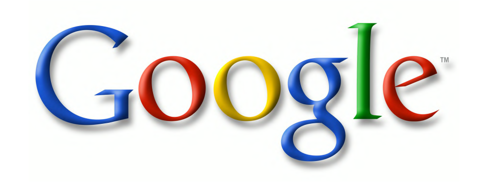
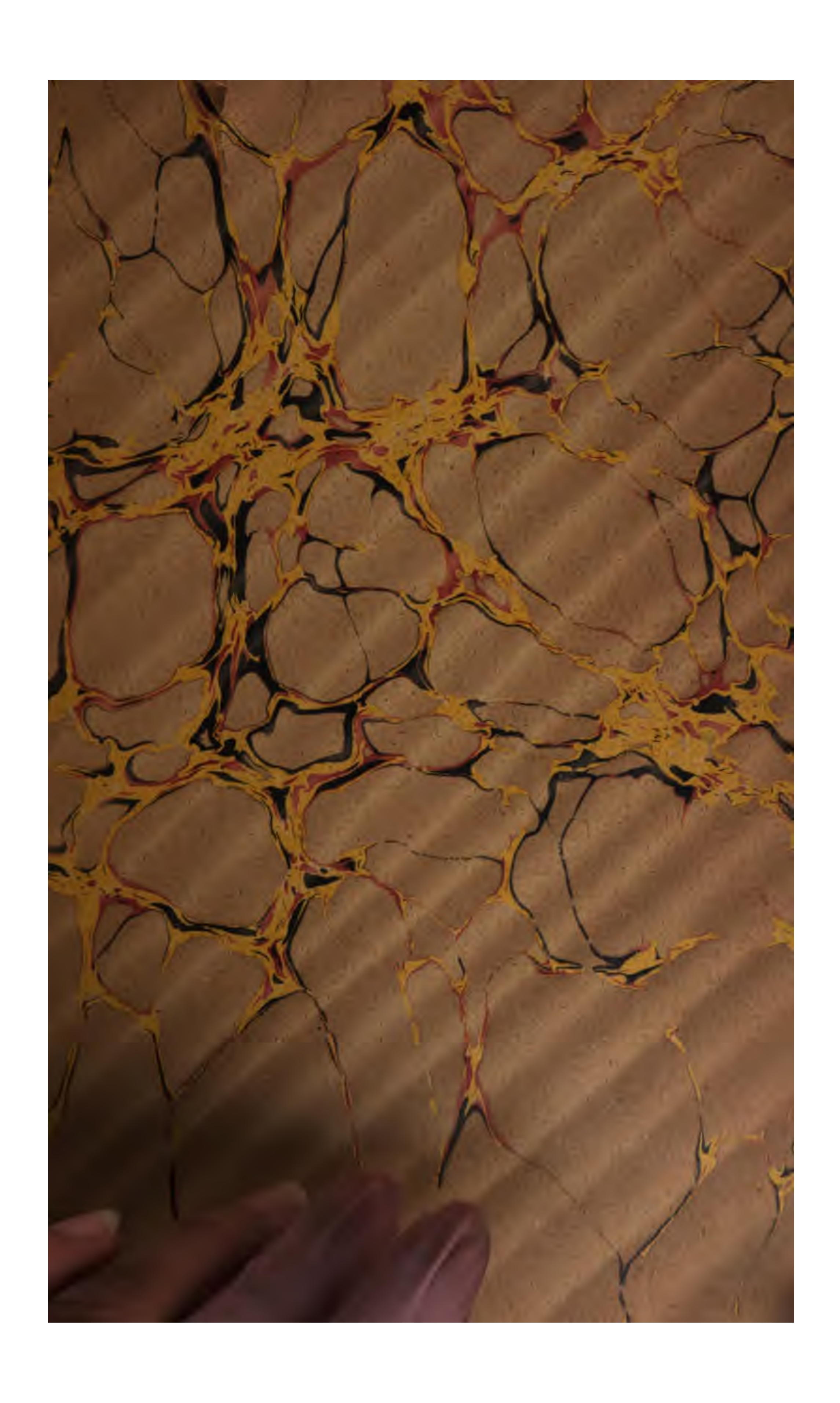



Stanford University Libraries
3 6105 119 237 209







JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

[illegible] ANNÉE

[illegible] SÉRIE — TOME [illegible]

[illegible]

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

[illegible]

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE

5e SERIE — TOME XXXI

(JUILLET A SEPTEMBRE 1897)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1897

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE CRÉDIT AGRICOLE

RAPPORT D'UNE COMMISSION DES VALEURS AGRICOLES INSTITUÉE EN 1882[1]

Les questions qui se rattachent au développement du crédit agricole attirent à bon droit aujourd'hui l'attention publique. On ne saurait se dissimuler que les conditions d'existence de l'agriculture sont en voie de subir des modifications profondes. Aucune branche de la production n'était autrefois moins exposée aux atteintes de la concurrence: la difficulté naturelle des communications, l'absence de moyens de transport à bon marché, les préjugés et les règlements qui arrêtaient le développement du commerce des denrées alimentaires, contribuaient à limiter les marchés, en conférant une sorte de monopole à ceux qui les approvisionnaient. Les conséquences de cet état de choses sont bien connues: c'était de livrer entièrement la nourriture des

---

[1] En 1882, comme aujourd'hui les souffrances de l'agriculture et les moyens d'y remédier étaient à l'ordre du jour. Comme aujourd'hui encore, le Crédit agricole était considéré comme une panacée. M. Léon Say, alors ministre des finances, pensa qu'il ne serait pas inutile de soumettre à l'examen d'une commission une question qui attirait au plus haut point l'attention publique et sur laquelle les opinions étaient fort divisées. Cette commission, créée par arrêté ministériel du 29 mars 1882, se composait de :

MM. Denormandie, sénateur, président ; Christophle (Albert), député, gouverneur du Crédit foncier de France; Frédéric Passy, député; Tisserand, conseiller d'État, directeur de l'Agriculture; Dufrayer, conseiller d'Etat, directeur des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations; Gay, directeur du Mouvement général des fonds au Ministère des finances; Risler,

populations et le sort des agriculteurs aux caprices des saisons. Quand l'année était mauvaise et la récolte insuffisante, les prix atteignaient un taux excessif; la disette et trop souvent la famine, en présence de l'impossibilité d'augmenter la quantité des approvisionnements, se chargeaient de réduire le nombre des consommateurs. Quand la saison était favorable et la récolte abondante, les prix s'avilissaient et la richesse des dons de la nature faisait la misère des cultivateurs.

Mais ce bon vieux temps, que regrettent volontiers ceux qui ne l'ont point connu, a cessé d'exister : l'application de la vapeur à la locomotion, la multiplication des chemins de fer et des lignes transocéaniques, sans parler des progrès réalisés dans la navigation à voiles, la réforme des lois fiscales, ont élargi et en quelque sorte unifié les marchés d'approvisionnement des denrées alimentaires. L'effet bienfaisant de ce progrès a été de réduire l'écart des prix d'une année et d'un pays à un autre et de constituer ainsi une assurance générale et permanente contre la disette, mais en même temps d'universaliser la concurrence agricole et de soumettre les agriculteurs à ses exigences impérieuses. Cette concurrence, ils ne peuvent la soutenir qu'à la condition de réaliser, dans l'outillage et les méthodes de la production, tous les progrès appliqués ailleurs et, s'il se peut, d'en prendre l'initiative. Or, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'industrie, l'instrument indispensable du progrès c'est le capital. L'agriculteur ne peut remplacer son vieil outillage par un matériel perfectionné, acquérir des engrais artificiels, etc., qu'à la condition d'appliquer à son exploitation un supplément de capital; sa situation ne diffère pas sous ce rapport de celle de l'industriel, et c'est pourquoi, à mesure que la concurrence agricole s'est développée, à mesure qu'elle a rendu plus sensible la nécessité

---

directeur de l'Institut national agronomique; d'Esterno, membre de la Société nationale d'agriculture de France; de Luçay, membre de la Société nationale d'agriculture de France; de Molinari, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; M. Le Moigne, attaché au Cabinet du Ministre des finances, était chargé des fonctions de secrétaire.

La commission tint plusieurs séances dans le courant du mois d'avril et chargea M. de Molinari de la rédaction de son rapport. Les récentes discussions de la Chambre des députés nous ont paru donner un regain d'actualité à la publication de ce rapport, dont les conclusions libérales sont malheureusement demeurées et demeureront, selon toute apparence, encore longtemps à l'état de *désidérata* pour ne pas dire d'utopies.

du progrès, les agriculteurs ont réclamé avec plus de vivacité et d'insistance le concours du capital.

Mais le capital, même dans les pays tels que la France où le travail et l'épargne s'associent pour le produire avec le plus d'abondance, n'existe pas en quantités illimitées. Il est d'ailleurs sollicité de toutes parts et par toutes sortes d'appâts : les emprunts publics à l'intérieur et à l'étranger, les entreprises de chemins de fer, de mines, les sociétés financières, lui offrent des placements mobiliers, en coupures accessibles aux moindres épargnes et d'une réalisation facile, sinon toujours sûre, tandis que l'industrie et le commerce en voie de développement continu en réclament, de leur côté, une part de plus en plus considérable. En admettant que l'agriculture puisse offrir aux capitaux des sécurités et des avantages égaux à ceux qu'ils trouvent dans leur clientèle accoutumée, elle n'attirera qu'avec le temps et non sans efforts le contingent supplémentaire dont elle a maintenant besoin.

Mais elle n'est pas même en mesure d'offrir aux capitaux des sécurités équivalentes à celles qu'ils rencontrent dans la généralité des autres placements. Une législation qui date d'une époque où l'emprunt était rarement appliqué à une fin productive protège l'emprunteur imprévoyant contre l'avidité du prêteur, et cette protection qui se traduit par la difficulté de la réalisation du gage ou du recouvrement des créances, combinée avec la limitation du taux de l'intérêt, place, au point de vue du crédit, l'agriculture dans une condition d'infériorité manifeste vis-à-vis des autres branches de la production. Le jour où elle a eu besoin à son tour du concours du capital pour réaliser des améliorations que le nouvel état des choses rendait indispensables, cette protection spéciale dont elle jouit n'a plus été pour elle qu'un obstacle.

On ne paraît pas s'être rendu d'abord clairement compte de cette situation et l'on s'est imaginé qu'il suffisait de mettre au service de l'agriculture une institution spéciale de crédit patronnée et favorisée par le Gouvernement, pour l'approvisionner de toute la quantité de capital dont elle avait besoin et que ses représentants les plus autorisés ne cessaient de réclamer en son nom. Telle a été la Société de Crédit agricole, fondée en 1860, au capital de 20 millions porté ensuite à 40, et qui avait pour objet de procurer des capitaux ou du crédit à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, en faisant ou en facilitant par sa garantie l'escompte ou la négociation d'effets exigibles au plus tard à 90 jours, d'ouvrir des crédits ou de prêter à longue échéance,

mais sans dépasser trois années, sur nantissement ou autre garantie spéciale, de recevoir des dépôts avec ou sans intérêts, sans pouvoir excéder deux fois le capital versé, d'ouvrir des comptes courants et de faire, avec l'autorisation du Gouvernement, toutes autres opérations ayant pour but de favoriser le défrichement ou l'amélioration du sol, l'accroissement et la conservation de ses produits et le développement de l'industrie agricole. Quoique la société eût obtenu pendant cinq ans, en cas d'insuffisance des bénéfices annuels, une subvention destinée à couvrir les frais d'administration et à garantir au capital social versé un minimum d'intérêts de 4 p. 100, et qu'elle eût institué dans les départements de nombreuses correspondances remplacées ensuite par des succursales, patronné des comptoirs ou sociétés, elle échoua complètement dans la tâche qui lui était assignée et elle laissa à la Société générale du Crédit foncier de France le soin d'opérer sa liquidation.

Cette expérience malheureuse de l'organisation artificielle du crédit et du patronage de l'Etat a porté ses fruits et elle a contribué à l'adoption d'une manière de procéder plus rationnelle. On a compris enfin cette vérité que notre collègue M. d'Esterno s'efforçait de propager il y a plus de trente ans, que le seul moyen efficace de développer le crédit agricole, c'était de mettre l'agriculture en situation d'accorder aux prêteurs et autres bailleurs de fonds les garanties et les facilités de remboursement qu'ils trouvaient dans l'industrie et le commerce; c'était, pour tout dire, de cesser de protéger l'emprunteur contre le prêteur. La question a été de nouveau étudiée sous cet aspect nouveau, par M. le ministre de l'agriculture, et le résultat de cette étude a été la préparation du projet dont vous avez bien voulu nous donner communication. Ce projet de loi comprend la réforme des articles du Code civil relatifs au cheptel, le nantissement et la commercialisation de certaines opérations agricoles. Il établit ou, pour mieux dire, il élargit et il consolide les bases du crédit agricole.

C'est là une œuvre considérable et qui vaudra à ceux qui l'ont entreprise et menée à bonne fin toute la reconnaissance des amis éclairés de l'agriculture. On s'est demandé cependant si elle était suffisante, si après avoir placé l'agriculture au niveau des autres industries sous le rapport des garanties et des facilités de recouvrement nécessaires au crédit, il ne fallait pas lui accorder des faveurs particulières, en mettant à son service, dans des conditions exceptionnelles, les institutions de crédit, placées à des degrés divers sous la direction ou l'influence de l'Etat, ou bien en

créant sous le patronage et avec le concours de l'Etat, des départements ou des communes, des institutions spéciales de crédit agricole, ou s'il était préférable de laisser agir l'initiative privée, en lui laissant le soin de développer ou de créer dans le moment opportun et dans la mesure utile les institutions et les moyens de crédit dont l'agriculture éprouverait le besoin.

Sur ce point essentiel les opinions sont encore divisées ou flottantes; la Commission du Crédit agricole mobilier, chargée par M. le Ministre de l'agriculture d'étudier et de préparer les réformes relatives aux garanties du crédit, n'a pas pensé qu'il lui appartînt de se prononcer d'une manière formelle sur une question qui ne rentrait point directement dans son programme. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu nous confier la mission de compléter les études qui ont abouti à la préparation du projet de loi, en examinant spécialement les questions relatives à la négociation des valeurs agricoles.

J'ai l'honneur de vous soumettre les résultats de cet examen; mais avant d'entrer dans le détail des questions dont nous avons eu à nous occuper, je suis charmé de vous dire que ces questions ont été résolues par l'accord unanime des membres de la Commission; que sur tous les points sur lesquels leur attention a été appelée, ils ont conclu, en se plaçant au double point de vue de l'intérêt général et de l'intérêt particulier et manifeste de l'agriculture elle-même, qu'il n'y avait pas lieu d'isoler le crédit agricole des autres branches du crédit et de le soumettre à une organisation *sui generis*; qu'il lui suffisait, pour se développer, du droit commum et de la liberté.

Sur la proposition de son président, la Commission a d'abord nommé une Sous-Commission chargée de préparer les bases de ses études et elle a appelé MM. Denormandie, de Luçay et Tisserand à en faire partie. La Sous-Commission s'est mise aussitôt à l'œuvre; elle a partagé en trois catégories l'ensemble des questions à examiner. C'est en suivant cet ordre naturel que la Commission a successivement étudié et résolu les questions qui lui étaient proposées.

1° *Existe-t-il actuellement des établissements pouvant offrir aux agriculteurs la faculté de tirer tout le parti possible des réformes proposées par le Ministre de l'agriculture?*

Banque de France.
Crédit foncier.
Caisse des dépôts et consignations.

Comptoir d'escompte.

Caisses d'épargne.

La Commission, possédant au nombre de ses membres des hommes naturellement désignés par leur situation et leur compétence spéciale pour émettre un avis sur cette question, a cru devoir avant tout faire appel à leur bon vouloir et à leurs lumières, en les interrogeant sur le rôle que les établissements ci-dessus désignés pourraient être appelés à jouer en matière de crédit agricole.

La Banque de France. — M. Denormandie, ancien gouverneur de cet établissement, a fait remarquer d'abord que la Banque de France, quoique possédant une existence propre et indépendante, puisqu'elle a un capital, des actionnaires, et qu'elle nomme ses agents, se trouve en relations constantes et obligées avec l'Etat. Elle tend de plus en plus à devenir le caissier véritable du Trésor: celui-ci ne garde par devers lui que peu ou point de fonds; tous les soldes importants des comptables du Trésor viennent aboutir à la Banque ou à ses succursales ; toutes les grandes opérations de trésorerie se font de concert avec elle ; enfin, elle est seule autorisée à émettre de la monnaie fiduciaire. Cette situation lui impose des obligations et des précautions particulières.

M. Denormandie a signalé les conditions dans lesquelles la Banque de France alimente les fonds de roulement du commerce et de l'industrie, et il a conclu que dans l'état actuel des choses et même avec les changements proposés dans la législation, on ne peut s'attendre à ce que la Banque joue de sitôt auprès de l'agriculture le rôle qu'elle remplit auprès de l'industrie et du commerce. Cependant il n'entre pas dans sa pensée d'exclure l'agriculture du bénéfice des relations avec la Banque. Sur l'observation de M. Tisserand qu'il n'y a qu'une espèce de crédit, qu'il n'y a pas un crédit commercial et un crédit agricole, et répondant à une question que l'honorable directeur de l'agriculture formule en ces termes : « Le cultivateur connu comme solvable dans la contrée qu'il habite ne pourra-t-il pas s'adresser à la Banque ? Les herbagers par exemple, que leurs opérations rapprochent des commerçants, ne pourront-ils lui présenter leur papier ? — M. Denormandie rappelle que la Banque de France a fait déjà l'essai de ces négociations, et avec succès, dans trois succursales, à Nevers, à Caen et à Bourges.

Deux difficultés se présentaient, la Banque ne connaissait pas les négociateurs, elle pouvait savoir s'ils offraient les conditions non seulement de solvabilité, mais d'exactitude qu'exigent

des opérations de ce genre. Cette difficulté a été tournée par les impétrants eux-mêmes : ils ont développé leurs affaires, ils ont pris des habitudes commerciales et appris la valeur d'une signature. En second lieu, le terme de 90 jours était trop bref pour que les engraisseurs de bestiaux pussent arriver à réaliser leurs produits et à s'acquitter envers la Banque ; on a fait alors, en leur faveur, ce qu'on fait en pareil cas pour le commerce : on leur a, en quelque sorte, fait espérer un renouvellement. Dans la majorité des cas, six mois suffisent aux herbagers ; au besoin, un second renouvellement n'était pas impossible à obtenir.

Enfin une dernière objection pouvait être faite à l'herbager. Vous êtes suffisamment connu et solvable, lui disait-on, mais vous êtes seul, qui prendra votre papier? Qui vous donnera les trois signatures nécessaires? Les herbagers alors se sont entendus. Ils ont créé entre eux des rapports d'affaires ; ils se sont présentés ensemble à la Banque, en déclarant leur intention d'échanger leur papier ; en un mot, ils se sont donné par la solidarité une solidité que l'unité ne leur donnait pas. De plus, ils se sont mis en relations avec des maisons de banque ou de commerce de la ville, et ces maisons ont joué le rôle de présentateur. Tels sont les résultats que l'habile direction imprimée à la succursale de Nevers a permis d'obtenir ; à Caen et à Bourges, ils ont été semblables, quoique dans de moindres proportions.

Ce qui s'est passé jusqu'à présent, a conclu M. Denormandie, peut faire préjuger de l'avenir : quand des conditions favorables se présenteront, l'éducation des agriculteurs se fera d'elle-même, et la Banque sera prête à leur rendre les mêmes services.

La Société générale du Crédit foncier. — Se référant aux explications qu'il a déjà données à la Sous-Commission du Ministère de l'agriculture sur l'intervention du Crédit foncier en matière de crédit agricole, M. Christophle, après avoir exposé l'historique de la Société du Crédit agricole et les causes de son insuccès, a signalé le danger que présenteraient des émissions d'obligations fondées sur un gage mobilier. Les obligations du Crédit foncier reposent sur un gage immobilier toujours recouvrable. Le gage que pourrait fournir le Crédit agricole serait d'une nature personnelle et mobilière, essentiellement aléatoire : on ne pourrait donc, sans soulever des objections sérieuses, autoriser une institution placée sous le contrôle de l'Etat à émettre des obligations de cette nature.

La Caisse des dépôts et consignations et les caisses d'épargne. nvité à donner son avis sur le concours que la Caisse des Dépôts

et consignations pourrait apporter au crédit agricole, M. Dufrayer expose qu'elle est encore moins en situation que la Société générale du Crédit foncier d'intervenir dans des opérations de ce genre. Ses fonds propres, provenant de consignations, sont employés pour une grande part ; ses fonds libres ne pourraient, quand même les conditions du prêt le permettraient, fournir une ressource sérieuse.

La situation des caisses d'épargne est différente. Leur capital, dont la Caisse des dépôts a la garde, s'élève à 1.600 millions ; en en retranchant même la part qui doit être placée d'après le projet de M. le ministre des Finances, une somme considérable resterait encore disponible. Pourrait-on l'appliquer au crédit agricole ? Les statuts n'autorisent pas aujourd'hui cet emploi ; en outre, on est obligé de retirer 4 p. 100 des fonds déposés : on ne pourrait les prêter qu'à un intérêt élevé ; enfin ce genre de prêt offrirait un inconvénient plus sérieux : les dépôts aux caisses d'épargne, le passé l'atteste, ont une extrême sensibilité : que l'opinion, comme il pourrait arriver, montre peu de confiance dans les prêts agricoles, et les remboursements afflueront dans une proportion dangereuse. En résumé, dans l'opinion de M. Dufrayer, les fonds des caisses d'épargne, en raison de la solidité du placement qu'ils réclament et de la faculté de prompte mobilisation qu'ils doivent conserver, ne peuvent, sans parler des obstacles provenant des règlements en vigueur, être employés pour aider au développement du crédit agricole.

Les comptoirs d'escompte n'ont pas paru devoir faire l'objet d'une étude spéciale. Adoptant les conclusions de la deuxième sous commission du crédit agricole mobilier, la Commission a été d'avis qu'elle n'avait pas à les recommander ni à indiquer le mode d'assistance qu'ils devaient donner à l'agriculture.

La Commission a passé ensuite à l'examen de la deuxième question ainsi formulée :

2° *Si les établissements existants ne peuvent servir aux besoins de l'agriculture, y a-t-il lieu de créer un ou plusieurs établissements spéciaux ?*

En cas d'affirmative, ces établissements devraient-ils être fondés :

Par l'État ;

Par les départements ;

Par les communes.

Après un court échange d'observations, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour la négative, et elle a abordé l'examen de la troisième et dernière question.

Si un établissement ne peut être fondé ni par l'État, ni par les départements, ni par les communes, y a-t-il lieu de favoriser l'institution d'une banque par l'industrie privée ?

Dans cet ordre d'idées, faudrait-il un seul grand établissement spécial, ou plusieurs ?

Quelle serait, toujours dans le même ordre d'idées, la nature du concours fourni par l'État ? Garantie, subvention, contrôle, surveillance, monopole, privilège, autorisation d'émettre des obligations à lots ?

Cette intervention indirecte de l'État pour créer artificiellement des institutions de crédit agricole a été repoussée par la Commission, comme l'avait été son intervention directe. Sur tous les points indiqués dans cette partie du questionnaire, les réponses ont été négatives.

Les questions posées par la Sous-Commission étant ainsi résolues, il restait encore à rechercher, pour compléter la tâche assignée à la Commission, s'il pourrait être utile de créer ou de favoriser la création de valeurs nouvelles et spéciales qui seraient appelées *valeurs agricoles ?* — quelles seraient ces valeurs ? et, en admettant que l'on ne croie pas devoir créer un billet nouveau et spécial, si les billets souscrits par les agriculteurs et ayant une des causes prévues par la loi ne devraient pas recevoir un signe particulier ou une estampille ? quel devrait être ce signe ou cette estampille ?

La Sous-Commission à laquelle ces questions complémentaires ont été renvoyées, a consacré sa dernière séance à leur examen, et en reconnaissant, d'une part, qu'il n'y a qu'une espèce de crédit, d'autre part, que l'estampille aurait pour effet de frapper le papier agricole d'une sorte de défaveur, elle a rejeté à l'unanimité toute création de valeurs spéciales agricoles, toute distinction ou estampille particulière au papier émis par les agriculteurs.

Telles sont les conclusions auxquelles la Commission est arrivée, sans qu'aucune dissidence d'opinion se soit produite parmi ses membres. Tous ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de réclamer, en vue de développer le crédit agricole, le concours particulier des établissements existants placés sous le contrôle ou la direction de l'État, ou de provoquer la création d'établissements spéciaux par l'initiative de l'État, des départements ou des communes, ou bien encore de demander à l'État de favoriser l'institution d'une ou de plusieurs banques de crédit agricole, par voie de garantie, subvention, contrôle, surveillance, monopole, privi-

lège, autorisation d'émettre des obligations à lots. Tous ont été d'avis enfin qu'il n'y avait aucun motif de créer des valeurs spéciales agricoles ou de frapper d'un signe particulier le papier des agriculteurs. Il leur a paru qu'il suffirait de placer l'agriculture au niveau des autres branches de la production sous le rapport des garanties et des autres conditions nécessaires du crédit — et tel est le but du projet de loi proposé par M. le Ministre de l'agriculture — en un mot d'accorder aux agriculteurs le bénéfice du droit commun, pour développer d'une manière saine et utile le crédit agricole.

Il me reste, monsieur le Ministre, à résumer les motifs sur lesquels se fondent ces conclusions et à rappeler votre attention sur une réforme nécessaire pour compléter les garanties qu'il s'agit d'instituer en faveur du crédit agricole, savoir l'abrogation entière des lois limitatives du taux de l'intérêt.

On attribue volontiers à l'État le rôle d'une providence, et c'est un rôle très séduisant, mais aussi très coûteux. Tous les intérêts ont un droit égal à la protection et à l'assistance de l'État : s'il vient en aide à l'agriculture, en établissant des institutions de crédit agricole, on ne manquera pas d'invoquer sa sollicitude en faveur d'autres intérêts non moins respectables, les intérêts des classes ouvrières, par exemple, et on lui demandera de subventionner des sociétés coopératives ou des banques populaires. En admettant qu'il disposât d'un crédit illimité et de ressources inépuisables, rien ne lui serait plus facile, sans doute, et cependant, même alors, on pourrait se demander s'il rendrait véritablement service à la multitude de ses protégés et de ses assistés, s'il contribuerait à stimuler leur activité et à développer leur prévoyance en se transformant à leur intention en un bureau de bienfaisance universel. Mais on ne doit pas oublier que l'État ne possède d'autres ressources que celles qu'il tient des contribuables, et que son crédit se mesure à ses ressources et à son exactitude à remplir ses engagements ; on ne doit pas oublier non plus que les attributions nombreuses dont il est chargé et qui vont se multipliant tous les jours augmentent ses dépenses et ses dettes. Avant de lui imposer de nouvelles obligations, ne devrait-on pas s'assurer qu'elles ne feront pas tort aux anciennes ?

On se défend, à la vérité, de vouloir puiser dans sa caisse ; on se contente volontiers de sa garantie, ou même d'un simple privilège. C'est à quoi se réduisent les prétentions de la plupart des auteurs de projets d'organisation du crédit agricole ; mais la garantie du Gouvernement est-elle autre chose qu'un bon sur sa caisse ? Il se peut que ce bon ne vienne pas à échoir ; il n'en constitue pas moins un

engagement toujours exigible, et qui est exigé presque toujours dans les moments où l'on éprouve le plus de difficulté à y faire honneur. Un privilège est moins onéreux en apparence : il semble ne rien coûter au Gouverment qui l'accorde ; mais en rétrécissant le débouché ouvert à l'esprit d'entreprise, au capital et au travail, n'atteint-il pas les sources mêmes du revenu public ?

En repoussant l'intervention directe ou indirecte de l'Etat, en matière de crédit agricole, nous avons eu, au surplus, encore moins en vue les intérêts du Trésor que ceux de l'agriculture elle-même. Des institutions fondées avec des subventions ou la garantie de l'Etat, des départements ou des communes, se montreraient probablement plus larges et moins sévères dans la dispensation du crédit aux agriculteurs et moins rigoureuses en matière d'échéances que des prêteurs, ayant à supporter l'entière responsabilité de leurs opérations ; mais ces facilités n'auraient-elles pas leurs dangers ? S'il est désirable que l'agriculteur puisse arriver à user du crédit à l'égal de l'industriel et du commerçant, l'abus du crédit n'aurait-il pas pour lui des conséquences particulièrement nuisibles ? Malgré les progrès de la science agricole et l'élargissement des débouchés ouverts aux denrées alimentaires de toutes sortes, l'agriculteur est exposé plus qu'aucun autre producteur à des risques qu'il ne dépend pas de lui d'éviter ; selon que la saison a été bonne ou mauvaise, les résultats de son exploitation peuvent varier d'une manière sensible. Ses revenus sont essentiellement aléatoires. Dans cette situation, qui ressort des conditions naturelles de son industrie, pourrait-il sans imprudence multiplier ses engagements à échéance fixe ? S'il n'est point propriétaire d'une bonne partie du capital mobilier engagé dans son exploitation, ne se trouvera-t-il pas, dans les mauvaises années, à la merci de ses prêteurs et dans l'impossibilité de faire honneur à ses engagements ? Dans ce cas, le progrès qu'il s'agit de réaliser par la commercialisation du prêt agricole ne tournera-t-il pas contre lui, en l'exposant à une exécution sans atermoiements ? La situation d'un fermier qui ajouterait à la dette fixe et exigible du fermage un surcroit exagéré d'obligations fixes et plus rigoureusement exigibles encore, tout en n'ayant pour y faire honneur que des profits incertains, ne serait-elle pas extrêmement précaire et dangereuse ? Ce serait donc lui rendre un très mauvais service et compromettre les résultats du développement régulier du crédit agricole, que d'accroître la facilité des emprunts en diminuant, par des subventions ou des garanties, la responsabité des prêteurs.

Dira-t-on que l'initiative privée, si on l'abandonne à ses propres forces, sera impuissante à créer le crédit agricole? Mais d'abord, n'est-ce pas une erreur de prétendre que le Crédit agricole n'existe pas en France, et qu'il faut se hâter de le créer de toutes pièces? Quoique nous ne possédions point des données statistiques précises sur le montant des capitaux en argent ou en nature qui sont prêtés chaque année aux exploitants du sol par les particuliers, avec ou sans l'entremise des notaires, par les propriétaires, banquiers et autres, nous savons que ces prêts s'élèvent à des sommes considérables et qu'ils suffisaient même généralement aux besoins de l'agriculture, avant que la transformation du matériel agricole et la pression de la concurrence eussent rendu nécessaire l'apport d'un supplément de capital à cette branche maîtresse de la production. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les réponses faites par les conseils généraux à la circulaire du 30 juillet 1879, sur le crédit agricole mobilier. Ces réponses nous apprennent que si, dans un certain nombre de départements, les agriculteurs trouvent difficilement du crédit, dans d'autres au contraire, ils empruntent avec facilité, lorsqu'ils présentent des garanties suffisantes; que le taux de l'intérêt est en moyenne de 4 à 6 p. 100, et que les prêteurs ordinaires sont les voisins, les parents, les amis, les notaires, les propriétaires, enfin les banquiers et les banques locales.

Il ne s'agit donc pas de créer le crédit agricole, il s'agit simplement de le développer, ou pour mieux dire, d'écarter les obstacles qui l'ont empêché jusqu'à présent de se développer. Ces obstacles résident principalement dans le vieux régime de protection de l'emprunteur contre le prêteur, que l'on a cru devoir conserver pour l'agriculture après en avoir débarrassé l'industrie et le commerce. Que ce régime suranné soit abandonné, que l'agriculteur soit mis, au point de vue des garanties du crédit, sur le même pied que l'industriel et le commerçant, on ne voit pas pourquoi les capitaux n'iraient pas à l'agriculture, comme ils vont à l'industrie et au commerce.

Déjà, malgré l'infériorité des garanties qu'elle peut offrir, elle trouve des prêteurs. Quand la réforme actuellement en voie de préparation sera accomplie, elle en trouvera davantage : les particuliers ou les institutions qui lui fournissent des capitaux, en quantité devenue insuffisante, développeront leurs relations avec elle : les banquiers et les banques qui se bornent actuellement à escompter le papier des industriels et des commerçants, de leur

côté, n'hésiteront pas à prendre celui des agriculteurs aussitôt qu'il leur offrira les mêmes garanties.

Cette voie naturelle de développement est celle qu'a suivie le crédit agricole dans les autres pays et principalement en Angleterre et en Écosse. « Si par crédit agricole, dit M. Léonce de Lavergne, on entend des institutions de crédit ayant pour but spécial de prêter aux cultivateurs exclusivement et à des conditions particulières, je n'ai encore rien trouvé de pareil. Mais si l'on entend par là des institutions de crédit prêtant en fait aux cultivateurs des sommes considérables, bien que prêtant en même temps aux industriels et aux commerçants et faisant aux uns et aux autres des conditions identiques, j'en ai trouvé beaucoup, notamment en Angleterre et en Écosse..... Et ce n'est point, ajoute-t-il, à la supériorité des ressources des fermiers anglais et écossais, en comparaison des nôtres, qu'il faut attribuer la supériorité de leur crédit. En Angleterre, le capital que possèdent les fermiers est en moyenne de 25.000 francs et en Ecosse, de 10 à 12.000 francs. Un très grand nombre de nos cultivateurs possèdent au moins autant[1]. » Mais « dans toute la Grande-Bretagne, les cultivateurs sont assimilés aux commerçants, relèvent des mêmes tribunaux que ceux-ci, sont soumis aux mêmes lois d'exécution et peuvent être mis en faillite[2]. » Voilà pourquoi les institutions de crédit anglaises et écossaises sont aussi accessibles aux agriculteurs qu'aux industriels et aux commerçants. C'est, avant tout, une question de garantie et de rapide exécution des engagements.

La Commission ne croit donc pas que le Gouvernement ait à s'occuper de l'organisation du crédit agricole ; elle croit qu'il suffira en France, comme il a suffi en Angleterre et en Ecosse, de commercialiser les engagements agricoles pour que les capitaux cessent de se porter de préférence vers les autres branches de la production. Mais il faut que la parité des garanties soit entière, si l'on veut que les conditions du prêt soient pareilles. A cet égard, la Commission a été frappée de la justesse des observations d'un de ses membres, M. de Luçay, au sujet du maintien de la limitation du taux de l'intérêt en matière civile. « L'abro-

---

[1] Rapport de M. Léonce de Lavergne sur les institutions de crédit mobilier existant en Angleterre, en Ecosse et en Allemagne.

[2] Note sur le crédit agricole mobilier rédigée par ordre de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce (p. 85.)

gation de la loi de 1807, a dit M. de Luçay, proposée à la Chambre par l'honorable M. Truelle, n'a été accueillie qu'en matière commerciale; cependant la liberté du taux de l'intérêt, en matière civile, serait de la plus haute importance pour l'agriculture. Si les conclusions auxquelles la Chambre s'est arrêtée doivent être définitives, le cultivateur pourrait être tenté, après avoir contracté commercialement, comme le projet de loi émané du Ministère de l'agriculture le lui permettra, de se retrancher derrière la qualité civile pour se soustraire à ses engagements, s'ils excèdent le taux de 5 p. 100. Cette faculté serait de nature à exciter la méfiance et à détourner le crédit. »

S'associant à ces observations, la Commission a émis à l'unanimité le vœu que le taux de l'intérêt soit rendu libre en matière civile aussi bien qu'en matière commerciale.

LES

CHAMBRES DE COMPENSATION

ET

LES CAISSES DE LIQUIDATION [1]

CLEARING-HOUSES, ABRECHNUNGSSTELLEN, WAAREN LIQUIDATION CASSEN.

—

(Suite)

IV. — *Emploi du système de compensation.*

Toutes choses égales d'ailleurs, l'activité plus ou moins grande des opérations commerciales, le développement industriel, suffiraient pour faire comprendre les différences sensibles qu'on rencontre dans le nombre et l'importance des Clearing-houses des divers pays. Les habitudes, l'ancienneté des relations ont aussi une influence indiscutable; les statistiques des Caisses de liquidation montrent bien que les transactions sur certaines marchandises peuvent seules alimenter une Caisse donnée, toutes autres opérations n'ayant qu'une activité de peu de durée. Cette question des marchés est même dominante, car l'utilité d'une Chambre de compensation dépend du nombre et de la variété des transactions qu'elle sert à liquider. L'emploi du système de compensation, en rendant la liquidation des opérations plus facile et moins coûteuse, peut servir à développer un marché, mais il faut d'abord que ce marché existe, suffisamment important; la Chambre de compensation ne saurait en aucune façon ni le créer, ni le modifier.

On comprend ainsi comment les chambres de compensation, les

[1] Voir le *Journal des Economistes*, livraisons de mars et avril 1897.

Caisses de liquidation, se sont établies sur certains points seulement, là où l'activité des transactions les rendait utiles, sinon indispensables. Leur augmentation est subordonnée au développement ultérieur du commerce et de l'industrie, à la création de nouveaux centres d'affaires.

Mais l'organisation commerciale a en ceci une influence autrement considérable, marquée surtout dans l'établissement et l'utilisation des Chambres de compensation de banquiers. Les opérations à terme en marchandises ne diffèrent pas sensiblement entre les divers marchés, exigent l'emploi de contrats ayant entre eux de grandes analogies et facilitent ainsi l'usage des instruments de liquidation; de même partout où les affaires de bourse à terme ont pris un développement suffisant, un système de compensation s'est imposé, obligatoire ou facultatif, suivant les règlements en usage sur les diverses places. Mais il n'en est plus de même quand on considère les opérations faites par les banquiers, entre eux et pour leurs clients, et le développement des Chambres de compensation est, on peut le dire, en raison directe de l'emploi fait partout et par tous du chèque. C'est grâce à lui en effet que les Clearings de l'Angleterre arrivent à des compensations pour des montants aussi élevés, et si aux Etats-Unis la circulation et l'échange des billets des banques nationales procurent aux Clearings un certain chiffre d'affaires, il n'en est pas moins vrai que là aussi le chèque est d'un emploi constant dans la plupart des transactions.

Tous les pays sans doute possèdent maintenant le chèque, toutefois avec des modifications quant aux dispositions qui le régissent; en général, les chèques peuvent être tirés sur toutes personnes, même non commerçantes, la plupart des législations exigeant une provision préalable et même disponible au moment de la création du chèque et limitant à un délai très court la circulation de celui-ci, sauf à perdre le recours ordinaire contre les obligés, mesures ayant souvent plutôt un but fiscal. Seule, l'Angleterre a su faire du chèque le véritable instrument de compensation et de paiement, en établissant tout d'abord qu'il ne peut être tiré que sur un banquier, celui-ci étant légalement défini : celui qui reçoit de l'argent en dépôt dans l'intention de le prêter à intérêt ou de le placer, de façon à en retirer un profit. Cette condition d'être créé sur un banquier est obligatoire ; toute disposition faite sur une autre personne ne peut être considérée que comme une lettre de change payable à vue. Mais à part cette prescription, parfaitement justifiée étant donné le caractère du chèque, la loi anglaise

n'impose aucune formalité quant à sa suscription, aucune provision préalable, ni aucun délai de présentation, celle-ci doit uniquement être faite dans un délai raisonnable, les juges ayant à apprécier suivant les circonstances, s'il y a ou non négligence de la part du porteur, et à lui appliquer s'il y a lieu les déchéances prévues par la loi [1].

Mais une disposition spéciale à l'Angleterre, le barrement (*crossing*), donne aux chèques des garanties telles que les risques encourus et pour la transmission, et pour le paiement, sont à peu près nuls. Le barrement consiste en deux lignes transversales tracées sur le recto du chèque. Si le barrement est général, on écrit entre ces deux lignes « et compagnie » ou leur abréviation « et C° », ou bien « non négociable ». Si le barrement est spécial, on écrit entre les lignes le nom du banquier, avec ou sans les mots « non négociable ». Tout porteur d'un chèque peut le barrer comme il le juge convenable ; au chèque barré généralement on peut ajouter les mots « non négociable » ou le barrer spécialement.

Un chèque barré ne peut être payé qu'à un banquier, et par suite ne peut donner lieu à aucun paiement en numéraire, puisqu'il sera compris dans les compensations opérées ; si le barrement est spécial, le paiement ne peut être fait qu'au banquier indiqué ou à son correspondant pour le recouvrement. La mention « non négociable » ne donne à celui qui reçoit un tel chèque que les mêmes droits que possédait son cédant. Dans ces conditions, un chèque barré devient inutile entre les mains d'un voleur ou de quelqu'un qui n'y a aucun droit [2].

Toutefois, il ne suffirait pas de copier, même servilement, la législation anglaise pour arriver avec rapidité au développement

---

[1] Voir sur la législation du chèque : Th. Barclay et Dinville, *Les effets de commerce dans le droit anglais*.

[2] Le Code de commerce espagnol reconnait le barrement du chèque et stipule que l'indication du nom d'un banquier ou de la société, ou seulement les mots « et C° », oblige à payer au banquier ou à la société indiquée ; ce système de barrement a aussi été reconnu par la Banque impériale allemande, dont le règlement dispose que les chèques portant la mention *Nur zur Verrechnung* (seulement pour compte), ne peuvent être payés en espèces. Cette stipulation est aussi employée pour d'autres chèques avec les mêmes conséquences ; les opérations de la Bank des Berliner Kassen-Vereins se font notamment au moyen de chèques barrés. Enfin des tentatives sont faites actuellement en France pour employer le barrement des chèques. Mais partout, c'est seulement par l'usage de plus en plus répandu du compte en banque que l'emploi des chèques barrés pourra devenir général.

constaté pour les opérations de ses Clearing-Houses. Sans doute les dispositions légales, très simples, qui régissent le chèque en Angleterre, ne peuvent qu'en faciliter la circulation, entravée au contraire par les restrictions, les exigences des lois édictées dans les autres pays. Mais il y a surtout l'usage à peu près général du compte en banque. Tous ceux que leur situation rend capables d'obtenir un compte en banque tiennent à le faire, d'autant plus que la possession d'un carnet de chèques est une sorte de garantie de respectabilité, dans le sens que les Anglais attachent à ce mot. Il en résulte que la plus grande partie des transactions, non seulement commerciales, mais même de la vie courante, sont réglées au moyen de chèques, et c'est à cela surtout qu'est due l'immense circulation de cet instrument si utile de compensation et comme conséquence, le développement constaté des opérations des Clearing-Houses.

Aux États-Unis, les échanges des billets émis par les Banques nationales fournissent sans doute aux Clearing-Houses un élément important. Mais là aussi l'usage des comptes en banque est extrêmement répandu, le règlement par chèques employé presque aussi largement qu'en Angleterre. De là aussi le nombre toujours croissant des Clearing-Houses, et en même temps le développement constant de leurs opérations.

Des enquêtes, faites à diverses époques, ont permis de constater la place importante que tient le chèque dans la circulation générale, en Angleterre et aux États-Unis.

D'après M. William Howarth, la circulation d'une grande banque de Londres, en 1884, s'établissait de la façon suivante :

Chèques, 87,30 p. 100 ; Banknotes, 6,89 p. 100 ; Espèces, 5,81 p. 100.

D'autre part, M. Chevassus, dans un mémoire publié dans le *Journal of the Institute of Bankers* de Londres (décembre 1885), établit ainsi la circulation en Angleterre et aux États-Unis.

Angleterre 1881	Espèces.	Billets de banque.	Chèques.
—	—	—	—
Londres	0,728	2,039	97,233
Enceinte métropolitaine	25,218	11,022	63,760
Banques des comtés (261 places)	15,200	11,940	72,860
Villes (Exception faite des centres agricoles)	17,310	14,470	68,220

États-Unis, Septembre 1881.

—

New-York	0,55	0,65	98,80
Villes de réserve [1]	2,04	5,62	92,35

M. John Biddulph Martin, à son tour [2] donne comme ci-dessous la circulation en se basant sur les documents fournis par deux des grandes coopératives et l'estimation de M. William Whiteley, ce dernier comprenant dans les chèques les *Postal orders*.

Proportion pour cent	Army and navy stores.		Civil service supply ass.		William Whiteley.	
—	1880	1888	1885	1888	1878	1888
Chèques	63.6	67 »	42,3	44,1	46	66
Billets de banque	18,6	13,7	16,3	15,3	54	34
Espèces	17,8	19,3	41,4	40,6		

D'autre part, des enquêtes dirigées par le Contrôleur de la circulation ont fourni, tant pour la circulation des banques que pour la circulation privée, les résultats suivants, les dates choisies étant le 17 septembre 1890 et le 15 septembre 1892.

Proportion pour cent	Nombre de banques.		Or.		Argent.		Billets.		Chèques, traites, etc.	
—	1890	1892	1890	1892	1890	1892	1890	1892	1890	1892
New-York	47	48	0,05	0,07	0,02	0,04	4,29	7,53	95,64	92,36
Villes de réserve	286	281	0,65	0,51	0,31	0,31	6,77	6,44	92,27	92,74
Banques en d'autres lieux	3.141	3.144	3,31	2,66	1,17	1,14	12,61	11,29	82,91	84,91
Total aux États-Unis	3 474	3.473	1,13	0,88	0,43	0,41	7,40	8,10	91,04	90,61

[1] Les villes de réserve étaient celles où, suivant les prescriptions de l'acte du 3 juin 1864, se trouvaient des banques chargées de rembourser au pair les billets des autres banques. Ces villes étaient au nombre de 17 pour tout le territoire. Cette prescription a été abolie par l'acte fédéral du 22 juin 1874. Actuellement les villes de réserve sont celles dont les banques doivent avoir toujours en monnaie légale 25 p. 100 du montant de leurs dépôts, les autres banques n'étant tenues qu'à une réserve de 15 p. 100, 3/5 de cette réserve de 15 p. 100 peuvent être déposés dans une banque située dans une ville de réserve.

Banques en d'autres lieux	3,99	14,27	81,74
Total aux États-Unis	1,55	4,36	94,09

[2] *Notes on some recorded movements of coin and its equivalent during recent years.* Journal of the Institute of Bankers, avril 1888.

Une autre enquête, faite en 1894, avait pour but de connaître dans quelle proportion les chèques entraient dans les versements faits en un jour déterminé par les épiciers, bouchers, confectionneurs, etc. Le maximum a été fourni par le Mississipi, avec 86.5 p. 100, le minimum par le South Dakota, avec 37.6 p. 100. Par groupes d'Etats, la proportion a été celle ci-dessous :

	North Atlantic.	South Atlantic.	North Central.	South Central.	Western.
	—	—	—	—	—
Proportion pour cent..........	56.1	62.3	54.3	65.6	59.7
Population......	17.400.000	8.900.000	22.400.000	11.000.000	3.000 000

Cette part prépondérante prise par les chèques, les effets de commerce, etc., dans la circulation générale, explique et l'accroissement et l'importance des Clearing-Houses aux Etats-Unis et en Angleterre. Mais précisément à cause de l'emploi beaucoup moindre de ces instruments de circulation dans les autres pays, on ne saurait conclure, par une simple comparaison des résultats des Chambres de compensation de part et d'autre, à une plus ou moins grande activité industrielle et commerciale. Certes, sur ces deux points, l'Angleterre et les Etats-Unis ont une supériorité marquée, mais bien moindre cependant que ne le ferait croire la simple comparaison des résultats des compensations.

On ne saurait même, pour un pays donné, conclure de l'accroissement ou de la diminution de ses Chambres de compensation de banquiers à une marche analogue des affaires en général. Il arrive souvent qu'une dépression constatée sur un point est compensée partiellement ou totalement par une augmentation sur un autre point. Les Chambres de compensation de l'Allemagne sont loin de donner des indications identiques; on peut en dire de même de celles de l'Angleterre. Quant aux Etats-Unis, les résultats des dix dernières années sont montrés comme suit en distinguant le Clearing-House de New-York de tous les autres Clearing-Houses, celui de New-York non compris.

Augmentation ou diminution pour cent sur l'année précédente.

	1886	1887	1888	1889	1890
	—	—	—	—	—
New-York..................	+ 19,6	— 0,6	— 7,1	+ 15,4	+ 4,4
Autres Cl. Houses..........	+ 17,2	+ 13,2	+ 4,3	+ 10,0	+ 14,2
	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—
New-York..................	— 9,9	+ 8,6	— 14,7	— 22,0	+ 22,3
Autres Cl. Houses...........	— 9,8	+ 10,8	— 9,4	— 7,2	+ 10,4

On saurait d'autant moins accorder aux chiffres des Chambres de compensation de banquiers une importance absolue quant à l'état général des affaires, que plus que tous les autres, ils sont affectés par les modifications qui se produisent dans l'organisation commerciale et financière. La création d'un Produce Clearing-House n'a que peu ou pas d'importance quant aux opérations des Stock Exchange Clearing-Houses, et vice-versa, alors qu'il en résulte de façon à peu près certaine une variation dans les opérations du Clearing-House des banquiers, où se faisaient antérieurement les réglements qui constituent les affaires du Clearing nouvellement créé. En outre l'activité plus ou moins grande de ces Clearing-Houses spéciaux vient influer directement sur les chiffres des Clearing-Houses des banquiers, de façon telle que les résultats vrais sont quelquefois bien différents de ceux qui résultent du simple examen des statistiques. Dans des tableaux publiés en ces dernières années, le journal *The Chronicle* de New-York, estimant que le montant des ventes de titres au Stock Exchange pouvait figurer pour 2 fois 1/2 dans le total des opérations au Clearing-House, présentait comme suit le résultat de ces opérations :

En milliers de dollars.	Montant appromatif des ventes.	Clearings.	Clearings, déduction faite de 2 1/2 fois le chiffre des ventes.
—	—	—	—
1886.......	5.885.660	33.676.829	18.962.675
1887.......	4.508.780	33.474.556	22.212.610
1888.......	3.539.520	31.099.977	22.251.480
1889.	4.059.230	35.895.104	25.747.030
1890.......	3.977.665	39.187.194	27.514.450
1891.	3 812.245	33.749.322	24.218.710

Mais par contre, il ne faut pas conclure de ces considérations que les chiffres fournis de cette manière n'ont qu'une importance restreinte. Si les conséquences à tirer de l'examen de ces résultats ne peuvent être acceptées qu'avec certaines réserves, il n'en est pas moins vrai que les circonstances restant semblables, les statistiques de ce genre fournissent des indices qu'on ne saurait négliger. Et si en un même moment on peut comparer les résultats des diverses Chambres de compensation, aussi bien de celles qui ont pour objet les opérations de bourse, les transactions en marchandises et celles qui ne s'adressent qu'aux banquiers, étudier avec les éléments suffisants leurs variations et les rapprocher, dans l'ensemble, de la marche des affaires, il en résultera que dans beaucoup de cas, les données globales de ces diverses Chambres de compensation permettront de se faire une idée vraie de la situation commerciale et financière d'un pays.

V. — *Avantages et inconvénients.*

On ne saurait prétendre que le système de compensation ne présente que des avantages; mais ceux-ci sont tellement considérables que les inconvénients disparaissent. Il suffit de considérer l'immensité des transactions réglées presque sans l'intervention de titres, de marchandises, de numéraire, l'économie d'emploi de capital et de travail qui en résulte, pour admettre *a priori* une telle assertion, quelle que soit l'application faite du système, qu'il s'agisse de marchandises de natures diverses, de titres, ou de paiements effectués entre banquiers, le résultat est toujours le même, d'autant plus favorable que les membres de l'association sont plus nombreux, leurs opérations plus fréquentes et plus importantes. Sans hésiter, on peut dire avec M. Arthur Ellis : « Ceci peut être une assertion hardie, mais j'affirme, pour des « motifs qui seront ci-après indiqués, que le système de Clearing « en économie politique, est aussi important par rapport à « l'échange que la division du travail par rapport à la production [1] ». Les tableaux présentés par le Comité du Stock Exchange Clearing-House de New-York, dont la conclusion a été reproduite dans un précédent chapitre, montrent bien ces avantages en ce qui concerne la compensation des titres. Les résultats quant aux marchandises n'ont pas une moindre importance. Dans la discussion qui, à l'Institut des banquiers de Londres, suivit la communication de M. Arthur Ellis, M. Joseph B. Morgan fit voir d'abord l'économie de temps en présentant simultanément une suite de 210 à 280 transactions, préparées suivant les anciens usages et le système de compensation dont il est l'inventeur. Ces transactions, s'élevant respectivement à 210.000 et à 252,000 livres sterling, ne demandaient que 6 à 7.000 livres sterling pour leur règlement. Et telle est la rapidité de ces opérations que, dans cette même séance, M. Morgan put dire qu'il avait déjà, en trente-deux minutes, réglé aussi des opérations s'élevant à 6 millions de livres sterling.

Les résultats financiers sont plus tangibles encore ; M. Courcelle-Seneuil en a fait une analyse approfondie : « M. De Germiny parlait « récemment de recouvrements de 100 millions effectués en un « jour, à Paris, dans 40.000 domiciles, et ces chiffres ne tarderont

---

[1] *The Clearing system applied to trade and distribution*. Journal of the Institute of Bankers, avril 1881 et non 1884 comme indiqué précédemment par erreur.

« pas à représenter la moyenne des recouvrements quotidiens de « la Banque de France [1], prenons-les pour bases de quelques « réflexions. Les employés de Banque sont aux recouvrements « dès la première heure et rentrent à trois heures, il faut donc que « le montant des effets soit prêt la veille, ou que le débiteur de « l'effet s'expose à courir de trois à quatre heures après le garçon « de recettes à la Banque de France. En général, on va chercher « les fonds la veille. Voilà donc quarante mille individus, com- « merçants laborieux pour la plupart, qui vont chez les banquiers « recevoir ces espèces ou billets, compter, transporter et garder « 100 millions de francs. Les banquiers ont dû avoir cette somme « le matin ou la veille, et ils n'en pourront disposer que le lende- « main à la Banque de France, après que les recouvrements « auront été faits ; il faut même qu'ils aient chez eux une somme « pour rembourser à la Banque de France ceux des effets fournis « par eux, qui n'auraient pas été payés exactement ou dont le « domicile n'aurait pas été exactement indiqué. Il n'y a donc « nulle exagération à compter que 100 millions restent inactifs un « jour entier. Je crois même qu'on serait plus près de la vérité en « calculant à deux jours l'inactivité de cette somme.

« 100 millions inactifs tous les jours n'entrent pas évidemment « dans le travail de la production. L'intérêt qu'ils pourraient « produire est donc perdu, aussi bien que le temps de 40.000 per- « sonnes qui ont reçu, compté, transporté et payé les 100 millions. « Evaluons ce temps à 1 heure et la journée de travail à douze heures, « ce seront 3.333 journées de travail qui, multipliées par 360, « donnent 1.199.800 journées qu'on ne peut évaluer à moins de « 5 francs par jour, sans parler des frais de voitures. Le service « des recouvrements de la Banque de France coûte au commerce

---

[1] La Banque de France a encaissé à Paris (pour le nombre des domiciles, les acceptations sont comprises).

1891	4.809.399	effets pour	4.924.115.304	à 2.486.926	domiciles.
1892	4.846.753	—	3.905.446.997	» 2.485.329	—
1893	4.999.617	—	4.293.772.374	» 2.508.343	—
1894	5.098.367	—	4.196.552.557	» 2.509.191	—
1895	5.135.634	—	4.182.133.178	» 2.474.049	—

La moyenne journalière est notablement inférieure à celle indiquée par M. Courcelle-Seneuil, mais il ne faut pas perdre de vue que les grands établissements financiers, Comptoir National d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, etc., ont un service d'encaissement bien plus important que celui existant en 1864.

« une somme au moins égale, car il est payé par l'intérêt des « 130 millions environ qui restent déposés gratuitement dans cet « établissement. Les frais totaux du service de recouvrement ou « de liquidation s'élèvent donc pour la place de Paris à 17 1/2 « millions, ainsi qu'il suit :

« Intérêts de 100 millions nécessaires aux paiements............	5 000 000
« Intérêts de 130 millions salaire de la Banque..	6.500.000
« Journées de travail perdues par le commerce (5.999.400)......	6.000.000
Total...........	17.500.000

« Avec les procédés anglais, le service de liquidation ne coûte- « rait certainement pas plus de 1 million [1] ».

Sans doute, on ne saurait plus parler d'un intérêt de 5 p. 100; le taux de 1 1/2 p. 100 semblerait plutôt convenable. Toutefois en considérant les moyennes quotidiennes des Clearing-Houses de Londres et de New-York, on se rend compte des nombreux millions économisés par l'emploi du système de compensation.

Mais les Chambres de compensation peuvent rendre encore d'autres services en cas de crise, les États-Unis en ont fait l'application plusieurs fois déjà. Les dispositions prises par le Clearing House de New-York, lors de la panique de 1873 [2], de même que les mesures prises en 1879 pour seconder les efforts du Gouvernement, eurent les meilleurs résultats. Son action ne fut pas moins efficace en 1884. Pour faciliter aux banques associées le règlement de leurs balances, et les mettre à même de répondre aux demandes de remboursement qui leur étaient adressées, le Comité du Clearing-House consentit à l'émission de certificats contre dépôts de valeurs, lettres de change etc, à concurrence de 75 p. 100 de leur montant, certificats portant intérêts à 6 p. 100. Les sommes émises ainsi atteignirent, du 15 mai au 6 juin, 24.915.000 dollars, mais sur ce montant 17 millions 1/2 furent émis dans les trois premiers jours. Ces certificats furent du reste promptement remboursés ; le 1er avril suivant, 5 millions 1/2 de dollars restaient seulement en circulation. Le même procédé fut employé en 1890-91 ; l'émission fut faite par les Clearing-Houses de New-York (15.205.000 dollars), Boston (5.065.000), Philadelphie (8.870.000). La crise de 1893 rendit ces mesures plus nécessaires encore. Huit

---

[1] *Journal des Economistes*, août 1864.

[2] Des certificats furent émis à concurrence de 26.565.000 dollars. Le Clearing-House de Philadelphie en émit également pour 6.785.000 dollars.

Clearing-Houses émirent des certificats de diverses valeurs : New-York (20.000, 10.000 et 5.000 dollars), Philadelphie (5.000), Boston (10.000 et 5.000), New Orléans, (500 à 10), Baltimore (6.000 3.000 et 1.000), Pittsburg (10.000., 5.000 et 1.000), Détroit (5.000), Buffalo (5.000 et 1.000). Les montants émis, tels que les donne le rapport de 1893 du Contrôleur de la circulation, furent de 38.280.000 dollars à New-York, 10.965.000 à Philadelphie, 11.445 000 à Boston, 1.475.000 à Baltimore, 987.000 à Pittsburg [1] De plus des *Clearing-Houses due Bills* furent également émis. Enfin d'autres *Clearing-Houses certificats* furent établis dans le but de servir à la circulation de la même manière que les billets de banque. Cette émission fut faite par huit Clearing-Houses pour les valeurs suivantes : Atlanta (100 et 500 dollars , Albany (10, 5 et 1), Columbia (50, 20, 10, 5 et 1), Chester (10, 5 et 1), Danville (100, 50, 20, 10, 5, 2 et 1), Newnan (10, 5 et 1), Rockhill (5,2 et 1), et Birmingham (de 1.000 dollars à 25 cent.) [2]. En fait, quoique par des moyens différents, les Cléaring-Houses rendirent aux États-Unis un service analogue à celui de la Banque d'Angleterre ou de la Banque de France dans des circonstances récentes.

Sans nier en quoi que ce soit les avantages résultant de l'emploi du système de la compensation, on a fait remarquer qu'il pouvait exciter à la spéculation, en la rendant plus facile et moins coûteuse. Il n'est pas nécessaire ici de reprendre les arguments pour ou contre la spéculation en général, en matière de valeurs de bourse, son utilité ne saurait plus être contestée, les inconvénients qui en résultent disparaissant en présence des avantages qu'elle procure. Il en est de même pour les opérations en marchandises, là surtout où les opérations à terme ne sont souvent que la suite d'engagements antérieurs, et sont destinés à se terminer par des livraisons effectives. En outre il faut remarquer que l'enregistrement des contrats, qu'il s'agisse de valeurs mobilières ou de marchandises, permet de suivre plus facilement les opérations faites par certaines maisons, donnant ainsi l'éveil si les engagements paraissent devenir trop élevés ; de plus la plupart des règlements des Caisses de liquidation et des Stock Exchange Clearing-Houses, prévoient

---

[1] A fin octobre 1893, les certificats émis à New-York et à Boston étaient complètement retirés, il en restait pour 3.835 000 dollars à Philadelphie 845.000 à Baltimore et 332.000 a Pittsburg.

[2] Voir ce sujet est : *The currency Famine of* 1893, par John de Witt Warner (publication du Sound Currency committee de New-York), où se trouvent reproduits la plupart des certificats ou billets de monnaie émis en 1893.

la possibilité pour le Comité directeur de demander des marges plus importantes, c'est-à-dire en fait de prendre les précautions qui semblent nécessaires. Sans doute la facilité plus grande des opérations a pu engendrer des abus, mais avec un correctif tout trouvé, et en tous cas, en amenant des avantages bien supérieurs aux inconvénients qui ont pu être constatés à certaines périodes. Comme l'écrivait M. Des Essars, dans l'article déjà cité[1] : « Les « Caisses de liquidation ont eu par l'escompte des bénéfices le « mérite de découvrir une nouvelle matière escomptable, et de « créer un mode simple et original de mobilisation du capital. « Dans les places où elles ont été introduites, elles ont donné « une sûreté parfaite aux opérations à terme... Contrairement « à ce qu'on a pu dire, il est évident pour tout esprit non prévenu « que les Caisses de liquidation sont pour le commerce un puis- « sant élément de sécurité et de moralisation ».

Il est évident que la facilité plus grande des réglements a aussi une influence sur les opérations de bourse et de commerce, et en ce sens le reproche fait déjà, quant à la spéculation, peut aussi s'appliquer aux Chambres de compensation des banquiers. Mais il est aussi une autre conséquence qui, dans une certaine mesure, peut être considérée comme un inconvénient. Par le fait des compensations, et au fur et à mesure qu'elles deviennent plus nombreuses et plus importantes, l'usage de la monnaie, surtout de la monnaie métallique, tend à se restreindre dans une proportion de plus en plus considérable, et la portion inutilisée, capital sous la forme la moins avantageuse, doit être exportée pour trouver un nouvel emploi. Les chèques prennent ici le rôle de la monnaie [2], et le stock monétaire diminue, l'accroissement ultérieur des affaires n'amenant qu'une augmentation minime, conséquence directe du système adopté. Cette assertion se trouve immédiatement vérifiée si on considère les stocks monétaires des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni, eu égard à leur population et à l'importance de leur commerce.

---

[1] *Les Caisses de liquidation des affaires en marchandises*. Revue économique et financière, 13 octobre 1894.

[2] La circulation des chèques est estimée à 40 millions de livres sterling pour le Royaume-Uni, mais ce chiffre augmente quelquefois dans une grande proportion.

	En millions de francs.[1]			Circulation totale par habitant en francs.	Commerce extérieur en 1895 (millions de fr.) Importations et exportations, métaux précieux non compris.
	Or.	Argent.	papier non couvert.		
	—	—	—	—	—
États-Unis.....	3.201,8	3.240,6	2.158,5	122,20	8.336,7
France........	4.403,9	2.527,3	166,3	186,32	7.093,7
Royaume-Uni..	3.004,4	595,7	587,4	107,64	16.212,9

L'écart est ici extrêmement considérable, et on constate que l'emploi du système anglais, même incomplètement, permettrait en France d'utiliser plus de 2 millards actuellement employés sous la forme de monnaie.

Mais cet état de choses, très avantageux en temps normal, puisqu'il permet de produire le maximum d'effet avec un capital monnaie aussi réduit que possible, devient beaucoup moins favorable en temps de crise, alors que le retrait des dépôts et le remboursement des billets doivent se faire de préférence sous forme métallique. Sans nul doute la possession d'un important stock monétaire ne peut, pour un pays, être considérée comme indice d'une richesse plus grande, et montre au contraire un système de banque inférieur. Mais par contre l'emploi du crédit, poussé jusqu'à ses extrêmes limites, peut aussi avoir de sérieux inconvénients. Ce qui s'est passé en Angleterre, lors de la crise des Baring, est encore présent à toutes les mémoires. On peut donc désirer que le système de la compensation devienne d'une application de plus en plus générale, que l'emploi des chèques prenne la même extension qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis, mais toutefois en maintenant toujours une réserve suffisante pour que, en cas de crise, l'emploi des moyens extrêmes puisse être évité.

G. François.

[1] Montants fournis par la Monnaie de Washington. Le dollar compté pour 5 fr. 18.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Stat. Society.* L'interprétation des statistiques criminelles. — L'ivrognerie a-t-elle augmenté ou diminué. — Influence de la pauvreté sur le crime. — Le taux local des décès en Angleterre; nouvelle manière de l'établir. — Les prix dans l'Inde. Une mesure de la civilisation..... appliquée à la France et à l'Angleterre. = *The Economist.* L'approvisionnement de l'Angleterre après une défaite sur mer. — Court-elle le danger d'être affamée? *The Economist* ne le croit pas. — *The Economic Journal*; la réforme agraire en Prusse. — Plusieurs. — Propriétaires et fermiers dans la principauté de Galles, = *The Economic Review.* Limitation morale de l'intervention de l'État. *The quarterly Journal of Economics.* — Plusieurs.— Le taux des naissances dans l'État de Massachussetts. Le mouvement de la coopération aux États-Unis. = *The Journal of Political Economie.* Plusieurs. — Divers principes de taxation. = *The Yale Review.* La Régie ou le travail par entreprise? — Plusieurs points de vue. = *Gunton's Magazine.* Un monopole manqué. = *Jahrbücher* (Annales d'Économie politique, etc.), du professeur Conrad. Le nouveau code de commerce allemand. — Les banques d'État. — La question hongroise. — Plusieurs. = *Annalen* (Annales de l'Empire allemand). L'impôt sur la bière. = *Statistische Monatschrift* (Revue mensuelle de statistique). La Banque et la Caisse d'épargne comme agents des finances de l'État. — La poste à tout faire. — La récolte en 1896. = *Œsterreichisches Staatwörterbuch* (Dictionnaire politique autrichien). = *Agrarpolitique* (Politique agraire) de L. Brentano. = *Die bäuerliche Erbfolge* (Le droit de succession aux biens ruraux, etc.), par L. Fick. = *Soll Deutschland seinen ganzen Getreidebedarf selbst produziren?* (L'Allemagne doit-elle produire elle-même les céréales dont elle a besoin?) par Rob. Drill. = *Die Lage der englischen Landwirtschaft* (La situation de l'agriculture anglaise), par F. Ph. Kœnig. = *Diew Entwickelung der bauerlichen Verhältnisse* (Le développement de la situation des paysans dans le royaume de Pologne), par le comte A. J. F. C. de Rostworowski. = *Der Personalkredit* (Le crédit personnel), 2 volumes de rapports. = *Gesetzliche Regelung der Hausindustrie* (Réglementation du travail domestique), par E. Schwiedland. = *Die Reform der Gewerbebesteuerung* (La réforme de l'impôt des patentes), par P. A. Helmer.= *L'Economista*, de Florence. — L'État et la Nation. — Le chômage et l'assurance. = *Giornale degli Economisti.* Plusieurs. = *Tratado elemental de Estadiska* (Traité élémentaire de statistique), par J. P. Hurtado.

Journal of the R. Statistical Society (Journal de la Société roy. de Statistique), fasc. de mars 1897 (Londres, Edw. Stanford). Ce numéro est particulièrement riche en travaux intéressants Le R. W. Douglas Morrison a présenté une étude sur l'*interprétation des statistiques criminelles*, qui est intéressante, bien qu'elle ne renferme rien de nouveau pour les hommes spéciaux. La statistique criminelle peut consister uniquement dans les relevés de la police, soit de la constatation des crimes et délits, soit du nombre de ceux qui ont été arrêtés. A ces tableaux on peut reprocher, d'une part, d'avoir laissé échapper des coupables, et de l'autre, d'avoir arrêté des innocents. Il y a ensuite les tableaux des accusés et les tableaux des condamnés. Ces renseignements sont plus exacts que les précédents, mais ils ne donnent pas non plus un tableau complet de l'ensemble de la criminalité. Il y a enfin les tableaux des prisons qui donnent l'image la moins ressemblante de la criminalité, par des raisons que le lecteur trouvera aisément.

L'auteur ne se borne pas à développer ces généralités, il entre dans de curieux détails, en voici, par exemple, un qui donne à penser. On lit dans les tableaux de la criminalité anglaise que, sur 100.000 habitants, dans la période 1874-1878, 812 ivrognes ont été jugés par les tribunaux ; en 1879-1883, 698 ; en 1884-1888, 636, en 1889-1893, 615 ; en 1893, 566 ; en 1894, 595 ; et on en conclut que l'ivrognerie a diminué en Angleterre. Eh bien ! l'auteur n'en est pas sûr du tout, il croit plutôt que la police est devenue plus indulgente pour les délits peu graves et les contraventions. (On veut avoir observé quelque chose d'analogue chez nous, sous le nom de correctionalisation, c'est-à dire qu'on ferme un œil sur les circonstances aggravantes). Or, savez-vous sur quoi les doutes de l'auteur sont fondés ? Il a lu ceci dans les rapports du *Registrar general* : « Les décès attribués à l'intempérance ont augmenté d'année en année depuis 1884, et entre 1884 et 1890 ils ont même été, proportionnellement à la population, plus nombreux que jamais. » — M. Morrisson relève encore d'autres points intéressants ou curieux qu'il faudra chercher dans son travail, je signale notamment ce point, qu'il montre que la pauvreté est une beaucoup moins fréquente cause du crime qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

Suit une étude de M. Thomas A. Welton sur le taux local des décès en Angleterre dans la période décennale 1881-1890. L'auteur se propose de montrer que, si l'on veut connaître l'influence des circonstances locales sur la mortalité, il ne faut tenir compte

que des décès qui ont lieu entre l'âge de 0 et 5 ans, et de ceux entre 45 et 75 ans. Quant aux âges intermédiaires — de 5 à 45 ans, et surtout de 15 à 35 ans — ils sont trop influencés par les migrations, et les proportions naturelles s'en trouvent altérées. Ce travail, d'un haut intérêt, ni la discussion qui l'a suivi, ne se prêtent à une courte analyse.

Nous en dirons autant du travail très étendu de M. Fred. I. Atkinson sur les prix énoncés en argent (blanc) dans l'Inde. Il est un peu à craindre, d'ailleurs, que ce travail ne soit légèrement tendancieux. Pour ma part, je me défie aussi un peu des *Index Numbers*, je veux bien les accepter comme un indice, mais jamais comme une preuve. En tout cas, les hommes spéciaux doivent lire le travail de M. Atkinson.

M. Marcus Rubin, le directeur du bureau de statistique de Copenhague offre « Une mesure de civilisation ». Il apprécie et rectifie une idée d'un statisticien suédois, M. Sundbärg ; ce dernier prend le taux de la mortalité comme mesure du degré de civilisation d'une contrée, M. Rubin veut qu'on prenne une sorte de moyenne entre la mortalité et la natalité. D'abord que faut-il entendre ici par civilisation ? M. Sundbärg répond [1] : « Toute activité rationnelle humaine a pour but intime ou final (innermost) la lutte pour la vie, contre la désorganisation et la mort. Or, ce sont justement ces activités rationnelles de l'humanité que nous comprenons sous le terme de civilisation. » C'est là peut-être une bien étroite définition de ce mot si compréhensif. Nous ne pouvons pas entrer ici dans le vif de la question, nous constaterons seulement que M. Sundbärg dira : l'Angleterre est plus civilisée que la France puisqu'elle a 19,1 décès par 1.000 habitants, tandis que la France en a 22,0. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, pour M. Rubin, cela ne suffit pas ; selon lui, il faut faire entrer en ligne de compte les 23,9 naissances par 1.000 de la France et les 32,5 naissances par 1.000 de l'Angleterre ; le rapport s'établirait donc ainsi : Angleterre $\frac{19,1}{32,5}$ France $\frac{22,0}{23,9}$ soit $\frac{0,59}{0,92}$. En divisant les deux termes de cette fraction par 3, on obtient $\frac{0,197}{0,307}$ de sorte que la civilisation relative de l'Angleterre comparée à celle de la France s'exprimerait mieux par $\frac{19}{30}$ que par $\frac{19}{22}$ (mortalité seule). Je ne veux pas dire que ces comparaisons et ces calculs sont de simples jeux, je pense que ce sont des indices —

---

[1] Je traduis littéralement.

comme la fumée l'est du feu —, ou comme les *index numbers* le seraient du mouvement des prix... mais les indices sont quelquefois trompeurs. Ainsi, une natalité élevée est plus souvent un indice de pauvreté que de richesse, et d'ailleurs, l'indice qu'on nous offre n'est-il pas trop exclusivement fondé sur des éléments matériels, que fait-on alors des influences morales?

The Economist de Londres a examiné, dans le numéro du 10 avril dernier, une des questions les plus brûlantes : que ferait la Grande-Bretagne si, dans une guerre, sa flotte était détruite et que l'ennemi, profitant de sa supériorité sur mer, empêchât le blé d'arriver aux ports anglais. Ce qui a provoqué cet examen, ce sont les efforts faits en Angleterre pour rétablir le système protecteur. Ceux qui se sont donné cette dernière mission cherchent à l'accomplir en se servant des prétextes les plus variés. L'un de ces prétextes, celui qui paraît avoir gagné en ce moment les influences les plus en vue, c'est celui d'un Zollverein impérial, c'est-à-dire une fédération conclue entre le Royaume-Uni et toutes ses colonies et possessions, Zollverein consacré par un tarif que supporterait l'importation des pays étrangers, mais non les marchandises provenant d'un des membres de cette union. En présence des objections que ce plan soulève, on a trouvé d'autres prétextes en faveur des taxes de douane, par exemple qu'il faut former un fonds spécial pour assurer la suprématie maritime britannique, ou pour pouvoir réduire certains droits qui pèsent sur les consommations irlandaises; enfin on parle des dangers que courrait l'approvisionnement en céréales de la Grande-Bretagne, si ses flottes étaient battues. Car tout le monde sait que les champs britanniques ne produisent pas pour six mois de blé et que parfois les provisions de cette denrée, réunies dans les greniers du pays, sont très loin d'atteindre ce chiffre. Les intéressés s'étendent longuement sur les terribles dangers que court une contrée qui a besoin d'importer sa nourriture, etc...

The Economist ne croit pas que la Grande-Bretagne soit aussi menacée que cela. Même en supposant le cas où la puissance maritime anglaise serait anéantie, le peuple anglais ne courrait nullement le danger d'être affamé, car les adversaires continentaux, qui disposent tous d'armées formidables, étant vainqueurs, ne s'amuseraient pas à bloquer les côtes de la Grande-Bretagne, ils s'empresseraient d'envahir son territoire. Si l'on suppose seulement que des échecs aient affaibli la flotte anglaise au point

que la sécurité soit rompue pour les navires anglais; dans ce cas l'approvisionnement se ferait par des navires neutres. Si l'on croit possible de déclarer le blé « contrebande de guerre », il faudrait bloquer la Grande-Bretagne; ce qui serait impossible aux flottes réunies de l'Europe, les côtes étant d'une très grande étendue et la hausse des prix des céréales stimulerait énormément l'esprit d'entreprise.....

The Economic Journal, publié par *The British economic association*, et dirigé par MM. F. Y. Edgeworth et Henry Higgs (London, Macmillan), mars 1897. Le premier article est intitulé : *La réforme agraire en Prusse*, il est de M. Lujo Brentano, qui a publié le même article en allemand dans la *Nation* de Berlin et a traité en outre le sujet dans une publication spéciale, dont nous parlerons plus loin. Nous nous bornons donc à dire ici que ce travail offre un grand intérêt.

Nous trouvons ensuite un article signé Kenric B. Murray « secrétaire de la Chambre de commerce de Londres » qui semble destiné à soutenir des idées comme celle que *The Economist* vient de combattre. Seulement cet article est curieusement rédigé, telle ligne vous fait croire que l'auteur est un ennemi, et telle autre qu'il est un chaud partisan du socialisme d'État. — Qu'en faut-il croire?

Mentionnons l'article de M. A. W. Flux sur la concurrence allemande dans lequel l'auteur tend à démontrer que cette concurrence est loin d'avoir pour l'Angleterre l'importance qu'on lui attribue quelquefois.

J'aurais voulu encore pouvoir donner quelques extraits d'un rapport sur l'agriculture dans la principauté de Galles (Wales), mais l'exposé n'est pas assez net, et quelquefois il se borne à faire des allusions à des documents qu'on n'a pas sous la main. Il est dit que les fermes sont louées à l'année, pour ainsi dire sans bail, ce qui n'empêche pas que certains domaines restent presque héréditairement dans la même famille de fermiers. Cet usage est d'ailleurs assez répandu en Angleterre, et on doit sans doute lui attribuer la législation relative à l'indemnité due au fermier sortant pour les améliorations exécutées à ses frais. En effet, croyant rester longtemps encore sur la ferme, le tenant fait parfois des dépenses dans lesquelles on l'empêche de rentrer en lui donnant congé. Puis l'obligation de l'indemniser doit retenir maint propriétaire à renvoyer le fermier sans raisons suffisantes.

Certains tableaux montrent que le nombre des propriétés, surtout des grandes, dépasse de beaucoup celui des fermes. Ainsi, il y a 571 propriétés de 1.000 acres (40 ares) dans la principauté, mais il n'y a que 12 fermes de cette grandeur. La petite propriété n'est pas rare, il y en a, par exemple, 17.289 au-dessous de 100 acres. Plus de 35.000 personnes ne possèdent qu'un acre. Parmi les fermiers, 7.975 cultivent des exploitations de 100 à 300 acres ; 10.375, de 50 à 100 acres, 43.403 moins de 50 acres. Et il paraît que le nombre des fermes de moyenne grandeur augmente.

The Economic Review, publiée tous les trimestres par l'Union chrétienne sociale, branche d'Oxford (Londres, Rivington, Percival et C., avril 1897). Il y a certainement beaucoup de bonnes intentions dans cette revue, quelquefois même de bonnes idées, mais on y trouve bien moins de clarté et de profondeur que si ses rédacteurs ne cherchaient pas constamment à mêler des choses aussi différentes que la prospérité terrestre et la félicité céleste. Cette combinaison hétérogène de vues et de buts oblige souvent les auteurs à revenir plusieurs fois sur leurs pas et fait naître parfois des doutes dans notre esprit. Voici un article certainement intéressant : « Limitation morale de l'intervention de l'État » auquel notre observation s'applique en plein. Reproduisons quelques propositions :

La société (ou l'État) se compose d'individus vivant côte à côte (*contiguity*). Le voisinage ne donne à aucun individu « Le droit » de demander un sacrifice à l'autre, mais bien celui d'exiger qu'il n'entreprenne rien sur sa liberté. La liberté est précisément le premier des *droits*. Or, ce droit à la liberté, c'est l'individualisme. L'intervention de l'État doit se borner à assurer des droits égaux à chaque individu. — Ceci est clair... parce que je ne reproduis pas le brouillard des développements. — Continuons. La liberté se manifeste par la concurrence. « Or, dit l'auteur, nous savons que la compétition est le résultat nécessaire de la liberté de l'individu et qu'elle ne peut être parfaite que si tous les individus sont parfaitement libres. Nous savons aussi qu'il s'ensuit nécessairement que la destruction de la compétition implique la destruction de la liberté individuelle, donc de la vraie individualité. Mais, comme individualistes, nous ne pouvons pas nous occuper directement du maintien de la compétition, mais seulement du maintien de la liberté, de la préservation

d'une personne (des entreprises) de l'autre... » Voilà un spécimen de la manière de l'auteur, il dit beaucoup de choses justes, mais il délaye ses pensées dans des mots en ayant l'air de faire des demi-concessions aux socialistes. Je dis en ayant l'air, parce que je parierais que l'auteur, M. Fell, est plus libéral qu'il est convenable de l'être dans une revue de socialisme chrétien ou de christianisme-social.

The quarterly Journal of Economics (Revue trimestrielle économique) publiée pour l'Université Harvard (Boston, G.-H. Ellis). avril 1897. Signalons, en dehors des intéressants articles de M. Dunbar (sur le papier-monnaie) et Walsh (sur l'effet des variations de la valeur des monnaies) un bon travail de M. F.-S. Crum sur le taux des naissances dans l'État de Massachusetts. Il ressort de ses chiffres que l'accroissement de la population a été accompagné d'une diminution de la natalité. La même observation a été faite dans tous les pays civilisés, et Malthus l'a implicitement prévu : au fur et à mesure que la lutte pour la vie devient plus intense, les hommes sont moins portés à se multiplier. M. Crum cherche ensuite à expliquer quelques-uns des phénomènes signalés par la démographie, par exemple le fait qu'il naît 104 à 106 garçons pour 100 filles. Aucune de ses explications de ce fait ne supporte un examen approfondi, et il a omis de citer l'hypothèse la plus vraisemblable qui s'appuie sur un certain nombre de faits. C'est celle-ci : chez les plantes comme chez les animaux, l'homme compris, la semence est (en soi) masculine ou féminine, c'est toujours le père qui détermine le sexe, la mère n'y est pour rien, elle développe le germe et ne le change pas. Or, la nature produit à peu près le même nombre de germes humains de chaque sexe. On pourrait aussi expliquer le fait du petit excédent de germes mâles, mais on manque des demi-preuves nécessaires pour donner de la consistance aux hypothèses [1].

M. Ed. Cummings donne une vue d'ensemble sur le mouvement de la coopération aux États-Unis. Jusqu'à présent il n'y a eu que des mouvements périodiques d'enthousiasme bientôt refroidis et quelques essais de mises en train sur de petites échelles sans importance et sans consistance. Pourquoi cette idée a-t-elle trouvé si peu d'adhérents dans ce pays ? Les uns pensent que c'est parce

---

[1] Relativement aux plantes, il en est dont le sexe des semences ne fait aucun doute.

que les avantages des petites épargnes n'y sont pas assez appréciés; d'autres croient qu'on n'a pas assez clairement démontré l'utilité de l'institution; ou que la population n'est pas assez stable, elle change si facilement de domicile, même de ville ou de territoire; ou encore que les bons directeurs et entrepreneurs de magasins coopératifs sont rares.

The Journal of Political Economy, publié par l'université de Chicago (septembre-décembre 1896). On y trouve une histoire de la *Quantity Theory* (influence sur les prix de la quantité du numéraire en circulation) un article sur la sélection sociale, où il est beaucoup question de la longueur et de la largeur du crâne humain et d'autres questions qui ne se prêtent pas bien à l'analyse succincte. Arrêtons-nous seulement à la note dans laquelle M. Georges G. Tunell soumet à la discussion le chapitre *On Taxation* du nouveau livre de M. Hadley. Dans ce nouveau livre, que je n'ai pas encore vu, le savant professeur se propose de renouveler la science des finances — tant mieux s'il réussit — la discussion du chapitre sur les impôts va nous donner une idée de ses vues.

M. Tunell cite : Ad. Smith, dit M. Hadley, pose quatre critéria[1] d'un bon système de taxation, savoir : équité, certitude, convenance des époques de payement, faibles frais de perception. Si ces quatre choses peuvent être combinées, l'impôt est bon. Mais si elles ne peuvent être combinées? Que faire si l'on ne peut obtenir l'équité qu'en sacrifiant la certitude, ou si la certitude ne s'obtient qu'au prix de l'iniquité?... Il ne saurait y avoir de doute sur ce point, que dans nos États modernes la certitude doit primer l'équité. La certitude une fois établie, on peut espérer corriger avec le temps tous les autres défauts.

Voilà donc, dit M. Tunell, le principe fondamental qui doit guider le législateur. M. Hadley n'a qu'un principe, qu'il met toujours en avant, et cette simplicité touche à la naïveté. La taxation on le sait, est une des matières les plus compliquées, elle ne se prête pas à cette extrême simplification. Quant à l'équité, qui a

---

[1] M. Tunell fait observer en note, qu'il ne s'agit pas chez A. Smith de principes — car alors il aurait dû parler aussi de la nécessité de percevoir un revenu suffisant pour couvrir les besoins; il aurait dû mentionner aussi l'élasticité etc., il demande seulement qu'on tienne compte de ces quatre règles en répartissant une taxe quelconque. (Nous traduisons les idées en évitant les mots inutiles).

toujours paru si difficile à atteindre, l'auteur la résout trop aisément, il la laisse, pour ainsi dire, avoir soin d'elle-même. Selon lui, si l'impôt commence par être mal distribué, l'inégalité se corrigera peu à peu avec le temps. M. Tunell cite un exemple pris dans le livre de M. Hadley et le discute en montrant que si parfois la répartition s'améliore, ce n'est pas sans frais.

M. Turnell critique encore d'autres propositions de M. Hadley qui ne paraît donc pas avoir réusssi à renouveler les doctrines financières. Signalons aussi l'article de M. C. W. Oker sur *the fallacy of Index numbers.*

The Yale review, publiée par MM. Farnam, Hadley, Schwob etc., à la librairie Tuttle, Morehouse et Taylor, de New-Haven, renferme, dans le fascicule trim. de février 1897 — entre autres — un article de M. J. R. Commons sur le travail municipal en régie (*day labor*) ou donné à l'entreprise (*contract system*). C'est une question à l'ordre du jour et qui devient de plus en plus brûlante, surtout en Angleterre et aux États-Unis. Cette question n'est cependant pas soulevée par les tendances socialistes de notre époque qui voudraient se débarrasser des entrepreneurs, des employeurs. Non, il ne s'agit que de venir en aide aux unemployed, aux sans-travail, aux travailleurs réduits au chômage. Ces ouvriers sans travail, il faut les nourrir; or, la charité est démoralisante pour ceux qui la reçoivent, donc, il faut occuper les sans-travail, il faut leur réserver des travaux utiles, notamment en hiver, où tant d'industries sont réduites au chômage. Voilà ce qu'on expose.

Mais si l'on est d'accord sur le principe, on ne l'est pas sur son application. Pour occuper les sans-travail, faut-il s'entendre avec des entrepreneurs, ou la commune peut-elle faire exécuter en régie les travaux publics? L'auteur cite des faits et des chiffres en faveur de l'un et de l'autre procédé et les résume ainsi : 1°. Relativement à la qualité du travail, celui qui est exécuté en régie est indubitablement supérieur à celui qui est fourni par les entreprises; 2° quant aux frais, lorsque les faveurs, etc., ne s'en mêlent pas, elles ne dépassent pas ceux de la régie; le bénéfice que ferait l'entrepreneur se répartit comme salaire entre les ouvriers[1]; il y a aussi moins de réparations à faire pour les travaux exécutés en régie.

---

[1] Les ouvriers des villes sont payés, le plus souvent 1 dollar 75, dans le Massachusetts même 2 dollars; les entrepreneurs payent de 1 doll. à 1 doll. 50.

Toutefois les choses ne sont pas toujours aussi simples que notre résumé les présente : parfois on ne fait travailler dans les ateliers nationaux que les vieillards ou les indigents ; d'autres fois la charité se mêle plus ou moins aux arrangements pris. L'auteur continue son exposé, et après nous avoir détaillé les différents cas qui peuvent se présenter, nous nous apercevons que la question s'est transformée pour ainsi dire sous sa plume. On ne parle plus d'occuper les ouvriers en chômage, de donner du pain à ceux qui ont faim, on veut assurer à la commune de bons travaux publics, l'ingénieur urbain reçoit plein pouvoir de renvoyer les ouvriers incapables, il doit préférer ceux qui sont établis dans la ville, il les occupera d'une manière permanente, si c'est possible, ils deviendront ainsi des contribuables et en même temps des consommateurs, clients des marchands de la ville. On le voit, toutes les choses peuvent être envisagées sous des aspects divers, seulement cet aspect n'est pas le même pour les jeunes institutions et pour les institutions vieillies. On sait comment ça commence, mais on ne voit pas comment ça finit.

Gunton's Magazine, paraît à New-York. Dans le nº de janvier on nous raconte d'une manière intéressante l'histoire de la Grandeur et de la Décadence de la *Nail combine* organisée à Boston en juin 1895, et dissoute le 1er déc. 1896. La « Combinaison » ou coalition des fabriques de clous, nous apprend le Magazine, était déjà attaquée par toutes les feuilles démagogiques comme contribuant à étendre la « plaie des trusts ». Mais, ajoute le Magazine, la coalition des cloutiers n'a jamais rien eu du *trust*, ou du moins du « trust légitime », tel que le pratiquent la Standard Oil Company, et la American Sugar Refining Company. Ces compagnies modèles tendent plutôt à faire baisser les prix en perfectionnant leurs procédés (espérons que le Magazine ne se trompe pas) tandis que les cloutiers ont plutôt formé un « corner » pour établir un monopole avec toutes ses violences et ses injustices.

Avant l'organisation de cette coalition le prix des clous (ou plutôt des pointes *wire-nail*) était de 80 à 90 cents (sous) par « Keg » prix considéré comme trop bas, car il ne laissait aucun bénéfice. Mais au lieu d'organiser l'industrie sur de meilleures bases — sur une production plus économique — et de n'augmenter les prix que légèrement, on poussa à la hausse d'une manière extravagante : en septembre 1895, le cours était à 2 doll. 25 le keg, en

mars 1896 à 2 doll. 40, en mai, 2 doll. 55. Dans les territoires plus éloignés les prix ont monté à 3 doll. 20, même à 4 et 5 doll. Le Magazine raconte comment l'opinion s'est soulevée, comment il y eut des procès et enfin comment l'association des monopoleurs — qui n'avaient pas eu en vue une organisation permanente, mais qui n'avaient voulu que monter un coup — a dû se dissoudre.... sans s'être couverte de gloire. Je parlais de procès, parmi ceux mentionnés dans l'article que j'analyse il y a celui d'un fabricant qui avait commandé, à la fois, quarante machines à faire des pointes (clous) à une fabrique de machines. Tout d'un coup cette fabrique lui annonce qu'elle ne peut pas lui fournir les machines. Il s'est trouvé que l'association des monopoleurs avait fait des contrats avec tous les fabricants de machines à clous pour les empêcher d'en vendre à des concurrents.

Quoiqu'il en soit, nous avons là un nouvel exemple de l'impossibilité d'établir de nos jours des monopoles durables par la simple voie des accaparements.

Jahrbücher für Nationalökonomie, etc. (Annales d'économie politique et de statistique) publiées par MM. les prof. Conrad etc. Iena, Gustave Fischer) Janvier 1897. M. Lastig apprécie le projet de code de commerce allemand qui vient d'être soumis au Reichsrat et le compare, titre par titre, avec le précédent. Ces comparaisons sont très instructives, elles m'ont fait penser que la comparaison raisonnée (ou expliquée dans ses causes, etc.), des codes de commerce français, anglais, allemand, Italien depuis plusieurs siècles (ou des coutumes qui les ont précédés) fournirait plusieurs chapitres des plus importants, à la fois d'une histoire du commerce et d'une histoire de l'économie politique. J'espère qu'un jeune savant aura un jour l'idée d'entreprendre ce travail.

L'article suivant, dû à M. H. Hartung, s'occupe du projet d'une banque fédérale — plus ou moins d'État — qui vient d'être rejeté en Suisse. A cette occasion on a beaucoup discuté dans ce pays et un peu ailleurs (bien peu en France), les arguments qu'on peut faire valoir en faveur ou contre les Banques d'État, nous ne pouvons aborder ici, pour notre part, cette importante question, nous dirons seulement que la France serait le dernier pays où l'on pourrait justifier la Banque d'État, puisqu'elle s'entend à tirer de sa banque privée — en la pressurant comme une orange juteuse — plus d'avantages qu'aucune banque d'État ne pourrait jamais fournir.

Puisque la question hongroise est à l'ordre du jour, mentionnons le travail de M. K. Mandello sur la situation financière de la Hongrie de 1867 à 1895. Les chiffres montrent bien que la Hongrie a progressé, mais l'on ne traite ainsi que la moitié de la question, nous ne savons pas si elle a progressé plus ou moins que l'Autriche.

La livraison de février présente un article de M. Otto Seeck qui constate que, dans l'antiquité la statistique était bien embryonnaire, mais qu'elle n'était pas complètement inconnue ou négligée. — Dans un autre article, M. de Gömöry prétend démontrer que le prix est une idée indépendante de la notion de la valeur, mais son travail laisse à désirer comme clarté. On y rencontre des propositions très discutables. — M. Ludwig Elster donne d'intéressants détails sur les honoraires — traitements fixes budgétaires — et les droits d'admission aux cours payés par les étudiants. Ces revenus accessoires des professeurs sont maintenant réglementés de manière à rendre leurs traitements un peu moins inégaux.

M. Knut Wicksell, de Stockholm, offre une nouvelle idée : « L'escompte (der Bankzins) considéré comme régulateur du prix des marchandises ». L'auteur nous promet un volume à l'appui de sa thèse, attendons-le, les observations générales qu'il présente aujourd'hui ne me semblent pas suffire. — Enfin, le dernier article, dû à des médecins et qui est destiné à prouver que les pauvres perdent plus d'enfants en bas âge que les gens aisés, prêche des convertis.

Annalen des Deutschen Reichs (Annales de l'Empire allemand) publiées par G. Hirth et Max de Seydel (Munich, G. Hirth). Dans le 2e fascicule de 1897 nous trouvons deux articles concernant l'impôt sur la bière, l'un, de M. V. Dandert, commence une histoire de la taxe sur la bière en Wurtemberg, qui part du moyen-âge ; l'autre, de M. le conseiller Boccius, offre des « observations sur un Droit général sur la bière en Allemagne ». Ne parlons que du présent, de ce qui existe et de ce qu'on projette. Eh bien, quoique la constitution de l'Empire attribue à ce dernier, comme revenus, les contributions indirectes, la taxe sur la bière a, été expressément réservée à certains territoires dont les gouvernements peuvent la régler selon leurs vues. Il s'ensuit qu'il y a en Allemagne un impôt sur la bière (ou plutôt « sur le malt) bavarois, un impôt idem wurtembergeois, d'autres taxes en Bade et

en Alsace, enfin l'impôt du reste) de l'Empire dit taxe de brasserie commune.

La taxe commune de brasserie aussi bien que l'impôt sur le malt de la Bavière et du Wurtemberg sont un droit sur la principale matière première: ce droit est perçu en Prusse, Saxe etc., ainsi qu'en Wurtemberg au poids et en Bavière à la mesure (de capacité). En Bade et en Alsace, on lève la taxe d'après la contenance des chaudières ou des « vaisseaux » comme en France. En Bade on projette l'adoption d'un droit sur le malt, au poids. En Bavière, le malt seul est taxé, mais l'emploi de toute autre matière pour faire la bière est interdite. En Prusse, Wurtemberg, etc., il est permis d'employer des succédanés du malt, en payant, bien entendu, l'impôt.

Il faudrait entrer dans d'autres détails encore si l'on voulait signaler toutes les différences, mais l'auteur se prononce en tout cas pour un droit sur le malt, seulement ce droit peut être perçu au moment où l'orge est dans le four pour être grillée, ou lorsque le malt est dans le moulin pour être moulu, ou enfin lorsqu'on procède à la trempe. On voit qu'il n'est pas question d'un impôt sur le produit — la bière — bien qu'une taxe ainsi assise semblerait la plus rationnelle de toutes, mais en matière financière la simplicité n'est pas toujours pratique, car elle favorise la fraude. — Nous renvoyons pour les développements à l'article de M. Boccius qui ne prétend nullement faire de la théorie, mais qui, en ancien directeur des contributions indirectes, se préoccupe surtout de l'intérêt du trésor. Voici encore quelques chiffres, d'après lesquels, en 1894-1895, sur 8,031, brasseries, il y en a 1.176 qui n'emploient que 7 1/2 quintaux de malt par an et paient une taxe de 15 M. (le mark 1 fr. 25). Les plus nombreuess sont celles — 1.021 — qui emploient 150 à 300 quintaux et paient de 300 à 600 M., et celles — 1.357 — qui emploient 300 à 700 quintaux et paient 600 à 1.500 M., les plus grandes brasseries, il y en a 59, paient pour leur 30.000 quintaux jusqu'à 60.000 M. d'impôts.

Statistische Monatschrift. (Revue mensuelle de statistique) publiée par la commission centrale autrichienne. Janvier-mars 1897 (Vienne, Alfred Hölder). Un article comparatif sur les affaires de virement et les Clearinghouses d'Autriche-Hongrie et des autres pays se poursuit à travers ces fascicules, nous n'entreprendrons pas l'analyse d'un aussi long travail chargé de chiffres, mais nous signalerons très brièvement un curieux détail. On a beaucoup

parlé dans l'article de l'utilité de charger la Banque austro-hongroise de la perception des impôts ainsi que des payements que l'Etat doit faire, mais un pareil emploi est déjà réalisé ailleurs, notamment en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. quoique à des degrés différents.

Mais ce qui n'existe qu'en Autriche (que je sache), c'est que la caisse d'épargne exerce ces fonctions financières conjointement avec la Banque. La caisse postale ne les exerce encore que partiellement et sur une petite échelle, mais on parle de généraliser l'idée. Les bureaux de poste deviendraient — par rapport aux fonds publics, à l'impôt, — les organes aspiratoires de la banque austro-hongroise, qui aurait à opérer la répartition des fonds. La perception (*Einziehung*) des impôts, le payement des traitements et pensions, se feraient par les bureaux de poste, et les autres payements seraient effectués, selon le cas, par la poste ou la banque. Pour apprécier ce système, il faudrait le connaître dans tous ses détails, en attendant réservons notre opinion sur la Poste « à tout faire ».

Mentionnons le tableau de la récolte des céréales en 1896. Nous allons donner le produit total et — entre parenthèses — la moyenne par hectare : froment 15.502,187 hl. (14,6) ; seigle 27,028.134 hl. (14,7) ; orge 19,311,697 (16,5) ; 36,717,591 (19,1) ; maïs 6.148.909 hl. 17,7.) Ces rendements (que je ne garantis pas) sont encore inférieurs à ceux de la France, de sorte que l'Autriche (sans la Hongrie) est un pays plutôt importateur qu'exportateur.

Oesterreichisches Staatswœrterbuch. (Dictionnaire, politique, administratif et économique de l'Autriche) publié par MM. E. Mischler et Jos Ulbrich (Vienne, Alfred Hölder 1894-97, 2 vol.) Dans cet ouvrage de 3000 pages d'impression compacte à 2 colonnes on trouvera une réponse, due à un homme compétent, sur toutes les questions qu'on peut adresser à et sur l'administration autrichienne. On ne doit pas oublier que les 3/4 au moins de ces questions sont de nature économique, ou du moins exigent des réponses imprégnées d'économique. Combien les rapports entre l'administration et l'économique sont intimes, cela ressort déjà de la simple indication des principaux mots auxquels des articles ont été consacrés. Lettre A (je ne reproduis pas les mots allemands, mais seulement leur traduction). Impôts (*Abgaben*), sociétés par actions, ouvriers ou travailleurs (*Arbeiter*), Assistance

publique, Émigration, etc. — Lettre B, Banque, Mines, taxes et ouvriers des mines, finances de districts, impôts sur la bière, Bourses, impôt sur l'eau-de-vie, Sociétés de secours mutuels (Bruderladen), Bourgeois et paysans, et nous avons omis l'article *Bohême*, qui est très étendu, et traite subsidiairement aussi quelques matières économiques.

Nous nous bornons aux lettres A et B en rappelant que nous avons passé dans l'énumération les mots qui se rapportent aux matières politiques, au droit, et aux choses trop techniques. Le *Dictionnaire de l'Administration autrichienne* ne discute pas les questions au point de vue économique, ce n'est pas dans ses attributions, mais il expose à grands traits l'histoire des institutions et des coutumes dont il fait connaître le droit actuel. Mais dans un grand nombre de cas, on peut déduire de la législation en vigueur à une époque les doctrines économiques et autres qui ont régné à cette même époque. Nous aurions voulu pouvoir donner quelques spécimens de la manière de traiter les sujets dans le Dictionnaire, mais l'espace ne le permet pas. Nous avons parcouru, à cet effet, entre autres, l'article *Chemin de fer*, histoire, statistique, subvention, organisation, réglementation, etc., etc. et nous avons dû reconnaître qu'il ne suffit pas de détacher un fil pour faire apprécier les diverses qualités d'un tissu. L'ouvrage touche à sa fin, nous en reparlerons quand il sera achevé.

Agrarpolitik (Politique agraire), *ein Lehrbuch* (un traité). Pour franciser ce titre, mettons : (fragment d'un) Traité d'économie rurale, par Lujo Brentano, professeur à l'université de Munich. Dans sa préface l'auteur trouve que les traités, déjà anciens, d'économique avaient du bon, qu'ils sont restés instructifs, mais que la méthode historique, qui consiste à décrire les situations successives, avait l'avantage de nous faire sentir que les faits se modifient ; seulement, on oubliait ainsi qu'il y a « une nature des choses » (*die Natur der Dinge*), expression qui, pour nous, est synonyme des *Lois naturelles* ; on pensait qu'il suffisait de trouver les hommes appropriés (the right men) et de laisser aller les choses, ces right men décideraient « de cas en cas » (*von Fall zu Fall*) naturellement sans se tromper. Or, les hommes « appropriés » se trouvent plus difficilement que les hommes influents, et ceux-ci, en l'absence de doctrines ou de principes (la méthode historique les renie) se croient en état et en droit de diriger les affaires publiques conformément à leurs intérêts particuliers.

M. Brentano, ayant reconnu le danger, s'empresse de réhabiliter la théorie, au moins dans la mesure nécessaire pour combattre lesdits hommes influents et leurs projets antilibéraux. Il publie donc une « Introduction théorique à la politique agraire » dans laquelle il traite : 1° Du sol et de ses qualités ; 2° Des systèmes de culture ; 3° Des améliorations ; 4° Du rendement (et du produit net) ; 5° De la propriété et de la rente du sol ; 6° Du prix de la terre ; 7° Les programmes agraires et le prix du sol ; 8° Conclusion. Cette publication, 145 pages, n'est donc pas un traité complet d'économie rurale, nous pourrions, en consultant la table des matières des ouvrages de MM. Buchenberger, von der Goltz, ou autres, indiquer sans peine les nombreux chapitres omis.

Mais M. Brentano savait ce qu'il faisait, et nous ne lui aurions fait aucune observation, car il a le droit de publier son traité par morceaux, s'il n'avait pas ajouté au titre de la brochure : *Ein Lehrbuch* (un traité) ; nous aurions pensé qu'il ne veut donner de la théorie que ce qui est nécessaire pour soutenir sa thèse. Maintenant, nous nous demandons : aurons-nous, ou n'aurons-nous pas la suite ? Beaucoup de professeurs allemands ont fait un premier volume et se sont contentés de promettre le second. Du reste, nous sommes très sympathiques à la thèse de M. Brentano, nous préparons un travail étendu, où nous aurons l'occasion de citer plusieurs passages de la présente publication, ce qui est même une raison pour ne pas insister en ce moment. Indiquons seulement, en deux mots, la thèse en question, elle se rapporte aux biens ruraux, et s'oppose à la constitution d'un héritier unique. Nous nous expliquerons amplement sur ce point dans le travail que nous avons en préparation, car les trop courtes explications ne seraient pas d'une clarté suffisante. (Voy. d'ailleurs, l'alinéa suivant).

Die bäuerliche Erbfolge, etc. (Le droit de succession aux biens ruraux, dans la Bavière de la rive droite du Rhin), par L. Fick (Stuttgart, Cotta, 1895). Une grave question préoccupe l'Allemagne depuis assez longtemps, c'est de savoir s'il y a lieu de faire passer, en cas de décès, la ferme à un héritier unique, ou de la partager en nature. Et si l'on est d'avis qu'il ne faut pas morceler la ferme, comment faire la part des cohéritiers. C'est qu'on peut évaluer la ferme d'après des principes différents, et du prix établi d'une façon ou de l'autre, on peut accorder à celui qui aura la

ferme, un préciput plus ou moins important[1]. On sait que l'héritier d'un bien rural qui a des frères et sœurs, commence souvent les affaires avec une forte dette de liquidation sur le dos, et parfois, cette dette l'écrase et le force de vendre la propriété. Les opinions sur la manière de résoudre la difficulté étant très différentes, M. Brentano obtint des ministres compétents, qu'une enquête fût faite, pour constater la coutume réellement suivie dans les divers villages de la Bavière. Ce sont les documents ainsi recueillis, que M. L. Fick, élève de M. Brentano, a été autorisé à analyser et à mettre en œuvre, et c'est ce qu'il a fait dans ce volume, par provinces et par districts, avec beaucoup de soin et de clarté, et avec une évidente entente de la matière. Nous allons emprunter quelques indications à ses conclusions, sans nous astreindre à suivre un ordre déterminé.

Constatons, d'abord, qu'on a soutenu en Allemagne que le droit allemand favorise l'institution d'un héritier unique pour les immeubles, tandis que le droit romain impose le partage plus ou moins égal entre les enfants. Or, il est prouvé que c'est plutôt le contraire qui est vrai; le partage est un usage germanique, et la primogéniture, bien que nullement inconnue dans l'antiquité, ne s'est introduite et généralisée dans les familles nobles de l'Allemagne, qu'au moyen âge, et plus tard encore. Dans les familles des paysans, les coutumes plus ou moins légales n'ont presque aucune influence pratique, chaque père de famille, disposant de ses biens comme il l'entend, ou mieux, comme cela lui parait le plus avantageux pour ses héritiers. Il y a bien les lois qui règlent la propriété des biens matrimoniaux, eh bien! là où cette législation pouvait gêner les dispositions du père de famille, on prenait ses précautions dans le contrat de mariage, qui n'avait d'autre but que de neutraliser les dispositions légales qu'on voulait tourner. On en conclut que la loi a beaucoup moins d'influence en ces matières qu'on ne l'a cru.

Néanmoins, il y a des districts où les partages sont plus fréquents que dans d'autres, cela dépend, en grande partie, des circonstances locales, de la nature du sol, de la composition du bien — lequel peut être d'un seul tenant, ou formé de nombreuses parcelles, etc. — Il y a des cas où le défunt avait réuni deux fermes, en conservant les deux habitations, en ce cas, le plus souvent, on constituait deux exploitations séparées; ou aussi, le bien pou-

[1] Ainsi, on peut établir le prix d'une propriété d'après la valeur vénale et aussi d'après le produit net (Voy. plus loin).

vait paraître assez grand pour être coupé en deux, et permettre, avec une culture plus intensive, l'établissement de deux familles. La plus grave question à résoudre était, et est toujours, celle de l'évaluation de la ferme, quand elle est transmise en entier à l'un des héritiers. Car enfin, il faut faire une part aux autres enfants, sans écraser celui qui est, ou paraît être privilégié. Il faut que sa dette soit supportable. Différents moyens ont été proposés, nous les indiquerons dans un autre travail, bornons-nous ici à signaler une distinction fréquemment faite en Allemagne, et qui est réellement très importante. On peut évaluer une ferme, 1° selon sa valeur vénale, 2° selon son produit net. Dans le premier cas, le prix peut renfermer des éléments étrangers à la productivité de la ferme, des avantages honorifiques, ou d'opinion ou autres, qui n'aideront pas le titulaire à se libérer envers ses frères et sœurs, et qui aggraveront ses charges outre mesure. Ces inconvénients n'ont pas lieu, ou se présentent dans une mesure bien moindre, si l'on s'en tient au produit net. C'est là un revenu, sur lequel l'exploitant peut compter, et qui peut lui permettre de joindre les deux bouts.

Dans un appendice, l'auteur recherche quelle est l'influence du mode de partage des biens ruraux sur le nombre des enfants naturels. Il trouve que la moyenne générale, pour la Bavière, est de 13,6 enfants naturels sur 100 naissances, mais qu'il y a, sous ce rapport, une grande inégalité entre les diverses provinces. Voyez : Palatinat, 5,7 enfants naturels ; Franconie basse, 9,0 ; Souabie, 11,3 ; Palatinat supérieur, 11,7 ; Franconie haute, 14,6 ; Basse-Bavière, 16,4 ; Franconie moyenne, 17,3 ; Haute-Bavière, 19,0. Dans le Palatinat, la législation française continue à avoir ses effets : 1° partage libre ; 2° absence de difficultés matrimoniales ; 3° interdiction de la recherche de la paternité. Or, les provinces de la vieille Bavière sont précisément celles où la législation s'éloigne le plus du code français.

Soll Deutschland seinen ganzen Getreidebedarf selbst produzieren? (L'Allemagne *doit-elle* produire la quantité des céréales dont elle a besoin?) par Robert Drill. (Stuttgart, Cotta, 1895). On aura remarqué que l'auteur ne demande pas, l'Allemagne *peut-elle* produire..., il n'en doute pas, il désire seulement savoir s'il y a avantage à le faire. La chose en elle-même — la satisfaction complète des besoins par la production indigène — a été réclamée, vivement soutenue, par les plus grandes autorités politiques et scientifi-

ques, par le gouvernement dans des exposés des motifs, dans le Parlement par des discours (par exemple, le chancelier Caprivi), par des professeurs dans leurs chaires et dans des traités... Voyons donc, dit alors M. Drill, sur quels arguments on s'appuie. On dit que l'Allemagne ne produisant pas tout le blé qu'elle consomme, dans le cas d'une guerre malheureuse, elle serait affamée, et obligée de se rendre. Cet argument n'est pas sérieux, dit l'auteur, en citant un passage du professeur Conrad. Qui peut songer, dit ce savant, à bloquer et à affamer un pays grand comme l'Allemagne, jouissant d'un réseau de chemins de fer aux mailles étroites. Et si la Russie, la France, l'Autriche, l'Angleterre s'entendaient pour accabler l'Allemagne, ce que celle-ci aurait de mieux à faire, ce serait de s'empresser de conclure la paix.

Autre argument. Il faut produire notre blé, pour « n'avoir pas de tribut à payer à l'étranger ». L'auteur plaisante le personnage qui a voulu rajeunir cet argument démodé, qui — pour avoir un sens — doit être interprété ainsi : nous achetons le blé avec notre numéraire, notre or. Eh ! bien, non, prouve M. Drill, c'est avec ses marchandises qu'on l'achète.

Un peu plus loin, M. Drill admet qu'il serait désirable que le pays pût se suffire relativement aux céréales mais à une condition, c'est que cet avantage ne soit pas acheté au prix d'un droit de douane. Il montre aisément que ce droit ferait plus de mal que de bien. Ainsi, la population agricole atteint à peine 40 p. 100 de l'ensemble des habitants, donc la population non agricole plus de 60 p. 100, et l'on imposerait les 60 p. 100 dans l'intérêt des 40 p. 100? Mais toute la population agricole ne profiterait même pas de la prohibition douanière, les petits cultivateurs, les ouvriers agricoles, les jardiniers, les forestiers, etc. ne vendent pas de blé, ils en achètent plutôt.... Somme toute, on ne peut dire, que de la population prussienne, pour ne parler que de celle-là, 1/5 seulement tire un avantage de la taxe douanière, 1/5 n'en est pas touché, et les 3 autres cinquièmes en payent les frais. L'auteur relève encore d'autres points que nous devons passer ici, faute de place. (Par la même raison, je m'abstiens de faire des retours sur la France, mais le lecteur les fera bien tout seul.)

L'auteur examine ensuite la valeur de cette assertion des agrariens que, si l'on supprimait le droit de douane sur les céréales, l'Allemagne finirait bientôt par ne plus en produire du tout parce qu'elle produit plus chèrement que ses concurrents. D'abord, il y a, d'un district et même d'une ferme, d'une année à l'autre, une grande différence entre les frais de production, il est très difficile

d'établir une moyenne ; il cite même un homme compétent qui dit : je suis arrivé à tel chiffre ; mais, en réalité, les frais peuvent s'élever de 15 p. 100 au-dessus, ou rester 15 p. 100 au-dessous de mon évaluation. L'auteur passe ensuite en revue l'effet que peuvent avoir, sur les frais de production, la baisse du prix de la terre ; les améliorations du sol par le drainage, etc. ; les progrès techniques (semailles en ligne, meilleurs outils, engrais énergiques) ; l'introduction de machines ; la création d'établissements pour étendre les débouchés..., mais nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans l'examen de toutes ces questions.

Die Lage der englischen Landwirtschaft (La situation de l'agriculture anglaise) par F. Ph. Kœnig (1) (Iena, Gustave Fischer 1896). Ce volume d'environ 450 pages, par son contenu, répond bien à son titre, et semble éloigné de toute exagération, bien qu'il traite des « souffrances » de l'agriculture — souffrances très réelles dans de nombreux cas, mais dont on a largement abusé. L'auteur parle d'abord de l'Angleterre proprement dite où il distingue les « grasing counties » des autres « counties ». Dans les premiers ce sont les pâturages, l'élève du bétail, qui prédominent, dans les autres la culture céréale. Pour les uns et les autres il choisit quelques comtés typiques et décrit en détail les modes de culture, les conditions du fermage, les causes et les effets de la crise agricole et beaucoup d'autres points qui complètent le tableau. Il est impossible de suivre l'auteur dans ces détails généralement intéressants. l'on connait d'ailleurs depuis assez longtemps les principales causes de la crise, la baisse du prix des céréales et de plusieurs autres denrées. Ainsi, le froment dont le quarter (290 l.) coutait 39 sh. 10 en 1880 ne coûte plus que 26 sh. 6 en 1893. Ce dernier prix n'est qu'environ le tiers de celui de 1854. La situation est si mauvaise que nombre de fermiers se sont ruinés, certaines fermes restent incultes, d'autres sont administrées en régie par les propriétaires eux-mêmes qui ne s'en trouvent pas bien et qui consentent assez facilement à réduire le fermage de 50 p. 100.

Les rapports entre les fermiers et leurs propriétaires sont remarquables et paraissent assez rationnels. Ils ont intérêt à

---

[1] L'auteur est anglais ou américain, il a rédigé ce livre d'après des documents anglais et d'après son expérience personnelle pendant qu'il étudiait à Halle sous la direction de M. le professeur Conrad.

s'entendre à l'amiable et à se faire des concessions, et cette bonne entente est si fréquente qu'il n'y a presque plus de longs baux, que les locations sont à l'année et que des deux côtés on pourrait donner congé, selon les usages, six ou douze mois à l'avance sans tenir à le faire. En cas de séparation par congé la loi sur « les agriculture Holdings », ou des coutumes locales, règlent les indemnités qu'on peut réclamer de part ou d'autre. La réglementation est détaillée. Un autre point qui mériterait qu'on s'y arrête est la grandeur des exploitations. Il y a de grandes, de très grandes fermes, mais elles sont peu nombreuses, les moyennes fermes le sont bien davantage, et les petites fermes, même les petites propriétés, abondent.

La deuxième partie du livre est consacrée à l'Ecosse, où les plaintes ne sont pas moins vives qu'en Angleterre et peut-être même plus variées, et l'on sait que ce n'est pas seulement le fermier qui souffre. On croit souvent que la totalité du fermage qu'un propriétaire reçoit est du revenu net; erreur, c'est du revenu brut supportant des charges souvent considérables. M. Kœnig, d'après des recherches qui lui sont personnelles, a trouvé que ces charges atteignaient au maximum 85, 3 p. 100 et au minimum 23, 3 p. 100; en moyenne, il faut les évaluer probablement à 56.7 p. 100. C'est que les constructions, une partie de l'entretien et la plupart des améliorations (drainage, etc.) se font par le propriétaire. Et nous ne mentionnons ici ni les retards dans le payement des fermages, ni les charges de famille (rentes à des cadets) qui pèsent sur beaucoup de propriétés.

La troisième partie est une sorte de résumé. L'auteur fait l'histoire du commerce des céréales en Angleterre et celle de l'importation des autres produits agricoles, il signale l'influence des chemins de fer, du prix des transports par mer et conclut en disant que la crise a pour effet bien constaté : 1° de diminuer la production du froment, 2° d'accroître les terrains tenus en pâturage permanent, 3° de diminuer le nombre des bêtes à laine, 4° d'augmenter le nombre des bêtes à cornes, surtout des vaches. Il y a de grands farmers qui payent leur fermage rien qu'avec le produit de leurs vaches.

Le travail de M. Kœnig est très instructif et mérite d'être recommandé.

Die Entwicklung der bäuerlichen Verhältnisse im Königreich Polen, etc. Le développement de la situation des paysans dans le royaume de Pologne dans le XIXe siècle par le Comte A. J. F. C. de

Rostworoswki (Jena, G. Fischer, 1896). Le paysan polonais a été longtemps traité en esclave — le servage des derniers siècles ne valait pas mieux — et ce n'est que dans les temps les plus modernes qu'il est devenu propriétaire. L'auteur, pièces en mains, nous raconte comment les choses se sont passées. Au commencement de ce siècle une partie de la Pologne, avec Varsovie devint prussienne, et dès lors quelques mesures furent prises en faveur du paysan, mais elles ne purent porter aucun fruit, car après Iena Napoléon enleva la Pologne à la Prusse et créa le duché de Varsovie. Le servage fut suppprimé, le paysan déclaré libre et capable d'être propriétaire. C'était quelque chose, mais pas beaucoup, car le paysan n'avait pas le moyen d'acheter une propriété, il pouvait se séparer de son ex-maître, mais cela pouvait l'exposer à mourir de faim. Sous la domination russe, le gouvernement impérial améliora sensiblement la position des paysans des domaines de l'Etat, mais ceux des particuliers restèrent pratiquement dans leur ancienne situation, du moins jusqu'à l'oukase de 1846 qui essaya de l'améliorer. Peu à peu les particuliers, c'est-à-dire la noblesse polonaise crû devoir prendre elle-même en main l'œuvre libératrice ; vers 1861 la chose parut mûre, et voilà que l'insurrection polonaise éclata, la Russie fut victorieuse et se chargea d'émanciper les serfs polonais après les serfs russes. Elle le fit par l'acte du 19 février 1864. Les hommes chargés de l'exécution de l'oukase étaient des adversaires de la noblesse polonaise et favorisèrent les paysans autant que possible : ils en firent des hommes libres et des propriétaires, ce qui était énorme, et leur sort fut en tout cas très sensiblement amélioré, les paysans purent acheter des terres (la plupart en avait obtenu si peu), des institutions de crédit les aidèrent, mais si tout était meilleur, tout n'était pas pour le mieux. Cependant, le paysan obtenant maintenant le résultat total de son travail, ses progrès et sa prospérité dépendent de ses efforts... et de la faveur des saisons.

En même temps que la Russie émancipa le paysan elle créa la commune polonaise. Les agglomérations rurales furent réunies par groupes qui devinrent autant de municipalités, la plus petite comptait, en 1873 1.203 habitants, la plus grande 10,087, en moyenne de 1,313 communes 4,016 habitants. L'ensemble de l'organisation tendait à enlever le paysan, tant à l'influence de la noblesse que du clergé. Le maire, soltys, est élu pour trois ans par les paysans possédant au moins 1 arpent 1/2 de terre, il n'a pas besoin de savoir lire — on a dit que 40 p. 100 des maires ne le savaient pas — ; il est secondé par un secrétaire de mairie nommé

par l'autorité supérieure et qui est le vrai maire, car il a un certain degré d'instruction. L'auteur entre dans des détails pour montrer que n'a rien été tenté pour répandre l'instruction sans laquelle il n'y a pas de progrès. En terminant, et tout en louant l'auteur de la clarté avec laquelle il a exposé les faits, je regrette qu'il n'ait pas dit un mot de l'influence que l'industrie a exercée sur l'agriculture polonaise, car il parait que l'industrie s'y est très répandue depuis une série d'années; or, si on peut lui reprocher bien des choses, il faut reconnaître aussi qu'elle est favorable à l'instruction et à la richesse.

Der Personalkredit, etc (Le crédit personnel de la petite propriété rurale en Allemagne). Rapports et avis publiés par la société de politique sociale (Leipzig, Duncker et Humblot, 2 volumes, 1896). C'est une enquête. faite sur la demande de la société que nous venons de nommer et qui a été faite dans à peu près toutes les parties de l'Allemagne. On distingue en Allemagne trois sortes de crédits : le crédit personnel, le crédit mobilier (garantie par un gage mobilier), le crédit immobilier ou hypothécaire. C'est surtout du premier que l'enquête s'est occupée sans négliger complètement les autres formes de crédit. Une commission avait été nommée pour préparer un double questionnaire. Le questionnaire A devait être soumis aux sources de renseignements, aux institutions de crédit et à toutes les personnes (fonctionnaires compris) susceptibles d'éclairer la question; le questionnaire B était destiné au Rapporteur, c'est-à-dire à la personne chargée de l'enquête dans la circonscription. Il n'était pas tenu de suivre l'ordre de ce questionnaire, il pouvait rédiger son avis comme il l'entendait en ajoutant toutes les données qu'il doit à sa propre observation. On a généralement fait usage de cette liberté.

En jetant un coup d'œil sur la masse des renseignements réunis, on trouve que dès le commencement du siècle on a compris l'utilité du crédit, mais ce n'est que dans les dernières vingt années qu'on s'en est sérieusement occupé. Dans ces deux décades d'années on a fait beaucoup, et peut-être a-t-on fait tout le nécessaire, car il ne faut pas juger le besoin de crédit d'après l'ensemble des demandes qui s'en fait, il ne faut pas oublier qu'on en abuse de plus d'une façon. Il faut du crédit pour faciliter les partages entre les enfants; — il en faut aussi pour faciliter l'achat d'immeubles, mais ce point est sujet à contestation, il y a du pour et du contre ; il en faut pour les améliorations : améliorations permanentes.

constructions, drainages, irrigations, et améliorations d'une durée limitée ; il en faut pour pratiquer la culture intensive, pour acheter des engrais énergiques, des amendements, des machines, des graines de semence ; enfin il en faut aux petits, aux pauvres, pour réparer un accident. Par exemple, la vache est crevée, il en faut une autre, on ne possède pas de quoi la payer, mais on pourra s'acquitter peu à peu en économisant.

C'est au crédit immobilier qu'on a pensé d'abord, et pour toutes sortes de raisons ; suffisamment connues ; puis est venu Schulze-Delitzsch, ensuite Raiffeisen, ensuite diverses variétés de ces institutions et surtout les caisses d'épargne qui ont en Allemagne une allure plus libre qu'en France et peuvent placer une partie de leurs fonds chez de simples particuliers, rendant ainsi double service. Le nombre de ces diverses institutions est considérable, nous donnerons des chiffres dans un autre travail, ici il semble plus utile de comparer dans leurs traits principaux les caisses Schulze-Delitzsch avec celles de Raiffeisen du moins d'après les analyses que nous avons sous les yeux, car je ne trouve pas dans les rapports une vue d'ensemble sur ces caisses ; nous la donnerons ailleurs [1] d'après les documents originaux ; ici, nous nous bornerons à indiquer l'organisation spéciale et l'importance de ces deux sortes de caisses dans un des territoires ou circonscriptions décrites par le rapporteur.

Voici donc « les associations de crédit du Palatinat » d'après Schulze-Delitzsch, ce qu'on en dira, s'applique plus ou moins aux banques analogues des autres circonscriptions. Ces associations sont enregistrées, c'est-à-dire, fonctionnent comme personne civile, avec responsabilité illimitée. Il y a une direction et un conseil de surveillance. Il n'y a pas de limite légale à l'extension géographique de leurs affaires, mais en fait elles sont bornées par les limites du canton. Les fonds nécessaires aux avances proviennent pour la plupart, abstraction faite des parts (actions) et des réserves, de dépôts, de fonds versés à titre d'épargne, de comptes courants. Les emprunts effectués auprès de banques et d'associations atteignirent en 1893 environ 10 p. 100 des fonds nécessaires ; en 1894 il en a fallu un peu moins. L'intérêt des dépôts variait en 1894 entre 2 et 4 p. 100, le taux le plus fréquent a été de 3 à 3 1/2 p. 100. Le taux dépend de la durée prévue du

---

[1] Dans un Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques qui est en élaboration.

dépôt. Dans les 13 associations examinées 2.697.424 M[1]. avaient été déposés par des agriculteurs et 2.534.565 par des industriels. On prête pour trois ou six mois. En dix ans on n'a noté que 4 cas de pertes. Le taux de l'intérêt est le même, quelque soit l'emploi qu'on fera de l'emprunt; la nature de l'emploi n'est pas contrôlée. Enfin, ces caisses ont fait grand tort aux usuriers.

Reproduisons maintenant quelques-uns des faits ou des règles qui concernent les associations d'après Raiffeisen (p. 221).

But des associations : procurer du crédit aux membres, faire valoir les fonds des caisses d'épargne, achats en commun d'objets de consommation, d'engrais etc. Ces associations sont toutes inscrites (personnes civiles) et à responsabilité illimitée. Il y a une direction (conseil d'admin. de 5 membres), et un conseil de surveillance de 9 membres. Les affaires ne s'étendent généralement que sur *une* commune — au plus sur 2 à 4 villages voisins. Relativement au bénéfice net on sait que les 2/3 en sont versés dans le fonds de la fondation (*Stiftungsfonds*) » particulier à cette institution, et 20 0/0 dans le fonds de réserve, le reste est à la disposition de l'assemblée générale. Le taux maximum du dividende (de l'intérêt des dépôts) est de 4 0/0. Il paraît qu'on a subi plus de pertes. Les frais d'administration sont très bas, car la direction est gratis, un employé (le caissier) reçoit une indemnité. L'emploi des prêts est souvent surveillé, mais l'emploi n'a pas d'influence sur le taux de l'intérêt.

En somme, car il n'est pas possible de relever ici tous les détails, les caisses Schulze-Delitzsch sont surtout des affaires, celles de Raiffeisen plutôt des institutions de bienfaisance, seulement, le bienfaiteur prête et ne donne pas. Les prêts sont donc généralement minimes et il y a des répondants. A mesure que cette institution encore si récente se consolide, les prêts grossissent et les États (la Prusse, la Bavière etc.) se décident à faire des avances non à une caisse isolée, mais à des groupements de caisses qui garantissent solidairement les fonds prêtés.

Comme tous les territoires allemands ont été décrits dans ces deux volumes, il y aurait bien des particularités à relever, mais nous serions obligé d'être trop court pour être utile, et nous nous bornons à renvoyer à l'ouvrage précité.

---

[1] L'abréviation de mark est toujours un M majuscule, de préférence en italique ; m est plutôt l'abréviation de mètre.

Nous sommes obligé de renvoyer à notre prochain article bien des choses intéressantes, par exemple une enquête en 8 volumes sur la petite industrie en lutte contre la grande, et d'autres publications, aussi nous bornerons-nous à mentionner brièvement les deux suivantes :

Zweiter Vorbericht über eine gesetzliche Regelung der Heimarbeit (2e rapport préparatoire pour le règlement du travail à domicile), rapport adressé par M. E. Schwiedland à la chambre de commerce de Vienne (1). On sait qu'en Autriche on a établi les corporations d'arts et métiers, ce rapport très bien fait nous montre sans en avoir autrement l'intention, que cette solution de la « question sociale » n'est pas encore la bonne. Ce travail est tout plein de détails curieux.

Die Reform der Gewerbebesteuerung (La réforme de l'impôt industriel ou contribution des patentes en Alsace), par P. A. Helmer, *Doctor rerum politicarum et juris utriusque* (Strasbourg, ancienne maison Schultz et Cie 1896). Il s'agit de la discussion de l'impôt industriel destiné à remplacer la contribution de la patente en Alsace-Lorraine. La comparaison de ces deux législations n'est pas sans intérêt pour le financier.

L'*Economista*, de Florence, dirigé par A. J. de Johannis, renferme, dans le n° du 4 avril dernier un article intitulé ; L'*Etat et la Nation*. L'auteur se plaint que le parlement italien fait faute sur faute, que son impopularité est grande, qu'il met l'Etat en opposition avec la nation. — Accordé. — Mais l'auteur veut-il bien me dire dans quel pays la situation n'est pas à peu près le même ? — En Angleterre? — En France? — En Allemagne?... A. je trouve ; en Russie, en Turquie, en Chine, et autres pays où il n'y a pas de parlement. Je puis vous expliquer la chose en peu de mots. Une Nation qui n'est pas composée d'hommes parfaits ne peut pas fournir un Parlement parfait. D'ailleurs, les électeurs ne se donnent même pas la peine de chercher « les meilleurs ». — J'admets donc qu'un parlement est un mal... mais être privé d'un parlement, c'est un mal plus grand encore. Il ne vous reste donc qu'une ressource : faites de bons choix si vous le pouvez, et si vous ne le pouvez pas, vous n'avez qu'à vous taire.

L'article suivant traite : Du manque de travail et de l'assurance. Donc on réclame l'assurance contre le chômage. On a fait quel-

---

(1) Edité par le secrétariat de la chambre de Commerce.

ques essais dans ce sens, notamment en Suisse, qui n'ont pas réussi. Tâchez de trouver mieux, si vous pouvez, je promets de vous applaudir chaleureusement, car la misère est une horrible chose. Dans l'article de l'*Economista* on fait allusion à l'invention probable ou réalisée d'une machine typographique qui fait le quadruple du travail ordinaire, de nombreux ouvriers seront ainsi rendus inutiles, craint-on. On demande que l'Etat intervienne et aide ces ouvriers à passer dans une autre industrie, car la société tout entière profite d'une invention, et il est juste qu'elle en supporte les frais, au moins en partie. Je ne le conteste pas, mais ce cas est exceptionnel, tandis que l'assurance contre le chômage s'applique à tous les cas d'inoccupations involontaires. Ces cas « involontaires » sont nombreux, on en donne une assez longue énumération, mais il en manque une : la multiplication de la population. J'ai pourtant lu beaucoup d'articles dans lesquels on se plaint de l'encombrement des carrières ou des professions. Ce point là, on ne veut jamais le faire entrer en ligne de compte, par une sorte de fausse honte sans doute ? Mais aucune solution ne sera possible, tant qu'on n'en tiendra pas compte ; c'est une des données du problème.

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes) paraissant à Rome, fascicule d'avril 1897. Quand une livraison renferme des travaux commencés dans un n° précédent et finissant dans un n° ultérieur, il est presque impossible d'en rendre un compte succinct, on ne sait parfois plus ce qui a été dit le mois dernier, on ne sait pas encore ce qui sera dit le mois prochain. C'est donc la vue d'ensemble qui manque, et sans vue d'ensemble on ne peut pas résumer. Voici le 1er de ces articles fragmentaires : « De l'élément suggestif de la théorie de la valeur ». Je trouve qu'on a déjà tant parlé de la valeur, qu'il est difficile d'en dire du nouveau... qui en ait. — Le second article, « Le développement du réseau des chemins de fer aux États-Unis », est également une continuation qui n'est pas finie. Du moins avons-nous ici un sujet d'un intérêt général et que tout le monde comprend. Nous y trouvons des tableaux instructifs, des choses tangibles. D'abord les chiffres qui représentent la population, ainsi que les principaux éléments de la richesse des États-Unis en 1850, 1860, 1870, 1889, 1896. Puis, un essai de tirer parti de ces données en les condensant de manière à donner une vue d'ensemble — car tout le monde éprouve le besoin d'embrasser les choses d'un coup d'œil, avant

de pénétrer dans les détails — ou parfois après les avoir étudiés. Voici ce tableau aux renseignements « cristallisés ». (1850=100).

	1850	1860	1870	1880	1890
	—	—	—	—	—
Chemins de fer	100	340	588	1081	1862
Indices de progrès économiques	100	177	327	419	615

Puis l'auteur entre dans des détails, dans lesquels nous ne le suivrons pas. — Un troisième article traite des bases économiques de l'histoire. Ici aussi nous avons une suite... et nous attendons une autre suite. C'est regrettable car l'article est intéressant. L'auteur étudie, entre autres faits, la vente des indulgences qui a précédé la Réforme religieuse..., il voit là un fait économique ; on pourrait discuter l'interprétation de l'auteur. — Je m'arrête parce que je n'aime pas qu'on me donne la science par cuillerée, je préfère puiser à même dans le grand réservoir.

Mentionnons avant de terminer, le *Tratado élémental de Estadistica* (Traité élémentaire de Statistique de J. Piernas Hurtado, 2e édition, Madrid, chez D. Victoriano Suarez 1897). L'auteur raconte l'histoire de la Statistique, il en fait la théorie et en enseigne la pratique, tout en exposant comment on doit l'organiser. Il raconte ensuite l'histoire et décrit l'organisation de la statistique en Espagne.

MAURICE BLOCK.

LA COOPERATION DANS L'AGRICULTURE DANOISE

Le Danemark est un petit peuple des plus intéressants: en dépit de la guerre désastreuse qui fut suivie du traité de Vienne, voici une trentaine d'années qu'on s'est remis courageusement au relèvement du pays, alors que la nation était presque ruinée, et l'on a obtenu un résultat vraiment admirable. Le commerce a pris un essor inattendu par suite du développement de l'agriculture, et, dès 1885, le professeur F. Hause évaluait la fortune de la population danoise à plus de 8 milliards 1/2 de francs, chiffre bien dépassé aujourd'hui. Nous avons prononcé le mot d'agriculture : c'est en réalité elle qui fait la fortune du Danemark, qui lui donne ses principaux revenus et qui constitue sa force. Sur le chiffre de 8 milliards 1/2 que nous donnions tout à l'heure, on compte 4.362 millions de francs pour les immeubles agricoles. On peut dire que les travaux de l'agriculture occupent au moins la moitié de la population danoise, et que la plupart des négociants qui font le commerce d'exportation assurent le transport des produits de cette même agriculture.

Un simple coup d'œil sur les tableaux du commerce nous convaincrait de cette vérité: nous verrions par exemple que de 1887 à 1891, on exporte, en moyenne, 64 millions 1/2 de livres [1] d'orges, 39 1/2 de grains moulus, 41.000 moutons, 10.000 chevaux, 95.000 bœufs, 114.000 porcs, plus de 56 millions de livres de beurre et autant à peu près de jambon.

En présence d'un pareil résultat, on comprend que l'étude des méthodes suivies en Danemark s'impose pour les agriculteurs des autres pays, parce qu'elles sont consacrées par le succès; et cela d'autant plus que dans presque tous les pays européens, en France notamment, on affirme que l'agriculture languit, dépérit, et l'on ne cherche pour la relever que des mesures artificielles qui ont un effet absolument inverse de celui qu'on prétend poursuivre. Nous ne croyons point

[1] De 500 grammes.

que la coopération soit une panacée universelle propre à guérir tout ce qu'on nomme les maladies sociales ; mais nous allons voir avec quelle habileté on a su l'employer en Danemark. Nous nous aiderons pour cela d'une étude remarquable due à M. Van der Heyde, consul général de Belgique, et de rapports publiés par le ministère de l'Agriculture français.

Ce qu'il faut dans la coopération, c'est l'initiative privée, c'est ce qui manque souvent, et ce qui, au contraire, ne fait pas défaut chez le Danois. Les preuves en abondent, et les sociétés agricoles, qui n'avaient pas attendu pour fonctionner qu'on inventât le syndicat, sont multiples et puissantes. La première de toutes est certainement la *Landhusholduingsselskabet*, fondée dès 1769, mais spécialisée plus tard sur les matières agricoles. C'est elle en somme qui a suscité la création des associations agricoles, et, qui plus est, elle a dirigé réellement l'organisation officielle de l'Agriculture ; les fonctionnaires de ce département ont senti (modestie rare qui leur fait honneur) qu'ils ne pourraient trouver où mieux prendre leurs inspirations. C'est la Société en question qui a imaginé l'Institut météorologique et les conseillers, dépendant maintenant de l'Etat, qui voyagent, conseillent les agriculteurs, font des expériences etc. ; cette même société fait imprimer des ouvrages d'économie agricole ou d'histoire naturelle, qu'elle distribue ; elle organise des conférences itinérantes. Elle a installé un laboratoire d'économie agricole, elle contrôle la fabrication du beurre et s'efforce de toute manière de développer l'élevage et l'industrie de la laiterie. Nous pourrons juger, dans le cours de cet article, de quelques uns des résultats qu'elle a obtenus.

A la suite, se sont créées de nombreuses associations ; dans chaque province on trouve une société principale [1], qui forme comme un centre pour les diverses autres sociétés agricoles. Nous pouvons citer parmi ces Sociétés centrales, « l'Association des Sociétés agricoles du Jutland », ou *Foreningen af Juskeland boforeninget*, comptant plus de 27.000 cultivateurs, qui s'occupent surtout d'élevage et sont répartis entre 53 associations : celles-ci sont chargées de payer chacune une cotisation à ce qu'on pourrait appeler l'*association-mère*. C'est ensuite « la Société centrale patriotique de Fionie » (*Fyens patriotiske Selskabet*), qui s'étend aussi sur l'île de Langeland, comprend et dirige sept petites sociétés. En Seeland, nous trouvons « les Sociétés d'agriculture réunies de Seeland » (*De Samvirkende Sjoellandsche Landboforeningel*), représentant 20 associations ; puis « le Syndicat des sociétés d'élevage du bétail du Seeland », « l'Association agricole du

[1] Recevant, il est vrai, généralement une subvention de l'Etat.

nord de Falster », dans l'île du même nom, et enfin l'association d'économie agricole de Bornholm. Toutes ont une organisation presque identique: on y trouve des commissions pour la laiterie, pour l'élevage du cheval ou du bétail, pour l'engraissement des porcs, pour les diverses cultures ; on y organise des conférences, on y administre des écoles, on y fait des concours, des expositions, on y surveille au besoin la fabrication, etc.

Nous allons étudier successivement les différentes formes d'activité par lesquelles se manifestent les associations coopératives sous la direction éclairée des sociétés centrales.

Nous commencerons par les laiteries coopératives, parce qu'elles ont une importance toute particulière, leur objectif principal étant de fabriquer du beurre et du fromage pour ce marché extérieur qu'on veut apprendre à tant dédaigner aux agriculteurs français. Nous n'avons pas à montrer comment l'exportation du beurre danois fait chaque jour des progrès considérables; ce serait la matière d'une étude spéciale qui pourrait servir d'enseignement à l'ignorance de nos producteurs. Mais nous pouvons noter une simple indication relative à l'Angleterre : en 1886, par exemple, ce pays recevait du Danemark 3.500.000 kilogs de beurre ; en 1892 cette importation atteignait 43 millions de kilogs. On peut dire que ce résultat est dû aux laiteries coopératives, qui sont au nombre d'environ 1.400. Autrefois le paysan vendait difficilement son lait, celui-ci supportait un long trajet jusqu'au port d'embarquement, perdait de ses qualités, et n'était pas du reste produit dans de bonnes conditions pour sa conservation. Quand le fermier faisait lui-même le beurre, les choses ne s'en passaient pas mieux: il n'était pas au courant des perfectionnements apportés dans les appareils, et n'employait qu'un outillage suranné. Enfin, et cela touche les questions d'élevage, le petit cultivateur ne savait pas choisir les meilleures bêtes laitières, ou il n'avait pas le moyen de se les procurer.

C'est en 1882 que les laiteries coopératives commencèrent à se multiplier : il est vrai que l'on avait vu des expériences caractéristiques et instructives faites auparavant par des particuliers, qui avaient fondé des laiteries ayant pour but l'exportation du beurre en gros Telles ont été les *Mælkerier*, où les paysans apportaient leur crème; ce furent ensuite les *Fællesmælkerier*, où l'on recevait non plus seulement la crème, mais le lait, et qui appartenaient comme les autres à un seul propriétaire. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, en dehors d'inconvénients particuliers, il y avait ce danger général que les paysans, n'étant point intéressés aux bénéfices de l'entreprise, falsifiaient le lait par tous les moyens possibles, d'autant qu'ils jalousaient l'indus-

triel qui leur offrait pourtant un excellent placement de leurs produits. Il faut bien dire aussi que le producteur de lait n'était pas assuré de l'exactitude absolue de l'appareil qu'on employait pour contrôler la richesse du lait qu'il fournissait. Or, avec le système coopératif seul, il retrouve dans les dividendes annuels la compensation de la perte qu'il peut subir de ce chef; de plus, cette perte provenant de l'imperfection de l'appareil se répartit proportionnellement entre les divers sociétaires producteurs.

A la suite de ces essais, et comme conséquence des critiques que nous avons indiquées, les premières laiteries coopératives se fondèrent : ce furent les « Andelsmoelkerier. » Dès lors le lait des petits fermiers trouvait un placement immédiat et fructueux, et il s'est créé de ces associations pour ainsi dire dans chaque canton du Danemark. Leurs organisateurs profitèrent des enseignements que pouvaient leur donner les laiteries particulières, et ils n'eurent pas de peine à réunir des adhérents, chacun étant attiré par une répartition équitable des bénéfices.

Ces laiteries apparurent d'abord dans l'ouest du Jutland, et ne comprirent au début que de petits producteurs, puis elles englobèrent ensuite les gros, qui y voyaient une diminution considérable de leurs frais généraux. La prospérité des premiers établissements amena la création rapide d'une multitude d'autres. Actuellement ils se comptent par centaines, comme nous l'avons dit (ce qui est beaucoup pour un petit pays comme le Danemark); leur importance varie depuis 200 vaches jusqu'à 1.500, et les sociétaires peuvent ne posséder que 2 vaches ou même une seule. D'une façon générale, ces coopératives s'adonnent exclusivement à la fabrication du beurre, les producteurs reprenant le lait écrémé et le petit lait. Ce n'est qu'exceptionnellement que quelques-unes font du fromage.

Nous ne pouvons avoir la pensée, dans une étude générale, et en dehors d'une publication agricole, d'indiquer les procédés mis en œuvre pour la fabrication : qu'il nous suffise de dire qu'ils présentent l'application de tous les perfectionnements connus. Le plus souvent l'établissement est situé, autant que possible, à égale distance des fermes des différents sociétaires, mais auprès d'une source ou d'un cours d'eau; les voitures de la Société sont remisées au milieu des fermes, elles recueillent chez le producteur le lait de la veille au soir et celui du matin. On pourrait voir dans l'excellent rapport de M. le Dr Louïse les très bons appareils qui sont couramment utilisés.

Les participants à la Société fondent l'établissement au moyen d'un emprunt amortissable en un certain nombre d'années; ils s'engagent, généralement pour un minimum de cinq ans, à livrer à l'association

tout le lait que produiront leurs vaches. Chacun d'eux reçoit tous les mois une somme proportionnée à la quantité de lait fournie, et aussi à la qualité, à la richesse en crême dudit lait: pour savoir le prix à payer, on établit le nombre de livres de lait nécessaires pour faire une livre de beurre, et comme ce nombre est pris plus élevé que la réalité, il en résulte qu'on paye le lait au-dessous de sa valeur absolue. Le bénéfice ainsi effectué retourne à la Société, il sert à payer les frais généraux, et l'excédent est réparti à la fin de l'année entre les sociétaires. Ceux-ci reprennent à la Société, en le payant. le lait écrêmé et le petit lait. Après quelques années, dix ans au plus, les bénéfices réalisés aux différents titres permettent d'amortir l'emprunt, et le boni, qui est normalement réparti deux fois l'an, suivant la valeur du lait livré, s'augmente de ce fait dans une énorme proportion. Au cas d'une insuffisance de revenus pour couvrir tous les frais, y compris intérêts et amortissement de l'emprunt, le déficit est comblé par des cotisations proportionnelles au lait livré par chacun.

Il y aurait à insister, mais malheureusement nous ne le pouvons pas, sur les diverses clauses excellentes imposées par les statuts aux fermiers sociétaires, dans le but unique d'obtenir une exploitation et des produits aussi parfaits que possible, afin de créer une renommée aux produits de l'association. C'est ainsi que toute falsification volontaire du lait est passible d'une amende complétée par une indemnité payée à l'association, même quand il n'y a pas faute directe du propriétaire des vaches ; des amendes sont également prévues pour des seaux manquant de propreté etc. La nourriture à donner aux vaches est expressément spécifiée par le contrat d'association ; enfin on peut refuser le lait d'une ferme où règne une maladie contagieuse quelconque.

Pour devenir membre de l'association, il faut posséder des vaches laitières, être admis par l'assemblée générale et verser un droit d'entrée ; chaque laiterie a un conseil d'administration élu et non payé, dont aucun sociétaire ne peut refuser de faire partie. Enfin il y a quelques détails financiers un peu variables suivant les sociétés et que nous ne pouvons indiquer. La lecture des comptes-rendus de ces associations coopératives montrerait qu'elles sont florissantes : un seul exemple nous ferait constater que 1.000 livres de lait ont rapporté 72 fr. 35, et qu'une vache donne à son propriétaire pour plus de 338 francs de lait par an, somme absolument nette de tous frais de vente.

L'existence même de ces laiteries entraînait tout naturellement la création de sociétés d'élevage basées sur le même principe, et il s'en est en effet formé pour fournir aux laiteries les meilleures vaches laitières ; d'ailleurs elles ont par la suite étendu de beaucoup leurs opé-

rations. Actuellement le Danemark possède 485 associations d'élevage de bétail. Il y a cinquante ans la race danoise était chétive et donnait peu de lait : des essais habiles ont été faits pour chercher l'espèce la plus résistante et répondant le mieux au but poursuivi. En cette matière, le secours de l'Etat n'a pas paru avoir un mauvais effet ; mais il faut dire qu'il s'est exercé dans des conditions particulières. En 1887 une loi vint accorder à ces sociétés un subside de 70.000 francs environ à répartir entre elles de façon que la subvention donnée à chacune ne dépassât point la moitié de ses frais : c'était un encouragement à l'économie. Le fait est que l'idée se développa merveilleusement, nous l'avons vu par le chiffre cité plus haut. Dans chaque association, on groupe autour d'un taureau de race reconnue supérieure, des vaches appartenant aux membres de la dite association. Il y a une société centrale qu'administrent des délégués nommés par les associations particulières de chaque balliage, et quand il doit se former une de celles-ci, après réunion préalable des fonds, le conseil central guide le choix du taureau, un subside de l'Etat ne pouvant être acquis que si la bête a été primée à un concours. Avant que les vaches puissent entrer dans le rayon d'action de la société, il faut qu'elles soient examinées par le conseil, et classées à différents points de vue, structure, robe, veine lactée, etc., dont chacun est affecté d'un coefficient spécial: si bien que la vache n'est acceptée que si elle mérite un certain nombre de points. Chaque animal est marqué d'un numéro d'ordre que prendront ensuite ses veaux ; ceux-ci doivent être offerts d'abord aux membres de la Société. Le vétérinaire de l'association examine quatre fois par an les taureaux et une fois les vaches. Il faut ajouter que là encore la nourriture est réglementée ; notons qu'actuellement on a une tendance à pratiquer la stabulation. Il n'y a généralement pas de cotisations dans ces associations, mais on paye un tarif pour l'usage du taureau, tarif un peu variable suivant l'étendue des propriétés des possesseurs de vaches.

On ne se contente pas uniquement de l'élevage des laitières, on pratique aussi l'engraissage, et l'on a obtenu des résultats excellents, le prix des taureaux ayant monté de 50 p. 100 et plus, et celui des vaches de 35 p. 100.

Mais on s'occupe, dans la même forme, de l'élevage du cheval, et, suivant M. J. Jensen, cette industrie rapporte au pays 8millions 1/2 de francs par an.

On avait tout d'abord fait des efforts énormes pour la création de haras, et l'on n'était arrivé qu'à des résultats misérables ; mais, il y a une quinzaine d'années, se fondèrent des associations d'élevage de chevaux, et les particuliers qui les composaient étaient bien mieux à

même que quiconque de savoir quels étaient les besoins du marché. Ces associations sont des coopératives, travaillant sous la direction de sociétés centrales et établies sur les mêmes bases que les coopératives d'élevage de vaches et de veaux ; il y faut des reproducteurs primés, les juments doivent être acceptées après examen par la direction ; une jument saillie par un étalon non récompensé est exclue de l'association, et, en sens inverse, l'étalon est disqualifié s'il couvre une jument non examinée préalablement. Les associés payent une petite cotisation annuelle, à laquelle s'ajoute la rétribution pour usage de l'étalon. Notons qu'on admet même des juments de propriétaires non membres de l'association. Sans entrer dans des détails ; nous dirons, pour montrer le succès de ces entreprises, qu'il en existe plus de 90 dans le Jutland ; il y a au moins 400.000 chevaux en Danemark, et les étalons ont pris une valeur extraordinaire.

Nous ne pouvons omettre de parler au moins brièvement, des abattoirs de porcs établis sous forme coopérative. Il faut dire que, comme pour le beurre, le marché anglais s'approvisionne de lard surtout en Danemark, par suite de l'excellence des produits de ce pays : en moyenne celui-ci exporte annuellement 50 millions de livres (25 millions de kilogs) de lard ou de jambon : les différents abattoirs mettent à mort 700.000 bêtes par an. Les coopératives, qui se sont fondées en 1882 et après des mesures protectionnistes du marché allemand, sont en même temps sociétés d'élevage de mise à mort et d'exportation. Là, tout aussi bien que dans les laiteries, les appareils et les méthodes résument ce que l'on a inventé de mieux. On s'est inspiré, dans la création de ces associations, ou « Svineslagteries », des mêmes principes que dans les laiteries : emprunt hypothécaire remboursable en dix ans sous garantie de tous les membres ; engagement de ceux-ci d'apporter à l'abattoir tous les porcs qu'ils vendront pendant ces dix années ; payement de la viande au cours avec une retenue d'une *ore* par livre pour les frais généraux ; répartition à la fin de l'année des bénéfices, une fois fait le prélèvement pour les fonds de réserve, les intérêts et l'amortissement.

Ce qui prouve le succès de ces établissements, c'est qu'ils font assez rapidement disparaître les abattoirs particuliers : de plus l'examen des comptes de ces coopératives montre une situation des plus favorables.

Le mouvement coopératif s'est étendu plus largement encore, cherchant tout ce qui pouvait aider au développement de la puissance agricole du Danemark. C'est ainsi qu'à côté de l'Ecole d'agriculture de l'Etat, les sociétés d'agriculture ont fondé les « Landbrugsskoles »,

écoles d'agriculture [1] organisées à peu près sur les mêmes bases que celles de l'Etat: il y en a 16, réparties entre les grands centres agricoles. L'Etat leur apporte son concours (qui ne peut dépasser dans aucun cas 3.000 couronnes [2] par école) sous la forme d'un subside fixe de 300 couronnes, de 10 couronnes par chaque élève fréquentant les cours, etc.

C'est encore un phénomène de coopération, ou, d'une façon plus large, d'association, qui a donné naissance à la « Société cultivatrice des Landes » dans le Jutland occidental, société qui a sous sa dépendance 40 associations de *planteurs* embrassant une superficie de 17.000 kilomètres carrés.

On s'étonne de ne pas voir mentionné le crédit agricole dans les nombreuses applications de coopération que nous venons de citer. Le fait est qu'on a constitué en 1881 deux sociétés de crédit en faveur des ouvriers de la campagne, dans le but de leur permettre d'acquérir des petits lots de terre; de plus il y a cinq établissements de crédit particuliers exclusivement organisés au profit de l'agriculture. Mais en réalité, et comme le disait si bien le président Dupin l'aîné, il n'y a qu'un seul crédit, toujours le même; et pas plus en Danemark qu'ailleurs, il ne faut rechercher l'institution d'un crédit purement agricole; néanmoins il y aurait à employer la coopération, qui réussit si bien au Danemark, pour créer des unions mutuelles de crédit telles qu'en a organisé Schulze-Delitzsch.

Cette expansion des sociétés coopératives en Danemark a donné ou a contribué à donner la prospérité aux agriculteurs danois; nous n'en voudrions pour preuve que la hausse des salaires. En 1851, un journalier, nourri à ses frais, gagnait 260 couronnes par an; en 1888, son salaire a monté à 443 couronnes et cela laisse un excédent très sensible, même si l'on tient compte de l'augmentation du prix des articles de première nécessité. L'ouvrier nourri par le patron gagnait 187 couronnes en 1871, il en touche maintenant plus de 256, et le reste à l'avenant, ce qui montre que le bien-être s'est accru dans toutes les classes, par cela même que le Danois fait appel à lui-même et non au système protecteur.

C'est qu'en effet, et par une particularité qui a lieu de nous surprendre, le parti agraire danois est libre-échangiste, étant tout a la

[1] Dans les « Folkehojskoles » ou hautes écoles du peuple, dues à l'initiative privée, on enseigne, en même temps que l'instruction primaire, différents métiers agricoles, notamment la laiterie.

[2] La couronne peut être comptée approximativement à 1 fr. 40.

fois intelligent et travailleur ; il s'est fait sentir un certain malaise dans l'agriculture du Danemark, mais cela n'a pas empêché l'agriculteur de comprendre que, en dépit des revendications protectionnistes des autres pays, il devait s'opposer à la mise en pratique des soi-disant moyens de défense dont on voulait l'armer. C'est un exemple bon à signaler, car il s'agit, sans conteste, d'un des peuples les plus éclairés en agronomie. Il ne s'est pas cramponné, avec un entêtement maladroit, à la culture des céréales malgré tout ; les grands propriétaires même que leur intérêt immédiat aurait poussés vers le protectionnisme, n'en ont pas voulu, parce qu'ils savaient que cela atteindrait cruellement le paysan et eux-mêmes, indirectement et en retour. Ne pouvant lutter avec le producteur étranger de céréales, le cultivateur résolut d'utiliser ces céréales à bon marché au profit d'une industrie nouvelle, qu'il développa merveilleusement aidé par la coopération, le bas prix des grains favorisant l'élevage et donnant une prospérité nouvelle au pays.

Les coopératives continuent chaque jour de se multiplier, c'est ce qui permet au Danemark d'introduire en Angleterre, malgré toutes les concurrences, la moitié du beurre qu'importe ce pays. Les derniers renseignements que nous puissions nous procurer nous montrent le petit paysan trouvant toujours une bonne rémunération de son travail, grâce à de sages mesures, grâce à une courageuse et intelligente initiative personnelle, à une époque où l'on ne fait plus guère appel qu'à l'Etat.

DANIEL BELLET.

LA CRISE MÉDICALE

Depuis longtemps déjà l'on constate que la profession médicale ne présente pas aux hommes qui l'exercent les avantages matériels et moraux qu'elle devrait leur procurer, et que cet état de choses tourne au détriment de la corporation, dont le prestige se trouve amoindri.

On cite des docteurs en médecine qui sont tombés et morts dans la dernière misère; d'autres qui se sont suicidés de désespoir; un bien plus grand nombre qui, pour arriver à se créer une situation, recourent à des moyens peu honorables et même peu légitimes, quelquefois criminels.

Il va sans dire que le public souffre aussi de ce désordre, car un membre du corps social ne peut être malade sans que le tout en soit affecté.

Divers projets de réforme ont été souvent proposés pour rendre au corps médical sa dignité et son bien-être; quelques-uns même ont reçu un commencement d'exécution; le syndicat des médecins, par exemple; mais la situation n'en a été nullement améliorée.

Un scandale récent, l'affaire Boisleux-Lajarrige, plus retentissant que les autres, quoiqu'il soit loin d'être unique en son genre dans l'histoire contemporaine, a remué l'opinion publique et stimulé le zèle des médecins à chercher les moyens de réformer leur profession, de se guérir eux-mêmes.

*
* *

Le remède le plus héroïque qu'ils aient trouvé jusqu'ici, consiste dans la création d'un *Ordre des médecins*, comme il existe déjà un ordre des avocats, lequel Ordre organiserait un Conseil, une Chambre, un Jury, qui serait chargé de la police et de la discipline du corps médical.

Cette proposition de quelques médecins ne paraît pas avoir obtenu un grand succès près de la majorité des intéressés : la plupart des journaux spéciaux l'ont énergiquement critiquée et repoussée, et ils n'ont pas eu de peine à démontrer que cet expédient présenterait de

grands dangers et ne serait d'aucune efficacité pour le but qu'on veut atteindre.

Cette institution, disent les promoteurs, aurait l'avantage de soustraire à la critique d'un public incompétent et malveillant le jugement des erreurs et des fautes plus ou moins graves auxquelles nous sommes tous exposés.

Un système analogue, peut-on leur répondre, a jadis existé dans le domaine religieux : les clercs ne relevaient que de la juridiction ecclésiastique; or, tout le monde sait quelles ont été les conséquences abusives de ce privilège, et rien n'indique que ces conséquences ne seraient pas aussi funestes dans le domaine médical. La critique du public peut être dure, mais c'est la loi; et, à bien considérer les choses, il y aurait plutôt lieu de blâmer son excès d'indulgence que son excès de sévérité et sa malveillance.

Le Collège ou Ordre des médecins, le Conseil ou Chambre de discipline, qui en serait l'organe, présenteraient, d'ailleurs, le grave inconvénient de porter une lourde atteinte à la liberté, à l'indépendance — par conséquent à la dignité et aussi à la responsabilité — du médecin, déjà plus limitée que jamais par suite de la dernière loi sur l'exercice de la médecine, qui rend obligatoire, de la part du médecin, la déclaration des maladies soit disant contagieuses, au mépris du secret professionnel.

Ce n'est donc pas sans raison que beaucoup de journaux de médecine se sont élevés contre cette proposition.

Un semblable projet, dit l'un deux, annihilerait le libre arbitre du médecin, qui ne doit relever que de sa conscience, et qui peut fort bien se passer d'avoir un maître de plus dans la personne des présidents de ces conseils de l'Ordre ou de ces conseils de discipline.

L'institution des conseils de discipline, dit un autre, ne serait ni utile, ni indifférente au corps médical, mais elle serait nuisible, et, par conséquent, nous devons la repousser.

Le projet d'Ordre des médecins ne paraît donc pas destiné à devenir prochainement article de loi. Ses partisans sentent si bien que le terrain n'est pas solide sous leurs pieds, qu'ils s'adressent directement au pouvoir exécutif pour la réalisation de leur idéal : « il suffit, disent-ils, d'un arrêté ministériel pour créer l'Ordre médical. »

Il suffira aussi, leur répond-on, d'un autre décret ministériel pour le détruire; or, qu'est-ce qu'un ordre sans stabilité, dont l'existence est à la merci de tous les ondoiements de la politique?

Qui sait cependant si, peu à peu, les partisans de l'*Ordre* n'auront pas le dernier mot? Qui dit Ordre, dit création d'organes et de fonctions; or, nous connaissons assez les goûts fonctionnaristes des Fran-

çais, médecins ou non, pour prévoir que le miroitement de cette perspective n'est pas de nature à leur déplaire et que, insensiblement, ils se laisseront hypnotiser par l'espoir de devenir censeurs plutôt que par la crainte d'être eux-mêmes censurés.

En tous cas, et en attendant, le mal est réel et il reste en l'état. Le *statu quo* n'est pas une solution. Il convient donc de voir si l'on ne pourrait pas trouver un remède plus efficace que l'Ordre. Et pour cela, il faut tâcher de remonter à la source du mal. C'est ce que nous allons essayer de faire.

⁂

Plusieurs causes de la crise par laquelle passe la médecine ont été signalées dans les discussions récentes : le charlatanisme légal ou illégal, l'abus éhonté de la réclame, la vulgarisation de l'art médical par la presse et par les cours publics et gratuits, la concurrence indigène et étrangère, la surabondance des médecins même diplômés, etc.

Ces diverses causes peuvent être ramenées à une seule, dont toutes les autres dérivent, comme nous espérons le démontrer. Cette cause première et originelle, c'est la pléthore, c'est-à-dire la surabondance des médecins.

Il y a trop de médecins — du moins à Paris — en proportion du nombre et des moyens des malades; l'offre de ce genre de service dépasse la demande; l'équilibre est rompu. Voilà le fait capital.

Quelle est la cause de cette rupture d'équilibre, et quel remède peut y être opposé?

C'est ici que l'économie politique, si dédaignée aujourd'hui, si vilipendée par ceux qui ne la connaissent pas, nous sera, je pense, d'un grand secours. Interrogeons-la donc.

Elle nous enseigne que, par la nature même des rapports sociaux, par le libre jeu de l'offre et de la demande, l'équilibre s'établit spontanément entre tous les besoins humains et tous les produits et services propres à les satisfaire.

Si, par l'effet d'une cause accidentelle quelconque, il se manifeste une disproportion, elle n'est qu'éphémère : si la demande dépasse l'offre, la production est activée et l'équilibre est vite rétabli ; si c'est l'offre qui prédomine sur la demande, la consommation augmente ou la production est forcée de se restreindre et aussitôt l'ordre renaît.

La pléthore, — l'offre surabondante d'un produit ou d'un service — ne peut donc être durable naturellement.

Et pourtant la surabondance des médecins dure depuis longtemps déjà et continue de progresser. Pour ne pas remonter plus loin que notre siècle, nous trouvons dans tous les congrès médicaux et dans

une foule de publications les mêmes plaintes, — quoique moins intenses, — que nous entendons aujourd'hui, contre le charlatanisme et d'autres maux qui affectent le corps médical, de l'aveu de ses membres, maux qui ne sont que les effets et les symptômes de la dite pléthore.

Si, comme nous venons de le voir, la cause du mal signalé n'est pas *naturelle*, il faut de toute nécessité qu'elle soit *artificielle*, il faut qu'elle soit la conséquence d'une institution quelconque. Reste à trouver cette institution.

Toutes les lois relatives à un objet se réduisent à deux classes : elles sont persécutrices ou protectrices.

La médecine n'est persécutée par aucune loi. Ce n'est donc pas dans cette direction que nous devons porter nos recherches.

Est elle protégée ? Bien peu, très peu, pas assez, au gré de ses adeptes.

Pourtant, toute minime que soit la protection accordée à la médecine par le législateur, nous prétendons qu'elle est de trop et que là est la cause première de la pléthore médicale, source de tous les autres maux qui en découlent. Et nous espérons que les lecteurs qui auront la patience de nous suivre dans la démonstration que nous allons donner de cette assertion, se rangeront à notre avis.

Pour établir cette démonstration d'une façon péremptoire, il nous faudra remonter, non pas tout à fait jusqu'au déluge, mais cependant assez loin dans notre histoire. Lorsqu'on veut aller à la source d'un fleuve, il faut remonter son cours jusqu'aux ruisseaux qui l'alimentent.

Nous prions donc les lecteurs, intéressés directement ou non dans la question, — médecins et malades en fait ou en perspective, — de nous prêter toute leur attention et de nous suivre dans la petite pérégrination que nous allons faire, à vol d'oiseau, à travers les âges.

*
* *

Il ne paraît pas qu'au moyen-âge proprement dit, la médecine et les médecins aient joui d'aucun privilège. La liberté la plus complète, tant dans l'exercice que dans l'enseignement de cet art-science, a été le régime en vigueur.

Aussi, dira-t-on peut-être, la médecine n'existait pas, ou du moins elle était retombée dans l'enfance.

Sur quoi se fonde cette assertion ?

La médecine était cultivée parmi les Arabes. tout le monde en convient. Les rapports des Français avec les Maures étaient constants à cette époque, chacun sait cela. Est-il vraisemblable qu'il n'y ait eu entre eux aucun échange d'idées, médicales et autres ?

Si nous nous reportons aux documents de ce temps, nous voyons qu'aux XIe et XIIe siècles, les écoles de médecine étaient nombreuses et très fréquentées, par les clercs autant que par les laïques, si bien que l'on était obligé de limiter l'ardeur du clergé dans ce genre d'études, pour le ramener à celles qui étaient de sa spécialité et aux devoirs de son état.

Nous savons aussi qu'il existait alors un grand nombre d'hospices, d'hôpitaux, de léproseries, et que rois et seigneurs, laïques et ecclésiastiques se faisaient un devoir et une gloire d'en fonder toujours de nouveaux ; de sorte que l'on pourrait presque se plaindre de leur surabondance.

Or, on ne conçoit pas de tels établissements sans des médecins y attachés et sans d'autres médecins libres parmi lesquels on recrutait les premiers. On ne conçoit pas non plus qu'il existât tant de médecins sans qu'il y eût entre eux une vive et féconde émulation, qui devait tourner au profit de l'art et de la science.

La médecine devait donc prospérer en toute liberté, sans que la loi s'en mêlât, sans que le public fût mis plus ou moins amicalement à contribution pour l'entretenir.

Mais, objectera-t-on, la preuve que tout cela n'est que pure hypothèse, c'est qu'il n'existe presque aucune trace de ces médecins si nombreux et si savants dont vous nous parlez, ni de leurs œuvres.

Cette objection n'a pas grande valeur, si l'on considère qu'il en était alors des autres branches des sciences, des arts et des métiers comme de la médecine.

En ce temps-là, on agissait plus que l'on n'écrivait, et l'on n'avait peut-être pas tort ; l'enseignement était plus oral et expérimental que scriptural. Chaque professeur ne se piquait pas, comme aujourd'hui, de laisser à la postérité le recueil complet de ses observations et de ses prétendues découvertes, si minimes et souvent si contradictoires qu'elles fussent ; il se contentait modestement de les communiquer de vive voix à ses « apprentis », qui les transmettaient aux autres, de la même façon, de bouche à bouche et pour le même prix.

De ce que nos médecins moyen-âgeux n'ont écrit que peu ou point, il ne s'ensuit donc pas qu'ils fussent des ignorants, que leur art fût inférieur, que leur enseignement fût vicieux.

Ce qui reste certain, c'est que exercice et enseignement étaient libres, c'est-à-dire dépourvus de toute protection spéciale de l'État, aussi bien qu'exempts de toute persécution. La médecine a-t-elle gagné à être protégée ?

∴

Le premier privilège de la médecine en France — à notre connais-

sance, — remonte à l'an 1251, date à laquelle une Faculté de médecine fut annexée à l'Université de Paris.

Il existait antérieurement, nous l'avons dit, des écoles de médecine, mais elles étaient libres ; leurs diplômes, si elles en décernaient, n'avaient aucune sanction officielle.

A partir de 1251, la Faculté de médecine fut autorisée à délivrer des diplômes, — moyennant finances, s'entend — et, théoriquement tout au moins, ceux qui avaient obtenu ou, pour mieux dire, acquis ces diplômes, possédaient seuls le droit d'exercer la médecine. C'est parmi eux que les rois et les seigneurs recrutaient ordinairement leurs médecins, mais sans y être obligés.

Eh bien ! Nous soutenons que ce petit privilège, qui paraît si peu de chose, mais qui s'est toujours perpétué, — sauf une courte interruption lors de la Révolution, — et qui est allé insensiblement en augmentant, est la source première de tous les maux dont ont souffert et souffrent, aujourd'hui surtout, la médecine et les médecins.

Il suffit, en effet, de se rappeler la loi économique exposée ci-dessus, ou seulement d'avoir l'expérience de la marche naturelle des évènements sociaux, pour savoir que les hommes se portent de préférence vers les professions les plus honorées et les plus lucratives, vers celles qui jouissent de quelque privilège en vertu duquel la concurrence est limitée et, par conséquent où les profits sont ou paraissent plus considérables.

Cette attraction, cela va de soi, est proportionnelle à l'importance du privilège.

On comprend aussi que, dans cette course aux honneurs, à la gloire ou aux profits, les gagnants ne sont pas ordinairement les plus honnêtes, les plus habiles, mais les intrigants et les ambitieux.

Une profession, quelle qu'elle soit, soumise à ce régime est donc fatalement appelée à tomber en décadence. Les bons l'embrassant par vocation et les mauvais par intérêt, il est clair que l'encombrement ne peut manquer de s'y manifester dans un délai plus ou moins long, et que l'art et les artistes doivent souffrir de cet état de choses.

Les effets naturels du privilège de la Faculté ne se firent que peu et lentement sentir au début, parce que : 1° il y avait encore des professions plus privilégiées, vers lesquelles, par conséquent, l'attraction se manifestait avec plus d'intensité ; 2° les troubles civils et les guerres de l'époque subséquente, le défaut de sanction du privilège, qui résultait du manque d'autorité et de ressources des pouvoirs publics et des défectuosités d'une administration encore dans l'enfance, neutralisaient la cause et l'empêchaient de produire tout son effet. Cependant, si l'on compare les ouvrages médicaux du 15e siècle à ceux d'Arnauld de Vil-

leneuve, par exemple qui vivait au 13e, on constate plutôt un recul qu'un progrès. La pratique médicale ne paraît non plus ni meilleure, ni plus éclairée, si même elle l'est autant.

Cela se comprend d'ailleurs aisément quand on connaît l'organisation de la Faculté à cette époque : Les docteurs se faisaient un point d'honneur de n'être que des théoriciens; d'ignorer l'anatomie qu'ils laissaient aux chirurgiens et aux barbiers, de ne pas savoir l'histoire naturelle qu'ils abandonnaient aux apothicaires.

La profession de médecin était purement « libérale » comme on l'entendait alors, et comme on ne l'entend que trop encore aujourd'hui. Les docteurs délivraient des ordonnances, mais ils ne savaient pas les préparer, ils ne connaissaient même pas les ingrédients qui y entraient : c'était l'affaire des apothicaires. Ils prescrivaient des saignées et d'autres opérations chirurgicales, mais ils ne les faisaient pas eux-mêmes et n'en étaient pas capables : ils laissaient cette tâche aux barbiers. Ils avaient une si sainte horreur de tout travail manuel, de toute œuvre « servile », qu'il a suffi longtemps d'avoir exercé un métier quelconque dans sa jeunesse, pour être exclu d'emblée de toute possibilité de parvenir au doctorat.

La principale, presque l'unique fonction des membres de la Faculté, se réduisait à faire subir des examens et à vendre des diplômes.

Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails, mais on peut lire les œuvres de Paracelse, d'Ambroise Paré, d'Agrippa, et de plusieurs autres savants du 16e siècle, et l'on verra, par les critiques qu'ils en font, l'état défavorable dans lequel gisait alors la médecine.

C'est en dehors de la Faculté que se manifestaient les initiatives, que se réalisaient les progrès. Sans parler de Paracelse qui passe encore, aux yeux de beaucoup de modernes, pour un ignorant et un charlatan, nous rappellerons qu'Ambroise Paré, l'auteur du plus beau monument qui ait été élevé à l'art médical au 16e siècle, n'était qu'un simple barbier, qui finit par devenir chirurgien, mais qui ne fut jamais médecin et qui ne pouvait pas le devenir puisque l'accès à cette noble profession était interdit, par les statuts de la Faculté, à toute personne qui avait exercé une profession « servile ».

La théologie et la jurisprudence (canonique et civile), jouissant de privilèges plus considérables que la médecine, attiraient à elles plus de concurrents, de sorte que la médecine était beaucoup moins encombrée que l'Eglise et le Palais.

C'est une autre des raisons pour lesquelles l'exercice, quoique limité en droit, restait libre en fait, aux risques et périls, réels ou imaginaires, des malades. Van Helmont, par exemple, qui ne voulut jamais prendre

aucun diplôme, n'en exerça pas moins la médecine sans être jamais inquiété.

En somme, jusqu'à la Révolution, la pléthore fit peu de ravages dans le corps médical, malgré le privilège et à cause des obstacles qui le neutralisaient.

Il n'en était pas de même parmi les clercs et les légistes : Jouissant de plus grands privilèges, ils étaient en nombre exorbitant. La France, disent des auteurs du 16e siècle, en possédait alors plus à elle seule que tout le reste de l'Europe.

Avec toute la bonne volonté du monde, le gâteau du privilège ne pouvait suffire à tout le monde. Qu'en est-il résulté ? C'est que tous ces déclassés, abbés sans bénéfice ni prébende, légistes sans offices, avocats sans clientèle ont renversé « l'ordre social » qui les jetait ainsi dans le parasitisme et la misère.

On sait que ce sont eux qui ont fait la Révolution. Aux Etats Généraux de 1789 et dans les premières assemblées qui les ont suivies, il n'y avait qu'un tout petit nombre de médecins, mais foison de clercs et de légistes. Les faits confirment nos raisonnements et nos raisonnements expliquent les faits.

∴

La Faculté de médecine a suivi le sort de sa douce mère l'Université, lors de la Révolution : elle a été supprimée en 1792, mais l'éclipse n'a pas été de longue durée : une loi de l'an XI l'a reconstituée et dans de tout autres conditions que celles qui lui étaient faites sous l'ancien régime.

Ce qui caractérise les temps nouveaux et distingue mieux notre siècle de ses aînés, — du moins au point de vue qui nous occupe, — c'est la décadence de la religion et de ses ministres, d'une part, et, d'autre part, l'ascension de la science et des savants.

Sans supprimer complètement les privilèges des prêtres et des légistes, les vrais dominateurs de l'ancien régime, on les a considérablement réduits ; ils sont devenus de simples fonctionnaires, et l'on a augmenté d'autant ceux de la science.

Avant la Révolution, les savants étaient de simples parasites des rois et des seigneurs ; après, ils sont devenus parasites directs du gouvernement, c'est-à-dire des contribuables.

Sous prétexte de progrès scientifique, on a multiplié à l'infini les écoles à tous les degrés, plus ou moins gratuites, on a distribué des bourses, on a multiplié les fonctions publiques afin de donner de l'occupation à tous ces savants.

A voir tout cet appareil, on dirait que les Français sont des gens stu-

pides, éprouvant une aversion si insurmontable pour s'instruire, que l'on est obligé de les y pousser, de les y contraindre.

La médecine n'a pas été oubliée dans cette distribution : elle a eu ses écoles, ses hôpitaux, qui sont devenus autant d'écoles, et le privilège d'exercice a été réservé aux élèves diplomés par ces écoles, docteurs et officiers, à l'exclusion de tous autres citoyens.

Au premier coup d'œil la situation ne paraît pas différer sensiblement de celle de l'ancien régime. Mais, au fond, la différence est considérable, grâce aux progrès de la centralisation et du fonctionnarisme que nous a légués la Révolution.

Aux siècles derniers, nous l'avons dit, l'exercice était libre en *fait*, puisque les velléités de monopole n'avaient pas de sanction régulière. Les diplômes de la Faculté pouvaient être un titre à la confiance du public, mais il n'en était pas un, faute de moyens, pour exclure de la pratique les médecins non diplômés, si le public jugeait convenable de recourir à leur ministère. Les docteurs de la Faculté maugréaient contre les irréguliers, mais ils supportaient leur concurrence, car la police était trop difficile à faire et la justice trop dispendieuse à obtenir. En un mot, le diplôme ne conférait pas au médecin un *droit* sur le malade.

Il a fallu arriver à notre siècle pour voir ce droit s'établir, ce monopole devenir effectif et réel. Et voici comment les choses se sont passées.

Nous savons que la surabondance des bras dans une profession quelconque est contenue en puissance dans le privilège en faveur de cette profession, et que l'effet sort inévitablement de sa cause dès que les conditions favorables à son éclosion se présentent.

Les faveurs à la science en général et à la médecine en particulier, jointes à la centralisation administrative formaient un milieu très convenable au développement de la surabondance des médecins.

Aussi les effets de la loi de l'an XI ne se firent pas longtemps attendre : la pléthore et ses conséquences : la gêne parmi les membres du corps médical, les abus auxquels pousse cette gêne, tout cela se manifeste bientôt. On peut en trouver les preuves dans les tentatives réitérées qui ont été faites depuis, en vue d'améliorer cette loi. On les trouvera encore plus clairement exposées, par les médecins eux-mêmes, en famille, dans les *Actes du Congrès médical* de 1845 et dans ceux qui l'ont suivi.

Pour remédier aux effets de la pléthore, c'est-à-dire du privilège, on a commencé par interdire — effectivement et non seulement en théorie — l'exercice illégal payant. Cela n'ayant pas suffi, on est arrivé

jusqu'à l'interdiction de l'exercice illégal même gratuit. Exemple sans précédent dans l'histoire d'aucun peuple, que je sache.

Des motifs d'anticléricalisme sont peut-être entrés dans cette mesure pour une part, mais elle est bien petite ; la raison principale doit être cherchée dans le principe du privilège et dans ses conséquences auxquelles on cherchait à remédier.

On ne doit pas en vouloir aux médecins d'en être venus à cette extrémité : c'est la force des choses, — c'est-à-dire de leur privilège — qui les y a conduits. Il est logique que le gouvernement, après avoir attiré, par ses encouragements, trop de jeunes gens dans la carrière médicale s'évertue ensuite à leur assurer une situation ; et, d'un autre côté, il est naturel que les médecins tiennent la main à ce que les avantages qu'on leur promet ne soient pas illusoires.

Mais on doit comprendre qu'un tel remède ne peut qu'aggraver le mal. Effectivement, si l'on suit l'histoire de la médecine et des médecins pendant notre siècle, on voit clairement croître et embellir la pléthore avec toutes ses conséquences : progrès du charlatanisme, démoralisation du corps médical, etc.

Les congrès médicaux, les séances académiques mêmes retentissent de plaintes amères sur tous ces abus, qui sont pourtant inévitables, le point de départ établi. Car, enfin, il faut vivre, et même, autant que possible, rentrer avec usure dans les avances et dépenses de travail, de temps et d'argent que l'on s'est imposées pour parvenir au diplôme.

*
* *

C'est surtout depuis l'avènement de la troisième République, que le mal de la pléthore a fait des progrès.

Aux causes déjà dites, maintenues et augmentées, est venue s'ajouter l'exemption du service militaire accordée aux étudiants de facultés. Ça été le coup de grâce. Les statistiques sont là pour nous dire combien le nombre des aspirants... à ne pas être soldats s'est accru.

Tous ne deviennent pas médecins ou avocats ? — Alors, à quoi bon les y préparer, en grande partie aux frais des contribuables. — Mais le nombre en est suffisant pour déprimer la valeur de ce service et créer la crise qu'il subit.

Telle est la genèse du mal dont souffre la profession médicale, de même, au surplus, que les autres professions libérales et pour les mêmes raisons.

Tous les maux dont on se plaint ne sont que les conséquences naturelles du principe de protection, dont la conséquence directe est la surabondance des protégés, la rupture de l'équilibre entre l'offre, toujours croissante, et la demande d'autant plus réduite.

Nous assistons aujourd'hui non seulement à la pléthore, mais à l'ex-

ravasion. Les docteurs, ne pouvant plus se faire une position sortable dans la profession médicale, envahissent les autres. On en trouve dans les ministères, dans les administrations, où leurs connaissances médicales ne leur sont d'aucune utilité. On en voit se faire journalistes, afin de devenir conseillers municipaux, puis députés, et ainsi de suite.

Il n'y avait, en 1789, que 3 ou 4 médecins députés aux États généraux. Aujourd'hui, à la Chambre et au Sénat, réunis à leurs rivaux et compères les avocats et les professeurs, ils forment la majorité de la représensation dite nationale !

Ceux qui ne peuvent parvenir à se caser ainsi, — car tout est plein, — s'évertuent à imaginer de nouvelles fonctions, dans l'espoir de les occuper : conseils d'hygiène, de salubrité, inspection des logements, des ateliers, des écoles, jusqu'à ministère de la santé publique.

Quoiqu'on se soit bien passé de toutes ces institutions jusqu'à ce jour, nous pouvons leur supposer quelque utilité ; mais il faudra convenir que, de la manière dont on a procédé jusqu'ici, on n'en voit pas les bienfaits. Les intéressés eux-mêmes sont les premiers à se plaindre de ce que ces nouveaux emplois et sinécures sont accordés à des incapables, qu'ils sont la proie d'une coterie d'intrigants bien en cour, se faisant la courte échelle, se soutenant mutuellement et parvenant ainsi à accaparer et même à cumuler toutes les bonnes places.

Comme les aspirants à ces fonctions publiques ne peuvent pas tous obtenir leur part du gâteau budgétaire, les déshérités se lancent dans le socialisme de toute nuance ; ne pouvant obtenir les faveurs du gouvernement, leur unique planche de salut est de travailler à le renverser pour prendre sa place.

Avouons, tout en le déplorant, qu'ils sont on ne peut plus logiques : Pourquoi l'État les a-t-il déclassés ? Pourquoi, par ses écoles plus ou moins gratuites, par ses bourses, les a-t-il poussés hors de leur milieu et vers des professions encombrées ?

Telles sont les conséquences finales auxquelles conduit la protection de l'état aux professions libérales ; non seulement cette protection nuit aux soit-disant protégés, mais elle se retourne contre le protecteur lui-même.

Pour rentrer dans notre sujet — supposé que nous en soyons sortis, — nous dirons que tous les maux dont se plaignent, avec raison, les médecins pratiquants, dérivent de la même source. C'est ce dont il est aisé de se convaincre, en passant rapidement en revue leurs doléances.

⁂

Le charlatanisme illégal, la concurrence des médecins irréguliers est un des fléaux qu'ils redoutent.

Cette concurrence est la conséquence de la cherté des moindres consultations, conséquence elle-même du haut prix des frais d'apprentissage et de la nécessité dans laquelle se trouvent les docteurs de rentrer dans leurs avances.

On n'ose pas tant se plaindre du charlatanisme légal, de la réclame et des procédés peu honnêtes auxquels se livrent certains confrères. Cet abus est pourtant bien plus grave que le précédent; et il est la conséquence fatale, répétons-le, de la pléthore, de la nécessité qui en résulte, sous peine de mort, de se faire une position, honnêtement, si possible, mais sinon, par tous les moyens.

Autre abus : Les journaux spéciaux et même les journaux quotidiens, initient le public aux secrets de l'art médical; il en résulte que l'on se soigne soi-même, d'après ces indications, en cas de maladie, et que l'on donne des conseils, gratuits ou non, aux personnes de sa connaissance. De cette façon, la clientèle diminue, en même temps qu'augmente le nombre des professionnels réguliers et irréguliers, double cause de malaise pour les médecins.

Encore, répondrons-nous, une conséquence de la pléthore. Ce sont des médecins plus ou moins désœuvrés, qui fondent et dirigent ces journaux, en vue de se faire connaître comme savants ou comme spécialistes, et de se former une clientèle qu'ils ne peuvent attirer autrement, n'étant pas connus.

Si les médecins n'étaient pas protégés, ils ne seraient pas trop nombreux, ils n'auraient pas besoin de recourir à ce moyen d'obtenir honneurs ou profits; au lieu de courir après les malades, ce sont les malades qui courraient après eux. Or, il n'y a que la liberté, c'est-à-dire l'absence de protection, qui puisse proportionner le nombre des médecins à celui des malades.

Des journaux, dit-on encore, vont jusqu'à donner à vil prix des consultations par correspondance.

Cela montre à quel point la surabondance est arrivée; quant au remède, s'il y a abus il est toujours le même : liberté !

Les cours publics et gratuits sont encore incriminés comme cause de dégradation et de mal être du corps médical. Il est certain qu'il se fait partout de ces cours : associations polytechnique, philotechnique, sociétés diverses; les écoles, les mairies et autres établissements publics sont bondés de cours et de professeurs, sinon d'élèves, et beaucoup de professeurs sont docteurs et font des cours d'hygiène, de médecine pratique.

Accordons encore que ce soit là un mal; mais avouons qu'il n'y aurait pas tant de cours s'il n'y avait pas tant de professeurs désœuvrés, et peut-être affamés, qui sont nécessairement à l'affût de tous les moyens

qui peuvent leur servir à se faire connaître, à se créer une situation dans ou hors leur art. Ceux qui s'adressent ainsi directement au public sont, du moins, plus estimables que ceux qui recourent à l'Etat.

Dans de bonnes intentions, considérant qu'on n'a pas toujours un médecin sous la main, des philanthropes ont cherché à organiser des secours aux blessés, au noyés, aux victimes d'accident; pour cela, il faut styler des hommes de bonne volonté. des *samaritains*, des sauveteurs. Encore de nouveaux concurrents, dont se plaignent les médecins, car ces samaritains, à l'instar de leurs ancêtres, poussent aussi loin qu'ils peuvent les services qu'ils seraient capables de rendre aux malades.

Il n'est pas jusqu'aux femmes que les docteurs n'accusent de marcher sur leurs brisées et de leur faire une concurrence illégale. Voici comment :

Depuis la guerre de 1870-71, on a eu l'Idée de créer une société des *Femmes de France*, et de donner à ces femmes un enseignement qui les mette en état de faire de bonnes infirmières en cas de nouvelle guerre [1].

Comme on ne saurait avoir trop de bonnes choses, une seconde société concurrente s'est élevée, celles des *Femmes françaises*, et il n'est pas dit que d'autres ne surgiront pas.

Naturellement, ce sont des docteurs qui sont chargés de l'instruction de ces infirmières, peut-être sont-ce eux-mêmes qui ont pris l'initiative de ces institutions. Il semble donc qu'il n'y a là que tout profit pour eux. De quoi se plaignent-ils donc?

De ce que les professeurs dépassent de beaucoup le programme des cours; de ce qu'ils transmettent à leurs auditrices, — comme aux samaritains, d'ailleurs — des connaissances supérieures à celles qui sont nécessaires pour remplir le rôle subalterne qui leur est assigné. Ils en forment ainsi des demi-médecins, qui ne se croient pas moins capables que les médecins entiers, il s'en faut, et qui se mettent en devoir d'exercer plus ou moins clandestinement la médecine.

Qu'est-ce qui oblige ces professeurs à dépasser leur programme, car ce sont eux-mêmes qui prennent cette initiative, et, même, si elle ne vient pas d'eux, qui est-ce qui les oblige à subir ces programmes, s'ils tournent au détriment de leur corporation?

La pléthore. toujours la pléthore, et la nécessité dans laquelle elle les met de faire, comme on dit, feu de tout bois.

---

[1] On n'a pas entendu dire que ces infirmières soient allées au Tonkin, au Dahomey ou à Madagascar, mettre en pratique leurs connaissances ainsi acquises.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la presse médicale, si les cours de samaritains et de samaritaines et d'autres cours encore plus étendus sont, en principe, une chose bonne ou mauvaise pour le public; cette question est, d'ailleurs, inutile à traiter, car elle se résoudrait d'elle-même par la liberté — j'entends toujours par la liberté la non-protection.

Il nous suffit d'avoir montré que la protection est la cause première de la pléthore, dont souffre la profession médicale, et que la pléthore est la source de tous ses autres maux.

*
* *

La cause de la crise médicale étant indiquée, le remède est facile à découvrir : supprimer la protection. Quant à l'appliquer, c'est une autre affaire. Il est facile de sortir de la liberté; il est si doux de se laisser glisser sur la pente de la protection, mais il est difficile de remonter cette pente.

Y aurait-il danger quelconque, pour le public, pour l'art, pour la science, pour les médecins, à supprimer la protection médicale, à libérer l'exercice de cet art et l'enseignement de cette science de toute intervention législative? Telle est la question à résoudre. Nous ne l'aborderons pas pour le moment. Tout ce que nous pouvons dire, et ce sera notre dernier mot, c'est qu'il faut, comme dit Bacon, confier la délibération, — ici comme en toutes choses, — à Argus aux cent yeux, et, ensuite, l'exécution à Briarée, aux cent bras.

Tant que la cause indiquée subsistera, nous sommes convaincu que la crise persistera et ira s'aggravant. A d'autres de refuter notre démonstration, s'ils le peuvent, et à l'avenir, de prononcer entre nous le jugement en dernier ressort.

ROUXEL.

UN BON SYMPTOME

Il y a quelques années, sur l'initiative généreuse d'un des plus anciens et plus infatigables ouvriers de la cause de la paix, mon ami M. Hodgson Pratt, un concours avait été ouvert pour la composition d'un chapitre ou manuel élémentaire d'histoire, à l'usage des écoles primaires.

J'avais, comme président de la *Société Française pour l'arbitrage entre nations*, été chargé de faire une première lecture des ouvrages écrits en langue française, et, parmi d'autres, réellement estimables, j'avais cru devoir placer au premier rang celui d'un modeste instituteur, M. Sève. J'eus la satisfaction de voir mon jugement confirmé, et plus que confirmé, par le jury définitif, auquel fut remis le soin de se prononcer sur l'ensemble des manuscrits de toutes langues et de toutes provenances. Le prix, de 1.200 francs, fut alloué à M. Sève.

Cette satisfaction ne fut pas la seule que me procura ce concours. Une chose me frappa, je l'ai dit alors, et je le redis : ce fut la similitude des idées exprimées par presque tous les concurrents, et, plus spécialement, la rectitude de leurs notions économiques. Cette similitude était telle, en matière d'échange notamment, que, s'ils n'avaient appartenus à des régions très diverses de la France, j'aurais pu croire qu'ils avaient presque tous suivi mes leçons, à Paris ou à Versailles.

J'ignore ce que sont devenus les autres. Mais M. Sève, qui a quitté, si je ne me trompe, son poste d'instituteur pour une situation supérieure, s'est rappelé de temps à autre à mon souvenir. Et, dans ces derniers temps, j'ai eu de ses nouvelles par une revue intitulée : Le Maitre Pratique, *journal hebdomadaire des cours publics et des conférences populaires*, qu'il publie, depuis deux ans, au chef-lieu du département de l'Ain.

Le titre n'est pas menteur. C'est une publication réellement pratique et, à tous égards, fort bien faite. J'y remarque entre autres — et c'est ce qui m'a déterminé à en parler — des leçons familières, mais

sérieuses, sur les matières économiques. Les nos de juin, en particulier, contiennent, sur le libre-échange et la protection, des pages excellentes qui pourraient être signées des plus difficiles d'entre nous, et qui sont aussi remarquables par la clarté de l'exposition que par la justesse des idées. En présence de l'erreur et de la confusion qui règnent dans d'autres sphères, il est consolant de voir que la vérité trouve encore quelques refuges dans les sphères modestes où se prépare l'éducation intellectuelle de la jeunesse. C'est un bon symptôme. Je le disais déjà en rendant compte, en son temps, des résultats du concours Hodgson Pratt; et je le répète en signalant la Revue de M. Sève. Ce qu'on appelle les classes dirigeantes, semblent avoir pris à tâche de semer à pleine main l'ivraie autour d'elles. D'autres mains, heureusement, s'emploient à répandre le bon grain, qui finira par étouffer l'ivraie.

Frédéric Passy.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juin* 1897.)

2. — **Rapport** sur l'application de la loi du 25 juin 1890 relative à la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie (page 3097).

— suivi d'un décret relatif au payement des droits d'importation à la Guyane française (page 3115).

4. — sur les résultats de l'application, pendant l'année 1896, des dispositions du code civil relatives à la nationalité (page 3140).

6. — suivi d'un décret portant modification au décret du 9 novembre 1853, relatif aux fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à la retraite (page 3173).

11. — suivi d'un décret portant suppression du secrétariat général du gouvernement de l'Indo-Chine et rétablissement de l'emploi de résident supérieur au Tonkin (page 3239).

13. — **Décret** portant modification à l'organisation de l'office du travail (page 3269).

— portant modification à l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (page 3270).

15. — **Loi** prorogeant les pouvoirs disciplinaires conférés aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie (page 3310).

16. — **Arrêté** modifiant les circonscriptions des écoles nationales d'arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons (page 3334).

— modifiant les centres des examens oraux du concours d'admission aux écoles nationales d'arts et métiers (page 3334).

— **Rapport** suivi d'un décret portant approbation d'un arrêté du résident général à Madagascar, réglementant l'émigration des travailleurs malgaches (page 3337).

17. — suivi d'un décret modifiant le décret du 14 septembre 1896, réorganisant le personnel européen des résidences de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge (page 3357).

18. — **Décret** autorisant dans certains établissements la préparation des sérums thérapeutiques et extraits organiques (page 3369 .

— **Rapport** suivi d'un décret portant modification du tableau fixant

les exceptions au tarif général des douanes à Saint-Pierre et Miquelon et exemptant les hameçons étrangers (page 3371).

21. — adressé au ministre des travaux publics au nom de la commission chargée de l'étude des questions relatives à l'institution de colis agricoles (page 3469).

22. — **Arrêté** réglant les conditions du troisième tirage au sort des obligations de l'emprunt du protectorat de l'Annam et du Tonkin, et nommant les membres de la commission chargée de procéder à cette opération (page 3492).

23. — **Loi** portant prorogation jusqu'au 31 mai 1898 de la loi du 13 janvier 1892, en ce qui concerne les primes à la filature de la soie (page 3505).

24. — **Décret** modifiant la nomenclature des établissements dans lesquels l'emploi des enfants, des filles mineures et des femmes est autorisé (page 3525).

— **Décisions** autorisant la création de recettes auxiliaires rurales des postes et la conversion en recettes rurales de recettes auxiliaires municipales des postes (page 3526).

25. — **Arrêté** constituant la commission de répartition du crédit aux associations ouvrières (pqge 3542).

26. — **Loi** autorisant l'acquisition par l'État des bâtiments du collège Sainte-Barbe (page 3561).

27. — **Décret** modifiant la nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres (page 3590).

29. — **Loi** portant approbation du règlement et des tarifs arrêtés par la conférence télégraphique internationale de Budapest le 22 juillet 1896. — Règlement de service international annexé à la convention télégraphique internationale de Saint-Pétersbourg. Revision de Budapest (1896). — Tableaux des tarifs internationaux. — Décret portant application du règlement et des tarifs arrêtés par la conférence télégraphique internationale de Budapest le 22 juillet 1896 et approuvés par la loi du 28 juin 1897 (page 3621).

— portant approbation de déclaration pour la prorogation des conventions et arrangements signés entre la France, la Belgique, les Pays-Bas, le grand-duché de Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la Russie, pour les relations télégraphiques. — Décret et déclarations conformes (page 3652).

— **Décret** modifiant le décret du 12 janvier 1894 relatif à la correspondance télégraphique privée dans le régime intérieur (page 3653).

30. — fixant les quantités de produits d'origine et de provenance tunisiennes qui pourront être admises en franchise ou à des traitements de faveur du 1er juillet 1897 au 30 juin 1898 (page 3682).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUILLET 1897

Discussion. — De la fonction sociale de la richesse.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. A sa droite est assis, comme invité du Bureau, M. Léo Rowe, professeur à l'Université de Pensylvanie.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, énumère les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après.

M. le Président présente à l'Assemblée M. L. Rowe, en rappelant que le jeune professeur a passé à Paris plusieurs années pour étudier dans nos grandes écoles, et qu'il a toujours témoigné de ses sympathies pour la France.

M. **L. Rowe** remercie la Société de l'accueil qui lui est fait. Il ajoute quelques paroles sur les questions économiques les plus intéressantes en ce moment aux États-Unis. La principale, précisément, c'est la question monétaire. Il s'étonne même de l'indifférence avec laquelle on la considère dans notre pays. Dans les quelques années, dit-il, qui restent à s'écouler d'ici à la fin du siècle, les Américains assisteront à une lutte désespérée entre l'or et l'argent ; ils auront besoin de toutes les lumières de la science économique et seront heureux alors de recourir aux ouvrages autorisés publiés en France sur la matière. M. Rowe espère que, d'ici là, on aura pu réunir un Congrès international d'économistes pour étudier et essayer de résoudre cette grave question.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Paul Leroy-Beaulieu :

DE LA FONCTION SOCIALE DE LA RICHESSE.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, prenant la parole pour exposer la

question, fait remarquer d'abord que, pour éviter toute confusion, il vaudrait mieux dire : *De la fonction sociale de la fortune.* Il fait remarquer aussi qu'il parlera non pas du rôle *économique* de la fortune, mais de son rôle *social*.

Pour le gros public, le rôle social de la fortune semble consister à faire des libéralités plus ou moins bien placées. Dans l'antiquité, l'homme riche consacrait une grande partie de ses revenus et parfois de son capital en constructions monumentales, en arcs de triomphe, portiques, temples, bains publics et autres objets : statues, par exemple, destinées à décorer la cité. Aujourd'hui, les hommes riches font souvent des fondations. Le fait est, constate en passant M. Paul Leroy-Beaulieu, que rien n'est plus difficile que de faire une libéralité. Les Américains aiment à faire des libéralités de leur vivant, ils veulent jouir par eux-mêmes de l'effet que produira leur générosité ! Le Français préfère attendre, il ne fait guère que des libéralités posthumes. Mais, dans l'un ou l'autre cas, le résultat est à peu près identique : à savoir, qu'il est très difficile de savoir bien placer une libéralité utile, témoin la dernière libéralité, faite récemment par un savant et un inventeur suédois, qui a légué une cinquantaine de millions destinés à la fondation de gigantesques prix internationaux, qui seront, sans doute, la source de beaucoup de compétitions et d'intrigues.

Revenons maintenant au rôle social de la fortune. Le premier devoir de la fortune, comme du capital en général, est de se conserver. La première faute, non seulement individuelle ou familiale, mais sociale, que puisse commettre un homme riche, c'est de diminuer sa richesse. Le devoir de l'homme riche est de conserver et même d'augmenter sa fortune. Celui-ci doit épargner et créer du capital pour fournir à l'ensemble de la société les moyens d'appliquer les inventions et les découvertes nouvelles pour augmenter toujours le fonds productif qui allège les peines et augmente les produits de l'humanité. L'épargne, dans quelque situation de fortune que l'on soit, continue d'être un devoir, ne serait-ce que pour parer aux accidents qui sont toujours possibles. Cela posé, il ressort que l'homme riche doit apporter le plus grand soin dans ses placements ; c'est là sa principale fonction économique, fonction difficile, délicate, essentielle, quoi qu'en pense le vulgaire, qui s'imagine volontiers que la fortune se conserve et s'augmente automatiquement par sa seule force d'expansion. Ce pouvoir d'administration qui est dévolu à l'homme riche doit comporter à la fois une certaine hardiesse, sans témérité, et beaucoup de réflexion et d'étude. C'est un métier

et une fonction, l'une des fonctions, l'un des métiers les plus importants et les plus compliqués de la société, que d'être capitaliste.

Un des premiers avantages de la fortune est de pouvoir mettre plus d'audace dans une partie de ses placements que ne le peuvent les gens à fortune petite ou étroite ; la grande fortune a ainsi pour mission de seconder le progrès et de contribuer aux expérimentations et aux esssais que celui-ci exige. Beaucoup de découvertes et d'inventions doivent traverser une période d'incubation : ainsi, l'éclairage électrique dans les temps récents, à l'heure actuelle, le transport de la force par l'électricité, le morcellement et la dissémination de la force motrice dans les petits ateliers, la recherche de la photographie des couleurs, etc. Des quantités d'essais coûteux sont nécessités par la poursuite de ces progrès. Ces essais, ce ne sont pas, en dehors des hommes professionnels et techniques, les personnes simplement aisées qui les peuvent faire, tout au plus leur est-il possible d'y consacrer quelques subsides insuffisants. C'est l'initiative privée des personnes sérieusement riches qui peut y pourvoir. Il ne s'agit pas pour elles de lancer toute leur fortune ou même une notable partie dans l'inconnu, il ne s'agit même pas d'y engager une fraction de leur capital, c'est-à-dire de leur fonds permanent, mais simplement une fraction de leurs revenus surabondants, tout en laissant une autre fraction à l'épargne tout à fait solide.

Un orateur abondant disait l'autre jour à la Chambre, dans une de ses conférences agricoles, que les industriels et les commerçants enrichis se réfugiaient volontiers dans l'agriculture, de sorte qu'ils avaient une médaille à deux faces : sur l'une Cybèle, sur l'autre Mercure, seulement celui-ci beaucoup plus en relief. En dépit des sarcasmes du fécond orateur, cette habitude que prennent de plus en plus les grands industriels et les hommes d'affaires très riches de s'adonner à l'agriculture est excellente. La grande propriété moderne est l'école gratuite, le champ d'expériences novatrices, dont profite la petite propriété environnante. L'essai des cultures nouvelles, des semences bien sélectionnées, des instruments perfectionnés, des méthodes que la science suggère, c'est au grand propriétaire opulent, c'est encore mieux au riche industriel ou commerçant, abritant ses vacances ou ses loisirs dans une campagne dont il guide l'exploitation, qu'incombe ce soin essentiel. Ce n'est pas l'État, instrument habituel de gaspillage, de favoritisme, manquant en tout cas de souplesse, d'initiative variée et le plus souvent de fonds pour les œuvres

utiles de détail, qui peut remplir ce rôle. D'ailleurs, ces riches commerçants, ces grands industriels ont le mérite d'apporter aux procédés d'exploitation agricole les mêmes procédés de méthode qui ont assuré le succès de leurs affaires. Et puis, sans être des savants par eux-mêmes, ils connaissent les progrès réalisés par la science, ils ont confiance dans ses découvertes et ils n'hésitent pas à les appliquer et à risquer de ce chef d'importants capitaux. Ces capitalistes qu'attaque M. Jaurès sont les véritables facteurs du progrès agricole. Proudhon qui, au milieu de ses paradoxes, avait quelquefois des éclairs de génie et de bon sens, a eu un mot profond : « Pour arrêter tout progrès agricole, il suffirait de rendre tous les fermiers propriétaires ».

La deuxième fonction sociale de la fortune consiste dans les œuvres de patronage et de philanthropie que l'orateur appelle rémunératrices. Il se hâte d'expliquer cette expression, qui pourrait étonner quelques personnes, et prêter aux sarcasmes. Il se rencontre nombre d'œuvres qui peuvent être, dans une certaine mesure, productives pour les capitaux, mais où les chances de gain sont trop faibles, quoique n'étant pas complètement absentes, pour séduire les entrepreneurs privés qui ne suivent que l'impulsion du strict intérêt personnel. Des hommes riches doivent s'en charger en y consacrant une partie de leurs revenus, sans renoncer, pour cette fraction ainsi aventurée, à tout intérêt, mais en limitant le montant de celui-ci. Telle est, par exemple, l'œuvre de la construction des maisons à bon marché, les restaurants populaires comme il en existe à Lyon, les bains populaires et les lavoirs à l'usage des femmes qui ne peuvent payer qu'une très faible redevance, les assurances pour les mobiliers ouvriers, etc. Depuis un quart de siècle, en Angleterre, en Amérique et en France même, bien des organismes de cette nature se sont constitués et ont démontré l'applicabilité de cette méthode. On fixait en général, autrefois, l'intérêt maximum à 4 p. 100, l'excédent devant être porté à la réserve ou consacré à l'extension de l'œuvre. Aujourd'hui l'intérêt devrait être ramené à 3 1/2 ou à 3 p. 100.

La troisième fonction sociale de la fortune consiste dans le patronage gratuit d'œuvres non rémunératrices ou purement charitables. C'est encore là un des modes d'emplois à la fois d'une partie des loisirs et d'une fraction du superflu des revenus, après la part faite à la vie large, au luxe légitime, à l'épargne suffisamment ample et aux catégories d'entreprises que l'orateur vient de passer rapidement en revue. Viennent ensuite les grandes fondations d'intérêt général : créations de musées, d'écoles, d'ob-

servatoires, de promenades publiques, de jardins botaniques, d'églises, d'orphelinats, d'hospices, etc. Tout homme ayant une fortune de premier ordre devrait avoir à cœur de participer à une fondation de ce genre. Enfin, l'homme opulent se doit d'encourager les arts qui sont le couronnement indispensable de la civilisation.

M. Paul Leroy-Beaulieu a parlé du luxe dont il n'est pas l'adversaire absolu, tout en en condamnant les abus, et par le luxe, il entend celui s'exprimant au dehors par des manifestations artistiques ou délicates qui sont comme la parure de la vie.

L'homme qui a conquis la fortune recherche beaucoup moins la satisfaction d'appétits grossiers que l'influence sociale; il considère la fortune comme un pouvoir d'administration sur les choses et de commandement sur les hommes. Le luxe frivole ne vient guère qu'avec la deuxième ou la troisième génération. Mais le père de famille qui a acquis une fortune a généralement des aspirations plus hautes.

M. Paul Leroy Beaulieu ne conçoit pas comment pourrait fonctionner un État sans grandes fortunes. L'État ayant absorbé tous les capitaux, aurait, en art par exemple, des partis pris tantôt de réalisme brutal, tantôt d'idéalisme outré qui étoufferaient toute liberté et toute spontanéité artistique. Au contraire, les particuliers, par la variété de leurs goûts, donnent à la vie sociale une couleur agréable en même temps qu'ils procurent à toutes les activités le moyen de s'employer avec profit.

Le luxe, ajoute enfin M. Paul Leroy-Beaulieu, peut être fort utile dans ses distractions. Il existe deux petites inventions mécaniques qui, faites d'abord pour l'amusement de quelques-uns, ont passé et passeront surtout dans la catégorie des choses indispensables à la vie usuelle des populations, c'est la bicyclette et l'automobile. Dans une trentaine d'années, les habitudes des masses auront pris naissance dans le loisir des gens qui ont de la fortune.

M. **Yves Guyot** est en complet accord avec M. Leroy Beaulieu sur l'ensemble des considérations qu'il vient de présenter. Il veut confirmer simplement un des points de sa communication. Il cite l'exemple des habitations à bon marché de Lyon. Les hommes qui, sur l'initiative de M. Mangini, les ont établies, n'y ont certainement pas engagé toutes leurs ressources; mais ils ont pu en engager une partie en limitant le taux de leur revenu à 4 p. 100. C'est là une œuvre d'initiative privée, ne demandant aucun privi-

lège et ne voulant pas user de la loi sur les logements à bon marché qui donne des exemptions d'impôts à certains logements, établis d'après un certain mode. Voilà un exemple très caractéristique de l'usage social de la fortune.

Après une observation de M. **A. de Foville**, qui se contente d'adhérer à l'opinion de M. Paul Leroy-Beaulieu, M. **R.-G. Lévy** insiste sur un point de l'exposé de l'auteur de la question : il veut parler des mobiles qui poussent certaines gens à l'accumulation de la richesse.

Si, dit-il, on constate dans notre pays un ralentissement dans la formation des fortunes, c'est que l'opinion publique, égarée par une foule de sophismes et de doctrines envieuses, n'a pas, pour les hommes qui travaillent à édifier ces fortunes, toute la sympathie, tout le respect, toute l'admiration qu'ils méritent.

Oui, s'écrie M. R.-G. Lévy, ces hommes dévoués sont dignes de tout notre respect. On doit les plaindre, plutôt que les envier, car ils usent leur vie au travail, dans un noble but, se sacrifiant eux-mêmes pour accomplir des œuvres dont jouiront surtout les générations suivantes.

M. **Gay** demande à M. Paul Leroy-Beaulieu si ce rôle grand et noble esquissé par lui comme devant être rempli par la fortune ne peut pas, quelquefois, être méconnu? Si les gens riches ne s'en acquittent pas, que devient la fortune? Il faut bien qu'à un certain moment elle retourne à la masse ou soit perdue.

Pour lui, il croit que la fortune ne peut être conservée, — ainsi que le disait M. Leroy-Beaulieu, — que si elle est bien employée.

M. Leroy-Beaulieu reconnaît que tout le monde ne remplit pas l'intégralité de ces devoirs; c'est une des raisons pour lesquelles il les indique. Il faut, toutefois, reconnaître que la plupart des hommes parvenus à une grande fortune à force de travail, d'énergie, de contrôle sur soi-même, d'économie sévère, s'acquittent assez bien tout au moins d'une partie de leurs fonctions sociales. Pour la seconde ou la troisième génération, c'est une autre affaire : il y a souvent une crise quand une fortune passe des mains qui l'ont constituée dans celles qui n'ont qu'à la recevoir et cette crise ne se dénoue pas toujours bien; mais alors les riches imprudents ou immoraux pâtissent de leur faiblesse et de leurs vices. M. Cherbuliez a dit spirituellement : « J'entends un bruit de bottes vernies qui descendent et un bruit de souliers ferrés qui montent ». C'est la vérité même. Il y a des hommes qui

accèdent à la fortune tandis que des hommes qui ont trouvé la fortune dans leur berceau déchoient et deviennent des déshérités. Tant pis pour eux. C'est le sort justement réservé à ceux qui n'ont pas su faire un emploi judicieux de la fortune gagnée par leurs ascendants.

M. E. Villey est d'avis que les gens qui possèdent la fortune ne remplissent pas suffisamment, en général, la fonction sociale qui leur a été attribuée.

D'autre part, à propos de la « philanthropie rémunérée », M. Paul Leroy-Beaulieu a paru repousser bien loin tout concours de l'État. M. Villey voit quelque exagération dans ce dédain. Sans doute, il ne faut pas que l'État vienne substituer son action à celle des particuliers, mais cette action doit être comme le « condiment » qui réveille l'activité des simples citoyens. Or, c'est ce qui est indispensable à notre époque. Et l'œuvre des habitations à bon marché, dont on a parlé, est de celles que doit aider la subvention de l'État, — dans une mesure raisonnable, bien entendu. (*Protestations de divers côtés.*)

Encore une fois, répète M. **Villey**, il faut que l'action de l'État soit un stimulant, mais pas plus, — et cela avec sagesse et modération.

M. Cheysson trouve que la question de « la fonction sociale de la richesse » est d'une étendue illimitée et qu'elle peut presque, si on la presse, se ramener à celle des fins de l'homme, au problème de la destinée humaine. Elle relève, non seulement de l'économie politique, mais encore de la philosophie, de la morale et de la religion ; chaque siècle, chaque civilisation lui donne une réponse différente, où viennent aboutir et se résumer les idées dominantes, les tendances générales et les mœurs.

Le rôle de l'homme riche a été, suivant les temps, de donner des fêtes magnifiques au peuple, d'encourager les arts, de se dépouiller au profit du pauvre, de tout subordonner à la conservation du bien dans sa famille. Aujourd'hui, notre conception du devoir de la richesse se teinte fortement « d'altruisme » et la réponse éloquente donnée à la question du programme par M. Leroy-Beaulieu est bien conforme à l'idée que s'en font à la fin de ce siècle les esprits élevés.

M. Cheysson adhère pleinement pour sa part à tout ce qui vient d'être si bien dit; il admet, en particulier, qu'en demandant au riche la philanthropie, on ajoute la condition qu'elle soit « rému-

nératrice ». Faute de cette condition, en effet, elle ressemble à l'aumône et limite étroitement le cercle de son action. Si, au contraire, elle est « payante », suivant l'expression américaine, elle peut prendre un essor pour ainsi dire illimité. Les Anglais la comprennent ainsi et leur exemple est bon à suivre.

On a relevé, à cette occasion, la question de l'intervention de l'État dans les œuvres philanthropiques, et l'on a cité, comme un véritable modèle, les habitations économiques de Lyon. Nul plus que M. Cheysson ne les admire et ne rend hommage à leurs éminents promoteurs. Mais eux-mêmes reconnaissent l'efficacité de l'appui que leur a prêté la caisse d'épargne, et, quant à la loi du 30 novembre 1894, elle ne leur était pas applicable, parce qu'ils ne se vouent pas *exclusivement* à l'habitation, comme l'exige la loi, ayant, depuis 1895, réuni dans une même société le logement et le restaurant populaires.

Cette question de l'intervention de l'État dans les œuvres ouvrières, M. Cheysson ne croit pas avoir à y revenir : il l'a traitée à fond devant la Société d'économie politique en 1894 [1], et comme alors il continue à soutenir que tout ce que peut faire l'initiative privée doit lui être réservé, que l'État ne doit intervenir que pour accomplir les tâches décidément inaccessibles à cette initiative, mais qu'il doit, quand il est condamné à la suppléer momentanément, s'efforcer de la promouvoir et s'effacer devant elle.

Il termine en demandant à dégager explicitement un des aspects du devoir social qu'impliquait sans contredit l'exposé de M. Paul Leroy-Beaulieu. Dans la philanthropie générale vis-à-vis de ses semblables, il faut faire une large place à celle qui s'exerce envers son entourage immédiat, sa clientèle directe, ses collaborateurs de tous ordres, c'est-à-dire au « patronage ». Le propriétaire rural, le patron industriel, doivent, aussi bien dans leur intérêt bien entendu que dans celui d'un sentiment d'humanité et de paix sociale, s'intéresser à la situation de leur personnel, l'aider, par le merveilleux arsenal des institutions patronales, à traverser les crises de la vie, se préoccuper, comme le réclamait M. Aynard dans un admirable tableau « des devoirs du patron »[2], de lui épargner le chômage et de lier sa fidélité à son bien-être. Si la richesse confère des droits elle comporte en même temps des devoirs qui en sont la contrepartie et elle s'élève ainsi, pour ceux

---

[1] *Journal des Économistes*, février 1894.

[2] *Réforme sociale*, 1er juillet 1894, p. 25.

qui ont la claire notion de leur rôle, à la hauteur d'une véritable « fonction sociale. »

M. des Cilleuls appelle l'attention sur un point très important qu'a touché incidemment M. Leroy-Beaulieu.

« La fortune individuelle, a dit l'orateur, ne doit point être consacrée à des usages d'intérêt collectif. » Cela paraît trop absolu. S'agit-il de fondation ? La critique se conçoit : en principe, il appartient à chaque génération de pourvoir à ses besoins, et un même effort concentré sur le présent est plus utile que s'il s'étend sur un avenir indéfini ; d'ailleurs, l'institution érigée peut s'absorber, plus tard, dans un service public et disparaître ; c'est ce qui arriva, de 1789 à 1793, pour les fondations innombrables en faveur du culte, de l'enseignement et de l'assistance. Mais, si la fonction de l'État consiste à procurer les avantages que les particuliers seraient impuissants à obtenir, il n'en résulte pas que, si l'initiative privée parvient à réaliser certaines idées d'intérêt collectif, il y ait là une œuvre anormale et inféconde. Dans bien des cas où l'action sociale ne serait pas mise en mouvement, parce qu'une foule d'innovations déplaisent ou exigent des sacrifices budgétaires, l'intervention individuelle donne le branle, entraîne les esprits et renverse les préjugés.

M. Levasseur, président, résume la discussion.

M. Leroy-Beaulieu avait posé la question et il l'a exposée magistralement, si bien qu'il semblait que le sujet fût épuisé. Le président a eu de la peine à décider des membres à prendre la parole après lui. MM. Yves Guyot et Raphaël Lévy l'ont prise pour donner un entier assentiment à l'exposé de M. Leroy-Beaulieu, M. Yves Guyot se contentant de rappeler que M. Mangini n'a usé d'aucun privilège pour construire ses maisons à bon marché, et qu'il a constitué une opération véritablement économique productive d'intérêt, M. Lévy s'attachant au côté moral de la question et regrettant qu'en France la fortune acquise par le travail ne soit pas entourée de la considération à laquelle a droit un effort heureux et profitable à la société en même temps qu'au capitaliste. M. Gay a pris la question par un côté un peu différent, en demandant si la fortune ne remplit pas toujours, dans tous les cas, sa fonction sociale ; il est convaincu qu'elle la remplit, puisque c'est elle qui fournit le capital. M. Leroy-Beaulieu lui a répondu qu'en effet il y avait plus de gens que l'on ne pense qui remplissaient convenablement cette fonction. Ce n'est pas avec le créateur de la richesse, c'est avec la seconde génération que commence la

crise ; encore, dans la majorité des cas, cette crise tourne bien. S'il en était autrement, les capitaux au lieu d'augmenter, comme cela a lieu, dans la société, diminueraient ; si l'on voit descendre sur l'échelle sociale des fils incapables, on voit davantage des hommes laborieux monter des rangs inférieurs.

M. Villey a déplacé la question quand il a demandé — ce qui était son droit — si la philanthropie rémunératrice est suffisante pour que le devoir social soit entièrement accompli et si l'État n'avait pas à apporter une sorte de condiment ou de complément à l'œuvre en employant une partie de la richesse qu'il recueille par l'impôt à faire acte d'assistance et de patronage. M. Cheysson, qui voulait dire pourquoi M. Mangini n'a pas profité du bénéfice de la loi de 1894, ajoute que chaque civilisation a une conception particulière des devoirs de la fortune, et que si, chez les Romains, l'homme riche dépensait surtout en magnificences publiques, l'homme qui aujourd'hui a par sa fortune et sa situation un grand nombre d'autres hommes sous sa direction, doit sentir qu'il y a pour lui un devoir de les aider de sa bourse et de sa personne à améliorer matériellement et moralement leur condition.

Sous l'adhésion que les orateurs ont unanimement donnée aux idées élevées et justes que M. Leroy-Beaulieu avait exprimées, on sent les tendances particulières de chacun, suivant son caractère et sa situation. Le président se gardera bien d'entrer à son tour dans la discussion : il lui suffit de dire en terminant que tout homme en ce monde a des devoirs à remplir qui lui sont imposés par sa foi ou par sa conscience, que ces devoirs sont d'autant plus grands qu'il est haut placé par sa fortune, par son intelligence, par sa position, que l'État a les siens comme les particuliers, et que le premier devoir de l'État est de respecter et de faire respecter la liberté individuelle avec ses conséquences, parce que c'est l'activité individuelle qui crée la richesse, et que la condition première pour qu'on fasse de bons emplois de la richesse, c'est que la richesse soit produite en abondance et circule sans obstacle.

La séance est levée à 11 h. 25.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

L'instabilité commerciale, par ERNEST BRELAY. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1897, in-8.

ETEOCLE LORINI. *La riforma monetaria della Russia*. — *Torino*, 1897, in-8.

Exposition universelle de 1889. *Congrès international des architectes. 3e session, tenue à Paris du* 17 *au* 22 *juin* 1889. *Organisation, compte-rendu et notices*. — *Paris*, 1896, in-8.

Le commerce extérieur de l'Égypte pendant l'année 1896. — *Alexandrie*, 1897, in-4.

Administration des douanes égyptiennes. Rapport du directeur général sur l'année 1896. — *Alexandrie*, 1897, in-4.

Banque de l'Indo-Chine. Assemblée générale des actionnaires du 19 *mai* 1897. *Rapport du Conseil d'administration*.— *Paris*, 1897, in-4.

Statistica giudiziaria penale per l'anno 1895. — *Roma*, 1897, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 31 *maggio* 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

PÉRIODIQUES

Annales du commerce extérieur, Journal de la Société de statistique de Paris, Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Égypte, Musée social, Revue géographique, Annales des ponts et chaussées, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Droit financier, Revue économique de Bordeaux, Le Rentier, L'Union nationale du commerce et de l'industrie, Annuaire de l'administration des contributions directes et du cadastre, 1897, *Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres, Bulletin de l'Association philotechnique, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de l'Office du travail, Revue des sociétés, Revue de la Société de géographie de Tours*.

COMPTES RENDUS

PRINCIPLES OF ECONOMICS, par ALFRED MARSHALL, professeur d'économie politique à l'université de Cambridge. T.I, Londres, Macmillan and C°, 3e édition, 1897.

Le regretté J. G. Courcelle Seneuil, ayant rendu compte de la première édition de ce livre dans le *Journal des Economistes* (décembre 1890), nous nous bornerons à examiner les modifications que l'éminent professeur de Cambridge a cru devoir apporter à son premier travail. Nous ne savons pas s'il a tenu spécialement compte des observations de M. Courcelle Seneuil (car il semble négliger nos écomistes contemporains et il ne cite guère que ses compatriotes, les Allemands et les Américains), mais nous avons la satisfaction de constater que les critiques faites ici-même, il y a plus de six ans, méritent d'être considérablement atténuées. M. J. G. Courcelle Seneuil avait reproché à M. Marshall la longueur de ses préliminaires, ses hypothèses hasardées venant des naturalistes et des anthropologistes, sa conception de méthodes diverses et, en général sa propension à rechercher plutôt des différences et des nuances que des ressemblances. Cette fois, M. Marshall, dans le chapitre qu'il consacre à la délimitation des frontières de la science économique, exprime lui-même la crainte que tout le savoir historique et l'enthousiasme réformateur de notre époque ne fassent négliger par amour pour la biologie le raisonnement rigoureux que l'on doit employer lorsqu'on traite une question au point de vue économique.

Une science sociale unifiée, si désirable soit-elle, observe-t-il, n'a pu être construite même par le génie d'Auguste Comte et de Spencer. La division des problèmes d'ordre physique a permis aux sciences qui s'en occupent de faire de rapides progrès tandis qu'elles étaient restées stationnaires malgré le génie si brillant des Grecs, parce que ceux-ci s'étaient obstinés à chercher une base unique pour l'explication de tous les phénomènes. Comte a eu raison d'affirmer la solidarité des phénomènes sociaux; mais il a eu tort de nier, contrairement à l'opinion de Stuart Mill, l'utilité d'une étude spéciale de certains phénomènes matériels pouvant donner lieu à d'utiles généralisations.

nce économique a progressé plus vite que n'importe quelle

autre branche de la science sociale, parce qu'elle s'est occupée principalement de ces désirs, de ces aspirations et de ces affections de la nature humaine dont les mobiles peuvent être mesurés. Par exemple, une personne abandonnera une certaine somme d'argent pour satisfaire un certain désir, et une autre personne se soumettra à une certaine fatigue en considération d'une certaine somme d'argent.

Les actions humaines sont régies, dans une large mesure, par l'habitude ; mais celle-ci est, dans une forte proportion, basée sur un choix délibéré, spécialement en ce qui concerne la conduite des affaires.

Le désir de se procurer de l'argent peut être inspiré par des mobiles très nobles, et il n'exclut pas d'autres influences, telles que le plaisir fourni par le travail lui-même et l'instinct de la domination. Les économistes ont toujours tenu compte des motifs qui font préférer une occupation à une autre, abstraction faite de la rémunération pécuniaire : par exemple, l'opinion du milieu dans lequel on vit, les affections de famille, etc... Néanmoins, il faut élargir les limites que les premiers économistes ont assignées à leur science, en ayant soin de ne pas perdre en précision scientifique l'équivalent de ce que l'on aura gagné en expression plus frappante de la réalité et en achèvement philosophique.

A quel point de vue l'économiste doit-il se placer pour étudier les actions des hommes, vivant en société ? M. Marshall, trouve que les premiers économistes anglais ont trop borné leur attention aux mobiles des actions individuelles et qu'il faut s'occuper des individus surtout en tant que membres de l'*organisme social*.

« Comme une cathédrale, est quelque chose de plus que les pierres dont elle est faite..... de même la vie d'une société est quelque chose de plus que la somme des vies de ses membres individuels... Dans un grand nombre de problèmes économiques, le meilleur point de départ sera trouvé dans les motifs qui affectent l'individu considéré, non comme un atome, mais comme le membre d'un groupe de métier ou d'industrie ; mais il n'en est moins vrai — et les écrivains allemands ont eu raison d'insister sur ce point — que les économistes doivent, de plus en plus, prendre en considération les mobiles qui se rattachent à la propriété collective ou à la poursuite collective de buts importants. »

Sans doute, on ne peut étudier les actions des individus en faisant abstraction du milieu social ; mais des exemples fréquents nous donnent le droit de craindre qu'on les sacrifie un peu trop facilement à des abstractions métaphysiques. M. Marshall n'est peut-être pas disposé à le faire. Il n'est pas moins dangereux, croyons-nous, d'adopter une terminologie qui nous expose à oublier que l'objet des nos études c'est avant tout des êtres concrets, tangibles, vivants en un mot.

Du reste, M. Marshall observe très bien que, si les économistes s'occupent surtout d'un côté de la vie humaine, ils ont en vue un homme réel, et non fictif, un homme influencé par des mobiles égoïstes, mais aussi un homme sujet à la vanité et à l'insouciance, un homme capable de bien faire son travail pour l'amour de l'art et de se sacrifier à sa famille, à ses voisins, à son pays, etc...

Livrons-nous, conclut-il, le moins possible, à des enquêtes scolastiques pour savoir si une considération rentre ou non dans le champ de la science économique. Si elle est importante, tenons en compte le plus que nous pourrons; s'il se produit des divergences d'opinions et s'il est impossible de la vérifier exactement ou de la soumettre à une rigoureuse analyse économique, laissons-la de côté pour ne pas diminuer la certitude de nos connaissances économiques: mais ne la perdons pas de vue lorsque nos instincts moraux et notre sens commun viendront, en dernière ressource, appliquer à des questions pratiques les données qui nous auront été fournies par la science économique et par d'autres sciences.

M. Marshall dans sa troisième édition a modifié sa théorie du *capital*.

M. Courcelle-Seneuil avait remarqué l'impuissance des économistes à le définir exactement et il blâmait l'idée malheureuse qu'on a souvent d'en faire une véritable entité.

Dans sa première édition, M. Marshall regrettait l'absence d'un mot spécial moins mêlé au langage vulgaire et il s'attachait à distinguer le capital social du capital individuel. Cette fois, il rompt avec la tradition et il déclare artificielle la distinction qu'on a essayé de créer entre le capital social et les autres formes de la richesse. Il propose « délibérément » de définir le capital, au point de vue général, comme de la richesse qui fournit un *revenu* sous les formes qui sont admises dans l'acception la plus large de ce dernier terme sur le marché. Le capital a différents usages, nous ne pouvons nous aventurer à inventer un terme spécial pour chacun de ces usages. Il en est de même des emplois divers du mot revenu, qui s'oppose au mot capital.

Après avoir passé en revue les diverses tentatives faites pour arriver à une définition satisfaisante, M. Marshall conclut : il y a des définitions plus ou moins précises, plus ou moins utiles pour certains desseins; mais il n'y a pas de définitions rigides universellement exactes. Il faut chaque fois que l'on emploie le mot capital expliquer, par le contexte, le point de vue auquel on se place.

M. Marshall a cent fois raison : on devrait suivre ce conseil non seulement quand on parle du capital, mais aussi de l'Etat, de l'organisme social, et de tant d'autres expressions sur lesquelles on discute avec acharnement avant de se demander si on vise bien les mêmes réalités concrètes.

Son chapitre sur la méthode a été remanié afin de montrer combien sont complètes « l'harmonie et la dépendance réciproques de la méthode analytique et de la méthode inductive ou historique appliquées aux études économiques. »

M. Courcelle Seneuil craignait qu'en voulant tirer argument de trop de sources et de considérations on ne s'exposât à perdre de vue le sujet traité et à ne plus se comprendre. Il nous semble que ce chapitre démontre très bien le principe posé par l'auteur.

Notre but, dit-il, est de rassembler, de classer et d'interpréter des faits et aussi d'en tirer des déductions, car ce que nous tenons à connaître, c'est la dépendance réciproque des phénomènes économiques. L'induction et la déduction sont toutes deux indispensables. Il n'y a pas de méthode particulière. Il faut user de tous les expédients qui permettent de découvrir les relations de cause à effet, chacun à sa place convenable, seul ou combiné avec d'autres.

Les deux écoles historique et analytique se complètent : l'une constatant des faits, l'autre s'attachant à découvrir leurs relations obscures.

Bien que les forces économiques se combinent plutôt « mécaniquement » que « chimiquement » la complexité des éléments qui les composent et leurs changements incessants nécessitent l'étude constante de nouveaux faits et la constatation des résultats de l'expérience.

Les économistes doivent être avides de faits ; mais ceux-ci n'enseignent rien par eux-mêmes et leur interprétation est très difficile. Lorsque l'observation ou l'histoire nous en signale deux à la même époque, il faut une analyse serrée pour nous démontrer s'il y a relation de cause à effet ou simplement concomitance.

Une comparaison très heureuse de la stratégie et de la tactique navales éclaire la pensée de M. Marshall. Le commandant d'une escadre moderne tirera de l'histoire de la stratégie des enseignements précieux ; il apprendra à tenir toutes ses forces sous la main en laissant à chaque unité l'initiative convenable ; à conserver des communications très larges sans perdre le pouvoir de concentrer rapidement ses forces sur un point donné ; mais les incidents qui ont pu se produire au cours de combats particuliers par suite de différences dans l'armement lui seront d'un faible secours pour le temps présent.

A ce point de vue, on pourrait comparer les aptitudes locales ou temporaires, les mœurs, les relations de classes à la tactique et, d'un autre côté, à la stratégie, les besoins, les activités, les préférences et les aversions que l'on constate partout, chez l'homme.

Naturellement, le stratégiste ne doit pas ignorer la tactique de son temps ; et l'économiste qui s'est assimilé une masse de faits par des conversations, des lectures et des observations personnelles ferait bien

d'observer de près pour son propre compte un ensemble de détails très minutieux, même s'il croit que l'on peut mieux tirer parti d'une étude plus serrée de faits déjà connus que de nouveaux faits.

« Quand on recherche des indications directrices pour suivre une politique à longue portée ou pour étudier des causes qui déterminent elles-mêmes d'autres causes, le sens commun et l'instinct sont insuffisants... Il faut recourir à la puissante machinerie de la pensée et du savoir qui a été graduellement construite par les générations passées ; on peut véritablement dire que le raisonnement scientifique et systématique joue dans la production de la science un rôle analogue à celui du machinisme dans la production des marchandises... Lorsqu'on est obligé de recourir constamment aux mêmes procédés de raisonnement et d'investigation, il est avantageux de formuler des propositions générales qui vont agir sur les faits et, comme des vis de pression, les maintenir dans la position voulue.

Ainsi, M. Marshall pense, comme Courcelle Seneuil, que pour faire des progrès il faut serrer les questions de près et appliquer la méthode analytique avec une attention soutenue, jusqu'à la dernière rigueur. Il a soin d'insister néanmoins, sur l'importance de l'instinct pratique et du sens commun. Un architecte, dit-il, dénué de sens pratique et d'instincts esthétiques édifiera de pauvres constructions, mais l'architecte le mieux doué construira d'une manière peu solide et très dispendieuse s'il manque de connaissances techniques.

Toujours au sujet de la Méthode, l'économiste anglais semble avoir tenu compte des critiques de Courcelle Seneuil en ce qui concerne l'abondance de « lois » et de « principes » qui fourmillent dans son ouvrage.

Une loi économique ne serait pour M. Marshall qu'une proposition générale ou une constatation d'uniformité plus ou moins certaine, plus ou moins définie ; en tout cas, il ne faut pas oublier que ces lois se bornent à constater des actions et non à les engendrer. Toutes les doctrines scientifiques, ajoute-t-il, impliquent tacitement ou expressément certaines conditions ; elles sont en ce sens hypothétiques et il faut sans cesse en avertir le lecteur. Adam Smith, Ricardo, etc., ont été mal interprétés parce que l'on a perdu de vue en les lisant les clauses conditionnelles qu'ils supposaient, ou auxquelles ils songeaient. A ce propos, dans une note ajoutée à sa troisième édition, M. Marshall s'attache à démontrer que les fondations de la théorie de Ricardo sur la valeur sont restées intactes ; on leur a beaucoup ajouté, on en a tiré de nombreuses applications; mais on leur a enlevé peu de chose.

fin, il a cru devoir préciser sa distinction entre la science *pure* et la ice *appliquée* (L'art et la science, comme disait Courcelle Seneuil).

Pour l'économiste anglais, le contraste entre les sciences pures et les sciences appliquées est une question de degré : la mécanique, appliquée par rapport à la géométrie, devient pure par rapport à l'art de l'ingénieur. On peut, dans le domaine de la science économique, trouver une science du crédit pure et une autre appliquée ; enfin, la science de la banque,comprise dans cette dernière classification,pourra elle-même être traitée à un point de vue général, et d'une manière appliquée suivant des circonstances régionales.

Il semble préférable, conclut-il, de considérer la science comme un moyen de montrer la route à suivre pour résoudre des problèmes pratiques que de prétendre à l'autorité d'un art complet, autonome et responsable de l'entière direction de notre conduite dans certaines éventualités. Evidemment, un économiste est libre d'exprimer son avis personnel sur le meilleur parti à prendre dans une circonstance donnée, mais il vaut mieux qu'il le fasse en son propre nom que de prétendre parler avec l'autorité de la science.

Dans sa troisième édition, M. Marshall a persisté dans l'emploi fréquent des symboles mathématiques en ce qui concerne surtout les problèmes de la Distribution et de l'Echange.

Comme Cournot et Von Thünen, il pense que nos observations ne se rapportent pas autant à des quantités accumulées qu'à des augmentations de quantités et qu'il est difficile d'avoir une vue nette de la continuité des phénomènes économiques sans recourir aux formules mathématiques ou aux diagrammes.

Courcelle Seneuil lui avait reproché d'en avoir abusé. Maintenant, il explique que ces formules sont de pures illustrations dont le texte ne dépend jamais. Si leur emploi permet d'écrire vite et correctement quelques pensées pour son propre usage, de manière à vérifier l'accord des prémisses et des conclusions, elles deviennent très ardues pour tout autre que l'écrivain. Il semble même douteux, observe-t-il, qu'une personne emploie bien son temps à lire la traduction en chiffres de doctrines économiques, lorsque cette traduction a été faite par une autre personne.

M. Courcelle Seneuil avait aussi blâmé l'extrême division des matières et les renvois constants faits par l'auteur à d'autres parties de l'ouvrage quand il se borne à traiter partiellement son sujet, ce qui lui arrive assez souvent.

Ce reproche avait été adressé à M. Marshall par d'autres critiques. Il en a reconnu l'à propos et il a remanié plusieurs parties de son ouvrage, notamment l'exposé général du problème de la Distribution et de l'Echange. Il en a profité pour exposer ses vues d'une manière plus saisissante ; il s'est notamment attaché à faire ressortir cette idée

que les causes qui affectent l'offre des agents de la production influent sur la distribution en général *de concert* avec les causes qui affectent la demande et non pas *accessoirement* à celles-ci.

Parmi les additions faites à la troisième édition, nous mentionnerons l'excellente note sur les statistiques de consommation et la méthode de le Play, en ce qui concerne les budgets d'ouvriers. Cette méthode présente, au premier abord, de graves difficultés; de plus, son emploi exige une rare combinaison de jugement pour choisir les cas et de pénétration pour les interpréter. Entre des mains ordinaires, elle suggèrera probablement des conclusions générales moins dignes de confiance que cette méthode « extensive » qui consiste à réunir rapidement de nombreuses observations qui peuvent se compléter l'une par l'autre.

Une autre note expose très bien les lacunes et les chances d'erreur auxquelles sont exposés les statisticiens, quand ils veulent nous renseigner sur le développement de la richesse dans un pays.

Enfin, rappelons la note déjà signalée qui défend la doctrine de Ricardo contre des critiques reposant sur une interprétation erronée. Cette note, comme de nombreux passages du livre de M. Marshall, est rédigée dans le même esprit que son chapitre sur la Méthode. Elle montre que si les novateurs ont raison au point de vue où ils se placent, ils ont le tort, dans leurs attaques contre les premiers économistes, d'oublier les hypothèses qui « conditionnaient » les développements de ces derniers. Pour juger Ricardo, par exemple, il faut se rappeler qu'il a écrit pour des hommes d'État et des hommes d'affaires, sans songer au gros public. Presque jamais, il n'a développé ses théories à fond et il s'est très souvent abstenu d'expliquer des choses qu'il croyait évidentes, à tort ou à raison.

Évidemment, nous ne devons pas étudier les premiers économistes comme les théologiens étudient les Écritures saintes. Mais si nous ne voulons pas profiter des acquisitions qu'ils ont faites (M. Marshall rappelle que Ricardo avait une grande expérience pratique), au moins rendons leur justice et abstenons-nous de les critiquer si nous ne voulons pas les étudier sérieusement.

Somme toute, la troisième édition des « Principles of Economics » mérite encore plus que la première les éloges que lui avait décernés M. Courcelle Seneuil. L'auteur a montré une fois de plus « sa grande modération et son désir d'être juste » par les remaniements que nous venons de signaler.

Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas cru devoir mentionner la France en termes exprès parmi les pays où l'on trouve de ces gens placés entre les deux méthodes extrêmes « qui apportent à l'étude des questions économiques un désir sans parti pris de trouver la vérité et

de passer à travers le long et pénible labeur au moyen duquel on peut seulement obtenir des résultats scientifiques de quelque valeur. »

Louis Vigouroux.

Les budgets français. Etudes analytiques et pratiques, par Pierre Bidoire et Armand Simonin tome III. Budget de 1896 et projet de budget de 1897. — Paris, chez Giard et Brière.

En rendant compte du précédent volume de MM. Bidoire et Simonin, consacré à l'étude du budget de 1895 et du projet de budget de 1896, tel qu'il avait été présenté par le ministre des Finances, je les engageais à attendre la discussion et le vote de chaque budget pour l'apprécier, sauf à en dire, s'ils le voulaient, les antécédents et les diverses préparations. Je crois, en effet, que ce serait très préférable. Que vaut un projet de budget, qu'on ne discute parfois, comme celui de cette année, que lorsque le quart de l'année est déjà écoulé, et dont tous les changements proposés sont remis à l'examen de l'année suivante, s'ils sont encore proposés cette année-là?

Je ne sais si c'est à raison de cette observation que MM. Bidoire et Simonin ont fait précéder leur nouveau volume d'une explication qui, sans doute, rend compte de leur méthode, mais qui, à mes yeux, — je suis forcé de le dire, — ne la justifie pas. Leur publication annuelle serait beaucoup plus utile et, je crois, beaucoup lue s'ils ne s'occupaient que des budgets acceptés, les seuls véritables après tout, en donnant plus de développement à l'appréciation de ces budgets qu'ils ne le font maintenant. Chacun y prendrait un plus grand intérêt, et cet intérêt serait encore plus marqué si ces auteurs étaient moins portés à presque tout louer dans la gestion de nos finances, qu'il faut surtout condamner. A propos, par exemple, du budget de 1896, il est « honnête et sincère », disent-ils, et ils félicitent nos gouvernants d'avoir « éliminé dans une large mesure les prévisions des dépenses », ces dépenses ayant été « très réduites par la commission du budget d'accord avec le gouvernement.» Ils ajoutent même : « La caractéristique du budget actuel est une tendance marquée vers les économies. Les grands services publics ont été l'objet d'un examen attentif. L'accroissement considérable du personnel et des frais généraux a été signalé parmi plusieurs et même arrêté. » Quelles larges économies ont pourtant, été réalisées? Ils n'en citeraient pas une, et plusieurs nouvelles dépenses considérables, formidables, ont été annoncées, promises, parfois engagées. Le budget de 1896, suivant un exemple ininterrompu, dépasse tous les précédents, quoi qu'il ne comprenne pas chacune de

nos charges fiscales, il s'en faut au moins de 2 milliards et qu'il ne comprenne pas davantage les dettes à échéance durant son cours. L'on a quelque peu restreint, à la vérité, les dépenses d'entretien des locaux, de chauffage, de blanchissage du ministère des Colonies, qui s'élevaient à 29.915 francs en 1895, et qu'on portait à 42.628 francs pour 1896! Mais ni les octrois, ni les emprunts locaux, ni bien d'autres dépenses n'y figurent dans aucun chapitre, non plus, pour ne citer que celles-là, que les obligations à court terme qu'on doit payer en 1896. Sans compter qu'il existe des dépenses hors budget pour 86.700.000 francs, concernant les travaux relatifs aux canaux, aux rivières, aux ports à exécuter pendant 1896, ainsi que les subventions aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways, et aussi des pensions militaires et civiles, qui ne cessent de s'augmenter dans des proportions effrayantes et qui ne sauraient encore être fixées. Voilà comment s'administrent nos finances! L'on sait, en outre, avec quelle suite, quel savoir, quel sérieux notre parlement les discute et les contrôle. L'un des membres les plus importants de notre dernière commission du budget déclarait, à la tribune de la Chambre des députés, sans que personne le reprît, que cette commission n'avait pas pu évaluer le montant de nos déficits.

MM. Bidoire et Simonin disent avec raison que les deux innovations principales du budget de 1896 sont le nouveau régime fiscal des valeurs mobilières étrangères et le nouveau régime fiscal de l'Algérie. L'on a effectivement surélevé les frais de transmission des valeurs étrangères, trop chers déjà, en s'efforçant de créer de nouvelles ressources au Trésor, au risque de voir émigrer nos capitaux et diminuer encore notre industrie, tant atteinte dès maintenant par tous les prélèvements auxquels elle doit pourvoir, et tant diminuée proportionnellement à celle des autres grands États. Qu'on lise au moins les *Mémoires* de Jean de Witt, l'admirable grand-pensionnaire de la Hollande, pour apprendre ce que de trop lourdes charges font d'un peuple très laborieux, très entreprenant et très sage. Et imaginerait-on que la richesse, l'industrie, les classes bourgeoises et laborieuses ne tiennent toujours que la place qu'elles occupaient à la fin du XVII[e] siècle? Quant au nouveau régime fiscal de l'Algérie, c'est au gouverneur général de cette colonie, à M. Cambon, que nous le devons, et il était grand temps de mettre fin à la confusion, à l'ineptie financière et administrative qui y régnait.

Je nommerai à peine le budget de 1897 qui n'était encore qu'à l'état de projet lors de la publication du livre de MM. Bidoire et Simonin, et qui n'a guère été pris par nos députés que pour un projet à remettre à cette année. Car, à part la surtaxe des cartes à jouer et la prime des sucres, ces deux innovations dont la première nous vaudra un nouveau

déficit, et dont la seconde produira, en faveur des étrangers, le renchérissement du sucre pour nous, toutes ses autres propositions, constituant quelque changement, ont été ajournées, comme celles d'un impôt sur les rentes ou d'un impôt sur les revenus. Elles auraient fait tort à quelque inutile interpellation, et ç'aurait été dommage. MM. Bidoire et Simonin qui s'occupent de ces deux dernières propositions, s'en expliquent peu exactement et très insuffisamment, à mon avis, notamment en ce qui concerne l'impôt des revenus, qu'ils assimilent à *l'income tax*, alors qu'il grève, à la différence de l'*income tax*, des revenus déjà lourdement frappés. Il n'y a dans leur livre d'ailleurs, rien à ce sujet qu'on n'ait lu dans les journaux, et ce qu'en a écrit surtout M. Leroy-Beaulieu est très supérieur à ce qu'ils en ont dit.

Les pages qu'ils consacrent à rappeler les nouvelles décisions de nos deux chambres sur les boissons valent mieux ; mais ces décisions sont restées inutiles, ainsi que toutes celles votées sur les boissons depuis quatre ou cinq ans, et ce n'est pas en se rapprochant du moment des élections que nos députés s'exposeront à s'aliéner les bouilleurs de cru et les cabaretiers. Ils préféreraient probablement s'en remettre à l'étiquette de l'État sur chaque bouteille d'alcool, pour fournir au Trésor les 8 milliards qu'on lui promit de la sorte !

Je m'en tiens à ces très courtes réflexions. La lecture du livre de MM. Bidoire et Simonin fait en réalité peu connaître notre situation financière, comparée notamment à celle de notre passé, ne cherchât-on pas à remonter au-delà de nos derniers gouvernements, ou comparée à celle des autres États qui se trouvent à peu près dans les mêmes conditions politiques, sociales et économiques que nous. Je renverrais même volontiers, si je l'osais, mes lecteurs à mon compte-rendu du précédent volume de ces auteurs, sur les budgets de 1895 et 1896. J'y disais que notre première, notre plus urgente réforme à réaliser serait de diminuer nos dépenses tout en rendant plus exacts nos budgets ; qu'aucune autre ne vaudrait celle-là, pour peu qu'elle eût d'importance, ni ne la pourrait même devancer utilement. Quand aucun peuple n'a encore été autant imposé et endetté que nous le sommes, alors que la richesse importe beaucoup plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, n'est-il pas en effet insensé de s'engager de plus en plus chaque jour dans une voie qui n'a jamais mené qu'à la ruine et à la déchéance ?

Gustave du Puynode.

Études de morale sociale. Lectures et conférences, par René Lavollée, ancien consul général. — Paris, chez Guillaumin.

Le livre de M. Lavollée se compose de trois études lues à l'Académie des sciences morales et politiques et de diverses conférences sur les sujets économiques les plus discutés en ce moment. Ces études sont, à part celle suggérée par la *loi d'airain* de Lasalle, des monographies de familles ouvrières anglaises ou cisleithaniennes, tirées d'auteurs anglais ou autrichiens. L'on sait, par les écrits de M. Le Play surtout, quel intérêt présentent de telles monographies lorsqu'elles sont précédées, comme celles dont j'ai à parler, de sérieuses recherches, d'un savoir général suffisant et qu'elles sont faites avec sincérité. Mais, même douées de ces mérites, elles ne s'en tiennent pas moins à décrire certains cas particuliers et restent étrangères au milieu social, aux antécédents, aux faits généraux ou exceptionnels qu'il importerait le plus de connaître. Si remarquables que soient les travaux historiques de Monteil, sortes de monographies aussi, ils ne suppléeront jamais à l'histoire véritable, et il en est de l'économie politique comme de l'histoire.

Les premières familles ouvrières anglaises dont parle M. Lavollée, ainsi que les familles ouvrières de la Cisleithanie qu'il décrit, sont profondément misérables. Rien ne manque à leurs souffrances : le froid, la faim, les mauvais logements, les accidents, l'abandon. Mais si tant de maux engendrent la commisération et portent à la charité, n'en est-il aucun qui ne provienne de ceux-là même qui en souffrent ? Et comment devrait-on agir pour les prévenir ou y remédier ? Il ne suffit peut-être pas de dire comme le fait trop M. Lavollée, que « les trois mortels ennemis, les trois plaies sociales dont souffrent à présent les classes laborieuses sont l'athéisme, l'alcool et le socialisme. » D'autant que la réglementation des fabriques, la limitation de leurs travaux, leurs inspections répétées par des fonctionnaires, réclamées si souvent par M. Lavollée, risquent singulièrement de rapprocher ces classes du socialisme, et, je le crains, de les soumettre en plus d'une occasion à ses enseignements.

De toutes ces monographies, la plus intéressante assurément est celle du ménage d'un artisan écossais établi à Dumbarton ; et elle est d'autant plus instructive et attachante qu'elle a été écrite à peu près par cet artisan lui-même. Il l'intitule : « Budget de famille, écrit dans le but de montrer comment on peut s'assurer beaucoup de bien-être et faire des réserves pour les accidents de la vie, c'est-à-dire le chômage, la maladie, la vieillesse et les besoins de la femme et des enfants, en cas de mort du père survenant alors que la famille est encore jeune. » Je

ne connais pas de récit d'une vie ouvrière plus digne d'éloge et plus digne d'imitation. Le travailleur de Dumbarton qui déclare s'être donné « tous les agréments de l'existence, dans les limites de la raison », est parti de l'extrême pauvreté. Quand son père mourut, « nous restâmes sans rien; je venais de choisir mon état et je gagnais 6 fr. 25 par semaine, dit-il. Sa position était d'autant plus triste que sa mère avait perdu l'usage d'un bras, et qu'il la devait remplacer jusque dans les soins du ménage. Mais, à force de labeur, d'économie, de sage conduite, auxquelles il associe toujours avec reconnaissance sa femme, en usant intelligemment aussi de toutes les ressources de l'association pour ses achats, pour ses économies et pour son habitation, il est parvenu d'une première épargne de 22 fr. 50, due à sa femme, à ce qu'il appelle « le bonheur pour lui, sa femme et ses quatre enfants ». Et qu'on le remarque, si la loi anglaise sur le travail des enfants avait alors existé, il lui aurait fallu vivre d'aumône et de paresse à la mort de son père. Chose qui n'est pas moins à noter, il ne se trouve pas une seule pensée religieuse dans tout son récit, qu'il a adressé à l'*Economic Club* de Londres, lors d'une enquête faite par ce club. Il donne là le détail très curieux de toutes les dépenses d'une famille ouvrière composée, comme la sienne, de six personnes, et montre, par l'histoire de cinq de ses camarades. où conduisent l'imprévoyance et la dissipation. « Cinq de mes camarades, écrit-il, sont morts, tous gagnant un bon salaire — de 50 à 75 francs par semaine — tous bons ouvriers et très intelligents. Eh bien, après de longues années de travail constant, avec le salaire que je viens d'indiquer, quel a été le résultat? Ils n'ont rien laissé pour faire vivre leurs femmes et leurs enfants. Trois d'entre eux n'ont même subsisté durant leur maladie que de secours de leurs patrons et de leurs camarades. Deux sont morts subitement : un seul avait eu la prévoyance d'assurer sa vie pour 2.500 francs et cela juste deux ans avant sa mort.... Quant aux causes de cette déplorable imprévoyance, il n'est pas besoin de la chercher bien loin. Il est si facile de dépenser son salaire d'artisan! Cent fois plus facile que d'en économiser la moindre partie. Presque tout dépend des femmes... Si elles ne possèdent pas la science du ménage, si elles ne sont pas économes et industrieuses, jamais un ouvrier ne pourra s'en tirer. » La seconde cause de la misère populaire, à ses yeux, c'est l'ivrognerie ou le simple usage des spiritueux. « Si vous saviez, dit-il encore, le mal horrible que cette passion fait dans notre milieu... vous feriez tout ce qui est en votre pouvoir pour supprimer ce qui l'entretient; le plus grand malheur de tous est la licence de l'épicier. »

Il croyait peu, j'imagine, aux prôneurs de révolutions sociales, qui

sont si loin de le valoir, et je regrette qu'il ne s'en soit pas expliqué. Mais très libéral, radical même probablement, à la façon de Cobden et de Bright, il admire infiniment les discours de lord Rosebery. Il ne dit nulle part pourtant d'attendre les progrès qu'il désire de réformes même politiques. Pour lui, le problème est avant tout d'ordre moral ; c'est une question d'enseignement. Ce qu'il demande plus que tout autre chose, c'est que l'éducation des femmes devienne plus pratique, qu'on leur enseigne les responsabilités qui leur incombent comme sœurs, épouses et mères, tout en leur apprenant la science du ménage.

Combien ce court récit d'un ouvrier écossais vaut mieux que de longs écrits, de longs discours et tous les sermons! Je donnerais volontiers pour l'une de ses pages tout notre socialisme chrétien, qui n'est que du socialisme ignorant ou hypocrite. L'on doit beaucoup remercier M. Lavollée de l'avoir fait connaître. Cet auteur, si compétent, a d'ailleurs terminé ses études sur les classes laborieuses de l'Angleterre par l'exposition des impôts qu'elles ont à payer, les dépenses journalières auxquelles elles ont à pourvoir, leurs salaires à Londres, dans les villes de province et à la campagne, leurs habitudes et leurs principaux défauts. Il y a là nombre de très judicieuses remarques, quoique peut-être trop rapidement indiquées. J'y renvoie sans pouvoir m'y arrêter. Je le fais d'autant plus volontiers, que dans son travail sur la *loi d'airain* de Lasalle, dont l'on sait suffisamment la fausseté et toute l'impossibilité, M. Lavollée reproduit la réfutation qu'en a faite aussi Léone Lévi en s'appuyant sur les faits les plus certains et les statistiques les plus exactes; faits et statistiques qui confirment ses propres remarques. L'écrit de Léone Lévi, *Wages and earnings of the labouring classes*, est, à tout point de vue, un très important et très remarquable travail ; il ne réfute pas seulement la sonore et retentissante niaiserie de Lassalle, il prouve, par les comparaisons les plus décisives, que « le revenu des classes laborieuses, déterminé par les salaires dominants dans l'agriculture, le bâtiment, les districts manufacturiers, les mines et le service domestique », s'est beaucoup élevé depuis environ cinquante ans. Ses chiffres ne sauraient être trop médités, et quelle différence dans le travail lui-même, les consommations, les usages, la condition, les réserves, la vie tout entière du plus grand nombre depuis un demi-siècle ! « Je me crois fondé, dit M. Léone Lévi, à affirmer que les classes ouvrières, dans leur ensemble, reçoivent, en 1884, 30 p. 100 de plus qu'elles ne recevaient en 1857 », et il aurait pu ajouter que le prix des consommations communes s'était très abaissé entre ces deux époques. De ses calculs il conclut encore que « le gain total des populations ouvrières de la Grande-Bretagne s'élevait, en 1867, à 412 millions de livres sterling (10.300 millions de

francs), ou, déduction faite des allocations en matière, telles qu'aliments ou logements, à 370 millions de livres sterling (9.250 millions de francs), soit 38 livres sterling (950 francs) par tête d'ouvrier », et que, « en 1885, ce gain total était de 521 millions de livres sterling, ou, sans nourriture ni logement, de 470 millions de livres sterling, ce qui donnait un gain moyen de 42 livres sterling 14 sch. (1.067 fr. 60 par tête d'ouvrier) ». Voilà ce que vaut la *loi d'airain*! M. Léonce Lévi complète, du reste, son beau travail en donnant, aux deux époques de 1867 et de 1885, le budget complet d'une famille ouvrière anglaise, et cette comparaison laisse de nouveau, au profit de 1885, une différence de 8 livres sterling 21 shilling 8 deniers ou de 227 fr. 25.

L'accroissement des capitaux des caisses d'épargne, des sociétés de construction, des sociétés amicales et industrielles, des assurances, est une nouvelle preuve de l'expansion de l'aisance anglaise; et cet accroissement se chiffre par plusieurs milliards de francs, quoique M. Léone Lévi se plaigne, aussi lui, des progrès désastreux de l'alcoolisme. L'analogie de l'*income tax* et l'abaissement marqué de la mortalité dans la Grande-Bretagne complètent ces preuves.

Je ne ferai guère qu'indiquer les conférences de M. Lavollée sur l'impôt des boissons et l'alcoolisme, sur la dépopulation de la France et sur le socialisme agraire. C'est la partie la moins importante de son livre, et l'on s'est trop occupé de ces sujets en ces derniers temps pour qu'ils présentent maintenant beaucoup d'intérêt aux lecteurs du *Journal des Économistes*. La plus digne d'examen de ses conférences est celle qui se rapporte, non à la dépopulation de la France, nous n'en sommes pas encore tout-à-fait là, mais à sa très faible natalité et à sa mortalité, qui dépasse maintenant celle de l'Angleterre et de la Belgique. L'affaiblissement de notre natalité va jusqu'à 15 p. 100 depuis un quart de siècle ; ce qui est énorme, et l'on connaît toutes les lamentations, tous les écrits, tous les sermons qui en sont résultés, sans y rien changer. Les deux causes principales d'un tel affaiblissement sont, à mon avis, la passion du bien-être des démocraties, nées elles-mêmes des progrès de la richesse, et les effroyables charges auxquelles il nous faut pourvoir pour le fisc et l'armée. La France est le pays où la population s'augmente le moins rapidement, parce que sa démocratie est la plus envieuse de jouissances et la plus accablée d'impôts de chaque sorte, que l'on ne cesse pourtant, et sous tout prétexte, d'augmenter encore. M. Caprivi n'avait pas tort de répondre aux craintes du Reichtag, à l'occasion de nos nouveaux et insensés armements : « Ne vous inquiétez pas de la France. Le temps travaille pour nous. Par le jeu de la population, chaque année accroît la disproportion numérique entre elle et nous ; chaque recensement nous assure l'avantage d'un corps d'armée. »

Paroles auxquelles nous avons répondu par nos quatrièmes bataillons et nos plus récentes dépenses militaires, maritimes, douanières, administratives, gouvernementales!

M. Lavollée rappelle, en terminant sa conférence, l'époque de la décadence romaine; j'engagerai à lire, en quittant son livre, que je me plais beaucoup à recommander, les *Mémoires* de Jean de Witt sur les causes de la décadence de la Hollande.

GUSTAVE DE PUYNODE.

SOCIALISME ET SCIENCE POSITIVE, par ENRICO FERRI, 1 vol. Paris, V. Giard et E. Brière, 1897.

M. Enrico Ferri, professeur à l'Université de Rome, député à la Chambre italienne, est déjà connu comme criminologiste et sociologue, et ses ouvrages ont généralement reçu un accueil sympathique de la part du public, bien que la majorité des thèses qu'il a soutenues aient semblé quelque peu hasardées et souvent controversables. Il a d'ailleurs rencontré des adversaires irréductibles, et sa polémique avec le baron Garofalo, entre autres, un de ses émules en criminologie, a laissé des souvenirs parmi la jeunesse des écoles en Italie, qui suit avec un réel intérêt les diverses phases de la lutte engagée entre les adeptes de la science criminaliste positiviste et les partisans du système absolument répressif.

Dans son livre *Socialisme et Science positive*, M. Ferri s'efforce de démontrer que le socialisme marxiste, « le seul, dit-il, qui ait une méthode et une valeur scientifiques », n'est que l'application à la vie sociale de la méthode expérimentale ayant triomphé de nos jours grâce aux travaux de Charles Darwin et de Herbert Spencer.

Le socialisme contemporain, selon l'auteur, est en accord complet avec les lois les plus certaines de la science positive. Il n'a rien à redouter ni du darwinisme, ni de l'évolutionnisme. M. Ferri estime que la lutte des classes n'est pas autre chose que « l'application sociale de la lutte pour la vie », et il va jusqu'à avancer que Marx complète ainsi Darwin et Spencer. L'assertion nous paraît aventurée. En effet, placer au même niveau, envisager à un même point de vue des faits d'ordre passif ou mécanique, et où l'inconscience se manifeste à chaque instant, et des faits d'ordre purement moral, ne nous semble pas le dernier mot de la science positive. C'est vouloir tirer de l'histoire naturelle, et de la biologie en particulier, des conséquences assez inattendues.

L'argumentation de M. Ferri, cela va sans dire, comporte des développements qu'il serait assez difficile d'analyser ici, étant donné la place

restreinte dont nous pouvons disposer. Contentons-nous de faire remarquer qu'il n'est pas juste de dire que les adversaires du socialisme contemporain n'y voient, ou ne veulent y voir, qu'une reproduction du socialisme sentimental de la première moitié du XIXe siècle. Les études nombreuses qui ont paru depuis cette époque et où toutes les faces de la question sociale ont été envisagées, les multiples tentatives qui ont eu lieu sur le terrain même des faits sociaux, infirment radicalement cette opinion ; et, de nos jours encore, ne voyons-nous pas avec quelle conscience scrupuleuse économistes, sociologues, législateurs, etc., enregistrent les phénomènes, examinent les remèdes proposés et cherchent à résoudre, au mieux de tous les intérêts en présence, le grand problème social si complexe en ses données, si ardu dans sa solution ?

« Le sentiment et l'idée, dit M. Ferri, (ce dernier terme pris dans le sens spéculatif) sont les deux forces motrices inséparables de la vie individuelle et de la vie collective ». Or, M. Ferri n'oublie qu'une chose, — et elle est d'importance — *l'intérêt*, qui domine les actes individuels et inspire presque toujours les actes collectifs ; l'intérêt, le seul stimulant qui, dans nos efforts redoublés vers un état matériel meilleur, c'est-à-dire vers le bien-être, nous fasse accomplir vaillamment notre tâche ; l'intérêt, le grand mobile enfin qui préside à toutes les manifestations de notre volonté consciente et réfléchie. Enlevez ce véritable propulseur de la machine sociale, des forces mises en jeu par les rivalités de la concurrence, et tout se détraque, et les énergies disparaissent en même temps que les responsabilités et les devoirs acceptés.

Au point de vue de l'évolutionnisme, nous sommes absolument de l'avis du darwiniste Haeckel, que M. Ferri, d'ailleurs, s'efforce de combattre. Le fameux embryologiste déclare, en effet, que la théorie de la descendance démontre pleinement l'absurdité de la doctrine socialiste, qui vise à une égalité chimérique des individus. Cette égalité est en contradiction formelle avec l'inégalité nécessaire et existant partout, en fait, chez les individus.

« Le socialisme, dit M. Haeckel, demande pour tous les citoyens des droits égaux, des devoirs égaux, des biens égaux, des jouissances égales ; la théorie de la descendance établit, au contraire, que la réalisation de ces vœux est purement et simplement impossible ; que, dans les sociétés humaines comme dans les sociétés animales, ni les droits, ni les devoirs, ni les biens, ni les jouissances de tous les membres associés ne seront et ne peuvent jamais être égaux. »

Il est certain que, dans la théorie générale de l'évolution aussi bien que dans sa partie biologique, la variété des phénomènes provient

d'une unité originelle, que la diversité des fonctions émane d'une identité primitive et la complexité de l'organisation d'une simplicité primordiale. Que si l'on tient compte des qualités héréditaires, des dispositions innées plus ou moins dissemblables, n'est-on pas amené à reconnaître que notre tâche dans la vie et les résultats qui en découlent ne peuvent pas être identiques? La vie sociale se développant progressivement, le grand principe de la division du travail prend de plus en plus d'importance; et alors, qu'arrive-t-il? c'est que les membres de la collectivité doivent forcément se partager les devoirs et les responsabilités; d'où l'inégale répartition des avantages.

M. Haeckel insiste sur la théorie de la sélection, qui enseigne que, dans la vie de l'humanité comme dans celle des plantes et des animaux, partout et toujours une faible minorité privilégiée parvient seule à vivre et à se développer. On peut déplorer cette inégalité, mais elle existe en fait et on n'arrivera pas à la changer.

Que répond à cela M. Ferri? Que le socialisme ne nie pas l'inégalité existant entre les individus, mais que tous sont hommes et qu'ils doivent vivre comme des hommes et non comme des bêtes de somme. Il ne se préoccupe nullement de la responsabilité incombant à chaque être et de la différence des aptitudes. La juste part revenant à chacun dans l'ensemble des énergies et des efforts déployés, part résultant d'un acte de la volonté, M. Ferri la néglige totalement. Il ne voit que la bête de somme.

M. Ferri ne veut point également qu'il y ait des gens qui ne travaillent pas et d'autres qui travaillent trop. Il méconnaît le principe de la liberté individuelle, qui a pour corollaire, précisément, cette responsabilité dont nous venons de parler. A vouloir ainsi tout réformer, les mœurs comme les individus, on tombe absolument dans l'utopie. Il déplore que le riche oisif jouisse d'avantages considérables, n'ayant que la peine d'encaisser ses revenus; que certains trafiquants s'enrichissent aux dépens d'une masse d'individus moins bien partagés etc. Comme beaucoup d'écrivains socialistes, M. Ferri prend l'exception pour la règle; il ne sait pas que les grandes fortunes sont, de nos jours, beaucoup plus difficiles à conserver qu'à acquérir, et que, d'ailleurs, ces fortunes s'effondrent ou se renouvellent dans un espace de temps relativement très court. Cela a été dit et ressassé cent fois, mais les écrivains socialistes ne veulent en tenir aucun compte; cela nuirait à leur thèse.

« Quant à ceux qui travaillent, dit M. Ferri, l'immense majorité ne reçoit qu'une nourriture qui suffit à peine à ne pas les laisser mourir de faim; ils vivent dans les arrière-boutiques, les mansardes, dans les ruelles pourries des grandes villes ou dans les masures des cam-

pagnes dont on ne voudrait pas pour des écuries de chevaux ou des étables de bœufs. »

Qui ne s'aperçoit du parti-pris d'exagération qu'il y a dans ce tableau ? L'ouvrier, le paysan qui se livrent à leur labeur quotidien ne mangent certes pas des reliefs d'ortolans, mais enfin, ils se nourrissent assez bien ; quant aux autres, qui les empêche de travailler ? Et nous savons tous, par expérience, qu'il est des gens qui préfèrent demander l'aumône plutôt que de s'employer à quelque chose d'utile.

D'autre part, selon M. Ferri, si le darwinisme démontre que l'immense majorité des plantes, des animaux, des hommes est destinée à succomber, le socialisme, lui, doit faire triompher tout le monde ; personne ne doit succomber dans la lutte pour la vie, car le nombre des individus que chacun peut engendrer est très petit, et le plus grand nombre survit. Ce n'est pas cependant ce que nous révèle la mortalité infantile, qui accuse un nombre considérable de décès du jeune âge.

M. Ferri tient enfin à réfuter le dernier argument invoqué par M. Haeckel, à savoir que la lutte pour l'existence assure la survivance des meilleurs et des mieux adaptés, déterminant un processus aristocratique de sélection individuelle et non pas le nivellement démocratique du socialisme.

Il commence par rechercher d'une façon précise en quoi consiste « cette fameuse sélection naturelle », conséquence de la lutte pour l'existence. D'après Darwin, écrit-il, l'évolution consiste à la fois dans une involution et une dissolution. Il peut arriver qu'en comparant les deux extrémités du chemin parcouru par l'humanité, on constate qu'il y a eu réellement progrès, amélioration dans l'ensemble; de toute façon, le progrès n'a pas suivi une ligne droite ascendante, mais, comme l'a dit Gœthe, une spirale avec des rhythmes de progrès, d'évolution et de dissolution. Dans le monde social humain, toute phase de civilisation porte en elle et développe toujours davantage les germes de sa propre dissolution, d'où dérive une nouvelle phase de civilisation.

Si ce ne sont point là les termes mêmes dont se sert M. Ferri, c'est du moins le thème qu'il expose. La théorie est ingénieuse. Vous devinez la conclusion. A une période de lutte cruelle et sans merci, où le triomphe du machinisme s'est affirmé dans toute sa brutalité envahissante, succèdera une période moins oppressive, où l'humanité jouira des bienfaits inhérents à cette nouvelle phase évolutive. Ainsi dissoute par ses propres excès et remplacée par le socialisme scientifique, la civilisation bourgeoise aura vécu. Déjà, à en croire M. Ferri, elle éprouve les premiers frissons de la fièvre de dissolution prédite, tandis que naît et se développe la civilisation socialiste, qui fleurira sur un domaine plus vaste que celui des autres civilisations l'ayant précédée.

Il n'est donc pas exact, à son avis, de prétendre que la sélection naturelle, déterminée par la lutte pour l'existence, assure la survivance des *meilleurs* ; en réalité, elle assure la survivance des mieux *adaptés*. Or, dans le monde civilisé contemporain, la sélection naturelle est viciée par la sélection *militaire*, par la sélection *matrimoniale* et principalement par la sélection *économique*.

Pourquoi ? demanderons-nous. Parce que les individus subissent l'impulsion de leur nature, sacrifient à leurs penchants, se consacrent aux œuvres les mieux adaptées, pour nous servir du mot de M. Ferri, à leur tempérament et à leur besoin d'activité. C'est là l'éternelle histoire de l'être humain, des collectivités en général, autrement dit du monde civilisé, et tous les projets d'organisation sociale et de sélection des races n'y changeront rien.

Dans une dernière partie, M. Ferri étudie les relations de la sociologie et du socialisme. Il termine par cette formule : « la sociologie sera socialiste ou elle ne sera pas ».

Telle est la conclusion de l'ouvrage que nous venons brièvement d'analyser et qui demanderait en ses données, nous le répétons, plusieurs pages de développements. M. Ferri n'a pas reculé devant les problèmes les plus ardus que soulève l'antagonisme des classes et la lutte des intérêts, soutenant sa thèse avec une grande force d'argumentation. Il a les qualités brillantes de l'écrivain que passionne son sujet et qui sait l'exposer avec chaleur et conviction. Mais... c'est le propre des plaidoyers où la passion se répand en phrases ardentes et enflammées de tenir les esprits en éveil. Il est bon de se mettre en garde contre les entraînements irréfléchis, surtout lorsque les sophismes et les paradoxes sont présentés avec tout l'art du rhéteur et l'habileté du dialecticien. La circonspection ici, on peut le dire, est tout à fait voisine de la sagesse.

EUGÈNE ROCHETIN.

LE MARCHÉ FINANCIER EN 1896-1897, par ARTHUR RAFFALOVICH. 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1897.

On ne peut qu'attirer, sur cet ouvrage, l'attention du banquier, du capitaliste, de tous ceux qu'intéressent les questions financières. Dire ce que contiennent les 671 pages du volume serait impossible. La statistique, d'ailleurs, ne s'analyse guère, et tout ici est de la statistique ou repose sur elle.

Rappelons que ce volume est le sixième de la collection. Sous le même titre, M. Raffalovich publie tous les ans, depuis 1891, une revue

du marché financier, et si intéressantes qu'aient été les précédentes, celle de 1896 ne l'est pas moins par la multiplicité des renseignements, l'exactitude des chiffres, la sérieuse documentation, et surtout par l'analyse de la situation financière de chacun des pays dont il s'occupe successivement. Ces pays sont ceux que nous avons déjà indiqués pour les précédents volumes : France, Etats-Unis, Angleterre, Autriche, Allemagne, Russie, Espagne, Italie et Suisse. C'est-à-dire que le *Marché financier* de M. Raffalovich est non seulement la revue, à cet égard, de tel ou tel pays, mais du monde entier. Ceux qu'il néglige, en effet, comptent peu au point de vue de l'influence permanente sur les affaires, et l'événement important qui pourrait se produire chez eux se trouve mentionné, avec ses conséquences, dans ce qui concerne les grands marchés. L'auteur a terminé, comme l'an dernier, par l'examen des questions monétaires et celles relatives aux métaux précieux, sur lesquelles l'attention continue à se porter.

J'aurais voulu citer quelque point particulier. Mais lequel ? Tout est également intéressant, et il faudrait citer le livre tout entier. Donnons plutôt un exemple : le chapitre consacré à la France, après les préliminaires sur les événements de l'année 1896, sur les faits de la politique extérieure et intérieure dans leurs rapports avec les choses financières, s'occupe des différents projets d'impôts qui ont vu le jour et inquiété le marché, des rentes françaises, des caisses d'épargne, des fonds étrangers, des chemins de fer français, des établissements de crédit, des valeurs industrielles, des mines d'or, des émissions, des changes sur l'étranger, de la Banque de France, de ses opérations et du renouvellement de son privilège, de la récolte, du prix du blé, des statistiques du commerce extérieur, et enfin de la question, un moment aiguë, non encore tranchée et qui reparaîtra, de l'organisation de la Bourse des valeurs à Paris, de la lutte entre agents de change et coulissiers.

On voit que le cadre est complet. Il en est de même pour le marché spécial des autres pays dont s'occupe M. Raffalovich.

Pas n'est besoin de dire, le nom de l'auteur étant connu, que toutes les questions soulevées y sont traitées avec une indiscutable compétence et selon les vrais principes économiques. La partie consacrée aux métaux précieux surtout, et aux questions monétaires est traitée avec une ampleur, une abondance et une science qui frapperont le lecteur comme elles m'ont frappé.

La collection des volumes annuels du *Marché financier* forme une bibliothèque spéciale des plus précieuses où banquiers et capitalistes trouveront des enseignements toujours utiles et souvent nécessaires. Mais encore une fois il faut lire l'ouvrage, le feuilleter, le consulter,

et l'on verra qu'il mérite mieux que tout ce que nous en pourrions dire ici.

MAURICE ZABLET.

LE MOUVEMENT CORPORATIF EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER. — LE SYNDICAT MIXTE, INSTITUTION PROFESSIONNELLE, D'INITIATIVE PRIVÉE, A TENDANCE CORPORATIVE, par ADÉODAT BOISSARD. — 1 vol. in-8°. Arthur Rousseau et Guillaumin et Cie, 1897.

J'éprouve toujours quelque embarras à parler de ces questions de syndicats, de corporations, de groupements professionnels, dont notre époque semble si avide. C'est que je suis partisan de la liberté d'association qui est un droit naturel, et qu'en même temps je vois que l'on est entré, à cet égard, dans une voie mauvaise. Certes, à côté des syndicats qui n'ont d'autre but qu'une politique de désordre, je distingue parfaitement ceux qui sont inspirés par une pensée noble et généreuse, par le désir d'union, de paix, de concorde. Mais cette distinction peut prêter à interprétation selon les opinions de chacun. M. Jules Guesde trouvera sans doute mauvais ce que je trouve bon. A ce point de vue, les meilleurs syndicats deviennent la justification des pires, la loi, que l'on a voulu mêler en ces choses, ne pouvant connaître des intentions et devant se borner à une réglementation purement matérielle.

M. Adéodat Boissard le sait bien. En maints endroits de son livre, en effet, il constate les résultats contraires obtenus par les syndicats, et ce sont ces résultats contraires qui lui ont inspiré son étude sur le syndicat mixte qu'il préconise de préférence à toutes les autres formes. Il y apporte, cependant, rendons-lui cette justice, une modération louable : « Dirons-nous maintenant, conclut-il, que le syndicat mixte est une panacée sociale ? De panacée sociale, il n'existe point, et il ne saurait y en avoir. La loi de 1884 a mis entre les mains des divers éléments professionnels un instrument nouveau et singulièrement puissant, de nature, suivant l'usage qui en est fait, à approfondir les abîmes entre classes ou à les combler. La pratique du syndicat mixte est, incontestablement, un moyen d'utiliser la loi syndicale dans un sens de rapprochement et d'apaisement. »

Disons tout de suite, pour ne pas nous attarder, que le syndicat mixte est surtout, pour M. Adéodat Boissard, l'acheminement vers le rétablissement des corporations, sur le modèle de celles de l'ancien régime.

« Les associations mixtes ne sauraient remplir utilement le rôle de

réglementation technique et professionnelle (conditions du travail; — taux des salaires et des baux, — apprentissage, etc.), pour lequel elles sont tout spécialement désignées, que le jour où leurs décisions pourront, par une homologation administrative dont les conditions d'intervention seraient à déterminer soigneusement, être rendues obligatoires pour l'ensemble des établissements exerçant la profession, au moins dans un rayon donné. Une disposition légale de cette nature acheminerait insensiblement vers l'adoption du régime de la corporation essentiellement libre, mais ouvertement privilégiée, qui paraît être la forme d'organisation professionnelle de l'avenir, mais dont la conception ne semble pas suffisamment acclimatée encore dans notre pays. »

Le livre de M. Adéodat Boissard contient une partie descriptive très intéresssante de quelques tentatives faites dans le sens indiqué. Mais les arguments pour justifier la conception sont faibles. Ils disparaissent, du reste, et par conséquent il est inutile de s'en occuper, devant cette simple question : Comment concilier ces théories avec la liberté et la justice? Avec les groupements artificiels dont on parle, quelle est la situation des ouvriers qui ne veulent pas s'enrégimenter? Ils ne trouvent pas de travail chez le patron syndiqué, et ils sont encore, pour s'en procurer ailleurs, dans un état d'infériorité. Que dis-je? C'est vouloir les en priver complètement, puisque les conditions légales et administratives devraient « être rendues obligatoires pour l'ensemble des établissements exerçant la professsion, au moins dans un rayon donné ». Je ne suis pas partisan du fameux *droit au travail* qui fit tant de bruit vers 1848. Mais je crois aussi que personne n'a le droit de fausser, par des mesures artificielles et arbitraires, l'échange normal des relations entre employeur et employé, de manière à évincer de la mine, de l'usine, de la fabrique, du chantier, etc., tout ce qui n'aura pas voulu passer d'abord sous les fourches caudines. La justice, à laquelle tout homme a droit, est violée, car il n'est pas dit que pour y avoir droit on doive être syndiqué. Et la liberté de tous est atteinte, la plupart des ouvriers et aussi, dans les syndicats mixtes, des patrons, ne venant aux syndicats qu'à leur corps défendant, sous l'influence d'une contrainte morale.

On me parle des œuvres créées par les syndicats en faveur des ouvriers. Je ne conteste pas la bonté de certaines d'entre elles, mais celles-là ne sont pas essentiellement liées à l'existence des syndicats, et j'ajouterai qu'à mon sens les syndicats rendent les meilleures mauvaises. Je n'aime pas toutes ces institutions créées exclusivement et spécialement pour les ouvriers : elles complètent l'organisation, commencée par les syndicats, du prolétariat en classe distincte. On

sépare les ouvriers du reste de la nation, les parquant dans une catégorie inférieure, et je m'étonne toujours qu'ils puissent accepter cette espèce de dégradation qui se retournera un jour, avec une terrible violence, contre la société.

M. Adéodat Boissard cite, en faveur de son système, quelques exemples qui ne sont rien moins que probants. Des incidents récents ont montré que l'accord est loin d'être parfait dans les groupements de ce qu'on appelle le socialisme chrétien; et les syndicats agricoles, qu'il cite encore, n'ont guère eu d'autre résultat que le triomphe du protectionnisme. Or, le protectionnisme ne fait pas notre bonheur.

Il est des gens, dit-on, qui professent ces doctrines par catholicisme. Je dirai, pour ceux qu'intéresse ce point de vue, qu'il ne faut pas confondre les opinions de certains catholiques avec le catholicisme lui-même. Il n'y a pas là de question de foi. Les encouragements donnés à des intentions généreuses, mais non aux réalisations pleines de danger qui en sont sorties, ont été, dans la pratique, singulièrement interprétées. La conception catholique ne fut jamais le rétablissement de la servitude, de la mort sans phrase, par l'absence de tout travail possible, pour qui ne se soumettrait pas à cette servitude. Si l'on voulait tout dire... Mais c'est assez.

Au point de vue, d'ailleurs, du mouvement des idées, le livre de M. Adéodat Boissard est à lire.

MAURICE ZABLET.

LE CRÉDIT PERSONNEL DE L'AGRICULTURE ET LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT AGRICOLE, par CHARLES GODDE. — 1 vol. in-8°, Arthur Rousseau, 1897.

Une partie de ce volume contient un commentaire très clair et très net de la loi du 5 novembre 1894 sur l'organisation du crédit agricole. Nous aimerions mieux moins de lois. Nous aimerions mieux que celles dont la nécessité est indiscutable n'eussent pas besoin de tant d'explications. Mais, puisqu'il en est autrement, nous devons reconnaître que M. Godde apporte à sa tâche tout le talent spécial que comporte ce genre de travail. Il est clair, comme je le disais, ce qui est rare en la partie; il est net et précis, autre qualité précieuse et difficile à rencontrer chez les commentateurs de textes légaux. Aussi je ne puis que recommander ce livre à ceux qui voudront se pénétrer de l'esprit de la loi, de son caractère, de ses conditions, de sa portée. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne prêtera pas encore à des interprétations multiples et contradictoires. Mais M. Godde n'y peut rien, ni personne. Il en est ainsi des quinze cent mille lois que nous avons le bonheur de posséder.

L'auteur a fait précéder son étude sur la loi elle-même de considérations où il établit les principes qui, selon lui, doivent présider au crédit agricole. Il entre, à ce propos, dans des détails intéressants sur le crédit réel et personnel, sur le cautionnement, la mutualité, sur la commercialisation du papier des cultivateurs. Il éclaire ces notions par l'exemple des sociétés Schulze-Delitzsch et Raiffeisen en Allemagne, Luzzati et Vollemborg en Italie. Tout cela est fort bien expliqué; mais si je suis convaincu, et à l'avance, des bienfaits de l'initiative privée, je le suis moins des bons effets de la loi en toutes ces choses; et je suis tenté de répéter le mot de Dupin rapporté par M. Godde : « Je ne sais ce que c'est que tous ces crédits-là; je n'en connais qu'un, le crédit. »

« Les banques d'Ecosse, dit M. Godde, occupent depuis longtemps le monde des économistes et des agronomes : leur succès, les services considérables qu'elles ont rendu à la culture, expliquent le prestige qui les entoure. Mais, comme le disait le rapport du consul général de France à Londres : *il n'existe pas de banques agricoles spéciales*; *toutes sont communes aux commerçants, aux industriels et aux fermiers, mais leur nombre est considérable*. La prospérité de ces banques tient principalement au développement qu'a pris dans ce pays l'usage des comptes courants et des chèques, peut-être même à l'organisation foncière de ce pays. L'Ecosse, qui n'a pas d'institution spéciale de crédit agricole, ne saurait retenir plus longtemps notre attention. »

Et pourquoi? Il y a là une preuve de ce que je disais tout à l'heure et un exemple à suivre qui est peut-être meilleur que d'autres.

Je n'ai nulle arrière-pensée contre le crédit aux agriculteurs. Ils y ont droit, s'ils le méritent ou s'ils peuvent l'obtenir, aussi bien que les commerçants. Mais si c'est un régime de faveur, pourquoi ne pas en faire profiter ceux-ci comme ceux-là? Et si c'est, au contraire, un régime entouré de garanties spéciales, je retournerai la question et je dirai : Pourquoi les agriculteurs ne seraient-ils pas traités comme les commerçants? Toutes les explications que l'on cherche ici dans le crédit personnel portent aussi bien sur les uns que sur les autres.

Qu'on supprime de nos lois tout ce qui entrave l'initiative privée, l'association libre, les facilités d'emprunt, rien de mieux. Mais je ne vois pas où est la liberté dans une loi qui est contraire à qui ne veut pas se syndiquer, qui est spéciale à une catégorie de personnes, qui renforce encore l'arsenal des réglementations diverses et nombreuses, auxquelles nous sommes soumis. Et, pour comble d'ironie! nos lois s'appliquent, sans tenir compte des différences de travail, de climat, de conditions, d'un bout de la France à l'autre. On ferait bien, certes de décentraliser tout cela, mais la décentralisation consiste dans l'abro-

gation de ce qui gêne et non dans des lois nouvelles et mal équilibrées. En un mot, je ne comprends pas qu'une loi spéciale soit nécessaire pour qu'un cultivateur puisse escompter un billet tout comme l'épicier du coin. Il suffit pour cela d'effacer de notre législation ce qui empêche tout banquier, ou, si vous le voulez alors, les sociétés qui se créé-raient dans ce but et qui ne manqueraient pas, de le faire. Exemple, j'y reviens, l'Ecosse.

M. Godde est un habile avocat. Mais en expliquant très bien la loi, il n'a pas démontré qu'elle était nécessaire ni qu'elle serait efficace. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

Maurice Zablet.

Chrestomathie française. *Morceaux choisis de prose et de poésie, avec prononciation figurée à l'usage des étrangers*, par Jean Passy et Adolphe Rambeau. Paris, H. Le Soudier; New-York, Henry Holl et Cie, 1897.

Je ne veux que signaler ce volume : on comprendra pourquoi je ne puis, sans indiscrétion, faire davantage. Je le signale du moins, et je me permets de réclamer pour lui l'attention de ceux de nos collaborateurs et de nos lecteurs que les questions de linguistique et d'éducation peuvent intéresser. Je dis : et d'éducation, car ce n'est point ici seulement affaire de grammaire ou de pratique des langues, mais bien aussi de philosophie du langage et d'emploi du temps. La phonétique est une science nouvelle. Tout ce qui s'y rapporte est un champ ouvert à la discussion. C'est la discussion que sollicitent les auteurs du recueil que j'annonce.

Frédéric Passy.

La vie privée d'autrefois. Arts et métiers. Modes, mœurs, usages des parisiens du xiie au xviiie siècle, d'après des documents originaux ou inédits : Les animaux, par Alfred Franklin. 1 vol. E. Plon, Nourrit et Cie éditeurs, Paris, 1897.

Bien qu'au moyen-âge il n'existât, à proprement parler, ni zoologistes ni science zoologique, les bêtes ayant été à cette époque l'objet d'ouvrages curieux et fort nombreux. M. Franklin n'a pas cru inutile de nous montrer à quel point en étaient les études sur ce sujet et ce qu'enseignaient les plus éminents docteurs des xiiie et xive siècles. Il

saisit l'occasion pour décrire le rôle que jouèrent les animaux dans la vie privée, durant cette période.

La zoologie du moyen-âge procède surtout des fables dont Aristote et Pline s'étaient fait les vulgarisateurs, dit M. Franklin. En effet, d'après l'ensemble des écrits de ce temps qu'il a consultés et dont il nous donne des extraits, on peut conclure que les connaissances zoologiques étaient assez rudimentaires et que le merveilleux s'y alliait beaucoup trop au réel pour que les profanes pussent avoir une idée bien précise du règne animal. On ne se contentait pas alors des espèces existantes : l'imagination se donnant libre cours, on en créait de toutes pièces. La description et la représentation des dragons fabuleux trouvaient la même créance que celles des animaux domestiques dont chacun pouvait journellement vérifier l'existence et étudier les habitudes. Parmi les auteurs de cette époque, Albert de Bollstadt, dit le *Grand*, tient toutefois une place à part. Quoique dans son ouvrage les erreurs et les fables se mêlent tellement aux faits certains qu'elles contribuent souvent à accroître les doutes au lieu de les dissiper, c'est le premier dans la composition duquel ait été adopté un classement logique des animaux : il traite séparément des quadrupèdes, des oiseaux, des poissons, des serpents et des animaux nommés par Albert exsangues.

Si trop d'espèces animales étaient mal connues, les cétacés faisaient exception. Dès le XIIe siècle, les Norvégiens et les Islandais avaient distingué vingt-trois espèces de baleines par des noms différents ; d'après la description qu'ils en ont laissée, la plupart de celles que l'on rencontre aujourd'hui dans les mers du Nord sont aisément reconnaissables. C'est que la baleine était largement utilisée ; d'abord pour sa graisse qu'Albert nomme *graspois*. — Le graspois ou lard de carême composait la principale nourriture des pauvres gens pendant les jours maigres. — Ensuite d'autres parties de son corps, la langue en particulier, étaient fort estimées ; on en faisait grand usage, surtout dans les couvents. Le commerce des baleines était même assez florissant pour que les églises de Saint-Bertin et de Saint-Omer perçussent un droit de quatre deniers pour chaque queue de baleine. L'abbaye de Caen prélevait la dîme des baleines prises à Dives ; l'église de Coutances, celle des langues de baleines amenées à Merri. Les fanons avaient leur emploi dans l'industrie : sous Philippe-Auguste, les guerriers en composaient des ornements pour leurs casques. Les pêcheurs qui se livraient à la poursuite des baleines formaient des compagnies appelées *Societates walmannorum* (*wal* baleine et *mann* homme).

Passons maintenant à des animaux de moindre importance. Si l'on s'en réfère aux anciens auteurs, on voit que l'Australie n'a pas été la

première victime des déprédations des trop prolifiques lapins; un zoologiste du moyen-âge écrit « qu'en aucuns bois en Espaigne ilz gastent les bledz et font venir la famine au païs ». Pline avait déjà raconté que les dégâts commis par les lapins aux îles Baléares avaient été tels que les habitants durent implorer l'envoi de troupes pour les combattre.

Suivant M. Franklin, le faucon et le cheval furent les deux animaux favoris du moyen-âge. Les animaux exotiques n'étaient pas moins en faveur dans la demeure des grands: rois et hauts seigneurs entretenaient des ménageries assez complètes. (Les bêtes leur arrivaient d'Afrique par l'Egypte, où Alexandrie centralisait déjà le commerce avec l'Orient). Les comtes de Hainaut pourvoyaient à la nourriture de leurs fauves au moyen d'un impôt qui, selon un historien du temps, paraissait très onéreux aux pauvres et très humiliant aux riches. Les chanoines de Notre-Dame eux-mêmes avaient réuni dans le cloître une petite ménagerie où l'on voyait des ours, des cerfs, des corbeaux, des singes, etc. Au mois de novembre 1245, Eudes, légat du Saint-Siège, leur intima l'ordre de licencier tous ces pensionnaires, à son avis nuisibles, inutiles et ridicules.

Tout le monde ne pouvait se donner le luxe d'entretenir des fauves et comme le goût pour les bêtes était général, les animaux domestiques pullulaient dans Paris: oies, lapins, canards, pigeons, porcs prenaient leurs ébats au milieu des rues, à la grande gêne des passants. A l'intérieur des habitations on recherchait surtout les oiseaux; leur vente constituait alors un commerce assez actif qui se développa particulièrement à partir de 1402. Perroquets, pinsons, étourneaux, merles, linottes, alouettes, chardonnerets se disputaient les faveurs aussi bien des rois et des reines, des grands seigneurs et des nobles dames que des gens du peuple. Chez les riches, nulle cage ne semblait assez luxueuse pour contenir dignement les « oiselets de chambre ». Les chats et surtout les chiens étaient aussi fort choyés.

D'après M. Franklin, la raison de cet amour des bêtes que professaient les Parisiens du XIII[e] et du XIV[e] siècle ainsi que la grande place tenue par certaines d'entre elles dans l'existence des seigneurs comme des bourgeois proviendrait de ce que la théologie et la littérature les avaient si bien rapprochées de l'homme que celui-ci ne pouvait guère voir en elles des êtres inférieurs. Les premières légendes chrétiennes n'en avaient-elles pas fait les compagnes des saints et un peu plus tard les bestiaires ne les proposèrent-ils pas sans cesse aux chrétiens comme des modèles à imiter? Ne jouaient-elles pas aussi, dans les poèmes chevaleresques, un rôle non moins important qu'honorable,

personnifiant les plus rares vertus, emblèmes vivants des sentiments les plus nobles et les plus saints ?

Quelle qu'en soit l'origine, la passion des Parisiens pour les bêtes d'intérieur s'est maintenue à travers les siècles. Elle n'a fait que croître et embellir, conduisant ceux qui en sont atteints à son degré extrême aux mêmes excès de niaiserie dont on trouve des exemples au moyen-âge. Les Parisiennes de nos jours n'ont pas inventé la mode des colliers précieux et des coquets paletots pour chiens : les comptes de l'argentier de la reine Isabeau montrent que cette mode date de loin. Peut-être le goût de ces excentricités s'est-il propagé et amplifié, mais ne sommes-nous pas dans un siècle de progrès !

M. L R.

LES ÉTAPES D'UN TOURISTE EN FRANCE. *Promenades et excursions dans les environs de Paris. Région du Sud*, par ALEXIS MARTIN. 1 vol. avec 38 gravures et 3 cartes dont 2 coloriées. A. Hennuyer, éditeur. Paris, 1897.

Si le printemps ne nous avait pas apporté, comme d'habitude, le petit volume de M. Alexis Martin, nous aurions été fort désappointé, car c'est un excellent guide pour qui aime les excursions aux environs de Paris. Celui-ci nous conduit à Dourdan et dans la vallée de l'Orge, à Arpajon, Montlhéry, Lonjumeau, Corbeil, de Seine-Port à Villeneuve-Saint-Georges et dans la forêt de Sénart.

Nulle ville de la région, plus que Dourdan, ne changea de propriétaires et ne servit aussi souvent de gage aux emprunts contractés par les rois de France, dit notre cicerone ; aussi les sièges ne lui furent-ils pas épargnés. Aujourd'hui, c'est une petite cité très calme, écrasée par sa grosse tour et son église, qui ne prend un peu d'animation qu'aux jours de marché. Le marché aux grains de Dourdan se tient tous les samedis ; il est d'une grande importance et contribue à fixer les prix des mercuriales pour l'alimentation de Paris

Non loin de Dourdan se rencontre le château de Baville, célèbre au temps des Lamoignon alors que sous les beaux ombrages du parc se réunissait tout ce que la société d'alors renfermait d'agréable et d'intelligent ; l'église de Saint-Sulpice de Favières, lieu de pélerinage autrefois très renommé ; puis la fameuse tour de Montlhéry, repaire des brigands qui terrorisaient la contrée. Mais cela remonte aux siècles passés ; à présent le petit village de Montlhéry est bien tranquille, et au marché du lundi il se traite des affaires assez considérables en grains, céréales, fruits et légumes ; on y vend aussi une grande quantité

de certains fromages blancs fabriqués dans le pays. Plus loin se trouve Marcoussis, un des plus riches villages de la banlieue parisienne : son commerce en primeurs, violettes, fraises, légumes et fromages est d'une réelle importance; on y fabrique aussi des chaussures et des sabots.

Après avoir traversé une foule de gentils hameaux plus ou moins actifs et prospères; après avoir rencontré plusieurs jolies églises et quelques châteaux, on arrive à Corbeil, la ville des moulins. De toute antiquité, dit M. Martin, un moulin s'élevait au confluent de l'Essonne et de la Seine, au lieu même où sont aujourd'hui les Grands Moulins. Cependant, pas plus que les autres villes des environs de Paris, Corbeil n'était à l'abri des vicissitudes de la guerre. Henri IV lui assura la paix définitive, qui lui permit de devenir un centre industriel et commercial. Déjà au XVI[e] siècle, il partait chaque semaine de la ville un coche d'eau qui se rendait à Paris chargé de farine. Longs de forme, soigneusement couverts pour préserver de toute avarie leur précieux chargement, les bateaux avaient un peu l'aspect d'une grande corbeille flottante; à cela, à leur lieu d'origine aussi, sans doute, ils durent d'être désignés sous le nom de corbeillards, corbillacs et enfin corbillards, dénomination qu'une vague ressemblance avec eux a fait donner aux chars mortuaires.

Les Grands Moulins emplissent tout un quartier de Corbeil de leur bruit sourd; leurs pavillons à sept étages dominent tout ce qui les entoure; l'air est saturé de la fumée de leurs immenses cheminées, mélangée d'une impalpable poussière blanche qui givre les toits voisins; le sol est sillonné de leurs voies ferrées; les rues, encombrées par leurs wagons et leurs locomotives; la rivière et le port d'embarquement, chargés de leurs bateaux; puis le soir venu — car le travail ne s'interrompt jamais — la cité endormie est éclairée par l'illumination de leurs trois cents fenêtres. Avant 1881, on y réduisait chaque jour en farine 170.000 kilogrammes de blé; aujourd'hui les cylindres écrasent journellement 300.000 kilogrammes de blé et 10.000 kilogrammes de seigle. Aussi les Grands Moulins sont-ils si bien les maîtres du lieu qu'on prend à peine garde aux autres industries de la ville : construction de voitures, fabriques d'aiguilles et d'horlogerie, distilleries, huileries, tanneries, imprimeries, manufactures de châles, de toiles peintes, de colle forte et marbreries.

Après une minutieuse visite à l'intérieur des Grands Moulins de Corbeil, M. Martin nous emmène à la fonderie, aux ateliers de constructions mécaniques et à la papeterie d'Essonnes. Nous n'entreprendrons pas la description des diverses opérations que subit la matière première avant d'être transformée en papier; nous dirons seulemen

que la papeterie d'Essonnes produit chaque jour environ 100.000 kilogrammes de papier, c'est-à-dire à peu près la dixième partie de la consommation française; qu'elle couvre, avec ses annexes, une superficie de 100.000 mètres carrés et emploie environ 2.000 ouvriers.

En quittant Essonnes, M. Martin conduit le touriste dans des endroits moins industriels, mais fort agréables : Etiolles, Draveil, Yères, Crosnes, Limeil-Brévannes où il lui fait visiter l'hospice pour les vieillards installé dans l'ancien château au milieu d'un beau parc, et nombre d'autres villages peu ou point connus. Puis, à Valenton, il clôt la série des excursions qu'il a organisées dans cette région pour le promeneur.

Dans ce volume aussi bien que dans les précédents, M. Martin ne s'est pas contenté de parcourir les sentiers battus, il a au contraire recherché les sites pittoresque inconnus afin d'induire l'amateur de promenades à ne point se trouver satisfait lorsqu'il a admiré les paysages dont tout le monde parle. Il lui a, du reste, rendu les excursions faciles en donnant tous les renseignements pratiques possibles.

M. LR..

Les étapes d'un touriste en France. *De Paris au Tréport par Amiens*, par Alexis Martin, 1 vol. illustré de 51 gravures et de 2 cartes. A. Hennuyer, éditeur. Paris, 1897.

Il est grandement temps de choisir l'endroit où l'on passera les vacances; à vrai dire, on n'a que l'embarras du choix. Pourtant l'embarras est parfois réel, aussi M. Martin vient-il à propos nous tirer d'affaire en nous suggérant le Tréport. Nombre de Parisiens fréquentent cette petite plage et ses alentours; connaissent-ils les parties curieuses du parcours? C'est douteux. On est si pressé d'arriver au bord de la mer pour respirer l'air vif et pur qu'on ne prend guère le temps de s'arrêter en chemin. C'est à tort, parce qu'il y a souvent de fort belles choses à contempler. M. Martin, qui n'ignore pas les habitudes courantes, a pensé que le moment était favorable pour raviver la curiosité du voyageur en décrivant tout ce que l'on trouve d'intéressant sur le trajet. Nous allons, après lui, le rappeler succinctement au passage.

De Paris à Amiens ou plutôt de Clermont, puisque c'est de là que part la première excursion — le pays est peu pittoresque; on traverse des villages ou des bourgades industrieuses comme Fitz-James, où se trouvent des fabriques de boutons de nacre dont les produits sont justement appréciés; Breteuil, où l'on fabrique des bas, des chaussures, des voitures, où il y a des brosseries, des tanneries, des moulins dont les produits sont l'objet de transactions considérables aux quatre

foires annuelles; Boves, gros bourg entouré de tourbières importantes où se fabriquent des perles en acier, de la toile, du linge de table et qui a de grandes blanchisseries travaillant pour les manufactures amiénoises. Mais les bâtiments industriels embellissent peu un paysage, aussi est-il fort heureux pour les amateurs d'antiquités qu'il reste dans ces contrées quelques curieuses ruines, celles du château de Folleville entre autres, et les débris de belles églises ou d'abbayes.

A Amiens, long arrêt; cependant nous continuons la route, car nous avons indiqué l'an dernier aux lecteurs du *Journal des Economistes* ce que la ville renferme de remarquable : nous avons décrit une de ses fabriques de velours de coton, ses hortillonnages, etc. Assurément, nous pourrions nous occuper spécialement aujourd'hui de ses coquettes rues modernes avec leurs monuments récents, des vieilles rues, des anciennes maisons, de la splendide cathédrale, mais cela n'est pas du domaine strict de l'économie politique et nous n'avons déjà que trop de tendance à sortir de ses limites, pour ne pas réfréner à l'occasion nos velléités de vagabondage.

Mais puisque nous n'entrons pas dans la description des monuments d'Amiens, il nous sera bien permis de signaler quelques-uns de ceux que nous trouverons dans les environs ou en nous rendant à Abbeville : ceux de Corbie et de Neuville-sous-Corbie, par exemple, que les gravures du volume nous font croire très remarquables. Ce ne sont, comme toujours, que des restes d'anciennes églises ou d'abbayes, mais ces restes paraissent fort beaux.

Avant d'atteindre Abbeville, nous ferons une petite halte à Picquigny. Quoique ce soit une ville assez industrielle, ce qui nous y attire n'est ni son actif commerce de tourbe et de chanvre, ni ses diverses usines : corroierie, scierie mécanique, fabriques de toiles d'emballage, etc., mais un souvenir historique. Picquigny fut choisi en 1475 pour la rencontre de Louis XI et d'Edouard IV d'Angleterre; ils y conclurent la trêve connue sous le nom de *Traité de Picquigny* ou *Paix marchande*. Etant donné les précautions prises pour la rencontre, il est bien évident que les deux rois n'avaient l'un envers l'autre qu'une confiance très limitée. En effet, l'entrevue devant avoir lieu sur le pont, « ce pont avait été garni à son centre, nous dit M. Martin, d'une lourde et épaisse barrière, infranchissable, étant sans porte et faite de barreaux assez serrés pour qu'un bras d'homme pût seul passer entre eux. C'est à travers cette clôture, naïvement comparée par Comines à celles des cages à lions, que les deux souverains échangèrent leurs saluts, promesses de mutuelle affection et jurèrent, l'un sur le missel, l'autre sur la vraie croix, d'observer loyalement les clauses du traité conclu. »

Arrivons maintenant à Abbeville. Dès les temps anciens, l'industrie

de la ville était très active ; elle est encore actuellement en pleine voie de prospérité. On y fabrique des moquettes et des draps très réputés, des toiles à voiles, des cordages, etc. On y fond du zinc et du fer; on y tisse du lin et du chanvre; on y raffine du sucre. De plus, les ardoises, le bois de construction, les graines oléagineuses, les céréales y sont l'objet d'un commerce important. L'aspect de la ville est assez gai, car à Abbeville ainsi qu'à Amiens, la brique est reine dans la construction; la pierre n'est employée que pour faire par-ci par-là quelques chaînages autour des portes et des fenêtres. Mais les maisons sont plus coquettes qu'à Amiens, grâce aux mansardes dont le faîte du logis est généralement orné. Abbeville possède la belle église de Saint-Vulfran, un antique beffroi, un monument — tout moderne — élevé en l'honneur de l'amiral Courbet, une bibliothèque populaire — établissement de prêts de livres à domicile — et un des plus riches musées de France en curiosités préhistoriques : le musée Boucher de Perthes.

En quittant Abbeville, on ne saurait manquer de se rendre à Saint-Riquier pour admirer le joli beffroi, les monuments religieux et les curiosités du trésor de l'église : une croix qu'on assure être sortie de l'atelier d'orfèvre de saint Eloi, un bâton de chantre qui appartint, dit-on, à Charlemagne, etc. Mais, sans le vouloir, nous nous sommes attardé; il nous faudra maintenant doubler les étapes. Au reste, jusqu'à Eu, nous ne voyons guère à signaler que le curieux château de Rambures et l'église de Gamaches.

Bien qu'Eu soit une ancienne ville, suffisamment active puisque ses moulins à blé et à huile, ses briqueteries, ses fabriques de cordages,de tonneaux, etc., ont une production continue assez importante, sa célébrité lui vient surtout du château et du beau parc qu'y possède la famille d'Orléans.

D'Eu au point terminus de l'excursion, le Tréport, le trajet est court. Mais avant d'aller, par un bon bain, réparer les légères fatigues du voyage, rappelons que son port — précieux refuge pour les bateaux exposés, par les vents d'aval, à manquer Dieppe et à être entraînés au fond du Pas-de-Calais — est surtout fréquenté par les bâtiments chargés de bois, de houille, d'ardoises, venant de Suède, de Norvège et d'Angleterre.

Disons encore que si elles n'ont pas l'utilité constante du Tréport, quelques plages environnantes, Mers, le Bourg d'Ault et Onival, sont des stations estivales fort appréciées des citadins.

M. LR.

Il Materialismo storico e lo stato, par Carlo F. Ferraris (2e édition), Palerme, Remo Sandron, 1 vol. 1897.

Dans ce livre, M. Ferraris s'attache à réfuter avec une grande courtoisie les théories qu'un de ses plus éminents compatriotes, M. Achille Loria, a soutenues dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans les *Bases Economiques de la Constitution Sociale*. On sait que d'après celui-ci les sociétés humaines évoluent lentement, mais invinciblement, vers une forme sociale, la *forme limite*, où la terre ayant cessé d'être possédée à titre de propriété privée, l'antagonisme entre capitalistes non travailleurs et travailleurs non capitalistes, se résoudra en un état de paix et de concorde sociale, immuable et indestructible. Il est permis à tout le monde de prophétiser, même à longue échéance, du fond de son cabinet d'études, mais c'est là un métier aventureux, où jusqu'ici les plus clairvoyants se sont fourvoyés ; il n'est aucune raison pour que le temps ne contredise pas les prédictions de M. Loria comme il s'est chargé d'infliger un démenti à ses plus illustres prédécesseurs. Au surplus, rien ne justifie l'hypothèse d'une *forme limite*, et le droit de propriété foncière dût-il un jour être aboli ou mourir de sa belle mort, nos arrière petits-neveux découvriront sans doute quelque autre endroit, où le bât les blessera, et s'efforceront d'en modifier la structure, ou d'en alléger le poids.

M. Loria a une autre théorie favorite, celle que les rapports économiques ont toujours exercé une influence prépondérante sur les rapports politiques. Présentée sous cette forme tempérée, elle est difficile à contester, mais parfois le savant économiste italien va plus loin, déclare que cette influence a de tout temps été unique et exclusive et s'efforce de le démontrer en interprétant à son point de vue les faits saillants de l'histoire des grandes nations civilisées. Ses interprétations de détail ne sont pas invariablement heureuses. Par exemple, pour l'histoire de l'Angleterre dans les deux premiers siècles qui suivirent la Conquête Normande, M. Ferraris s'appuyant sur l'ouvrage d'un maître, M. Stubbs, n'a pas de peine à établir son erreur sur la nature du gouvernement anglais à cette époque. Pour ne citer qu'une particularité, M. Loria parle du rôle de la *bourgeoisie* anglaise sous Henri I et sous Henri II : au douzième siècle, elle n'existait qu'à l'état d'embryon. Cet embryon a pu fournir quelques forces d'appoint à la monarchie fortement centralisée, fondée par Guillaume le Conquérant, mais c'est celle-ci qui a joué le rôle décisif dans l'histoire du pays. Voici un autre point à rectifier. De par sa constitution même, l'homme est fatalement un animal écono-

mique, mais il est en même temps un animal religieux ; en réalité, la grande majorité des gens. qui se proclament matérialistes, substituent simplement le culte de l'humanité à celui de la divinité. A défaut d'un Dieu, ils adorent un genre zoologique. Il devient dès lors insuffisant d'expliquer l'origine germanique de la Réforme religieuse du seizième siècle par l'argument d'ordre purement économique que dans les régions septentrionales, le pouvoir de l'homme sur la matière avait atteint un développement plus complet et que la religion devait y prendre un caractère plus rationaliste. M. Ferraris répond avec raison qu'en 1520, l'Italie était infiniment plus avancée comme civilisation matérielle que les contrées situées au Nord des Alpes. Il aurait pu ajouter que le bassin de l'Elbe, où la Réforme a pris naissance, était désigné par les Allemands du Midi sous les appellations peu flatteuses de *barbara tellus* et de *barbaricus Albis* et que c'était un des coins de l'Europe civilisée d'alors où les hommes avaient le moins réussi à dompter « la résistance de la matière. »

Les esprits absolus, enclins à tout expliquer par une conception unique, viennent incessamment se heurter à des écueils de ce genre ; le monde est une machine trop compliquée pour comporter une explication suprême et exclusive.

Nous estimons donc que les critiques de M. Ferraris ne manquent pas de fondement, mais seulement en tant qu'elles visent l'absolutisme doctrinal de M. Loria. Pour M. Ferraris le grand facteur du progrès humain, c'est le pouvoir politique ou l'Etat, et ici nous nous séparons de lui bien plus que de M. Loria.

« Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes
« Et peuvent se tromper comme les autres hommes. »

Que le pouvoir souverain s'incarne dans un seul homme ou qu'il se présente sous les espèces d'une assemblée élective, les vers du vieux Corneille lui sont trop souvent applicables, car l'infatuation humaine a d'autant plus beau jeu à commettre des bévues qu'elle est plus haut placée et plus pénétrée du sentiment de son importance.

E. Castelot.

The Physiocrats, par Henry Higgs. Londres, Macmillan et Cie, 1 vol., 1897.

Le centenaire de Quesnay a valu aux physiocrates un regain, nous ne dirons pas de popularité, mais d'attention. Les six conférences sur les économistes français du XVIIIe siècle données par M. Higgs à l'*Ecole des Sciences économiques* de Londres exposent sous une forme

alerte et d'une manière complète dans sa concision tout ce qu'il importe de connaître concernant la vie et les écrits de cette pléiade d'honnêtes gens et de bons citoyens, tous, sauf Turgot, assez oubliés de nos jours. Certes, le bon docteur n'a rien de pimpant et l'escadron folâtre des Grâces en villégiature dans les bosquets de Versailles n'a pas guidé sa plume; néanmoins ses ouvrages un peu massifs méritent mieux que l'oubli. Quant à l'*Ami des Hommes*, il n'est ni lourd, ni monotone : il déborde au contraire de sève impétueuse, et cependant lui aussi gît oublié sous la poussière des bibliothèques. M. Higgs, qui connaît à fond notre XVIIIe siècle, a secoué cette poussière et fait revivre ces deux astres de première grandeur et leurs satellites tant français qu'étrangers. Son petit livre est aussi vivant qu'instructif, ce qui n'est pas un mince éloge à décerner à une étude sur les Physiocrates et leur système.

E. CASTELOT.

CONVERSATIONS AVEC IDEA, par LOUIS LUMET.
Paris, Fernand Clerget, 1897.

Dans la multitude de publications littéraires qui nous inondent de plus en plus, l'écrivain qui présente ses idées en ne comptant que sur leur force propre pour se faire accepter est rare et, quelle que soit sa valeur, il court grand risque de rester ignoré du public. Tel n'est pas M. Louis Lumet et, quoiqu'il soit « un jeune » il nous paraît déjà connaître fort bien les procédés qui attirent, bon gré mal gré, l'attention et font « un succès » au livre et à l'auteur.

Il y a un an, il nous présentait dans « Contre ce temps » une violente satire de la société actuelle. Il s'insurgeait contre le progrès scientifique, contre l'endoctrinage universitaire et les abus du fonctionnarisme. Il montrait le poing au capital et préconisait une grève générale comme unique moyen, selon lui, de nous soustraire à la domination de « ce vampire ». Il réclamait à grands cris le retour à la terre et à une vie plus conforme à la nature. Il peignait avec son réel talent de coloriste les misères de notre civilisation si brillante par le dehors, si vermoulue en dedans.

Ces idées, sans avoir rien de bien nouveau, étaient groupées d'une façon originale et présentées sous une forme pittoresque et attrayante bien personnelle à l'auteur. La note réaliste, suffisamment accentuée déjà, ne nous empêchait pas de bien augurer de l'avenir du jeune écrivain parce qu'en somme l'impression de ce livre était saine et forte.

L'auteur nous promettait à bref délai et comme suite à son travail de démolition un nouveau livre devant avoir pour titre « la Bonté de

l'œuvre », dans lequel il ferait un essai de réorganisation sociale Il est plus facile d'abattre que de reconstruire, aussi avions-nous hâte de voir comment M. Lumet tiendrait sa promesse. Au lieu de cela, il nous présente ses «Conversations avec Idéa » où nous retrouvons les mêmes idées qu'il nous exposait naguère dans « Contre ce temps » et rien de plus, sinon la preuve que le jeune écrivain verse décidément dans le bas réalisme et cela au point de rendre M. Zola jaloux de certaines de ses pages. Nous ne voyons pas bien l'utilité de ces sortes de hors d'œuvre, si ce n'est celle de flatter les goûts blasés des lecteurs auxquels plaisent ces descriptions. Cela détonne, du reste, singulièrement à côté des pages de haute et saine poésie où l'auteur prouve qu'il pourrait prétendre à un succès de meilleur aloi.

Les « Conversations avec Idéa » offrent trois parties :

Dans la première, nous avons là triste histoire d'un jeune homme pauvre dont la famille avait voulu faire un bachelier. C'est en parcourant avec Idéa, sa compagne, les différents quartiers de Paris un jour de fête nationale, qu'il lui conte à bâtons rompus les douloureux épisodes de cette vie de déclassé qui se traîne dans la misère pour aboutir au vice, à la prison et finalement à l'hôpital.

Rien de nouveau, sans doute, dans cette manière de montrer les résultats auxquels conduit trop fréquemmment notre éducation publique; mais ce simple récit, plein d'âmers souvenirs, et où l'on sent que, parfois, l auteur s'identifie avec son héros, est à chaque instant coupé par la foule et les exhibitions de la fête. Le narrateur s'arrête, nous peint rapidement tout ce qu'il voit, puis reprend le fil de son récit. Ce double courant d'idées et de réflexions fait un contraste piquant et d'un bon *naturisme*.

Dans la seconde partie, M. Lumet nous montre une jeune provinciale dont la réputation a reçu une atteinte, obligée de fuir son pays où elle ne rencontre plus rien que le mépris et le blâme de tous et où les moyens d'existence lui sont refusés. Elle arrive à Paris où elle ne tarde pas à tomber dans la misère et dans l'abjection presque par la force des choses. Elle meurt jeune et misérable, victime d'une société fausse et hypocrite à laquelle M. Lumet lance à cette occasion de nouveaux anathèmes Il termine par l'apothéose de l'amour libre.

La troisième partie est consacrée... aux comptes rendus faits par la presse de « Contre ce temps ». M. Lumet les a recueillis et, après une hésitation que nous comprenons mieux que la résolution qui l'a suivie, il s'est décidé à nous les présenter, pensant sans doute que cela pourrait servir à l'édification des lecteurs. Il reproche à certains critiques de n'avoir pas donné à son livre l'attention sérieuse qu'il méritait. Peut-être ont-ils réservé leur jugement pour plus tard et, à vrai dire, nous

ne voyons pas trop ce qui mérite tant d'être pris en considération dans « Contre ce temps » et dans « Idéa » On n'y trouve que des critiques peu nouvelles de la société, mais rien qui fasse préssentir ce que sera la « Bonté de l'œuvre » si ce n'est la grève générale de « Contre ce temps « et ce que l'auteur dit de la propriété dans les « Conversations avec Idéa ».

Inutile de revenir sur la question de la grève générale : Il en a été fait justice en deux mots dans le *Journal des Economistes* de janvier dernier p. 157. Quant à la propriété, voici ce qu'en dit M. Lumet : « O toi, l'être pensant qui peux palpiter de toutes les forces du monde, pourquoi as-tu affirmé : Ceci est à moi, ceci est à toi ! Quand tu peux jouir des montagnes, des fleuves, des plaines, des nuages, de cette aubépine, quand tu pourrais jouir de l'effort commun des hommes, des habitations, des poèmes, du pain et du vin, quel maléfice t'a poussé à décréter telle chose m'appartient à l'exclusion des autres, ô toi dont la vie frèle à la merci d'un grain de sable n'est pas même une seconde dans l'éternité ? »

On se demande en quoi la propriété nous empêche de jouir des montagnes, des fleuves, des nuages etc.

Comme on le voit, l'auteur donne une trop large place au rêve et à la fantaisie pour que nous puissions nous prononcer sur ce qu'il y a lieu d'espérer de lui au point de vue social. Il faut attendre.

H. Bouet

Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale. Etude suivie de fragments des entretiens de Tocqueville avec Nassau William Senior (1848-1858), par Eugène d'Eichtal. — In-16, Paris, Calmann-Lévy, 1897.

Les morts vont vite en notre siècle et leurs œuvres sont bientôt oubliées. Alexis de Tocqueville a écrit sur les choses publiques de son temps, en Europe et en Amérique ; ses jugements sur les évènements actuels sont souvent accompagnés de prévisions et de prédictions sur l'avenir. De ces deux oracles, les uns se sont réalisés, les autres ont été démentis par les faits. A cinquante ans de distance, il doit être d'un grand intérêt de comparer ses points de vue et les nôtres, de voir comment et pourquoi certaines de ses prédictions se sont réalisées, tandis que d'autres ont manqué. M. d'Eichtal facilite cette tâche aux hommes studieux qui voudront bien le suivre dans l'analyse très détaillée qu'il a faite de l'œuvre de Tocqueville. Après un avant-propos, M. d'Eichtal consacre deux chapitres à « la démocratie en Amérique »;

un troisième à la vie politique de Tocqueville ; le quatrième résume « l'ancien régime et la révolution » ; le cinquième et le dernier raconte « les derniers moments et la mort de Tocqueville. »

Les opinions politiques de Tocqueville peuvent se réduire à deux capitales : le progrès de la démocratie et la stérilité de la Révolution de 1789. L'auteur est arrivé au moment où l'enthousiasme révolutionnaire se calmait et où l'on commençait à réfléchir sur ce qu'on avait gagné ou perdu à changer la forme des gouvernements ; il a été l'un des premiers à soutenir cette opinion, qui était dans l'air : que la révolution n'a rien changé d'essentiel dans la vie sociale ; qu'elle n'a pas été une solution de continuité dans l'évolution du peuple français, mais une continuation de l'ancien régime, souvent avec aggravation de ses défauts. La centralisation, dont on attribuait l'invention aux révolutionnaires, était un fait accompli dès le XVIIe siècle ; nos codifications n'ont fait que continuer l'œuvre commencée par les légistes de l'ancien régime. La démocratie même n'est pas née du mouvement de 1789 ; elle existait avant et elle continue de progresser. Que ce soit un bien ou un mal, c'est un fait.

Cette démonstration faite par Tocqueville, avec une grande abondance de preuves, est d'une importance capitale.

Si, comme le prétendait la majorité d'alors, et comme le soutient encore la minorité des attardés, si la Révolution avait été une nécessité et avait produit un bien immense, impossible à obtenir sans elle, on n'en saurait trop faire et, au moindre mécontentement, il ne s'agirait que de s'ameuter, de renverser les hommes au pouvoir et de prendre leur place. C'est cette croyance qui a présidé à tous les changements de régime qui l'ont suivie.

Si, au contraire, les mouvements révolutionnaires ne sont que superficiels, s'ils n'aboutissent et ne peuvent aboutir qu'à des changements de noms des régimes politiques, ou à des changements de personnes au pouvoir, sans modifier en rien la nature des choses, des rapports sociaux, il est de la plus parfaite inutilité de se livrer à ce genre de sport ; c'est dans les idées qu'il faut introduire la révolution, de là elle passera dans les faits sans secousse, sans même qu'on s'en aperçoive.

Cette dernière opinion tend de plus en plus à prévaloir, mais elle est encore bien loin d'être répandue autant qu'elle le devrait et elle ne se répandra que très lentement, tant que l'enseignement officiel de l'histoire avec ses éternels manuels serinera à la jeunesse des erreurs qui sont réfutées depuis cinquante ans.

Les tendances démocratiques existaient, avons-nous dit, avant la Révolution. Tocqueville les considère comme fatales, ou peu s'en faut.

« Nous allons, écrivait-il d'Amérique, vers une démocratie sans bornes. Je ne dis pas que ce soit une bonne chose ; ce que je vois dans ce pays me convainc, au contraire, que la France s'en arrangera mal ; mais nous y allons poussés par une force irrésistible. Tous les efforts qu'on fera pour arrêter ce mouvement ne seront que des haltes. »

Cette idée d'une force *irrésistible*, contre laquelle rien ne pourrait prévaloir domine Toqueville. Il se rectifie pourtant quelquefois, comme dans le passage suivant : « Je n'ignore pas que plusieurs de mes contemporains ont pensé que les peuples ne sont jamais ici-bas maîtres d'eux-mêmes, et qu'ils obéissent, nécessairement, à je ne sais quelle force insurmontable et inintelligente qui naît des évènements antérieurs, de la race, du sol et du climat... Ce sont là de fausses et lâches doctrines qui ne sauraient jamais produire que des hommes faibles et des passions pusillanimes. Les nations de nos jours ne sauraient faire que, dans leur sein, les conditions ne soient pas égales ; mais il dépend d'elles que l'égalité les conduise à la servitude ou à la liberté, aux lumières ou à la barbarie. »

Nous préférons l'esprit de cette dernière citation et c'est aussi celui qui a inspiré Tocqueville, tant dans sa vie politique que dans ses écrits. Tous ses efforts ont tendu vers une démocratie libérale et religieuse. Il écrit à son frère : « Mon plus beau rêve, en entrant dans la vie politique, était de contribuer à la reconstitution de l'esprit de liberté et de l'esprit de religion, de la société nouvelle et du clergé. » Le difficile, en cette matière, est de concilier l'esprit de religion (esprit d'amour), avec l'esprit clérical (esprit de domination). Aussi Tocqueville admet-il, à peu près, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, après avoir reconnu que les haines contre l'Eglise sont nées de ce qu'elle était une puissance privilégiée.

En étudiant l'ancien régime, Tocqueville a eu l'occasion de faire connaissance avec des économistes. Les socialistes ne seront peut-être pas fâchés de voir ce qu'il en dit. Voici :

« De tous les hommes de leur temps, ce sont les économistes qui paraîtraient le moins dépaysés dans le nôtre : leur passion pour l'égalité est si décidée et leur goût de la liberté si incertain, qu'ils ont un faux air de contemporains. » Il comprend ici sous le titre d'économistes, tous les réformateurs sociaux du XVIIIe siècle. Les paroles suivantes s'appliquent aux seuls économistes, aux physiocrates : « Les économistes, sans se séparer des théories, sont descendus plus près des faits... Toutes les institutions que la Révolution devait abolir sans retour ont été l'objet de leurs attaques... Toutes celles qui peuvent passer pour son œuvre propre, ont été annoncées par eux et préco-

nisées avec ardeur... On trouve, en eux, tout ce qu'il y a de plus substantiel en elle. »

Et les socialistes, tout en condamnant l'ancien régime, font tous leurs efforts pour le rétablir!

Tocqueville s'est plus occupé de politique que d'économie. C'est, je crois, ce qui explique la superficialité relative que lui reproche Sainte-Beuve, lorsqu'il dit : « M. de Tocqueville tâche en tout de ne pas rompre absolument et de comparer. En matière de démocratie, comme en matière de philosophie, il ne s'en tient pas à la surface; il ne va point pourtant jusqu'au fond. » C'est que le fond de la politique se trouve dans l'économie. Néanmoins, tel quel, Tocqueville a été un esprit supérieur et à tendances résolument libérales. Il serait fort à désirer que nous en ayons beaucoup comme lui, et nous souhaitons que l'étude de M. d'Eichtal en convertisse quelques-uns à la démocratie libérale ou à la liberté démocratique.

ROUXEL.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE. LE SOCIALISME ET LA SCIENCE SOCIALE, par GASTON RICHARD. in-16° Paris, Félix Alcan, 1897.

L'auteur de ce livre se propose non de faire œuvre de polémique, mais, autant que possible, œuvre de pur examen. Il ne considère pas le socialisme comme un parti qu'il faille combattre, mais comme un état d'esprit confus qu'il importe d'élucider. Suivant lui, on a tort de considérer le socialisme comme un plan de reconstitution sociale ou tout au moins un ensemble de réformes législatives plus ou moins hardies ; le socialisme est tout autre chose : c'est une hypothèse sur l'origine, la nature et l'avenir des faits sociaux et économiques.

Nous ne contestons pas que le socialisme, pour se conformer à la mode, ait émis depuis quelque temps, la prétention d'être « scientifique », mais il n'y a que quelque temps et l'une de ces prétentions n'empêche pas l'autre, au contraire. M. Richard lui-même constate que le socialisme a débuté par les prétentions réformatrices : « Si on étudie la vie des auteurs, dit-il, il semble bien que leurs conclusions pratiques aient précédé leurs études théoriques et que, nonobstant la froideur apparente de celles-ci, elles aient été entreprises pour justifier une œuvre révolutionnaire déjà poussée assez loin et la placer en quelque sorte sous la protection du destin. Marx s'est montré tribun et agitateur puissant avant d'analyser l'histoire universelle. L'*Internationale* n'est pas sortie du *Capital*, c'est le *Capital* qui est venu apporter une doctrine scientifique à l'appui du socialisme inter-

national. » Marx, de son côté, accuse Proudhon d'avoir écrit son livre : *Qu'est-ce que la propriété* avant d'avoir étudié l'économie politique, et un reproche analogue pourrait être adressé à la plupart des socialistes.

Avant d'être *scientifistes*, les socialistes ont donc commencé par être *légifistes* et ils continuent. Que l'on envisage le socialisme au premier de ces points de vue, c'est très bien ; mais il ne faut pas pour cela oublier l'autre. Puisque le socialisme prétend reposer sur le terrain scientifique, nous devons l'y suivre, mais en l'y suivant, c'est à une œuvre de combat, — combat intellectuel — que nous nous livrons.

La discussion des doctrines socialistes est à la fois facile et difficile : facile, parce que les idées socialistes dégagées de la phraséologie qui les enveloppe, n'ont guère de consistance ; difficile, parce qu'elles sont exposées d'une façon diffuse, embrouillée, qui paraît intentionnelle, de sorte qu'il faut pas mal de patience et de sagacité pour les extraire de leur gangue.

M. Richard s'acquitte bien de cette tâche. La première partie de son livre est consacrée à l'*historique et analyse du socialisme* ; la seconde est intitulée : *La sociologie et la théorie du capital* ; la troisième : le *socialisme et la précision scientifique*. Nous ne suivrons pas l'auteur dans son examen du socialisme ; nous dirons seulement qu'il prouve, par une voie qui lui est personnelle, ce que beaucoup d'autres publicistes ont déjà prouvé par des moyens plus simples que les siens et non moins démonstratifs. Son argumentation n'en est pas moins une confirmation de celles qui lui sont antérieures. Passons donc aux propres idées sociologiques émises par M. Richard.

Quoique non socialiste, il croit fermement à la concurrence et à ses funestes effets. L'humanité, à ses débuts, a été soumise à la concurrence vitale, ni plus ni moins que les autres espèces animales et même végétales. A la concurrence vitale a succédé la concurrence économique qui est une atténuation de la première. La concurrence économique, étant le résultat d'atténuations antérieures, est donc susceptible d'être atténuée à son tour, et ainsi de suite, sans cependant arriver à la disparition de la propriété privée. Ainsi, M. Richard est socialiste, en tant qu'il croit à l'atténuation de la concurrence ; mais il cesse de l'être, en tant qu'il croit à la perpétuité de la propriété privée.

Je dis *qu'il croit*, car, ne lui en déplaise, la première de ces opinions repose sur une simple hypothèse. Où voyons-nous, en effet, la concurrence vitale parmi les hommes, pour nous limiter ? « L'industrie qui résulte immédiatement du moindre effort, dit M. Richard, c'est évidem-

ment la chasse à l'homme, la conquête de l'esclave. Il faut qu'elle soit devenue bien périlleuse pour que l'égoïsme y renonce... La substitution de la concurrence économique à l'esclavagisme — et sans doute de celui-ci à l'anthropophagisme — est la preuve que la tendance au moindre effort peut être réprimée et transformée. »

Il semblerait bien plus rationnel de dire que la chasse à l'homme est le plus grand effort possible. En effet, un homme en vaut un autre, surtout dans l'état primitif, où il n'y a pas d'armes. Supposons cependant qu'un homme réussisse à en capter un autre. Comment fera-t-il pour le garder contre sa volonté? Supposons encore que le conquérant ne conservera pas le fruit de sa chasse, qu'il le mangera incontinent et que l'esclavage n'apparaîtra que lorsque l'art de construire des ergastules et celui de fabriquer des chaînes seront inventés. Nous comprendrons alors, à la rigueur, qu'un homme puisse en asservir un autre, deux si l'on veut. Mais, que dans tous les temps et dans tous les pays, il y ait eu cent fois plus d'esclaves que de maîtres, voilà ce qui passe toutes les concessions que nous puissions faire à l'hypothèse. L'esclavage a donc son principe dans la volonté de l'esclave. Il y a longtemps que La Boétie l'a démontré.

Comment et par qui la concurrence économique sera-t-elle atténuée ? Elle le sera par la science sociale, mais l'auteur ne dit pas de quelle manière ; il dit seulement que ce n'est pas aux disciples attardés d'Adam Smith qu'il appartient de représenter la science sociale, et pour les exclure, il assure qu'ils sont « aveuglés par la psychologie superficielle, qui réduit tout au moi individuel et ramène la sociabilité à l'égoïsme. » Il suffit d'avoir entendu parler de la *théorie des sentiments moraux* de Smith pour réduire cette assertion à sa juste valeur.

En somme, le livre de M. Richard est une bonne critique du socialisme ; mais quant à la doctrine, il ne présente rien de nouveau, si ce n'est l'association se substituant par degrés à la concurrence, comme si la vraie concurrence n'était pas elle-même une association.

ROUXEL.

Histoire du contrat d'assurance au moyen age, par M. E. Bensa, traduit de l'italien par M. Jules Valéry, avec introduction par M. J. Lefort. Br. in-8°. Paris. Albert Fontemoing, 1897.

L'opinion la plus répandue fait remonter l'origine des assurances maritimes aux ordonnances de Barcelone promulguées en 1435. S'appuyant sur des documents déposés aux Archives de Florence, et surtout de Gênes, sur les actes des notaires qui, dès le début du XIVe siècle, étaient chargés de rédiger les contrats maritimes, M. Bensa démontre que les assurances sont plus anciennes et que c'est en Italie qu'elles ont pris naissance.

L'assurance, dit-il, apparut pour la première fois dans les rapports commerciaux au cours des premières années du XIVe siècle. Les Archives de Florence établissent d'une façon indiscutable que, dès les vingt premières années du XIVe siècle, l'assurance se pratiquait dans les principales villes italiennes commerçantes comme une opération usuelle. Aux alentours de l'année 1340, elles avaient acquis un grand développement et, en 1393, en moins d'un mois, un seul notaire de Gênes passa plus de 80 contrats. « Ce n'était pas là, observe M. Lefort, une spéculation accidentelle ; l'assurance était devenue l'exercice d'une véritable profession ; le nom des mêmes personnes revient dans la plupart des contrats qui ont été conservés. Il se forme aussi des sociétés pour pratiquer le commerce des assurances. »

Les assureurs ne se bornaient pas aux risques de mer : il y avait aussi des assurances sur les risques provenant de l'arrivée tardive ou trop hâtive des navires ; les assurances furent aussi étendues aux risques de mort. Par exemple, on assurait pour des sommes déterminées la survie d'une personne à une époque donnée, on assurait les dangers naissants de l'état de grossesse. De l'Italie, l'assurance se répandit dans les autres pays d'Europe.

Le contrat d'assurance n'est pas dû au génie d'un législateur, ce qui doit bien déconcerter nos fabricants de lois. L'assurance, dit M. Bensa, avait atteint, dans tous ses éléments, un degré de développement très ample avant qu'apparussent les lois destinées à la réglementer. « La modicité des primes était obtenue grâce à un large fractionnement des risques ; le payement des indemnités stipulées était rendu aussi prompt que possible par l'emploi de la procédure la plus sommaire qu'aucune législation ait jamais admise. »

Le but des premières lois ne fut pas d'établir des règles nouvelles en dehors de celles que la coutume commerciale eût été impuissante à engendrer ; elles se bornèrent, en général, à édicter des dispositions prohibitives. Heureusement, elles échouèrent. Mais « à côté de ces lois

municipales restrictives vinrent prendre place des lois fiscales, telles que la taxe sur les assurances instituée à Gênes sur la fin du XIVe siècle, et imitée, ensuite, dans la plupart des autres villes commerciales. » Et ces lois fiscales n'échouèrent pas. Les canonistes voulurent aussi opposer leurs rigoureuses censures aux assurances ; mais ils n'eurent pas plus de succès que les légistes.

Il est donc établi, pour le moment, que le contrat d'assurance remonte au moins au commencement du XIVe siècle, et qu'il a pris naissance en Italie. Je dis *pour le moment*, car il suffirait qu'un autre archiviste découvrît des documents plus anciens pour que la vérité d'aujourd'hui devînt erreur. Mais quoiqu'il arrive, M. Bensa a bien mérité de la science en établissant de son mieux l'origine de l'assurance, et nous devons aussi de la reconnaissance à MM. Lefort et Valéry pour avoir porté ce fait à la connaissance du public français.

ROUXEL.

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE. VIII PROBLÈMES SOCIAUX CONTEMPORAINS, par ACHILLE LORIA, avec préface de RENÉ WORMS. In-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1897.

En 1894, une adresse, signée par 150 étudiants de l'Université de Padoue, invitait M. Loria à ouvrir un cours public pour y exposer, sous une forme accessible aux moins initiés, les notions les plus générales de l'économie politique. L'illustre professeur répondit à cet appel, et le présent volume est la reproduction de ces leçons, qui sont, si l'on en croit M. R. Worms dans sa préface, le résumé du *système social* du maître ; mais, d'un autre côté, le maître commence par nous dire que « ces conférences populaires se proposent seulement d'indiquer les questions les plus ardentes (*sic*), parmi celles qui nous passionnent. Elles en tracent à peine les contours extérieurs, sans avoir la prétention de les résoudre. » Le livre ne répond donc pas à l'idée que s'en fait le préfacier. Répond-il mieux au vœu des étudiants ? Je ne le crois pas. Bien loin d'exposer « les notions les plus générales de l'économie politique », M. Loria traite, à la vérité, des questions sociales et politiques, mais qui ne sont pas élémentaires et, dans sa manière de les traiter, il fait peu de cas des notions générales de l'économie politique. Il faut convenir que ceci n'était pas nécessaire pour les « indiquer », mais elles sont indiquées depuis longtemps, et ce n'était guère la peine d'écrire un nouveau livre dans ce seul but. Enfin, prenons l'ouvrage tel qu'il est, et voyons comment ces problèmes sociaux contemporains sont posés : une question bien posée étant à moitié résolue, nous pourrons peut-être suppléer à la trop grande modestie de l'auteur.

La première leçon a pour titre : *La Question sociale.* L'idée dominante que nous y trouvons est celle-ci : « Nous affirmons que le monde sociologique repose entièrement sur l'élément économique, et nous en concluons que cet élément peut seul nous donner enfin la clef de l'immense mystère de l'univers social. » Cela revient à dire que le piédestal suffit à lui seul pour donner la clef du mystère de la statue. Les « notions générales » auraient pu apprendre à M. Loria que l'élément économique est en effet la base de l'édifice social, mais non le tout. Sans doute M. Loria a étudié l'économie dans Marx pour ignorer cela.

Dans la seconde leçon : *La Liberté,* le professeur confond partout le moyen-âge avec l'ancien régime. Pourtant, il se réclame de la méthode historique ; il en joue même admirablement. Il consent, par exemple, à reconnaître que le but des physiocrates était des plus nobles, mais, ajoute-t-il, ils soutenaient leur thèse par de bien pauvres arguments : « Partant du principe que la richesse est tout entière dans les produits agricoles, ils arrivaient à la conclusion que le seul moyen d'augmenter la fortune nationale était de favoriser la prospérité et l'enrichissement des propriétaires terriens. » M. Loria fait ensuite un grand éloge, mérité d'ailleurs, d'Adam Smith ; mais ce qu'il met à l'actif du philosophe écossais s'applique tout aussi bien aux physiocrates. Je dirais, en conséquence, que M. Loria ne connaissait les physiocrates que par ouï-dire, qu'il n'avait jamais lu leurs œuvres, qu'il n'avait même pas lu leurs biographies. Mais je comptais sans la méthode historique, et j'ai trouvé le mot de l'énigme à la fin de la leçon. M. Loria, en effet, y divise l'évolution de l'idée économique en quatre phases : 1° *autorité* ; 2° *propriété* ; 3° *liberté* et 4° *justice*. Or, pour que cette division eût quelque apparence de vraisemblance, M. Loria avait besoin d'incarner le principe de *propriété* dans les physiocrates et celui de *liberté* dans Ad. Smith ; son siège était fait ! Quant au principe de *justice*, l'auteur ne le personnifie pas, mais j'incline fort à croire que c'est lui qui en est le représentant, puisque les marxistes rejettent toute idée de justice.

Dans la troisième leçon intitulée : *La Propriété*, M. Loria résume la théorie qu'il a déjà exposée dans l'*Analyse de la propriété capitaliste* (2 forts volumes en Italien), et dans les *Bases économiques de la Constitution sociale*. M. Worms avait un peu raison : c'est bien ici un système social et même socialiste, et ce, dans la mauvaise acception du mot système. Il faudrait une longue étude pour résumer et discuter ce système ; nous sommes donc forcés d'ajourner.

Les leçons suivantes portent sur : *La population, le Socialisme, le Darwinisme social, l'Evolution, la Révolution.* Nous laisserons également aux lecteurs le soin de remonter à la source s'ils veulent savoir

comment ces problèmes sont traités par M. Loria. Disons seulement que l'auteur suit la méthode et les principes de l'école historique « dont les triomphes sont incontestés dans le champ des richesses sociales. » La plupart de ces prétendues triomphes sont réduits à néant par M. Loria lui-même, et, suivant toute apparence, les lauriers qu'il y cueille ne seront pas plus tard fanés que ceux de ses confrères.

La conclusion des problèmes sociaux contemporains ? La voici autant que nos pauvres lumières nous permettent de la tirer : « La science prévoit les cataclysmes sociaux et indique le moyen de les éviter ; mais les classes régnantes, dans l'ivresse du pouvoir et du triomphe, demeurent sourdes à ses conseils. »

M. Loria ne nous dit pas quelle est cette science, mais, comme il critique celle des autres, même celle de Marx, quoique avec plus de réserve, il est permis de supposer qu'il s'agit de la sienne propre. Or, on sait quelles sont les classes régnantes en régime de suffrage universel. Que M. Loria leur indique donc « le moyen d'éviter le cataclysme. »

Hélas ! Bien loin de nous donner ce secret, l'auteur avoue à la page suivante (173) que la science en est toujours à « la recherche des moyens les plus aptes à mitiger tant d'inégalités, à essuyer tant de larmes, à empêcher tant de martyres. »

Pour nous consoler de cette déception, nous tournons la page et nous lisons : « Si, disait Lessing, un dieu prenait dans une main toutes les vérités, dans l'autre toutes les vertus nécessaires pour les découvrir et demandait à l'homme laquelle des deux il voudrait voir s'ouvrir, l'homme devrait choisir la seconde, car les efforts nécessaires pour atteindre à la vérité sont plus féconds et bienfaisants que la vérité elle-même. » On ne comprend même pas le sens de la vie et la raison d'être de nos facultés autrement.

Le livre de M. Loria est bien écrit et pas fatigant à lire, même pour les non initiés, ce qui est rare en la matière, mais cela ne suffit pas. L'auteur a plutôt un tempérament de littérateur que de savant, et se laisse trop aller à l'enthousiasme, malgré tous les efforts qu'il fait pour se contenir, et dont il faut lui tenir compte. Nous craignons fort que les nombreux élèves du professeur de Padoue ne se laissent trop influencer par leur maître et ne deviennent des économistes « de la chaire. »

Rouxel.

Bibliothèque socialiste internationale. III. Essais sur la conception matérialiste de l'histoire par Antonio Labriola, préface de G. Sorel, in-16°. Paris. V. Giard et E. Brière, 1897.

Le matérialisme historique est à peu près inconnu en France, nous

dit M. G. Sorel dans sa préface. Ce n'est pourtant pas faute d'en entendre parler: mais, comme il arrive souvent que les choses dont on parle le plus sont les moins connues, lisons cet *Essai sur la conception matérialiste de l'histoire*, et peut-être arriverons-nous à le connaître et à l'apprécier à sa juste valeur. D abord, la préface ne nous en donne pas une idée bien claire. M. Sorel assure que le matérialisme historique de Marx ne mène pas au fatalisme, mais la démonstration qu'il en donne nous paraît peu convaincante. M. Labriola nous renseignera-t-il mieux? Celui-ci démontre que le matérialisme historique ne se confond pas, comme on ne le croit que trop souvent avec le système des facteurs historiques et diverses autres interprétations plus ou moins matérialites de l'histoire. L'auteur a la partie belle à critiquer ces systèmes simplistes et unilatéraux, et il n'y a pas lieu d'y insister après lui; mais le matérialisme historique, en quoi consiste-t-il? Nous lisons, et nous n'en trouvons pas de définition claire et précise. Enfin nous trouvons p. 272 :

« Comprendre l'entrecroisement et le *complexus* dans ses connexions intérieures et dans ses manifestations extérieures; descendre de la superficie au fond, et puis revenir du fond à la superficie; résoudre les passions et les intentions dans leurs moteurs, des plus proches aux plus éloignés, et puis ramener les données des passions, des intentions et de leurs causes aux éléments les plus éloignés d'une situation économique déterminée ; c'est là l'art difficile que doit réaliser la conception matérialiste. »

S'il est vrai que ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, il est permis de douter que les matérialistes-historiens se comprennent; en tout cas, nous avouons humblement ne pas voir clair dans cette tirade, et pourtant, c'est la moins obscure de tout le livre.

M. Labriola convient, au surplus, que cet art difficile n'a encore guère été mis en pratique, et il promet de nous en donner des exemples dans d'autres essais, en refaisant dans un livre ce qu'il fait depuis quelque temps dans son enseignement; car l'auteur est professeur à l'Université de Rome. En attendant, nous serons donc obligés de nous en tenir à ce qu'a produit le matérialisme historique pour juger de ce qu'il est. Or, il a produit le système communistique de Marx : d'abord le *Manifeste* de 1848, que M. Labriola reproduit intégralement et qu'il commente longuement; ensuite les autres ouvrages de Marx et notamment le *Capital*. C'est donc d'après les principes qui forment la synthèse de ces ouvrages que nous pouvons juger de la valeur scientifique de la méthode.

Si tout le monde ne connaît pas le matérialisme historique en tant

que méthode, personne du moins n'ignore les principes sociaux qu'il a mis au monde ou adoptés.

L'histoire de toute société jusqu'à nos jours, dit le *Manifeste du parti communiste* n'a été que l'histoire des luttes de classes. La société bourgeoise moderne n'a pas aboli les antagonismes de classes. Elle n'a fait que substituer aux anciennes de nouvelles clauses, de nouvelles conditions d'oppression, de nouvelles formes de lutte. La société se divise de plus en plus en deux vastes camps opposés, en deux classes ennemies : la Bourgeoisie et le Prolétariat.

Bien loin d'être du matérialisme historique dans le bon sens du mot, c'est-à-dire de l'histoire basée sur les faits, n'est-ce pas là de la métaphysique la plus vide et, par là même, la plus ronflante, mais en même temps la plus contradictoire? En effet, si la lutte de classes a toujours existé et si le matérialisme historique est une réalité, elle existera toujours et c'est temps perdu que de prétendre y mettre un terme. C'est pourtant à cela que veulent arriver les Marxistes. Et comment s'y prendront-ils ? Oh! rien de plus simple que leur moyen : Il s'agit de socialiser les moyens de production, de réaliser une forme économique dans laquelle il n'y aura ni marchandises ni salariat, et dans laquelle le droit au travail et le devoir de travailler ne feront qu'un, confondus dans la nécessité commune : travail pour tous.

C'est M. Labriola qui dit ceci, et il ne fait que reproduire l'idéal du *Manifeste*, qui décrète le travail obligatoire pour tous et l'organisation d'armées industrielles et agricoles. Cette forme de société, dit M. Labriola, ce n'est plus l'Etat, mais son contraire, c'est-à-dire l'administration technique et pédagogique. Et ailleurs : la disparition des classes fera disparaître la possibilité de l'État, comme domination de l'homme sur l'homme. Le gouvernement technique et pédagogique de l'intelligence formera l'unique organisation de la société. »

En bon français, cela veut dire que la société ne sera plus divisée en bourgeois et prolétaires, mais en administrateurs et en administrés, les uns organisant le travail et contraignant les autres à l'exécuter. Il n'y aura de changé que les noms des deux classes, et la nouvelle classification sera cent fois pire que l'ancienne. Nous avons été gouvernées plus ou moins mal jusqu'à ce jour et nous le sommes encore par des prêtres, par des avocats, par des médecins, par des professeurs et d'autres rêveurs qui, par état, ne connaissent rien de la vie réelle ; nous le serons dans la société communiste par des techniciens, des pédagogues, des pions! La belle perspective !

« Les communistes, dit le *Manifeste*, ne s'abaissent pas à dissimuler leurs opinions et leurs buts. Ils proclament hautement que ces buts ne pourront être atteints sans le renversement violent de tout l'ordre social

actuel. » Nous croyons sans peine et comprenons très bien que le communisme ne peut s'établir que par la violence; nous ajoutons qu'il ne pourra durer que par la violence. Si jamais il se réalise, nous aurons du moins la consolation — ou le remords — de n'avoir pas été pris en traitres, puisque les communistes ne dissimulent pas leur but.

Quand on songe que nous sommes au seuil du xx[e] siècle et que de pareilles utopies passent pour scientifiques et trouvent des partisans, on doit se demander si l'État ne ferait pas mieux de nous laisser nous instruire nous-mêmes que de dépenser chaque année des centaines de millions sous prétexte de répandre l'instruction.

ROUXEL.

SOCIOLOGIA. Il LAVORO DEI FANCIULLI CON PREFAZIONE DELL'AVVOCATO ANTONIO FRATTI ; per il DOTT. LUIGI BRIZI, in-16° Perugia, tipografia Umbra, 1893.

Ce volume, qui nous arrive un peu tard, est une thèse pour l'examen de lauréat. L'auteur lui donne pour premier titre : *Sociologie*, parce qu'il trouve que la question du travail des enfants se rapporte mieux à la sociologie qu'à l'économie politique entendue comme science de la production, de la distribution, de la circulation et de la consommation de la richesse, qu'à la philosophie du droit, qu'au droit administratif. La thèse de M. Brizi est, dit-il, une bataille contre le privilège, contre la spoliation, contre les injustices sociales en général ; bataille qui doit se terminer par la victoire de la libre philosophie sur la métaphysique, de la raison sur le dogme, de la science sur la foi, de la justice et de l'égalité sur tous les privilèges religieux, politiques et sociaux.

L'auteur traite la question du travail des enfants à tous les points de vue : historique, statistique, hygiénique, économique, social, industriel, politique, pédagogique, juridique. Il reconnait avec plusieurs de ses compatriotes, que la loi italienne de 1886 sur cette matière ne produit pas de résultats appréciables, que la meilleure partie de cette loi est son titre, que cette réglementation a pour conséquence immédiate d'accroître le nombre, déjà trop grand, des petits vagabonds qui assiègent les places et les cafés. La conclusion de cette thèse est que la loi sur le travail des enfants, comme toute autre loi sociale, est inutile dans un régime de société comme le moderne, c'est toute la question sociale qu'il faut résoudre, et non une partie. M. Brizi ne dit pas qu'elle sera cette solution sociale, ni même dans quelle direction il faut la chercher.

ROUXEL

I Diseredati e i loro diritti, per Pietro Pellegrini, in-8°. Borgo a Mozzano. N. Vannini. 1897.

Sous ce titre : *les déshérités et leurs droits*, c'est tout un système social que M. Pellegrini nous présente ; système qu'il n'est pas facile de résumer, car les idées personnelles de l'auteur sont éparpillées dans tout le volume sans liaison bien palpable. Nous ne pourrons donc que glaner de côté et d'autre, ce qui nous paraît plus remarquable dans l'ensemble.

M. Pellegrini, le titre de son livre l'indique, admet qu'il y a des déshérités, et il est superflu de dire que ce sont les prolétaires. Par qui sont-ils déshérités, ou, pour appeler les choses par leur nom, *spoliés*? Par le capital? Vous n'y êtes point. Le capital est soumis à la loi de l'offre et de la demande, et ne reçoit sur le produit que sa part légitime. C'est l'entrepreneur qui est le vrai et seul coupable.

Aujourd'hui, dit l'auteur, la lutte n'est plus entre capital et travail, parce que le premier est réduit à des limites infranchissables ; cette lutte a lieu entre le travail et l'*entreprise*. « C'est celle-ci qui est en fait le *deus ex machina* de l'industrialisme moderne ; c'est elle qui rétribue le capital, qui accapare le travail, qui dirige la production... » M. Pellegrini suppose visiblement que l'entrepreneur n'est pas soumis à la concurrence, mais il se garde bien de prouver son hypothèse.

Pour restituer aux déshérités leurs droits, il ne s'agit pourtant pas de tout bouleverser. M. Pellegrini veut contenter les pauvres sans exproprier les riches, et il assure qu'il est impossible d'établir des institutions sociales en dehors de la méthode évolutive, ou pour mieux dire génétique. « Sans genèse, il n'y a pas de vie. » En conséquence, l'auteur expose un système d'évolution en vertu duquel l'histoire de l'humanité se divise en deux périodes : l'une *réunitive*, l'autre *organique*. On n'arrive à la seconde qu'en passant d'abord par la première, mais l'une conduit à l'autre.

La sagesse romaine n'accordait la *citadinance* et avec elle les droits civils et politiques qu'aux habitants de la métropole et des provinces qui l'avaient effectivement atteinte par leur capacité : elle ne créait pas leurs droits, elle ne faisait que les reconnaître.

De la même façon, la bourgeoisie a conquis des droits lorsqu'elle en a été capable, à la révolution de 1789. Avant de parvenir à cet état organique, elle existait déjà à l'état *réunitif*, sans quoi elle n'y serait pas arrivée. Le prolétariat est en retard sur la bourgeoisie parce que sa période *réunitive* n'était pas achevée ; mais l'industrialisme moderne, en rassemblant les ouvriers dans de grandes usines et manufactures, a favorisé leur réunion et préparé l'avènement de leur organisation. Les

prolétaires sont maintenant capables d'exercer leurs droits civils et politiques et d'en jouir. Il s'agit donc de les leur reconnaître.

Telle est, autant que j'ai pu la dégager des accessoires, la base du système de M. Pellegrini. On peut lui objecter que la bourgeoisie de l'ancien régime était beaucoup plus — je ne dis pas mieux — non seulement réunie, mais organisée qu'elle ne l'est depuis la révolution. On peut encore se demander pourquoi le prolétariat, qui était soumis au même régime corporatif que le patronnat, n'a pas conquis les mêmes droits. Mais il ne faut pas exiger trop de logique des faiseurs de systèmes.

Comment de l'état *réunitif* les prolétaires vont-ils passer à l'état organique ? Il s'agit pour cela de supprimer les privilèges des bourgeois. L'entrepreneur, dit M. Pellegrini, ne donne au travail aucune partie du produit, mais seulement un salaire qui est le plus minime possible. — L'auteur semble croire que le salaire n'est pas pris sur le produit. Qu'est-il donc ? — De plus, ajoute M. Pellegrini, ce n'est pas le patron, comme on semble le croire, qui fait l'avance du salaire à l'ouvrier ; c'est, au contraire, l'ouvrier qui fait l'avance à l'entreprise. — L'ouvrier fait effectivement l'avance, pour huit ou quinze jours, quand il ne prend pas d'acomptes, de son travail, mais de son travail seulement. Le patron fait l'avance des matières premières et de tout le reste, et il est obligé, pour y rentrer, d'attendre la vente du produit, ce dont l'ouvrier n'a pas à courir les risques. Cette peine ne mérite-t-elle pas salaire ? Est-ce bien là un privilège du bourgeois ?

M. Pellegrini n'indique pas d'autre moyen de faire passer les prolétaires de la forme *réunitive* à la forme *organique* que la coopération. La route est ouverte, mais les intéressés ne paraissent guère disposés à y entrer, et ce n'est pas moi qui les en blâmerai, loin de là. M. Pellegrini y voit l'avantage pour l'ouvrier, qu'il soit manuel, contre-maître, administrateur ou directeur, d'être *inamovible*. « Et, s'écrie-t-il, voilà rendue impossible la loi du plus fort et de la concurrence effrénée. »

On voit bien que, jusqu'à ce jour, les ouvriers des coopératives, quand ils ont eu la patience de n'en pas sortir, sont restés inamovibles ; mais quant aux directeurs et aux administrateurs, c'est une autre affaire, et il n'y a nulle apparence qu'ils le deviennent, tant que les hommes seront hommes, et nous devons ajouter que cela n'est pas désirable.

En dehors de son système, M. Pellegrini réfute assez bien les conséquences que les socialistes tirent de leurs principes ; mais comme il admet ces mêmes principes, quoique faux, cela n'avance pas à grand chose. L'administration collectiviste, dit-il, qui assumerait l'obligation d'entretenir toute la société, devrait aussi être munie du droit de contraindre au travail ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre et du

devoir de fournir du travail à ceux qui n'en trouvent pas. On dit qu'en régime collectiviste le travail sera attrayant. « Comment sera-t-il alors un plaisir par ce seul fait que les seigneurs patrons seront élus ?.., Non : les projets des socialistes ne sont pas sérieux. »

Ceux de M. Pellegrini ne le sont peut-être pas beaucoup plus. Cependant nous devons convenir que ses idées sur le droit d'accession et la liberté de la propriété ont du bon ; il aurait seulement dû leur donner plus de développements et les débarrasser de quelques erreurs, lesquelles portent précisément atteinte au principe de la liberté de la propriété. La propriété est sacrée, dit l'auteur, mais elle doit être limitée dans l'espace et dans le temps. — Par qui sera-t-elle limitée si elle ne l'est pas par la liberté même ?

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-François Melon l'économiste. Notes recueillies par A. REBIÈRE, br. 8° Tulle, imprimerie Crauffon, 1896. — « Pourquoi l'Economie politique ne garderait-elle pas la mémoire de ses ancêtres ? » Cette épigraphe, que M. Rebière emprunte à Daire aurait plus que jamais besoin d'être mise en pratique, et il ne suffit pas de réimprimer les ancêtres, il faudrait les lire, les méditer, profiter de leurs bonnes leçons, rectifier leurs erreurs, au lieu de s'en emparer, comme font les socialistes, pour édifier sur elles des systèmes qui ne peuvent être qu'erronés. M. Rebière a fouillé les Archives nationales afin de nous faire connaître avec plus de détails la vie privée et publique de Melon; il nous donne ensuite des extraits de ses principaux ouvrages : *Mahmoud le Gaznévide*, *Essai politique sur le Commerce*, etc. Melon appartenait à l'école mercantile, coloniale et protectionniste. Néanmoins, il n'était pas si éloigné du libre échange qu'on pourrait le croire, qu'on en juge par ces dits : « Dans l'alternative entre la liberté et la protection, il serait moins nuisible d'ôter la protection que la liberté ; car avec la liberté la seule force du commerce peut tenir lieu de protection. » « Selon la liberté générale du commerce, tout transport réciproque devrait être permis; mais les nations y ont mis entr'elles des restrictions, presque toujours par des intérêts passagers ou mal entendus. Peut-être qu'en permettant tout indistinctement, ce qu'une nation perdrait d'un côté, elle le gagnerait de l'autre; du moins il y aurait un avantage général, c'est la destruction des fraudes qui occupent tant d'hommes pour et contre. »

M. Rebière montre que Melon a exercé une grande influence sur Montesquieu dont il était l'ami. Il émet aussi le vœu que la *Petite bibliothèque économique* publie une nouvelle édition de l'*Essai politique sur le commerce*. Il paraît que la Bibliothèque publique de Tulle, la ville natale de Melon, ne possède aucune de ses œuvres. « Il faut, dit M. Rebière, combler cette lacune. » Ce ne sera pas bien difficile, du moins pour l'*Essai sur le commerce*, car on le rencontre encore de temps à autre sur les quais. M. Rebière prie encore l'Académie de Bordeaux de mettre au concours l'éloge de M. son fondateur, ou mieux, les relations de M. avec Montesquieu et avec Voltaire; il désire aussi que l'on donne le nom de Jean-François Melon à une rue nouvelle de la ville de Tulle, et que l'on mette une plaque commémorative dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville ou sur la maison qui l'a vu naître.

Estudios de legislacion comparada. Quiebras y suspensiones de pagos, comentarios al libro IV del codigo de comercio, par Emilio José Maria Noguès y Luis Martorell y Rovira de Casellas, con un prologo de D. Fransciseo Pi y Margall in 8°, Madrid, libr. de Rubinos, 1896. — Ces études de législation comparée ont pour but de fournir aux tribunaux et aux jurisconsultes les éclaircissements nécessaires à l'application du livre IV du Code de commerce espagnol relatif aux banqueroutes et aux suspensions de paiements, et d'établir la concordance de la loi espagnole avec les lois et codes de l'Angleterre, du Portugal, de la France, de l'Italie, de la Hollande, de la Belgique et de l'Allemagne.

Si ce volume se bornait là, il n'intéresserait guère que les Espagnols, et, tout au plus, les spécialistes de la jurisprudence des autres pays. Mais il est précédé d'une étude de 300 pages sur le commerce, sa nature juridique, son origine, son histoire, son utilité et ses inconvénients, sur les progrès de la législation commerciale, sur la législation en matière de banqueroutes, etc. Les opinions les plus diverses ont été émises sur les avantages et sur les inconvénients du commerce : pour les uns, il est la source de tous les maux ; pour les autres. il est le principe de tous les biens. L'auteur présente le pour et le contre; il trouve difficile de concilier des opinions si diverses, mais il conclut que le commerce est un élément d'union et qu'il viendra un temps où les peuples, cessant de se considérer comme des ennemis acharnés, reconnaîtront que le profit de l'un est aussi le profit de l'autre et qu'ils uniront leurs efforts pour réaliser la fin commune de l'humanité. Alors sera accomplie la prophétie de Ballanche : « Le commerce nous fait citoyens de tous les pays, et le dogme de la fraternité de tous les hommes nous a été enseigné pour le besoin que nous avons

les uns des autres. » Malheureusement, avant que d'en arriver là, il faudra, suivant toute apparence, après avoir passé par le protectionnisme, subir le socialisme, qui est l'antipode du commerce ; mais l'excès du mal produira sans doute le bien : les extrêmes se touchent.

ROUXEL.

L'éducation politique. Histoire d'un idéal, par JOSEPH REINACH, Br. 8° Paris, Léon Chailley, 1896. — Pendant les premières années de la troisième République, les jeunes gens qui entraient dans la vie politique y portèrent une âme pleine de foi, de belles ambitions, d'amour de la liberté, de poésie. Les temps et les hommes sont bien changés, personne ne l'ignore. M. Reinach voudrait voir renaître cet âge d'or de la politique. L'idéal est mort, il faut le ressusciter, car un État ne peut s'en passer. « Le régime qui ne veut plus être pour son parti qu'un gras pâturage devient un marais. Tout s'abaisse, tout s'avilit; l'air est méphytique; c'est un pullulement ignoble d'appétits et de haines... Si vous voulez que la liberté vive, il ne suffit pas de ramener dans le gouvernement des affaires publiques le bons sens, la raison et la sagesse ; il ne suffit pas de rétablir l'ordre dans les esprits et l'harmonie dans les institutions : il faut revenir à la poésie de la République. » Commençons toujours par cela, peut-être ceci viendra-il par surcroît.

Primi elementi di economia politica. Vol.III, Scienza delle finanze di LUIJI COSSA, settimo edizione, in-16°. Milano. Ulrico Hœpli, 1896. — Les premiers éléments de la science des finances de feu Luigi Cossa sont connus en France par la traduction qu'en a donnée M. Saint-Marc; il est donc inutile de les présenter aux lecteurs. Nous dirons seulement que cette septième édition a été corrigée et augmentée. L'auteur s'est inspiré des publications postérieures à son œuvre ; il a transposé les indications bibliographiques de la fin de l'ouvrage à la fin des chapitres; il a supprimé les répétitions inutiles, ce qui lui a permis d'introduire de nouvelles additions d'une notable importance. Enfin, il s'est efforcé d'éliminer les questions purement *verbales*, et les *subtilités* qui ne présentent aucune utilité *pratique*. La finance prenant chaque jour et partout de nouveaux développements, les *Eléments* de M. Cossa ne peuvent manquer de trouver des lecteurs parmi les électeurs; du moins ce serait fort à désirer.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le renouvellement du privilège de la Banque de France. — La subvention au crédit agricole. — Une solution libérale devenue surannée de la question de l'apport des capitaux à l'agriculture. — La solution socialiste de M. Jaurès. — La loi du cadenas. — Le protectionnisme de la chambre syndicale des négociants commissionnaires. — Le banquet de l'Union coloniale française. — Un succès du féminisme. — Le congrès de la presse internationale à Stockholm. — La conférence internationale des mineurs à Londres.— La reprise des chemins de fer par l'Etat en Belgique. — Le vote du tarif américain par le Sénat. — Le jubilé de la reine Victoria.

A une majorité de 396 voix contre 91, la Chambre des députés a adopté le projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France. Comme nous l'avions prévu (voir notre dernière chronique) la discussion a été engagée exclusivement, entre les partisans du privilège et ceux de la Banque d'Etat. Le régime de la liberté des banques n'a pas trouvé un seul défenseur, et cela n'a rien qui doive nous étonner. La liberté économique subit en ce moment une éclipse, et nous sommes, selon toute apparence, condamnés à traverser une période plus ou moins longue de protectionnisme industriel et financier jusqu'à ce que l'expérience en fasse justice. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que la logique de ce système ne nous conduise pas à l'extension de la tutelle de l'Etat à toutes les entreprises et à la nomination d'une série de « gouverneurs » chargés de remplir auprès des établissements industriels, commerciaux et autres des fonctions analogues à celles du gouverneur de la Banque de France. En attendant, nous devons nous féliciter d'avoir échappé à la Banque et au papier monnaie d'Etat de MM. Viviani, Pelletan et consorts.

*
* *

La question du Crédit agricole s'est greffée sur celle du renouvellement du privilège de la Banque. D'après le projet du gouvernement, la Banque devra mettre une somme de 40 millions au service des syndicats et autres institutions mutuelles qui entre-

prendront de fonder le crédit agricole. Au banquet qui lui a été donné récemment à Vesoul, M. Méline s'est appliqué à faire ressortir la bienfaisante influence que cette subvention ne manquera pas d'exercer sur la situation de l'agriculture :

La convention récente passée avec la Banque de France, a-t-il dit, met à la disposition du gouvernement un capital de 40 millions augmenté chaque année, pendant vingt-trois ans, d'une annuité de 2 à 3 millions. Nous avons pensé qu'on ne pouvait faire un meilleur usage de ces sommes considérables qu'en les employant à subventionner toutes les banques mutuelles agricoles qui se fonderont sur tous les points de la France pour fournir aux agriculteurs les ressources nécessaires à toute bonne exploitation.

Ce sera, avec le temps, un capital de plus de cent millions mis à la disposition directe de nos agriculteurs et qui permettra de faire des opérations d'escompte pour des centaines de millions. La Chambre a ratifié ces propositions et quand la loi aura été votée par le Sénat, l'agriculture aura de l'argent autant qu'elle en voudra, surtout en commençant; car ce n'est pas tout d'avoir de l'argent, il faut savoir s'en servir. Il sera nécessaire pour cela que toutes nos sociétés d'agriculture, tous nos syndicats, se mettent à l'œuvre et déploient tout leur esprit d'initiative pour répondre à la pensée du législateur. Je ne doute pas qu'ils ne soient à la hauteur de la tâche nouvelle qui les attend. (*Applaudissements*).

Nous n'avons pas, nous devons le dire, la même confiance que l'honorable président du Conseil et ses auditeurs enthousiastes dans ce système artificiel d'encouragement. Il est même fort à craindre qu'il ne soit plus nuisible qu'utile en déterminant, par l'appât des promesses de crédit, la formation hâtive de syndicats plus propres à favoriser le gaspillage des capitaux que leur bon emploi. Les subventions accordées aux associations ouvrières ne constituent-elles pas à cet égard un précédent suffisamment suggestif ?

*
* *

En 1862, M. Léon Say, alors ministre des finances institua une « commission d'examen des questions relatives à la négociation des valeurs agricoles » qui se livra à une étude approfondie des moyens non de fonder (car il a existé de tout temps) mais de développer le crédit agricole, ces moyens consistant simplement d'après la commission, à augmenter la liberté et les garanties des prêteurs.

Quoique cette solution libérale du problème de l'apport des

capitaux à l'agriculture puisse sembler aujourd'hui surannée, il nous a paru intéressant de publier le rapport dans lequel la commission l'a exposée, — ne fut-ce que pour montrer le chemin que le protectionnisme et le socialisme nous ont fait faire depuis quinze ans, — en arrière.

*
* *

Les souffrances de l'agriculture ont fourni à M. Jaurès le thème d'un discours qui n'a pas rempli moins de trois séances et dont on peut dire comme de toutes les harangues de ce brillant socialiste normalien : *Verba et voces*. M. Jaurès demande la fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers agricoles, la constitution d'une caisse de chômage, l'organisation des retraites agricoles, enfin il déclare que « l'Etat doit prendre à sa charge une partie de la dette hypothécaire et chirographaire de la petite propriété paysanne, en remettant en échange de la rente aux créanciers. » Ce qui revient à dire qu'il faut augmenter de plusieurs milliards la dette, et de plusieurs centaines de millions le budget de l'Etat, et par conséquent les charges des contribuables parmi lesquels les agriculteurs comptent pour une bonne moitié : bref, il s'agit comme toujours de prendre de l'argent d'une main aux agriculteurs, pour leur en remettre de l'autre, déduction faite du courtage de l'intermédiaire.

*
* *

Tandis que les socialistes rêvent, les protectionnistes agissent. Malgré les protestations énergiques de M. Charles Roux, ils viennent de faire voter la loi dite du cadenas. Comme le médecin de Molière qui engageait son malade à se crever un œil pour mieux voir de l'autre, ils s'appliquent à ruiner le commerce pour faire fleurir l'agriculture. Voici le texte de cette loi d'éborgnement économique.

Article premier. — Tout projet de loi présenté par le gouvernement et tendant à un relèvement de droits de douane sur les céréales ou leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou les viandes fraîches de boucherie, sera inséré au *Journal officiel*, à la suite du compte rendu de la séance où il aura été déposé. Le jour même de cette insertion, dès l'ouverture des bureaux, les nouveaux droits seront applicables à titre provisoire.

Art. 2. — Les marchandises énumérées à l'article 1er conserveront toutefois le bénéfice de l'ancien tarif lorsqu'il sera justifié qu'à une date antérieure au dépôt du projet de loi elles ont été importées direc-

tement par un port français ou mises en route directement d'Europe à destination de France.

Art. 3 — Le supplément de la taxe provisoirement perçu et consigné à la douane ne sera définitivement acquis au Trésor qu'après le vote de la loi.

*
* *

Mais comment s'étonner que les protectionnistes poursuivent le cours de leurs victoires et conquêtes quand on voit les défenseurs naturels de la liberté du commerce, les négociants commissionnaires, réclamer à leur tour les faveurs de la direction et des subventions autrement dit de la protection de l'Etat. Leurs desidérata formulés dans une étude que vient de publier leur chambre syndicale se résument dans la création d'une direction du commerce extérieur — dont le titulaire aurait le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire — et dans l'augmentation des subventions allouées aux paquebots.

Croire, dit à ce propos le *Journal des Débats*, que nos transactions extérieures se développeront le jour où un nouveau fonctionnaire émargera au budget, c'est en vérité, pousser la candeur un peu loin. On pourrait doubler, tripler, quadrupler l'effectif des directeurs, sous-directeurs, chefs de bureaux et commis qui encombrent nos administrations centrales,qu'il n'entrerait ou ne sortirait pas une tonne de plus de marchandise. Il n'y aurait rien de changé en France : il n'y aurait qu'une partie prenante de plus au budget. Nous allons même jusqu'à penser que le prestige qui s'attache au titre de conseiller d'Etat serait impuissant à décider les étrangers à nous acheter du calicot et du drap rien que pour justifier l'utilité de la création nouvelle.

Quant à la prétention d'augmenter le chiffre des subventions attribuées au service des paquebots, on nous permettra de ne pas la discuter. Déjà, ces subventions chargent lourdement le budget et, si l'Etat prenait l'initiative de dépenser quelques millions de plus pour créer de nouvelles lignes, ces lignes auraient le même sort que celles qui ont disparu, faute de trouver un fret suffisant pour couvrir leurs frais d'exploitation. A quoi bon créer des flottes subventionnées à grand renfort de millions si nos négociants ne s'en servent pas ? Toutes les subventions du monde ne changeront pas cet état de choses, et il est au moins inutile de faire naviguer à vide des paquebots dont chaque voyage coûterait horriblement cher à l'Etat.

Il y a un demi-siècle, les négociants commissionnaires figuraient au nombre des principaux souscripteurs de l'association, pour la

liberté des échanges. Mais ils ne possédaient pas alors une « Chambre syndicale. »

*
* *

Au banquet de l'*Union coloniale française* qui a eu lieu le 17 juin sous la présidence de M. le ministre des colonies, M. Mercet, président de l'Union a adressé au ministre sous forme de compliment, ce vœu libéral, qui aura certainement des chances d'être exaucé s'il est appuyé par les Bureaux :

Nous savons que vous êtes véritablement un libéral, Monsieur le ministre, et que vous n'appartenez pas à l'école qui rêve de faire de la France un pays où l'Etat fera tout pour les particuliers qui ne feront rien. Vous pensez, au contraire, que le devoir de l'Etat est de laisser se produire toutes les initiatives qui ont en vue le bien public, en même temps qu'elles secondent les intérêts privés, et, loin de regarder leurs manifestations d'un œil jaloux, vous les encouragerez certainement à se manifester davantage.

*
* *

Un succès honorable du féminisme! Le Sénat a voté une proposition de loi dont le principe avait déjà été adopté par la Chambre et qui leur accorde ou plutôt leur restitue — car elles le possédaient avant le Code civil — le droit d'être témoins dans les actes :

On est allé, au Luxembourg, dit le *Journal des Débats*, un peu plus loin que n'avaient fait les députés. Ceux-ci ne s'étaient occupés que des actes de l'état civil : le Sénat a étendu la réforme aux actes notariés. Il n'y a pas eu d'opposition. Personne n'a essayé de conserver aux hommes le monopole dont le Code civil les a investis et qui n'a d'ailleurs pas grande raison d'être. La législation actuelle admet les femmes à figurer comme déclarantes devant les officiers de l'état civil ; elle ne leur permet pas d'être témoins. C'est une exclusion fort peu logique, et qui ne date d'ailleurs que du Code. Les lois antérieures ne la formulaient pas, et, d'après le droit canonique, le parrain et la marraine remplissaient à la fois le rôle de déclarants et celui de témoins. Quand le texte voté par le Sénat aura repassé par la Chambre, nous verrons figurer dans les « Notes mondaines » des journaux des comptes rendus de « grands mariages » où la liste des témoins comprendra des noms de femmes. Ce sera un petit changement dans nos habitudes ; mais un changement contre lequel on ne saurait élever d'objection sérieuse. Donner sa signature au bas d'un acte de l'état civil ou d'un acte notarié est plutôt une corvée qu'un privilège. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de motif légitime pour maintenir, à cet égard, une différence

entre les sexes, et on peut, sans être taxé de « féminisme » à outrance, approuver la suppression de cette inégalité.

*
* *

Au Congrès de la presse internationale qui a eu lieu cette année à Stockholm, le roi a porté un toast, auquel M. Jules Claretie, délégué de l'Association parisienne, a répondu. Nous empruntons à leurs très simples, mais très éloquents discours ces passages qui attestent que les idées de paix font, malgré tout, leur chemin dans notre Europe ultra militarisée :

Jadis. a dit le roi, nos drapeaux suédois furent portés bien loin hors des frontières de la patrie, mais les événements de ces temps glorieux, bien que non toujours heureux, ne sont plus qu'un souvenir.

En effet, ce peuple descendant des anciens Vikings n'aspire plus de nos jours qu'à la gloire des exploits pacifiques et à des triomphes civilisateurs. Vous aurez pu vous-même, pendant ces jours-ci, vous former un jugement assez exact sur le développement des Royaumes-Unis de la presqu'île scandinave durant l'heureuse période pacifique du siècle qui touche à sa fin.

Désirant toujours vivre en bonne intelligence et en relations franchement amicales avec toutes les nations civilisées, les peuples-frères, à la tête desquels la Providence m'a placé, ont la confiance de mériter et de gagner leurs sympathies.

. . . .

Nous avions, hier, devant les yeux, lisons-nous dans la réponse de M. Claretie à ce discours hospitalier, un admirable tableau en nous rendant à Saltsjobaden, un de ces tableaux qui tenteraient le pinceau du duc de Néricie, dont nous admirions la *Nuit d'Été* et la *Forêt* parmi les toiles supérieures de l'école suédoise.

Sur l'eau calme. bleue comme le ciel, entre les rocs et les sapins, nos deux bateaux fraternels marchaient, les pavillons de toutes les nations mariant leurs couleurs et flottant joyeusement à l'air libre. Eh bien ! je trouvais dans ce voyage exquis et comme féerique le symbole même de notre rêve commun : les peuples unis marchant dans la clarté vers un idéal de paix et de fraternité, et ce songe des penseurs et des poètes devenait pour quelques heures une réalité vivante. Dans les pures eaux scandinaves, ces deux bateaux emportant les représentants de tant de nations diverses, symbolisaient les deux peuples unis de S. M. le roi de Suède et de Norvège.

Nous avons tour à tour acclamé à Paris le baron de Nordenskiöld et Nansen, qui, laissant les autres peuples arroser de leur sang la terre d'Afrique. se lançaient, au péril de leur vie, vers le soleil de minuit et

la conquête du pôle. Nous sommes ici chez un roi et chez un peuple grands parmi les plus grands, parce qu'ils se préoccupent surtout du travail et de la paix.

Les inépuisables mines du Nord qui sont la richesse de la Suède peuvent donner dans l'avenir tout le fer dont aura besoin le monde. Le fer de Gellivare ne sera pas le fer de la guerre, c'est le fer de la charrue, celui de l'industrie, celui qui nourrit et non le fer qui tue.

*
* *

La conférence internationale des mineurs qui s'est tenue, cette année, à Londres, a adopté comme d'habitude, des résolutions destinées à protéger les ouvriers aux dépens de l'industrie et par conséquent à tarir la source où ils puisent leurs moyens d'existence. Ça été d'abord une résolution proposée par les Anglais et les Français, ayant pour objet de rendre les patrons responsables de tous les accidents dans les mines et d'annuler toute clause contraire du contrat de travail; ensuite est venue une proposition française en faveur de la nationalisation des mines. Celle-ci a été adoptée malgré l'opposition des Allemands qui ont déclaré que les mines de l'Etat étaient plus mal administrées que celles des particuliers. Il s'agit, à la vérité, de l'Etat capitaliste. Enfin, le minimum de salaire proposé par les Allemands, les Belges, les Français et la majorité des Anglais a été voté, en dépit des protestations des mineurs anti-étatistes du Northumberland. Bref les ouvriers demandent à l'État de protéger leurs salaires comme il protège les profits des entrepreneurs et les rentes des propriétaires. Après tout, n'est-ce pas logique?

*
* *

La Chambre des représentants de Belgique a voté la reprise par l'État d'une série de chemins de fer appartenant à des sociétés privées. Cette opération collectiviste qui va porter à 60.000 le nombre des employés du réseau de l'État a reçu naturellement l'approbation théorique de la minorité socialiste. Elle n'en a pas moins repoussé les conventions faites avec les compagnies dépossédées, comme trop avantageuses à l'infâme capital.

Les socialistes ont déclaré, dit un correspondant au *Journal des Débats*, que l'unification du réseau des voies ferrées entre les mains de l'État était leur idéal et que le projet du gouvernement marquait, qu'il le voulût ou non, une étape nouvelle du collectivisme. Au point de vue des principes purs, ils ont adressé force compliments au ministre, qui en semblait quelque peu gêné. Mais ils ont ajouté aussitôt

que, s'ils approuvaient théoriquement le rachat proposé, ils en repoussaient les conditions avec horreur : accorder des annuités et des indemnités à des Compagnies capitalistes, voilà qui est abominable ; une bonne expropriation, menée tambour battant, voilà qui serait équitable et démocratique. Et le groupe socialiste a solennellement annoncé qu'il voterait contre les conventions ; quelques députés de Bruxelles et tous les députés conservateurs d'Anvers ont voté avec les socialistes.

Le projet n'en a pas moins été adopté à une majorité de 79 voix contre 56. C'est une victoire pour le ministère conservateur, mais ce n'est pas une défaite pour le socialisme.

* * *

Le Sénat américain a voté à une majorité de 38 voix contre 28, le tarif monstrueux par lequel les politiciens républicains ont soldé les subventions électorales que leur avaient allouées les industriels protectionnistes. Un des arguments notables que ceux-ci ont fait valoir en faveur de l'aggravation du tarif, c'est le taux élevé des salaires qu'ils sont obligés de payer à leurs ouvriers, en comparaison de ceux que payent leurs concurrents.

Le *Journal du Commerce* de New-York cite en réponse à cet argument un fait qui atteste une fois de plus que le taux des salaires ne donne nullement la mesure du prix de revient du travail :

Ce fait, dit-il, ressort du rapport de la Commission du travail sur la différence signalée dans une résolution du Sénat, entre le coût de la fabrication des gros meubles aux États-Unis et au Canada. Le but des auteurs de cette résolution était de démontrer la nécessité d'empêcher l'importation des meubles du Canada, par le motif que les salaires étant plus bas au Canada, nos fabricants seraient obligés d'abaisser ceux de leurs ouvriers pour soutenir la concurrence. A cela, le colonel Wright a répondu qu'il est bien vrai que le taux moyen des salaires dans les scieries américaines est de 1 dollar 71 par jour, tandis qu'il n'est que que de 1.41 dans les scieries canadiennes, mais que le coût du travail par mille pieds de planches est seulement de 91 cents aux États-Unis, tandis qu'il s'élève à 1, 23 au Canada. Comme dans beaucoup de cas, le prix du travail est ici en raison inverse du taux des salaires.

* * *

Les fêtes du jubilé de la reine Victoria ont montré dans tout leur éclat la grandeur et la puissance de l'Angleterre. Mais on peut se demander si elles avaient bien un caractère approprié à la période si abondante en progrès pacifiques qu'elles étaient

destinées à célébrer. Ni l'industrie, ni le commerce, ni la marine marchande ne figuraient dans les cortèges et les revues, bien qu'ils aient contribué plus efficacement que l'armée et même la marine de guerre, au développement merveilleux de la richesse et de la puissance britannique, dans cette période illustrée et fécondée par les réformes des Cobden et des Robert Peel. Au lieu des hymnes de paix, on n'a entendu que des salves d'artillerie. Il n'a pas été tiré moins de 13.500 coups de canon. C'était beaucoup de bruit et de fumée.

G. de M.

Paris, le 14 juillet 1897.

Congrès international de Sociologie. — Le mercredi 21 juillet, à 3 heures après-midi, s'ouvrira, à Paris, *en Sorbonne*, le 3e congrès de l'Institut International de Sociologie. Il sera présidé par M. Paul de Lilienfeld, sénateur de l'Empire russe. Ses séances auront lieu dans l'amphithéâtre de chimie de la Faculté des Sciences. Elles se tiendront les 22, 23 et 24 juillet le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 2 heures.

Les personnes qui souhaiteront être admises à assister aux séances du congrès pourront obtenir gratuitement des cartes d'entrée individuelles, délivrées par le secrétaire général, M. René Worms (35, rue Quincampoix, Paris).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La France d'après les cahiers de 1789, par EDME CHAMPION. 1 vol. in-18 de 257 p. — Armand Colin et Cie., éditeurs.

M. Thiers. Le Cte de St-Vallier. Le général de Manteuffel. La libération du territoire 1871-1873. Documents inédits, par HENRI DONIOL, de l'Institut. 1 vol. in-18 de 451 p. — Armand Colin et Cie, éditeurs.

Histoire du Trade unionisme, par SIDNEY BEATRICE WEBB. 1 vol. in-8° de 613 p. — V. Giard et Brière éditeurs.

Annuaires Hachette. *1897 Paris*. 1 vol. in-12 de 1408 p. — Librairie Hachette.

Les accidents du travail et la responsabilité civile par RAYMOND SALEILLES. Br. in 8° de 90 p. — Arthur Rousseau.

Une définition de l'Etat par G. de PAWLOWSKI. Br. in-18 de 36 p. — Paris, V. Giard et Brière.

L'Education de la démocratie française, discours prononcés de 1890 à 1896 par LÉON BOURGEOIS. 1 vol. in-8° de 288 p. — Paris, Edouard Cornély.

Socionomique, pourquoi je ne me dirai plus socialiste, mais socionomiste, par CHARLES M. LIMOUSIN. Br. in-18 de 16 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Essais d'Economie sociale et agricole, par M. E. SEIGNOURET, président du comice agricole de l'arrondissement de Lespare. 1 vol. in-8° de 300 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

L'instabilité commerciale, conférence faite à la Chambre de commerce de Nice sur les résultats des tarifs douaniers de 1892 et la nécessité du retour aux traités de commerce, par ERNEST BRELAY. Br. in-8° de de 18 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Lettre à M. Cochery, ministre de Finances sur le principe de l'article 5 de son projet par F.-E. COUSIN. Br. in-4° de 8 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire parlementaire des finances de la monarchie de juillet, tome troisième par A. CALMON, membre de l'Institut. 1 vol in-8° de 440 p. — Paris, Calmann Lévy.

Annales de l'Institut international de sociologie, publiées sous la direction, de RENÉ WORMS. III. Travaux de l'année 1896. — 1 vol. in-8° de 464 p. Paris, Giard et E. Brière.

Pour servir à la réorganisation de la Bourse de Paris, par GEORGES MOUCHEZ. Br. in-18° de 62 p. — Paris, 5, boulevard des Italiens

La viticulture et les relations commerciales de la France avec l'Italie. Rapport présenté à la Société des viticulteurs de France. par M. JEAN CAZELLES, Broch. in-8° de 32 p. — Paris, 122, avenue des Champs-Elysées.

Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Say, par RENÉ STOURM, membre de l'Institut. Broch. in-8° de 39 p. — Typog. Firmin-Didot.

Les Finances espagnoles, par R.-G. LÉVY. Broch. in-8° de 40 p. — Paris, Félix Alcan.

Apprezzamento dei Valori Publici el delle operazioni di Borsa, del dott. FERDINANDO PICCINELLI. Seconda edizione. 1 vol. in-16 cart., de 902 p. — Milano, Ulrico Hoëpli.

La circolazione in Italia I Mali. La Cura, par A. BALDANTONI. 1 vol. in-8° de 203 p. — Roma, 1897.

Educhiamo i fanciulli deboli de mente, par Cav. Prof. A. GONNELLI-CIONI. Broch. in-8° de 38 p. — Milano, Tipografia del commercio.

Agricultura Estudos sobre a industria assucareira sua crise e meios de obvial-a. Noticia sobre Campos e sua lavoura Emprestimos, por letras hypothecarias por MANOEL RODRIGUES PEIXOTO. Broch. in-16 de 46 p. — Rio-de-Janeiro.

The obligation of privateering and the declaration of Paris, by FRANCIS R. STARK LL. B., Lh. D. 1 vol. in-8° de 160 p. — New-York. Columbia University.

Magisterium und Fraternidas Eine verwaltungsgeschichtliche darstellung der Entstehung des Zunftwesens, von RUDOLPH EBERSTADT. 1 vol. in-8° de 240 p. — Leipzig, Duncker et Humblot.

Der Clearing und giro-verkehr in Osterreich-Ungarn und im Auslande von Dr. HEINRICH RAUCHBERG. 1 vol. in-4°, de 212 p. — Wien, Alfred Holder.

Budapest szekes fövaros statisztikai Evkönyve Szerkeszti D[r] THIRRING GUSTAV. 1 vol. gr. in-8° cart. de 340 p. — Budapest, C. Grill's.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DVAY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA GUERRE A COUP DE TARIF

A PROPOS DU TARIF DINGLEY

La guerre a été le mode primitif d'acquisition de la richesse. On entreprenait une guerre en vue du pillage ou de la conquête d'un territoire, les vainqueurs expropriaient les vaincus de leurs biens et même de leurs personnes. Des progrès de différentes sortes ont successivement diminué les profits de ce genre d'opérations, et, au temps où nous sommes, elles se soldent invariablement par des pertes. La conquête de l'Alsace-Lorraine a certainement coûté et coûte à l'Allemagne plus qu'elle ne pourra jamais lui rapporter, en l'obligeant à se prémunir contre des revendications probables, et le formidable appareil de la paix armée qui pèse d'un poids si lourd sur les peuples de l'Europe n'a pas d'autre objet que de préserver chacun d'entre eux du risque de l'invasion et de l'expropriation de tout ou partie de leur territoire.

Aux frais et aux dommages qu'occasionne la guerre à coups de canon se joignent aujourd'hui ceux des guerres à coup de tarif que suscite le système qualifié de protecteur du travail national. Nous allons voir que celles-ci ne sont pas moins nuisibles que celles-là.

I

Jusqu'à une époque relativement récente, le défaut de sécurité et de moyens de communications rapides et à bon marché opposait un obstacle presque insurmontable au développement du commerce international. Il y a deux siècles, le commerce extérieur de l'ensemble des peuples civilisés n'égalait pas, à beaucoup près, le commerce actuel de la Belgique. On n'achetait généra-

lement à l'étranger que des articles de luxe, et les nations qui avaient fondé des colonies ou des comptoirs dans le nouveau monde, en Afrique et en Asie, depuis la découverte de l'Amérique et de la nouvelle route de l'Inde, en retiraient les denrées exotiques, le sucre, le café, le tabac, etc., qu'elles consommaient.

Cet état de choses a complètement changé depuis l'avènement de la grande industrie et,surtout,depuis l'application de la vapeur à la locomotion maritime et terrestre. Malgré l'obstacle artificiel des barrières douanières, élevées, tant dans un but de fiscalité que pour suppléer aux obstacles naturels qui protégeaient les produits indigènes contre la concurrence des produits similaires de l'étranger, la plupart des industries en progrès ont réussi à se créer une clientèle au dehors. Cette clientèle extérieure dépasse même fréquemment en importance la clientèle intérieure. En France, par exemple,les industries de la soie et de la laine exportent dans le monde entier et particulièrement en Angleterre et aux Etats-Unis, plus de la moitié de leur production annuelle ; en Angleterre, l'industrie cotonnière, pour ne citer que celle-là, exporte les trois quarts de la sienne. Ce mouvement d'expansion du commerce extérieur à été favorisé par les réformes douanières accomplies en Angleterre depuis un demi-siècle, imitées et demeurées en vigueur dans la plupart des autres pays de l'Europe jusqu'à ce que M. de Bismarck eût donné, en 1879, le signal de la réaction protectionniste. Cette réaction a déterminé partout, sauf en Angleterre, le relèvement des tarifs, elle vient de provoquer aux Etats-Unis l'établissement d'un régime presque prohibitif et elle n'a pas dit encore son dernier mot. Il est donc opportun d'examiner à nouveau comment le système qualifié de protecteur procède, et quels sont ses effets sur la richesse et le bien-être des peuples.

Quel but se proposent les protectionnistes en provoquant l'exhaussement d'un tarif et pour ne citer qu'un exemple, en portant, comme ils viennent de le faire aux Etats-Unis, le niveau moyen des droits de 39 p. 100 à 54 p. 100 ? C'est de diminuer le montant des importations des produits de l'industrie étrangère. Ce but, ils l'atteindront certainement dans quelque mesure, et nos industriels doivent s'attendre, pour ce qui les concerne,à la perte d'une partie de leur clientèle américaine. Nous avons exporté l'année dernière aux Etats-Unis pour 224.785.000 fr. de nos produits, consistant principalement en soieries, lainages, cotonnades, gants, etc. Nous ne pouvons prévoir à combien s'élèvera la perte que subiront nos industries d'exportation ; mais, en

nous reportant à celles que nous ont infligées il y a quelques années les relèvements des tarifs de la Suisse et de l'Italie, nous ne pouvons guère l'évaluer à moins d'un quart, soit de 50 à 60 millions. C'est, en d'autres termes, une clientèle d'une valeur de 50 à 60 millions dont les industriels français seront expropriés au profit des industriels américains. Cependant une clientèle est une propriété comme une autre, et la preuve, c'est qu'un établissement industriel ou commercial ou même politique et littéraire, tel qu'un journal, se vend plus ou moins cher selon qu'il possède une clientèle plus ou moins nombreuse. Exproprier une clientèle sans indemniser les propriétaires, c'est porter une atteinte manifeste à la propriété, et à cet égard les pratiques des protectionnistes s'inspirent des plus pures théories du socialisme. De plus, elles sont en opposition avec le droit public de la généralité des nations civilisées. Partout, même aux Etats-Unis, la confiscation est abolie, et la propriété des étrangers est garantie à l'égal de celle des nationaux. La confiscation d'une clientèle appartenant à des industriels étrangers n'est donc autre chose qu'une dérogation au droit public et un acte de guerre.

Et c'est un acte de guerre qui cause un dommage analogue à celui que subirait une population dont l'ennemi viendrait ravager les champs et incendier les ateliers. Que représente en effet, une exportation de 50 ou 60 millions? Elle représente l'emploi de la quantité de capital et de travail qu'ont exigée les produits dont elle se compose, et, pour ne parler que du travail, au bas mot, l'emploi de 50 à 60.000 ouvriers. Le relèvement du tarif américain aura donc pour effet inévitable de priver du travail qui leur fournit leurs moyens d'existence 50 ou 60.000 ouvriers français et de causer aux entrepreneurs et à leurs commanditaires une perte de capital et de revenus, exactement comme pourrait le faire l'incendie de leurs ateliers par une troupe d'ennemis en maraude. De là la crise qui suit tout relèvement d'un tarif étranger et qui se prolonge non sans causer parfois de cruelles souffrances (les ouvriers lyonnais victimes ordinaires du protectionnisme américain en savent quelque chose) jusqu'à ce que le capital et le travail expropriés de leur clientèle aient réusi à trouver de nouveaux emplois, de même que, dans le cas d'une guerre, la population victime des maraudeurs se trouve réduite aux pires extrémités de la misère jusqu'à ce que les ravages de l'incendie aient été réparés et les ateliers remis en activité.

Mais est-il nécessaire de dire que les politiciens qui viennent de voter le tarif Dingley ne se sont nullement préoccupés des per-

tes et dommages que le relèvement des droits allait causer aux industriels, aux capitalistes et aux ouvriers étrangers. C était bien là le dernier de leurs soucis. Ils ont voté le tarif Dingley d'abord pour s'acquitter envers les industriels protectionnistes qui avaient fait les frais de leur élection, ensuite parce qu'ils croyaient — et Dieu nous garde de suspecter la sincérité de ces politiciens si exacts à payer leurs dettes électorales — que le relèvement du tarif aurait pour résultat de développer l'industrie et d'augmenter la richesse nationale.

A première vue, il semblerait que ce résultat dût être assuré. Il est évident que l'exhaussement du tarif dans la proportion de 39 p. 100 à 54 p. 100, aura pour conséquence immédiate une diminution de l'importation des produits étrangers. Nous avons évalué plus haut — et nous sommes restés au dessous de la vérité, — à 50 ou 60 millions celle que subira la nôtre. Les fabricants de soieries, de lainages, de gants etc., des États industriels de l'Est, rentreront probablement avec bénéfice dans leurs avances électorales, en s'appropriant la clientèle dont nos industriels vont être dépouillés. A la vérité, ils ne réussiront pas à se l'approprier tout entière. Car le relèvement du tarif ayant pour effet naturel de faire hausser les prix des articles importés, la consommation de ces articles diminuera. Mais c'est une loi économique confirmée tous les jours par l'expérience, que la diminution ou l'augmentation de la quantité offerte d'un article quelconque provoque une hausse ou une baisse des prix proportionnellement plus forte. La hausse du prix des soieries, des lainages, des gants procurera donc aux fabricants américains un accroissement immédiat et extraordinaire de profits, quelle que soit la diminution de la consommation. On s'explique ainsi l'ardeur qu'ils ont apportée et l'activité qu'ils ont déployée dans leur campagne protectionniste et les sacrifices qu'ils se sont imposés pour gagner à leur cause les politiciens, fabricants de lois, dont la coopération leur était indispensable. On s'explique aussi, par la même cause, la faveur avec laquelle a été accueillie chez nous la loi du cadenas, empruntée à l'Italie, et destinée à prévenir les importations exceptionnelles que la prévision de l'exhaussement des droits ne manque jamais de provoquer. C'est que cet accroissement temporaire des importations enlève aux producteurs protégés le plus clair des bénéfices du relèvement des droits. Ces bénéfices ne peuvent en effet dépasser que pendant un temps limité le taux commun des profits. Ils ne tardent pas à attirer la concurrence, et celle-ci agit aussitôt pour les abaisser.

Mais les protectionnistes ne s'en féliciteront pas moins d'avoir fait passer entre des mains américaines une portion notable de la clientèle française. Si nous n'avons pas entièrement supprimé, diront-ils, « le tribut » que nous payons à la France pour quelques uns des articles de notre vêtement, nous l'aurons du moins réduit d'une manière notable. Nous achèterons moins d'étoffes et de gants de fabrication française, mais nous en acheterons davantage de fabrication américaine. C'est fâcheux, sans doute, pour les fabricants et les ouvriers français. Il y perdront une grosse somme de profits et de salaires, et la France se trouvera appauvrie d'autant. Nous le regrettons sincèrement, car c'est un pays auquel nous avons des obligations et qui nous est sympathique. Mais ce que perdront les fabricants et les ouvriers français, les nôtres le gagneront et, si nous appauvrissons la France, nous enrichirons l'Amérique. Ce n'est pas notre faute si le profit de l'un fait le dommage de l'autre. Chacun pour soi !

S'il suffisait, comme l'affirment les protectionnistes, de relever le niveau d'un tarif de douane pour enrichir un pays, il faut avouer que ce procédé serait des moins coûteux et des plus commodes. Déposer une boule blanche dans une urne, après avoir prononcé ou entendu un certain nombre de discours, ce n'est pas un travail bien fatigant, et qui exige une dépense considérable d'intelligence. Cependant, à en croire les protectionnistes, ce serait, de tous les travaux le plus productif, le plus propre à accroître la richesse nationale. Mais, nous allons voir qu'il faut en rabattre.

II

On a dit, il y a déjà longtemps, du système protecteur, que c'est une invention dont le brevet est expiré. La première nation qui a appliqué ce procédé d'enrichissement a vu grandir, d'une manière instantanée, des industries, que leur faible constitution, dans un milieu qui ne leur était pas favorable, condamnait à vieillir dans une longue enfance, sans qu'il leur fût possible de disputer leur marché à la concurrence étrangère, tandis que d'autres, à côté, mieux adaptées au sol, au climat et aux aptitudes natives de la population poussaient des rameaux vigoureux, et non seulement défendaient avec succès leur marché, mais envahissaient les marchés étrangers, et s'y créaient une clientèle de plus en plus nombreuse. Ce résultat n'a pas manqué, sans aucun doute, de rendre rapidement populaire l'invention à laquelle il était dû. Malheureusement, c'était une invention plus avantageuse en apparence qu'en réalité, et pour laquelle, d'ailleurs, il n'était pas pos-

sible de prendre un brevet, même à courte échéance. Toutes les nations se sont empressées de se l'approprier, les unes par représailles, les autres simplement par imitation, à la manière des célèbres moutons de Panurge.

Par représailles, et cela se conçoit quand on songe au dommage qu'il est dans la nature de la protection d'infliger à autrui. Lorsqu'une nation exhausse son tarif afin d'augmenter la clientèle intérieure d'une industrie indigène, c'est aux dépens de l'industrie étrangère, qui concourait, avec elle, à l'approvisionnement du marché. Comme nous le remarquions plus haut, c'est une expropriation sans indemnité, c'est la confiscation partielle d'une industrie, qui fournissait des moyens d'existence à une partie de la population étrangère, et contribuait à augmenter sa richesse, partant les revenus de son gouvernement, c'est un acte de guerre. On s'explique parfaitement que la nation et le Gouvernement ainsi atteints dans leurs intérêts y répondent par des représailles, bien qu'on puisse leur démontrer, de sens rassis, que ces représailles ne leur sont pas beaucoup moins nuisibles à eux-mêmes qu'à « l'ennemi ». Cela s'appelle, comme chacun sait, une guerre de tarifs, et c'est bien une véritable guerre. Nous en avons eu deux, il y a quelques années, avec l'Italie et avec la Suisse, et, des deux cotés, les politiciens protectionnistes ont fait assaut de vaillance et de ténacité. Comme dans la guerre ordinaire, ils se sont efforcés, par une tactique savante, d'infliger à l'ennemi des pertes plus sensibles que celles qu'ils subissaient eux-mêmes. Les politiciens suisses ont frappé nos tissus, nos habillements confectionnés, nos machines, nos papiers, et le reste. Nos politiciens leur ont répondu, coup pour coup, en mettant hors de combat les montres et les fromages. Aux Italiens qui assaillaient nos tissus de laine, nos produits chimiques, nos éventails et jusqu'à nos brosses, ils ont opposé des barrières infranchissables pour la volaille, le gibier, le beurre, les œufs, les fruits, les chapeaux de paille, sans oublier même les médicaments. Importations et exportations diminuaient à vue d'œil: c'était par dizaines de millions que se comptaient les pertes des deux parts. De 1892 à 1893, les importations de la Suisse en France tombaient de 102 millions à 74, celles de la France en Suisse, de 179 millions à 111, et la guerre de tarifs avec l'Italie n'était pas moins meurtrière. Si l'on songe que chaque million représente les profits et les salaires, autrement dit les moyens d'existence d'un millier d'individus, entrepreneurs et ouvriers, on comprendra que la guerre à coup de tarif ne cause pas moins de pertes et de dommages que la

guerre à coups de canon. Cependant, un moment arrive où l'opinion publique s'émeut des souffrances des industries qui supportent le poids de la lutte. Les politiciens estiment alors que l'honneur national est satisfait, et après une négociation laborieuse, — car chacun grossit le compte des maux qu'il a infligés, et de ceux qu'il pourrait infliger encore, en affaiblissant la portée des coups qu'il a reçus et de ceux qu'il pourrait recevoir ; — la paix se fait, les diplomates qui l'ont conclue s'entre-décorent, et les politiciens se félicitent de l'indomptable persévérance qu'ils ont déployée dans la lutte ; les fabricants de tissus, de chapeaux de paille, de fromages, etc., qui en ont payé les frais, essaient de reconquérir la clientèle sur laquelle la guerre avait mis l'embargo, et l'on en revient au *statu quo ante bellum*.

Toutefois les représailles et les guerres de tarifs qu'elles engendrent ont beaucoup moins contribué que l'imitation à l'envahissement du protectionnisme, et en particulier à sa recrudescence actuelle. Sauf des exceptions de plus en plus rares, toutes les nations se sont engagées dans la voie de la protection, et elles s'efforcent de s'y dépasser. Et pour le dire en passant, nous suivons de près les Américains. En ce moment, il n'y a pas moins de sept projets de loi comportant des surélévations de droits qui attendent la rentrée des chambres et qui seront selon toute apparence votés avec enthousiasme. Or il faut remarquer qu'à mesure que la protection s'étend et s'aggrave, elle perd ce qu'elle pouvait avoir de vertu, à l'origine. Il n'y a pas aujourd'hui dans le monde une seule nation si peu favorisée qu'elle soit par la nature, qui ne possède des industries ou des productions capables de franchir ses frontières et de se créer une clientèle au dehors. Toutes ont un commerce extérieur dont elles publient chaque année le relevé ; elles importent et elles exportent. Qu'est-ce qu'elles importent ? Des denrées et d'autres articles qu'elles ne peuvent pas produire, ou qu'elles produisent à plus grands frais que les étrangers. Qu'est-ce qu'elles exportent ? Des articles qu'elles peuvent produire à meilleur marché ou en meilleure qualité que les étrangers ne pourraient les obtenir en les produisant eux-mêmes. En d'autres termes, ce sont les industries les plus fortes, les plus capables, qui fournissent dans chaque pays les articles d'exportation, tandis que les moins fortes, les moins capables ne peuvent franchir les limites du marché intérieur. Eh bien ! qu'arrive-t-il à mesure que le système protecteur se propage et s'étend ? C'est qu'il va rétrécissant partout les débouchés extérieurs des industries les plus fortes afin d'agrandir le débouché intérieur des plus faibles. Supposons

qu'il finisse par réserver exclusivement, dans chaque pays, le marché intérieur aux industries indigènes, les plus fortes et les plus capables y seront ramenées au niveau des plus faibles et des moins capables. Le protectionnisme réalisera l'idéal du communisme.

IV

Le protectionnisme n'atteint donc pas le but essentiel que lui assignent ses coryphées ; il n'augmente pas la production d'un pays et la somme de moyens d'existence qu'elle procure à la population. S'il développe certaines branches de travail, il enraie le développement des autres, et à mesure qu'il se généralise, et va rétrécissant les débouchés des industries d'exportation, il tarit davantage dans chaque pays les sources les plus abondantes du travail et de la richesse. Remarquons encore qu'alors même qu'un pays aurait réussi à conserver l'exploitation exclusive du brevet de la protection, cette invention merveilleuse finirait par lui coûter plus qu'elle ne lui aurait rapporté au début. Grâce aux progrès de la sécurité et des moyens de communication, il s'est créé un marché général où tous les peuples versent leurs produits en concurrence. Sur ce marché internationalisé, et qui va s'agrandissant malgré tout, les industries qui produisent à moins de frais l'emportent sur les autres. Or qu'elle est l'effet de la protection ? C'est d'élever artificiellement les frais de production de toutes les industries, en les empêchant d'aller en chercher les matériaux où elles peuvent les trouver au meilleur marché ; c'est de renchérir par exemple les vêtements confectionnés en protégeant les tissus, et les tissus en protégeant les fils. Et cela explique pourquoi l'Angleterre continue à trouver profit à rester libre-échangiste au milieu d'un monde de plus en plus protectionniste. La protection, en s'étendant comme une tache d'huile, rétrécit sans doute quelques-uns de ses débouchés, mais, en augmentant les prix de revient de ses concurrents, elle lui permet de les battre plus facilement sur le marché général.

V

Si le protectionnisme n'a pas le pouvoir d'augmenter la production et la richesse des nations, n'a-t-il pas en revanche la vertu d'assurer la sécurité des producteurs, en rendant leurs débouchés moins précaires, en les préservant de la surproduction et du chômage ? A cet égard encore, il a manqué à toutes les promesses de ses promoteurs. Au lieu d'assurer la sécurité de l'industrie, il l'a compromise, et il est aujourd'hui l'artisan le plus actif des

perturbations et des crises qui provoquent la faillite des patrons et le chômage des ouvriers.

Chaque fois que des politiciens serviteurs des protectionnistes élèvent un tarif, les profits immédiats et extraordinaires que procure aux industries protégées la confiscation d'une portion plus ou moins considérable de la clientèle de l'étranger y attirent un afflux de capital et de travail. Sous l'influence du tarif Dingley, la fabrication des tissus, des gants, etc., va bientôt s'accroître aux Etats-Unis ; mais, comme il arrive toujours, comme il est arrivé déjà, chaque fois que le tarif américain a été relevé, le mouvement imprimé à la production ne s'arrête pas aux limites du supplément de débouché qui lui a été ouvert aux dépens de l'industrie étrangère. Il y a alors une surproduction, suivie d'une crise et d'une série de faillites et de chômages jusqu'à ce que l'offre se soit remise en équilibre avec la demande. C'est pour remédier aux maux qui accompagnent cette contraction inévitable d'une production surexcitée que M. Blaine avait essayé d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie des Etats-Unis, en concluant des traités de commerce avec les républiques de l'Amérique du Sud. Mais M. Blaine avait oublié que la protection a pour effet d'augmenter les frais de production de l'industrie, et qu'en la préservant de la concurrence étrangère à l'intérieur, elle la rend moins capable de la soutenir au dehors. Les traités de commerce de M. Blaine n'ont donc pas eu et ne pouvaient pas avoir l'efficacité qu'il se plaisait à leur attribuer, et les crises de surproduction sont demeurées aux Etats-Unis un mal inhérent à la politique protectionniste.

Maintenant, si l'on songe que toutes les nations, l'Angleterre exceptée, ont recommencé depuis bientôt vingt ans à se faire la guerre à coup de tarif, qu'il ne se passe pour ainsi dire pas de jour sans que des gouvernements, parlementaires ou non, confisquent, par une élévation soudaine de leurs droits de douane, une partie de la clientèle des industries étrangères au profit des industries nationales, que ces confiscations enlèvent aux uns leurs moyens d'existence pour augmenter, — mais toujours dans une moindre proportion — ceux des autres, on aura l'explication de l'instabilité croissante de toutes les industries, des ruines quelle occasionne et des maux qu'elle déchaîne.

C'est que, n'en déplaise aux protectionnistes, le profit des uns n'est pas fait du dommage des autres et que la guerre à coup de tarif ne contribue pas plus aujourd'hui à enrichir les nations, que la guerre à coups de canon.

G. de Molinari.

LE SOCIALISME CHRÉTIEN

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

(*Ketteler et la question ouvrière, avec une introduction historique sur le mouvement social catholique*, par E. DE GIRARD.)

Le socialisme chrétien, manifestation fort curieuse en soi de l'église et des croyances catholiques contemporaines, est assurément l'un des faits les plus regrettables de notre temps. A part ses principes religieux, qui ne sauraient longtemps s'unir à ses enseignements économiques, ce n'est que le socialisme ordinaire, la plus grande erreur et le plus grand danger de la fin de ce siècle. Ses origines remontent loin, puisqu il est facile de les rattacher aux pères de l'église, notamment à Saint-Jean Chrysostôme et à Saint-Augustin ; mais je m'en tiendrai à les reporter, en France du moins, à la petite école assemblée avec tant de dévoûment et d'enthousiasme autour de Lamennais. Elle s'est peu développée, a bien peu duré ; mais, malgré sa si dure condamnation de la papauté, et, à sa suite, l'isolement désolé de son chef, bientôt suivi de son impitoyable révolte, il s'en faut qu'à sa disparition ait cessé son influence, et sur le clergé, et sur la société catholique. C'est bien le souffle du monde moderne, avec lequel elle prétendait reconcilier l'église, qui l'avait animée. Et ce souffle était doué d'assez de puissance pour se faire sentir jusqu'à nous, après avoir inspiré, loin même des séminaires et des chaires, des publications telles que *Le Christ républicain* de Buchez ou le *nouveau christianisme* de Saint-Simon, et, après avoir pour toujours séparé l'église de ses anciennes traditions de dépendance ou de fonctionnarisme, telles au moins qu'elles existaient autrefois.

Ce qui n'est peut-être pas moins remarquable dans le petit cénacle de la Chesnaie, ce sont les deux courants d'opinions contraires, qu'il s'efforçait de confondre en les servant à la fois. Il demandait en effet sans mesure la liberté et tout ensemble la souveraine autorité de l'Église, garantie jusque-là par l'infaillibilité

papale. Lamennais et Lacordaire, Montalembert et Salinis ne font entendre encore, il est vrai, aucune réclamation du socialisme chrétien ; mais le christianisme prend avec eux un aspect démocratique et populaire, autant que libéral et dominant, qu'il était loin d'avoir auparavant. D'un article de Lamennais l'on passe aisément encore à un discours de M. de Mun ou de l'abbé Lemire, et l'on y parvient d'autant plus facilement que la manière de raisonner y est la même. Tout opposée à la méthode scientifique, qui repose en entier sur l'expérience et l'observation, elle est toute conforme à la méthode théologique, qui ne recherche que les conséquences possibles des textes consacrés. Car malgré la prétention du socialisme chrétien de s'appuyer sur la science, il la contredit absolument en ses premières exigences elles-mêmes. Comme la théologie et le droit jusqu'ici, il conclut seulement des données qu'il admet aux solutions qu'elles autorisent, ou souvent qui lui plaisent, allant parfois jusqu'à remplacer la logique par la déclamation et les faits les plus certains par des promesses irréalisables. Il n'y va, après tout, que du sort des populations, et cela arrête rarement les réformateurs devant l'espoir de retentissantes acclamations ou de profits plus solides.

Je ne voudrais pas néanmoins paraître incriminer de mauvaise foi les socialistes chrétiens ; je les crois pour la plupart très sincères ; mais, il me le faut bien dire, je les crois aussi inconsidérés et ignorants que sincères. Invoquer la foi, vouloir la soumission aux enseignements de l'Église, ne dispense pas de connaître les démonstrations incontestées de la science et de s'y soumettre. D'autant que la religion ne gagne jamais à les contredire. Qu'a perdu l'Église à accepter l'astronomie depuis Galilée, la géologie depuis Léonard de Vinci, et que perdrait-elle à expliquer la morale comme l'ont fait Stuart Mill et Herbert Spencer ? *Le quia absurdum* de Saint-Paul n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de science. Mgr. Mignot, évêque de Fréjus, admettait lui-même récemment dans un travail fort remarquable, étranger d'ailleurs au socialisme, que les interprétations de la théologie pouvaient être erronées, elles aussi.

Quoique très bons catholiques incontestablement, M. de Metz-Noblat, M. Rambaud et le P. Forbes, jésuite, combattent résolument le socialisme, sur certains points, tout en lui faisant de trop grandes concessions sur d'autres, ils imitent en cela malheureusement les encycliques *De conditione specificum* et *Rerum novarum* notamment dont la première partie est consacrée à l'absolue condamnation du socialisme, et dont la dernière, où se trouvent ses conclusions, est

toute socialiste. Aussi me contenterais-je presque de demander aux socialistes chrétiens d'apprendre ce qui est une science, persuadé qu'ils se croiraient ensuite obligés d'en adopter la méthode et de se soumettre aux décisions économiques. Pascal lui-même ne proclame l'impuissance de la raison qu'en matière pure de foi.

Ils se garderaient alors de confondre, à tout propos, l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel. Et s'ils se persuadaient que les lois de l'économie politique résultent de l'état même des choses et des sociétés, comment se croiraient-ils encore autorisés à faire la leçon à Dieu, qu'ils considèrent comme l'ordonnateur de toute chose, et de vouloir des réformes qui se heurtent dans l'univers entier à l'impossible? Ils se convaincraient bientôt aussi, par l'étude du passé et du présent, que c'est à mesure que la liberté du travail et la propriété individuelle ont été mieux respectées, que le sort des populations s'est amélioré, n'a cessé de s'élever matériellement et moralement; ce que constatent toutes les statistiques et tous les faits. Ils renonceraient à demander de nouveaux essais, si nombreux qu'ils aient été déjà, conformes à leur système, même au nom de la solidarité et de la charité, puisqu'il n'en est pas un seul qui ait réussi. L'humanité qui provient de l'ignorance et d'échecs constants, ne saurait être la plus recommandée.

Les socialistes chrétiens ne se peuvent, au reste, croire engagés dans la lutte économique par leur guide infaillible en matière de religion, depuis même le Concile du Vatican. Non seulement les sphères du travail, des échanges, de la propriété, du crédit, de l'impôt sont absolument différentes des sphères religieuses, mais l'encyclique *Rerum novarum* condamne hautement dans sa première partie, je l'ai dit, le socialisme. Qui ne le sait aussi? Léon XIII avait écrit toute une nouvelle encyclique contre les Chevaliers du travail, et a renoncé à la publier sur les représentations de Mgr Gibbon, accouru d'Amérique pour l'en empêcher. Manifestation singulière d'ailleurs au sein de l'église catholique, mais qui n'étonnera peut-être pas seule longtemps de la part du clergé des États-Unis. Il porte en lui un esprit d'indépendance plus marqué encore que celui qui animait Mgr Manning, lorsqu'il proposait si vainement aux prêtres français, quelques mois avant sa mort, de repousser tout salaire, pour recouvrer sa pleine liberté, ainsi que l'avait fait Lamennais.

II

Je choisis Mgr Ketteler, évêque de Mayence, comme le principal représentant du socialisme chrétien, parce qu'il en a été le véri-

table initiateur et qu'il en a fourni tous les principes et à peu près toutes les solutions. Je dirais volontiers qu'il en a donné l'inspiration et la formule. Ceux qui lui ont succédé dans son apostolat socialiste n'ont suivi que les voies qu'il avait prises et parcourues presque en entier. Nommé à l'évêché de Mayence, après avoir siégé, comme curé de Hazeten, au Parlement de Francfort, il n'avait pas eu de peine à se convaincre de l'extrême misère populaire, parfois, en parcourant les faubourgs de sa nouvelle résidence. J'en étais moi-même frappé lors de mon premier voyage économique, et me renseignant sur les causes qui la produisaient auprès du prédécesseur de Mgr Ketteler, je ne pus, je me le rappelle, obtenir que cette réponse : Il y aura toujours des pauvres. Ketteler, dans son discours très remarqué de Francfort, sur la liberté et le rôle démocratique de l'église, affirmé par le clergé belge surtout à ce moment, avait déjà dénoncé l'importance et l'actualité des problèmes sociaux. Aussitôt que s'éleva la controverse restée célèbre en Allemagne (en 1864), entre Schultze-Delitzsch et Lasalle, il voulut s'y mêler et publia sa *Question ouvrière et le christianisme, Die arbeiter frage und das christenthum*, demeuré de beaucoup son principal ouvrage, bien qu'il en ait composé soixante-dix autres; simples brochures, pour la plupart. Il s'y rapprochait infiniment moins du grand serviteur des classes populaires, qui n'a jamais fait appel qu'à leur liberté, à leurs efforts. à leur moralité, à leur responsabilité, pour améliorer leur condition, que des révolutionnaires disciples de Lasalle, si connu par sa *loi d'airain*. Résumé retentissant de toute la théorie collectiviste de Marx sur la valeur, et pure copie de Proudhon, que Ketteler accepte entièrement.

Lui aussi, déclare que la part de l'ouvrier, dans le produit qu'il a confectionné et auquel il a donné de la valeur, revient toute au capital, après s'être de plus en plus réduite au *minimum* de l'existence, aux premières nécessités de la vie. S'il n'écrit pas aussi clairement, ni aussi longuement que Marx, qu'il nomme rarement au surplus, que les ouvriers sont de plus en plus sacrifiés, pour s'écrier comme lui, en terminant : « Prolétaires, unissez-vous », il n'hésite pas du moins à appeler le champ de l'industrie « le marché aux esclaves de l'Europe libérale ». Car il ne parle jamais de la liberté que pour la décrier et la rejeter. L'on a même justement observé qu'au milieu du mouvement catholique libéral de cette époque, Ketteler avait beaucoup de l'esprit du *syllabus*, pour ne rien dire de l'esprit du jacobinisme qui se trouve au fond de tout le socialisme, et pour lequel la liberté est toujours restée à la dis-

position de son parti. « Le despotisme de la raison, » selon la parole de Robespierre.

Ketteler écrit presque au commencement de sa question ouvrière : « le parti dont Lassalle est le principal représentant, a le mérite incontestable d'avoir dépeint, en termes aussi énergiques que vrais, la situation des classes ouvrières, réduites au strict nécessaire ». Il approuve encore Lassalle d'avoir pris comme axiome, que pour secourir efficacement les travailleurs, il leur faut une autre source de gain que le salaire, en couvrant de mépris les associations de crédit ou les sociétés d'achat des matières premières que s'appliquait à fonder si heureusement Schultze-Delitzsch. C'est pourtant grâce au salaire, que, sous la libre industrie et le libre contrat des patrons et des ouvriers, réglé par l'unique loi de l'offre et de la demande, s'est sans cesse perfectionnée la condition des masses laborieuses, dont chaque progrès se peut mesurer aux franchises du travail, des échanges, des conventions. Et comment ne tient-il aucun compte des démonstrations des économistes ni des faits accomplis depuis un siècle, des livrets des caisses d'épargne, de la petite propriété territoriale, de la division de la fortune mobilière, des patentes, des habitations, des usages, de toute la vie populaire. Lisez, pour l'Angleterre, les chiffres si bien exposés et si concluants de Leone-Levi, dans son beau livre : *Wages and earnings of the laboring classes*, et décidez. Ketteler n'en répète pas moins, à plusieurs reprises, que « la pauvreté croît de jour en jour », avec tous les socialistes, sauf un seul, Bruno Schœnback, qui, s'adressant à Lassalle, écrivait, il y a un mois : « La paupérisation croissante n'est pas vraie. » Ce qui l'a fait prendre parmi nous pour « un bourgeois capitaliste », quoique socialiste attitré du Reichstag allemand. Et, non seulement, il est prouvé que la richesse et la vie populaire se sont très heureusement transformées dans notre siècle, notamment depuis trente ou quarante ans, mais de toutes les sources de la richesse, c'est le salaire, la paye du travail, qui s'est le plus augmentée, en même temps que le prix des marchandises communes a le plus diminué.

Mieux encore, il est impossible qu'on supprime le salaire ou qu'on le soustraie à l'empire souverain de l'offre et de la demande. Chaque entreprise industrielle, pour peu qu'elle ait quelque importance, exige effectivement un capital, une direction, un crédit, des relations, des connaissances que ne possèdent point les ouvriers, qui, d'autre part, ne sauraient attendre longtemps un revenu, ou courir des risques. Une paye,

sous la forme du salaire, leur est donc indispensable, elle n'en peut prendre une autre, si ce n'est, du moins, fort exceptionnellement. Pour la régler, d'autre part, comment ne tiendrait-on pas compte de la loi de l'offre et de la demande, sur le marché général du monde, qui décide aujourd'hui des prix, ou même sur le marché d'un seul pays, où la lutte, pour être moins étendue, n'en est pas moins vive. Des grèves ont parfois donné satisfaction aux prétentions des ouvriers, des *séries de prix*, comme celles du Conseil municipal de Paris, ont été publiées, en vue d'un semblable résultat; qu'en est-il advenu? Ces séries de prix n'ont jamais été respectées, et quand, à la suite d'une grève, le travail s'est renchéri ou a été diminué, les seuls ouvriers assez habiles pour mériter leur nouveau gain, sont restés employés, alors qu'en présence de prix plus élevés, des couches entières de consommateurs, dans lesquelles figurent les ouvriers eux-mêmes, ont disparu. Il n'en a jamais été différemment; il n'y a que l'ignorance la plus grossière qui s'attaque aux lois naturelles, à l'ordre des choses. Des réformateurs vraiment habiles se contentent de condamner ce qu'ils ne comprennent pas et promettre ce qui plaît.

A quoi sert d'invoquer, à ce sujet, la coopération ou la participation aux bénéfices, ainsi qu'on nomme ces deux prétendus modes de travail? Ce sont des mots et des mensonges, qui n'ont changé jusqu'ici aucune des nécessités de l'industrie. Qu'est ce également que le JUSTE SALAIRE des encycliques et de tout le socialisme chrétien, lorsqu'on revendique surtout en même temps, et à la suite de Ketteler, l'exclusion des ateliers des enfants, des femmes et des jeunes filles? LE JUSTE SALAIRE, qui le connaîtrait et le fixerait en dehors des conventions des parties intéressées? Puisqu'on le veut élevé, n'aurait-il pas chacun des effets des grèves dont je viens de parler et dont l'on se persuade avoir triomphé? M. Périn donnait récemment l'unique solution raisonnable à l'arbitraire accroissement du salaire, dans ses *nouveaux* (très nouveaux en effet) *principes d'économie politique*, en recommandant la vertu du renoncement. Mais voit-on les vœux, les vertus du cloître proposés ou imposés au monde entier du travail? je le répète, il est plus difficile qu'on ne croit de refaire la création; le mieux est encore de l'accepter. On ne joue pas sur l'échiquier européen avec un bon cœur, écrivait Chamfort; ce qui est vrai en politique l'est aussi en économie politique. *E pur si muove.*

MM. de Metz-Noblat, Rambaud et le P. Forbes, dont je parlais plus haut, admettent des lois économiques *naturelles*, *providentielles*, et c'est déjà beaucoup; mais, sans s'en expliquer ou sans le

remarquer, ils assujettissent aussitôt ces lois aux prescriptions théologiques sur la charité, qui entendues comme elles le sont, malgré Saint-Paul, les détruisent absolument, puisqu'elles veulent la charité illimitée, étrangère à tout examen et à tout contrôle. Combien Ketteler, ainsi que tous ceux l'ont suivi, aurait mieux servi les classes populaires, dont la condition constitue à ses yeux l'économie politique entière, s'il s'en était tenu à l'ardente propagande qu'il a faite en faveur des caisses d'épargne, des prêts aux travailleurs, des logements ouvriers ! Il est réellement difficile de comprendre qu'un pareil esprit ait incriminé, au milieu de nous, avec tant de violence, la concurrence, les machines, le capital, l'individualisme. Il lui aurait suffi pourtant de parcourir sans parti prix son diocèse pour découvrir leurs heureux et évidents résultats.

Mais Ketteler reste avant tout, lui aussi, théologien en traitant des intérêts populaires, et ne cherche pas à le dissimuler. Il a beaucoup plus lu Saint-Thomas d'Aquin qu'Adam Smith, s'il a même lu un chapitre de la *Richesse des Nations*. On le voit de reste lorsqu'il revient sur les principes de la nature humaine, dans ses appréciations sur le travail. Sans doute il confesse la « liberté humaine », mais « dans les bornes que lui a marquées la volonté divine », à laquelle son propre devoir est « d'obéir librement, Dieu n'ayant pu nous donner la liberté du mal. » Où nous entraînerait-elle autrement « avec notre nature, nos tendances, notre péché d'origine ? » D'autant que la liberté est « une force centrifuge », qui développe outre mesure la personnalité, la diversité, aux dépens de l'unité, de la cohésion, « qu'il convient de toujours rechercher ». Le libéralisme n'est au fond que l'absolutisme. » Il y a vraiment là quelque chose des anciennes discussions jansénistes sur le libre arbitre et la grâce, qui nous valent au moins les *Provinciales*. Mais décidant encore du travail et du salaire, en repoussant la loi de l'offre et de la demande, il lui faut bien indiquer une autorité qui remplace cette loi ; et cette autorité n'est et ne peut être de toute certitude que l'Etat. Seulement les représentants de l'État, les gouvernants, hommes comme nous, ne sauraient inspirer plus de confiance que nous-mêmes. Que vaudraient-ils par eux seuls ? Il faut donc qu'ils soient constamment assistés, inspirés par la divinité, Dieu ayant tout prévu, tout admirablement ordonné. Et il en est ainsi ; ce sont les représentants même de Dieu. Voilà bien les enseignements de la théologie catholique depuis Saint-Thomas d'Aquin, et je n'ai pas à faire remarquer combien ils sont opposés à ceux de la science et peut-être de l'histoire...

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo

L'on peut surtout se demander, au milieu des bouleversements politiques auxquels nous assistons et des assemblées parlementaires que nous possédons, sans parler d'autres faits qui s'accomplissnet, si la divinité ne laisse pas elle-même « faire et passer » autant qu'elle décide et commande. C'est singulièrement honorer Dieu, il faut en convenir, que de l'associer à chacune des lois ou des œuvres, sans cesse opposées les unes aux autres, qu'il plaît de décréter. Je ne sais si c'est pour cela que Ketteler, après avoir presque reproduit comme évêque l'opinion de l'antiquité sur le pouvoir : *quod principi placuit legis habet vigorem*, s'arrête pour observer, sans rien renier de ses premiers dires, que « l'État n'est pas l'humanité », ajoutant néanmoins aussitôt : « L'humanité subit, comme collectivité, la même tentation qu'Adam et Eve au paradis terrestre, celle de s'assimiler à Dieu ; et cette tendance se manifeste dans l'omnipotence de l'Etat, qui n'est que la déification de l'esprit humain et de son œuvre. C'est l'antéchrist sur le terrain politique et social [1] ». Ni Mill, ni Herbert Spencer, ni Domansky, n'avaient encore publié leurs beaux écrits sur la liberté, il est vrai ; mais les maîtres de l'économie politique avaient publié les leurs, et avaient déjà démontré l'harmonie des intérêts, qui se manifeste encore lorsqu'on la repousse, par tous les maux qui surviennent. Ketteler avait plus raison quand il reprochait au libéralisme d'avoir confondu souvent — il dit : à dessein — l'égalité avec la liberté.

Le pur socialisme s'inquiète peu sans doute de la doctrine de Saint-Thomas d'Aquin sur le pouvoir ; mais il n'en reproduit pas moins, au nom du progrès, le fond de cette doctrine, en faisant à l'exemple de l'antiquité, de l'autorité, de l'Etat, comme un être à part, doué d'une existence propre, supérieure, et dont la volonté ne se peut méconnaître. Car c'est ainsi que l'a décrit très justement Fustel de Coulanges, et que Socrate l'a reconnu en justifiant sa condamnation. L'approbation de Ketteler du suffrage universel, qui « le premier moment d'excitation passé manifeste l'union qui existe entre les électeurs et la conscience », n'est peut-être non plus un motif déterminant pour justifier son socialisme.

Mais quoique le règne de l'évangile ne soit pas de ce monde, « le Christ, s'écriait-il, a apporté le remède à tous les maux dans l'ordre civil et social... Lui seul et non la philanthropie peut em-

[1] V. *Freiheit, autoritat und Kirche.*

pêcher les masses laborieuses de retomber dans l'esclavage, d'où il les a seul aussi retirées... Le rôle du christianisme dans le relèvement matériel et moral des classes ouvrières » est assuré et complété. La prétendue science « qui laisse la religion de côté, est entièrement fausse et impuissante ». C'est toujours son sentiment, et à peine quelques semaines se sont-elles écoulées depuis que les abbés Lemire et Marchand reproduisaient à peu près ces paroles à Roubaix. Pour tous les socialistes chrétiens, au reste, les enseignements économiques, qu'ils ne connaissent pas ou ne comprennent évidemment pas, sont faux. Le travail leur paraît toujours un châtiment et ils le veulent réglementé par l'État, ainsi qu'ils tiennent les richesses ou la propriété pour un simple dépôt entre les mains de ceux qui les détiennent. Seulement ils parlent de Dieu et de la charité où les socialistes ordinaires parlent de révolution et de pillage. Ils réclament avec Ketteler la charité illimitée, sans souci de la paresse et de tout libertinage, des nécessités de la production et des attributions de l'État. Ils exigent des dons incessants, publics et privés, en vue des chômages, des maladies, des accidents, des femmes, des enfants, de la vieillesse, en dépit de saint Paul non moins que de Luther, laissant à d'autres de s'expliquer sur l'*extrême ou la presque extrême nécessité* de la *Somme* chez saint Thomas. Qu'importent la prévoyance, la responsabilité individuelle, bases de toute morale, pourtant, la famille et les devoirs de famille, bases de toute société ?

Ketteler, je me plais à le dire, a, du moins, abandonné Lassalle quand il commande à l'État de prélever sur la fortune des riches les capitaux utiles aux entreprises des ouvriers. Mais, avec la répartition des biens et la charité telles qu'il les entend, comment y aurait-il des riches ? Et Ketteler s'emportant encore contre la liberté ferait douter qu'il se rend vraiment compte des principes du socialisme et de l'économie politique : « Le libéralisme revit aujourd'hui dans le socialisme, fils dénaturé qui lui donne beaucoup de souci, écrit-il... mais qui se rattache énergiquement à lui, réclame son héritage et peut prouver d'une manière irréfutable, sa descendance légitime [1]. » Et dans une autre brochure [2] : « il enlève au peuple toutes les espérances de l'au-delà et il lui promet « dans son grossier matérialisme, le bonheur absolu, sans délai », en développant parmi les riches l'orgueil et la dureté de cœur à l'égard des pauvres, et parmi les pauvres le vol et le crime, l'envie et la haine contre les

[1] *Libéralismus, socialismus und christenthum.*
[2] *Die grossen socialen Fragen der Gegenwart.*

riches. C'est encore en s'attaquant aux doctrines libérales et économiques, qu'il proclame, à propos de Malthus, qu'elles « méconnaissent les bases religieuses et morales de la vie humaine, restant muettes et passives en face du mal social sans cesse croissant, recourant même à des procédés que leur barbarie et leur immoralité auraient fait croire impossibles en d'autres temps que sous le règne du paganisme [1] ». Quelles profondes recherches de la vérité et quelle soumission à la charité.

Voilà ce que redit cependant tout le socialisme chrétien en terminant toujours, comme Ketteler, ses fausses accusations contre l'économie politique et l'histoire économique, par la réclamation du retour aux anciennes corporations industrielles. C'est là le dernier et bienfaisant progrès qu'il propose ! Ce sera pour tous, assure-t-il, la prospérité jointe à la sainteté, grâce au dévouement réciproque que chacun ressentira immanquablement, ainsi qu'autrefois, pour ses semblables, surtout pour ses inférieurs ! C'était plus en effet que l'Atlantide, l'âge d'or, l'Icarie, le Paraguay; c'était l'Eden même transporté dans nos champs et nos rues ! Au *salve læta dies* des Romains au premier jour de l'année ne s'ajoutait plus même *meliorque revertere semper*, tant c'était impossible. Pourquoi faut-il que tant de misères et de souffrances se soient ressenties au temps des corporations, et que leurs contemporains aient été unanimes dans les descriptions qu'ils en ont faites ? Pourquoi lit-on encore Vauban, Boisguillebert, Labruyère, Arthur Young, Turgot, Quesnay, tous les physiocrates et les historiens qui rappellent qu'à l'abolition des corps de métiers par la Constituante, la population de Paris dansait de joie à la lueur de leurs registres qu'elle faisait brûler ? Ces corps pourraient-ils d'ailleurs renaître au sein de notre industrie présente ? Car les conférences, les discours, les sermons du socialisme chrétien ne détruiront pas cette impossibilité. « Le lien sacré qui resserrait leurs membres, dit Ketteler, faisait à leur insu d'une simple association un corps vivant, lui donnait une vie intérieure, comme à tout être doué d'une âme... l'avenir du mouvement — qui les rétablira — appartient au christianisme [2] ». Mais, en attendant, l'extrême pauvreté et l'excessive mortalité des siècles passés ont beaucoup diminué.

Ma dernière remarque sur le socialisme chrétien, c'est que si

---

Deutschland nach den Kriegen von 1864.

[2] *La question ouvrière et le christianisme.*

prodigue d'appréciations sur le travail et les classes laborieuses, il reste toujours très réservé sur la propriété et ses limites. Malgré ce qu'il dit du maintien entre les mains de Dieu, de tout droit de propriété,il rappelle, à ce sujet,le silence du Père dont parle Pascal à propos de Jean d'Alba. Non qu'il renie les suites accommodantes de la *presque extrême nécessité* de saint Thomas ; il les approuve au contraire ; mais il préfère infiniment s'en taire. Aussi ne pourrais-je citer pour rendre compte de ses opinions sur ce second fondement de l'économie politique que celle exprimée par Ketteler, fort laconique lui-même, en en traitant. « Notre soi-disant droit de propriété n'est qu'un droit d'usufruit lié au devoir d'employer les fruits de cette propriété, selon la volonté de Dieu, etc... C'est à l'Église qu'est confiée la mission de régir la répartition des biens... » Elle peut seule harmoniser « la loi de justice et la loi d'amour,» grâce à la charité pour laquelle il se faut « garder d'employer la mesure du monde. » Ce qu'il montre bien en effet quand il réclame un impôt populaire « sur le revenu des entreprises et des sociétés d'affaires, » avant de conclure par ce résumé de tous ses écrits : « Le christianisme donc possède les moyens infaillibles d'améliorer la position des classes ouvrières, qui s'aggravera de jour en jour malgré toutes les tentatives d'y remédier, et se rapprochera de plus en plus de celle qu'elles occupaient dans l'antiquité païenne. » L'antiquité connaissait pourtant les corporations, l'asservissement de l'industrie et l'absolutisme du pouvoir.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

SOMMAIRE : — Les observations recueillies par M. Dehérain aux cases de végétation de Grignon. *Les ferments et l'azote assimilable, le stock des matières azotées et l'humidité des terres*, la nitrification et la transpiration des plantes. — Le *perfectionnement des procédés de vinification*, recherches de MM. Müntz et Rousseaux. Théorie et pratique de la réfrigération des moûts. — Etudes de M. Crié sur les *causes de dépérissement des pommiers*. Insectes et cryptogames. — La *destruction du parasite de la betterave*. L'Hétérodera Schachti. Observations de M. Aimé Girard et de M. Willot. Succès des expériences de traitement. — Une *révolution possible dans l'exploitation de la canne à sucre*, son desséchage et son exportation. Projet de M. E. Chenot. — La question du tarif et les *sucres aux États-Unis*. Influence toute puissante du Sugar Refining Trust, ses projets. — *L'approvisionnement en lait de la ville de Paris*. Statistiques, prix, avenir et extension de la production et de la consommation laitière. — L'élévation du poids maximum des *colis-postaux* à 10 kilos, son application aux expéditions de produits agricoles à domicile. — *Une école de fermières*.

Nos lecteurs savent les très remarquables observations faites depuis deux ans par M. Dehérain aux cases de végétation de Grignon sur l'assimilation de l'azote par les plantes.

Voici les conclusions auxquelles conduisent actuellement ses études.

Pendant les années pluvieuses, les terres en jachère laissent écouler dans leurs eaux de drainage 200 kilos d'azote nitrique par hectare ; c'est autant que ce qui existe dans 1.250 kilos de nitrate de soude. L'importance de ces pertes démontre, d'une part, la nécessité de supprimer la jachère ; elle fait voir, d'autre part, que les ferments tirent de l'énorme stock de matières azotées contenues dans nos terres, assez d'azote assimilable pour fournir aux besoins des récoltes les plus exigeantes, pourvu que ces terres soient humides.

Les eaux qui s'écoulent des terres emblavées ne renferment, d'ailleurs, habituellement, qu'une assez faible quantité de nitrates. On trouve deux causes à ce fait. Les plantes s'assimilent une grande partie des nitrates formés, mais en outre, par leur trans-

piration considérable, elles dessèchent trop profondément le sol pour que la nitrification y soit active. Quand cependant la pluie est très abondante, on obtient les hauts rendements sans qu'il soit utile de recourir aux engrais azotés, car la transpiration végétale n'épuisant pas l'humidité du sol, les ferments élaborent autant de nitrate dans les terres emblavées que dans les terres en jachère.

Pour tirer de l'humus accumulé dans nos sols, de quoi subvenir à l'alimentation des plus copieuses récoltes, par suite pour restreindre dans une large mesure nos dépenses d'engrais azotés, une seule condition est nécessaire, l'humidité. Si donc on employait aux arrosages les eaux qui, à chaque printemps, s'écoulent sans profit des cimes neigeuses dont notre région méridionale est enveloppée, si on y creusait de nombreux canaux d'irrigation on donnerait à la culture de cette partie de notre pays un essor prodigieux. Non seulement les plantes y seraient largement abreuvées, mais encore elles trouveraient à portée de leurs racines le plus efficace des engrais azotés, le nitrate.

*
* *

MM. Müntz et Rousseaux, poursuivent en ce moment, à l'Institut agronomique, de très intéressantes recherches sur les perfectionnements à apporter dans les procédés de vinification. On sait que la valeur des vins dépend non-seulement de la qualité des raisins, mais aussi des méthodes de fabrication ; elle est intimement liée à la bonne marche des fermentations qui transforment le moût en vin. Ces fermentations, comme toutes les combinaisons chimiques, dégagent de la chaleur et tendent à élever constamment la température du moût sur lequel elles agissent.

D'autre part, la marche de la fermentation se trouve sérieusement entravée par les trop hautes températures, la levûre alcoolique souffre et finit par être tuée à la température de 37 à 40 degrés. Une partie du sucre peut n'être point transformée en alcool, et le vin reste « doux », ainsi qu'il arrive dans les grandes chaleurs, où le raisin arrive déjà échauffé à la cuve ; le vin est tout au moins de qualité inférieure. D'ailleurs cette température favorise en même temps le développement de bactéries malfaisantes, qui trouvent un aliment dans le sucre non transformé, aigrissant le vin qui, acidifié, devient impropre à la consommation, sinon à la distillation.

On a cherché depuis longtemps par des précautions spéciales, à empêcher l'échauffement du raisin, on a recommandé de ne le

cueillir que la nuit ou aux premières heures du jour; mais ce refroidissement nocturne des raisins est en somme peu sensible et sa conservation entraîne alors des frais et des risques nombreux. On s'est plus généralement contenté d'adopter des cuves de dimensions restreintes et à parois minces : dans ce cas en effet, l'air extérieur exerce une influence plus fréquente sur le refroidissement de la masse en traitement, et la conductibilité des parois minces aide de son côté au refroidissement.

Mais, possibles chez les petits viticulteurs, ces procédés un peu retardataires sont de plus en plus impraticables dans les grandes exploitations. C'est pourquoi MM. Müntz et Rousseaux ont recherché un nouveau procédé artificiel de refroidissement des moûts qui fût scientifique et industriel et pût s'appliquer à la grande vinification. Ils sont parvenus à déterminer les bases et l'usage d'une réfrigération tubulaire, qui pourra, croyons-nous, lorsqu'on en aura par l'expérience, déterminé l'emploi pratique, rendre de grands services.

Le système se compose essentiellement de tubes de cuivre dans lesquels le moût circule, et dont l'extérieur est continuellement arrosé d'eau; il y en a deux séries horizontales d'une vingtaine de tubes de 4 mètres de longueur, de 4 centimètres de diamètre et de 1 millimètre d'épaisseur. Dans chaque série, les tubes sont reliés hermétiquement entre eux, d'un côté de bas en haut, de l'autre de haut en bas, les deux séries étant finalement reliées entre elles, par le haut, de telle sorte que le moût parcourt dans le circuit plus de 150 mètres de tubes réfrigérés constamment par une eau en pluie très ingénieusement distribuée à tous les tubes à la fois, mais en quantité variable à la volonté de l'opérateur en un temps donné, et en raison inverse du mouvement du moût, l'eau la plus froide agissant sur le moût le plus chaud.

Les expérimentateurs ont tiré de l'emploi de cet appareil, de très bons effets. Ils ont constaté l'innocuité relative sur le moût, d'un froid trop vif. Le degré de froid utile à obtenir dans chaque cas a dû être obtenu par tâtonnement; cette température varie de 14 à 20 degrés, la quantité d'eau froide à distribuer sur le réfrigérant étant d'une fois et demie environ la quantité de liquide à refroidir. Dans ces conditions, le moût, quelque chaud qu'il soit, peut être amené à une température très basse, jusqu'à 17 degrés tout au moins, et bien que le refroidissement puisse être très intense, accusant pour le moût une différence de 20 degrés, la fermentation ne s'en poursuit pas moins normalement en raison sans doute de la marche progressive et régulière de la réfrigéra-

tion, et les vins peuvent atteindre la teneur alcoolique maxima, correspondant à la richesse saccharine du moût.

La méthode de MM. Müntz et Rousseaux permettra donc avec un peu d'expérience, d'effectuer exactement la réfrigération du moût, — ce qui est bien le point capital, — avant qu'il ait atteint le point critique de 37 degrés, c'est-à-dire vers 33 degrés, température à laquelle il y a le plus d'avantage à commencer la réfrigération pour que la levûre continue à exercer ses fonctions normales, pour que les vins, surtout en pays chauds, donnent le titre d'alcool que le moût est capable de donner, et qu'enfin régulièrement fermentés, ils soient d'une conservation plus facile.

⁂

D'un autre côté, M. Crié continue ses savantes recherches sur les causes de dépérissement des pommiers dans plusieurs régions de la France, et sur les nombreuses maladies de ces arbres. Il ne s'agit plus seulement de combattre les insectes dévorateurs, tels que le « puceron lanigère », bien connu aujourd'hui, et contre lequel on a trouvé des remèdes qu'on commence à appliquer en grand, ou encore des parasites généraux, tels que l'agaricus melleus, l'asteroma mali, etc. Certaines variétés sont maintenant plus particulièrement atteintes, notamment dans la région rouennaise, par des parasites spéciaux.

Dans une étude où il résume les premiers résultats de ses travaux, M. Crié explique comment il a déterminé que le « pourridié », ou blanc des pommiers, a pour cause l'action d'un cryptogame, le *Dematophora necatrix*, dont il donne les principaux caractères. D'autre part, la maladie connue sous le nom de « meunier », doit être provoquée par la « sphœrothera pannosa » ou « castagnei »; les chancres les plus communs aux pommiers, par le « nectria ditissima », autre cryptogame; enfin, ce serait une bactérie spéciale, le « micrococcus dendroporthos », qui produirait les écoulements bruns, assez fréquents sur les arbres prolifiques.

Nous attendons la fin de ces belles études micrographiques pour en donner une analyse complète; on peut espérer, dès aujourd'hui, que la connaissance de plus en plus complète des innombrables ennemis des pommiers permettra bientôt d'en avoir raison.

⁂

Vers la fin de juillet, il est fréquent de voir les betteraves donner des signes manifestes d'atteintes graves. Les feuilles perdent leur bel éclat, puis jaunissent et se fanent, la chair devient molle

et noirâtre. Ces signes maladifs sont accompagnés d'une perte considérable dans la proportion de sucre que contient la plante.

Ces ravages sont l'œuvre d'un parasite qui forme des masses blanches, d'apparence inerte, des protubérances hémisphériques, chacune n'étant en réalité que la moitié d'une sphère complète, dont l'autre moitié polaire est engagée dans le parenchyme de la betterave. C'est le cadavre du parasite femelle, connu sous le nom de Heterodera Schachti, du nom du professeur Schacht, de Bonn, qui l'a découvert. Ces dépouilles, en forme de globes blancs, contiennent des œufs plus ou moins développés. Après quelques mues assez rapides qui correspondent à la croissance plutôt qu'à l'évolution du corps, les larves sortent du cadavre maternel pour aller s'attacher à une proie végétale, de préférence bien entendu la betterave à sucre, dont ils perforent l'épiderme, si la plante est encore tendre, pour s'y engager plus ou moins avant.

Une fois logés, le mâle ne change guère, garde la forme d'un ver rond, tandis que la femelle grossit avec le développement des œufs ; la tête, comme nous l'avons dit, demeure seule enfoncée dans le parenchyme, mais la masse des œufs fait éclater l'épiderme de la betterave, peut-être expulsée même en partie. Toutefois le développement des œufs est arrêté à temps par l'hiver, et ce n'est jamais avant le printemps, que, restés attachés ou non à la betterave, arrivent-ils à éclore.

Les ravages de ce parasite ont été observés par M. Aimé Girard, qui l'a rencontré à la ferme école de Joinville, puis successivement à Gonesse, en Seine-et-Oise, et dans le département du Nord. Il a reconnu que le titrage en sucre des betteraves attaquées tombait de la teneur normale de 12-13 p. 100 à 5-8 p. 100. La propagation du parasite est donc un grand désastre, et les moyens de le combattre sont urgents.

Pour protéger la betterave, on avait essayé d'abord, l'année dernière, d'employer le sulfure de carbone. La méthode paraît assez efficace immédiatement, mais elle est assurément coûteuse et présente cet inconvénient, qu'à l'endroit où ont été réservées les « plantes pièges » sur lesquelles le parasite se jette gloutonnement et qu'on arrache mois par mois durant tout l'été, pour les brûler, en ayant soin d'extraire toutes les racines, il a pu être laissé quelque germe de reproduction parasitaire pour l'année suivante.

C'est un inconvénient qu'on a éprouvé dans plusieurs cas. Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, M. Willot a fait connaître une méthode nouvelle qui paraît donner de bons

résultats. Il estime que si les larves peuvent sortir au printemps du corps de la femelle morte, c'est que ce cadavre obéit aux lois de la chaleur, qu'il se dilate sous l'influence solaire, ouvrant ainsi un passage à la sortie des larves.

L'auteur a tiré profit de ces observations pour atteindre ces larves, les faire sortir, puis les détruire alors à coup sûr. Pour cela il soumet les femelles à l'action d'un bain à 22 degrés, leur volume double et les larves sortent. Si le passage reste ouvert pour leur donner une issue, à plus forte raison il permettra l'entrée et l'action de gaz délétères qui pourront même ainsi parvenir à tuer celles des larves qui seraient restées enfermées dans le corps maternel. Pour y parvenir, l'auteur a placé les femelles dans un second bain à 22 degrés additionné d'eau de gaz, le contenu des femelles a été frappé de mort.

Il est très digne de remarquer que M. Willot est parvenu à rétablir avec un seul traitement à l'eau de gaz, le rendement normal des betteraves dans des champs infestés ne pouvant plus produire quels que fussent les engrais employés. Ces expériences répétées dans le nord à Curgies, près Valenciennes, à Tergnier, etc., ont été suivies partout d'un plein succès.

⁂

Si l'on croit les récentes études de M. E. Chenot[1], une révolution serait possible dans l'exploitation de la canne à sucre, dont on sait la décadence actuelle. Au lieu de fabriquer le sucre aux colonies mêmes, on ferait dessécher la canne, et en la comprimant on créerait un produit de réserve dont l'exportation serait fructueuse. L'opération comprendrait le découpage en tranches ou cossettes, le séchage des cossettes, et la compression. Le séchage est l'opération capitale; dans une saison favorable, on pourrait le commencer au soleil, mais ce moyen étant aléatoire, il faut se baser sur la dessication artificielle dans un séchoir comportant une source de chaleur. Cette préparation reviendrait-elle trop cher? Là est le nœud de la question, et voici quel en serait le prix d'après l'auteur. Le coupage coûterait à très peu de chose près autant que le broyage au moulin : il exigerait moins de force et la machine motrice devrait être à condensation ; ce serait évaluer la dépense, par tonne de canne, à 0 fr. 50. Pour évaporer 750 kil. d'eau avec de la houille, il en faut environ 75 kil. avec des chaudières à air libre : le séchage exige beaucoup plus, il faut compter

[1] *Le Courrier de la Guadeloupe*, *le Journal des fabricants de sucre* etc.

200 kil. à 3 à 6 fr. Enfin l'emballage étant compté à 5 fr. par mètre cube pesant 600 kil. qui représentent 2,400 kil. de canne verte, coûterait en chiffres ronds 2 fr.

La préparation coûterait donc 8 fr. 50 par tonne de canne, soit 34 fr. par tonne de cossette sèche emballée, ce qui est compter sans doute trop largement, car en sucrerie on ne dépense que 11 fr. pour un travail évidemment beaucoup plus coûteux. En ajoutant 36 fr. de fret, cette tonne de canne sèche reviendrait à 70 fr. en France. Elle contiendrait 600 kil. de sucre valant 150 fr. (à 25 p. 100), ce qui laisserait 80 fr. pour valeur des 4 tonnes de canne employées, soit 20 fr. par tonne. En comptant le sucre à 20 fr. au lieu de 5, il resterait encore 15 fr. par tonne de canne.

On peut remarquer même que la valeur en France serait probablement augmentée pour le moment avec le système actuel du boni de fabrication et de la détaxe de distance. Ceux-ci s'obtiendraient sans doute assez facilement si l'élaboration de la cossette peut réellement fournir un supplément de travail aux sucreries et raffineries, par exemple aux usines du Nord-Ouest, qui possèdent déjà des appareils de diffusion donnant un bon épuisement du sucre, et qui les recevraient par le Havre, Dunkerque.

M. Chenot estime d'ailleurs que le débouché rationnel de la canne sèche ne serait pas la France, mais les États-Unis. En effet, non seulement la distance est beaucoup moindre, mais encore la navigation beaucoup plus facile, car, partant de la Guadeloupe, on est porté par les vents alizés jusqu'au courant du Gulf stream qui remonte du Sud au Nord la côte des États-Unis avec une vitesse moyenne de 6 milles par heure; des voiliers comme des clippers américains peuvent donc effectuer le trajet en quelques jours et régulièrement, tandis que la traversée vers l'Europe est très incertaine, surtout à l'entrée de la Manche et de la Méditerranée. Les États-Unis produisent très peu de sucre et en consomment beaucoup; par conséquent ils en importent la plus grande partie de leur consommation, principalement de Cuba. La canne sèche y serait probablement admise en franchise ou avec très peu de droits.

Le résidu ligneux y serait certainement utilisé à la fabrication du papier, dont la consommation est énorme aux États-Unis, où on l'emploie à une foule d'usages. Quant aux navires qui emporteraient de la canne sèche, ils reviendraient chargés d'anthracite de Pensylvanie soit environ 700 à 800 contre 1,000 fr. de canne sèche, en sorte que, complétant leur chargement de retour avec des

bois, farines, pommes de terre, pétrole, etc., ils auraient pleine charge dans les deux sens et que, par conséquent, le taux des frets serait réduit au minimum : ils pourraient même charger des fruits à la Guadeloupe ; la navigation des États-Unis serait ainsi favorisée, et cette considération influerait sans doute sur les décisions de leur gouvernement.

* * *

Pour l'instant, la question du tarif aux États-Unis, paraît s'y compliquer du fait de la question cubaine et de l'agitation chauvine au Sénat, agitation qui serait principalement entretenue par les argentistes. Ceux-ci voient dans un conflit avec l'Espagne un moyen de forcer les États-Unis, à adopter l'argent comme base monétaire : une guerre avec l'Espagne devant entraîner un drainage de la réserve d'or, les argentistes qui sont en majorité au Sénat, espèrent que cette circonstance ferait prévaloir leurs intérêts. Le président Mac Kinley qui paraît heureusement attaché aux idées pacifiques, qui même aurait proposé, dit-on, sa médiation dans l'affaire cubaine, pourrait se trouver dans une pénible alternative entre les hostilités espagnoles au dehors et, dans la chambre haute, les oppositions intéressées au vote du tariff-bill.

Celui-ci, amendé quelque peu par la Commission financière du Sénat, paraît être en définitive, l'œuvre à peu près exclusive du trust des raffineurs, dont il accroîtrait énormément les profits. Si la protection sur les sucres bruts, ou plutôt le droit de douane sur les bruts, n'est, en effet, pas diminué, le droit sur les raffinés est augmenté, la prime spéciale du raffineur étant en fait plus que doublée.

De plus, le trust des raffineurs compte, paraît-il, au lieu de lutter comme il l'a fait jusqu'ici pour enrayer le mouvement betteravien, se mettre à la tête de ce mouvement et accaparer la sucrerie. Il fait construire des sucreries, et comme tout ce que fait d'emblée l'Amérique, celles-ci dépasseront tout ce qui s'est vu. On cite des usines en construction ou en projet, à Salinas, en Californie, d'une puissance de production de 5,000 tonnes par jour, à Chicago, de 4,000 tonnes, etc. D'autre part, la culture de la canne à sucre dans les régions chaudes de l'Amérique du nord et de la betterave dans beaucoup d'États qu'on croyait trop méridionaux, comme ceux qui avoisinent le Mexique, marchent parallèlement à pas de géants. Le Mexique même, qui jouira peut-être de conditions spé-
[illegible]s, est parvenu à cultiver la betterave à des conditions que
[illegible]n marché de la main-d'œuvre rend exceptionnelles.

Il paraît certain que les Américains parviendront à fabriquer eux-mêmes le sucre que leur pays consomme. Le terrain ne manque pas, le charbon coûte à peu près le même prix moyen qu'en Europe; seule la main-d'œuvre est beaucoup plus chère, mais sa proportion vis-à-vis du travail mécanique diminue de jour en jour. Enfin l'industrie jouira d'une protection outrancière qui dépassera, d'après M. Alfred Mussy, 22 francs par 100 kilogs de sucre granulé produit! Cette protection imposera d'ailleurs tout de suite une réelle charge au pays : pendant huit ou douze mois de l'an prochain, il est probable qu'en raison des stocks l'importation sera très faible après le vote du nouveau tarif, tandis que l'accumulation énorme du sucre brut à bas prix aura aussi pour effet de priver l'industrie sucrière indigène du bénéfice du règlement du tarif, pendant la saison prochaine.

∴

Paris consomme par an 210 millions de litres de lait, soit environ 85 litres 07 par habitant et par an, et par jour 235 centilitres. Ces 210 millions de litres ont trois origines distinctes. La contribution, assez difficile à constater, des « vacheries » parisiennes serait d'environ 10 p. 100; celle des laiteries de la banlieue, envoyée par charrette ou expédiée comme messagerie, de 25 p. 100; enfin l'apport des départements dans une zône de 20 kilomètres de Paris jusqu'à 215 kilomètres serait des 65 p. 100 restants. Paris consommerait ainsi un quarantième au moins du lait produit en France [1], quantité évaluée d'après les plus récentes statistiques à 80 millions d'hectolitres; 11 départements concourent à cette production en vue de la consommation parisienne, par un total de 135 millions de litres de lait environ par an, expédiés exclusivement par chemin de fer, soit 43 p. 100 par l'Ouest, 17 par le Nord, 15 par le Lyon, 14 par l'Est, 10 par l'Orléans et 1 p. 100 seulement par l'État.

M. Paul Vincey, dans une récente communication à la Société nationale d'Agriculture sur l'approvisionnement en lait de la Ville de Paris, a calculé que sur les 16 millions 1/2 de kilogrammes d'azote absorbés en une année par les Parisiens, le lait en fournissait à lui seul un quinzième environ : seuls la viande, le pain et les denrées d'épicerie procurent une quantité plus grande d'azote, mais on le paie beaucoup plus cher sous ces diverses

---

[1] Si à ce lait, consommé en nature, on ajoute le lait consommé sous forme de beurre et de fromage, Paris absorberait la quinzième de la production laitière de la France.

formes que lorsqu'il est apporté par le lait. Celui-ci se paie à Paris 25 à 60 centimes le litre : soit 54 millions par an prélevés sur les consommateurs. D'autre part les producteurs des départements ne le vendent que 9 à 14 centimes, 12 en moyenne, soit 16 millions de francs par an pour 135 millions de litres produits dans la zone éloignée ; les 53 millions de litres de la banlieue sont payés 16 centimes le litre, soit 8 millions de francs; enfin les 21 millions de litres des vacheries parisiennes peuvent être considérés comme payés 20 centimes aux laitiers envisagés comme producteurs, soit 4 millions de francs. On voit que les consommateurs paieraient 54 millions de francs ce qui a été payé aux producteurs 29 millions de francs, et que si l'on défalque 6 millions de francs représentant le prix des transports, les 19 millions représentant la différence sont la part des intermédiaires du commerce.

On peut admettre grosso modo que le lait ne revient à produire qu'à 15 centimes tout au plus en moyenne, et s'en vend au moins 30; comme il n'y a pas de droit d'octroi, c'est réellement un renchérissement de 100 p. 100 que l'article subit rien que pour arriver au consommateur, le prix de 30 centimes n'étant du reste qu'un minimum, puisque les qualités supérieures ou censées telles se vendent jusqu'à 80 centimes. La valeur intrinsèqne de la marchandise n'entrerait plus ici dans le prix de vente que pour 33 à 12 p. 100, les frais d'intermédiaire sont dès lors évidemment exagérés; c'est une surtaxe de prétendue garantie qui nuit actuellement au bien être général, mais dont la concurrence plus libre et plus étendue, le développement de la production et de la consommation, ainsi d'ailleurs que l'extension des mesures de garantie hygiénique, auront peut-être raison à la longue.

La consommation parisienne est loin en effet d'avoir atteint son maximum, elle augmente toujours à mesure que les mesures de surveillance et de contrôle adoptées par les pouvoirs publics inspirent à la population plus de confiance dans les laits à bon marché. La production d'un autre côté est susceptible d'une extension presque indéfinie; dans toutes les vallées qui convergent vers la capitale, les terrains sont particulièrement propices à la culture fourragère et à l'industrie laitière. Il faudrait aussi que le producteur fût assuré d'une vente plus constante : celui qui vend actuellement son lait 9 centimes en été, n'a pas grand intérêt à en fournir une grosse quantité pendant l'hiver, il gagne plus à l'élevage des veaux. Enfin la grosse question, c'est le transport rapide et économique. Le lait doit voyager vite, éviter l'échauffe-

ment dans les wagons en été, et en toute saison le barattage automatique qui y forme des grumeaux de beurre : l'échauffement s'évite assez avec des wagons à claire voie, ils n'existent encore que sur le Nord et une ou deux lignes de l'Ouest; le moyen d'éviter le barattage serait de remplir les vases d'une façon absolue et de les fermer avec soin. Le poids minimum des expéditions individuelles pourrait utilement s'abaisser de 2.000 à 500 kilos comme cela a été fait tout récemment par la compagnie de l'Est, qui a adopté aussi des tarifs inversement décroissants avec les distances, en vue sans doute de favoriser le développement des laiteries de la Haute-Saône; il faudrait enfin que le retour des boîtes vides, qu'il serait certainement possible d'alléger encore, se fit gratuitement et par grande vitesse.

La production du lait en France et sa consommation dans Paris, augmenteraient suivant une progression encore plus rapide si le prix du « bon lait » devenait ainsi de nouveau un prix raisonnable. C'est un avantage dont Londres jouit depuis longtemps, la santé publique d'une capitale ne peut qu'y gagner.

*
* *

L'élévation du poids maximum des colis postaux, de 5 à 10 kilos peut être considérée comme une réforme utile aux intérêts agricoles. La convention nouvelle que l'administration des postes vient de passer avec les compagnies de chemins de fer ne modifie en rien sans doute les principes qui régissent les envois de 3 et 5 kilos. Le tarif de 60 centimes par colis de 3 kilogrammes se monte, déduction faite de l'impôt de 10 centimes perçu par l'Etat, à 0 fr. 166 par kilogramme ; celui de 70 centimes par colis de 5 kilogrammes, à 14 centimes : le nouveau tarif, de 1 fr. 15, avec le timbre 1 fr. 25, par 10 kilogrammes, abaisse à 11 centimes 1/2 le taux par kilogramme du transport rapide des petits envois.

Comme pour les colis de 3 à 5 kilogrammes, le factage à domicile ou dans un bureau de poste reste fixé à 25 centimes pour les colis de la nouvelle série, malgré la majoration de poids qui est de 100 p. 100. Cette taxe de 25 centimes tend on le voit, à être considérée comme un forfait pour la rémunération du personnel et du matériel de factage, plutôt que comme le prix proportionnel des poids camionnés. C'est là de la part des compagnies de chemin de fer, une concession d'une certaine valeur économique, et qui mérite d'être compensée par l'accroissement du trafic. De même les frais d'encaissement des sommes suivies en remboursement sur un colis postal, restent uniformément fixés, quel que soit son poids,

à 60 ou 85 centimes, suivant la distinction du paiement en gare ou à domicile.

De plus, les nouveaux colis postaux de 10 kilogrammes restent assujettis au seul droit de timbre de 10 centimes, tandis que les articles de messageries expédiés à grande vitesse sont soumis au droit de 35 centimes. Les envois de 5 à 10 kilos bénéficieront donc désormais, en colis postal, d'un dégrèvement de 25 centimes; il est curieux toutefois de remarquer que cet avantage n'aura lieu réellement, pour le coût tout au moins, et en dehors de la commodité et de la rapidité des envois postaux, qu'à partir d'une distance de 238 kilomètres; car, au-dessous de cette distance, le tarif général est inférieur à celui des colis postaux et la différence de prix ainsi que certains avantages tels que la pleine responsabilité de droit commun pourraient faire préférer encore les tarifs généraux par les commerçants.

Pour l'agriculture, le transport postal économique est évidemment un moyen puissant de permettre les rapports directs du consommateur avec le producteur, par les expéditions à domicile. Jusqu'ici on n'a pas vu se développer beaucoup les envois directs de la ferme à la clientèle urbaine des produits tels que le beurre, les œufs, le lait, les volailles, les fruits, le gibier, etc. La faute en est certainement pour une part au tarif qui grevait beaucoup trop ces envois trop fractionnés; elle tient aussi, ce qui est plus grave et pourrait bien persister, au manque d'esprit d'association, entre producteurs d'un côté pour s'assurer mutuellement de disposer toujours d'une certaine quantité des produits recherchés par la clientèle lointaine à première demande; entre acheteurs de l'autre, pour se grouper et faire des commandes directes collectives et périodiques des produits de fermes qui pourraient économiquement s'envoyer en bloc et se partager sitôt arrivés. Il ne faudrait pas moins qu'un tel esprit d'entente, très difficile il est vrai à trouver et à maintenir chez nous, pour que le système des envois par colis postaux se généralisât, supprimant dans beaucoup de cas les fraudes et les abus d'où certains intermédiaires tirent aujourd'hui le plus clair de leurs profits. Sans compter que la comptabilité des envois de la ferme dans les grands centres serait très compliquée et que les producteurs seraient obligés de recourir à une publicité trop étendue, qui peut-être absorberait le plus net des bénéfices.

Un service encore plus perfectionné et plus spécial de « colis agricoles » vient d'être organisé en Angleterre par le Great Eastern Railway. Transportés à prix très réduits, ces colis sont remis

directement par la Compagnie au domicile des consommateurs avec la faculté pour ceux-ci de renvoyer les paniers ou caisses vides. Il sera curieux de voir les résultats que pourra donner cette organisation dans le pays le plus pratique du monde où les transports ne sont point compliqués ni pour l'envoi, ni pour le renvoi, de cette profusion de formalités et d'écritures, de ces délais rigoureux d'expédition et de cette malveillance des employés qui rebutent souvent en France ; d'ailleurs la vitesse des trains est beaucoup plus grande. Si l'expérience ne réussit point en Angleterre, il faudra avouer que bourgeois et fermiers ne pourront jamais s'entendre que par l'intermédiaire du crémier et du fruitier.

*
* *

L'importance du rôle de la femme dans l'exploitation agricole est proverbiale en France. « Sans la fermière, point de fermier », dit-on chez nous, et l'on sait ce que c'est aux champs qu'une ménagère entendue : sans elle, qu'adviendrait-il de la basse-cour, de la laiterie, du verger, c'est-à-dire des parties souvent les plus productives et les moins coûteuses de toute une exploitation agricole ?

Si son entente et son adresse savent tirer parti de ce qui se perdrait sans elle, l'aisance s'établira, le bien-être pourra doubler aux moindres frais.

L'éducation à peu près exclusivement urbaine et l'instruction toute « livresque » qui façonnent chez nous toutes les jeunes filles à peu près, leur apprennent tout, excepté le goût et les connaissances de la vie pratique, de la vie rurale surtout, pour laquelle il faut d'ailleurs une santé robuste, donc de l'air et de l'exercice autant que des études.

Les journaux américains nous apprennent la récente création à New-York d'un véritable institut agricole pour le sexe faible, où les jeunes filles apprendront tout ce qui rentre dans les attributions d'une bonne fermière, en ne négligeant point toutefois l'éducation hygiénique, l'instruction ordinaire et les arts d'agrément. Cette éducation spéciale comprend, très bien nuancées d'après le programme, les matières aptes à développer chez la femme des goûts simples et sérieux, tout ce qui peut l'attacher à la ferme par l'intérêt qu'offre le grand théâtre d'action d'une vie aux champs : outre l'enseignement élémentaire, la littérature et la morale, un cours d'agriculture générale est fait à l'institut en ce qui concerne les attributions de la ménagère, ainsi que des cours de botanique, d'arboriculture et de jardinage. Les jeunes filles

sont exercées à préparer les mets simples et salubres dont se compose l'« ordinaire » de la campagne, ainsi que les plats de choix ou de luxe des jours de fête, expérience dont elles profiteront elles-mêmes ou feront profiter leurs domestiques. Vêtues très simplement à l'ordinaire, de façon à pouvoir vaquer au travail, elles doivent, les jours de fête, mettre un peu plus de recherche dans leurs vêtements, et là encore, « faire beaucoup de rien, » leurs ornements devant être leur propre ouvrage.

Le nouvel institut américain semble répondre à un besoin. Ainsi que l'a dit très bien un de nos confrères, « nous élevons généralement nos fils comme s'ils devaient être tous grands seigneurs et nos filles comme si elles devaient toutes devenir grandes dames ; ou bien nous passons à l'excès contraire, on traite les garçons en futurs séminaristes, et l'on dresse les filles pour une existence de nonnes. C'est là une des erreurs nationales et ce n'est pas la moindre ; les Anglais et les Américains, qui se moquent de notre système d'éducation, ont bien raison de faire autrement que nous. »

Ils ont raison en effet. A l'heure où chez nous, l'on recherche, dit-on, la régénération du pays par l'agriculture, la perspective de vivre à la campagne effraie les jeunes filles plus encore que les jeunes gens. Ceux-ci, veulent-ils faire leur profession de l'agriculture qu'on enseigne maintenant à un degré supérieur dans plusieurs grandes écoles, ils trouveront difficilement des compagnes pourvues d'assez d'instruction solide. Celles qu'il leur faudrait ne rêvent que d'épouser un militaire, un sous-préfet, ou un avoué. Cette répulsion de la vie des champs tient certainement à une éducation faussée, car rien n'empêche d' « avoir un salon » à la campagne, à condition que la maitresse veuille bien en sortir pour surveiller la cuisine et la basse-cour.

LOUIS DE TOURVILLE.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

Ce que pensent les professeurs allemands de l'admission des femmes dans les universités? Une enquête a été ouverte à ce sujet et M. G. Valbert en résume les résultats dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avrli. Les opinions sont diverses,comme on le pense bien. En voici quelques-unes.

« Depuis longtemps, dit M. Karl Frenzel, nous permettons aux femmes d'être comédiennes ou cantatrices, peintres ou écrivains; il en est qui depuis peu font figure parmi les orateurs socialistes, et nous commençons à nous y faire. Nous nous accoutumerons aux femmes juristes, aux femmes prédicateurs. Libre à chacun de leur refuser sa confiance ; mais assurément Hypathie en savait plus long sur l'essence de la divinité que le patriarche d'Alexandrie, qui la fit lapider et mettre en pièces par ses moines. »

Après le pour voici le contre. « Prenez-y garde, mesdemoiselles, dit M. Ad. Lasson. Vivant comme elles vivent, les femmes nous sont jusqu'ici très supérieures, et en dépit de leur apparente dépendance, elles sont nos maîtres. Nous autres, pauvres hommes, condamnés à nous préparer de loin à l'exercice de notre profession, nous devons bon gré, mal gré nous spécialiser de bonne heure, et nous sommes moins des hommes que des tranches d'hommes; c'est vous qui par votre ouverture d'esprit et votre don d'universelle sympathie représentez l'homme intégral. Vous êtes capables de tout comprendre, de tout sentir et de ne prendre que la fleur de toute chose. Vous étiez le charme et la consolation de notre ennui. Si vous aviez le malheur de nous ressembler, que la vie serait triste! Qu'elle serait vide! qu'elle serait grise! »

Il semble d'après cela, que M. Lasson serait plutôt disposé à interdire l'entrée des universités aux hommes qu'à l'accorder aux femmes. Et les femmes elles-mêmes, quel jugement portent-elles dans leur propre cause? Mlle Nathalie de Milde va nous le dire : « Quel rang et quelle tâche nous assignent les hommes? Ils veulent que notre seule occupation soit de les admirer, de les aimer et de les espérer; ils veulent que hors d'état de nous suffire à nous-mêmes, notre jeunesse se passe à attendre l'apparition de l'être incomparable qui fera de notre languissante vie une vraie vie. N'ayant pas d'autre loi que leur tyrannique égoïsme, ils désirent que nous soyons à jamais des ignorantes à la tête vide, et dont le cœur sera plein de leur séduisante image ».

Mlle Milde ne veut pas admirer les hommes : elle n'a peut-être pas tort; nous ne faisons pas comme elle : nous admirons les sentiments nobles et généreux qu'elle exprime, de vouloir travailler, de ne vouloir pas être une sotte poupée, de vouloir s'instruire, se suffire à elle-même; nous souhaiterions même qu'il y eut beaucoup d'hommes comme elle. Mais le moyen d'atteindre ce but est-il bien choisi? Les universités sortent-elles véritablement leurs élèves de l'ignorance? Les mettent-elles en état de se suffire?

Beaucoup de gens soutiennent que les universités ne sont que des nids à préjugés surannés et qu'elles retardent toujours de deux ou trois siècles sur la vraie science. Quant à mettre leurs élèves en état de se suffire, il suffit d'avoir la connaissance la plus superficielle des professions qu'ils embrassent en majorité pour être fixé. Presque tous fonctionnaires, c'est-à-dire parasites.

L'admission des femmes dans les universités ne peut donc avoir pour résultat que d'accroître le parasitisme, et comme il n'y a

déjà que trop d'aspirants fonctionnaires, d'augmenter le « prolétariat bourgeois ». C'est donc dans leur intérêt que nous conseillons aux femmes, non pas de renoncer au but qu'elles se proposent, leur émancipation, mais de choisir un moyen de l'atteindre plus sûr et plus efficace.

— Il y a dix ans, la flotte commerciale à vapeur de la France comptait 770.000 tonneaux, celle de l'Angleterre un peu plus de 6 millions 1/2. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à 950.000; mais l'Angleterre a dépassé le chiffre de 10 millions. Elle a gagné 4 millions de tonneaux, tandis que notre progrès se chiffre par moins de 200.000.

Nous possédons actuellement 15.600 navires environ, dont 14.400 à voiles et 1.200 à vapeur; 274 seulement des premiers et 170 des seconds pratiquent le long cours. Dans les 14.400 voiliers, 10.000 ont moins de 10 tonnes. Si l'on ne considère que les navires à voiles d'au moins 50 tonneaux et les navires à vapeur de plus de 100 tonneaux, nous arrivons au troisième rang pour la navigation à vapeur avec 532 navires et 900.000 tonnes, après l'Angleterre (6.000 navires, et 10 millions de tonnes), et l'Allemagne (830 navires, 1.360.000 tonnes); nous n'apparaissons plus qu'au huitième rang pour la navigation à voiles, avec 1.425 navires et 25.000 tonnes, après l'Angleterre, les Etats-Unis, la Norvège, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et la Suède. A peine dépassons-nous la Grèce.

Pour la construction, nos chantiers ont livré en 1895 une jauge totale de 36.000 tonneaux, dont un peu moins de la moitié pour la vapeur, tandis que les chantiers des Etats-Unis donnent 85.000 tonneaux, l'Allemagne 101.000, l'Angleterre 995.000. Les proportions sont restées sensiblement les mêmes en 1896.

M. A. Moireau, qui constate ainsi la décadence de notre marine, se demande comment nous en sommes venus à cette situation d'infériorité. Il reconnaît, ce qui saute aux yeux, que le retour au protectionnisme a été l'une des principales causes de cette décadence; que les primes à la construction et à la navigation, destinées à indemniser l'industrie de la construction navale et de l'armement du tort que lui causait l'ensemble ds nos lois douanières et commerciales n'ont point compensé ce tort.

« En dépit de la protection accordée à la marine marchande sous les formes multiples que nous venons de décrire, le pavillon français ne transporte qu'une faible proportion des marchandises sortant de nos ports, soit peut-être une quantité représentant une

valeur de 1.700 à 1.800 millions de francs sur un total de 3.100 à 3.300 millions. »

Puisque la protection douanière nuit à la marine; puisque les primes à celle-ci ne compensent pas les torts qu'elle éprouve de celle-là, il semble qu'il faudrait tout d'abord supprimer les deux protections, d'autant plus que la première ne profite pas plus à l'industrie que la seconde à la navigation. Au lieu de cela, M. Moireau se contente de trouver que la législation de 1881 et celle de 1893 en faveur de la marine sont bonnes, mais qu'elles sont insuffisantes. Il faut donc augmenter les primes de la marine nationale puisqu'elle périclite. Mais pour la même raison il faudra aussi élever les droits de douane de l'industrie. De cette façon on n'aura fait qu'aggraver le mal : la marine continuera de recevoir un œuf d'une main et de perdre un bœuf de l'autre.

— Après avoir longtemps boudé contre la République, l'Église s'est décidée, en ces dernières années, à lui faire les avances de la réconciliation ; mais, si l'on en croit M. le duc de Broglie, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai, il paraît que ces avances sont peu appréciées et que les cléricalistes laïques ne sont nullement disposés à recevoir dans leurs rangs les cléricalistes ecclésiastiques. « Le gouvernement qui se trouve aujourd'hui porter la parole au nom de la France nouvelle, loin de répondre à ces avances de paix, non seulement ne s'est pas départi à l'égard de l'Église d'aucune de ces mesures restrictives et vexatoires dont il avait recueilli la tradition et l'héritage, mais il en a rendu l'emploi fréquent et rigoureux à un degré dont nous avions perdu l'habitude et presque le souvenir. »

Nous verrons plus loin, en parlant de la *Revue de Paris*, si le Concordat était nécessaire pour ranimer l'esprit religieux en France ; pour le moment, rappelons que, grâce à lui, les prêtres sont devenus de simples fonctionnaires. « Fonctionnaires, dit M. de Broglie, plût à Dieu qu'ils le fussent ou que du moins ils fussent traités comme tels, car je ne connais pas de fonctionnaires qui soient privés de leur traitement en restant chargés de leur office. »

En effet, ces fonctionnaires de l'ordre le plus infime, qui sont réduits à officier gratis, se voient en outre obligés à courber l'échine devant les dispensateurs de leur problématique rétribution, et d'autant plus qu'ils sont plus élevés en grade. Lorsque le chef de l'Etat ou quelqu'un des représentants du pouvoir vient à passer par la résidence d'un prélat, celui-ci doit, en vertu d'anciens décrets impériaux, venir saluer et complimenter le visi-

teur. « Autrefois ces manifestations étaient rares. On les réservait pour la présence du souverain lui-même, appelé par quelque grande solennité patriotique, et les ministres auraient craint pour eux-mêmes l'ennui et le ridicule de ce branle-bas administratif. Ceux d'aujourd'hui paraissent s'y plaire, car il n'est aucun des membres les plus obscurs de ces cabinets éphémères qui ne profite de sa dignité d'un jour pour se mettre ainsi en vue et se faire entendre, à propos d'une ligne de chemin de fer local à ouvrir, d'un hôtel-de-ville ou d'une école à inaugurer, de la statue d'un illustre inconnu à placer sur son piédestal. » Et les évêques s'exécutent. Pourquoi ! Pour ne pas perdre leur petite part du budget !

On comprend que les gouvernements, autrefois partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne parlent plus de supprimer le Concordat, qui leur est si avantageux; mais on comprend de moins en moins que l'Eglise ne prenne pas l'initiative du divorce. Elle a peur de la ruine ? « On n'a rien perdu, dit Sénèque, quand on se possède encore; mais qu'il est peu de gens qui se possèdent ! » Et ceux qui ne se possèdent pas eux-mêmes, ne possèdent rien.

— Les diplômes sont considérés comme la clé qui ouvre à leur possesseur les portes du temple du bonheur. Aussi est-ce à qui en aura, et leurs fabricants ne suffisent plus à répondre à la demande. Les femmes n'en étant pas moins avides que les hommes, M. Maurice Talmeyr a voulu se rendre compte de ce que devenaient ces diplomées, et il donne le résultat de son enquête dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin. On serait tenté de croire, vu le grand nombre d'institutrices diplomées sans emploi, que toutes les écoles en sont pourvues. Erreur d'optique. « On compte 2.734 femmes ou jeunes filles « non brévetées » tant parmi les directrices que les adjointes, stagiaires ou titulaires des écoles publiques. Voilà déjà bien des institutrices qui le sont officiellement, quoique sans titre, dans l'État même, et sous le drapeau national, quand les titres passent pour courir les rues, et ne plus même valoir leur vélin ! »

Peut-être la faveur, que nous voulons croire sans influence pour l'obtention des diplômes, s'est-elle réfugiée dans les bureaux qui disposent des places arbitrairement ?

Les lycées de jeunes filles et les écoles normales d'institutrices visités par M. Talmeyr, n'ont généralement pas produit sur lui une impression très sympathique. A l'école normale des Batignolles : « c'est nu, froid, vide, comme le néant lui-même, et tout est seu-

lement très propre, très net, très ciré, très bien frotté. On éprouve même comme une sensation de couvent, en même temps que de négation. C'est le même aspect de régularité tyrannique, de symétrie glaciale, de minutie réfrigérante. Seulement, c'est le couvent sans Dieu, c'est le couvent rouge! Comment favorise-t-on aussi peu une pareille maison, et n'a-t-on même pas toujours 30 places à lui donner, sur 60 dont on dispose? Où Paris prend-il donc ses institutrices, et comment les lui faut-il? »

— Le projet de monopole de l'alcool est réfuté, une fois de plus, par M. R.-G. Lévy, dans la *Revue des deux Mondes* du 15 juin. L'auteur montre que le monopole partiel de la vente ou de la rectification conduirait infailliblement au monopole général de la distillation. « Au bout de bien peu de temps, l'Etat s'apercevrait que ses bouteilles fiscales se remplissent d'autre alcool que celui qui aurait été acheté et rectifié par lui, et aussi qu'il s'en consomme dans d'autres récipients que ceux qui ont acquitté le droit de 4 francs. Le ministre des finances déclarerait alors à la Chambre qu'il ne peut assurer la rentrée de l'impôt que si on lui donne, non seulement le monopole de la rectification et de la vente, mais celui de la fabrication. »

Nous pouvons ajouter que le monopole de la fabrication serait tout aussi illusoire : il détruirait l'industrie au grand jour, et il favoriserait l'industrie clandestine. La consommation officielle d'alcool diminuerait; le ministère des Finances se désolerait; les hygiénistes officiels se réjouiraient du résultat, jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent que l'alcoolisme continue de faire des progrès.

Si M. R. Lévy repousse le monopole, il admet la surtaxe, mais ses raisons ne nous paraissent pas convaincantes. Dans la plupart des pays modernes, dit-il, l'alcool est fortement imposé. A défaut du raisonnement qui nous convaincra de la légitimité de cet impôt, nous trouvons en sa faveur un argument irrésistible dans cette unanimité des législations.

Il faudrait distinguer ici la question fiscale et la question hygiénique et morale. S'il ne s'agissait que de procurer des ressources au Trésor, la surtaxe serait un moyen comme un autre à examiner; mais s'il s'agit d'enrayer les progrès de l'alcoolisme, l'expérience prouve et l'auteur en convient, que, jusqu'à ce jour, les taxes et surtaxes n'ont point empêché la consommation d'augmenter presque partout. En creusant un peu la question, on trouverait même qu'elles ont contribué à cette augmentation. Quoiqu'il en soit, la taxation n'est pas un remède à l'alcoolisme;

c'est un moyen empirique condamné par l'expérience : C'est à la cause du mal qu'il faut remonter si l'on veut trouver le vrai remède.

Les féministes qui veulent introduire les jeunes filles dans les écoles à tous les degrés sur le même pied que les garçons, ne se doutent peut-être pas qu'il ne font que revenir à d'anciens usages. C'est ce que leur apprend M. Paul Allard dans un article du *Correspondant* (10 avril) sur le mouvement féministe et la décadence romaine.

Tite-Live (111-41) montre une jeune fille déjà grande, déjà fiancée, se rendant à l'une des écoles du Forum. Rien ne fait penser qu'il y ait eu des écoles distinctes selon les sexes. Des textes précis nous parlent au contraire, d'écoles mixtes. Martial montre « les grandes filles et les braves garçons » prenant ensemble en haine le livre que le maître leur lit d'une voix rauque; ailleurs, ce n'est pas le livre, c'est le maître même, le maître à la main trop dure, qui est « détesté à la fois par les garçons et par les filles. »

Que faisaient ces filles de leur savoir? Devenaient-elles avocates, doctoresses, institutrices, ou leurs études étaient-elles vraiment *libérales*, c'est-à-dire sans but intéressé ? « Du maître seul, dit M. Allard, il est toujours question : je ne crois pas me tromper en affirmant qu'aucun texte romain ne parle d'institutrice ou de maîtresse d'école. Dans la maison, c'est le précepteur ou le pédagogue, dans les classes publiques, c est le *magister* qui instruit les jeunes filles. La femme n'a aucune part dans l'éducation des femmes. »

Il semble donc que les féministes modernes veulent aller plus loin que les Romains. Ceux d'entre eux qui demandent pour les femmes les droits politiques vont encore plus loin. A Rome, les femmes se mêlaient à la vie administrative; mais elles n'intervenaient pas officiellement dans la vie politique. Elles n'en avaient peut-être que plus d'influence réelle : « Si elles ne votent pas, elles font voter, et ne craignent pas de mettre leurs noms au bas des affiches électorales pour recommander leurs candidats. Les murailles si éloquentes de Pompéi nous en offrent plus d'un exemple. »

Les Romains allaient beaucoup plus loin que les modernes dans un autre champ. « Le paganisme avait donné à la femme un rôle religieux qui n'a pas d'équivalent dans les sociétés

modernes. Elle fut prêtresse de tous les dieux. A Rome, les flaminiques, sous leur bonnet de pourpre, marchent les égales des flamines, coiffés de la mitre étrusque. En province, d'innombrables inscriptions nous font connaître les noms de prêtresses appartenant à la meilleure bourgeoisie municipale, nommées par décret des décurions, honorées d'inscriptions ou de statues. »

En catholicisme, rien de pareil : les femmes peuvent tout au plus prétendre au titre d' « enfants de Marie ». Il est vrai qu'il commence à y avoir des « pastoresses » en Amérique; mais « il n'est pas probable, pense M. Allard, que cette excentricité religieuse, renouvelée des sectes gnostique et montaniste, fasse fortune en dehors du Far-West. »

M. Allard n'est pas très loin de considérer l'émancipation des femmes comme une des causes de la décadence romaine, et il regarde le mouvement féministe moderne comme une calamité. « Dans la question du droit des femmes, dit-il, comme en beaucoup d'autres, les révolutionnaires ont marché à reculons. Le progrès, tel qu'ils le rêvent, ne serait qu'un retour au passé, et quel passé! celui du paganisme en pourriture et de la société romaine en décadence ». Il semble que la décadence romaine n'était pas bien avancée au temps de Tite-Live et de Pline, cités par l'auteur à l'appui de sa thèse ; il n'est pas démontré non plus que tout retour en arrière soit nécessairement un recul, car, à ce compte, tout changement serait un progrès, ce qui ne ferait pas l'affaire des conservateurs.

— M. Maurice Vanlaer passe en revue, dans le *Correspondant*, les divers remèdes opposables aux progrès de l'alcoolisme.

La prohibition n'est pas possible; on l'a essayée en Amérique et l'on n'est arrivé qu'à multiplier les débits clandestins. L'évêque de Pargo (Dacota), écrivait en 1892 : « On vend aujourd'hui plus de spiritueux qu'antérieurement aux lois prohibitionnistes. Des fermiers qui, jadis, ne buvaient qu'un verre ou deux dans une taverne, lorsqu'ils venaient en ville, ont maintenant chez eux des tonnelets de cinq gallons auxquels ils rendent visite à tout instant. »

Les taxes et surtaxes ne sont pas plus efficaces : la diminution de la consommation est loin d'être proportionnelle à l'augmentation du droit. L'influence de l'impôt est très modeste ; elle est surtout passagère. L'impôt a surtout pour effet de favoriser la fraude, si facile à pratiquer grâce au privilège des bouilleurs de cru.

Le monopole de la vente conduit au monopole de la rectification

lequel entraine au monopole de la fabrication. Or, sans parler des nombreux inconvénients de ce monopole, son produit serait loin d'être aussi élevé qu'on le prétend. En supposant qu'il produise un milliard, par la vente de 250 millions de litres à 4 fr. l'un, il faut mettre dans l'autre plateau de la balance ce que ce monopole coûtera à établir et à exercer. L'évaluation la plus modérée de l'expropriation est estimée à 800 millions; mais il faut compter avec les surprises : le monopole des allumettes a coûté, non pas 20 millions comme on l'estimait, mais près de 33 millions.

Une fois établi, coûte que coûte, tout ne sera pas dit. Il faudra compter avec la fraude. Pour le tabac, il est facile de la prévenir : on n'a qu'à interdire la culture de la plante, et c'est ce qu'on a fait; mais l'alcool existe dans toute espèce de substances qui sont à la portée de chacun. Les moyens de production sont aussi à la portée de tout le monde ; on fabrique aujourd'hui des appareils à vil prix. Le monopole aurait donc un effet analogue à la prohibition : il pousserait à la production et à la consommation chez soi, en famille, il généraliserait le mal auquel il prétend remédier. « L'alcoolisme n'a rien à craindre du monopole. »

Quel est donc le remède pour M. Vanlaer ? Nous ne pouvons le dire pour le moment : le *Correspondant* du 25 juin, dans lequel il doit être indiqué, ne nous est pas parvenu.

— Les cléricaux laïques se donnent un mal infini pour combattre le cléricalisme ecclésiastique en éliminant l'enseignement religieux des écoles à tous les degrés. Si l'on en croit M. J. Guiraud, dans le *Correspondant* du 10 juin, la peine qu'ils se donnent est bien inutile car, même dans les établissements religieux, cet enseignement est à peu près insignifiant et sans effet. Là comme ailleurs, la jeunesse est tout absorbée par la préparation au baccalauréat, pour se ruer ensuite sur le budget. « On consacre à peine une heure de classe par semaine à l'instruction religieuse, et les élèves sont assez disposés à la considérer comme une classe de repos, un temps de diversion à leurs études habituelles. »

Les évêques, les directeurs d'écoles, les supérieurs de séminaires déplorent cet état de choses. « Comment se fait-il, dit l'un, que, malgré l'éducation donnée par le clergé à une partie notable de la jeunesse française, la génération présente offre si peu de résistance à l'action dissolvante de la révolution anti-chrétienne ? » Un autre s'écrie : « Je sais plus d'un élève sorti sceptique du collège ; la maladroite explication du dogme et la faiblesse des réponses données avaient scandalisé leur esprit pour toujours. »

Le péril clérical n'est-il donc qu'un épouvantail dont jouent les politiciens pour se faire valoir? Ou bien les vrais cléricaux sortent-ils des écoles de l'État? Pourquoi pas? On sait que l'homme est ainsi fait qu'il suffit de lui défendre une chose pour qu'il veuille la faire.

M. Guiraud émet des vœux et donne des indications pour que l'enseignement religieux soit mieux organisé dans les écoles secondaires. Il entend que les professeurs ne se bornent pas aux *manuels*; il demande que les prix d'instruction religieuse soient distribués solennellement, avec les autres, et non subrepticement en compagnie des récompenses aux arts d'agrément.

— J'aimerais mieux envoyer la moitié de ces séminaristes et collégiens, pour ne pas dire tous, planter des arbres. Là, en communion avec la bonne mère Nature, ils apprendraient plus de vraie théologie en un mois qu'ils n'en apprennent entre quatre murs en quinze ans. Je dis « planter des arbres »; voici pourquoi.

M. H. de Parville nous apprend dans la même *revue*, que le papier d'un seul numéro d'un journal à grand tirage absorbe une centaine d'arbres; que pendant l'année 1895, l'Angleterre et la France ont manufacturé plus de 4.000.000 tonnes de pâtes chimiques avec des bois importés de Suède et de Norvège; qu'un pin de 40 ans d'une belle venue, ne peut donner qu'environ 150 kilogrammes de pâte propre à la papeterie; que la consommation du papier dans le monde entier a atteint, l'année dernière, le chiffre de 1.500.000.000 kilogrammes. Où nous conduira cette orgie? « Dans un demi-siècle, dit M. de Parville, si l'on n'y prend garde, toutes les forêts de l'Europe seront fauchées et transformées en journaux. » Si l'on n'y prend garde, c'est-à-dire si l'on ne remplace pas les arbres détruits et si l'on ne modère pas la consommation de papier.

L'amour et la mort se touchent de près et l'un conduit souvent à l'autre. M. Louis Proal nous expose, dans la *Nouvelle Revue* du 15 mai, des chiffres et des réflexions qui ne manquent pas d'intérêt sur le suicide par amour.

Les femmes paraissent plus courageuses que les hommes en face des difficultés de la vie. Sur l'ensemble des suicides, le nombre est quatre à cinq fois moins élevé pour les femmes que pour les hommes : mais on compte à peu près autant de suicides

de femmes que de suicides d'hommes pour amour contrarié. En 1889, sur 247 suicidés, à la suite de chagrins d'amour, il y avait 123 hommes et 124 femmes; en 1893, sur 333 on comptait 164 hommes et 169 femmes. Pourtant, autrefois le nombre des suicides de femmes, même par amour, était inférieur à celui des hommes. Ainsi en 1880, sur 158 suicides par amour contrarié, il y avait 91 hommes et 67 femmes.

Si les femmes ne sont pas moins amoureuses que les hommes, il paraît qu'elles sont moins exclusives, moins jalouses. Il faut bien qu'il en soit ainsi pour que la polygamie officielle ou non, existe sur presque toute la surface du globe. La jalousie détermine plus de suicides d'hommes que de femmes. En 1892, sur 137 suicides par jalousie, débauche, inconduite, il y avait 111 hommes et 26 femmes.

Les suicides passionnels sont beaucoup moins fréquents à la campagne qu'à la ville, bien que la population rurale soit de beaucoup la plus nombreuse. En 1880, on a compté 23 suicides par amour contrarié commis par dés individus appartenant à l'agriculture, et 66 commis par des individus appartenant à la population industrielle. Én 1890, 35 d'un côté 88 de l'autre en 1891, 44 pour la population agricole, et 139 pour la population industrielle. Les raisons de ce fait sont faciles à découvrir.

Depuis quelques années, les suicides de jeunes gens ont augmenté. En 1892, il y a eu 87 suicides de mineurs de moins de 16 ans, et 475 suicides de mineurs de 16 à 21 ; tandis qu'en 1880 ces deux nombres avaient été de 55 et 267.

Les suicides par amour des mineurs ne sont pas comptés à part dans les statistiques, mais, dit M. Proal, « d'après la lecture que j'ai faite d'un très grand nombre de procès verbaux, je suis certain qu'ils figurent dans le nombre total pour un chiffre considérable. Quand une jeune fille se suicide, c'est presque toujours à la suite d'un amour contrarié. Il y a beaucoup de suicides d'amour de jeunes gens de 18, 17, 16 ans et même au-dessous. »

Pourquoi l'amour triomphe-t-il ainsi de la mort? L'amour non satisfait et surtout l'amour sans espoir, est une souffrance d'autant plus poignante, que l'amour satisfait est une plus grande jouissance. Or, le meilleur remède temporaire à la souffrance est le sommeil, et qu'est-ce que la mort? Un sommeil complet, indéfiniment prolongé. « L'homme qui souffre, dit M. Proal, voudrait toujours dormir; quand il s'éveille, il regrette le sommeil, pendant lequel il ne sentait plus sa douleur; lorsque la somme d'énergie qu'il a s'est épuisée, il désire la mort, comme un som-

meil éternel, pour ne plus souffrir. Dans plusieurs écrits de suicidés, j'ai trouvé cette pensée exprimé de différentes manières : « Je souffre trop, je vais dormir, je vais chercher l'oubli de mes souffrances, dans la mort. »

Les suicides déterminés par l'intempérance, l'ivrognerie habituelle sont nombreux : 927 en 1892. M. Proal croit que, dans un certain nombre de cas, la cause véritable de l'intempérance est un amour malheureux. Cela se comprend, l'ivresse étant une cause d'oubli momentané.

Il suit de là, soit dit en passant, que les philanthropes qui cherchent les causes et remèdes de l'alcoolisme ne perdraient pas leur temps à chercher dans cette direction de l'amour non ou mal satisfait. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais ce n'est pas ici le lieu.

— Les Germains sont de grands émigrateurs. Dans les seuls ports de Brême et de Hambourg, on a enregistré, de 1871 à 1890, 1.968.391 départs; et l'on n'enregistre pas tout. Mais au lieu d'aller dans les colonies que leur ouvre leur gouvernement, ces émigrants ont le mauvais esprit d'aller ailleurs : 1.879.635, soit 95,5 p. 100 du nombre total, se sont rendus aux Etats-Unis; 39.691 sont allés au Brésil; 24.229 dans les autres pays de l'Amérique; 17.811 en Océanie, 4.930 en Afrique et 1.513 en Asie.

Cela ne doit pas durer ainsi. Les sujets sont la chose de leurs gouvernants, et il ne faut pas qu'ils se soustraient à leur devoir. Aussi s'occupe-t-on de « nationaliser » l'émigration. M. Alcide Ebray nous apprend, dans la *Nouvelle Revue* du 1er juin, ce qui a été fait et ce qui se fait en ce sens. Un projet de loi a échoué, mais un autre a été discuté en première lecture et renvoyé à l'examen d'une commission de 21 membres; puis il a été voté en seconde lecture, discuté de nouveau en troisième lecture, et son adoption définitive n'est plus qu'une simple formalité.

Pour le moment, le gouvernement allemand veut diriger le flot de l'émigration vers l'Amérique du Sud. Il serait intéressant, dit M. Ebray, de connaître la manière de voir des gouvernements sud-américains à l'égard de ce projet. Nous ne serions pas étonnés qu'ils en conçussent quelque inquiétude. Mais ce gouvernement pourra, quand il le voudra, diriger l'émigration allemande, (en moyenne, 100.000 individus par an) sur d'autres colonies, — les colonies françaises, par exemple, qui manquent de colons — et pourquoi pas vers les métropoles? Si les émigrants allemands sont dociles à leurs chefs, on peut donc s'attendre à de nouvelles complications coloniales et internationales.

Le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a existé en France depuis le 18 septembre 1794 jusqu'au 18 avril 1802. Quels résultats a donné ce régime? M. Aulard traite cette question avec une grande impartialité dans la *Revue de Paris* du 1er mai, et nous engageons fort les partisans du Concordat à méditer cette étude.

Dans ce laps de temps, on a vu plusieurs religions en concurrence, et il semble ressortir des recherches de M. Aulard, qu'elles ont d'autant moins prospéré qu'elles ont eu plus d'accointances avec le gouvernement.

La religion de l'Institut, qui était celle de Bonaparte, n'a servi qu'à l'aider à faire son coup d'Etat du 18 brumaire. L'Institut espérait se procurer le pouvoir politique à lui-même en le donnant à un de ses membres; mais il a été pris au piège qu'il tendait à la nation.

Le culte décadaire, qui eut pour prêtres les fonctionnaires, ne put jamais prendre racine. « Le gouvernement eut beau s'ingénier, le culte décadaire fut célébré sans enthousiasme », et il ne tarda pas de tomber en décadence.

Les théophilanthropes étaient tolérants et remplis de bonnes intentions : « Loin de chercher, dit Chemin (leur chef), à renverser les autels d'aucun culte, vous devez même modérer le zèle qui pourrait vous porter à faire des prosélytes au nôtre. Professez-le modestement, et attendez en paix que ceux à qui sa simplicité conviendra se joignent à vous. »

S'ils étaient restés indépendants, les théophilanthropes auraient eu des chances de succès; mais l'ombre de la protection de l'État les étiola et les tua. Le Directoire exécutif protégea les théophilanthropes, tantôt en secret, tantôt publiquement. Il donna des ordres au ministre de la police Sotin pour protéger les fondateurs de cette nouvelle institution, et pour leur accorder, sur les fonds de la police, les très modiques secours dont ils pouvaient avoir besoin pour la célébration d'un culte aussi simple et aussi peu dispendieux. Le jury d'instruction approuva officiellement le catéchisme des théophilanthropes, qui devint ainsi un livre classique. Le ministre envoya en franchise, sous son seing, le *Manuel* de Chemin dans les départements.

Il aurait suffi de moins de protection pour tuer dans l'œuf une religion naissante. Si pareille chose était arrivée au christianisme, s'il avait eu son Constantin dès le début, il n'y aurait pas survécu, puisqu'au bout de trois siècles d'existence son *officialisation* l'a complètement défiguré.

Le protestantisme resta plus indépendant et ne s'en trouva que mieux. Le catholicisme, encore plus.

Sous ce régime de liberté religieuse relative, divers cultes, non seulement coexistent, mais cohabitent dans le même temple et font presque bon ménage, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps en France.

Le mouvement religieux était donc en bonne voie. « Cultes nouveaux et rationnalistes, cultes anciens et mystiques, toutes les religions vivent aussi librement que le permettent les conditions sociales d'alors et leurs propres prétentions; elles coexistent, parfois elles cohabitent, sans en venir aux mains et sans guerre civile, dans un pays qui sort à peine de la guerre civile... Aussi personne ne se plaignait-il du régime de la séparation, ni l'Etat, dont c'était le triomphe, ni les libres penseurs, dont c'était le système, ni les juifs, ni les protestants, heureux de vivre enfin, ni les constitutionnels, à qui on avait fini par permettre de ne pas chômer le décadi, ni même les catholiques romains. »

La nécessité du Concordat ne se faisait donc nullement sentir. « Quand Bonaparte voulut un Concordat, c'est en vain qu'il chercha, en dehors des catholiques romains, un approbateur éclairé. Personne n'approuva, au début. cette démarche inattendue et injustifiée. Son Conseil d'État, son ministre des Affaires étrangères ne lui firent entendre que des objections. Même les catholiques romains, même le pape, ne demandaient pas, n'osaient pas demander le retour au Concordat... Sur une trentaine de Conseils généraux qui (an IX) émirent des vœux relatifs aux cultes, on n'en trouve pas un seul qui ait, soit demandé le retour au Concordat, soit même critiqué en principe le régime de la séparation. Il y a seulement quelques critiques sur l'application de ce régime, que les uns voudraient plus libéral et que les autres voudraient plus autoritaire de la part de l'Etat. Un seul département, celui des Deux-Sèvres, demande l'intervention du pape en vue de faire cesser le schisme, mais il ne demande pas un Concordat. »

Bonaparte savait ce qu'il faisait. « Il voulait, dit M. Aulard, que l'immense majorité des Français ne formât qu'un groupe religieux, à organisation monarchique, avec un chef obéi. Ce chef, il se flattait de le tenir sous son épée et dans sa main, de commander, par lui, aux âmes, afin de devenir le maître de la France et, qui sait? le maître du monde. »

Notre République fin de siècle suit fidèlement la tradition napoléonienne : elle ne tient pas l'Eglise par l'épée mais par la bourse.

Et l'Eglise, qui s'est versé ce calice d'amertume, le boit et le boira jusqu'à la lie.

L'Etatisme ne fleurit pas moins en Italie qu'en France, et les savants économistes italiens s'entendent aussi bien que les socialistes français pour justifier ce système. A leur avis, l'Etat est une personne morale et moralisatrice, — en morale panamiste — son rôle, son devoir, est d'établir la justice entre ces bêtes féroces qu'on appelle des hommes. De là, l'État *éthique*. M. V. Pareto nous présente un tableau qui serait tout à copier, des bienfaits que répand sur l'Italie cet État *éthique*. (*Bibliothèque universelle et Revue suisse.*)

Le petit propriétaire, cultivant son champ, sans rien demander à personne, est accablé d'impôts. Il est condamné à nourrir des fonctionnaires de plus en plus nombreux, à payer les frais de la protection industrielle, et même ceux de la protection agricole, puisque les artisans rejettent leurs impôts, autant qu'ils le peuvent, sur les paysans, « Les propriétaires sont les parias de nos sociétés. Ce n'est pas le petit agriculteur qui connaîtra jamais la journée de huit heures, ce n'est pas sur lui que l'assurance obligatoire répandra ses bienfaits, ce n'est pas pour alléger son labeur que l'Etat interviendra, comme il intervient en faveur des ouvriers de certaines industries. Que ce petit propriétaire vende sa terre, qu'il aille dans les villes augmenter le nombre des prolétaires, et qu'au lieu de s'acharner à tourner et à retourner la terre, il passe son temps dans les réunions publiques, à applaudir les politiciens, et, du même coup, il deviendra digne de la sollicitude de l'Etat *éthique* et des sympathies des philanthropes. »

Sous la direction de l'Etat éthique, les travaux publics s'exécutent dans des conditions qui ne laissent rien à désirer en fait d'abus. Le rapport récemment publié de la commission d'enquête sur les constructions de chemins de fer qu'a fait exécuter l'Etat, fait voir clairement « que le trésor public a été soumis à un pillage en règle. C'est ainsi que 514 kilomètres de chemins de fer, que différents entrepreneurs s'étaient engagés à construire pour 202.895.029 francs, finirent par coûter 352.912.750 francs, grâce aux transactions que l'Etat dut faire plus ou moins volontairement avec ces messieurs. Un tunnel que des entrepreneurs s'étaient engagés à percer pour le prix de 14,178.750 lires, coûta à l'Etat près de 43 millions. Les entrepreneurs reçurent 23 millions pour 3.800 mètres de tunnel, qu'ils avaient effectivement percés; ils

surent se faire adjuger 10 millions d'indemnité pour les 2.500 mètres qu'ils n'avaient pas percés; et enfin, de guerre lasse, l'Etat dut charger la Compagnie des chemins de fer de la Méditerranée, de faire l'ouvrage, et lui payer 10 millions de ce chef. »

La commission d'enquête fait observer qu'en général, les projets étaient mal étudiés. Ils donnaient ainsi lieu à d'innombrables contestations, qui servaient de prétexte aux entrepreneurs, pour rançonner l'Etat. Celui-ci, d'ailleurs, y mettait de la bonne volonté, et la commission note la facilité excessive avec laquelle le Gouvernement accueillait les demandes qui lui étaient faites. « Cédant à des influences politiques et électorales, bien des ministres des travaux publics paraissent ne s'être souciés que d'accroître les gains des entrepreneurs, qui savaient acheter à beaux deniers comptants, les faveurs des politiciens. »

Après avoir cité beaucoup de faits à l'appui de ses assertions, M. Pareto ajoute : « Les admirateurs de l'Etat éthique seraient bien embarrassés de citer des faits semblables en Angleterre, où le commerce et l'industrie sont sous « la tyrannie » de l'exploitation privée des chemins de fer ».

Les fortunes rapides *éthiquement* acquises dans les travaux publics, mirent l'eau à la bouche de tous les chevaliers d'industrie. « On ne rêva plus qu'entreprises subventionnées par l'Etat..., les capitaux délaissèrent les entreprises saines et honnêtes, pour se porter vers celles qui, patronnées par des intrigants politiques, promettaient des gains aussi prompts que considérables. Dès lors, tout ministère, désireux de se maintenir au pouvoir, dut s'ingénier pour trouver de nouvelles spéculations à jeter en pâture à la tourbe famélique des politiciens et de leurs protégés. »

L'Etat éthique a exercé une influence analogue sur les Banques. Elles ont fait d'autant plus mauvaises affaires, qu'elles étaient en rapports plus directs avec l'Etat. « La Banque toscane, pour laquelle, en fait, l'ingérence de l'Etat se trouvait réduite au minimum, a été la seule bien administrée, et qui ait toujours eu une bonne situation financière. »

Il resterait encore beaucoup à dire, car l'Italie est le miroir d'un autre pays que nous connaissons tous; mais il faut se limiter et conclure avec M. Pareto : « Le mal ne vient pas directement des hommes qui sont à la tête du gouvernement, il vient du système de centralisation et d'intervention de l'Etat. C'est ce système qui livre les provinces italiennes à l'exploitation de bandes savamment organisées, de politiciens et d'intrigants. Ce sont ces bandes qui, à proprement parler, gouvernent le pays. » De sorte

que l'Etat est un Janus qui nous préserve des petits voleurs, par devant, et nous livre aux grands par derrière.

Deux partis sont en présence, qui prétendent nous gouverner à qui mieux mieux : laïque et ecclésiastique. En conséquence, deux enseignements se trouvent en antagonisme : classique et moderne, tous deux avides de diplômes et de ce qui s'en suit. Jusqu'à ce jour, Classique a eu l'assiette au beurre, à lui les bons emplois de l'Eglise et de l'Etat; à lui les plaideurs, à lui les malades, à lui l'exploitation du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France. Moderne trouve plus à sa convenance d'émarger que de « turbiner ». Il veut avoir sa part des fonctions parasitaires; il veut participer à l'enseignement supérieur, il entend, non seulement qu'on lui donne sa part des fonctions publiques, mais qu'on lui ouvre les portes des facultés de droit et de médecine. Y parviendra-t-il? Cela ne nous paraît pas douteux, ce n'est qu'affaire de temps. Quelles conséquences en résulteront? C'est ce qu'examine M. J. Burnichon, dans les *études* des s. j. du 20 avril.

D'abord, il y a « un je ne sais quoi de libéral, dans le sens noble du mot, qui imprègne toute la personne et toute la vie, et qui fait que jusqu'ici, on a toujours distingué l'homme qui a reçu la culture désintéressée dans l'enseignement classique, de ceux qui l'ont ignoré. ». Supprimez le classique, tout cela sera perdu.

Culture *désintéressée*, celle qui consiste à conquérir des diplômes dans le seul but de mettre en coupe réglée les contribuables? Un je ne sais quoi de *libéral* dans cet enseignement et dans ceux qui l'ont reçu? Où voyez-vous cela? Que peut-on voir, au contraire, de plus bassement *vénal*? Je ne dis pas, loin de là, que l'enseignement moderne vaudra mieux, puisqu'il n'est que le singe du classique, et que l'imitation est toujours inférieure au modèle.

Une autre conséquence de la chute de l'enseignement classique est la suivante :

« Quand la langue de l'Eglise ne sera plus l'idiome savant plus ou moins familier à l'élite des esprits cultivés, l'Eglise elle-même sera plus isolée encore, et plus étrangère au milieu des peuples qui se détachent d'elle. » Il paraît même que ce temps est plus d'à moitié arrivé. « Nous ne savons plus le latin; on en est réduit, dans la plupart des séminaires, à donner en français l'enseignement de la philosophie, et même de la théologie. »

—Malgré la protection que l'Etat lui accorde,—peut-être à cause — le théâtre subit, lui aussi, une crise. Les directeurs ne font

plus d'affaires; ils demandent la suppression de la censure, remède indifférent pour les producteurs théâtraux, puisqu'elle ne sert à rien, mais non pour les consommateurs, qui la paient pour ne rien faire.

Une réforme est indispensable, dit M. V. Delaporte, dans les *Etudes* du 5 juin, mais laquelle? On a essayé du théâtre chrétien. M. Delaporte trouve que cette entreprise est un scandale. « Sur une scène honnête, une Jeanne d'Arc ne saurait être figurée par une courtisane. Supposez une Pauline qui serait une *Grille d'Egoût*, et dont le généreux martyr Polyeucte dirait avec conviction : *Elle a trop de vertus*... Ce ne serait pas seulement ridicule, ce serait indécent. »

Que faire donc? Vous voulez réformer le théâtre, dit M. Delaporte; eh bien, réformez-vous. N'assistez jamais à un spectacle irreligieux et immoral, ou du moins protestez par tous les moyens en votre pouvoir.

Nous réformer, c'est bien désirable, mais bien difficile : la seconde nature n'est pas moins rebelle à la réforme que la première. Le mieux serait de ne plus nous déformer.

— Les publicistes qui traitent des fonctions de l'État nous disent abondamment ce qu'il devrait être et faire, mais ils ne nous apprennent pas pourquoi il n'est pas comme ils disent et ne fait pas comme ils prescrivent. M. Sortais, après bien d'autres, tombe dans ce défaut. (*Études*, 20 juin).

Garantir à chacun ses droits, favoriser les intérêts de tous; défendre la voie publique contre les voleurs et les assassins; prémunir les citoyens contre les fléaux qui peuvent compromettre la santé publique et le bien-être général; diriger la société vers le bien et la préserver du mal; mettre les citoyens dans des conditions favorables à leur complet développement, en leur ménageant un milieu social propice au perfectionnement physique, intellectuel et moral; encourager l'agriculture, le commerce et l'industrie; favoriser dans de sages limites l'instruction publique, récompenser les chefs-d'œuvre de l'art et les recherches de la science, etc., etc.

Voilà bien des fonctions pour un seul être, et un être de raison, d'aucuns disent de déraison.

M. Sortais se croit pourtant très modéré. Il blâme la tendance de l'État moderne à tout centraliser; il se défend de verser dans l'erreur socialiste et de faire de l'État la providence universelle des particuliers.

Si ces fonctions sont toutes essentielles à l'État et si elles sont

les seules qui lui compétent, comment se fait-il qu'il ne les ait pas ou qu'il les ait mal remplies jusqu'à ce jour? — Un organe est adéquat à sa fonction. — Et pourtant la société a subsisté et l'on ne voit pas qu'elle se porte mieux depuis que ces nouveaux organes sont nés. Comment se fait-il aussi que l'État ait « la tendance caractéristique » à outrepasser la limite desdites fonctions? Un être peut-il aspirer à exercer une fonction dont il ne possède pas l'organe et y réussir?

Et si ces fonctions ne sont pas essentielles, pourquoi l'en surcharger, alors que l'on connaît la manière dont il s'en acquitte?

M. Rostand termine, dans la *Réforme sociale* du 1er et du 16 avril, son étude comparative sur la criminalité comparée de la France et de l'Angleterre. Il y a eu, en France, de 1853 à 1865, une période où la statistique révèle un abaissement continu de la courbe des crimes et des délits à la fois. M. Rostand attribue ce fait, ainsi que M. Tarde, au raffermissement du principe d'autorité. L'autorité n'était pas plus ferme à cette époque qu'à beaucoup d'autres; mais le commerce était plus libre, par conséquent, l'industrie plus active; or, quand le travail va bien, il est facile de comprendre que la criminalité doit aller mal. Pourquoi donc aller chercher l'explication d'un fait si simple et si évident dans des principes abstraits?

Une autre cause des progrès de la criminalité en France, d'après M. Rostand, est le *détraquement des idées*. « Tout est mis perpétuellement en question; les sophismes de toute espèce circulent, secouant, dissolvant les cerveaux faibles; et ce travail se traduit à chaque heure par des sauts hors de la morale ou des lois. » On ne voit pas que les idées soient plus agitées en France qu'en Angleterre; si cette agitation ne produit pas les mêmes effets dans les deux pays, c'est que le *détraquement* dérive d'une autre cause.

Ne la trouverions-nous pas ici? « Dès l'adolescence, les jeunes générations sont habituées à ne considérer qu'une seule chose comme absolument certaine et nécessitant l'effort humain : la lutte pour l'existence terrestre, avec la jouissance immédiate, physique, ou même intellectuelle, pour but et pour prix. La vue incessante du succès attribué par les foules, par les pouvoirs, même hélas! par l'élite, non aux plus dignes, mais aux plus habiles, non à l'exacte supériorité du mérite ou du caractère,

mais à la faveur, à l'entregent, aux protections, aux dédains des principes, a puissamment coopéré à enfoncer dans l'esprit de la masse cette idée: réussir est tout, tout est licite si on réussit ». Qui est-ce qui pousse les jeunes générations dans cette voie? L'école officielle, les exemples de « l'élite ».

M. Rostand examine ensuite si c'est la misère ou la richesse qui engendre la criminalité, et il incline à attribuer une part à ces deux causes. Cette question me paraît avoir été résolue depuis longtemps par Aristote, lorsqu'il dit que ce n'est pas pour subvenir à de simples besoins, mais pour assouvir des passions immodérées, qu'on en vient aux grands crimes, et que la plupart des crimes qui se commettent parmi les hommes ne viennent que d'ambition ou d'avarice.

Il s'agit donc de savoir ce qui, chez nous, fomente l'ambition et l'avarice. Nous venons de le dire, c'est, par dessus tout, notre système d'éducation et l'exemple de nos classes *panamisantes*. M. Rostand n'est pas loin de se ranger à cette opinion lorsqu'il dit : « Lorsqu'aux sommets d'une nation, là où réside la puissance la plus grave, celle de faire la loi, toute une pullulation de désordres et de simonies se révèle, que peut penser, du haut en bas, en bas surtout, la masse nationale, et comment ne sentirait-elle pas tout vaciller en sa conscience ? »

Les plus beaux préceptes de religion et de morale, préconisés par M. Rostand, ne prévaudront jamais contre ces portes d'enfer du mauvais exemple. Avant de chercher à moraliser le peuple par un endoctrinage de plus, commençons par cesser de le démoraliser, la moitié de la besogne se trouvera faite, peut-être toute.

Ce n'est pas seulement le crime qui fait des progrès, le vice le suit en croupe, si même il ne le précède pas. M. d'Azambuja recherche, dans la *Science sociale* de mai, les causes de cette licence des mœurs.

Une des causes signalées est l'agrandissement des villes. Personne ne contestera sans doute que les trop grandes villes sont des centres de corruption. L'homme est sociable, mais non *entassable*. Resterait à chercher les causes de cet excès de concentration des hommes, alors que la vie rurale est si saine. L'auteur nous en indique une, sans y songer, je crois, qu'il suffirait de généraliser. « Le plaisir organisé, tel qu'il existe dans les grandes villes, possède une double influence démoralisatrice, suivant que

l'on considère la partie aisée ou la partie laborieuse de la population. » Il trompe l'ennui des uns pour un moment et les blase ; il excite les convoitises des autres. L'antagonisme est né, et les conséquences en sont faciles à déduire.

Mais qui est-ce qui organise le plaisir dans les villes ? Ce sont les Etats et les sous-Etats par leurs subventions aux « arts libéraux. » Cette organisation n'a pas seulement pour effet de produire l'antagonisme dans les villes, de diviser les citoyens en deux camps, — je ne dis pas classes — les jouisseurs et les envieux, elle a encore pour résultat, en immobilisant les artistes dans les villes, de priver les campagnes de leurs services, de réduire les ruraux à la *misère esthétique*, de créer ainsi l'antagonisme entre les villes et les campagnes, de pousser les paysans,riches et pauvres, à abandonner les champs pour la ville.

Des observateurs superficiels,voyant la surabondance d'ouvriers sans travail dans les grands centres,rejettent la faute sur « l'industrialisme », « le capitalisme ». L'industrie, capitaliste ou non, n'attire et ne peut attirer à elle, naturellement, que le nombre d'ouvriers qui lui est nécessaire. Le surplus provient de la cause sus-indiquée et de quelques autres analogues.Cela paraît pourtant bien inoffensif : des subventions aux dramatistes, aux comédiens, aux musiciens ; mais de petites causes produisent souvent de grands effets.

Le relâchement des mœurs se manifeste encore sous d'autres formes, mais qui se ramènent facilement aux mêmes principes que la précédente. L'hypertrophie des professions libérales, littéraires et artistiques est une source de démoralisation. « Nous avons, dit M. d'Azambuja, trop d'écrivains, et comme chacun veut percer, un bon nombre d'entre eux sont portés à recourir, coûte que coûte,à tous les moyens propres à « accrocher » l'attention du lecteur. »

On peut en dire autant, et pour la même raison, des peintres, des sculpteurs, des comédiens, des chanteurs ; et comme les clients à « accrocher » sont des blasés, on comprend que les œuvres d'art doivent être de plus en plus épicées pour atteindre leur sensibilité émoussée.

Les pouvoirs publics ne se contentent pas de subventionner tous ces lettrés et ces artistes : il leur décernent, sans en excepter les pornographes, des distinctions officielles, des croix de la Légion d'honneur. Que ne feraient-ils pas pour l'art ! « Ces hommes-là deviennent sacrés, observe avec raison M. d'Azambujà, et alors, comment punir les auteurs obscurs dont le talent est inférieur,

mais dont l'immoralité, preuves en main, n'est pas supérieure? Nos jurys sentent cela, et, lorsque le ministère public se résout à des poursuites contre un livre à scandale, ils acquittent haut la main l'accusé. Celui-ci sort grandi du procès, et en profite pour se tailler une superbe réclame. Plus tard, à son tour, il sera peut être aussi décoré ».

M. d'Azambuja propose quelques remèdes contre ce mal: mais, pour le vice comme pour le crime, nous dirons et redirons : *primo non nocere*, on verra ensuite si le reste ne viendra pas par sucroît.

—Dans l'*Association catholique* de mai, M. Paul Lapeyre présente quelques considérations sur les causes de la dépopulation, qui ne manquent pas d'à propos. Il est connu, dit l'auteur, que s'il naît peu d'enfants, c'est que les gens mariés s'imposent volontairement et par calcul une stérilité au moins relative.

« Il ne peut en être autrement avec les idées qui règnent aujourd'hui sur le travail. On n'a jamais voulu admettre que ce soit une loi, on le considère comme un châtiment, plus que cela, comme une honte, tout au moins comme une corvée haïssable, et l'on s'en affranchit, dès qu'on le peut, avec joie et sans remords. »

Voilà qui est bien vrai; mais qui nous a enseigné que le travail est un châtiment? La Bible. Et la preuve que cette idée n'est point naturelle à l'homme, c'est que, une foule de voyageurs nous le disent, dans les pays où elle est inconnue, le travail est considéré comme une fête, on s'y rend musique en tête, comme à une noce.

Qui est-ce qui nous a conduits à regarder le travail manuel comme une honte? C'est la division universitaire des arts en *libéraux* et *serviles*; et l'Université est la fille aînée de l'église.

Le travail, étant une peine et une honte pour l'homme, doit l'être aussi pour la femme. Effectivement, la femme a, sur le travail, les mêmes idées que son mari. « Pourquoi, dit M. Lapeyre, seule dans le ménage, s'y soumettrait-elle? Son mari ne lui en donne pas l'exemple, la morale commune ne lui en fait pas une obligation, et peut-être son confesseur ne lui en souffle mot. » Elle se gardera donc bien de faire des enfants, peut-être un, pour voir, mais ne comptez pas qu'elle les nourrisse et les élève.

M. Lapeyre indique plusieurs autres causes d'abstention : le partage forcé, qui change le droit d'aînesse en droit d'unique; la difficulté de loger les enfants dans les grandes villes, et surtout la démoralisation, qui suinte du haut en bas de l'échelle sociale.

« S'il suffit de consulter les registres de Mazas, pour y découvrir des tas de gens décorés et ayant roulé carosse, quels exemples peuvent y puiser de pauvres diables qui n'ont ni sou ni maille? »

Il nous semble que M. Lapeyre se fourvoie lorsqu'il dit que « plus le mépris du travail gagne du terrain, plus le travail en s'accumulant sur un nombre de têtes de plus en plus petit, devient onéreux et odieux à ceux qui le subissent. » Si cette haine du travail était naturelle, personne ne consentirait à le subir. Si quelques-uns s'y livrent encore, c'est donc que la nature est plus forte que la Bible, ou qu'ils y sont contraints par l'État ou par l'Église. Alors...

La matérialisme historique d'après Marx et ses disciples commence à ne plus satisfaire les socialistes et a été discuté par beaucoup d'entre eux dans ces derniers temps. M. P. Boz résume l'état de la question dans la *Revue Socialiste* de mai.

Le principe fondamental de ce système a été posé par Marx dans sa préface de la *Critique de l'économie politique* : « La méthode de production de la vie matérielle détermine le mode de la vie sociale, politique, et en général de la vie spirituelle. Ce n'est pas la conscience de l'homme qui détermine son état, mais c'est l'état, l'état social, qui détermine sa conscience. »

Cet axiome se rattache à une philosophie scientifique assez à la mode aujourd'hui, qui prétend réduire la psychologie à la physiologie, la physiologie à la chimie, la chimie à la mécanique. Et la mécanique?... M. Faggi, approuvé en cela par M. Boz, n'admet pas cette philosophie unilatérale. « Le matérialisme historique, dit-il, est l'histoire vue du dehors comme la théorie somatique des émotions est le sentiment vu du dehors. Sur le terrain de la science la question sociale peut être une question économique, parce que le facteur économique est le seul scientifiquement déterminable; sur le terrain de la réalité, de la pratique, la question sociale est aussi une question morale. »

Voilà un pas de fait hors de l'erreur; mais nous espérons qu'on ne s'arrêtera pas là et qu'on s'apercevra que la *science*, quand elle est en contradiction avec la *réalité*, avec la *pratique*, n'est plus la science.

— Socialisme et anarchisme sont les deux pôles de la sociologie. Ils tendent enfin à se rapprocher de leur équateur; nous en trouvons une preuve et un aveu dans l'essai de conciliation des

collectivisme, communisme, social-démocratie et anarchisme, publié par M. Saverio Merlino dans la *Revue Socialiste* de juin.

Dans cet essai, M. Merlino s'éloigne considérablement de l'ancien *libertisme* absolu et obligatoire du parti anarchiste ; la *prise au tas* est abandonnée et une large part accordée à l'organisation de la production et même de la consommation. Comme, d'autre part, le socialisme absolu jette chaque jour à la mer quelque lambeau de son communisme et même de son collectivisme, il ne faudra pas être surpris lorsqu'on verra les deux pôles, socialiste et anarchiste se rencontrer dans l'économisme : ce qu'ils auraient fait dès le début, s'ils avaient commencé par étudier avant d'écrire et de parler.

— La liberté de la médecine n'a été demandée jusqu'à ce jour que par un très petit nombre de publicistes, qui passent pour des utopistes ou même pour des fous. — On est toujours fou, quand on ne fait pas comme les moutons de Panurge. — Aussi avons-nous été agréablement surpris de nous trouver fou avec un docteur en médecine, M. Tripier, qui proclame cette liberté, où? Je vous le donne en mille. Dans la *Revue Socialiste*, qui parle ordinairement de tout socialiser, et, par conséquent, fonctionnariser. Voici en effet, ce qu'écrit le Dr Tripier dans le n° de juin, p. 710 :

« Au temps où les doléances médicales cherchaient confusément leur voie, il était surtout question de la concurrence faite par l'*exercice illégal*. Le mot m'a toujours choqué, mais le mot seulement ; au fond, j'ai toujours été partisan de la liberté de la pratique médicale : la responsabilité qu'entraine l'exercice de toute liberté est encore ce qui garantit le mieux le malade des risques dont notre mandarinat ne le met pas assez sûrement à l'abri, pour qu'on soit en droit de lui imposer notre infaillibilité.

« Mon libéralisme professionnel m'a valu quelques occasions de confesser des gens qui se livraient à l'exercice illégal, tantôt par amour de l'art, tantôt pour en vivre. Mon impression à leur endroit a été le plus souvent bonne : quelquefois toqués, souvent ignorants, ils ont du moins sur bien des réguliers la supériorité de s'en tenir à ce qu'ils savent ou croient savoir. Presque tous gens de bonne volonté, ils s'appliquent à faire de leur mieux, sans lassitude et sans dégoût. Moins soucieux d'une « dignité » que nombre d'entre nous font consister à ne rendre que des oracles, l'*illégal* ne dédaigne pas d'intervenir manuellement dans l'exécution de ses prescriptions. C'est à lui qu'on doit la création ou au moins la conservation de pratiques que les médecins jugeaient au-dessous d'eux : l'hydrothérapie et les manipulations,

par exemple. Les premières applications de l'électricité furent surtout dues à des physiciens; repoussées depuis plus d'un siècle par la masse des « médecins », les voici qui rétrécissent singulièrement le champ de la compétence thérapeutique de ceux qui sont si *fiers de les ignorer*. L'exercice illégal a exercé, en somme, sur la pratique médicale une influence progressiste au moins équivalente à la poussée en avant qu'a imprimée l'enseignement libre à l'enseignement officiel. »

Vous approuvez donc le charlatanisme? Pardon, répond M. Tripier, « le mot *charlatanisme* suppose une *tromperie consciente*. Tout ce qui, légal ou non, ne remplit pas cette condition, ne saurait être taxé de charlatanisme. » L'illégal qui se dit légal est un charlatan, sinon, non; mais le légal qui trompe consciemment, ce qui n'est pas rare, l'est encore plus. M. Tripier va jusqu'à dire, après avoir défini le charlatanisme, que « les charlatans se rencontrent surtout dans notre confrérie, *chez les légaux*. » Rien n'est sacré pour ce docteur!

Si le capitalisme exploite l'ouvrier, il faut convenir qu'il est lui-même respectablement exploité par le fiscalisme. Il y a quarante ans, dit M. Neymarck (*Rentier*, 17 avril), en 1854, le Trésor prélevait 800.000 francs sur les valeurs mobilières; en 1895, dernier exercice connu, il a perçu 141 millions 3.

Ceux qui prétendent que les valeurs mobilières ne payent rien ou presque rien peuvent méditer ces chiffres officiels :

Les valeurs mobilières payaient :

En 1854....	800.000 fr.	En 1880....	89.600.000 fr.
En 1860....	9.600.000 »	En 1885....	103.600.000 »
En 1869....	22.000.000 »	En 1890....	115.800 000 »
En 1875....	72.600.000 »	En 1895....	141.300.000 »

De 1869 à 1895, les impôts qui les frappent ont augmenté de 22 millions à 141 millions, soit une *augmentation de 119 millions;*

De 1875 à 1895, l'augmentation n'est pas moindre de *52 millions*;

De 1890 à 1895, soit seulement depuis cinq ans, l'*augmentation est de 36 millions*!

Il ne faut pas que cela empêche les socialistes de soutenir que ce sont les capitalistes qui gardent pour eux la plus-value créée par le surtravail.

L'*Humanité nouvelle*, revue internationale mensuelle, dont le premier numéro a paru en mai, paraît être la résurrection de la *Société nouvelle*, qui s'est éteinte il y a quelques mois : même format, même rédaction à peu près, organe de l'anarchisme, *L'Humanité nouvelle* renferme une grande variété d'articles que nous ne pourrons pas analyser aujourd'hui, faute de place ; nous tâcherons d'y revenir à la prochaine occasion. Appelons seulement l'attention des lecteurs sur l'*Evolution des religions primitives*, par Elie Reclus ; l'*Evolution morale du sexe*, par P. Geddes et A. Thompson ; *La liberté de conscience*, par Clémence Royer ; *La lutte pour l'existence*, par E. de Roberty ; quelques mots sur la Révolution bouddhique, par Elisée Reclus.

— La *Revue philanthropique*, mensuelle, directeur Paul Strauss, est aussi de nouvelle fondation, n° 1, 10 mai. C'est une revue, dit le programme, « neutre, impartiale, libérale et tolérante, où tous les gens de cœur se pourront rencontrer sans aliéner une parcelle de leur indépendance, rassemblés par la même foi, associés par une œuvre commune. » On s'y propose de tracer la voie aux pouvoirs publics en fait d'œuvres philanthropiques, de stimuler l'action administrative, de suivre le fonctionnement de l'Assistance publique et de la bienfaisance privée dans tous les pays. Principaux articles de la première livraison : Séverine : *Fraternité* ; Th. Roussel : *La protection de l'enfance* ; Jules Claretie : *La philanthropie* ; Dr Pierre Budin : *De l'allaitement des enfants* ; Dr H. Thulié : *L'Assistance des dégénérés supérieurs*, etc., etc. Le n° 2 ne nous est pas parvenu. Nous n'en souhaitons pas moins la bienvenue à la *Revue philanthropique*.

ROUXEL.

VINGT ANNÉES DE COMMERCE

Il peut être intéressant et instructif de passer une rapide revue du commerce du monde en ces vingt dernières années et de comparer, par périodes décennales l'accroissement du commerce britannique avec celui des autres pays. En premier lieu on trouve que l'année 1896 a été une *annus mirabilis*, la somme totale des importations et exportations britanniques (non compris les marchandises en transit) ayant été la plus élevée qu'on ait encore enregistrée — par conséquent n'ayant jamais été atteinte par aucune nation ancienne ou moderne. En second lieu on voit que le commerce de l'empire britannique s'élève aujourd'hui à 37 p. 100 de celui du monde, au lieu de 36 p. 100 il y a vingt ans. Ceci démontre amplement que l'énergie du peuple anglais n'a pas plus diminué dans la métropole qu'au dehors pendant la période que nous étudions.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, le tableau suivant montre la valeur des importations conservées pour la consommation et celle des exportations britanniques :

	MILLIONS DE LIVRES STERLING		
Années.	Importations.	Exportations.	Total.
1876.........	319	201	520
1886.........	294	212	506
1896.........	385	240	625

Il y a eu une diminution entre 1876 et 1886, mais depuis cette dernière année on constate une augmentation de 24 p. 100 dans le montant total. Dans cet intervalle de vingt ans, les prix ont baissé d'une façon extraordinaire; suivant la table de Sauerbeck, le niveau des prix de 1886 et 1896 était respectivement de 28 et 36 p. 100 au-dessous de 1876. Si les prix n'avaient subi aucune altération, les relevés du commerce de 1896 auraient été de 975 millions, donc 88 p. 100 au dessus de ceux de 1876. D'où il ressort que le volume du commerce s'est élevé de 88 p. 100 ou quatre fois aussi vite que la population.

Importations. Si, de la masse, nous retirons dix des principaux articles — quatre consistant en substances alimentaires, et six en matières premières, on verra que le poids total s'élève à :

	1876	1886	1896
	—	—	—
Substances alimentaires, tonnes...	7.310.000	8.220.000	12.160.000
Matières premières, tonnes.........	11.240.000	12.890.000	19.390.000
Total.................	18.580.000	21.110.000	31.850.000

Pendant ces vingt ans il y a eu un accroissement de 70 p. 100 dans le poids des importations de substances alimentaires, et de 72 p. 100, dans celui des matières premières. En d'autres termes, pour chaque tonne de plus de substances alimentaires reçue du dehors, nous avons importé près de deux tonnes de plus de matières premières. On obtient des résultats identiques en comparant la valeur des articles d'alimentation avec celle de toutes les importations, aux trois périodes décennales :

	Millions de livres sterling		
Années	Toutes les importations.	Substances alimentaires.	Proportion des substances alimentaires.
—	—	—	—
1876.........	319	131	40.9
1886.........	294	122	41.5
1896.........	385	158	41.0

Il y a quelque chose de remarquable dans le fait que pendant vingt ans les importations de substances alimentaires se sont constamment maintenues dans la proportion de 41 p. 100 du total : elles s'accroissent simplement avec l'expansion générale de notre commerce et montrent que, quoique nous devenions chaque année plus tributaires de l'étranger pour les nécessités de la vie, notre industrie va du même pas que l'augmentation de nos besoins. Le tableau suivant donne le poids des substances alimentaires importées :

	Tonnes.		Livres par habitant.	
	1876	1896	1876	1896
	—	—	—	—
Céréales.......	5.960.000	9.760.000	395	555
Viandes........	330.000	860.000	22	50
Divers.........	1.050.000	1.840.000	70	105
Total....	7.340.000	12.460.000	487	710

Pour chaque habitant du Royaume-Uni la consommation annuelle de substances alimentaires importées (y compris ce qui est utilisé pour le bétail) est égale à sept fois, celle des matières premières, onze fois son propre poids, tandis que la proportion en 1876 était seulement cinq et huit fois, respectivement. Ceci démontre avec évidence l'importance croissante de notre commerce extérieur, identifié de si près avec la suprématie de notre marine marchande. Dans la *Contemporary Review*

de décembre 1894, j'ai eu l'occasion de montrer que nous possédons 56 p. 100 de l'industrie des transports maritimes, ce qui, en nous mettant à même d'obtenir nos approvisionnements, en alimentation et matières brutes, à un moindre prix que les autres pays, constitue pour nous un avantage de la plus haute importance. Notre île de la Grande-Bretagne est, en fait, une vaste manufacture dont les textiles et la quincaillerie sont les principaux produits. L'importation des matières premières nécessaires à ces industries a monté comme suit :

	1876	1886	1896
	—	—	—
Coton, laine, etc.........Tonnes.	930.000	1.095.000	1.270.000
Minéraux........................	1.530.000	4.010.000	6.540.000

L'importation des fibres textiles a haussé de 36 p. 100 en vingt ans, celle des minéraux à quadruplé, preuve que le pouvoir industriel de la Grande-Bretagne augmente rapidement. Si nous voulons savoir quels sont ses effets sur la richesse du pays, nous n'avons qu'à prendre la cote de la taxe sur le revenu (non compris l'Irlande) pour la période que nous étudions :

	Millions de livres sterling.		Taux de progrès	
Années.	Industrielle.	Totale.	Industrielle.	Totale.
—	—	—	—	—
1875..............	257	536	100	100
1885..............	282	591	110	111
1895..............	326	652	127	122

Ici, encore, nous constatons une certaine parenté entre la hausse des importations et l'accroissement de la richesse, car, tandis que dans une période de vingt années les premières augmentent de 20 p. 100, les revenus imposés de la Grande-Bretagne s'accroissent de 22 p. 100 et ceux de la classe industrielle ou commerciale (Schedule D) non moins de 27 p. 100.

Exportations. — Les relevés de cet ordre sont également satisfaisants, et il doit en être ainsi puisqu'en définitive tout commerce n'est qu'un échange. Les relevés officiels donnent les chiffres suivants :

	1876 Livres sterling.	1886 Livres sterling.	1896 Livres sterling
	—	—	—
Textiles et filés...	106.600.000	104.100.000	105.400 000
Quincaillerie.....	38.800.000	42.900.000	56.400.000
Divers...........	55.200.000	65.400.000	78.100.000
Total des exportations.	200.600.000	212.400.000	239.900.000

Le trait le plus remarquable est une hausse de 45 p. 100, depuis 1876, pour la quincaillerie — en comprenant sous ce nom les industries métalliques de toutes sortes et les machines. Dans leur ensemble, les

exportations montrent un accroissement de 20 p. 100, le même que dans les importations et la population. Cependant si les prix n'avaient pas baissé, la valeur des exportations, en 1896, aurait été de 374 millions sterling, égale à 190 shellings par habitants, contre 120 shellings en 1876; d'où il ressort qu'en ce qui concerne le volume, chaque habitant exporte aujourd'hui 60 p. 100 de plus qu'il y a vingt ans.

Nos clients. Pendant les vingt dernières années il y a eu des changements notables dans les courants de notre commerce transmaritime. Nos relations avec la France et les Indes ont décliné, celles avec l'Allemagne et le Canada ont perdu du terrain relativement à la proportion, tandis que celles avec les Etats-Unis ont haussé d'une façon prodigieuse. Le tableau suivant montre la valeur totale des importations et exportations (y compris les marchandises en transit) échangées avec quelques pays :

	Millions de livres sterling		Proportion	
	1875	1895	1875	1895
Avec :				
Etats-Unis........	95	131	14.4	18.6
France............	75	69	11.5	9.8
Allemagne........	56	60	8.6	8.5
Australie.........	42	53	6.4	7.6
Indes.............	56	52	8.5	7.4
Canada...........	20	20	3.1	2.8
Autres Etats.......	312	318	47.5	45.3
Total.....	656	703	100.0	100.0

Il y a une différence sensible entre nos relations avec le Canada et celles avec l'Australie ; la première est la plus proche de nos colonies, pourtant ses transactions avec nous n'atteignent pas 4 livres sterling par tête de sa population, tandis que l'Australie, la plus éloignée de nos possessions, entretient avec la mère-patrie un commerce de près de 13 livres sterling par tête. Espérons que les réformes fiscales proposées par M. Laurier au Canada donneront de l'impulsion à ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne.

Or et argent. Une revue du commerce britannique serait incomplète si elle ne comprenait le courant des métaux précieux; il est d'une importance d'autant plus spéciale de s'y arrêter que les bimétallistes s'efforcent de répandre la croyance que notre approvisionnement d'or est en constante diminution parce que nos importations excédent en valeur nos exportations. Les relevés officiels d'importation et exportation de métaux précieux pour les quinze années finissant au 31 décembre 1895 donnent les chiffres suivants :

	Millions de livres sterling	
	Importé.	Exporté.
Or.............	277	221
Argent.........	141	152
Total......	418	373

Ces chiffres montrent un excédent considérable d'or et une légère diminution d'argent; l'ensemble donne une importation nette de métaux précieux égale à 3 millions de livres sterling par an, montant amplement suffisant pour répondre aux demandes de l'industrie et de la frappe des monnaies.

Le commerce du monde. Nous n'avons pas de relevés complets plus récents que ceux de 1894 qui donnent, ainsi qu'il suit, la comparaison avec les décades précédentes :

	Commerce. millions de livres sterl.			
	1874	1884	1894	Augment. en vingt ans.
Empire britannique.....	816	967	1.038	23 p. 100
Allemagne.............	298	323	346	16 »
France...............	288	303	273	0 »
Etats-Unis.............	233	287	313	35 »
Autres Etats...........	656	745	845	30 »
Le Monde......	2.321	2.625	2.815	21 »

Ce tableau montre qu'en vingt ans, le commerce de l'Empire britannique a augmenté dans une proportion beaucoup plus grande que celui du monde en général. Les Etats-Unis ont un taux de progression encore plus élevé, mais on doit observer qu'ils sont placés dans des conditions exceptionnelles par le fait de l'accroissement si rapide de la population.

Ainsi donc, étudiant le commerce du Royaume-Uni qui, comme nous l'avons vu, a pris une avance de 20 p. 100 depuis 1876, ou celui de l'empire britannique qui montre un accroissement de 23 p. 100, les chiffres se présentent toujours favorablement en comparaison avec l'Allemagne et la France, la première ayant seulement avancé de 16 p. 100 et la seconde, récemment décliné. On a vu aussi que le commerce du Royaume-Uni pour 1896 était de 24 p. 100 au-dessus de celui de 1886, tandis que les derniers relevés (1894) donnés plus haut montrent qu'en dix ans le commerce des Etats-Unis s'élevait seulement de 9 p. 100, celui de l'Allemagne de 7 p. 100 et que celui de la la France diminuait de 10 p. 100. Dans de telles conditions on ne peut que trouver hautement satisfaisante la situation du commerce britannique.

Michael G. Mulhall.

Contemporary Review, août, 1897.

LE « JUSTE SALAIRE » DANS LA COLONIE DE VICTORIA[1]

Lorsque des industries sont soutenues par des droits protecteurs très élevés, tout arrangement par lequel on propose d'assurer au travailleur une part dans les bénéfices que la société accorde aux manufacturiers est certain d'obtenir la sympathique adhésion de tous. C'est pourquoi l'opposition à la fixation du taux minimum des salaires a cessé et la proposition a trouvé une approbation presque générale. Cependant, à ce moment, on a démontré clairement les dangers du système. On a fait remarquer que l'effet naturel de la loi serait d'améliorer la situation de l'ouvrier fort et vigoureux, de l'artisan le plus habile — bref, du travailleur le mieux outillé pour se tirer d'affaire par lui-même, et assuré d'être toujours le premier choisi pour quelque emploi disponible, — tandis que deviendrait pire la position de celui qui n'est pas encore en possession de toutes ses facultés productives, ou auquel l'âge les a enlevées en partie, en un mot de l'incapable, du lent et du borné. Bien que la loi ait été appliquée depuis peu, on voit à des signes évidents que l'effet produit est tel qu'on l'avait prévu. La lettre d'un vieil ébéniste récemment publiée a attiré l'attention sur ce sujet et a provoqué des enquêtes ayant pour objet de mettre au jour les résultats de la nouvelle législation sur le sort des travailleurs.

Si certains ouvriers ont tiré quelque bénéfice de l'introduction d'un minimum de salaire, les preuves abondent qu'un bien plus grand nombre a souffert de l'application de la loi. Avant que la législation sur les manufactures (*Factories Act*) fut entrée en vigueur, ou-

[1] Cet article emprunté par le *Personal Rights* de Londres à l'*Argus* de Melbourne du 25 mai dernier, nous apporte un témoignage frappant du triste état de choses que la protection et le socialisme ont produit à Victoria. Dans les résultats de l'expérience tentée par cette colonie autrefois florissante, il n'y a en réalité rien qui n'ait été prévu par les esprits un tant soit peu réfléchis. Malheureusement, toute une catégorie de personnes ne sont convaincues que par l'expérimentation spécifique, et ne croient à la présence d'un mur que lorsqu'elles se sont fendu la tête dessus. C'est un procédé d'instruction coûteux : la colonie de Victoria est en train de s'en apercevoir à ses dépens.

vriers et ouvrières étaient exploités sans merci ; aujourd'hui, ils le sont encore, d'une manière moins ouverte et moins flagrante peut-être, mais tout aussi complète. La seule différence, c'est qu'aux misères de l'exploitation sont venues s'en ajouter de pires. Le Factories Act avait été adopté dans le but de réparer les maux existants dans les petits ateliers, ceux du degré le plus bas où l'outillage consiste en vieux matériel démodé et inférieur, ou en travail manuel ; si la loi n'avait été appliquée que dans ces ateliers, ses effets auraient été considérés comme bienfaisants par la majorité des travailleurs. Mais, alors que cette loi a augmenté les salaires, ou a diminué les heures de travail d'un certain nombre d'ouvriers, *elle a eu surtout pour effet de rejeter hors d'emploi une foule d'hommes, vieux et jeunes, qui, avant le passage de l'Act, trouvaient leur situation très acceptable.* Si la législation sociale a pour objet d'enlever le fardeau de l'épaule de l'un pour le placer sur celle de l'autre, on peut dire que l'Act a atteint son but, car c'est ce qui est arrivé.

Prenons comme exemple l'industrie de l'ameublement. Nul doute qu'en plusieurs cas l'Act n'ait eu pour effet de contraindre les employeurs à élever le taux des salaires d'ouvriers qui jusqu'alors travaillaient de longues heures pour un très bas prix. Mais la cause en était que ces patrons, dont beaucoup manquaient autant d'esprit d'entreprise que de capitaux, se trouvant en concurrence avec des fabricants utilisant la main-d'œuvre chinoise, ne pouvaient donner des salaires plus élevés qu'ils ne le faisaient à des ouvriers ne travaillant pas mieux que les Célestes. L'Act, en faisant disparaître en partie la désastreuse concurrence chinoise, s'est montré bienfaisant ; malheureusement il ne s'est pas arrêté là. Pour obtenir une si petite mesure de bien, il a fallu passer par des épreuves pires qu'autrefois. Dans les grandes fabriques d'ameublement où l'on a toujours payé le salaire légal de 2 livres sterling 5 shellings, il a surgi un nouvel état de choses qui inflige de dures privations à des centaines d'hommes méritants, vieux et jeunes, capables et incapables. Ces maisons, grâce à leur outillage tout moderne, n'avaient pas à souffrir de la concurrence chinoise, et payaient le prix nécessaire pour s'assurer les services des meilleurs ouvriers. Elles le paient toujours, mais à des conditions différentes. Autrefois, lorsqu'un ouvrier de ces ateliers devenait vieux, ou ne connaissait pas les façons nouvelles de travail, ou ne savait la pratique que d'une seule partie du métier, on lui fournissait sans difficulté un emploi adapté à ses facultés et lui permettant de gagner suffisamment sa vie. Il pouvait obtenir de 30 shellings à 2 livres sterling avec lesquels il était parfaitement content, car ses heures de travail étaient courtes et la besogne peu fatigante. Maintenant on vient

dire à son employeur qu'il doit lui donner 2 livres sterling 5 shellings, s'il le garde. Le patron sait que, pour la même somme, il se procurera aisément des ouvriers jeunes, vigoureux, expérimentés dans le métier et ayant sur la fabrication des notions plus nouvelles et meilleures, l'ouvrier âgé n'a donc qu'à partir. Il serait trop heureux de rester à un salaire de 35 shellings qui, pour l'ouvrage dont il est capable, le satisfait amplement, de son côté l'employeur serait tout aussi content de le conserver à ce prix; mais la loi est inexorable, le vétéran doit donc aller chercher fortune ailleurs, et parfois se placer comme manœuvre.

Le sort du jeune homme sortant d'apprentissage n'est pas moins dur. Auparavant, dès la fin de son contrat, il était enchanté de rester à la fabrique au salaire de 30 à 35 sh. jusqu'à ce qu'une place d'ouvrier fût libre soit dans son atelier, soit ailleurs. Un travailleur capable attendait rarement longtemps, même s'il était obligé de rester encore une année au taux de salaire du « finissant » il ne se trouvait pas à plaindre. Mais si on tient pour acquis que le sort du jeune homme sortant d'apprentissage et contraint d'accepter le salaire d'un apprenti est dur, *l'Act a-t-il amélioré sa position en décrétant qu'il n'aura pas du tout d'ouvrage à moins qu'on ne le lui paie un prix que ses services ne comportent pas*? Il y a un nombre infini de jeunes gens dans le métier de l'ameublement qui aujourd'hui pourraient répondre à cette question en pleine connaissance de cause. On trouve cent exemples de jeunes gens ayant appris à fond leur métier qui, en d'autres temps, auraient gagné de 30 à 40 sh. par semaine et, grâce aux prescriptions rigoureuses de l'Act en matière de minimum des salaires, ont dû accepter des emplois de manœuvres ou d'aides à 1 £ ou 25 sh. par semaine. On en a même vu qui en l'absence d'une telle chance, ont été grossir le nombre des sans-travail. Fort heureusement pour eux l'Australie de l'Ouest est venue désencombrer le marché du travail de Melbourne, autrement leur sort était réellement digne de pitié.

Ce que nous venons de dire du métier de l'ameublement s'applique plus ou moins à toutes les industries qui tombent sous le coup du Factories Act. Là encore si cette loi a donné à une dizaine d'ouvriers quelques shellings de plus par semaine, à d'autres elle en a enlevé autant, quand elle ne leur a pas supprimé tout travail. Alors qu'un ouvrier pousse des cris de joie, un autre se couvre tristement la face, car, pour que survienne un peu de bien, beaucoup de mal s'est répandu et ce n'est pas ce que les travailleurs — en tant que corps — désirent.

Les effets du minimum légal de salaire ont été aussi pénibles pour d'autres sections d'ouvriers — ceux employés par les entrepreneurs de travaux municipaux par exemple. Les jeunes et les vigoureux prennent

la place des plus âgés. « Nous ne pouvons les garder au prix fixé ». disent les entrepreneurs ; aussi les vieux doivent-ils aller chercher de l'ouvrage en des lieux plus propices, où le minimum de salaire cesse de se dresser devant eux, où les socialistes sont en repos. Tandis que certains entrepreneurs paient le minimum de salaire et n'acceptent que les meilleurs ouvriers, il en est d'autres qui, de notoriété publique, tournent la loi d'une façon flagrante. Il ne leur est possible d'agir ainsi que parce qu'il s'est formé une nouvelle institution connue sous le nom de « l'agent ». Un ouvrier vient chercher de l'ouvrage à quelque entreprise municipale ; on lui répond immédiatement qu'on ne peut lui en donner « au prix ». Il insiste, disant qu'il en acceptera volontiers au-dessous, à quoi l'entrepreneur réplique que personnellement il ne peut rien pour lui, mais que peut-être son agent trouvera à lui procurer de la besogne. L'agent est plus accessible et plus maniable : il croit pouvoir embaucher l'ouvrier si celui-ci accepte tant par jour et permet à l'agent de retenir la différence pour le dérangement qu'il éprouve à s'occuper de lui. Il est absurde, évidemment, qu'un travailleur prélève disons 1 shelling par jour sur son salaire si péniblement gagné pour payer un agent ; mais comme il comprend bien la situation et sait que c'est cela ou rien, il accepte cette façon subtile de tourner la loi qui doit le protéger. C'est ainsi qu'aux maux de l'exploitation s'ajoutent la duplicité, le mensonge, la fourberie et mille autres vilaines choses.

Mais ce n'est pas tout. La somme de parjures que la clause du minimum de salaire a produite est phénoménale. Presque chaque jour des masses d'hommes sont amenés à faire de fausses déclarations afin d'obtenir de l'ouvrage. Voici pourquoi. Quelques entrepreneurs n'engagent que des ouvriers âgés et leur offrent des salaires établis sur ce qu'on appelle « le taux du vieillard. » Des travailleurs qui n'ont pas encore 55 ans affirment devant le juge de paix qu'ils ont fort dépassé cet âge et sont ainsi choisis de préférence à ceux qui ont réellement plus de 55 ans parce qu'étant plus jeunes ils sont plus utiles. Ce parjure leur donne la possibilité d'obtenir de l'ouvrage au plus bas prix, alors que s'ils avouaient n'avoir pas atteint 55 ans, ils devraient chercher ailleurs du travail à un prix plus élevé, mais très probablement rester oisifs pendant une période indéfinie. Quand ces façons de tourner la loi deviennent coutumières et que les hommes sont passés maîtres dans tous les stratagèmes possibles, il faut s'attendre à voir les vétérans recourir à la teinture et à la peinture pour se rajeunir tandis que les jeunes, incapables de trouver du travail dans leur propre sphère, prendront tous les dehors de la décrépitude dans l'espoir de convaincre l'inspecteur que depuis longtemps ils ont passé leur demi-siècle. (*Argus*, de Melbourne.)

Traduit par M LR.

LE CHIC, LE SPORT ET LA MODE

I

On a souvent hésité d'admettre que l'analyse et l'étude des besoins de l'homme et la consommation des richesses qui, étant le moyen de les satisfaire, est en même temps le but et le régulateur de la production, fassent partie de l'économie politique ; on a nié l'existence d'une théorie de la consommation, on a dit que les phénomènes sociaux qui la composent obéissaient non pas à des lois fixes de la nature mais au caprice de l'homme ; les uns ont prétendu que la consommation rentrait dans la production et la répartition des richesses, tandis que d'autres voulurent qu'elle fasse partie de la morale et de l'hygiène. Ce désaccord qui dure toujours fut la cause que la consommation des richesses, reléguée au dernier plan dans la classification des phénomènes économiques, suspectée d'usurper en quelque sorte sa place et jugée d'une importance secondaire, fut négligée, mal étudiée ou entièrement délaissée.

C'est surtout sur la grave et intéressante question de la consommation improductive qu'il existe des jugements des plus contradictoires, aussi méritait-elle un examen particulièrement attentif. Les faux besoins et la consommation de fausses richesses et de faux services, qui en est la manifestation extérieure, se trouvent au point de contact de l'économie politique et de la psychologie ; la question du luxe est loin d'être élucidée et résolue par la science, elle reste pendante et controversée, d'autre part, l'opinion commune sur la consommation publique renferme des erreurs sans nombre, des préjugés d'une tenacité extraordinaire.

On prétend qu'il est impossible de donner une définition raisonnée et scientifiquement exacte d'un besoin vrai ou d'un besoin faux, que le besoin étant une source de sensations subjectives et purement individuelles, l'idée de besoin ne pouvait être que relative, vague et flottante, car ce qui est considéré justement par les uns comme étant pour eux d'une nécessité incontestable, peut fort bien se trouver être pour d'autres du luxe et du superflu.

Il est certain que tout le monde n'a pas les mêmes besoins, ni des

besoins d'égale valeur et d'égale intensité, que ceux-ci dépendent étroitement de la conformation physique et intellectuelle de l'homme et diffèrent d'individu à individu, une définition générale et absolue d'un besoin vrai ou faux est en effet impossible ; il semble néanmoins exister pour les besoins de chacun pris isolément des limites faciles à tracer, la culture de l'esprit commence par les reculer, puis à mesure qu'elle s'élève, ces limites se rapprochent, le nombre des besoins diminue ; aussi, la croyance à l'extensibilité indéfinie des besoins de l'homme qui, nous dit-on, devra accompagner le progrès et en est l'attribut inséparable, ne nous paraît nullement fondée.

On s'efforce de nous persuader depuis quelque temps que l'homme est un être extraordinairement subtil et compliqué, des romanciers modernes nous le montrent doué d'une sensibilité extrême, capable de raffinements de goût merveilleux, possédant des facultés de jouissance et de souffrance sans bornes, travaillé d'aspirations vagues, d'inquiétudes de l'âme qui le rendent très intéressant comme objet d'analyse, mais qui sont en même temps autant de besoins en germe dont la satisfaction doit condamner l'humanité à une recherche continuelle des nouvelles sources de jouissances.

La vérité est que l'homme est un être simple et peu compliqué dont toute la vie psychique, malgré sa complexité apparente, obéit à un petit nombre de mobiles d'ordre naturel faciles à analyser ; si l'on excepte les cas relevant de la pathologie, on voit que ses vrais besoins sont bornés ; s'ils franchissent les limites que la nature leur assigne, ils deviennent chez l'homme dont la faculté d'inhibition est affaiblie ou perdue, des besoins factices, des fantaisies, des produits de l'imagination surexcitée et en désordre, gouvernant et dirigeant l'intelligence au lieu de lui être soumise. Ce sont là précisément les besoins qu'on a appelés *faux besoins* tandis que les richesses destinées à les satisfaire portent depuis Emile de Laveleye le nom de *fausses richesses*.

Les besoins de l'homme sont limités, même ceux de l'esprit ne sont pas indépendants, comme on le croit parfois, mais obéissent aux lois de la nature ; aussi n'est-il pas impossible de trouver des règles sûres pour distinguer les besoins vrais des besoins faux : les lumières dont dispose actuellement la science nous semblent suffisantes dans la plupart des cas pour juger les besoins et les classer.

Il y a deux catégories de besoins, ceux du corps et ceux de l'esprit ; comme il existe pour le corps et pour l'esprit des conditions naturelles de vie et de développement que la science étudie et détermine, elle détermine donc par cela même les besoins qui y correspondent, car ce sont eux qui règlent les fonctions vitales. Nous ne savons pas quels seront les besoins de l'homme de demain, l'avenir nous reste caché

et n'est pas du domaine de la science, mais la connaissance de l'organisation physique et psychique de l'homme d'aujourd'hui lui appartient, les conditions du fonctionnement normal de ses organes sont l'objet des investigations de la science, elle peut donc nous dire ce qui est utile à l'homme et ce qui lui est nuisible et distinguer le nécessaire du superflu. Quant aux fausses richesses, il y a un moyen pratique qui permet de les reconnaître sans difficulté, elles peuvent être inutiles ou nuisibles; mais dans les deux cas la société peut gagner à leur simple destruction tandis qu'en les consommant elle s'expose à des pertes certaines : il s'agit donc pour constater l'utilité d'une richesse donnée de savoir si sa destruction appauvrirait réellement la société ou si, au contraire, elle ne serait pas plutôt pour elle un gain et un bienfait.

Les sociétés civilisées ont un si grand nombre de faux besoins que des branches spéciales de l'industrie sont destinées à les satisfaire, aussi les quantités de richesses qui vont tous les ans s'engloutir dans le gouffre de la consommation improductive sont-elles effrayantes, comme nous le montre M. Novicow dans son beau travail si documenté sur *Les gaspillages des sociétés modernes* ; dans les lignes qui suivent nous voulons dire quelques mots de trois catégories de faux besoins qui sévissent surtout et font des ravages dans les rangs supérieurs de la société, notamment du chic, du sport et de la mode.

II

Le chic est d'origine récente, il est le produit des temps modernes, c'est de l'élégance profanée et déchue, une imitation maladroite et ridicule de la vraie distinction qui, elle, n'est autre chose que l'harmonie suprême dans la simplicité. L'apparition du chic correspond au développement de la grande industrie, à l'accroissement des richesses, à la démocratisation de la propriété et à la généralisation de l'aisance; ce sont ces grandes et précieuses conquêtes économiques qui nous ont valu le triste et désagréable spectacle de gens, qui se croient en devoir de par leur fortune d'outrager le bon goût et les bonnes manières par les efforts désespérés et infructueux qu'ils s'imposent afin de paraître distingués.

Il est pourtant facile de s'apercevoir que la distinction ne peut être ni achetée ni imitée, que ce n'est pas du dehors, par d'autres, qu'elle arrive à l'homme, elle ne s'acquiert et ne s'apprend, ni en fréquentant le grand monde, ni en suivant les prescriptions des journaux de mode; c'est dans l'homme qu'elle réside et elle en fait partie intégrante, il ne peut pas s'en défaire pour la donner ou la céder, elle brille de sa lueur discrète à travers ses moindres mouvements et ses paroles les plus insi-

gnifiantes, le suit partout et toujours, car c'est dans l'âme même qu'elle a sa source.

La vraie distinction est trop complexe, les éléments dont elle se compose sont trop nombreux pour que l'espace d'une seule vie humaine suffise à la produire et à la faire éclore; elle est la fleur et la manifestation extérieure de l'harmonie parfaite de l'âme et apparaît habituellement comme le produit d'une culture morale de nombreuses générations dont chacune vient ajouter son acquis à l'héritage reçu. Il arrive que des êtres supérieurs parviennent par la puissance de leur génie à s'élever d'eux-mêmes jusqu'aux sommets de la culture humaine, mais ce sont là des exceptions rares; le développement harmonieux de toutes les facultés est lent, demande plus de temps que la durée d'une vie humaine, la distinction qui en est la manifestation extérieure se transmet elle aussi par la voie de l'hérédité, devient naturelle et inconsciente, se sépare souvent de sa source, n'apparait plus que comme mouvements réflexes, et voilà pourquoi on voit parfois des corps distingués habités par des âmes basses et vulgaires.

C'est à l'usage de ceux qui n'ont pu ni en hériter ni en acquérir par eux-mêmes qu'a été inventée la fausse distinction, le chic; au lieu de se contenter de la simplicité qui, bien qu'à la portée de tout le monde, a néanmoins tant de charme, de grâce et de noblesse, la grande majorité des gens riches, ou voulant passer pour tels, cherchent à se déguiser et à paraître tout différents de ce qu'ils sont en réalité. A cet effet, ils achètent très cher ce qu'ils croient être de l'élégance et ce qui n'est que luxe; ils dépensent des sommes considérables pour couvrir leur ridicule, cacher leur vulgarité et surtout pour satisfaire leur vanité, comme par exemple ces parvenus américains qui ont tant fait parler d'eux il y a quelques mois avec leur bal *d'un milliard*... Voilà comment le chic et tout ce qui y a trait a sa place tout indiquée parmi les fausses richesses et les faux services : ce qui rattache ces questions frivoles et futiles à l'économie politique.

Le chic est fait pour paraître, il faut qu'il attire l'attention, qu'il fasse du tapage, car autrement il manquerait son but qui est d'être vu, admiré et envié; c'est une livrée de l'élégance destinée à cacher le naturel, quand on a honte de se montrer comme on est, il y en a à tous les prix; mais le grand chic, celui qui travestit le mieux exige de grands sacrifices d'argent, il coûte cher, toujours trop cher, puisqu'il ne rapporte rien en échange, ne sert à rien si ce n'est à pervertir le goût, à développer l'hypocrisie, à exalter la vanité des uns et à exciter par son luxe insensé et insolent l'envie des autres. La vraie distinction, elle, ne coûte rien, n'a besoin pour se manifester ni de luxe, ni de recherche, ni d'artifices, car elle est la simplicité même; elle peut

se concilier avec tous les budgets, s'accommoder de toutes les situations et on l'a vue rayonner dans la misère, au fond de noirs cachots et jusqu'en face de la mort sur les marches de l'échafaud.

III

Nous savons tous qu'il faut que les enfants s'amusent, car le jeu répond chez eux à un besoin naturel et normal ; bien choisi et habilement dirigé, il contribue puissamment à leur développement physique et intellectuel : aussi est-il généralement considéré comme un agent d'éducation d'une importance de premier ordre. Il ne faut cependant pas que les jouets coûtent trop cher, l'expérience prouve que c'est là la condition principale de leur valeur et de leur succès : on a remarqué que les jouets simples et à bon marché plaisaient beaucoup plus aux enfants que les jouets chers et compliqués, que ceux-ci ne répondent habituellement pas à leur destination, sont d'un maniement difficile, sont vite cassés et mis hors d'usage ; d'ailleurs, à quoi bon dépenser l'argent inutilement et habituer les enfants au luxe, puisque chaque jouet coûteux peut être aisément remplacé par un autre à bon marché qui remplira son rôle tout aussi bien ou même mieux et donnera tout ce qu'on lui demande.

Ce que nous venons de dire concernant le jeu des enfants et le raisonnement qui en découle peuvent être appliqués avec une égale exactitude au sport, c'est-à-dire aux différentes espèces de jeux à l'usage des grandes personnes. L'exercice, le mouvement et la distraction sont incontestablement des besoins vrais, dont la satisfaction procure des jouissances saines, normales et influe d'une manière favorable sur le bon fonctionnement de l'organisme humain ; le sport doit toutefois garder dans la société la place modeste qui lui convient, c'est un divertissement, un jeu et rien de plus, il ne faut pas exagérer son importance, mais le payer à sa juste valeur : en d'autres termes, les sacrifices en richesses qu'il exige doivent être proportionnés aux services qu'on peut en attendre. Malheureusement, il en est tout autrement ; les hommes ont une tendance marquée à attribuer à tout ce qui a trait à leurs plaisirs une importance exagérée, ils ne supportent pas de critique sur ce point, les grandes personnes ont toujours raison, tout leur est permis quand il s'agit de s'amuser ; passé un certain âge, on ne joue plus, on *s'adonne au sport*, le sport devient une occupation, une spécialité plus grave et entourée de plus de considération que bien des industries et des professions utiles ; c'est une institution sociale d'un caractère international, il a ses usages, ses lois, sa morale propre, ses journaux, toute une hiérarchie de dignitaires et des solennités qui prennent des proportions d'évènements

d'une importance nationale : les assemblées législatives d'Angleterre suspendent leurs séances le jour du *Derby*. Ajoutons que le sport est devenu partout l'attribut indispensable et le signe distinctif du chic ; voilà où il faut chercher, croyons-nous, la raison de l'empire absolu qu'il exerce dans certains milieux.

Le sport a toujours été introduit par les classes supérieures de la société, il date partout des temps guerriers, chez nous de la chevalerie; de nos jours, ce sont les gens riches qui le cultivent surtout et comme le chic exige de paraître riche, il faut se faire sportsman à moins de paraître appartenir à la mauvaise société. Devenant sportsman, on devient par cela même homme du monde; le sport qui est cosmopolite ouvre toutes les portes, efface les différences de rang, d'éducation, de race et de culture morale, c'est un passe-partout très commode dont se servent souvent les chevaliers d'industrie, un terrain neutre, un lieu public où tout le monde se pousse et se coudoie en se mettant à son aise ; de plus le titre de sportsman est aux yeux de la foule un honneur, une distinction qui excite l'admiration, l'envie, qui attire presque la considération.

Est-il nécessaire de s'étendre sur l'immoralité et les dangers du sport hypertrophié et dégénéré en jeu de hazard ? Du moment qu'il franchit ses limites naturelles, qu'il cesse d'être un divertissement et devient une occupation absorbant les forces et les facultés de l'homme, il doit encourir une réprobation catégorique, absolue et être rangé parmi les excès et les vices. Un sportsman, c'est un *homme de jeu*, qui ne fait que s'amuser, considère le jeu comme son métier et s'y adonne de préférence ou exclusivement ; sans parler des troubles des fonctions physiques et psychiques et des aberrations mentales qu'un semblable genre de vie doit forcément produire chez les individus qui s'y livrent ; le spectacle éblouissant et fascinant du luxe, l'atmosphère factice et excitante d'une vie de paresse, de plaisir et de dissipation en dehors de toute règle d'hygiène, d'économie et de bon sens, exerce une influence néfaste et dissolvante non seulement sur le caractère du sportsman et de son entourage immédiat, mais indirectement sur le moral d'un très grand nombre d'individus.

Le sport, tel que nous le voyons aujourd'hui, avec ses exagérations, ses ridicules et ses déviations, ne répond à aucun besoin de la nature humaine; les quantités de richesses qu'il coûte tous les ans aux sociétés civilisées ne leur rapportent rien en échange, en dehors de sensations brutales et malsaines qui réveillent les mauvais intincts : aussi, sont-elles non seulement totalement et irrémédiablement perdues, mais employées de façon à nuire à l'homme. Quant aux sports raisonnables, ceux qui sont simples, sains, reposent l'esprit et fortifient le corps, ils

coûtent peu et demandent des sacrifices tout à fait insignifiants, on a fait à ce propos l'observation très intéressante, que la valeur hygiénique, c'est-à-dire l'utilité d'un sport ainsi que le plaisir qu'il procure sont presque toujours en raison inverse de ce qu'il coûte, à peu près ce qui a lieu pour les jouets d'enfants.

Il n'y a évidemment rien à reprocher au sport employé avec une juste mesure comme moyen d'éducation physique, il rend là de réels services qui ne peuvent être contestés, il suffit pour s'en convaincre de considérer les excellents résultats du sport chez la jeunesse anglaise ; chez les adultes, le mouvement et l'exercice des muscles sont également une condition indispensable du développement normal de l'organisme et du maintien de l'équilibre nécessaire entre ses fonctions physiques et ses fonctions intellectuelles. Il faut que le sport coûte, qu'il entraîne la consommation d'une certaine quantité de richesses; mais cette quantité ne doit point dépasser le strict nécessaire, ce qui est exigé par le besoin de distraction saine et vraiment divertissante, tandis qu'il est devenu de nos jours une véritable plaie sociale cause de ruines et de souffrances sans nombre, dévorant les fortunes sous l'aiguillon de besoins artificiels et imaginaires, de plaisirs chimériques et d'instincts antisociaux.

IV

Les éléments dont se compose la mode sont trop nombreux pour qu'il soit possible d'indiquer ses sources avec exactitude, l'instinct de l'ornementation joue assurément un rôle important dans les modes de vêtements, mais bien des fois il disparaît entièrement et ne suffit pas, par conséquent, à expliquer à lui seul cet étrange phénomène dans sa généralité. La mode repose surtout, croyons-nous, sur une exagération de l'amour-propre qui consiste dans un point d'honneur de ne pas paraître autrement que les autres, l'opinion publique, donnant ici à *autrement* la signification de moins bien ; n'étant pas mis à la mode du jour, on a l'air de ne pas savoir ce que l'on porte, ce qui permet d'être soupçonné qu'on se trouve trop éloigné du grand monde pour connaître ses usages et ses lois. Il faut encore y ajouter le mobile de l'imitation, poussée irraisonnée et instinctive, mais d'une puissance extraordinaire chez les foules ; l'imitation, qui n'obéit à aucune raison apparente, consiste dans la tendance à ne pas se distinguer du milieu ambiant qui doit avoir, croyons-nous, une analogie étroite avec le phénomène bien connu dans les sciences naturelles sous le nom de *mimétisme*.

La mode ne s'applique pas seulement aux vêtements et aux accessoires de la toilette, mais encore à une multitude d'objets et d'usages;

l'instinct d'ornementation n'y apparaît qu'accidentellement, ce sont les autres éléments dérivant de l'amour-propre, combinés ou agissant séparément qui, aidés et renforcés par l'imagination, produisent ce courant irrésistible auquel chacun doit se soumettre et dont on doit subir les caprices sous peine de s'exposer dans la vie de tous les jours à des difficultés insurmontables, à des tracasseries sans fin; ce ne sont pas seulement les fausses richesses et les plaisirs imaginaires qui obéissent à la mode, les vraies richesses y sont également soumises dans la plupart des cas, aussi nul ne peut s'en affranchir complètement.

Parmi les effets immédiats de la mode, il faut ranger en premier lieu la nécessité du changement de la part de ceux qui en suivent les lois et la recherche continuelle et acharnée du nouveau et de l'inédit, un travail d'invention prodigieux des nouvelles combinaisons de formes, de couleurs, etc., de la part de ceux qui, sacrés arbitres de l'élégance, font la mode et l'imposent aux autres. Il y a peu d'autorités qui puissent se prévaloir d'un pouvoir plus absolu, d'une obéissance plus aveugle et plus passive à tous ses décrets, elle dispose d'une sanction terrible à laquelle rien ne saurait résister, le ridicule, et régit non seulement des futilités et des chiffons, mais jusqu'à des actes de la vie sociale d'une importance réelle. C'est ainsi que M. Jules Lemaître a pu dire que, pour arrêter la dépopulation de la France, il faudrait mettre la maternité à la mode... ce n'est pas là un simple bon mot et un trait d'esprit, n'a-t-on pas déjà vu une fois en France la maternité mise à la mode du temps de Rousseau?

La morale condamne la mode au nom de ses principes comme étant le produit de la vanité, de l'orgueil et de l'attachement aux biens terrestres; l'économie politique la condamne pour le mal et les souffrances qu'elle inflige indirectement aux sociétés en poussant à la consommation improductive. La mode excite et force à la destruction de richesses sans nul profit pour l'homme, et les pertes matérielles, l'appauvrissement qu'elle occasionne consistent en ce qu'elle oblige à dépenser l'argent pour rien, pour des objets qui ne satisfont absolument aucun besoin et qui n'apparaissent souvent que pour l'espace d'une saison, puis en ce que des objets utiles, répondant à des besoins rationnels, en bon état et pouvant encore servir longtemps sont, par ordre de la mode mis au rebut, détruits et remplacés, tandis que la valeur qu'ils représentaient, l'utilité qu'ils renfermaient et qui aurait permis aux hommes d'en user est à jamais perdue pour la richesse du pays. C'est ce qui a permis à J.-B. Say de dire que « la rapide succession des modes appauvrissait un état de ce qu'elle consommait et de ce qu'elle ne consommait pas. »

On a cependant tort de confondre avec les bizarreries et les extra-

vagances de la mode ce qu'on pourrait appeler l'art de la parure, c'est-à-dire la réalisation, par des moyens d'ornementation soumis aux règles du beau, d'un certain idéal esthétique. Est-il juste de flétrir du nom de frivolité la recherche du beau dans la parure? nous ne le pensons pas, car le beau ne peut être jamais ni inutile ni nuisible, quelles que soient ses manifestations. Que ce soit dans de la pierre, dans du métal ou dans de l'étoffe que le beau s'incarne, l'harmonie qui se dégage de l'objet d'art et que l'homme perçoit au moyen de ses sens ne peut avoir sur son âme qu'une action satisfaisante.

L'étoffe, la coupe et le choix des couleurs peuvent par leur combinaison faire d'un vêtement une œuvre d'art et deviennent capables de satisfaire des besoins et des sentiments bien plus purs et plus élevés que l'instinct d'ornementation sous sa forme primitive. Mais il est rare que ce résultat puisse être atteint; pour y parvenir, il ne suffit pas d'avoir un tailleur ou une couturière en renom et d'être mis à la mode de demain, il faut savoir s'habiller soi-même. Le goût ne se vend pas; il ne suffit pas de se procurer un beau vêtement, il faut avoir le sentiment du beau pour savoir le porter avec aisance et accorder son maintien, ses mouvements et toute sa personne avec le vêtement lui-même. Pour arriver à ce résultat, il faut choisir ses vêtements d'après son goût individuel; le choix le plus habile ne peut y suppléer, le vêtement doit compléter l'homme, doit cesser d'être un chiffon et faire corps avec la personne; il devient alors une partie, un attribut de l'homme, s'anime de sa vie à lui, finit par le refléter, en quelque sorte par le trahir en signalant des particularités qui correspondent exactement à des traits de caractère.

La sobriété du goût, la pureté des lignes et la simplicité sont les premières conditions du beau dans la parure, aussi existe-t-il sur ce point également un accord parfait entre l'esthétique et l'économie politique; le plus beau vêtement que les hommes aient inventé jusqu'ici a été en même temps le plus simple et le moins coûteux, il se composait d'une simple tunique de lin et d'un morceau d'étoffe de laine blanche drapée.

LADISLAS DOMANSKI.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juillet* 1897.)

1er. — **Décret** rapportant les dispositions de l'article 7 du décret du 3 mars 1897 sur la fabrication des spiritueux en Algérie (page 3701).

3. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant tarification des droits de quai au Grand-Bourg et à Saint-Barthélemy (Guadeloupe) (page 3737).

— **Décret** portant organisation de l'indigénat dans l'archipel des Iles-sous-le-Vent (Océanie) (page 3737).

4. — **Loi** ayant pour objet la création d'un arrière-port dans la baie de l'Agha, à Alger, et une concession de terrains et d'appontements à la chambre de commerce d'Alger (page 3747).

— **Rapport** sur les opérations faites, en vertu de la loi du 20 juin 1885, jusqu'au 31 décembre 1896, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 3752).

6. — adressé au Président de la République par la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, sur les opérations et la situation de cette caisse en 1896 (page 3812).

10. — **Loi** portant ouverture au ministre des Affaires étrangères, sur l'exercice 1897, d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs pour les frais du voyage en Russie du Président de la République (page 3891).

— portant prorogation provisoire du privilège de la Banque de l'Algérie (page 3891).

— **Rapport** suivi d'un décret portant organisation des possessions françaises des Comores (page 3893).

13. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit extraordinaire de 200.000 francs pour secours à allouer dans différents ports à la suite de l'épidémie de peste aux Indes (page 3943).

15. — portant ouverture, sur l'exercice 1897, de crédits supplémen-

taires et extraordinaires s'élevant à 7.950.000 francs (Sinistres et intempéries de 1897) (page 4023).

17. — portant modification du n° 92 du tarif général des douanes (Mélasses étrangères pour la distillerie) (page 4046).

— **Rapport** adressé au Président de la République sur les opérations des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents pendant l'année 1896 (page 4046).

18. — **Loi** autorisant la caisse d'assurances en cas de décès à faire des assurances mixtes (page 4063).

— concernant le service des colis postaux (page 4063).

— **Décret** fixant les prix des poudres à feu destinées à l'exportation (page 4065),

— fixant les prix des poudres à feu pour les gouvernements des colonies françaises et des pays de protectorat (page 4065).

20. — portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 avril 1897 relative au régime des sucres (page 4096).

— modifiant le règlement de la caisse de prévoyance des anciens fonctionnaires, employés et agents de l'école centrale des arts et manufactures (page 4097).

— fixant la quantité de produits coloniaux à introduire en France sous un régime de faveur pendant l'exercice 1897-1898 (page 4103).

21. — **Rapport** suivi d'un décret relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (page 4119).

23. — **Loi** ayant pour objet de déclarer d'utilité publique les travaux à exécuter par la ville de Paris pour le captage, la dérivation et l'adduction à Paris des eaux de sources dites des vallées du Loing et du Lunain (page 4197).

— **Rapports** suivis de décrets ayant pour objet la réglementation de la propriété foncière à Madagascar (page 4204).

24. — **Décret** fixant les conditions du contrôle des betteraves destinées aux fabriques de sucre (page 4233).

25. — portant règlement pour le conseil des universités (page 4252)

— relatif au régime scolaire et disciplinaire des universités (page 4254).

— portant règlement d'administration publique pour l'acceptation des dons et legs faits en faveur des universités, des facultés et écoles d'enseignement supérieur (page 4256).

— portant règlement d'administration publique sur le régime financier et la comptabilité des universités (page 4256).

— portant règlement d'administration publique sur le régime financier et la comptabilité des facultés (page 4257).

27. — **Rapport** suivi d'un décret portant réglementation des mines

autres que celles des métaux précieux et des pierres précieuses à Madagascar (page 4300).

29. — **Loi** portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1898) (page 4327).

— **Décret** portant fixation des exceptions au tarif général des douanes en ce qui concerne les produits étrangers importés à Madagascar (page 4339).

— **Rapport** sur l'éducation populaire en 1896-1897, adressé au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts par M. Edouard Petit (page 4340).

30. — suivi d'un décret réunissant en un seul service les laboratoires des douanes et des contributions indirectes au ministère des Finances (page 4360).

31. — **Décret** fixant le poids minimum des expéditions de liqueurs et sirops présentés à la décharge des comptes d'admission temporaire de sucre (page 4401).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 AOUT 1897

COMMUNICATION. — Programme du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1898.
DISCUSSION. — Des rapports du Droit et de l'Économie politique.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.
NÉCROLOGIE : M. Félix Paponot.

En l'absence de tous Présidents et Vice-Présidents, la réunion est présidée par M. René Stourm, membre de l'Institut.

La réunion apprend avec regrets la mort de M. Félix Paponot, ingénieur distingué, auteur de nombreux travaux sur le canal de Suez et le canal de Panama.

Parmi les ouvrages offerts à la Société, M. Courtois appelle l'attention des membres présents sur la notice sur notre regretté président, M. Léon Say, lue à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 5 juin dernier par son auteur, M. René Stourm (voir plus loin la liste des ouvrages présentés.)

Sur la proposition du secrétaire perpétuel la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante posée par M. Lyon-Caen.

DES RAPPORTS DU DROIT ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

M. **Ch. Lyon-Caen** expose ainsi la question :

D'ici longtemps, dit-il, on ne verra, sans doute, de facultés d'Économie politique ; en tous cas, on peut être sûr qu'il s'y trouvera des cours de droit. De même nous pouvons dire qu'on devrait placer dans les facultés de droit les cours d'économie politique, qui ne sauraient être ailleurs mieux à leur place.

Les économistes sont forcés de faire du droit sans le savoir et les juristes sont obligés de faire, même sans s'en douter, de l'économie politique. Il n'en est pas moins bon de leur montrer à tous l'intérêt qu'ils ont à cette sorte d'échange scientifique.

Le Droit et l'Économie politique sont des sciences du même genre, des sciences *morales*, mais elles n'envisagent pas au même

point de vue des questions semblables. On a dit souvent que l'Économie politique est la science de l'*utile* et le Droit la science du *juste;* cela est plus ou moins satisfaisant comme définition, mais donne pourtant une idée suffisante des principaux caractères de ces deux ordres de connaissances.

L'économiste a deux buts : d'abord, établir d'après les faits, et par induction, les lois naturelles de la production et de la répartition des richesses. Puis il se préoccupe des applications, se demandant, d'après les lois naturelles, comment le législateur fait que la production soit abondante et la répartition juste.

Le juriste étudie avant tout les lois positives, telles qu'elles existent, il en précise de son mieux le sens et applique les principes aux faits.

Les rapports des deux sciences sont plus ou moins étroits suivant la branche du droit que l'on considère. Il suffit de citer le droit civil, en tant qu'il s'occupe de la propriété, de la législation hypothécaire ou financière, etc.

Mais l'économie n'a que peu de rapports, autant dire pas, avec le droit fiscal.

Trois ordres de personnes, au point de vue du droit, ont surtout intérêt à connaître l'économie politique.

1° Le juriste ou légiste, spécialement adonné à l'étude du droit pour l'enseigner. Mais il ne peut bien l'enseigner, l'expliquer, en faire la critique, que s'il sait l'économie politique ;

2° Le magistrat doit appliquer les lois aux faits, mais les lois positives ne peuvent prévoir tous les cas ; elles offrent des lacunes, et le magistrat, par la jurisprudence, est obligé de faire en quelque sorte des lois pour les cas non prévus. Un des meilleurs exemples à citer, c'est l'assurance sur la vie, qui prend chaque jour un si grand développement, et sur laquelle la législation n'a rien disposé. Il a fallu, par la jurisprudence, suppléer à cette lacune, et cela à la lumière de l'économie politique. C'est ainsi que le capital, constitué à un bénéficiaire par un assuré a été déclaré ne pas faire partie du patrimoine dudit assuré, mais est considéré comme appartenant, dès sa constitution, au bénéficiaire, et par cela même échappe aux créanciers de l'assuré.

C'est là une idée inspirée par l'économie politique, considérant qu'il faut encourager l'épargne dont l'assurance sur la vie est une si utile application.

3° Le législateur? N'a-t-il pas le plus grand besoin de connaître l'économie politique, afin de savoir, quand il fait une loi, si elle

n'aura pas de conséquences fâcheuses pour la production et la répartition des richesses.

La connaissance du Droit est également nécessaire aux économistes, qui ont à rechercher jusqu'à quel point les lois positives sont conformes aux principes économiques.

On a donc reconnu ces divers besoins quand on a introduit et développé l'enseignement de l'économie politique dans les facultés de droit, et, ce qu'il y a de singulier, c'est du monde du Palais que sont venues les objections à ces mesures, pourtant presque universellement approuvées.

M. **Boissonade** rend hommage au lucide et intéressant exposé de la question par M. Lyon-Caen. Il se bornera à quelques courtes observations.

Il aurait aimé que l'orateur allât plus loin dans l'énoncé des points de contact que présentent le Droit et l'Economie politique : pour le droit civil l'orateur n'a guère cité que la théorie de la propriété qui se rattache à la production des richesses et le régime hypothécaire qui se rattache au crédit. Mais, pour abréger sans sans doute, il a passé sous silence le droit de succession avec son partage égal qui a de sérieux adversaires, à cause du morcellement des terres qu'il entraîne le plus souvent, tandis que les partisans de la petite propriété entendent le défendre au point de vue économique et social. D'ailleurs, le partage égal n'est pas ordonné absolument par la loi : il peut être modifié par testament ou corrigé par convention entre les héritiers ; la preuve en est que le morcellement n'a pas encore atteint les grands pâturages de Normandie et les vastes terres à blé de la Beauce : on y reste dans l'indivision quand cela est utile, ou bien les parcelles restent juxtaposées sans clôtures, de sorte que la charrue y trace de longs sillons sans obstacle ; les parts héréditaires sont marquées seulement dans les actes notariés et les produits sont partagés suivant les droits de chacun.

Les régimes nuptiaux aussi ont des rapports intimes et nécessaires avec l'économie politique : la communauté des biens entre époux, même réduite aux acquets, favorise la production, comme toute association ; au contraire le régime dotal, avec son inaliénabilité des immeubles de la femme,a une fâcheuse influence économique sur la circulation des richesses et sur le crédit des époux ; elle est même encore aggravée par la jurisprudence qui, au moyen d'une interprétation hardie, est arrivée à défendre l'aliénation de la dot mobilière.

Dans le prêt à intérêt, l'économie politique demande la liberté du taux, qu'elle a bien obtenu depuis peu, en matière commerciale, mais qui lui est encore refusée, en matière civile.

Assurément, continue M. Boissonade, notre savant confrère connaît, autant et mieux que moi, ces rapports nécessaires du droit civil et de l'économie politique et son silence n'en est pas la négation.

Pour le droit commercial, M. Lyon-Caen n'a pas manqué de nous dire comment il se rattache à la circulation et à la distribution des richesses. Il a peut-être trop vite écarté le droit pénal de ce rapprochement. Sans nous y arrêter longtemps, n'y a-t-il pas le problème du travail des prisonniers faisant concurrence au travail libre dans des conditions qui ne sont pas égales pour ce dernier? Et pour l'amende , ne pourrait-on pas, en la basant autant que possible, sur la fortune des délinquants, alléger les dépenses des prisons ?

Les lois administratives et fiscales, plus que toutes les autres, sont en rapports constants, et je puis dire en complète continuité avec les principes de l'économie politique : les impôts, même sans le caractère progressif dont on nous menace, sont déjà, par leur énormité croissante, un obstacle à l'épargne, c'est-à-dire à la production des richesses ; nos lois de douane mettant un obstacle à la circulation des produits, portent atteinte à notre liberté d'acheter où il nous plaît ce dont nous avons besoin ; et pendant qu'on met des barrières au commerce international, on subventionne à grands frais des compagnies de navigation qui finiront pas n'avoir plus pour lest que leur charbon ou du ballast.

Par ce simple aperçu, vous voyez combien est vaste le champ du parallèle et des conflits entre le droit, (au moins le droit positif) et l'économie politique.

Je n'ai voulu que saisir cette occasion d'affirmer que l'on compterait moins facilement le nombre des matières de droit qui confinent à l'économie que le nombre de celles qui y sont étrangères. Il y a quelques années, étant au Japon, où l'étude de l'économie est devenue très populaire, j'avais entrepris de faire dans une école de droit ce parallèle du droit et de l'Économie politique ; à l'œuvre, je trouvai les rapports encore plus abondants que je ne l'avais prévu. Malheureusement, après une trentaine de conférences, d'autres travaux m'interrompirent, et je l'ai souvent regretté.

Je ferai une dernière observation. M. Lyon-Caen nous a montré combien la connaissance de l'économie politique est nécessaire au

législateur et utile au professeur de droit, à l'avocat, au magistrat; j'aurais aimé qu'il insistât davantage sur le besoin, sur le devoir du législateur de s'attacher surtout à nous faire des lois qui soient plus en accord, moins en conflit avec les principes fondamentaux d'une saine économie politique.

M. **Andres Sabatier**, agrégé près le tribunal de la Seine, est d'accord avec M. le professeur Lyon-Caen sur la nécessité pour un juriste de connaître l'économie politique, il n'est pas moins nécessaire au juriste de connaître les choses de commerce, lorsqu'il aura à appliquer les lois commerciales, les choses de l'industrie, lorsqu'il s'agira de brevets, les choses de l'agriculture, lorsqu'il s'agira de difficultés relatives aux propriétés ou aux exploitations rurales, ce sont là de purs truismes. La plénitude des connaissances humaines ne serait pas inutile au juriste, car le droit confine à toutes les passions, à toutes les conditions de l'homme de même qu'à ses intérêts et à ses biens sous toutes leurs formes; aussi est-il à craindre que, sous-prétexte de telles affinités, l'Ecole de droit favorise des études parallèles au droit, mais avec quelques dangers pour les études juridiques, car ce qu'il importe à des juristes de savoir c'est le droit; le surplus n'a qu'une valeur complémentaire. L'honorable Professeur a parlé de l'aversion des gens du Palais pour les cours d'économie politique; cette répugnance est très modérée et elle indique surtout l'appréhension de voir déserter l'étude du droit civil, de la procédure, du droit commercial qui sont bien arides, et voir suivre de préférence les cours bien plus modernes et bien plus attrayants où l'on traite des questions économiques. L'Ecole de droit doit enseigner nos codes tout d'abord et surtout. Les magistrats ont-ils besoin d'économie politique pour l'accomplissement de leurs délicates fonctions? Assurément, l'étude de l'économie politique aura pour conséquence d'ouvrir leur esprit à des idées générales; c'est là un bienfait d'ordre général, mais, dans ces différends qu'ils jugent habituellement, les magistrats n'ont à se préoccuper que des questions la plupart du temps touchant plus à la vie politique. L'honorable professeur a cité comme un résultat de l'économie politique l'attribution du montant de l'assurance aux héritiers du décédé, prenant philosophiquement son parti du spectacle scandaleux à mon sens, d'une succession insolvable et d'ayants-droit dans l'opulence. Est-ce du droit? je ne sais, en tout cas n'imputez pas de pareils résultats à l'économie politique, ce serait lui faire du tort. En résumé, il est bon d'avoir des clartés en tout,

mais ce qui importe, c'est de savoir son métier et de ne pas négliger le droit au profit d'études générales transcendantes qui ne sont point le fait de tous et qui excellentes au point de vue de la culture générale, n'ont pas quant aux professions juridiques l'importance immédiate que l'honorable professeur leur attribue. « *Age quod agis* » — dit le proverbe latin — le proverbe latin a raison et ainsi les justiciables..., seront mieux gardés.

M. **Lyon Caen** se déclare, au fond, d'accord avec M. Sabatier, qui a surtout signalé des abus ou contradictions apparentes plutôt que de vraies discordances entre les deux sciences.

Lui aussi blâme les étudiants en droit qui négligeraient, pour l'économie politique, le droit qu'ils ont premièrement le devoir d'apprendre.

M. **Boissonade** ne donnerait pas son opinion aujourd'hui si la Société remettait à une autre séance la question de savoir si l'Economie politique seule aurait suffi à faire abolir l'esclavage, ou si le droit a été nécessaire et prépondérant dans ce grand événement. Mais puisqu'il est peu probable que la Société y revienne à bref délai, il n'hésite pas à se prononcer énergiquement dans le sens de la prédominence du droit dans cette solution humanitaire. On dit trop que « l'Economie politique est une science d'observation » : c'est en diminuer l'autorité dans bien des cas. En effet, quand les observations sont-elles complètes sur un problème? Quand sont-elles suffisamment certaines et concordantes pour qu'on puisse en déduire des lois? Au sujet de l'esclavage, ses partisans intéressés n'auraient pas manqué de soutenir, même avec des chiffres plus ou moins exacts, que le travail servile était plus productif que le travail libre; ses adversaires n'auraient pas été embarrassés pour soutenir et prouver le contraire. Qui aurait tranché le débat? Quand aurait-il pu être clos? De quel droit d'ailleurs la loi serait-elle intervenue pour imposer aux planteurs un mode de production plutôt qu'un autre, s'il n'était question que de leur fortune? Mais quand le droit a élevé la voix au nom de l'humanité, on a été entraîné. Lorsque, en 1848, l'esclavage a été aboli dans nos colonies, le droit seul a été invoqué et, si je ne me trompe, il n'y a même pas eu discussion.

Notre Président a dit tout à l'heure éloquemment que l'Economie politique suffisait pour l'abolition de l'esclavage, parce qu'elle a pour principe fondamental la liberté de l'homme; mais la liberté est, avant tout, un principe de droit public et l'Economie politique le lui a emprunté.

M. **Gaston Griolet** n'approuve pas les critiques que M. Sabatier vient de formuler contre la jurisprudence, qui admet que les primes payées pour une assurance en cas de décès au profit d'un tiers sont définitivement sorties du patrimoine de l'assuré qui a payé ces primes. Mais il ne pense pas que cette jurisprudence ait été déterminée par des considérations économiques. Elle est fondée sur des motifs d'ordre juridique, qu'ils soient bons ou mauvais. Il pense qu'il serait plus exact de citer, à ce point de vue, la jurisprudence qui a admis la légalité de ces assurances, bien que les rédacteurs du Code de commerce aient eu la volonté bien certaine de les interdire. « C'est un souvenir de ma jeunesse, dit M. Griolet. J'ai entendu le Procureur général Dupin, soutenir cette thèse avec l'esprit et l'érudition qui le caractérisaient, devant la Chambre criminelle de la cour de cassation. Il donnait ses conclusions sur le pourvoi formé par le médecin La Pommeraie condamné à mort pour avoir empoisonné une femme sur laquelle il avait fait contracter une assurance à son profit. Et il montra très bien que les rédacteurs du code de commerce, en excluant la vie des hommes du nombre des choses énumérées par le texte comme pouvant faire l'objet de l'assurance, avaient bien entendu que ce mode d'assurance resterait prohibé, comme il l'avait été par l'ordonnance de 1680 ». Mais les tribunaux ont été désarmés par l'évidente utilité des assurances sur la vie, et c'est l'un des cas où la jurisprudence a certainement modifié le sens de la loi sous l'influence de considérations économiques.

M. Griolet n'aurait rien à ajouter aux observations si intéressantes de M. Lyon-Caen sur l'utilité des connaissances économiques par les juristes, et des études juridiques par les économistes. Il tend à croire seulement que l'économie politique est plus nécessaire aux juristes que la connaissance du droit ne peut être utile aux économistes. La science de ces derniers a un objet beaucoup plus restreint. Et s'il est arrivé à quelques-uns de commettre des erreurs grossières au point de vue juridique, c'est que, comme il leur est arrivé trop souvent, ils étaient sortis de leurs limites et avaient cédé à la tentation de traiter et de résoudre des questions qui peuvent toucher à l'économie politique, mais qui n'en dépendent pas. Le jurisconsulte, au contraire, ne peut pas être étranger aux études économiques. M. Lyon-Caen a montré, par son exemple, plus que personne, quel profit on peut tirer de l'union de ces deux sciences. Et il convient assurément de rappeler ici, au même point de vue, le souvenir de notre ancien président, M. Renouard, qui fut un jurisconsulte de premier ordre en même temps qu'un économiste éminent.

M. **Alfred Neymarck** dit que s'il est bien vrai, comme l'a fait observer M. Lyon-Caen, que les économistes et les juristes ne sont pas souvent d'accord, on peut répondre que les juristes ne le sont pas entre eux sur bien des points, et qu'il en est de même des économistes; mais ces divergences d'opinion sur certains sujets particuliers ne sauraient être un argument contre la science du droit ou contre la science économique.

Les rapports du droit et de l'Economie politique ont été souvent discutés, et les maîtres les plus autorisés ont mis en lumière les rapports multiples qui unissent la science économique aux branches si variées du droit. Rossi, Michel Chevalier, Baudrillart, H. Passy, Batbie, ont montré dans leurs cours au Collège de France et dans leurs ouvrages combien de questions civiles, commerciales, financières, administratives, demandaient à l'économie politique leurs plus importantes solutions.

M. Alfred Neymarck rappelle à ce propos ce que disait Michel Chevalier, en 1850. « *L'Economie politique*, disait-il, *est l'application des principes fondamentaux du droit public*, existant et reconnu à l'étude, à l'explication et à l'appréciation des phénomènes qu'embrassent la formation, la répartition et la consommation de la richesse.

.... La liberté et la justice sont les deux grands principes, les fondements de l'Economie politique : c'est à ces *pierres de touche* qu'elle revient quand elle veut apprécier les institutions et les faits ».....

Or, peut-on concevoir la liberté et la justice sans le droit? L'Economie politique est une science d'observation ; elle procède méthodiquement, elle « butine comme une abeille » suivant une charmante expression de M. Frédéric Passy, qu'il appliquait à notre regretté président Léon Say; elle amasse des faits dont elle déduit des lois économiques, après les avoir étudiés, comparés, observés. Elle recherche les causes par l'examen des phénomènes. Ces lois, seraient-elles justes, si elles n'avaient pas de rapports avec le droit?

Le droit de propriété que nous défendons tous comme un article de foi, ne s'appuie-t-il pas sur les lois? Ces rapports entre le droit et l'Economie politique que la loi reconnaît et consacre ne s'affirment-ils pas encore dans les questions multiples qui touchent à la famille, au travail, à l'association, au crédit, à l'échange?

M. Lyon-Caen a dit que beaucoup d'économistes ne connaissaient pas le droit : mais on peut lui répondre, et lui-même l'a

reconnu avec infiniment de tact et d'esprit, que beaucoup de juristes ne connaissaient pas l'Economie politique.

L'Economie politique n'a pas la prétention d'être une science universelle ; elle n'est qu'une partie de cette dernière et, suivant un mot de M. Paul Leroy-Beaulieu, elle fait *bon ménage* avec toutes les autres. Si, avec le droit elle a des rapports spéciaux, comme lui elle a un fonds commun, une base identique : la responsabilité individuelle, qui elle-même se rattache à deux principes, « la liberté et la propriété ».

On s'est demandé aussi dans quelles écoles ou facultés, il convenait d'enseigner l'Economie politique, et M. Lyon-Caen a montré l'utilité de donner cet enseignement dans les facultés de droit. Les économistes ne demandent qu'une chose : c'est que cet enseignement soit le plus répandu, et considéreraient comme un bienfait s'il était donné partout. Les gouvernements n'ont pas toujours été tendres pour notre science : pendant longtemps elle a été proscrite, et c'est de notre société que sont parties les plus énergiques réclamations en faveur de la diffusion de son enseignement. Ici-même, nous applaudissions M. Lyon-Caen quand il nous demandait, l'an dernier, d'émettre le vœu qu'il fût institué pour l'agrégation des facultés de droit une nouvelle section dite « des sciences économiques ». Ce vœu est aujourd'hui réalisé et nous sommes reconnaissants à M. Lyon-Caen de tout ce qu'il a fait pour obtenir cette institution nouvelle.

Il ne peut donc y avoir de désaccord entre les économistes et les juristes sur la question posée par M. Lyon-Caen. Les rapports entre eux, conclut M. Neymarck, sont étroits : l'Economie politique s'appuie sur le droit, s'affirme avec lui, et exerce sur lui, sans même peut-être qu'il s'en doute, une réelle influence. Le Droit, à son tour, qui se modifie graduellement dans ses applications pratiques au fur et à mesure que les sociétés se développent, grandissent, prospèrent, ou tombent en décadence, ne peut rester étranger à la science économique : cette dernière lui indique qu'il faut tenir compte « des faits » qu'elle a observés, et, par là, elle lui suggère les changements, les réformes qu'il est souvent utile d'apporter dans la législation.

M. **Raphael G. Lévy** prend la parole pour discuter les opinions du précédent orateur.

M. A. Moireau observe aussi que le droit et l'économie politique sont nécessaires l'un à l'autre. Sans doute, le fait est bien évident. Toutefois, étant donné qu'il y a trop d'économistes igno-

rant le droit, de juristes, ignorant l'économie politique, et surtout de législateurs, ignorant l'un et l'autre, il y a toujours opportunité à rappeler combien la connaissance simultanée des deux sciences est indispensable à tous ceux qui sont appelés à prendre part au gouvernement des relations des hommes entre eux.

Cependant, la question des relations du droit et de l'économie politique pourrait être traitée à un point de vue plus élevé, plus absolu qu'il n'est possible de le faire, quand on se limite aux pures contingences du moment, aux applications quotidiennes des deux sciences. Il pourrait convenir de rechercher si les principes supérieurs, sur lesquels est fondée la science de l'économie politique, sont identiques avec ceux du droit, ou s'ils sont distincts. On pourrait rechercher si quelques grands faits historiques ne donneraient point des indications intéressantes à cet égard, par exemple, si dans la grande querelle de l'esclavage aux Etats-Unis, l'économie politique aurait pu, seule, fournir les éléments d'une solution rationnelle du problème.

M. Moireau n'entend nullement engager, à une heure déjà avancée, l'examen de la question; il se contente de demander s'il n'y aurait pas quelque intérêt à reprendre un jour, au point de vue des principes même des deux sciences, le problème de leurs relations.

M. **le Président** demande, afin de préciser la question, quelle différence si grande existe donc entre les principes du droit et les principes de l'économie politique pour qu'on les oppose ainsi les uns aux autres. Peut-être, au moment de la suppression de l'esclavage, les légistes ont-ils eu plus d'influence sur l'esprit public que les économistes.

Mais leurs théories semblent être de tous points semblables sur la matière. L'économie politique notamment proclame les droits de la liberté humaine, en fait même le fondement de sa doctrine ; l'esclavage l'a toujours rencontrée comme une adversaire résolue.

Elle a peut-être été moins écoutée, que ne l'ont été les légistes dans la crise américaine, d'après ce que paraît supposer M. Moireau ; mais elle n'en a été ni moins clairvoyante, ni moins ferme dans ses conclusions libérales. On ne comprend donc pas quel antagonisme peut surgir entre elle et le droit à propos de la question de l'esclavage.

M. **Griolet** croit aussi qu'on peut dire que l'économie politique a été étrangère au mouvement d'opinion qui a entraîné, après

une lutte terrible, l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis. C'est au nom du droit que la campagne a été menée et c'est en le présentant comme une iniquité odieuse qu'on a pu réussir à révolter la conscience publique contre une institution qui était, au contraire, défendue comme utile et même comme nécessaire en certains pays.

Mais, dans d'autres cas, c'est bien aux doctrines économiques et aux efforts des économistes qu'il faut attribuer l'honneur des grandes réformes qui ont été, au contraire, combattues par les juristes de tous ordres restés fidèles aux vieilles institutions.

M. **René Stourm** résume la discussion. Il rappelle que M. Lyon-Caen a commencé par s'excuser de traiter une question de principe : dans notre milieu, une telle excuse n'est pas nécessaire, et les derniers orateurs ont prouvé combien ils redoutaient peu de s'élever aux principes. Un instant, cependant, le débat est descendu aux questions pratiques, et la comparaison entre les juristes et les économistes a mis en scène diverses autorités qu'on a justement blâmées de ne pas connaître suffisamment l'économie politique. Le législateur spécialement a été fort maltraité. Tous ceux qui s'occupent des lois, en effet, soit qu'ils les fassent, soit qu'ils les appliquent, soit qu'ils les interprètent, doivent s'inspirer des principes de l'économie politique : M. Lyon-Caen l'a magistralement démontré et, après lui, M. Boissonade a spécifié les principaux cas où les deux sciences se rencontrent. Mais ces points de contact, a-t-il ajouté, sont à peu près universels ; ils ne font que devenir plus saillants par moments. L'économie politique confine non seulement au droit, mais aussi à la morale et à la philosophie : MM. Baudrillart et Paul Janet l'on fait ressortir dans des écrits spéciaux ; c'est ce que vient de nous dire M. Alfred Neymarck avec son érudition habituelle. L'homme doué de liberté et de responsabilité se meut dans un milieu où, sans cesse, il rencontre tous les éléments matériels et moraux de la création, de sorte qu'on ne peut l'étudier au point de vue de l'utilité et de la justice, sans aborder simultanément tous les problèmes de la destinée individuelle et sociale. Voilà ce que chacun de nous a dit ou sous-entendu : c'est là l'idée commune qui nous unit.

Je voudrais en terminant restituer à César ce qui lui appartient.

M. Sabatier, dans ses spirituelles allocutions, a rappelé que les assurances sur la vie ne faisaient jusqu'ici en France l'objet d'aucune loi, et que là résidait, peut-être, le secret de leur développement. Déjà, M. Lyon-Caen dans une communication récente à

l'Institut avait inséré la même remarque, et, quoique légiste, il n'avait pu s'empêcher aussi de rapprocher la cause des résultats. Cette absence de législation en effet, pour une matière qui a pris un essor aussi rapide que les assurances sur la vie, contient un singulier enseignement. Combien nous serions plus heureux et plus industrieux si la masse des lois obstructionnistes qui encombrent nos codes n'avait jamais été rendue !

Enfin, revenant toujours à l'exposé de M. Lyon-Caen (chacun m'en saura gré), s'il est vrai, comme il en fait l'aveu, que le légiste, par la nature même de ses études, soit porté à admirer et à conserver les lois existantes, tandis que l'économiste considère plutôt les lois au point de vue des réformes qu'elles comportent, peut-être voudrons-nous ne pas trop demeurer exclusivement légistes. Il est bon de conserver un petit coin de cet esprit réformateur qui pousse aux transformations et au progrès. L'économie politique étend ses regards sur le passé et sur l'avenir ; elle ne s'attache au présent que pour le faire évoluer dans le sens des perfectionnements qu'elle entrevoit. Gardons précieusement ces sentiments d'initiative, apanage de notre société !

La séance est levée à onze heures moins dix.

Le Rédacteur du Compte-rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Institut de France. Académie des sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Say, par M. RENÉ STOURM, *membre de l'Institut, lue dans la séance du* 5 *juin* 1897. — *Paris*, 1897 in-4.

Programme du congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1898. — *Paris, juin* 1897, in-4.

Société industrielle de Mulhouse. Programme des prix proposés en assemblée générale, le 26 *mai* 1897, *à décerner en* 1898. — *Mulhouse*, 1897, in-8.

Rapport du Conseil fédéral, à l'assemblée fédérale concernant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1896. — (S. L.), 21 mai 1897, in-8.

Discours prononcés par M. CHARLES ROUX, *séances de la Chambre des députés, des vendredis* 11 *et* 18 *juin* 1897. — *Projet et proposition de loi dits du cadenas*. — *Paris*, 1897, in-8.

Annuaire des sociétés savantes littéraires et artistiques de Paris, par les secrétaires généraux. — *Paris*, 1897, in-8.

Essais d'économie sociale et agricole, par M. E. SEIGNOURET. — *Beaugency*, 1897, in-8.

Compte rendu des opérations et de la situation de la Caisse générale d'épargne et de retraite, instituée par la loi du 16 mars 1865 sous la garantie de l'Etat. Année 1896. — *Bruxelles*, 1897, in-folio.

Banque impériale ottomane. Rapport présenté à la trente-quatrième assemblée générale des actionnaires, à Londres, le mercredi 30 juin 1897. — *Paris*, 1897, in-4.

Compte rendu de la Caisse d'épargne de Nantes, pour l'exercice 1896. Assemblée générale du 9 avril 1897. Rapport de M. G. Goullin, vice-président. — *Nantes*, 1897, in-4.

Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du congrès, le samedi 24 avril 1897, par M. Ernest Babelon et M. Alfred Rambaud. — *Paris*, 1897, in-4.

Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1895. Documents divers. 1re Partie. France. Intérêt général.

Direccion general de estadistica à Cargo del Dr, Antonio Penafiet. Censo general de la Republica mexicana, verificado el 20 octobre de 1895. Censo del Estado de Tamaulipas. — Censo del Estado de Tabasco. — Censo del Estado de Vera-Cruz. — *Mexico*, 1897, 3 vol., in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° gennaio al 31 giugno, 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

Annario estadistico de la Republica mexicana, 1895. — *Mexico*, 1896, in-folio.

Banco de Barcelona. Memoria leida en la Junta general ordinaria de accionistas del 1° de agosto de 1897, presidida por el Sr. D. Rafael Maso. — *Barcelona*, 1897, in-4.

Annuari statistico italiano, 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

Jahrbuch des Allgemeinen Verbandes der deutschen landwirthschaftlichen Genossenschaften für 1896. — *Offenbach*, 1897, in-folio.

Verslag van den President der javasche Bank en van den Raad van commissarissen, over het 69e Bækjaar 1896-97, 30 juni, 1897. — *Batavia*, 1897 in-8.

PÉRIODIQUES

Annals of the American Academy of political and social science, Journal des assurances, Revue des sociétés, Droit financier, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin de législation comparée, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin de la participation aux bénéfices, Annales du commerce extérieur, Journal de la Société de statistique de Paris, Musée social, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Revue de géographie internationale.

COMPTES RENDUS

Les municipalités anglaises. Les comités anglais. Les paroisses anglaises, par M. de Haye, 4 brochures in-8, Pichon, éditeur.

Dans un des derniers recensements de la France figurait une commune de 13 habitants. La commune existe toujours, avec un habitant en plus ou en moins. M. de Haye a découvert mieux en Angleterre : Stanlow n'a qu'un seul habitant. Nethupool est en regard presqu'une cité de conséquence. A Nethupool on trouve une famille complète, une seule, il est vrai, le père, la sœur, deux filles et un fermier laboureur.

A un certain moment il y eut dans ces localités des chantiers de travail. La minime agglomération fut érigée en paroisse. Les travaux achevés, les quelques centaines d'ouvriers qui étaient là, en résidence momentanée, allèrent gagner leur vie ailleurs et il ne reste, ici qu'une seule famille, là qu'un seul individu.

Ces deux communes minima offrent ce trait particulier d'exister non comme vestiges d'un ancien état de choses, mais comme conséquence et application d'une législation toute récente.

Quoique exceptionnels, ces cas ont une certaine valeur démonstrative, ils font apparaître comme étant quelquefois artificielles ces communautés que nous traitons toujours comme étant des édifices séculaires.

L'idée de commune en France, de paroisse en Angleterre évoque en nous le tableau de bonnes gens habitant de père en fils les mêmes chaumières, cultivant les mêmes champs. Vivant les uns près des autres depuis les temps anciens, et d'ailleurs très semblables les uns aux autres, parlant le même patois, ayant les mêmes coutumes, presque le même visage, il en va quelquefois ainsi, mais pas toujours.

Pour de telles gens, l'aide réciproque est une nécessité et une coutume et comme d'autre part ils sont unis à ce sol, qu'ils ont retourné et fécondé de père en fils par des liens véritables, alors même qu'ils n'en sont pas propriétaires au titre privé, il semble naturel qu'on prélève une minime part des revenus de ces terres pour le leur donner pour leurs œuvres indispensables d'utilité ou d'assistance.

Un premier abus naît quand les socialistes d'état font des essais en les mettant à la charge des communes dont ils ne soupçonnent pas l'inégalité de ressources. Cet abus peut être aggravé là où la mise en mouvement des ressources communales peut être le fait de nouveaux venus, de passagers.

La propriété communale n'est pas aussi bien défendue par nos lois que la propriété privée.

La propriété individuelle s'acquiert légalement par héritage, donation, achat ou prescription.

Le droit de jouir de la richesse collective, constituée tant par le domaine privé d'une commune française ou d'une paroisse anglaise, que par les revenus assis sur l'impôt, est aisément accessible à tout venant.

Pour souligner ce point nous pouvons dire : Si une colonie de tsiganes voulait à main armée prendre possession d'un point de notre territoire, elle serait repoussée avec perte. Elle pourrait réussir si elle procèdait sans violence. Il ne lui serait pas difficile, en sachant se mettre en règle avec nos naïves législations, de se rendre maîtresse d'une petite commune riche (en forêts ou terrains) de France ou d'une petite paroisse d'Angleterre. Après quelques mois de résidence qui donneront l'électorat, et une élection qui donnera la mairie, les tsiganes se distribueront légalement bois de chauffage, bons de pain, secours en argent, droits aux pâturages, secours médicaux (nouvelles loi sur l'assistance médicale), pensions aux vieillards [1] etc.

Tout ceci est pour dire qu'en Angleterre comme en France il y a à la base même des constitutions locales des assises mal établies.

Et ajoutant d'autres faits comme preuves on pourrait conclure que les institutions locales ne sont pas suffisamment adéquates aux nécessités et aux réalités, qu'il en résulte des inconvénients que le socialisme d'État va aggraver.

Le système anglais, divers et varié comme la vie, défendu par les lois et les coutumes contre les élucubrations d'en haut, échappait jusqu'à ce jour bien plus que le nôtre à ces critiques.

Faut-il croire que les anglais sont en train de perdre cette supériorité et qu'ils vont verser dans l'ornière de l'uniformité et de la centralisation ?

Les études de M. de Haye pourront servir à résoudre cette question.

---

[1] Une circulaire ministérielle de 1897, invite les communes à entrer dans cette voie et leur assure le concours de l'état...

Membre de la Société de législation, M. Alexandre De Haye a fait pour la savante compagnie un assez grand nombre de travaux qui ont été publiés dans l'annuaire de législation étrangère.

Nous en signalons trois, ayant trait toutes les trois à la réforme des législations locales. Les villes sont constituées en municipalités. Les agglomérations rurales forment des paroisses, réunies en district. Au dessus est le comté.

M. de Haye présente les traductions des lois organiques qui à des dates récentes ont réorganisé : 1° les comtés, 2° les municipalités, 3° les paroisses. Il y a joint de savants commentaires, des notes très complètes et quelquefois des critiques. Évidemment de tels travaux ne sont pas de lecture courante. Un texte de loi, des rapprochements avec d'autres textes, de brefs aperçus sur des débats préliminaires, etc. sont moins attrayants qu'un roman.Ce n'en sont pas moins là les matériaux qui pourront nous servir quelque jour à refondre nos lois locales et à faire de la sérieuse décentralisation. Cette question de décentralisation, n'entrera dans une phase sérieuse que quand les études précises, scientifiques se seront multipliées. Pour l'instant nous en sommes plutôt à la phase littéraire.

Les modifications importantes que viennent de subir les institutions locales en Angleterre auront-elles pour effet de changer quelque chose d'important à la physionomie de ce pays, ou même de porter atteinte à quelques-unes des sources de sa grandeur.

Grosses questions auxquelles les Anglais ont du réfléchir avant nous;

Très certainement l'Anglais doit quelque chose de sa personnalité à ses institutions, notamment à son régime administratif ou pour dire plus vrai à l'absence de ce qui en France constitue notre régime administratif.

La réforme va-t-elle apporter des modifications nuisibles, va-t-elle porter atteinte à ce qui, dans l'état des choses, avait vraiment des vertus éducatrices, des qualités de viriculture ?

Nous savons qu'en France la centralisation par le grand nombre d'occupations mal rétribuées, mais honorées et peu fatigantes qu'elle offre, oriente dans une mauvaise direction les gens qui sont à la recherche d'une carrière et les détourne des professions vraiment actives, nous savons que ces milles dominations qu'établit la centralisation, avec leur cortège de règles ou de règlements, de barrières ou d'entraves, à la longue assagit un peuple au point d'atteindre les sources de ses initiatives, de sa spontanéité, de son activité.

L'Angleterre a-t-elle quelque chose de semblable à redouter? Sincèrement, non ; pas encore.

Si la nouvelle législation ne mérite pas sérieusement qu'on s'en

alarme, comme symptôme d'une tendance à une dangereuse centralisation, peut-être aura-t-elle d'autres effets. Son caractère est d'être conçue dans un esprit démocratique. M. de Haye semble en avoir senti un peu d'effroi, cela apparaît dans la première partie de son travail sur les paroisses. Mais l'application qui a été faite de la loi, semble l'avoir rassuré. Dans la seconde partie, il constate la sagesse qu'a montrée presque partout le corps électoral.

Une des dispositions de la loi lui avait paru surtout redoutable. Il est vrai de dire que si en France semblable mesure était proposée, il en serait parlé comme d'un acheminement vers la liquidation sociale, comme d'un premier pas vers la main-mise sur les propriétés.

Voici l'affaire : quand un gueux n'a rien, il peut demander un lopin de terre, à sa convenance, et la paroisse peut acheter ou louer à long terme ce lopin pour le céder gratuitement ou à bas prix au malheureux. Une paroisse peut acheter des terrains, les rendre viables, etc., et les louer aux miséreux. Cela se nomme l'allotissement.

Personne n'aimant à s'imposer pour le voisin, il n'y avait pas lieu en principe de craindre beaucoup d'excès.

En Angleterre l'allotissement comporte une disposition assez raide. Si le propriétaire dont on convoite le terrain, refuse d'entrer en arrangement, on peut l'exproprier. L'esprit de modération, qui dans un pays civilisé tempère l'application des lois, des dispositions complémentaires viendront sans doute réduire au minima les inconvénients que pourrait présenter un tel article de loi du partage général des terres.

Cette loi sur l'allotissement peut cependant avoir des effets que n'a pas prévus le législateur, par exemple, si dans une paroisse la découverte d'une mine, l'établissement d'une industrie, l'ouverture d'un grand chantier de travail amène un afflux d'étrangers besogneux.

Si une telle loi était promulguée en France, elle pourrait servir à d'autres fins que ceux d'assistance dans des cas d'extrême misère.

Dans beaucoup de communes le village habité par les boutiquiers, manœuvres ou gens de profession est un îlot entouré par la grande propriété.

La grande propriété, surtout quand elle est dans un petit nombre de mains met son honneur à ne pas se laisser entamer. Ni pour prix ni pour sommes on ne peut acheter une parcelle pour faire un jardin, ou bâtir. En pareil cas la grande propriété a tort, je crois. Elle a là un moyen aisé d'attacher les gens au sol natal. Elle devrait en user. Si les communes pouvaient, elles forceraient la main aux propriétaires.

Voici un autre cas : Dans une autre région où la petite propriété est maîtresse autre chose pourrait arriver. Dans la *Revue britannique*, je

crois, on nous a raconté une histoire *très véridique* d'une petite commune d'Auvergne.

Là, il y avait d'un côté une grande propriété unique entourée d'une infinie quantité de petits propriétaires, qui tous convoitaient de s'agrandir. Le grand propriétaire se refusant à vendre on l'a boycotté. Plus d'ouvriers, plus de fournisseurs, des tracasseries, des vexations, etc. La victoire est restée aux petits. La grande propriété a été vendue et morcelée.

Et je vois dans tout cela comment une loi qui touche à la propriété pourrait avoir des conséquences, bonnes ou mauvaises, mais notablement différentes de celles prévues par les théoriciens législateurs.

Nous ignorons ce qui se passera en Angleterre. Le conseil de paroisse a été placé sous l'autorité immédiate du Conseil de comté, qui l'institue, l'organise, le surveille ou le protège, le modifie, le supprime au besoin.

M. De Haye ajoute : « Le bureau central du gouvernement local domine toute cette hiérarchie d'autorités locales et fait peser sur elles un véritable despotisme. »

Ici réapparaît le spectre de la centralisation. — Le bureau central serait la tête du monstre. Je vois bien la tête mais je ne vois pas nettement les organes, le corps. En France les organes ce sont les hiérarchies de fonctionnaires qui font ce que pourraient faire, à bien meilleur compte les administrations locales, — ou qui, quand les administrations agissent de quelque manière, les surveillent en théorie, mais en fait les obligent à chaque pas à des formalités, à des paperasseries qui retardent, gênent, agacent, ahurissent et dégoûtent de faire quoi que ce soit.

Nous allons fournir quelques exemples élémentaires : si un maire de campagne emploie à faire casser quelques mètres de pierre de l'argent porté au crédit des chemins vicinaux, chaque ouvrier doit présenter un mémoire sur papier timbré, le maire doit viser le mémoire, puis l'envoyer à l'agent-voyer qui l'envoie à l'ingénieur ordinaire, qui le passe à l'ingénieur en chef, qui le retourne au bout d'un mois ou deux par la même voie. Le maire peut alors dresser le mandat qu'il remet à l'ouvrier, qui peut alors perdre une journée et faire quelques kilomètres pour se rendre au chef-lieu de canton où réside le percepteur qui le paie, s'il se trouve ce jour là à sa résidence. Pour les chemins d'intérêt commun, les communes paient leur contingent, la hiérarchie des agents-voyers opère à sa guise.

Si un homme généreux donne 10 francs au maire pour les pauvres, le maire doit convoquer son conseil pour avoir l'autorisation d'accepter, la somme figurera au budget, peut-être sera-t-elle taxée par le fisc comme

donation; elle ne sera disponible que plusieurs mois après et il faudra un mémoire puis un mandat pour toucher chez le percepteur qui prélèvera son tant pour 100 sur cette recette.

Depuis la loi sur l'assistance judiciaire il y a un autre procédé et des formalités qui pour être de date récente n'en sont ni plus claires ni moins compliquées.

Autre genre d'affaires : un maire, et cela se passe ainsi chaque année, ayant fait quelques économies a des ressources en caisse, il fait un budget supplémentaire valable pour l'année courante. Il voudrait payer les travaux faits à la saison favorable. Il doit attendre que son budget revienne approuvé de la préfecture, et il ne revient qu'en fin d'été, souvent à l'automne.

Le maire a, il est vrai, un recours. Il peut moyennant une dépense d'argent et du temps, faire un voyage au chef-lieu de département, essayer de voir le préfet ou Messieurs des bureaux, supplier qu'on lui fasse la grâce de hâter l'examen du budget. Dans un cas pareil, l'administration triomphe, elle se sent vivre : un maire que la loi a pourtant légèrement émancipé, vient en suppliant auprès du pouvoir supérieur. On daigne le recevoir, l'écouter, l'interroger, le conseiller. On lui promet de se hâter, par complaisance, par faveur grande...

Rencontre-t-on rien de pareil dans la vie administrative de l'Angleterre? Nous ne l'y avons pas vu. Le bureau central fait des ordonnances, il trace la sphère d'action des corps élus, mais ces corps élus sont composés de gens qui ne forment pas un corps à part dans la nation, qui sont d'autre part, industriels, commerçants, agronomes, etc., qui connaissent le prix du temps et la puérilité des formalités et des paperasseries, qui vivent dans le pays, en connaissent les besoins et en pratiquent la vie. Ces corps élus ne sont pas tant que cela en tutelle, ils peuvent se mouvoir sans soumettre chacun de leurs projets et de leurs actes aux ingénieurs, architectes, percepteurs, vétérinaires diplômés, médecins assermentés, sous-préfets, préfets, chefs de division ou de bureaux.

La centralisation est une maladie dont le fonctionnaire est le microbe. Ce microbe secrète des ptomaïnes, qui sont la paperasserie, les formalités, le temps perdu.

La législation sur les municipalités, c'est-à-dire sur les corporations municipales destinées à administrer les bourgs et cités, avait déjà montré que le désir du législateur était de ne pas renoncer aux principes des libertés locales.

L'éducation publique, la viabilité, l'état civil ne font pas partie de la loi municipale et sont organisés à part. Cette division entre divers conseils, comités, bureaux, etc., des éléments d'administration qui

en France sont groupés avec soin autour des municipalités ou retenus par les administrations centrales, peut nous étonner; elle est moins favorable au fonctionnement de la tutelle administrative. Elle n'est pas moins conforme à la nature des choses, et contribue largement à l'éducation publique, en offrant des aliments variés et nombreux à l'activité de beaucoup de ceux qui aiment, sans donner tout leur temps, donner un peu de leur dévouement aux affaires communes. La nouvelle législation, qui a touché à beaucoup de choses, a laissé debout, à l'état d'organismes distincts, les administrations locales concernant les écoles, celles concernant les routes, etc.

Les municipalités des cités et des bourgs auront bien sans cela de quoi faire. Leur premier attribut est le pouvoir de faire des lois locales. Ce pouvoir ne leur est attribué qu'avec de certaines restrictions. Il serait intéressant d'avoir quelquefois le catalogue des lois locales votées par ces municipalités. On se rendrait compte de l'étendue de ce pouvoir législatif au petit pied.

Les conseils municipaux nomment leurs agents. Enfin, pour employer une expression de M. De Haye : l'organisation de la justice et celle de la police couronnent l'édifice municipal.

Pour remplir une tâche pareille, les municipalités doivent se trouver bien d'être dégagées des éléments de division qu'apportent les passions confessionnelles ou sectaires qui s'agitent autour des écoles et des âpres rivalités d'intérêts, des spéculations qui dans les questions de voies de communication, s'agitent, en s'abritant derrière des masques d'intérêt public.

Avec de telles institutions l'Angleterre ne nous paraît pas encore gangrenée par la centralisation. Elle peut transporter sans crainte dans ses colonies ses pratiques admnistratives, et nous l'envions grandement, nous Français. Notre mécanisme de centralisation, après avoir paralysé notre vie nationale, énerve et entrave nos colonies où il figure toujours comme le principal article d'exportation, quelquefois comme le seul.

LÉON ROQUET.

FORMATION DE LA POLITIQUE BRITANNIQUE, par sir JOHN ROBERT SEELEY. Traduction du colonel Baille. Paris, Colin et Cie.

Seeley n'était encore qu'élève à l'université de Cambridge, où il est mort professeur d'histoire moderne, lorsqu'il publia un volume de poésies et il a laissé de nombreux écrits de genres très différents. Mais la dernière partie de sa vie a été toute consacrée à l'histoire et à la

politique. Il a même été longtemps l'un des rédacteurs politiques du *Times*. Ses qualités de vrai savoir et de juste appréciation, très reconnues de ses lecteurs, se retrouvent dans sa *Formation de la politique britannique*, qui est en réalité, comme lui-même le rappelle souvent, l'histoire internationale de l'Angleterre de l'avènement d'Elisabeth à l'avènement de la reine Anne. Il est mort malheureusement avant d'y mettre la dernière main, et l'on dirait qu'il prévoyait sa trop prompte mort, lorsqu'il nommait cet ouvrage un simple *essai*, qu'il écrivait dans son *Introduction* : « En lui donnant le nom d'essai et non celui d'histoire, j'ai voulu faire entendre qu'il discute plutôt qu'il ne raconte et aussi qu'il n'a pas la prétention d'être complet. C'est plutôt un croquis essayant de montrer la situation qu'occupe notre État parmi les autres États, les transformations qui s'opèrent dans cette situation, et les causes internes, c'est-à-dire dues à notre propre politique, et externes, c'est-à-dire provenant de nos relations avec les grands États continentaux, qui produisent ces transformations. » Il indique même plutôt qu'il ne discute.

Tous ses matériaux sont consciencieusement rassemblés ; mais le monument qu'il voulait élever reste inachevé. Tout y est, en outre, un peu confus ; rien n'y est suffisamment mis en relief. Aussi, quoique le caractère de chaque personnage important dont il y est parlé, soit presque toujours très justement compris, que chaque grand fait historique y soit rappelé, le livre de Seeley est-il d'une lecture assez difficile, et serait fort inutile à consulter, si l'on ne connaissait pas à l'avance l'histoire des XVIe et XVIIe siècles. La politique anglaise, telle qu'il l'entend, ne commence-t-elle d'ailleurs, en Angleterre, qu'au XVIe siècle ? La *Common Law* et la Grande charte, arrachée au roi Jean par ses barons à Hunymade, pour ne citer que ces deux actes, ne sont pas du XVIe siècle et comptent assurément dans la politique de l'Angleterre.

Seeley rattache tous les principaux faits historiques à la politique dynastique, aux guerres et à la religion. A plusieurs reprises cependant, il dit, et avec raison, qu'Elisabeth, Cromwell et Guillaume III ont eu une politique nationale ; mais il semble trop souvent oublier cette politique. Il écrit par exemple, à propos du mariage de Guillaume III et de Marie : « Nous voici arrivés à l'un des plus grands mariages royaux qui aient déterminé le cours de l'histoire internationale. » Les mariages et les successions dynastiques avaient, à la vérité, beaucoup plus d'importance autrefois qu'à présent ; mais je crois qu'ils en ont toujours eu moins qu'il ne leur en attribue et notamment celui de Guillaume III. En revanche, il tient infiniment trop peu compte des questions ou des différences religieuses, durant surtout la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. Ce qui m'a surpris singulièrement, c'est qu'il ne

fasse pas même allusion à l'avénement du protestantisme chez les peuples d'origine allemande, saxonne, scandinave, et au maintien du catholicisme chez ceux de race latine. Cette opposition valait pourtant la peine d'être signalée, et nulle part il n'oppose cette différence d'origine, si considérable en ses effets. Nulle part même, chez Seeley, l'on ne voit réellement intervenir les peuples dans leur histoire. La comparaison de la politique anglaise avec celle des autres grands États européens et l'avènement encore du protestantisme dans la moitié de l'Europe, fait prodigieux au lendemain de la féodalité, auraient seuls dû, je crois, l'avertir que les cours et les souverains ne disposaient pas de tout à leur volonté. Et pour les souverains, combien rehausse-t-il trop Philippe II par exemple, ou néglige-t-il trop de montrer dans Louis XIV l'idée qu'il se faisait de la royauté ! Quand il parle « de la France de Louvois », l'on reste vraiment stupéfait. Il indique bien au reste les principaux traits d'Elisabeth et de Cromwell et laisse soupçonner ceux de Guillaume III ; mais qu'ils sont encore effacés, pâlement rendus touchant surtout ce dernier !

Elisabeth est l'une des plus grandes figures de l'histoire; à nul souverain l'Angleterre ne doit davantage, et bien que Seeley aperçoive une certaine tendance chez cette reine à vouloir accroître le commerce, à en comprendre et à en étendre l'importance, il n'y voit qu'une tendance. Il ne rappelle en aucune page qu'un jour, montrant d'une fenêtre de la Tour de Londres, les navires de la Tamise aux personnes de la cour qui l'entouraient, elle y rattachait, prophétesse véridique, les destinées de son pays. Les deux principaux faits du siècle que parcourt Seeley sont incontestablement la réforme et la première révélation de la politique économique dans le monde, par la Hollande notamment, et ces deux faits ne sont pas plus signalés, mis en évidence que les autres par l'auteur. L'avenir est cependant aux peuples qui se convaincront que « le souci de tout gouvernement sage doit être d'encourager l'industrie des citoyens », selon la parole de Berkeley. Vers la fin de son ouvrage Seeley dit bien : « Nous voyons ici l'économie politique à l'état d'embryon... Tel est l'état commercial qui s'établit dans le monde britannique à la suite de la seconde révolution ; » mais il ne marque réellement ni cet *embryon* ni cet *état*.

J'aurais aussi bien des réserves à faire à propos des comparaisons ou des oppositions qu'il établit entre les faits qu'il décrit. Je ne citerai pour me justifier à ce sujet que la similitude qu'il trouve entre la révolution anglaise de 1648 et la Fronde. « En tout cas, dit-il, en 1648, le moment où la France aurait pu empêcher la révolution d'Angleterre était passé... Le mouvement constitutionnel de la France, en 1648, correspond d'une manière frappante au mouvement anglais de

1641... L'attaque contre Mazarin rappelle celle qui, en Angleterre, amena la mort de Strafford... On put croire un instant que Condé jouerait le même rôle que Cromwell... » Que d'erreurs! Mais, je le répète, il n'y a dans la *Formation de la politique britannique* qu'un *essai*, qu'un *croquis*, et cet essai est très méritoire par tous les matériaux qui s'y trouvent rassemblés. La singulière assimilation que je viens de rappeler n'est aussi qu'une méprise exceptionnelle. Je terminerai du moins par un complet éloge du traducteur de Seeley, M. le colonel Baille. Sa traduction n'est pas seulement très exacte, elle est très remarquablement écrite. Pourquoi le colonel Baille n'entreprendrait-il pas un travail personnel sur l'époque dont il vient de s'occuper? Il y est admirablement préparé et peu d'historiens écrivent comme lui.

GUSTAVE DU PUYNODE.

L'HYGIÈNE SEXUELLE. — SCIENCE ET MORALITÉ. — L'ÉDUCATION DANS LA FAMILLE

Les trois publications que je réunis ici sont fort différentes les unes des autres, et comme étendue et comme caractère; mais toutes trois concourent au même but: former des générations saines de corps et d'esprit.

L'hygiène sexuelle de M, le Dr Ribbing, professeur à Lund (Suède), recueil de conférences faites, non pour des enfants ni même des jeunes gens, mais pour des hommes faits et des pères de famille, est un traité savant et complet de tout ce qui concerne l'inportante fonction de la reproduction de notre espèce et, comme le dit le titre, l'hygiène des organes qui y concourent. L'auteur en entreprenant cette étude, s'est proposé de mettre les parents, trop souvent, pour ne pas dire toujours ignorants des dangers qui menacent le développement de leurs enfants, à même de veiller sur eux avec plus d'intelligence, de les préserver à la fois des suites funestes d'une ignorance qui les expose à toutes les aventures et de celles d'une instruction précoce et perverse; de se faire enfin, avec le tact et la prudence qu'eux seuls ils y peuvent mettre, les initiateurs prudents et chastes de leur postérité aux mystères sacrés de la transmission de la vie. Que d'erreurs, que de fautes, que de maux seraient évités si, selon le vœu du savant professeur, cette partie de la tâche de l'éducation était mieux remplie; si, au lieu de laisser, sur des points de telle importance, la jeunesse sans avertissements et sans défense, on lui apprenait de bonne heure qu'elle est, comme la vestale antique, dépositaire d'un feu vivifiant et sacré, le flambeau même de la vie dont elle doit compte à elle-même d'abord, à l'humanité ensuite.

Ainsi, ou à peu près, mais beaucoup mieux, parlait, en annonçant le livre de M. Ribbing, dans un article que reproduisait *le Relèvement social*, M. le professeur Herzen, de l'Université de Lausanne. Et, c'est à lui, je l'en remercie hautement, que je dois d'avoir connu ce important ouvrage.

On lui doit autre chose, sans parler de ses travaux professionnels et de ses remarquables études sur la réforme de l'enseignement secondaire. Lui-même, en sa qualité de physiologiste accoutumé à se préoccuper des effets de l'équilibre ou du désordre des diverses fonctions sur l'ensemble de la santé physique, intellectuelle et morale, il a estimé que c'était son devoir, comme savant et comme père de famille, de faire entendre sa voix parmi celles qui protestent contre le débordement de licence et de corruption dont, sous prétexte de virilité, nous sommes témoins depuis quelques années. Et, au nom de la virilité même, au nom de la vigueur de la pensée, de la puissance de travail et de l'intégrité des facultés, il a, dans une conférence magistrale, comme hygiéniste et comme moraliste, montré la supériorité d'une jeunesse honnête et forte, sur une jeunesse abandonnée au désordre.

Cette conférence, pas plus que le livre de M. Ribbing, nest faite pour être mise étourdiment entre les mains des enfants, mais elle serait très utilement lue par des adolescents intelligents et honnêtes.

Elle serait surtout, me semble-t-il, très bonne à faire connaître aux élèves instituteurs, qui, pour eux-mêmes, trop souvent, ont à lutter contre les mauvais conseils et contre les entraînements de l'âge, et qui tous, sans faire de leçons directes sur ces délicates matières, peuvent avoir des écarts à prévenir et des conseils à donner.

Tout autre est le caractère du dernier opuscule que j'ai nommé : *l'Éducation dans la famille*, par M. Henrion, ingénieur-architecte à Perpignan. C'est une simple causerie, faite devant un auditoire de parents, de jeunes gens, de jeunes filles, sans prétention, sans appareil scientifique, mais avec une bonne grâce, un charme et un bon sens incomparables. Il est impossible d'accumuler en moins de pages, et avec aussi peu d'effort apparent plus d'aimables et solides critiques, de fines remarques, de judicieux avis. Pères, mères, enfants, jeunes gens, tous, à tour de rôle, auraient profit et plaisir à lire et à méditer les affectueuses leçons que leur donne, comme en se jouant, un ami éclairé et sincère. Je ne crois pas, en vérité, depuis bien longtemps, avoir rien lu d'aussi achevé, en son genre, que cette conférence de M. Henrion. M. Henrion est officier de l'Instruction publique; il n'a pas volé sa rosette. Si j'étais le ministre, rien que pour cette brochurette, je lui donnerais le ruban rouge, et je la ferais reproduire dans

tous les recueils primaires et secondaires, et répandre dans toutes les écoles.

FRÉDÉRIC PASSY.

L'IDÉE DE PATRIE, par LOUIS LEGRAND, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire. 1 volume in-8° de 330 pages, Hachette. 1897.

Ce n'est pas M. Louis Legrand que l'on pourra accuser de traiter légèrement et superficiellement les sujets dont il s'occupe. On lui ferait plutôt le reproche contraire. Et parfois, malgré la parfaite clarté de son exposition, la constante élégance et, par moment, la réelle beauté de son style, on serait tenté de trouver qu'il aurait pu faire grâce au lecteur de quelques-unes des erreurs qu'il réfute et de quelques-uns des arguments qu'il leur oppose. Mais il a tenu — il ne s'en cache pas — à ne laisser de côté aucun des aspects de son sujet, et à fournir, à ceux qui voudraient s'occuper de la grave question qu'il a abordée, un répertoire absolument complet. Il y a réussi. Son livre, qui accuse de vastes connaissances, des lectures considérables, des méditations consciencieuses, est, sans contredit, ce qui a été écrit jusqu'à présent de plus important et de plus sérieux sur la matière.

C'est en même temps l'une des œuvres les plus sincères et les plus impartiales. M. Louis Legrand est un patriote convaincu, ardent, passionné; mais passionné sans aveuglement et sans intolérance. Non seulement (à l'encontre de certains soi-disants patriotes, pour lesquels il n'y a de patrie que celle à laquelle ils appartiennent) il reconnaît aux autres le droit et le devoir d'aimer leur patrie différente de la sienne; mais, sans appliquer précisément au patriotisme le dicton vulgaire :

Faut de la vertu ; pas trop n'en faut.
L'excès en tout est un défaut.

Il ne méconnaît pas les inconvénients et les dangers de cette exagération, de cette perversion plutôt du sens patriotique qui s'appelle, en France, le chauvinisme; en Angleterre, le jingoïsme. Il professe que pour mériter d'être respecté, il faut respecter les autres. Et c'est dans les limites dans lesquelles il ne porte pas atteinte à la justice, et ne viole pas les lois de l'humanité, qu'il entend contenir le naturel besoin d'expansion dont les personnalités collectives, comme les personnalités individuelles, sont possédées.

Il fait plus. Il ne sépare pas le développement particulier d'une nation du développement des autres, et se rend parfaitement compte de la solidarité qui unit entre elles, et de plus en plus, à mesure que la civilisation s'élève, les diverses parties de la famille humaine.

Un point particulièrement délicat, et qu'il a traité avec beaucoup de soin, c'est celui de la subordination, ou de l'accord de nos devoirs envers la famille, envers la société, envers l'humanité. Contrairement à la classification de Fénélon, qui met nos devoirs envers l'humanité au-dessus de nos devoirs envers la patrie, et ceux-ci au-dessus de nos devoirs envers la famille ; il a très bien montré que, s'il est des cas où nous devons, en effet, nous sacrifier à nos proches, sacrifier nos proches à la société dont nos faisons partie, et mettre au-dessus de l'intérêt de celle-ci l'intérêt commun de l'humanité, il serait excessif de faire de cette conduite une règle générale : nos devoirs étant dans les cas ordinaires, comme nos affections, en raison directe du rapprochement, et notre coopération au bien général résultant tout naturellement de ce que nous faisons pour le bien particulier et prochain dont nous sommes plus spécialement chargés.

Inutile de dire, après cela, que ce n'est pas de la violence, de la guerre, de la conquête que M. Louis Legrand attend la véritable grandeur d'une nation ; et que, s'il veut qu'un peuple jaloux de sa dignité et de son indépendance soit toujours prêt à les défendre au prix des plus grands sacrifices, il ne souhaite à aucun l'obligation de recourir à cette cruelle extrémité, et ne se fait point illusion sur l'énormité des charges que font peser sur le monde la politique actuelle et le système de la paix armée. Il n'en espère peut-être pas beaucoup encore la cessation ; il la désire tout au moins. Et il rend, en des termes dont nous lui sommes personnellement reconnaissant, justice aux progrès déjà réalisés dans cette voie par la substitution, chaque jour plus étendue, de la médiation et de l'arbitrage, aux anciens procédés de la force et du hasard.

En somme, une très belle œuvre, dont on peut discuter quelques passages ; dans laquelle — vers le milieu surtout — on pourrait relever quelque surabondance, et qui met peut être un peu trop régulièrement en balance, sur chaque point, le pour et le contre ; mais qui laisse une impression saine, généreuse et fortifiante, et qui contribuera — si elle est lue comme elle le mérite — à éclairer les intelligences et à relever les cœurs.

Frédéric Passy.

L'Armée nouvelle, par Urbain Gohier, 1 vol. in-12 de 160 pages. Stock, 1897.

Nous ne pouvons pas, à cette place très étroitement mesurée, et nous ne voudrions pas, quand nous le pourrions, donner une analyse complète de ce petit volume qui aborde, en un nombre restreint de

pages, un grand nombre de questions de la plus haute importance. Nous nous récuserions sur beaucoup pour incompétence, n'ayant, nous devons l'avouer, aucune prétention en matière d'organisation militaire, de tactique et de stratégie. Nous nous refuserions aussi à épouser, malgré la très sérieuse érudition et l'évidente sincérité de l'auteur, tous ses griefs contre les institutions militaires actuelles, dont on ne nous soupçonnera pas d'être un admirateur exagéré, et contre les hommes de guerre, vivants ou morts, qu'il prend à partie avec toute l'âpreté de sa verve. La sincérité ne préserve pas toujours de la passion et du parti pris. Et nous ne sommes pas bien sûr que, très sincèrement, encore une fois, la sévérité de M. Urbain Gohier ne soit pas influencée par son peu de sympathie pour le régime politique actuel de notre pays.

Mais, ces réserves faites, et nos précautions prises contre une interprétation inexacte de nos appréciations, nous devons dire que, pour une partie au moins, si douloureuses qu'elles soient, les critiques de M. Gohier nous paraissent mériter d'être prises en sérieuse considération; et que ce serait une faute grave, parce qu'on croirait avoir affaire à un adversaire politique, de se refuser à discuter avec lui.

Nous devons ajouter, d'ailleurs et surtout, que si M. Urbain Gohier, dans sa philippique contre notre organisation militaire actuelle, se montre à nous comme un patriote énergique, ne blâmant qu'en vue de réformer, désireux d'avoir une armée forte au sein d'une société vigoureuse, et profondément jaloux de l'indépendance et de la dignité de la patrie, il est en même temps de ceux qui, en fourbissant leurs armes pour la guerre, voudraient n'avoir à travailler que pour la paix; qui déplorent comme nous le mal que la guerre a fait à la France et au monde; qui gémissent de la lourdeur du fardeau que fait peser sur eux la paix armée, et qui encouragent de leurs vœux, de leur parole et de leur plume, singulièrement alerte, les efforts et les espérances auxquelles nous nous honorons d'être associé.

Nous avions eu déjà l'occasion de le remercier pour de précédentes déclarations. Nous le remercions de nouveau, après avoir lu son dernier chapitre : *Pour la paix*.

Si toutes les femmes avaient lu l'éloquente adjuration qu'il leur adresse, il n'y en aurait guère, nous en sommes convaincu, qui hésitassent à s'enrôler dans les rangs de notre sainte milice.

FRÉDÉRIC PASSY.

TRAITÉ D'ARBORICULTURE FRUITIÈRE. — GREFFE, PÉPINIÈRE, JARDIN FRUITIER, TAILLE, ESPÈCES FRUITIÈRES, par PIERRE PASSY, maître de conférences, à l'École nationale de Grignon, lauréat de la Société centrale d'horticulture de France, avec 269 figures dans le texte.

J'annonçais, il y a quelque temps, avec la discrétion que commande la qualité de père, une *Chrestomathie française*, dont mon fils Jean est l'un des auteurs. Je demande la permission d'annoncer aujourd'hui; avec la même discrétion, un traité d'arboriculture fruitière, dû à son frère Pierre. Bien que j'aie beaucoup jardiné jadis, et que je jardine encore un peu, je n'ai ni compétence ni prétention en ce qui concerne la difficile conduite des arbres fruitiers. Je sais seulement que les produits de la culture de mon fils, qui lui ont valu les grandes médailles d'or, de vermeil et d'argent aux expositions, témoignent en faveur de sa méthode; et la Société centrale d'horticulture, en décernant à son livre une récompense de mille francs a hautement approuvé la façon dont il enseigne ce qu'il pratique si heureusement.

FRÉDÉRIC PASSY.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, publiée sous la direction de M. A. MUNTZ, professeur à l'Institut National agronomique. — *Maladies des plantes agricoles et des arbres fruitiers et forestiers* causées par des parasites végétaux par E. PRILLIEUX, professeur à l'Institut agronomique, T. II, 1 vol. in-8° Paris, Firmin-Didot, 1897.

M. Prillieux vient de compléter son *Traité des maladies des plantes* en publiant le second volume qui n'est pas moins remarquable que le premier. On ne saurait parcourir la table de cet excellent livre sans éprouver de sérieuses inquiétudes : elle nous apprend, en effet, que nos espèces herbacées et ligneuses sont menacées par des centaines de parasites végétaux.

Dans ce nouveau volume, M. Prillieux poursuit son étude des champignons parasites. Il examine successivement la structure et les mœurs des espèces appartenant aux *Périsporiacées*, *Hypocréacées*, *Sphaeriacées*, *Hystériacées* et aux *Discomycètes*. Dans la troisième partie, il passe en revue les *Phanérogames parasites*.

C'est dans le groupe des *Périsporiacées* que figure la nombreuse famille des Erysiphées qui vivent en parasites sur un grand nombre de nos plantes agricoles et forestières.

Les Erysiphées couvrent les feuilles et les parties jeunes des plantes. On y distingue notamment l'*Erysiphe graminis* (Blanc des céréales) qui

attaque le froment, le seigle et l'orge et que l'on trouve assez souvent sur le chiendent, le ray-grass, le dactyle et quelques bromes.

Il a été signalé comme causant en Amérique et particulièrement en Californie en 1877, rapporte M. Prillieux, des dégâts considérables sur les blés. En 1885 et 1889, il s'est montré autour de Stockholm dans les champs de blé qu'il a envahis d'une façon redoutable. On en arrêta le développement à l'aide du soufrage.

Différentes espèces d'Erysiphées envahissant les pois, les trèfles, les luzernes, le houblon, le groseiller et l'*Oïdium*, observé dans les vignobles depuis tantôt un demi-siècle, appartient à cette famille.

Le *claviceps purpurea*, vulgairement connu sous le nom d'ergot et dont l'origine a été très longtemps méconnue, doit être rangé parmi les *hypocréacées*. Il est, comme on sait, employé en médecine et se montre surtout sur le seigle dont il remplace le grain. Mêlé à la semence de cette céréale, il a, parfois, provoqué, en différentes régions, de redoutables épidémies. La maladie, essentiellement caractérisée par la gangrène des extrémités, attaque les hommes et les animaux.

Un pauvre de Noyen, rapporte Vétillard, voyant un fermier cribler son seigle, lui demanda la permission d'enlever le rebut pour faire du pain. Le fermier lui représenta que ce pain pourrait lui être préjudiciable ; mais le besoin l'emporta sur la crainte. Le pauvre homme fit moudre les criblures composées d'ergot pour la plus grande partie et prépara du pain avec la farine. Dans l'espace d'un mois, cet infortuné sa femme et ses deux enfants périrent misérablement. Un troisième qui était à la mamelle et qui avait mangé de la bouillie de cette farine échappa à la mort. Il existe encore, ajoute Vétillard, mais quelle triste existence, sourd, muet et privé des deux jambes.

Un cochon ayant été nourri de ce seigle ergoté a péri au bout de deux mois après avoir perdu les quatre jambes et les deux oreilles. Deux canards nourris de ce seigle ergoté ont également péri après avoir perdu l'usage de leurs pattes. Dans ces dernières années, on a signalé une épidémie de gangrène sèche sur les troupeaux nourris dans les prairies de l'Amérique du Nord dont les herbes étaient couvertes d'ergot.

Les *Rizoctones* qui vivent sur les racines de plusieurs plantes herbacées et ligneuses appartiennent aux *Sphériacées*. C'est dans ce groupe que figurent le *Pourridié* et le *Black Rode* qui ont causé de si grands dégâts dans les vignobles. On y trouve également l'*Ophiobolus graminis* (maladie du pied du blé), le *Glœsporium ampelophagum* (Anthracnose de la vigne) le *Fasicladium pirinum* (tavelures des poires), le *Cladosporium fulvum* (maladie des tomates), etc., etc.

Parmi les *discomycètes*, nous signalerons notamment le *Sclerotina*

trifoliorum dont le mycelium pénètre à travers l'épiderme du trèfle, croit dans l'intérieur des tissus et s'infiltre jusque dans le pivot de la racine. Ce champignon attaque également le sainfoin et la luzerne ; dans certaines localités, en France, cette espèce est devenue un véritable fléau pour les cultivateurs.

Les espèces phanérogames parasites sont peu nombreuses, mais il en est quelques-unes qui peuvent cependant occasionner de grands dommages dans nos champs. Tel est le cas pour la *cuscute* dont les tiges filiformes s'implantent au moyen de suçoirs sur les tiges du trèfle et de la luzerne qu'elles font périr en les privant de nourriture. Pour prévenir l'invasion de ce parasite, on doit avoir bien soin de n'employer que des graines parfaitement épurées et exemptes de germes de cuscute. D'après Haubner, le fourrage cuscuté serait dangereux pour le bétail.

Les *Orobanches* vivent aussi en parasites sur nos plantes cultivées. On en compte plusieurs espèces. Elles fixent leurs racines sur celles de leurs victimes et les font périr en les privant de nourriture. La *petite Orobanche* (orobanche minor) qui vit sur le trèfle rouge intéresse particulièrement le cultivateur. Dans certains pays, elle s'est multipliée au point de prendre les caractères d'une véritable calamité.

Toutes les espèces étudiées par M. Prillieux sont analysées avec ce soin méticuleux que le savant professeur de l'Institut agronomique observe dans toutes ses recherches microscopiques et toutes les descriptions sont accompagnées d'excellentes figures.

Dans le cours de son exposé, M. Prillieux ne manque jamais de signaler les procédés actuellement connus pour combattre les champignons dont il fait connaître les dégats. Malheureusement, il en est encore aujourd'hui un très grand nombre vis-à-vis desquels nous sommes entièrement désarmés.

En écrivant son traité des maladies des plantes, M. Prillieux a rendu à l'agriculture un éminent service, aussi le recommandons-nous instamment à l'attention des cultivateurs. S'il reçoit l'accueil qu'il mérite, cet ouvrage est assurément appelé à un grand succès.

En terminant cette courte analyse, nous ne pouvons nous dispenser d'émettre un vœu. Si nos plantes cultivées sont exposées aux atteintes d'une multitude de champignons, elles sont également menacées par des parasites animaux qui ne sont ni moins nombreux ni moins redoutables. Et la reconnaissance des agriculteurs serait assurément acquise à la *Bibliothèque de l'Enseignement agricole*, si elle faisait suivre l'ouvrage de M. Prillieux par un *traité des maladies des plantes agricole et des arbres fruitiers et forestiers* occasionnées par des parasites animaux.

G. Fouquet.

ÉTUDE CRITIQUE DU PROJET DE LOI DE M. G. COCHERY... ET AUSSI DU PROJET DE LOI DE M. ROUVIER... SUR LA PROROGATION DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE, par F.-E. COUSIN. 1 br. in-4°, A. Charles, 1807. — PROJET RELATIF A LA PROROGATION DU PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE, par F.-E. COUSIN. 1 br. in-8°, Guillaumin et Cie, 1897.

Nous devons d'abord prier et l'auteur et le public de nous excuser s'il se rencontrait, dans notre appréciation, quelque inexactitude ou même quelque erreur. Les deux brochures de M. F.-E. Cousin sont, en effet, très touffues, hérissées de chiffres, d'explications, d'objections supposées, de réponses à ces objections, de discussions de toutes sortes, qui en rendent, il faut bien le dire, la lecture difficile. Nous y avons découvert, cependant, que M. Cousin n'est pas partisan d'une banque d'Etat, ce dont nous devons le féliciter. Nous y avons vu encore des réflexions qui ne manquent pas de justesse. Mais il ne s'élève pas jusqu'à la conception de la liberté, et sa double critique du projet de M. Rouvier, présenté il y a quelques années, et de celui de M. Cochery, qui est soumis aux discussions du Parlement au moment actuel, n'a pas pour but de changer le système lui-même, mais de substituer sa conception au point de vue des bénéfices que doit retirer l'Etat du privilège concédé,à celui résultant du traité passé et convenu entre l'Etat et la Banque.

Cette conception de M. F.-E. Cousin, quelle est-elle? Ce serait qu'en échange du privilège, la Banque de France avançât un milliard à l'Etat sur garantie d'un titre de rente qui serait créé spécialement dans ce but et sans intérêts sur cette avance. Les contribuables, selon M. Cousin, pourraient ainsi être dégrevés du montant de cet emprunt.

Je regrette de n'avoir pas compris l'économie du système proposé. C'est ma faute assurément, car les explications ne manquent pas. Elles sont même tellement abondantes que je m'y perds. Je n'en puis mais. Ou l'emprunt est réel,et alors il augmente la dette déjà si considérable de l'Etat; ou il est fictif, représente un simple jeu d'écritures entre l'Etat et la Banque, et alors que signifie cette opération financière? M. F.-E. Cousin semble supposer que les billets de banque sont un capital mis par l'Etat à la disposition de la Banque. Il semble croire aussi que le taux de l'escompte se règle, non seulement par les régents de la Banque, mais encore à leur fantaisie. Nous qui sommes partisans de la liberté, nous croyons cependant qu'il y aurait des réserves à faire à cet égard, aussi bien que pour les conséquences qui résulteraient, selon M. F.-E. Cousin, de l'adoption de son projet, telles que *une grande hausse sur les fonds publics, une baisse du taux de l'escompte et une amélioration notable dans nos affaires*. Je ne demande

que l'amélioration des affaires; mais elle ne concorde pas toujours avec la baisse du taux de l'escompte et encore moins avec la hausse des fonds publics. Il y a là bien des éléments divers à considérer — et à démêler.

Un autre argument, c'est que le projet de M. Cousin lierait l'Etat et la Banque, en fait, indéfiniment. Eh! mais, nous ne le désirons pas, et nous voyons même là un commencement, sous une autre étiquette, de banque d'Etat.

Somme toute, il est quelques-unes des questions soulevées par M. F.-E. Cousin qui ont leur raison d'être, mais elles n'ont leur solution que dans la liberté. Et c'est un point de vue qu'il n'aborde pas. Sa thèse se résume dans une discussion de contrat. Nous regrettons encore qu'elle ne soit pas présentée sous une forme moins savante, moins compliquée et plus simple, qui nous en eût permis la compréhension claire et nette.

MAURICE ZABLET.

NEUE BEITRÆGE ZUR FRAGE DER ARBEITSLOSEN-VERSICHERUNG (Nouvelles Études sur l'assurance contre le chômage), par le Dr G. SCHANZ, professeur d'économie politique. Berlin, Carl Heymann, 1 vol., 1897.

Frappé des inconvénients que présente le système de l'assurance obligatoire contre le chômage, M. Schanz reprend dans son livre un projet qu'il avait déjà élaboré il y a deux ans et qui n'est d'ailleurs applicable que dans les pays où fonctionne l'assurance obligatoire contre les risques de maladie. En principe, le voici : « Chaque semaine il sera obligatoirement retenu 20 *pfennig* (25 centimes) sur le salaire de chaque ouvrier; le patron y ajoutera 10 *pfennig* de sa poche et le tout sera, par l'entremise de la caisse des assurances contre la maladie, versé à la caisse d'épargne jusqu'à concurrence de la somme de 100 marcs. En cas de chômage justifié, cette somme sera remboursée au déposant par petits acomptes hebdomadaires. »

L'avantage que M. Schanz attribue à son système, c'est que l'ouvrier devant, pendant la période de chômage, subsister aux dépens d'un fonds qui a continué à lui appartenir en propre, a tout intérêt à ne pas l'entamer, circonstance qui le met en garde contre les entraînements collectifs en temps de grève et contre les insinuations perfides de la paresse.

M. Schanz a fait suivre son exposé d'une série d'études détaillées sur le fonctionnement et les résultats acquis ou probables des divers systèmes adoptés ou proposés à Saint-Gall, Bâle, Berne, Cologne, et

sur l'attitude observée vis-à-vis de cette question par les partis politiques en Allemagne; son ouvrage se termine par la réimpression d'un travail publié tout récemment dans l'*Archiv für sociale Gesetzgebung* sur les renseignements statistiques concernant le chômage, qui ressortent des dénombrements, l'un de la population et l'autre des professions, exécutés en Allemagne dans le courant de l'année 1895. Au surplus, M. Schanz ne cache pas son sentiment que, selon toute apparence, le problème du chômage n'est pas à la veille d'être résolu.

E. Castelot.

Cuestiones palpitantes de Politica, Derecho y Administracion en España par Rafael M. de Labra. Madrid, A. Alfonso 1897.

Sous ce titre, M. de Labra a rassemblé en volume plusieurs discours qu'il a prononcés aux *Cortès* espagnoles de 1895 sur les relations entre l'Espagne et les Républiques Sud-Américaines, sur l'enseignement primaire par l'État, les erreurs judiciaires et sur la question palpitante par excellence à l'heure actuelle, celle de la Réforme Coloniale des Antilles Espagnoles. Député autonomiste de Cuba, il ne défend l'autonomie des Antilles qu'au point de vue de leurs affaires locales et n'entend nullement rompre le lien politique qui les rattache à la mère patrie; acquis aux idées démocratiques, il n'est un adepte du *tout ou rien*, admet toutes les transitions nécessaires et ne s'enrôle pas sous la bannière d'une opposition *quand même* et irréductible. Se rendant en outre compte de la différence qui existe entre un discours et un livre, il a introduit, dans son texte, de nombreux renseignements statistiques et a fait suivre son discours sur la réforme coloniale d'appendices consacrés aux lois, qui ont régi Cuba et Porto-Rico dans ces dernières années. Le tout se lira avec fruit et appelle la sympathie pour l'esprit de justice ainsi que le respect pour l'étendue des connaissances dont fait preuve M. de Labra·

E. Castelot.

Impressions d'Allemagne par Henri Ramin. 1 vol. Firmin-Didot et Cie éditeurs. Paris 1897.

L'Allemagne est peu comprise en France; elle l'est surtout d'une manière inexacte, parce qu'on la juge d'après des légendes que se sont transmises les générations successives ou par les propos des touristes que les bords du Rhin et les montagnes du Tyrol attirent chaque été. Cette constatation, M. Ramin la fait dès le début de son volume en

nous prévenant que son objectif, en le publiant, a été de détruire les appréciations erronées qui ont cours et de faire estimer et aimer un pays proche du nôtre qui a tant de bon à son actif. En entreprenant pareille besogne l'auteur a assumé une lourde tâche; a-t-il atteint le but qu'il se proposait? Nous croyons que pour réussir il fallait que les sujets de ses observations fussent tout autres; que, sans s'attarder minutieusement aux petits détails, M. Ramin s'attachât aux vues d'ensemble. Peut-être se réserve-t-il de faire une publication de ce genre à l'avenir. Car M. Ramin doit être jeune, cela se sent à chaque page; et si pour le cas présent cela a pu être nuisible, c'est en réalité un avantage puisque cela lui permettra d'étudier plus tard les grands côtés de l'Allemagne avec autant de soin qu'il a étudié ses traits familiers.

Le livre est divisé en huit chapitres dans lesquels sont passés en revue l'aspect des villes et de la contrée; les moyens de communication; la vie de famille et les intérieurs; l'esprit militaire et la police; les étudiants et les universités; les brasseries et les théâtres; le commerce, la langue, les arts et la musique.

Le chapitre sur le commerce serait bien de notre ressort mais les réflexions qu'a inspirées à notre auteur l'accroissement de la puissance commerciale de l'Allemagne ne se distinguent guère des lieux communs courants. Pour lui le développement qui s'est produit depuis 1870 tient au bon marché de la main-d'œuvre et au protectionnisme des régimes douaniers. Pourtant, à son avis, cette puissance commerciale est fort dangereuse; et, si ni le péril jaune ni le péril anglo-saxon ne sont à craindre pour notre vieille Europe commerçante, il n'en est pas de même du péril teuton. M. Ramin voit déjà l'Angleterre évincée de ses marchés accoutumés, et submergée par le flot envahissant des émigrés allemands Quant à la France, elle est moins menacée, pour le moment, parce que depuis 1870 les Allemands craignent qu'on y use de mauvais procédés envers eux, mais cette crainte salutaire ne durera pas toujours et, à son tour, elle sera évincée et submergée tout comme la Grande-Bretagne. Cependant ce triste sort lui sera peut-être épargné, l'Allemagne devenant au contraire sa protectrice sous forme d'« état tampon » et la préservant de l'envahissement des hordes de l'Est, toujours attirées vers l'Ouest ainsi qu'on peut le constater à maintes reprises dans l'histoire. M. Ramin ne prévoyait sans doute pas l'alliance franco-russe, lorsqu'il a écrit son livre; ou bien ne la croit-il pas éternelle?

M. LR.

Les étapes d'un touriste en France. — *La baie de Somme. Boulogne et Calais*, par J. Pizzetta. 1 vol. illustré de 40 gravures et 3 cartes, avec renseignements utiles aux touristes. A. Hennuyer, éditeur. Paris, 1897.

Les séjours d'été au bord de la mer, autrefois affaire de luxe, sont aujourd'hui, grâce à la facilité et à l'abaissement du prix des voyages, à la portée des fortunes modestes. En dehors des plages ultra-élégantes réservées aux bourses trop remplies, ou faisant mine de l'être, on trouve une foule d'endroits tranquilles où les personnes raisonnables viennent se reposer des affaires, tout en jouissant des plaisirs honnêtes que leur procurent les « casinos des familles ». A ceux qui recherchent le calme absolu et ne sont pas trop exigeants en fait de confort, un nombre chaque jour grandissant de petits hameaux maritimes offre une hospitalité rustique et peu coûteuse.

Le petit guide qui vient de paraître indique des plages de tout choix qu'il y a grand plaisir à parcourir avec un naturaliste aussi éminent, aussi épris de sa science que M. Pizzetta. Avec lui on ne se borne pas à contempler l'allure perpétuellement changeante des flots, on apprend les habitudes des poissons qui fréquentent ces parages; on regarde dans les sables, dans les creux des rochers que la mer vient de baigner, le mouvement des milliers de petites vies qui s'y agitent; on observe les mœurs des oiseaux qui rasent la vague de leur aile, enfin on fait une foule d'intéressantes découvertes qui, rompant la monotonie des bavardages entre parents ou de l'édification des pâtés et fortifications de sable des enfants, ajoutent un véritable attrait à la douceur du repos.

Nous ne pouvons que dire en passant combien certaines pages nous ont charmé car d'autres détails ont des droits plus sérieux à notre attention. C'est que les villes de la partie des côtes de la Manche qui s'étend entre la baie de Somme et Calais ne se contentent pas toutes d'être d'agréables stations balnéaires, certaines d'entre elles sont aussi le siège d'industries renommées et le centre de grandes transactions commerciales. Ainsi donc, afin d'atteindre plus promptement ces cités manufacturières, nous ne mentionnerons que pour mémoire quelques-unes des plages plus ou moins connues qu'on rencontre en longeant le rivage : Cayeux, Saint-Valéry-sur-Somme, le Crotoy, Saint-Quentin, Fort-Mahon, Berck-sur-Mer, Etaples, Saint-Gabriel, Sainte Cécile, le Portel, Wimereux, Wimille, Ambleteuse, Audresselles, etc. De cette façon nous pourrons nous arrêter plus longuement à Calais et surtout à Boulogne.

C'est d'abord le faubourg Saint-Pierre qui, à Calais, recevra notre

visite : nous verrons l'animation que donnent à ce quartier les filatures de lin, les fabriques de tissus, les ateliers de construction de machines, les scieries à vapeur, les fonderies de fer et de cuivre, la fabrique de biscuits anglais qui occupe 400 ouvriers, les grands dépôts de bois de construction et surtout les fabriques de tulle. On sait que depuis l'adoption du métier Jacquard, en 1842, la fabrication des tulles brodés a pris à Calais une énorme extension. Cette industrie emploie plus de 12.000 ouvriers des deux sexes, sans compter les femmes occupées chez elles aux travaux de découpage; ses métiers — près de 2.000 — produisent annuellement pour une valeur de 50 millions de tulle de coton et de soie.

Du faubourg Saint-Pierre nous nous rendrons au port, un des plus fréquentés qu'il y ait sur les côtes de France : plus de 260.000 voyageurs passent annuellement par Calais. Moins important que Boulogne au point de vue commercial, il est cependant le siège d'un transit considérable : il exporte en Angleterre, outre les produits de sa propre industrie : tulles de coton et de soie, des articles de Paris, des chevaux du Boulonnais, des vins, des spiritueux et beaucoup de légumes, d'œufs et de volailles pour l'approvisionnement de Londres. Ses importations consistent en houille, fonte, laines, cotons filés, peaux brutes et bois du Nord. De plus, un assez grand nombre de marins calaisiens se livrent à la pêche.

Maintenant que nous avons rempli notre devoir strict envers Calais, rendons-nous à Boulogne la ville la plus considérable de cette partie du littoral, économiquement parlant, puisque le chiffre de sa population est moindre que celui de Calais. Au rebours de notre station précédente, nous visiterons d'abord le port, puis les fabriques.

Boulogne est un des ports de France où le mouvement des échanges représente la plus grande valeur : il est en moyenne de 500 millions par an. En 1895 on a noté l'entrée de 4.984 navires jaugeant ensemble 1.477.465 tonneaux. Environ 175.000 passagers avaient fait la traversée entre ce port et Folkestone.

Les marins de Boulogne sont considérés comme les premiers pêcheurs de France, nous dit M. Pizzetta ; ils exercent indifféremment leur périlleuse industrie dans les parages avoisinants, au large dans la Manche ou dans les mers lointaines. Outre la pêche côtière ou de marée fraîche qui emploie un grand nombre des leurs, celle du hareng occupe environ 200 bateaux et près d'un millier d'hommes ; la pêche de la morue, moins importante, emploie 16 goélettes et environ 300 hommes. La valeur du poisson expédié de Boulogne ou vendu dans la ville atteint facilement, en une année, 9 millions de francs.

Nous ne nous attarderons pas à décrire les diverses préparations

que pour sa conservation subit le hareng, nous noterons seulement que soit simplement salé au sortir de la mer ou *hareng blanc*, légèrement séché au-dessus de l'âtre ou *hareng demi-prêt*, complètement fumé dans des chambres spéciales, pouvant contenir de 20.000 a 30.000 harengs, appelés *coresses*, ou *hareng saur*, les marins de Boulogne — plutôt leurs femmes, sans doute, — savent en faire un très utile aliment.

Les manufactures de plumes métalliques, les seules de France, dit-on, piquent davantage notre curiosité. Cependant, là encore, il nous faudra être bref et passer sous silence les nombreuses manipulations imposées au métal avant sa transformation en ce commode et souple petit instrument, d'un emploi tellement courant aujourd'hui qu'on a peine à croire qu'il soit depuis si peu de temps en usage. En effet, quoique l'invention date du milieu du XVIII[e] siècle et que les premières manufactures de plumes métalliques aient été établies à Birmingham en 1816, le succès fut si lent à venir que Blanzy, qui avait installé cette industrie à Boulogne en 1846, dut longtemps lutter contre l'indifférence et la routine pour convaincre de la supériorité du nouveau produit sur l'antique plume d'oie.

La matière première invariablement employée, écrit M. Pizzetta, est la tôle d'acier de Sheffield, l'industrie française ne fournissant pas, paraît-il, la qualité toute spéciale qu'exige cette fabrication. Plus de 200.000 kilogrammes de cet acier, en feuilles d'un millimètre d'épaisseur, arrivent chaque année à Boulogne.

Après une vingtaine d'opérations dont l'une le *découpage* s'exécute avec une telle rapidité que certaines ouvrières arrivent à découper 50.000 plumes dans leur journée, la plume métallique est enfin mise en boîte et vendue, suivant sa finesse et sa perfection de 23 centimes à 4 fr. 80 la grosse.

L'une des fabriques de plumes métalliques établie dans de vastes bâtiments occupe à elle seule 1000 ouvriers dont 700 femmes.

Boulogne ne s'est pas contenté d'entrer en concurrence avec Birmingham pour la production des plumes métalliques,elle a voulu battre en brèche Nuremberg à son tour en lui enlevant le quasi-monopole de la fabrication des crayons. Depuis 1877 une de ses premières manufactures de plumes métalliques a joint à sa fabrication celle des porte-plume, des porte-mine et des crayons de tous genres (La production des crayons s'effectue à Nuremberg depuis 1760).

On compte, dit-on, plus de 300 variétés de porte-plume : on en fait en maillechort, en bois, en acier, en cuivre, en os, etc., quelques-uns sont d'un prix fort élevé d'autres se vendent 1 franc la grosse. La confection du porte-plume de l'apparence la plus simple et de la valeur

la plus minime, celui en bois et tôle de fer par exemple, exige l'emploi d'un outillage qui se compose d'environ cinquante engins variés, les uns employés à la main, les autres mus par la vapeur.

Pour le crayon, les opérations ne sont pas moins multiples. Le graphite qui sert de base à la fabrication, est tiré des mines de Bohême; les bois de cèdre viennent de la Floride, et les bois blancs sortent des forêts boulonnaises. Le graphite et l'argile, qui font la base de la mine, sont, avant d'être mélangés en proportions déterminées, purifiés par plusieurs lavages successifs. Broyé par des moulins, séché, puis arrosé d'eau et transformé en pâte, le mélange passe dans des cylindres où il prend la forme ronde ou carrée que la mine doit avoir. La composition est ensuite séchée, puis placée dans des creusets d'argile où elle subit la température fort élevée d'un four spécial.

Le bois qui dois envelopper la mine subit de son côté diverses préparations. Après avoir été débité en planchettes, il est *rainé*; la mine collée dans les rainures, on met les planchettes garnies sous presse; puis elles sont divisées en crayons cylindriques ou de forme hexagonale par des fraises qui ne font pas moins de 3.000 tours à la minute. Après le frottage, le vernissage, l'égalisation des bouts, le marquage et l'empaquetage, le crayon est prêt à l'expédition.

Nous nous sommes peut-être arrêté dans ces manufactures un peu plus qu'il ne convenait par ce temps de vacances, mais n'avons-nous pas affaire à des lecteurs sérieux. Et puis, au reste, qu'ils se reportent au guide de M. Pizzetta; après l'instruction ils y trouveront l'agrément, ce sera tout plaisir pour eux.

M. LR.

L'ÉMIGRATION FRANÇAISE AUX COLONIES, par EUGÈNE POIRÉ. 1 vol. E. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris, 1897.

Les Français sont-ils un peuple colonisateur; l'ont-ils jamais été? Si l'on en juge par ce que dit M. Poiré, il n'y paraît guère. Aujourd'hui les Basques, seuls ou à peu près, ont tendance à se rendre à l'étranger — pas dans les possessions françaises, ils s'en gardent bien! — pour y fonder des colonies. Quelques autres petits groupements de nos nationaux se trouvent encore çà et là : tels les *barcelonnettes* au Mexique. Nous avons aussi l'honneur de fournir aux grandes villes des pays civilisés des cuisiniers, des coiffeurs et des modistes : ceci est un vieux cliché tellement rebattu que nous osons à peine le répéter, tant il y a à craindre que même ce genre de colons ait plutôt diminué qu'augmenté en ces derniers temps.

Donc nous ne sommes pas colonisateurs, ceci est bien admis. Mais ne pouvons-nous pas le devenir? Certainement, puisque nous le pouvons sans changer de patrie. La France est très riche en possessions de tous genres : il n'y a que l'embarras du choix dans la variété des climats et des productions. Puis nul n'ignore que la vie dans la mère-patrie devient de plus en plus difficile ; raison de plus pour aller mettre en valeur un autre petit coin de son domaine. Malgré ses attaches familiales et ses goûts casaniers, le Français partirait aujourd'hui assez volontiers pour tenter la fortune dans des parages moins encombrés. Y resterait-il ? C'est douteux. Notre excellente administration le ferait fuir plus promptement qu'il ne serait arrivé. Et cependant comme elle n'emploie plus ses procédés de colonisation du bon vieux temps, il ne courrait pas autant qu'autrefois le risque de se trouver en mauvaise compagnie.

Veut-on savoir de quels éléments étaient composés les convois que l'on envoyait aux colonies ? M. Poiré va nous renseigner à cet égard. Le courant d'émigration vers nos possessions d'outre-mer (hormis peut-être les Antilles), a toujours été assez lent et le mouvement commercial restreint, dit-il. Au plus beau temps de notre essor colonial, au temps de Colbert, on n'émigrait guère plus qu'aujourd'hui. Le Canada n'eut au XVIIe siècle que 5.700 et au XVIIIe siècle 4.300 émigrants français, en tout 10.000, plus les 400 colons établis auparavant en Acadie. (Le marquis de Seignelay qui s'appliquait à suivre la politique de son prédécesseur fut réduit, durant son ministère, à engager, faute de meilleurs sujets, des forçats et même des Turcs). Le Canada était cependant exceptionnellement propice à l'acclimatement de notre race. La population s'y développa grâce aux mesures que prit Colbert pour exciter à la fécondité : des faveurs étaient accordées aux familles nombreuses et aux mariages précoces ; on punissait les célibataires obstinés et même les pères qui n'avaient pas marié leurs garçons à vingt ans et leurs filles à seize. Ces mesures n'avaient toutefois fait monter la population canadienne-française qu'à 60.000 âmes en 1763. On sait que sous le régime libéral appliqué par l'Angleterre elle a atteint près de 2 millions.

Dans la Louisiane la situation n'était pas plus brillante. La Compagnie des Indes Orientales y avait transporté, dès 1721, 7.020 émigrants qui s'ajoutèrent au 400 colons précédemment établis ; mais la majeure partie des convois disparaissait presque aussitôt arrivés, par mort ou désertion. Pendant toute la durée de l'occupation française le chiffre de la population blanche oscilla entre 3.500 et 5.500 âmes. Pourtant ce n'était pas faute au gouvernement de pousser à la colonisation. Dans le dessein de peupler la Louisiane, peut-être aussi de

nettoyer la métropole, on raflait dans nos ports tous les vagabonds pour les transporter de gré ou de force sur les rives du Mississipi. En outre on formait des convois de filles de la Salpêtrière : elles étaient pourvues d'un trousseau sommaire et,sous la conduite d'une religieuse, expédiées vers le Nouveau-Monde. A peine débarquées, on procédait d'urgence à leur établissement matrimonial. Les volontaires ou engagés avaient, après l'arrivée des vaisseaux porteurs de ces fiancées, deux semaines pour faire leur choix. Ces cargaisons se plaçaient plus ou moins bien, suivant la valeur attractive des sujets. Le convoi de 1721, composé de 88 de ces filles d'aventure, fut particulièrement apprécié. « Si la sœur Gertrude, écrit Pénicaud, en avait amené dix fois davantage, elle en aurait trouvé en peu de temps le débit » ; et le lieutenant Dumont raconte « qu'il y eut dispute pour la dernière, qui avait pourtant l'air d'un soldat aux gardes plus que d'une fille, et que le commandant dut ordonner de la tirer au sort. » M. Poiré n'a-t-il pas raison d'ajouter, après avoir relaté ces faits : « Tout cela n'était pas de l'émigration spontanée ; c'était plutôt de la relégation administrative. Alors, comme à présent, l'agitation en faveur des colonies était toute en surface ; plus théorique que réelle, plus officielle que nationale. Le pays se laissait conduire par son gouvernement ; il approuvait l'idée mais s'associait faiblement à l'action ».

Malheureusement il est très coûteux d'être mouton de Panurge en matière coloniale. C'est par milliards — sans compter les vies humaines gaspillées par milliers — que se chiffrent les sommes dépensées par la France pour la conquête de colonies jusqu'à présent inutiles. Sans parler, aussi, des millions dont est grevé chaque année le budget de la métropole pour l'entretien du nombreux état-major de fonctionnaires dont elle les a pourvues et pour l'entreprise, toujours en cours, de travaux publics qui ont bien des chances de ne jamais être terminés : trop d'entrepreneurs, pour ne parler que d'eux, craignant par leur achèvement de tuer la poule aux œufs d'or. Assurément, aux yeux d'une foule de gens — les émargeurs ou aspirants-émargeurs au budget — les colonies n'ont d'autre raison d'être que de servir de déversoir au trop plein (quand ce n'est pas trop taré) des cadres administratifs. Voyez en Cochinchine, sur 2.235 Français qui s'y trouvent il y a 1.575 employés et membres de leurs familles. Pis encore à la Guyane, au Sénégal et à la Nouvelle-Calédonie. Si ces colonies sont presque entièrement dépourvues de colons libres, elles ne manquent pas d'administrateurs. Et à Madagascar ! On se rappelle que dès la prise de possession définitive, avant même que le départ de France d'aucun émigrant eut été signalé, on envoya dans l'île conquise des fournées de magistrats, d'inspecteurs d'agriculture, etc. Un journal de Tamatave,

Le Madagascar, fit nettement ressortir le ridicule d'une si singulière façon de comprendre l'expansion coloniale par la petite enquête à laquelle se livrèrent ses rédacteurs. Ils s'appliquèrent à dénombrer les colons qu'ils verraient passer, en une heure, dans la principale rue de la ville. Cinq cent deux personnes défilèrent devant eux : officiers, soldats, matelots, missionnaires, résidents, vice-résidents et commis de résidence, douaniers, juges, greffiers, scribes d'espèces variées, porteurs indigènes, hindous, chinois, arabes, marchands grecs, mineurs australiens, ensemble au nombre de 501 ; mais de colons français véritables : un seul, et qui n'avait qu'une jambe ! Ce petit tableau, c'est le miroir de la colonisation française, ajoute, non sans justesse, M. Poiré.

Pour comble de bien, ces innombrables administrateurs sont fort peu stables ; certes ils prennent à tâche de démentir la réputation proverbiale des Français d'être casaniers ; ils sont plus souvent en congés ou changements de place que résidant en fonction. Ce ne serait que demi-mal si pendant leur installation — même en camp volant — ils mettaient tout en œuvre pour faciliter au colon la mise en valeur des possessions françaises. On sait qu'il n'en est rien, qu'ils se croient chargés d'implanter avant tout aux colonies les habitudes d'ingérence minutieuse et tracassière qui distinguent notre trop paternelle administration dans la métropole.

En fait, il semble que notre système d'administration, métropolitaine et coloniale, soit combiné en vue de décourager toute initiative; aussi, après avoir exposé tout ce qui dans nos institutions conspire contre les entreprises privées, M. Poiré écrit-il : « Ces entraves sont telles aujourd'hui que pour les affronter, il faut, j'oserais dire, pousser la vocation coloniale jusqu'à un point d'intrépidité et d'enthousiasme qui n'a d'égale que la sainte folie du martyre. »

Cependant il devient de plus en plus nécessaire d'émigrer : les exigences matérielles de toutes les classes de la société se sont accrues dans une énorme proportion depuis que la rapidité des moyens de transport a mis à la portée de tous, les produits de la terre entière. Il en coûte plus d'argent, de soins et de peines pour obtenir des terres vieillies de nos pays ce que les terres nouvellement ouvertes à l'exploitation fournissent en abondance. Le mieux, si l'on veut satisfaire ses besoins de confort, est donc d'aller s'adonner à la mise en valeur des pays neufs. Mais il faut pour cela que toutes les entraves provenant des mœurs, des institutions gouvernementales et des tendances d'esprit françaises disparaissent. Ce sera long, sans doute, mais des publications comme le livre de M. Poiré ne pourront qu'y contribuer.

M. LR.

ANNUAIRES HACHETTE. *Paris, 1897*. 1 vol. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1897.

Ne pouvant entreprendre de résumer un tel ouvrage, ce qui serait au-dessus des forces humaines tant est grande la variété des sujets qui y sont traités, nous allons simplement copier le sous-titre. Nos lecteurs jugeront par là du degré d'utilité que cet annuaire doit avoir pour eux :

« Petit dictionnaire guide : carrières, professions, biographies, statistique. Manuel pratique de la vie quotidienne. — Pouvoirs publics : armée, magistrature, clergé, administrations publiques. — Enseignement : lettres, sciences, beaux-arts. — Commerce : industries, fabricants, détaillants. -- Paris élégant et mondain : clubs, sports, colonies étrangères. 100.000 adresses. 600 portraits gravés. 100 cartes et plans. 100 illustrations. »

C'est toute une bibliothèque que cet annuaire Hachette ! va-t-on s'écrier après pareille nomenclature. Complète ? Oh ! pas plus qu'aucune bibliothèque. Mais si dans l'une un achat de livres vient à propos combler les vides, dans l'autre un développement plus considérable, ou plutôt différent, apportera les renseignements qui manquent (ou qui peut être mal classés n'ont pas encore su être dégagés de cette masse compacte, malgré d'attentives recherches). Nous ne souhaitons pas un plus gros volume, certes ! mais, à notre avis, nombre de renseignements mondains pourraient être avantageusement remplacés par de plus pratiques.

Au reste, l'éditeur n'a pas eu la prétention de satisfaire du premier coup tout le monde. La preuve en est que la troisième page de l'annuaire consiste en un feuillet destiné aux lecteurs qui voudront bien lui signaler les erreurs qui se seraient glissées, ou les lacunes à combler une autre année. Au lieu de se plaindre, qu'on remplisse donc le feuillet ; cela vaudra mieux.

M. LR.

PRÉCIS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *La France. — L'Europe. — L'Asie. -- L'Océanie. — L'Afrique. — Les Amériques*, par MM. MARCEL DUBOIS, professeur de géographie coloniale à la Faculté des lettres de Paris. Maître de conférences à l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres et J.-G. KERGOMARD, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Tours. 1 vol. Masson et Cie éditeurs. Paris, 1897.

Pour analyser ce *Précis*, il nous faudrait disposer de plus de place

que jamais aucun rédacteur en chef n'en accorda à ses collaborateurs; d'autre part, 834 pages in-8 de texte serré — bien que très net — ne sauraient se lire tout d'un bloc. Nous ne pouvons donc dire en ce moment jusqu'à quel point cet ouvrage est complet ou supérieur à ses devanciers; ce n'est qu'à l'usage que nous en jugerons et les occasions ne nous manqueront pas de le constater ici. Toutefois, si rapidement que nous ayons parcouru ce volume, nous avons pu voir quelle somme de labeur et de patientes recherches il a nécessitées. Bien que les chiffres insérés ne soient pas toujours les plus récents — de parti pris, expliquent les auteurs dans leur préface, dans la crainte qu'ils soient contestables ou capables de tromper sur le caractère de stabilité d'un ordre de faits — les statistiques ont été mises si largement à contribution que chacun se rendra aisément compte du degré plus ou moins élevé de développement de chaque pays.

Si, dans cet ouvrage, la France a la part du lion, aucune contrée anciennement ou nouvellement ouverte à l'exploitation des peuples civilisés n'est oubliée. Pour chacune, après avoir jeté un coup d'œil général sur la géographie physique et politique, les auteurs entrent en plein sujet de géographie économique en étudiant tout ce qui concerne l'agriculture, l'industrie et le commerce aussi bien dans leurs conditions naturelles que dans leurs rapports artificiels. Peut-être est-il regrettable qu'en matière économique les auteurs n'aient pas assez su se dégager des préjugés courants et que leur désir d'impartialité se soit traduit par une absence totale de principes économiques. Mais comme, en somme, tout en attaquant le libre-échange, ils démontrent parfaitement l'absurdité du système protectionniste qui ne peut, selon eux, que conduire à la ruine tout pays qui l'adopte, nous fermerons les yeux sur les passages suspects que nous avons découverts pour ne voir que l'utilité de l'ensemble du volume.

Autre critique : comment se fait-il que cet ouvrage ne soit pas pourvu d'une seule carte? Assurément un précis de géographie économique n'est pas une géographie ordinaire, cependant on est tout surpris de n'en point trouver...

M. LR.

Bibliothèque sociologique n° 17. Les inquisiteurs d'Espagne. Montjuich-Cuba-Philippines, par F. Tarrida del Marmol, deuxième édition, in-16°. Paris, P. V. Stock, 1897.

Ce n'est pas sans une véritable stupéfaction que les lecteurs, peu au courant des affaires d'Espagne, apprendront, par ce livre, que l'inquisition y renaît de ses cendres — si jamais elle a cessé de vivre sous

une forme quelconque. — La torture y est abolie nominalement, il est vrai, mais en fait, elle s'y exerce avec une atrocité qui n'a rien à envier au temps de Torquemada. M. Tarrida del Marmol nous présente, dans « Les Inquisiteurs d'Espagne » une quantité de documents qui prouvent que rien n'est exagéré dans son récit, comme on serait porté à le croire par l'invraisemblance des faits qu'il nous raconte. Lui-même a pris part à l'horrible tragédie, à la fois comme spectateur et comme acteur — ou plutôt comme patient, — et il nous raconte simplement ce qu'il a vu et entendu. « Homme de science, et avant tout de vérité », nous dit M. Malato, dans la préface, M. Tarrida del Marmol n'a pas eu besoin de recourir à des artifices de romancier pour exciter la terreur et la pitié. De tels faits parlent assez d'eux-mêmes pour que l'auteur se dispensât de les rehausser par des effets de style et de composition ».

M. Tarrida del Marmol rappelle d'abord les événements de Xérès et de Barcelone, qui ont été le point de départ de la moderne inquisition. Le 7 juin 1896, une bombe lancée contre la procession de la Fête-Dieu donna la mort à une douzaine de personnes, parmi celles qui formaient la queue de la procession. Cet attentat était-il l'œuvre d'un criminel, d'un fou, ou d'un anarchiste ? M. Tarrida del Marmol incline à croire que ce fut plutôt le fait des adversaires de l'anarchisme. Ce qui le prouve, selon lui, c'est que la bombe fut lancée non sur la tête de la procession où se trouvaient les hauts dignitaires du clergé et de l'armée, mais sur le peuple. « Toutes les suppositions demeurant possibles, dit-il, on pouvait aussi se rappeler le vieil axiome : « *Cui prodest?* » Quoiqu'il en soit, le Gouvernement espagnol substitua par un décret la juridiction militaire à la juridiction civile, l'état de siège fut déclaré dans toute la Catalogne, et les garanties constitutionnelles furent suspendues. En quelques jours, on compta quatre cents arrestations.

« Le gouvernement espagnol, nous dit l'auteur, se servit de cet attentat pour englober dans un immense coup de filet tous ceux qui, à Barcelone, le principal foyer intellectuel de la péninsule, étaient, non point convaincus, mais simplement suspectés d'opposition au régime établi. » L'omnipotente association des Pères de famille et « son alliée, la compagnie de Jésus », s'étaient mises à la tête du mouvement répressif, nous dit M. Tarrida del Marmol, et profitèrent de la situation, pour faire main basse sur tous les éléments qui pouvaient leur porter ombrage. On jeta les prisonniers dans des cachots infects où on leur fit subir des tortures atroces. On les soumit à la fustigation, à la privation de sommeil, à l'arrachement des ongles, aux brûlures, à l'emprisonnement du crâne dans un casque relié à une pile électrique. Pour satisfaire leur soif, on leur donnait de la morue sèche. Il serait trop

long d'entrer dans le détail des autres cruautés, dont l'auteur nous fait la saisissante énumération. Plusieurs prisonniers, pour échapper à ces tortures, signèrent des déclarations qu'ils reconnurent fausses plus tard, lorsqu'ils furent relâchés. Mais les juges ne tinrent aucun compte de ces rétractations.

M. Tarrida del Marmol, mis en liberté après une dure réclusion dans la forteresse de Montjuich, crut prudent de quitter l'Espagne et vint à Paris, en 1896. C'est à cette époque, qu'il publia, dans la *Revue Blanche*, ses premières révélations. La presse française fit bientôt retentir des protestations indignées contre ce qui se passait en Espagne. Sachant que son pays cherchait à obtenir son extradition, M. Tarrida del Marmol se réfugia à Porstmouth. Il pouvait alors parler impunément, et en profita pour publier tous les documents qu'il avait entre les mains.

Après avoir mis le lecteur au courant de la situation en Espagne, l'auteur montre que l'inquisition fonctionne aux colonies comme à la métropole. Selon lui, c'est grâce à cette intolérance farouche que la situation des Espagnols est désespérée, plus encore, peut-être, aux Philippines qu'à Cuba. Enfin, il conclut en constatant les résultats funestes de ces événements, au point de vue économique de l'Espagne. La Catalogne, contrée récemment encore si industrielle, voit ses usines se fermer, et des milliers d'ouvriers sont plongés dans la misère. La Galicie, les Asturies, l'ancien royaume de Léon se dépeuplent rapidement par l'émigration. M. Tarrida del Marmol ne voit pour son pays qu'un moyen de sortir de cette crise pénible. C'est l'union de tous les Espagnols de bonne volonté, pour réagir contre le cléricalisme triomphant, et faire entrer leur patrie dans une voie nouvelle de liberté et d'expansion.

H. Bouët.

Bibliothèque sociologique N° 15. — Le socialisme en danger, par Domela Nieuwenhuis, préface de Elisée Reclus, in-16°, Paris. P. V. Stock, 1897.

« Les hommes sont fous, dit Fontenelle, mais ils ne sauraient l'être tous de la même manière ». Les socialistes sont hommes, et ils n'entendent pas tous le socialisme de la même façon; bien plus, ils l'entendent aujourd'hui d'une façon et demain d'une autre toute différente. Aussi sont-ils divisés à l'infini les uns à l'égard des autres et chacun d'eux avec lui-même. De même que, parmi les premiers chrétiens, l'un disait : Je suis de Képhas », un autre : « je suis de Paul », et un troisième : « moi, d'Apollon », il en est ainsi parmi les socialistes; et il en

sera ainsi, suivant toute apparence, tant qu'un nouveau Constantin ne revêtira pas la livrée socialiste pour étouffer le socialisme en l'embrassant. Le danger de ces dissidences est pour le parti lui-même qui serait dans l'impossibilité d'imposer ses conditions au Constantin.

M. Domela Nieuwenhuis est un chercheur sincère, un esprit distingué et indépendant, à la fois violent et doux, ce qui arrive plus souvent qu'on ne le croit. Il fut d'abord séduit par la partie libertaire et révolutionnaire de l'œuvre de Marx et, trouvant là ce qui convenait à sa propre nature, il embrassa le socialisme. Plus tard, l'expérience lui fit découvrir que tout le monde n'entendait pas Marx de la même façon que lui, et même que la grande majorité des disciples ne suivait pas la voie tracée par le maître.

Marx, dit-il, le fondateur du socialisme moderne, est libertaire, ses continuateurs sont autoritaires. Marx est antiparlementaire ; il soutient que c'est le pouvoir économique qui détermine le pouvoir politique ; que, par conséquent, il est inutile d'épuiser ses forces dans la lutte politique et que c'est la lutte économique qui doit avoir la priorité. C'est à la révolution sociale qu'il faut travailler, selon lui, et non à une simple révolution politique. Ses disciples ont renversé cet ordre : ils ont borné leur objectif à la conquête du pouvoir politique. Est-il possible, dit M. Nieuwenhuis, de se figurer la toute-puissance politique à côté de l'impuissance économique? Jules Guesde compare l'Etat à un canon qui est aux mains de l'ennemi et dont on doit s'emparer pour le diriger contre lui. « Mais, répond notre auteur, un canon est inutile sans les munitions nécessaires et l'adversaire détient celles-ci en réglant en sa faveur les conditions économiques. »

Marx était révolutionnaire avant tout. Ses disciples ont changé cela : A Erfurt, Liebknecht appela « la violence un facteur réactionnaire ». Comment, s'écrie M. Nieuwenhuis, est-il possible, lorsque Marx, son maître par lequel il jure, dit si clairement dans son Capital : « La violence est l'accoucheuse de toute vieille société enceinte d'une nouvelle. La violence est un facteur économique! » Et ailleurs, le même Marx est encore plus explicite : « Il n'y a qu'un seul moyen de diminuer, de simplifier, de concentrer les souffrances mortellement criminelles de la société actuelle, les sanglantes souffrances de gestation de la société nouvelle, c'est le TERRORISME RÉVOLUTIONNAIRE. » La contradiction entre le maître et le disciple est-elle assez flagrante?

C'est ainsi que les socialistes révolutionnaires sont devenus de simples social-démocrates, que dis-je? de vulgaires radicaux et tendent d'*isme* en *isme* à verser dans le capitalisme. Leur socialisme n'est déjà plus qu'un socialisme d'Etat, et il ne peut manquer de devenir un capitalisme d'Etat. Là est le danger contre lequel il faut réagir.

Conséquent avec lui-même, M. Nieuwenhuis a donc rompu avec les marxistes pour devenir ou plutôt pour rester anarchiste. Ce n'est pas tout. Il continuait néanmoins à être disciple de Marx et se croyait même plus fidèle que les autres, lorsque, après examen plus attentif de la doctrine, il s'aperçut que le maître n'était pas si libertaire qu'il le paraissait au premier abord et que, même au début de sa carrière, il était déjà autoritaire. Cela se voit manifestement dans les dissentiments qui éclatèrent entre lui et Bakounine et qui donnèrent lieu à une scission dans l'Internationale. « La lutte que nous avons à soutenir actuellement dans le camp socialiste, observe M. Nieuwenhuis, n'est en somme que la continuation de celle qui divisait l'ancienne Internationale. Marx était le représentant attitré du socialisme autoritaire. » M. Nieuwenhuis confesse, non sans amertume : « si jadis j'ai pu croire qu'il ne fallait pas attribuer à Marx la tactique que ses partisans aveugles ont déclarée la seule salutaire, j'ai fini par me rendre compte que Marx lui-même suivrait cette direction ».

On comprend, d'après cela, la grande perplexité dans laquelle se trouve M. Niewenhuis. « Aujourd'hui, dit-il, on en agit avec Marx comme avec la Bible : Chacun y puise, pour se donner raison, ce qui lui convient, comme les croyants pillent les textes de la Bible pour défendre leurs propres idées. »

M. Nieuwenhuis restera-t-il marxiste, révolutionnaire et anarchiste. Reconnaîtra-t-il que révolutionnaire et anarchiste sont contradictoires? Nous l'espérons, car nous l'avons dit : l'auteur du *Socialisme en danger* paraît sincère et de bonne foi. Il croit que la question sociale ne peut se résoudre sans une révolution. Les bourgeois, dit-il, ne capituleront pas. Ils ne peuvent être réduits à l'impuissance que par la force.

On peut lui répondre : Si la force est nécessaire pour renverser les bourgeois, il faudra aussi user du même moyen pour les maintenir ensuite à l'écart; sinon, ils reprendront tranquillement la prépondérance dont vous les aurez dépouillés un moment, et tout sera éternellement à recommencer.

Le capitalisme étant irréductible, il y a donc tout lieu de croire qu'il n'est pas la cause essentielle, mais seulement accessoire du mal social et qu'il faut remonter à un principe plus général.

Peut-être M. Nieuwenhuis est-il sur la voie? Mais son idéal est encore vague et même contradictoire. Nous avons, dit-il, un socialisme autoritaire et un socialisme libertaire. Le choix devra se faire entre les deux. Et il ajoute : « La liberté est l'atmosphère dans laquelle on veut vivre. La liberté, c'est l'enveloppe. Et son contenu? Doit être l'égalité ». Puis, deux lignes après : l'égalité porte en soi la liberté. » Nous ne comprenons pas comment la liberté peut être à la fois le con-

tenant et le contenu. Il faut de toute nécessité que l'égalité soit subordonnée à la liberté ou que la liberté soit subordonnée à l'égalité, M. Nieuwenhuis devra d'abord résoudre ce dilemme s'il veut faire sortir le socialisme du danger qu'il court.

L'impression générale qui se dégage de ce livre, ainsi que de plusieurs autres qui ont paru récemment, c'est que les anarchistes reconnaissent enfin que la révolution sociale ne peut pas s'improviser; ils vont plus loin : ils admettent une certaine dose d'autorité pour un temps indéfini. Quand on déclare à l'anarchiste, dit M. Nieuwenhuis, que l'idéal est beau, mais irréalisable, l'anarchiste peut répondre : « Il faut alors tâcher d'en approcher ». Voilà qui est bien, et nous regrettons que les anarchistes n'aient pas fait cette réponse plus tôt. La manière d'approcher d'un idéal, pour les hommes, c'est de s'y diriger pas à pas, faute d'ailes.

« Quand on désire un minimum d'autorité, dit encore M. N.... on doit vouloir *a fortiori* la suppression de toute autorité. Est-ce possible? c'est là une autre question. En tout cas, il n'y a pas entre les deux desiderata opposition de principes. » Toute la question est, au contraire, de savoir si la suppression de toute autorité est actuellement possible, comme l'ont soutenu jusqu'à ce jour les anarchistes, ou si elle ne le sera que graduellement, de minimum en minimum, c'est-à-dire par évolution et non par révolution, en éclairant les hommes et non en les terrorisant comme le veut Marx.

Mais cette élimination graduelle et pacifique de l'autorité, c'est précisément l'idéal des économistes. Depuis un siècle et demi, ils demandent : *laisser faire* pour l'industrie, *laisser passer* pour le commerce, parce que l'ingérence de l'autorité est funeste en ces matières. Ils ajoutent à leur programme : *Pas trop gouverner*, comme pour dire qu'à mesure que l'on découvrira les inconvénients de l'intervention gouvernementale dans les autres branches de l'activité humaine, mais alors seulement, on pourra l'abolir.

H. Bouët.

La question sociale. La question sociale est une question de méthode, par le Dr A. Vazeille, br. in-8°. Paris V. Giard L. E. Brière 1897.

Cet opuscule, dit l'auteur, est extrait d'une étude plus complète de la question sociale, qui sera publiée ultérieurement; il en expose principalement le point culminant, et nécessairement des points secondaires qui s'y rattachent. Le point culminant en question doit sans doute être résumé par le sous titre : *la question sociale est une question de méthode* ; ce qui implique que la ou les méthodes suivies jusqu'à ce jour ne sont pas aptes à résoudre le problème et que celle de l'auteur est la seule bonne. Quelle est-elle donc ? Elle consiste tout simplement dans l'analyse complétée par la synthèse.

Le socialisme est un système qui subordonne l'individu à la société : fruit d'une méthode défectueuse ou incomplète. L'individualisme, qui subordonne la société à l'individu est dans le même cas. La bonne méthode concilie ces deux systèmes : elle reconnaît que « l'individu a le sentiment clair, net, incontestable de l'autonomie de son moi, qu'il est un tout renfermant en lui son principe et ses moyens d'action, avec son but. » « Il faut donc, conclut M. Vazeille, reconnaître et respecter l'individualisme du but humain. Si le socialisme s'impose à nous, ce sera non comme un but, mais comme le meilleur moyen d'assurer à chaque individu le maximum réalisable de développement, et de réaliser ainsi postérieurement, par la généralisation des satisfactions individuelles, le bien de l'espèce. » Puisque l'individu renferme en lui ses moyens d'action, d'après l'auteur, nous ne voyons pas la raison d'être du socialisme ; néanmoins, s'il nous présentait un meilleur moyen que l'individualisme, nous l'accepterions volontiers. Mais là est question.

Si nous supposons, dit M. Vazeille, l'homme à l'état d'isolement, comme Robinson dans son île, il existera une harmonie parfaite dans le rapport de ses deux grandes fonctions économiques, la production et la consommation. Dans l'état de société, il n'en est plus de même : par suite de la division du travail, la production est désorganisée, anarchique, elle n'est plus déterminée par les besoins réels des hommes, il y a fatalement surproduction, et l'on voit côte à côte des gens qui manquent du nécessaire et d'autres qui regorgent de superflu. La division du travail est donc une bonne chose, mais elle est incomplète, et pour la compléter il faut une organisation, une direction intelligente.

Qui est-ce qui dirigera la production et par elle, tout le reste ? « La synthèse » ! « En raison du caractère collectif du travail divisé, la syntèse doit collecter tous les buts individuels, les totaliser, et veiller à ce que la somme des travaux individuels corresponde avec coordination, à cette totalité... Le travail individuel achevé, la synthèse doit *collecter*

tous les produits individuels qui en sont le résultat, pour constituer la masse partageable... La production ayant été synthètisée, le travail de répartition se trouve de lui-même réglé. »

Rêvons-nous ou ne rêvons-nous pas? La synthèse est-elle une femme? Pas seulement une femme, mais « une fée », (p. 83).

M. Vazeille a une confiance complète dans sa fée ; il est convaincu que la « synthèse » pourra proportionner exactement la production à la consommation et remédier ainsi à tous les maux de la société, maux qui sont causés par la spéculation. « Supposons, dit-il, un état de dix millions d'hommes. Est-il si difficile de savoir ce qu'il leur faut de blé, et organiser la culture en conséquence ? » Pour que la synthèse fasse ce calcul et organise cette culture seulement, il lui faudra des organes, ce dont l'auteur ne parle point ; or ces organes administratifs ont fait leurs preuves. Comparez les temps passés où il réglaient non la production du blé, mais le commerce, avec les temps modernes où ils le laissent relativement libre et comptez les disettes et les variations de prix qui se sont produites sous chacun de ces régimes.

La production du blé ne serait pourtant que la moindre des choses dans la société actuelle. Il est vrai que M. Vazeille veut limiter son collectivisme aux besoins réels des hommes ; mais qui déterminera les besoins qui sont réels et ceux qui ne le sont pas ? La synthèse ? Et l'auteur croit reconnaître et respecter l'individualisme du but humain ! Son collectivisme, de même que tous les collectivismes imaginables, serait nécessairement stationnaire, pour ne pas dire rétrograde. Supposé, ce qui est invraisemblable, qu'il arrive à satisfaire tous les besoins actuels, il empêcherait les nouveaux de naître, et, par cela seul, il arrêterait tout progrès.

L'erreur fondamentale de M. Vazeille, comme de beaucoup d'autres collectivisants, consiste à croire que la surproduction est générale, qu'elle est la conséquence fatale de la liberté économique et de la division du travail, tandis qu'elle ne dérive directement ou indirectement que du système protectionniste.

Le « point culminant » du système de M. Vazeille ne peut donc nous satisfaire, mais nous devons lui rendre cette justice que plusieurs points accessoires, par exemple, ses critiques des positivistes et aussi des socialistes méritent l'attention des lecteurs.

ROUXEL.

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE, VII. PRINCIPES DE SOCIOLOGIE, par FRANCKLIN, H. GIDDINGS, traduit de l'anglais et précédé d'une préface, par le vicomte COMBES DE LESTRADE, in-8°. Paris. V. Giard et E. Brière, 1897.

La sociologie a-t-elle véritablement droit d'entrée dans le sanctuaire scientifique? M. Combes de Lestrade répond à cette question par l'affirmative dans la préface de ce volume, mais la raison qu'il en donne ne nous paraît pas suffisante. « Il faut bien, dit-il, qu'il y ait une sociologie, puisqu'il y a des sociologues de la valeur de M. Giddings. » On pourrait démontrer par le même argument qu'il y a une astrologie, une alchimie, etc., car, dans toutes les sciences non reconnues, on peut citer des hommes remarquables qui les ont cultivées. La réalité d'une science se démontre mieux par son objet, par son but, par les moyens qu'elle peut employer pour l'atteindre, etc. La sociologie a-t-elle un objet bien défini? Quel est son but? Quels sont ses moyens? Là est donc la première question à résoudre.

D'après l'étymologie, la sociologie est la science de la ou des sociétés. C'est bien vague. D'après Littré, « la sociologie est la science de la structure et du développement des sociétés. » C'est un peu plus précis; mais les sociétés naissent, se développent et meurent: il serait donc plus exact de dire que la sociologie est la science de l'origine, du progrès et de la décadence, ou en un mot, de la vie des sociétés. M. Gidding approche de cette définition : « La sociologie, dit-il, est une tentative d'explication de l'origine, la croissance, la structure et l'activité des sociétés par l'opération des causes physiques, vitales et psychiques agissant de concert dans le cours de l'évolution. »

Cette définition est plus complète que celle de Littré : d'après celle-ci, la sociologie ne paraît être qu'une science purement descriptive; tandis que d'après M. Giddings elle serait, en outre, explicative. Il insiste lui-même sur cette différence en disant : « Nous ne saurions admettre qu'elle ne soit qu'une science descriptive comme le veulent les sociologues français qui s'en tiennent à la philosophie de Comte. C'est strictement une science explicative, aidant l'induction par la déduction et rapportant les effets à leurs causes véritables ».

Cependant, nous le répétons, cette définition n'est pas encore complète : il ne suffit pas de décrire et d'expliquer l'origine et la croissance des sociétés, il faut aussi décrire et expliquer leur décadence en rapportant les effets à leurs causes véritables.

La sociologie purement descriptive ne peut être qu'une vaine et stérile nomenclature. Il est vrai que, dans la pratique, les positivistes ne s'arrêtent pas là : ils font des tentatives d'explication, ils vont même

plus loin : ils prétendent pouvoir réorganiser « scientifiquement » la société et diriger sa marche; mais ces prétentions sont manifestement en contradiction avec leur principe.

La sociologie explicative qui se borne à découvrir les lois de la croissance des sociétés, peut être plus féconde; mais, étant incomplète, elle peut induire en erreur parce qu'elle manque de contrôle : elle gravit la montagne de la science, puis, sur le point d'arriver au sommet, elle s'arrête, au lieu de continuer sa route et d'explorer l'autre versant. Elle aussi indique bien, par ci par là, quelques causes de décadence des sociétés et quelques projets de réformes, mais elle ne donne pas de ses vues une démonstration méthodique, scientifique.

La sociologie, pour être complète, vraiment scientifique, doit donc expliquer et les causes de la croissance et les causes de la déchéance des sociétés, deux ordres de causes qui se contrôlent mutuellement.

Les lois qui président au développement des sociétés peuvent se tirer de deux sources : 1° de la nature de l'homme et des sociétés dont il fait partie; 2° de celle des animaux. La plupart des sociologues, sans en excepter M. Giddings et son traducteur, négligent et même dédaignent la première de ces sources d'enseignement pour s'attacher principalement, presque exclusivement à la dernière.

Cette méthode nous paraît mauvaise, et nous craignons fort que la sociologie ne s'égare en suivant cette voie. En effet, nous ne connaissons nos semblables, et à plus forte raison les animaux, que par analogie avec nous-mêmes : plus l'analogie est éloignée, plus elle est sujette à caution. Les observations sur les animaux et sur leurs sociétés ne nous enseignent rien que nous ne puissions découvrir en nous-mêmes; elles ne peuvent et doivent servir qu'à corroborer nos propres découvertes et, quand même ces observations seraient contraires à celles que nous fournissent les sociétés humaines, c'est à celles-ci que nous devrions nous tenir et non à celles là. Notre destinée semble être plutôt d'élever les animaux à notre niveau que de nous abaisser au leur.

La sociologie doit procéder dans l'ordre inverse de la biologie : celle-ci va du tout à la partie, de l'animal à la molécule organique, qui échappe toujours à l'histologiste, quoiqu'il fasse; l'autre a sous la main la molécule sociale; c'est d'elle qu'il faut partir pour s'élever graduellement au tout social. Que les biologistes seraient heureux s'ils jouissaient du privilège des sociologistes! Et nous dédaignons de tirer parti de cet avantage pour prendre les choses à rebrousse-poil et nous perdre dans des substilités très scientifiques, je l'accorde, mais très stériles pour ne pas dire pis.

Les découvertes des sociologistes (celles de M. Giddings en particulier), ne sont pas toujours erronées; mais cela tient à ce qu'ils ont

beau chasser le naturel, il revient au galop, et à ce que, pour être lointaines, les analogies n'en sont pas moins des analogies. Cela prouve qu'on peut arriver au terme d'un voyage en prenant le chemin des écoliers.

M. Giddings, par exemple, constate l'universalité de la tendance à l'association chez les animaux, même féroces, et il arrive à cette conclusion : que la conception de la nature comme ayant « du sang au bec et aux serres », si chère au naturaliste et au politicien n'a aucun fondement. « Un monde de créatures vivantes qui craignent et haïssent, s'attaquent et se déchirent mutuellement n'a pas été observé. C'est une pure création *à priori* de la « pure raison ». Cette conclusion est exacte, mais il n'était pas nécessaire de la tirer de si loin ; une raison plus pure l'avait découverte *à priori* il y a longtemps ; et cela est si vrai que M. Giddings lui-même pose sa conclusion avant la démonstration.

L'auteur des *principes de sociologie* déduit plusieurs justes conséquences de ce principe, dont nous pourrions nous prévaloir ; mais il pose aussi des affirmations qui ne nous paraissent pas fondées et qui sont les conséquences des vices de sa méthode. C'est ainsi que, faute d'avoir suffisamment analysé la molécule sociale, il arrive à dire que « l'individu ne précède pas la société et ne lui est pas postérieur », que « peu à peu, siècle par siècle, la société qui a créé l'homme est transformée par lui. » Une analyse plus approfondie de la nature sociale de l'homme prouve qu'il y a, à la vérité, action et réaction entre l'homme et la société dont il fait partie ; mais la première initiative vient de la partie et non du tout ; si la société influe sur l'homme, le modifie, le façonne, elle ne le *crée* pas ; c'est au contraire lui qui crée et recrée chaque jour la société ; enfin, presque toutes ces actions et réactions sociales ont lieu d'homme à homme et non d'homme à société.

Il reste encore beaucoup à faire à la sociologie pour devenir une science digne de ce nom, mais une science ne se fait pas dans un jour et, non seulement les découvertes, mais les tâtonnements des initiateurs servent de leçons à ceux qui les suivent. A ces deux égards les *principes* de M. Giddings seront utiles aux adeptes de la sociologie.

ROUXEL.

LE PROBLÈME SOCIAL par LOUIS ULLMO, in-8°. Paris, Félix Alcan. S. D.

Si le problème social n'est pas résolu ici, du moins la méthode suivie est bonne et a donné quelques résultats à enregistrer. Avant d'appliquer un remède quelconque, de vouloir « faire quelque chose », M. Ullmo recherche la cause de la misère sociale par l'analyse scienti

fique. « L'homme, dit-il, est le centre intelligent autour duquel tout gravite dans le monde social. C'est sa nature qui doit nous fournir, et la cause de la misère sociale, et le moyen de remédier d'une façon efficace à un ordre de choses défectueux et déplorable. » L'analyse de la nature humaine, quoiqu'incomplète, conduit M. Ullmo à reconnaître qu'il n'y a que le même qui puisse engendrer le même, que le plus parfait ne peut sortir du moins parfait. Il en conclut qu'il y a en nous quelque chose d'immuable, que la volonté altère quelquefois, mais qu'elle ne peut supprimer. Ce quelque chose, c'est l'aspiration au bien. « Pour que l'homme puisse aspirer au bien, il faut que ce bien soit primitivement en lui, à l'état de conscience ou non. » Ce qui est vrai de l'individu l'est aussi de la société. Le principe fondamental de la société n'est donc pas la force, la violence, la domination du faible par le fort. Et pourtant le mal existe. D'où provient-il?

De la famille? Le sentiment qui unit les époux entre eux et à leurs enfants est un sentiment d'amour; or, l'amour répugne à s'imposer et à être imposé, il est essentiellement libre; l'autorité paternelle n'est donc pas une domination brutale du plus faible par le plus fort, mais une domination librement acceptée et qui s'accorde parfaitement avec le caractère des éléments qui composent la famille. Ce n'est donc pas dans la famille que réside la source du mal social.

Est-ce dans l'échange? M. Ullmo soutient que l'échange est profitable aux deux parties contractantes et que loin d'être un moyen d'exploitation et de domination, il est une source de bien-être, d'union et de progrès. Ce n'est donc pas encore lui qui est le coupable.

Serait-ce l'association pour la production? L'auteur distingue deux sortes d'associations : celles qui se concluent entre propriétaires, et celles qui se concluent entre propriétaires et non propriétaires. La première est source de bien, et c'est la seconde seule qui est la cause de tout le mal. L'association des propriétaires entre eux est basée sur l'estimation réciproque de la capacité productive; tandis que l'association du propriétaire et du non-propriétaire l'est sur l'estimation arbitraire de la main-d'œuvre; le non-propriétaire « est *obligé*, dans les conditions actuelles de l'existence, de se soumettre aux exigences du propriétaire. »

Comment s'est opérée cette scission du genre humain en deux classes : les propriétaires et les non-propriétaires? — C'est là le nœud du système de M. Ullmo. A l'origine des sociétés, selon lui, tous les hommes étaient propriétaires; cela dura tant qu'on se borna à l'agriculture; mais l'industrie naquit et l'appât des gains qu'on y faisait détermina une partie des hommes à abandonner les champs pour la ville. Ceux qui restèrent agriculteurs s'emparèrent des terres vacante

et, quand les autres voulurent revenir à leur ancienne profession, il n'était plus temps, toutes les terres étaient occupées; la division des hommes en riches et pauvres, en propriétaires et non-propriétaires fut ainsi consommée, la misère naquit. Elle ne fut pas l'effet de la malice des hommes, mais de leur ignorance; c'est pourquoi l'auteur a pris pour épigraphe : « L'humanité n'a qu'un seul ennemi : l'ignorance. »

Puisque l'industrie est plus lucrative que l'agriculture, il semble qu'il était et qu'il est encore facile aux non-propriétaires de devenir propriétaires s'ils le désirent; mais il paraît, d'après M. Ullmo, qu'il n'en est pas ainsi, et que, pour rétablir les non-propriétaires dans leur ancien droit, l'intermédiaire de l'Etat est nécessaire. « Et il ne suffit pas que l'Etat procure à chaque individu qui en ferait la demande, la propriété foncière; il faut, en outre, que cette propriété, acquise par l'Etat, reste à l'Etat; autrement, si l'individu est libre d'en disposer, il cherchera à s'en débarrasser par une vente avantageuse, quitte à redemander à l'Etat une autre propriété, si sa spéculation n'a pas été heureuse... La terre qu'il achète pour la distribuer aux non-propriétaires, l'Etat doit la reprendre à son compte en cas d'abdication de la part de l'individu. »

Ainsi, conclut M. Ullmo, « l'Etat propriétaire foncier, l'individu propriétaire mobilier, voilà la solution suprême et complète du problème social, solution qui garantit à la fois la liberté et le bien-être de chacun, sans porter atteinte au droit de propriété de qui que ce soit. »

L'auteur conseille à l'Etat de profiter de ce que la propriété foncière se vend à un prix dérisoire pour la racheter progressivement et la distribuer aux non-propriétaires; mais il ne dit point où l'Etat prendra l'argent pour réaliser cette opération; il ne dit pas non plus où les tenanciers de l'Etat prendront les capitaux nécessaires pour exploiter les terres à eux confiées. On sait pourtant que c'est le cheptel et non la terre qui est la grande affaire du cultivateur.

Le défaut de la cuirasse de la solution du problème social proposée par M. Ullmo réside, nos lecteurs ont dû s'en apercevoir, en ce qu'il suppose que les rapports des non-propriétaires avec les propriétaires sont arbitraires. Une étude plus approfondie de la nature de l'homme et des choses, ou seulement de l'économie politique, lui aurait appris qu'il n'en est rien et que ces rapports sont pour le moins aussi avantageux aux prolétaires qu'aux propriétaires, pourvu que l'Etat n'y intervienne pas, surtout en faveur des premiers, car sa protection est comme les caresses de l'âne.

La partie historique du *problème social* est la plus étendue : pour démontrer les conséquences de la scission du corps social, l'auteur met à contribution l'histoire de l'antiquité, du moyen-âge et des temps

modernes ; il ébauche même, aussi lui, son petit système historique. Mais ce système est vicié par son principe même : on trouve toujours des faits historiques et des statistiques pour soutenir une thèse, mais qu'est-ce que cela prouve, si l'on néglige les faits qui la contredisent et si, même, on interprète mal les faits invoqués ?

Nous voyons, par exemple que, pour le besoin de sa cause, M. Ullmo fait de l'avènement du christianisme une grande époque de l'histoire, tout en lui refusant une origine surnaturelle. C'est lui, dit-il, qui a aboli l'esclavage. Mais cette assertion est si manifestement démentie par les faits, que l'auteur est obligé de convenir ailleurs que l'esclavage a été aboli *peu à peu*, ce qui autoriserait, quand même on n'en aurait pas de preuves, à soupçonner que d'autres causes sont intervenues.

En somme, ce qu'il y a de meilleur dans ce livre, c'est la méthode que l'auteur a adoptée ; il ne lui a manqué que de la suivre plus assiduement. Mais nous le croyons capable de faire mieux la prochaine fois.

ROUXEL.

MANUALI HŒPLI, serie scientifica, 220-221 SOCIALISMO par G. BIRAGHI, in-16° Milano. Ulrico Hœpli, 1896.

Nous ne sommes plus au temps où Louis Reybaud considérait le socialisme comme définitivement vaincu. Il aurait pu l'être en effet, s'il suffisait de réfuter les erreurs pour les détruire et si la cause qui engendre le socialisme avait été supprimée ; mais au contraire, cette cause existe plus que jamais, c'est pourquoi le socialisme s'est relevé et fait des progrès toujours plus rapides. Il convient donc de mettre son histoire et ses principes à la portée de tout le monde, afin que chacun puisse prévoir où ce nouvel évangile le conduira. Tel est le motif qui a guidé l'auteur et l'éditeur de ce *manuel*.

Après une préface et une introduction, M. Biraghi consacre un chapitre à des considérations sur la propriété collective chez les anciens, puis il résume l'histoire du socialisme depuis la révolution française de 1789 jusqu'à nos jours ; il termine par une conclusion, suivie de nombreux et importants documents historiques.

Dans son *Introduction*, M. Biraghi cherche à définir le socialisme moderne et à le distinguer des systèmes politiques connexes. Le socialisme, dit-il, vise à établir la communauté des moyens de production, tandis que le communisme étend cette communauté aux moyens de jouissance. C'est là le caractère distinctif du socialisme moderne d'avec les théories anciennes. L'antiquité classique et le moyen-âge

ont vu des tentatives communistes, mais on n'y voit aucune trace du concept tout moderne de la communauté des seuls moyens de production.

Si la communauté partielle conduit fatalement à la communauté totale, la distinction n'a pas grande importance.

Le socialisme se propose de réaliser une plus grande égalité dans la distribution de la richesse, et notamment il veut améliorer les conditions économiques des prolétaires. Le moyen qu'il emploie: socialisation des moyens de production conduit-il au but qu'il se propose? Là est la question, M. Biraghi reconnaît que le malaise dont on se plaint n'est que relatif: les conditions économiques de la pluralité des hommes ne sont pas empirées d'une façon absolue, mais elles le sont grandement relativement aux nouvelles exigences de notre époque.

En supposant qu'il en soit effectivement ainsi, reste toujours à savoir si le moyen proposé améliorera les conditions économiques des plus mal partagés. M. Biraghi ne paraît pas y avoir une grande confiance. Après avoir constaté que la société moderne est engagée dans cette voie de la *parification* de l'homme à l'homme, il ajoute que ce but n'est peut-être pas réalisable, et il se demande si la persistance à vouloir l'atteindre ne conduira pas à un précipice devant lequel l'humanité sera obligée de s'arrêter.

C'est ce que nous pensons aussi, à moins qu'elle n'aime mieux faire au bout du fossé la culbute.

M. Biraghi s'est proposé de donner au public italien une notice synthétique, un tableau exact et impartial du mouvement socialiste, caractéristique du siècle mourant. Nous devons lui rendre cette justice qu'il a bien accompli sa tâche. Peut-être aurait-il dû exprimer parfois plus catégoriquement son opinion intime, mais peut-être aussi cela l'aurait-il fait s'écarter de l'impartialité qu'il s'était imposée et qui est suffisante.

ROUXEL.

BIBLIOTECA DI SCIENZE SOCIALI. vol. XXII. LA IMPOSTA PROGRESSIVA, INDAGINÉ DI STORIA E D'ÉCONOMIA DELLA FINANZA, DI E. MASÉ-DARI, in-8°. Torino fratelli Bocca. 1897.

Si la question de l'impôt progressif n'est pas définitivement résolue dans ce volume de 750 pages in-8° très compact, il semble qu'il faudra y renoncer. Et pourtant elle ne l'est pas, l'auteur s'empresse de nous en prévenir dès les premières lignes de sa préface. Ce n'est du moins

pas faute de bonne volonté, car M. Masé-Dari a retourné le problème dans tous les sens. Il commence par nous présenter les formes de la progressivité dans l'histoire, depuis l'Inde et la Chine antiques jusqu'au Japon moderne. Il traite ensuite de la théorie de la progressivité dans l'histoire; l'impôt progressif dans la sociologie financière, les justifications doctrinaires de la progression, les formes techniques de la progressivité, les effets économiques de l'impôt progressif, font l'objet d'autant de chapitres; enfin, dans un long appendice, l'auteur examine les conditions économiques de l'Italie et les possibilités d'application de l'impôt progressif.

Il n'est pas très facile d'extraire d'un si gros volume les idées dominantes de l'auteur. M. Masé-Dari reconnaît que la tendance des basses classes — ou du moins de leurs protecteurs — en fait de finance est de se soustraire à l'impôt et de le rejeter sur les riches afin d'égaliser les conditions, de combler le fossé qui sépare les deux classes. Si les protecteurs du peuple connaissaient un peu de science financière, ils sauraient que le but qu'ils poursuivent est utopique, que la loi d'incidence fait retomber finalement la charge sur leurs protégés, et ils leur conseilleraient, au lieu de changer la forme des impôts et de les augmenter, de moins demander à l'État et, par conséquent de moins lui donner et de plus garder pour eux. Mais il paraît qu'ils ignorent cela.

M. Masé-Dari constate aussi que le système progressif est plus inquisitorial que le système proportionnel, qu'il nécessite une technique de perception plus difficile et plus compliquée. Cependant, ajoute-t-il, les difficultés ne sont pas grandes au point de rendre inapplicable ce système. Sans doute, on pourrait appliquer plus ou moins mal l'impôt progressif; mais la question est de savoir si la richesse et le bien-être du peuple qui en ferait l'expérience progresseraient malgré ou à cause de cet impôt.

L'influence du système financier sur la structure économique ou réciproquement ne nous paraît pas très clairement expliquée par M. Masé-Dari : tantôt il dit que le système financier répond toujours, avec une admirable précision et avec une élasticité sans égale, aux exigences et aux tendances de l'organisation économique; tantôt il soutient que la structure économique est entièrement dominée par la finance; ailleurs, c'est la finance qui est dominée par la structure économique et politique et qui est forcée de changer quand celle-ci change. Sans méconnaître la réaction de la finance et de l'économie l'une sur l'autre, il doit y avoir une subordination déterminable que l'auteur ne détermine pas.

Relativement à l'Italie, où il est grandement question d'introduire

l'impôt progressif, M. Masé-Dari opine qu'il serait périlleux d'appliquer un impôt quelconque, sur la généralité des revenus ou du capital, ce serait cueillir le fruit d'un arbre en le coupant par le pied. Cependant l'existence en Italie de certains amas de richesse réclame une intervention de l'Etat, non pour les diminuer ou les anéantir, mais pour que leur concours aux charges publiques soit plus efficace et plus conforme aux avantages effectifs qu'ils retirent de l'existence de l'État.

Ne serait-il pas plus simple et plus sûr — étant donnée la loi d'incidence — de leur retirer ces avantages directement en supprimant leurs privilèges, qu'indirectement en les chargeant d'impôts, qu'ils rejetteront, comme dit J. B. Say, « sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire ? »

Nous croyons donc que M. Masé-Dari a eu raison de dire qu'il ne résolvait pas la question. Du moins ses *recherches* seront une mine abondante où pourront puiser amplement ses successeurs.

ROUXEL.

La Sociologia, i suoi metodie, le sue scoperte per A. Asturaro in 8° Genova, libreria editrice ligure, 1897.

La sociologie, ses méthodes et ses découvertes est une œuvre qui a été couronnée par la R. Académie des sciences sociales et politiques de Naples. La première partie : *les méthodes*, est seule traitée dans ce volume ; la seconde, *les découvertes*, fera l'objet d'un second volume. L'auteur aurait peut-être pu tout réunir en un volume, il aurait suffi pour cela de supprimer bien des détails qui ne sont que d'une utilité très secondaire, car on raisonne bien sans tant de méthode et l'on déraisonne souvent malgré et peut-être à cause des subtilités des méthodes. M. Asturaro ne donnant pas le dernier mot de ses idées, nous ne pourrons donner le dernier mot de notre appréciation, il faudra attendre la seconde partie. Pour le moment, nous nous bornerons à ce qui nous paraît ressortir de plus important et de plus pratique de ses considérations sur la méthode.

M. Asturaro est un positiviste éclectique. Il reconnaît que l'observation et la description sont les éléments préliminaires, intégrants et essentiels de toute science ; mais, précisément pour cette raison, elles ne peuvent constituer une science ni même un chapitre de science, car la science est la recherche des causes et des lois. L'histoire et la statistique ne sont donc pas des sciences ; cela n'interdit pas à l'histo-

rien et au statisticien de chercher à remonter aux causes des faits qu'ils enregistrent et à en découvrir les lois, mais alors, ils sortent de leurs attributions spéciales, et ils n'ont aucune obligation de découvrir et prouver les lois causales, ni générales, ni particulières.

Après avoir traité de la méthode en général, M. Asturaro applique ses principes à la sociologie. Il établit, contrairement à l'opinion en vogue depuis quelque temps, que ce n'est pas le besoin de la lutte mais le besoin de la nutrition qui est le plus fondamental de la vie sociale. Aucun animal ne laisserait, quand il a faim, la nourriture pour le seul désir de lutter contre les autres. La faim vainc le besoin de la défense, l'individu affamé devient indifférent et même inconscient du péril. Les animaux attaquent et se défendent pour se procurer et pour conserver leurs subsistances, ils ne cherchent pas leur nourriture par le désir de lutter. Ce n'est qu'après une longue expérience que se forme dans l'esprit l'instinct de la haine et de la combativité. Un animal ne peut attaquer et se défendre que par l'effet de l'énergie qu'il a acccumulée par le moyen de la nutrition.

Cette thèse entraîne de nombreuses et importantes conséquences sociales que M. Asturaro n'expose pas, du moins pour le moment, et que nous laisserons aussi de côté.

Le besoin étant le fondement de tous les rapports sociaux, leur subordination est le principal et même l'unique objet de la sociologie. A cet égard, M. Arturaro se livre à des considérations qui ne sont pas toujours nouvelles, mais qui n'en sont pas moins importantes et qu'il est toujours bon de rappeler, car on ne les oublie que trop souvent et c'est là la cause première de tous les maux sociaux.

Pour que les besoins supérieurs se développent et soient satisfaits, pour que naissent et fleurissent les arts, les sciences, etc., il faut que les besoins inférieurs soient satisfaits avec surabondance, c'est-à-dire qu'il faut que les industries inférieures qui ont pour objet les subsistances, produisent un excédent de denrées, et le progrès sera d'autant plus largement réalisable que cet excédent sera plus considérable.

Il en est de la population comme des sciences et des arts : plus la productivité moyenne du travail est élevée, plus la population peut augmenter sans qu'il en résulte aucun malaise, au contraire. En un mot, « le nombre des improductifs et par suite le développement des supra-structures sociales dépend de l'excédent des moyens d'existence et trouve en lui sa limite; » ou encore : « l'intensité des fonctions supérieures dépend nécessairement du nombre des travailleurs productifs et de la productivité du travail, c'est-à-dire de l'excédent du produit sur la consommation nécessaire aux travailleurs mêmes. »

Il suit de là que toutes les institutions qui entravent la production

et diminuent son intensité sont autant d'obstacles au progrès, malgré toutes les bonnes intentions qui ont présidé à leur établissement. Il en est de même de celles qui multiplient artificiellement et outre mesure le nombre des improductifs.

Cet aperçu semble nous autoriser à bien augurer de la seconde partie de la Sociologie que nous présente M. Asturaro. Tout ce que nous demanderons pour le moment, c'est plus de concision. Nous allons bientôt sortir d'un siècle où le temps est trop précieux pour qu'on puisse lire de longs ouvrages; — que sera-ce dans le siècle prochain? — force nous est donc de les faire aussi brefs que possible.

ROUXEL.

EL INDIVIDUO Y LA REFORMA SOCIAL por EDUARDO SANZ Y ESCARTIN, in 8° Madrid, A. Garcia, 1896.

Par qui doit se faire la réforme sociale? Est-ce par l'individu, par l'Etat ou par le concours de ces deux facteurs? M. Ed. Sanz y Escartin est pour cette dernière solution, mais il accorde une beaucoup plus grande part à l'initiative individuelle qu'à celle de l'État, et il rejette absolument le collectivisme qui, « selon toute probabilité, se résoudrait en une oligarchie oppressive de fonctionnaires sur des groupes sociaux obligés à un travail sans dignité et sans profit, par des règlements et des châtiments semblables à ceux qui, dans la Rome impériale, enchaînaient l'artisan à son atelier, le cultivateur à la terre et le curial au municipe. »

L'erreur fondamentale des socialistes et même de la plupart des sociologues provient d'un vice de méthode : ils procèdent des choses à l'homme, au lieu d'aller de l'homme aux choses; ils vont de l'extérieur à l intérieur, du dehors au dedans; ils attachent trop d'importance au côté extérieur et matériel des phénomènes sociaux et négligent le côté moral et intellectuel. Au lieu de chercher l'harmonie par la réforme des individus, c'est-à-dire par la réforme des esprits et surtout des cœurs, ils veulent réformer le milieu et ils s'imaginent que cela suffit pour que la nature humaine change. Ils croient qu'il n'y a pas d'autre facteur de discorde dans la société que l'inégalité des fortunes, tandis que c'est là la moindre des causes de nos maux.

C'est la méthode opposée qu'il faut suivre; c'est l'individu, c'est chacun de nous qu'il faut réformer, autant que nous sommes réformables, et la réforme sociale s'ensuivra insensiblement. Et cette réforme de nous-mêmes n'est pas si difficile qu'on pourrait le croire; elle est bien plus facile que la réforme du milieu pour une foule de raisons.

Le but de *l'Individu et la Réforme sociale* est précisément d'indiquer quelle est l'action que nous pouvons et devons exercer sur nous-mêmes pour améliorer notre sort. A cet effet, M. Sanz y Escartin traite du travail, de la richesse, de l'épargne, de la propriété, du capital, des devoirs sociaux, des classes riches, de la bienfaisance, de l'action des classes ouvrières en vue d'améliorer leurs conditions de vie sociale, de la science, de l'enseignement, de la morale, de la religion, de l'art, du droit, de la femme et de son influence sur la réforme sociale. Sur tous ces objets l'auteur exprime des idées très sensées et souvent originales. Ne pouvant le suivre en tout, nous allons effleurer deux ou trois des questions fondamentales.

La première condition de la réforme sociale, c'est la réhabilitation sérieuse du travail manuel. L'éloge du travail est un thème à beaux discours pour les distributions de prix et pour d'autres circonstances; mais au fond, l'amour du travail n'existe qu'en paroles : on y exhorte les autres, mais on s'en abstient soi-même. La meilleure prédication serait pourtant l'exemple. La plus grande faveur que chacun sollicite et que les hommes au pouvoir puissent accorder, c'est l'exemption du travail manuel. Le moindre petit emploi de bureau suffit, pourvu qu'on ne soit pas exposé aux prétendues intempérées de l'air, qu'on ne se salisse pas les mains, et qu'on ne soit pas habillé en ouvrier, tel est l'idéal de la plupart des démocrates de race latine.

Même dans les discours officiels qui prétendent faire l'apologie du travail, — apologie intéressée, — on voit percer le mépris pour la condition d'ouvrier. On présente toujours comme idéal de sortir de la condition de salarié pour s'élever à la dignité de patron ; si l'on propose aux jeunes gens un modèle à suivre, c'est celui d'un ouvrier qui est devenu patron. N'est-ce pas là le meilleur moyen d'inspirer le mépris du travail et l'ambition de s'y soustraire en s'enrichissant, par les moyens honnêtes si possible, mais au besoin par tous les moyens?

Telle n'est point la manière de voir de M. Sanz y Escartin. Il n'y a aucune raison, dit-il avec Ingram, pour mépriser un homme parce que l'ambition et le désir de s'enrichir ne dominent pas dans sa nature. Il y a au contraire une bonne raison de l'estimer et de le respecter, surtout quand on a un peu d'expérience de la vie et que l'on connaît par quels moyens les parvenus parviennent. La vie de travail et d'effort entraîne quelques souffrances, mais elles sont compensées par d'intimes et réelles satisfactions. L'homme n'est pas fait pour la tranquille possession du bien, mais pour lutter afin de l'obtenir. Rien n'est comparable au dégoût de l'homme sain et normal condamné à l'inaction, quoiqu'il vive dans l'opulence. Il est mécontent de lui-même et des autres, la moindre contradiction l'irrite, son activité mentale et

émotive, faute de saine direction, reste sans emploi ou s'égare dans le vice. S'il est de nature supérieure, un sentiment indicible d'avoir manqué son existence obcurcit tous ses horizons. « Plus un homme a de valeur, moins il peut supporter la vie fastueuse et inutile. »

Si de pareilles idées sur le travail étaient répandues parmi le peuple souverain, la question sociale ne serait pas loin d'être résolue; mais ce ne sont pas les bourses de collèges et de lycées qui contribueront à les répandre.

Le travail est la première source de la richesse; l'épargne est la seconde. Pour épargner, il faut faire effort sur soi-même, il faut résister au penchant de jouir immédiatement du fruit de son travail; il faut en un mot, se dominer. Celui qui épargne est propriétaire de soi-même. C'est la première des propriétés, le fondement et la source de toutes les autres. Tout en préconisant l'épargne, M. Sanz y Escartin observe qu'il ne faut pas la pousser à l'excès. Épargner sur le nécessaire, ce serait gaspiller son capital personnel, le plus important de tous. D'autre part, l'épargne augmentant le capital, le déprécie. Cette dépréciation est la limite naturelle de l'épargne; mais si, pour épargner davântage, un peuple faisait contracter des emprunts à son gouvernement en vue d'augmenter artificiellement le loyer des capitaux, il ferait un très mauvais calcul. C'est pourtant là ce que font, sans aucune exception, tous les peuples dits civilisés. Et ils s'étonnent ensuite des progrès du luxe d'une part et de la misère de l'autre!

Les chapitres traitant du capital et de la propriété méritent aussi toute l'attention des lecteurs; nous les renvoyons à la source.

M. Sanz y Escartin trouve que la solution de la question sociale est en bonne voie. Quoiqu'on en dise, le paupérisme va diminuant, et c'est dans les pays où la liberté économique est plus développée que ce phénomène est plus marqué. Les grandes fortunes ont été et sont encore nécessaires pour les grandes entreprises; mais elles tendent à diminuer par suite de la non protection des gouvernements et de la baisse générale du taux de l'intérêt. Il ne faut pas se plaindre de ce fait, au contraire, les petits capitaux associés remplaceront avantageusement les capitaux monopolisés et tout le monde s'en trouvera mieux. Là est l'avenir.

Bref, la question sociale est en train de se résoudre par la force même des choses, par l'initiative privée, et en raison de l'intensité de cette initiative. Bientôt, les remèdes socialistes ne seront plus que de la moutarde après le dîner.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Delle condizioni d'Italia e delle sue più urgente riforme, per PEZZINI ANTONIO br. in 8°. Parma, typogr. Ferrari e Pellegrini, 1896. — Si l'on en croit M. Pezzini, la population de l'Italie est trop nombreuse en raison du peu d'étendue du sol cultivable. Il y a aussi dans cette population trop de délinquants. Pour remédier à cet état de choses et à plusieurs abus signalés dans cet ouvrage, l'auteur propose, entre autres réformes, d'interdire le mariage aux criminels — comme on le faisait autrefois en vertu d'un canon du Concile de Trente, — aux phtisiques, aux rachitiques et à tous ceux qui n'ont pas les moyens nécessaires pour former et maintenir une famille. Il faut encore défendre les études supérieures et l'obtention des diplômes à tous les délinquants. La religion a besoin aussi d'une réforme profonde : sous l'inspiration du pape, les prêtres sont des ennemis plus moins avoués du gouvernement italien. Au pape sectaire il faut parler clairement : « Ou se réformer, ou nous abandonner. » Enfin, il faut donner ample satisfaction aux justes plaintes et aux honnêtes demandes des socialistes. Tout cela, en respectant la propriété et la famille, sans lesquelles il n'y a pas de société civile possible.

Contre et pour le Néo-Malthusianisme. Communication de M. Javal à l'Académie de médecine et réponse par M. Paul Robin, br. in-8°. Paris. S. V. Stock, 1897. — Pour prévenir la surpopulation ou y remédier, le malthusianisme conseillait l'abstention ou l'ajournement du mariage aux gens qui n'étaient pas en état d'élever une famille. Le célibat présentant de graves inconvénients physiques et moraux, le néo-malthusianisme préconise le mariage précoce, mais « la prudence » dans le mariage, et il fait profession d'enseigner aux femmes les moyens *ad hoc*. La qualité de la population, disent les néo-malthusiens, doit être préférée à la quantité. Quand la table est mal servie, il convient d'y appeler moins de convives.

Les anti-malthusiens se composent de chauvins, qui veulent une population nombreuse pour en faire des soldats qui tueront les Allemands ou qui se feront tuer par eux, qui iront porter notre civilisation chez les barbares et les sauvages, chez les « races inférieures » ; et de fonctionnaires qui ont besoin que les contribuables soient nombreux

afin que le pot de l'Etat bouille. En conséquence, ils prêchent la procréation à outrance et s'évertuent à chercher les moyens de l'encourager. Lesquels ont raison ? La présente brochure devrait nous le dire, mais il ne paraît guère que l'antinomie y soit résolue.

Il est vrai que la qualité est préférable à la quantité en fait de population ; mais celle-là peut dépendre de celle-ci et, dans tous les cas, l'idéal serait de réunir les deux desiderata : la population la plus nombreuse et la meilleure. « Quand la table est mal servie, il faut y appeler moins de convives. » Si les convives sont en même temps les pourvoyeurs de la table, comment pourra-t-elle être mieux servie en diminuant le nombre des fournisseurs ?

Les néo-malthusianistes supposent, comme les anciens, que les hommes sont consommateurs sans être producteurs, ils parlent pour une nation composée exclusivement de rentiers ou de fonctionnaires. Pour que la table soit mieux servie, ce n'est pas précisément le nombre des convives qu'il faut réduire, c'est le nombre des parasites. Les néo-malthusianistes ne sont donc pas complètement dans la bonne voie.

Les anti-malthusianistes y sont peut-être encore moins : la plupart des moyens qu'ils proposent pour favoriser la population ne tendent et ne peuvent aboutir qu'à multiplier les parasites. « La seule solution acceptable, dit M. Javal, dans l'état actuel des esprits en France consiste à exonérer les familles nombreuses aux dépens des riches sans enfants. » Les exonérer de quoi et par quels moyens ? L'auteur s'empresse sagement de ne pas le dire.

De l'influence de la Vélocipédie sur la vision et conseils d'hygiène pour les yeux des vélocipédistes par le Dr Mirovitch. br. 8°. Paris. A. Maloine 1897. — La vélocipédie est si répandue que personne ne peut plus s'en désintéresser et les économistes moins que tous les autres, ne fût-ce que pour l'économie de temps ; mais ce sport n'est pas sans inconvénients quand on en abuse. On a déjà signalé les dangers du côté du cœur, du foie etc. M. Mirovitch a porté ses observations sur les yeux et il a reconnu que l'abus du pédalisme pouvait causer de graves inflammations des diverses parties de l'organe de la vision. En conséquence, il indique les précautions à prendre avant, pendant et après cet exercice ; par dessus tout, l'auteur recommande la modération : « Ne jamais prolonger les courses à grande vitesse au-delà d'une heure. Les épreuves habituelles de 100 kilomètres, en trois ou quatre heures, doivent être regardées comme nuisibles à l'activité du cœur et surtout aux yeux, et par conséquent proscrites. »

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Cadeaux aux propriétaires fonciers. — Les effets du protectionnisme sur le commerce extérieur de la France. — Ce que coûtent les chemins de fer coloniaux. — Le fonctionnarisme et le militarisme au Tonkin. — La célérité des statistiques coloniales. — Les relevés statistiques de M. Mulhall. — La dénonciation des traités de commerce de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique. — Appréciation du tarif américain par la *Chambre de commerce française* de New-York. — Le quatrième congrès des accidents du travail. — Un discours libéral de M. Moret.

Avant de prendre ses vacances, la Chambre a voté un amendement, de MM. Flandin et Bozérian, dégrevant de 25 millions et réduisant ainsi à 76 ou 77 millions les contributions foncières, sous le prétexte de venir en aide à l'agriculture. Dans l'état actuel de nos finances, en présence d'un déficit passé à l'état chronique, ce dégrèvement ne peut se justifier que par des raisons tirées de l'approche des élections. Ces raisons peuvent paraître suffisantes aux futurs candidats mais le seront-elles pour les contribuables qui vont être obligés de combler le trou de 25 millions par une surcharge de l'impôt déjà trop lourd sur les valeurs mobilières. Tout en critiquant cette prétendue réforme, un de nos confrères, avec qui nous regrettons de n'être point d'accord, propose de l'étendre, et de supprimer complètement l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, en affectant à cette destination le produit de la conversion future du 3 p. 100. Si un journal protectionnise, la *Démocratie rurale* applaudit des deux mains à cette largesse envers des propriétaires dont on a déjà protégé la rente par des droits de 50 0/0, nous devons dire qu'un des organes attitrés de l'honorable M. Méline, le *Réforme économique*, n'hésite pas à la repousser comme excessive. Nous lui laissons la parole, tout en nous étonnant un peu d'être obligé d'aller chercher chez nos adversaires des raisons de justice et de bon sens que nous avons l'habitude de trouver chez nos amis.

Pour Dieu ! dit excellemment la *Réforme économique*, qu'on n'aille pas s'enfoncer plus avant dans l'erreur en décrétant que désormais les *8 millions 1/2 de propriétaires* qui possèdent le sol de la France ne paieront plus un centime à l'État pour cette partie de leur avoir qui représente *plus de 90 milliards de francs !* Si nos hommes d'État, perdant de vue que dans la situation actuelle de nos finances, le problème de la réforme fiscale consiste bien plus à répartir équitablement qu'à dégrever, demeurent hypnotisés par ce besoin « *d'avoir l'air de faire quelque chose* », qu'ils songent donc qu'avant de dégrever ceux qui se trouvent à la tête d'un petit capital, il serait singulièrement plus équitable de dégrever ceux qui ne possèdent absolument rien !

Avant de supprimer ou de diminuer l'impôt foncier qui n'atteint, au demeurant, que ceux qui possèdent, ne conviendrait-il pas de supprimer cette taxe inique qu'est l'impôt des portes et fenêtres ? Au lieu d'opérer un dégrèvement qui se traduira pour près de 4 millions de contribuables par une remise dérisoire d'un franc au plus, ne ferait-on pas mieux, pour dégrever l'agriculture, de diminuer les taxes exorbitantes qui entravent la consommation de ses produits, tels que les sucres, les vins, etc ?

Le moment paraît venu de rappeler à M. le ministre des Finances qu'il parlait d'or lorsqu'en combattant comme simple député le projet de M. Doumer, il lançait à son prédécesseur cette vigoureuse boutade : « Si vraiment les contributions indirectes sont si imparfaites pourquoi M. le Ministre, ne proposez-vous pas plutôt de les réduire ? *Pourquoi, au lieu d'y toucher, allez vous au contraire restreindre la base des contributions directes* ? »

Tirer de l'impôt direct assis sur les signes extérieurs de la richesse tout ce qu'on peut en tirer pour diminuer d'autant l'impôt indirect qui frappe en aveugle, le pauvre comme le riche, tel doit être l'objectif de tout financier qui se respecte.

*
* *

Le tableau du commerce extérieur de la France pour l'année 1896 a paru beaucoup plus tôt que d'habitude, — et nous devons remercier M. le directeur général des douanes d'avoir rompu sur ce point avec la routine administrative. Nous en extrayons le relevé suivant qui nous a paru particulièrement édifiant, des importations et des exportations du commerce spécial (produits étrangers consommés en France, produits français exportés) pendant les trois périodes quinquennales de 1882-86, 1887-92 et 1892-96.

Dans la première période, notre importation s'est élevée à

22.266 millions, notre exportation à 16.895 millions. Dans la seconde, notre importation a été de 21.654 millions et notre exportation de 17.520 millions, enfin dans la troisième l'importation est descendue à 19.410 millions et l'exportation à 16.549.

Ainsi, au lieu de s'accroître comme celui de la plupart des autres nations du globe, (voir plus haut l'article de M. Mulhall) notre commerce extérieur a diminué de 2.902 millions, soit de près de 3 milliards depuis quinze ans. Voilà comment le tarif Méline a encouragé le travail national.

* * *

Le tableau du commerce extérieur nous apprend encore que le commerce de la France avec ses colonies ne forme que 10 p. 100 de l'ensemble de ses importations et exportations. Cependant le budget des dépenses coloniales s'élève à près de 100 millions. On s'expliquera, en lisant l'entrefilet suivant du *Journal des Débats* sur les chemins de fer coloniaux, qu'il ne soit pas en train de diminuer. Le gouvernement a renoncé, à la vérité, au système onéreux de la garantie d'intérêt. Mais combien de temps durera cette résolution économique ?

On sait les charges considérables que la construction et l'entretien des chemins de fer coloniaux imposent au budget. M. Turrel, en qualité de rapporteur du ministère des travaux publics, a rédigé à ce sujet, en 1895, un rapport qui a été une véritable révélation. L'honorable député citait, en effet, des faits presque invraisemblables : il signalait entre autres choses certain chemin de fer à voie étroite et sur un sol constamment uni, dont le kilomètre revenait à plus de 200,000 fr. et sur lequel il faudrait dépenser encore plusieurs millions pour mettre la voie en état de recevoir le matériel roulant. M. Turrel déplorait aussi la charge annuelle de 2,500,000 fr. que le petit chemin de fer de l'île de la Réunion — qui ne renferme que 169,000 habitants, — impose au budget de l'État. Enfin, nous avons appris, non sans surprise, toujours par le rapport de M. Turrel que le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé, à voie d'un mètre, revenait déjà à 118,400 fr. par kilomètre. Il y avait aussi l'histoire de l'achat du matériel roulant du petit chemin de fer de l'Exposition qui ne manquait pas de saveur.

Hâtons-nous de reconnaître que les révélations de M. Turrel n'ont pas été inutiles. Au ministère des colonies, on paraît enfin décidé à renoncer à des procédés qui ont donné de si pitoyables résultats. La commission permanente du Conseil des colonies, présidée par M. Lebon, a adopté un projet de chemin de fer au Dahomey de Kotonou à Abomey. Ce projet a cela de très particulier pour une entreprise coloniale,

qu'il ne comporte aucune garantie d'intérêt. Il n'est accordé aux concessionnaires qu'une superficie territoriale à déterminer des deux côtés de la voie. Nous ignorons quel sera l'avenir de la voie future; mais dès aujourd'hui il faut féliciter le gouvernement d'avoir renoncé pour les chemins de fer coloniaux au système de la garantie d'intérêt qui était ruineux pour le budget et, en définitive, ne profitait exclusivement qu'à certains lanceurs de l'affaire.

***

Une correspondance du Tonkin adressée au même journal nous expliquera mieux encore pourquoi à la différence des colonies de l'Angleterre celles de la France coûtent plus qu'elles ne rapportent.

Il ne faut pas perdre de vue que le Tonkin a un budget de 45 millions de francs, dont 25 millions fournis par la métropole, et que ces 45 millions sont absorbés par l'entretien des troupes et la solde du personnel : — le paysan tonkinois paye; on ne fait rien pour lui.

Le commerce et l'agriculture ne sont pas mieux partagés, et le *Courrier d'Haïphong* rappelait, il y a quelques jours, que la subvention du protectorat aux deux chambres de commerce est à peine de 10,000 fr., et que, si la subvention à l'agriculture atteint 100,000 francs environ, 80,000 fr. sont absorbés par l'entretien du Jardin botanique, — qui est plutôt le jardin public de Hanoï, — et par les établissements zootechniques de Hanoï. Chaque fois que nous sollicitons une amélioration, on nous répond qu'il n'y a pas de crédit. C'est ainsi que, l'année dernière, nous n'avons pu obtenir 4,000 piastres pour notre Concours agricole; mais d'un trait de plume on nous envoie pour 200,000 fr. de magistrats ou de greffiers et l'on crée, au Laos, pour 1,400,000 fr. d'emplois sur lesquels nous payons 650,000 fr. Tant que ces faits pourront être constatés, — et ils peuvent l'être dans chacune de nos colonies, — les ministres pourront écrire de belles lettres et prononcer de magnifiques discours, en vue de contribuer au développement de la colonisation française : leur littérature ou leur rhétorique n'aura aucune portée. Nos colonies se développeront d'elles-mêmes quand elles auront de bonnes finances. Malheureusement, elles n'auront jamais de bonnes finances, tant que le militarisme et le fonctionnarisme continueront à absorber les dix-neuf vingtièmes de leurs revenus. Or, comme ce sont les ministres qui ont créé et qui maintiennent cet état de choses, — contre le gré même des gouverneurs, — j'en conclus que leurs paroles et leurs écrits n'auront aucun effet pratique, tant qu'ils n'auront pas procédé à une simplification sérieuse de l'organisation administrative et militaire des colonies.

*
* *

Il ne paraît pas que la diligence dont M. le Directeur général des douanes vient de faire preuve soit imitée dans les colonies. C'est, comme on va le voir, par les rapports des consuls anglais que nous recevons les informations les plus récentes sur le mouvement de notre commerce colonial.

Un fait que signale le dernier numéro de la *Quinzaine coloniale*, dit le *Journal des Débats*, vient nous montrer, sous une forme dont notre amour-propre a quelque peu à souffrir, la lenteur vraiment excessive du travail de notre administration. Nous attendons encore en France la publication par le ministère des résultats du mouvement commercial et économique de notre colonie de Tahiti pendant l'année 1896, alors que le Foreign Office est déjà, depuis quelque temps, en possession du rapport de son consul sur ce sujet, puisque des journaux anglais ont pu en donner des analyses dès le mois dernier. Le fait en lui-même est déjà significatif. Il l'est bien plus encore si on lit la lettre que le consul anglais à Papaëte a mise en tête de son rapport adressé à lord Salisbury : « En vous transmettant mon rapport sur le mouvement commercial de Tahiti pour l'année 1896, dit ce consul, j'ai l'honneur de vous informer que, les autorités n'étant pas capables de publier aucune statistique sur le commerce de cette colonie avant le mois de juin de l'année qui suit celle sur laquelle elles doivent porter, c'est seulement grâce à la courtoisie d'un fonctionnaire du service des contributions, qui m'a permis de réunir dans son bureau les renseignements nécessaires, que je suis en mesure d'envoyer à Votre Excellence le rapport ci-joint. »

C'est donc dans les documents officiels anglais qu'il faut rechercher, si l'on veut des renseignements précis et récents sur le commerce de nos possessions d'outre-mer. On s'étonne souvent que nos colonies fassent plus d'affaires avec les pays étrangers qu'avec nous : c'est que les commerçants étrangers sont plus rapidement éclairés que les nôtres sur les conditions du commerce dans nos possessions.

*
* *

Nous reproduisons une très intéressante et très concluante statistique de M. Mulhall, relative au commerce du monde, et de l'Angleterre en particulier pendant ces vingt dernières années. Les chiffres de M. Mulhall montrent clairement ce que la politique du libre-échange a fait gagner à l'Angleterre et non moins clairement hélas ! ce que la politique de la protection a fait perdre à la France.

*
* *

Parce que l'Angleterre vient de dénoncer ses traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, les journaux protectionnistes s'empressent de sonner le glas du libre échange. Pour le dire en passant, nous avons quelque peine à nous expliquer leur joie. L'Angleterre est, de beaucoup, notre meilleur client : sur les 3.400 millions de notre exportation en 1896, elle nous a acheté à elle seule pour 1.030 millions, soit pour près d'un tiers. Si elle revenait à la protection, elle nous achèterait probablement pour quelques centaines de millions de moins et ce serait autant de perdu pour notre « travail national ». Les journaux protectionnistes riraient, sans aucun doute, de notre déconvenue, mais leurs clients riraient jaune. C'est que les protectionnistes n'ont pas de pires ennemis que leurs confrères étrangers et que tout en se gardant chez eux du libre-échange comme d'une peste, ils sont intéressés à ses progrès dans le reste du monde.

Mais la joie imprudente de leurs journaux ne nous paraît aucunement justifiée. Si l'Angleterre a dénoncé les traités qui accordaient à la Belgique et à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée dans ses colonies, ce n'est point pour revenir à la protection, c'est tout simplement pour pouvoir profiter d'une disposition favorable du nouveau tarif canadien.

On sait que l'Angleterre, seule parmi les nations colonisatrices, a accordé à ses colonies le droit de rédiger elles-mêmes leurs tarifs de douane, et qu'à l'exception de la Nouvelle-Galles du Sud, elles ont profité de la permission pour soumettre à des droits exorbitants aussi bien les produits de la métropole que ceux des autres pays. Le Canada est entré dans cette voie, et il y a même dépassé toutes les autres possessions britanniques.

« J'ai sous les yeux le tarif canadien, écrivait l'auteur de cette chronique dans un de ses voyages au Canada, et je ne saurais mieux comparer l'impression qu'il me cause qu'à celle qu'on éprouve en visitant un musée d'instruments de torture. Si l'industrie est protégée au Canada, en revanche, c'est le commerce qui ne doit pas être à son aise ! Il y a des pays où l'on taxe les produits étrangers au poids, d'autres où on les taxe à la valeur ; ici, on a combiné ingénieusement les deux systèmes : les principaux produits manufacturés payent à la fois un droit au poids et un droit à la valeur ; en sorte qu'il est absolument impossible de connaître le montant de l'impôt et le taux de la protection. On ne s'est pas borné, au surplus, à protéger les produits manufacturés, on protège les bois, les grains, le bétail, le poisson, les fourrures,

c'est-à-dire tous les articles d'exportation ; on protège aussi les livres, y compris les Bibles et les paroissiens romains, les journaux, la musique et les produits pharmaceutiques. On frappe, par exemple, d'un droit de 20 p. 100 le sulfate de quinine, en vue apparemment de protéger le quinquina du bouleau, du tremble ou de l'érable ! On protège en un mot tout ce que le Canada produit et tout ce qu'il pourrait produire. L'Angleterre aurait pu opposer son *veto* à ce débordement protectionniste ; elle a préféré s'abstenir, quoique le tarif canadien atteigne principalement ses produits, et c'est ainsi que le Canada jouit depuis 1879, des bienfaits de la protection [1]. »

Cet instrument de torture que le parti conservateur avait confectionné, le parti libéral arrivé aux affaires, avec M. Wilfrid Laurier vient de le mettre à la réforme, et de le remplacer par un tarif relativement modéré. Seulement M. Laurier a eu l'idée malheureuse d'importer au Canada notre invention protectionniste des deux tarifs, maximum et minimum. Les pays qui ne perçoivent aucun droit sur les produits canadiens jouiront du bénéfice du tarif minimum soit d'une réduction d'un huitième, et après le 30 juin 1898, d'un quart. Or l'Angleterre étant le seul pays qui ne taxe pas à outrance les articles de première nécessité que produit le Canada, jouira seule aussi de la reduction des droits, jusqu'à ce qu'il plaise à d'autres nations de suivre son exemple. Il est possible que cet exemple soit suivi par la Belgique, qui ne taxe que la viande, en épargnant le pain, mais il est malheureusement douteux qu'il le soit par la France et que nos industriels puissent profiter sous le régime de la protection de la faveur dont vont jouir leurs concurrents anglais, grâce au régime du libre-échange.

Toutefois, l'application du tarif minimum de M. Laurier rencontrait un obstacle dans les traités qui stipulaient pour les produits belges et allemands le traitement de la nation la plus favorisée dans les colonies britanniques. Cet obstacle, le gouvernement anglais a cru devoir le lever. Les industriels anglais pourront, en conséquence, importer au Canada leurs produits avec une réduction de droits d'un huitième, puis d'un quart. Ce sera pour eux un avantage, mais il est douteux que cet avantage soit partagé par les consommateurs canadiens. Enfin, il est encore plus douteux que l'Angleterre consente, pour favoriser à son tour l'agri-

---

[1] L'Irlande, le Canada, Jersey. P. 244.

culture canadienne, à défaire l'œuvre des Cobden et des Robert Peel. C'est à la politique du libre-échange qu'elle doit l'énorme développement de richesse que relèvent les statistiques de M. Mulhall. N'en déplaise aux protectionnistes anglais et autres, elle ne commettra pas l'insigne folie de tuer cette poule aux œufs d'or.

***

Nous empruntons au *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française* de New-York, cette appréciation sévère, mais hélas! trop juste, du nouveau tarif américain :

La partie la plus directement remarquable de la loi Dingley est celle qui impose des droits d'entrée sur les produits employés dans l'industrie, principalement sur la laine, le bois et les peaux, sans parler du borax, du lin, du chanvre, du charbon, du minerai de plomb, etc.. etc.

Toutes ces taxes sur les matières premières ont un caractère double. D'une part, elles sont des invites à l'appui d'une certaine classe d'électeurs qui, dans le cas de la laine, par exemple, sont supposés devoir être des fermiers, et de l'autre, elles constituent des concessions intéressées à certains syndicats puissants, entre autres, les « Lumbers Lords », le « Cattle Trust » et le « Lead Trust ».

Ce mélange de démagogie et de corruption est simplement révoltant, mais nous croyons qu'il est le signe précurseur de la fin. Le monstre mourra très probablement de son propre venin. Déjà les fabricants sur lesquels, il y a vingt ans, les protectionnistes s'appuyaient principalement, sont devenus soit ouvertement hostiles, soit indifférents, et il est fort probable que les agriculteurs le deviendront dans un temps donné. Leurs produits sont beaucoup trop abondants pour être consommés dans le pays et les prix sont établis par la vente du surplus sur les marchés étrangers. Le profit, généralement insignifiant et souvent illusoire qu'ils peuvent faire, n'est pas une compensation pour le mal direct qui découle de la vente de leurs faveurs aux riches monopoleurs. Le fermier du Sud, lui-même, ne croira pas que la *protection* qu'on lui accorde contre le coton égyptien puisse compenser le droit dont on frappe ses sacs et sa corde. Quand la *protection* agonisera, elle ne sera pas rendue à la vie par une infusion de sang tiré des veines de l'agriculture. On pourrait avec à propos paraphraser le mot célèbre des Girondins et s'écrier : *Protection*, que de crimes se commettent en ton nom!

***

Le quatrième Congrès des accidents du travail s'est réuni à

Bruxelles dans la dernière quinzaine de juillet. Nous ne comprenons pas bien, nous devons l'avouer, l'utilité de cette sorte de congrès, comme de beaucoup d'autres, et encore moins celle de l'intervention du Gouvernement pour obliger les entrepreneurs d'industrie à indemniser les ouvriers victimes du « risque professionnel ». Dans toutes les industries, où les ouvriers sont exposés à ce risque, les salaires comprennent une prime destinée à le couvrir. Si les entrepreneurs sont rendus légalement responsables du risque, la prime disparaîtra, le salaire baissera, et on peut se demander ce que gagneront les ouvriers à la protection légale qu'il s'agit de leur accorder. Comme toutes les législations socialistes, celle-ci les traite en mineurs, incapables de se gouverner, et elle aura pour effet naturel, de perpétuer leur incapacité et leur minorité, enfin elle leur fera, elle leur fait déjà payer l'assurance plus cher qu'ils ne la paieraient en s'assurant eux-mêmes. Mais les politiciens, en quête de popularité, veulent absolument faire quelque chose pour la classe ouvrière, sans s'inquiéter de savoir si ce quelque chose lui sera utile ou nuisible. Au congrès de Bruxelles, la question du transfert obligatoire du risque professionnel aux entrepreneurs d'industrie n'a pas même été abordée. Le débat a porté uniquement sur les mérites comparés du système anglais qui laisse les patrons libres de s'assurer à leur guise contre les risques mis à leur charge, et le système allemand qui les oblige à recourir à l'intervention de l'Etat. Défendu par M. Bœdiker qui a assimilé, très justement, d'ailleurs, l'Allemagne à une caserne, le système allemand a été vigoureusement attaqué par notre collaborateur. M. Yves Guyot, dont le *Siècle* résume, en ces termes, la réfutation péremptoire :

Le système allemand affirmait cinq prétentions.

1° Il serait moins onéreux pour les chefs d'industrie. — Pour les mines, les charges atteignent 2.27 p. 100 du salaire, dans moins de 20 ans, elles atteindront 4 p. 100. Les frais d'administration ne cessent pas d'augmenter.

Dans la corporation, existe le conseil qui représente la jurande des anciennes corporations. La moindre résistance est punie de 1.000 mark. Si un industriel ne se conforme pas à ses prescriptions, il peut majorer le taux de la prime de 500 p. 100. La loi punit ceux qui violeraient, en les publiant, les secrets de fabrique surpris au cours de leurs inspections, mais elle reste muette sur le cas de ceux qui les appliqueraient pour leur compte.

2° La loi avait la prétention de diminuer le nombre des accidents.

Par 1.000 assurés, le nombre a passé de 22,78 en 1887, à 30,28 en 1890, à 37,90 en 1895.

Les accidents mortels se sont maintenus autour du chiffre 0,70 pour 1.000.

Les incapacités temporaires prolongées de plus de 90 jours, ont passé pour 1.000 assurés, de 2,10 en 1886, à 4,63 en 1890, à 5,57 en 1895, soit une augmentation de 165 pour 100.

Les secours et indemnités par 1.000 mark de salaires assurés ont passé de 0,76 en 1886, à 5 mark 13 en 1890, à 9,64 en 1895, et ils doivent doubler.

3° La loi du 6 juillet 1884 devait garantir l'ouvrier contre tout risque, quelle qu'en fût la cause. L'exposé des motifs disait :

« Sauf le cas de préméditation, la rente ne peut être refusée à la victime, même si elle a été, par sa faute, la cause de l'accident. » Le paragraphe 7 de l'article 5 était conçu en conséquence.

M. Bœdiker célébrait cette disposition en 1891, au congrès de Berne : et cependant le 20 janvier 1890, une décision de l'office impérial des assurances allemandes rejetait la demande d'indemnité d'un ouvrier qui avait été blessé en se servant d'un monte-charge dont l'usage était interdit sous peine d'une amende de 2 ou 3 mark.

Une note officielle, publiée dans le *Kamposs*, du 20 février 1895, disait : « Le nombre des patrons (qu'inquiète la progression des accidents) augmente sans cesse : de plus en plus on demande de rendre les ouvriers responsables en quelque sorte du nombre des accidents, en ce sens que l'indemnité normale serait diminuée en cas de négligence ou de faute lourde.

4° La loi de 1884 avait la prétention de supprimer les litiges. Voici le résultat :

	Nombre des litiges	Nombre des appels
1886......	2.436	267
1890......	14.879	2.354
1895......	38.647	9.273

Le nombre des litiges a augmenté encore plus rapidement que le nombre des accidents.

5° La loi de 1884 prétendait établir la paix sociale. Le nombre des litiges ne fait pas supposer qu'elle ait obtenu ce résultat :

De plus, l'office impérial applique la loi dans un sens de plus en plus restrictif, au fur et à mesure que les charges augmentent : dans les premières années, on accordait des indemnités totales à 2.300 personnes, le chiffre est réduit, dans ces deux dernières années, à 855 et à 780 blessés.

L'augmentation du nombre des voix socialistes et des députés socia-

listes au Reichstag ne prouve pas que le socialisme bureaucratique ait arrêté les progrès du socialisme révolutionnaire.

Ajoutons que l'association des maîtres de forges de Charleroi a protesté énergiquement contre l'introduction du système allemand en Belgique, dans une lettre adressée au ministre de l'Industrie et du travail.

Nous ne pensons même pas, dit-il, que le régime de l'obligation soit bon en Allemagne et en Autriche. Mais ce dont nous sommes fermement, absolument convaincus, c'est que toute atteinte à la liberté individuelle, toute ingérence de l'Etat dans les affaires privées des citoyens est et demeurera toujours antipathique à notre tempérament national. Aussi ne parvenons-nous pas à comprendre les préférences de certaine école pour tout ce qui nous vient des pays germaniques.

Malheureusement, la « certaine école » à laquelle cette lettre fait allusion est en ce moment prépondérante, et elle est en train de faire de la Belgique une succursale socialiste de l'Allemagne.

*
* *

Malgré les énormes sacrifices d'hommes et d'argent que le gouvernement Espagnol impose à la nation, malgré les fusillades et les transportations, l'insurrection de Cuba se prolonge et elle a plus de chances que jamais de débarrasser cette perle des Antilles de l'exploitation éhontée du fonctionnarisme et du protectionnisme de la métropole. Un homme d'Etat, qui est en Espagne, le vaillant et le persévérant défenseur de la cause de la liberté commerciale, M. Moret, ancien ministre des affaires étrangères, n'a pas craint de dire à ce sujet de dures mais salutaires vérités à ses compatriotes. Dans un discours prononcé à Saragosse, il a déclaré nettement que le seul moyen de conserver Cuba à l'Espagne, ce n'est pas de pendre ou de fusiller les Cubains et d'incendier leurs récoltes : c'est de leur accorder le *home rule*, en un mot, de placer Cuba sous le même régime de *self government* qui assure aujourd'hui à l'Angleterre la fidélité et l'affection de ses colonies. Le discours de M. Moret a fait scandale dans le monde des politiciens et mérité les chaleureux applaudissements du monde des économistes.

*
* *

Il est malheureusement fort à craindre que l'attentat dont M. Ca-

novas del Castillo vient d'être victime, ne fasse tort à la solution libérale, que M. Moret a si éloquemment soutenue. La liberté a beau être innocente des crimes qui se commettent en son nom, on ne manque jamais de les lui faire expier.

G. DE M.

Paris, 14 août 1897.

ERRATUM. — Dans l'article *Le référendum au point de vue économique* de M. Vilfredo Pareto (nº de mai), au lieu de : M. le professeur Labriola, lire M. Arthur Labriola.

La *Société pour l'instruction élémentaire*, fondée en 1815 par Lazare Carnot, et présidée actuellement par son petit-fils, M. Adolphe Carnot, membre de l'Académie des sciences, frère du président Sadi Carnot) — vient de décerner, à l'unanimité, sa plus haute récompense à M. de Malarce en considération de ses travaux sur les institutions populaires et notamment les Caisses d'épargne de tout ordre et les Caisses d'épargne scolaires.

Déjà, en 1876, la Société pour l'instruction élémentaire avait donné à M. de Malarce un témoignage exceptionnel pour ses savantes publications, ses conférences et ses autres efforts en faveur des institutions de prévoyance et d'éducation populaires.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Essai historique sur le droit des marchés et des foires, par P. HUVELIN, avocat à la cour de Paris. 1 vol. in-8° de 634 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Le Suicide, étude de sociologie, par EMILE DURKHEIM, professeur de Sociologie à la faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-8° de 462 p. — Paris, Félix Alcan.

Le socialisme en Angleterre, par ALBERT MÉTIN. 1 vol. in-18 de 309 p. — Paris, Félix Alcan.

Traité des inventaires et des bilans au point de vue comptable, économique, social et juridique, par EUGÈNE LÉAUTEY. 1 vol. in-8° de 248 p. — Paris, Librairie comptable.

Introduction comptable à la science sociale, par EUGÈNE LÉAUTEY. Br. in-8° (extrait du *Traité des inventaires et bilans*).— Paris, Librairie comptable.

Le nouveau pacte de famine, par URBAIN GOHIER. Br. in-18 de 96 p. — Paris, Chamuel.

Précis de géographie économique, par MM. MARCEL DUBOIS et J.-G. KERGOMARD. 1 vol. in-8° de 843 p. — Paris, Masson et Cie, éditeurs.

Les étapes d'un Touriste en France : La baie de Somme. Boulogne et Calais, par M. J. PIZZETTA. 1 vol. gr. in-18 de 246 p. — Paris, Hennuyer, éditeur.

En congé. Égypte. Ceylan, Sud de l'Inde, par GEORGES NOBLEMAIRE. 1 vol. gr. in-18 de 321 p. — Paris, Librairie Hachette.

Une mission française en Abyssinie, par S. VIGNERAS. 1 vol. gr., in-18 de 224 p. — Paris, Armand Colin et Cie.

Les relations commerciales de la Tunisie avec les pays du Nord de l'Europe. Br. in-8° de 22 p. — Tunis. Imprimerie rapide.

Discours prononcé par M. Charles-Roux, député, sur le projet et proposition de loi dits du Cadenas. Br. in-8°, de 141 p. — Paris. Imprimeriedes Journaux officiels.

Une infamie judiciaire. Le cas du capitaine Dreyfus, par HENRI STRAUSS. Br. in-8° de 88 p. — Strasbourg. J. Singer.

Le travail des femmes aux XV° et XVI° *siècles*, par H. HAUSER. Br. in-8° de 14 p. — Paris. V. Giard et E. Brière.

Lettre à M. G. Cochery, ministre des Finances, sur le principe de

l'article 5 de son projet par F.-E. COUSIN. Br. in-4° de 8 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Rapport au directeur de l'agriculture et du commerce sur les opérations du dénombrement de la population française en Tunisie au 29 novembre 1896. Br. in-8° de 30 p. — Tunis. Imprimerie J. Picard et Cie.

La Belgique et ses grandes villes au XIX*e siècle.* La population, par MAURICE HEINS. 1 vol. in-12 de 108 p. — Gand, Ad. Hoste.

L'organisation de la liberté. Conférence faite par M. YVES GUYOT, ancien ministre. Br. in-18 de 63 p. — Bordeaux. Imprimerie G. Gounouilhou.

Essai statistique sur les accidents du travail, par R. FABRIS. Br. in-4° de 27 p. — Milan. Imprimerie Henri Reggiani.

Canada. Rapport du Ministère du commerce pour l'exercice terminé le 30 juin 1896. Comprenant relevés statistiques et financiers, relations commerciales et renseignements sur le commerce de divers pays. 1 vol. gr. in-8° 480 p. — Ottawa. Imprimerie Dawson.

Le concours de la participation aux bénéfices au Musée social. Br. in-4° de 102 p. — Paris. Calmann Lévy.

Annuario statistico italiano 1897. 1 vol. in-4° de 308 p. — Roma, Tipografia Nazionale di G. Bertero.

Sull' ipotesi dell' evoluzione, par LORENZO MICHELANGELO BILLIA. Br. in-8° de 41 p. Torino Bocca, fratelli.

Nel paese dell amozzoni, par le prof. dott. VINCENZO GROSSI. 1 vol. in-18° de 130 p. — Roma, Tip. dell' union cooperativa éditrice.

Lezioni di filosofia della morale fatte all' universita di Torino dal Prof Michelangelo Billia. Br. in-8° de 166 p. — Torino. Carlo Clausen.

The extinction of War, Poverty and Infectious Diseases containing essays on home rule and federation; can war be suppressed?; state remedies for poverty and the extinction of infectious diseases. By A. DOCTOR OF MEDICINE. 1 vol. in-18 de 157 p. — London. E. Truelove.

Kritik des Bimetallismus, von Dr OTTO HEYN. 1 vol. gr. in-8° de 184 p. — Berlin. Puttkammer et Mühlbrecht.

Die Künstliche Beschränkung der Kinderzahl als sittliche Pflicht, von HANS FERDY. 1 vol. in-8° de 142 p. — Berlin. Louis Heuser.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

DE

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(1896-1897)

Les travaux et discussions de la Chambre se sont quelque peu ressentis, cette année, des élections générales dont la date insensiblement s'approche. Au lieu de se livrer, en effet, vers l'automne, comme auparavant, la bataille se donnera au printemps de 1898. C'est l'époque du renouveau. Et l'on peut voir, dans ce choix, une allégorie gracieuse et bucolique au réveil de la nature. L'assemblée prochaine viendra sous d'heureux auspices. Elle naîtra en même temps que les plus jolies choses, avec le parfum des violettes et le chant du rossignol. Les dieux champêtres auxquels, en de lyriques discours, ont sacrifié MM. Jaurès, Méline, Deschanel et beaucoup d'autres orateurs — lorsque l'occasion s'en présentait — méritaient bien cet hommage.

Les discussions et décisions de l'Assemblée, disons-nous, se sont ressenties des élections prochaines. Cet état d'esprit s'est révélé par la prudence avec laquelle la Chambre a écarté toute proposition ou tout projet de nature à la compromettre. Incertaine à l'endroit de l'opinion publique, qui, du reste, existe peu ou point chez nous, elle a préféré ne pas se lancer à l'aveuglette dans des remaniements complets. La vieille question des droits sur les boissons est revenue sur l'eau avec le monopole de l'alcool. Malgré une campagne assez vive, la Chambre a fait — fort heu-

reusement — la sourde oreille. Mais si le danger financier qui en résultait a eu sur son indifférence une action certaine, on ne saurait méconnaître le sentiment très net, à cet égard, qu'ont éprouvé nos honorables de leurs intérêts électoraux. Le projet de réforme des quatre contributions, lui-même, présenté en fin de session par M. Georges Cochery, a reçu un accueil plutôt froid. La discussion ne doit venir qu'après les vacances.

On a mené à bien, il est vrai, le renouvellement du privilège de la Banque de France. Ça a été le gros morceau de la session dernière. Cette fois, il fallait aboutir. La question était, d'ailleurs, depuis longtemps jugée dans le monde spécial des affaires, monde assez restreint. On s'en tenait au *statu quo* avec quelques retouches de détail. S'il n'y a pas, en France, d'opinion publique à l'endroit de la politique générale, il en existe encore moins une au sujet des Banques d'émission, si ce n'est la conception archaïque — chère aux socialistes — d'une banque d'Etat. Il était donc difficile de prévoir une autre issue. Et les rares partisans d'une réforme libérale et hardie se sont consolés en pensant qu'il valait encore mieux garder la Banque de France avec sa constitution actuelle que de la voir remplacer par une banque d'Etat. Nous reviendrons plus longuement sur cette grosse question au cours de notre article.

Deux autres lois ont aussi été votées par la Chambre : celle sur les raisins secs et celle sur les primes à l'exportation des sucres. Avec la loi sur la Banque de France, cela fait trois lois de privilège.

On aurait pu croire que, par un autre côté, la Chambre, soucieuse de sa fin à l'exemple des gens qui ont beaucoup péché, tiendrait — pour qu'il lui soit beaucoup pardonné — à sortir du Palais-Bourbon avec des « derniers moments » édifiants. Il n'en a point été ainsi. Elle est retombée dans le péché originel en traînant ce pauvre budget de 1897, de la Chambre au Sénat jusque vers la fin mars! Nous avons eu trois mois de douzièmes provisoires. Ce n'est pas qu'il soit plus pénible précisément de vivre sous ce régime fiscal, au mois, que sous celui d'une loi solennelle des finances votée et promulguée avec toutes les herbes de la Saint-Jean. Non. Les prédicateurs les plus sectaires et les plus imbus des théories de Joseph de Maistre ne sauraient y découvrir la cause des cyclones dont les fantaisies se sont données cette année un trop libre cours. Le danger réside ailleurs. Il est dans la mauvaise habitude prise de boucler, en hâte, un budget forcément incomplet, parce que l'on s'est mis en retard avec des dis-

cussions interminables sur les sujets les plus variés et les plus divers. Reprise au commencement de novembre, la discussion ne s'est terminée que vers la fin mars. Entre temps, on abordait d'autres sujets et l'on se livrait assez souvent à l'intermède parlementaire qui a nom l'interpellation. Il y en a eu de fort suivies par le public amateur de ces scrtes de spectacles. Nous en avons eu sur Carmaux, sur l'Algérie, sur les maîtres répétiteurs et sur la nomination de M. Doumer comme gouverneur du Tonkin. Le ministère a été, en outre, houspillé à diverses reprises à propos des affaires d'Orient. La Crète et la guerre turco-grecque ont prêté à d'éloquents morceaux, sur le « rôle de la France à l'extérieur ». Mais, en général, les interpellations n'ont guère porté. On les a canalisées en fixant un jour par semaine pour les développer. L'indignation devenant hebdomadaire, l'on s'y est fait peu à peu. Puis, à travers la discussion du budget, ont pris place de longues, très longues, dissertations sur les réformes fiscales, sur la marine, les colonies, sur tout ce dont on pouvait parler à propos du budget ; et le contribuable sait si le budget touche à des sujets nombreux !

Ce n'est cependant qu'un budget d'attente, bien que l'on pense avoir mis au monde un budget régulier pas trop difforme. Voilà, en effet, qu'au cours de l'exercice on s'aperçoit, successivement, qu'il lui manque beaucoup de choses. On les lui ajoute avec ces sournois de crédits supplémentaires si inoffensifs d'aspect, en détail, et si lourds quand on les additionne. On arrive, par le système dosimétrique, à faire avaler aux gens des doses de poisons violents auxquelles ils finissent par s'habituer. Donc le crédit supplémentaire flanqué du crédit complémentaire sont des moyens ingénieux et nécessaires de réparer les oublis ; ils sont aussi quelquefois un instrument dangereux lorsque l'on en use, sous la pression d'un événement actuel, de nature à émouvoir et à faire voter des crédits de trop large envergure.

Mais ces péchés parlementaires, pour graves qu'ils soient, touchent de façon trop indirecte l'électeur assez peu soucieux de sa fonction de contribuable. Des psychologues transcendants nous ont révélé une sorte de dédoublement de la personnalité chez l'individu. Qu'ils étudient le phénomène chez l'agent électoral et ils verront probablement que l'électeur quémandant une place efface et annihile le contribuable prêt à se plaindre.

Maintenant les personnes qu'intéressent ces sortes de statistiques ne seront peut-être pas fâchées de savoir que la sixième législature pendant les huit sessions tenues, jusque vers la fin

mai, a vu éclore 2.557 projets et propositions de lois, dont deux proviennent de l'initiative du Sénat. En évaluant à 500 environ le nombre des propositions et projets nouveaux qui seront déposés jusqu'à la fin de la législature on arrive au chiffre rond de 3.000 affaires.

En outre le mécanisme parlementaire a ses rouages intimes, ses dessous, dont nous connaissons les travaux par les rapports qui en sortent : ce sont les commissions ; 267 avaient été nommées jusqu'à la fin de mai, pendant ces huit sessions. La commission de Panama, nommée depuis, n'est pas comprise dans ce chiffre. Ces 267 commissions se sont réunies 1.934 fois et elles avaient terminé 1.761 affaires. Il y a évidemment là dedans beaucoup, beaucoup de petites affaires courantes. N'empêche que si les députés sortants, de nouveau candidats aux futures élections, imprimaient habilement ces chiffres et les placardaient, ils arriveraient peut-être à détruire chez les électeurs même sceptiques l'idée que leurs représentants ne font rien de rien à la Chambre. Car les chiffres, n'est-ce pas, ce sont des faits ? Et puis les chiffres habilement disposés ont toujours le prestige de ce qui est correct et bien aligné.

*
* *

Le lever de rideau, dès le début de la session extraordinaire de 1896, en novembre, a été la discussion sur le projet relatif aux vins de raisins secs. Le raisin sec, ennemi du raisin frais, au dire de M. du Périer de Larsan, rapporteur, ne doit pas servir de matière première à la fabrication du vin destiné au commerce. D'abord il paraît que l'on vendait, sous le nom simple de vin ordinaire, du vin de raisin sec. La fraude se faisait couramment et elle était difficile à enrayer. Le vin de raisin frais avait donc là un concurrent d'autant plus redoutable qu'il lui ressemblait comme deux gouttes... de vin ; car on n'est pas absolument d'accord sur la définition du vin. Les viticulteurs assurent que le *vrai* vin, le vin *naturel*, est du vin fabriqué avec du raisin frais. A cette affirmation, les chimistes répondent en démontrant que le vin de raisins frais n'est pas *naturel*, au sens exact du mot, puisqu'il est obtenu après une fermentation provoquée, dirigée ou surveillée. Dans les deux cas, le phénomène se réduit à une fermentation. Ce n'est pas que le vin de raisin sec fût nuisible en soi. Les hygiénistes ne le proscrivaient pas encore. Bien mieux, quelques mois avant la discussion, un savant médecin, après expériences, estimait que les grands vins et les vrais cognacs, empruntaient leur qualité et leur finesse à des poisons subtils. Nos esprits parlementaires n'en

furent point troublés. Cependant M. Charles-Roux montrait les dangers du projet; il défendait le vin de raisins secs comme la boisson des ouvriers et des ménages modestes; il attirait l'attention de la Chambre sur les conséquences de cette loi restrictive. A son avis les Anglais, toujours à l'affût de bénéfices à récolter, profiteraient de l'aubaine en fabriquant force vin de cette nature qu'ils nous vendraient ensuite sous le nom de vins d'Australie. Ce fut peine perdue. M. Michou eut beaucoup plus de succès. Il proclama l'innocuité de l'eau-de-vie faite avec du vin naturel et apprit ensuite à la Chambre qu'il était un buveur d'eau irréductible. On ne pouvait présenter de meilleures conditions d'impartialité. La Chambre vota donc, à une très grosse majorité, la restriction pour le vin de raisins secs, de circuler en tant que vin de commerce. On a bien voulu laisser aux citoyens de ce pays libre le droit de fabriquer, pour leur usage personnel, ce vin chez eux. Tous les amendements présentés pour atténuer ces dispositions avaient été impitoyablement repoussés, de sorte que la loi a passé telle quelle malgré les efforts de ses adversaires. En réalité la loi a pour but de supprimer la concurrence du raisin sec, qui, en d'autres temps, avait rendu d'inappréciables services, alors que le phylloxéra exerçait des ravages contre lesquels on ne savait pas encore lutter. Or, maintenant, l'on reconstitue les vignobles et l'on en crée même là où il n'y en avait pas auparavant; les viticulteurs nouveaux tendent donc aussi, eux, à augmenter la production et à faire concurrence aux anciens. La loi, par une ironie qui se trouve souvent dans les choses, aura pour résultat de faire baisser le prix du vin. Et le vin de raisin sec aura été la victime expiatoire!

Comme préface à la discussion du projet sur les primes à l'exportation des sucres, M. Papelier a proposé de donner des primes à l'exportation du blé — alors que le prix du blé tendait à augmenter! M. Méline flairant le danger ne s'est pas laissé entraîner dans cette voie et a démontré que ce n'était point par un remède de cette nature que l'on pouvait porter aide aux agriculteurs.

La loi sur le régime des sucres a été élaborée en une douzaine de séances, avec des amendements nombreux et des digressions parmi lesquelles certaines présentent un réel intérêt. Il s'agit, on le sait déjà, de primes à l'exportation des sucres. Les Allemands (nos concurrents pour ce produit sur le marché anglais) ayant augmenté leurs primes à l'exportation des sucres, il y a quelque temps, nos sucriers se mirent en devoir de réclamer, aussi eux,

du gouvernement, une prime compensatrice. Un grand nombre d'orateurs ont pris la parole dans cette discussion, car il surgit toujours une foule de spécialistes lorsque l'on parle sur les sucres. Le nord donne toujours en masse. M. Georges Graux était rapporteur, appuyé par M. Ribot. En face, M. Siegfried s'est efforcé de combattre le projet dans l'intérêt de l'homme toujours « oublié » qui est le contribuable. Il n'a pu, malgré de solides démonstrations, « retourner » l'opinion de la Chambre. Non pas que cette opinion fût représentée par une forte majorité : l'ensemble du projet n'a été adopté que par 272 voix contre 228. Mais les partisans des primes avaient, pour la plupart, des convictions fondées sur des intérêts.

Les socialistes n'ont pas manqué d'intervenir. Ils l'ont fait parfois avec habileté. Certaines de leurs propositions ne manquaient pas de logique dans leur absolutisme. Comme bien on pense, ils n'ont pas été suivis. Cependant M. Jaurès a souvent pris la parole et est entré dans le débat technique, probablement pour montrer que le midi peut aussi, lui, pénétrer au cœur de la betterave. Dès le début de la discussion, le député de Carmaux a présenté un contre projet ayant pour but de constituer au profit de l'Etat le monopole de la raffinerie et de réglementer la production du sucre. Puisque l'Etat intervenait en donnant de l'argent et en réglementant, M. Jaurès trouvait plus simple, qu'avec les charges, il prît les bénéfices. Cette prise de possession de certaines industries par l'Etat n'a point toujours fait partie du programme collectiviste. Les purs répudiaient ce moyen, bon tout au plus pour les socialistes petits-bourgeois, qu'on appelle socialistes d'Etat. Aujourd'hui, plus opportunistes, depuis qu'ils ont pénétré dans le Palais-Bourbon, ils consentiraient volontiers « à socialiser » les mines, les chemins de fer, la Banque de France, les raffineries et ensuite, peut-être, les industries métallurgiques. Le contre-projet de M. Jaurès prétendait apporter, par ce moyen, aide et protection aux travailleurs agricoles et industriels. C'était déjà le commencement de la campagne de manifestations parlementaires, destinées à attirer l'ouvrier et le petit propriétaire agricole dans le giron du collectivisme. M. Jaurès fit une critique facile des résultats à attendre de la conférence internationale des sucres. Selon lui, avec le régime capitaliste, il ne peut pas plus y avoir « de désarmement fiscal que de désarmement militaire ». Un contre projet de M. Siegfried, modifiant la loi de 1884, n'eut pas de succès. Comme pour la loi sur les raisins secs, l'opinion de la majorité se trouvait acquise au principe du projet. Malgré cela, les socialistes

ne renoncèrent pas à présenter des amendements toujours dans l'intérêt des ouvriers proprement dits et des ouvriers agricoles. Vers la fin de la discussion, l'on vit se produire toute une série de « dispositions additionnelles » ayant pour but d'empêcher les ouvriers étrangers de venir faire concurrence aux ouvriers français. Les uns voulaient la prohibition pure et simple de tout élément étranger. D'autres toléraient un tant pour cent : MM. Castelin et Lesenne, pas plus de 10 p. 100 ; MM. Marcel Habert et Gauthier de Clagny 25 p. 100, et M. Gérault Richard 30 p. 100.

La doctrine de la solidarité internationale n'est donc pas toujours étroitement suivie par certains socialistes. De même, la doctrine de la protection n'est point observée dans toute sa rigueur par ceux qui la défendent, car ces dispositions furent rejetées. Il est vrai que quand bien même on les aurait votées, leur application était impossible. M. Méline a, en effet, déclaré à la tribune que les traités diplomatiques entre la France et les pays étrangers sont formels à l'endroit des restrictions de cette nature : ils ne les permettent pas.

Le projet sur les bureaux de placement a aussi donné lieu à quelques séances assez mouvementées. On sait quelles sont les tendances du parti socialiste en ce qui regarde les bureaux de placement. Il voudrait faire octroyer aux syndicats professionnels le monopole du placement des ouvriers. Comme les syndicats professionnels ont fait surtout de la politique, ils n'ont pas précisément attiré vers eux la masse des ouvriers, bien plus attachée aux intérêts de métier qu'aux intrigues de parti. Cette abstention énorme préoccupe les chefs socialistes. Alors, dans le but d'augmenter la clientèle des syndicats, ils ne seraient point fâchés de forcer tous les ouvriers à venir au syndicat pour se faire placer. Ce système de recrutement est ingénieux, mais il n'a pas été du goût de la Chambre. M. Georges Berry était rapporteur et demandait la suppression, dans un délai de cinq ans, des bureaux actuels de placement. Cette concurrence des bureaux de placement, qui gêne les socialistes aux entournures, ne laisse pas d'être aussi un obstacle pour certaines sociétés charitables. Et, cependant, syndicats et sociétés de secours et de bienfaisance font le placement gratuit, tandis que les bureaux ordinaires exigent le paiement de leurs services. Il est à croire que les services des bureaux sont plus appréciés des intéressés que ceux des syndicats et sociétés, puisque le gros des ouvriers use du bureau où l'on paie. La suppression des bureaux autorisés n'est, au fond, dans l'esprit des socialistes aussi bien que dans celui de certains con-

servateurs — socialistes sans le savoir — qu'un moyen de rendre plus facile le recrutement de leur parti. Les socialistes l'ont très naïvement avoué lorsque M. Dejeante demanda en leur nom la suppression — dans la nomenclature des bureaux gratuits — de toutes les associations autres que les syndicats professionnels. M. Guillemin a défendu très nettement le principe de la liberté. On ne peut empêcher des associations de rendre des services gratuits, mais on ne peut,à plus forte raison, interdire, à ceux qui les font payer, de les offrir. Les bureaux où l'on paie demanderont donc l'autorisation, et les bureaux gratuits seront astreints à la déclaration. Ces idées ont prévalu et la Chambre les a adoptées — en laissant sous leur réglementation spéciale les bureaux de placement de nourrices.

Quelques-unes des nombreuses propositions émanant de l'« initiative parlementaire »,toujours féconde,ont été l'objet d'études et de rapports plus ou moins importants. Parmi elles, il faut citer la proposition de M. Guillemet relative au monopole de rectification de l'alcool. Cette question de l'alcool a eu, cette année, une reprise assez bruyante qui ne faisait guère prévoir l'indifférence sous laquelle on l'a depuis laissée tomber. Il y avait déjà un an que siégeait la commission parlementaire chargée de résoudre le problème lorsque M. Fleury-Ravarin, rapporteur,donna sa démission et fut remplacé par M. Guillemet, partisan convaincu du monopole de la rectification. En dehors du Parlement, une commission était instituée au ministère des Finances pour apporter son contingent de lumières. C'est devant elle que M. Alglave, promoteur de l'idée du monopole de rectification par l'Etat, exposa son système. M. Guillemet vint à la rescousse peu de temps après — dans la seconde moitié de janvier 1897 — avec un rapport complet. On y trouve les dépositions des médecins, des chimistes, des fonctionnaires appelés à donner leur avis, les uns sur les dangers physiologiques de l'alcool, les autres sur les avantages... ou désavantages financiers du monopole de rectification ; puis les vœux émis par les conseils généraux sur la question, et enfin des statistiques, complément obligé de ces travaux. Bien entendu l'on a fait de l'alcool le bouc émissaire de tous les crimes et de toutes les maladies ; aussi ne portera-t-il pas seulement les péchés d'Israël, mais encore une lourde part dans les charges fiscales. Néanmoins, on a trouvé des catégories, des degrés dans les différents alcools relativement à leur nocivité, et l'on a semblé admettre des circonstances atténuantes en faveur des alcools de vin. Tout ce déploiement de forces n'eut pas le résultat que l'on en

attendait. Ce ne fut pas la bonne volonté qui manqua aux savants. MM. Audigé et Dujardin-Beaumetz, pour répondre aux objections que faisaient naître les expériences instituées sur les chiens, prirent pour « sujets » 18 cochons. Le choix n'était pas indifférent. Le cochon ne ressemble pas seulement à l'homme par la structure de l'appareil digestif, il est de plus l'unique animal, dit-on, qui consente à accepter avec bonne grâce les petits verres qu'on lui offre. Suivant le degré de toxicité de l'alcool, ceux que Charles Monselet appelait « des anges » succombèrent au bout d'un, de deux, de trois ou de quatre ans. Déjà, cependant, on élevait des objections contre ces atténuations dans la culpabilité de l'alcool. Bien mieux, on assura que les alcools les plus nocifs étaient ceux dont l'origine était la plus relevée et la plus noble. Une démocratie ne pouvait être indifférente à une telle constatation. Depuis, il semble bien que l'on ait éclairci la question en établissant que c'est plus à la quantité qu'à la qualité de l'alcool qu'il faut imputer ses méfaits. Peut-être aussi les défenseurs du monopole firent-ils la mariée trop belle ? On a beau être habitué à voir nos honorables jongler avec les milliards du budget, il est des chiffres qui étonnent. On exagéra certainement le rendement espéré de ce Transvaal du fisc. La curiosité, un moment éveillée, s'en alla. Et — phénomène significatif — les caricaturistes se détachèrent de la question pour exploiter des événements plus originaux. La campagne pour cette fois était terminée.

A n'en pas douter, la question du privilège des bouilleurs de cru préoccupait en outre la Chambre qui, au fond, ne tenait guère, presque à la veille des élections, à se prononcer sur cette délicate affaire. Puis, les députés reculèrent devant une réforme dont ils sentaient toutes les difficultés administratives. Ils craignirent quelques déceptions budgétaires..., car on avait fait de l'alcool la source inépuisable en richesse d'où devaient découler les sommes nécessaires au fonctionnement illimité de caisses de retraites, d'assurances, etc. On eut tort de ne pas discuter la question et de la laisser tranquillement tomber sous l'indifférence. C'est peut-être fort habile, ce n'est pas à coup sûr très courageux. Il faudra tôt ou tard — la proposition revenant sur l'eau — dire oui ou non. Il eût mieux valu dire non tout de suite et régler, dans le sens de l'égalité pour tous devant la loi, c'est-à-dire, ici, devant l'impôt, la sempiternelle question des bouilleurs de cru.

D'un autre côté M. Cochery, ministre des Finances, présentait dès le début de la session extraordinaire de 1896 (31 octobre), un projet « relatif au contrôle hygiénique et fiscal de l'alcool » des-

tiné à réprimer la fraude et à protéger la santé publique sans qu'il fût nécessaire d'établir, pour cet objet, un monopole quelconque. Le système consisterait à établir des laboratoires par régions, à utiliser ceux des douanes pour les alcools importés, et à leur faire exécuter un contrôle hygiénique sévère. Puis seraient créés des entrepôts fictifs. Les spiritueux ne pourraient circuler qu'avec toutes sortes d'ornements, spéciaux à la régie; cachets, scellements au plomb, vignettes variées, etc. La difficulté, toutefois, n'est pas dans la circulation des produits contrôlés, mais dans la vente au détail où la fraude aurait beau jeu avec les vignettes, cachets et autres appareils artistiques. Il faudrait donc suivre, jusque chez le débitant, l'alcool en fût plombé et surveiller le transvasement. Cet « exercice » spécial n'est point, paraît-il, une innovation. La loi du 28 avril 1816 ne permettait aux débitants de mettre leurs vins en bouteilles qu'en présence des employés chargés d'y apposer leurs cachets. En 1824, on étendit cette réglementation aux liqueurs et alcools. Elle a cessé depuis si longtemps d'être appliquée — en admettant qu'on l'ait mise réellement en pratique — qu'on ne se doutait guère de l'existence de cet engin fiscal, parmi ceux assez surannés pourtant dont se compose l'arsenal de la Régie des contributions indirectes. Et puis, cette loi d'hygiène, n'irait-elle pas contre son but en obligeant des employés à passer leur vie dans des caves en tête à tête avec le monstre alcool? A ce compte ne voit-on pas que la Régie deviendrait une industrie insalubre?

Si l'on a pu remettre la solution du problème de l'alcool, il n'a point été possible d'en agir ainsi avec le renouvellement du privilège de la Banque de France. Ce privilège expire, en effet, le 31 décembre 1897. On a d'ailleurs attendu jusqu'au dernier moment pour se prononcer sur cette question, jugée très redoutable à cause des critiques passionnées dont elle a toujours été l'objet. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, qu'elle est soulevée. Dans la précédente législature, dès janvier 1891, M. Rouvier, alors ministre des Finances, déposait un premier projet de renouvellement. En 1892, M. Burdeau déposait son rapport, autour duquel on fit si grand bruit. La discussion générale commença vers le 21 juin pour se terminer le 6 juillet de la même année. La Chambre mit fin aux débats sur les principes en décidant de passer à l'examen des articles. Et comme on avait du temps devant soi, on remit indéfiniment la discussion. Les pouvoirs de la Chambre expirèrent. La nouvelle assemblée vint avec d'excellentes intentions de débutante, mais aussi avec l'inexpérience d'une Chambre qui naît

à la vie parlementaire et en goûte surtout les distractions variées, telles que : papotages dans les couloirs, interpellations corsées, scandales à détente, etc., etc. Cette fois encore une reprise du drame comique appelé Panama faillit retarder le vote du renouvellement. La date de l'expiration du privilège approchant, l'on se prit à craindre les reproches des électeurs et l'on se mit à la besogne. Le rapport de M. Maurice Lebon était déposé depuis la fin de janvier. On résolut donc de commencer la discussion lors de la rentrée, après les vacances de Pâques, et de la mener à fin avant les grandes vacances.

On a recommencé la discussion générale. Ce n'est certes pas la moins intéressante au point de vue spéculatif, mais c'était la moins utile en l'état où est actuellement l'opinion en France touchant le régime des Banques d'émission. Les résultats de l'enquête, ouverte auprès des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures, en 1890, montrent, en effet, une grande uniformité d'opinion. Cinquante-deux d'entr'elles avaient approuvé sans réserve le projet primitif de M. Rouvier. Les soixante dix-sept autres acceptaient le projet : les unes, en émettant des vœux d'intérêt local, les autres en demandant des modifications dans le service des dépôts proprement dits et des dépôts de titres, dans l'abaissement de certaines commissions ; un petit nombre, enfin, dont Paris, Nantes, Tours, etc., aurait désiré, ou étendre le nombre des Régents, ou abaisser à deux le nombre des signatures exigées, ou élever le délai maximum d'échéance de 90 jours à 120 jours. Mais aucune ne touchait aux bases fondamentales du projet. Toutes acceptaient le statu quo, en recommandant des petites réformes de détail, dont l'application — sauf en ce qui concernait deux ou trois vœux — ne portait point atteinte au principe premier. Nous n'avons pas à examiner ici les causes pour lesquelles la conception du régime à donner aux banques d'émission en est arrivée à ce point chez nous. Il faudrait, pour cela, reprendre tout l'historique de la Banque de France et ce n'est pas ici le lieu. Un concours de circonstances particulières a fait que — actuellement — on ne pouvait proposer, avec chance de réussir, aucune combinaison autre que le monopole de l'émission. Dans ces conditions, il importait de tirer le meilleur parti de la situation et de fortifier la Banque devenue d'une utilité évidente pour parer aux crises. Autrefois on défendait le monopole en disant qu'elle « régularisait » la circulation et qu'elle tenait l'escompte en son pouvoir. A cette époque les sociétés de crédit — assez rares, du reste. — n'étaient point autorisées à recevoir des dépôts illimités. Elles

étaient entravées par toutes sortes d'obstacles juridiques et de chinoiseries réglementaires. On sait les difficultés qu'eut le Comptoir d'escompte à surmonter en cette occasion pour faire la trouée par laquelle il est venu plus de liberté. Maintenant la Banque de France n'est pas, malgré l'affirmation de M. Maurice Lebon, « un centre régulateur » de l'escompte. Il faudrait, pour répondre à cet objet, que la Banque eût le monopole de l'escompte. Or, non seulement elle ne l'a pas en droit, mais elle n'exerce plus, en fait, sa domination en cette matière comme autrefois. Certaines sociétés de crédit ont des portefeuilles commerciaux plus importants que le sien, lequel a beaucoup baissé depuis une dizaine d'années, alors que celui des sociétés de crédit a augmenté dans de fortes proportions. Jadis la Banque attendait solennellement derrière ses guichets qu'on vînt lui demander de vouloir bien prendre du papier de commerce. On passait par des tourniquets compliqués avant d'être *dignus intrare*. Aujourd'hui, les sociétés de crédit vont chercher le papier à domicile, chez le commerçant et l'industriel, se faisant concurrence à tel point que l'escompte a baissé beaucoup, beaucoup, sans que la Banque y ait été pour rien. Elle a d'ailleurs un taux unique d'escompte. La banque française y a gagné un néologisme peu gracieux, il est vrai, celui de *démarcheur* qui sert à désigner l'employé chargé de récolter les effets de commerce, et le commerçant ainsi que l'industriel, en ont retiré l'avantage d'avoir un escompte à bas prix.

Aussi — étant donnée la situation — ce ne sont point là les meilleurs arguments invoqués en faveur du renouvellement du privilège. On est obligé de faire abstraction de la véritable théorie de l'émission des billets de banque, incomprise aujourd'hui, ou ignorée, et de considérer la Banque comme un centre de secours en cas de crise : et pour les Sociétés de crédit et pour l'Etat. Si l'on a cette conception, étroite à notre avis, mais imposée par les circonstances, du rôle que doit remplir une Banque d'émission et de dépôts, la solution adoptée et les arrangements pris répondent, en effet, au jeu de cet organe envisagé sous son aspect de maison de refuge ou de dispensaire ; c'est une lourde tâche qu'ont assignée les événements historiques à la Banque, tâche dont les dangers sont peut-être plus grands que ceux pouvant résulter d'une organisation plus libérale, plus large.....

Mais comme, en dehors de cette conception, la seule qui pût trouver accès près de l'opinion, était celle — fort dangereuse — de la Banque d'Etat, il était naturel de refaire un autre contrat où, tout en tenant compte de conditions nouvelles, on s'efforçait de main-

tenir le plus possible l'autonomie de la Banque en la défendant contre les ingérences — compromettantes — de l'Etat.

La discussion a fourni de beaux discours, et le sujet ample matière à critiques. Et certes la critique était facile. Dans le rôle qu'elle est appelée à jouer, la Banque agit surtout pendant les crises. C'est pendant ces périodes qu'elle a le plus de chances de gagner de l'argent. On lui fait donc un reproche immérité lorsque l'on établit, qu'après 1870, elle a récolté d'assez beaux bénéfices. C'est comme si l'on reprochait aux médecins et aux pharmaciens de faire leur fortune pendant les épidémies.

M. Viviani a surtout développé les arguments critiques contre la Banque, tâche assez facile. Il a donné, par contre, peu d'éclaircissements sur l'organisation de la Banque d'Etat si prônée par les socialistes. Les Banques d'Etat que nous connaissons n'offrent pourtant pas des exemples bien encourageants. Les unes sont des Banques d'État en droit, d'autres le deviennent en fait lorsque leurs rapports avec les gouvernements les lient au sort des Etats. La Grèce, l'Italie, l'Espagne nous présentent le résultat de ces combinaisons avec accompagnement de papier monnaie. Or ces Banques sont établies en pays monarchiques,et bien que l'autorité n'y soit pas précisément employée à empêcher les sottises financières, la lutte pour le pouvoir se réduit à la défense de la dynastie régnante. Cela suffit, du reste, bien pour commettre les plus inconcevables fautes et ruiner un pays. Or, les mêmes dangers se retrouvent avec d'autres formes sous un gouvernement démocratique et républicain. Le souverain, alors, c'est tout le monde, et l'on peut, en face des propositions et demandes tirées sur le budget par nos honorables, prévoir l'avalanche des demandes de crédit, de secours, de subventions, d'avances qu'aurait à supporter un établissement d'Etat, en vertu de la croyance assimilant l'Etat à une Providence inépuisable.

La même idée tenait ceux qui auraient voulu imposer à la Banque l'escompte quand même du papier agricole, conception assez difficile à appliquer puisque l'on supprimait ainsi tout droit d'examen des effets présentés. Le papier agricole a généralement une échéance plus éloignée que le papier commercial et cela par la nature des choses, l'ordre des saisons et des récoltes ne pouvant être changé. Il présente ensuite des aléas ; les récoltes sur lesquelles il repose le plus souvent sont susceptibles d'être très variables dans leur rendement suivant la météorologie — et l'on peut dire, qu'en agriculture surtout,les années se suivent et ne se ressemblent pas. Cette disposition étant impossible à insérer dans

le projet de renouvellement, on a disjoint — style parlementaire — cette question brûlante du crédit agricole. La Banque néanmoins coopérera indirectement à la fondation d'un établissement de crédit agricole. Les éléments du capital de cette nouvelle institution de crédit seraient l'avance nouvelle de 40 millions consentie par la Banque à l'Etat, plus les redevances annuelles qui lui sont imposées.

Il y aurait beaucoup à dire sur le crédit en général et sur le crédit agricole en particulier. Le cadre restreint de cet article ne nous le permet pas. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'examiner ce problème assez complexe lorsque l'on discutera les bases de la Banque ou des Banques de crédit agricole.

Malgré que l'on ait réservé cette question, dès le début, et qu'il n'y eût plus guère de motifs à développements et à « bergeries », les orateurs n'ont pas manqué d'y revenir et de célébrer en d'éloquents discours la « démocratie paysanne ». M. Jaurès, dont le talent oratoire se plaît à évoquer de grandioses images, a été jusqu'au dithyrambe, et M. Deschanel n'a pas voulu rester en arrière. Jacques Bonhomme sait où toutes ces belles manifestations veulent en venir ; il sait qu'il fait masse dans l'armée électorale et qu'on en veut à ses bulletins de vote. Il n'a malheureusement pas toujours une compréhension aussi fine de ses intérêts.

Les principales clauses du projet nouveau sont les suivantes:

Le privilège durerait jusqu'au 31 décembre 1920. Cependant une loi votée par les deux Chambres pourrait le faire cesser à la date du 31 décembre 1912. Une clause de ce genre avait été introduite dans la loi de 1840. Le privilège était concédé jusqu'en 1867 avec possibilité d'apporter des changements dès 1855.

Chaque année la Banque doit verser, par semestre, une redevance égale au produit obtenu en multipliant le huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive. La redevance ne doit jamais être inférieure à 2 millions.

Le projet consacre aussi l'avance de 40 millions stipulée par la convention du 31 décembre 1896.

Le chiffre des émissions de billets est élevé de 4 à 5 milliards.

Il y a incompatibilité entre les fonctions de sénateur et de député et celle de gouverneur de la Banque, etc., etc.

Le Sénat est parti en vacances sans avoir voté le projet, bien que le temps presse, le privilège expirant, comme on le sait, le 31 décembre de la présente année. Mais il paraît que le rapport de M. A. Dubost conclut, après acceptation unanime par la commission, à l'approbation du projet. A la rentrée, en octobre, ce serait donc l'affaire d'un simple scrutin.

Reste à traiter la question de la Banque d'Algérie qui, elle, demeure sans solution définitive. Il est probable que la Chambre actuelle n'abordera pas ce problème pas plus que celui du crédit agricole. Elle s'en tiendra, surtout pour ce dernier projet, à la conception première, et aux éléments du capital obtenus dans la loi sur la Banque de France. Elle laissera à l'autre Chambre le soin — et la responsabilité — de l'organisation. Il lui suffit de montrer aux électeurs qu'elle a ouvert la voie des discussions futures.

* * *

La plupart des travaux parlementaires se ressentent de la rapidité avec laquelle ils ont été conduits. Poussée par des intérêts ou des nécessités, la Chambre en arrive à discuter,souvent beaucoup trop vite, des lois considérables par les conséquences et dont l'élaboration demanderait un temps plus long et un travail plus suivi. Mais ce serait peut-être employer une expression quelque peu inexacte que d'appeler « hâtifs » ces travaux. Parmi eux, quelques-uns demeurent des mois, des années, des législatures en chantier ! Au début, lorsque propositions ou projets viennent d'être déposés, on attaque avec passion leur étude et il semble que ce beau zèle ne doive point se tarir. Puis, tout d'un coup, une occasion se glisse ; un orage parlementaire éclate. La bataille pour le pouvoir commence derrière un amendement à l'aspect le plus paterne ; ou bien un scandale bruyant surgit, et voilà projets et propositions à l'eau. Une autre cause de remise aussi, est le renvoi à la commission compétente d'un article sur lequel personne ne tient à se prononcer nettement. La loi tombe alors en catalepsie pour un nombre de mois indéterminé. La crainte de la responsabilité est le commencement de la sagesse parlementaire.

Ce n'est pas que nous nous plaignions qu'on ne fasse point assez de lois. « L'arsenal » législatif s'augmente tous les jours hélas ! de pinces, crochets, instruments de réglementation et de torture dont l'abus mettra définitivement le pays à mal si l'on n'y met ordre. On fabrique trop de lois. C'est une cause de nuisance pour un pays où l'initiative n'est déjà pas bien développée. Mais à côté de ce danger, en existe un autre non moins redoutable : c'est l'indécision, le manque de volonté que montrent nos honorables à l'égard de lois sur lesquelles ils ne tiennent pas à se prononcer. Le bon ordre du travail voudrait qu'elles fussent écartées de suite lorsqu'elles ne sont qu'une réclame électorale ou le produit d'une fantaisie paradoxale. On déblaierait ainsi le terrain.

Au contraire, on semble les faire mijoter et les mettre en réserve pour les transformer en engins de guerre, dans chaque parti. Il y a là un poids mort considérable que traînent les assemblées, et qu'elles se lèguent fatalement.

Les commissions, dira-t-on, où sont délégués les hommes techniques et compétents, mettent tout au point et préparent, dans un calme relatif, avec des discussions profitables, les véritables travaux parlementaires. Cela peut être vrai en théorie; il n'en est point toujours ainsi, malheureusement, en fait. Les commissions sont, en général, trop nombreuses. Leur « sein » se déchire alors en raison du nombre de leurs membres. Le rapporteur primitif donne sa démission, parce qu'il ne « tient » pas l'idée exacte de la majorité, majorité parfois fort instable. Un second rapporteur accepte le fardeau, assez lourd à porter, et ne parvient souvent à remplir sa tâche qu'en équilibrant les opinions les plus opposées, échafaudage vite renversé en séance publique.

Aussi paraîtrait-il nécessaire de réduire le nombre des membres dans les commissions, tout au moins dans certaines d'entre elles. Le travail serait plus profitablement mené et l'on aurait peut-être moins de chances de discussions.

La discussion d'un projet ou d'une proposition gagnerait en outre à être suivie et continue. Lorsque l'on enchevêtre dans une succession de séances l'examen de diverses propositions, il en résulte une mise en train pénible et une difficulté, pour ceux des députés qui « croient que c'est arrivé » — et qui ne sont pas des spécialistes — de suivre la discussion. Assurément les couloirs sont là pour causer, pour se faire une opinion, la bonne, celle qui vient de « derrière la tête » des leaders. Mais alors la séance publique ne devient intéressante que le jour des interpellations.

Ce sont là, affirme-t-on, les « menus incidents » de la vie parlementaire. On ne peut évidemment faire qu'il n'y ait point de difficultés, de temps perdu et de discussions vaines dans les assemblées « parlantes » mais on pourrait travailler à diminuer ces incidents qui, à force de devenir fréquents, deviennent des accidents. Ce que l'on appelle le système parlementaire aurait du reste grand besoin de voir son prestige relevé. Une tentative de restauration dans ses méthodes de travail arriverait, peut-être, à ralentir la désaffection dont il est de plus en plus l'objet.

André Liesse.

LES GILDES ET LES CORPS DE METIERS

DE

LA VILLE DE RIGA DEPUIS LEUR ORIGINE[1]

Il est rare que l'historien des institutions économiques ait la bonne fortune de pouvoir étudier leur développement et surtout leur déclin en quelque sorte automatique ; le plus souvent des évènements extérieurs ont contribué à les fausser et à miner leur vitalité. Pour les corporations de métiers, il en a été ainsi en France, en Angleterre, en Allemagne, mais à Riga, colonie allemande et chrétienne fondée en pays lette et idolâtre vers le milieu du douzième siècle, elles ont, malgré les vicissitudes politiques, échappé à l'influence de plusieurs des causes de bouleversement qui, à partir de xvi[e] siècle, ont agi sur elles dans notre Occident plus mobile et plus agité. C'est cette considération que nous invoquons en invitant le lecteur à nous suivre sur les rives lointaines de la Baltique.

En 1206, l'évêque Albert de Bekeshovede entoura Riga de murailles et y transféra son siège épiscopal. Ayant peu à peu acquis son autonomie communale, Riga se rattacha à la Ligue des Villes hanséatiques ; prise au xvi[e] siècle par la Pologne, elle passa ensuite sous la domination de la Suède, et, en 1710, après la bataille de Pultava, sous celle des empereurs de Russie.

[1] *Schragen der Gilden und Aemter der Stadt Riga bis* 1621 (Les Règlements des gildes et des métiers de la ville de Riga jusqu'en 1621) recueillis et publiés pour la Société historique et archéologique des provinces baltiques de la Russie par M. Wilhelm Stieda, professeur à l'université de Rostock et par M. Constantin Mettig, Riga, 1896. Ce dernier s'est particulièrement chargé d'établir le texte des 129 pièces publiées, et de celles données en appendice ; M. Stieda a écrit la remarquable introduction, qui retrace l'historique des corporations de Riga depuis leur origine jusqu'à nos jours.

Riga n'a donc pas été, comme Bergen et Novogorod, un simple comptoir militairement organisé de la Hanse : elle devint et resta en fait une ville indépendante, libre, gouvernée et administrée par un Conseil, où l'élément patricien ne cessa pas de prédominer. Elle eut ce caractère en commun avec les villes hanséatiques, qui, particulièrement commerçantes et navigatrices, n'eurent pas, comme les villes du Rhin et du Danube, à subir au même degré l'influence des couches industrielles de leur population. Riga, intermédiaire entre les ports allemands de la Baltique et la Russie centrale, manœuvra constamment de manière à s'assurer l'exploitation aussi exclusive que possible du transit par voie de terre avec Nijni Nowgorod et à écarter toute concurrence étrangère de ce trafic.

Pour la statistique professionnelle de Riga au XIII[e] et au XIV[e] siècle et abstraction faite du mode d'organisation de son industrie, M. Stieda a consulté les indications éparses dans les *Libri Redituum* et dans les *Livres des héritages* (*Erbebücher*); les désignations de la profession exercée, moyen d'identification indispensable en un temps où les noms de famille n'étaient pas encore en usage parmi les classes vivant du travail manuel, nous renseignent en effet sur les métiers qui étaient exercés dans une localité. M. Stieda a dressé de la sorte, pour l'intervalle compris entre la fin du XIII[e] et du XVI[e] siècle, plusieurs tableaux qui nous permettent de suivre le développement de la ville. Le même travail fait pour Stralsund, Kiel, Hambourg, Lubeck et même Nuremberg et Francfort-sur-le-Mein, lui fournit quelques points de comparaison instructifs. Au XIV[e] siècle, Francfort avait incontestablement une avance notable : M. Stieda y compte 137 métiers divers, tandis qu'il n'en relève que 96 à Nuremberg, 90 à Riga, 113 à Stralsund, 114 à Hambourg et 129 à Lubeck. Il est clair que cette méthode de recensement — M. Stieda est le premier à le rappeler — ne peut donner que des résultats approximatifs et dépourvus de toute précision mathématique. Il serait téméraire d'affirmer que Nuremberg et Riga avec deux nombres de métiers à peu près égaux (96 et 90) étaient le théâtre d'une activité industrielle égale : il faudrait pouvoir comparer non seulement le total des métiers, mais encore l'importance de chacun d'eux en particulier. Par exemple, Nuremberg exportait à cette époque des draps fins pour la cour de Bohême et vers l'Italie, pays de civilisation déjà brillante, tandis que les industries textiles de Riga se contentaient apparemment de pourvoir à la consommation locale ou à celle de

voisins à peine sortis de la barbarie. Dans les industries du vêtement et de l'alimentation, le travail y resta faiblement spécialisé jusqu'au XV[e] et au XVI[e] siècle, indice d'une consommation peu exigeante et peu raffinée. Néanmoins et malgré ces réserves, Riga, grâce à son commerce maritime et terrestre, ne faisait pas mauvaise figure pendant la période finale du moyen âge.

Les textes que nous possédons, permettent de conclure que dans les villes de la Livonie l'organisation de l'industrie en corporations suivit l'impulsion donnée par le mouvement analogue en Allemagne : les Allemands immigrés songèrent tout naturellement à implanter des institutions florissantes dans leur pays d'origine ; de son côté, l'autorité communale ne paraît pas avoir vu ces tentatives d'un mauvais œil.

Une grande confrérie religieuse, la confrérie de la Sainte-Croix existait déjà depuis 1252, mais elle embrassait des habitants de toute classe et n'avait aucun caractère professionnel ; si certaines professions comme les tisserands et les étuvistes ou tenanciers de maisons de bains, n'y étaient pas admises, cet ostracisme tenait au discrédit moral où elles étaient tombées.

Exactement un siècle plus tard, en 1352, les gens des métiers décidèrent de fonder une confrérie spéciale et distincte, dite la *Petite Gilde*; peu après, en 1354, les marchands firent également scission. Une autre de ces gildes, la confrérie dite des *Têtes Noires*, existe encore de nos jours ; elle a toujours eu un caractère d'aristocratie locale, s'occupant surtout de fêtes et de réjouissances et se recrutant parmi les classes aisées de la population.

Pour en revenir aux corps de métiers proprement dits, M. Stieda incline à penser qne c'est la scission de 1352 qui donna lieu à leur naissance, et, en effet, on constate après cette date l'existence des statuts des orfèvres en 1360, des cordonniers et des tonneliers en 1375, des forgerons en 1382, des tondeurs de draps en 1383, des boulangers en 1392, et des corroyeurs en 1397; contrairement à l'opinion d'autres historiens de la ville de Riga, il ne croit pas à l'existence antérieure de monopoles corporatifs. De même, il signale un trait particulier à l'histoire économique de Riga ; c'est que les confréries de compagnons, formées à cette époque, ne furent pas, comme en Allemagne des instruments de résistance aux tendances exclusives et arrogantes des corporations des maîtres. Leurs statuts invoquent simplement le but pieux du salut des âmes et du maintien de la concorde durant la

vie terrestre. A cette époque, aucune association n'émettait non plus la prétention déjà universellement répandue en Allemagne de participer au gouvernement de la cité ; elles acceptaient au contraire docilement le contrôle du Conseil représenté par des assesseurs délégués pour le règlement de leurs affaires et l'apaisement de leurs contestations intérieures, Ce n'est qu'à partir du xvi[e] siècle que le Conseil s'avisa de les consulter à propos de questions d'intérêt général; c'est par voie d'infiltration, pourrait-on dire, et non à la suite de révolutions urbaines, que les métiers arrivèrent à prendre une part suivie aux délibérations des autorités suprêmes de la commune. Les premiers troubles n'éclatèrent que fort tard, en 1584, lors de l'introduction du calendrier grégorien que son origine pontificale rendait suspect à une population convertie au protestantisme évangélique.

Chaque corporation avait son statut ou *schrage* [1]; ces statuts nous montrent la hiérarchie ordinaire des maîtres, des valets ou compagnons et des apprentis. Chaque maître ne pouvait accepter qu'un seul apprenti, mais, si ce n'est chez les boulangers, le nombre des compagnons n'était pas limité; le taux du salaire de ceux-ci ne paraît pas non plus avoir été réglementé, hormis pour les compagnons corroyeurs. En somme, l'organisation des métiers de Riga reproduit dans ses lignes essentielles le type que l'on retrouve ailleurs : des assemblées périodiques (*Steven, drünke, morgensprake*) étaient tenues sous la présidence d'un *ancien* (*Oldermann*) élu ainsi que ses deux assesseurs et chargé de la police du corps de métier, ainsi que du mandat de le représenter et de veiller à ce que les membres ne missent en vente que des articles de qualité loyale et marchande. L'admission à la maîtrise n'était pas encore entourée d'obstacles de nature à la rendre inabordable ; la seule restriction absolue, et qui s'explique par le fait que Riga était une citadelle germanique située en plein pays slave, c'est que les candidats devaient être de race allemande.

Le siècle suivant, le xv[e], vit se former des corporations nouvelles, parmi lesquelles celle des officiers et serviteurs de la commune, qui fut et resta une confrérie plutôt qu'une union pro-

---

[1] Ce mot, qui se rencontre encore sous les formes variées de *scraa, schraa schrahe, scragea* évidemment la même racine que l'allemand *schreiben* et le latin *scribere*. Il signifie *étal* ou *comptoir* dans la langue allemande usuelle.

fessionnelle. Il est remarquable que certaines professions, dont on ne pouvait assurément se passer, ne s'étaient pas encore organisées sur le modèle corporatif : tels étaient les bouchers, les menuisiers, les mégissiers et les selliers, les meuniers, les potiers les chapeliers, etc. Les débardeurs et les porteurs de bière étaient chargés d'éteindre les incendies, service qui dans les villes de l'Allemagne méridionale étaient généralement assigné aux étuvistes et à leurs garçons[1].

Au XVIe siècle plusieurs corporations demandèrent et obtinrent la révision ou la confirmation de leurs statuts et d'autres se constituèrent : ce furent les merciers russes et les ceinturiers (1512), les tablettiers (1536), les vitriers (1541) ; les gaîniers (1577) ; les mégissiers (1579) ; les éperonniers, les serruriers, les horlogers et les batteurs de chanvre (1593) et enfin les chapeliers (1595). On constate l'existence d'au moins une vingtaine de corps de métiers organisés à la fin de ce siècle.

Au-dessous d'eux continuaient à exister, mais sans attirer l'attention, les corporations de compagnons ; quelques-uns de leurs statuts sont même de date antérieure à celui des métiers, dont ils relevaient.

C'est à la fin du XVIe siècle que s'abaissèrent les barrières qui avaient interdit l'accès des corporations reconnues aux hommes « non allemands » ou « indigènes (*einheimische*) » comme on les appela par la suite. Les toiliers et les corroyeurs paraissent avoir été les premiers à ouvrir leurs rangs aux « Livoniens » ; les Lithuaniens et les Esthoniens restèrent les derniers exclus. Une liste des dignitaires des toiliers faite en 1625 comprend des noms n'ayant aucun cachet germanique. Dans les corporations de nationalité mixte, comme chez les corroyeurs, un certain antagonisme que le Conseil s'efforçait d'assoupir, paraît avoir régné par moments entre les membres allemands et les non allemands.

Dans quelques professions une distinction fut au contraire établie d'après la nationalité de la clientèle ; une décision de 1569 du Conseil ordonne que les merciers allemands vendront les articles demandés par la population allemande, tandis que les merciers non allemands ne pourront débiter que ceux en usage dans la population non allemande. D'autres corporations appartenant à

[1] Le règlement des incendies de 1449 prescrivait aux filles publiques de Nuremberg de prendre part à ce travail d'utilité commune. Cette disposition curieuse ne se retrouve plus dans les règlements postérieurs.

ce qu'on pourrait appeler le *unskilled labour* (les porteurs de bière et de sel, les débardeurs et les batteurs de chanvre) se sont de bonne heure largement recrutées parmi l'élément indigène.

Le XVI[e] siècle vit l'apogée du système corporatif à Riga, mais comme le succès est presque toujours un conseiller perfide pour la faiblesse humaine, il vit aussi poindre les tendances néfastes qui par toute l'Europe ont transformé une organisation de protection mutuelle parfaitement légitime en un mécanisme d'exploitation égoïste et oppressive. Les frais d'admission à la maîtrise, qui avaient toujours été en rapport avec les facultés présumées du récipiendaire, allèrent alors en grossissant, et, à la fin du siècle, il devint nécessaire de les régler pour chaque métier en particulier. Les dépenses autorisées de ce chef varient entre le minimum de 3 thalers pour les filateurs de chanvre et le maximum de 20 thalers pour les barbiers ; les orfèvres pouvaient dépenser 15 thalers ; les tailleurs, les vitriers, les tailleurs d'habits, les potiers d'étain,les bouchers 10 thalers ; les boulangers, les tonneliers, les mégissiers, les toiliers, les selliers 8 thalers. Parallèlement s'était insinuée la prétention de limiter le nombre des maîtres. Les boulangers avaient donné l'exemple ; déjà en 1487 ils avaient limité leur nombre à 16. Leur exemple fut suivi, mais seulement en 1542 par les orfèvres, qui s'arrêtèrent au nombre de douze et en 1544 par les tisseurs de toile de lin, qui allèrent jusqu'à 30. Ces décisions devaient être sanctionnées par les autorités municipales ; gardiennes de l'intérêt public, celles-ci s'efforçaient sans doute detenir compte de ses exigences, car en 1593 elles fixèrent à 132 le nombre réglementaire des batteurs de chanvre. Néanmoins ces mêmes autorités avaient déjà donné des preuves de leur goût pour la centralisation et le monopole dans l'ordonnance de police de 1502-1503 promettant aux corporations privilégiées de pourchasser les *Bonhasen* ou artisans marrons qu'on n'avait guère inquiétés jusque-là. Ce même esprit de jalousie étroite éclata bientôt entre les métiers eux-mêmes et força le Conseil à définir la compétence des merciers russes et des ceinturiers, des débardeurs et des portefaix (1569), ainsi que des gaîniers et des ceinturiers (1577). Il réagit aussi sur les rapports entre maîtres et compagnons ; ici encore le Conseil eut à aplanir plus d'un différend et ses ordonnances relatives aux tailleurs (1574) et aux tablettiers (1575), ainsi que le statut formel qu'il donna en 1581 aux compagnons serruriers, nous montrent le compagnonnage solidement établi, mais maintenu dans un certain état de sujétion vis-à-vis des maîtres. Il sera intéressant de jeter

en passant un coup d'œil sur cette organisation, telle qu'elle se dégage de la lecture de ces documents.

Chaque confrérie de compagnons était placée sous la direction de deux anciens ou maîtres de son auberge (*Oertengesellen*) ayant la clef de la caisse commune et tenant le registre public, où tout nouvel arrivant devait se faire inscrire, moyennant une rétribution minime : les deux anciens le conduisaient à l'atelier, où il avait été embauché. Il ne pouvait changer d'atelier que le dimanche. La durée de la journée de travail était assez longue : de 5 heures du matin à 6 heures du soir pour les tablettiers, de 4 heures à 7 heures pour les serruriers, etc. M. Stieda estime pourtant que les pauses réservées au repos et aux repas la réduisaient à onze heures. Toutes les quatre semaines était tenue une réunion ou enquête (*Umfrage*), où les anciens tranchaient les contestations survenues entre compagnons ; cette besogne expédiée, on restait à causer et boire ensemble.

Un léger prélèvement était affecté à couvrir ces dépenses conviviales ; les amendes étaient versées à la caisse commune chargée d'allouer des secours en cas de maladie. Il fallait trimestriellement faire rapport aux maîtres de ce qui s'était passé dans les réunions. Il était interdit de quitter son ouvrage pendant le cours de la semaine et de chômer « le lundi bleu » ; de même le Conseil contrôlait la correspondance avec les corporations de compagnons du dehors. La situation des compagnons avait empiré, et l'on s'en convaincra sans peine, en comparant les statuts de 1458 et de 1544 du métier des toiliers ou tisserands de lin. Au XV[e] siècle la durée de l'apprentissage n'avait pas été fixée et l'apprenti était simplement astreint à payer un demi marc à son entrée en apprentissage. Les compagnons étaient presque placés sur le même pied que les maîtres : tout ce qu'on leur demandait, c'était de jouir d'une bonne réputation et d'acquitter une livre de cire à leur arrivée à Riga. Pour obtenir la maîtrise, on imposait l'obligation d'avoir acquis le droit de bourgeoisie et de payer les frais d'un festin modeste comprenant un rôti, un jambon, du pain et deux tonnes de bière. Hormis les devoirs de bonne confraternité, le maître lui-même n'était assujetti à d'autres restrictions qu'à celle de n'avoir qu'un seul apprenti et seulement quatre métiers en activité. Au XVI[e] siècle (la corporation s'était fermée dans l'intervalle), la lecture du statut révisé laisse une tout autre impression. La durée de l'apprentissage n'avait encore rien d'immuable, mais le droit d'entrée avait été doublé et l'apprenti devait une tonne de bière à sa sortie d'apprentissage. Le

compagnon immigré devait verser douze sous dans la caisse du métier ; les maîtres ne nourrissaient plus leurs valets. L'admission à la maîtrise était maintenant entourée des conditions suivantes : une naissance légitime, une postulation trois fois répétée, un stage d'au moins trois ans,un paiement de 5 marcs, et,innovation importante, la confection d'un chef-d'œuvre. Le menu du festin de réception s'était allongé et comportait un jambon, deux pièces de viande fumée, un demi-bœuf, deux saucissons, du pain pour 1 marc et trois tonnes de bière. Le récipiendaire satisfaisant à toutes ces conditions était quand même rejeté s'il avait été établi ailleurs et s'il avait femme et enfants ; il suffisait toujours de le déclarer « inhabile à faire partie du métier » pour lui fermer la porte sans autre forme de procès. Les fils de maîtres n'étaient soumis « qu'à la moitié de la justice du métier ». Au surplus l'activité du maître lui-même avait été renfermée dans des bornes plus étroites : il ne pouvait plus occuper que trois métiers à tisser et défense lui était faite de chercher à écouler ses produits hors de la ville. Toutes les quatre semaines un mesureur officiel venait s'assurer que les pièces de toile avaient la largeur voulue. En résumé, en 1458, on vivait à l'aise et on laissait vivre les autres; en 1544, on s'était enrichi, mais on s'était taillé un petit domaine strictement clos, dont on s'acharnait à écarter les intrus.

Par un contraste, qui n'a cependant rien d'inattendu, c'est à l'époque de pleine éclosion de ces germes de décadence (1559) que les corporations, par l'intermédiaire de la Grande Gilde ou compagnie des marchands, et de la Petite Gilde devenue le centre du ralliement des métiers, furent enfin officiellement et collectivement admises à participer au gouvernement et à l'administrattion financière de la Cité. Il est vrai qu'en 1589, le Conseil à l'aide des troupes envoyées par le roi de Pologne, sous la domination duquel Riga était tombée en 1581, parvint à reconquérir en partie ses droits exclusifs ; toutefois en 1604, la bourgeoisie commerçante et industrielle, représentée par 63 Anciens, fut de nouveau associée à la gestion des affaires municipales. Elle eut soin de faire garantir aux corporations le maintien de leurs statuts et privilèges, et la répression rigoureuse de toute concurrence gênante.

Le seizième siècle avait été agité, dans sa première moitié, par les troubles qui accompagnèrent l'introduction du protestantisme et dans la seconde par les guerres de conquête des rois de Pologne, qui dévastèrent toute la région ; par bonheur le dix-sep-

tième siècle, époque de la domination suédoise, qui dura jusqu'en 1710, fut pour Riga une ère de pacification politique : ses franchises municipales furent respectées et même étendues; proclamée en 1660, seconde ville de la monarchie suédoise, la noblesse fut conférée aux membres de son conseil. C'est alors que le régime corporatif engloba les professions restées libres et ouvertes et de 1619 à 1699 dix-huit de celles-ci furent organisées conformément au type devenu obligatoire. Au point de vue industriel, ce fut le règne de la réglementation bureaucratique et paperassière. En 1544, le statut déjà cité des tisserands de lin n'avait eu que 27 articles : en 1625 on en rédigea un nouveau qu'on ne parvint pas à renfermer en moins de 108 articles. L'analyse de ce document prolixe nous entraînerait trop loin ; il est imprégné de l'esprit du temps que M. Stieda caractérise ainsi : « L'égoïsme des maîtres refoulant les nouveaux venus et infligeant le traitement le plus impitoyable à tous ceux, qui ne parvenaient pas à se faire accepter dans la corporation », Notons cependant la création en nombre indéfini d'une classe de *demi-maîtres* ne pouvant, à la vérité, faire marcher qu'un seul ou tout au plus deux métiers à tisser, mais seulement assujettis à des frais d'admission proportionnellement réduits. Par contre la durée de l'apprentissage rendu plus onéreux devait être de 3 ans au minimum et les compagnons astreints à des règles de plus en plus dures, ne réussissaient à s'en exonérer en partie qu'en épousant la fille d'un des maîtres de la corporation. D'autre part, la manie paperassière s'était traduite par l'institution dans chaque corps de métier d'un état-major d'une dizaine de dignitaires et de fonctionnaires rétribués aux dépens de la caisse commune; à l'Ancien était allouée une indemnité annuelle de 18 marcs, plus une paire de souliers pour lui et une paire de pantoufles pour son épouse. Les chaussures devaient constituer un revenant bon hautement apprécié, car il en est accordé une paire à chacun des dignitaires de l'association. La caisse commune était en outre grevée de contributions au profit du fisc communal et des dépenses d'entretien du culte; les gérants de la caisse étaient élus par une assembée à laquelle les compagnons étaient tenus d'assister et les fonctions en vue devaient être à tour de rôle exercées par les « Allemands » et les « non Allemands », le choix des personnes demeurant toujours subordonné à l'approbation du Conseil. L'antique esprit de camaraderie avait dû baisser, car il n'est plus question des réjouissances collectives jadis si fort en honneur. Cependant le mécon-

tentement régnait au sein comme au dehors des corporations. Emu des plaintes qui lui parvenaient, le Conseil ordonna en 1661 une enquête, qui permit de constater de singulières éclipses de mémoire chez les maîtres interrogés; comme résultat, elle a uniquement abouti à un projet de réforme resté à l'état de brouillon dans les archives de la ville. Après la défaite des Suédois, la conquête russe ne changea rien au vieil édifice corporatif; épris des institutions occidentales, même de celles qui étaient sur la pente de la décadence, Pierre le Grand s'efforça de le transplanter en Russie, en corrigeant quelques-uns de ses abus les plus criants. En 1785, une ordonnance de la grande Catherine vint enfin reconnaître le droit de travailler aux artisans n'appartenant à aucune corporation; ce droit fut de nouveau sanctionné en 1817 et en 1818 par deux ordonnances du gouvernement de la Livonie, avec cette restriction qu'ils travailleraient isolément, sans le secours d'aides, ni d'apprentis. C'était là une liberté bien chichement mesurée. Malgré une série de demi mesures transitoires, ce n'est qu'en 1866 que la liberté professionnelle complète et entière a été proclamée en Livonie sans néanmoins qu'on décrétât la suppression des corporations. Celles-ci existent toujours, et il y a vingt ans à peine que, sous prétexte de se renseigner sur les articles de leurs statuts demeurés en vigueur, elles formulaient une série de questions captieuses attestant la survivance de leur vieille soif de domination; elles ne rencontrèrent aucun appui auprès du Conseil. Elles ont donc conservé le droit de vivre, mais nul n'est plus contraint de s'enrôler sous leur bannière, et à côté d'elles, tous ont acquis celui de gagner leur vie en travaillant.

A première vue, cette excursion historico-économique sur les bords de la Duna peut sembler n'offrir qu'un intérêt d'érudition. Cette observation fût-elle fondée, il y aurait quand même plaisir et profit scientifique à étudier un ouvrage de la valeur de celui de MM. Stiéda et Mettig; M. Stieda ne fait-il pas autorité en cette matière? Mais un autre intérêt s'attache à ce livre. Pour la France, on a pu soutenir que les corporations ont, parfois, été les victimes d'errements qui n'étaient nullement la conséquence de vices inhérents à la nature du régime corporatif obligatoire, comme la vente des lettres de maîtrises et des offices créés par un Trésor aux abois. En Angleterre, des évènements n'ayant aucun caractère économique leur ont également porté un coup fatal. Rien de pareil ne s'est produit à Riga; elles y ont vécu

dans un milieu, qui ne leur a jamais été hostile, et sous une administration, qui ne les a pas pressurées ; en tant que corporations privilégiées, elles y sont mortes des suites de maladies incurables dues à une intempérance devenue chronique. De la constatation de cette mort en quelque sorte naturelle, de cette impuissance à vivre dans les conditions de notre société moderne, découle une leçon salutaire qu'il n'est pas mauvais de mettre sous les yeux de ceux qui rêvent de les ressusciter avec leurs cadres et leur mécanisme surannés : autant l'association libre est susceptible d'être féconde, autant l'association officielle deviendrait inévitablement une nouvelle école d'exclusivisime égoïste et d'engourdissement industriel.

E. Castelot.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

Un nouvel emploi industriel de l'alcool : son application à l'éclairage et au chauffage. Avantage de ce combustible liquide pour l'alimentation des moteurs; pouvoir calorifique de l'alcool et du pétrole, brûlant dans l'air ordinaire; expériences de M. Saillard. Recherches de M. Lévy sur les moteurs à alcool fonctionnant par explosions; utilité et bon marché des huiles de distillerie, possibilité de les mélanger à l'alcool proprement dit. — La civilisation moderne et le perfectionnement des instruments de destruction. Les nouveaux canons de campagne de l'armée allemande; le matériel français, canons Canet de campagne et de marine. Le tir rapide et la nouvelle mitrailleuse Hotchkiss; fonctionnement automatique et lancement de 600 balles à la minute. — L'eau pure; alimentation bien comprise d'une petite ville de province. Les grands travaux et les grandes dépenses de Paris; la prétendue pureté des sources du Lunain et leur assèchement probable. L'exemple de la Vanne. — Les progrès du gros et du petit machinisme. Les moteurs domestiques : gaz, pétrole, électricité; les machines à coudre électriques et la distribution de force chez l'ouvrier.

Voici quelques mois qu'on songe à employer l'alcool pour le chauffage et pour l'éclairage: c'est ainsi que, en matière d'éclairage notamment, on a tenté d'imaginer des appareils à incandescence qui réussissent plus ou moins. Quels que soient les résultats que donne l'incandescence pour l'éclairage, il est plus intéressant d'étudier la question au point de vue du chauffage, étant entendu d'ailleurs qu'il s'agit du chauffage des moteurs bien plutôt que de celui des habitations.

L'alcool a, de prime abord, l'avantage de tous les combustibles liquides : une grande facilité d'emmagasinement et de manutention, l'entretien d'un foyer se réduisant à la seule manœuvre d'un robinet. Disons tout de suite que, parmi ceux qui se font les protagonistes de cette utilisation toute spéciale de l'alcool, beaucoup envisagent la question si enfantine du produit national; pour eux, il serait intéressant de tirer ce parti de l'alcool, parce que cela permettrait à l'industrie francaise d'employer un combustible national au lieu de recourir à un produit importé de l'étranger. J'aime à penser que cet ostracisme ne s'exerce que contre le

pétrole américain, car ce serait mal venu de traiter d'une façon si dédaigneuse ou, pour mieux dire, si hostile, le pétrole de Bakou et d'autres localités non moins russes. Nous savons, du reste, ce qu'il en est du pétrole ; on a bien voulu le dégréver légèrement ces temps derniers, en l'honneur d'une alliance pourtant plus militaire que commerciale, mais cela n'empêche pas que, à une époque où l'on se plaît à répéter qu'on fait tout pour la petite bourse, l'ouvrier français est forcé de payer à un prix considérable un combustible et une matière d'éclairage qui pourraient se vendre aussi bon marché que dans des pays où l'on affiche moins des prétentions démocratiques à outrance.

Malgré tout, il faut prendre les choses comme elles sont, car il ne semble pas que la France, ni même les nations en général, aient des tendances très marquées au libre-échange ; et il est bon de savoir le parti qu'on pourrait tirer de l'alcool.

M. Saillard, professeur à l'École des Industries agricoles de Douai, et que nous pouvons placer parmi ceux qui préfèrent les produits nationaux aux produits étrangers, est d'avis que l'alcool a réellement de l'avenir en la matiére, et il oppose un raisonnement fort logique à l'opinion courante qui veut que le pétrole ait un pouvoir calorifique supérieur. En effet, les résultats généralement constatés dans les laboratoires sont obtenus par la combustion d'une certaine quantité de pétrole ou d'alcool dans un volume à peu près exactement suffisant d'oxygène. Mais, en pratique, l'un et l'autre seront appelés à brûler en présence de l'air ordinaire, c'est-à-dire d'un mélange de 23 p. 100 d'oxygène et de 77 p. 100 d'azote, où ils transformeront leur hydrogène en vapeur d'eau et leur carbone en acide carbonique. Rappelons que 1 kilogramme de pétrole exige pour sa combustion complète plus de 15 kilogrammes d'air, dans lesquels il se trouve près de 12 kilogrammes d'azote, tandis que les 7 kilogrammes et demi d'air qui suffisent à la combustion d'un kilogramme d'alcool à 90° contiennent à peu près 6 d'azote. Or, l'azote ne joue aucun rôle actif dans la combustion, son action est même essentiellement nuisible, car il s'échauffe au contact de la flamme et, en s'échappant du foyer où brûle soit le pétrole, soit l'alcool, il emporte avec lui une certaine quantité de chaleur, de calories, pour employer le terme scientifique exact, qui sont absolument dilapidées. On comprend alors, que la perte de ce chef est beaucoup moins grande pour l'alcool que pour le pétrole, puisqu'il vient en contact avec lui une quantité bien plus faible d'air et par conséquent d'azote.

Les partisans de l'alcool comme combustible peuvent ajouter

que le pétrole brûle rarement d'une façon complète; de nombreuses particules de carbone échappent à l'action de l'oxygène, et si elles sont portées à l'incandescence, cela peut accroître la puissance éclairante du foyer, mais non pas son effet calorifique; une partie du pétrole s'en va en fumée. Par contre, l'alcool brûle fort bien dans l'air; il y trouve tout l'oxygène qu'il lui faut, et cela, disons-le immédiatement, parce qu'il renferme à peu près le tiers de son poids de ce gaz.

M. L. Lévy a étudié lui aussi d'assez près cette question de l'emploi de l'alcool pour le chauffage, et il s'est occupé plutôt des moteurs à vapeurs d'alcool, que de ceux où l'alcool servirait de combustible ; il envisage, en effet, la possibilité de le substituer à l'essence de pétrole dans les moteurs à détonation où l'explosion d'un mélange d'air et d'une vapeur inflammable se fait dans le cylindre, en dessous du piston. Il est certain que, en dehors de la fameuse question du produit « national », il y aurait intérêt dans bien des cas, notamment pour les voitures automobiles, à supprimer la mauvaise odeur qu'émettent les moteurs dits à pétrole.

De prime abord, en prenant de l'essence à 45 francs les 100 kilogs, et en supposant (ce qui est vraisemblable) que l'alcool d'industrie dénaturé et exempt des droits actuels, reviendrait à 40 francs les 100 kilogs, on constate que 1 franc de la première substance pourrait fournir une puissance de 15 chevaux pendant une heure, alors que la même valeur d'alcool ne donnerait que 8 chevaux-vapeur-heure. Il semble qu'une pareille différence ne pourrait être compensée par les avantages obtenus.

Mais il y a une combinaison qui change considérablement la face des choses. Quand on rectifie l'alcool, on recueille comme résidu une substance huileuse qu'on nomme huile de distillerie, et qui ne vaut même pas une quinzaine de francs les 100 kilogs : or.cette matière est essentiellement combustible et, employée dans un moteur à explosions du type dont nous avons parlé, elle développe (toujours si l'on prend des rendements théoriques) une puissance de 4 chevaux-vapeur-heure par kilogramme. Un calcul facile montre qu'elle fournit la force motrice à un prix qui n'est même pas la moitié de celui qu'on trouve pour l'essence de pétrole : elle jouit de tous les avantages que nous avons mentionnés pour l'alcool proprement dit.

Il est vrai que la distillerie, qui produit pourtant des quantités énormes d'alcool, ne peut livrer qu'assez peu d'huile de distillerie, la rectification ne donnant en huile que 2 p. 100 du volume traité d'alcool. Si donc la consommation de cette huile pour les

moteurs prend une certaine importance, la production sera immédiatement en dessous des besoins. Mais il reste une solution mixte, qui consistera à mélanger de l'alcool et de l'huile de distillerie, dans la proportion d'un d'alcool pour un et demi d'huile; on augmentera ainsi considérablement la quantité disponible, et le combustible composé sera encore parfaitement pratique au point de vue du prix. Prenons 2 francs d'alcool et 1 d'huile et nous obtiendrons sensiblement le même effet qu'avec une valeur égale de pétrole, tout en ayant un mélange qui brûlera très facilement, sans laisser de mauvaise odeur.

On comprend que ces recherches sont fort intéressantes à divers titres et qu'elles méritent d'être suivies.

⁂

Notre civilisation actuelle présente la bizarrerie de poursuivre en même temps, et avec la même ardeur, la recherche des méthodes les plus perfectionnées de la médecine, de la chirurgie, de l'hygiène, et l'invention d'instruments de destruction aussi meurtriers que possible. Les créations successives de l'industrie moderne, notamment de la métallurgie, permettent tout à la fois de doter le monde des engins de transport les plus remarquables et de fabriquer des canons monstres et des fusils redoutables. Tout en s'intéressant davantage, bien entendu, aux questions industrielles qui développent le bien-être général, à la diminution des frais de production, à l'expansion du machinisme, il faut bien malheureusement suivre de temps à autre les progrès (si l'on peut appliquer ici ce beau nom de progrès) qui se manifestent dans le matériel de destruction des nations dites civilisées.

Précisément l'on annonce comme une nouvelle absolument sûre que l'armée allemande, suivant cet esprit qui pousse chaque pays à un véritable travail de Sisyphe, vient de décider la réfection complète de son matériel d'artillerie de campagne. Elle aurait adopté, après de longs essais, un canon entièrement en acier nickelé, long de 2 m. 25, ayant 75 millimètres de diamètre et pesant 410 kilogs, qui peut lancer, à la vitesse initiale de 535 mètres par seconde et à une distance de 7 kilomètres au maximum, un obus à mitraille de 6 à 7 kilogs. Le dispositif de l'affût empêche tout recul et le canon peut se déplacer horizontalement sur une sorte de chariot pour le pointage.

Ce délicieux instrument de civilisation est extrêmement perfectionné, notamment en ce que, du fait même qu'on en referme la culasse après chargement, la pièce est armée et prête à tirer, si

ment qu'on peut augmenter jusqu'à 12 coups à la minute. Il paraîtrait que déjà l'Allemagne a décidé de consacrer une somme de quelque 150 millions de francs à la confection de ce matériel renouvelé. On sait avec quelle facilité les canons modernes dépensent des millions pour les questions militaires. Le prix des instruments de guerre s'élève, du reste, de jour en jour, et nous nous réservons de revenir spécialement sur la matière et de montrer quelle augmentation de valeur subissent tous les instruments de destruction, au contraire de ceux qu'emploie l'industrie productive.

Il ne faut pas croire que le canon allemand dont nous venons de parler soit une invention [illegible] : actuellement, et sans vouloir passer en revue notre matériel de guerre, nous pouvons dire que la France possède d'excellents canons, notamment ceux qui sortent des ateliers de la puissante maison Canet. Ce sont d'abord de beaux canons de marine, qui ont une longueur considérable relativement à leur calibre et qui peuvent recevoir une puissante charge de poudre, lançant leurs projectiles à une vitesse initiale de 800 mètres par seconde ; un frein modère le recul du canon, on peut même dire qu'il l'annihile presque, et il remet ensuite la pièce [illegible] de manière à assurer le pointage automatique en batterie. Toute la manœuvre du canon se fait avec une rapidité et une simplicité extraordinaires : une pièce qui lance des projectiles de 15 centimètres de diamètre, ne demande que quatre ou cinq hommes et peut pourtant projeter [illegible] quand on ne change pas le pointage, et quoique ces obus pèsent 40 kilogrammes.

A côté du canon de marine il y a le canon de campagne, auquel il est d'autant plus difficile de donner les mêmes qualités primordiales parce qu'il doit demeurer essentiellement mobile et par suite ne présenter que peu de poids, en même temps que peu de [illegible] dans le mécanisme. Le même inventeur, M. Canet, est parvenu à obtenir un système à tir rapide avec des pièces dont le calibre est compris entre 75 et 80 millimètres, et qui sont [illegible] la portée qu'on veut leur donner. La [illegible] hydraulique, et la suppression du recul simplifient étrangement la manœuvre. Ces canons, pourtant assez petits pour que le transport en soit facile, peuvent donner aux obus une vitesse qui atteint jusqu'à 600 mètres, bien que le poids total de la pièce n'excède point 800 kilogs.

Nous avons prononcé le mot de tir rapide, et l'on a pu voir par les chiffres fournis plus haut que ces canons sont en effet

capables de lancer un nombre considérable de projectiles. Il ne faut pas croire toutefois que cette pluie meurtrière soit normalement utilisable, d'abord parce qu'elle entraînerait rapidement l'épuisement de munitions dont le poids ne permet pas un approvisionnement constant. Du reste, un tir aussi précipité ne laisserait pas la faculté de viser, de pointer réellement, et la plupart des coups seraient perdus. Evidemment la pluie en question peut être parfois utile, mais alors elle se lance à une distance moins grande, et surtout il est absolument inutile qu'elle soit composée d'obus : les balles suffisent. C'est pour cela qu'on a imaginé les fusils à répétition, qui permettent précisément, à un moment donné, de jeter une grêle de balles sur une troupe d'ennemis.

Mais aujourd'hui, avec les progrès de la civilisation, on fait mieux encore, et la merveille du genre est la toute nouvelle mitrailleuse automatique Hotchkiss. En quelques mots on peut définir le fonctionnement et les admirables (!) résultats de cette mitrailleuse. Quand elle a un approvisionnement suffisant de munitions, et qu'on a tiré le premier coup, elle continue d'une façon automatique, remplissant exactement l'office d'un soldat, tirant au besoin 600 cartouches d'infanterie par minute ! Elle charge le fusil qui compose sa partie principale, ferme la culasse, fait partir le coup, puis ouvre de nouveau l'arme, rejette l'étui vide de la cartouche, et introduit une autre cartouche tout comme le ferait un soldat.

Et ce fonctionnement merveilleux est obtenu à l'aide d'un mécanisme assez simple pour être démonté et remonté, sans aucun outil, par un homme quelconque suffisamment intelligent. Les mouvements de ce mécanisme sont, en principe, assurés par un cylindre creux fixé sous le canon de fusil et parallèlement à lui : il communique avec l'arme par un orifice foré dans la volée à une certaine distance de la bouche. Dans le cylindre, peut se déplacer un piston à came destiné à faire marcher tout le mécanisme. Une partie des gaz de la poudre, partie assez faible s'entend, pénètrent dans le cylindre dès que la balle, en partant, a dépassé l'orifice de communication dont nous avons parlé : ces gaz s'introduisent en avant du piston, qu'ils repoussent en arrière, dans une position où il est maintenu par une gâchette. Si ensuite on presse sur la gâchette, celle-ci rend le piston libre, et il regagne sa position sous l'influence d'un ressort à boudin. Le voilà dès lors animé d'un mouvement alternatif, tout comme une vraie petite machine motrice, et ce mouvement sera entretenu tant que durera l'approvisionnement en cartouches. La petite machine

motrice produit les différentes transmissions nécessaires au fonctionnement de l'arme.

Bien entendu, les cartouches se présentent dans la meilleure position possible : elles sont disposées, par 25, sur des bandes de laiton, et elles y sont maintenues de telle manière que le mécanisme de chargement puisse facilement les pousser dans le canon. Le soldat chargé de la surveillance et du service de la mitrailleuse n'a qu'à remplacer les bandes de cartouches au fur et à mesure qu'elles sont rejetées par la mitrailleuse après épuisement des cartouches.

Ajoutons encore que des dispositions très simples assurent le refroidissement du canon pendant le tir ; l'arme repose sur un trépied comportant également une sellette pour le servant, qui pointe l'arme au moyen d'une crosse. La mitrailleuse peut être portée par deux hommes : c'est qu'en effet le poids total n'en est que de 20 kilogrammes. Normalement on décompose la pièce en deux parties enveloppées chacune dans une gaine en cuir, et on place le tout sur le dos d'un mulet, qui porte en outre un coffret d'accessoires et un coffre de munitions; avec un autre mulet chargé d'un millier environ de cartouches, on voit qu'il suffit de ces deux mulets et d'un homme pour décimer une troupe d'hommes en deux à trois minutes seulement.

Ce sont là les dernières beautés de notre civilisation, qui s'efforce sans doute de compenser les progrès de l'hygiène.

Qu'on se rassure cependant quelque peu. Une fois que ces armes, notamment les puissants canons dont nous parlions tout à l'heure, sont entre les mains de nos soldats, qui ne sont point des soldats de carrière connaissant à fond leur métier, il s'en faut qu'ils tiennent toutes leurs promesses. Tout dernièrement par exemple, dans la marine française, on avait remorqué au large, pour en faire un but flottant, un vieil aviso hors d'usage. Trois ou quatre navires ont tiré sur lui environ 300 coups, spécialement avec de gros canons dont les moindres atteintes étaient considérées comme devant couler le navire. Or c'est à peine si quelques projectiles ont frappé la coque, sans lui faire grand mal, et l'aviso pourra sortir de nouveau pour prouver d'une façon plus décisive l'efficacité de ce matériel de guerre moderne, qui grève si lourdement nos budgets.

*
* *

Bien que nous y soyons revenu déjà plusieurs fois, la question de l'eau pure demeure à l'ordre du jour ; c'est certainement par

sa solution satisfaisante que seront accomplis les progrès les plus sérieux de l'hygiène. Eau pure en abondance, tel est le desideratum, que l'état actuel de la science permettrait certainement d'atteindre, si cette science n'était le plus souvent mise en pratique par des administrations publiques dotées de tous les défauts qui leur sont ordinaires.

Nous avons cité, dans une chronique antérieure, l'exemple d'une petite ville française qui avait fort heureusement résolu le problème ; tout dernièrement le petit centre de Mondoubleau, dont la population agglomérée ne dépasse point 1600 habitants, trouvait également une solution heureuse. Autrefois les habitants ne pouvaient se procurer de l'eau que très péniblement en la prenant dans des citernes particulières ou dans des puits : on sait quels inconvénients présentent les citernes qui ne sont pas bien entretenues, et les puits quand ils sont mal maçonnés. De plus, l'eau manquait l'été, et, en tout temps, elle était insuffisante en cas d'incendie. On avait commencé par élever l'eau d'une rivière voisine jusqu'au sommet du mamelon où est bâtie la ville, et cela au moyen de deux béliers hydrauliques dont le fonctionnement est extrêmement simple ; l'eau était distribuée à de très nombreuses bornes-fontaines, mais on avait l'abondance sans la pureté. Aujourd'hui l'on a foré un puits artésien à 38 mètres de profondeur, et comme l'eau rencontrée n'avait pas une grande force ascensionnelle, on la monte au moyen de béliers à deux eaux : ces instruments extrêmement précieux sont commandés par l'eau de la rivière et élèvent l'eau pure du puits sans que les deux liquides puissent aucunement se mélanger. Maintenant chaque habitant possède 125 litres d'eau absolument pure ; les canalisations desservent, en outre des bornes-fontaines, des bouches d'incendie et un lavoir public.

On conviendra que c'est un succès tout à fait remarquable pour une petite ville, presque un bourg, dont les ressources financières sont forcément très réduites.

Que l'on compare ce résultat avec ceux qu'obtiennent les ingénieurs de la ville de Paris, qui dépensent pourtant les millions sans compter. Assurément le problème est autrement difficile en ce sens qu'il faut accumuler sur un même point des réserves liquides énormes ; mais on sait les millions qui ont été consacrés à cela depuis des années, et la situation piteuse dans laquelle on se trouve. On n'est assuré ni de l'abondance ni de la pureté, l'administration irresponsable employant l'eau de source, avec

une désinvolture magnifique, à la propulsion des ascenseurs et à d'autres usages où elle n'a que faire.

Actuellement même on se prépare à amener à grands frais (toujours !) l'eau du Lunain pour alimenter les quartiers de la Ville Lumière qui sont en toute saison normalement pourvus d'eau de Seine; cette eau de Seine leur est du reste distribuée sans qu'on prenne la peine de la filtrer avant de l'envoyer dans les conduites : sans doute les traitements des ingénieurs en chef, des inspecteurs, ingénieurs ordinaires et conducteurs, piqueurs et autres agents, absorbent toutes les sommes qu'on pourrait consacrer à l'achat de filtres. Toujours est-il que bien évidemment, puisqu'on veut changer le liquide fourni à ces heureux Parisiens, c'est pour leur donner quelque chose de meilleur. Je me figurais moi-même que l'eau du Lunain remplissait toutes les conditions voulues.

Or voici que M. Armand Viré, dans une communication des plus sérieuses faite à une réunion savante, la réunion mensuelle des Naturalistes du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, vient de nous enlever nos naïves illusions. Il s'exprime ainsi :

« Entre tous les ruisseaux que Paris pouvait prendre, on a choisi le plus dangereux, les sources qui sont pures encore à l'heure actuelle, devant présenter d'ici peu, fatalement et sans remède possible, les plus fortes chances de contamination ». La chose s'explique facilement, d'ailleurs, et il ne devait pas être malaisé pour les ingénieurs de la ville de Paris de recueillir les renseignements qu'a réunis M. Viré. Le Lunain prend sa source près de Sens, dans des étangs marécageux ; il se perd sous terre à Montacher, puis entre en Seine-et-Marne à Lorrez-le-Bocage; à une quinzaine de kilomètres des premiers gouffres, de nouvelles sources sortent de terre, formant le groupe des sources supérieures, que la ville se réserve éventuellement d'acheter. Quant au groupe inférieur, le seul acquis immédiatement, il comprend des sources alimentant le Lunain entre Lorrez-le-Bocage et son confluent avec le Loing : elles sourdent dans d'immenses marécages mobiles, et on voit qu'elles ont beaucoup de chances de fournir des eaux impures.

Quant au groupe supérieur, bien plus important que l'autre, et dont l'acquisition s'imposera avant peu, il est bien probable qu'il disparaîtra presque aussitôt capté, et, qui plus est, on peut le considérer dès maintenant comme menacé d'infection. En effet, une caverne d'effondrement se forme dans la vallée du Lunain, dont elle est destinée à absorber toute l'eau : creusée dans une roche

extrêmement tendre, la craie, elle s'agrandit sans cesse et s'effondre ; elle forme une rivière souterraine qui manifeste extérieurement sa présence par des effondrements superficiels, tout à fait analogues aux fameux *avens* des Causses. Nous n'avons pas à faire l'énumération des gouffres qui se sont ainsi ouverts successivement de 1770 à 1896. Ces effondrements ont eu comme conséquence le dessèchement progressif de la vallée, des affluents très importants ont disparu peu à peu ou même subitement, ainsi que d'anciennes sources jadis captées par les Romains. La source des Aventoirs, située tout près de la source de Saint-Thomas (qui fait partie de celles qu'on va capter) a disparu en 1860. Par conséquent les ingénieurs de la ville de Paris s'exposent à dépenser à loisir les deniers des contribuables pour établir des aqueducs qui n'auront peut-être bientôt plus de raison d'être.

En second lieu, et à cause de l'existence des gouffres déjà creusés, on peut considérer que dès maintenant l'eau des sources qu'on va capter reçoit des infiltrations des points d'effondrement; il en est ainsi notamment pour la source Saint-Thomas, que nous avons déjà nommée, par rapport au gouffre des Aventoirs. Dans celui-ci, comme dans tous ses pareils, s'écoulent les eaux venues des villages voisins, les purins, il y tombe des animaux, on y jette des carcasses de bêtes mortes, et les eaux qui arriveront à Paris seront dès le début contaminées. Ajoutons que la nouvelle canalisation apportera l'eau du Lunain à Montsouris, où elle se mélangera avec celle de la Vanne, qu'elle contaminera tout à son aise.

Assurément il semble incroyable que les ingénieurs d'une grande ville qui se pique de posséder le meilleur personnel qu'on puisse avoir, ignorent les particularités signalées par M. Viré; aussi sommes-nous convaincu qu'ils les connaissent. Il est alors au moins étrange qu'ils passent condamnation. Mais, pour s'expliquer la chose, il suffit de se rappeler comment le service des eaux a créé des épidémies de fièvre typhoïde, par suite des imprudences les plus incroyables ; on peut aussi se remémorer la façon dont est fait le captage des eaux de la Vanne. On a bien recueilli un grand nombre de sources proprement dites ; mais, pour augmenter la quantité d'eau disponible, on n'a pas hésité à utiliser l'eau qui apparaissait en nappe peu épaisse et mal délimitée, dans le voisinage de l'aqueduc : l'administration a considéré avec une largeur de vue peu ordinaire, que cette eau de surface pouvait *équivaloir à de l'eau de source.*

Bien entendu, il faut espérer que la ville de Paris n'a pas le

monopole de ces erreurs ou de ces imprudences : c'est pour cela surtout qu'il est intéressant de les signaler, afin d'en faire un enseignement et de montrer combien toute administration est disposée à traiter légèrement les sujets les plus graves.

*
* *

Quoi qu'en disent les ouvriers peu instruits, et surtout les orateurs de réunions publiques qui veulent flatter l'ignorance, le machinisme a rendu les services les plus précieux à tous et en particulier à la classe ouvrière. Nous parlons du gros machinisme, qui a une tendance de plus en plus marquée à débarrasser le travailleur des labeurs purement matériels et à lui laisser la besogne intellectuelle ; mais on pourra en dire bientôt tout autant du petit machinisme. Il se développe en effet chaque jour par l'invention d'appareils perfectionnés, et il aura peut-être même une action plus considérable et plus heureuse encore que le gros machinisme : il permettra à l'ouvrier de travailler en famille, comme on le faisait jadis dans la région lyonnaise alors qu'on n'employait que le métier à la main ; on ne sera plus forcé de mettre les ouvriers en caserne, la force motrice qui les réunit tous sur un même point pouvant dès lors se distribuer ou se produire à domicile.

Pour la produire à domicile, on a imaginé des petits moteurs de différents types, qui se multiplient et se perfectionnent de jour en jour. Tel est, par exemple, le moteur à gaz, qui se fait couramment pour de petites forces ; il a des avantages, mais aussi un inconvénient primordial, qui consiste en ce qu'il faut d'abord une distribution de gaz pour l'alimentation. Tout au contraire, le moteur à pétrole, qui, comme nous le disions plus haut, est un moteur à essence, se montre particulièrement pratique : partout, dans le moindre village, on peut acheter le combustible que nécessitent les appareils de ce genre. Nous avons déjà eu occasion d'en parler, notamment au point de vue de leurs usages agricoles ; ils se fabriquent à très bon marché et fonctionnent de même. On les installe, on les déplace avec la plus grande aisance et ils jouent d'une façon des plus satisfaisantes le rôle de moteur domestique.

Mais il s'agit là de production de force motrice à domicile, et il est évident qu'il serait plus avantageux pour tous, plus économique et plus simple, de centraliser cette production et de distribuer la force de telle sorte que l'usage s'en puisse faire dans chaque maison exactement comme au cas de moteurs domestiques isolés.

La fée électricité permet parfaitement la réalisation de cet idéal.

Il faut remarquer du reste que le moteur électrique, au contraire notamment du moteur à gaz, ne coûte que proportionnellement au travail qu'il fait; l'on ne paye l'électricité que quand on la consomme réellement, et on n'en consomme que quand les outils travaillent. Tout récemment, dans l'excellente publication *Électricien*, notre confrère, M. Rechnievski, faisait une comparaison fort intéressante entre le gaz et l'électricité pour les petites installations de force motrice, et il a constaté un avantage considérable pour la seconde.

Les exemples de mise en pratique commencent à être assez nombreux; on a pu le vérifier notamment à Saint-Etienne, à la dernière réunion de l'Association française pour l'avancement des sciences. A Paris, nous pouvons signaler les installations faites par le secteur électrique de la place Clichy: parmi les plus intéressantes applications créées par ce secteur, citons la machine à coudre type New-Paris, que commande un moteur électrique Lundell. Cette machine a sensiblement l'apparence extérieure ordinaire, d'autant qu'on a maintenu en place la pédale, afin qu'en cas d'arrêt dans la distribution de l'énergie on puisse la faire marcher au pied. Sous la table est disposé le moteur qui actionne le mécanisme par une courroie; auprès de la pédale ordinaire est une pédale auxiliaire agissant sur le rhéostat de mise en marche. Tout ce dispositif s'applique sans peine à la première machine à coudre venue et peut donner une force d'un demi-cheval assurant un travail parfait dans les étoffes les plus dures, où l'aiguille fait de 600 à 1.000 points par minute, l'allure variant au besoin entre cinq vitesses différentes. Ajoutons, comme une des particularités les plus importantes, que, même avec le prix relativement élevé de l'électricité à Paris, la dépense de force ne dépasse pas 26 centimes par journée de 10 heures.

On sait quelle fatigue cela épargne à l'ouvrière. Du reste, il faut bien espérer qu'avant peu les petits moteurs électriques trouveront des applications multiples : balayage, entretien des parquets, battage des tapis, lavage des bouteilles, essorage du linge, nettoyage, éguisage des couteaux, repassage du linge, ventilation des appartements. Et bien d'autres que nous ne pouvons signaler, mais qui ne sont pas moins intéressantes et qui entreront sans doute bientôt dans la pratique quotidienne.

Daniel Bellet.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 22 mai au 25 août 1897)

SOMMAIRE : M. Léon Say. — Le budget de l'Etat collectiviste. — L'assurance ouvrière en Allemagne. — Les transformations sociales de la Russie contemporaine. — La constitution russe. — Communications diverses. — Décès. — Nomination.

Dans cette *Revue* des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques la première place revient incontestablement à la remarquable *Notice* consacrée par M. Stourm à son éminent prédécesseur, *M. Léon Say.*

Après avoir montré l'influence qu'exercent J.-B. Say et dans une autre sphère Horace Say sur l'esprit de leur petit-fils et fils, M. Stourm expose quelle fut l'activité intellectuelle de M. Léon Say avant 1870, lorsque parurent ces travaux qui brillaient par une clarté d'exposé très caractéristique, ces polémiques dans lesquelles il était un adversaire redoutable, grâce à ses connaissances si variées et si profondes, à son impeccable logique et à son talent d'écrivain. Après les événements de 1870 les finances occupèrent le premier rang dans le labeur de M. Léon Say. Elles le caractérisent même exclusivement aux yeux du plus grand nombre. Il en fit sa spécialité, non par circonstance, par suite de la confiance de M. Thiers, mais par inclination naturelle. Choisir ce qui semblait obscur pour le rendre clair rentrait essentiellement dans sa tournure d'esprit. Il y excella au grand profit du

pays. Car jamais ministre des Finances n'eut à exercer ses talents dans un champ d'expérience aussi vaste et aussi scabreux. A la fin de 1872, bien que les deux grands emprunts de liquidation fussent déjà souscrits, les cinq milliards de contribution de guerre n'avaient pas encore passé la frontière. De même, si une partie des impôts nécessités par les charges nouvelles se trouvait créée, beaucoup d'autres restaient à voter. La dette du Trésor envers la Banque de France, contractée au cours de l'invasion et de la commune, loin d'être amortie, continuait à monter. La question des matières premières et des traités de commerce demeurait en suspens. Le premier compte de liquidation qu'un second devait suivre bientôt venait de s'ouvrir. La France, en un mot, renaissait à peine. Or, sept ans plus tard, aux derniers mois de 1879, le même ministre constatait que le produit des impôts dépassait les besoins, bien que plusieurs d'entre eux aient déjà été supprimés ou réduits; que les plus-values persistaient en corrélation avec la prospérité publique; que la Banque de France avait été intégralement remboursée; que le cours forcé n'existait plus; que les deux comptes de liquidation prenaient fin ; qu'il ne restait, en résumé, aucun vestige de la guerre et de la commune, sauf dans les chiffres extraordinairement grossis de la dette publique.

Envisagée d'une manière générale, la politique fiscale de M. Léon Say peut se résumer dans les deux principes suivants : maintenir aux impôts leur caractère de pourvoyeurs des budgets ; développer la matière imposable afin d'y puiser plus largement. M. Léon Say considérait les impôts comme un malheur et pensait qu'ils ne doivent avoir aucun autre objet que de faire face aux dépenses publiques. En second lieu le développement de la matière imposable était, pour lui, la condition primordiale de la vie des budgets : le Trésor ne peut être riche dans un pays qui ne s'enrichit pas. Résolu à combattre les impôts qui gênent les transactions, arrêtent le mouvement des affaires, entravent la circulation et deviennent destructeurs des richesses, M. Léon Say lutta contre les droits sur la petite vitesse, contre le maintien des surtaxes postales, contre le rehaussement du timbre des lettres de change, contre la continuation des droits sur les savons, sur la chicorée, les papiers, sur les huiles (pour lesquelles il se résignait à une cote mal taillée), contre les droits de navigation, plus tard contre les octrois et les tarifs protecteurs. Les célèbres campagnes contre l'impôt sur le revenu et le système progressif ne procèdent pas d'un autre esprit : il les accuse surtout de décourager l'épargne, de nuire à l'initiative individuelle, de s'opposer à la formation des

capitaux. Puis, après avoir supprimé les entraves provenant du fisc, il chercha à favoriser l'essor de l'activité nationale, en fournissant au commerce et à l'industrie les outils généraux qui leur sont indispensables, routes, canaux, rivières navigables, voies ferrées, ports maritimes, etc. Tel est l'objet du grand programme de travaux publics de 1878, auquel il coopéra par la création du 3 p. 100 amortissable, lequel constitue un excellent type d'emprunt.

Descendu du pouvoir, il poursuivit, en qualité de sénateur et de député, sa campagne financière dans une série de grands discours parlementaires dans lesquels il réclamait la restriction des attributions de l'Etat, il luttait pour la cause anti-protectionniste d'autant plus résolument qu'il la savait désespérée.

Mais M. Léon Say était aussi un économiste; la science avait été définitivement fixée par le grand-père, elle n'avait besoin que d'être développée et divulguée ; le petit-fils remplit merveilleusement ce rôle. Son enseignement ne se produisit ni sous la forme de volumes de doctrine, de traités didactiques, ni du haut d'une chaire de professeur. Il déborda simplement comme d'un vase trop plein dans ses discours, ses brochures, ses écrits qui tous, par quelque endroit, propagent la doctrine du maître et de l'aïeul. Certaines de ses œuvres en sont spécialement imbues : d'abord la belle collection de réquisitoires contre les droits protecteurs. Puis beaucoup de travaux sur Adam Smith, sur Bastiat, sur les rapports de l'économie politique avec les autres sciences. Enfin ses campagnes en faveur de la liberté du travail. Liberté des échanges, liberté du travail : double devise inscrite sur le drapeau de combat de M. Léon Say. La carrière économique de ce dernier ne fut, en effet, surtout à la fin, qu'un long combat. Pour le soutenir il chercha ses armes plus habituellement, non dans l'arsenal trop technique du grand-père, mais chez ses précurseurs, les physiocrates, minorité militante, isolée au sein d'un régime hostile, luttant quand même pour une cause quasi désespérée. Peu d'hommes ont eu le glorieux courage de choisir de tels modèles !

Les questions sociales remplissent surtout la fin de la carrière de M. Léon Say. Le socialisme, ennemi héréditaire de la liberté individuelle, froissait ses sentiments les plus intimes ; il engagea la lutte où ses forces s'épuisèrent, car il s'y consacra tout entier. Déjà ses connaissances financières lui découvraient quel abus les ennemis de l'ordre social pourraient faire un jour de la taxation. Rien de plus destructif dans leurs mains que cette machine de

guerre. Avec des tarifs progressifs sur les revenus annuels, avec des prélèvements répétés sur les capitaux provenant de successions, avec une extension méthodique des monopoles soi-disant fiscaux, sans secousses violentes, sous la simple apparence de réformes fiscales, la propriété individuelle ne tarderait pas à disparaître au profit de la collectivité. Il suffit au socialisme de se rendre maître des finances publiques, par lui-même ou par procuration, pour le devenir bientôt des fortunes privées. Méthode qui n'est autre, disait M. Léon Say, que l'art de détruire petit à petit par l'impôt les capitaux appropriés.

La clarté de l'esprit de M. Léon Say fut merveilleuse. Les sujets plus obscurs l'attiraient en raison de son talent à en dégager la lumière. Il excellait dans ce travail quintessencié. Sa pensée distillait la pensée des autres. Mais cet art tout français de la clarté ne suffirait pas à le distinguer au point où il mérite de l'être. La continuité de ses convictions devient le point saillant de sa biographie. Là se concentrent les véritables grandeurs de sa vie. Continuité de convictions prolongée non seulement au cours de sa propre existence, mais au cours de trois générations successives d'hommes dévoués au bien public. Voilà qui éternisera le lustre de son nom.Les dernières années de M. Léon Say surtout fixeront son image, alors que dégagé de toute préoccupation étrangère, encore dans la plénitude de son talent et de son expérience, on le vit se consacrer plus ardent, plus désintéressé que jamais à la défense de la foi de sa jeunesse, de la foi de sa famille, s'identifiant à ses aïeux d'une manière impérissable. C'est sous ces traits que sa belle figure survivra aux yeux de la postérité.

M. Maurice Block a lu un mémoire intitulé : *Le Budget de l'état collectiviste*.

Tout Etat a besoin de fonds, car il a des dépenses. L'Etat collectiviste en particulier aura à élever les enfants, — il les entourera de soins et leur fournira la nourriture, les vêtements et l'enseignement ; — il aura à entretenir les infirmes et les vieillards et à guérir les malades. Il aura ensuite des dépenses pour la défense nationale, pour le maintien de l'ordre, puis la statistique des besoins, pour la comptabilité des produits, pour l'enseignement intégral et pour d'autres nécessités publiques. Comment y faire face ?

La population de la France est de 38 millions d'habitants : parmi les contribuables 14 millions 1/2 travaillent. Ces 14 millions 1/2 auront à produire le nécessaire d'abord pour eux, puis pour les 22 millions d'enfants, de vieillards et autres inactifs

faisant partie des ménages, enfin pour le million et demi qui sont dans les hôpitaux, les prisons et d'autres façons hors de ménage; et ces mêmes 14 millions 1/2 de travailleurs fourniraient à l'Etat ce qu'il lui faut pour ses autres dépenses. La perception de l'impôt se ferait sous la forme de retenue. C'est en effet l'Etat qui rémunérera le travail et cela se fera même très simplement : le travailleur apportera son produit au magasin et le comptable lui donnera un bulletin certifiant que ce produit vaut tant d'heures et tant de minutes de travail; les heures et les minutes remplaceront les pièces d'or et d'argent, probablement que les secondes remplaceront la monnaie de cuivre. Ces bulletins de dépôt indiqueront également le montant des défalcations opérées à titre d'impôt, trente-et-une heures, de telle sorte que l'ouvrier qui aura travaillé cent heures n'aura que la représentation de soixante-neuf heures et encore il faudra tenir compte du montant des dépenses administratives. C'est qu'un Etat collectiviste a besoin d'une bien lourde administration : il lui faut les nombreux employés du ministère de la consommation destiné à enregistrer les besoins des citoyens de façon à empêcher la surproduction ; il lui faut le personnel du ministère du travail chargé d'assurer la production en recourant au groupement des travailleurs ; le service du ministère de la distribution n'exige pas moins d'agents pour veiller aux magasins dans lesquels seront conservés les produits apportés par les travailleurs et où l'on s'approvisionnera de tous les objets nécessaires à la vie de tous les jours. La monnaie est supprimée dans l'Etat collectiviste; chaque ouvrier social, le travail achevé, apportera ses produits au magasin où ils seront évalués en théorie selon le temps qu'ils auront coûté, en réalité d'après un tarif assez compliqué ayant pour but d'empêcher qu'on se fasse payer un temps mal employé. De la rémunération de chacun, l'impôt de l'Etat, de la société, de la communauté est immédiatement défalqué, le reste de la valeur du produit est porté sur le bulletin individuel — la quittance servant de monnaie — — et son titulaire la mettra en portefeuille pour servir à payer ses achats.

Le budget comprendra, indépendamment de l'entretien des enfants, vieillards et infirmes, 31 p. 100 de l'ensemble de la production, le personnel des trois ministères nouveaux avec l'entretien, le personnel des ministères actuels qui ne peuvent être supprimés, les employés des chemins de fer, de la poste, des télégraphes, l'entretien des routes, canaux et ports; la dépense serait au total de 41 p. 100 du produit de chaque travailleur. Or

le produit de chaque travailleur équivalant à 2.000 heures de travail par an, et 41 p. 100 de cette somme faisant 984 heures il lui restera 1.416 heures. Que ferait l'ouvrier de nos jours si le patron, en le payant, lui retenait les 4/10 de son salaire pour les besoins généraux. Avec les 41 p. 100, l'Etat s'en servira plus ou moins pour les besoins intérieurs en donnant des bons, des mandats sur les objets accumulés dans ses magasins, il payera ses employés en nature. Mais un État a d'autres dépenses, il faut prévoir une guerre, comment payer le plomb, le cuivre, le salpêtre à tirer de l'étranger?

Quand on travaille pour soi, on produit le maximum de ce qui est possible : sous le régime collectiviste on produira pour la communauté, c'est-à-dire pour le patron le plus indulgent ou le plus aveugle et en même temps le moins respecté. La forte retenue nécessaire pour les besoins de la collectivité, dont tout le monde pourra ne pas accepter ou reconnaître la légitimité, suffira pour susciter des résistances.

Sans vouloir relever bien des impossibilités d'application, notamment la suppression de la monnaie, l'on peut dire qu'un gouvernement collectiviste aurait à sa charge non seulement les dépenses d'un Etat actuel, mais encore celles que coûteraient les tâches nouvelles qui lui incomberaient; l'ouvrier alors n'aurait pas son salaire intégral.

Des observations ont été échangées au sein de l'Académie au sujet de *l'assurance ouvrière en Allemagne*, dans une communication sur la législation autrichienne. M. Arthur Desjardins avait remarqué que ce qui frappe dans cette législation, c'est l'extension démesurée qu'on y donne à l'assurance obligatoire; l'obligation pèse bien plus lourdement sur « l'employeur » que sur les employés assurés, parce que ceux-ci supportent 10 p. 100 de la contribution tandis que l'entrepreneur n'en a que 90 p. 100; d'autre part, le législateur ne cesse pas d'étendre la liste des personnes soumises à ce droit exceptionnel; la classification donnée par la loi du 18 décembre 1887 n'a pas paru suffire, elle a été augmentée par la loi du 20 juillet 1894; en outre, si l'on maintient les établissements corporatifs et même les établissements privés, c'est par une sorte de tolérance, mais en réalité ce qui est en faveur, c'est l'établissement régional et officiel de la province.

M. Arthur Desjardins a complété ces remarques en relevant les inextricables difficultés que l'assurance obligatoire suscite en Allemagne. On peut s'en rendre compte en lisant le projet soumis par le gouvernement impérial au Conseil fédéral en août 1896. On a proposé de remplacer les contributions des patrons et des

ouvriers par un impôt général sous prétexte que l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité était, non de droit privé, mais de droit public,et que la communauté tout entière était intéressée à son perfectionnement. Le gouvernement impérial a reculé devant cette extrémité. D'abord il n'apercevait pas le moyen pratique d'opérer cette addition proportionnelle aux impôts d'État constitués sur l'importance du revenu, cette branche de la législation fiscale étant très variable d'un État à l'autre. Ensuite il a compris que, le bénéficiaire devenant une personne de l'État, les indemnités d'assurance ne représenteraient plus un droit acquis par des sacrifices personnels et se confondraient avec les secours de l'assistance publique. Enfin il a entrevu qu'il ne subsisterait, en bonne logique, aucun motif de limiter l'assurance aux ouvriers salariés, le bénéfice devant en être étendu à tous les citoyens de l'Empire. On se trouvait, en effet, placé entre ces deux absurdités : la collectivité assurant arbitrairement une partie de la collectivité, la collectivité assurant toute la collectivité On ne fait pas au socialisme sa part. Quand on est lancé sur cette pente, on arrive, à force de vouloir faire de l'assurance obligatoire, à supprimer l'assurance elle-même.

M. P. Leroy Beaulieu a ajouté que les difficultés que rencontre l'Allemagne seront encore plus grandes dans 10, 15 ou 20 ans; le début dans les assurances est toujours facile parce qu'il y a un petit nombre de sinistrés; mais ce nombre augmente chaque année; c'est au bout de 25 ans qu'on arrive au nombre total des sinistrés ; c'est à ce moment là que les difficultés seront inextricables en Allemagne. Il y a deux systèmes pour les assurances : le système de couverture, le système de répartition. Le système de couverture, qui est suivi en Autriche consiste à faire des provisions. L'Allemagne suit un système mixte. Elle ne fait pas de réserves. Elle ne pourra donc pas dans 15 ou 20 ans faire face aux obligations en face desquelles elle se trouvera, car il n'y a pas seulement les morts, il y a aussi les invalides. Ce ne sont pas seulement les commencements qu'il faut voir, c'est l'avenir.

M. Anatole Leroy Beaulieu a fait une lecture sur *les tranformations de la Russie contemporaine*.

La Russie de l'empereur Nicolas II n'est plus un état exclusivement agricole; elle devient, elle aussi, un pays de grande industrie; c'est là une transformation dont doivent se ressentir les conditions sociales du vaste empire et le régime du Mir et les communautés de village elles-mêmes. Il surgit en Russie, avec le développement industriel et l'érection de grandes manufactures,

d'autres questions sociales et économiques que les questions agraires et les partages périodiques du Mir dont on parlait tant jadis. La Russie ne peut plus être considérée comme un immense village uniquement peuplé de laboureurs, penchés sur *le sol* et n'ayant d'autres soins que celui de leurs champs et de leurs récoltes. En face du mir aux coutumes séculaires et aux instincts routiniers se dresse l'usine que façonne peu à peu un personnel à son image. Il se crée en ce moment au cœur de la Grande Russie, dans la Moscovie ancienne, une classe de travailleurs urbains ou mieux une classe d'ouvriers de fabrique pour lesquels la question de la terre devient secondaire ou indifférente. Cette classe ouvrière est en grande partie l'œuvre du gouvernement impérial. L'industrie a été la favorite du pouvoir; c'est à elle, à elle seule, que profitent le régime de la protection et les hauts tarifs de douanes, obstinément maintenus depuis des années. L'ouvrier moscovite, d'autre part, tend à se moderniser et à s'européaniser. Le principe de la division du travail et la loi économique de la spécialisation des fonctions s'introduisent peu à peu dans la vieille Russie, y séparant l'ouvrier du paysan pour faire des travailleurs de l'industrie et des travailleurs de la terre deux groupes sociaux distincts.

Le mir et les communautés de village ne réussissent pas toujours à relever l'ouvrier russe au-dessus des ouvriers d'occident. L'attache à la terre et au mir peut devenir pour l'ouvrier de la Grande Russie, une cause d'infériorité, à la fois économique et morale. La possession d'un lot de terre, loin d'émanciper l'ouvrier paysan, peut paralyser ses forces, mettre un obstacle de plus à son affranchissement économique. Le champ que leur offre le mir n'a pour eux toute sa valeur sociale que là où les moujiks ouvriers trouvent du travail sur place, à côté de leur village. Dans les grandes manufactures urbaines ou suburbaines, au contraire l'attache au mir est, pour l'ouvrier, plutôt une gêne qu'un avantage ; elle s'oppose au perfectionnement de son habileté professionnelle, elle l'empêche d'améliorer sa situation, comme ouvrier de fabrique; elle lui interdit de se créer auprès de l'usine un foyer et une famille. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le lien, vanté des slavophiles, tend à se relâcher, en attendant qu'il se rompe ou se dénoue.

L'artel même semble en train de se modifier et parfois de se corrompre, perdant sa simplicité patriarcale, avec la transformation du moujik en ouvrier de fabrique Elle unit parfois les défauts du régime communiste, le paysan enrôlé chez elle y perdant son

individualité, et les défauts de l'exploitation égoïste de l'ouvrier au profit d'intérêts personnels, distincts des siens. L'artel ne deviendra une protection efficace pour l'ouvrier qu'en se rapprochant des *trades'-unions* ; mais pour cela il faut d'abord que l'ouvrier russe se « dépaysanise » et que se relève le niveau intellectuel des moujiks de fabrique. Le gouvernement est trop défiant de toutes les associations pour favoriser l'éclosion des *trades'-unions* et des syndicats. Il s'efforce de conserver à la vie industrielle un caractère patriarcal ; par malheur, les prescriptions tutélaires semblent loin d'être partout strictement observées : le pays est trop vaste. Puis, moujiks ou patrons, les Russes de toutes classes se montrent aussi peu respectueux de la loi qu'ils se montrent déférents envers les autorités. N'importe, toute une législation sociale est en train de s'élaborer. Les questions ouvrières tiennent déjà une grande place dans les discussions de la presse et dans les préoccupations du public et du pouvoir. Rien là qui puisse surprendre; il ne faudrait pas s'étonner si ce pays, habitué à voir toute initiative descendre d'en haut, rejoignait ou dépassait un jour les États les plus démocratiques de l'Europe dans les voies aventureuses du socialisme d'État. De par son principe, le gouvernement autocratique sera porté à s'arroger la tutelle des ouvriers. L'idée de l'État providence peut aisément sortir de la notion russe de gouvernement patriarcal; l'obstacle n'est ni dans les traditions, ni dans les mœurs, ni dans les idées, — les lois agraires de l'émancipation ont montré tout ce que l'autocratie pouvait oser. — l'obstacle est surtout d'ordre matériel ; il est dans la grandeur territoriale de l'État, dans l'insuffisance de ses moyens d'action et de contrôle, dans la modicité relative de ses ressources.

M. Arthur Desjardins a lu un travail *sur les principes fondamentaux de la constitution Russe*. Le savant magistrat a fait connaître successivement non seulement le rôle de l'Empereur, mais encore les règles qui régissent l'ordre de succession, les différentes classes de sujets russes (nobles, clergé, habitants des villes, paysans) ; les principes fondamentaux de la liberté civile (consolabilité de la personne et de la propriété) ; les grands pouvoirs de l'État (Conseil d'État, Conseil des ministres, Comité des ministres, Sénat, synode), les relations internationales et le Ministère des affaires étrangères, la défense nationale et le Ministère de la guerre.

M. Maurice Block a lu une *notice sur M. Erw. Nasse*, correspondant de l'Académie, MM. Bardoux, Rocquain, Lefèvre-Pontalis ont communiqué des mémoires sur *le Comte de Kersaint*,

ancien conventionnel, père de Mme de Duras, le *Pontificat de Boniface IX et Benoît XIII, les élections en Autriche-Hongrie.*

M. de Foville a mis en lumière dans une note les résultats auxquelles M. de Vienne est arrivé pour la détermination de *la valeur des anciennes monnaies*; il faut en retenir que la valeur de 4 à 5, entre la livre tournois et la livre parisis, n'a pas toujours existé; que sous Philippe-Auguste, par exemple, le denier tournois, base de la livre, correspondait aux 2/3 du denier parisis; qu'à d'autres moments la proportion a été de 4/5 ou de 5/6 et que c'est seulement sous Philippe le Bel, au premier tiers de son règne, que remonte la « double évaluation de compte qui caractérise notre ancien régime monétaire. »

II

M. Wiesener a été admis à lire une étude sur Lord Stair et Law.

III

L'Académie a perdu M. Vacherot; il avait été élu le 7 mars 1868 à la place que la mort de M. Victor Cousin laissait vacante au sein de la section de philosophie. Elle a perdu également M. D'Arneth à Vienne qui, nommé le 23 décembre 1876 correspondant pour la section d'histoire à la place de Lord Stanhope, succéda le 44 janvier 1893 à M. de Hubner comme associé étranger.

Elle a eu à élire le 29 mai un successeur à M. Paul de Rémusat, comme membre libre. La Commission avait présenté la liste suivante de candidats. En première ligne, M. Gabriel Monod; en seconde ligne M. Albert Babeau; en troisième ligne *ex æquo* MM. Combes de Lestrade, Fournier de Flaix et Eug. Rostand. Au premier tour de scrutin, M. Monod a obtenu 21 suffrages contre 11 à M. Babeau, 6 à M. Rostand, 1 à M. Fournier de Flaix et 2 bulletins blancs. Au second tour M. Monod a été élu par 24 voix (sur 40) contre 10 à M. Babeau, 5 à M. Rostand et à M. Fournier de Flaix.

J. LEFORT.

UN BIMÉTALLISTE RUSSE

En 1897, a paru à Berlin un livre de M. George Boutmy, intitulé *Zur Währungsfrage*, exposant les considérations d'un bimétalliste russe sur le monométallisme-or en général et sur la réforme monétaire en Russie en particulier. L'apôtre du bimétallisme en Allemagne, M. le Dr Arendt en a écrit la préface : « l'étalon or remporte, dit-il, « toujours des victoires dans de nouveaux pays, mais là, où l'étalon « d'or apparaît, il se crée immédiatement dans le sens opposé « un mouvement en faveur du bimétallisme. C'est ce qui a lieu « en Russie » et parmi ces défenseurs du double étalon [1] M. Boutmy, selon l'expression du Dr Arendt, a vite conquis par son zèle et par ses connaissances une position éminente. Nous voudrions faire faire connaissance avec la brochure de M. Boutmy, qui a eu les honneurs de cette recommandation.

C'est dans la réforme monétaire allemande, que M. Boutmy, en bimétalliste orthodoxe, découvre naturellement les origines de la crise économique d'aujourd'hui. En 1873, l'Allemagne a adopté le monométallisme or. A partir de cette date, et pendant vingt-trois années, il serait reconnu par tous, que l'agriculture, l'industrie, le commerce de l'Europe et des Etats-Unis sont dans un état de crise.

Cette conclusion résulte d'une faute de logique bien connue : *post hoc ergo, propter hoc*. Le fait est qu'en 1873, il s'est produit une crise, seulement, ce ne fut pas une conséquence de la réforme monétaire, mais de la hausse énorme des prix de marchandises favorisée par le gaspillage de capital, mis en mouvement et recueilli sur tous les points du globe pour solder les frais de la guerre et les 5 milliards de l'indemnité de guerre. Quelques indications des prix et de la produc-

[1] D'après certains passages du livre de M. Boutmy, on peut le prendre pour un bimétallisme, d'après d'autres, pour un monométalliste-argent.

tion de 1872 mis en comparaison avec ceux des années précédentes nous montreront si cette période peut être considérée comme normale pour la situation économique de l'Europe :

En 1872 :

Le café	était coté	45 0/0	plus haut qu'en	1865
La viande	—	40 0/0	—	1857
Le bois	—	35 0/0	—	1867
Le fer	—	90 0/0	—	1867
L'étain	—	50 0/0	—	1867
Le plomb	—	21 0/0	—	1867
Le coton	—	6 0/0	—	1857
Le cuir	—	11 0/0	—	1865

La production du fer dans la Grande-Bretagne en millions de tonnes était :

1867	4,7
1868	4,9
1869	5,4
1870	5,9
1871	6,6
1872	6,7
1873	6,8

En même temps, le prix du charbon par tonne était : 1867, 20 schellings; 1868, 10 schellings; 1869, 22 schellings; 1870, 19 schellings, 1871, 23 schellings 3 d.; 1872, 30 schellings 6 d.; 1873, 48 schellings.

Jusqu'à nos jours, et en tout cas jusqu'à 1893, on ne peut davantage parler de la démonétisation de l'argent. Dans la période de la baisse considérable du taux de l'argent — en 1887-1891 — le chiffre annuel de la frappe du métal blanc dans le monde entier atteignit 479 millions de marks (sur le pied de l'ancien rapport), c'est-à-dire un montant très élevé et sans précédent. Dans la période 1876-1896 on frappa du métal blanc pour la somme de 6.600 millions de marks (sur le pied de l'ancien rapport), et pour la même période la refonte des monnaies-argent atteignit le chiffre de 2.270 millions de marks [1]. En 1892, l'argent circulait en Allemagne en thalers pour 440 millions de marks, et en monnaie divisionnaire, pour 452 millions de marks [2].

C'est la contraction monétaire qui est, selon M. Boutmy, la cause de la crise. Nous ne voulons pas répéter ici les chiffres bien connus des

[1] Dr M. Biermer. Leitsætze d. Währungsfrage. Berlin, 1896. Page 55.

[2] Pr. W. Lotz. Monetary situation in Germany. Philadelphia, p. 62.

stocks de l'or et de l'argent dans les trésoreries et les banques du monde entier, chiffres qui démentent cette affirmation. Ajoutons, ici seulement, qu'un seul fait de l'histoire de la monnaie et des prix au Japon renverse toute la théorie de la quantité si aimée des bimétallistes. Au Japon, où l'on peut marquer une hausse considérable des prix [1], la quantité du métal frappé s'est contractée dans la période 1869-95 de 61,2 aux 54,3 millions d'Yens [2].

C'est la production énorme du métal blanc, et par suite la baisse de son prix qui ont causé le mouvement monométalliste-or de nos jours. Aucun rapport fixé ne pourrait défendre l'argent contre cette baisse précipitée, et c'est en vain que M. Boutmy donne en exemple le bi-métallisme français. Le rapport 1 15 1/2 n'existait en France que sur le papier et *de facto* on ne peut pas noter une seule année pendant laquelle un des deux métaux ne reçut une prime et ne disparut de la circulation. Quand un des métaux recevait une prime, il disparaissait très vite de la circulation et de la caisse de la Banque de France. Le stock de cette dernière subissait des fluctuations considérables.

	Or (En millions de francs.) Maximum.	Or Minimum.	Argent Maximum.	Argent Minimum.
	—	—	—	—
1816-1823....	52.817	200	159.940	24.725
1824-1833....	2.200	100	283.600	84.958
1834-1850....	40.600	300	339.100	48.400 [3]

Voyons donc comment M. Boutmy démontre qu'il y a crise. Ainsi qu'on devait s'y attendre, il présente aux lecteurs pour illustrer ses considérations les Index Numbers de M. Sauerbeck. Nous serions en-

[1] M. Paul Leroy-Beaulieu écrivait sur la hausse des prix au Japon dans le *Journal des Débats*, du 14 avril 1897.

Les bimétallistes affirment sans cesse que, malgré la baisse de la valeur de l'argent, rien n'a été changé dans les pays asiatiques au prix des produits et au taux des salaires. Cette affirmation est contraire aux faits. D'après de nombreux relevés, tirés d'une publication joponaise, le *Jiji Shimbun*, l'ensemble des principales marchandises au Japon, dans la période 1873 à 1894, a monté de 62 p. 100; notamment le riz de 65 p. 100, le bois de 41 p. 100; le charbon, de 50 p. 100, le coton de 18 p. 100, les loyers à Tokio de 128 p. 100, les salaires des ouvriers des manufactures, de 33 p. 100.

[2] Dr I. Wernicke. Japans wirtschaftliche Culturentwickelung. Jahrbücher f. Nationalök « Es Kamen 1869 auf den Kopf der Bevölkerung 1,86 Yen 1895 aber nur, 1,27 Yen.

[3] Pr. W. Lexis. Doppelwährung. Handwörterbuch der Staatswissenschaften herausgegeben von Dr Conrad und andere. Jena, 1891. B. II.

traînés trop loin, si nous voulions discuter toutes les erreurs des tableaux de M. Sauerbeck [1]. En voilà la principale : sur les 45 produits auxquels M. Sauerbeck a borné son étude, 30 sont de provenance exotique. Cela réduit à 15 le nombre des produits anglais, dont M. Sauerbeck pourrait tirer ses conclusions et les prix de ces 15 produits ont, en majeure partie, très peu baissé.

Désignation.	Prix moyens en Angleterre.			
	1867-1877	1877-1887	1884-1893	1894
—	—	—	—	—
Bœuf première (deniers par 8 liv.).	59	55.50	49	47
— ordinaire....	50	46	40	37
Mouton première..................	63	64.50	57	55
— ordinaire..................	55	53	46	42
Porc.............................	52	49	44	44
Lard (shil. par q. anglais)...........	74	71	65.50	59
Charbon dans Londres (sh. à la tonne).	22	16.75	17.50	16.50

Parmi les articles de provenance exotique, le prix du café a monté, chose très étrange au point de vue monétaire et parmi toutes les marchandises, c'est le pétrole qui a le plus perdu de sa valeur. Chacun le sait. Ce n'est pas la démonétisation du métal blanc, mais une production toujours grandissante et la concurrence acharnée entre la Russie et l'Amérique qui ont produit cette baisse. Par suite de l'épuisement des sources de l'Amérique, nous voyons de nos jours se produire une hausse dans les prix du pétrole. *Mais ces objections échappent au lecteur du livre de M. Boutmy*, parce que l'auteur ne lui donne que des moyennes des Index Numbers de M. Sauerbeck, en gardant le silence sur les articles dont ils sont composés.

Outre ce tableau destiné à prouver la crise, M. Boutmy en établit un autre celui des prix du poud (1 poud, environ 16 kilogrammes) de froment à Odessa, qu'il calcule pour la période 1860-1895 en copecks or, crédit et *argent*. Le résultat est que les prix *exprimés en copecks argent* sont plus stables que ceux qui sont exprimés en copecks or et crédit. Mais tous ces calculs ne représentent que des exercices arithmétiques, parcequ'ils reposent sur les données *inventées* par le bimétallisme russe et qui n'existent pas dans la vie russe : en effet, la Russie est *de facto* au régime du papier-monnaie, bien que *de jure* elle soit au régime de la monnaie argent. M. Boutmy cite

[1] Comment se présentent les Index Numbers si on les déduit d'une plus grande quantité des prix, et si on prend comme point initial, voir A. Raffalovich. Le Marché financier 1894-95, p. 436. Voir aussi l'article de même auteur, dans l'*Economiste Français*, 6 avril 1895.

toujours la loi de 1810 qui a introduit l'étalon argent pour la Russie, mais il oublie toujours d'ajouter que la frappe libre de l'argent y est interdite. Qu'adviendrait-il si la Russie était de facto sous le régime de l'étalon argent ou bien si elle était principalement en relations avec des pays à l'étalon argent et si par conséquent la monnaie argent devenait sa monnaie de commerce? Nous ne le savons pas [1]. Voilà pourquoi tous les prix exprimés en copecks argent sont fictifs et ne prouvent rien. Les seuls prix qui peuvent nous renseigner sur l'état économique de la Russie sont ceux qui sont exprimés en copecks or (parceque telle est la monnaie de commerce en Russie) ou en copecks crédit (parceque tel est de facto son étalon). Si nous comparons les prix russes en copecks or et en copecks crédit avec ceux de l'étranger, nous verrons que les prix exprimés en copecks crédit font toujours des écarts imprévus et par suite causent un trouble constant dans les relations économiques du pays. Dans la période des années 1873-75 le cours moyen du rouble crédit était 85,4 cop. or; dans la période 1876-78 il tombe à 71,2 cop. or, le tableau des prix de diverses marchandises se présente pour ces périodes ainsi :

	1873-75 en roubles or.	1876-78 en roubles or.	1873-75 en roubles créd.	1876-78 en roub. créd.
	—	—	—	—
Seigle à Odessa (le tchetvert............	5,41	5,00	6,34	7,02
— à Riga —	6,18	5,84	7,24	8,21
Chanvre à St-Pétersb. (le berkovetz).....	30,74	28,96	36,00	40,67
Lin à Saint-Pétersbourg —	32,93	32,15	38,56	45,15
— à Riga —	37,55	34,18	43,97	48,00
Graine du lin à St-Pétersb. (la tchetvert).	11.06	9,99	12,95	14,03
— à Riga — .	7,43	7,39	8,70	10,38
Graisse à Saint-Pétersbourg (le poud)....	4,14	4,08	4,85	5,73
Fer à Odessa — .	1,92	1,82	2,25	2,55
Indigo à Moscou — .	101,77	91,08	119,17	127,92
Café à Odessa — .	12,79	12,53	14,98	17,60
Plomb à Odessa — .	2,53	2,24	2,96	3,14

Nous voyons que tous les prix exprimés en roubles or tombent, exprimés en roubles crédit montent.

[1] On pourrait croire que, si la Russie était au régime effectif de l'étalon d'argent, sa monnaie se serait plus dépréciée que cela n'a été le cas avec le rouble crédit.

Un autre tableau pour la période 1888-1890, quand par comparaison avec la période 1885-2887 le cours du rouble crédit *monte* de 60, cop. or à 65,8 cop. 02 :

	roubles or.		roubles crédit.	
	1885-87	1888-90	1885-87	1888-90
	—	—	—	—
Seigle à Odessa (le tchetvert)..........	3,68	3,73	6,12	5,67
Avoine — —	3,15	3,19	5,24	5,31
— à Riga —	4,01	4,06	6,68	6,17
Huile d'olive à St-Pétersb. (un poud)..	6,46	6,75	10,75	10,26
Potasse — — .	1,51	1,55	2,52	2,36
Seigle à Riga (le tchetvert)............	4,23	4,22	7,4	6,41

Au contraire pendant les périodes 1888-90, 1891-95, 1894-96 quand le cours devient stable, le mouvement des prix exprimés en roubles or est parallèle à celui des prix exprimés en roubles crédit.

	en roubles or.			roubles crédit.		
	1888-90	1891-93	1894-96	1888-90	1891-93	1894-96
	—	—	—	—	—	—
Seigle à Odessa (le tchetvert).	3,73	4,79	3,06	5,67	7,26	4,56
Avoine — —	3,79	4,43	3,42	5,31	6,71	5,09
Chanvre à Riga (le berkoretz).	23,32	23,01	27,01	36,97	34,87	40,20
Lin à St-Pétersbourg —	17,71	18,82	19,50	26,91	28,52	29,03
Graine de lin à St-Pétersbourg (le tchetvert)........	7,76	9,04	7,53	11,80	13,70	11,21
Laine à Moscou (le poud).....	6,16	6,61	6,37	9,36	10,02	9,48
Graisse à St-Pét. —	3,22	3,48	3,43	4,89	5,28	5,11
Fer à Odessa —	1,93	1,85	1,81	2,93	2,80	2,69
Coton à Moscou —	7,49	6,05	6,28	11,39	9,17	9,34
Indigo — —	72,71	71,69	67,98	110,50	108,63	101,16
Huile d'olive à St-Pétersbourg (le poud)..............	6,75	7,02	6,28	10,26	10,64	9,35
Potasse à St-Pét. (le poud)...	1,55	1,38	1,44	2,94	2,33	2,13
Plomb à Odessa —	3,29	3,58	3,10	5,00	5,42	5,06

Quand en 1887 le rouble crédit tombe par comparaison avec l'année précédente de 61,0 à 56,0 cop. le prix du seigle a Odessa exprimé en roubles crédit monte de 5,85 à 5,94, tandis qu'exprimé en roubles or il tombe de 3,57 à 3,33 (à Berlin en 1886-130,59 la tonne, en 1887-120,88 marks la tonne). Quand en 1892 le cours du rouble crédit tombe par comparaison avec l'année précédente de 69,2 cop. à 63,2 cop. le prix de l'avoine exprimé en roubles crédit monte de 7,29 à 7,76 ; exprimé en roubles or, il tombe de 5,04 à 4,90 (à Berlin 1891-165,63, en 1892-149,44 marks par tonne) etc., etc.).

Il est clair que l'étalon or et le cours fixé peuvent mettre fin au trouble constant des relations économiques produit par les mouvements différents des prix exprimés en or et ceux en crédit [1]. Remplacer le rouble crédit par le rouble argent, c'est-à-dire un étalon déprécié et chancelant par un autre encore plus déprécié et plus chancelant serait vraiment d'une mauvaise politique.

Quant à la question de savoir si les prix exprimés en argent sont vraiment stables, comme les bimétallistes l'ont toujours assuré, nous ne pouvons trouver la solution de cette question que dans l'histoire des pays à l'étalon argent, les Indes par exemple, jusqu'à l'année 1893 [2].

Une recherche très détaillée de M. Atkinson sur les prix aux Indes a démontré que l'assertion des bimétallistes, suivant laquelle les prix dans ce pays sont stables, est fausse et qu'on y constate comme on pouvait le prévoir par suite de la baisse du prix de l'argent, un mouvement constant à la hausse des prix de toutes les marchandises. Les dimensions de cet article ne nous permettent pas de nous arrêter sur cette recherche extrêmement intéressante et approfondie et nous renvoyons le lecteur à l'original publié dans le *Journal of theRoyal Statistical Society*, March 1897, ou bien au bref exposé, qui en a été fait dans l'*Economiste Francais* n° 18, 1897.

La hausse des prix aux Indes fut certainement produite dans une certaine mesure par d'autres facteurs, tels que l'influence des pluies, le développement du réseau ferré, la disproportion de la demande par rapport à l'offre par suite du développement de l'exportation et la con-

---

[1] A la page 37 M. Boutmy dit que S. A. Wichnegradsky a aussi présenté un projet de dévalvation, mais qu'il a renoncé à ses intentions, craignant le renchérissement de l'or. S. A. Wichnegradsky, dont le travail pour l'introduction de l'étalon or en Russie est intimement lié à celui de son prédécesseur et de son successeur, a présenté au Comité des Finances un projet de fixation du cours (et non pas de dévalvation) « sur une moyenne qui avait été assez longtemps stable » S. A. Wichnegradsky n'a pas réalisé son projet parcequ'il fallait accumuler un fonds d'échange pour pouvoir reprendre les paiements en espèce. Tout le temps qu'il fut ministre. S. A. Wichnegradsky a mis toute son énergie à établir cette mesure préparatoire.

La réforme monétaire réalisée par le ministère de M. Witte. M. Boutmy la nomme (page 38, ligne 4) « dévalvation », tandis que (page 48, ligne 34) il dit que c'est une erreur de nommer cette réforme « dévalvation ».

[2] Il faut noter que de deux pays, qui, selon les assertions de bimétallistes, prospèrent à cause de leur étalon argent, l'un, l'Inde a supprimé la frappe libre, l'autre, le Japon a pris après de longues méditations la résolution d'adopter l'étalon unique or (voir l'article de M. P. Leroy-Beaulieu, *Journal des Débats*, 14 avril, 1897).

currence des autres pays. M. Atkinson recherche avec soin toutes ces influences et sa conclusion est que la cause *principale* de cette hausse des prix est la dépréciation de l'argent.

Mais, certainement, ce n'est pas cette hausse des prix qui a amené le développement économique des Indes. La dépréciation de l'étalon et les prix élevés dans l'intérieur du pays peuvent sans doute être de temps en temps avantageux aux exportateurs ; mais on ne peut pas affirmer (comme le fait aussi M. Boutmy) qu'à cause de ces prix élevés et d'une baisse du change l'industrie et l'agriculture des pays à étalon argent ont des avantages sur celles des pays à étalon or, et que telle est la cause de leur développement. La faute principale de ce raisonnement vient de ce qu'il implique que les frais de la production des marchandises d'exportation sont payées en monnaie du pays exportant. Deux exemples que nous trouvons dans l'article de M. Helferick ; Aussenhandel und Valutaschwankungen (Jahrbücher für Gesetzgebung, etc. herausgegeben von Gustav Schmoller 1897 Heft) nous montrent toute la fausseté de cette proposition.

Le premier exemple concerne les céréales de la République Argentine dont l'exportation croissante selon les bimétallistes était la conséquence de la dépréciation de son étalon.

Des trois facteurs qui composent les frais de la production des céréales deux — l'achat de la terre et des machines sont payés en or. Les sociétés de colonisation ont acheté toutes les terres situées près des chemins de fer et les vendent aux indigènes aux prix calculés en or. Les machines et les instruments aratoires viennent de l'Europe et par suite sont aussi payés en partie en nature, en partie en monnaie du pays. Mais les frais des salaires ne sont pas considérables parce que l'emploi des machines est répandu partout dans l'agriculture de la République Argentine. L'autre exemple concerne l'industrie du coton aux Indes.

Le coton est cultivé dans l'Inde. Si par suite d'une dépréciation de l'argent le prix du coton exprimé en or baisse et reste le même exprimé en monnaie du pays, l'industriel étranger, qui achète le coton indien, peut en tirer le même profit que l'industriel indigène. Les machines sont achetées en Europe et ce sont seulement les salaires qui sont payés en monnaie du pays. Selon les calculs de M. Helferich, les salaires ne présentent en moyenne que 1/8 de tous les frais de la production d'une fabrique de coton. Il faut encore ajouter que les pays à étalon argent, leur culture n'étant pas encore développé, travaillent avec des capitaux étrangers et sont — à cause d'un étalon variable et par suite d'un plus grand risque — forcés de payer de plus grands taux d'intérêt aux capitalistes. Un étalon déprécié peut aussi arrêter le dévelop-

pement de l'exportation, comme cela eut lieu aux Indes dont le gouvernement par suite de la dépréciation de l'argent n'a pas pu accomplir le développement du réseau ferré et les travaux d'arrosage dans des dimensions désirées.

Où faut-il donc chercher les origines et les causes de cette défense du métal blanc en Russie [1] et des aspirations vers l'inflation des prix? Jetons un coup d'œil sur telle page du livre de M. Boutmy. Sous le titre : « Zur Währungsfrage » nous lisons : *Betrachtungen eines Sudrussischen Landwirtes*, Réflexions d'un propriétaire foncier du Sud de la Russie. C'est ici que nous trouvons la solution de la question.

Cette année il a paru en Russie un travail au sujet de l'influence des récoltes et des prix des céréales sur la situation économique de la Russie, travail composé d'une série d'articles des meilleurs statisticiens russes sous la direction de MM. les professeurs Ichouprow et Postnikow. Cette étude a démontré avec évidence que ce sont seulement *les grands propriétaires fonciers* qui ont intérêt à l'exportation ; la grande masse des paysans ne produisant pas de céréales pour le marché international.

---

[1] Sans parler des dangers que courrait la Russie en réhabilitant le métal blanc, notons aussi qu'elle n'aurait aucun intérêt à le faire parce que son stock d'argent et sa production de ce métal sont très insignifiants.

En 1895 le stock d'argent dans les banques d'Etat et privées.

Etats-Unis....................	2.172	millions	de marks
France (avec l'Algérie)........	1 021	—	—
Allemagne....................	304	—	—
Autriche......................	236	—	—
Italie........................	208	—	—
Belgique et Hollande...........	173	—	—
Angleterre....................	138	—	—
Suisse........................	11	—	
Russie et Finlande............	6	—	—

(Dr G. Klüppel. Die Gold und Silberproduction. Stuttgart 1895, p. 21, n. ff).

La production de la Russie :

Années.	Argent. (Kilogrammes).	Or.
1884........................	2.178	35.519,2
1885........................	2.015 3/4	33 058,3
1886........................	2.041 1/3	33 477,3
1887........................	2.123 1/3	34.904,1
1888........................	2 146 3/4	25.206,7
1889........................	2.274 1/2	37.301,8
1890........................	2.403 1/2	39.414,1
1891........................	2.500	29.134,5

(A. Raffalovich. Métaux précieux, p. 372, Marché financier 1894-95.)

Aucun doute que ces propriétaires exportant le blé à l'étranger puissent avoir des avantages dans l'inflation des prix.

Ils payeront les taux d'intérêt aux banques foncières en monnaie dépréciée. Et l'endettement du sol en Russie est très grand. Si nous laissons de côté la Banque foncière des paysans, le total des prêts consentis par les autres banques foncières russes dépasse vers le 1er janvier 1896 la somme de 900 millions de roubles crédit. Cet endettement du sol des propriétaires fonciers russes monte avec une grande rapidité. Les prêts consentis sur les biens ruraux par la Banque de la Noblesse s'élevaient au 1er décembre 1895 à 388 millions de roubles crédit. Au 1er décembre 1896 ce chiffre monta à 443 millions de roubles crédit.

Ils paieront aussi les ouvriers en monnaie dépréciée. Et les changements des salaires sont proportionnels aux changements du cours.

Années	Cours du rouble crédit	Salaires moyens d'un ouvrier agricole par jour en roubles crédit			Froment (prix d'un tchetvert à Odessa)		Seigle (prix d'un tchetvert à Odessa)		Avoine (prix d'un tchetvert à Riga)	
		Ouvrier avec un cheval	Ouvrier	Ouvrière	En roubles crédit	En roubles or	En roubles crédit	En roubles or	En roubles crédit	En roubles or
1883...	62.0	1.28	0,63	0,33	12.90	8.0	8.09	5.02	6 94	4.30
1884...	63.5	1.23	0,62	0,39	10 30	6 54	7.65	4.86	7.20	4 57
1885...	63.2	1.39	0.54	0,33	9.83	6.21	6 57	4.15	7.49	4.73
1886...	61.0	1.08	0,53	0,31	11.10	6.77	5.85	3.57	6 97	4.25
1887...	56.0	1.08	0,53	0,31	10.00	6.10	5 94	3 33	5 58	3.12
1888..	58.5	1.19	0,61	0,38	10.40	6 08	5.18	3.03	5.53	3.24

Le travail de M. Boutmy a été accueilli avec admiration par les bimétallistes des pays occidentaux, qui l'ont salué comme un renfort précieux. Mais si on le soumet à la critique scientifique impartiale, qui ne se paie ni de formules ni de clichés, on s'aperçoit que c'est la réédition dogmatique d'erreurs anciennes.

PAUL APOSTOL.

NOTES SUR LES ÉTATS-UNIS

Le parti républicain vient enfin d'acquitter la dette contractée par lui envers les bailleurs de fonds qui l'avaient aidé dans la dernière campagne présidentielle. Une campagne électorale ne coûte guère moins d'une vingtaine de millions, en publications, orateurs, frais de réunions publiques, voyages, organisation de meetings, etc. L'année dernière encore, les grands industriels des États de l'Est et du Centre ont fait aux républicains les avances nécessaires pour soutenir la lutte dans laquelle les démocrates ont succombé. Ce n'était nullement par dévouement au parti, c'était simplement une affaire, une spéculation dont les résultats seront très certainement profitables à ses auteurs. La victoire gagnée, les industriels ont présenté la carte à payer sous la forme de deux gros volumes contenant tous les *desiderata* de l'industrie nationale, desiderata dont une grande partie au moins a pu être incorporée dans le nouveau tarif.

Ainsi que nous le faisions prévoir dans notre précédente chronique [1], il a fallu recourir, pour concilier la Chambre et le Sénat, à un comité de conférence, et, comme d'ordinaire, le parti radical a triomphé de la faible résistance des modérés. Le *Dingley tariff*, que le Président a promulgué le 24 juillet, le jour même où le Sénat se décidait à l'adopter, est en grande partie la reproduction du projet primitif de la Chambre, et, dans certains cas, il comporte des droits plus élevés encore que le tarif Mac Kinley, aux exagérations duquel nous avons dû de voir, il y a sept ans, l'attention de nos industries se porter sur la politique commerciale des États-Unis. Suivant les experts officiels, le taux moyen des droits sera d'environ 54 à 55 0/0 sous le nouveau tarif, tandis qu'il n'était que de 40 0/0 sous le tarif Wilson et que même sous le tarif Mac-Kinley, il n'atteignait pas 50 0/0. Deux modifications importantes ont été cependant apportées au projet originel : la clause de

[1] Voir le numéro du 15 juin 1897.

réciprocité qu'il contenait a été quelque peu transformée, et la clause de rétroactivité a disparu.

Le tarif définitif ne s'éloignant guère du projet que nous avons analysé ici-même en juin, nous ne nous y arrêterons pas. Nous préférons étudier aujourd'hui, avec quelque détail, les conséquences qu'aura le tarif Dingley à l'égard de l'industrie française.

*
* *

Sur une somme totale d'importations s'élevant à un peu plus de 4 milliards de francs, pendant l'année fiscale 1895-1896, les États-Unis ont reçu de la France 335 millions environ. Sous le tarif Wilson, alors en vigueur, 74 millions ont été introduits en franchise, et les 261 autres millions ont acquitté 106 millions de droits; si nos importations avaient dû subir à cette époque le tarif Mac Kinley, elles auraient eu à payer 154 millions. En leur appliquant le nouveau tarif, sur les 335 millions d'importations totales, 33 seraient admis en franchise, et les 302 millions sujets aux droits auraient à payer 162 millions, c'est-à-dire un peu plus de 54 p. 100. L'augmentation est, on le voit, considérable.

Les textiles fournissent, on le sait, la somme la plus importante de nos importations aux Etats-Unis ; ils en forment environ 40 p. 100. La laine et les lainages entrent pour 55 millions et les soieries pour 61, dans les 136 millions, valeur totale de ces articles. Ce sont eux qui sont le plus fortement atteints. Sur les 56 millions d'augmentation de droits qui résulteront pour l'industrie française, si toutefois son chiffre d'affaires avec la république américaine ne varie pas, de l'application du tarif de 1897, 38 1/2 frappent les textiles, et plus de 31 millions environ frappent les laines seules. Les laines brutes, dont notre importation, presque nulle avant 1894, s'était élevée à 16 millions, grâce à la franchise de la laine donnée par le tarif Wilson, auront à payer 14 millionsde droits, ce qui vraisemblablement amènera de notre part la cessation de ce commerce, et les laines ouvrées, dont notre importation est de 38 millions, auront à payer plus de 36 millions 1/2. Nos laines et lainages auront donc à supporter plus de 90 p. 100 de droits, tandis que sous le tarif précédent, les lainages, seuls taxés, ne payaient que 50 p. 100, et que, même sous le tarif Mac Kinley, le taux des laines et lainages réunis ne s'élevait qu'à 85 p. 100.

Heureusement que les soieries, qui composent à elles seules à peu près le 1/5 de nos importations aux Etats-Unis, ne sont pas aussi atteintes que les lainages. Nous revenons pour elles à peu près aux droits de 1890 : elles auront à payer 31 millions, soit 50 p. 100 environ. Sous le tarif de 1894, elles en payaient 26. Une mesure satisfaisante a

été la substitution pour ces articles du droit spécifique au droit *ad valorem* ; elle soustraira nos soieries aux tracasseries douanières incessantes auxquelles elles étaient sujettes à l'occasion de l'évaluation des prix déclarés par les importateurs. Elle aura malheureusement, par contre, des inconvénients pour les produits de qualité bon marché, dont quelques-uns seront frappés très lourdement. Ainsi, les tissus mélangés de coton sont frappés de droits atteignant parfois 79 p. 100, et certains tissus mélangés de laine paieront jusqu'à 90 et 100 p. 100. Mais ces articles bon marché ne figurent que pour peu de chose dans nos importations. D'ailleurs, il eût été impossible d'obtenir un traitement plus équitable. L'industrie américaine ne fabrique que des soieries ordinaires, et elle tient à se réserver à cet égard le monopole du marché national ; quant aux tissus de luxe, si elle daigne encore les admettre, c'est qu'elle n'a pu, jusqu'à présent, en aborder la fabrication avec succès.

Les cotonnades ont été également ménagées. Les 16 millions que nous en importons annuellement auront à payer 8 millions ; en 1896, ils ont payé 6 millions 1/2 ; c'est une augmentation de 10 p. 100 environ.

Parmi les autres articles que nous vendons aux Etats-Unis, ceux qui sont le plus lourdement frappés sont les articles de Paris. En 1896, nous en avons vendu pour plus de 33 millions de francs ; ils n'ont eu à payer que 9 millions 1/2 de droits ; sous le tarif actuel, ils devront en payer 14 1/2 ; c'est un taux de 40 p. 100. Les objets les plus atteints parmi eux sont les plumes, les fleurs artificielles, la bijouterie et surtout les boutons. Les 2 millions 1/2 de francs de boutons que nous importons annuellement auront à acquitter 1.920.000 francs de taxes, c'est-à-dire près de 80 p. 100.

Les autres produits qui auront également à subir une augmentation de droits sont : les dentelles de coton et de fil, et le velours de coton, pour lesquels l'augmentation sera de 1 million 1/2 ; les produits chimiques, dont nous vendons 23 millions, et qui auront à payer 6 millions, au lieu de 4, en 1896, et les œuvres d'art, dont le tarif Wilson autorisait l'entrée en franchise, et qui seront assujetties dorénavant à une taxe de 20 p. 100, dont le produit aurait été, pour l'année dernière, de 2 millions 1/2.

∴

Le tarif Dingley contient deux clauses de réciprocité. La 3ᵉ section autorise le Président à accorder des droits réduits, dont la quotité est fixée par la loi, sur certains produits limitativement énumérés, aux nations qui donneront aux Etats-Unis des avantages jugés équivalents à

ces réductions.Ces arrangements commerciaux pourront être dénoncés à toute époque, également par simple notification présidentielle. Les articles sur lesquels le Président peut de sa propre autorité accorder des diminutions de droits nous intéressent particulièrement. Ce sont les vins ordinaires, les champagnes, les spiritueux, les tartres et les œuvres d'art. Nous vendons annuellement aux Etats-Unis pour 35 millions environ de ces articles. Suivant les droits ordinaires du tarif, nous aurions à payer 17 millions de taxes, environ ; si nous obtenons le bénéfice des droits réduits, nous réaliserons de ce chef une économie de 4 millions environ.

La même section arme le Président de droits de représailles. Elle lui donne la faculté d'imposer des droits spéciaux sur le café et le thé — qui figurent sur la liste des produits admis en franchise — venant des pays qui taxeraient d'une manière abusive, à l'importation chez eux, les articles des Etats-Unis. Cette menace ne vise pas les nations européennes. Elle est à l'adresse, en ce qui concerne le café, principalement du Brésil, du Venezuela et du Mexique ; et, en ce qui concerne le thé, de la Chine et du Japon.

Le section 4 prévoit la conclusion de traités de commerce avec les pays étrangers, et elle autorise dans ce cas une réduction de 20 p. 100, au maximum, sur les droits inscrits dans le tarif. Ces traités ne pourront pas être conclus pour une durée de plus de cinq ans. L'obligation de les faire approuver par le Sénat rendra très vraisemblablement l'exécution de cette clause, pour si limitative qu'elle soit, excessivement difficile.

Des pourparlers sont déjà engagés à Washington, entre notre ambassadeur et le secrétaire d'Etat, afin de trouver un terrain d'entente qui permette de faire bénéficier la France de ces atténuations possibles aux droits souvent exorbitants du nouveau tarif.

***

Puisque nous avons été amenés cette fois encore à étudier la politique commerciale des États-Unis, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le développement qu'a prise depuis quelques années l'exportation de leurs produits manufacturés.

Le commerce total des États-Unis a, on le sait, rapidement progressé pendant les vingt dernières années. Pendant la période quinquennale de 1872 à 1876, la moyenne annuelle de leur commerce total était de 1.087 millions de dollars, dont 865 à l'importation et 521 à l'exportation. Pendant la dernière période, de 1892 à 1896, la moyenne annuelle a été de 1.664 millions de dollars, soit une augmentation de 53 p. 100;

les importations figurent dans ce chiffre pour 732 millions, et les exportations, pour 892[1].

Le montant des articles manufacturés indigènes ne représentait, pendant la période 1875-79, que 17,86 p. 100 du montant des exportations totales. En 1882-86, ils en ont représenté 18,92 p. 100, et en 1892-96, ils en représentent 21,08 p. 100 C'est une augmentation constante, et dont rien ne fait prévoir l'arrêt, bien au contraire. En 1890-96 l'exportation totale des produits indigènes a été de 863 millions de dollars, dont 228, soit 26,48 p. 100, représentaient la valeur des articles manufacturés.

Parmi ces articles, ceux dont l'exportation s'est développée le plus rapidement sont : les articles en fer et en acier, les articles en bois, les machines et outils agricoles, et les cotonnades. Les États-Unis ont exporté, en 1896, pour près de 17 millions de dollars de cotonnades principalement au Canada, à la République Argentine, aux Indes Occidentales, au Brésil, au Mexique et même en Afrique Australe. Ils envoient en Angleterre même les produits de leur industrie métallurgique ; sur un chiffre total de 26 millions, ils lui en ont envoyé 5 1/2 Leurs autres clients pour ces articles sont : le Mexique, l'Allemagne, le Canada, la République Argentine, le Brésil et l'Australie. Ils exportent principalement de la machinerie ; un grand nombre des mines d'or de l'Australie et du Transvaal achètent en Amérique leur outillage, des machines à coudre, des locomotives, des scies. Enfin, ils ont su trouver à l'étranger un débouché important pour leur nouvelle industrie des bicyclettes. Leurs machines et outils agricoles, dont ils exportent pour 5 millions environ, trouvent des acheteurs, non seulement dans les pays neufs : Amérique du Sud, Canada, Afrique Australe, Australie, mais ils viennent même sur les marchés européens : en Angleterre, en Allemagne et en France.

*
* *

Le trésor vient de publier les résultats de l'année fiscale 1897 (1 juillet 1896 — 30 juin 1897). Le déficit que M. Carlisle, alors secrétaire du trésor, croyait devoir évaluer en décembre 1896 à 64 millions 1/2 de dollars, n'a atteint que 18 millions 1/2. Cette différence considérable entre l'évaluation et les résultats est due aux importations extraordinaires faites depuis le mois de février, en prévision du changement de tarif. L'année 1897 bénéficie de ce chef de 35 millions de

---

[1] Dans le chiffre des exportations, les produits étrangers ne figurent que pour 17 millions.

dollars environ de revenus anticipés. Les défenseurs du tarif Dingley ont prétendu que l'excédent de ses rendements sur le tarif Wilson suffirait à combler les déficits qui se succèdent depuis quelques années. Son auteur en estimait le rendement, à l'origine, à 269 millions de dollars, M. Aldrich déclarait qu'il n'en produirait pas plus de 159, et M. Allison l'évaluait à 180 millions. Or, voilà que M. Dingley lui-même accepte cette dernière évaluation, donnant pour explication du déficit de ses estimations primitives, le délai mis par le Sénat à l'adoption du tarif. Quoiqu'il en soit, le Congrès va être amené à reconsidérer de nouveau la question financière. Se résignera-t-il à voter les impôts nécessaires, ou préférera-t-il, ce qui vaudrait beaucoup mieux, recourir aux économies? Ou bien, insouciants de l'avenir, satisfaits d'avoir fait voter leur tarif, les républicains se contenteront-ils de laisser se continuer les déficits.

ACHILLE VIALLATE.

LE NEUVIÈME CONGRÈS DES BANQUES POPULAIRES

Suivant la décision prise à Caen l'année dernière, c'est à Lille que s'est tenu le neuvième Congrès des Banques populaires. Toujours prêt quand il s'agit de crédit populaire et de caisses d'épargne, M. Eug. Rostand avait accepté la présidence effective, ayant pour vice-présidents le comte de Rocquigny et M. Rayneri, l'auteur du *Manuel des banques populaires*. Quelques-uns qu'on rencontre volontiers étaient absents, notamment le P. Ludovic de Besse et M. Henry W. Wolff; mais les adhésions avaient été fort nombreuses, et les délégués officiels étaient loin de faire défaut.

Les Congrès, si divers, ont tout au moins un point commun, que nous avons signalé déjà, que nous nous plaisons à mentionner encore : la reconnaissance de l'inefficacité, du danger même de l'intervention de l'État, sous quelque forme qu'elle se produise, et la nécessité de la neutralité confessionnelle. Deux votes ont eu lieu sur ces questions. Dans la dernière séance, M. L. Blondel avait présenté un rapport sur la *Caisse centrale des associations fondée à Berlin par la loi du 4 juillet* 1895, et, sans être partisan d'une intervention officielle, concluant même contre la Banque d'État, M. Blondel avait cependant fait ressortir certains avantages de la Caisse centrale. Le Congrès a pris parti beaucoup plus nettement encore et, dans la résolution votée à la suite de la lecture de ce rapport, nous trouvons le paragraphe suivant : « Le Congrès ... réitère son avis qu'en France, la fondation d'une « banque centrale agricole à dotation d'État ou à garantie d'intérêt « d'Etat serait : 1° une erreur économique comme excédant les limites « des interventions légitimes de l'État, et de nature à affaiblir encore « l'esprit d'initiative et d'association libre déjà si insuffisant dans le « pays; 2° une concession inopportune en l'état actuel des faits au « socialisme d'Etat; 3° une cause nouvelle de dépenses publiques qui « s'élargiraient infailliblement au détriment des finances de l'Etat; « 4° une organisation artificielle, susceptible de faciliter l'éclosion « d'associations non viables ou de soutenir le fonctionnement d'associa- « tions protégées par faveur politique, et de retarder la formation

« naturelle de caisses centrales à naître d'une croissance normale des « associations coopératives locales ;

« Conseille aux associations coopératives de crédit existantes de « résister aux séductions de ce don s'il leur était offert. »

Moins caractérisée sans doute, la décision relative à la neutralité confessionnelle ne doit pas moins être mentionnée. M. l'abbé Van den Driessch avait communiqué un travail sur les *différences entre les statuts de l'abbé Mellaerts et ceux de M. Mahillon, ancien directeur de la Caisse générale de Belgique pour les caisses Raiffeisen belges.* La discussion s'engageait surtout sur l'article 6 des statuts de M. l'abbé Mellaerts, portant qu'on ne doit recevoir dans les associations que les membres qui reconnaissent la religion, la famille et la propriété; il est facile de voir quelle interprétation peut être donnée d'un tel article et comment on arriverait fatalement à créer des caisses catholiques à côté d'autres caisses protestantes, juives, etc. C'est bien le contraire du but poursuivi jusqu'à ce jour par les promoteurs des divers congrès, alors que, dans une des conférences données au Congrès de Caen, M. Eug. Rostand montrait la neutralité politique et confessionnelle comme une des trois idées directrices du mouvement du crédit populaire, rappelant les paroles que prononçait en 1889 le P. Ludovic de Besse, qui, parlant des caisses populaires, disait : « Elles « doivent être ouvertes à tous les honnêtes; sur le terrain social, la « justice et la charité priment tout, et la justice veut qu'on donne la « main aux personnes droites qui combattent l'iniquité, quelles que « soient leurs croyances religieuses... J'évite, dans ces œuvres, de tou- « cher aux questions confessionnelles; si je les aborde parfois, c'est « pour supplier les catholiques d'élargir leur esprit et leur cœur, de « venir où je me trouve, de faire ce que je fais. » Le Congrès de Lille a conclu dans ce sens et, en votant « que ces associations (les caisses « rurales), ont à se proposer entr'autres résultats l'union des esprits « dans les localités où elles se créent... que cette œuvre doit être pra- « tiquée en vue uniquement de ses fins économiques propres », il n'a fait que confirmer des décisions antérieures.

Nous avons parlé tout d'abord de ces deux résolutions, à cause de la tendance qu'elles montrent, tendance de plus en plus rare à signaler, à notre époque où la tutelle de l'Etat, et l'intolérance sous toutes les formes, sont à l'ordre du jour. Mais, même en dehors de cela, le Congrès de Lille a présenté un réel intérêt.

Dans son discours d'ouverture, M. Eug. Rostand a donné la définition du crédit populaire, personnel, bon marché, répondant à des besoins légitimes, tel que nous le voyons fonctionner en d'autres pays avec tant de succès, et organisé de telle sorte qu'il a permis aux banques

populaires italiennes de résister à la crise qui a fait sombrer de puissantes institutions. Puis il a ensuite présenté en quelque sorte le bilan des travaux des neuf années précédentes, les résultats des congrès, les améliorations, les progrès dont ils ont été la cause, oubliant toutefois de dire quelle part il avait prise à ces travaux et de combien d'améliorations et de progrès on lui est redevable.

M. Ch. Rayneri a parlé de l'origine, du rôle et de l'utilité des banques populaires [1] origine bien humble, bien petite, où la France, après avoir été l'initiatrice, se laisse énormément distancer par les nations voisines. En expliquant le fonctionnement de ces banques populaires, leur utilité se comprend d'elle-même; M. Ch. Rayneri, parlant par expérience, a montré par des exemples sous quelles multiples formes cette utilité peut se présenter pour les sociétaires. La conclusion de sa conférence est de celles qu'on applaudit volontiers : « Démocratiser le « crédit, capitaliser l'honnêteté, les aptitudes professionnelles, rappro- « cher les classes supérieures de la démocratie laborieuse, assurer une « saine circulation des capitaux et une équitable répartition du crédit, « contribuer au développement de tout ce qui touche au progrès social, « à la diffusion de toutes ces institutions qu'a ébauchées la fin de ce « siècle et qui éclaireront de leur vive lumière l'aurore du siècle qui « va s'ouvrir, c'est croyons-nous faire œuvre utile, patriotique, c'est « coopérer à la prospérité et à la grandeur de la France ».

M. Ch. Rayneri avait montré le rôle des banques populaires quant aux fonds d'épargne, et l'avantage d'une telle utilisation au lieu de l'emplôi automatique en rentes sur l'Etat, M. Rostand a repris cette question sous une forme plus complète et plus documentée, en présentant son rapport sur *les modes de concours des caisses d'épargne austro-hongroises au crédit agricole*. Ces caisses, uniquement soumises à un statut-type très large et à une approbation gouvernementale pour certains emplois de fonds, n'ont en valeurs d'Etat que 14 0/0 en moyenne de leurs dépôts; elles prêtent largement leur concours au crédit populaire. L'expérience faite par ces caisses est concluante, et M. Rostand, dont on connaît la vigoureuse campagne en faveur de la liberté d'emploi des fonds des caisses d'épargne, a conclu en souhaitant que la France tire profit de ces exemples, et que la loi du 20 juillet 1895 ne soit qu'un premier pas vers le but poursuivi.

C'est encore à l'épargne que se rapportent deux autres conférences : celle de M. Dufourmantelle, sur *les sociétés coopératives allemandes de crédit considérées comme instruments d'épargne*, une notable part

---

[1] Cette conférence vient de paraître à la librairie Guillaumin et Co.

des fonds employés, notamment dans les caisses Raiffeisen, étant obtenue de cette manière ; puis celle de M. Lepreux, sur *la caisse générale d'épargne de Belgique dans ses rapports avec les institutions de crédit agricole*. Par la loi de 1884, un privilège a été accordé à cette caisse pour les prêts faits aux agriculteurs ; la loi de 1889 l'a autorisée, sous certaines conditions, à effectuer des prêts aux sociétés de crédit pour la construction d'habitations ouvrières ; enfin la loi de 1894 permet d'employer une partie des fonds disponibles en prêts aux sociétés coopératives de crédit agricole. Tout en attendant de meilleurs résultats des deux lois plus récentes, M. Lepreux a constaté que la loi de 1884 n'a pas produit tout ce qu'on attendait d'elle. C'est une preuve de plus que l'initiative privée est autrement efficace que les meilleures dispositions législatives. Ces lois ont fait l'objet également d'un rapport de M. Dubois, qui a fourni des détails plus circonstanciés que M. Depreux, mais arrive à une conclusion analogue.

Nous avons mentionné les conférences et rapports les plus intéressants, ou qui ont donné lieu aux plus remarquables discussions; mais d'autres encore seraient à citer pour les renseignements nouveaux qu'ils ont apportés, pour les données utiles qu'ils ont fait connaître. Comme les précédents, le Congrès de Lille a fourni sa quote part, a prouvé l'intérêt grandissant de la question du crédit populaire. Et on peut dire avec M. Rostand, lui empruntant la fin de son discours d'inauguration : « Le grain commence de lever, continuons de travail-« ler, pour que la moisson s'accroisse et pour que la terre demeure « féconde, les yeux fixés sur notre idéal de solidarité et de graduelle « amélioration sociale ».

G. François.

LE « TRIBUT » INTERNATIONAL

La plus grande partie des opinions erronées répandues dans le monde proviennent de l'usage irréfléchi des mots ou du défaut de distinction entre les différents sens dans lesquels on les emploie. Ainsi, le simple mot « protection » a fait un grand nombre de partisans aux tarifs élevés. De même, beaucoup de personnes qui sont libre-échangistes admettent aisément la frappe libre de l'argent avec l'idée qu'il y a entre les deux choses un lien de communauté, puisque toutes les deux sont « libres ». Cependant, le mot est employé bien différemment dans les deux phrases.

Le mot « dépendance » entraîne parfois de la sujétion, et parfois il n'en entraîne pas, mais parmi les gens qui réfléchissent peu ou pensent superficiellement, il suggère souvent des idées de faiblesse, d'asservissement. Un homme est dépendant de son tailleur pour ses habits et de son épicier pour ses aliments; par contre, ces deux fournisseurs sont dependants des clients pour leurs rentrées et leurs profits. Et, en réalité, les uns sont probablement tout aussi indépendants que les autres. On doit une bonne part de l'extension du principe de la frappe libre de l'argent à l'absurde idée que l'on sacrifie un tant soit peu de notre indépendance en faisant correspondre notre système monétaire avec celui du reste du monde. Deux récentes publications sur des matières commerciales ont signalé toutes les altérations que l'on peut faire subir au mot « dépendance », et qui sont capables de donner aux personnes qui lisent sans grande attention une impression tout à fait erronée.

Un Anglais a publié dernièrement un livre, dans le but de montrer à ses compatriotes à quel point ils étaient dépendants de l'étranger pour leur alimentation, et combien pouvait devenir fâcheuse pour eux une telle situation. C'est ridicule, car l'Angleterre a tout autant à craindre de voir interrompre ses approvisionnements d'aliments qu'un marchand ou un ouvrier des villes; ceux-ci aussi risqueraient de mourir de faim, si tous les fermiers et maraîchers du pays refusaient de leur vendre leurs produits ou se trouvaient dans l'impossibilité de les leur

porter. Assurément, des villes ont été assiégées et les souffrances de la famine s'y sont fait rudement ressentir, mais cela n'a pas induit les hommes raisonnables à enfouir leurs propres récoltes dans leurs greniers, afin de parer aux mauvais jours. En Angleterre, l'idée de rendre, dès maintenant, et d'une façon permanente, le pain plus cher dans la crainte de l'éventualité d'une hausse possible en temps de guerre ne peut germer que dans la cervelle des propriétaires fonciers dont les rentes seraient plus élevées si la culture du blé payait mieux et de leurs alliés de la littérature.

Tandis que quelques Anglais essaient d'effrayer leurs compatriotes par la démonstration de leur dépendance du reste du monde, le Dr Karl Peters, d'Allemagne, tente d'épouvanter le reste du monde à l'idée de sa dépendance de l'Angleterre. Suivant ce profond penseur, le monde est dépendant de l'Angleterre pour le capital; pour la jouissance de ce capital le monde fait naturellement des paiements périodiques que le Dr Peters dénomme « tributs ». Il pourrait aussi bien dire que le fermier paie tribut de froment et de céréales à Chicago et New-York et que les villes paient tribut d'argent à l'Ohio, au Kansas et au Minnesota, car l'un est aussi bien tribut que l'autre. Selon le Dr Peters, les Etats-Unis paient annuellement à l'Angleterre un tribut de 250.000.000 dollars — les statisticiens français en évaluent le montant à 400.000.000 dollars; — donc « les Etoiles et les Bandes, cette bannière tant vantée de liberté et d'indépendance, flottent en réalité sur une immense dépendance de la Grande-Bretagne. »

Il y a aux Etats-Unis des personnes auxquelles de telles phrases paraîtront pure sagesse, en réalité, c'est complète absurdité. En premier lieu, nos paiements annuels à l'Angleterre sont d'environ 145.000.000 de dollars; voilà certes un total fort éloigné des chiffres formidables du D. Peters et des statisticiens français. En second lieu, il n'y a pas en ceci le moindre élément de dépendance, sauf la dépendance qui existe dans la transaction entre deux parties pour une vente ou un emprunt. Un Américain se rend à Londres, afin de trouver les 20.000.000 dollars qui lui sont nécessaires pour construire une ligne de chemin de fer. Si la chance lui est favorable, l'exploitation fructueuse, et qu'il en retire un million et demi par an, il envoie un million à ses commanditaires en Angleterre et garde le demi-million comme rénumération de son habileté en tant que financier. Par contre, si la fortune lui est défavorable, les Anglais n'obtiennent aucune compensation des fonds engagés: la compagnie est réorganisée, les Anglais mettent disons dix millions de plus dans l'affaire, qui peut alors leur rapporter un million ou moins par an. C'est une multiplicité de transactions de cette sorte qui fait la plus forte part des remises annuelles de ce pays-ci à

l'Angleterre; ont-elles le moindre signe de ressemblance avec un tribut, et les Etats-Unis deviennent-ils, en vertu du capital britannique investi chez eux, « une dépendance de la Grande-Bretagne? »

« Les despotes de l'ancien temps, dit cet éminent Allemand, avaient coutume d'imposer des tributs de métaux précieux, céréales, bétail et autres produits, aux peuples qu'ils avaient conquis. Les Pharaons agirent ainsi. Les maitres de la Perse et de Rome firent de même. Il est intéressant de noter que l'Angleterre les copie exactement.» Pourtant, les transactions sont ausi différentes du tribut que la piraterie l'est du commerce. Les fonds envoyés en Angleterre sont la compensation du capital obtenu de l'Angleterre, capital dont les emprunteurs ont beaucoup plus joui que les prêteurs. Les céréales et le blé sont envoyés dans les mêmes conditions ou en échange des métaux précieux renvoyés par l'Angleterre.

Le voleur de grand chemin vous prend votre argent avant de vous permettre de continuer votre voyage, le chemin de fer fait de même ; le brigand vous demande l'argent ou la vie et le fermier refuse de vous donner son blé — sans lequel vous mourrez de faim — à moins que vous ne lui remettiez de l'argent; là-dessus le distingué D. Karl Peters, d'Allemagne, dit dans son livre. « L'élévation de l'Empire britannique » (*The Rise of the British Empire*) : ils font tous exactement la même chose; et le fermier, et la Compagnie de chemin de fer volent le voyageur et le citadin, l'une en le transportant, l'autre en ne lui permettant de subsister, qu'à la condition de payer un tribut, juste comme le font le voleur de grand chemin et le cambrioleur.

Et ces choses peuvent être dites par un homme instruit et passer, en certains milieux, pour de la profonde philosophie économique!

(*The Journal of commerce and Commercial Bulletin* de New-York.)

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Août* 1897.)

1er. — **Décret** relatif aux taxes à payer pour l'affranchissement des colis postaux a destination du Pérou, de la Norvège, de l'Afrique allemande du Sud-Ouest, de la Guyane anglaise et du Mexique (page 4435).

3. — **Rapport** suivi d'un décret relatif à l'organisation des bibliothèques publiques (page 4472).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 5 de la loi du 29 mars 1897, concernant le droit de timbre établi sur les cartes, bons ou permis de circulation en chemin fer (page 4474).

— **Rapport** suivi d'un décret portant modification à l'organisation du comité des travaux publics des colonies (page 4478).

4. — **Décret** portant création d'une chaire de philosophie sociale au Collège de France et nommant le professeur titulaire de cette chaire (page 4488).

5. — **Loi** ayant pour objet d'autoriser l'attribution aux associations syndicales intéressées de la propriété des canaux de submersion construits dans l'Aude et dans l'Hérault par l'Etat, en vertu des lois des 3 avril 1880, 30 juillet 1881 et 27 juillet 1886 (page 4519).

— **Rapport** suivi d'un décret portant constitution de retraites au personnel auxiliaire des magasins du service colonial en France (page 4525).

8. — **Rapport** suivi d'un décret chargeant l'administration des forêts de l'étude des projets et de l'exécution des travaux d'utilisation agricole des eaux dans les régions forestières ou pastorales (page 4575).

10. — **Loi** portant autorisation de donner son plein et entier effet à l'adhésion de la France à la convention conclue le 11 janvier 1889, à Montevideo, entre la république Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique (page 4599).

— portant approbation de la convention signée, le 21 août 1895, entre la France et le Guatémala, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique (page 4599).

— portant approbation de la convention signée, le 28 août 1896, entre la France et le Costa-Rica, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique (page 4599).

— **Rapport** d'un décret fixant le nombre de croix du Mérite agricole à conférer aux personnes qui ont collaboré à l'établissement de la statistique décennale agricole (page 4600).

11. — **Loi** portant approbation de la convention ayant pour objet de rectifier la frontière franco-belge entre les communes de Gussignies et de Roisin, et signée à Paris le 15 mars 1893 (page 4615).

12. — **Décret** portant abrogation du décret du 25 janvier 1892 et modifications au décret du 7 octobre 1890, relatifs au vin de raisin sec (page 4638).

— **Décret** portant organisation administrative des Iles-sous-le-Vent de Tahiti (page 4644).

13. — **Décret** relatif à l'admission temporaire des blés tendres et des blés durs importés pour la mouture (page 4656).

14. — **Loi** portant approbation de la convention signée, le 12 novembre 1895, entre la France et le Guatemala, pour la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce (page 4671).

— portant approbation de la convention signée à Paris, le 8 juillet 1896, entre la France et le Costa-Rica, pour la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce (page 4671).

— portant approbation de la convention signée à Lima, le 16 octobre 1896, entre la France et le Pérou, pour la garantie réciproque de la propriété industrielle (page 4672).

— portant approbation de la convention conclue à Paris, le 4 mars 1897, entre la France et la Belgique, pour l'exécution du service de la caisse d'épargne entre les deux pays (page 4672).

19. — **Décret** portant réorganisation des services des travaux publics en Algérie (page 4773).

22. — **Loi** modifiant divers articles du code civil (page 4831).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

— déterminant les conditions auxquelles sont soumis en Algérie les industriels qui veulent profiter de la modération de taxe applicable aux alcools dénaturés (page 4832).

— modifiant l'ordonnance du 29 août 1846 et le décret du 23 juillet 1896, relatifs aux fabricants de sucre (page 4833).

26. **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant organisation de l'inspection générale des travaux publics des colonies (page 4900).

LOI modifiant divers articles du code civil.

Art. 1er. — L'article 49 du code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Dans tous les cas où la mention d'un acte relatif à l'état civil devra avoir lieu en marge d'un acte déjà inscrit, elle sera faite d'office.

« L'officier de l'état civil qui aura dressé ou transcrit l'acte donnant lieu à mention effectuera cette mention, dans les trois jours, sur les registres qu'il détient.

« Dans le même délai, il adressera un avis au procureur de la République de son arrondissement, et celui-ci veillera à ce que la mention soit faite, d'une façon uniforme, sur les registres existant dans les archives des communes ou des greffes, ou dans les autres dépôts publics.

Art. 2. — L'article 76 du code civil est complété comme suit :

« Il sera fait mention de la célébration du mariage en marge de l'acte de naissance des époux. »

Art. 3. — L'article 331 du code civil est complété comme suit :

« Il sera fait mention de la légitimation en marge de l'acte de naissance de l'enfant légitimé. »

Art. 4. — L'article 45 du code civil est ainsi complété :

« Ils porteront en toutes lettres la date de leur délivrance. »

Art. 5. — Le paragraphe 1er de l'article 70 du code civil est modifié comme suit :

« L'officier de l'état civil se fera remettre l'acte de naissance de chacun des futurs époux. Cet acte ne devra pas avoir été délivré depuis plus de trois mois, s'il a été délivré en France, et depuis plus de six mois, s'il a été délivré dans une colonie ou dans un consulat. »

Fait à Paris, le 17 août 1897.

Félix Faure.

Par le Président de la République :
Le garde des sceaux,
ministre de la Justice et des Cultes.
J. Darlan.

Civilisation canaque. — Des tribus entières de Canaques sont dépossédées de leurs terres par un oukaze du gouverneur ; on leur enlève de riches cultures en pleine valeur ; on les confine dans des districts éloignés, impropres à toute exploitation. Le sol, les plantations, le long et minutieux travail incorporé à la terre leur sont volés à la fois ; et pour semblant d'indemnité, l'administration leur attribue

quelques sous : 0,10 centimes par arbre, avec cette excuse qu'ils emploieraient en alcool l'indemnité qui leur est due, si elle leur était payée. Bref, on condamne des populations entières à la famine ou à la révolte.

Les colons s'en inquiètent. Généralement, il faut bien l'avouer, l'administration peut compter sur la complicité des colons, qui bénéficient de la spoliation des indigènes. Mais cette fois, en Nouvelle-Calédonie, les colons eux-mêmes trouvent qu'on a dépassé les bornes : ils redoutent qu'à force d'injustice et de violence, l'administration ne déchaîne encore une insurrection.

M. Paul Viollet, membre de l'Institut et secrétaire du comité de défense des indigènes, nous communique à ce sujet un dossier très intéressant, constitué par la municipalité de Nouméa.

M. Audrain, maire de Nouméa, et ses collègues, déposent que les arrêtés d'expropriation des Canaques ont été ratifiés par le conseil privé de la colonie sur des documents faux. Ils dénoncent la thèse odieuse de l'administration : qu'un terrain possédé, habité, cultivé par les indigènes constitue simplement *une occupation de fait*, à moins d'avoir été déclaré *réserve* dans les formes administratives ; et qu'alors, l'expulsion des Canaques peut être ordonnée sans indemnité, par simple décision du gouverneur. Comme les terres nouvelles et stériles attribuées aux victimes n'ont pas été déclarées *réserve*, dans quelques années ou quelques mois, si les indigènes réussissent à les féconder, un autre oukase pourra bien les en chasser. Il faut un long temps de travail sans récolte pour amener à l'état productif les caféiers, cocotiers, bananiers qui constituent la richesse du pays. Ce temps écoulé, l'administration se ménage le « droit » de recommencer la même abominable manœuvre.

Le procédé, d'ailleurs, est simple. Le gouverneur arrive à cheval, escorté d'autres fonctionnaires et de gendarmes ; il fait réunir les chefs des villages et, sans mettre pied à terre, il leur signifie que la tribu doit se retirer immédiatement à sept ou huit kilomètres, abandonnant ses cases et ses cultures, sans rien détériorer. Sinon, des troupes seront envoyées pour exécuter l'arrêt de vive force... En certains districts, même, les indigènes dépossédés sont contraints de construire des routes pour la commodité des colons qui viennent, sous leurs yeux, s'installer dans leurs propres habitations !

Du dossier de M. Audrain, nous détachons la lettre navrante et résignée d'une des victimes :

Moi, Paul Ounine, fils de Livino Apouapa, âgé de 18 ans, élève de l'école de Thié, où j'ai appris à parler et à écrire le français, je vous

écris cette lettre pour vous dire les pensées et les chagrins de mon père et de tous les indigènes de sa tribu.

Monsieur, après qu'on a pris les terrains de notre pays pour les colons, mon père et les gens d'Ina ont demandé à M. Moriceau un terrain pour faire leurs plantations. M. Moriceau leur a dit de les faire à Tiei-poua; mais, monsieur,ce pays de Tiei-poua est très loin du rivage où sont nos maisons.

Mais quand même ce pays de Tiei-poua ne serait pas très loin, ce n'est pas possible d'y faire des plantations, parce que là-bas, à Tiei-poua, ce n'est pas le pays des gens d'Ina, et il y a déjà d'autres naturels qui sont propriétaires, et ils seront fâchés contre les gens d'Ina, s'ils les voient faire leurs champs dans leurs terrains; et peut-être, à cause de cela, et même c'est certain, bientôt il y aura des disputes et peut-être des batailles, *parce que notre coutume canaque ne permet pas qu'une tribu prenne le champ d'une autre*. M. Moriceau a dit aussi un jour, lorsqu'il est venu dans le commencement du mois d'août, de faire nos plantations dans le terrain de la mission.

Le père ne défend pas à nous de planter là, c'est vrai, même quelques-uns ont déjà planté un peu et moi aussi; mais, monsieur, nous voudrions que vous vissiez avec vos yeux ce terrain et vous diriez tout de suite que ce n'est pas possible que les bananes, les taros, les ignames et les autres choses que nous mangeons poussent bien dans ce terrain, parce qu'il est beaucoup de pierres et seulement les petits niaoulis poussent dans cette place.

Et aussi il est tout petit,ce terrain. — C'est pour cela que lorsque M. Moriceau a dit aux gens d'Ina de planter dans cette place, un naturel a pris une pierre et il l'a fait voir à lui et puis il a mordu la pierre avec ses dents et il a dit à lui : « Tu veux donc nous faire manger des pierres? Est-ce que toi, tu manges ça? » Cet homme a dit ça, pas pour fâcher M. Moriceau, mais pour faire voir que c'est pas possible de planter bien là...

. . . .

Autrefois, la paix est toujours à Ina, maintenant encore, plus tard aussi, toujours, toujours, la même chose, quand même on a pris les terrains et les cocotiers et les bananiers et les cafés et tout le reste.

Voyez, ils n'ont pas de terrain pour planter, voyez « ils font les maisons pour les colons, voyez, ils font la grande route pour les colons », voyez, ils font pas de mal du tout à personne, pas du tout, jamais et toujours les soldats et toujours les gendarmes viennent et nous avons peur.

Monsieur, si vous voulez venir pour voir avec vos yeux, vous verrez bien vite que toutes ces choses sont vraies et vous aurez pitié de nous

tout de suite, et vous direz tout de suite que c'est pas possible de nous laisser toujours souffrir comme ça.

Est-il rien de plus touchant qu'une telle supplique? Et voilà les gens dont le nom, chez nous, est synonyme de cannibale : que peut bien signifier le nom de Français chez les Canaques?

En Algérie les Arabes, en Océanie les Canaques sont dépouillés brutalement de leurs terres, de leurs plantations, de leurs troupeaux, de tout ce qu'une occupation séculaire et le travail accumulé des générations a fait leur *propriété*. Au Soudan, les villages flambent et le commerce de la chair humaine sur pied prospère à l'ombre du drapeau tricolore. A Madagascar, où les dépêches officielles annoncent que « les indigènes ont adopté avec enthousiasme le 14 juillet pour fête nationale », notre confrère Grosclaude a vu de ses yeux *nos* tirailleurs haoussas « faire tomber les têtes comme en abat du bois et, sur les cadavres pantelants, se livrer à de sanglantes pratiques.

Quel spectacle pour les citoyens d'une nation qui fut autrefois le chevalier du droit de l'humanité! (*Le Soleil.*)

URBAIN GOHIER.

Pour compléter cet aperçu des méthodes de civilisation que nos colonisateurs importent chez les peuples sauvages, nous empruntons encore au *Temps* le récit d'un marché conclu à Madagascar entre un vazaha (français civilisé) et une femme hova.

... On ne lira peut-être pas sans intérêt l'analyse d'un entretien qui fut sténographié dans la coulisse. Il avait lieu entre une brave fille nommée Raisoa (prononcez *Rechou* et l'un de ces vazahas, fort approuvés, fort bien vus, qui professent aux colonies le mépris de tous les scrupules dont est faite chez nous la conscience des honnêtes gens.

LE VAZAHA. — Raisoa, je t'ai priée de venir pour te demander si tu veux me vendre ton jardin d'Antananarène?

RAISOA (*sans aucune nuance d'étonnement, bien qu'elle ne s'attendît pas à cette ouverture, et que jamais la pensée d'aliéner son cher jardin ne lui fût venue*). — Hé! Hé! Cette double interjection, prononcée vite, sur deux notes, en hochant légèrement la tête, signifie un *non* très catégorique.)

LE VAZAHA. — Tu ne veux pas me vendre ton jardin? Si pourtant je t'en donnais un bon prix.

RAISOA *mentant*). — Je ne peux pas le vendre, car il est à mon frère autant qu'à moi.

LE VAZAHA. — Qu'est-ce que tu me chantes? Je sais qu'il est à toi seule. Ton frère n'y a aucun droit. Je suis parfaitement renseigné. Tu es une menteuse.

RAISOA (*sans regarder son interlocuteur*). — Moi, je suis une menteuse ?

LE VAZAHA. — Oui, toi.

RAISOA (*calme*). — Ce sont les vazahas qui sont les menteurs.

LE VAZAHA. — Ah ! bah ?

RAISOA. — Certainement. Ils ont dit qu'ils apportaient la justice à Madagascar, et ils ne l'ont pas apportée.

LE VAZAHA. — Pas de politique, Raisoa, tu en as déjà trop fait.

RAAISOA. — Moi ?... Je ne me suis jamais occupé des affaires du *Fandzakana* (Gouvernement).

LE VAZAHA. — C'est bien. Je connais ce que je connais. Je veux ton jardin, tu vas me le vendre.

Nouveau refus suivi d'un long silence. Le vazaha s'efforce de convaincre Raisoa. Il déprécie le jardin, qui est d'un accès difficile, mal exposé, planté de manguiers trop vieux ou trop jeunes. Et puis, situé dans un quartier d'où la vie se retire. Tandis que tout le monde achète à Faravohitra ou à Mahamasina, personne ne va de son côté. Chaque jour cette propriété perd de sa valeur. L'occasion est donc favorable.

LE VAZAHA. — Profite de la fantaisie que j'ai pour ton jardin. Dans peu de jours, elle pourrait m'avoir passé. Quand je ne serai plus disposé, tu regretteras.

Raisoa, d'ailleurs riche, n'est nullement tentée. Elle ne veut pas vendre, elle ne vendra pas, lui offrît-on un prix triple de la valeur. Toutefois, cédant au besoin de parler, elle parle pendant trois quarts d'heure, entremêlant à un savant éreintement de son jardin l'éloge du frère dont elle essayait de se couvrir et le récit d'un voyage que celui-ci a fait récemment dans le nord de l'Imerine.

LE VAZAHA (*après plusieurs signes d'impatience*). — Finissons-en. Je t'offre 250 piastres !

Le jardin en vaut 700. Devant cette proposition impudente, Raisoa ne manifeste aucune indignation et se borne à sourire ironiquement. Le vazaha tire les pièces de son tiroir, les fait sonner, les compte, les étale sur la table comme pour leur faire tenir plus de place. Raisoa ne se retourne même pas et continue de parler.

LE VAZAHA (*d'un ton significatif*). — Je t'ai dit que je voulais ton jardin. C'est dans ton intérêt, ma bonne Raisoa. Préfères-tu qu'on te le confisque ? On a confisqué les maisons et les rizières de Ranoro.

Raisoa pâlit un peu. Elle sait qu'une accusation de complicité avec les rebelles est facilement accueillie.

LE VAZAHA. — Ranoro était ton amie, ta grande amie ; n'est-ce pas, Raisoa ?

Ralsia jette un regard furtif d'épouvante sur le [illegible] et mord ses lèvres et ferme ses yeux pour refouler une envie de pleurer. Se sentant perdue, elle accepte le débat d'argent avec cet homme qui ne ferait pas tort d'un centime au moins on me l'assure, à ses compatriotes.

— 250 piastres tout de suite. C'est bon à gagner, déclare le [illegible] remuant ses pièces. 250 tout de suite, tout de suite!

Elle commence à craindre que l'offre, déjà si modique, ne soit en [illegible] fabuleuse, habituée aux procédés de l'[illegible] [illegible] [illegible] « [illegible] nous sommes venus débarrasser le pays », elle s'étonne intérieurement qu'avec sa position [illegible] son acquéreur. [illegible] pas l'avantage.

— *Marna du marna* [illegible] affirme-t-il d'un air généreux.

— Tu me fais tort, se débat Ralsia de plus en plus calme.

— De combien crois-tu que je te fais tort? ricane l'autre, scandalisé. Dis un peu, pour voir, ce que vaut ton jardin.

— Je ne sais pas.

— Moi, je l'estime 250 piastres.

— Mon frère dit qu'il en vaut 1,000.

— Ton frère est un [illegible].

Ralsia hausse les épaules.

— Signe. Voilà 250 piastres.

— Donnes-en au moins 400.

— Ça vaut 250, pas un *[illegible]* de plus.

Après un silence.

— Ajoute 50 piastres.

— Zut! Si tu insistes, je vais en rabattre.

Elle signa, prit l'argent et rentra chez elle pour pleurer tout de bon, cette fois. (*Le Temps*.)

JEAN [illegible].

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 1897

COMMUNICATION. — Congrès international de législation du travail.
DISCUSSION. — Par quels procédés un pays peut-il passer d'une monnaie dépréciée à une monnaie saine, sans léser les intérêts publics ou particuliers.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

En l'absence de tous présidents et vice-présidents, la réunion est présidée par M. Yves Guyot, ancien ministre des Travaux publics. A sa droite prennent place, sur son invitation, MM. J.-M. Judah, ancien inspecteur des banques aux Etats-Unis, Bolton Smith de Memphis (Tennessee), banquier, et Genty, inspecteur général de l'hydraulique agricole, invités de divers membres.

Le secrétaire perpétuel porte à la connaissance des membres présents une circulaire annonçant l'ouverture prochaine d'un congrès international de législation du travail qui se réunira à Bruxelles, du 27 au 30 septembre. Le but de ce congrès est de reprendre, par l'initiative privée, le programme de la conférence internationale de Berlin de 1890. Les adhésions sont déjà au nombre de 400. Le gouvernement français y sera représenté par MM. Linder et Breton. MM. Schmoller (Berlin), Brentano (Munich), et Philippovich (Vienne) ont manifesté l'intention de s'y rendre; d'autre part, M. Yves Guyot, secondé par M. Louis Strauss, d'Anvers, dont les opinions libérales sont connues, y défendront le principe de non intervention.

En présentant les ouvrages offerts à la Société par diverses personnes (ouvrages dont la liste se trouve plus loin), le secrétaire perpétuel signale à la réunion la conférence sur l'*organisation de la liberté*, faite par M. Yves Guyot, à Bordeaux, le 12 juin 1897.

Consultée sur le choix d'une question, la réunion, sur la proposition du secrétaire perpétuel, adopte la suivante, posée par M. Arthur Raffalovich :

PAR QUELS PROCÉDÉS UN PAYS PEUT-IL PASSER D'UNE MONNAIE DÉPRÉCIÉE A UNE MONNAIE SAINE, SANS LÉSER LES INTÉRÊTS PUBLICS OU PARTICULIERS.

M. **Raffalovich** débute par une citation empruntee au rapport de M. de Witte sur le budget russe en 1896 : « La réorganisation du système monétaire doit être effectuée de manière à « ne pas produire la moindre secousse, à n'apporter aucune modification artificielle, quelle qu'elle soit, à l'état de choses existant, le système monétaire constituant la base sur laquelle « reposent toutes les évaluations, tous les intérêts de la propriété « et du travail...Dans de pareilles réformes la sagesse de l'homme « d'État consiste à laisser de côté les chimères et à compter exclusivement avec des faits bien réels. »

Les termes du problème sont bien posés.

M. Raffalovich croit que l'on peut accepter le programme de M. de Witte comme indiquant ce que doit accomplir le rétablissement de la bonne monnaie, dans un pays qui a été au régime de la monnaie dépréciée.

La France n'a plus à supporter les inconvenients, les dangers, la démoralisation du cours forcé, subi d'une façon toute passagère, en 1870-71, et dont, grâce à l'admirable force récupérative du pays, elle est sortie aisément, dès 1878. Mais la France, depuis un siècle, forme une exception. Si l'on passe en revue l'histoire monétaire depuis cent ans, on constate que la plupart des États ont fait connaissance avec la mauvaise monnaie, avec la monnaie dépréciée. Ils ont souffert de ce que, pour se créer des ressources immédiates qu'ils ne trouvaient pas ailleurs, qu'ils ne voulaient pas chercher dans l'emprunt et dans l'impôt, qu'ils se figuraient créer sans avoir à payer d'intérêt, les gouvernements avaient recours à l'émission de papier monnaie, à l'émission de billets pourvus du cours forcé. Ils ont souffert de ce que l'État entreprenait de substituer une réglementation empirique au jeu naturel des lois économiques en matière de monnaie. Puisque le fait d'imprimer une effigie sur des disques de métal dans des ateliers gouvernementaux facilitait l'acceptation des pièces, on a cru qu'il n'y avait pas à se préoccuper de la valeur intrinsèque de ces pièces, et qu'on prendrait toujours pour leur valeur nominale factice, les signes représentatifs de la monnaie métallique, pourvu que certaines précautions fussent prises, certaines garanties données. On a cru que des garanties gouvernementales, hypothécaires, pouvaient remplacer la couverture en métal et en effets de commerce

facilement réalisables. Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences de cette erreur. Si les premières émissions ont pu amener une apparence de prospérité, une activité factice peu durable, le signe monétaire se déprécie vite; il faut sans cesse de nouvelles émissions qui augmentent la dépréciation, et l'on fait malgré soi connaissance avec ce que M. White a appelé la loi d'accélération des émissions et de la dépréciation.

Chacun admet que les fluctuations, les oscillations du signe monétaire sont une cause d'affaiblissement, d'infériorité, de ruine même, que la mauvaise monnaie, instable et *inélastique*, est une maladie, qu'elle entraîne un état pathologique et qu'il faut en sortir.

Commet en sortir? On a fixé les règles générales. Au point de vue budgétaire, rétablir l'équilibre avec des excédents, car ce sont ordinairement les besoins de l'État qui ont amené la crise et la maladie, et aussi parce que la bonne opinion que l'on aura du crédit public facilitera l'opération de la reprise des paiements en espèces, en permettant des emprunts de consolidation; il faut diminuer la monnaie de papier, retirer les petites coupures, organiser le remboursement des billets en numéraire, habituer le public à se servir de la monnaie métallique. La substitution de la bonne à la mauvaise monnaie a nécessité l'accumulation d'un stock monétaire en espèces considérable qu'il s'agira de défendre et d'accroître par une bonne politique d'escompte. Il faut choisir un moment de tranquillité générale, de paix vraisemblablement durable, une époque où le change est en faveur du pays qui réforme sa monnaie. S'il se produit des sorties de métal, il ne faut ni s'effrayer, ni perdre la tête. Il faut éviter les opérations de conversion, ou de réduction de l'intérêt sur des titres qui peuvent se trouver dans le pays ou à l'étranger; car ce serait amener le retour, le rapatriement, et diminuer l'attrait du placement pour les capitaux étrangers.

Il est une question fort délicate, c'est celle de la fixation du cours auquel le paiement en espèces doit être repris.

Il faut distinguer divers cas : celui dans lequel un pays revient au paiement métallique à la valeur nominale, comme l'ont fait l'Angleterre en 1821, les États-Unis en 1879, la France en 1878, l'Italie en 1882; celui dans lequel le pays substitue un étalon métallique à un autre, comme l'Allemagne en 1871, qui a échangé l'étalon d'or contre l'ancien étalon d'argent, ou dans lequel le pays substitue à un papier-monnaie, fondé sur l'argent, l'étalon d'or, comme l'ont fait la Russie et l'Autriche.

Un des meilleurs juges de la question monétaire, M. Ludwig Bamberger, a dit au Reichstag être d'avis que ni des moyennes s'appliquant au passé, ni des calculs de probabilité pour l'avenir, ne doivent servir à établir la proportion dans laquelle la transition devra se faire : le moment auquel cette transition se fait est seul déterminant.

Ce qui a dicté à M. Bamberger cette conclusion, c'est le sentiment qu'en matière de monnaie il faut chercher avant tout un terrain positif, un terrain réel. Il est dangereux ici de se lancer dans l'imagination et de ne pas tenir compte des faits actuels. La condition varie de pays à pays, et si l'on jette les yeux sur des graphiques rudimentaires, on voit comment et pourquoi l'Angleterre, les Etats-Unis, ont pu reprendre les paiements en espèces au pair ; le change était revenu de lui-même au niveau supérieur. Il n'y avait pas d'injustice à l'égard des débiteurs et des créanciers, tandis que dans d'autres pays, où depuis trente ou quarante ans on s'est éloigné du pair nominal, les conditions se sont modifiées absolument. A l'autre extrémité de l'histoire monétaire, on trouve un procédé barbare de sortir de la difficulté ; c'est la banqueroute, comme on l'a fait aux États-Unis en 1780, en France en 1797, en Autriche en 1811.

L'orateur passe rapidement en revue l'histoire du cours forcé en Angleterre (1797-1821), aux États-Unis (1862-1878), en Italie (1866-1882), au Chili (1860-1895), s'arrêtant davantage à l'Autriche, qui est sortie du papier-monnaie fondé sur l'argent en changeant d'étalon. D'abord le billet de banque n'eut pas de cours forcé et fut émis en quantité modérée ; l'excès des émissions résultant des luttes contre la France révolutionnaire et impériale amena la grande banqueroute de 1811 : un milliard de billets fut réduit au cinquième de sa valeur nominale, et ce cinquième fut payé en papier. A plusieurs reprises, l'Autriche chercha à sortir du cours forcé, mais chaque fois un mauvais génie semblait se complaire à faire naître au moment décisif des circonstances politiques qui déjouaient les meilleures intentions. Dans les vingt-cinq dernières années, la situation autrichienne s'est assez améliorée pour lui permettre de reprendre place parmi les nations pourvues d'une bonne monnaie. Les bases de la réforme autrichienne sont connues, c'est l'adoption de l'étalon d'or. M. Raffalovich a résumé la série des lois votées en Autriche en vue de la réforme monétaire qui est en voie d'exécution.

La Russie a été pendant cent trente ans au régime du papier-monnaie : assignats (1768 à 1843) et roubles-crédit (1843 à nos

jours). M. Raffalovich a rappelé l'histoire des assignats, leur dépréciation à la suite d'une émission excessive : de 40 millions en 1786, le chiffre arrive à 761 millions en 1815 ; chacun valait seulement 20 à 25 copecks. En 1817, la circulation était de 835 millions. De 1817 à 1821, le ministre des finances Gourieff retira 240 millions d'assignats, c'est-à-dire près de 29 p. 100 de la quantité existante, ce qui fit progresser le cours de 12 p. 100 à 26,80 copecks. A côté du papier-monnaie très déprécié, il circulait en Russie de la monnaie métallique à titre de monnaie de commerce. Afin de se garantir contre des fluctuations incessantes, les particuliers avaient recours à ce qu'on appelle l'agio vulgaire, c'est-à-dire le prix de toutes les marchandises fut fixé en tenant compte de l'écart entre le prix du jour et un cours fictif, ou 1 rouble argent=4 roubles assignats. Lors du paiement, l'acheteur recevait, conformément au cours du change et suivant qu'il voulait payer en assignats ou en roubles argent, un rabais du prix fixé ou une augmentation.

M. Raffalovich explique en quoi consista la réforme entreprise sous le règne de l'empereur Nicolas Ier ; il a montré quelle part active a prise Nicolas Ier au remplacement des assignats par les billets de crédit.

M. Raffalovich esquisse l'histoire du rouble crédit depuis 1843 jusqu'à nos jours ; en 1862, on essaya de reprendre les paiements métalliques dans de mauvaises conditions par suite de l'insurrection de Pologne ; la dernière guerre d'Orient nécessita l'émission de 500 millions de roubles. Faisant passer un graphique sous les yeux de ses auditeurs, notre collaborateur montre que, de 1854 à 1896, les oscillations du rouble ont pour point extrême : le pair encore en 1856 et 1857, une chute assez profonde en 1859, le retour au pair pendant l'opération d'échange de 1862 et 1863, une chute profonde en 1866. puis un relèvement de 1868 à 1876 ; durant ces années, on oscille autour d'une ligne de dépréciation de 12 à 20 p. 100. Dans la seconde période, à partir de 1875, l'oscillation se fait aux environs de 33 p. 100 de perte ; de 1877 à 1889, le rouble est plus bas, il perd jusqu'à 40 et 48 p. 100 ; en 1890, il a une fusée de hausse passagère, due à des récoltes très abondantes en Russie, à la fièvre de spéculation universelle. A partir de 1892, malgré la détestable récolte de 1891, le rouble acquiert une stabililité de plus en plus grande et une fixité qui est un bienfait pour le pays, aussi bien qu'un avantage pour ceux qui sont appelés à faire des affaires avec lui.

M. Raffalovich a montré les étapes successives que la réforme a

parcourues en Russie, l'accumulation d'un stock d'or, la fixation du change à raison de 1 rouble 50 papier égal à 1 rouble-or, la frappe de nouvelles monnaies sur cette base, si bien qu'aujourd'hui la réforme est un fait acquis, à laquelle il manque seulement la codification de points secondaires ; l'or commence à circuler dans le pays. Les principes qui ont guidé les hommes d'Etat russes dans le choix du cours ont été les suivants : le cours adopté ne doit enrichir personne aux dépens d'autrui, n'être pour qui que ce soit une cause de perte ou de bénéfice immérité.

M. **Boissonade** félicite M. Raffalovich de son exposé du rachat du papier-monnaie dans divers pays ; ce qu'il a dit de la Russie à ce sujet a pour nous un intérêt tout particulier, au moment où toutes nos sympathies sont tournées vers ce pays.

Il citera, à son tour, un pays plus éloigné, mais dont les progrès présentent aussi beaucoup d'intérêt, le Japon, qui a lui-même racheté son papier-monnaie, il y a douze ans, mais qui a procédé autrement que la Russie. Comme l'orateur l'a exposé à la Société, il y a deux ans (5 septembre 1895), l'Etat japonais, par une série de sages mesures financières et économiques, augmenta progressivement son crédit, et quand le papier-monnaie, par un relèvement lent et continu qui prit quatre ou cinq ans, fut revenu au pair avec l'argent, il a été converti en billets de la Banque du Japon, analogue à notre Banque de France par son organisation et le contrôle de l'Etat. Ces billets portaient qu'ils étaient *remboursables à vue en argent*. Les porteurs de l'ancien papier-monnaie, recevant ces nouveaux billets en échange, n'ont donc subi aucune perte, à la différence de ce qui s'est passé dans les pays étudiés par M. Raffalovich, et le contraire eût été inique, car le papier-monnaie était reconnu dette de l'Etat : il était porté comme tel, chaque année, au passif du budget. C'est ainsi également qu'a procédé notre Banque de France quand elle a pu mettre fin au cours forcé de ses billets établi en 1848 et 1870 : elle les a remboursés en argent sans perte aucune pour les porteurs.

M. Boissonade saisit cette occasion pour signaler une autre mesure, plus grave et moins correcte, croit-il, prise par le Japon il y a quelques mois. Ce pays a brusquement, au moyen d'une loi votée en huit jours par les deux Chambres du Parlement, démonétisé l'argent (sauf les monnaies divisionnaires ou d'appoint) et l'a remplacé par l'or ; mais au lieu de convertir un *yen* d'argent en un *yen* d'or, ce qui eût été juste pour les particuliers, mais très onéreux pour l'Etat, il a pris pour base de la conversion le cours

de l'argent par rapport à l'or, et comme l'argent perdait alors 50 p. 100, il a fait la conversion sur le pied d'un *yen* d'argent pour un *demi-yen* d'or[1]. Cette mesure est préjudiciable aux particuliers, aux pensionnaires de l'Etat, aux rentiers et à tous les créanciers en général. Ce n'est pas à dire pourtant que leur perte soit devenue de 50 pr 100 : elle s'était déjà produite, peu à peu, par le change de l'argent sur l'or, mais les porteurs d'argent pouvaient toujours en espérer un relèvement sous l'influence des événements financiers ou économiques ; maintenant la perte est liquidée et irrémédiable.

M. Boissonade se demande dès lors si ceux qui, en France, réclament la démonétisation de l'argent prétendent que les porteurs de cette monnaie soient traités de même. Jusqu'ici, il n'a ni entendu ni lu de leur part, dans tout ce qui a été dit et écrit sur ce sujet depuis plusieurs années, comment on comprend cette conversion. Il ne saurait protester assez haut contre une conversion avec perte. On doit se rappeler que le franc d'argent est la monnaie type de France et que la monnaie d'or n'a été admise qu'un peu plus tard, comme un auxiliaire de l'argent. Certainement l'Etat a le droit de rembourser l'argent en or, car il a, comme les particuliers, le choix de la monnaie ; mais il ne pourrait, légitimement, démonétiser l'argent en lui faisant subir une perte par rapport à la monnaie d'or.

Sur une observation de M. Raffalovich faisant remarquer qu'il a eu soin, dans sa question et dans son exposé, d'éviter le problème du bimétallisme, M. Boissonade répond qu'il avait cru que c'était une occasion d'élargir le débat ; il s'excuse d'y avoir cédé.

A une autre observation de M. Ad. Coste disant qu'en France l'argent n'est pas une « monnaie dépréciée » puisqu'il a cours sur le même pied que l'or, M. Boissonade répond qu'il entend cependant tous les jours les monométallistes dire que chaque baisse de l'argent, atteignant le stock déposé dans les caves de la Banque de France, diminue la garantie légale de ses billets, ce qui est bien dire que cette monnaie est dépréciée. Il ajoute qu'elle est évidemment dépréciée quand il s'agit de payements à faire en pays étranger. Mais puisque, de divers côtés de la réunion, on affirme qu'on ne comprendrait la démonétisation de l'argent que sur une

---

[1] La loi japonaise de février 1897 (*V. Japan Weekly Mail*, du 6 mars) doit être lue attentivement à cet égard.

parité entière avec l'or, M. Boissonade ne regrette pas d'avoir provoqué cet éclaircissement.

M. **Raphael-Georges Lévy** fait observer que M. Boissonade, en réalité, ne s'est pas écarté de la question. Lorsqu'en effet un pays reprend les paiements en espèces, le problème se pose de savoir dans quel métal le pays les reprendra. Il y a vingt-cinq, il y a cinquante ans, ce point n'entrait pas dans les préoccupations des hommes d'Etat. D'un côté il y avait le papier, de l'autre le métal précieux, or ou argent. On savait bien (et encore cette notion était-elle l'apanage d'un petit nombre d'économistes et de législateurs) que ces deux métaux ne se tenaient pas toujours et partout, l'un par rapport à l'autre, dans le rigide rapport de 1 à 15 1/2 édicté par notre loi de germinal. Mais qu'étaient les fluctuations d'alors comparées au bouleversement inouï qui a précipité l'argent en un quart de siècle à la moitié, hier presque au tiers, de son antique valeur par rapport à l'or?

Autrefois donc, lorsqu'un Etat voulait substituer les paiements métalliques au régime du cours forcé, il n'avait qu'à se préoccuper de revenir à la circulation qui existait chez lui avant l'établissement de ce régime. Aujourd'hui, il ne peut plus s'en contenter si dans un cas, comme celui de la Russie ou de l'Autriche, il est démontré que l'étalon était l'argent. Le papier à cours forcé lui-même s'est dans l'intervalle élevé à une valeur supérieure à celle de l'argent, et ce serait bien le cas de dire au gouvernement qui voudrait strictement user de son droit et donner des florins ou des roubles d'argent au porteur de ses billets : *Summum jus, summa injuria*. Aussi aucun d'eux n'y a-t-il songé.

Quant à la France, sa situation est absolument différente. Personne, ni chez elle ni au dehors, ne met en doute que son billet de banque repose sur l'or. Si elle se décide à démonétiser son argent, ce ne sera jamais, comme le fait le Japon, en proclamant un étalon d'or réduit à la parité *actuelle* de l'étalon d'argent. C'est le franc d'or qui, en dépit de la loi de germinal, est aujourd'hui la base de notre monnaie. C'est lui seul qui subsisterait en cas de réforme. C'est lui seul, nous pouvons le dire, qui subsiste : déjà à l'heure actuelle, notre écu de 5 francs n'est qu'une monnaie divisionnaire déguisée !

M. **N. C. Frederiksen** applaudit entièrement à l'exposé de M. Raffalovich de même qu'à la politique de son pays, la Russie. La Russie a introduit en réalité l'étalon d'or, et l'a fait de la seule manière pratique et juste en prenant la valeur actuelle. En réalité

l'Autriche-Hongrie a bien agi pendant quelques années après que la réforme monétaire a été votée et que l'on a commencé à ramasser l'or dans ce but, On a de diverses manières et même par les procédés employés pour obtenir de l'or, agi réellement contre le but. Pour remplir les caisses d'or, on a augmenté la circulation des billets et, au lieu de maintenir un taux d'escompte assez élevé pour attirer l'or d'une manière naturelle de telle sorte que l'on n'aurait créé aucune balance adverse et que l'on aurait diminué de même autant que possible la circulation des billets, on a préféré, à cause des intérêts privés et pour faciliter certaines opérations des ministères des Finances, maintenir le taux d'escompte plus bas qu'il ne devait l'être d'après la situation réelle du marché monétaire du pays. La conséquence a été nécessairement un plus grand agio, tandis qu'on aurait dû être en état d'arriver assez facilement au pair de la monnaie nationale, le véritable but de la réforme. Il a été très curieux de noter, comme défense de cette mauvaise politique, tous les mêmes faux arguments qu'on a employés vis à vis de Ricardo au commencement du siècle en Angleterre. Ce n'étaient pas les billets inconvertibles qui avaient baissé mais l'or qui avait monté; c'était une balance du commerce irrémédiable, etc. Ce n'est que plus tard que la Banque des deux monarchies a reconnu elle-même l'erreur et a fait prévaloir la nécessité d'une meilleure politique; on a ainsi réussi à anéantir l'agio. M. Frederiksen en a parlé de bonne heure dans le *Monde Économique*, de même qu'il a relevé les mêmes fautes commises en d'autres pays tels que l'Italie et plusieurs des républiques de l'Amérique du Sud. Il ne lui paraît être qu'une mesure de peu d'importance, vis-à-vis du but réel des réformes monétaires, le fait que l'on a commencé dans plusieurs pays, comme en Autriche-Hongrie et du reste aussi en Russie, d'introduire des monnaies de métal blanc au lieu des petits billets. Ce qui est important, ce n'est même pas la circulation réelle des monnaies d'or, c'est la parité de la monnaie nationale et de l'or qui est de la plus grande importance pour le commerce international comme pour toute l'économie du pays.

Il y a beaucoup de pays qui ont besoin des bons conseils que leur a donnés M. Raffalovich en expliquant la réforme de la Russie, qu'il faut prendre la valeur actuelle de la monnaie et ni l'élever ni l'abaisser.

M. Fredericksen cite comme exemple la Grèce, pour la réforme financière de laquelle on n'a guère pensé, à cette première base, la fixation de la monnaie en or; au contraire, on dit continuelle-

ment qu'on doit tâcher d'élever la valeur de la monnaie une fois baissée. C'était une faute dans le rapport fait il y a des années, dans l'intérêt des créanciers, par le major Laws. C'est une erreur de presque tous les projets actuels de réforme. Ce n'est pas une raison valable de dire que l'on ne peut pas se procurer de l'or, car l'introduction de la parité ne demandera nécessairement pas d'or, mais permettra au contraire une circulation plus considérable de la monnaie représentative. Le fait que c'est la Banque nationale qui possède la plus grande partie des obligations intérieures, n'est non plus une raison suffisante pour commettre une telle injustice et une telle faute économique pratique de changer de nouveau la valeur de la monnaie.

Beaucoup des pays qui souffrent maintenant d'une monnaie inconvertible introduiraient la réforme consistant à la fixer en or, s'ils comprenaient bien qu'on ne doit pas élever une monnaie qui a baissé une fois changée en valeur.

Comme exemple de l'influence malheureuse d'une amélioration du cours de la monnaie une fois baissée en valeur, M. Frederiksen cite un fait de l'histoire de sa famille, famille de cultivateurs en Danemark dans la première partie du siècle, qui avait à lutter contre l'augmentation de la valeur d'une hypothèque sur leur ferme, dûe seulement à l'élévation du cours du papier-monnaie comparé à l'argent.

C'est une vérité économique de la plus grande importance pratique qu'a expliquée M. Raffalovich et que devraient reconnaître tous les hommes d'Etat et financiers qui s'occupent de régler les finances publiques avariées. C'est une faute impardonnable de faire baisser une monnaie nationale au lieu de contracter des dettes même sous les conditions les plus mauvaises, mais c'est une autre faute non plus pardonnable de faire monter de nouveau une monnaie une fois baissée. La faillite et la perte des créanciers s'est produite et la plus grande partie des dettes, celles du commerce, par exemple, de même que, en général, des transactions économiques, sont du reste de date tout à fait récentes.

M. **Bolton-Smith** ajoute quelques observations aux diverses opinions exposées par les précédents orateurs.

Enfin, la question est ainsi résumée par M. le Président.

M. **Yves Guyot** remercie M. A. Raffalovich de son intéressante communication. Il en retient trois points essentiels. D'abord la déclaration, sur les principes de la bonne monnaie, de l'ancien ministre des Finances de Russie, M. Vychnegradsky.

Il serait bon que tous les gouvernants les eussent présents à l'esprit, car il y en a encore un trop grand nombre qui les ignore.

Secundo, M. Raffalovich a montré comment en Autriche en 1762, en Russie en 1768, on avait établi le papier-monnaie.

On déclare que c'est un expédient passager. Mais la planche aux assignats est là ; on est dans l'engrenage. Le papier se multiplie. On arrive à des banqueroutes. Et on ne peut se guérir de cette plaie que par des efforts pénibles. M. Raffalovich nous l'a montré, quand il a dit que la Russie avait dû se pourvoir d'un stock d'or de 2.886 millions pour entreprendre de revenir au payement en espèces. C'est un stock d'or qui dépasse à peu près du double celui avec lequel l'Angleterre pourvoit à toutes ses transactions.

Sur le troisième point, la fixation du cours, on peut constater l'embarras des gouvernements et la satisfaction des particuliers qui trouvent que c'est un tel avantage pour eux de revenir à la bonne monnaie, qu'ils acceptent sans difficulté une diminution de la valeur nominale de leur papier.

Forcément la question du bimétallisme s'est greffée sur celle-là : M. Boissonade nous a montré tout l'inconvénient qu'il y a à être payé au cours d'un métal déprécié ; M. Raphaël Lévy nous a dit que ce n'était pas une raison pour que nous le laissions refluer dans nos caisses ; M. Bolton Smith nous a entretenus de la lutte que les Etats-Unis avaient dû soutenir pour n'être pas inondés par M. Bryan d'assignats d'argent.

Malgré la ligue bimétallique française, nous n'avons pas eu à redouter en France un pareil danger. Elle n'a jamais osé inscrire dans son programme que la France pouvait reprendre seule la frappe de l'argent ; elle a parlé toujours d'une convention internationale dans laquelle elle faisait entrer l'Angleterre et l'Allemagne. C'étaient nos gardes-fous.

Actuellement, toutes les affirmations des bimétallistes sur la dépréciation du blé causée par la suspension de la frappe de l'argent ont été écrasées, par le fait qui s'est produit le même jour, le blé à 30 francs le quintal sur le marché de Paris et l'once d'argent à 24 deniers sur le marché de Londres.

M. Bolton Smith considère que le Bryanisme est enterré aux Etats-Unis.

Nous croyons, ajoute comme conclusion de la discussion, M. Yves Guyot, que le bimétallisme n'est pas beaucoup plus solide en France.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le rédacteur du compte-rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Lettre à M. Léon Tolstoï, par JUAN ENRIQUE LAGARRIGUE. — *Santiago du Chili*, 1897, *in*-16.

Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels, 4e série, T. III. — *Grenoble*, 1897, in-8.

Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, 1896. — *Roubaix*, 1897, in-8.

L'Agriculture, l'élevage, l'industrie et le commerce dans la province en 1895. *Mémoire publié sous la direction de Carlos P. Salas*. — *La Plata*, 1897, in-4.

Movimento della navigazione nel 1896. — *Roma*, 1897, 2 vol. folio.

Rapport de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse au Président de la République, sur les opérations et la situation de cette caisse. Année 1896. — *Paris*, 1897, in-fol.

Discorso pronunciato dal Comm. GIACINTO FRASCARA, *il giorno* 8 *agosto* 1897. *Agli elettori politici del collegio di Velletri*. — (S. l.), 1897, in-8.

Cause di morte. Statistica dell'anno 1895 *e notizie sommarie per l'anno* 1896. — *Roma*, 1897, in-4.

Bolletino di legislazione e statistica doganale e commerciale. Anno XIV. Aprile, Maggio e giugno 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1o *gennaio al* 31 *luglio* 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

PÉRIODIQUES

Le Rentier, *Messager horticole*, *Bulletin mensuel de statistique de Buenos-Ayres*, *Droit financier*, *Revue des Sociétés*, *Annales des ponts et chaussées*, *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France*, *Bulletin de l'Office du travail*, *Bulletin de l'Association philotechnique*, *Journal de la Société nationale d'horticulture de France*, *Journal de la société de statistique de Paris*, *Musée social*, *Annales du commerce extérieur*, *Bulletin de la Société d'encouragement*, *Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Egypte*, *Journal des assurances*, *Supplément au messager de Paris du* 8 *juin* 1897.

COMPTES RENDUS

Histoire parlementaire des finances de la monarchie de juillet, par M. A. Calmon, membre de l'Institut, sénateur. Tome III. — Paris, Calmann-Lévy.

Le troisième volume de l'*Histoire parlementaire des finances de la monarchie de juillet* est encore presque écrit en entier de la main de M. Calmon. Son fils, à qui il avait demandé, en mourant, de publier cette histoire, n'y a ajouté que les dernières pages, sur les sessions de 1843 et de 1844. Et il a si bien adopté la méthode et les pensées politiques ou financières de son père, que l'on ne saurait s'apercevoir, si l'on n'en n'était prévenu, d'un changement de rédaction. Aussi ne puis-je m'empêcher de regretter dans l'œuvre du fils de M. Calmon, autant que dans la sienne propre, les trop longs développements auxquels il s'est livré. Toute piété filiale mérite assurément d'être honorée ; mais je manquerais de sincérité, et peut-être de juste appréciation, si j'agissais autrement.

Il y aurait eu deux motifs, je crois, de se plus restreindre dans un pareil récit. Le premier, c'est que ce récit se rapporte à des faits et à des hommes trop connus de la plupart des lecteurs, pour avoir besoin d'être longuement rappelés ou signalés. Le second, c'est le peu d'importance de ces faits, comme la réelle médiocrité des discussions auxquelles ils ont donné lieu. Ce volume de MM. Calmon comprend l'histoire parlementaire et financière de la France de l'année 1838 à l'année 1845, et l'on est vraiment stupéfait, à sa lecture, des régions abaissées où elle se tient. Elle ne dépasse nulle part les horizons qu'offrent à la politique, à l'économie politique, à toute étude sociale, l'occupation des îles Marquises et la loi des sucres, l'emprunt grec et la suppression des tours aux hospices d'enfants trouvés, la dotation du duc de Nemours et la concession du chemin de fer de Paris à Versailles ou du canal latéral à la Garonne de Toulouse à Castets ! Et comment se sont traitées ces questions elles-mêmes ? Si la pièce vaut peu, les acteurs ne valent réellement pas mieux.

Quelle différence avec les grandes discussions de la Restauration, même dans les sphères purement financières. Au lieu du baron Louis et de M. de Villèle, l'on n'y trouve plus, il est vrai, que M. Humann ou M. Lacave-Laplagne, si inférieurs même à leurs successeurs, quand ils s'appellent MM. Magne et Rouvier ! La monarchie de 1830 n'a eu en vérité qu'un grand ministre : Casimir Périer ; mais il était mort bien avant 1839, comme le baron Louis, qui n'a d'ailleurs fait qu'apparaître aux Finances après la révolution de juillet.

Sans doute des hommes fort distingués, illustres, ont présidé aux destinées de notre pays sous le gouvernement de Louis-Philippe ; mais il n'en est aucun qui se soit rendu compte de l'état présent du monde et de la civilisation. Lequel se comparerait aux grands ministres de l'Angleterre du même temps ? Lequel a suffisamment vu qu'avec Napoléon avait cessé l'ère des conquêtes par la guerre et la tyrannie, et que s'ouvrait pour l'Europe au moins et l'Amérique du Nord, l'ère du travail dans la liberté ? Je ne dirai rien de l'opposition qui siégeait dans nos Chambres ; les noms de ses deux chefs, MM. Odilon Barrot et Mauguin, la font aisément juger. Son libéralisme consistait à peu près à louer l'empire, parfois le jacobinisme, sans dépasser jamais les chansons de Béranger. Dans le parti gouvernemental lui-même, parmi ses membres les plus éclairés, les mieux doués, qui placerait-on, comme politique, près du duc de Richelieu, de Royer-Collard, de Villèle encore ? M. Guizot est certainement, de tous les serviteurs de la monarchie de juillet, le plus élevé, le plus notable, le plus honorable, et que reste-t-il de lui comme savant, comme penseur, comme homme d'Etat ? Il n'a vu dans l'histoire qu'un système à soutenir, et ce système est le plus faux et le plus condamnable qui se puisse imaginer ; il s'est dit et cru libéral, et il refuse autant que tous ceux auxquels il se mêle, les plus nécessaires, les plus simples franchises individuelles et locales ; il n'a rien compris aux sociétés démocratiques et industrielles de notre époque. Plus qu'aucun autre il a contribué à perdre la monarchie qu'il entendait servir. Au sein de l'Europe constituée comme elle l'était, il a sacrifié l'alliance anglaise au mariage d'un prince ! Si l'on comparait notre gouvernement, notre parlement, notre presse, notre société politique, de 1830 à 1848, à ceux, je ne dis plus de l'Angleterre, mais de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, il y aurait certainement peu à les glorifier. Pour en revenir aux finances, la monarchie de 1830 en avait reçu d'admirables et en quel état les a-t-elle laissées ?

Le troisième volume de M. Calmon commence par la session de 1838. Les deux faits financiers les plus considérables de cette session sont le rejet du projet de conversion de notre rente 5 p. 100, qui vaut à peine d'être mentionné, tant la discussion en a été misérable, et le

vote des crédits demandés pour augmenter l'armée de l'Algérie. De pareils crédits se renouvelleront aussi bien dans toutes les sessions suivantes, et susciteront les mêmes regrets de posséder une nouvelle colonie, et le même engagement de la restreindre au territoire et aux ports occupés le long du littoral. Le général Bugeaud lui-même n'est pas d'un autre avis. Chacun semble presque faire pénitence pour oser porter notre drapeau, hors de France, sur les plages de la Méditerranée. Le premier, M. Thiers parle, sinon d'étendre notre conquête, du moins de la consolider « suivant la méthode des Romains », qu'il assimile gravement à la méthode anglaise dans les Indes ! Pour lui, l'Algérie n'a jamais été, du reste, qu'un camp de manœuvres offert à notre armée. Son génie militaire qu'il célébrait volontiers ne s'abaissait pas à des pensées de colonisation de commerce, de civilisation, quoiqu'il en discourût au besoin comme de toute autre chose.

Le budget de 1839, voté naturellement en 1838 s'est élevé en recettes à 1.080.486 091 francs et en dépenses à 1.063.660.939 francs. Nous n'avions pas encore l'usage des douzièmes provisoires ; mais nous prenions déjà, pour ne le plus abandonner, celui des crédits supplémentaires ou des crédits extraordinaires d'une dette flottante, de l'emploi détourné des fonds d'amortissement et des découverts.

Pour les sessions suivantes, je rappellerai surtout les discussions soulevées à l'occasion des routes stratégiques de l'Ouest, dont les premiers crédits avaient été largement dépassés, comme celles des concessions de nos premiers chemins de fer, aux subventions à nos premiers paquebots transatlantiques et à nos principaux ports. C'étaient là des dépenses d'ordre tout nouveau, très utiles et très profitables, puisque personne ne pensait à s'en remettre alors à la libre industrie. Les survivants de cette époque se souviennent encore de nos chemins de traverse, les seuls qui existassent à peu près, dans lesquels ne se pouvait aventurer aucune voiture à quatre roues et où l'on ne faisait pas toujours une lieue à l'heure. De Bordeaux à Paris, il y avait peu d'années que les grandes diligences n'allaient plus seulement la nuit d'Orléans à Paris. Nos premiers chemins de fer, ceux de Saint-Etienne à Lyon, de Paris à Versailles ou à Saint-Germain, ressemblaient même à peine d'abord à ce qu'ils sont aujourd'hui, et lorsque la Compagnie d'Orléans, après avoir fait le chemin de Corbeil, voulait continuer de Juvisy à Orléans, il lui fallait le secours du Trésor, de même qu'un prêt de 5 millions était nécessaire à la compagnie du chemin de fer de Versailles, rive gauche. Toutes les actions émises par ces sociétés étaient au-dessous du pair. M. Thiers prophétisait qu'elles ne seraient propres qu'à satisfaire les oisifs des villes, aimant à en parcourir la banlieue. A la fin aussi de la période étudiée par M. Calmon,

nos grandes lignes étaient loin d'être achevées ; quelques-unes n'étaient que commencées, et nos lignes secondaires étaient toutes ajournées. Quant à nos canaux et à nos ports, l'on s'en occupait peut-être moins encore, et cela ne peut nous surprendre, puisque nous les négligeons toujours autant. Quel véritable intérêt inspireraient-ils, du reste, quand on s'applique de toute façon à repousser des marchés et des entrepôts les marchandises étrangères? La difficulté des communications devient alors une bonne fortune. Les Cobden, les Bright, les Peel, les Russell, les Gladstone, allaient cependant bientôt faire proclamer le libre-échange dans leur patrie. Mais M. Cunin-Gridaine était d'autre opinion.

En même temps qu'ont eu lieu les discussions que je viens de rappeler, se sont produites pareillement celles sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, qui n'avait encore que quatre « comptoirs d'escompte » : à Saint-Etienne, à Saint-Quentin, à Reims et à Montpellier, ou sur le renouvellement du privilège de la Banque de Rouen ; celles sur les sucres, sur les fortifications de Paris, sur la dotation du duc de Nemours, sur le retour des cendres de Napoléon, enfin sur vingt-deux villages et dix-neuf routes à créer en Algérie. M. Rossi fut le rapporteur, à la Chambre des pairs, des projets sur la Banque de France et les sucres, et, en les défendant, il oubliait singulièrement, je suis obligé de le dire, les principes de l'économie politique qu'il enseignait au Collège de France, et, qu'il enseignait seul alors en France avec Blanqui. Liberté du crédit, liberté d'émission, liberté du commerce, étaient également sacrifiées dans ses rapports et ses discours. Le maréchal Soult présenta, lui, comme président du Conseil, le projet de loi sur les fortifications de Paris, dont la dépense était évaluée à 140 millions. Et l'on sait ce qu'il en est advenu, et pour la dépense, que l'on n'a pas craint d'augmenter presque dès le principe, sans autorisation, sans crédit, par la construction du fort, non prévu, d'Aubervilliers, ainsi que par plusieurs établissements militaires, et pour leur efficacité contre une armée ennemie. L'ambassadeur de Venise disait un jour au cardinal de Richelieu « qu'il ne manquait à la France, pour être heureuse, que de dépenser ses richesses avec discernement » ; il nous reste encore à l'apprendre. Il m'est aussi difficile de croire que la monarchie de 1830 ait eu raison de construire les inutiles et ruineuses fortifications de Paris et plus tard celles du Havre, que, parvenue à son déclin, elle a eu raison de réveiller, en son intérêt, l'enthousiasme pour l'empire, lors de l'entrée triomphale des cendres de Napoléon sous le dôme des Invalides.

Après avoir donné les chiffres du budget de 1839, le premier dont parle M. Calmon, je reproduirai ceux du budget de 1845, le dernier dont il s'occupe :

Total général des dépenses pour 1845 : 1.363.576.248 francs. Somme qui comprenait 61.041.594 francs pour travaux extraordinaires de fortifications surtout, et 34.000.000 pour chemins de fer.

Total général des recettes : 1.327.784.417 francs. D'où résultait un excédent de dépenses sur les recettes de 35.791.881 francs.

GUSTAVE DU PUYNODE.

La situation monétaire en 1897, par G. M. Boissevain. In-8°, Guillaumin et Cie, 1897.

M. Boissevain est l'un des partisans les plus actifs et les plus convaincus du bimétallisme international. Nous ne pouvons partager ses opinions. Nous les avons déjà combattues. Sa personnalité nous impose des égards auxquels nous ne voulons pas manquer, mais la vérité nous fait aussi le devoir de dire que le nouveau mémoire de M. Boissevain ne nous rallie pas à son système plus que ses précédents travaux sur la question. Il est plein d'observations intéressantes, mais qui sont loin, à notre avis, de porter et d'êtres probantes. Il serait difficile de les analyser, et nous prendrons, dans le mémoire de M. Boissevain ce qui peut être considéré et qu'il nous donne comme le résumé de son argumentation.

Après un exposé de la situation monétaire aux États-Unis et en Europe, situation fausse, incorrecte et dangereuse, M. Boissevain présente le bimétallisme international comme la solution. Et il ajoute : « Pendant les longues années qu'elle dure, la lutte entre les bimétallistes et les monométallistes a eu au moins pour heureux effet de mettre en évidence l'inanité des arguments de ceux qui ne savent ou ne veulent pas voir que là où il s'agit du rôle d'étalon de valeur donné à la monnaie, ce terme a un tout autre sens que celui de mesure en parlant de longueurs, etc., et des déductions erronées auxquelles cette confusion d'idées avait donné lieu ; comme aussi de ceux qui affectent de croire que les bimétallistes attribuent à l'État le pouvoir de décréter un rapport de valeur fixe entre les deux métaux. Jamais les bimétallistes n'ont énoncé une hérésie économique pareille ; au contraire, appuyant leurs thèses sur des lois économiques généralement reconnues, ils ont démontré que, étant admis l'usage prescrit par l'État des deux métaux comme moyen de paiement — et qui contestera que cela est et doit être une de ses prérogatives ? — il en résulterait par là même un rapport de valeur fixe entre eux. »

Mais cet usage précisément est prescrit chez nous, et cependant le

rapport de valeur fixe est rompu, il n'a même jamais existé. M. Boissevain dira, je le sais, que si, dans le monde entier, certains peuples n'avaient pas préféré l'or à l'argent, que si tous eussent été d'accord pour attribuer le même rapport entre les deux métaux. il n'en serait pas ainsi, d'où, selon lui, nécessité de cette entente qui est le bimétallisme international. Mais c'est là une assertion sans fondement, une hypothèse gratuite. Le rapport fixe que l'on suppose adopté universellement ou à peu près, se fût rompu tout aussi bien avec cette entente qu'il s'est rompu sans elle. Il y a à cela de nombreuses raisons. L'entente, par exemple, peut-elle modifier les effets provenant de l'offre et de la demande, de l'importance de la production, etc. ? L'or étant moins lourd et plus commode que l'argent, une entente internationale et même universelle peut-elle empêcher qu'il ne soit parfois plus demandé, comme, dans certains cas, pour des besoins spéciaux, l'argent sera davantage recherché. Je donne ici, sans doute, des raisons bien vulgaires, bien peu savantes. Mais je crois à leur valeur, à leur très grande valeur, et j'ai toujours remarqué, si l'on me permet de le dire, que l'on complique beaucoup la question par des arguments très recherchés et en laissant de côté les éléments primordiaux — même ceux de la simple arithmétique — qui sont les données du problème. Quoiqu'il en soit, que l'entente dont on parle soit nationale, internationale, ou universelle, il est évident que le rapport sera rompu le jour où une demande ou une offre d'or ou d'argent un peu considérables se produiront. La rareté de l'un ou de l'autre métal fera monter les prix, l'abondance les fera baisser. Et rareté et abondance sont choses relatives qui dépendent des besoins, et l'on ne peut supposer que cette rareté et cette abondance se feront sentir à la fois concurremment sur l'or et sur l'argent, et dans la proportion de leur rapport. Je raisonne toujours dans l'hypothèse d'une entente.

Que si M. Boissevain rêve pour le monde un état économique tel que les changes disparaîtraient, que l'écart de valeur entre l'or et l'argent se fixerait par la force des choses, nous le faisons, ce rêve, avec lui. Mais c'est un rêve, et s'il doit avoir un jour quelque réalité, ce ne sera pas le bimétallisme international qui la lui donnera. Le moyen d'y arriver, le seul, et d'où découlerait la solution du problème monétaire au lieu de la précéder, ce serait, parmi les peuples et entre eux, la plus large liberté, la destruction de toutes entraves au travail, à l'industrie, au commerce, aux échanges. Un état normal s'établirait alors entre nations dont les conditions économiques et financières ne présenteraient pas de risques. Mais les ententes internationales ne sont là pour rien. Ce sont choses qui ne se décrètent pas, comme dit M. Boissevain du rapport de valeur, mais qui s'établissent toutes seules

quand il y a lieu, à peu près comme le crédit s'obtient par la régularité des paiements, la sagesse de la conduite, l'activité et la prudence dans le travail.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois bien que M. Boissevain a un peu senti la faiblesse de la cause qu'il défend. Les conclusions de ce nouveau mémoire, où l'on voit son embarras pour l'établissement du rapport de valeur, qu'il n'ose aborder, où tout est entouré de *si*, de *mais*, d'indications presque aussitôt détruites par des restrictions, sont une simple invitation à une conférence nouvelle où l'on causerait de la chose. Mais les délégués devraient être tous des bimétallistes convaincus, C'est assurément un moyen de supprimer les discussions. Est-ce celui d'arriver à une bonne solution? Je ne puis le croire tant qu'il ne me sera pas démontré que les bimétallistes ont le privilège de l'infaillibilité.

Nous regrettons que l'auteur prête l'appui d'une grande science économique et d'un beau talent d'analyste à une aussi mauvaise cause.

MAURICE ZABLET.

LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE EN MATIÈRE DE CONFLITS COLLECTIFS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS OU EMPLOYÉS, par Ch. PERONNET. — 1 vol. in-8°, Larose, 1897.

Conciliation et arbitrage, ces deux mots présentent à mon esprit une idée bien séduisante. J'y vois volontiers, pour l'avenir — un avenir lointain,hélas! — la solution de beaucoup de problèmes sociaux. Mais il nous faut restreindre notre point de vue. Nous avons des codes et des gens chargés d'en appliquer les dispositions, et quand on parle, chez nous, de conciliation et d'arbitrage, il ne s'agit guère, comme dans le livre dont nous parlons, que d'une matière toute spéciale, sinon nouvelle en soi, nouvelle du moins dans nos préoccupations, celle des conflits collectifs entre patrons et ouvriers. Nous sommes, en effet, obligés de constater que la *collectivité* est devenue un élément qui change les conditions du contrat du travail. Pourquoi ? Nous serions fort en peine de le dire. Mais le fait existe. Et ce fait s'impose, et devient, chez les légistes, matière à discussions et commentaires. Qui eût dit, il y a vingt années seulement, qu'ils sacrifieraient, sur l'autel des revendications sociales, tous les principes sacro-saints de ce qu'on appelle le droit ? Mais, on peut le dire surtout du droit :

« Il est avec le ciel des accommodements ».

Je ne m'en plains pas, je le répète, et je voudrais, pour ma part, que l'arbitrage devînt, pour tous, la seule règle, dans la vie privée, économique, sociale. Nous n'aurions qu'à y gagner. Aussi bien, j'espère que tout ce que l'on tente aujourd'hui, au point de vue restreint entre patrons et ouvriers, est un acheminement vers un ordre de choses meilleur que celui qui nous régit, et c'est là, pour moi, le bon côté de la question. M. Péronnet ne l'aborde pas et n'avait pas à l'aborder. Je l'indique, sans lui faire la moindre critique à cet égard. Son but était de nous donner une étude critique de la législation française et des législations étrangères au point de vue plus spécial que nous avons dit. Il l'a fait, quant à la forme, de la façon la plus claire, la plus nette, la moins ennuyeuse possible. C'est beaucoup dire quand il s'agit d'arguties comme celles que comportent les discussions de textes légaux. Son livre est même assez bien écrit pour qu'on le lise avec plaisir.

Pour le fond, pour la doctrine, M. Péronnet, est partisan de l'arbitrage facultatif. Il repousse les autres systèmes, celui des libéraux comme celui des socialistes avec l'arbitrage obligatoire, ou celui des socialistes chrétiens avec le retour aux corporations, et encore celui des interventionnistes. Il accepte, comme nécessaire, l'action de la loi pour propager la conciliation et l'arbitrage, mais la loi, selon lui, ne doit pas les imposer aux parties.

On n'ignore pas que les doctrines libérales ont toutes nos préférences et que nous repoussons l'intervention de la loi là où elle n'a que faire. M. Péronnet est un interventionniste mitigé. Il est de ceux qui pensent qu'on peut appeler la loi, et lui dire ensuite, à un moment donné : halte-là ! Cruelle illusion ! Celle que nous possédons sur la conciliation et l'arbitrage est de son goût. On peut l'accepter ou la considérer comme nulle et non avenue. Elle n'a pas de sanction. Mais une loi de ce genre est-ce une loi, et quels résultats peut-elle produire ? Oh ! disons-le, d'aussi bons, de meilleurs, que beaucoup d'autres lois. Et, de fait, il paraît qu'il en est ainsi. Mais alors, c'est la condamnation de tout notre système légal, dont les sanctions sévères ne produisent rien de bon. C'est la plus belle apologie de la liberté.

Mais la liberté a-t-elle donc besoin d'être mise en textes écrits ? Va-t-on nous la codifier ? Ce serait malheureux, car c'est encore là un moyen de nous en priver.

MAURICE ZABLET.

L'Évolution régressive en biologie et en sociologie, par Jean Demoor, Jean Massart et Emile Van der Velde, Paris, 1 vol. Félix Alcan, 1897. (*Bibliothèque scientifique internationale.*)

Il y a quelques semaines les auditeurs du Congrès de sociologie ont pu se convaincre que l'unanimité est loin de régner parmi MM. les sociologues. Les uns tiennent que les sociétés humaines sont des organismes; pour les autres, ces collectivités présentent tout au plus un certain nombre de traits de ressemblance avec les organismes: il peut y avoir analogie ou parallélisme, mais il ne saurait être question d'identité.

Les auteurs du livre qui nous occupe et qui est dû pour la partie biologique à deux membres de l'Université de Bruxelles, font leurs réserves expresses au sujet de la théorie de la société-organisme : « On ne saurait, disent-ils, sans forcer l'analogie, assimiler à des liens physiologiques, comme le font certains sociologues, les moyens de communication, d'échange, de transport, les routes, les voies ferrées, les lignes télégraphiques ou téléphoniques, qui mettent les individus ou les groupes sociaux en rapport les uns avec les autres. » Ils semblent plutôt se rattacher à l'école psychologique de M. Tarde; tout au plus concèdent-ils, — au cas où l'on tiendrait à la qualification d'organisme — qu'on adopte la désignation proposée par M. Fouillée et qu'on définisse les sociétés humaines des *organismes contractuels*. A notre avis, M. Fouillée accorde le nom et rejette la chose; au surplus, c'est là un sujet susceptible d'être aussi prolifique en polémiques stériles que les controverses sur le libre arbitre et la prédestination. Peut-être a-t-il d'ailleurs quelque affinité avec ce problème de haute théologie morale.

A voir le plan suivi par M. Vander Velde et ses savants collaborateurs, on croirait qu'ils sont, malgré tout, des adeptes de la doctrine dite organiciste. En effet, s'attachant à démontrer qu'en règle générale le développement d'un organe est toujours accompagné de l'atrophie graduelle d'un autre organe, ils procèdent par des énumérations parallèles de phénomènes empruntés les uns à la vie végétale et animale, les autres à la vie sociale. Par exemple, la description minutieuse avec figures à l'appui des transformations subies par l'exopodite, l'endopodite et le protopodite des maxillipèdes de l'*Astacus fluviatilis* (en langage usuel les parties des pattes des écrevisses), les nageoires de certains poissons, les orteils chez l'homme, le singe et la grenouille, les phalanges du caméléon, de la baleine et de la taupe, les vrilles des plantes grimpantes et les feuilles des plantes aquatiques, sert d'introduction à une étude de l'évolution des institutions financières

et de celles qui se rattachent au droit de propriété foncière, le tout pour aboutir à la conclusion d'une nouveauté douteuse que la disparition des vieilles structures sociales accompagne toujours le développement d'institutions nouvelles. Un même étalage d'appareil scientifique précède le tableau de l'atrophie des institutions par défaut d'usage ou de ressources.

Quoiqu'il en soit de cette contradiction entre les réserves formulées et la méthode adoptée, M. Vander Velde a tiré trois conclusions pratiques des faits observés par lui et ses collaborateurs. Ces conclusions, les voici :

1° Une institution ou un organe disparus ne peuvent réapparaître.

2° Une institution ou un organe réduits à l'état de vestiges ne peuvent se développer à nouveau et reprendre leurs anciennes fonctions;

3° Ils ne peuvent pas non plus assumer des fonctions nouvelles.

Il concède toutefois l'existence de « quelques exceptions plus ou moins nettes ». Pour les institutions, il en est de considérables dont la netteté ne laisse rien à désirer : citons en première ligne la résurrection en Allemagne de la souveraineté impériale qui, réduite à l'état de vestige et de pur simulacre par le traité de Wesphalie, avait disparu dans les premières années de notre siècle. Elle a assurément réapparu; elle a repris, tout au moins en partie, ses anciennes fonctions et elle en a assumé de nouvelles. Et, restant en France, que pense M. Vander Velde de la renaissance en 1789 du système représentatif, qui à partir de la dissolution des Etats généraux de 1614, doit être considéré comme ayant disparu pendant plus d'un siècle et demi? Ces deux exceptions sont trop retentissantes pour ne pas nous mettre en méfiance. C'est qu'entre les cellules du corps social et celles du corps humain, il y a une différence essentielle et fondamentale : celles-ci ne sont capables ni de volonté, ni de conscience, tandis que celles-là ont le sentiment de leur existence et possèdent la faculté de vouloir. L'exercice de cette faculté est sans doute conditionné par la constitution physique et le milieu ambiant, mais la faculté elle-même subsiste toujours à un degré appréciable.

E. Castelot.

Géologie agricole. Première partie du cours d'agriculture comparée fait a l'Institut national agronomique, par Eugène Risler, Directeur de cet établissement, membre de la Société nationale d'agriculture de France, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture. T. IV, Paris, Berger-Levrault et librairie agricole, 1897.

M. Risler vient de publier le quatrième et dernier volume de son traité de géologie agricole, dont le premier volume a paru en 1884. Cet ouvrage, fruit de quarante années d'observations, est remarquable à plus d'un titre.

Pour entreprendre un pareil travail, il était indispensable non seulement de posséder des connaissances étendues en chimie et en géologie, mais il fallait encore être initié aux principes de la science agronomique. Or, le savant directeur de l'Institut national agronomique remplit toutes ces conditions.

Abandonnant les anciennes divisions des terrains agricoles admises avant lui dans tous les traités d'agriculture, et qui ne s'appuyaient que sur des caractères empiriques, M. Risler leur a substitué une classification basée sur leur origine géologique, qui a le précieux avantage d'être tout à la fois scientifique et pratique.

L'étude de terrains est faite avec un soin minutieux, mais l'auteur ne s'est pas borné à en donner la description géologique. Il a introduit dans son étude tous les documents qui peuvent être utiles aux agriculteurs. On y trouve toutes les analyses dignes de confiance, de nombreuses expériences sur les engrais chimiques et les travaux de tous les cultivateurs qui, par leur mérite, se sont placés à la tête du progrès dans leur région. L'examen de chaque région est accompagné d'un aperçu de l'état de son agriculture, des améliorations qui y ont été introduites et de celles qui pourraient encore être avantageusement adoptées. L'ouvrage est, en outre, enrichi de nombreuses monographies extrêmement intéressantes.

Dans son dernier volume, M. Risler achève la description des terrains tertiaires et quaternaires du sud ouest de la France, puis il examine les terrains quaternaires du Nord et du centre de la France, comprenant les Alluvions anciennes, le limon des plateaux, le diluviun des vallées et le Lœss. Il aborde ensuite l'étude des terrains de formation moderne. Énumérant les causes qui ont contribué à leur formation, M. Risler insiste sur la part qui incombe aux vents dans le transport et la répartition de la terre fine. Il cite de nombreux faits montrant comment celle-ci peut être soulevée par l'air agité, et l'importance des dépôts qui peuvent ainsi se constituer. Il cite même un propriétaire des environs d'Arles, M. Maiffredy, qui a eu l'heureuse idée de se servir

du mistral pour opérer le nivellement de ses terres. Il en écroute les parties les plus saillantes et les fait herser chaque fois que le mistral souffle avec violence. Il produit ainsi des espèces d'alluvions aériennes qui se déposent dans les dépressions et finissent par les combler.

D'après M. C. Rohrbach, cité par M. Risler, le domaine des vents dans le nivellement de la surface du globe est, beaucoup plus vaste qu'on ne le croit généralement. Il équivaut à peu près à celui des eaux.

On est de plus en plus unanime, a dit Daubrée, à considérer l'atmosphère comme un véhicule non moins actif que l'eau relativement aux dépôts sédimentaires.

C'est également le vent qui préside à la formation des dunes. Quand il n'a pas assez de force pour soulever les grains de sable déposés sur les plages, ceux-ci sont mis en mouvement en roulant les uns sur les autres, et quand ils rencontrent un obstacle, ils s'y accumulent et forment ainsi des monticules qui atteignent, parfois, 50, 100 mètres et plus de hauteur. M. Risler décrit le cordon de dunes qui s'observe sur le littoral de la France, et il insiste tout particulièrement sur celles du golfe de Gascogne fixées au siècle dernier par l'ingénieur Brémontier. Avant les remarquables travaux de ce savant ingénieur, les sables poussés par les vents de mer progressaient, en moyenne, de 20 mètres par an vers l'intérieur des terres, et l'on avait pu calculer le nombre d'années nécessaires pour l'envahissement du territoire de Bordeaux.

Mais les terres, comme tout le monde sait, sont surtout transportées par les eaux, et c'est à ce mode de transport que les alluvions modernes doivent leur origine.

Parmi les formations de ce genre, une des plus réputées et des plus intéressantes est celle qui est formée par les alluvions du Rhône et qui est connue sous le nom de *Camargue*. Sa superficie est de 75.000 hectares ; elle est décrite avec beaucoup de soins par M. Risler.

Généralement, ces alluvions sont assez riches pour donner de belles récoltes ; malheureusement, beaucoup d'entre elles renferment une dose de sel marin qui ne permet pas à nos plantes cultivées d'y vivre. Néanmoins, en faisant usage de procédés appropriés aux circonstances, on a réussi à en obtenir de belles récoltes. Il importe surtout d'empêcher le sel dont le sous-sol est imprégné de remonter à la surface par capillarité, et où il se concentre par évaporation. C'est dans ce but que l'on recouvre les jeunes blés au moyen de roseaux, que l'on donne des labours profonds répétés pendant plusieurs années ; mais le moyen le plus efficace est l'irrigation à l'aide de laquelle on réussit à dessaler le terrain. M. Risler cite plusieurs cultivateurs qui ont su tirer un excellent parti de ces alluvions et y ont obtenu de brillants résultats.

Aujourd'hui, on cultive la vigne dans les terrains qui peuvent être submergés et qui sont alors à l'abri des atteintes du phylloxera. Le delta du Rhône compte actuellement plus de 6.000 hectares de vignes.

M. Risler passe ensuite en revue les polders que l'on rencontre sur le littoral ; il fait connaître leur mise en valeur, et les agronomes qui ont su en tirer le meilleur parti.

Signalons encore la *tourbe* dont il existe des gisements dans différents départements. Comme on sait, elle sert de combustible ; quand elle est spongieuse, depuis quelques années, on s'en sert comme litière. La mise en culture des tourbières s'effectue de différentes façons. Parfois, on a recours à l'écobuage ; souvent, aujourd'hui, on ne les utilise qu'après les avoir soumises au drainage. M. Risler donne sur ces différents modes d'exploitation des détails très précis, et on lira avec intérêt les renseignements qu'il fournit sur l'utilisation des tourbières des environs d'Amiens par la culture maraichère.

Dans le dernier chapitre de son livre, M. Risler estime qu'il y a en France sept millions de terre *naturellement complètes*, c'est-à-dire contenant, par suite de leur origine géologique, les doses d'acide phosphorique, de potasse, etc., nécessaires pour produire de bonnes récoltes de blé, de racines, de trèfles, etc. On peut y ajouter trois millions d'hectares de limons quaternaires de la Flandre et du bassin de la Seine, qui n'étaient naturellement pas complets, mais qui ont été enrichis par leur excellente culture. Pour compléter le territoire agricole de la République, il faut y ajouter 40 millions d'hectares de terres *incomplètes*, qui ne sont productives qu'à la condition de recevoir un complément d'acide phosphorique, de potasse ou de chaux.

Tel est sommairement le contenu de l'ouvrage de M. Risler, que les cultivateurs liront tous avec fruit, car ils y trouveront des renseignements précieux pour l'amélioration de leurs cultures. Quant à la valeur scientifique du livre, elle est de premier ordre.

G. Fouquet.

Histoire du commerce français dans le Levant au xviie siècle, par Paul Masson, docteur ès-lettres, 1 vol. Hachette et Cie. Paris, 1897.

Au moment où, grâce à la folie des politiciens grecs, l'Orient qui semblait tout près de la ruine reparaît en vainqueur sur la scène du monde et n'attend que la conclusion définitive de la paix pour reprendre ses transactions accoutumées, il y a quelque utilité pour nous à savoir ce que sont ces Capitulations qu'il est question de modifier et ce

qu'a été autrefois le commerce français avec les Echelles du Levant. L'ouvrage très développé que M. Masson vient de consacrer à ce sujet arrive donc à l'heure propice; les renseignements que nous allons y puiser donneront la mesure de son intérêt.

Tout d'abord signalons l'importance réelle qu'eurent à certaines époques nos transactions — effectuées principalement par Marseille — avec le Levant : sous Henri IV et pendant quelques périodes particulièrement prospères du XVIIe siècle, elles atteignirent 30 millions de francs. Dans les moments de crise elles tombèrent à 20, 15, 7, 8 et même 3 et 2 millions.

Alors que le commerce du Levant semblait menacé de ruine par la découverte de la route maritime des Indes et par l'établissement des Osmanlis dans l'Archipel, la mer Noire, la Syrie et l'Egypte, la France, en inaugurant le régime des Capitulations, lui ouvrit une nouvelle ère de prospérité.

Le rôle des Provençaux en Orient avait été très effacé depuis la fin des Croisades et c'est à peine si de loin en loin aux XIVe et XVe siècles on signale leur présence dans les Echelles. C'étaient les Vénitiens qui apportaient en France les marchandises du Levant. Louis XI, dans le but de relever le commerce défendit de « laisser entrer en France aucune épicerie ni autres marchandises du Levant, si elles n'étaient importées sur des vaisseaux français. » Charles VIII, hanté par des rêves de croisades, ne songea guère à développer ce commerce. Louis XII entra dans une ligue des princes chrétiens contre la Porte ; malgré cela le sultan Selim confirma, en 1514, un sauf-conduit accordé par Soliman Ier permettant aux marchands de France de venir trafiquer en Turquie sous condition de payer les droits accoutumés. Enfin, la puissance de Charles Quint portant également ombrage aux deux souverains, François Ier et Soliman contractèrent une alliance intime qui donna à la France la prépondérance commerciale dans les états du Grand Seigneur.

Ce traité (dont les articles sont connus sous le nom de Capitulations) fut, par la suite, plusieurs fois renouvelé. Par ses clauses les Français obtenaient une sécurité complète et des privilèges exceptionnels pour leur trafic. La bannière française pouvait seule, avec celle de Saint-Marc, flotter sur les mers du Levant et la France était reconnue protectrice de tout le commerce des chrétiens occidentaux dans les états ottomans. Les marchands français mirent à profit la situation avantageuse qui leur était faite. Ils fondèrent des établissements, puis installèrent des consulats, à Constantinople, d'abord, ensuite à Alexandrie, Barut, Tripoli de Syrie et Chio. De là ils se répandirent dans les autres Echelles.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le commerce français supplanta entièrement celui des Vénitiens. Avant 1560, Marseille n'envoyait en Orient que cinq ou six vaisseaux qui ne portaient pas entre tous un fonds de 100.000 écus. La guerre qui éclata en 1570 entre Venise et les Turcs, quoique promptement terminée par le traité de paix de 1573, contribua puissamment aux progrès des trafiquants marseillais. Aussi les corsaires algériens pouvaient-ils dire avec raison que « la Méditerranée était toute grouillante de vaisseaux français. » Mais la période de prospérité dura peu : les guerres de religion qui désolèrent la France et paralysèrent son industrie firent sentir leur contre-coup sur le commerce. Les Anglais, qui s'étaient depuis quelque temps établis à Constantinople, surent mettre la situation à profit pour donner de plus solides bases à leur commerce du Levant et ils engagèrent les étrangers à voyager de préférence sous leur protection plutôt que de recourir à celle des Français.

Les guerres de religion en provoquant l'altération de l'alliance turque causèrent encore d'autres malheurs à notre commerce. Les Barbaresques qui avaient fait de la piraterie leur grande source de revenus commencèrent à ne pas respecter les navires français plus que les autres. Dès 1585 les ports de Provence durent se liguer pour purger la Méditerranée de ces déprédateurs. A l'avènement de Henri IV leurs ravages étant devenus intolérables, ce souverain résolut de s'entendre avec le Sultan pour les faire cesser. L'habile ambassadeur qu'il dépêcha sut se faire un tel crédit auprès du Divan que de nombreuses améliorations aux Capitulations lui furent accordées avant qu'il passât à Tunis et Alger pour signer des traités avec les Barbaresques et obtenir la restitution des esclaves et des prises. Quoique le crédit français parût bien rétabli auprès du Sultan par Henri IV et ses ambassadeurs, l'alliance n'avait plus l'intimité d'autrefois; chaque partie jouait double jeu vis-à-vis de l'autre, de là des tiraillements que les Anglais surent exploiter pour se faire concéder des faveurs particulières malgré tous les efforts de la diplomatie française. (C'est sous Henri IV comme nous l'avons déjà dit que le commerce du Levant atteignit son maximum d'intensité; il occupait à cette époque 1.000 navires).

Au début du XVIIe siècle, non seulement les Français n'étaient plus les seuls amis des Turcs, mais les Anglais et les Hollandais parvinrent à faire recevoir leurs ambassadeurs à la Porte, leurs consuls et leurs résidents dans les Echelles. L'alliance fut même sur le point d'être rompue et au lieu d'être traités comme auparavant, les Français se virent partout molestés. Profitant de cette situation et encouragés par la ruine de la marine de la France, les Barbaresques devinrent plus

audacieux encore et l'on peut dire que la puissance d'Alger grandit à cette époque surtout aux dépens de Marseille et des Provençaux. Il fallait que malgré tous ces déboires le commerce avec le Levant donnât encore d'assez beaux bénéfices puisqu'il continuait d'exister et retrouva encore quelques périodes de prospérité. Sur quelles marchandises portait donc le trafic ?

En dehors d'une grande variété d'articles qui formaient des échanges de peu de valeur, les objets qui donnaient lieu à des transactions d'une réelle importance étaient très restreints. Quelques produits étaient communs à toutes les Echelles, d'autres provenaient spécialement de quelques-unes. Au premier rang figuraient les matières brutes destinées à l'industrie textile ; à elles seules elles constituaient près de la moitié de la valeur de tout ce qui arrivait du Levant. Les cotons venaient en tête suivis de près par les soies. Les laines étaient l'objet d'achats un peu moindres ; mais en y ajoutant les poils de chèvre d'Angora destinés à fabriquer les camelots, et les laines de chevron ou poil de chameau qui servaient au même usage et s'employaient aussi dans la chapellerie, la valeur de leurs achats atteignait ou dépassait celle des cotons et des soies. Ces trois grands produits textiles étaient chargés en plus ou moins forte quantité dans toutes les Echelles, bien que Smyrne fût le grand marché des soies, Seïde celui des cotons et Constantinople celui des laines. Seule parmi les grandes Echelles, l'Egypte ne vendait ni soies ni laines ; on en rapportait un peu de lin. A ces produits il faut ajouter les tissus : camelots d'Angora, toiles de coton et cotonines qui servaient à la confection des voiles de navires, tapis dont les achats ne furent jamais considérables. D'autres matières premières utilisées par l'industrie française provenaient aussi en assez grande quantité du Levant : les cuirs, peaux de chagrin et cordouans ou maroquins ; les cires, les noix de galle pour la teinture des draps, les cendres pour les fabriques de savon de Provence.

Après les produits textiles, c'étaient trois denrées alimentaires qui donnaient lieu aux transactions les plus importantes dans les Echelles : le café, l'huile et le blé ; un peu le riz, quoique l'exportation en fût encore plus prohibée que celle du blé. Le Levant fournissait aussi à l'Europe occidentale de nombreuses drogueries et des parfums. Une autre importation était très en faveur « les curiosités du Levant » qu'on recherchait fort pour enrichir les bibliothèques et cabinets du roi et de Colbert. Colbert et Seignelay encouragèrent un autre genre de trafic, moins recommandable, qui se faisait clandestinement : celui des esclaves destinés au service des galères royales.

L'industrie marseillaise, très active, et les autres manufactures de Provence consommaient une partie considérable des produits qui arri-

vaient de Turquie. Beaucoup de chargements prenaient la direction de Lyon. Toutes les soies qui n'étaient pas travaillées à Marseille y allaient, car Lyon était déjà alors le grand marché des soies, mais comme on y employait surtout les soies italiennes, celles de Messine et du Levant étaient de là envoyées à Tours où elles servaient à la fabrication des rubans. Malgré la grande consommation des divers produits des Echelles dans toutes les manufactures du royaume, les Marseillais en revendaient des quantités considérables dans les pays étrangers : en Espagne, en Italie, en Suisse et même en Allemagne. Les débouchés étaient donc nombreux ; ils se trouvaient cependant insuffisants. Les négociants souffraient souvent de l'encombrement dans leurs magasins, des marchandises qui restaient sans acheteurs. Plusieurs fois il fallut recourir à des suspensions de commerce de quelques mois pour faciliter l'écoulement du stock accumulé à Marseille, suspensions suivies, chaque fois, d'un redoublement d'activité dans les échanges entre ce port et le Levant. De ces périodes de crise (telles que celles de 1697 à 1701 et de 1713 à 1715) résultèrent une série de banqueroutes parmi les négociants de Marseille qui, cependant, moins soucieux de se créer de nouveaux débouchés à l'extérieur que de conserver le monopole du marché intérieur, veillaient avec un soin jaloux à ce qu'une surveillance rigoureuse fût établie sur toutes les marchandises que se procuraient les marchands Ponantais afin de leur faire payer exactement le droit de 20 p. 100 imposé sur tous les articles du Levant qui leur arrivaient autrement que par la voie de Marseille.

La valeur des marchandises d'exportation fut toujours bien inférieure à celle des importations des États ottomans en France, et de tout temps les Marseillais complétèrent leurs cargaisons par de fortes sommes d'argent. En 1614, 7 millions d'écus étaient exportés annuellement dans les états du Grand Seigneur ; cette année-là, aux États Généraux, le Tiers protesta vivement et insista pour qu'on obtînt de la Porte des conditions plus avantageuses permettant de substituer les marchandises aux métaux précieux dans le négoce. Ajoutons que pendant longtemps l'Orient servit de déversoir aux monnaies de mauvais aloi et même falsifiées, ce qui était tout profit pour les trop peu scrupuleux négociants marseillais. Le Tiers, mal informé sans doute, n'avait donc pas tellement lieu de se plaindre !

A la fin du XVII[e] siècle, par suite des efforts de Colbert et de ses successeurs, les marchandises prirent une plus grande place qu'elles n'en avaient jamais eue dans les cargaisons. Les draps d'or d'abord, puis les papiers, les bonnets, la mercerie et la quincaillerie sont les seuls articles qui aient donné lieu à des ventes considérables. Les

métaux bruts ou travaillés formaient aussi l'objet d'un important trafic avec le Levant où l'industrie minière et métallurgique n'existait guère; mais ce commerce était surtout entre les mains des Anglais et des Hollandais qui s'approvisionnaient de métaux à Hambourg et dans les villes de la Baltique. Le sucre, raffiné à Marseille, et les cassonnades du Brésil étaient les denrées des Indes Occidentales dont l'écoulement se faisait le plus facilement dans les Echelles, quoiqu'ils fussent en concurrence, à Smyrne et à Constantinople, avec les sucres du pays.

En définitive, les Français tiraient surtout des Echelles des matières premières nécessaires aux industries du royaume; ils y vendaient principalement des objets manufacturés qui n'étaient pas moins indispensables aux Turcs. Et ce qui caractérisait le commerce du Levant au XVII[e] siècle, c'est que Français, Anglais et Hollandais transportaient à peu près les mêmes articles et faisaient le même trafic. Pour tous aussi la balance du commerce s'établissait par un apport plus ou moins considérable d'argent dans les Echelles. Mais le commerce du Levant, qui donnait lieu à un vaste mouvement d'échanges, entretenait une active marine marchande, faisait vivre une nombreuse population de marins, alimentait de matières premières de nombreuses industries et leur fournissait en même temps des débouchés indispensables, était un commerce utile et même nécessaire au royaume, en dépit de l'excédent des importations qui avait longtemps jeté le discrédit sur lui et l'avait fait combattre par les gens trop imbus de la théorie de la balance du commerce.

L'abrégé que nous venons de faire donne une idée bien imparfaite de ce que contient cet ouvrage où est passé minutieusement en revue tout ce qui a constitué la vie commerciale, intérieure et extérieure, de Marseille avec le Levant. Sans parti pris l'auteur nous montre les erreurs de l'administration et les fautes des particuliers : erreurs et fautes qui, loin d'être spéciales au XVII[e] siècle, sont de tous les temps. En sorte que, si au point de vue de la moralité on peut constater, malgré tout, un certain progrès, on croit presque, en parcourant quelques pages, lire des chapitres récents de notre histoire économique.

M. LR.

A QUOI TIENT LA SUPÉRIORITÉ DES ANGLO-SAXONS, par EDMOND DEMOLINS. 1 vol. Firmin-Didot et Cie. Paris, 1897.

Il y a bien longtemps que les économistes français ont pris à tâche de démontrer l'absurdité du système d'éducation appliqué à leurs compatriotes. Ces observations ont été peu écoutées; le seront-elles davan-

tages aujourd'hui que les adeptes de la science sociale s'en mêlent? Nous en doutons fort : la routine règne trop en souveraine chez nous. Pourtant, c'est une question de première importance que celle de la formation des jeunes gens en vue des exigences actuelles de l'existence, et l'on ne saurait trop tôt les préparer, les adapter au milieu dans lequel ils doivent vivre. On ne s'en préoccupe guère en France, ou plutôt on ne s'occupe que du moment présent et de la petite sphère dans laquelle se meut notre casanière population, mais viendra un moment où, à moins de déchéance absolue, il faudra sortir de ces étroites limites et se trouver en contact avec des concurrents habitués depuis longtemps à exercer en tous sens leur activité. Comme on regrettera alors d'avoir laissé les économistes prêcher dans le désert! Il serait cependant si facile d'agir autrement, puisqu'il n'y a rien à créer, qu'il suffit de copier ce qui existe. Oui, mais ce qui existe n'est pas un produit français et, par ce tempe de chauvinisme exagéré, il y a peu de chances qu'on copie des modèles étrangers. On se contentera de récriminer et d'envier les peuples les plus aptes à la lutte pour la vie, sans vouloir se mettre en peine d'imiter les institutions qui préparent leur succès. En tous cas, ce ne sera pas faute à M. Demolins de les avoir bien décrites.

Après avoir étudié les régimes scolaires français et allemand et avoir conclu que ni l'un ni l'autre ne répond aux exigences de la situation, l'auteur nous montre ce qui, dans la conception du foyer, de la vie privée, de la vie publique et de l'école, contribue à faire des Anglo-Saxons les hommes les mieux armés pour l'existence. Quoique l'éducation donnée dans les Universités et les collèges anglais soit beaucoup mieux appropriée que la nôtre aux nouvelles conditions de la vie et qu'elle réussisse davantage à former des hommes d'initiative, dit-il, il n'est pas de pays où l'on se préoccupe plus qu'en Angleterre des réformes à apporter aux systèmes scolaires en usage. C'est que, plus avancée dans la voie des transformations modernes, cette nation sent toute l'obligation de mettre les jeunes gens à la hauteur des nécessités qu'elles imposent.

Parmi les institutions récemment fondées, M. Demolins décrit deux écoles installées l'une dans Derbyshire, l'autre dans le Sussex, où les méthodes d'éducation employées, basées sur les principes les plus pratiques et les plus utilitaires, sont des mieux comprises. Qu'on en juge :

Loin de ressembler aux grands bâtiments scolaires français froids et nus, ces deux établissements ont l'aspect coquet et gai des cottages anglais. On y mène presque la vie de famille : les professeurs, le directeur, sa femme et ses filles prennent leurs repas avec les élèves. Chaque

jour de la semaine est divisé en trois parties bien distinctes : la matinée, surtout consacrée au travail intellectuel, aux études scolaires; l'après-midi, aux travaux manuels sur le domaine ou dans l'atelier; la soirée, à l'art, aux récréations de société. La méthode suivie pour les études est dominée par les principes suivants : mettre les élèves en rapport autant avec les choses qu'avec les mots qui les expriment; élever les jeunes gens dans l'idée de faire usage de ce qui leur a été enseigné et avec le désir d'apprendre pour eux-mêmes, sans le stimulant des prix et des récompenses.

L'enseignement des langues modernes tient une grande place dans ces nouvelles écoles. Pendant les deux premières années, c'est-à-dire pour les enfants de dix et onze ans, l'enseignement est donné en anglais. Pendant les deux années suivantes, on parle le plus possible en français, puis, également pendant deux années, en allemand. Le latin et, pour certains élèves qui le désirent, le grec, ne sont enseignés qu'ensuite. Afin que les enfants n'oublient pas les langues apprises dans les années précédentes, ils continuent à les parler quelques heures chaque jour. L'étude des mathématiques, des sciences naturelles, de l'histoire, etc., est conçue dans le même esprit pratique. Jusqu'à l'âge de 15 ans, l'enseignement est le même pour tous les élèves, il diffère ensuite plus ou moins selon la profession qu'on désire embrasser. Pour la partie manuelle, la préoccupation visible a été de faire accomplir des travaux utiles en vue de se rapprocher toujours de la réalité de la vie; on peut dire que les élèves ont presque bâti et aménagé eux-mêmes leur école. Mais il ne suffit pas à l'individu vivant en société d'être pratique, il doit aussi être homme du monde : c'est à le devenir que sont consacrées les heures de récréation du soir. De 6 heures à 9 heures, l'école est transformée en un salon de famille où l'on cause, chante, joue des divers instruments de musique et l'on organise des comédies. Quant aux soins d'hygiène et de propreté, inutile de dire qu'ils y sont des plus minutieux.

En sus de ces deux institutions, il a été créé en Angleterre un collège spécialement destiné aux jeunes gens de familles riches ou du moins fort aisées, les prix de la pension le prouvent, qui veulent fonder des établissements au dehors. Les directeurs sont en communication avec toutes les colonies d'où on leur adresse des renseignements qui permettent à leurs élèves de prendre une décision en connaissance de cause. Au point de vue pratique, rien ne manque à ce collège. D'abord, il est établi à la campagne, au lieu d'être installé en ville comme l'Institut agronomique de Paris; il est bâti sur une éminence dans une contrée essentiellement agricole, entre la mer et une rivière. Le domaine rural est aménagé de manière à donner des spécimens de tous les systèmes

d'agriculture et des diverses variétés de produits. Les élèves ont à leur portée tous les bâtiments d'exploitation nécessaires : laiterie, basse-cour, ateliers de construction et de forges, de charpente, de charronnage, de sellerie et de harnais, remise des bateaux, etc. Ils accomplissent eux-mêmes tous les travaux agricoles. De plus, on cherche à en faire les hommes les moins dépendants qui puissent exister : on les met en état de se soigner eux-mêmes et de soigner les autres; on leur enseigne l'art vétérinaire ; on leur apprend à nager, ramer, diriger des bateaux, établir des ponts flottants, construire des radeaux, réparer les instruments aratoires, les voitures, etc. Enfin, les jeunes gens sortent de ce collège parfaitement outillés pour la colonisation.

On conçoit qu'avec de tels instruments d'éducation, l'Anglais des classes haute et moyenne soit non seulement le plus grand colonisateur du monde, mais encore l'individu sachant le mieux conserver son indépendance et faire usage de sa liberté : en un mot l'homme le moins disposé à tolérer que le gouvernement empiète sur ses droits par l'extension chaque jour croissante de ses attributions. Au rebours du Français qui, dédaignant l'agriculture, l'industrie, le commerce et n'aspirant qu'à entrer dans la glorieuse phalange des fonctionnaires, ne trouve jamais que l'Etat pousse trop loin son ingérence.

M. Demolins attribue les divergences caractéristiques qu'il a observées — touchant la conception des devoirs des divers membres de la famille, du gouvernement et du citoyen les uns envers les autres — dans les mœurs, les coutumes, les tendances des populations anglo-saxonne et française, à la forme différente (communautaire en France, particulariste en Angleterre) de l'organisation de la société. Nous craignons fort qu'il ne s'abuse; nous pensons que ces différences fondamentales — tout comme la forme choisie par chacun de ces pays pour l'organisation en société — sont plutôt affaire de race et de caractère. Cela rend bien plus aléatoires les effets d'une amélioration du système d'éducation français, mais n'empêche nullement de tenter la transformation : il y a tant de chances pour que les résultats — si même ils ne répondent pas aux espérances — soient meilleurs que ceux que l'on constate actuellement.

M. LR.

Les nouvelles sociétés Anglo-Saxonnes. *Australie et Nouvelle-Zélande. Afrique australe*, par Pierre Leroy-Beaulieu. 1 vol. Armand Colin et Cie, Paris, 1897.

Depuis que nos paisibles rentiers ont été saisis de la fièvre des va-

leurs aurifères, on a tant écrit en France — ou traduit d'ouvrages — sur l'Australie et l'Afrique du Sud que ces colonies anglaises y sont bien mieux connues que nos propres possessions. Dire du neuf est donc impossible. Parler de tout, voilà la seule chose qui reste à faire: en voyageur consciencieux, M. Pierre Leroy-Beaulieu n'y a pas manqué.

Après avoir touché aux îles Hawaï, il débarque à la Nouvelle-Zélande et de là se rend en Australie. Il examine d'abord les conditions naturelles de ces deux contrées : climat, faune, flore, populations autochtones, et ne peut que noter la rapide disparition de ces dernières — surtout en Australie — devant les progrès de la colonisation. Il remarque aussi que la faiblesse des ressources de la faune et de la flore indigènes est fortement compensée par la facilité qu'offrent le sol et le climat à l'acclimatation des espèces européennes. S'étant ainsi occupé de l'aspect physique du pays et ayant rappelé les débuts du peuplement et de la mise en valeur, M. Pierre Leroy-Beaulieu aborde le sujet même de son ouvrage : les conditions économiques et sociales de l'Australie actuelle. Il décrit les villes et déplore la tendance des émigrants à s'y installer, encombrant ainsi un marché de travail très restreint. Il montre la fièvre de l'or poussant les ouvriers vers l'Australie de l'Ouest malgré les difficultés sans nombre qui les attendent, non seulement aux mines, mais pendant le long trajet qui y conduit. Il étudie les richesses agricoles et minières, les perspectives d'avenir des diverses productions de l'agriculture et de l'élevage et démontre que le vaste continent australien n'a guère à craindre d'autres entraves à son développement que l'application incohérente des fantaisies économiques et sociales de ses politiciens.

Pour l'Afrique du Sud, ou du moins la partie de l'Afrique australe qui a le plus attiré l'attention sur elle en ces dernières années, les conditions sont différentes, quoique, tout comme en Australie, l'industrie pastorale et agricole ait de beaucoup précédé l'exploitation diamantifère et aurifère. Mais la culture et l'élevage se trouvaient, au commencement de la période actuelle de colonisation, entre les mains d'une population blanche de race, de mœurs et de tendances bien différentes de celles de l'élément d'émigration attiré par les richesses du sol de Kimberley et du Witwatersrand; aussi les conflits n'ont-ils pas tardé à naître entre les possesseurs du sol et ceux qui venaient le mettre en valeur. Chacun a en mémoire les causes de la querelle et ses diverses phases : à l'occasion de la folle équipée du Dr Jameson, on les a exposées aux yeux de tous. Les sympathies de notre auteur sont acquises aux Boërs; assurément Gros-Jean est maître chez lui mais il est toujours sage de plumer la poule sans la faire crier et c'est

ce que ces madrés mais trop arriérés paysans n'ont pas su faire. Ils seront plus avisés à l'avenir, on peut l'espérer.

A la rapacité du gouvernement boër et de ses protégés vient se joindre la difficulté du recrutement de la main-d'œuvre, pour entraver le développement de l'industrie extractive. (Sous ce rapport l'agriculture n'est pas plus favorisée, on le conçoit). Le nègre a peu de besoins; dès qu'il a gagné les quelques shellings qui lui permettent de pourvoir à leur satisfaction, il se tient pour content et refuse tout travail. Afin de le contraindre au labeur, la plupart des pays de l'Afrique du Sud ont eu recours à des impôts établis par foyer : de 12 fr. 50 à 17 fr. 50 par hutte. Il faut croire que ce moyen ne suffit pas à développer chez lui le goût du travail puisque l'auteur écrit : « On en arrive à se demander si, pour mettre en valeur l'Afrique, il ne faudra pas ou bien avoir recours à l'immigration soit chinoise, soit plutôt hindoue — car la première engendre une concurrence trop redoutable aux Européens eux-mêmes — malgré les inconvénients de toute sorte qui s'attachent à l'importation en masse des coolies, ou bien établir pour les noirs une sorte de service de travail obligatoire pour tous pendant un certain nombre d'années ou quelques mois chaque année, tout comme notre service militaire. C'est le rétablissement de la corvée, s'écriera-t-on avec horreur. La question est de savoir si une race a le droit d'encombrer toute une partie du monde en la laissant indéfiniment en friche sans rien faire pour mettre en valeur des ressources si précieuses à l'humanité tout entière. Si elle ne veut se mettre au travail de bon gré, l'on est parfaitement en droit à notre sens de la contraindre à prendre, contre une juste rémunération bien entendu, et sans la maltraiter, sa part des peines de tous les hommes. Ce que les peuples européens font pour assurer la sécurité de chacun d'eux, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas le droit de le faire pour le bien général. A ce point de vue il est assurément aussi légitime d'obliger les hommes à travailler pendant trois ou cinq ans à l'utilisation des ressources d'un pays que de les contraindre à étudier pendant ce laps de temps l'art de s'entr'égorger — encore que nous soyons les premiers à reconnaître que cette étude est indispensable dans les conditions actuelles de l'Europe ». On avouera que, comme procédé envers les races indigènes, c'est d'un libéralisme un peu bien tempéré. Elle est passablement autoritaire la jeune génération; certes, elle ne donne pas dans les chimères généreuses de ses aînées!

La dernière partie du livre de M. Pierre Leroy-Beaulieu est consacrée aux divers projets d'organisation de l'Empire britannique émis depuis quelques années, à la fédération impériale, entre autres. A propos de la fédération il écrit en terminant : « En voulant rendre trop

intimes les relations de la Grande-Bretagne et de ses colonies, peut-être en amènerait-on la rupture; la forme actuelle de l'Empire britannique qui a permis son développement semble propre plus qu'aucune autre à assurer sa durée ».

On peut juger par notre résumé, en tenant compte de ce que nous avons dû omettre, que l'auteur n'a négligé aucun sujet digne d'intérêt se rattachant à l'étude des pays qu'il a parcourus; ses jugements dénotent une grande maturité d'esprit, trop grande peut-être. Si la jeunesse d'autrefois faisait une part trop large au sentiment, celle d'aujourd'hui ne la ferait-elle pas un peu étroite?

M. LR.

En congé. Egypte. Ceylan. Sud de l'Inde, par Georges Noblemaire. 1 vol. Hachette et Cie. Paris 1897.

Rien à glaner dans ce volume au point de vue économique. Pourtant nous ne regrettons pas les instants passés à le parcourir : la vie qui circule dans ses pages jointe à quelques passages dénotant un réel talent de description en rendent la lecture fort agréable. Surtout lorsque, sortant des sentiers trop frayés et quittant la terre d'Egypte — sur laquelle des relations de voyages plus sérieuses et plus complètes (mais beaucoup moins abondantes en coups de courbache ou de gourdin) nous ont déjà apporté tous les renseignements désirables — l'auteur débarque à Colombo.

Dès qu'il atterrit à Ceylan, M. Noblemaire est saisi d'enthousiasme : la vigueur de la végétation, la richesse des coloris et l'abondance des fleurs, la grâce nonchalante des Cinghalais, tout le charme et le séduit.

Tant et si bien que la séduction opère aussi sur le lecteur qui est tout prêt à faire abstraction de l'excessive splendeur du soleil et des terribles émanations — trop naturelles — qui distinguent les agglomérations de ces pays et se met déjà à préparer (en imagination hélas!) son voyage.

Après avoir visité dans l'île tout ce qu'un touriste disposant de peu de temps doit regarder, l'auteur se rend au sud de l'Inde : à Tuticorin, la plage aride des pêcheurs de perles où il ne fait que passer; à Trichinopoly où le porte le souvenir des luttes de Dupleix avec les Anglais; aux temples de Madura, Srirnigham et Tanjore dont l'architecture compliquée et l'ornementation surchargée le surprennent, l'éblouissent par leur richesse, sans parvenir à contenter ses goûts

esthétiques, beaucoup mieux satisfaits par nos monuments européens plus simples.

Ce petit volume est une œuvre de touriste faisant un joli, quoique trop rapide voyage et décrivant, généralement, ce qu'il a vu d'une plume alerte et attrayante : en somme un vrai livre pour lectures de vacances.

M. LR.

SEMI-CENTENNIAL OF THE NEW-YORK ASSOCIATION FOR IMPROVING THE CONDITION OF THE POOR. *Fiftieth and fifty-first annual reports*, 1893-1894. Central Offices, United Charities Building. New-York.

« Toute assistance qui enlève à l'homme l'orgueil de sa propre indépendance et à la mendicité sa honte salutaire est mauvaise. »

« Le mal est amené autant par manque de réflexion que par manque de cœur. »

Voilà ce que plus de cinquante années de pratique philanthropique ont appris à l'Association pour l'amélioration de la condition des indigents.

Cette association, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler à propos d'une enquête qu'elle avait entreprise sur les causes de la dépression agricole dans l'Etat de New-York, célébrant en 1893 le cinquantenaire de sa fondation, a voulu placer sous les yeux de ses membres et du grand public les étapes qu'elle a parcourues dans la voie de la bienfaisance et le bien qu'elle a répandu sur la population new-yorkaise. C'est à dessein que nous ne spécifions pas la population *pauvre* car ce n'est pas, à notre avis, un moindre bien d'apprendre aux riches à faire la charité — c'est-à-dire non seulement à donner l'aumône avec discernement, mais encore à consacrer un peu de son temps, de son intelligence, de son cœur aux malheureux — qu'à enseigner aux indigents, tout en pourvoyant à leurs besoins matériels, en quoi consiste la dignité de la vie.

L'A. I. C. P. est la seule fondation charitable de New-York qui étende son influence directe sur toute la cité sans faire de distinction de culte, de couleur ou de nationalité. Son but principal est l'élévation morale et physique des classes ouvrières et indigentes. Ses délégués se considèrent plutôt comme des instituteurs, des conseillers, des amis des déshérités. La formation du caractère est leur premier objet et ils ont à leur disposition les moyens les plus variés d'y parvenir. La distribution des secours est pour l'Association une question secondaire, un des moyens placés à la portée de ses délégués pour atteindre leur

objectif. Elle ne tient en aucune façon à marcher sur les brisées de l'assistance publique : le double emploi — signifiant double taxe pour ses contribuables bénévoles — lui paraît inutile. Ses dons vont de préférence à ceux qui, tombés momentanément dans le besoin, ont gardé intacte la volonté de se tirer d'embarras par le travail, à ceux aussi chez qui il reste quelque ressource morale. Elle renvoie les autres aux institutions créées pour eux. La proportion des mendiants ayant conservé quelque dignité humaine n'est pas très élevée puisque, après investigation attentive de leurs demandes, l'Association n'en a guère que 25 p. 100 à secourir. Cependant, si faible que soit ce chiffre, on doit se trouver fort heureux d'arracher un tel contingent à la dégradation abjecte qu'apporte ordinairement la pratique habituelle de la mendicité.

L'A. I. C. P. est divisée en six départements dirigés chacun par un président aidé d'un comité de directeurs et de visiteurs (masculins et féminins) des pauvres : 1° finances; 2° secours temporaires, comprenant, en dehors de la distribution des dons en argent, un bureau de couture et deux offices de nuit; 3° habitations, avec un bureau d'inspection sanitaire ; 4° approvisionnements, pour les secours en nature, auquel est adjoint une école de cuisine; 5° écoles et institutions de bienfaisance, les écoles de vacances s'y rattachent; 6° hygiène, département auquel appartiennent les bains populaires, les excursions au bord de la mer et l'asile gratuit pour les enfants estropiés ou malingres.

Entièrement soutenue par des contributions volontaires, l'association a dépensé depuis sa fondation, en 1843, 2,238,168 dol. 33. De 1844 à 1868, elle a secouru 171.857 familles ou 720.566 personnes. Pendant cette période ses 449 visiteurs, dont les services étaient volontaires et gratuits, ont fait 758.909 visites.

Dès 1845 elle s'occupe des conditions sanitaires de la ville et signale la mauvaise tenue des maisons d'ouvriers. Malgré les améliorations qu'elle a provoquées, on sait que les tenement-houses n'ont pas encore bonne réputation au point de vue de la salubrité.

En 1879, nombre des visiteurs des premières années ayant été obligés, par l'âge ou la maladie, de se retirer du service actif et, n'ayant pu être remplacés que par des volontaires auxquels manquait l'expérience, on se décida à s'assurer le concours de visiteurs rétribués, choisis parmi les plus aptes que l'on connût. Malgré leur jugement plus aiguisé et leur pratique spéciale, la charge de leurs appointements étant sans doute un peu lourde au budget de l'œuvre, on leur adjoint maintenant dans les plus fortes proportions possibles, des visiteurs volontaires afin de n'en conserver peu à peu que le strict nécessaire.

En 1890 entrèrent définitivement dans les usages de l'Association

l'organisation en été des « Ocean parties », excursions d'un jour au bord de la mer pour les femmes et les enfants qui, durant l'hiver, ont paru avoir le plus besoin de l'air salin. On transporte les excursionnistes par bateau à la propriété que possède l'Association à West-Coney Island. En cinq saisons, 147 excursions, suivies par 93,743 personnes, ont été organisées ; 14 de ces parties ont été exclusivement réservées aux gens de couleur.

Aux adultes, aux femmes avec de jeunes enfants, qui ont besoin d'un séjour plus prolongé au bord de la mer est réservé le « People's seaside home » et le « Free home for Convalescent Children » de West-Coney-Island. De plus, 100 enfants malingres ou estropiés y sont constamment entretenus aussi longtemps que le bon air et une nourriture substantielle s ontnécessaires à chacun.

Autant que la santé, les habitudes de propreté sont nécessaires. En 1891, reprenant une idée qui n'avait pas eu de succès 40 ans auparavant, l'Association installa des bains publics. Le prix du bain était fixé à 5 cents. La première année il vint 59,440 personnes; la suivante, 68,629 et la troisième (la dernière dont nous ayons les chiffres), 80,537. On voit par la progression qu'il ne faut jamais se laisser décourager par l'insuccès d'une première tentative.

L'école de cuisine, ouverte pour les ménagères de la classe ouvrière, répondait bien aussi à un besoin : durant les trois semaines de son existence, la première année d'essai, 149 femmes suivirent assidûment les cours. Quelques autres ne les suivirent pas complètement : le total des présences en ces trois semaines fut de 286. Pour un commencement, ce n'était pas si mal !

Malgré tout ce que nous pourrions encore glaner dans la publication du cinquantenaire de l'A. I. C. P., nous ne nous étendrons pas plus longuement sur cette œuvre charitable dont l'esprit est si foncièrement économique. Qu'il nous suffise de dire que ses principes ont été reconnus tellement bienfaisants que ses règlements ont été adoptés ou ont servi de modèles à 63 œuvres similaires fondées — jusqu'en 1876 — non seulement en Amérique (où 29 ont été organisées d'après les mêmes règles), mais en Angleterre (23), en Écosse (8), à Athènes (1), en Crète (1) et à Malte (1).

De tout le bien qu'elle a déjà fait, l'Association ne tire cependant aucun orgueil, elle a trop souvent l'occasion de constater que les besoins sont toujours plus grands que les ressources dont elle dispose. Mais la satisfaction qu'elle ressent à bon droit du passé ne peut que servir d'encouragement pour l'avenir. Aussi a-t-elle eu raison de montrer à tous le bien que peut faire la charité basée sur de sains principes économiques hautement avoués.

M. LR.

L'ART DE S'ASSURER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL,
par ARSÈNE PETIT, librairie Hetzel.

M. Arsène Petit poursuit, à la librairie Hetzel, la série de ses études concernant nos diverses branches d'assurances. Ces études, parues sous forme de manuels, seront d'un grand secours pour les personnes désireuses de connaître quelles sont les véritables règles à suivre pour jouir d'une bonne et efficace garantie.

Déjà, nous avons rendu compte de son livre ayant pour titre *L'art de s'assurer contre l'incendie*; son nouveau volume, *L'art de s'assurer contre les accidents du travail*, vient donc s'ajouter au premier et complète ainsi, avec son autre ouvrage *L'art de s'assurer sur la vie*, tout un ensemble de prescriptions bonnes à étudier et encore mieux à observer.

A vrai dire, nous pourrions chicaner un peu M. Petit sur la première partie de son titre. Le mot *art*, qu'il applique à ses différents manuels, ne nous paraît pas absolument exact. Nous eussions préféré le mot manière au mot art; *manière* de s'assurer s'expliquerait mieux, en effet; mais la remarque est de si peu d'importance qu'il est inutile de s'y arrêter.

Qu'on ne s'attende pas, d'ailleurs, à trouver dans les livres de M. Arsène Petit des considérations techniques sur les méthodes appliquées, sur les améliorations qu'il conviendrait d'y introduire, bien que l'épigraphe de son dernier volume, empruntée aux réflexions d'un vieil inspecteur : « la vérité, oui, toute la vérité sur les assurances », nous ait un moment fait supposer qu'il s'agissait cette fois d'entrer au vif du sujet, de signaler les abus, les imperfections, les lacunes; non, M. Petit se borne tout simplement à commenter les textes, à expliquer les clauses, de façon à éviter, comme il le dit, les contestations et par là même les procès.

C'est déjà un résultat à considérer; car tout le monde n'est pas assureur, c'est-à-dire inventeur de combinaisons d'assurance, ni qualifié pour en faire ressortir les défectuosités; et accomplir une œuvre de légiste éclairé, de commentateur sagace nous paraît, à tout le moins digne des encouragements de tous ceux que cette matière intéresse, des compagnies elles-mêmes qui, au fond, ne demandent pas mieux que de voir le texte de leurs polices expliqué et soumis à un rigoureux examen.

Ajoutons que, comme tous les manuels en général, le volume de M. Petit est formé d'une succession de documents administratifs analysés avec beaucoup de conscience. La science juridique vient en aide

ici au commentateur des textes, et les réflexions dont il accompagne les explications données nous ont semblé, pour la plupart, absolument justes.

La première partie du volume est consacrée à une sorte d'exposé préliminaire. Dans la seconde partie, après quelques lignes de définition, nous voyons d'abord comment s'appliquent les assurances, comment se classent les sinistres et à quelles conditions les assurances sont soumises. La troisième partie s'occupe spécialement des obligations imposées aux assurés, patrons et ouvriers, ou à leurs bénéficiaires. La quatrième partie vise les droits de l'intéressé au cours de l'assurance et après un sinistre, les droits des héritiers, de la veuve, des enfants ou des ascendants. La cinquième partie nous fait connaître la manière de procéder de la Compagnie, d'abord au moment de la signature de la police, ensuite au cours de l'assurance et après un sinistre. La sixième partie fixe les obligations incombant à la même compagnie après constatation de l'accident. Plusieurs appendices font suite à l'ensemble des chapitres et exposent compendieusement les différents textes des propositions à soumettre, des lois à appliquer, des ordonnances publiées en vue de parer aux accidents sur la voie publique, les formulaires établis pour le patron et l'ouvrier, etc.

Nous le répétons, le volume de M. Arsène Petit sera lu avec fruit aussi bien par les professionnels de l'assurance que par tous ceux, employeurs et employés, qui peuvent recourir aux contrats des compagnies. De plus, il intéressera les magistrats, avoués, greffiers, huissiers, médecins appelés à donner des certificats, les ingénieurs, les architectes, les entrepreneurs, etc, qui ont souvent besoin de s'éclairer soit sur des cas litigieux, soit sur la portée de certains engagements.

Eugène Rochetin.

Annales de l'Institut international de sociologie, publiées sous la direction de René Worms. III (année 1896), in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1897.

L'Institut international de sociologie, n'ayant pas tenu de congrès en 1896, n'a pas voulu pour cela interrompre la série de ses *Annales* et a convié ses membres à lui envoyer leurs travaux. Les études qu'il a reçues forment le présent volume. C'est dire qu'on y trouve traitées une grande variété de questions.

Le premier et le plus étendu de ces mémoires est celui de M. Paul de Lilienfeld, qui préconise la *méthode graphique appliquée à la socio-*

logie. L'auteur estime que l'enseignement de cette science s'impose dans nos écoles. Le difficile est de la mettre à la portée des écoliers, mais M. de Lilienfeld croit en avoir trouvé le moyen dans une méthode graphique de sa façon, consistant en cartes qu'il appelle *organogrames*, et qui servent à représenter à la vue les divers organes de la société et leurs manifestations.

Il serait, selon nous, prématuré de discuter cette méthode, vu que les sociologues ne sont pas eux-mêmes d'accord sur les organes essentiels de la société, ni même sur la question de savoir si la société est un organisme et de quelle sorte.

Réservons donc notre jugement et disons seulement que l'auteur, pour joindre les exemples aux préceptes, accompagne son mémoire de 16 figures hors texte.

Vient ensuite une étude de M. Kovalewsky sur *deux précurseurs italiens*, l'un de la sociologie (Botera), l'autre du socialisme (Campanella).

Ce n'est pas seulement dans la *Cité du Soleil*, mais encore et surtout dans les poésies de Campanella, que M. Kovalewsky cherche les vraies idées de cet écrivain sur l'organisation sociale et les réformes qu'il juge nécessaire d'y introduire.

M. Tarde s'est borné à donner une note pas très longue, mais très substantielle sur les *Rapports de la biologie et de la Sociologie*. Il confirme ce que nous venons de dire : que les principes de la sociologie sont encore trop incertains pour que cette science puisse entrer dans les programmes scolaires, même des écoles supérieures. M. Tarde, en effet, ne reconnaît pas l'exactitude des analogies que d'autres sociologues veulent établir entre les organismes animaux et les organisations sociales. Il ne croit pas que ces rapprochements puissent contribuer à nous faire mieux comprendre la nature et la destinée des sociétés humaines.

« La sociologie, a dit M. Fouillée, a un rapport si étroit avec la morale, qu'on est allé jusqu'à vouloir absorber l'une dans l'autre, » si étroit, en effet, que les anciens traités de morale (ceux des siècles derniers) sont en même temps des traités de sociologie dans lesquels les sociologues modernes ne puisent peut-être pas assez. Il ne serait pas difficile de prouver que les Ferguson, les A. Smith, les Pluquet et tant d'autres ont posé des principes fondamentaux de sociologie plus sains et plus pratiques que ceux qui sont prônés par la plupart des sociologues modernes.

M. René Worms soutient que *la morale et la sociologie* sont deux sciences distinctes qui ne doivent pas être confondues ni absorbées l'une par l'autre, et il entreprend de déterminer leurs domaines respectifs. Il distingue la science de l'art en morale comme en sociologie,

et il expose de bonnes idées, quoique incomplètes, sur la diversité des besoins humains et sur la nécessité de les satisfaire tous dans la mesure de leur importance : les besoins physiques d'abord : *primo vivere*...

Dans la *sociologie et la politique*, M. Combes de Lestrade démontre qu'il y a des lois naturelles de la mécanique sociale, comme il y a des lois de la mécanique céleste.

« Notre nature n'est que le produit de ces lois, comme la sphéricité de la terre n'est que le produit de l'attraction universelle. » Des considérations auxquelles il se livre sur les lois sociales, il conclut que la politique doit être subordonnée à la sociologie ; que la forme du gouvernement est de peu d'intérêt pour la vie sociale ; que l'absorption de l'individu par la société qu'on nomme le socialisme intégral, est une chimère.

Plusieurs sociologues ne sont pas loin d'incliner vers l'opinion contraire, ce qui prouve que les principes fondamentaux de la sociologie moderne manquent de cette évidence pouvant emporter l'assentiment des penseurs qui prennent la peine de s'en pénétrer.

Tout changement dans les institutions politiques est-il un progrès ? M. Gerofalo ne le croit pas, et il s'attache, dans le mémoire qu'il a envoyé à l'Institut sociologique, à déterminer les conditions du véritable progrès.

Le suffrage universel, par exemple, est, selon lui, un de ces faux progrès. Les foules, dit-il, n'applaudissent que les lieux communs et subiront toujours l'ascendant de « l'aristocratie du poumon », A mesure qu'on élargit le suffrage, les hommes les plus distingués par leurs qualités morales et intellectuelles ont moins de chances de succès. « C'est la vulgarité, toujours la vulgarité, dont le suffrage universel assurera le triomphe. »

Le principal objet de cette étude est de chercher un moyen d'organiser le suffrage universel sur une meilleure base. Il s'agit de former une « classe politique », c'est-à-dire de réserver les fonctions politiques à des hommes instruits et d'une condition de fortune qui les rende indépendants. On arrivera ainsi à restreindre, sinon le nombre des électeurs, du moins celui des éligibles. En supposant la première condition remplie et la science capable de suffire à tout, restera à savoir si les riches seront les plus indépendants, c'est-à-dire si la richesse ne provoque pas chez ses possesseurs plus de besoins factices qu'elle ne leur procure de moyens de les satisfaire.

Quel que soit le mode de recrutement de la représentation nationale, nous inclinons fort à croire que les grands Etats à nombreuses attributions, et par conséquent à gros budgets, seront toujours gouvernés par

des gens d'une probité douteuse. Le seul moyen, à notre avis, non de supprimer tout le mal, — rien n'est parfait ici-bas — mais de le réduire au minimum, consisterait à suivre la maxime physiocratique : *Pas trop gouverner.*

Ce qui prouve que les auteurs des présents mémoires ne se sont pas entendus entre eux, c'est que M. Posada nous présente la contre-partie de M. Tarde. Son étude sur *les sociétés animales et les sociétés humaines primitives* est un essai d'application de la biologie à la sociologie.

« La société tend toujours, dit-il (et de là vient sa force intensive), à établir une pénétration réciproque entre ses membres jusqu'à ce qu'elle acquière sous une forme concrète (quoique apparemment elle ne l'ait pas) une existence réelle et effective. C'est pour cela que l'on considère actuellement les sociétés comme des organismes vivants, la société étant d'autant plus parfaite qu'on y rencontre davantage les caractères propres d'un organisme ; les sociétés humaines acquièrent ainsi à juste titre le caractère de véritables personnes. »

Nous ne discuterons pas les principes de M. Posada ; nous dirons seulement que c'est aller bien loin, il nous semble, que de chercher dans les sociétés animales, dont nous connaissons si peu les actes et surtout les mobiles, des principes directeurs des sociétés humaines, alors que nous avons sous la main leurs molécules : les hommes.

Sous le titre : la *Genèse de la Nation*, M. Salles y Ferré soutient que les sociétés anciennes étaient de simples cités, que l'empire romain tout au plus a été une nation. Cet empire, ayant été renversé par les invasions des barbares, l'Occident est revenu, sous l'influence de ceux-ci, à la forme primitive. Il y serait peut-être encore sans le catholicisme. C'est celui-ci qui, supprimant tous les cultes locaux et unifiant les croyances, a été, de concert avec l'empire dont il maintenait les divisions administratives, le principal facteur du développement des nations modernes.

L'auteur suppose, comme on voit, que les grandes nations sont une nouveauté et que l'antiquité n'a connu que les cités. Il serait difficile de concilier son système avec l'histoire universelle.

M. Sales y Ferré nous paraît plus près de la vérité lorsqu'il dit : « C'est surtout dans le catholicisme que l'Empire avait ses plus profondes racines, car le premier ne pouvait pas vivre sans le second. Leur union résultait de leur commune aspiration à l'universalité, en vue de laquelle l'Empire était le point d'appui, peut-être indispensable, du catholicisme sur le nouvel et incertain terrain sur lequel il se trouvait placé pour surmonter tous les obstacles et continuer son œuvre. »

Effectivement la religion universelle et l'empire universel sont

impossibles l'un sans l'autre, car les hommes sont sociables, mais dans une certaine mesure seulement, et pas au point de s'asservir tous à un seul maître. Il y a même tout lieu de croire et il est à désirer que les deux réunis : empire et religion universels, n'existent jamais, car ce serait la mort par stagnation. Qui sait même si les sociétés actuelles ne sont pas déjà trop grandes pour la mesure des têtes qui les gouvernent et si l'humanité ne gagnerait pas à s'unifier moins ?

M. Raoul de la Grasserie examine l'*évolution de la démocratie* au point de vue politique, scientifique, moral, etc. Selon lui, il y a plusieurs démocraties très distinctes dont chacune forme à l'égard de celle qui lui est inférieure une véritable aristocratie. Ce sont des couches différentes qui viennent au jour, c'est-à-dire au pouvoir, successivement. Chacune d'elles peut exercer ses fonctions d'une manière plus ou moins *démocratique*. Etudiant et comparant les principales divisions du prolétariat, l'auteur trace avec beaucoup de justesse le portrait de l'ouvrier des villes et celui du paysan, et il montre que le désaccord qui règne entre eux est plutôt économique que politique. Nous ne suivrons pas M. de la Grasserie dans le développement de sa théorie, fort intéressante du reste, sur les différents stades parcourus par l'idée de démocratie. Son but principal est de montrer que cette idée, simple en apparence, est en réalité très complexe et se modifie profondément dans le cours des siècles. Sous toutes ces transformations, il lui reste cependant, conclut-il, une caractéristique : c'est que la démocratie est le pouvoir *quantitatif*, tandis que l'aristocratie est le pouvoir *qualitatif*, et la monarchie le pouvoir *unitaire*.

M. Casimir de Kranz présente au lecteur *un sociologue polonais* fort distingué, Kruzinsky, mort en 1896, âgé seulement de 29 ans. Ce jeune savant a laissé deux petits volumes traitant de questions philosophiques et sociales. Mais il avait tracé le plan d'ouvrages plus étendus et rêvait de créer, lui aussi, son système, lorsque la mort le surprit. Il était imprégné des théories marxistes et voyait dans le capital le grand ennemi contre lequel il fallait lutter par l'association et l'esprit de solidarité.

Quant à la question de savoir si la société est un organisme ou non, Kruzinsky est d'avis que c'est actuellement une question de *classe* et que ceux qui penchent pour l'affirmative le font dans un but intéressé. Cette théorie est préconisée, selon lui, par la bourgeoisie qui ne fait que répéter la fable de Ménénius Agrippa et veut qu'il existe un organisme social pour en être le cerveau.

L'opinion du savant polonais est que notre société actuelle est un composé de plusieurs organismes hétérogènes en voie de se transformer lentement en un organisme unique équilibré. Ainsi, ce qui serait

pure illusion, quant au présent, deviendrait une réalité dans l'avenir. Il faut pour cela, croit notre auteur, qu'il n'y ait plus diverses classes, mais une seule classe, une seule morale et une seule science. C'est alors que nous verrons ce qu'il appelle « l'âme sociale », absorber les âmes individuelles et animer la société-organisme.

Il y aurait là matière à discussion, mais, dans tous les cas, les lecteurs sauront gré à M. de Kranz de leur avoir fait connaître un penseur original et un savant dont le nom mérite assurément de franchir les frontières de sa patrie.

M. Limousin met en opposition l'*économie politique et le socialisme*, et il incline beaucoup en faveur de ce dernier système sans cependant se prononcer formellement.

C'est, dit-il en substance, l'expérience qui décide de la valeur d'une doctrine; or, elle n'a pas été faite. « L'élément essentiel de toute opinion scientifique manque donc dans le débat entre l'école « du laisser-faire, laisser-passer » se qualifiant d'économique, et l'école socialiste. S'il existe quelque présomption, elle est en faveur du socialisme, puisque sa méthode a été, depuis l'origine des sociétés, partiellement appliquée, que les sociétés n'en sont pas mortes, qu'elles se sont au contraire développées, et que l'on peut constater que certaines lois ont été essentiellement utiles à ce développement. »

L'expérience n'a pas été faite *absolument*, mais elle l'a été *relativement*. Dans toutes les sociétés il y a eu une part de socialisme et une autre de libéralisme. Il s'agit de savoir si les sociétés ont été prospères en raison de l'extension du principe de liberté ou en raison du principe d'autorité.

M. Limousin opte pour l'autorité parce que les sociétés n'en sont pas mortes. Cette raison ne vaut pas plus pour l'un des principes que pour l'autre, puisque tous les deux se trouvaient en action concurrente.

D'après son sentiment, l'ancien régime, qui comportait plus d'autorité, plus de réglementation, valait donc mieux que le moderne. D'où vient alors que le moderne a réalisé tant de progrès que n'a même pas rêvés l'ancien ? L'industrie et le commerce auraient-ils fait autant de progrès dans notre siècle si les règlements qui les entravaient anciennement n'avaient pas été supprimés ? C'est moins que probable. Tout n'est pas parfait dans le régime moderne? D'accord. Reste à savoir si les imperfections proviennent de trop ou de trop peu de liberté, et s'il faut reculer vers plus d'autorité ou avancer vers plus de liberté. C'est là ce que M. Limousin aurait dû nous dire, avant d'opter en faveur du socialisme.

Parmi les sociologues, les uns cherchent les fondements de la socio-

logie dans le milieu : territoire, climat, caractères ethniques, etc. D'autres dans la simple biologie, sans admettre de considérations psychologiques, ou du moins n'admettant la psychologie que comme une résultante de la biologie.

M. Ferdinando Puglia, dans son étude sur *la causalité en sociologie*, regarde, au contraire, les phénomènes psychologiques comme les plus importants. « Le fait social, dit-il, avant d'être tel, est un fait psychique. » Les facteurs externes des phénomènes sociaux doivent être considérés comme causes *mi-directes*, donnant naissance à des phénomènes psychiques qui eux-mêmes engendrent les phénomènes sociaux.

Bref, les causes efficientes des phénomènes sociaux sont les phénomènes psychiques; ceux-ci subissent, il est vrai, l'influence des facteurs externes, en sont modifiés et leurs modifications amènent celles des phénomènes sociaux, mais ces influences ne sont que secondaires.

Cette opinion nous paraît être bonne; en tout cas, elle est fondamentale et, tant que les sociologues ne se seront pas entendus sur ce point, leurs spéculations ne seront pas, croyons-nous, d'une grande utilité pratique.

Mais il y a tout lieu de croire que la courtoisie et l'impartialité avec lesquelles l'Institut international de sociologie donne sa publicité aux opinions les plus diverses, le conduira à une synthèse acceptable par tout le monde.

H. Bouet.

This time of ours (notre temps). Contribution to the history of our times, by Charles Hermann Leibbrand, second edition, in 8° London, Sampson Low, Marston and C° 1896.

Ce volume est une collection d'articles publiés par l'auteur dans divers journaux et revues en 1894. On y trouve donc une grande variété de sujets, mais se rapportant tous aux sciences politiques.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première, *le livre des problèmes*, est ainsi nommée par l'auteur parce qu'il y passe en revue toutes les questions de haut intérêt qui préoccupent notre temps, et pour lesquelles on cherche une solution. Chacune d'elles est la matière d'un chapitre spécial. « Notre époque, dit le Dr Leibbrand, est un temps de révolutions, nous vivons au cœur d'un véritable cyclone de réformes. Chaque jour pose devant nous un nouveau problème à résoudre qui réclame, sinon une solution immédiate, du moins une

attention anxieuse. » Il étudie dans le premier chapitre la question de l'anarchie qui lui paraît la plus importante et la plus pressante à résoudre. Le silence qui règne actuellement dans le camp anarchiste ne lui semble nullement rassurant. Il voit là une fausse apparence de tranquillité servant à couvrir quelque vaste complot qui n'attendrait que le moment opportun pour démolir les gouvernements européens. Il blâme son pays d'avoir jusqu'à ce jour donné l'hospitalité aux criminels politiques, et ne voit aucun compromis possible avec l'anarchie. Il réclame pour la sécurité des sociétés civilisées des lois exceptionnelles et internationales contre les partisans de la « propagande par le fait » et veut qu'on leur applique « la loi mosaïque » dans toute sa rigueur : « œil pour œil, dent pour dent. » Il ne fait pas même grâce aux écrivains de ce parti, pensant avec raison que la tête n'est pas moins coupable que le bras, si culpabilité il y a.

Le difficile est de trouver la limite entre la critique sage, qui sera nécessaire tant que les gouvernements ne seront pas parfaits, et la critique anarchiste.

Enfin, M. Leibbrand serait d'avis d'interdire à la presse la publication des débats judiciaires relatifs aux anarchistes. Cette espèce de célébrité que cela donne aux criminels constitue, selon lui, un véritable appât pour les vaniteux. L'auteur conclut ce chapitre en disant que la législation en ce qui concerne l'anarchie ne doit pas être simplement *répressive* mais *constructive*. Il s'agirait donc de faire des réformes capables d'enrayer le mal. Lesquelles? c'est ce que M. Leibbrand ne nous dit pas assez clairement.

Si l'on ne faisait pas tant de promesses sans jamais les réaliser, il n'y aurait peut-être jamais eu d'anarchistes. En tout cas, leur justification deviendrait plus difficile.

Les chapitres suivants relatifs à la question juive, aux banques populaires, au crédit agricole etc. ne présentent pas un intérêt transcendant. Passons donc au chapitre *Immigration*. L'auteur reconnaît ce que son pays doit à la France dans le passé. On sait, en effet, que ce sont les émigrés français lors des guerres de religion (XVIe et XVIIe siècles) qui ont porté nos industries en Angleterre, et ont interverti l'ordre de prééminence des deux nations. M. Leibbrand approuve encore l'hospitalité accordée par le gouvernement britannique à nos grands hommes. Erasme, Haëndel, Bach, Châteaubriand, Victor Hugo ne pouvaient qu'honorer le pays qui leur donnait asile. Mais s'il ne voit nul inconvénient, loin de là, à l'immigration des hommes de génie ou des grands seigneurs, il n'entend pas que la fière Albion soit le refuge des pauvres et des ouvriers, et va jusqu'à faire au gouvernement de son pays un devoir sacré de promulguer une loi en ce sens.

Cependant, ce ne sont pas des seigneurs, mais des ouvriers qui, comme nous le rappelions tout à l'heure, ont porté l'industrie française en Angleterre. De plus, même aujourd'hui, un ouvrier qui émigre est une perte pour son pays qui a supporté ses frais d'élevage et d'apprentissage, et c'est un gain pour le pays où il va porter son travail. Sans doute, le Dr Leibbrand a été conduit à cette extrémité par sa frayeur extrême de l'anarchie. Il craint que, sous l'ouvrier, ne se trouve le révolutionnaire, et en cela nous croyons qu'il se trompe. Les révolutionnaires sont plus souvent des déclassés que des ouvriers.

L'auteur consacre un chapitre à l'étude de la journée de huit heures et se prononce contre. Il la considère comme impraticable en Angleterre, vu la concurrence étrangère.

Les autres pays pourraient en dire autant et tous auraient raison, car la durée du travail ne peut se régler par la loi nationale et encore moins internationale.

En fait de liberté commerciale, l'auteur est de la vieille école économique qui croit que la protection peut être utile dans certains cas et en fait une question d'opportunité suivant les temps et les lieux plutôt que de principe.

S'il est vrai que les produits s'échangent contre des produits, nous ne voyons pas comment on peut protéger les uns sans nuire aux autres.

Cependant, il ne croit pas que ce système puisse mettre fin à la crise agricole. La solution du problème de l'agriculture se trouve, suivant lui, dans l'application de nouvelles méthodes de culture, tendant à accroître la puissance productive du sol, et dans l'emploi plus général des machines perfectionnées. « Les lois qui règlent les combinaisons chimiques du sol, et celles qui gouvernent la vie des plantes et des animaux, dit-il, ne sont pas découvertes depuis longtemps. Elles ne sont pas encore assez comprises pour être appliquées à l'agriculture. »

Dans la deuxième partie : *Livre de la nouvelle Croyance ou Socialisme*, l'auteur expose l'histoire du socialisme ancien et moderne. Il résume les idées principales des diverses écoles dans les différents pays. Ses conclusions ne sont pas favorables à la « Nouvelle foi. » En donnant ce nom au socialisme, M. Leibbrand ne croit pas s'écarter de la plus stricte vérité. En effet, si les socialitses sont adversaires déclarés de toutes les religions existantes, si la leur se réduit à un humanisme athéiste, ils ont cependant une foi aussi ferme qu'aveugle dans l'omnipotence de l'Etat.

L'auteur montre fort bien l'inconséquence dans laquelle ils tombent en réduisant l'idéal humain à la satisfaction des instincts animaux, tout en exigeant de leurs adeptes l'esprit de sacrifice, la subordination des intérêts individuels aux intérêts sociaux.

Nul espoir de sortir de la condition commune et d'être récompensé en ce monde ou dans l'autre, n'existant pour les hommes, tous les mobiles de progrès seraient par là même supprimés et une prompte décadence en résulterait infailliblement. Déjà même, on peut remarquer que les nations imbues de socialisme, — sans en excepter le socialisme chrétien —, sont les plus faibles, les plus envahies par le paupérisme.

Nous ne pouvons suivre plus loin l'auteur sur cette question, cela nous entraînerait trop loin. Disons seulement aux lecteurs qu'ils tireront profit de la lecture de cet ouvrage. C'est un bon recueil d'informations, sur toutes les grandes questions politiques et sociales à l'ordre du jour.

H. Bouet.

La Survie, par R. Noeggerath. — E. Flammarion édit.

Le titre complet du livre est un peu long : La Survie, sa réalité, sa manifestation, sa philosophie. Echos de l'au-delà.

Mme Rufina Noeggerath est une spirite officiante qui a voulu, nous dit-elle, présenter au public *sa récolte dans les champs du psychisme*. Notons ces deux points : Le livre aborde tous les sujets qui peuvent préoccuper un esprit élevé, et l'auteur nous donne son livre comme ne contenant que des communications faites par les esprits, les extra-terriens.

Parmi ces extra-terriens, ne figure aucun des classiques de l'économie politique. Ne nous en plaignons pas trop. Ce n'est pas qu'ils y seraient en mauvaise société, mais peut-être ne les reconnaitrions-nous pas. Leurs communications ne ressembleraient guère à leurs écrits connus. Il en va ainsi de presque tout ce qui est dans ce livre.

Parmi les correspondants célestes de Madame Rufina Noeggerath et de ses amis nous relevons :

Molière, Bossuet, Fénelon, Voltaire, J. J. Rousseau, Diderot, Lamennais, Vianey, Abeilard, Cuvier, Pythagore, Socrate, le Prophète Daniel, Moïse, Jeanne d'Arc, Cakya Mouni, Boudha, les apôtres Pierre et Paul, Jean le précurseur, Jésus.

Il paraît que les théosophes se rient du cénacle de notre auteur et prétendent qu'il ne reçoit de communications que de monstres intelligents, de vampires, de larves, d'écorces vides, de débris d'âmes.

La vérité est que ces communications aux allures néo-boudhistes ne peuvent fournir que de bonnes inspirations à ceux qui les lisent. Mais

il ne semble pas qu'il soit au-dessus des forces d'un vivant d'une certaine valeur d'écrire ou d'inspirer de pareilles pages. Pourquoi ne sont-elles pas toutes signées comme quelques-unes : Adolphe, Marie-Paul, Allan-Kardec ou un Fakir, un brahme, un prêtre de l'Inde Antique. On n'aurait rien eu à dire. Tandis qu'on éprouve de l'émoi à voir là des noms si grands, si vénérés. Les communications ne sont pas à la hauteur de tels patronages. Des gens sévères s'écrieront : profanation, sacrilège.

En feuilletant le livre, nous avons trouvé des renseignements trop courts sur ce que nous serons quand nous habiterons Jupiter. Nous aurons des corps semi-fluidiques et des animaux supérieurs admirament éduqués seront pour nous des serviteurs impeccables.

Les corps semi-fluidiques sont en harmonie avec la maison de Bernard Palissy en Jupiter, telle que M. Victorien Sardou l'a dessinée dans une inspiration subite, qu'il pense extra-naturelle. Cet enchevêtrement gracieux et hardi de fleurs semblait fait pour être visité par une libellule. Un corps semi-fluidique peut s'y poser.

Grâce aux animaux transformés en serviteurs la question des salaires et des grèves est tranchée en Jupiter. Cela nous rappelle le rêve du socialiste Fourier qui prédisait qu'un jour nous éduquerions tous les animaux sauvages et que nous aurions à notre service des anti-lions, lions domestiques et servant de montures, des anti-tigres. etc. Nous n'avons pas fait grand chose dans ce sens. Nous n'utilisons même pas bien les animaux domestiques depuis longtemps comme l'éléphant. Par contre nous avons des inventions qui dépassent tous les rêves anciens. Un transatlantique vaut bien une anti-baleine, la byciclette remplace avantageusement l'anti-lion, etc. En Jupiter, n'a-t-on rien trouvé de semblable?

Léon Roquet.

La science sociale, morale politique, par Th. Funck-Brentano, in-8°. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1897.

Ce livre était en préparation et annoncé sous le titre : *La question sociale dans l'histoire, morale politique*, lorsqu'on proposa à l'auteur de fonder une Faculté libre des sciences sociales. Le manuscrit a donc été retouché pour l'approprier à sa nouvelle destination, le titre a été changé et nous avons maintenant un volume divisé en deux parties : 1° *Méthode et principes*; 2° *applications et solutions*. M. Brentano s'efforce, dans la première partie, de ramener les sciences sociales à la méthode en usage dans les sciences exactes; il dit de bonnes choses

à ce sujet, mais il ne paraît guère que la meilleure méthode donne de bien merveilleux fruits. — Cela tient probablement à ce que l'on méthodise comme M. Jourdain prosifiait et peut-être d'autant mieux que l'ont moins appris. — En effet, M. Brentano adresse, par ci par là, à l'économie politique des critiques peu méritées.

On s'étonne, par exemple, de trouver, à plusieurs reprises, sous la plume d'un homme sérieux les ironies contre le *laissez faire, laissez passer* qui font les délices de la plèbe littéraire. On n'est pas moins surpris de l'entendre dire que l'économie politique méconnaît la solidarité qui existe entre le producteur et le consommateur. La vérité est que les économistes reconnaissant la solidarité naturelle, qui consiste à subordonner la production à la consommation, tandis que M. Brentano imagine une solidarité factice et erronée quand il subordonne la consommation à la production, quand il pose en axiome que « plus les hommes produisent, plus il leur faut consommer », au lieu de : « plus les hommes veulent consommer, plus il faut qu'ils produisent. »

M. Brentano reproche encore, bien gratuitement, aux économistes de confondre le capital et l'épargne. S'ils confondaient en effet ces deux choses, à quoi serviraient les deux noms. La vérité est qu'ils considèrent l'épargne comme un élément passif, et le capital comme l'épargne mise en activité. M. Brentano croit avoir inventé cette distinction; il aurait pu se dispenser de cet effort d'esprit.

Le système auquel M. Brentano a été conduit par sa méthode est-il meilleur que les autres doctrines sociales? Ce système ne gagne pas en clarté à être disséminé dans la méthode sous prétexte d'en illustrer la supériorité. Nous allons cependant essayer de le résumer.

La question sociale existe. Voilà le point fondamental. Pour en trouver la solution, il faut remonter à son origine. Tout le monde en est d'accord; on ne varie que sur cette origine que chacun place où son tempérament et ses connaissances en philosophie et en histoire le conduisent.

Pour M. Brentano, « tant que, chez un peuple, la production est élémentaire, les besoins simples, les aspirations identiques, il semble naturel et relativement aisé de tenir compte, dans les échanges de services et de choses, les uns des affections des autres. Dans ces conditions, toute direction, tout initiative est facile; la discipline et la cohésion sociale s'établissent d'elles-mêmes; les familles grandissent, les classes se forment et leurs rapports se développent et se fortifient de génération en génération. Mais quand, par suite de ces progrès et quels que soient les évènements sociaux ou politiques qui les accompagnent, les formes et les moyens de production se sont multipliés, obéissant tantôt aux besoins existants, tantôt en suscitant de nouveaux,

donnant sans peine l'aisance aux uns et imposant aux autres un travail plus ardu, il devient de plus en plus difficile de suivre dans les échanges les affections qui s'y attachent, et un jour vient où les rapports entre membres d'un même état social sont les mêmes qu'entre étrangers. Les moyens de production se sont tellement diversifiés, les besoins multipliés, les affections attachées aux choses sont devenues si dissemblables, que chacun ne comprend et ne recherche plus que son intérêt particulier. » Alors surgit la question sociale.

Comment la résoudre? Si, comme semble le croire l'auteur, c'est l'esprit humain qui règle tous les rapports sociaux et si cet esprit ne se développe pas parallèlement aux besoins, aux formes et aux moyens de production — dont il est pourtant l'inventeur, — nous voilà enfermés dans un cercle.

« La condition première et fondamentale de l'apaisement social, dit M. Brentano, est la création d'une législation ouvrière. Ce n'est pas par des lois incohérentes, aussi contradictoires en elles-mêmes que contradictoires entre elles, que renaîtront l'ordre et la paix sociale, mais c'est par un *Code de travail* parfaitement ordonné en toutes ses parties. »

Où trouver le législateur qui ordonnera parfaitement ce Code? L'auteur consacre tout un chapitre à exposer les raisons de l'impuissance des classes supérieures à résoudre la question sociale. La classe dirigeante proprement dite n'y entend rien. Les patrons de l'industrie et du commerce ne sont pas moins ignorants que ceux qui les dirigent. Le corps enseignant, qui endoctrine les autres, en sait-il plus long que ses élèves? Encore moins! « Les autres classes savent du moins ce qu'elles font en ce qui concerne les conséquences prochaines et immédiates de leurs actes, elles ne sont inconscientes que des conséquences générales et lointaines de leur conduite; mais la classe dirigeante de l'instruction publique ignore jusqu'aux premiers éléments de ses devoirs de chaque instant. » Cette fois, ce n'est pas moi qui dis cela.

Alors, quoi? Si nous essayions du *laissez faire, laissez passer*, si petite qu'en soit la dose? Y pensez-vous, répond M. Brentano. « Ce qu'il nous faut pour dresser des remparts contre le danger d'une dissolution de notre état social, c'est avant tout une étude exacte, minutieuse de cet état..... Aussi concluons-nous hardiment à la nécessité de créer soit des facultés spéciales de jurisprudence et de législation, soit, à nos facultés de droit, une section particulière poursuivant le même objet. »

A quoi bon conserver vos facultés de droit et même toutes les autres écoles, si elles ignorent jusqu'aux premiers éléments de leurs devoirs? Et puis, où prendre les professeurs de ces nouvelles facultés spéciales de jurisprudence et de législation, étant donné que tout le monde est plongé dans les ténèbres en matière sociale?

Le Code du travail ne paraît donc pas près de sortir des limbes et si, comme le croit l'auteur, faute de ce Code, le siècle futur voit se dérouler des évènements auxquels nul ne s'attend et que personne n'oserait prévoir, tout ce que nous pouvons faire c'est de plaindre par anticipation nos neveux. Mais M. Brentano croit avoir découvert une nouvelle loi qui pourra servir de fil d'Ariane aux générations futures, c'est la loi de la circulation des valeurs. C'est cette loi, suivant lui, qui régit la vie de tous les peuples. Les valeurs ne circulant que par les échanges, je ne vois pas en quoi les lois de la circulation des valeurs peuvent différer de celles de l'échange, ni, par conséquent, ce qu'il y a de nouveau dans cette découverte. Si j'ai bien deviné, plutôt que compris, la différence consiste en ce que l'auteur subordonne la consommation à la production, alors que les théoriciens de l'échange font l'inverse. Pour ceux-ci, les producteurs doivent se régler sur la demande de leurs produits; pour celui-là, ce sont les consommateurs qui sont forcés, bon ou malgré, de consommer tout ce qui se produit.

En attendant que les nouvelles facultés de jurisprudence et de législation aient produit leurs effets, M. Brentano propose une réforme des impôts qui présente de bons côtés, mais qui prête aussi à la critique. Le but que veut atteindre l'auteur, est de remédier à l'accroissement constant des richesses d'une part et des misères de l'autre. A cet effet, l'impôt ne doit porter que sur le travail, les riches et les oisifs en seront exempts. L'impôt sur le travail se réduit à rectifier les inégalités qui existent dans l'impôt des patentes. La contribution des patentes ainsi revisée et généralement appliquée, « ce ne serait pas l'insuffisance, mais l'excès des recettes qui serait à craindre. »

Les critiques que fait M. Brentano de l'impôt des patentes, tel qu'il est actuellement assis, sont très justes ; mais le système qu'il propose ne paraît pas devoir être efficace. L'auteur aurait d'abord dû examiner si les inégalités sociales excessives résultent de la nature des libres rapports sociaux ou précisément de l'impôt, qu'il veut employer, homœopathiquement alors, à les niveler ; il aurait dû ensuite montrer que les impôts actuels ne portent pas tous, en dernière analyse, sur le travail. S'il en est ainsi, son projet est déjà en vigueur et n'avancera en rien la solution de la question sociale. Le problème reste donc à l'étude, mais M. Brentano présente, à ceux qui voudront entrer dans la carrière, aux élèves de sa Faculté libre des sciences sociales, une mine abondante d'éléments et de matériaux.

Rouxel.

Bibliothèque sociologique n° 18. L'individu et la société par Jean Grave, in 16°, Paris. P. V. Stock, 1897.

Une opinion très répandue en sociologie, et que nous avons critiquée souvent, c'est que l'homme, quoique dérivant, assure-t-on, d'un animal qui n'est nullement féroce, a débuté dans la vie par l'être lui-même au point, — exemple unique, — de manger ses semblables. Comment a-t-il pu, dans une mesure quelconque, devenir meilleur? Rien de plus simple : les bons se sont unis entre eux, et ont organisé l'autorité pour contenir les mauvais.

On comprend que cette explication — qu'il ne faut pas trop presser de peur de l'anéantir, — fasse l'affaire des autoritaires, tant qu'ils sont parmi les bons; mais on comprend moins que les anarchistes s'y soient rangés. C'est pourtant ce qu'ils ont fait; mais il paraît qu'ils commencent à s'apercevoir qu'ils fournissent ainsi des armes à leurs adversaires. En effet, M. Jean Grave repousse de toutes ses forces cette hypothèse et, sauf erreur, il est le premier parmi les anarchistes. Il revient avec insistance sur ces points : que la Société a eu une origine pacifique: que l'autorité et l'exploitation ne sont venues que plus tard; que c'est le manque d'initiative des uns qui a permis aux autres de s'élever au-dessus d'eux. L'auteur n'apporte pas, à l'appui de cette thèse, tous les arguments qui pourraient la corroborer : il a bien trop en horreur la métaphysique et l'économie politique pour puiser ostensiblement à ces sources; mais c'est déjà beaucoup qu'il l'adopte.

De ce que l'homme est naturellement méchant et qu'il n'y a que les hommes au pouvoir qui, par grâce spéciale sans doute, soient bons, il suit que l'individu doit être subordonné à la Société, M. Grave a encore nié cette conséquence, et il combat de son mieux les sociologistes qui veulent subordonner l'individu à la société — pourvu, bien entendu, que la société ce soit eux et leurs amis —. L'auteur attribue l'opinion qu'il combat aux « pontifes de la science économique. » De cette façon, ses lecteurs ne se douteront pas que les économistes l'ont précédé de plusieurs siècles dans cette voie et qu'il aurait pu puiser chez eux de bien plus forts arguments que ceux qu'il emploie.

Puisque l'ordre social autoritaire n'est pas dans la nature et est plutôt un désordre, comment revenir à l'ordre libertaire, comment rétablir la société sur sa vraie base, comment s'y prendre pour ramener la subordination de la société à l'individu? M. Grave reconnaît lui-même qu'une entreprise de ce genre ne peut pas être réalisée du jour au lendemain, et qu'il faudra même plusieurs générations pour la mener à terme. En attendant, ne serait-il pas à propos de s'orienter dans ce sens, de marcher graduellement vers l'extinction pacifique de

l'autorité, ou tout au moins de ses plus criants abus? Peut-être arriverait-on insensiblement par ce moyen, à rétablir la société dans son ordre, vrai, naturel, essentiel?

Non pas, s'écrie M. Grave. « Il y a, chez l'homme, des vestiges de membres ou appareils atrophiés qui ne lui sont plus d'aucune utilité, mais peuvent, en certaines conditions être la cause de très graves maladies, entraînant la mort parfois. Du moment que l'on reconnaît que les fonctions de l'Etat doivent être réduites, au point que graduellement, on veut les lui enlever toutes, ne laissons rien subsister de ces fonctions, de crainte que, n'étant utile à rien, il continue à être toujours un danger. »

Il n'y a donc d'espoir de salut que dans la révolution sociale? Vous n'y êtes pas. M. Grave improuve les « camarades » qui veulent culbuter l'état social actuel par un coup de force. Puis il ajoute : « La société actuelle, nous l'avons constaté ailleurs, ne cédera la place que par la force, c'est vrai ; mais nous avons constaté aussi que sa mauvaise organisation, ses propres vices, ses propres fautes, nous conduisent sûrement à la révolution salvatrice. »

La révolution salvatrice consistera donc à enfoncer la porte quand elle sera ouverte? quel courage! Et, en attendant, à se croiser les bras? quel stoïcisme! ou plutôt quel fatalisme!

Le fatalisme est, en effet, l'essence de la philosophie de M. Grave. Non seulement, pour lui, l'individu n'est pas grand'chose : ce que les métaphysiciens appellent son « ame » n'est tout simplement « qu'un mode particulier de vibration de la matière, » qui se perd dans l'infini ; mais l'humanité même, l'humanité sans grand H, « ce n'est qu'un accident des forces naturelles, elle ne marche vers aucun but défini ».

M. Grave a d'ailleurs la précaution de se contredire dès la page suivante afin, sans doute, que nous ne le prenions pas au sérieux. Cette humanité et à fortiori ces individus qui ne marchent vers aucun but défini à la page 266, « ont suivi une mauvaise voie pour trouver le bonheur sur la terre » à la page 267. Il y a donc une bonne voie et, par conséquent, un but.

Mais les anarchistes seuls connaissent ce but, c'est leur secret, et leur fonction en ce bas monde, à eux, minorité, et à eux seuls, consiste à « impulser » les foules, à les arracher, malgré elles, aux étreintes du passé, les rudoyant, parfois, pour les forcer à progresser. » Impulser les foules, les rudoyer, les forcer à progresser, c'est ce qu'ont toujours prétendu les autoritaires et les exploiteurs dont vous vous plaignez. Au moins ils avaient un but, eux, en ce monde ou en l'autre, et ils le disaient.

Rouxel.

Bibliothèque sociologique n° 16. Philosophie de l'anarchie, par Charles Malato (1888-1897), in-16, Paris, P. V. Stock, 1897).

L'anarchie étant l'absence d'ordre, il est naturel que les anarchistes négligent de mettre de l'ordre dans les matières qui font l'objet de leurs publications sociologiques, même lorsqu'ils prétendent exposer les principes philosophiques de leur système. Aussi n'y manquent-ils généralement pas.

L'anarchie étant une forme de la société différente de la forme actuelle, pour exposer la philosophie de ce système social, il conviendrait, semble-t-il, de commencer par donner un aperçu de l'idée qu'on se fait de la nature de l'homme, élément premier de la société ; ensuite, d'exposer les diverses relations sociales qui en découlent, en suivant l'ordre de leur développement. De cette façon les lecteurs pourraient voir d'un coup d'œil si les conséquences sont d'accord avec les principes.

Ce n'est point ainsi que procèdent les anarchistes en général et M. Malato en particulier. Les théories qu'ils affirment se trouvent dispersées, on pourrait presque dire noyées dans les critiques plus ou moins vieillottes qu'ils font de la société « capitaliste ». C'est là un assez bon moyen de masquer, aux yeux des lecteurs impressionnables et superficiels, la faiblesse de la doctrine ; mais le critique consciencieux se trouve obligé de cueillir, de ci de là, les idées fondamentales du système et de les assembler de son mieux. Il est évident que ce mieux ne sera jamais le bien pour les auteurs, et qu'ils auront la précieuse ressource de dire qu'on ne les a pas compris. Nouvel avantage de la méthode d'écrire à bâtons rompus, comme ils font. Essayons quand même de résumer la philosophie de M. Malato.

L'auteur admet sans discussion — et aussi sans examen, je pense, — la doctrine de l'évolution universelle. L'humanité descend de l'animalité. En sortant de la bestialité, elle est entrée dans l'anthropophagie, pour passer ensuite par l'esclavage, le servage féodal et arriver à l'exploitation capitaliste qui règne aujourd'hui. M. Malato ne se met point en peine de citer des faits à l'appui de ces assertions et il a de très bonnes raisons de s'en abstenir, car le plus simple bon sens suffit pour voir que, même dans son système, l'anthropophagie primitive supposerait la *simiophagie*, qui n'existe pas.

M. Malato convient que la férocité de l'homme préhistorique s'est adoucie, que l'anthropophagie s'est transformée en esclavage, servage, etc., mais il ne dit point comment de cette férocité a pu naître la douceur ; c'est là du *créationnisme* qu'il s'agissait pourtant d'éviter.

L'homme étant un animal, est, comme les autres animaux ni plus ni moins que les camarades, soumis à la fatalité, nous assure M. Malato. Il part de ce principe, ou plutôt de cette hypothèse pour blâmer les juges et les jurés qui condamnent les malfaiteurs aux galères ou à l'échafaud. Ces hommes, dit-il, ne sont pas des criminels, mais des malades ; ils agissent suivant leur nature et ne sont pas plus responsables de leurs actes que le loup qui mange un agneau ou le renard qui croque une poule ; il est absurde et barbare de vouloir les punir, il faut plutôt s'occuper de les guérir.

On peut répondre à cela que les juges et les jurés suivent aussi leur nature en condamnant ces malades : c'est la fatalité qui les pousse ; de même que c'est encore la fatalité qui pousse M. Malato à condamner ceux qui condamnent les autres. De sorte que tous ces braves gens, y compris l'auteur, perdent leur temps et leur peine.

Pour se mettre mieux en contradiction avec lui-même, M. Malato, qui ne croit pas à l'efficacité du code pénal, croit à celle de l'éducation, il donne même, en cette matière, une entorse à son système de non-autorité. « L'instruction exige une certaine somme d'autorité... Le professeur doit guider les élèves vers ce but qu'il connaît et que les élèves ignorent. » Le professeur connaît ce but ? Quel est-il donc ? On ne l'a jamais indiqué. « L'éducation doit viser surtout à faire de l'enfant un homme libre, ayant conscience de sa liberté. » Comment l'enfant pourrait-il devenir libre et non l'animal, puisque l'un et l'autre sont, dites-vous, soumis à la fatalité ? Pourquoi le professeur aurait-il quelque influence sur l'élève, alors que le juge et le juré n'en ont aucune sur le délinquant ?

Tout cela forme un tissu de contradictions assez corsé. M. Malato n'en assure pas moins que l'anarchie répond à la marche des événements et qu'elle est appelée à prévaloir sur le capitalisme ; mais cette évolution n'est pas près de s'opérer : il y faudra encore plusieurs générations. Que faut-il donc pour que l'anarchie devienne réalisable ? Il faut que, grâce au perfectionnement des machines, la production devienne assez abondante pour suffire à tous les besoins ; tant qu'on n'en sera pas arrivé là, la *prise au tas* ne pourra pas être appliquée.

Nous risquons d'attendre longtemps son avènement, car on sait que les machines n'ont guère leur emploi que dans la fabrication des produits industriels, et très peu dans celle des produits agricoles, qui sont pourtant la base de tout.

Puisque la réalisation complète de l'idéal anarchiste est impossible, de l'aveu des adeptes, pour très longtemps, sinon pour toujours, ne serait-il pas à propos de travailler à sa réalisation partielle et graduelle dans la mesure du possible ? Les anarchistes critiquent amèrement

l'État et son fonctionnarisme. Ils ont raison à bien des égards, quoiqu'ils ne soient pas les premiers à marcher dans cette voie et qu'ils ne témoignent guère de reconnaissance à ceux qui la leur ont ouverte. Ne devraient-ils pas, faute de mieux ou de pire, travailler à réduire successivement les attributions de l'État, en commençant par les plus nuisibles ? Les bons effets qui s'ensuivraient encourageraient le public et les publicistes à continuer de marcher dans cette direction.

Au lieu de l'*anarchie*, ce serait la *désarchie*.

Les anarchistes ne paraissent nullement disposés à prendre cette orientation ; mais ce qui nous fait espérer qu'ils finiront peut-être par y venir, c'est qu'ils voient déjà assez clairement les vices du collectivisme, ce qui permet de présumer qu'ils apercevront enfin ceux de leur communisme, qui ne sont guère plus difficiles à découvrir. Celui qui les montrera sera le vrai philosophe de l'anarchie.

ROUXEL.

L'ECONOMIA SOCIALE CRISTIANA AVANTI COSTANTINO, per UMBERTO BENIGNI, prete, in-16°. Genova Gio. Fassicomo e Scotti, 1897.

De nombreux publicistes, non seulement parmi les adversaires du christianisme et même de toute religion, mais parmi les chrétiens ont soutenu que le christianisme primitif était plus ou moins complètement communiste, socialiste, collectiviste ; ils reprochent aux chrétiens modernes d'avoir considérablement changé d'orientation et les exhortent à rentrer dans la voie tracée par le Fils et par les Pères, M. Benigni ne partage pas cette manière de voir, et le but de son *Economie sociale chrétienne avant Constantin* est précisément de combattre cette opinion par les faits et par le raisonnement.

L'auteur commence par quelques définitions et notions d'économie sociale ; il montre ensuite quelle est et quelle a toujours été, d'après lui, l'opinion de l'Eglise sur la propriété, le travail, le capital, le salaire, l'intérêt etc. A l'économie sociale chrétienne il oppose l'économie payenne, et pour corroborer son thème, il cite les opinions de Jésus ou, si l'on préfère, des évangélistes, celles des apôtres et des pères jusqu'à ce que l'Eglise entre, sous Constantin, dans le giron de l'Etat ou réciproquement. C'est là la partie principale de son ouvrage.

M. Benigni a eu la patience de dépouiller tout ce qui reste de documents, tant apocryphes qu'authentiques, de cette époque. Les conclusions qu'il tire de tous ces matériaux sont que les principes économico-sociaux de la primitive église sont les mêmes que le pape a exposés dans la fameuse encyclique *Rerum novarum*, qu'il appelle la

grande charte du catholicisme; et que là seulement se trouve la solution de la question sociale. Malheureusement pour nous tous, il paraît que cette solution n'est pas facile à dégager de l'encyclique, puisque les catholiques eux-mêmes ne peuvent parvenir à se mettre d'accord : les uns y trouvent les éléments d'un socialisme plus ou moins cathédratique, tandis que les autres y voient la sanction d'un libéralisme, d'un individualisme plus ou moins économique. Et malgré toute sa bonne volonté et sa grande impartialité, nous ne voyons pas que M. Benigni établisse la conciliation entre ces deux partis. Quand même cette conciliation serait établie, on ne serait guère plus avancé : il s'agirait de montrer que la doctrine économico-sociale de la primitive église a été mise en pratique depuis Constantin jusqu'à nos jours, pour pouvoir proclamer, comme le fait M. Benigni, l'unité de doctrine catholique qui, à travers 19 siècles, s'est conservée intacte, et qui, intacte, traversera les siècles futurs.

Si la doctrine chrétienne avait tant de vertus que lui en attribue M. Benigni, elle aurait dû, dès son apparition, retarder ne fût-ce que quelque peu, la décadence de l'empire romain ; or, il n'y a nullement paru. Dira-t-on qu'avant Constantin elle manquait d'autorité? Mais c'est après que le christianisme est devenu religion officielle de l'empire que la décadence s'est le plus accélérée, et il n'a fallu rien moins que les invasions dites « barbares » pour faire ce que n'avait pu faire le christianisme, pour régénérer le monde romain.

La thèse de M. Benigni ne nous paraît donc pas solidement démontrée; mais les documents rares et précieux qu'il a rassemblés et l'impartialité avec laquelle, quoique prêtre, il les a mis en œuvre, lui donnent droit à la reconnaissance des amis des bonnes lettres.

ROUXEL.

DEGLI ESERCITI PERMANENTI, per CESARE FACCHINI, in-16, Bologna. Nicola Zanichelli, 1897.

Les armées permanentes sont une lourde charge pour les peuples civilisés; elles violent continuellement, dit M. Facchini, la loi de la production et de la distribution de la richesse. L'auteur fait leur histoire et recherche les causes de leur accroissement incessant dans les temps modernes. C'est, dit-il, la France qui, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, a principalement la responsabilité des grands armements ; il est vrai qu'en récompense elle a eu la gloire de voir finir à Sedan son hégémonie sur toute l'Europe.

Dans l'état actuel des choses, M. Facchini estime que le service mi-

litaire doit être organisé en conformité avec la loi de la division du travail. Si d'autres nations veulent faire l'expérience de la nation armée, libre à elles, mais l'Italie ne doit pas suivre leur exemple. En cas de conflagration, la nation la plus forte ne sera pas celle qui aura l'armée la plus nombreuse, mais celle qui sera mieux organisée à tous égards. Ces conclusions sont conformes à l'expérience universelle : de tout temps, la qualité en pareille matière l'a emporté sur la quantité. Mais on néglige toujours les leçons du passé.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Tratado de Derecho administrativo par ADOLFO POSADA, tome Ier in 16°. Madrid Victoriano Suarez 1897.— M. Posada est un auteur fécond; il ne se passe guère d'année qu'il ne publie au moins un volume. Son bagage littéraire se compose aujourd'hui de 28 volumes: 16 comme auteur, et 12 comme traducteur. Si la qualité ne répond pas toujours à la quantité, l'auteur est donc à demi excusable. Le présent ouvrage est un traité de droit administratif selon les théories philosophiques et la législation positive. Le tome Ier traite de la fonction et de l'organisation administratives; le tome II, qui n'a pas encore vu le jour, exposera le système juridique des services administratifs. L'orientation à laquelle répond le système de Droit administratif est la même à laquelle a obéi l'auteur dans tout ce qu'il a fait jusqu'ici; il s'inspire des enseignements de la sociologie, — enseignements encore bien vagues pourtant — et il considère la conservation de l'organisme politique comme l'objet de la fonction administrative et comme la base de sa subtantivité. M. Posada attache une grande importance a ce concept du droit administratif.

Les bénéfices comparés du travail et du capital dans l'accroissement de la richesse depuis cinquante ans, par Ad. COSTE. — Br. in-8°. Paris. Guillaumin et Cie. 1897. — Les travailleurs ont-ils obtenu une part plus considérable que celle des capitalistes dans les produits de la richesse accrue ? M. Coste assure que non. Pourquoi ? Parce que la demande du travail n'a pas été assez active. Pourquoi n'a-t-elle pas été plus active ? Parce que les capitaux qui devaient la

déterminer ont pris une autre direction : celle de l'étranger et celle du Trésor public. Les milliards qui ont reçu ces destinations n'ont pas été employés à des industries vraiment productives et n'ont exercé qu'une influence très indirecte sur le revenu du travail.

Tout cela est vrai, mais que voulez-vous que deviennent nos capitaux s'ils n'émigrent, dès lors que nous ne songeons à former de nos hommes que des fonctionnaires? Les deux causes signalées par M. Coste se réduisent donc à une seule. De plus, les entrepreneurs de travail ont été autant victimes de cet état de choses que les travailleurs. M. Coste en convient : « Les travailleurs ne sont pas seuls à souffrir de ce détournement de crédit; les producteurs nationaux en pâtissent les premiers. » Nous devons ajouter que ce sont les travailleurs du suffrage universel qui ont été et sont encore les artisans de leur malheur.

Une enquête sociale. La grève de Carmaux et la verrerie d'Albi, par Léon de Seilhac. — 1 vol. in-16· Paris. Perrin et Cie, 1897. — M. de Seilhac nous donne dans ce volume l'historique de la verrerie de Carmaux; des détails sur la population des mineurs et des verriers et sur l'organisation du travail de la verrerie ; l'histoire du syndicat des verriers et de son rôle dans la dernière grève ; celle de l'intervention des politiciens socialistes; celle de la création de la verrerie aux verriers d'Albi; puis par comparaison avec deux autres verreries ouvrières : celle de Rive-de-Gier et celle de Saint-Étienne, il conseille aux verriers d'Albi d'imiter la verrerie stéphanoise, qui a adopté le régime patronal, ou peu s'en faut, et non celle de Rive-de-Gier, qui devait libérer le prolétariat et faire triompher la Révolution et qui a échoué misérablement, faute de direction ferme et compétente. A cette condition, « la Révolution se trouvera avoir enfanté contre sa volonté une œuvre féconde et saine, dont le succès fera notre joie. » Il n'y aurait peut être pas là de quoi faire notre joie, mais peu nous importe.

La Deportazione. Studio di diritto punitivo per dissertazione di laurea in giurisprudenza dell dott, Angelo Fani. Br. 8°, Roma. Erm. Lœscher e C° 1896. — La plupart des systèmes pénitentiaires en vigueur tendent plutôt, dit M. Fani, à détruire l'homme dans le délinquant que le délinquant dans l'homme. Le système irlandais serait le moins mauvais; mais ne peut-on pas trouver mieux ? M. Fani donne un aperçu de la déportation à travers l'histoire et dans les principaux

pays civilisés,et il arrive à cette conclusion : que la peine de la déportation renferme en elle le secret de la science pénitentiaire. Cependant l'auteur finit par convenir que la question n'est pas mûre et qu'elle reste *insolue*. Je le crois. La déportation est un remède à la criminalité, comme la pompe est le remède à une voie d'eau dans un navire en mer; elle peut retarder la submersion, mais elle ne bouche pas le trou par où entre l'eau. L'étude de M.Fani n'est pas moins un travail consciencieux, tant au point de vue juridique qu'au point de vue historique, et les économistes aussi bien que les criminalistes pourront en tirer profit.

Le Universita delle arti a Ferrara dal secolo XVIII, par Pietro Sita, in-8°. Ferrara, typogr. sociale, 1896. — M. Sita a divisé son travail en deux parties : dans la première, il expose l'histoire générale des corporations d'arts et métiers, considérées dans leur structure organique, dans leur fonctionnement, dans leur rapport avec la commune et l'Etat, etc. Dans la seconde, il entre dans le détail de leurs statuts et réglements intérieurs, il traite de leur administration intérieure et des rapports des diverses corporations entre elles. L'auteur estime que ces institutions empiriques ont été inspirées par un sens d'utilité pratique, qu'elles ont rendu de grands services à leur début et pendant le temps de leur prospérité, mais qu'au xviiie siècle, époque de leur décadence, elles étaient devenues un obstacle aux progrès industriels. Ce sont là des opinions indiscutées, mais non toutes indiscutables. M. Sita se borne à l'histoire des corporations de Ferrare, mais le mouvement corporatif revêtit à peu près les mêmes formes partout, ce qui ne veut pas dire qu'il ait été un bien, comme on le déduit généralement de son universalité relative et de sa durée, car les maladies ont des formes communes aussi bien que l'état de santé. Il faut remonter plus haut.

Considerazioni sui rapporti commerciali franco-italiani, par Edoardo Giretti, br. in-8°. Tipog. G. Derossi. 1897. — La rupture des relations commerciales entre la France et l'Italie a eu des conséquences déplorables pour ces deux nations; ce fait est reconnu des deux parts avec toujours plus d'évidence et les présentes *Considérations* le prouvent une fois de plus avec statistiques à l'appui. Aussi l'on tend de plus en plus à renouer ces relations; de nombreuses associations agricoles italiennes (rapporteur Ed. Giretti), se sont réunies pour publier cette brochure et émettre des vœux dans le sens d'un nouveau traité de commerce. Ce traité, dit M. Giretti, ne peut être que profitable aux deux contractants, parce qu'ils ne produisent pas, en général, les

mêmes denrées; il le sera même à l'Europe entière en assurant la paix toujours chancelante.

Il passe a buon mercato, gli interessi dell' agricoltura e el dazio sui cereali, per ACHILLE PLEBANO, in-8°. Torino, fratelli Bocca e fratelli Trèves, 1897. — Le motif invoqué, en Italie, pour légitimer les droits sur les céréales, a été le salut de l'agriculture. M. Plebano montre que ce régime n'a nullement sauvé l'agriculture et qu'il est absolument incapable de le faire. Quel a donc été le vrai motif? Il est d'ordre purement financier; il a été la résultante d'une lutte entre les urgentes nécessités du Trésor et la rigoureuse résistance d'intérêts particuliers qui purent pour un moment assumer l'apparence d'intérêts nationaux. La taxe sur les céréales n'a donc pas de sérieuse raison d'être et, vu ses nombreux inconvénients, habilement exposés par M. Plebano, il ne peut être question que d'une chose : de l'abolir. Et pour cela, il faut sans doute trouver d'autres ressources à l'Etat ou lui retirer quelques attributions superflues.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La hausse du blé. — Les droits d'octroi sur les denrées alimentaires. — Un port franc au Havre. — La mortalité des troupes coloniales. — L'enquête sur la crise agricole en Angleterre. — Les résultats de la grève du Borinage. — L'Etat transporteur, industriel et télégraphiste.

Dans notre chronique du mois d'avril dernier, nous exposions les motifs qui nous portaient à croire à une hausse prochaine du blé. « Nous aurons, disions-nous, à traverser une période de rareté après une période de surabondance. »

Et, nous ajoutions :

« On a protégé les propriétaires fonciers contre le bon marché dans la première ; ne serait-il pas juste et raisonnable de protéger, dans la seconde, les consommateurs contre la cherté ou tout au moins, s'il n'est pas possible de leur fournir la compensation à laquelle ils ont droit, de cesser d'aggraver le renchérissement naturel d'un article nécessaire à la vie par le renchérissement artificiel de la protection agrarienne. »

Nos prévisions se sont malheureusement réalisées. D'après l'*Evening Corn trade list*, l'Europe dont la consommation est évaluée à 597.400.000 hectolitres n'en récoltera cette année que 469.365.000 et la France, en particulier, aura à pourvoir à un déficit de près de 40 millions d'hectolitres, sa récolte ne dépassant pas 82 millions d'hectolitres, tandis que sa consommation annuelle s'élève à environ 120 millions. En revanche, les Etats-Unis, la République argentine et l'Australie ont eu des récoltes exceptionnellement abondantes, en sorte que les déficits européens pourront être comblés en grande partie, sinon en totalité, sans que les prix atteignent un taux de disette. La hausse a commencé partout à se faire sentir et le prix du pain a monté naturellement avec celui de sa matière première. Les socialistes n'ont pas manqué d'attribuer la hausse du blé aux manœuvres de la spéculation. Nous leur ferons remarquer que si la spéculation ne manœuvrait point pour importer du blé, une partie de notre population serait exposée à mourir de faim, et que la hausse dont ils la rendent responsable

aura précisément pour effet d'accélérer nos approvisionnements et de nous assurer contre la famine. Seulement, nous avons le regret d'ajouter que la spéculation commencera, selon toute apparence, par approvisionner les pays où elle ne rencontre pas, comme en France, l'obstacle d'un droit de douane de 40 à 50 p. 100, et que la subsistance de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande sera assurée avant et plus copieusement que la nôtre.

Toutes les mesures que le socialisme d'Etat et le socialisme municipal pourront prendre pour combattre la cherté n'auront comme d'habitude d'autre effet que d'augmenter les charges des contribuables sans rassasier les consommateurs. Il n'y a qu'un moyen véritablement efficace d'atténuer le mal de la disette, c'est de laisser entrer les aliments.

*
* *

Tout en s'opposant à la suppression des droits qui renchérissent artificiellement le blé et le pain, le Moniteur officiel du protectionnisme, la *République française*, engage le conseil municipal de Paris à témoigner sa sollicitude envers les classes laborieuses en supprimant les droits d'octroi sur les denrées alimentaires :

On fait grand tapage du tarif douanier du blé ; pourquoi omet-on de parler des tarifs d'octroi ? Le pain, sans doute, est un aliment indispensable ; mais la viande, les poissons, le beurre, les œufs, le vin ne sont-ils pas aussi nécessaires, dans les conditions actuelles de la vie, à la population ouvrière de Paris ?

Les tarifs d'octroi sur ces denrées sont autrement élevés que le tarif douanier de 7 francs sur le blé. Qu'on en juge.

La viande de boucherie qui se consomme à Paris a payé de 10 à 12 centimes par kilo à l'octroi. La charcuterie, la viande du peuple, paie encore bien plus cher, puisqu'elle est taxée entre 22 et 23 centimes. Le lapin domestique, le malheureux lapin de chou, qui est encore une viande populaire, est taxé par l'octroi à raison de 9 centimes par kilo. La volaille paie de 18 à 36 centimes ; le poisson de 21 à 40 centimes.

Il est vrai que les œufs sont taxés un peu moins cher ; ils paient 4 centimes par kilo à l'octroi. Mais le beurre est taxé à 14 centimes 1/2, les fromages secs, nourriture populaire, à 11 centimes 1/2.

Faut-il rappeler les droits d'octroi sur les boissons, qui atteignent 10 fr. 62 par hectolitre pour les vins, 4 francs pour les cidres, 15 francs pour les bières ?

Voilà donc tous les éléments de force, tous ceux qui sont nécessaires à la classe ouvrière, taxés par la Ville de Paris à des taux qui exercent,

sur la vie journalière, une bien autre répercussion que le tarif douanier du blé.

Le travailleur le plus sobre, mais qui a besoin de forces, devra consommer, dans sa journée, au moins 250 grammes de viande, autant de charcuterie, 100 grammes de beurre et 100 grammes de fromage. Il boira 1 litre de vin, et il mangera 1 kilo de pain.

Si l'on fait le calcul de ce qu'il aura payé à la bonne Ville de Paris, dont le Conseil municipal manifeste une si grande sollicitude à son égard, on arrive à ce résultat qu'il lui aura versé plus de 21 centimes. C'est trois fois plus que l'équivalent du tarif douanier sur le blé, correspondant au pain qu'il aura consommé.

Et si, au lieu d'un travailleur isolé, nous envisageons une famille, nous arrivons à des résultats autrement élevés. La part prélevée par la Ville de Paris sur la consommation journalière la plus restreinte d'une famille de 4 personnes n'est pas moindre que 75 à 80 centimes.

Évidemment, le Conseil municipal ne se rend pas compte de ces faits. Nous aimons à espérer que, lorsqu'il les aura étudiés, il reconnaîtra sans peine que le moyen le plus simple de venir en aide à la classe ouvrière serait de supprimer les droits d'octroi sur les denrées alimentaires.

Mais pourquoi la *République française* repousse-t-elle un autre moyen non moins simple de préserver la classe ouvrière des maux de la cherté, en supprimant les droits sur les blés ? Ne se rendrait-elle pas compte de ce fait, bien simple aussi, que la douane s'ajoute à l'octroi pour renchérir la vie, avec cette différence aggravante que l'octroi est destiné uniquement à pourvoir à des services publics tandis que la douane est, pour une bonne part, employée à grossir les revenus particuliers des propriétaires fonciers aux dépens de la multitude des mangeurs de pain.

*
* *

Le *Journal des Débats* montre, en d'excellents termes, les avantages qui résulteraient de l'installation d'un port franc au Hâvre. Mais ces avantages ne seraient-ils pas plus grands encore si l'on transformait la France entière en pays franc ?

La chambre syndicale des commerçants havrais a émis, dit-il, un vœu relatif à l'installation d'un port franc au Hâvre. Il ne s'agit pas, croyons-nous, de faire du Hâvre un port franc, mais bien de réserver dans les limites du port un emplacement où les navires chargeraient et déchargeraient sans l'intervention des services de la douane, à condition que les marchandises qu'ils importeraient payeraient les droits

ordinaires si elles sortaient de l'enceinte du port franc. C'est à des installations de ce genre que certaines villes maritimes doivent une grande partie de leur prospérité, et Hambourg, qui est en train de devenir le premier port de l'Europe, en est un exemple très frappant. Le bâtiment qui va à Hambourg a le choix entre le port ordinaire et le port libre ; s'il entre dans le premier, il est soumis aux obligations douanières imposées aux marchandises importées dans l'empire allemand ; si, au contraire, il s'amarre dans le port franc, il n'acquitte que les droits de quai, décharge, charge sans intervention des services de la douane, entrepose sa marchandise, puise dans les magasins dans l'enceinte du port libre, paye les frais de manutention proportionnellement au tonneau débarqué ou embarqué et appareille à son heure, sans avoir subi la visite et la présence des douaniers. De la sorte, Hambourg attire un tonnage énorme qui séjourne dans son port sans que ceux qui le possèdent et le manient aient à subir les ennuis et les tracasseries que comportent toujours les relations avec le fisc. L'on pourrait citer d'autres villes maritimes à l'étranger qui ont adopté un système analogue et s'en trouvent bien. Pourquoi ne ferions-nous pas de même ? Il n'est pas difficile d'organiser un port franc ; quelques palissades suffisent pour le limiter ; des issues gardées le mettraient en communication avec les terrains avoisinants et sur lesquels la douane a son action ordinaire, et, de la sorte, des navires qui passent devant nos ports y feraient escale, au grand bénéfice du commerce local et d'une masse d'industries qui vivent du bâtiment. Enfin, les armateurs n'hésiteraient pas à diriger leurs navires sur nos ports, s'ils avaient la certitude de ne payer que relativement aux services qui leur seraient rendus, tandis qu'aujourd'hui ils ont à acquitter des droits si onéreux qu'ils préfèrent chercher fortune autre part.

***

On trouvera au bulletin une esquisse de la civilisation que nous exportons chez les Canaques, les Hovas, et les autres peuples plus ou moins sauvages. Il convient d'ajouter que jusqu'à présent, cette exportation nous a coûté plus qu'elle ne nous a rapporté. Notre budget colonial se solde chaque année par un déficit d'une centaine de millions, sans compter les pertes de capital humain que nous cause la mortalité extraordinaire de nos troupes coloniales. Le *Journal des Débats* publie à ce sujet quelques renseignements édifiants, empruntés à une statistique de deux médecins de marine, MM. Burot et Legrand. (*Les troupes coloniales, statistique de la mortalité.*)

Au Tonkin, le nombre des décès pendant la période de la conquête a été énorme ; il serait inutile d'insister sur l'effrayante mortalité du corps expéditionnaire de Madagascar en 1885 et en 1895. « La mortalité, pour cause de maladies, disent à ce sujet MM. Burot et Legrand, dans l'armée anglaise, durant la campagne des Achantis prise comme terme de comparaison, avait été de 1 homme sur 60 ; dans l'expédition française de 1885, elle avait été de 1 homme sur 20 ; en 1895, elle a atteint le chiffre de 1 sur 3 ! » Pour un effectif de 12.850 hommes de troupes de la guerre et de la marine, abstraction faite des troupes indigènes, le nombre des décès à Madagascar, en 1895, s'est élevé à 4,189, à savoir : 3,443 décès à terre, 397 en mer, 260 sur les rapatriés, 89 disparus, soit exactement 325 décès pour 1,000 hommes ; la mortalité générale des troupes de la guerre a été de 356 pour 1,000 ; celle des troupes de la marine, 237 pour 1,000. Cela démontre suffisamment que le système de recrutement du corps expéditionnaire imaginé par le général Mercier pour les contingents du ministère de la guerre ne répondait en rien aux conditions de la campagne.

Mais ce sont surtout les troupes de la marine, — elles sont en réalité des troupes coloniales, — que MM. Burot et Legrand ont étudiées ; ils ont suivi les contingents qu'elles envoient dans les pays d'outre-mer, et, grâce aux matricules porsonnelles conservées aux portions centrales des régiments, ils ont pu établir le nombre et la cause des décès pendant les séjours dans nos établissements lointains et après les rapatriements. En ce qui concerne l'âge, — et cela a une importance capitale au point de vue du recrutement, — ils arrivent à ces constatations : 1° avant vingt-trois ans, nombre élevé des décès ; 2° à vingt-trois ans, maximum des décès ; 3° au-dessus de vingt-trois ans, abaissement progressif du chiffre des décès. Ces chiffres ont leur éloquence ; ils prouvent que l'acclimatation, dans les colonies tropicales, des hommes au-dessous de vingt-trois ans se fait mal ; que la mortalité est considérable chez les jeunes engagés ; que, si ces derniers passent la première ou la deuxième année aux colonies, ils résistent moins bien aux suivantes.

D'après les chiffres qu'ils ont trouvés en étudiant la période des cinq années, de 1891 à 1895 inclusivement, MM. Burot et Legrand estiment que le mortalité dans l'armée coloniale serait, à notre époque, de 42,95 pour 1,000 hommes. A noter que, pendant la période quinquennale correspondante, elle a été de 11 pour 1,000 dans la flotte française et de 6 pour 1,000 dans l'armée métropolitaine. On voit donc qu'il meurt, par année, quatre fois plus de soldats coloniaux que de matelots, et sept fois plus que de militaires de l'armée de l'intérieur. C'est l'infanterie de marine qui fournit le plus haut chiffre de ce funè-

bre contingent : 44,38 pour 1,000, et cela se comprend; pas une colonne, pas une reconnaissance où il n'y ait un marsouin; l'artillerie vient, ensuite, avec 39.39 pour 1,000.

Mais quel est le degré de salubrité de chacune de nos colonies? Les statistiques vont le montrer : au premier rang de la mortalité se place le Soudan, avec une moyenne de décès de 107 pour 1,000 pendant les cinq années envisagées, 1891 à 1895; — en second lieu vient Madagascar avec 103,7 pour 1,000; puis le Tonkin et le Bénin, — 43 pour l'un, 44 pour l'autre; le Sénégal arrive avec 28.6; la Cochinchine avec 21 pour 1.000. — Dans nos vieilles possessions, la Réunion, la Martinique, la Guyane, la mortalité est double de celle de France, — 10 pour 1,000 à la Guadeloupe et, à Tahiti, le chiffre des décès est très faible, inférieur à la moyenne métropolitaine; enfin, il est de 11 pour 1,000 en Nouvelle-Calédonie, et, cependant, c'est un pays salubre; mais le médiocre état sanitaire des soldats tient à leur concentration à Nouméa qui est la localité la moins saine de la colonie.

*
* *

Une commission d'enquête a été instituée en Angleterre, il y a quatre ans, afin d'étudier la crise agricole et de chercher les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. La protection ne figure pas au nombre de ces remèdes. Un des enquêteurs, M. Channing, déclare qu'elle est tombée en Angleterre au rang d'un désidératum pieux, et il constate que les branches d'agriculture qui ont le mieux résisté à la crise, l'élève du bétail, la laiterie, etc., auraient été bien moins avantageuses, sans le bon marché des articles d'alimentation importés de l'étranger.

Sans doute, la terre a perdu, sous l'influence du libre-échange et du développement des moyens de communication une partie de la plus-value artificielle qu'elle avait acquise sous le régime de la protection. Mais, si la valeur de la terre a diminué, celle du travail s'est accrue. Le pouvoir d'achat du salaire, s'est augmenté de la diminution du prix des nécessités de la vie. S'il est plus difficile qu'autrefois de vivre à ne rien faire, en se bornant à toucher le montant de ses fermages, il est plus facile de vivre en travaillant et cela fait au moins compensation.

*
* *

Voici d'après l'*Indépendance belge*, le compte des pertes et dommages que la dernière grève du Borinage a causés, sans aucune compensation, aux ouvriers, aux sociétés charbonnières et au commerce.

La grève a fini lamentablement, dans le découragement et la misère, et l'on commence à pouvoir apprécier les épouvantables conséquences qu'elle a eues pour les grévistes. Aucune des revendications formulées n'a été accueillie et les règlements restent applicables partout. Le chômage a duré six semaines pour les grévistes du Grand-Hornu qui ont commencé la lutte ; cinq, quatre et trois semaines pour les houilleurs des autres villages. Pendant trois semaines donc le Borinage entier, ou à peu près, a chômé, et la lutte s'est maintenue partielle pendant deux ou trois semaines. Durant ce chômage, il y a eu une perte en salaires de 1.280.000 francs, et on évalue à près d'un million la perte subie par les sociétés charbonnières, non seulement à cause de l'arrêt des ventes, mais encore à cause des dégâts assez graves, éboulements, etc., survenus dans la plupart des puits. Le préjudice causé aux sociétés minières est certainement considérable, car beaucoup de clients ont entamé des marchés avec les autres bassins. Mais le chômage a permis d'écouler les stocks, aussi faut-il s'attendre à une hausse sensible à bref délai.

Le commerce du Borinage est surtout frappé par cette crise ; maints commerçants ont dû fermer et les faillites seront nombreuses. Des commerçants en gros de Mons nous ont dit avoir vu diminuer leur chiffre d'affaires de 75.000 à 60.000 francs depuis le début de la grève.

La grève a été relativement calme et les brigades de gendarmerie répandues dans le bassin n'ont dû charger et disperser les grévistes que deux fois, à Wasmues et Cuesmes. Pourtant, il y a eu trois attentats à la dynamite, à Warquignies, Dour, Pâturages, et dont les auteurs restent inconnus. Enfin, 22 hommes et 20 femmes ont comparu devant les tribunaux et ont été condamnés pour atteinte à la liberté du travail à des peines allant jusqu'à deux mois de prison ; 3 hommes et 3 femmes ont été acquittés ; 5 nouveaux grévistes seront jugés bientot ; et une enquête est ouverte à charge de trois orateurs socialistes : Pepin, Harvengt et Dendal. Les secours envoyés aux grévistes ont été peu importants, presque dérisoires si l'on compte que près de 70.000 malheureux ont pâti de la grève pendant deux ou trois semaines ; la France, l'Angleterre, l'Allemagne n'ont rien donné, et les souscriptions belges ont à peine produit 13.000 francs.



Nous recommandons aux partisans de l'absorption de toutes les industries par l'Etat les faits suivants, qui pourront leur donner un aperçu des agréments que leur procurera ce progrès.

En matière de transports, voici de quelle façon l'Etat comprend la responsabilité, et s'acquitte des indemnités qu'il devrait payer :

Quand un colis postal est avarié ou n'arrive pas à destination, l'Etat est tenu de rembourser de 15 à 30 francs à l'expéditeur.

Vous croyez peut-être, dit le *Matin*, que, fort de cette disposition, ledit expéditeur n'a qu'à se présenter à un guichet *ad hoc* pour toucher son argent après les constatations nécessaires. Ce serait vraiment trop simple et trop expéditif.

Le malheureux doit porter sa réclamation devant le conseil d'Etat... oui, le conseil d'Etat, rien que cela, en vertu de conventions très précises datant de 1892 et 1896.

Or sait-on ce que représente en argent une instance devant le conseil d'Etat ? 800 francs, au bas mot, et, si le demandeur succombe, est condamné aux dépens, aux seuls dépens, il en a pour 1.000 francs.

1.000 francs pour essayer de rattraper 30 francs, c'est un rêve. Notez d'ailleurs que ces 30 francs, le demandeur peut les attendre pendant plusieurs années.

En matière d'industrie et de commerce voici comment, au moment de l'ouverture de la chasse, il approvisionne les consommateurs de poudre.

Le 18 août dernier, écrit au même journal un armurier de Roubaix, j'ai commandé 25 kilogrammes de poudre pyroxilée. Cette poudre, je l'ai payée. Or on ne m'a livré que 10 kilogrammes de poudre et on a gardé le surplus de mon argent. Et depuis le 18 août je n'ai plus de nouvelles. Qu'on ne vienne donc pas parler d'un déficit insignifiant!

Je me fais fort de démontrer que dimanche j'ai manqué la vente, à Roubaix et à Lille, d'au moins dix mille cartouches. Mais la vente n'était pas perdue pour tout le monde : les Belges en savent quelque chose.

Bien mieux : J'ai envoyé à mon commissionnaire de Calais huit cents cartouches ; eh bien, l'administration, au moment même où elle ne me livrait pas la poudre que je lui ai payée, faisait saisir ces cartouches.

J'ai réclamé ; on m'a répondu par une fin de non-recevoir. En résumé, j'ai perdu 2.000 francs et l'on m'a confisqué huit cents cartouches. Voilà le préjudice que m'a causé l'administration !

Enfin, voici d'après le *Petit Journal*, quelques échantillons de son savoir faire en matière de communications télégraphiques.

Un grand commerçant en primeurs d'Avignon nous adresse une liste des coquilles ou bourdes télégraphiques dont il a été victime en moins d'un an.

Le 24 mai dernier, un de ses clients de Saint-Valery-sur-Somme lui

télégraphiait d'expédier 2 caisses cerises; le télégramme reçu portait 26 caisses cerises.

Le 18 juillet, de Carteret, on demandait à notre commerçant *deux* envois de 5C kilos amandes, 50 kilos prunes, 50 kilos pêches, et la dépêche remise portait *neuf* envois.

Ces erreurs occassionnent au négociant d'Avignon une perte de près de 2.000 francs.

Et ce ne sont pas les seules. Nous ne pouvons malheureusement les citer toutes.

Il paraît qu'il arrive fréquemment à notre correspondant de recevoir des télégrammes qui lui demandent des « haricots » quand ses clients veulent des « abricots » et réciproquement.

Que sera-ce donc quand l'administration sera chargée de nous nourrir, de nous vêtir et de nous loger? Nous aurons, à la vérité, toujours la ressource de recourir au Conseil d'Etat, pour l'obliger à s'occuper correctement de ses devoirs et nous indemniser, au besoin, mais en attendant combien il nous arrivera souvent de recevoir des haricots au lieu d'abricots et réciproquement.

G. DE M.

Paris, 14 septembre 1897.

Un Congrès international de législation du travail se réunira à Bruxelles du 27 au 30 septembre. Le programme de ce Congrès comprendra les questions suivantes :

I. Quelles modifications la législation protectrice des ouvriers a-t-elle subies dans chaque pays depuis la *Conférence internationale concernant le règlement du travail aux établissements industriels et dans les mines*, réunie à Berlin en mars 1890 sur l'invitation de S. M. l'Empereur d'Allemagne? Quelle est la situation respective des différents états industriels à l'égard des résolutions prises par la Conférence sur le travail des enfants, le travail des jeunes ouvriers, le travail des femmes et le travail dans les mines?

II. Les ouvriers mâles et adultes doivent-ils être soumis à un régime protecteur? Notamment, la loi doit-elle limiter d'une manière générale la durée de leur travail?

III. Une protection internationale des travailleurs est-elle possible et désirable? Dans quelle mesure et sous quelle forme?

IV. Convient-il de réglementer les conditions du travail dans la petite industrie et dans l'industrie à domicile? Dans l'affirmative, quelles seraient les mesures pratiques à recommander?

V. Est-il utile et souhaitable que les règlements spéciaux qui sont imposés dans beaucoup de pays aux industries dangereuses soient mis en concordance dans tous les états industriels?

VI. Quels sont les moyens propres à assurer la meilleure exécution des lois protectrices du travail; en particulier, quels doivent être les droits et les devoirs des inspecteurs du travail?

VII. Est-il désirable que des rapports internationaux s'établissent entre les offices du travail et qu'on organise internationalement la statistique du travail?

Les personnes qui désirent faire partie de ce congrès sont priées d'envoyer leur adhésion au secrétaire général, M. Ernest Mahain, professeur à l'Université, 15, rue de l'Etat-Tiers, Liège (Belgique.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire contemporaine (1789-1889). Lectures historiques rédigées, conformément aux programmes officiels, par Henry Salomon. 1 vol. in-18 de 406 p. cartonné. — Paris, Félix Alcan.

De la responsabilité du fait des choses inanimées, par Louis Josserand, 1 vol. in-8° de 129 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Le mariage, sa genèse, son évolution, par L. Tillier. 1 vol. in-8° de 320 p. — Paris, Société d'éditions scientifiques.

Tableau général du commerce et de la navigation, année 1896, deuxième volume. Navigation internationale, cabotage français et effectif de la marine marchande. 1 vol. in-f° de 376 p. — Paris, Imprimerie nationale.

Compagnie universelle du canal de Panama, 5° rapport présenté au tribunal civil de la Seine, par M. P. Gautron, liquidateur. Br. in-4° de 94 p. — Paris, Mouillot, Imprimeur.

Electorat et Eligibilité des femmes aux conseils des prud'hommes. Rapport de Mme Vincent. Br. in-8°, de 7 p. — Paris, Ecole professionnelle d'Imprimerie.

Le recensement séculaire du monde en 1900, par le Dr Joseph de Korosy, directeur du Bureau de statistique à Budapest. Br. in-8° de 34 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, concernant la gestion et le compte de la Régie des alcools pour l'année 1896. Br. in-8° de 137 p.

Rapport du général Porfirio Diaz, président des Etats-Unis mexicains, à ses compatriotes, sur les actes de son administration, par Auguste Génin. 1 vol. in-8° de 200 p. — Paris, aux bureaux du *Nouveau Monde*.

Les Caisses d'épargne en Belgique, par Louis Hamande et Frédéric

BURNY, 1re partie. Histoire et Principes. 1 vol. in-8° de 192 p. — Bruxelles, Hayez, imprimeur.

De l'inobservation des formes de publicité dans la cession des créances, par LOUIS HAMANDE, avocat. Br. in-8° de 72 p. — Bruxelles, veuve Ferdinand Larcier.

L'Agriculture, l'Elevage, l'Industrie et le Commerce en 1895. Mémoire publié sous la direction de CARLOS P. SALAS. 1 vol. in-4°. — La Plata, 1897.

Lettre à M. Léon Tolstoï, par JUAN ENRIQUE LAGARRIGUE. Br. in-18 de 38 p. — Santiago du Chili, 1897.

Credito capitalistico e monet a nazionale, note di studio, par Giacomo Luzzatti. 1 vol. in-8° de 205 p. — Milano, Ulrico Hœpli.

Anuarul comerciantilor si industriasilor din judetele prahova, Buzeu si Dâmbovita, 1 vol. in-8° de 126 p. — Ploesci, 1897.

An essay on value with a short account of american currency. By JOHN BORDEN. 1 vol. in-12 de 232 p. — Chicago, Rand, Macually et C°.

English local government of to day a study of the relations of central and local government. By Milo Roy Maltbie, Ph. D. 1 vol. in-8° de 296 p. — New-York, 1897.

Report of the director of the mint upon the production of the precious metals in the United-States during the calendar year 1895. 1 vol. in-8° de 384 p. — Washington, 1896.

Twenty-fourth annual report of the director of the mint to the secretary of the treasury for the fiscal year ended june 30, 1896. 1 vol. in-8° de 590 p. — Washington, 1897.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-ET-UNIÈME

N° 1. — *Juillet* 1897.

N° 2. — *Août* 1897.

N° 3. — *Septembre* 1897.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE

5e SERIE — TOME XXXII

(OCTOBRE A DÉCEMBRE 1897)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1897

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

DEUX PERIODES DU COMMERCE DE LA FRANCE

1887-1891 et 1892-1896.

SOMMAIRE : I. Six grandes périodes du commerce de la France. — II. Valeur comparée de la tonne, 1887-1891 et 1892-1896. — III. Le commerce comparé des sept grands clients de la France pendant les deux périodes.— IV. Commerce de la France avec ses sept grands clients pendant les deux périodes. — V. Les dix principaux objets d'importation et d'exportation des sept grands clients.— VI. Les dix principaux objets de commerce avant et après 1892. — VII. Les produits similaires et la réciprocité. — VIII. La part du commerce colonial. — IX. Le fardeau du protectionnisme. — X. Les résultats de l'expérience. — XI. L'Allemagne et les traités de commerce.

I

SIX GRANDES PÉRIODES DU COMMERCE DE LA FRANCE

Si on veut avoir un aperçu historique du commerce de la France depuis 40 ans, il faut le diviser en six grandes périodes quinquennales :

1° Celle qui a précédé immédiatement les traités de commerce de 1860.

2° Celle qui les a suivis.

3° Celle qui représente la fin de l'ère libérale inaugurée par les traités de commerce de 1860.

4° Celle qui a suivi le relèvement des tarifs de 1881.

5° Celle qui a précédé immédiatement les tarifs de 1892.

6° Celle qui a suivi la suppression des traités de commerce et les tarifs entrés en vigueur le 1er avril 1892.

Le commerce général, qui comprend le transit, les marchan-

dises qui ne sortent pas des entrepôts, a parcouru les phases suivantes :

Commerce général.

	Importations.	Exportations.
	En millions de francs.	
1855-1859......	2.421	2.716
1862-1865......	3.383	3 773
1876-1880......	5.252	4.382
1882-1886......	5.426	4.349
1887-1891......	5.368	4.582
1891-1896......	4.946	4.437

Il est en baisse sur les trois périodes précédentes. Voici le détail du commerce général pour les deux dernières périodes quinquennales :

Commerce général.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887......	4.942.7	4.238.2	1892......	4.135 9	4.551.3
1888......	5.187.2	4.298.2	1893......	4.951.5	4 326.4
1889......	5.320.3	5.803.5	1894......	4 794.9	4.124.6
1890......	5.452.4	4.840.2	1895......	4.919.6	4 589.3
1891......	5.938.3	4.730.5	1896......	4.928.8	4 593.6
Totaux...	**26.840.9**	**22.910.6**	Totaux...	**24.730.7**	**22.185.2**
Moyenne.	**5.268.2**	**4.582.1**	Moyenne.	**4.946.1**	**4 437.0**

Nous nous occuperons dans cet article surtout du commerce spécial, qui ne doit comprendre que des objets produits dans le pays ou les objets entrés dans la consommation du pays.

Commerce spécial.

		En millions de francs.			
		Importations.		Exportations.	
1re période	1855-1859	1.732	0,0	1.894	0/0
2e —	1862-1865	2.447	+ **41**	2.564	+ **30**
3e —	1876-1880	4.292	+ **76**	3.375	+ **32**
4e —	1882-1886	4.453	+ **3**	3.319	— **1,6**
5e —	1887-1891	4.330	— **2,8**	3.504	+ **5,6**
6e —	1892-1896	3.882	— **10**	3.310	— **5,5**

Les chiffres du commerce spécial sont également inférieurs aux trois périodes quinquennales qui ont précédé la période 1892-1896, qui coïncide avec l'établissement du tarif de 1892.

En voici le détail, année par année, pour les deux dernières périodes quinquennales :

Commerce spécial.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887......	4.026.0	3.246.5	1892......	4.188.0	3.460.7
1888......	4.107.0	3.256.7	1893......	3.852.7	3.236.4
1889......	4.316.8	3.704.0	1894......	3.850.4	3.078.1
1890......	4.436.9	3.753.4	1895......	3.719.9	3.373.8
1891......	4.767.8	3.570.0	1896......	3.798.6	3.400.9
Totaux...	**21.654.5**	**17.520.6**	Totaux...	**19.410.6**	**16.549.9**
Moyenne.	**4.330.9**	**3.504.1**	Moyenne.	**3.882.1**	**3.310.0**

Si nous répartissons ces chiffres entre les trois grandes divisions employées dans les tableaux de douanes, nous trouvons :

	IMPORTATIONS (en millions de francs.)			EXPORTATIONS (en millions de francs.)		
	Objets d'alimentation.	Matières nécessaires à l'industrie.	Objets fabriqués.	Objets d'alimentation.	Matières nécessaires à l'industrie.	Objets fabriqués.
			Période de 1887-1891			
1887......	1.423.0	2.014.4	588.6	703.0	805.0	1.738.5
1888......	1.507.0	2.057.7	542.3	726.7	815.3	1.704.7
1889......	1.441.2	2.303.4	572.2	837.5	940 7	1.925.8
1890......	1.445.1	2.372.9	618.9	855.4	897.4	2.000.6
1891......	1.652.5	2.447.2	668.1	808.8	832.6	1.928.3
	7.468.8	**11.195.6**	**2.988.1**	**3.931.4**	**4.291.0**	**9.297.9**
Moyenne .	**1.493.7**	**2.239.1**	**597.6**	**786.3**	**858.2**	**1.859.5**
			Période de 1892-1896			
1892......	1.400.4	2.172.7	614.9	759.3	882.6	1.878.8
1893......	1.060.7	2.228.9	564.1	710.6	784.0	1.741.8
1894......	1.197.6	2.104.5	548.3	666.2	754.7	1.657.2
1895......	1.035.5	2.107.9	583.5	591.0	873.6	1.909.2
1896......	1.006.6	2.173.6	618.4	651.8	836.2	1.912.2
	5.700.8	**10.780.6**	**2.929.2**	**3.378.9**	**4.071.1**	**9.099.2**
Moyenne .	**1.140.1**	**2.156.1**	**585.8**	**675.7**	**814.2**	**1.819.8**
			Différence des totaux			
	1.768.0	**415.0**	**58.9**	**552.5**	**219.9**	**198.7**
			Différence des moyennes			
	353.6	**83.0**	**11.8**	**110.6**	**44.0**	**39.7**
			Différence pour 100			
	23.7	**3.7**	**1.9**	**14**	**5.1**	**2.1**

La diminution des importations porte surtout sur les objets d'alimentation, la matière première par excellence, puisqu'elle est la matière première de l'homme. Les droits y ont aidé, les prétextes hygiéniques aussi, et heureusement aussi les bonnes récoltes ; autrement cette diminution ne serait qu'une preuve de

misère. Cette année, les importations des céréales vont remonter.

Si la diminution de nos importations d'objets d'alimentation présente la plus forte diminution à l'importation, elle présente aussi la plus forte diminution à l'exportation.

Les auteurs du tarif disent : « De quoi vous plaignez-vous ? Les matières nécessaires à l'industrie entrent en franchise. » On peut leur répondre : d'abord pas toutes, car il y a quantité d'objets considérés comme fabriqués qui sont des matières premières pour d'autres industries. Le fil, le drap, les cotonnades sont des matières premières pour la confection et la lingerie.

Mais la baisse s'est produite sur les importations et les exportations.

La baisse p. 100 a été à peu près égale sur l'importation et l'exportation des objets fabriqués.

Il ressort de ces chiffres que les objets d'alimentation et les matières premières comptent pour 85 p. 100 dans nos importations, et les objets fabriqués pour 15 p. 100. Dans nos exportations, c'est le contraire. Les objets fabriqués comptent pour plus de moitié, 55 p. 100.

D'où nous pouvons conclure que toute *mesure qui tend à élever le prix de revient de nos objets fabriqués a pour résultat d'atteindre plus de la moitié de nos exportations.*

II

VALEUR COMPARÉE DE LA TONNE 1887-1891 ET 1892-1896.

Les protectionnistes refusent toute valeur à cette comparaison pour deux motifs.

Ils disent que cette diminution provient de la baisse des prix, mais que les quantités sont égales et même supérieures.

Cette objection a un côté réel. J'ai, dès la première édition de *la Science économique* en 1881, établi un tableau où, comparant les chiffres provisoires et les chiffres définitifs des tableaux de douane, je montrais que depuis 1873, sauf en 1876, en 1879 et 1880, la baisse avait été continue et qu'on devait en tenir compte dans l'examen des chiffres des tableaux de douanes. Depuis j'ai refait plusieurs fois cette démonstration. Dans la discussion du tarif des douanes, alors que les protectionnistes invoquaient des baisses sur certains produits et à certains moments dans notre commerce extérieur, M. Aynard, dans son discours du 2 mai 1891, leur faisait observer qu'ils oubliaient la différence des prix. A ce moment, ils ne voulaient pas en entendre parler. Ils ne se sont aperçus qu'elle pouvait exister que depuis les déceptions provo-

quées par le tarif de 1892. Alors, ils n'ont plus voulu tenir compte que des quantités. Ils ont voulu qu'on additionnât des tonnes de minerais et de houille avec des tonnes de soie, comme si c'étaient là des unités de même ordre. J'ai démontré à la société d'Economie politique du 5 novembre 1895 l'absurdité de ce système. J'ai fait également observer que si la valeur de nos exportations a diminué à cause de la baisse des prix, il en a été de même pour nos importations.

Cependant, comme il est bon de multiplier les éléments d'informations, de contrôle, dans une matière aussi délicate que l'étude des chiffres de douanes, je publie le prix moyen de la valeur de la tonne importée et celui de la tonne exportée pendant les deux périodes.

	Prix moyen de la tonne importée.	Prix moyen de la tonne exportée.
1887	194	608
1888	190	601
1889	205	572
1890	195	556
1891	197	522
Prix moyen...	**196**	**572**
1892	188	513
1893	170	509
1894	164	463
1895	170	468
1896	168	467
Prix moyen...	**176**	**484**

	Importation.	Exportation.
Différence absolue entre la valeur des tonnes importées et la valeur des tonnes exportées.	**376**	**308**
Valeur p. 100 de la tonne importée relativement à la tonne exportée	**34,4**	**36,3**
	p. 100.	
Différence p. 100 d'une période à une autre..	**10,2**	**15,4**
	1re période.	2e période.

La différence d'une période à l'autre a été de **10,2** p. 100 : or, c'est exactement la proportion de la diminution de la valeur de nos importations, malgré tous les efforts des douanes, malgré les bonnes récoltes que nous avons eues ; on peut donc dire que nos importations sont restées stationnaires, si on compare les prix aux quantités.

Nos exportations ont diminué de **5,5** p. 100 comme valeur ; la baisse de prix a été de **15,4**. Leur chiffre global en quantité

aurait donc augmenté pendant la période de 1892-1896 de 10 p. 100 C'est mieux que le statu quo, mais cette proportion détruit les affirmations des protectionnistes qui essayaient d'attribuer la baisse des affaires uniquement à la baisse des prix.

Malgré l'arbitraire qui peut présider à la fixation des valeurs, les incertitudes existant sur les déclarations aux exportations que la douane n'a pas un intérêt fiscal à contrôler, et que souvent l'expéditeur a intérêt à atténuer, à cause de la douane du pays auquel elles sont destinées, nous sommes bien obligés de nous servir des chiffres des valeurs pour faire des études de commerce comparé à diverses époques et entre diverses nations.

Le second motif qu'invoquent les protectionnistes pour dénier toute valeur aux chiffres qui accusent en France une dépression commerciale dans la dernière période, c'est que les chiffres de douanes de toutes les nations accusent aussi une dépression provenant de la baisse des prix, et, ajoutent-ils, de la dépréciation de l'argent.

Certes, nous croyons, avec les protectionnistes qui invoquent cet argument, que les intérêts de toutes les nations sont de plus en plus solidaires ; que tout évènement politique, fiscal, toute modification de tarif douanier survenus dans un pays a une répercussion sur les autres, et nous pourrions dire que c'est même un des motifs pour lesquels nous sommes libre-échangistes.

Nous croyons que l'étude à laquelle nous convient les protectionnistes est très utile.

III

LE COMMERCE DES SEPT GRANDS CLIENTS DE LA FRANCE PENDANT LES DEUX PÉRIODES

Nous allons comparer, pendant les deux périodes 1887-91 et 1892-1896, le commerce des sept grandes nations qui représentent les trois quarts de notre commerce extérieur. Nous allons examiner si la dépression de leur commerce a été plus ou moins grande que celle du nôtre.

ANGLETERRE.

Période de 1887-1891. *Période de 1892-1896.*

En millions de livres sterling.

	Import.	Export. des produits britanniques.		Import.	Export. des produits britanniques.
1887.....	387.6	221.9	1892.....	423.7	227.0
1888.....	362.2	234.5	1893.....	404.6	218.0

1889.....	427.6	248.9	1894.....	408.3	215.8
1890.....	420.6	263.5	1895.....	416.6	225.8
1891.....	435.4	247.2	1896.....	441.8	240.1
Total....	**2.033.4**	**1.216.0**	Total....	**2.095.0**	**1.125.7**
Moyenne annuelle.	**406.6**	**243.2**	Moyenne annuelle.	**419.0**	**225.1**

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import. + **61.6** Export. — **90.3**
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import. + **12.4** Export. — **18.9**

En millions de francs.

		Importations.	Exportations.
Totaux en francs.........	1887-1891	**50.830**	**30.400.0**
	1892-1897	**52.370**	**28.142.5**
Différence...........................		**1.540**	**2.250.5**
Moyennes annuelles en fr.	1887-1891	**10.150**	
	1892-1897	**10 470**	
Différence...........................		+ **300.8**	— **472.5**

BELGIQUE

Période de 1887-1891. *Période de 1892-1896.*

En millions de francs.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887......	1.431.9	1.240.6	1892......	1.536.5	1.369.4
1888......	1.534.4	1.243.7	1893......	1.575.1	1.355.9
1889......	1.556.4	1.458.5	1894......	1.574.6	1.303.7
1890......	1.672.1	1.437.0	1895......	1.577.2	1.153.4
1891,.....	1.799.8	1.519.0	1896......	1.865.3	1.480.8
Total.....	**7.994.6**	**6.898.8**	Total.....	**8.128.7**	**6.664.2**
Moyenne.	**1.598.9**	**1.379.7**	Moyenne.	**1.625.7**	**1.332.8**

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import.+ **134.1** Export.— **234.6**
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import.+ **26,8** Export.— **46,9**

ALLEMAGNE

Période de 1887-1891. *Période de 1892-1896.*

En millions de marcs (1 fr. 25).

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887......	3.111.4	3.134	1892......	4.018.5	2.954.1
1888,.....	3.270.7	2.203.5	1893......	3.961.7	3.092.0
1889......	3.989.6	3.164.8	1894......	3.938.2	2.961.4
1890......	4.145.5	3.326.5	1895......	4.120.7	3 317.9
1891......	4.150.8	3.175.5	1896......	4.324	3.403
Total.....	**18.668.0**	**16.004.3**	Total.....	**20.363.1**	**15.728.4**
Moyenne annuelle.	**3.533.6**	**3.200.8**	Moyenne annuelle.	**4.072.6**	**3.145.6**

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import. **1.695.1** Export. **275.9**
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import. **539.0** Export. **55.2**

		En millions de francs.	
		Importations.	Exportations.
Totaux en francs.........	1887-1891	22.334	20.005.3
	1892-1896	25.443.8	19.660.5
Différences...............		+ 3.109.8	+ 344.8
Moyennes annuelles en fr.	1887-1891	4.417.0	4.001.0
	1891-1896	5.090.7	3.933.0
Différences...............		+ 673.7	+ 69.0

ETATS-UNIS

En millions de dollars.

Période de 1887-1891.	Importations.	Exportations.	*Période de 1892-1896.*	Importations.	Exportations.
1887......	558.7	703.0	1892......	734.7	1.015.7
1888......	574.1	683.9	1893......	758.0	831.0
1889......	595.2	730.3	1894......	559.7	869.2
1890......	618.6	845.3	1895......	618.5	793.4
1891......	691.7	872.3	1896......	578.8	1.051.9
Total.....	3.041.3	3.834.8	Total.....	3.249.7	4.561.3
Moyenne annuelle.	608.2	766.9	Moyenne annuelle.	649.9	912.2

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import. 2.084 Export. 726.5
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import. 417 Export. 145.3

		En millions de francs.	
Totaux	1889-1891	15.814.7	19.940.9
	1892-1896	16.898.4	21.718.7
Différences............		+ 1.083.6	— 1 777.8
Moyennes annuelles en fr.	1888-1891	3.162.6	3.987.8
	1892-1896	3.379.4	4.743.4
Différences en francs.....		— 216.8	— 755.5

ESPAGNE (commerce général) [1].

Période de 1887-1891.	Importations.	Exportations.	*Période de 1892-1896.*	Importations.	Exportations.
1887......	811.2	722.2	1892......	850.5	759.5
1888......	716.1	763.1	1893......	770.7	709.7
1889......	866.3	896.9	1894......	801.8	672.9
1890......	911.1	937.8	1895......	686.7	660.9
1891......	1 018.8	932.2	1896......	631.2	732.0
Total.....	4.353.5	4.252.2	Total.....	3.743.9	3.535.0
Moyenne annuelle.	870.7	850.4	Moyenne annuelle.	748.7	707.0

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import. + 609.6 Export. 717.2
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import. 122.0 Export. 133.2

[1] L'Espagne n'indique pas la différence entre le commerce spécial et le commerce général.

ITALIE

Période de 1887-1891. *Période de 1892-1896.*

En millions de francs.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887......	1.605.6	1.006.1	1892......	1.173.4	858.2
1888......	1.174,6	891.9	1893......	1.191.2	964.2
1889......	1.391.2	950.6	1894......	1.094.6	1.026.5
1890......	1.319.6	895.6	1895......	1.187.3	1.037.7
1891......	1.126.6	876.8	1896......	1.174.2	1.109.8
Total.....	**6.617.6**	**4.620.0**	Total	**5.820.7**	**5.096.4**
Moyenne annuelle .	**1.325 5**	**924.0**	Moyenne annuelle .	**1.164.1**	**1.019.2**

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import.— **596.9** Export.+ **476.4**
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import.— **161.4** Export.+ **95.2**

SUISSE

Période de 1887-1891. *Période de 1892-1895.*

En millions de francs.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887......	793.0	649.9	1892......	864.4	657.6
1888......	777.5	652.0	1893......	827.5	646.5
1889......	906.6	695.3	1894......	825.9	621.2
1890......	951.3	702.8	1895......	916	663
1891......	932.2	671.9	1896......	993	688
Total.....	**3.363.6**	**3.371.9**	Total.....	**4.431.8**	**3.276.3**
Moyenne annuelle .	**672.7**	**674.3**	Moyenne annuelle .	**886.3**	**655.2**

Différence des totaux pour les 2 périodes : Import.+ **1.068.2** Export.— **95.6**
Différence entre les 2 moyennes annuelles : Import.+ **213.6** Export. - **18.9**

Si on compare les chiffres les plus hauts et les plus bas de ces deux périodes, on remarquera que les années où les importations ont été les plus fortes sont celles aussi qui ont obtenu, à peu de choses près, les plus hauts chiffres d'exportation : la France en 1889, 1890, 1891, et en 1896 ; l'Angleterre en 1891 et en 1896 ; la Belgique en 1891 et en 1896 ; l'Allemagne en 1890 et en 1891 : la Suisse en 1890 et en 1896 ; l'Italie en 1889 et en 1893 ; l'Espagne en 1891 et en 1892.

Ce fait prouve que l'activité commerciale s'exerce dans les deux sens : que lorsque les économistes déclarent que l'importation et que l'exportation sont solidaires, leur affirmation n'est pas une conception *a priori*, mais est basée sur les faits.

Quelle est la différence pour 100 entre les deux périodes pour les divers pays? Le commerce d'une de ces nations a-t-il proportionnellement plus ou moins fléchi que le commerce français?

Différence p. 100 des moyennes annuelles entre les deux périodes 1887-1891 et 1892-1896.

	Importations.	Exportations.
Angleterre...........	+ 3	— 7
Belgique.............	— 1	— 3.4
Allemagne...........	+ 15.2	— 1.7
Etats-Unis...........	+ 6	+ 18
Espagne.............	— 14	— 16.9
Italie.................	— 12.2	+ 9.3
Suisse...............	— 2.4	— 2.8

Nous rappelons que la différence pour la France est de — **10** pour l'importation et de — **5,5** pour l'exportation.

Dans deux pays, l'Espagne et l'Italie, les importations ont proportionnellement diminué plus que les nôtres.

Dans deux pays, en Angleterre et en Espagne, les exportations ont diminué plus que les nôtres.

En Europe, dans un seul pays, l'Italie, les exportations ont augmenté. Si les bimétallistes disent que c'est parce qu'elle a le change contre elle, l'exemple de l'Espagne est une réponse à cette assertion.

Ceux qui croient que la puissance industrielle et commerciale d'un pays se mesure à la restriction de ses importations et à l'augmentation de ses exportations, devraient dire que l'Allemagne et l'Angleterre ont subi un recul et présenter l'Italie comme la nation dont la puissance économique a manifesté le plus grand développement pendant cette période.

IV

COMMERCE DE LA FRANCE AVEC SES SEPT GRANDS CLIENTS PENDANT CES DEUX PÉRIODES

Notre commerce total, importations et exportations réunies, est en 1896 avec les sept pays suivants de :

	Millions de francs.
Angleterre.................	1.541.2
Belgique..................	783.4
Allemagne................	647.6
Etats-Unis................	538.5
Espagne..................	388.2
Italie......................	242.1
Suisse.....................	1.249.9
	5.390.9

Notre commerce total étant de **7.200** millions, il en résulte que les sept nations ci-dessus représentent **74,8** p. 100 de notre commerce total, d'après les chiffres de la douane française. Pour 1895, d'après les chiffres de la douane de chaque pays, nous avions trouvé 76 p. 100, proportion à peu près égale.

Nos exportations avec ces sept nations sont de :

Angleterre	1.030.6
Belgique	501.4
Allemagne	339.7
Etats-Unis	224.7
Espagne	100.3
Italie	115.2
Suisse	179.9
	2.491.8

Nos exportations se montant à **3.400** millions, il en résulte que les trois premiers pays absorbent 55 p.100 du total de nos exportations, que ces sept pays ont pris **73,2** p. 100 de nos marchandises. Il suffit d'une différence de 10 p. 100 pour augmenter ou diminuer nos exportations de 250 millions dans ces pays.

Différences globales de notre commerce avec ces sept nations pendant les cinq années 1887-91 et 1892-96.

Importations et exportations réunies.

	Angleterre.	Belgique.	Allemagne.	Etats-Unis.	Espagne.	Italie.	Suisse.
1887-91.	7.396.2	4.856.6	3.376.2	3 060.3	2.705.4	1.598.7	1.644.9
1892-96.	7.440.5	4.206.1	3.278.7	2.918.8	1.730.0	1.255.4	1.249.9
	+ 44.3	**— 650.5**	**+ 97.5**	**— 141.5**	**— 975.4**	**— 343.3**	**— 395.0**

Le commerce de la France a diminué avec toutes ces nations, excepté avec l'Angleterre et l'Allemagne. Si on déduit les 141 millions que représente l'augmentation de son commerce avec ces deux dernières nations, le chiffre global de la diminution est de **2.364** millions avec ses sept grands clients, soit de **473** millions par an.

COMMERCE DE LA FRANCE AVEC SES SEPT GRANDS CLIENTS

Importations et exportations réunies

En millions de francs.

	Angleterre	Allemagne	Belgique	Etats-Unis	Espagne	Italie	Suisse
1887....	1295.3	638.1	894.5	596.3	506.0	499.8	321.4
1888....	1392.4	640.8	891.5	503.6	550.4	300.6	306.3
1889....	1533.8	680.3	1045.6	580.9	549.9	277.4	332.0
1890....	1653.1	692.6	1038.1	646.2	506.4	271.8	347.0
1891....	1601.6	734.4	186.7	733.9	592.7	249.1	338.2
Total..	**7396.2**	**3376.2**	**4856.6**	**3060.3**	**2705.4**	**1598.7**	**1644.9**

Moyenne annuelle

	1479.2	**675.2**	**971.3**	**612.0**	**541.0**	**319.5**	**328.9**

1892....	1557.4	692.8	890.0	773.6	412.7	265.0	319.9
1893....	1453.2	659.4	897.9	522.0	324.0	279.7	247.7
1894....	1393.1	634.9	849.9	512.8	283.4	219.7	196.5
1895....	1495.6	644.8	784.9	571.9	321.7	248.9	230.5
1896....	1541.2	647.6	783.4	538.5	388.2	242.1	255.3
Total..	**7440.5**	**3278.7**	**4206.1**	**2918.8**	**1730.0**	**1255.4**	**1249.9**
Moyenne annuelle	**1488.1**	**665.7**	**841.2**	**583.7**	**346.0**	**251.0**	**249.9**

Je crois utile de donner ce mouvement, année par année, en séparant les importations et les exportations.

D'Angleterre en France et de France en Angleterre.

En millions de francs.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	475.7	819.6	1892.....	530.1	1.027.3
1888.....	528.8	863.6	1893.....	491.9	961.4
1889.....	537.6	996.2	1894.....	480.2	912.9
1890.....	626.9	1.026.2	1895.....	496.0	999.6
1891.....	588.9	1.012.7	1896.....	510 6	1.030.6
Total....	**2.724.9**	**4.718.3**	Total....	**2.508.8**	**4.931.7**
Moyenne annuelle.	**544.9**	**943.6**	Moyenne annuelle.	**501.5**	**986.3**

De Belgique en France et de France en Belgique.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	413.9	480.6	1892.....	387.8	502.1
1888.....	419.0	472.5	1893.....	393.0	504.9
1889.....	474.9	570.7	1894.....	371.9	478.0
1890.....	500.5	537.6	1895.....	288.1	496.8
1891.....	486.6	500 3	189.6....	282.0	501.4
Total....	**2.294.9**	**2.561.7**	Total....	**1.722.8**	**2.483.2**
Moyenne annuelle.	**458.9**	**512.3**	Moyenne annuelle.	**344.5**	**496.6**

Allemagne.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	321.9	316.2	1892.....	337.4	355.4
1888.....	332.6	308.2	1893.....	323.1	336.3
1889.....	338.4	341.9	1894.....	310.3	324.6
1890.....	351.0	341.6	1895.....	310.2	333.8
1891.....	366.6	364.1	1896.....	307.9	333.7
Total....	**1.710.5**	**1.672.0**	Total....	**1.588.9**	**1.689.8**
Moyenne annuelle.	**342.1**	**334.4**	Moyenne annuelle.	**317.5**	**337.9**

États-Unis.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations
1887.....	325	271.3	1892.....	533.5	240 1
1888.....	247.9	255.7	1893.....	317.1	204 9
1889.....	306.8	273.5	1894.....	327.0	185.8
1890.....	317.4	328.8	1895.....	283.2	288.7
1891.....	486.3	247.6	1896.....	313.8	224.7
Total....	**1.683.4**	**1.376.9**	Total....	**1.774.6**	**1.144.2**
Moyenne annuelle.	**336.6**	**275.3**	Moyenne annuelle.	**354.9**	**228.8**

Espagne.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportation
1887.....	356.7	149.3	1892.....	278.1	134.6
1888.....	378.3	172.1	1893.....	210.1	113.8
1889.....	355.4	194.5	1894.....	174.7	108.7
1890.....	353.8	152.6	1895.....	213.0	108.7
1891.....	411.6	181.1	1896.....	287.9	100.3
Total....	**1.855.8**	**849.6**	Total....	**1.163.9**	**566.1**
Moyenne annuelle.	**371.1**	**169.9**	Moyenne annuelle.	**232.7**	**113.2**

Italie.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	307.7	192.1	1892.....	132.4	132.6
1888.....	181.2	119.4	1893.....	151.3	128.4
1889.....	133.6	143.8	1894.....	121.6	98.1
1890.....	121.9	149.9	1895.....	114.6	131.3
1891.....	123.6	125.5	1896.....	126.9	115.2
Total....	**368.0**	**729.7**	Total....	**646.8**	**608.6**
Moyenne annuelle.	**173.6**	**145.9**	Moyenne annuelle.	**129.3**	**121.7**

Suisse.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	104.9	216.6	1892.....	92.0	227.9
1888.....	97.2	209.1	1893.....	74.9	172.8
1889.....	101.5	230.5	1894.....	66.6	129.9
1890.....	104.2	242.8	1895.....	67 3	163.2
1891.....	103.4	234.8	1896.....	75.4	179.9
Total....	**511.1**	**1.133.8**	Total....	**376.2**	**873.6**
Moyenne annuelle.	**102.2**	**226.7**	Moyenne annuelle.	**75.2**	**174.7**

C'est avec l'Angleterre, la nation la plus riche, que la part de nos exportations est la plus grande relativement à nos importations ; nous exportons **71 p. 100** en Angleterre quand nous importons **29 p. 100**; ou autrement nous exportons pour plus de **2** francs de

marchandises quand nous en recevons pour **1** franc. De la Suisse, pays riche, nous importons **30** p. **100** quand nous lui envoyons **70**.

En Allemagne, nos exportations dépassent légèrement nos importations.

Aux États-Unis, nos exportations sont inférieures de **126** millions; nos importations comptent pour **60** p. **100** dans le total de notre commerce avec les États-Unis.

La différence entre nos importations et nos exportations avec l'Espagne confirme une fois de plus la démonstration faite par tant d'auteurs et que j'ai confirmée par des chiffres dans mon article du 15 janvier. Ce sont les pays pauvres qui exportent plus qu'ils n'importent.

Dans notre commerce avec l'Espagne, la part de notre importation est de **68** p. **100** et la part de notre exportation de **32** p. **100**.

En Italie la part des importations françaises est de **52** p. **100**, et celle de nos exportations de **48**.

Dans le tableau suivant, je vais comparer le mouvement global de nos exportations dans les sept pays pendant les deux périodes de 1887-1891 et 1892-1896.

Exportation totale comparée des cinq années 1887-91 et 1892-96

en millions de francs.

	Angleterre.	Allemagne.	Belgique.	Etats-Unis.	Espagne.	Italie.	Suisse.
1887-91....	4.718.3	1.672.0	2.561.7	1.376.9	819.6	729.7	1.133 8
1892-96....	4.931.7	1.689.8	2.483.2	1.144.2	561.1	608.6	873.6
Différence.	+ **213,4**	+ **17,8**	— **78,5**	— **232,7**	— **288,5**	— **121.1**	— **260.2**

En déduisant les **235** millions qui représentent l'augmentation de nos exportations en Angleterre et en Allemagne, des **981** millions qui représentent le chiffre total de la diminution de nos exportations avec les sept grands clients, nous constatons que la perte totale est de **745,8**, sur le chiffre total de **16.549** millions. Cette diminution représente 4,5 pour 100. Notre diminution totale a été de 5,5 p. 100.

La perte sur les sept pays compte donc pour les *quatre cinquièmes*.

V

LES DIX PRINCIPAUX OBJETS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION AVEC LES SEPT GRANDS CLIENTS.

Je prends les dix principaux articles d'importation et d'exportation des sept grands clients de la France.

ANGLETERRE

Importations en France.

	En millions de francs.
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	12.7
Houille crue	72.1
Laines et déchets de laine	53.9
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	31.5
Machines et mécaniques	27.6
Produits chimiques (y compris les engrais chimiques)	25.1
Jute brut en brins, tordu et étoupe	15.6
Fils de laine	12.8
Tissus, passementerie, rubanerie de soie et de bourre de soie	11.4
Plumes de parure	12.9
	275.6

Total des importations d'Angleterre en France : 511.10.

Proportion des dix articles ci-dessus : **53** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
Tissus, passementerie et rubanerie de soie et de bourre de soie	128.5
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	136.9
Vins	77.1
Beurre frais et salé	56.8
Modes et fleurs artificielles	48.9
Ouvrages en peau ou en cuir et pelleteries préparées	39.3
Bois communs	29.9
Sucres bruts	27.6
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	27.0
Bimbeloterie	27.0
	599.0

Total des exportations de France en Angleterre : 1.033.2.

Proportion des dix articles ci-dessus : **57** p. 100.

BELGIQUE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Houille crue	61.7
Laines et déchets de laine	13.7
Houille carbonisée (coke)	11.6
Beurre frais et salé	10.8
Zinc (non compris le minerai)	10.6
Matériaux	8.6
Machines et mécaniques	7.2
Poteries, faïences et porcelaines	6.7
Papiers, cartons, livres et gravures	6.5
Produits chimiques (non compris les superphosphates de chaux)	6.1
	143.5

Total des importations de Belgique en France : 282.0.
Proportion des dix articles ci-dessus : **50** pour 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Laines et déchets de laine	88.6
Vins	38.6
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	21.3
Produits chimiques	18.0
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	17.9
Fils de toute sorte	16.2
Peaux et pelleteries brutes	14.0
Machines et mécaniques	13.8
Fonte, fer et acier (Machefer et minerai compris)	13.4
Tabletterie, bimbeloterie, brosserie, lorgnettes, éventails, boutons	13.2
	258.0

Total des exportations de France en Belgique : 501.3.
Proportion des dix articles ci-dessus : **51** pour 100.

ALLEMAGNE

Importations en France.

	En millions de francs.
Houille crue et carbonisée	27.8
Produits chimiques	20.7
Machines et mécaniques	16.9
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	14.2
Peaux et pelleteries brutes	10.8
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	10.4
Poterie, verres et cristaux	11.1
Minerais de toute sorte	12.8
Papiers, cartons, livres et gravures	11.1
Outils et ouvrages en métaux	10.0
	145.8

Total des importations d'Allemagne en France : 307.8.

Proportion des dix articles ci-dessus : 47 p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
Vins	24.2
Peaux et pelleteries brutes	23 0
Tissus, passementerie, rubanerie de soie et de bourre de soie	18.3
Laines et déchets de laine	17.5
Vêtements et lingerie	15.9
Coton en laine	13.9
Fils de toute sorte	9.8
Peaux préparées	9.2
Tourteaux de graines oléagineuses	7.0
Tissus, passementerie, rubanerie de laine	7.0
	145.8

Total des exportations de France en Allemagne : 339.6.

Proportion des dix articles ci-dessus : 42 p. 100.

BELGIQUE

Importations en France.

	En millions de francs.
Houille crue	61.7
Laines et déchets de laine	13.7
Houille carbonisée (coke)	11.6
Beurre frais et salé	10.8
Zinc (non compris le minerai)	10.6
Matériaux	8.6
Machines et mécaniques	7.2
Poteries, faïences et porcelaines	6.7
Papiers, cartons, livres et gravures	6.5
Produits chimiques (non compris les superphosphates de chaux)	6.1
	143.5

Total des importations de Belgique en France : 282.0.
Proportion des dix articles ci-dessus : **50** pour 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
Laines et déchets de laine	88.6
Vins	38.6
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	21.3
Produits chimiques	18.0
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	17.9
Fils de toute sorte	16 2
Peaux et pelleteries brutes	14.0
Machines et mécaniques	13.8
Fonte, fer et acier (Machefer et minerai compris)	13.4
Tabletterie, bimbeloterie, brosserie, lorgnettes, éventails, boutons	13.2
	258.0

Total des exportations de France en Belgique : 501.3.
Proportion des dix articles ci-dessus : **51** pour 100.

SUISSE

Importations en France.

	En millions de francs.
Tissus, passementerie, rubanerie de soie et de bourre de soie	11.5
Fromages de gruyère et autres	10.5
Horlogerie	6.4
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	4.6
Orfèvrerie et bijouterie d'or, de platine ou d'argent	4.4
Machines et mécaniques	3.7
Fils de toute sorte	3.5
Peaux et pelleteries brutes	2.6
Viandes fraîches de bœuf	1.8
Soies grèges, soies ouvrées ou moulinées et bourre de soie	1.8
	53.8

Total des importations de Suisse en France : 75.4

Proportion des dix articles ci-dessus : **71** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
Soies grèges, soies moulinées, et bourre de soie	41.1
Vins	8.3
Tissus, passementerie et rubanerie de soie et de bourre de soie	8.1
Tissus passementerie et rubanerie de laine	5.6
Cuivre pur ou allié, battu, laminé ou filé	5.5
Bestiaux	4 3
Outils et ouvrages en métaux	4.1
Houille crue et carbonisée	3.8
Horlogerie	3.7
Sucres bruts, sucres raffinés et vergeoises	3.7
	91.2

Total des exportations de France en Suisse : 179.9.

Proportion des articles ci-dessus : **50** p. 100.

ESPAGNE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Vins	171.7
Plomb en masses brutes et minerai	21.7
Laines et déchets de laine	20.2
Fruits de table frais, secs ou tapés et fruits confits.	12.8
Peaux et pelleteries brutes	6.9
Bestiaux	6.0
Poissons frais, secs ou salés, homards et langoustes.	4.2
Bêtes de somme	3.9
Zinc en masses brutes et minerai	3.5
Minerai de fer	5.5
	244.4

Total des importations d'Espagne en France, 28 : 7,9.

Proportion des dix articles ci-dessus : **85** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie et rubanerie de soie	5.6
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	5.5
Bois communs	4.8
Produits chimiques	4.7
Laines et déchets de laine	4.7
Tabletterie, éventails, brosserie, boutons et bimbeloterie	4.6
Meubles et ouvrages en bois	4.6
Outils et ouvrages en métaux	4.3
Poissons frais, secs, salés ou conservés	3.8
Machines et mécaniques	3.3
	45.9

Total des exportations de France en Espagne : 100.3.

Proportion des dix articles ci-dessus : **45** p. 100.

ETATS-UNIS

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Coton en laine	121.1
Cuivre pur de première fusion	23.5
Huiles de pétrole et de schiste brutes, raffinées et essences	27.3
Céréales (grains et farines)	18.6
Graisses animales autres que de poisson	17.5
Tabac en feuilles ou en côtes	13.8
Café	12.4
Huiles fines pures de coton, etc	10.1
Bois communs	9.8
Peaux et pelleteries brutes	9.1
	263.2

Total des importations des Etats-Unis en France : 313.7.

Proportion des dix articles ci-dessus : **85** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie et rubanerie de soie et de bourre de soie	48.8
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	26.7
Plumes de parure	18.5
Ouvrages en peau, gants	12.8
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	10.5
Vins	10.5
Fleurs artificielles	8.0
Poteries, verres et cristaux	7.4
Vêtements confectionnés et pièces de lingerie cousues. Tabletterie, bimbeloterie	5.8
	149.0

Total des exportations de France aux Etats-Unis : 224.7.

Proportion des dix articles ci-dessus : **66** p. 100.

Moyenne annuelle

	1479.2	**675.2**	**971.3**	**612.0**	**541.0**	**319.5**	**328.9**

1892....	1557.4	692.8	890.0	773.6	412.7	265.0	319.9
1893....	1453.2	659.4	897.9	522.0	324.0	279.7	247.7
1894....	1393.1	634.9	849.9	512.8	283.4	219.7	196.5
1895....	1495.6	644.8	784.9	571.9	321.7	248.9	230.5
1896....	1541.2	647.6	783.4	538.5	388.2	242.1	255.3
Total..	**7440.5**	**3278.7**	**4206.1**	**2918.8**	**1730.0**	**1255.4**	**1249.9**
Moyenne annuelle							
	1488.1	**665.7**	**841.2**	**583.7**	**346.0**	**251.0**	**249.9**

Je crois utile de donner ce mouvement, année par année, en séparant les importations et les exportations.

D'Angleterre en France et de France en Angleterre.

En millions de francs.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	475.7	819.6	1892.....	530.1	1.027.3
1888.....	528.8	863.6	1893.....	491.9	961.4
1889.....	537.6	996.2	1894.....	480.2	912.9
1890.....	626.9	1.026.2	1895.....	496.0	999.6
1891.....	588.9	1.012.7	1896.....	510 6	1.030.6
Total....	**2.724.9**	**4.718.3**	Total....	**2.508.8**	**4.931.7**
Moyenne annuelle.	**544.9**	**943.6**	Moyenne annuelle.	**501.5**	**986.3**

De Belgique en France et de France en Belgique.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	413.9	480.6	1892.....	387.8	502.1
1888.....	419.0	472.5	1893.....	393.0	501.9
1889.....	474.9	570.7	1891.....	371.9	478.0
1890.....	500.5	537.6	1895.....	288.1	496.8
1891.....	486.6	500 3	189.6....	282.0	501.4
Total....	**2.294.9**	**2.561.7**	Total....	**1.722.8**	**2.483.2**
Moyenne annuelle.	**458.9**	**512.3**	Moyenne annuelle.	**344.5**	**496.6**

Allemagne.

	Importations.	Exportations.		Importations,	Exportations.
1887.....	321.9	316.2	1892.....	337.4	355.4
1888.....	332.6	308.2	1893.....	323.1	336.3
1889.....	338.4	341.9	1894.....	310.3	324.6
1890.....	351.0	341.6	1895.....	310.2	333.8
1891.....	366.6	364.1	1896.....	307.9	333.7
Total....	**1.710.5**	**1.672.0**	Total....	**1.588.9**	**1.689.8**
Moyenne annuelle.	**342.1**	**334.4**	Moyenne annuelle.	**317.5**	**337.9**

États-Unis.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	325	271.3	1892.....	533.5	240 1
1888.....	247.9	255.7	1893.....	317.1	204 9
1889.....	306.8	273.5	1894.....	327.0	185.8
1890.....	317.4	328.8	1895.....	283.2	288.7
1891.....	486.3	247.6	1896.....	313.8	224.7
Total....	**1.683.4**	**1.376.9**	Total....	**1.774.6**	**1.144.2**
Moyenne annuelle.	**336.6**	**275.3**	Moyenne annuelle.	**354.9**	**228.8**

Espagne.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportation
1887.....	356.7	149.3	1892.....	278.1	134.6
1888.....	378.3	172.1	1893.....	210.1	113.8
1889.....	355.4	194.5	1894.....	174.7	108.7
1890.....	353.8	152.6	1895.....	213.0	108.7
1891.....	411.6	181.1	1896.....	287.9	100.3
Total....	**1.855.8**	**849.6**	Total....	**1.163.9**	**566.1**
Moyenne annuelle.	**371.1**	**169.9**	Moyenne annuelle.	**232.7**	**113.2**

Italie.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	307.7	192.1	1892.....	132.4	132.6
1888.....	181.2	119.4	1893.....	151.3	128.4
1889.....	133.6	143.8	1894.....	121.6	98.1
1890.....	121.9	149.9	1895.....	114.6	131.3
1891.....	123.6	125.5	1896.....	126.9	115.2
Total....	**368.0**	**729.7**	Total....	**646.8**	**808.6**
Moyenne annuelle.	**173.6**	**145.9**	Moyenne annuelle.	**129.3**	**121.7**

Suisse.

	Importations.	Exportations.		Importations.	Exportations.
1887.....	104.9	216.6	1892.....	92.0	227.9
1888.....	97.2	209.1	1893.....	74.9	172.8
1889.....	101.5	230.5	1894.....	66.6	129.9
1890.....	104.2	242.8	1895.....	67 3	163.2
1891.....	103.4	231.8	1896.....	75.4	179.9
Total....	**511.1**	**1.133.8**	Total....	**376.2**	**873.6**
Moyenne annuelle.	**102.2**	**226.7**	Moyenne annuelle.	**75.2**	**174.7**

C'est avec l'Angleterre, la nation la plus riche, que la part de nos exportations est la plus grande relativement à nos importations; nous exportons **71 p. 100** en Angleterre quand nous importons **29 p. 100**; ou autrement nous exportons pour plus de **2** francs de

marchandises quand nous en recevons pour **1** franc. De la Suisse, pays riche, nous importons **30 p. 100** quand nous lui envoyons **70.**

En Allemagne, nos exportations dépassent légèrement nos importations.

Aux États-Unis, nos exportations sont inférieures de **126** millions; nos importations comptent pour **60 p. 100** dans le total de notre commerce avec les États-Unis.

La différence entre nos importations et nos exportations avec l'Espagne confirme une fois de plus la démonstration faite par tant d'auteurs et que j'ai confirmée par des chiffres dans mon article du 15 janvier. Ce sont les pays pauvres qui exportent plus qu'ils n'importent.

Dans notre commerce avec l'Espagne, la part de notre importation est de **68 p. 100** et la part de notre exportation de **32 p. 100.**

En Italie la part des importations françaises est de **52 p. 100**, et celle de nos exportations de **48.**

Dans le tableau suivant, je vais comparer le mouvement global de nos exportations dans les sept pays pendant les deux périodes de 1887-1891 et 1892-1896.

Exportation totale comparée des cinq années 1887-91 et 1892-96

en millions de francs.

	Angleterre.	Allemagne.	Belgique.	Etats-Unis.	Espagne.	Italie.	Suisse.
1887-91....	4.718.3	1.672.0	2.561.7	1.376.9	849.6	729.7	1.133 8
1892-96....	4.931.7	1.689.8	2.483.2	1.144.2	561.1	608.6	873.6
Différence.	+ **213,4**	+ **17,8**	— **78,5**	— **232,7**	— **288,5**	— **121.1**	— **260.2**

En déduisant les **235** millions qui représentent l'augmentation de nos exportations en Angleterre et en Allemagne, des **981** millions qui représentent le chiffre total de la diminution de nos exportations avec les sept grands clients, nous constatons que la perte totale est de **745,8**, sur le chiffre total de **16.549** millions. Cette diminution représente 4,5 pour 100. Notre diminution totale a été de 5,5 p. 100.

La perte sur les sept pays compte donc pour les *quatre cinquièmes.*

V

LES DIX PRINCIPAUX OBJETS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION AVEC LES SEPT GRANDS CLIENTS.

Je prends les dix principaux articles d'importation et d'exportation des sept grands clients de la France.

ANGLETERRE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	12.7
Houille crue	72.1
Laines et déchets de laine	53.9
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	31.5
Machines et mécaniques	27.6
Produits chimiques (y compris les engrais chimiques)	25.1
Jute brut en brins, tordu et étoupe	15.6
Fils de laine	12.8
Tissus, passementerie, rubanerie de soie et de bourre de soie	11.4
Plumes de parure	12.9
	275.6

Total des importations d'Angleterre en France : 511.10.

Proportion des dix articles ci-dessus : **53** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie et rubanerie de soie et de bourre de soie	128.5
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	136.9
Vins	77.1
Beurre frais et salé	56.8
Modes et fleurs artificielles	48.9
Ouvrages en peau ou en cuir et pelleteries préparées	39.3
Bois communs	29.9
Sucres bruts	27.6
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	27.0
Bimbeloterie	27.0
	599.0

Total des exportations de France en Angleterre : 1.033.2.

Proportion des dix articles ci-dessus : **57** p. 100.

BELGIQUE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Houille crue	61.7
Laines et déchets de laine	13.7
Houille carbonisée (coke)	11.6
Beurre frais et salé	10.8
Zinc (non compris le minerai)	10.6
Matériaux	8.6
Machines et mécaniques	7.2
Poteries, faïences et porcelaines	6.7
Papiers, cartons, livres et gravures	6.5
Produits chimiques (non compris les superphosphates de chaux)	6.1
	143.5

Total des importations de Belgique en France : 282.0.
Proportion des dix articles ci-dessus : 50 pour 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Laines et déchets de laine	88.6
Vins	38.6
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	21.3
Produits chimiques	18.0
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	17.9
Fils de toute sorte	16.2
Peaux et pelleteries brutes	14.0
Machines et mécaniques	13.8
Fonte, fer et acier (Machefer et minerai compris)	13.4
Tabletterie, bimbeloterie, brosserie, lorgnettes, éventails, boutons	18.2
	258.0

Total des exportations de France en Belgique : 501.3.
Proportion des dix articles ci-dessus : 51 pour 100.

ALLEMAGNE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Houille crue et carbonisée	27.8
Produits chimiques	20.7
Machines et mécaniques	16.9
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	14.2
Peaux et pelleteries brutes	10.8
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	10.4
Poterie, verres et cristaux	11.1
Minerais de toute sorte	12.8
Papiers, cartons, livres et gravures	11.1
Outils et ouvrages en métaux	10.0
	145.8

Total des importations d'Allemagne en France : 307.8.

Proportion des dix articles ci-dessus : 47 p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Vins	24.2
Peaux et pelleteries brutes	23 0
Tissus, passementerie, rubanerie de soie et de bourre de soie	18.3
Laines et déchets de laine	17.5
Vêtements et lingerie	15.9
Coton en laine	13.9
Fils de toute sorte	9.8
Peaux préparées	9.2
Tourteaux de graines oléagineuses	7.0
Tissus, passementerie, rubanerie de laine	7.0
	145.8

Total des exportations de France en Allemagne : 339.6.

Proportion des dix articles ci-dessus : 42 p. 100.

ESPAGNE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Vins	171.7
Plomb en masses brutes et minerai	21.7
Laines et déchets de laine	20.2
Fruits de table frais, secs ou tapés et fruits confits.	12.8
Peaux et pelleteries brutes	6.9
Bestiaux	6.0
Poissons frais, secs ou salés, homards et langoustes.	4.2
Bêtes de somme	3.9
Zinc en masses brutes et minerai	3.5
Minerai de fer	5.5
	244.4

Total des importations d'Espagne en France, 28 : 7,9.

Proportion des dix articles ci-dessus : **85** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie et rubanerie de soie	5.6
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	5.5
Bois communs	4.8
Produits chimiques	4.7
Laines et déchets de laine	4.7
Tabletterie, éventails, brosserie, boutons et bimbeloterie	4.6
Meubles et ouvrages en bois	4.6
Outils et ouvrages en métaux	4.3
Poissons frais, secs, salés ou conservés	3.8
Machines et mécaniques	3.3
	45.9

Total des exportations de France en Espagne : 100.3.

Proportion des dix articles ci-dessus : **45** p. 100.

SUISSE

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie, rubanerie de soie et de bourre de soie	11.5
Fromages de gruyère et autres	10.5
Horlogerie	6.4
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	4.6
Orfèvrerie et bijouterie d'or, de platine ou d'argent.	4.4
Machines et mécaniques	3.7
Fils de toute sorte	3.5
Peaux et pelleteries brutes	2.6
Viandes fraiches de bœuf	1.8
Soies grèges, soies ouvrées ou moulinées et bourre de soie	1.8
	53.8

Total des importations de Suisse en France : 75.4

Proportion des dix articles ci-dessus : **71** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Soies grèges, soies moulinées, et bourre de soie	41.1
Vins	8.3
Tissus, passementerie et rubanerie de soie et de bourre de soie	8.1
Tissus passementerie et rubanerie de laine	5.6
Cuivre pur ou allié, battu, laminé ou filé	5.5
Bestiaux	4 3
Outils et ouvrages en métaux	4.1
Houille crue et carbonisée	3.8
Horlogerie	3.7
Sucres bruts, sucres raffinés et vergeoises.	3.7
	91.2

Total des exportations de France en Suisse : 179.9.

Proportion des articles ci-dessus : **50** p. 100.

ITALIE

Importations en France.

	En millions de francs.
Soies et bourre de soie	36.8
Chanvre	10.3
Soufre non épuré (minerai compris)	6.7
Huile d'olive	4.2
Beurre frais, fondu ou salé	4.1
Laines en masse	3.7
Poteries, verres et cristaux	3.5
Zinc, minerai	3.3
Bêtes de somme	2.8
Espèces médicinales	2.8
	77.1

Total des importations d'Italie en France : 113.7.

Proportion des dix articles ci-dessus : **65** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
Soies et bourre de soie	31.5
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	5.5
Laines et déchets de laine	3.3
Produits chimiques	3.1
Poissons frais, salés ou autrement préparés	3.0
Peaux et pelleteries ouvrées	2.9
Œufs de vers à soie	2.7
Coton en laine	2.5
Peaux et pelleteries brutes	2.2
Eventails, brosserie, boutons et bimbeloterie	2.2
	58.9

Total des exportations de France en Italie : 83.6.

Proportion des dix articles ci-dessus : **70** p. 100.

ETATS-UNIS

Importations en France.

	En millions de francs.
	—
Coton en laine	121.1
Cuivre pur de première fusion	23.5
Huiles de pétrole et de schiste brutes, raffinées et essences	27.3
Céréales (grains et farines)	186
Graisses animales autres que de poisson	17.5
Tabac en feuilles ou en côtes	13.8
Café	12.4
Huiles fines pures de coton, etc	10.1
Bois communs	9.8
Peaux et pelleteries brutes	9.1
	263.2

Total des importations des Etats-Unis en France : 313.7.

Proportion des dix articles ci-dessus : **85** p. 100.

Exportations de France.

	En millions de francs.
	—
Tissus, passementerie et rubanerie de soie et de bourre de soie	48.8
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	26.7
Plumes de parure	18.5
Ouvrages en peau, gants	12.8
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	10.5
Vins	10.5
Fleurs artificielles	8.0
Poteries, verres et cristaux	7.4
Vêtements confectionnés et pièces de lingerie cousues. Tabletterie, bimbeloterie	5.8
	149.0

Total des exportations de France aux Etats-Unis : 224.7.

Proportion des dix articles ci-dessus : **66** p. 100.

De même que le commerce est concentré entre un petit nombre de pays, le commerce entre chaque pays se concentre sur un petit nombre d'articles. Quatre objets comptent pour 76 0/0 des importations de l'Espagne en France. Le coton en laine et le cuivre représentent à peu près la moitié des importations des Etats-Unis. Cinq objets représentent la moitié de nos exportations aux Etats-Unis.

On entend souvent répéter cette phrase :

— Il n'y a rien à faire avec les pays qui ont des manufactures : ils produisent les mêmes choses que nous.

Les constatations précédentes prouvent que c'est, au contraire, avec les pays qui ont le plus de manufactures, l'industrie la plus développée, que nous faisons les plus gros chiffre d'affaires. Deux pays produisent des objets qui peuvent porter le même nom dans les tarifs des douanes, mais qui n'ont pas exactement les mêmes qualités; ils s'achètent réciproquement : exemple, l'Angleterre et la Belgique, qui ont même genre de culture, même genre d'industrie et qui, par tête d'habitants, font proportionnellement le plus grand commerce qu'il y ait au monde. On l'a dit depuis longtemps : la fortune du commerçant, c'est la richesse de sa clientèle. Loin de jalouser la fortune de nos clients, nous devons désirer qu'elle augmente sans cesse : ce n'est qu'à cette condition que nos affaires avec eux pourront augmenter. Quand leur pouvoir d'achat diminue, ils restreignent leurs acquisitions, de même que nous diminuons les nôtres quand nous restreignons notre pouvoir d'achat par des droits de douanes.

VI

LES DIX PRINCIPAUX OBJETS DE COMMERCE AVANT ET APRÈS 1892

Je vais comparer, pendant les deux périodes, les importations et les exportations des 10 principaux objets de notre commerce, qui représentent 32 pour 100 de nos importations et 45 pour 100 de nos exportations.

Sur ces dix objets il n'y en a qu'un qui soit en augmentation, le café : tous les autres présentent des diminutions. Il y en a qui auraient dû présenter des augmentations : tels les cotons, matière première destinée aux filatures et aux tissages qui ont obtenu de si grands relèvements de droits. Or, la moyenne annuelle a baissé de plus de 16 millions, soit de 8,3 pour 100.

IMPORTATIONS

	Laine en masse.	Vins	Soies	Café	Houille	Coton en laine	Bois communs	Graines et fruits oléagin.	Céréales	Peaux brutes
					1re *Période.*					
1887	325.6	443.7	274.7	132.2	126.2	203.3	158.3	133.8	289.2	152.8
1888	229.0	437.9	192.0	131.9	143.4	157.7	165.6	146.5	375.3	135.1
1889	371.2	383.7	291.6	144.9	212.2	202.9	172.8	155.3	365.6	180.3
1890	337.4	349.8	239.7	156.1	247.8	206.4	157.9	192.5	363.3	210.9
1891	340.3	401.1	248.8	149.2	189.8	203.7	251.3	200.3	5[illegible]2.0	214.8
Tot.	**1703.5**	**2016.2**	**1246.8**	**715.3**	**919.4**	**974.0**	**905 9**	**828.4**	**1925.7**	**893.9**
Moy.	**340.7**	**403.2**	**249.3**	**143 0**	**183.9**	**194.8**	**181.1**	**165.7**	**385.1**	**178.7**
					2e *Période.*					
1892	319.0	305.6	357.7	144.8	184.6	207.0	103.7	153.5	187.8	146.6
1893	324.6	183.0	261.2	145.7	164.4	184.2	124.3	187.9	308.6	145.8
1894	317.2	144.8	182.6	146.6	171.7	168.7	147.5	198.6	364.4	115.9
1895	307.5	211.9	226.4	177.2	166.8	167.2	130.1	156.7	162.9	134.5
1896	364.9	293.8	179.9	175.2	173.7	166.9	149.6	147.6	123.4	110.8
Tot.	**1633 2**	**1139.1**	**1207.8**	**789.5**	**861.2**	**893.0**	**655.2**	**844.3**	**1147.1**	**653 6**
Moy.	**326.6**	**227 8**	**241.5**	**157.9**	**172 2**	**178.6**	**133.0**	**168.8**	**229.4**	**130.7**
					Différence des totaux					
	70.3	**877.1**	**39.0**	**74.0**	**58.2**	**81.0**	**250.7**	**16 9**	**778.6**	**240.3**
					Différence des moyennes					
	14.1	**175.4**	**7.8**	**14.9**	**11.7**	**16.2**	**48.1**	**3.1**	**155.7**	**48.0**
					Différence pour 100					
	—4.1	**—43.5**	**—3.1**	**+9.4**	**—6.3**	**—8.3**	**—27.4**	**—1.9**	**-40.4**	**—21.2**

En 1876, nous importions 158,000 tonnes de coton en laine : en 1892 première année de la suppression des traités de commerce, nous en avons importé 202,000 tonnes: en 1896 le chiffre n'a été que de 162,000 tonnes de plus qu'en 1876, sous le régime relativement libéral des traités de commerce contre lequel les filateurs de coton faisaient entendre des lamentations si énergiques.

Les bois communs, matière première, s'il en fût, ont baissé de **21,2** pour 100. Nous allons voir tout à l'heure la répercussion de cette baisse sur les exportations.

Enfin les céréales, le soleil aidant, ont baissé de **40,4** pour cent : mais il y a encore des millions d'habitants de la France qui ne mangent pas leur ration de pain de froment, même dans les années abondantes.

EXPORTATIONS

	Tissus de laine	Tissus de soie Bourre de soie	Vins	Tabletterie Bimbeloterie Ouvr. en bois. Art. de l'indust. parisienne.	Laines en masse Laine peignée Laine teinte	Tissus de Coton	Vêtements Lingerie	Soies	Outils et Ouvrages en métaux	Peaux préparées
				Première Période 1887-1891						
1887	350.4	209.8	233.7	128.1	120.4	117.8	90.2	141.4	74.2	93.7
1888	323.4	223.2	242.5	128.8	131.4	106.2	87.0	116.9	71.0	92.4
1889	364.4	260.8	251.0	145.3	169.2	116.2	102.7	139.2	84.9	107.8
1890	361.3	273.9	268.8	154.7	121.0	110.4	125.3	125.4	89.0	112.2
1891	327.0	245.7	245.8	152.4	109.1	101.2	133.1	108.8	89.4	107.1
Tot.	**1726.5**	**1213.4**	**1241.8**	**709.4**	**651.1**	**551.8**	**538.3**	**631.7**	**408.5**	**513.2**
Moy.	**345.3**	**242.6**	**248.3**	**141.8**	**130.2**	**110.3**	**107.6**	**126.3**	**81.70**	**102.6**
				Deuxième Période 1892-1896						
1892	328.5	249.3	213.6	157.4	119.5	95.5	129.6	139.4	81.6	114.1
1893	278.9	224.5	188.6	154.1	120.4	100.5	130.8	126.0	69.5	97.3
1894	242.3	223.5	232.7	154.2	123.6	113.1	101.3	89.1	56.3	81.3
1895	323.1	270.8	222.4	153.8	153.2	118.3	95.8	126.2	67.9	104.9
1896	294.1	247.0	242.3	160.7	145.3	131.4	98.8	93.2	85.1	83.4
Tot.	**1466.9**	**1215.1**	**1089.6**	**780.2**	**662.0**	**558.8**	**256.3**	**573.9**	**360.4**	**480.8**
Moy.	**293 3**	**243.0**	**217.9**	**156.0**	**132.4**	**111.7**	**51.2**	**114.7**	**72.0**	**91.1**
				Différence des totaux						
	259,6	**1,7**	**151,2**	**70,8**	**10,9**	**7,0**	**282,0**	**57,8**	**48,1**	**32,4**
				Différence des moyennes						
	52,0	**0,4**	**30,4**	**14,2**	**2,2**	**1,4**	**56,4**	**11,6**	**9,7**	**11,5**
				Différence pour 100						
	— 15,0	**+0,1**	**—12,2**	**+9,1**	**+1,6**	**+1,2**	**-52,4**	**—9,1**	**-11,8**	**-11,2**

Il y a en France deux merveilleuses industries qui ne demandent qu'à vivre, qui sont outillées pour obtenir le triple des produits qu'absorbe la population française : c'est l'industrie de la laine et celle de la soie.

Pendant la seconde période, l'exportation des tissus de laine a baissé de **15** pour 100; celle des soies a baissé de **9,1** pour 100.

Nous avons vu la diminution de l'importation des peaux brutes; l'exportation de peaux préparées a baissé de **11,2** pour 100.

L'importation des vins avait baissé de **43** pour 100; mais notre exportation a baissé de **12** pour 100.

Il est vrai que l'exportation des tissus de coton, qui représente actuellement une moyenne annuelle de 111 millions 7, a augmenté de **1,2** pour 100 sur la période précédente; mais l'exportation des vêtements et lingerie, qui représentait 107 millions 6, n'en représente plus que 51, soit une diminution de **52,4** pour 100. Y a-t-il compensation?

On remarquera que sur ces dix industries, il n'y en a qu'une qui soit intéressée à la protection : celle des tissus de coton.

Toutes les autres ont intérêt à produire à bon marché et à avoir au dehors le plus large débouché.

VII

LES PRODUITS SIMILAIRES ET LA RÉCIPROCITÉ.

Le tableau du commerce de la France contient un tableau n° 27, intitulé *Tableau comparatif des importations et des exportations des produits similaires.*

Ne nous occupant ici que du commerce spécial, nous y relevons à la troisième ligne une exportation de 25 millions de coton en laine.

Or, c'est bien là un produit similaire, c'est un produit identique, que nous ne produisons pas en France : par conséquent, les exportations représentent la revente à l'étranger d'une partie du coton entré en France, parce que les manufacturiers ont trouvé qu'ils étaient trop surchargés de cette matière première ou ont trouvé des cours plus avantageux à l'étranger. Les 25 millions de francs que nous avons exportés en plus ne peuvent être comptés à l'actif de notre production nationale.

Il en est de même pour l'indigo et les autres produits suivants :

	Importations.		Exportations.		Différence.
	Quantités en millions de kilogr.	Valeur en millions de francs.	Quantités en millions de kilogr.	Valeur en millions de francs.	en plus pour les importations.
Cotons en laine	162.4	166.8	27.9	25.1	141.6
Jute, ramie	83.9	32.6	1.9	8.0	31.8
Arachides et noix de Touloupuna	107.8	23.3	3.0	7.0	22.6
Gommes pures exotiques	6.0	7.2	2.9	3.4	3.7
Bois exotiques	155.4	26.0	5.7	1.2	24.8
Indigo	1.5	15.9	2.0	2,8	13.1
Cuivre pur	46.6	61.9	4.3	5.7	56.2

En réalité ce sont des objets qui entrent par un point, sortent par un autre, ou sont exportés pour cause de liquidation ; mais l'indigo venu en France n'est pas retourné à Pondichéry.

Ce ne sont pas les mêmes objets que nous exportons et ce ne sont pas à nos vendeurs que nous vendons. Nous n'envoyons pas de Gruyère en Suisse ; mais nous en achetons en France et nous envoyons du Roquefort en Angleterre, en Belgique, en Russie. Le

tableau suivant donne l'indication des fromages, des vins, des eaux-de-vie, de la tabletterie, des vêtements et lingerie que nous importons et exportons :

Importations.		Exportations.		
Quantités en millions de kilogr.	Quantités en millions de francs.	Quantités en millions de kilogr.	Quantités en millions de francs.	Différences.
		Fromages		
15.3	22.6	58	8.5	14.1
		Vins		
8.4	293.8	1.7	242.2	51.5
		Eaux-de-vie de toute sorte		
1	11	2	42.3	31.2
Tabletterie, bimbeloterie, lorgnettes, brosserie, éventails, boutons, corsets, buscs				
1.4	9.4	14.5	129.4	119.9
		Vêtements et lingerie.		
3	6.5	2.4	98.8	92.2

Mais ce ne sont pas les mêmes vins que nous achetons et que nous vendons, et nous ne les achetons pas et nous ne les vendons pas aux mêmes.

Les vins ordinaires en futailles que nous importons sont évalués à 0 fr. 30 le litre et ceux que nous exportons à 0 fr. 60 ; en bouteilles respectivement à 0 fr. 50 et à 1 fr. 25 ; et les vins de la Gironde à 2 francs ; le vins de Champagne à 5 francs quand ils sont destinés à l'Angleterre, à la Russie et aux Etats-Unis et à 4 francs quand ils sont destinés à la Belgique et à l'Allemagne. Les vins de liqueur en futailles valent 1 franc à l'importation et 1 fr. 35 à l'exportation ; en bouteilles 1 fr. 20 et 1 fr. 65.

Les eaux-de-vie de vin que nous importons sont évaluées à 0 fr. 75 ; celles que nous exportons en Angleterre, 3 francs ; en Amérique, 1 fr. 50. Des objets portent la même rubrique : ce ne sont pas les mêmes, comme le prouvent les différences d'évaluation établies par la commission des valeurs de douane à l'entrée et à la sortie.

« Draps, casimirs et autres tissus croisés, foulés et drapés, en laine pure et mélangée. » Dans cette rubrique les objets importés sont évalués à 7 fr. 75 le kilo et les objets exportés à 12 fr. 50. Les étoffes de pure laine pour ameublement sont évaluées 5 francs à l'entrée, 8 fr. 45 à la sortie : les mérinos 5 fr. 75 et 6 fr. 75 ; les tapis persans, indiens ou imitation à 8 francs et à 14 francs ; les tapis turcs et imitation à 6 francs et à 14 francs ; les tapis unis ou imprimés à 3 fr. 20 et à 5 fr. 15.

Les dentelles et guipures sont évaluées 15 francs à l'entrée,

20 francs à la sortie : les broderies à la main et à la mécanique, 75 francs à l'importation et 90 francs à l'exportation.

Les peaux tannées ou mégissées de chèvre et de mouton sont évaluées à l'entrée 5 francs et à la sortie 7 fr. 85 ; les autres, 3 fr. 75 et 4 fr. 70.

Les pièces de lingerie cousue sont évaluées à l'entrée 10 francs et à l'exportation, 54 francs ; les vêtements confectionnés en soie, 60 francs à l'importation, 336 francs à l'exportation ; les autres tissus respectivement, 60 francs et 95 francs.

A propos du tarif Dingley, des gens ont parlé naturellement de tarifs de représailles : sur quoi ? Les cotonniers protégés veulent-ils payer plus cher le coton que leur envoient les Etats-Unis ? Va-t-on essayer de prohiber cette année les blés des États-Unis ? Sur quel objet peuvent s'exercer des représailles supposées efficaces ?

Ces mots : — « Nous voulons la réciprocité » n'ont pas de sens. Deux peuples, pas plus que deux individus, n'échangent des objets identiques.

Quand un peuple impose des droits de douane sur les objets dont il a besoin, c'est un impôt dont il se frappe pour jouer un mauvais tour à son fournisseur. Pour l'empêcher de lui vendre, il se condamne à payer plus cher.

VIII

LA PART DU COMMERCE COLONIAL

Stuart Mill disait que la seule chose qu'il fallait considérer dans le commerce extérieur, c'était l'augmentation des importations, et, comme nous l'avons vu, c'est de cette manière que, dans la dernière période, l'Angleterre et l'Allemagne ont affirmé leur développement économique.

Non seulement les protectionnistes professionnels, mais la très grande majorité des personnes qui parlent de ces questions, continuent, malgré les démonstrations de J.-B. Say, de Bastiat et de leurs plus éminents successeurs, et malgré l'évidence des faits, à vouloir empêcher l'importation, tout en voulant ouvrir des débouchés.

Je crois qu'un négociant ne doit pas plus négliger les petites affaires que les grandes ; mais ce qu'il se garde bien de faire, c'est de sacrifier les grandes aux petites, et la plupart des combinaisons politiques qui dominent les hommes d'État depuis vingt ans, si elles ne proclament pas cet objet, tendent à obtenir ce résultat.

J'ai montré que notre commerce avec ses grands clients repré-

sentait **74 p. 100** de notre commerce total. La part proportionnelle de notre commerce avec les colonies et les pays de protectorat est pendant les mêmes périodes de

	Importation.	Exportation.	Proportion pour 100. Import.	Exportat.
1882-1886.......	242	226	5.	6.
1887-1891.......	325	261	7.	7.
1892-1896.......	368	315	9.	9.

En chiffres ronds, on peut dire que notre commerce avec nos colonies et nos protectorats représente **10** p. 100 de notre commerce total.

J'ai toujours dit que c'était une chose de se lancer dans une entreprise coloniale et une autre chose de l'abandonner. Maintenant, les entreprises coloniales sont faites, j'espère qu'elles sont finies. Il s'agit d'en tirer parti. Mais si on compare les dépenses que la métropole y consacre et les sommes que représentent les affaires commerciales, on constatera que la plus grande partie de ce mouvement commercial n'est qu'un rendu pour un prêté. C'est une question qui mérite d'être traitée à part. Je la signale seulement, pour montrer les illusions de ceux qui croient que le Soudan est prêt à remplacer pour nous le marché anglais ou seulement le marché belge.

IX

LE FARDEAU DU PROTECTIONNISME

Nul ne contestera que le *pouvoir d'achat du contribuable est diminué en proportion de la somme d'impôts* qu'il est obligé de payer.

M. A. J. Wilson, dans *l'Investor's review* (mars 1897), a comparé les dépenses actuelles de la dette et de l'armement de divers États en 1870 à ce qu'elles sont actuellement, et a montré l'énorme accroissement de ce gaspillage d'hommes et de capitaux. Et il disait : « Supposons que la ligne des dépenses militaires et navales soit restée au niveau où elle était en 1869 ; que les dettes qu'elles ont provoquées n'aient pas augmenté, pas une de ces nations n'aurait pensé à établir un tarif de douane contre ses voisines. Toute l'Europe pourrait jouir d'une liberté d'échange égale à celle qui existe entre les Etats qui forment les Etats-Unis. »

Si l'argument de M. Wilson était complètement exact, les citoyens des Etats-Unis devraient être exempts de la maladie protectionniste, et ils viennent une fois de plus de nous prouver qu'ils en sont profondément atteints.

Mais, toutefois, je reconnais qu'il y a là une part de vérité : le poids des armements contribue au malaise; et alors, que fait-on pour y échapper? On y ajoute le fardeau des droits de douanes.

Voici les produits, en France, des droits de douanes proprement dits, pendant les deux périodes 1887-91 et 1892-96 :

Première période		*Deuxième période*	
1887.......	33.45	1892.......	43.07
1888.......	38.11	18:3.......	45.24
1889.......	35.45	1894.......	46.63
1890.......	39.14	1895.......	39.98
1891.......	39.36	1896.......	42.3
Total...	**1.806.2**	Total..	**2.168.2**
Moyenne.	**361.2**	Moyenne.	**433.4**
Différence.	**72.2**	Différence p. 100.	**19**

L'augmentation par an a été, en moyenne, de plus de **72** millions, soit une augmentation de **19** p. 100, et il s'est trouvé, dans un pays démocratique, une forte majorité pour voter avec enthousiasme cette surcharge d'impôt,sans compter les primes aux constructions navales, en compensation des droits de douanes, les primes à la sériciculture et à la filature, les primes à la culture du lin et du chanvre. Mais cette surcharge, qui se chiffre au budget, est la moindre partie du fardeau que font peser les droits de protection sur la population qui croit se protéger en se surchargeant.

Chaque fois qu'un *protectionniste réclame ou vote un droit de douane, il octroie un nouvel impôt à l'État, et en même temps, il consent à payer un impôt privé à tous les producteurs des objets qui sont frappés par la douane.*

Le criterium qui permet de distinguer avec certitude les droits fiscaux des droits protecteurs, c'est que, dans le premier cas, *les droits de douane ne sont établis que sur des objets que ne produit pas le pays*; c'est ce que fait l'Angleterre, qui frappe le thé, le café, le cacao, et établit des droits d'accise sur le vin, les fruits secs, la parfumerie, comme contenant de l'alcool. C'est l'application de ce principe : *on ne doit l'impôt qu'à l'Etat*, tandis que les protectionnistes exempteraient volontiers de droits les objets qui ne peuvent être produits dans le pays, à la condition d'augmenter les droits sur les objets qui peuvent être y produits. Ils font payer un impôt par les consommateurs de ces objets à ceux de leurs concitoyens qui veulent bien les produire. C'est un *impôt privé, perçu par des particuliers, établi à leur*

profit, et non pour des services d'intérêt commun; tel était le caractère des redevances féodales.

Un graphique publié par le ministère des Finances montre la progression des dépenses totales ordinaires et extraordinaires du budget : de 3.100 millions en 1876, elles se sont élevées à 3.842 millions en 1893, et ont été ramenées à 3.462 millions pour 1897.

Des journaux protectionnistes l'ont reproduit, les maladroits! car ils oublient le poids énorme dont les droits protecteurs chargent le consommateur français.

M. Léon Say considérait que les tarifs de 1892 représentaient une augmentation de contributions de 1.500 millions. M. de Molinari a publié ici même des évaluations analogues.

Le 15 février 1894, M. Viger prononçait avec orgueil ces paroles ; « La France a le droit sur le blé le plus élevé, ou à peu près, du monde entier ; c'est sur le marché français que le blé atteint le prix le plus fort. » Il n'y a qu'une nation qui ait un droit plus élevé sur le blé, c'est l'Espagne.

Un Pangloss du protectionnisme écrivait dans le *Marché Français*, que tant que le pain ne serait pas à 1 fr. 40 les 2 kilos, on n'avait pas à se plaindre.

Tandis que la moyenne de la production du blé a été, de 1891 à 1896, de 107.600.000 hectolitres, elle est estimée, cette année, à 88 millions et demi. On peut admettre que nous aurons à importer un chiffre égal à celui de 1891, soit en chiffres ronds 20 millions de quintaux.

Mais le droit ne joue pas seulement sur les blés importés, il joue sur tous les blés qui vont sur le marché dans le pays protégé.

Or, en déduisant 14 millions d'hectolitres pour la semence, ce ce qui n'est pas assez, et en supposant que pas un seul de ces hectolitres ne soit acheté ; en déduisant 19 millions d'hectolitres pour la consommation des agriculteurs producteurs de blé ; en déduisant pour la consommation industrielle 6 millions d'hectolitres qui cependant paient des droits; en ne tenant compte que de la consommation alimentaire par des personnes qui doivent acheter leurs blés, nous devons multiplier le droit de 7 francs par 39 millions de quintaux de blé provenant de la production intérieure et par 20 millions provenant du dehors : cette opération nous donne un chiffre de 413 millions.

Cette taxe est égale, à 27 millions près, au produit total des douanes prévu pour 1898 ; elle est à 69 millions près égale aux

recettes des quatre contributions directes ; elle est plus du double des droits sur les vins, cidres et bières ! Elle représente plus des deux tiers des intérêts de la dette consolidée et presque les deux tiers du budget de la guerre !

C'est là ce qu'il faut voir dans la politique protectionniste : les droits dits protecteurs sont des taxes introduites dans le prix de la marchandise, mais qui n'en frappent pas moins la bourse des consommateurs.

Cependant, depuis vingt ans le protectionnisme ne cesse pas de sévir. Après les manifestations des cotonniers et des métallurgistes en 1877, la France aboutit au relèvement du tarif de 1881 et à la suppression de tout traité de commerce en 1892. En Italie la réaction protectionniste a commencé en 1883 et a triomphé, avec notre collaboration, en 1888 ; les droits d'entrée ont été aggravés de 1888 à 1892 par la Suisse, le Portugal, la Suède, la Roumanie, la Serbie ; les Etats-Unis, après avoir abaissé un moment les tarifs du bill Mac Kinley, reviennent au tarif Dingley qui les aggrave.

La Belgique n'a pas osé frapper le blé, mais par la loi du 12 juillet 1895, elle a imposé la farine, la viande et certaines denrées alimentaires. Les protectionnistes s'agitent en Angleterre. Sir Howard Vincent a fait voter en 1886 son bill sur les marques de fabrique, qui a été une formidable réclame pour les fournisseurs d'objets que les Anglais vendaient auparavant sans déclaration d'origine. Il entend, ni plus ni moins que Colbert, que l'Etat n'achète rien à l'étranger pour sa flotte et son armée, même quand il ne peut se procurer en Angleterre les objets dont il a besoin. M. Chamberlain a, en 1896, proposé un Zollverein entre le Royaume-Uni et les possessions britanniques : il est vrai que ce projet a reçu un tel accueil que M. Chamberlain, un an plus tard, a déclaré que ce projet n'était pas « bon à prendre avec des pincettes. »

Ce qu'il y a d'admirable, c'est que les protectionnistes cherchent à faire de la propagande au dehors. Ils crient aux peuples étrangers : — « Votez des droits, des restrictions, des prohibitions, bravo ! tant mieux ! Proscrivez nos lainages. Repoussez notre bétail, notre volaille, notre beurre, nos fruits ! nous vous y invitons. Suivez notre exemple, car cela nous donnera un argument contre le libre-échange, et pour ce résultat, nous ne trouvons aucun sacrifice assez grand ».

Tout pays étranger, qui suit notre exemple de politique protectionniste, nous frappe : et nous devons nous en affliger.

Au contraire, tout pays étranger qui fait de la politique libérale

ouvre ses frontières à nos produits : et nous devons nous en réjouir.

Si les protectionnistes étaient patriotes, ils devraient donc crier à tous les peuples : — N'imitez pas notre exemple !

X

LES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE.

Les protectionnistes répètent tous les jours : « Puisque vous avez le traitement de la nation la plus favorisée dans tous les pays, sauf l'Italie et le Portugal, de quoi vous plaignez-vous ? »

Mais on se plaint de la surcharge que les droits de douanes imposent au produit. Ils peuvent réserver le marché intérieur de 38 millions d'habitants; mais ils disparaissent sur le marché extérieur : et là s'exerce la concurrence de tous les pays qui peuvent produire à meilleur marché.

« Mais, disent-ils, est-ce que les matières premières ne sont pas exemptes de droits ? »

Il est vrai qu'on a fait échapper aux tarifs de 1892 quelques matières premières, mais pas toutes : le cuivre, la houille, le bois commun paient des droits ; les céréales, cette matière première par excellence, sont frappées ; enfin, beaucoup des objets considérés comme fabriqués par la manufacture qui les vend sont des matières premières pour tel autre industriel. Je n'en veux pour exemple que les filés de coton. Voici ce que disait, au mois de mars dernier, dans une lettre destinée à combattre les projets de M. Georges Graux tendant à établir des droits de 12 francs par kilogramme sur la soie grège et de 15 francs par kilogramme sur la soie ouvrée, la Chambre syndicale des tissus et matières textiles de Saint-Etienne, en rappelant que l'industrie du ruban fait vivre 80.000 ouvriers et ouvrières dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire :

« La soie française n'entre que pour 11 p. 100 dans la consommation de la fabrique Stéphanoise. Cette proportion est établie par notre condition des soies. C'est donc sur 89 p. 100 de notre consommation que nous serions frappés d'un droit représentant 40 à 55 p. 100 de la valeur de notre matière première. Les droits de douane dont sont frappés les tissus étrangers à leur entrée en France représentant seulement 5 à 8 p. 100 du prix des tissus importés, il est facile de comprendre que les fabriques étrangères n'auraient pas de peine à accaparer le marché français tout entier.

« Les sériciculteurs ont proposé d'organiser, pour la soierie, le remboursement, à l'exportation du tissu, des droits qu'on aurait établis à l'entrée des soies. L'expérience déjà faite pour les tissus mélangés de coton, d'après l'article 10 de la loi du 11 janvier 1892, a suffisamment démontré l'impossibilité pratique de ce système.

« En effet, la Chambre de Commerce de Saint-Etienne a contribué à grand frais à la création d'un bureau de douane dans notre ville, pour faciliter le remboursement des droits sur les filés de coton. Mais les complications de ce remboursement, aggravées par les formalités imposées par le réglement d'administration publique du 25 mars 1892, les pertes résultant des retards dans les expéditions, sont telles que nous avons dû renoncer à peu près complètement à profiter du bénéfice que nous accorde la loi. Deux ou trois maisons de velours très importantes ont pu seules user des facultés de l'article 10. En 1895, sur 220.218 kilogrammes de ruban mélangé exportés, il n'a été opéré de remboursement que sur 2.975 kilogrammes. Or, l'année 1895 est celle dont les remboursements ont été de beaucoup les plus forts.

« Les frais nécessités par ces remboursements sont tout à fait hors de proportion avec les chiffres précités, puisqu'ils s'élèvent de 1/3 à 1/2 environ de la totalité de ces remboursements. »

XI

L'ALLEMAGNE ET LES TRAITÉS DE COMMERCE

On avait annoncé bien haut que les tarifs de 1892 assureraient la stabilité commerciale. Or, comme l'a démontré M. Ernest Brelay, ils ont organisé l'instabilité commerciale[1]. Il y a en ce moment une dizaine de propositions ou de projets de loi tendant à modifier les tarifs. A la veille de la récolte, on votait la loi du cadenas apparemment avec l'intention de s'en servir.

Hélas! nous économistes, en France, nous ne demandons pas le libre échange comme le prétendent les protectionnistes. Nous faisons même une concession de principe en réclamant des traités de commerce, mais nous les réclamons comme des garde-fous contre les élévations, contre les fantaisies de majorités parlementaires ignorantes et passionnées.

Ils ont fait leurs preuves en France pendant vingt ans. C'est en

---

[1] Conférence faite à la Chambre de commerce de Nice le 24 mars 1897. Broch. in-8. Guillaumin, édit.

grande partie grâce à eux que nous avons pu traverser l'effroyable crise de 1870. L'expérience a été décisive en leur faveur, tandis que la politique protectionniste a prouvé qu'elle ne pouvait provoquer que l'inquiétude et l'incertitude.

Ils viennent encore de faire leurs preuves. Au moment où la France se lançait dans la politique protectionniste, l'Allemagne rejetait la politique de 1879 et reprenait la politique des traités de commerce. En 1891, elle en contractait avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, la Suisse et en 1894 avec la Roumanie, la Serbie et la Russie.

M. Jules Maistre, gérant du consulat de Dusseldorf, dit[1] que c'est dans ses relations avec l'Autriche-Hongrie, la Russie et la Suisse, qu'elle en a le plus bénéficié. En 1889, l'Allemagne exportait en Autriche 58.530 tonnes de fer, ouvrages en fer, machines, voitures et instruments; ces envois montaient, en 1891, à 73.210 tonnes; en 1893, à 93.600 tonnes et en 1895 à 149.000 tonnes.

Pendant les mêmes années, l'exportation en Russie passait de 108.370 à 70.280 tonnes, puis de 84.530 à 242.480 tonnes; celle à destination de la Suisse s'éleva, de 69.170 tonnes à 114.380, 139.420 et 145.730 tonnes.

Pour les trois pays réunis, la totalité des résultats donne pour 1889, 246.070 tonnes; pour 1891, 257.780 tonnes; pour 1893, 317.560 tonnes, et pour 1895, 537.310 tonnes. De 1889 à 1895, l'exportation dans ces pays s'est donc accrue, pour les articles ci-dessus spécifiés, de 118 0/0.

Le total des exportations allemandes présente les résultats suivants :

Années.	Tonnes. (en millions de tonnes	Marcs. et de marcs).
1889	18,3	3.251,4
1893	21,3	3.244,6
1895	23,8	3.424,0
1896	25,7	3.713,8

De 1889 à 1893 les exportations ne gagnent en quatre années que 1.599.000 tonnes, tandis que, de 1893 à 1896, elles présentent une augmentation de 4.358.300 tonnes.

Le traité de commerce entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne,

---

[1] Rapport sur l'effet des traités de commerce conclus par l'Allemagne : 1° au point de vue de l'industrie du fer. 2° sur le commerce extérieur de l'Allemagne.

dit M. Arthur Raffalovich [1], a été mis en vigueur le 1er février 1892. En voici les conséquences :

	Exportations d'Allemagne en Autriche-Hongrie.	Exportations d'Autriche-Hongrie en Allemagne.
	Millions de florins.	
1892	229	355
1893	245	377
1894	257	387
1895	257	350
1896	256	367

L'importation des marchandises allemandes, ayant bénéficié de réductions de tarif, a progressé de 687 p. 100 entre 1891 et 1895 (de 8 à 62 millions de florins). L'exportation des céréales d'Autriche-Hongrie a diminué ; d'autre part, les marchandises autrichiennes, qui ont été l'objet d'abaissements de tarifs, entrent en plus grande quantité en Allemagne.

Voilà des faits dont nos hommes d'État même protectionnistes devraient tenir compte. Si nous, économistes, nous ne pouvons espérer d'ici longtemps que l'État remplisse son principal devoir économique, tel que le définissait M. G. de Molinari : « maintenir le milieu libre », nous réclamons, au moins, comme transaction, le retour au régime des traités de commerce. Il nous semble que la France n'a pas eu à se plaindre d'avoir repris ses relations avec la Suisse. Pourquoi ne les reprendrait-elle pas avec l'Italie et ne reviendrait-elle pas à un régime qui, pendant vingt ans, a contribué si efficacement à son développement économique?

YVES GUYOT.

---

[1] *Journal des Débats* du 20 septembre 1897.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. stat. Society* de Londres. L'agriculture dans le comté d'Essex. — Les caisses d'épargne. — La clôture des champs, mouvement d'arrêt. = *The Economist*. L'éloquence à l'heure. — Le bill sur les accidents industriels. — L'industrie des vélocipèdes. — L'agriculture et le bimétallisme. = *The Economic Journal*. Divers. — L'incidence des impôts en Irlande. Un grand nombre d'impôts légers se répartissent plus également qu'un petit nombre de lourdes taxes. = *The Economic Review*. La faillite de la coopération en Angleterre, elle n'y a pas rempli ses trois missions. — Encore l'individu et l'État. Contradictions. *The quarterly Journal of Economics*. Les trois périodes de la science. — La supériorité du travail intellectuel sur le travail manuel. = *The Journal of Political Economy* de Chicago. Le papier-monnaie vend souvent l'année future pour la minute présente. — Les chèques en circulation. = Les origines lointaines de la prospérité anglaise. — Divers. = *The Yale Review*. Les extravagances du parlement américain. — Le vote de dépenses indéterminées. — Les effets du manque de contrôle. = *The immigration question*, par M. Senner. = *Jahrbücher der Nationalökonomie*. Statistique de la population dans la Grèce antique. — Quel enseignement peut-on tirer de la statistique des grèves? — La théorie d'une science historique collectiviste. — Divers. = *Zeitschrift*, etc. (Revue des sciences politiques). L'État et son sol. — Le travail à domicile. — Le vélocipède. = *Archiv. für Sociale Gesetzgebung* (Archives de législation sociale). Le travail à domicile et les intermédiaires (gens calomniés). = L'organisation du Crédit Foncier en Allemagne, par M. F. Hecht. = *Allgemeines Staatsrecht* (droit politique général), par M. Louis Gumplowicz. = Les finances des États de l'Union américaine du Nord, par M. Bogart. = Les emprunts communaux en Prusse, par M. Kähler. = *Magisterium und Fraternitas* (origine des corporations des arts et métiers), par M. Rod. Eberstadt. = La question de l'étalon monétaire aux États-Unis, par M. Max Prager. = Critiques du bimétallisme, par Otto Heyer. = L'histoire du concept de l'évolution, par M. Mariupolsky. = L'idée de valeur, un dogme mystérieux, par M. Fr. Gottl. = Contributions à la logique de l'économie sociale, par M. Alfred Wenzel. = *L'Economista* de Florence. Les progrès de ces soixante der-

nières années. — Les syndicats agricoles. — Un bureau de renseignements pour ceux qui voudraient bien émigrer dans les colonies. = *Giornale degli Economisti* de Rome. Les impôts agréables. — Divers. = *La Riforma sociale*. Le danger de la concurrence des définitions. = *Lo stato al suo posto*. = Défense du libéralisme. = *El Economista de Madrid*. La décadence et le réveil économique de l'Espagne. — La surabondance des deux métaux précieux. = *El Economista mexicana*. Les nègres aux États-Unis. — Études sur les habitants primitifs. = *El concepto de organismo social*, par le professeur V. Santamaria de Peredes.

Journal of the R. stastistical Society de Londres, fascicule de juin 1897. M. Danvers se propose de faire connaître le mouvement de l'*Agriculture dans le comté d'Essex*, d'après l'histoire d'une seule ferme, surtout par rapport aux prix du blé et aux conditions du travail. L'histoire d'une ferme peut être très intéressante, mais elle ne peut nous renseigner sur les autres fermes de la contrée que si elle est typique. Et encore? Il est tel domaine où la culture des céréales prédomine, tandis que tel autre sert à l'élève du bétail et n'envoie au marché que du lait, du beurre et du fromage, ou aussi seulement des bêtes engraissées qu'on a achetées jeunes et maigres. Ce sont des établissements de natures différentes qui ne se prêtent pas aux comparaisons. Ce travail est une nouvelle tentative d'expliquer la crise agricole dans laquelle nous vivons, qui se manifeste par l'avilissement du prix du blé, par la baisse des fermages et par les plaintes des agriculteurs sans que nous — les contemporains — nous nous sentions complètement édifiés sur les causes du phénomène. Je ne reproduirais pas ici la liste si souvent dressée de ces causes, dont quelques-unes exercent incontestablement une certaine action, mais dont l'ensemble laisse toujours un doute dans notre esprit, par des raisons que nous n'avons pas à exposer ici.

M. H. W. Wolff présente un très substantiel travail sur les Caisses d'épargne des différents pays. Il montre qu'il n'est plus nécessaire de recommander l'économie; cette vertu est pratiquée partout et produit des milliards, elle constitue une vraie fabrique de capitaux. Mais ce qui préoccupe surtout M. Wolff, c'est l'emploi qu'on fait des immenses sommes ainsi recueillies. Le plus mauvais est attribué à la France et à l'Angleterre, le meilleur à l'Allemagne. La France et l'Angleterre emploient les fonds (sauf exception) d'une façon très peu féconde : en achat de rentes. C'est manifester une méfiance suprême contre des gens qui viennent de prouver — en apportant leur argent — qu'ils savent gouverner leurs intérêts, en se privant au besoin. En Allemagne,

l'État surveille les caisses d'épargne, mais il leur permet les emplois de fonds les plus variés, elles peuvent même utiliser une bonne partie de leurs dépôts comme capitaux mis à la disposition du crédit. Les caisses d'épargne alimentent même nombre de banques rurales et rendent ainsi de signalés services[1].

Le travail de Sir Robert Hunter sur la clôture des champs est très intéressant. Il raconte, à grands traits, l'histoire de ce mouvement de clôture qui détruisit peu à peu la moyenne et la petite propriété rurale en Angleterre, multiplia les grandes fermes, et forma même des *latifundia*. Depuis le milieu du siècle présent, une réaction contre ce mouvement a surgi, mais a-t-elle une grande portée ? En tout cas, on ne saurait lui dénier toute importance.

The Economist, de Londres. Nous avons le grand embarras du choix, aussi nous bornerons-nous à quelques courtes notes. Numéro du 15 mai. L'article sur l'éloquence parlementaire que nous y trouvons pourrait s'appliquer à beaucoup de pays autres que l'Angleterre. L'éloquence semble se mesurer à l'heure : aussi, un certain socialiste qui a eu besoin de trois séances pour débiter ses élucubrations passe-t-il pour un grand orateur. Il ne suffit plus, dans un parlement, de dire simplement quelques bonnes vérités pour faire de l'effet, il faut faire un discours en règle ; il n'y a pas de discussion, il y a une série de discours. Et il n'est pas nécessaire, du reste, d'être dans le vrai pour être éloquent, ce sont les mots et non les pensées qui font l'éloquence. (Je ne l'admets pas pour ma part, mais le public se contente de mots sonores).

Le numéro du 22 mai nous apprend que le bill sur les accidents industriels a passé à la chambre des communes. Nous n'avons pas encore vu la loi, mais nous savons que le principe de la responsabilité professionnelle a été adopté. Le gouvernement ne s'est chargé d'aucune garantie. La loi ne s'applique encore qu'à un petit nombre d'industries, mais il faut un commencement à tout. Nous ne savons pas encore si le bill a spécifié le taux des indemnités, comme en Allemagne, s'il y a des maxima modérés, ou si le montant des indemnités ou des pensions à payer aux victimes des accidents est fixé par des juges.

---

[1] Une récente loi française permet aux caisses d'épargne certains emplois de leurs fonds.

Le vélocipède a créé une nouvelle industrie, car la bicyclette est devenue une passion. Le nombre des fabriques de cycles s'est rapidement augmenté en Angleterre et dès l'année dernière, elles fournissaient de quoi monter tout un régiment de cyclistes par jour. Cette production étant loin de suffire, nous dit *The Economist* du 24 juillet, on a fondé de nouvelles compagnies et depuis l'année dernière 500 à 600 millions de francs ont été immobilisés dans la fabrication du véhicule à la mode. Et l'on croit encore que la mode ne règne que sur les chapeaux des dames et sur les manches de leurs robes !

Le numéro du 14 août nous apprend que la commission agricole chargée du rapport sur « Les souffrances de l'agriculture », n'a parlé du bimétallisme que dans le rapport supplémentaire, ce qui est une façon modeste de l'introduire dans le débat. Aussi ne le propose-t-on pas pour l'Angleterre, oh non ! mais pour les autres contrées, si seulement le gouvernement anglais voulait tenter des démarches auprès des autres gouvernements ! Le bimétallisme est donc un article d'exportation.

The Economic Journal, publié par la *British Economic Association*, sous la direction de MM. F. Y. Edgeworth et Henry Higgs (Londres, Macmillan), juin 1897. M. le professeur Brentano continue son travail sur les réformes agraires de la Prusse dont j'ai déjà parlé, et comme je dois traiter longuement ce sujet dans une prochaine occasion, je ne m'y arrête pas en ce moment. L'article suivant traite de l'altération de la monnaie sous Edward III. Nous nous bornerons à signaler l'article de M. Irving Fischer sur les différents sens du mot *Capital* et celui du professeur Edgeworth sur « la pure théorie de la taxation » qui traitent de questions bien subtiles, pour nous arrêter un moment sur l'article de M. B. Holland intitulé : de l'incidence des impôts en Irlande.

L'auteur arrive facilement à démontrer que l'Irlande est un pays pauvre, et qu'elle est surchargée d'impôts. L'auteur évalue à 2 millions sterling cet excédent de charges.

Il est d'ailleurs d'avis que, dans le Royaume-Uni, en général, l'incidence des impôts accable surtout les classes pauvres et met sur leurs épaules plus que leur part. Il est intéressant de relever les causes de ce fait, en le supposant exact. Depuis 1830, la législation fiscale anglaise a une tendance à simplifier de plus en plus le système de taxation, en réduisant le nombre des impôts. Le principe était donc : peu de taxes, mais des taxes très productives.

Or, il résulte de ce procédé que les inégalités produites par l'incidence des impôts s'aggravent. Arthur Young, qui était remarquable pour son bon sens, disait : Si, pour percevoir une somme donnée, on établit un grand nombre de taxes, on peut être presque certain qu'elles se répartiront également sur les différents contribuables. Un bon système de taxation se compose d'un grand nombre d'impôts légers. Quand les contributions sont simples et peu nombreuses, elles sont lourdes en proportion. C'est un système à éviter.

L'opinion d'A. Young a été citée en 1857 par Sir Georges Cornewall Lewis, alors chancelier de l'Echiquier. Mais il avait contre lui la pratique usuelle depuis une série d'années et un formidable adversaire, M. Gladstone. Je n'ai jamais tenu pour infaillible cet homme d'État célèbre — qui était d'ailleurs secondé alors par Sir Robert Peel — quoique la suppression de « l'impôt sur la lumière, l'impôt sur la propreté, l'impôt sur le déjeuner, etc. », avait quelque chose de séduisant et devait éblouir bien des imaginations, seulement M. Gladstone était très accessible à des idées utopiques. Le système qui régnait au milieu de notre siècle était la *liberal Midde Class financial Policy*, elle était facile à défendre par la théorie — et surtout par l'éloquence — mais était-elle suffisamment terre à terre pour s'adapter en tout cas à la nature des choses ?

L'article de M. B. Hollande rappelle que les impôts modernes sont surtout demandés aux revenus et aux héritages qui dépassent 100 livres sterling, à des taxes sur les affaires et à des droits sur la bière, les spiritueux, le tabac, le vin, le thé et d'autres denrées moins importants. Il trouve que l'impôt pèse trop lourdement sur la plupart d'elles et notamment sur les spiritueux et le tabac. Dans ces deux cas là, spécialement, je ne suis pas de l'avis de l'auteur. Ce sont des consommations nuisibles, très nuisibles même, et il est permis de réagir contre elles. L'impôt est peut-être le moyen le plus doux de le faire.

The Economic Review, revue trimestrielle publiée par la branche oxfordienne de l'Union chrétienne sociale (Londres, Rivington, Percival et C. juillet 1897). La pieuse revue se lamente de voir le principe de la coopération faire faillite à Londres avec éclat. L'objet de la coopération, nous apprend la *Economic Review*, était de réaliser trois points ; 1° De faire cesser les gros bénéfices des marchands et de procurer aux membres de la société les

objets nécessaires à la vie aux meilleures qualités et au plus bas prix possible; 2° De restreindre la rapacité du capital et d'assurer à tous ceux qui ont pris part au travail une participation dans les bénéfices; 3° De réaliser dans la pratique l'idéal de la fraternité humaine, d'encourager l'indépendance et la confiance en soi-même qui doivent préparer les membres à l'accomplissement des devoirs de la vie municipale et de la vie politique d'un pays libre.

Hélas! la coopération anglaise n'a rempli aucune de ces trois missions. Elle fait des affaires colossales, mais seulement en vendant ses denrées plus cher, sans en relever la qualité, et tout cela pour faire de gros bénéfices et pour se partager des dividendes qui vont de 15 à 30 p. 100 (p. 343). Le premier point, le bon marché et la qualité des denrées est donc manqué ; le second, également, car la part du travail est bien petite. Il ne s'agit pas de participation aux bénéfices, loin de là; sur 100 livres de bénéfice 12 shellings 4 de gratification constituent la part d'un des 50.000 employés et ouvriers occupés par la coopération,et qui sont d'ailleurs payés au taux le plus bas. Pas n'est besoin de dire que la fraternité, etc., n'existe que dans le sein de l'Idéal, qui n'a pas quitté ses inaccessibles hauteurs. Vouloir réaliser la fraternité sur la terre ! Haussons les épaules et passons à un autre exercice.

Il y aurait encore d'autres articles à analyser, et surtout à intervenir dans la discussion entre M. Fell et M. Egerton Swann sur les rapports entre l'individu et l'Etat (ils ont tort tous les deux et nous pourrions les renvoyer dos à dos) nous exprimerons seulement notre étonnement que la pieuse Revue, qui respecte certainement les dix commandements proclamés solennellement sur le Sinaï, ait pu permettre que M. Swann parle d'une manière si détachée de la propriété privée. Cela peut-être « social », mais ce n'est pas « chrétien ». J'ai donc eu raison de dire que ces deux mots jurent de se trouver ensemble.

The Quarterly Journal of Economics, publié pour la Harvard University (Boston, G. H. Ellis, juillet 1897). M. Bernard Moses présente un article intitulé : « De certaines tendances en économie politique », Il y a quelques bonnes idées dans ce travail, mais l'auteur y mêle des opinions qu'il a sans doute puisées dans les œuvres des socialistes de la chaire. Malheureusement l'espace ne permet pas de réfuter toutes les erreurs qu'on nous offre, bornons nous à relever quelques points. L'auteur distingue, pour l'économie politique, trois périodes. Dans la première elle consistait

surtout en préceptes applicables à la vie pratique, Adam Smith lui même pensait surtout à la pratique, mais il aspirait déjà à faire de la science. Il est vrai que des praticiens ont été les premiers à observer la vie économique et à rédiger leurs observations ; les savants ne sont venus qu'après et ont cherché à utiliser les faits recueillis pour fonder la science économique ; mais ils ont vu tout de suite, plus ou moins clairement, qu'il fallait distinguer entre la science et ses applications, qui constituent l'art économique. C'est là ce que M. B. Moses considère comme la deuxième période. Quant à la troisième période, il prétend, comme ses maîtres, que les économistes ont voulu faire abstraction dans leurs applications de toute autre influence que de celle des idées économiques, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte de l'histoire, de la morale et de toutes les autres sciences latérales. Si M. B. M. avait lu des livres français au lieu des ouvrages allemands et des quelques livres anglais modernes auxquels il a puisé, il aurait vu que « *l'application* » veut précisément dire : tenir compte des éléments non économiques. On en trouvera beaucoup de preuves chez les auteurs français, et moi-même j'ai beaucoup insisté sur ce point dans mes *Progrès de la Science économique depuis A. Smith* [1].

Je passe bien des choses plus ou moins discutables, pour m'arrêter un moment sur le passage suivant, p. 384. Après avoir démontré que plus notre société se complique, plus il devient difficile de s'y faire une situation convenable, M. B. Moses continue : « En se plaçant à ce point de vue, on perçoit aisément combien est absurde cette prétention du travail (manuel), de s'attribuer les progrès de la richesse, comme les ayant produits. La prétention opposée serait bien moins déraisonnable. L'intelligence qui conçoit et dirige le travail pourrait avec beaucoup plus de raison s'en attribuer le produit, car sans ses inventions, ses projets ou prévisions, sans l'organisation effective de ses entreprises commerciales et industrielles, la société moderne n'existerait pas, et les hommes qui, aujourd'hui, travaillent pour avoir leur part des produits perfectionnés, déterreraient encore des racines et cueilleraient des glands pour leur nourriture.... » Ici l'auteur mérite un double éloge : 1° pour avoir vu la vérité ; 2° pour avoir osé la dire... on pourrait ajouter ; 3° bien que ses maîtres

[1] Du reste, les Allemands qui font de la « Politique Sociale » ne cultivent pas la science économique, la politique sociale est purement et simplement de l'application.

enseignent qu'il faut favoriser l'ouvrier. Il préfère favoriser l'intelligence.

The Journal of political Economy de l'Université de Chicago, Mars 1897. Ce numéro renferme plusieurs articles intéressants que nous devons au moins mentionner, faute de pouvoir les analyser, M. W. C. Mitchell examine l'influence des « Dosverts » (*greenbacks*), ou du papier-monnaie des États-Unis, sur la guerre civile. On sait que le papier-monnaie, émis en trop grande quantité, perd de sa valeur (assignats); il en a été ainsi TOUJOURS et aussi lors de la guerre civile américaine. On a dû élever la solde des troupes pour que les hommes puissent joindre les deux bouts. Parions néanmoins qu'à la prochaine occasion, qu'elle se présente en Europe ou en Amérique, on recommencera. C'est que trop de gens vendent l'année — même le siècle futur — pour la minute présente.

M. David Kinley cherche à évaluer le montant des « Instruments de crédit » qui jouent un rôle dans les affaires commerciales. Il arrive à trouver que les chèques etc. entrent dans les payements pour 75 à 80 p. 100. M. R. H. Witten expose le système des impositions communales de Chicago, non sans le critiquer — M. W. L. M. King fait connaître l'organisation des Trades-Unions aux Etats-Unis. Il montre que la politique influe trop sur ces institutions qui, pour cette raison, ne rendent pas les services qu'on attend d'elles. Enfin M. Ch. Zublin consacre un article à « la position industrielle dominante de l'Angleterre ». L'auteur prend comme point de départ de son exposé « the dawn of history » l'aube de l'histoire, il remonte même jusque avant que l'histoire ait commencé à poindre, c'est-à-dire au temps où les îles britanniques faisaient encore partie du continent européen. On voit que l'auteur renchérit sur certains économistes allemands qui se bornent à rester dans les temps historiques. M. Zublin trouve que, par sa situation géographique, la Grande-Bretagne était prédestinée à dominer le monde industriel, qu'elle devait faire les inventions et déployer l'esprit d'entreprise qui l'ont enrichie, et qui lui ont valu la position dominante que l'on sait. L'auteur ne parle-t-il pas comme un croyant? La foi sauve.

The Yale Review (Tuttle, Morehouse et Taylor à New-Haven, Conn. E. U.) mai 1897. M. Rollo Ogden s'est donné la tâche « d'analyser les extravagances du Congrès (parlement américain). »

Le 54e Congrès s'ouvre par un discours motivé du Président, invitant le Congrès à pratiquer la plus stricte économie. Un mois après, un rapport du comité des Voies et Moyens constate que le budget est « grievously » en déficit et propose des impôts pour augmenter les revenus. On insiste de différents côtés sur la nécessité de retrancher des dépenses et de n'en voter aucune nouvelle « ni pont, ni port, ni monument public..., pas même un couteau à papier ». Le temps se passe, le Congrès touche à la fin de ses pouvoirs, et pas un bill destiné à augmenter le revenu n'est devenu loi, tandis que des lois autorisant de nouvelles dépenses — pour un ensemble supérieur au montant du budget — ont passé sans la moindre difficulté. En additionnant ces nouvelles dépenses, on a été péniblement impressionné de voir qu'elles s'élevaient à la somme de 515 millions de dollars, plus de 2.600 millions de francs! L'auteur insiste avec éloquence sur les abus signalés, ce qui, dans l'espèce, n'est pas difficile.

Il recherche ensuite les causes particulières du phénomène, et il signale surtout les suivantes : 1° L'usage des appropriations permanentes et indéfinies se multiplie. Par exemple : le Congrès décide une fois pour toutes qu'on payera les dettes. Voilà une dépense permanente et d'un chiffre indéterminé, puisque le montant de la dette varie. De même pour l'amortissement, pour l'entretien de la milice, pour les frais de perception, etc., etc. Le 52e Congrès a voulu avoir le cœur net sur la valeur de ces *etc.*, il les a comptés et a trouvé qu'à côté du budget 185 lois spéciales de « permanent appropriations » tiraient ainsi des fonds du Trésor. Mais il y a des lois et des lois.

2° Le contrôle des dépenses est de plus en plus affaibli, comme le montre l'auteur, en expliquant les différents procédés en usage sur ce point depuis une série d'années. — La 3e cause citée par l'auteur, c'est que le président du comité des appropriations (commission du budget) a, depuis que M. Randall ne l'est plus, perdu toute influence. Il est curieux qu'un seul homme ait pu obtenir une pareille influence, et qu'on désespère de trouver un moyen sérieux de protéger le Trésor. « Quel remède peut-on employer? demande l'auteur. « Nous sommes obligés de penser, comme M. John Morley, que dans la pratique politique, les moyens sont généralement des pis-aller, le choix du moindre mal (exactement : *choice between blunders*). »

The Immigration Question, par J. H. Senner, travail publié à

Philadelphie par l'*American Academy* of political and social Science, 1897, 15 juin). Ce travail annonce en quelque sorte la fin de la période d'immigration aux États-Unis. C'est le commissaire principal de l'immigration — il se dit plaisamment le premier concierge ou portier (gatekeeper) des États-Unis — qui écrit l'article, et il nous raconte comment les choses se passaient et se passent. Autrefois, on voyait jusqu'à 800.000 étrangers débarquer en une année aux États-Unis. On ne leur posait aucune question, ils étaient facilement naturalisés et exerçaient immédiatement leur part d'influence sur les affaires du pays, mais un certain nombre de ces nouveaux venus tombaient bientôt à la charge des institutions de bienfaisance. Certaines contrées européennes envoyaient même leurs indigents au-delà des mers pour s'en débarrasser. Mais on y a mis le holà.

En 1864, on vota encore une loi pour encourager l'immigration; en 1872, on en proposa une qui ne passa pas. La première loi restrictive est de 1875, elle interdit l'importation de prostituées chinoises ou Japonaises; en 1882 on réglementa, mais peu efficacement, l'immigration, et ce n'est qu'à partir de 1891 [1] qu'on interrogea les immigrants. Enfin, la loi du 3 mars 1893 a pour ainsi dire arrêté complètement leur affluence (*come to a standstill*). En effet, nombre d'immigrants furent empêchés de débarquer, et cela bien que les dispositions de cette même loi empêchassent déjà leur embarquement en Europe (les navires qui embarquent des personnes non admissibles, doivent les ramener en Europe, sans indemnité). D'autres mesures, ajoute l'auteur, empêchent les étrangers de devenir fonctionnaires ou de tomber à la charge des établissements de bienfaisance.

L'auteur entre dans beaucoup de détails pour montrer combien il est difficile maintenant d'entrer aux États-Unis, et cela, dit-il, sous les yeux mêmes de la statue de la Liberté, qui est placée sur une petite île de la baie de New-York. Quand le navire est entré dans le dock, tous ceux qui peuvent prouver (sufficient proof) qu'ils sont citoyens des États-Unis sont autorisés à débarquer, ils sont libres de rentrer chez eux. Puis les passagers de seconde classe (*Steerage*) sont amenés dans un bâtiment spécial (Ellis Island) où des employés et des médecins des deux sexes les passent en

[1] L'auteur ne mentionne pas la loi (restrictive) interdisant le débarquement des ouvriers qui arrivent munis d'un contrat de travail. (C'étaient des ouvriers qui étaient engagés pour un salaire inférieur à celui qui avait cours aux États-Unis).

revue au point de vue sanitaire. Puis, ils sont examinés à un autre point de vue, pour savoir s'ils seront admis à débarquer. Chaque cas est étudié séparément par 4 fonctionnaires ayant le caractère de juges, et 3 au moins doivent être favorables à l'admission pour laisser passer l'immigrant. S'il y a quelque doute, ce dernier est retenu pour être soumis à un examen plus approfondi. Dans l'année 1894-1895, 24.000 individus, et en 1895-1896, 40.539 passèrent ainsi devant le « bureau d'enquête spéciale ». N'oublions pas que chaque cas est examiné à part et que l'appréciation individuelle joue un grand rôle dans les décisions. Nous passons, faute d'espace, nombre de détails intéressants (on se les procurerait au besoin chez les consuls des E. U. et dans les bureaux des compagnies de navigation) ; nous ajouterons seulement que ne pas savoir lire et écrire, peut être une cause d'exclusion. — Morale : il y a un paradis de moins sur la terre. — Il est vrai qu'il y a encore les colonies des tropiques ; n'oubliez pas d'emporter de la quinine.

Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik (Annales d'économie politique, etc.), dirigées par M. le professeur Conrad et ses collègues (Jena, G. Fischer). De la livraison du mois de mars 1897 nous mentionnerons deux articles. L'un est de M. J. Beloch (Rome), qui défend ses vues sur la population de l'antiquité contre les attaques de M. Seeck. Je connais et apprécie hautement le livre de M. J. Beloch (*Historische Beiträge zur Bevölkerungslehre*), mais non le travail de son adversaire, si ce n'est par quelques citations, mais je suis disposé à donner raison à M. Beloch, dont les arguments sont généralement bons, quelquefois excellents. Je me fais violence pour ne pas présenter quelques extraits... mais il faudrait des pages...!

L'autre, l'article est de M. V. Mataja, il expose longuement (58 grandes pages) comment on doit faire la statistique des grèves. L'auteur est très compétent en cette matière, son travail a une valeur réelle, et je le recommande à tous les chefs d'office du travail, mais quand on a faim, il ne suffit pas qu'on vous expose savamment comment on fait du pain, ou comment le pain contribue à l'alimentation de l'homme, quand on a faim, on veut manger. C'est-à-dire : veuillez tirer des volumes sur les grèves ce qu'ils renferment d'enseignement. Souvent des centaines de pages de chiffres ne nous disent que ceci : Dans tel pays et telle année, sur X grèves, la moitié moins N ou plus N ont réussi, et les autres

non. Ou aussi, dans tant de grèves, on demandait plus de salaire, dans tant une réduction des heures de travail, etc., etc. C'est sans doute quelque chose de savoir un fait, mais ce n'est pas assez, je voudrais que la science en profitât. Un fait est du savoir, mais pas de la science.

Dans la livraison d'avril, signalons : 1° un curieux travail de M. Eulenburg sur la fréquentation des Universités allemandes, depuis 1386 jusqu'en 1705, et 2° un travail sur la législation américaine relative au Sweating system.

Nous nous arrêterons plus longtemps sur le fascicule du mois de mai, où nous trouvons un article de M. F. Rachfahl intitulé : « De la théorie d'une science historique collectiviste ». Cette théorie est de M. Lamprecht, et M. Rachfahl la critique.

M. Lamprecht est l'auteur d'une volumineuse histoire d'Allemagne, etc., ou si l'on veut d'une « Culturgeschichte[1] » (histoire de la civilisation) de ce pays. Le mot allemand entre guillemets que l'on vient de lire reçoit des définitions différentes, selon les auteurs, mais ces histoires ont cela de commun que l'historien ne se propose pas seulement de tracer l'histoire politique du pays, mais encore et surtout, l'évolution religieuse, morale, économique, etc., de la nation. M. Lamprecht s'est acquitté brillamment de cette tâche, mais on lui reproche, non sans raison, d'être sous l'influence d'une théorie discutable, et de s'être rendu coupable de quelques inexactitudes — causées peut-être par sa théorie. Cette théorie est attaquée par un savant distingué, M. Félix Rachfahl, privat docent à l'Université de Kiel, qui lui porte de rudes coups. Voici brièvement de quoi il s'agit :

M. Lamprecht enseigne qu'il y a deux séries d'actes ou de faits humains ; les uns sont « génériques » ou « typiques », c'est-à-dire *nécessaires*, car ils sont soumis au « principe causal » (la série se compose d'une suite de causes et d'effets) ; les autres actes ou faits sont « individuels », ils résultent de la volonté ou liberté humaine qui tend vers un but (*Zweck*), c'est en ces actes que se manifeste la liberté. L'histoire doit s'occuper des faits nécessaires et des faits libres, mais les premiers sont les plus importants, car ils ne se rencontrent que dans la société, dans une nation ou dans toute autre *collectivité* humaine. M. Lamprecht n'accorde la liberté, le libre arbitre, la spontanéité qu'à son corps défendant, il la réduit au minimum, tandis qu'il met tous les actes sociaux sous le régime d'une

---

[1] Voy. aussi : *Deutsche Zeitschr. für Gechichtswiss.* N. F. I. p. 75 et suiv.

causalité nécessaire qui permet de remonter du dernier effet... par toute la série.. jusqu'à la première cause. C'est, comme on voit, une théorie, ou philosophie de l'histoire complètement matérialiste. Aucune place n'est laissée à l'Idée, à l'influence des hommes de génie ou d'une forte volonté, etc. M. Rachfall présente de très sérieux arguments contre cette doctrine, et j'aurais aussi de sérieuses objections à faire, mais avant tout, il faut rester dans les limites de l'espace dont on dispose.

Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft (Revue des sciences politiques) dirigée par M. Schäffle (Tubingue, Laupp), 53e année, fasc. III, 1897. Nous mentionnerons, tout à l'heure, les principaux articles de cette livraison trimestrielle, pour consacrer d'abord quelques lignes à l'analyse d'un travail de M. Ratzel sur « l'Etat et son sol ». Le mot *sol* implique ici tous les synonymes de ce mot, savoir : territoire, terrain, terre, c'est-à-dire la base solide de l'Etat, le fond sur lequel se tiennent et se meuvent les hommes. L'auteur pense qu'on n'a pas assez étudié les rapports des sociétés humaines avec la terre et il présente sur ces rapports des réflexions remarquables. Ne parlons pas de l'influence de la situation géographique du territoire, ni de la mer, ni des montagnes, pas même de la fertilité du sol, mais seulement des hommes qui habitent un espace déterminé de la Terre. Supposez cet espace peuplé par des habitants peu nombreux, une tribu, une horde ; la population avec le temps s'accroît, s'organise, subit des influences politiques, voilà un Etat formé, et qui, parfois, devient grand et puissant. Or, en contemplant cette évolution, par simple inadvertance, on ne fait pas la part du sol, on ne pense qu'aux hommes, qu'à leur organisation politique, et tout au plus économique. Et pourtant, la terre a une étendue limitée, avec des limites fixes et arrêtées, tandis que les hommes se multiplient, la tribu devient nation, et ce rapport entre une quantité immuable et une quantité progressive influe bien plus que l'on pense sur la politique d'un Etat, sur sa prospérité, ses progrès, etc. Il est des pays qui voient émigrer tous les ans, de cent et deux cent mille habitants, non sans regret, sans doute, mais sans en être très émus, car on sait que la fécondité naturelle de la population remplacera bien vite les absents. Mais si l'Etat perdait le territoire qu'il faut pour nourrir 100 ou 200.000 individus ou davantage, quelle profonde émotion s'emparerait de la nation ! M. Ratzel aborde encore d'autres points de vue, mais nous devons nous borner à renvoyer à son travail.

Quant aux articles de fond auxquels j'ai fait allusion ci-dessus, l'un de M. Friedrichovicz, traite des entreprises de confection à domicile (l'auteur préférerait voir établir de grands ateliers, où la surveillance serait plus facile) ; le second de M. Ortloff, insiste sur la nécessité de réglementer l'usage des vélocipèdes dans la rue pour éviter les accidents. Cet article a suscité en Allemagne une vive polémique de laquelle il résulte que la bicyclette n'est populaire que chez les cyclistes ; le troisième article, de M. Schubert-Saldern, esquisse une philosophie du droit en se plaçant à un point de vue psychologique et historique, (sujet très intéressant, mais dont l'analyse demanderait plus de pages que je n'ai de lignes).

Archiv für sociale Gesetzgebung (Archives de la législation sociale) dirigées par M. H. Braun. Berlin, C. Heymann 1897 t. x., fasc. 4. Dans le 1er article, M. A. Weber analyse les résultats d'une enquête sur le sweating system. Il peut y avoir des cas où des patrons sans conscience exploitent des travailleurs malheureux, mais en réalité ce cas se présente assez rarement. On a multiplié les accusations, mais quand on y a regardé de près, on a vu que si certains ouvriers et certaines ouvrières ne gagnaient — surtout dans le travail à domicile — que de trop faibles salaires, ni le patron, ni les intermédiaires n'en étaient la cause. Cela ressortait, du moins, avec évidence de l'enquête qui fut faite sur les conditions dans lesquelles s'opérait la confection des vêtements et de la lingerie à Berlin, et dans un certain nombre d'autres villes. On sait que, dans certaines parties de l'Allemagne, le confectionneur en gros est en rapport direct avec les travailleurs des deux sexes, et que, dans d'autres il y a des intermédiaires entre les deux parties. C'est surtout aux intermédiaires — il y en a 2.000 à Berlin — qu'on en voulait. On croyait qu'ils étaient la cause des bas salaires. Mais, généralement, il n'en est rien. Le confectionneur leur donne un fixe à forfait pour le salaire et quelques fournitures accessoires, et certes, l'ouvrière ne reçoit pour sa part, qu'une partie de ce fixe, mais l'intermédiaire doit : 1° chercher la matière première chez le fabricant; 2° la tailler (ou la faire débiter par un coupeur à sa solde); 3° la distribuer aux couturières; 4° surveiller la confection ; 5° recevoir la confection dégrossie ; 6° faire faire les boutonnières, repasser, apprêter par un personnel à lui, et rapporter le produit achevé au fabricant. Retenez aussi que souvent il s'est réservé des pièces pour être cousues par les mem-

bres de sa famille... Et avec tout cela, que croyez-vous que gagnent la plupart des intermédiaires? Réponse : le salaire d'un ouvrier, des 30 à 40 marks (37 fr. 50 à 50 francs) par semaine. Il y en a peu qui gagnent davantage, jusqu'à 100 marks, mais, en somme, la commission d'enquête a reconnu qu'ici, les intermédiaires rendaient des services, et que leur salaire était bien gagné.

L'auteur de l'article, qui entre d'ailleurs dans des détails variés, ne conteste pas ces faits et n'a que des réformes de valeur douteuse à proposer. Ne pourrait-on pas, demandent-ils, remplacer les intermédiaires sous-entrepreneurs par de simples commis? Et d'abord, ces commis seraient plus chers que les si nombreux petits intermédiaires ; ils recevraient moins, il est vrai, que les grands, mais la différence entre le traitement du commis et le gain de l'intermédiaire n'irait pas aux couturières payées à la pièce selon un prix courant, c'est le fabricant qui la mettrait dans sa poche. Puis, le commis y mettrait-il le soin qu'on trouve chez le petit entrepreneur?...

Si l'espace le permettait, nous parlerions de la petite industrie, des artisans de toutes les professions, qui luttent contre la grande industrie, s'imaginant pouvoir vaincre sa concurrence, si on les organisait en corporations, *Innungen*. Ceux qui soutiennent cette opinion ressemblent à des vieillards qui s'imaginent être pris pour des jeunes gens, s'ils teignaient en noir leur barbe blanche !

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner l'analyse de la *Zeitschift für Volkswirtschaft* etc. autrichienne qui renferme entre autres (tome VI, 2 et 3) des articles très étendus sur les impôts directs en Autriche et la réfutation de la doctrine de K. Marx fondée sur le tome III du *Capital*.

Die Organisation des Bodenkredits in Deutschland (l'organisation du crédit foncier en Allemagne) par M. le conseiller intime Félix Hecht, Directeur des Banques hypothécaires de Mannhein et Ludwigshafen [1]. (Leipzig, chez Duncker et Humblot, 2 vol. 1891). L'auteur distingue trois catégories d'institutions de crédit hypothécaires : 1° des institutions placées sous la garantie de l'Etat ou d'une province, même d'une ville ; 2° institutions organisées coopérativement (p. ex. les *Landschaften*, etc.); 3° institutions fondées par des sociétés

---

[1] Ces deux villes ne sont séparées que par le Rhin, mais Mannhein est en Bade et Ludwigshaven en Bavière (Palatinat.)

d'actionnaires. Les deux volumes que nous avons sous les yeux ne traitent que des institutions hypothécaires de l'Etat et des provinces, des volumes spéciaux (dont la rédaction est déjà très avancée) seront consacrés aux autres catégories de Banques foncières.

Il y a, en ce moment en Allemagne 12 institutions hypothécaires garanties par l'Etat ou par des provinces, la plupart situées en Thuringe, fondées pour faciliter le rachat des servitudes principalement féodales. La Prusse n'a pas voulu accorder la garantie de l'Etat à une banque hypothécaire, et si nous trouvons parmi les 12 établissements que nous venons de mentionner celles de Hanovre, Cassel et Wiesbaden, c'est qu'elles existaient avant l'annexion à la Prusse (1866) des trois territoires (Hanovre, Hesse, Nassau) dont ces villes étaient les capitales. Ces trois institutions ont été maintenues, mais la garantie a passé aux provinces, qui ont, comme on sait, des corps représentatifs (des Etats). Du reste, ni la Bavière, ni le Wurtemberg, ni la Saxe ou le Grand Duché de Bade ne renferment de Banque hypothécaire de l'Etat.

M. Hecht ne discute pas, il expose ; ajoutons : avec une très grande clarté. Il nous fait connaître l'organisation de ces institutions et leurs procédés, d'où elles tirent leur capitaux, à quelles conditions elles prêtent — ce qui implique le taux des intérêts — ; si elles prêtent de l'argent comptant ou fournissent des obligations à négocier à la Bourse; quelle est la moindre somme prêtée à la fois et jusqu'où les prêts peuvent s'élever ; comment on évalue le gage foncier ; l'emploi des excédents, etc. Nous ne pouvons qu'indiquer ici les matières exposées sans essayer de les reproduire.

Après avoir expliqué sommairement et comparé l'organisation et les procédés des différentes institutions officielles, M. Hecht prend ces établissements un à un, en raconte l'histoire, décrit et même commente les procédés, reproduit la statistique et le mouvement des affaires pour une série d'années, et enfin (dans le tome II) donne toute la législation, les règlements, la jurisprudence de chaque établissement, généralement depuis son origine jusqu'à nos jours. C'est un ouvrage qui ne doit manquer dans la bibliothèque d'aucun établissement de crédit.

Allgemeines Staatsrecht (Droit politique général) par Louis Gumplowicz, professeur à l'Université de Gratz (Innsbruck, Wagner, 1897) 2e édition remaniée et augmentée. L'auteur traite de l'Etat, de son origine, de ses formes, de l'administration, des Par-

lements, du droit, de la société, et sur toutes ces matières d'une si haute importance il présente des idées neuves ou originales et suggestives, qui renferment sans doute une part de vérité, mais qui, comme toutes les doctrines systématiques, sont susceptibles d'être contestées. L'auteur n'admet pas le contrat social, ni les autres théories qui enseignent la formation pacifique des États; selon lui, tous les Etats sans exception sont le produit de la conquête. Généralement une peuplade nomade a envahi un territoire habité, s'en est emparé; si elle a été la plus forte, elle a assujetti la population sédentaire, d'où il vient qu'on peut définir l'Etat : un composé de gouvernants et de gouvernés.

Que la plupart des Etats soient le résultat d'une conquête, cela est certain, mais que tous le soient, cela ne me paraît pas prouvé. Je ne connais pas l'origine des Incas, mais si la légende de Manco-Capac a une base réelle, il peut très bien s'agir d'un homme civilisé qui a réuni autour de lui des sauvages que sa supériorité intellectuelle lui a permis d'organiser et de gouverner. Et d'où venaient les chefs de clan, les émirs, les caciques et autres petits rois? Descendaient-ils nécessairement de tribus ou peuplades étrangères?

Le système de M. Gumplowicz ne lui permet pas d'admettre que l'Etat se compose d'individus. Se compose-t-il de familles, comme le croient beaucoup de publicistes depuis Aristote? L'auteur distingue : la famille n'a pas existé avant l'Etat, ne l'a pas produit, c'est l'Etat qui a produit la famille, elle lui est postérieure. En effet, la famille grecque des temps historiques se compose de trois rapports : celui du mari et de la femme, celui du père et des enfants, celui du maître et des esclaves. Or, soutient M. Gumplowicz, l'Etat a précédé l'esclavage. C'est une simple affirmation, je conçois pourtant très bien que des tribus aient pu s'emparer d'individus isolés, d'enfants, pour en faire des esclaves.

La théorie des origines de l'Etat est la conséquence de son opinion sur l'origine des hommes: l'auteur ne croit pas à l'unité de l'espèce humaine. Pour ma part, je ne sais ce que je dois en penser. J'ai lu un certain nombre d'auteurs sur la matière; les uns soutenant l'unité, et les autres la pluralité de l'espèce humaine, mais chacun a présenté de si faibles raisons que j'ai toujours été de l'opinion contraire à la sienne. Aussi, après avoir pesé les arguments que M. Gumplowicz a réunis en faveur de la pluralité, je me surprends à trouver d'excellents arguments nullement théologiques, mais physiologiques et autres en faveur de l'unité. Ainsi, parmi les hommes, le Noir et le Blanc, le Jaune et le

Rouge ne constituent pas des ESPÈCES (*Arten*), mais des variétés (races), preuve irréfragable : leurs mariages sont féconds. Puis, ils ont tous le nez au milieu de la figure, au-dessous des deux yeux, et les oreilles à côté. Un détail, la circulation du sang, l'alimentation, etc. etc. se font de la même manière chez les hommes de toutes les races. Je suis même disposé à penser que dans les différentes races la proportion des intelligents et des imbéciles, des vicieux et des vertueux soit à peu près la même et qu'ils diffèrent seulement de degré. Ne serait-ce pas également un miracle que des hommes exactement pareils surgissent tout d'un coup dans les quatre ou cinq parties du monde et se mettent à parler, pour médire du prochain ?

Bien des choses qui datent d'avant les temps historiques resteront pour nous des énigmes insolubles, il faut savoir en prendre son parti. Quoi qu'il en soit, et bien que je ne sois pas toujours d'accord avec lui, je reconnais le mérite de son livre, qui exprime nombre de vérités avec une louable netteté. Tenez, pour terminer, en voici encore un exemple (p. 329). « Dans la Politique, ce ne sont jamais le droit et la morale qui l'emportent, mais la violence et la ruse. Seule la civilisation, qui tend constamment vers le progrès, s'est posé le but, non encore atteint [1], de faire prévaloir dans la politique aussi la morale et l'humanité. »

Die Finanzverhältnisse der Einzelstaaten etc. (Les finances des États de l'Union américaine du Nord), par E. L. Bogart (Iena, G. Fischer, 1897). On s'est occupé jusqu'à présent plus spécialement des finances des États-Unis dans leur ensemble ; le travail de M. Bogart étudie les finances de chacun des États qui constituent l'Union. L'auteur donne l'histoire, les lois, la statistique, mais nous nous bornerons à faire ressortir quelques points curieux. D'abord en ce qui concerne la puissance du gouvernement fédéral, sa constitution décide que tous les pouvoirs politiques, administratifs, etc., qui ne lui ont pas été expressément conférés sont restés dans les attributions des Etats, dont les lois fondamentales renferment généralement une disposition analogue, qui réserve aux peuples les pouvoirs non conférés. Ces dispositions trouvent de fréquentes applications.

---

[1] Savez-vous pourquoi ce but n'est pas atteint ? Parce qu'on ne pense qu'à améliorer les autres, et jamais soi-même ; si l'on s'appliquait à s'améliorer soi-même, on n'aurait pas besoin de s'occuper des autres.

Puis, une disposition qui déclare que les particuliers ne peuvent pas traduire un Etat américain devant un tribunal fait que rien n'empêche ces Etats, si cela leur plaît, de répudier leur dettes, et quelques-uns ont fait usage de cette faculté. Il en est résulté que des lois postérieures leur ont retiré une partie de leurs pouvoirs pour les empêcher d'abuser d'abord des emprunts, puis de la répudiation des dettes.

Pendant une certaine période, les Etats qui existaient alors (vers 1838), avaient emprunté 52.640,000 dollars pour établir des banques, 60.201,551 dollars pour construire des canaux, 42.871,084 dollars pour des chemins de fer, pour des entreprises diverses 15.093,552 dollars, ensemble 170.806,187. Plusieurs circonstances ont poussé à ces dépenses, mais la cause la plus active semble avoir été que le gouvernement fédéral ne s'occupait pas assez des intérêts économiques des Etats, de sorte que ces derniers crurent devoir prendre les choses en mains. Seulement, les gouvernements ne sont pas de bons entrepreneurs, il s'ensuivit que les dettes augmentèrent toujours et atteignirent en 1870 plus de 352 millions de dollars (p. 8), sans avoir produit pour le pays le bien qu'on en attendait. Alors les citoyens se mirent à restreindre les pouvoirs des parlements des Etats, exigeant que les entreprises économiques fussent abandonnées aux particuliers. Aussi, en 1880, la dette des Etats était descendue à 297 millions, en 1890 à 228 millions, tandis que les dettes des villes, qui avaient été de 27.500,000 dollars en 1842, de 328 millions en 1870, de 684 millions en 1880, atteignirent 724 millions de dollars en 1890, sans compter les dépenses des comtés ou arrondissements.

Nous sommes obligés de renvoyer au livre de M. Bogart pour de plus amples détails.

Die preussischen Kommunalanleihen etc. (Les emprunts communaux et la centralisation du crédit communal) par M. W. Kähler, privat docent à Halle. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les dettes communales et provinciales en Prusse, lois et statistiques, et s'efforce ensuite de montrer que la centralisation des emprunts serait avantageuse à ces corporations en leur procurant un crédit moins cher, le taux de l'intérêt étant plus bas pour les sommes (ou capitaux) importantes que pour les petites. Ce travail est plein de documents, les arguments de l'auteur sont plausibles, mais je n'ai pas encore eu le temps de me faire une opinion sur la question principale.

Magisterium und Fraternitas, Etudes sur l'origine des corporations d'arts et métiers (*Zünfte*), par Rodolphe Ebertstadt (Leipzig, Duncker et Humblot, 1897. L'auteur a travaillé d'après les sources et paraît contribuer à jeter de la lumière sur ces institutions du moyen âge. Ces corporations ont passé par plusieurs phases avant d'avoir pris la forme sous laquelle elles nous sont devenues familières. Il paraît qu'elles descendent généralement des artisans que les seigneurs entretenaient dans leur château ou sur leurs domaines pour la production des objets nécessaires à la vie, autres que les produits de l'agriculture. A partir du xe siècle (à peu près) le nombre de ces artisans s'était multiplié et était devenu tellement grand que le travail dû au seigneur ne suffisait plus pour les occuper, et probablement pas non plus pour les nourrir, plusieurs d'entre eux obtinrent la permission — car ils n'étaient pas libres — de s'établir dans la ville voisine pour exercer leur métier à leur propre compte. Mais ils n'eurent pas cette permission gratuitement; les redevances qu'on leur imposait était une sorte de rachat des services personnels qu'ils devaient et aussi la reconnaissance des droits héréditaires du seigneur. Outre ces redevances, il y avait encore un droit de juridiction que le seigneur se réservait et qu'il faisait exercer par des personnes de son choix. En échange, les assujettis obtenaient aussi des privilèges. C'est l'ensemble des redevances, la juridiction, les privilèges qu'on réunissait sous la désignation de *Magisterium*, parce qu'une autorité y présidait. Dans cette très courte analyse nous avons passé plus d'un détail qui a son importance, par exemple que pour jouir de ces privilèges, il fallait être le descendant d'un privilégié etc., mais nous ne pouvons pas reproduire le volume.

Les *fraternitas* (associations de secours de toutes sortes) dont le nombre était grand et les buts variés n'ont fourni qu'un faible contingent aux corporations, et l'on croit qu'aucune de ces institutions ne descend, soit des collèges romains, soit d'une réunion d'artisans hommes libres qui se sont associés pour leur défense. Le livre de M. Eberstadt n'est pas une publication banale, on l'étudiera avec fruit.

Il paraît encore de nombreux ouvrages sur les étalons monétaires et le bimétallisme, nous nous bornons à nous arrêter aux deux suivants, qui ont chacun leur genre de mérite :

1. *Die Währungsfrage*, etc. (la question de l'étalon monétaire aux Etats-Unis, par Max Prager (Stuttgart, Cotta), 1897. L'auteur

ne se propose pas de faire œuvre de théoricien, il fait de l'histoire, et paraît la bien connaître. Il ne parle que des Etats-Unis et divise la période déjà plus que séculaire 1792-1897 en trois parties: l'époque des deux étalons légaux 1792-1873; l'époque du papier-monnaie jusqu'au Bland-bill; l'époque actuelle depuis le bill de Shermann jusqu'en 1897. Il n'est pas possible de donner en quelques lignes une idée de cette histoire qui est racontée dans ses détails — chaque détail prenant des pages — mais l'impression qui m'en est restée est que la plupart des sénateurs et des députés qui ont voté la législation monétaire manquaient de foi dans l'opinion qu'ils émettaient. L'auteur rapporte les discours prononcés à l'occasion du bill de Shermann (ce dernier s'étonne même qu'on ait donné son nom au bill), il suffira de prendre un exemple à la page 311. Le sénateur de Colorado dit qu'il devrait voter contre, car ce bill ne comble pas ses désirs, ni ceux de ses électeurs, il le votera néanmoins, car s'il n'établit pas la frappe illimitée de l'argent (métal blanc) il y mène. Le sénateur de l'Orégon déclare qu'il votera le bill, bien qu'il le trouve dangereux, mais il sera un obstacle à la frappe illimitée de l'argent, et cela lui suffit. Le sénateur de New Hampshire, après avoir rappelé avec humour une série de ces opinions nettement opposées les unes aux autres, conclut ainsi : je pense donc que je dois voter pour la loi, mais je déclare en même temps, que jamais, ni ici, ni ailleurs, en aucun cas, je n'aurai à indiquer la moindre raison en faveur de mon vote. Le bill Shermann est une transaction encore trop favorable à l'argent, mais il n'y a pas lieu d'espérer que la majorité se prononcera de sitôt pour l'étalon unique d'or. — Le volume de M. Prager a 476 pages, et donne une idée exacte, et je crois pouvoir dire impartiale, des luttes monétaires aux Etats-Unis.

2. *Kritik des Bimetallismus*, par Otto Heyn (Berlin, Puttkammer und Muhlbrecht, 1897). L'auteur trouve la question du bimétallisme insuffisamment éclaircie puisqu'on rencontre encore des gens intelligents qui croient à la possibilité de rétablir le double étalon. Pour pouvoir rétablir le double étalon, dit l'auteur, il faudrait qu'on pût élever la valeur de l'argent, qui est actuellement comme 31 à 1 (d'or) jusqu'au prix de 15 1/2 à 1, son ancien taux. Or cela n'est pas possible, comme le prouve longuement l'auteur. Il prouve même que si l'on y parvenait, il en résulterait plus de mal que de bien. Nous craignons seulement que sa démonstration si développée ne fatigue trop le lecteur pour qu'il aille jusqu'au bout, les gens passionnés pour une idée — ou les gens intéressés à une doctrine — ne peuvent être convertis que

par des arguments condensés, frappants, éblouissants. De plus, il n'a pas prévu cette objection, qu'on peut rétablir le bimétallisme avec une proportion de 1 à 20, 1 à 24 ou autre, et qu'il n'est pas nécessaire de remonter à 1 à 15 1/2. Mais si l'on réussissait à « réhabiliter » l'argent, même à la condition d'une réduction de sa valeur, en présence de l'affluence de l'or — dont le stock ne se consomme pas, mais s'accumule — n'y aurait-il pas bientôt une telle surabondance de moyens, ou d'intermédiaires des échanges, que le pouvoir d'achat des métaux diminuerait, et que, pour des prix plus élevés, on n'obtiendrait pas plus de choses utiles qu'auparavant? Vous pensez sans doute que la chose serait avantageuse aux débiteurs, et que beaucoup de cultivateurs sont chargés de dettes, mais il y aurait à en rabattre. En tout cas, est-ce bien honnête de tendre à payer ses dettes avec une monnaie de moindre valeur? Mais à quoi bon raisonner, on ne convertit pas des gens passionnés.

Groupons maintenant quelques publications qui appartiennent plus ou moins à l'ordre philosophique, mais qui intéressent tout spécialement l'économiste. Nous devons malheureusement nous borner à de courtes indications.

1. *Zur Geschichte des Entwicklungsbegriffs* (Pour servir à l'histoire du concept de l'évolution) par M. L. Moriupolsky (Berne, Steiger et C.) 1867). L'auteur insiste d'abord sur la grande importance qu'a prise de nos jours la théorie de l'évolution, qui est étudiée par les sciences morales autant que par les sciences physiques. L'auteur prend l'idée à son origine et passe en revue une série d'auteurs, depuis Héraclite jusqu'à Hobbes, pour savoir ce qu'ils en ont pensé. Il cite d'ailleurs aussi des auteurs plus modernes (p. ex. Häckel) et le tout est bien digne de nous arrêter un moment pour méditer sur « l'histoire de la pensée humaine ». Nous conseillons au lecteur de le faire, la publication de M. Mariupolsky à la main. Nous ne lui emprunterons qu'une seule ligne, celle où il dit que les hommes se sont mis à penser dès que la lutte pour la vie n'a plus absorbé la totalité de leur activité intellectuelle. J'ajoute, comme économiste : par conséquent, si les hommes ont fait tant de progrès, c'est qu'il y a eu un nombre croissant d'hommes qui ont pu vivre dans l'aisance sans travaux manuels... Approfondissez cela!

2. *Der Wertgedanke, ein verhülltes dogma der Nationalökonomie*

(l'idée de la valeur, un dogme mystérieux (1) de l'économie politique par M. Fr. Gottl (Iéna, Gustave Fischer, 1897). D'après la rédaction du titre on peut s'attendre à des subtilités, car M. Gottl n'est pas le seul qui trouve obscur le sens du mot Valeur, et cherche à l'éclairer à la lueur incertaine d'une allumette ou d'un « fidibus » [2]. Pour celui qui ne cherche pas midi à quatorze heures, la valeur d'échange et la valeur d'usage, la valeur subjective et la valeur objective seront des notions très claires, et si sa pensée conçoit des combinaisons de valeurs, il n'a qu'à définir, expliquer, commenter clairement le concept qu'il formule pour qu'on le comprenne et... le rejette ou accepte. Ce que l'auteur aura bien compris lui-même, et qu'il énoncera clairement, sera bien compris par tous ceux qui s'occupent de la science. La métaphysique seule conservera des obscurités. Du reste, la valeur n'est pas un objet palpable, mais plutôt un sentiment, une idée, une notion plus ou moins vague, mais nullement obscure ou inintelligible. L'économiste n'a pas la mission ni aucun intérêt scientifique à se perdre dans les abstractions, il vaut mieux s'arrêter sur les choses concrètes pour les approfondir et en tirer les inductions et les applications qu'elles comportent.

3. *Beiträge zur Logik der Socialwirthschaftslehre* (Contributions à la logique de l'économie sociale), par Alfred Wenzel (Leipzig, W. Engelmann 1894). L'auteur étudie divers problèmes de la philosophie économique tels que la méthode, la définition de l'Economique, les lois sociales, etc. Les doctrines que le « socialisme de la chaire » a fait naître ont produit des doutes sur certains points fondamentaux. Mais ces points fondamentaux, on ne peut pas s'en passer, de sorte que la « nouvelle » économie politique a dû faire des efforts de raisonnement pour les caser dans leur système. On y a réussi, c'est tout ce qu'il nous faut, les lois économiques sont reconnues, admises avec quelques réserves. En y regardant de près, on constate que ces réserves ne gênent en rien l'économiste classique, car elles consistent à dire qu'il n'y a rien d'absolu dans les choses humaines. Cela va sans dire, c'est sous-entendu et l'on peut presque ajouter : nous sommes d'accord. Si l'on veut, on peut à la rigueur soutenir que tout est hypothèse

---

[1] Verhüllt veut dire enveloppé, caché, aussi voilé, obscur... on devrait éviter les mots qui en disent tant, qu'on ne sait pas au juste ce qu'ils disent dans le cas donné.

[2] Morceau de papier pour allumer la pipe ou un cigare.

autour de nous, que nous ne sommes absolument certains de rien [1], mais que nous devons le plus souvent agir comme si ces hypothèses étaient démontrées, sinon nous resterions les bras croisés. Nous ne nous donnerions même pas la peine de semer du blé, si la pluie et le beau temps ne nous semblaient que des hypothèses. Nous désirons passionnément *savoir*, mais combien de fois devons-nous nous contenter de *croire* ?

L'Economista de Florence, dirigé par M. A. J. de Johannis. Dans le numéro du 25 juillet dernier, nous remarquons un intéressant article sur le travail en Angleterre dans les soixante dernières années (pendant le règne de la reine Victoria). On nous montre par des faits ou des chiffres : 1° que les salaires sont sensiblement plus élevés en 1897 qu'en 1837 ; 2° que le travail est devenu plus régulier (moins de chômage) dans cette période ; 3° que le nombre des heures de travail a diminué (huit ou neuf, tout au plus dix au lieu de douze) ; 4° que les logements sains se sont multipliés.

Dans le même numéro un article traite des syndicats agricoles français. Leur nombre est (1896) officiellement de 1.275 avec 423.402 membres, mais en réalité on croit qu'il y en a environ 1.700 avec 600.000 membres. Ces syndicats rendent de nombreux services à leurs membres, achètent des engrais, des semences, etc., vendent des produits (vin, lait, beurre, céréales), ils rendent aussi celui de montrer que l'union fait la force. Pourvu qu'ils ne montrent pas en outre que la force prime le droit (au moyen de droits de douane).

Mentionnons une institution anglaise bonne à imiter et qui est décrite au numéro du 29 août. Il s'agit d'un bureau de renseignements coloniaux créé à Londres par l'administration, mais qui n'a qu'un caractère officieux ou semi-officiel. (*Emigrants information Office*). Ce bureau se procure les renseignements d'après les meilleures sources et les communique aux intéressés, soit verbalement, soit en préparant des manuels (handbooks) ou guides ; il y en a déjà pour les colonies suivantes : Canada, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Australie méridionale, Queensland, Australie occidentale, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Colonie du Cap, Natal. Ces brochures — de 25 à 50 pages — coûtent 10 cen-

---

[1] Ne sommes-nous pas *très* certains que les choses rares et désirées sont chères, les choses surabondantes à bon marché.

times pièce, l'auteur ne cherche pas à y briller, mais à donner de bons renseignements bien pratiques.

Nous recommandons cette idée à M. le ministre des Colonies françaises où elle rendrait de sensibles services[1].

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes de Rome, 1897). Le fascicule de juin nous offre, entre autres articles à signaler, un travail de M. de Viti de Marco sur les modifications projetées à la rente sur la richesse mobilière ou l'impôt sur le revenu; un article de M. Pantaléoni sur les modifications qu'on se propose de faire subir à la législation sur l'instruction publique; une polémique entre un mathématicien (M. Pareto) et un psychologue (M. le Dr Lombrosi). Si l'on était méchant, on rappellerait à cette occasion la fameuse lutte entre l'éléphant et la baleine.

Dans le fascicule de juillet, M. Edgeworth prétend exposer « *la teoria pura* » du Monopole et cela par *a* plus *b*, ou par *b* moins *a* et par des lignes droites, horizontales et perpendiculaires. M. de Viti de Marco dit des choses très sensées à l'occasion de la crise « agrumaria » produite par les droits sur les citrons, les oranges, etc., imposés aux Etats-Unis. Dans le fascicule d'août on lira avec intérêt un article de M. Puviani sur les impôts qu'on paie avec plaisir, ou sur les sentiments, les intérêts et autres motifs qui poussent un contribuable à payer un impôt avec empressement. L'auteur cite par exemple le port de lettre, les droits fiscaux à verser lors d'un mariage, etc. L'auteur aurait pu développer ce petit travail, qui se prête à l'humour, mais qui appelle une réserve. On n'aime nullement payer le port, même si la lettre est agréable, on n'aime pas payer les droits matrimoniaux, mais il le faut, et l'on aime encore mieux payer une taxe, que de rester célibataire.

La Riforma sociale, dirigée par Fr. S. Nitti et L. Roux (Turin, Roux Frascati), numéro du 15 juillet, Ce numéro renferme plusieurs articles intéressants, mais nous ne pouvons en mentionner que le premier qui traite du socialisme, de ses définitions et de ses variétés. On connait les proverbes: quand les cuisiniers sont nombreux, la sauce est gâtée; ou aussi: les arbres empêchent de voir la forêt, et autres analogues. Il faudrait en ajouter un nou-

---

[1] Il y a déjà, si je ne me trompe, un bureau de renseignements pour l'Algérie.

veau : plus les définitions sont nombreuses, moins on comprend la chose définie. L'auteur de l'article cite un très grand nombre de définitions, nombre d'autant plus grand, qu'il y a — ou qu'on suppose exister — des socialismes de toutes sortes. Comment voulez-vous qu'on s'entende, si pour moi le socialisme est le communisme de K. Marx et pour vous « l'application de la devise : liberté, égalité, fraternité », ou celle du « Progrès intégral », ou d'autres phrases analogues, souvent peu intelligibles ? Il est une chose qu'on devrait faire, et une autre qu'on ne devrait *pas* faire : on devrait se mettre d'accord sur le sens qu'on veut donner au mot *socialisme*, on ne devrait *pas* admettre que le mot ait plusieurs acceptions. Deux personnes qui parlent du socialisme en attribuant chacun un autre sens à ce mot, ne s'entendent pas mieux qu'un Iroquois et un Hottentot, parlant chacun sa langue. Il est vrai qu'on ne se parle pas toujours pour s'entendre.

Lo Stato al suo posto etc. (L'Etat à son poste, ou Etude sur les opinions de Raffaele Mariano concernant l'Etat et la liberté), par L. M. Billia, professeur à Turin. Milan, 1896. L'auteur défend l'Economie politique contre diverses attaques et plus spécialement contre celles de R. Mariani. Le savant professeur de Turin entre dans trop de détails pour que nous puissions l'accompagner dans ses développements, nous constatons avec satisfaction, qu'il ne permet pas d'attaquer la morale de l'Economie politique, qu'il se prononce contre la « Statolâtrie », les droits de l'Etat ayant des limites, qu'il défend le libéralisme en apportant souvent de très bons arguments en sa faveur. L'auteur a évidemment beaucoup lu et beaucoup étudié et il a le plus souvent raison, mais nous pourrions discuter plus d'une de ses assertions. Nous lui reprochons aussi de citer trop *grosso modo*, voyez Ad. Smith, voyez Marshall, il faut indiquer le volume et la page, il faut qu'on puisse vérifier les citations, sinon elles sont comme non avenues.

El Economista de Madrid publie dans les mois de juillet et août 1897 une série d'articles sur la prospérité et la décadence de l'Espagne aux XVIe et XVIIe siècles. C'est un travail intéressant, mais beaucoup trop long pour être analysé ici. La manière étroite et barbare de comprendre la religion n'a pas été étrangère à la décadence de l'Espagne que les progrès relativement rapides de

la France et de l'Angleterre ont bientôt poussé sur le deuxième ou troisième plan. Avec des idées plus libérales on ne voit pas pourquoi l'Espagne à son tour ne ferait pas des progrès. Ainsi, nous avons là sous les yeux le résultat de l'importation pendant les cinq premiers mois de l'année : or, la proportion entre les différentes natures d'importations est bonne : en 1895 elles se composent de matières premières 158 millions de francs, objets fabriqués 86 millions, substances alimentaires 62 millions, c'est une bonne proportion ; en 1896 : 134 + 71 + 54 millions ; en 1897 : 136 + 81 + 63 millions. On importe surtout des matières premières, donc on travaille, on produit ; on achète des produits fabriqués, des objets de consommation, donc il y a un certain bien-être.

Par le numéro du 24 juillet on voit que l'Espagne est encore bimétalliste ; le journal trouve que les avocats du monométallisme-or sont mal renseignés en croyant que le prix de l'argent tombe, parce qu'il s'en produit trop, relativement à l'or. Pour combattre cette erreur, l'auteur remonte à l'année 1493. Dès que je vois ce chiffre, je me sauve, de crainte de voir l'auteur prendre un nouvel élan pour remonter jusqu'à la création. S'il s'était borné à dire qu'on trouve actuellement tant d'or que le rapport entre les deux métaux devient plus rationnel, on aurait pu écouter et examiner ; mais si on nous prouve que nous recueillons en même temps beaucoup d'argent et beaucoup d'or, cela ne veut-il pas dire, que l'or seul doit nous suffire et que l'adjonction de l'argent ne pourra que contribuer à diminuer le pouvoir d'achat des deux métaux surabondants. Je suis en effet disposé à croire que l'or sera si abondant que son prix baissera et que l'argent cessera d'être un métal « précieux ».

El Economista mexicano, feuille hebdomadaire publiée par M. Zapata Vera. Dans une série de numéros nous trouvons des articles signés Fr. I. Hoffmann et traitant des nègres aux Etats-Unis. On ne les y aime pas, on trouve qu'ils déparent le pays, qu'ils en retardent les progrès. Il en résulte qu'on voudrait les voir quitter l'Amérique pour retourner en Afrique, ce à quoi ils ne tiennent pas du tout — preuve la république de Libéria, qui est restée minuscule ; — on examine donc s'il y a lieu, ou plutôt, s'il y a possibilité de les chasser. On conclut négativement, par toutes sortes de raisons, d'abord parce qu'ils sont trop nombreux, et puis parce que les cultivateurs du midi ne peuvent pas se passer de leur travail, qui est très bon quand il est dirigé, surveillé.

Ce sont là, je crois, des sujets de discussion pour les saisons qui fournissent peu de sujets aux journaux.

Dans le numéro du 22 juillet, il est question d'organiser trois expéditions, dirigées par M. F. W. Putnam, Directeur du Musée américain (ou musée américaniste) de New-York, et ayant pour but d'étudier les peuplades indigènes habitant sur le Pacifique septentrional, entre le fleuve Amour (Sibérie) en Asie et la Colombie (Alaska) en Amérique. Il s'agit surtout de découvrir les rapports qui peuvent avoir existé entre les habitants primitifs des deux continents.

El concepto de Organismo social (l'idée de l'organisme social) par M. le professeur V. Santamaria de Peredes. (Madrid, Fernando Fe, 1896). L'auteur voit dans l'homme un organisme — un être vivant — et dans la société aussi ; mais je crois bien qu'il se sente moins convaincu relativement à ce dernier point que relativement au premier. M. le professeur Dietzel n'a-t-il pas dit (quoiqu'en d'autres termes) qu'on ne peut convaincre personne que « l'organisme » aux millions de têtes qu'on appelle société ne soit qu'UN être vivant. Du reste, M. de Peredes cherche l'unité sociale dans l'esprit, dans l'idée qui domine la société..... et nous serions de son avis, si nous ne voyions pas tant d'esprits, tant d'idées contradictoires se battre avec acharnement dans les sociétés pour la dominer chacun à son tour, sans toujours réussir, il est vrai.

MAURICE BLOCK.

MONTESQUIEU STATISTICIEN

LA POPULATION ET LES FINANCES DE L'ITALIE

au XVIIIe siècle.

Nous avons eu occasion, il y a quelque temps, d'annoncer ici la publication des œuvres inédites de Montesquieu et de faire connaître plusieurs de ses travaux économiques, contenus dans le premier volume, qui a paru sous le titre de : *Mélanges inédits*. Deux nouveaux volumes ont récemment été offerts au public ; ce sont *les voyages*. On savait que, parmi les manuscrits conservés au château de La Brède, se trouvaient de nombreuses notes de Montesquieu sur ses voyages, mais on n'avait aucune idée de leur importance. Cette importance est très grande, Montesquieu y apparaît sous un jour nouveau, comme artiste, comme économiste, comme statisticien ; c'est du statisticien que nous allons nous occuper. Vauban avait mis la statistique en honneur. Fénelon avait provoqué les travaux remarquables des intendants sur la France à la fin du XVIIe siècle. Voltaire lui-même, tout en faisant des vers, des contes et des pamphlets, faisait de la statistique. On rencontre, dans plusieurs de ses ouvrages historiques, des statistiques qui sont encore utiles. Rien d'extraordinaire, dès lors, que Montesquieu ait aussi fait de la statistique.

Au moment où Montesquieu entreprit ses voyages, qui durèrent plus de deux ans, il avait 39 ans ; il espérait entrer, bien qu'un peu tard, dans la diplomatie. Il avait eu, à propos de son élection à l'Académie française, quelques rapports avec le cardinal de Fleury ; il s'imaginait même lui avoir plu. Le cardinal était alors tout puissant. Sous sa main économe et prudente, la France se relevait lentement des souffrances des dernières années du règne de Louis XIV et des expérimentations diplomatiques et financières de la Régence. L'Europe traversait une période de calme, favorable aux voyages et aux études politiques comparées. Mais Montesquieu s'était complètement mépris sur les intentions du cardinal à son endroit. Ce dernier avait flairé dans l'au-

teur des *lettres persanes* une sorte de libertin, un esprit indépendant, un critique réformateur, beaucoup trop pour l'ancien régime, déjà sur son déclin, et plutôt un adversaire qu'un admirateur : ce qui était exact. Montesquieu reçut donc à Presbourg, au début de ses voyages, l'avis qu'il n'était pas *persona grata* et qu'il n'entrerait pas dans le service diplomatique. Cet échec ne modifia pas ses plans. C'est probablement aux scrupules du cardinal que nous devons, pour bonne part, les considérations sur les Romains et l'Esprit des lois. Montesquieu continua d'étudier, avec soin, les Etats et les peuples qu'il visitait, à prendre des informations, des notes, et à dresser des statistiques, de même que s'il eût dû les mettre en œuvre dans des rapports d'ambassade, soit pour l'Italie, soit pour l'Allemagne et la Hollande. On trouve, par suite, dans ses notes de voyage, des renseignements précieux sur la population, les impôts, les finances, à l'époque où il les a visités, de la Hollande et des nombreux États que comprenaient alors l'Italie et l'Allemagne. Ces renseignements sont particulièrement importants en ce qui concerne l'Italie que Montesquieu a parcourue presqu'en entier et où il a séjourné pendant plus d'une année.

I. Population de l'Italie au XVIII[e] siècle.

Pour diverses raisons, le problème du peuplement ou de la formation de la population de l'Italie est des plus intéressants :

1° L'Italie ne constitue, en y comprenant la Sicile et la Sardaigne, qu'un territoire d'une étendue, relativement restreinte, de 286.589 kilomètres carrés, surtout si on le compare au territoire de la France (535.000 kilomètres carrés) à celui de l'Allemagne et à celui de l'empire Austro-Hongrois, encore plus considérables;

2° Le sol de l'Italie, très fertile, dans certaines parties des territoires principalement dans le Nord, est au contraire, ingrat, dénudé, pauvre dans plusieurs autres;

3° Le climat présente les mêmes oppositions. Excellent, en général, il devient malsain dans diverses régions, au point de les rendre presque inhabitables, de contraindre les populations à déserter les plaines et les vallées pour se grouper le long ou sur les crêtes des Apennins, de modifier les modes de culture et de nuire à la production.

4° En outre, le sous sol de l'Italie n'est pas riche en minerais; il manque de charbon et de fer, ce qui limite singulièrement la puissance industrielle de l'Italie.

Néanmoins, ce territoire est habité, depuis très longtemps, par des populations très diverses, nombreuses et d'une vitalité extraordinaire. Aussi s'y est il constitué et développé au moins cinq civilisations successives qui donnent à l'Italie une place à part dans l'histoire de l hu-

manité et qui ont exercé une influence extraordinaire sur une grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; pendant longtemps tout le bassin méditerranéen a été italien : 1° la civilisation antéromaine, caractérisée au nord par l'époque des Etrusques et au midi par la Grande Grèce et la colonisation de la Sicile; 2° la civilisation romaine plus brillante, plus grandiose dans les premiers temps, mais désastreuse dans les derniers; 3° la civilisation du Moyen-âge, non moins remarquable que la civilisation romaine, plus originale, plus durable, plus européenne, avec laquelle l'Italie, après avoir eu sous Rome le sceptre des armes et du gouvernement, devient le centre du commerce, de la navigation, des arts et de la richesse; 4° la civilisation de la Renaissance qui se prolonge de la fin du xve au milieu du xixe siècle. Durant cette époque l'Italie perd son indépendance politique, mais elle demeure un foyer supérieur pour les arts, les sciences, les lettres, la richesse et la facilité de l'existence, c'est l'Italie que Montaigne et Montesquieu ont visitée, connue, décrite; 5° la civilisation contemporaine : l'Italie refait son unité, reconquiert son indépendance; elle accomplit des progrès accusés par un développement considérable de sa population.

A chacune de ces civilisations paraît avoir correspondu une étape du peuplement de l'Italie. Sur la première, les détails statistiques font défaut; elle nous reporte au vie siècle avant l'ère chrétienne. Toutefois, il y avait déjà en Italie, dans ces temps reculés, des groupes de population importants, principalement au centre et au midi de l'Italie [1]. Sur la seconde, M. Jules Beloch a donné, dans son mémoire : de la population dans le monde gréco-romain [2], une évaluation approximative, à peu près identique à celle de Dureau de la Malle, 4.500.000 habitants, plus 1 million pour la Sicile et 500.000 pour la Sardaigne, ensemble 6 millions. C'est la population de l'Italie jusqu'au second siècle de l'empire. Mais alors s'ouvre une période de décadence qui a eu une durée de neuf siècles au moins. Quelle a été la population de l'Italie, pendant la belle époque des républiques italiennes? M. Beloch n'a pas donné d'évaluation; mais il admet que vers la moitié du xvie siècle, c'est-à-dire à la fin de cette époque, la population de l'Italie s'élevait à 11.200.000 habitants; c'est un total relativement considérable, d'après lequel il y aurait eu, en Italie, pendant la seconde partie du

[1] La description de cette première civilisation a été faite par Micali, puis par Michelet, dans des ouvrages également importants.

[2] *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, 1888. Tome III par livraison.

Moyen âge ou la Renaissance, un accroissement de population extraordinaire.

Cet accroissement aurait continué pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle et la population de l'Italie aurait été portée à 13.500.000 âmes à la fin du XVIIe siècle et à 16.500.000 en 1770. Le témoignage de Montesquieu n'est pas d'accord avec ces chiffres. Il en est de même de celui de Gibbon qui, en 1760, n'estimait qu'à 10 millions d'habitants la population de l'Italie. Vingt-six ans plus tard, l'astronome Lalande, qui était un statisticien fort compétent, n'évaluait, en 1786, la population de l'Italie qu'à 14.500.000 habitants. Il relevait néanmoins que, proportionnellement à leur territoire respectif, l'Italie était déjà beaucoup plus peuplée que la France.

Examinons maintenant les évaluations de Montesquieu. Elles sont données par Etat. Montesquieu les discute et cite ses autorités, le sénateur Capponi, le comte Caïmo à Florence et le marquis Sacchetti à Rome.

États.	D'après Montesquieu en 1728.	D'après M. Belloch vers 1720.	En 1896.
Piémont	900.000	1.550.000	3.307.485
Milanais avec Mantoue	800.000	1.240.000	4.007.561
Le Génovésat	350.000	600.000	970.634
Florence, Lucques, Massa	750.000	900.000	2.303.272
Le Parmesan et Modène	270.000	700.000	791.314
Venise	1.500.000	1.800.000	3.061.151
Etats du Pape	2.000.000	1.983.000	4.077.663
Royaume de Naples	1.000.000	3.000.000	8.203.880
Sicile	500.000	1.123.000	3.144.394
Sardaigne	150.000	310.000	746.307
Corse	80.000	»	»
Pays Suisses Italiens	100.000	»	»
Totaux	8.400.000	13.206.000	30.913.664

Il y a entre les évaluations de Montesquieu et celles de M. Belloch de très grandes différences. En général, Montesquieu, dans tous les chiffres et calculs, population, revenus, richesse des Etats, est porté à diminuer et non à grossir [1]. Il n'aime pas à exagérer. Ainsi, en ce qui est des Etats du Pape, dont il discute la population, il présente trois évaluations 1.500.000 âmes, 2 millions et 3 millions, sans faire son choix et en mettant par inadvertance dans son tableau 80.000; chiffre qui doit se rapporter à la population des Etats du Pape en France.

[1] Dans ses notes sur le Milanais, Montesquieu en porte la population à 800.000 âmes; il la réduit à 700.000 dans son tableau. Même réduction pour le Piémont.

L'Italie était donc beaucoup plus peuplée en 1728 que ne l'admettaient les personnages qui avaient renseigné Montesquieu; elle était beaucoup plus peuplée que ne l'admettait même Gibbon. Au XVIIIe siècle, on considérait encore comme des secrets d'Etat la connaissance de la population, des revenus, des forces de chaque nation. Il n'était pas permis de les révéler; on n'en discutait qu'avec discrétion. Vauban perdit tout crédit auprès de Louis XIV à raison des détails, non moins que des idées, que la *Dime royale* jetait dans la circulation. On était donc porté à dissimuler les chiffres, d'autant plus que l'on redoutait de provoquer la curiosité et le zèle du fisc en faisant des déclarations sincères. L'usage constant était de tout amoindrir. En outre les impôts étaient sinon accablants, du moins très nombreux; ils appartenaient à des étrangers dans une notable partie de l'Italie. C'est sous l'influence des mêmes préoccupations que Montesquieu ramenait, en 1728, la population de la France à 18 millions d'habitants, bien qu'elle dépassât 20 millions.

Le tableau que nous avons dressé ci-dessus permet de se faire une idée de la rapidité de l'accroissement de la population de l'Italie au XVIIIe et au XIXe siècle. Nous en avons établi un autre afin de donner la mesure de cette rapidité, en utilisant les chiffres présentés par M. Belloch et en prenant pour point de départ le milieu du XVIe siècle (1550), moment où, selon ses calculs, la population de l'Italie était de 11.000.000 d'âmes. Les chiffres de M. Belloch ont obtenu l'approbation de M. Bodio, directeur de la Statistique du royaume d'Italie :

Années.	Population de l'Italie.	Années.	Population de l'Italie.	Différences.	Nombre d'années.	Accroissement par an.
1550.....	11.000.000	1720.....	13.200.000	2.200.000	170	12.900
1720.....	13.200.000	1770.....	16.500.000	3.300.000	50	62.000
1770....	16.500.000	1800.....	17.200.000	700.000	30	23.300
1800.....	17.200.000	1833.....	21.200.000	4.000.000	33	121.300
1833.....	21.200.000	1850.....	23.900.000	2.700.000	17	158.600
1850.....	23.900.000	1871.....	26.800.000	2.900.000	21	138.000
1871.....	26.800.000	1881.....	28.500.000	1.700.000	11	154.500
1881.....	28.500.000	1896.....	31.200.000	2.700.000	15	801.000

On remarque tout de suite, en examinant ce tableau, l'importance et la régularité de l'accroissement au XIXe siècle. L'accroissement s'affaiblit cependant pendant la période de la révolution italienne 1850-1871. Quant au XVIIIe siècle, l'accroissement est tellement irrégulier qu'on peut avoir des doutes sur les éléments qui ont servi à M. Belloch pour l'établir. Le prorata d'accroissement de la seconde période aurait été quadruple du prorata de la première, puis le prorata de la troisième

n'aurait plus été que les 2/5 de celui de la seconde, et le prorata de la quatrième se serait élevé presque au septuple de la troisième.

Nous serions donc assez portés à considérer qu'en 1720 la population de l'Italie était moins élevée que ne l'a calculé M. Belloch, à nous rapprocher du total rectifié, accusé par Montesquieu, d'après les autorités qu'il cite et à substituer pour 1770 le chiffre de 14.500.000 donné par Lalande, à celui de 16.500.000 accepté par M. Belloch. D'après ces nouvelles supputations, on pourrait réduire à 10 millions la population de l'Italie en 1550, à 12 millions en 1720 et à 14.500.000 en 1770. Les proratas d'accroissement seraient alors :

1550-1720	accroissement annuel	11.700
1720-1770	—	40.800
1770-1800	—	50.600
1800-1833	—	121.300

Les évaluations de Montesquieu n'en demeureraient pas moins inférieures à la réalité. Il s'est surtout trompé ou plutôt il a été surtout induit en erreur pour le Royaume de Naples et la Sicile. Nos supputations, fondées sur les calculs de Lalande, ont l'avantage de rétablir une certaine régularité dans l'accroissement. De 1714 à 1793, l'Italie a joui d'une paix profonde. C'est une période calme et heureuse pour sa population. C'est alors que se sont préparés les éléments qui, au siècle suivant, allaient prendre un développement si extraordinaire.

Les chiffres de la population de l'Italie en 1896 ne donnent pas une idée tout à fait complète de ce développement. Il faut y ajouter les chiffres relatifs au mouvement d'émigration de l'Italie au XIX[e] siècle. M. Mulhall a évalué que de 1821 à 1887, l'Italie avait fourni au courant de l'émigration européenne 3.580.000 individus, sur lesquels 1.190.000 étaient revenus en Italie, d'où 2.390.000 émigrants définitifs, auxquels il faut ajouter, pour la période 1888-1895, 1.095.988 émigrants permanents. En admettant, pour les retours, les mêmes proportions que pour la période précédente, à peu près le tiers, on arrive à un total de 3.120.689 émigrants; de sorte que, de 1800 à 1895, le nombre des italiens est passé de 21.200.000 à 34.320.659, accroissement 13 millions, soit de 66 p. 100.

En présence du lent accroissement de la population en France et en Espagne dont plusieurs éléments ethniques ont des rapports certains avec ceux de l'Italie, ces résultats ont une réelle importance. Plus anciennement civilisée que la France, l'Italie compte 108 habitants par kilomètre carré, la France seulement 72. Dans la Ligurie, la densité de la population s'élève jusqu'à 184 habitants et dans la Campanie jusqu'à 191 par kilomètre carré. Il y aurait ici à placer plus d'une réflexion sur la vitalité des races, leur décadence et leur relèvement,

Ce relèvement est aussi remarquable, quant à la population, du moins dans l'Egypte et la Grèce actuelle. A aucune époque de sa longue carrière, l'Egypte n'a été aussi peuplée qu'aujourd'hui. Elle compte 9 millions d'habitants. La Grèce aussi, la vieille Hellade est en voie de repeuplement, sans esclaves. Il y a aujourd'hui dans l'Attique et le Péloponèse plus de citoyens que du temps de Périclès, même beaucoup plus. La Grèce doit même être plus riche et plus heureuse. D'après les descriptions de Montesquieu, l'Italie devait être très brillante et dans de bonnes conditions économiques quand il l'a visitée. L'aisance, le goût des arts et des sciences, le confort scientifique, bibliothèques, galeries d'histoire naturelle, musées, enseignement supérieur, la vie intellectuelle était libre et répandue partout. Malgré de lourdes charges fiscales dans quelques Etats, l'exploitation allemande et la multiplicité des couvents et des moines, la population augmentait grâce à des gouvernements pacifiques, débonnaires et assez éclairés.

II. LES FINANCES ET LES IMPÔTS DE L'ITALIE AU XVIII SIÈCLE

Montesquieu entre dans beaucoup plus de détails, sur la situation financière et fiscale de l'Italie en 1729. Nous regrettons de n'avoir pas eu à notre disposition ses notes de voyage, quand nous avons tracé le tableau des impôts dans les divers Etats de l'Italie au siècle dernier [1]. Les renseignements portent principalement sur les finances et les dettes; on rencontre néanmoins des détails exacts sur les impôts, notamment pour le Milanais et les Etats de l'Eglise. Montesquieu considère que, en général, l'Italie était surchargée, surtout en ce sens que gouvernée, en partie, par des étrangers, les impôts servaient principalement à gager les emprunts contractés au dehors. Rien d'extraordinaire dans ce fait; il caractérise partout et de tout temps, la gestion des finances des populations qui ont perdu leur indépendance. Ainsi, les rois d'Espagne, sur les 7 millions et demi d'écus napolitains (à peu près 3 fr. 30 l'écu) formant le revenu du royaume de Naples, en avaient aliéné 6 millions, de même les Papes, sur un revenu de 2.700.000 d'écus romains (à peu près 4 francs l'écu), en avaient aliéné plus de la moitié (1.500.000 écus) le roi de Sardaigne avait déjà les finances les mieux conduites de l'Italie. « On ne saurait croire, dit Montesquieu, avec quelle économie, « il règle sa maison. »

D'après les diverses évaluations rapportées par Montesquieu, les revenus des Etats italiens, dans la première partie du XVIII[e] siècle, se

---

[1] *Réforme de l'impôt en France.* — Les théories fiscales et les impôts en France et en Europe aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Paris, 1885. — Guillaumin et Cie, 1[er] volume.

seraient élevés de 93 à 94 millions de livres tournois (en 1729 la livre tournois représentait déja à peu près notre franc, 0 fr. 95). Un demi-siècle plus tard, Lalande ne les portait qu'à 105 millions de livres. Montesquieu aurait donc été probablement mieux renseigné pour les finances que pour la population. Si on se reporte au chiffre de 10.000.000 d'habitants que nous avons attribués plus haut à l'Italie en 1729 et à celui de 14.500.000 en 1770, il est incontestable que l'Italie était assez libéralement traitée au XVIIIe siècle au point de vue fiscal. La modération de ce traitement a été certainement une des causes du développement de la population italienne au XVIIIe siècle et de ses bonnes conditions économiques.

Montesquieu et Lalande ont réparti ces revenus entre les Etats de l'Italie de la manière suivante. Les chiffres qu'ils donnent en monnaies diverses ont été tous réduits en francs. Montesquieu opère souvent lui-même la réduction.

Les revenus des Etats de l'Italie en 1729 *et en* 1770.

	D'après Montesquieu (1729) francs.	D'après Lalande (1780) francs.
	—	—
Royaume de Sardaigne.....	14.000.000	16.500.000
Milanais..................	8.000.000	13.000.000
Parme et Modène..........	4.000 000	4.000 000
Grand duché de Toscane...	7.500.000	14.000.000
République de Venise......	14 000.000	20.000.000
Etats de l'Eglise...........	10.800.000	8.500.000
Royaume de Naples........	28.000.000	24.000.000
République de Gênes.......	7.500.000	5.000.000
Totaux.........	93.800.000	105.000.000

En divisant les produits par le montant de la population, on trouve que le prorata fiscal a légèrement fléchi, de 1720 à 1770; il est passé de 9 fr. 30 à 7 fr. 20, parce que l'accroissement de la population a été plus rapide que celui des impôts. Les Etats de l'Italie avaient des prorata différents. Le Milanais figurait parmi les plus surchargés. A propos du Milanais, Montesquieu a fait l'une de ses plus judicieuses observations comme statisticien. « Le royaume de France, dit-il, qui « a dix-huit millions d'habitants, payant 200 millions d'impôts, paie « 11 livres 1 sol par homme; au lieu que le Milanais ne paie que 9 livres « 14 sols (population 800.000 âmes). Mais il y a bien de la différence « du commerce (richesse) des provinces de la France avec celui du « Milanais; et, par là, je crois le Milanais plus chargé. » Cette observation prouve que, faute de devenir un grand publiciste, Montesquieu

aurait donné un fort élan à la statistique. En 1729 la France avait plus de 18 millions d'habitants. On peut élever ce chiffre à 21 millions. Quant au montant des impôts, Montesquieu était exactement renseigné. Le prorata fiscal de la France de 9 fr. 50[1] se trouvait donc, en 1720, supérieur à celui de l'Italie, mais la remarque de Montesquieu sur la différence des ressources s'appliquait à l'Italie tout entière. L'Italie n'était pas surchargée, pas plus au surplus, que la France — seulement, en Italie comme en France — les finances étaient, en général, mal gérées. Nous faisons cependant une exception pour l'administration du cardinal de Fleury qui fut réparatrice.

De même, parmi les Etats italiens, les rois de Sardaigne, Venise, le grand duc de Toscane dirigeaient leurs finances avec une autre prévoyance que l'empereur d'Allemagne, en Italie. Montesquieu raconte que le grand duc de Toscane faisait, tout comme aujourd'hui, des conversions. « Le grand-duc père avait des intérêts à « payer à 5 p. 100. Celui-ci a sommé de venir recevoir son argent ou « de souffrir la diminution des intérêts à 3 1/2. Quelques-uns ont pris « leur argent; les autres ont souffert la réduction, ce qui fait que « l'argent ne vaut pas davantage sur la place, et que les terres ne rap- « portent pas ces intérêts-là. » Ainsi, Montesquieu signale nettement l'influence du cours des rentes d'Etat sur le taux non seulement de l'intérêt, mais du revenu foncier. Il n'est pas moins judicieux à l'égard des rois de Sardaigne. Ce sont déjà des rois réformateurs, économes, s'occupant des intérêts économiques de leur royaume, très avisés, également hostiles à l'Allemagne et à la France. « On me demandait, dit « Montesquieu, pour qui se déclarerait le duc de Savoie, pour l'Empe- « reur ou la France? Il ne peut rien gagner du côté de la France. Son « ennemi naturel est donc l'Empereur. » Il ajoute dans un autre passage, avec une singulière prévoyance : « Nous le rendrons maître de l'Italie, et il sera notre égal ».

Il est certain que dès 1729, c'est-à-dire cent trente ans avant Magenta et Solférino, le royaume de Sardaigne était le seul état indépendant, avec une bonne armée et de bonnes finances. Les autres s'abritaient, plus ou moins, derrière l'Empereur d'Allemagne. « L'Empereur a envi- « ron 16 à 17.000 hommes à Naples, 10 à 12.000 en Sicile; 12.000 dans « le Milanais et le Mantouan. » S'il ménageait tous les petits princes d'Italie, vis-à-vis du roi de Sardaigne, l'Empereur n'agissait que par menaces. »

Montesquieu nous donne donc, dès les premiers temps du XVIII[e] siècle, un tableau exact de la situation réelle de l'Italie. S'il a été induit

[1] Montesquieu trouve 11 livres 2 sols, avec 18 millions d'habitants.

en erreur par ses autorités, quant à la population, il n'en a pas moins constaté son accroissement, déjà sensible en 1729, provenant de la paix, des gouvernements modérés et des charges qui n'étaient pas excessives. Mais ces gouvernements étaient déjà placés sous la dépendance de l'Allemagne. La plupart, comme Montesquieu le dit du duc de Parme, *ne songeaient qu'à bien passer leur temps*. Ils laissaient donc respirer les populations ; l'Italie n'en était pas plus malheureuse. Sa destinée ne s'en est pas moins accomplie. Les éléments, les forces, les moyens de son unification et de sa nouvelle étape dans la voie de la civilisation existaient déjà. Sous ce rapport, les voyages de Montesquieu forment un document de premier ordre. Il a mieux entrevu l'avenir de l'Italie que Lalande et que le président des Brosses. Ses notes sont pleines de vie et de génie. Montesquieu a bien compris que, sauf le roi de Sardaigne, tous ces petits souverains ou roitelets, même les républiques, n'avaient plus de souffle, et qu'un jour ou l'autre ils disparaîtraient. Rien de plus dégradés que les vieux gouvernements de Gênes et de Venise Montesquieu représente Venise comme aux mains des courtisanes, où elles forment une armée. Gênes ne vaut guère mieux. Modène, Parme, Florence sont de belles terres, bien conduites par leurs propriétaires. Naples appartient à l'Empereur, ainsi que le Milanais. Les États de l'Église, sans liens avec les autres, s'appuient en réalité sur les mêmes forces. Par suite, pas de déploiement militaire. « Le duc de Parme a 1.900 hommes de troupes ». Montesquieu met sur la même ligne les rations pour les troupes du duc et pour ses domestiques.

Qui, en 1729, aurait pu prévoir que l'Italie, 150 ans plus tard, serait mise en état d'armer 3.456.282 hommes et de payer un budget de 1.728 millions sans mettre en ligne les taxations provinciales et locales? Il est vrai que le budget de la France s'élève, tout compris, départements, villes et communes à 4.500 millions, et qu'on évalue ses forces militaires à 4.350.000 hommes disponibles. *Tempora mutantur*.

Sans doute : néanmoins on ne peut s'empêcher de trouver bien grande la consommation des capitaux et des sommes, et de penser que la nécessité d'y mettre un terme s'imposera à l'Europe tôt ou tard.

E. FOURNIER DE FLAIX.

UNE CURIEUSE ORGANISATION INDUSTRIELLE

AUX ÉTATS-UNIS.

Il y a quelque temps M. C. R. Richards publiait dans le journal *Pratt Institute Monthly*, une étude assez curieuse sur l'organisation toute particulière qui a été adoptée par une grande entreprise industrielle américaine, et qu'il désignait sous le nom assez peu précis du reste de « démocratie industrielle ». Il la montrait quelque peu sous le jour d'une organisation coopérative : à la vérité, cela ne suffirait pas pour que nous en parlions. C'est qu'en effet certaines gens, animés des meilleurs sentiments, empressons-nous de le reconnaître, s'imaginent résoudre avec la coopération tout ce qu'on nomme pompeusement problèmes sociaux ; nous croyons qu'il faut en rabattre, et que le partage des bénéfices notamment présente maintes difficultés d'application. Mais cette façon d'organiser les rapports entre le capital et le travail a du moins le grand et précieux avantage de pacifier ces rapports ; elle éclaire forcément, même les gens de parti pris, sur la nature de ces relations et elle montre la fausseté criante de cette affirmation aujourd'hui courante que les intérêts de l'un sont l'opposé des intérêts de l'autre ; elle leur prouve que le patron est intéressé à la prospérité de ses ouvriers, au bon état de leur santé morale ou physique.

Aussi bien, dans l'établissement industriel dont il va être question, s'est-on préoccupé de donner au personnel, sous différentes formes, un bien-être qui a une répercussion directe et profonde sur la valeur de la production. Nous sommes du reste en pays américain, j'entends aux Etats-Unis, où le développement intelligent et constant du machinisme tend précisément à enlever à l'ouvrier les besognes purement matérielles pour lui donner des occupations plus intellectuelles, et où cet ouvrier a pris des habitudes de confortable qui imposent au patron de nouvelles obligations.

L'entreprise étudiée par M. Richards se nomme la « National Cash

Register » ; c'est une fabrique de registres de comptabilité, et elle est installée à Dayton, dans l'Ohio. Non seulement elle produit en grand ces articles de bureau, mais encore elle les vend directement par des agents qui lui appartiennent, et elle fait un chiffre d'affaires énorme. Voici déjà longtemps qu'on y avait organisé suivant un système tout particulier ce qu'on peut appeler le département de la vente et celui de la comptabilité, mais il n'en était pas de même pour la fabrication proprement dite, où l'on suivait les errements classiques : les ouvriers, sans initiative, comme aussi sans responsabilité, travaillant sous la surveillance et la direction étroites d'un « superintendant » général. Pour réformer et réorganiser complètement l'usine, on a commencé par remplacer ce superintendant par un comité formé des chefs des cinq départements, et sur lequel porte toute la responsabilité de l'administration de la fabrique. Le même principe a été étendu à des sous-comités de contremaîtres, puis de sous-contremaîtres; chacun de ces comités ou sous-comités a la plus grande initiative, et, comme de juste, la plus grande responsabilité possible : il est chargé de traiter et de résoudre la plupart des questions qui se présentent dans la limite de son ressort, c'est-à-dire de la section de l'usine qui est sous son autorité. En somme, ces différentes organisations sont un peu créées à l'instar du Congrès et des Législatures d'Etat de la Confédération américaine, le comité principal s'occupant de régler les questions générales qui intéressent tout l'établissement, tandis que les autres ont juridiction sur leur domaine spécial.

Pour développer au maximum l'initiative individuelle des ouvriers, dans chaque « département » est déposé un registre sur lequel les employés sont invités à écrire les idées ou les critiques que leur suggèrent les errements actuellement suivis, et les projets qu'ils pourraient avoir en vue d'améliorer ces errements. On donne des récompenses aux meilleurs d'entre ces projets, et en 1895 il a été distribué 3.000 francs environ à ce titre. A chaque auteur déclaré digne d'un prix on décerne un diplôme; de plus son nom est porté sur une sorte de tableau d'honneur qui demeure constamment pendu en bonne place dans le principal bâtiment de l'usine. Cela donne des résultats d'autant meilleurs que l'Américain est par nature fort inventif ; d'ailleurs les prix sont distribués dans une réunion solennelle où le haut personnel fait une série de discours aux employés réunis. Ce procédé encourage les hommes à ne plus travailler automatiquement sans se rendre compte de rien, mais à observer, à étudier leur travail, à lire, à s'instruire, en un mot à élargir leur horizon intellectuel; et plusieurs des inventions ou des idées mises ainsi au jour ont profité pécuniaire-

ment à la compagnie en diminuant les frais de production ou en perfectionnant le rendement des machines.

Naturellement, étant donné le personnel qui travaille dans ces conditions, on a adopté des salaires élevés, car avec des travailleurs intelligents (je ne dis pas consciencieux) le produit quotidien augmente quand le producteur est certain de voir son gain s'en accroître d'autant, par suite des primes accordées. En même temps que la quantité, la qualité a fait d'énormes progrès. Nous pourrions ajouter encore, au point de vue de l'organisation industrielle proprement dite, que l'on s'est efforcé de rendre le fonctionnement de l'usine aussi automatique que possible; chaque supérieur fait les choses importantes et délègue les affaires secondaires à ses sous-ordres quand il en a, et cela afin que les facultés soient employées au mieux par suite de la spécialisation. Les employés supérieurs peuvent ainsi laisser de côté tous les détails et porter leur attention sur les points faibles en les étudiant à fond.

Je rappelais tout à l'heure cette vérité évidente et contestée seulement par les ignorants ou les gens de mauvaise foi, que le patron est intéressé à voir son ouvrier en bonne santé, parce qu'il produit plus et mieux. La « National Cash Register company » n'a point méconnu ce principe. Aussi, non seulement dans des conférences sur lesquelles j'aurai occasion de revenir, mais encore dans les colonnes du journal que publie l'établissement, on donne aux ouvriers tous les conseils nécessaires au maintien de leur santé. De plus, au milieu de la matinée et de l'après-midi, tout le personnel se livre à des exercices de gymnastique, et l'on se prépare à installer des bains où les employés pourront chaque semaine aller prendre un bain *pendant les heures de travail.*

Pour les femmes et pour les jeunes filles, qui sont particulièrement exposées aux mauvais effets de la vie d'usine, on a jugé bon de multiplier bien davantage encore les précautions et les mesures intelligentes. Tout ce personnel féminin ne prend son travail, le matin, qu'une demi-heure après les hommes, il le quitte quinze minutes plus tôt le soir, et il lui est accordé quinze minutes de repos par deux fois, à dix heures du matin et à trois heures de l'après midi. Cinq de ces quinze minutes sont consacrées à des exercices de gymnastique exécutés sous la surveillance d'un maître compétent. Chaque employée a droit à un demi congé le dimanche, et en plus à une journée entière par mois; toutes travaillent dans des pièces propres, bien éclairées, absolument séparées des hommes, sous les ordres de contre-maîtres du sexe féminin très soigneusement choisis. Dans les pièces de repos, elles trouvent des hamacs. L'administration leur fournit gratuitement

de fausses manches et des tabliers. On n'a pas oublié, et avec raison, la question des repas : chaque « département » a une domestique de couleur qui est chargée de préparer pour le repas de midi du café, du thé chaud, de la soupe ou d'autres aliments très nourrissants. Le coût moyen d'un *lunch* de cette sorte (qui est fourni gratuitement) est évalué en moyenne à trois *cents* (à peu près trois sous), mais comme on estime que, grâce à cette pratique commode et réconfortante, chaque femme fait quotidiennement pour cinq *cents* de travail en plus, on voit que la compagnie gagne encore à la combinaison. On a constaté que maintenant les femmes sont moins souvent malades, qu'elles travaillent mieux et avec plus de courage que quand elles devaient se borner à manger les mets froids apportés par elles.

Chaque jeune employée reçoit un ticket grâce auquel elle est admise au cours hebdomadaire de cuisine professé par la « Women's Christian Association » et au club de cette société : elle profite de tous les avantages qui en résultent. Il faut dire du reste que la Compagnie s'est imposé de ne prendre aucune jeune femme qui ne soit diplômée de l'école supérieure ; les conditions qu'offre cet établissement sont assez avantageuses pour attirer et retenir les personnes instruites et intelligentes qui y sont une fois entrées. Une autre bizarrerie ou plutôt originalité de cette usine, c'est que l'ensemble du personnel féminin élit un comité de cinq membres dit « comité des décorations », qui veille sur les jardins, les fleurs, l'ornementation interne de la fabrique et sa décoration extérieure en cas de fêtes.

Nous avons à parler d'une autre création qui est peut-être unique : c'est le cours d'instruction spéciale que suivent les voyageurs chargés de la vente, avant de partir pour leurs tournées. Chacun d'eux doit venir passer un mois à Dayton, à l'époque consacrée, et aux frais de la Compagnie. C'est une sorte de congrès d'enseignement. Durant ce mois ils suivent les leçons quotidiennes d'une école, qui est confiée aux bons soins des vendeurs les plus expérimentés appartenant au personnel de la fabrique. On fournit à ces écoliers d'un nouveau genre tous les livres nécessaires, et ils ont à passer finalement un examen. On leur enseigne et on leur demande de connaître toutes les ressources qu'un vendeur habile peut employer pour séduire la clientèle, facilité d'élocution, rhétorique subtile, effets de voix, manière de s'attirer la sympathie, un brin même de philosophie ou plus exactement de psychologie, afin de savoir les côtés faibles de l'âme humaine. On conviendra que l'idée est neuve, non point maladroite, et le fait est que le personnel des vendeurs de la « National Cash Register Company » a une réputation consommée d'habileté.

En somme, on le voit, on a fait tout ce qui est possible dans cette

curieuse entreprise, pour créer entre patrons et employés une coopération étroite, j'entends coopération au sens étymologique, c'est-à-dire pour grouper tous leurs efforts en un faisceau commun tendant à la prospérité générale ; et l'on n'a eu garde d'oublier clubs et journaux établissant des relations plus étroites encore entre les membres de cette communauté industrielle. D'abord un club, installé dans un bâtiment spécial pour les employés du sexe masculin : ils y trouvent notamment une bibliothèque fort bien garnie, où arrivent une foule de revues et de journaux quotidiens ou autres. Ce club est ouvert le soir, et une fois par semaine une réunion régulière y est tenue où viennent des conférenciers, des légistes, des commerçants de la ville, faire des conférences sur les sujets les plus variés. Il existe un second club très différent : c'est l' « Advance Club, » c'est-à-dire le club des améliorations, titre qui nécessite une explication. Ce club compte 200 membres, comprenant les chefs des différents départements et subdivisions, et le personnel des bureaux ; dans des réunions hebdomadaires tenues pendant les heures régulières de travail, on y discute tout ce qui se rapporte aux trente matières les plus importantes pour l'établissement. Chacun y apporte ses lumières, et les discussions y donnent les résultats les plus heureux. Ajoutons que pour rendre plus intimes les relations des différentes parties du personnel, chaque jour à midi les agents supérieurs de la compagnie déjeunent dans le jardin du club avec quinze d'entre les chefs des départements, et l'on ne s'y fait point faute de traiter autour de la table des questions sérieuses.

Une fois l'an, on a trouvé bon de réunir, dans un congrès général, les 1200 employés de la fabrique et les 250 agents de vente, qui viennent pour cela de toutes les parties du monde, à ce qu'il paraît. Ce congrès ne dure pas moins d'une semaine, et l'on comprend que là les idées peuvent s'échanger à foison et préparer la solution de questions vraiment intéressantes, grâce à l'expérience variée de tous ceux qui y prennent part.

J'ai parlé d'un journal : c'est plutôt une revue, paraissant bimensuellement et appelée, suivant les procédés abréviatifs chers aux Américains, *N. C. R.*, autrement dit *National Cash Register*. Comportant 16 pages, elle sert d'intermédiaire et de lien entre tous les travailleurs de la fabrique ; dans chaque numéro, on pose un certain nombre de problèmes commerciaux pour lesquels on demande une solution. On y rend compte de toute la vie de l'établissement, on y insère les discussions et les décisions des différents clubs ou comités, enfin on y fait paraître des études des uns ou des autres sur les diverses matières intéressant l'industrie de la Compagnie.

On assure que, grâce à cette organisation aussi intelligente que bien-

veillante, le personnel de la « C. R. C° » se trouve parfaitement heureux et manifeste une véritable affection pour la direction et ses supérieurs en général. La chose mérite d'être signalée, en ce temps de haine et de jalousie universelles de l'employé vis-à-vis de l'employeur.

Mais il faut dire que nous sommes aux États-Unis, dans un milieu ouvrier assez intelligent et instruit, qui se laisse peut-être moins aveugler que nos ouvriers par les divagations et les mensonges des énergumènes ou des rhéteurs. Il est vrai aussi qu'on doit se souvenir de la grève de Pullmann-City, où pourtant le patron avait multiplié les institutions de bienfaisance et dépensé sans compter pour donner au personnel qu'il occupait le bien-être sous toutes ses formes !

Daniel Bellet.

LETTRE DE POLOGNE

I

L'évènement le plus important de notre vie économique est en ce moment la hausse inattendue des prix du blé, qui, apparue au commencement du printemps, continue avec de légères oscillations et ne s'arrêtera probablement pas de si tôt. Cette hausse a été l'effet de plusieurs circonstances; aux causes d'ordre général comme la récolte insuffisante de l'année dernière et l'épuisement de toutes les provisions, une récolte bien au-dessous de la moyenne dans la plupart des pays producteurs de l'Europe, la diminution constante de l'exportation de l'Amérique et la famine dans l'Inde, il faut ajouter deux causes locales, une disette probable de la pomme de terre chez nous et une récolte entièrement manquée dans plusieurs gouvernements du centre de la Russie.

Les mauvaises nouvelles de Russie ont commencé à nous arriver. Dès la fonte des neiges, on a trouvé le blé perdu et tâché d'ensemencer les terres à nouveau de plantes fourragères ou autrement. Il paraît cependant que dans certains endroits l'étendue du désastre a dépassé les prévisions par suite d'un été défavorable et les *Zemstvos* sont chargés de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir la famine qui menace, au moyen de leurs magasins de réserve. Il est heureux qu'on ait su profiter de l'expérience faite en 1891 et qu'il ne soit plus aujourd'hui question de fermeture des frontières ni d'autres mesures ayant pour but la diminution de l'exportation, mesures qui, comme on sait, ont produit une hausse subite des prix, c'est-à-dire un effet tout contraire à celui qu'on en attendait.

La mauvaise récolte de la pomme de terre chez nous nous intéresse plus particulièrement, elle est due principalement à l'été pluvieux que nous venons de traverser; l'excès d'humidité n'a pas seulement produit un mauvais rendement, mais il a agi également sur la qualité; la conservation des pommes de terre renfermant beaucoup d'eau est très difficile en hiver et nécessite un triage incessant qui diminue parfois la récolte de moitié. La pomme de terre étant avec le seigle les deux

principales denrées alimentaires de notre paysan, le manque et le prix élevé de l'une augmentent la demande de l'autre; il est donc probable que le prix du seigle, qui n'a pas suivi jusqu'ici le mouvement ascensionnel proportionnellement à celui du froment, ne tardera pas à atteindre le niveau normal.

Tous nos voisins, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, ont eu une récolte au-dessous de la moyenne; un renchérissement général du blé est donc à craindre, la Belgique s'y est préparée en abaissant ses droits d'entrée, fera-t-on de même en France ou bien va-t-on continuer la politique injuste et néfaste de protection, malgré l'enseignement des faits et de la science ?

II

Le gouvernement russe s'engage depuis quelque temps avec décision et persévérance dans la voie du socialisme d'Etat, qui semble devenir en Russie un des principaux points de la politique intérieure; il serait intéressant de savoir comment cette doctrine y a pénétré, sur quels principes elle repose dans l'esprit de ses adeptes et de ses représentants officiels, ou si elle n'est qu'une imitation irraisonnée de ce qui se fait ailleurs. Il est vrai que les théories économiques et politiques à la mode, flattant les instincts des foules, s'accordent merveilleusement avec le régime autocratique de l'Empire russe; elles y trouvent un terrain favorable pour se propager, un champ de culture tout préparé; elles n'ont pas de résistances à vaincre, ni dans l'opinion publique, trop peu éclairée, ni dans la structure de la machine administrative toute prête à les appliquer, pourvu qu'on augmente ses rouages.

On peut attribuer, pensons-nous, les progrès rapides du socialisme d'Etat en Russie à deux causes qui agissent simultanément et dont les effets convergent : le caractère de gouvernement paternel inhérent à toute autorité autocratique et le fonctionnarisme qui a de profondes racines dans la société, que le peuple russe a pour ainsi dire dans le sang, et dont le développement est favorisé à un si haut point par l'augmentation des attributions de l'Etat. Pour avoir une légère idée de l'étendue qu'on est décidé à leur donner, il suffit de mentionner le projet qui vient de naître à la suite du dernier renchérissement de la farine de *monopoliser par l'Etat la mouture du blé*; on croit pouvoir par ce moyen assurer au consommateur le pain à meilleur marché que par la libre concurrence des entreprises privées, et cela paraît aussi naturel et juste que facile à exécuter, puisqu'on voit l'Etat monopoliser les moyens de transport, la rectification et la vente de l'alcool et tant d'autres choses.

C'est également le principe du gouvernement paternel qui, en Russie, pousse l'Etat à intervenir dans les relations entre les capitalistes et les travailleurs et à protéger ceux-ci contre ceux-là; où cette intervention s'arrêtera-t-elle, nul ne le sait « la violence gouvernementale, dit Léon Say, a la prétention de refaire la société aussi radicalement que la violence révolutionnaire : les uns et les autres suppriment la liberté, ici au profit de la révolution, là au profit des gouvernants. »

Le développement rapide de l'industrie fait que la Russie perd de plus en plus son caractère de pays essentiellement agricole, aux populations calmes, paisibles, de mœurs patriarcales, adonnées exclusivement aux travaux des champs, pleines de respect pour la tradition et partant faciles à gouverner; la transformation économique et sociale qui s'y opère actuellement présente en raccourci l'histoire des peuples de l'Occident, marquée des mêmes principales étapes d'évolution, des mêmes rêves, des mêmes erreurs et des mêmes déceptions. Ici comme ailleurs c'est la protection, ce sont les entraves apportées à la liberté du contrat et du travail, l'intervention des pouvoirs publics tuant l'initiative privée qui feront naître la question sociale avec son cortège habituel de souffrances, d'intérêts opposés, de haine et de discorde. C'est ainsi que la dernière réglementation de la journée de travail dans les établissements industriels a eu immédiatement pour conséquence une grève dans une des plus importantes fabriques de papier des environs de Varsovie où l'intervention de la force armée a été nécessaire pour réprimer les désordres. Il est impossible d'admettre qu'instruit par l'expérience des peuples de l'Occident, on ne sache point en Russie sur quelle voie périlleuse on s'engage; il est imprudent de s'ériger vis-à-vis des foules en providence, dispensatrice de grâces et de bienfaits, car il arrive un moment où, comme les enfants trop gâtés, elles demandent plus qu'on ne peut leur donner.

III

Le jour où M. Félix Faure rentrait à Paris de son voyage en Russie, l'Empereur Nicolas et l'Impératrice arrivaient à Varsovie, pour la première fois depuis leur avènement au trône; cette visite, annoncée depuis plusieurs mois, a fourni aux Polonais l'occasion de manifester leur sympathie aux jeunes souverains. Aussi la réception a-t-elle été très belle, la décoration de la ville magnifique; l'Empereur ayant fait savoir qu'il ne voulait sur son passage ni troupes ni escorte, c'est un comité composé exclusivement de particuliers qui s'est chargé du maintien de l'ordre, sur le passage du cortège. Le temps a été très beau, les rues, les fenêtres et les balcons étaient remplis de monde et, sur le parcours des 7 kilomètres qui séparent la gare de Pétersbourg du

palais de Lazienski, il a régné partout un ordre parfait. On a beaucoup remarqué à cette occasion l'attitude correcte et digne de la foule qu'il est partout si difficile de contenir dans des occasions semblables; il ne s'est pas produit une seule poussée, un seul moment de presse et la police ayant été écartée, le simple geste d'une main gantée de blanc d'un de ces messieurs du comité suffisait pour déplacer en ordre et en silence des quantités considérables de monde. C'est avec raison, croyons-nous, que nos journaux y ont vu une preuve de culture et de discipline sociale. Le soir, toute la ville, la Vistule avec ses ponts et le château des rois ont été illuminés.

Le couple Impérial est resté à Varsovie quatre jours, tout s'est passé d'après le programme : réceptions des personnes ayant accès à la cour, revue des troupes, dîner à Lazienski, raout chez le prince Imeretinski, représentation de gala avec les Reszké, visites aux établissements de bienfaisance. Tout aurait été pour le mieux si une note discordante et fausse n'était venue rompre l'harmonie si heureusement établie pendant ces quelques jours. L'empereur ayant reçu en audience le comité organisateur d'une souscription ouverte pour commémorer le séjour de leurs Majestés à Varsovie, le président du dit comité, nommé d'office par le gouverneur général, haut dignitaire de la cour d'origine polonaise, prononça son discours à l'Empereur en russe et crut pouvoir parler au nom « de millions de Polonais » en cette langue, rompant ainsi avec l'usage, existant depuis Alexandre I[er] et respecté jusqu'ici par tous les Polonais, d'adresser la parole aux Empereurs de Russie en français. Cet événement n'a en lui même assurément aucune importance, il importe peu en effet quelle langue parle le marquis Wielopolski; nous pensons cependant qu'il aurait mieux valu ne pas froisser en ce moment certaines susceptibilités, qu'on peut ne pas partager, mais qu'on doit respecter.

L'accueil que les Polonais ont fait à l'Empereur et à l'Impératrice a été chaleureux, empreint d'une cordialité spontanée et désintéressée étrangère à toute considération d'ordre politique, il semblait s'adresser aux Souverains personnellement qu'on était heureux de voir arriver avec tant de confiance, indépendamment de tout souvenir amer du passé et de toute préoccupation inquiète de l'avenir. C'est que le jeune Empereur, bien qu'extrêmement réservé et très mesuré dans ses rares paroles, a su se concilier le respect et la sympathie, même de ceux qui ont à souffrir du régime dont il est censé être le représentant; il jouit incontestablement en Pologne d'un certain prestige, dû principalement à son caractère réfléchi, à sa prudence et aux bonnes intentions dont on le croit animé à l'égard des Polonais, bien que jusqu'ici elles se soient plutôt laissé deviner que manifestées réellement.

Quel sera le résultat du court séjour de Nicolas II parmi les Polonais, s'en suivra-t-il un adoucissement de leur sort, nul ne le sait, l'attente est générale. Si l'intention de contribuer à la paix du monde « dans un esprit de droit et d'équité » s'appliquait aussi bien à la politique intérieure de la Russie qu'à sa politique étrangère, et si le mot *Paix* y était entendu dans son sens le plus large et le plus élevé, par de là les mesquines et misérables considérations de la raison d'État, les Polonais pourraient espérer que la politique d'extermination poursuivie à leur égard depuis tant d'années prendra fin. Ils ont abandonné leur rêve d'indépendance, l'ont heureusement reconnu tous irréalisable, mais ils maintiennent avec d'autant plus de force leur nationalité et sont plus que jamais décidés à la défendre; leur langue, leurs croyances, leur littérature, leur passé historique, enfin tous les produits d'une civilisation, ils ne sauraient les abandonner et les oublier; ce qu'ils demandent c'est le respect de leur nationalité, c'est la liberté de vivre leur vie propre puisqu'ils en ont une, c'est le droit de travailler et de gagner leur vie comme tout le monde dans leur pays, et parmi leurs frères, c'est la justice. « La gloire de la Pologne » — a dit récemment M. Valbert — est de n'être plus et d'être encore une patrie ; les malheurs de cette grande victime n'ont pu lasser la fidélité de ceux qui l'ont aimée et qui l'aimeront toujours : cette morte vit dans les cœurs.

LADISLAS DOMANSKI.

LETTRE D'ITALIE

LE DROIT SUR LE BLÉ ET LE RENCHÉRISSEMENT DU PAIN EN ITALIE.

Les choses qui se passent aujourd'hui en Italie font presque demander à celui qui les observe avec l'œil de l'économiste, si c'est bien à la fin du XIXe siècle que nous vivons, ou, si par l'effet de quelque étrange supercherie, nous n'avons pas été reportés d'un bon siècle en arrière.

La hausse des blés ayant produit, comme partout ailleurs, un renchérissement subit du pain, le peuple s'en est fort ému et il était tout prêt (les socialistes l'aidant quelque peu) à prendre énergiquement parti contre les droits sur les céréales et contre leurs fauteurs plus ou moins intéressés.

Heureusement les « *agrariens* » veillaient. Ils ont envisagé d'un coup d'œil tout le danger de la situation et se sont vite mis en défense.

C'est ainsi que, depuis deux ou trois mois, nous sommes replongés dans le « *mare magnum* » des sophismes qui ont pour but de démontrer aux consommateurs que le droit sur le blé n'a aucune influence sur le prix de leur pain quotidien.

Il y a bien eu, par-ci par-là dans la Péninsule, quelque libre-échangiste têtu, qui, à grand renfort de faits et de statistiques, a prétendu prouver encore une fois l'existence d'un rapport très nécessaire et très intime entre le prix du blé et celui du pain.

MM. les « *agrariens* » n'en continuent pas moins à jurer qu'il n'en est rien. En admettant même, disent-ils, que le droit sur le blé importé ait pour effet de renchérir d'autant le blé produit dans le pays — ce qu'il ne leur serait pas aisé de nier, puisque dans le port de Gênes, « *hors douane* », le blé se cote plus bas que sur les places de l'intérieur tout juste de la différence du droit — il ne s'ensuit nullement que la protection soit en aucune manière responsable de ce que le pain se

vend en Italie plus cher que ne le comporterait l'état général de la récolte de cette année.

Blé cher et pain à bon marché, voilà deux choses, qui, certes, ne semblent guère aller d'accord, mais qui se concilient le mieux de ce monde l'une avec l'autre.

Que Dieu nous garde, nous « *doctrinaires* » du libre-échange, de mettre en doute sur ce point les affirmations si claires et si probantes des « *praticiens* » de la protection!

Mais nous ne pouvons nous abstenir de regretter vivement qu'ils ne se fassent aucun scrupule de s'associer à certains chefs du mouvement socialiste, en ameutant la foule contre les spéculateurs sans entrailles pour les souffrances du pauvre peuple et contre les boulangers s'enrichissant aux dépens de leurs clients.

Voici que les pauvres boulangers sont redevenus tout à coup les boucs-émissaires du renchérissement du pain, l'objet de l'exécration populaire en même temps que de la plus sévère surveillance des autorités chargées de la conservation de l'ordre public.

Tout le monde est convaincu que, si le pain est cher, la faute en est exclusivement à la cupidité de ces exploiteurs de la faim du peuple. Nous ne serions guère étonné d'apprendre l'un de ces matins en nous réveillant que le peuple de Milan ou de quelque autre grande ville vient de renouveller le pillage des fours si vivement décrit par Mangoni dans ses « *Promessi Sposi* ».

Après tout, ce ne serait que justice; car savez-vous de quoi sont capables ces pelés, ces galeux, d'où vient tout notre mal? Rien moins que de prélever, avec une production moyenne de 2 à 4 quintaux de pain par jour dans les grandes villes — à la campagne c'est beaucoup s'ils arrivent à 2 quintaux — un bénéfice de 2 à 3 lire par quintal, sur lèquel bénéfice restent encore à déduire les pertes pour créances non rentrées et les autres pertes éventuelles.

Vous conviendrez sans doute qu'il y a là de quoi justifier largement les préoccupations les plus graves et les mesures les plus rigoureuses d'ordre public.

Aussi les autorités administratives se sont-elles mises en branle.

Ici, en se prévalant d'une disposition surannée de notre loi communale, on vient de décréter le rétablissement du « *calmiere* »; ailleurs, on parle de vouloir établir bien entendu aux frais des contribuables, un système de « *pain gratuit* » préconisé par les socialistes.

A Rome, le syndic et le président de la Chambre de commerce ont tenu ensemble et avec les principaux ministres plus d'une conférence, pour aviser aux moyens de faire baisser le prix du pain sans toucher à l'arche sainte de la protection.

Que tous ces personnages soient de bonne foi, c'est ce que nous avons peine à admettre. Il nous paraît impossible qu'ils ne sachent pas d'avance que leur intervention n'aboutira absolument à rien.

Le « *calmiere* » les fours communaux, etc., sont tout au plus des moyens de gagner du temps et de jeter de la poudre aux yeux des administrés, en attendant qu'un miracle arrive qui puisse sauver la situation.

Quant aux ministres, il est fâcheux de devoir constater que leur attitude en tout ceci n'est pas aussi nette et aussi résolue que nous l'aurions espéré. Ils savent parfaitement que le seul remède efficace au mal dont on se plaint serait la suppression, ou tout au moins la réduction du droit d'entrée sur le blé, qui est actuellement de L. 7,50, ou plutôt, à quelques centimes près, de L. 8 le quintal, étant payable en or dans les caisses de l'État.

Ne voulant pas prendre sur eux la responsabilité de la suppression, ou de la réduction de ce droit par un simple décret Royal — en quoi nous ne trouvons rien à redire et nous louons même M. di Rudini et ses collègues de ne pas suivre, quoique pour une cause bien plus soutenable, l'exemple si dangereux de M. Crispi — il leur suffirait d'annoncer la présentation d'un projet de loi à la prochaine rentrée des Chambres législatives pour provoquer, sinon une réaction immédiate de baisse, du moins une halte bien marquée dans la voie de la hausse progressive à laquelle nous assistons.

Voilà le véritable moyen de déjouer les artifices de la spéculation, si tant est que ce soit la spéculation et non plutôt, comme nous le croyons de préférence, l'insuffisance de la spéculation entravée par les avances énormes que le paiement des droits oblige à faire au trésor de l'État sur les blés importés de l'étranger, qui a exagéré et continue à exagérer les effets de la récolte défavorable de cette année.

Il est simplement ridicule que l'on se plaise à crier, comme on l'a fait à Rome ces derniers jours, contre le monopole d'une grande société de meunerie, dans la conduite de laquelle on est arrivé jusqu'à découvrir quelque ténébreuse machination du parti clérical.

Quoique nos tarifs de chemins de fer ne puissent guère être cités comme un modèle de bon marché, Rome n'est pas si éloignée des autres villes de la péninsule qu'il soit impossible d'y faire venir des cargaisons complètes de farine, si les meuniers, cléricaux ou non, de la capitale s'avisaient de tenir la leur à un prix peu raisonnable.

Il y a bien chez nous un monopole des farines nationales, qui vient s'ajouter à celui des blés nationaux ; mais il ne tient qu'au gouvernement de le faire cesser, quand il voudra, en supprimant le droit de lire 12.30 le quintal, dont est frappée l'introduction des farines étran-

gères, ou, tout au moins, en proportionnant plus justement ce droit avec celui qui est perçu sur les blés.

Il suffirait alors de quelques envois de farines américaines pour réduire tout de suite aux limites de la raison les bénéfices par trop brillants de certains industriels italiens.

Cependant il s'en faut de beaucoup que les bénéfices superposés des boulangers et des meuniers italiens arrivent à égaler ceux que la protection accorde et garantit aux « *latifondisti* » de la Sicile et de l'Italie Méridionale et aux gros propriétaires fonciers de la Lombardie et de la Vénétie. Il ne faudrait pas croire que ces braves gens, qui forment le nerf et l'élite du parti des « *agrariens* », pour être très puissants en richesses et en influences politiques, le soient également en nombre. Au contraire, la propriété rurale étant très morcelée dans l'Italie centrale et le Piémont et les cultures très variées même dans les régions du « *latifondo* » et de la grande propriété, ces producteurs de fortes quantités de blés ne constituent qu'une très petite minorité dans la population qui vit de l'agriculture. Ils ont réussi à s'imposer à la généralité du pays par des moyens peu honorables et grâce aux préjugés qu'ils se sont activement appliqués à répandre et à alimenter dans la masse des moyens et des petits producteurs de blé, qui, tout bien pesé, ne tirent aucun profit de la protection à la céréaliculture nationale.

La baisse de valeur des autres produits non protégés de l'agriculture italienne, qui a été l'une des conséquences les plus directes de la politique d'isolement et d'ultra-protectionnisme inaugurée en 1887, a plus que dévoré le petit bénéfice que le plus grand nombre des propriétaires fonciers ont pu tirer de l'existence du droit sur le blé.

En outre, ces mêmes producteurs ont dû payer, comme consommateurs de produits manufacturés, et surtout de machines, les frais très lourds de la protection accordée aux grands industriels du pays.

Si nous nous tournons encore une fois du côté du protectionnisme agraire, nous constatons qu'ici même les résultats n'ont pas été brillants. Nous apprenons par les *Annuari Statistici* du Ministère de l'agriculture et du commerce que la production du froment, en tenant compte des vicissitudes physiques de la récolte, reste à peu près la même en chiffres absolus, tandis qu'elle semble plutôt diminuer comme rendement moyen dans l'étendue mise en culture .[1]

[1] RÉCOLTE DE FROMENT EN ITALIE

Années.	Hectares cultivés.	Production totale Hectolitres.	Production par hectare Hectolitres.
—	—	—	—
1879-83 (moyenne).	4.434.000	46.562.000	10.50
1884	»	43.455.000	»

En outre, la récolte du maïs est tombée de 33.630.000 hectolitres en 1884 à 24.838.000 hectolitres en 1895 et celle du riz de 7.978.000 hectolitres à 5.994.000; nous négligeons les autres céréales sur lesquelles on constate une diminution du même genre, exception faite de l'avoine.

L'insuccès du protectionnisme agraire a donc été complet; il a seulement retardé de quelque peu la ruine des méthodes primitives et arriérées de culture, en décourageant toute initiative de progrès et de transformation rationnelle.

EDOARDO GIRETTI.

1885	»	41.243.000	»
1886	»	42.218.000	»
1887	»	44 484.000	»
1888	»	38.800.000	»
1889	»	33.391.000	»
1890	4.407.000	46.320.000	10.51
1891	4.502.000	49.852.000	11.07
1892	4.530.000	40.767.000	9 »
1893	4.556.000	47.654.000	10.46
1894	4.574.000	42 850 000	9.37
1895	4.593.000	41.499.000	9.03

L'ENTENTE CORDIALE

On avait annoncé, sous ce titre, au printemps dernier, des tentatives faites, successivement ou simultanément, en Angleterre, d'un côté, en France, de l'autre, pour constituer, dans les deux pays, des comités d'information et de publicité, destinés à rectifier autant que possible les fausses nouvelles, les rumeurs sans fondement, les insinuations injustes, trop facilement répandues et accueillies, et à apaiser les dissentiments en éclaircissant les malentendus. D'illustres et honorables anglais, lord Dufferin, l'ancien ambassadeur en France, sir John Lubbock, M. Philippe Stanhope, etc., en avaient pris l'initiative, en Angleterre ; et une réunion tenue, au grand Hôtel, sous la présidence de M. de Lanessan, s'en était occupée à son tour, à Paris. Plusieurs sénateurs et députés, parmi lesquels M. Labiche, y avaient pris la parole. Je l'avais prise moi-même, et quelques-uns d'entre nous avaient été désignés pour suivre la réalisation de l'entreprise commencée.

Je ne sais ce qui a été fait depuis, et je le regrette. Je crois, en effet, que la plupart des difficultés qui surgissent entre les peuples, et qui parfois amènent de graves conflits, sont, comme le disait, il y a deux ans, aux délégations hongroises, le ministre des affaires Etrangères d'Autriche, le comte Goluchowski, de simples malentendus, trop souvent envenimés par la crédulité ou la malveillance, et qu'il serait facile de faire disparaître, ou d'atténuer, en rétablissant la vérité des faits, et en faisant la lumière sur les intentions.

Mais quand on lance en l'air une idée ou une parole, on ne sait jamais où elle ira tomber, soit pour y disparaître, soit pour en rebondir. Et tandis que le silence se faisait en Europe sur les réunions de Londres et de Paris, l'écho s'en propageait à l'extrémité du monde et atteignait le continent australien. Il m'a valu, après de long mois, une lettre d'un habitant inconnu de ces régions lointaines. Le fait en lui-même n'est pas sans intérêt, et la lettre n'est pas sans originalité. Peut-être jugera-t-on qu'elle vaut la peine d'être reproduite ; et peut-être aussi, en nous revenant de si loin, l'idée, un peu négligée par ses premiers promoteurs, leur paraîtra-t-elle digne d'être reprise.

Frédéric Passy.

Mon cher Monsieur,

Quelqu'un a eu l'extrême obligeance de m'envoyer un exemplaire

du *Daily Messanger* du 17 avril, publiant le compte-rendu d'une réunion privée, qui avait eu lieu, le jeudi soir précédent, au Grand Hôtel, à Paris, réunion dans laquelle il avait été rendu compte d'un projet de société tendant à établir de meilleures relations entre la France et l'Angleterre.

Je ne suis ni homme politique, ni diplomate, et ne me suis jamais occupé de questions municipales: je ne suis qu'un homme d'affaires (directeur de Banque, en un mot) et, durant quarante-cinq années, ai été établi dans différentes villes des Colonies de Victoria et de la Nouvelle-Galle du Sud.

Je ne puis résister à la tentation de vous écrire, parce que, si je suis certain que vous aviez raison de dire que, sur 10 Anglais, 9 sont animés des meilleures sentiments envers les Français, je suis plus que certain que, sur 100 Australiens, 99 ressentent pour ceux-ci la plus vive amitié.

Les Français ne parlent pas notre langue; leur constitution n'est pas la même; en avons-nous, les uns et les autres, moins de valeur pour celà? Vos compatriotes ont commis de terribles bévues, et l'Angleterre, à plusieurs reprises, d'affreuses erreurs. Que doit-on en conclure?

Je ne donnerais pas une épingle de votre personne, M. Passy, si vous n'aviez jamais fait une faute.

Je hais ces gens soi-disant parfaits, qui ne se méprennent jamais. Ils ne devraient pas rester ici-bas, mais aller tout droit au ciel.

S'il en est ainsi pour les individus, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les nations?

Pourquoi des hommes et des femmes de bon sens, recherchant et aimant la société d'autres hommes et d'autres femmes également sensés, et appartenant à d'autres pays, seraient-ils obligés de se regarder comme chiens et chats lorsqu'ils représentent des nations?

Comme individus, nous nous rapprochons les uns des autres; mais comme nations, les journaux nous disent que nous devons nous quereller. Quelle absurdité! Car il n'y a en tout ceci que de simples malentendus, aggravés par des journalistes sans scrupules.

Ici, un français ou une française de bon ton serait adulée par n'importe quel australien.

Moi-même j'ai passé, avec ma femme, quelque temps à Paris, en 1890, et je puis affirmer n'avoir jamais été traité nulle part avec plus de cordialité.

Permettez-moi de vous présenter mes vœux pour le plein succès de votre entreprise, et croyez-moi, respectueusement.

Votre très dévoué.

X.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Septembre* 1897.)

1er. — **Décret** portant établissement de droits de douane à percevoir à la Côte d'Ivoire (page 5001).

— portant établissement de droits de consommation à percevoir à la Côte d'Ivoire (page 5001).

8. — portant promulgation de la convention signée à Paris, le 4 mars 1897, entre la France et la Belgique, concernant l'exécution du service de la caisse d'épargne entre les deux pays (page 5103).

— relatif au fonctionnement du service des colis postaux de 5 à 10 kilogr. (page 5104).

11. — **Rapport** suivi d'un décret portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine (page 5163).

14. — **Etat** approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1875 (page 5217).

16. — **Décret** portant réduction de la taxe d'octroi municipal de mer sur les alcools dénaturés (page 5248).

18. — relatif au commerce de la poudre et à la police de la chasse en Algérie (page 5320).

21. — **Rapport** suivi d'un décret portant organisation de la justice aux Iles-sous-le-Vent (page 5371).

22. — **Décret** déterminant le droit de douane applicable aux mélasses étrangères importées à la Martinique et à la Guyane française (page 5391).

26. — portant promulgation en Indo-Chine des lois du 15 juillet 1845 et 26 mars 1897 sur la police des chemins de fer (page 5438).

27. — **Etat** approximatif de la récolte de l'orge et de l'avoine en 1897 (page 5455).

30. — **Rapport** adressé au Président de la République, suivi d'un décret portant réorganisation du Congo français (page 5502).

Est-ce que vous croyez que nous comptons l'étoffe? — Le tailleur de M. Jourdain trouvait l'étoffe choisie par son client si admirable, qu'il en enlevait, pour rendre hommage au goût de celui-ci, de quoi se faire un habit à lui-même. Et, bien entendu, il lui faisait payer le tout. Autrement où eût été l'honneur?

J'ai connu un autre M. Jourdain, qui, étant sur le point de se marier, et désirant, naturellement, avoir, pour ce grand évènement, un habit parfait, avait prié l'un de ses amis, plus lancé que lui dans le monde parisien, de le présenter à son tailleur.

La présentation faite, et la conversation engagée, notre homme, après avoir, lui aussi, choisi son étoffe en connaisseur — car il était fabricant de draps — se hasarda à demander quel serait le prix de ce bel habit.

— Cent quatre-vingts francs, répond le tailleur, peut-être deux cents (sur ce point, mon souvenir n'est pas bien précis) :

— C'est un peu cher, observe le client. Et si je vous fournissais le drap?

— Ce ne serait pas davantage.

— Comment, pas davantage? Mais le drap a son prix, je suppose?

— Oh! pour Monsieur, peut-être, réplique majestueusement l'artiste. Mais pour nous... C'est le cachet de la maison qui se paie. Est-ce que Monsieur croit que nous comptons l'étoffe?

Histoire bien ridicule! va dire le lecteur. Elle est authentique pourtant, et pas si invraisemblable qu'elle vous paraîtra, car elle se répète tous les jours. Et la réponse du tailleur, c'est vous, qui en riez, qui la faites le plus sérieusement du monde, en sens inverse, il est vrai.

Le prix du blé et de la farine augmente, et votre boulanger vous fait payer son pain plus cher, en vous expliquant même, au besoin, par franc et par centime, que l'augmentation qu'il vous fait subir bien malgré lui ne représente qu'imparfaitement celle qu'il est obligé de subir, lui, pour se procurer sa matière première. Et vous lui répondez, en le traitant parfois un peu cavalièrement, que vous en êtes bien fâché, mais qu'il faut qu'il s'arrange pour maintenir son pain au même prix.

Franchement, est-ce que cela ne revient pas à lui dire : est-ce que vous comptez la farine?

FRÉDÉRIC PASSY.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1897

NÉCROLOGIE. — M. Ugo Rabbeno.
COMMUNICATIONS. — Session électorale.
DISCUSSION. — La justice en matière d'impôts.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Levasseur, membre de l'Institut, premier président. A sa droite est invité à prendre place, à titre d'invité du bureau, M. le Dr Adolf Hédin, député au Parlement suédois, à Stockholm. Parmi les assistants figure à titre d'invité particulier d'un membre, M. Edouard Roche, conseiller de préfecture des Alpes-Maritimes.

Le président regrette d'avoir à apprendre à la réunion la mort d'un des plus jeunes membres de la Société, jouissant néanmoins déjà, en Italie, d'une renommée étendue, grâce à ses travaux consciencieux et méritants. M. Ugo Rabbeno, professeur d'Economie politique à l'Université de Modène, vient de mourir à l'âge de 34 ans. Membre actif de différents congrès, à Paris, à Lyon, etc., il avait publié, nous apprend M. Ch. Gide, un ouvrage important sur le *Protectionnisme aux États-Unis* et en préparait un autre sur la *Propriété foncière en Australie*.

Parmi les ouvrages présentés, le Secrétaire perpétuel appelle encore l'attention de la Société sur le tirage à part de trois articles qui ont paru dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques*. Ces trois articles, dues à M. E. Levasseur, forment le 26e et dernier chapitre de *L'Ouvrier américain*, chapitre qui contient le résumé des questions de fait et de doctrines traitées dans cet ouvrage avec un aperçu des changements que l'état actuel permet de présager pour la génération prochaine dans l'organisation industrielle et dans les rapports des personnes aux États-Unis.

M. Courtois rappelle, en outre, qu'à la suite de la tournée présidentielle qu'avait organisée l'an dernier M. Millet, résident général de Tunisie, l'*Union coloniale* avait demandé à M. Levas-

seur de lui faire une conférence sur *Ce qu'on peut faire en Tunisie*. Le Gouvernement a fait réimprimer cette conférence dont M. Levasseur, par l'entremise du secrétaire perpétuel, offre un exemplaire à la Société.

M. Courtois signale aussi à l'attention de la réunion un nouvel ouvrage dû à la plume du savant auteur de *Dupont* (*de Nemours*) *et l'école physiocratique*, M. Gust. Schelle, qui vient de publier : *La vie et les travaux de Vincent de Gournay*, l'auteur de l'aphorisme si cher aux économistes de l'école libérale : *Laissez faire, laissez passer*. M. Levasseur fait le plus grand éloge de cette étude consacrée à un homme dont la part a été considérable dans la transformation de la Société française au XVIII[e] siècle.

Enfin, un rapport de M. Neymarck, sur la statistique internationale des valeurs mobilières, est déposé en plusieurs exemplaires sur le bureau au nom de son auteur. Ce travail remarquable est vivement et justement apprécié par les membres présents.

La réunion aura certainement appris avec plaisir la nomination de l'un de ses membres, M. Louis Lépine, au poste de Gouverneur général de l'Algérie. Nul doute qu'il déploiera dans ces nouvelles fonctions le même talent et la même énergie dont il a déjà fait preuve jusqu'alors dans celles de Préfet de police.

Le bureau ayant proclamé la vacance de deux places de membres titulaires, une session électorale est ouverte du 30 octobre au 6 novembre. On y élira deux membres titulaires et des membres correspondants en nombre indéterminé. La remise des lettres de candidature doit avoir lieu au plus tard le 23 octobre.

La question suivante, proposée par le secrétaire perpétuel et formulée par M. Edmond Villey, est admise comme sujet de discussion. M. Villey prend la parole.

L'ÉQUITÉ DANS LA RÉFORME DES IMPÔTS.

M. Villey prend la parole pour développer le sujet. En posant la question dans les termes ci-dessus, je n'avais pas en vue, dit-il, une thèse abstraite et générale, mais une réforme financière déterminée, qui est en train de se faire, dont le premier acte est déjà accompli ; cette réforme, la Chambre des députés l'a votée, quasi à l'unanimité, avant de se séparer, le Sénat y a donné son adhésion dans des conditions vraiment extraordinaires, le rapporteur ayant fait ressortir avec une force invincible tous les inconvénients du projet et ayant conclu à ce que le Sénat l'adoptât néanmoins, ce qu'il s'est empressé de faire : je veux parler de

l'abandon, au profit des petits contribuables, de près de 26 millions de francs sur le principal de l'impôt foncier.

L'équité est, sans nul doute, la première condition requise dans les impôts ; c'est d'elle que parlent le plus volontiers tous les réformateurs et c'est en son nom qu'on adresse à tout bout de champ à notre système d'impôts des critiques qui, dit M. Villey, sont fort exagérées.

Voici, par exemple, ce que disait à la Chambre un député, en inaugurant la discussion qui nous occupe : « Il n'est plus contesté, il ne peut plus être contesté, à l'heure où nous sommes, après les débats qui ont fait ressortir d'une façon si frappante les inégalités et les injustices de notre système fiscal, que la pire des solutions, au point de vue de l'intérêt de la République, comme au point de vue de la dignité de la Chambre, ce serait l'absence de toute solution. » Et il ajoutait : « Nous devons une réforme fiscale sérieuse au pays ; nous la devons, parce que le Gouvernement lui-même a discrédité notre système d'impôts devant le pays; nous la devons, parce que son avortement serait sans excuse après les longues études qui l'ont préparée ; nous la devons, parce que nous ne saurions faillir à des promesses aussi répétées et aussi solennelles que celles que nous avons faites au pays. » C'est là vraisemblablement qu'il faut chercher la véritable cause de la réforme. Il fallait « *faire quelque chose* », et, comme l'a dit malicieusement au Sénat M. Buffet : Il fallait faire quelque chose *avant le mois de mai*; « toute réforme qui ne doit pas être réalisée avant le mois de mai ne compte pas » ; et il ajoutait : « Ce n'est pas, disons les choses franchement, une réforme financière, c'est une réforme électorale. »

Le Gouvernement a donc proposé de dégrever le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties de la somme de 25.804.750 fr., c'est-à-dire du quart, et les Chambres ont voté le dégrèvement. Au profit de qui ? On ne savait pas au juste ! D'après le profit primitif, c'étaient les communes qui devaient profiter du dégrèvement, sauf à en consacrer le bénéfice d'abord à la suppression des prestations, puis à la réduction de leurs centimes. Ce n'est pas ce système qui a prévalu. Certains orateurs n'ont pas eu de mal à faire comprendre à la Chambre « qu'en divisant ce dégrèvement à l'infini entre tous les contribuables, elle ferait de la *poussière de dégrèvement* ». Et puis, on a parlé beaucoup de l'intérêt des petits agriculteurs ; c'est à eux qu'il fallait venir en aide dans leurs souffrances, et finalement la Chambre a adopté, à une immense majorité, un amendement de MM. Flandin et Bozérian, ainsi conçu :

« Les remises suivantes seront accordées sur la contribution foncière des propriétés non bâties : Part de l'Etat : Cotes de 10 francs et au-dessous, uniques ou totalisées, remise totale; cotes de 10 fr, 01 à 15 francs, uniques ou totalisées, remise des 3/4; cotes de 15 fr. 01 à 20 francs, uniques ou totalisées, remise de moitié ; cotes de 20 fr. 01 à 25 francs, uniques ou totalisées, remise de 1/4. Ces remises sont accordées aux contribuables *français* (sur la proposition de M. de Mahy) qui en font la demande en affirmant : 1° Qu'ils ne sont pas inscrits aux rôles de ladite contribution pour d'autres cotes ; 2° Que la part revenant à l'Etat sur la contribution personnelle-mobilière à laquelle ils sont assujettis dans leurs diverses résidences ne dépasse pas 20 francs. »

On peut faire à cette réforme deux critiques principales :

1° Elle est inefficace dans l'intérêt de l'agriculture qu'on semble avoir eu exclusivement en vue; elle ne lui apporte aucun allègement sérieux et, en même temps, elle dénature complètement notre impôt foncier, qui cesse d'être un impôt réel et devient une taxe personnelle : ce sont les points de vue qui ont été admirablement mis en lumière par M. Paul Leroy-Beaulieu, avec toute l'autorité qui lui apppartient en ces matières, dans un article de l'*Economiste Français* du 24 juillet dernier. Mais le vote est acquis; le fait est accompli et tout ce que nous pourrions dire n'y changerait rien.

2° La réforme aboutira à des conséquences absolument iniques, si l'on réalise les projets annoncés à la tribune, et c'est là-dessus que M. Villey voudrait appeler l'attention ce soir; car, ici le mal n'est pas encore fait et il lui semble qu'il appartient à une Société telle que la nôtre de le signaler, avant qu'il ne soit consommé.

On a toujours mauvaise grâce à critiquer un dégrèvement, parce que les esprits superficiels, — et c'est la masse, — sont toujours prêts à applaudir au mot de dégrèvement. Cependant le plus simple bon sens dit à qui veut prendre la peine de réfléchir, qu'il y a dégrèvement et dégrèvement. Le véritable dégrèvement, celui qui mérite ce nom, c'est celui qui a pour contre-partie, soit un excédent de recettes, soit une diminution de dépenses. A celui-là on ne peut qu'applaudir. Le législateur peut être plus ou moins heureux dans le choix de l'impôt à réduire ou à supprimer; mais il fait, dans tous les cas, de bonne besogne.

Mais quand on supprime un impôt pour le remplacer par un autre, on ne fait pas en réalité — si on veut parler franchement et correctement — un dégrèvement, on fait un *déplacement d'impôt*. C'est ce qui s'appelle, en style vulgaire, « *découvrir*

Saint-Pierre pour couvrir Saint-Paul. » Or, une pareille réforme est de celles dont le législateur devrait être le plus sobre, l'orateur irait presque jusqu'à dire : devrait s'abstenir systématiquement; car, sous prétexte d'équité, il risque fort de blesser la justice; dans l'espèce actuelle, il la viole outrageusement.

On a dit, en forçant sans doute un peu la note, que « *les meilleurs impôts sont ceux qui existent.* » Il y a, dans cette formule un peu absolue, une grande part de vérité; parce que, quand un impôt, quel qu'il soit, a fonctionné pendant longtemps, toutes les transactions se sont réglées sur lui et il s'est établi tout un système de répercussions, souvent impénétrables, et tel qu'on est à peu près sûr de blesser la justice en remplaçant cet impôt par un impôt nouveau, *fût-il théoriquement très supérieur.* Il est bien facile d'illustrer cette vérité par l'exemple de la réforme en question.

Quel que soit l'intérêt qu'on porte à l'agriculture — et qu'on a raison de lui porter, car elle traverse une crise bien douloureuse, — bien que quelques-uns de nos confrères, dit M. Villey, aient quelquefois parlé de ses souffrances d'un cœur trop léger, — on concédera bien qu'il serait souverainement inique de prendre dans la poche d'une catégorie de contribuables, *choisis arbitrairement*, 25 millions pour en faire cadeau aux agriculteurs : et, c'est là, ni plus ni moins, ce qu'on se propose de faire.

Au point de vue de la justice, notre impôt foncier est, dans son principe, (l'orateur ne parle pas de sa répartition) un des moins critiquables. Il a été établi, il y a plus d'un siècle, comme une faible compensation de toutes les charges féodales dont la terre était délivrée par un acte du souverain, et il fonctionne depuis si longtemps qu'on a pu dire, avec quelque vérité, qu'il ne pèse en réalité plus sur personne; car tout le sol de la France, ou à peu près, a changé de mains depuis qu'il a été créé, et les acquéreurs successifs ont calculé le prix d'achat sur le revenu net de la terre, déduction faite de l'impôt dont la terre était grevée. C'est donc un cadeau de 25 millions que l'on fait aux petits propriétaires.

Mais ce cadeau, qui le paiera? Voilà ce dont on ne paraît pas du tout s'embarrasser, et c'est avec un sans-gêne vraiment stupéfiant qu'on dit, non pas à tous les Français — ce qui serait moins injuste — mais à une catégorie de Français qu'on frappe au hasard : « C'est vous qui paierez pour eux! »

Si nous laissons de côté les divergences de détail, le Gouvernement et la Commission du budget sont d'accord pour pourvoir au remplacement des 25 millions au moyen de taxes sur les valeurs

étrangères actuellement exemptes et d'un relèvement des taxes existantes sur les valeurs françaises. Or, c'est à peu près comme si l'on prenait les 25 millions dans la poche des détenteurs *actuels* de ces valeurs. On ne réfléchit pas à la manière dont opèrent de semblables impôts établis, non pas sur toutes les valeurs, mais sur *certaines* valeurs et cette observation a une portée générale ; elle aurait pu être faite à propos de la loi de 1872, qui a établi l'impôt sur les valeurs mobilières, mais on avait alors l'excuse de la nécessité. De pareils impôts déprécient *hic et nunc* les valeurs frappées dans la mesure de tout l'impôt capitalisé. Que demain les porteurs de ces valeurs veuillent les vendre, et ils les vendront moins cher, à peu près exactement de la somme représentant l'impôt capitalisé ; car les acheteurs, ayant le choix entre cette valeur et d'autres qui n'ont pas été frappées en même temps du même impôt, auront par cela même la faculté de rejeter sur le vendeur tout le poids de l'impôt. C'est clair comme le jour ! Voici une valeur qui rapporte aujourd'hui 3 p. 100 ; frappez-la d'un impôt par suite duquel elle ne rapporte plus que 2,75 p. 100, et celui qui l'achètera demain calculera le prix sur un revenu de 2,75 ; il paiera 91 francs environ ce qu'il aurait payé 100 francs la veille ; de telle sorte que le détenteur aura perdu, *sur son capital*, une somme égale à la capitalisation de l'impôt !

Ainsi, voilà le résultat de la réforme *démocratique* dont on fait si grand bruit : faire un cadeau de 25 millions à une catégorie de propriétaires, en réduisant un impôt dont l'équité, en principe, n'a jamais été contestée, et le faire payer par une autre catégorie de contribuables qu'on pense n'avoir pas besoin de ménager aujourd'hui !

Ils auraient droit pourtant à quelque ménagement ! On se préoccupe de l'intérêt des petits contribuables ; mais ce sont eux que la réforme va frapper : avec la diffusion actuelle des valeurs mobilières, c'est jusque dans les plus petites bourses que vous allez puiser ! M. Buffet disait au Sénat, et il avait bien raison, qu'il ne voterait pas les impôts de compensation proposés et il en donnait cet excellent motif : « Ces cultivateurs (qu'on exonère) ont des ouvriers ; parmi ceux que j'emploie moi-même, j'en connais qui ont des valeurs mobilières. Ils diront : « Voilà dans notre village un propriétaire qui a un revenu foncier de 500 francs ; il payait 5 fr. 80 ; on l'exonère complètement, et nous, pour les pauvres titres qui ne nous donnent pas un revenu de 50 francs peut-être, nous serons plus imposés que nous ne l'étions ».

Indépendamment de cette considération, est-ce que les valeurs

mobilières ne sont pas assez frappées déjà? Si l'on additionne tous les impôts qui les atteignent — la démonstration a été faite maintes fois par les plus compétents en matière financière — elles ne paient pas moins de 8 à 9 p. 100, peut-être plus: est-ce que ce n'est pas assez, et est-il juste d'y ajouter les taxes dont on exempte les autres?

Parmi ceux qu'on va frapper, il est une catégorie qui semble particulièrement digne d'intérêt: c'est celle des porteurs de valeurs étrangères, auxquels on se propose de demander de 9 à 10 millions pour leur part. Voilà des gens qui ont été, pour la plupart, cruellement éprouvés, beaucoup plus sans nul doute que les plus éprouvés des cultivateurs, qui ont vu leur capital fondre dans leurs mains, qui touchent la moitié, le tiers du revenu sur lequel ils avaient le droit de compter: et c'est à eux que l'on va prendre une partie de ce qui leur reste pour le donner aux petits propriétaires fonciers! Cependant l'impôt doit correspondre à un service rendu, c'est le prix de la protection sociale, et c'est une des principales raisons pour lesquelles les capitaux placés à l'étranger, et qui ne profitent pas de cette protection sociale, sont exempts d'impôts. Qu'a fait le gouvernement français pour protéger les capitaux de ses nationaux placés à l'étranger? Qu'a-t-il fait dans le passé, en faveur des créanciers du Portugal et de la Grèce, par exemple? Rien, et pour le dire en passant, il a manqué à son devoir. Nous avons assisté, en ces derniers temps, à un spectacle vraiment étrange et peu édifiant: il semble qu'il y ait deux morales, l'une pour les individus, l'autre pour les Etats, et que ce qui est un déshonneur pour les uns, soit pour les autres une chose sans conséquence. Un individu qui fait banqueroute est disqualifié; mais si c'est un Etat qui manque à ses engagements, qui vole des milliards au lieu de quelques milliers de francs, on considère cela comme un accident, les relations internationales n'en sont pas modifiées; c'est à peine si l'on fait, pour la forme, quelques représentations officieuses; mais on n'en continue pas moins à le traiter avec toutes sortes d'honneurs dans la personne de ses représentants! A mon sens, dit l'orateur, un Etat qui fait banqueroute est, à moins de circonstances tout à fait extraordinaires, plus coupable qu'un particulier, et il devrait être mis au ban des nations civilisées, toutes relations diplomatiques étant interrompues avec lui, jusqu'à ce qu'il ait fait honneur à ses engagements. Si cette attitude énergique avait été prise à l'égard de certains petits Etats qui, sans la moindre vergogne, ont indignement frustré leurs créanciers, elle n'eût pas manqué de produire de

salutaires effets. Mais non : le Gouvernement n'a rien fait pour sauvegarder, dans la mesure du possible, les capitaux français qui ont si cruellement souffert à l'étranger ; et il propose aujourd'hui de confisquer sur les malheureux porteurs une partie du peu qui leur reste pour le donner aux propriétaires fonciers !

Dans ces conditions, la réforme proposée constitue une flagrante iniquité.

Mais, dira-t-on, comment faire, puisque le vote sur le dégrèvement est acquis ? On pourrait répondre que le Gouvernement a pris ses mesures pour le cas où les Chambres ne voteraient pas d'impôts de remplacement ; car il a fait fixer le principal de l'impôt foncier au chiffre ordinaire et c'est seulement par voie de dégrévement qu'il doit être réduit de 25 millions. Si l'on ne votait pas d'impôts de remplacement, le dégrèvement n'aurait pas lieu, voilà tout.

Mais la Chambre ne voudra pas se déjuger ? C'est probable ; mais alors, qu'elle cherche quelque autre ressource qui ne prête pas à des critiques aussi graves que celle qu'elle a en vue ; M. Leroy-Beaulieu lui en suggérait naguère une excellente : qu'elle fasse la conversion et qu'elle en applique le produit au dégrèvement de l'impôt foncier ; elle pourra faire une réforme autrement large et féconde que la réforme bâtarde qu'elle est en train de faire ! Ah ! par exemple, comme manne électorale, on ne saurait garantir que celle-ci fût aussi féconde que l'autre ! Mais sont-ce là les considérations qui devraient guider le législateur ?

Quoi qu'il en soit, dit en concluant M. E. Villey, c'est son affaire de pourvoir au remplacement des impôts qu'il a cru devoir abandonner ; c'était la nôtre, à nous membre de la Société d'économie politique, de montrer l'iniquité manifeste des mesures qu'on se propose de prendre dans ce but.

M. **de Chasseloup-Laubat** désire attirer plus spécialement l'attention de ses collègues sur le danger qu'il voit plutôt dans le principe que dans l'application de la loi en question.

Le principe est la transformation d'un impôt *réel* en impôt *personnel*.

Sans doute, il serait possible d'établir, en théorie au moins, un système d'impôts personnels parfaitement acceptables. Mais en pratique, eu égard aux conditions suivant lesquelles l'impôt personnel a été proposé en France, il est certain que tout système d'impôts personnels causera dans le pays une vive et légitime émotion : on y verra le premier pas vers une confiscation

progressive, vers un système d'oppression fiscale à l'usage du parti politique au pouvoir. Il en résultera un formidable exode des capitaux français vers les pays étrangers.

Des circonstances spéciales ont permis à M. Chasseloup-Laubat d'être témoin, il y a deux ans environ, à Reims, de l'émigration des capitaux sur la simple proposition de l'impôt progressif global sur le revenu. Que serait-ce donc le jour où ces projets seraient réalisés?

M. de Chasseloup-Laubat ne pense pas qu'il soit facile de frapper les valeurs mobilières étrangères, étant données les facilités que l'on a de faire toucher les coupons dans les pays voisins.

Quant à une répartition plus équitable de l'impôt, on peut parfaitement l'effectuer en prenant comme base le système actuel. Il suffit de chercher à étudier scientifiquement et expérimentalement le moyen de frapper chaque objet en proportion de ce qu'il rapporte.

Pour terminer, M. de Chasseloup-Laubat se déclare ennemi des impôts de consommation exagérés. Sans doute, ces impôts ne sont point exclusivement payés par le salariat; ils retombent sur le capital pour une large part, peut-être pour la plus large part. Néanmoins, leur exagération nuit certainement aux intérêts matériels du plus grand nombre. Il faudrait donc tâcher de les réduire autant que possible.

M. **Alfred des Cilleuls** fait remarquer que le brillant exposé de M. Villey et les judicieuses observations de M. Chasseloup-Laubat mettent en relief la différence qui existe entre *une* réforme *des impôts* et *la* réforme *d'un* impôt; M. Villey a, de plus, montré que cette dernière pouvait être réelle ou fictive.

Sans vouloir, en quoi que ce soit, contredire des principes clairement démontrés, il paraît à propos, cependant, de constater que les critiques adressées aux Chambres, relativement à une réduction de 25 millions sur l'impôt foncier devraient aussi atteindre des mesures analogues prises dans le passé et dont ni les jurisconsultes, ni les économistes ne font le procès. En effet M. Villey estime que l'impôt foncier ne constitue plus une charge, parce qu'il le déduit du prix d'achat des immeubles. Mais, la même objection fut faite, en 1789, à l'occasion des redevances seigneuriales et ecclésiastiques : cela n'empêcha point de passer outre et de supprimer ces charges ; quant au dégrèvement des petites cotes, suivant une progression décroissante, les lois du

21 mars 1831 et 21 avril 1832 l'ont établie pour la contribution mobilière : les conseils municipaux peuvent affranchir toute une catégorie de contribuables et rejeter sur les autres imposés la somme dont on l'exonère, ou bien payer avec les produits de l'octroi la dette que certains contribuables sont dispensés de payer; quel que soit le procédé choisi, l'exemption retombe, directement ou indirectement, sur les contribuables non bénéficiaires.

Ce n'est pas tout. Le nombre des centimes additionnels au principal de l'impôt foncier ne cesse d'augmenter entre deux mutations de proprieté ; il y a donc, de ce chef, dépréciation de valeur vénale.

Malgré son désir de ne froisser personne, M. des Cilleuls avoue qu'à ses yeux on risque fort de faire surgir une redoutable antinomie, en rapprochant les deux termes d'*impôt* et d'*équité*. La civilisation, si elle perfectionne la science, développe les besoins de la vie sociale corrélatifs à des créations ou aggravations d'impôts qu'il n'est pas toujours possible de concilier avec le respect de l'équité. D'où vient qu'on méconnait, sans vergogne, les règles économiques? M. des Cilleuls énumère les principales causes de cet abus et les remèdes qui lui paraissent propres à en restreindre l'étendue.

M. René Stourm, invité par M. le Président à prendre la parole, s'excuse d'improviser quelques mots, non pas sur la question de l'équité dans l'impôt, qui mènerait trop loin à cette heure, mais sur un point spécial traité par M. Villey, celui de l'impôt foncier.

Comme l'a très bien fait remarquer M. de Chasseloup-Laubat, l'impôt peut être personnel ou réel sans mériter une réprobation *à priori*. Cependant l'impôt foncier, en raison de son assiette, semble commander d'une manière spéciale la forme réelle : il est, en effet, assis sur les réalités les plus tangibles, champs, prés, bois, maisons, etc. En plus, depuis 1789 et même avant, il a revêtu en France cette forme réelle, et c'est à grands frais, à la suite de beaucoup de tâtonnements et d'efforts que furent organisés le cadastre et la répartition. Ce serait donc gaspiller les coûteuses expériences du passé et méconnaître nos traditions que de vouloir aujourd'hui le transformer en impôt personnel. Voilà cependant ce qu'essaye de faire la loi de juillet 1897 dont nous a entretenu M. Villey. Cette loi, d'ailleurs, pèche de beaucoup d'autres côtés.

On sait qu'actuellement, par suite de l'absence de péréquation, l'impôt foncier frappe les contribuables dans des conditions d'inégalité intolérable. M. **René Stourm** refait alors l'historique des enquêtes successivement poursuivies par l'administration des contributions directes; leurs résultats révèlent des inégalités monstrueuses. Dans telle commune, le rapport du principal de l'impôt au revenu se maintient à 1 ou 2 p. 100; dans d'autres, il dépasse 30 p. 100. Ces chiffres surprennent chaque fois qu'on les cite : ils sont officiels cependant et seraient plus excessifs encore si les enquêtes avaient pu relever les inégalités, non seulement de commune à commune, mais de contribuable à contribuable. Dès lors, que faudrait-il faire pour conserver l'impôt foncier? Procéder à sa péréquation. Consacrer, par exemple, une annuité de 25 millions à la réfection du cadastre. Au lieu de cela, on vient précisément de consacrer une annuité de 25 millions à des dégrévements mal combinés qui ne feront qu'accroître les inégalités antérieures. L'orateur explique donc le mécanisme de la loi de juillet 1897, d'après lequel les cotes inférieures à 10 francs ou à 25 francs seront supprimées, ou réduites. Or, aujourd'hui une cote de 10 francs ou de 25 francs constitue pour ainsi dire une abstraction sans aucun rapport uniforme avec les ressources des différents contribuables. Ici on dégrévera un revenu trente fois supérieur ou inférieur à celui qui sera dégrevé ailleurs avec la même cote. Dans une commune, 10 francs d'impôt en principal correspondront à 40 francs ou 50 francs de valeur locative; dans une autre commune, à 400 ou 500 francs de valeur locative. C'est un désordre nouveau superposé au désordre existant!

Le seul avantage de la loi consiste dans les réclamations qu'elle provoquera certainement de toutes parts et d'où résultera sa revision.

Puis — et par là nous rentrons dans la question de justice de l'impôt — le système qui consiste à dégrever les petites cotes au bas de l'échelle fiscale ne saurait se justifier qu'à l'égard seulement des impôts assis sur l'ensemble des revenus. Alors, en effet, il peut être juste de dire aux contribuables pauvres, dont la situation apparaît tout entière, que la taxe les épargnera. Alléger les charges des revenus à peine suffisants pour pourvoir à la vie quotidienne, voilà l'équité dans l'impôt!

C'est pour cela qu'il ne faudrait jamais frapper les objets de première nécessité.

Mais à l'égard des impôts assis sur des revenus partiels, comme dans le cas présent, les dégrèvements à la base n'ont plus de

raison d'être. Personne ne sait plus alors si le contribuable est riche ou pauvre, s'il mérite ou non le dégrèvement qui lui est alloué. Ainsi les cotes de 10 francs et au-dessous, complètement exonérées par la loi de juillet 1897, pouvent appartenir et appartiennent très souvent en fait à des propriétaires aisés : tel individu, riche d'ailleurs, ne possède qu'un jardin, qu'un enclos, que le sol de sa maison, dont l'impôt foncier ne dépasse pas 10 francs. Cela est si vrai que la loi a cru devoir, par un correctif spécial, éliminer des dégrèvements les contribuables dont l'impôt mobilier révèlerait une fortune d'une certaine étendue. Mais, dans les campagnes, l'impôt mobilier demeure toujours très faible, paraît-il, même pour les paysans riches, qui profiteront alors de la réduction de taxe réellement édictée en leur faveur. Inversement, les cultivateurs exclusivement adonnés aux travaux ruraux ou possédant, dès lors, forcément une certaine masse de terre nécessaire à leurs exploitation, si réduite soit-elle, quand ils ne tirent pas d'ailleurs leur moyens d'existence, se verront exclus des faveurs de la loi de juillet 1897, parce qu'ils payeront plus de 10 francs, ou même souvent plus de 25 francs. Il ne faut pas, en effet, détenir beaucoup d'hectares dans certains pays pour dépasser ces limites.

L'impôt foncier, en résumé, déjà très ébranlé par les inégalités inouies qui l'affectaient, va se trouver atteint à nouveau par les dispositions récentes; son maintien, dans ces conditions, peut devenir un jour très problématique. Et cependant l'équilibre nécessaire d'un système régulier d'impôts exige absolument que les revenus immobiliers soient frappés aussi bien que tous les autres. Il serait donc temps d'aviser si l'on veut conserver l'impôt foncier; au lieu de tenter sur lui des expériences de dégrèvements irrationnels, on devrait se hâter de procéder enfin résolûment à la péréquation.

M. Ernest Brelay est d'accord avec M. Villey et ne fait de réserves qu'à propos des « souffrances de l'agriculture », au sujet desquelles il a été particulièrement visé, et qui demandent à être envisagées à part. Il faut insister plus que jamais au sujet de l'impôt réel, atteignant la chose possédée sans considération du possesseur, et c'est ainsi seulement qu'on peut réaliser la proportionnalité. Certains impôts actuels qui semblent s'éloigner de ce principe, — la patente, par exemple, — s'y rattachent cependant par une sorte d'abonnement, établi sur une multitude de catégories, et permettant d'arriver à une équité relative. On se rapproche ainsi, le plus qu'on peut, du *réel* qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Un groupe politique a été écarté des affaires parce qu'il penchait manifestement vers l'impôt personnel; M. Villey a donc raison de signaler le danger persistant que créent les modérés, — à leur tour, — sous prétexte d'innovations fiscales. Ce qu'ils préparent n'est pas une réforme, c'est tout le contraire.

La prétention d'atteindre les valeurs étrangères est d'ailleurs chimérique; leurs détenteurs ont été prévenus et les ont expédiées, en grande partie, à Londres, à Bruxelles, à Genève, etc., etc; l'exode continue et quand la taxe sera votée, on ne trouvera presque plus de matière imposable.

M. de Chasseloup-Laubat a parlé des inégalités de l'impôt indirect et de leur influence fâcheuse sur le travail; là-dessus M. Brelay serait, sans doute, en grande partie d'accord avec son confrère, si la démonstration de celui-ci ne s'appliquait surtout à l'octroi qu'il importe de considérer à part. Les contributions indirectes sont bien des impôts réels, et la principale critique qui s'y applique porte sur leur taux, c'est-à-dire sur l'excès de leur développement. Dans l'état des finances françaises, il n'y a guère à espérer une large réforme, les besoins du Trésor sont trop considérables; quant aux économies, le personnel politique lui-même semble s'acharner à les rendre impossibles.

L'essentiel est donc, pour le moment, de ne pas aggraver ce qui existe, et, malheureusement, les circonstances viennent de montrer avec éclat, dans la législation, un danger qui ne frappe pas les yeux à Paris autant qu'ailleurs. Les lois céréales françaises ont déjà les effets néfastes que toutes les anciennes expériences avaient révélés, et qui ont amené, il y a un demi-siècle, la grande réforme britannique.

Nos adversaires, avec une irréflexion voulue, s'en prennent, dit l'orateur, au commerce, à la spéculation qu'ils flétrissent du nom d'agiotage. Sans chercher à les réfuter aujourd'hui, il les renvoie à un ouvrage déjà ancien de M. Alphonse Courtois, qui les aidera à débrouiller leurs propres idées. La spéculation est favorable aux approvisionnements, mais l'instabilité douanière lui crée des dangers spéciaux. C'est ainsi que ces jours-ci des courtiers de la Bourse de commerce, qui ne spéculent pas pour leur propre compte, ont été ruinés par certains de leurs clients. C'est douloureux, mais il y a là un phénomène dû particulièrement aux obstacles opposés aux transactions normales par un tarif exorbitant. Et ce tarif a constitué *ipso facto* des dangers qui ne permettent guère son abrogation subite ni totale, à cause des intérêts qu'il a engendrés.

Hier même, ajoute M. Brelay, j'ai eu un renseignement authentique emprunté à un très grand agriculteur de ma famille, qui réside dans le Morbihan et fait le plus grand bien au pays et à ses habitants. Il emploie, d'une façon permanente, de nombreux journaliers. Interrogé par moi sur le taux du salaire de ces travailleurs *non nourris par lui*, il me répondit que c'était 1 fr. 50 par jour, c'est-à-dire le cours local.

C'est du pain de seigle que mangent ces hommes, et ils y ajoutent des galettes de sarrazin. C'est à peu près leur nourriture générale, et comme ils ont des familles nombreuses, on peut se rendre compte de la répercussion sur eux des droits d'entrée qui, pour le moment, paraît-il, majorent encore plus le prix du seigle que celui du froment. Dans une autre partie de la Bretagne (Ille-et-Vilaine), d'où arrive l'orateur, le salaire est presque le double de celui du Morbihan; le journalier est payé environ 30 centimes l'heure ; mais il a des périodes de chômage qui réduisent beaucoup ce salaire. Aussi, la plupart des ouvriers envient-ils ceux qui ont un fixe toute l'année. M. Brelay cite un malheureux garde-barrière payé par le chemin de fer 2 fr. 50 par jour. Cet homme, envié par ses voisins journaliers, a une femme et six jeunes enfants ; le moindre incident détruit l'équilibre de son budget, et lorsque, la femme étant malade, M. Brelay a demandé quelque assistance pour lui à la municipalité locale, on lui a répondu qu'on ne pouvait rien faire pour lui, sa position étant meilleure que celle des habitants de la commune.

Le maire avait sans doute raison ; mais que dire d'une législation qui majore d'un tiers et parfois de moitié l'élément le plus indispensable des pauvres gens. M. Villey, bien que sympathique à l'agriculture, doit donc être d'accord avec moi, dit l'orateur, pour demander l'abrogation, au moins graduelle, de l'odieuse taxe des céréales qui atteint surtout les plus pauvres de nos compatriotes. Récemment, dans le *Journal des Débats*, M. G. Michel faisait remarquer que, d'après une évaluation sommaire, le Trésor allait encaisser sur les grains et farines venant de l'étranger au moins 140 millions de francs. Il demandait que cette somme ne fût pas jetée dans le gouffre du budget et employée à couvrir des dépenses de circonstance ; M. Brelay joint sa voix à la sienne pour dire que ce qu'il faut se hâter de viser, c'est la réforme qui rétablira l'équité et l'humanité dans l'impôt.

M. **Levasseur**, président, félicite M. Villey d'avoir posé la question, de l'avoir nettement circonscrite et de l'avoir exposée avec une précision de langage égale à la sûreté de la doctrine

fondamentale. Cette question a donné lieu à une discussion intéressante, dont il serait désirable que l'écho se fît entendre jusque dans le Parlement. M. Villey pense que l'impôt, sans pouvoir jamais être d'une répartition parfaitement égale aux facultés des contribuables, doit viser à se rapprocher, autant que possible, de l'équité. Ce n'est pas le résultat qu'on obtiendrait avec le dégrèvement voté, qui paraît trop empreint de préoccupations électorales, et avec le remplacement proposé. L'Etat, en abandonnant le quart, soit 25 millions, de l'impôt foncier, gratifie de cette faveur les petites cotes d'après un taux gradué dont les Français seuls bénéficieront; il fait ainsi acception de personnes, et tend à transformer un impôt réel, ayant une base fixe, en impôt personnel, c'est-à-dire variable, suivant les personnes : ce changement est grave. L'impôt foncier, assis depuis longtemps, peut être considéré , ainsi que l'ont fait M. Hippolyte Passy et d'autres économistes financiers, comme une part de la rente foncière dévolue à l'Etat. Ce qu'ont acheté ou reçu les propriétaires actuels, c'est le reste de la rente foncière dont le prix du fonds n'est que la capitalisation; on fait un cadeau gratuit à la plupart d'entre eux, en leur donnant quelque chose de la part de l'Etat; au contraire, l'établissement d'une nouvelle taxe sur le revenu des valeurs mobilières fera baisser tout à coup le prix de ces valeurs et enlèvera ainsi, à ceux qui les possèdent, une portion de leur capital. Or, il n'y a peut-être pas moins de petits propriétaires de valeurs mobilières que de petits propriétaires fonciers, et ils seront frappés. Ce déplacement d'impôt et de capital n'est pas là un projet démocratique; la bonne démocratie est inséparable de l'équité.

M. de Chasseloup-Laubat a insisté sur la question de l'impôt personnel. Il regarde comme très dangereuse la tendance vers ce genre d'impôt, source d'inquisition, de faveurs et de fraudes. Il rappelle l'émigration de capitaux qu'a produite la seule menace d'un impôt global sur le revenu; l'exemple de Reims qu'il a cité est instructif.

M. des Cilleuls a plaidé les circonstances atténuantes. Il a cité la faculté de dégrèvement accordée en 1831, et l'autorisation donnée en 1832 aux villes, de prélever sur le produit de leur octroi le montant des petites cotes mobilières. Mais M. des Cilleuls sait que l'Etat n'a pas renoncé pour cela à percevoir le montant que les petits contribuables sont d'ailleurs censés payer en impôts de consommation. Il représente que, si l'impôt foncier n'a pas varié en principal, et peut ainsi avoir pris le caractère d'une rente de

l'Etat, les centimes additionnels ont varié et aggravé la charge. M. Levasseur représente à son tour à l'orateur, que la réduction de 25 millions sur le principal ne réduirait pas les centimes additionnels, parce que les communes continueraient à avoir les mêmes besoins.

M. Stourm, que le président se félicite d'avoir invité à prendre la parole, a corroboré la démonstration de M. Villey. Aucune matière, a-t-il dit, ne se prête mieux à l'impôt réel que la terre; il a fallu beaucoup de temps et d'argent pour constituer l'instrument de cet impôt qui est le cadastre; instrument sans doute bien imparfait, puisque les enquêtes ont démontré qu'il y avait des communes qui ne payaient pas plus de 1 à 1 1/2 de leur revenu, tandis que d'autres payaient 30 et plus; instrument cependant qu'il faut conserver en cherchant à l'améliorer : c'est précisément le contraire qu'on vient de faire par le dégrèvement de 25 millions. On augmentera les inégalités et la confusion; car tel arpent qui ne paie que 3 francs et qui sera exempté peut être cependant plus fertile que tel autre qui paie 6 francs. D'autre part, les campagnards qui paient moins de 10 francs de cote foncière ne sont pas, en général, des cultivateurs, mais de petits marchands qui ont un champ ou des bourgeois qui ont un jardin, et ce sont eux qui profiteront surtout du dégrèvement. C'est un soulagement illusoire pour l'agriculture, et c'est une pente qui peut conduire à la suppression complète de l'impôt foncier qui, en principe, est juste, et on peut ajouter nécessaire.

M. Brelay connaît aussi les difficultés que rencontre aujourd'hui l'agriculture. Ce n'est pas une raison pour surcharger outre mesure les valeurs mobilières qui, si elles sont maltraitées, passeront à l'étranger en appauvrissant la France et en paralysant l'esprit d'entreprise qui fournit du travail et des salaires aux ouvriers. Ce n'est pas non plus une raison pour combler de faveurs le propriétaire foncier au détriment des autres classes. On lui a donné l'énorme prime de 7 francs par quintal. Ne croit-on pas qu'elle pèse lourdement sur l'ouvrier breton, quand il gagne trente sous par jour et qu'il a une famille nombreuse à nourrir ?

Le président clôt la séance en souhaitant que ces observations soient, comme il le disait en commençant, entendues par les députés qui vont s'occuper de la question du remplacement.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le *Rédacteur du compte-rendu* : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Comment se fera le désarmement. Mémoire adressé au VIII[e] *Congrès de la paix*, par GASTON MOCH. — *Berne*, 1897, in-8.

Société nationale d'agriculture de France. Séance annuelle du 30 juin 1897. *Discours de M. de* LACAZE-DUTHIERS. *Compte-rendu des travaux de la société, depuis le* 1[er] *juillet* 1896, *jusqu'au* 30 *juin* 1897, par M. LOUIS PASSY. — *Paris*, 1897, in-8.

La statistique internationale des valeurs mobilières. Rapport présenté, au nom du Comité spécial, àl'Institut international de Statistique, par M. A. NEYMARCK. 1897, in-4.

Office du travail. Note sur le minimum de salaire dans les travaux publics en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, aux États-Unis et en France. — *Paris*, 1897, in-4.

Banque populaire de Menton. Assemblée générale du 12 *août* 1897. *Rapports du Conseil d'administration et de la Commission de surveillance. Résolutions votées.* — *Menton*, 1897, in-4.

Count MATSUKATA'S *speech on Gold Monometallism, in the House of Representatives, on march 3rd.*, 1897, in-8.

Nationalbankens Regnskab for Bankaaret fra 1[ste] *August* 1896 *til* 31[te] *Juli* 1897. — *Kjobenhavn*, in-4.

Vincent de Gournay, par M. SCHELLE. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1897, in-18.

Ce qu'on peut faire en Tunisie. — *Conférence de M. Émile Levasseur à l'Union coloniale.* — *Tunis*, 1897.

EDOARDO GIRETTI. *La triplice alleanza e la politica dell' Italia.* — *Bologna*, 1897, in-8.

Statistica giudiziaria civile e commerciale per l'anno 1895. — *Roma*, 1897, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° *gennaio al* 31 *agosto* 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

Direccion general de estadistica. Censo general de la Republica Mexicana, verificado el 20 *de octubre de* 1895. — *Mexico*, 1897, 3 vol. in-4.

Bijdragen tot de statistiek van Nederland. VI. — *S'Gravenhage*, 1897, in-4.

Scambi commerciali con l'estero nel quinquennio 1892-1896. — *Roma*, 1896, in-folio.

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, Annales du commerce extérieur, Annals of the American Academy of political and social science, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin de la participation aux bénéfices, Bulletin de la Société d'encouragement, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Hâvre, Bulletin de la Société de législation comparée, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Égypte, Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français, Le Droit financier, Journal de la Société nationale d'horticulture de France, Journal de la Société de statistique de Paris, La Liberté des colonies, Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, Musée social (Circulaires), Le Messager horticole, Le Rentier, Revue économique de Bordeaux, L'Union nationale.

— —

COMPTES RENDUS

ÉTUDES SUR LES POPULATIONS RURALES DE L'ALLEMAGNE ET LA CRISE AGRAIRE, par GEORGES BLONDEL, Professeur agrégé de l'Université, avec la collaboration de *Ch. Brouilhet*, licencié-ès-lettres, *Edouard Julhiet* ancien élève de l'École Polytechnique, *L. de Ste-Croix* Dr en Droit et *Louis Quesnel*, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Un fort volume L. Larose édit. Paris, 1897.

Dès le début, dans son avant-propos, M. Georges Blondel tient à prévenir le lecteur que cet ouvrage n'est pas un livre au sens où l'on devrait l'entendre, mais « essentiellement » un rapport — on pourrait peut être même dire une collection de rapports. Un livre, quel qu'il soit, en dehors de la science, du sujet, des idées qu'il étudie, est une œuvre d'art dans sa forme, et, comme toute œuvre d'art, doit avoir une personnalité. Or cette marque caractéristique, trop dédaignée par ces temps de production rapide, est difficile à imprimer aux travaux résultant d'une collaboration. M. Blondel a sagement fait de mettre les points sur les i. Depuis que l'on construit des livres trop hâtifs, en façon de reportage, avec quelque tournure didactique pour leur donner du ton, le public pourrait s'y tromper. Donc M. Blondel, chef d'une mission envoyée en Allemagne par le généreux fondateur du Musée Social, M. le comte de Chambrun, dans le but d'y étudier la « crise agraire », ne pouvait guère nous présenter qu'un travail collectif. C'est de ce point de vue que nous jugerons cette publication.

Le chef de la mission nous ouvre d'abord quelque jour sur la méthode d'observation suivie par ses collaborateurs et par lui. M. Blondel n'est pas un exclusif en cette matière. Lorsque l'on possède une large culture scientifique, le mieux est d'utiliser tous les moyens dont on dispose pour arriver à instituer une investigation utile, même sur un sujet limité. Dans ce jeu sublime de cache-cache auquel nous nous adonnons avec la vérité, toutes les ruses sont bonnes pour la surprendre. Les membres de la mission, du reste, — si l'on en juge par leurs titres — ont des origines intellectuelles bien différentes, il était donc fort difficile de les astreindre à manier un seul instrument de recherche. Et puis, comme nous l'avons dit ailleurs, l'indépendance du savant,

quant à la méthode, se justifie amplement par les résultats qu'elle donne. Il ne saurait y avoir de meilleur critérium.

L'Allemagne étant fort différente en ses parties, les « milieux » ont été — et devaient être nécessairement — l'objet d'une attention particulière de la part des membres de la mission, mais ils n'ont point de ce côté déployé un zèle inutile et exagéré. Il y a beau temps déjà que l'on a constaté l'influence du « milieu ». Je crois bien qu'Aristote..... Montesquieu depuis, et Cuvier et bien d'autres en ont abusé à tel point qu'il est prudent d'avoir à cet endroit quelque réserve. Il faut, en effet, mesurer cette influence avec la raison et point du tout avec l'imagination et le sentiment. Si l'on donne aux pierres, au sol, aux végétaux une action parfois décisive, des pouvoirs mystérieux, l'on en arrive insensiblement à transformer en esprits bienfaisants ou malfaisants les éléments naturels, ainsi que le font les peuplades primitives. En économie sociale, la géographie est aussi utile qu'en économie politique. Si l'on y ajoute du paysage, on illustre agréablement des études parfois très grises. En ces matières l'aquarelle ne saurait donc être, aux yeux du critique, un vice rédhibitoire — surtout quand elle est bien faite. Cependant il ne faut pas donner au « milieu » l'influence qu'il n'a pas en se complaisant à sa description minutieuse et fouillée, sans quoi l'homme, étreint par ce « milieu » ne serait plus qu'un animal à réflexes. Là-dessus Darwin a dit des choses très bien, fort avantageuses pour la dignité humaine.

Les études contenues dans ce volume ont porté, ainsi qu'on le présume déjà, sur des faits et des milieux bien divers. Les observateurs, dans chacun de leurs rapports, ont résumé et classé une grande quantité de renseignements et de chiffres et parfois donné quelques aperçus ingénieux. Le livre sera donc certainement consulté par tous ceux qui voudront examiner de près les facteurs sociaux de l'Allemagne du Nord. S'ils n'y trouvent pas tout ce qu'ils désirent — quel ouvrage peut donner cette satisfaction — ils auront au moins un ensemble de documents utiles, sincèrement exposés.

Entrer dans l'analyse détaillée de chacun de ces rapports, ce serait s'étendre beaucoup et sortir des limites d'un compte rendu d'ensemble. Néanmoins, il importe de dire quelques mots de l'étude de M. Julhiet sur le crédit rural — on dit chez nous crédit agricole — question actuelle s'il en fût, et dont notre Parlement, très échauffé sur ce point à l'endroit électoral, s'est occupé ces temps derniers. Le sujet est vaste et compliqué, car il y a crédit rural et crédit rural comme il y a fagots et fagots. C'était aussi un sujet ardu, étant données les tentatives privées de nature différente faites en Allemagne et, de plus, les variations de la législation à l'égard du prêt à intérêt. L'auteur y a mis

cependant de la clarté en opérant une assez bonne classification des diverses institutions de crédit. Il a, naturellement, examiné les institutions privées et d'État, de prêt réel ou hypothécaire et celles de prêt dit personnel. Mais en face de cette action privée si vivace en cette Allemagne, terre d'élection pourtant du socialisme d'État, M. Julhiet n'a peut-être pas assez recherché ou du moins dégagé les causes des succès remportés par la réaction économique. L'Allemagne du Nord offre cette particularité, bien que très imbue des idées socialistes, d'avoir donné naissance à des défenseurs énergiques du *selbsthilfe* surtout en matière de crédit, et d'avoir vu grandir chez elle des institutions paraissant s'élever comme des plantes paradoxales en ce terrain appauvri par l'enseignement des sciences dites d'État. L'Allemagne est d'ailleurs un laboratoire précieux pour nous, laboratoire social où se font des expériences qui pourraient nous être fort utiles, si nous savions mesurer le danger de leurs conséquences. Là bas, le parti agrarien, tout puissant un temps, a poursuivi l'établissement de mesures protectrices de ses propres intérêts en proclamant bien haut qu'il travaillait dans l'intérêt des petits agriculteurs. C'est à lui — composé de gros propriétaires — et aussi aux professeurs socialistes que l'on doit la création de cette fameuse caisse centrale des associations de crédit rural, établie par la loi du 31 juillet 1895 et placée sous la direction du gouvernement, avec une allocation primitive de 5 millions de marks faite par l'État. Le but est de prêter à un taux plus réduit que le taux courant. Véritable merle blanc que ce taux réduit! Comme si l'on pouvait décréter, avec seulement 5 millions de marks, que l'on réduirait le taux de l'intérêt! Aussi la loi de l'offre et de la demande a-t-elle joué un malin tour à M. le professeur Wagner, initiateur de cette caisse centrale. Il a fallu porter, l'année suivante à 20 millions de marks l'allocation de l'État prussien. On ne peut faire baisser évidemment le taux de l'intérêt qu'en augmentant l'offre des capitaux. Or, quand les particuliers ne se laissent pas tenter par les belles leçons des professeurs socialistes allemands, il faut bien faire appel à la Caisse d'État. La Caisse rend des services, ajoutent ses admirateurs. Certes oui, puisqu'elle prête au-dessous du taux courant, mais assurément au détriment de quelqu'un qui est le contribuable. Elle est du reste mal en point, en ce qui regarde sa situation, bien que l'on prétende qu'elle ne doive pas faire de bénéfices — moyen commode de déclarer l'expérience toujours bonne.

Ces faits, M. Julhiet les a exposés, sans trop nous dire l'action de ces fameux philanthropes les agrariens, qui savent si bien se servir des petits propriétaires pour défendre leurs intérêts égoïstes. Si l'argent est à un taux assez élevé en Allemagne, le fait tient à des causes contre

lesquelles l'intervention de l'État ne peut prévaloir. Toutes les lois contre ce qu'on appelle l'usure n'ont réussi qu'à aggraver la situation. L'Allemagne voit ses capitaux se diriger actuellement plutôt du côté de l'industrie, dont le développement suit une progression constante et forte, que vers l'agriculture, surtout en certaines contrées, où ne se trouvent point de centres industriels dont le voisinage pourrait être une aide, un débouché pour les produits agricoles. A cet égard, malgré les socialistes de la chaire, l'Allemagne marque un temps d'arrêt dans sa marche protectionniste. Elle sent l'utilité des débouchés; si elle ne revient pas en arrière, elle atténue la rigueur de ses tarifs au moyen de traités de commerce, et il en est un avec la Russie dans lequel il eût été préférable de voir figurer la France que l'Allemagne...

Et pourtant, en ce qui concerne le crédit, c'est du Nord que semble nous être venue historiquement la lumière. C'est la Banque de Stockholm, peut-être la première, qui émit régulièrement des billets et plus tard créa un système de prêts fonciers avec annuités. Voltaire la déclarait la première banque du monde ; il n'en dirait point autant de la caisse centrale des associations agricoles due aux suggestions scientifiques de M. le professeur Wagner.

Dans la conclusion qu'il a écrite, M. Blondel a gardé peut-être aussi une trop grande prudence. Certes, il exalte l'agriculture avec juste raison et nous donne à l'appui de son sentiment l'opinion de Malon qui a écrit : « la seule question sociale est la question agraire ». Cela prouve qu'il se rencontre des physiocrates sans le savoir chez les socialistes, mais cela ne démontre pas la vérité de cette formule exclusive. En réalité, il y a toujours crise partout où il y a disproportion dans les éléments de production, eu égard à plusieurs industries. Or l'industrie agricole, sauf en de très rares pays, est restée fort en arrière — pour des causes toutes spéciales — de l'industrie proprement dite. En Allemagne, en raison des différences existant entre les diverses régions, cette crise est plus aigue en certaines contrées que dans d'autres, et — fait à noter — ce sont dans celles où les agrariens, grands défenseurs du bimétallisme et de la protection à outrance, dominent qu'elle se fait sentir le plus cruellement.

Il n'en reste pas moins que ce volume sincèrement composé, rempli de documents précieux, composé avec autant de suite qu'il pouvait l'être, est un livre utile.

André Liesse.

Les revendications ouvrières en France, par M. Béchaux (2e édition). 1 volume in-12, Guillaumin et Cie.

Les questions sociales ne se posaient pas autrefois ; elles étaient étouffées par la résignation des travailleurs et par l'indifférence de l'opinion publique. Quelques esprits d'élite seuls s'en occupaient de haut, en politiques, en philosophes ou en historiens; mais la foule y restait étrangère et, si elle ne faisait de temps en temps irruption dans l'histoire, en y projetant la lueur sinistre des pestes, des famines et des jacqueries, à peine si l'on soupçonnerait sa présence dans le passé.

Nous avons profondément changé tout cela, sous l'action de diverses causes qui se tiennent au fond de très près, malgré leur dissemblance apparente : la politique, la liberté du travail, l'intervention de l'Etat, et qui elles-mêmes se rattachent d'une façon plus ou moins directe à l'avènement de la mécanique.

Grâce à la mécanique, en effet, qui a révolutionné les conditions extérieures du travail et fait la grande industrie, il ne s'agit plus aujourd'hui de ces petits ateliers domestiques d'autrefois, où un maître travaillait avec l'assistance d'un ou deux apprentis admis à sa table et faisant partie de sa famille. Les usines ont aggloméré autour de leur cheminées toute une armée d'ouvriers, dont les habitudes, les aspirations, les mœurs, sont absolument distinctes de celles de leur patron. Alors que l'ancienne dissémination parcellaire des petits ateliers facilitait le contact, l'uniformité de l'existence, le tête-à-tête du maître et de l'ouvrier, ces énormes concentrations engendrent la séparation des classes, le malaise, les comparaisons irritantes, l'antagonisme, la fermentation des esprits qui se surchauffent l'un l'autre et la poussée formidable des revendications collectives.

Ce sont ces *Revendications ouvrières* que M. Béchaux, professeur d'économie politique à la faculté libre de droit de Lille, a étudiées dans le livre qu'il a publié sous ce titre, et dont nous nous faisons un devoir et un plaisir de signaler la 2e édition à l'attention des lecteurs du *Journal des Economistes*.

L'auteur commence par signaler « l'unité saisissante » de ces revendications dans les milieux industriels de tout un pays, on pourrait même dire, du monde entier. Elles prennent de plus en plus, en effet, le caractère international. A des nuances près, toutes les populations ouvrières ont les mêmes griefs, les mêmes aspirations, le même programme. Grâce à ces cables qui enlacent le globe comme un réseau de

filets nerveux, à ces groupements locaux et à ces congrès internationaux, qui répandent les idées et les consignes, les courants d'opinions populaires présentent une soudaineté et une universalité jadis inconnues. Nos petits lacs fermés d'autrefois se sont réunis par la rupture des digues intérieures et forment un grand océan, qui relie tous les peuples et sur lequel se déroulent les grandes vagues de fond des revendications populaires.

La méthode que M. Béchaux emploie pour cette étude est celle de l'observation; il est très exactement informé de tous les faits et les met judicieusement en œuvre : il tire un excellent parti des « monographies de famille », qui constituent pour les questions ouvrières un instrument de précision; enfin il connaît à fond la législation sociale des divers pays. C'est ainsi armé qu'il aborde l'examen de ces problèmes qui sont passionément discutés dans les meetings, les ateliers et les cabarets en même temps que dans les salons, les académies et les parlements.

L'inspiration qui domine l'ouvrage est celle d'un économiste et d'un libéral. L'auteur est l'adversaire résolu du socialisme, qui recherche « la diminution, sinon même, la suppression des inégalités sociales par l'action de la loi »; il le combat sous toutes ses formes, et dans toutes ses écoles : aussi bien le socialisme démocratique de Karl Marx, avec sa lutte des classes et son collectivisme plus ou moins mitigé, que le socialisme chrétien, qui fait inconsciemment le jeu des ennemis de la société et de l'église, enfin que le socialisme d'état ou socialisme de la chaire, dont les doctrines se réclament de Fichte, de Kant d'Hégel, et ont pris corps dans les grandes lois allemandes des assurances ouvrières. M. Béchaux a suivi autrefois comme étudiant les cours de ces maîtres qui, chez nos voisins d'outre-Rhin, inculquent à la jeunesse la déification de l'Etat et il se rappelle encore l'impression que lui causaient l'énoncé et le commentaire de formules telles que celle-ci : « L'Etat est le cerveau du corps social, dont les individus sont les cellules ». Sur lui, du moins, cet enseignement n'a pas eu la même influence que sur ses compagnons d'étude; il y a résisté, et il est arrivé à la conviction que « l'Etat ne doit intervenir, en matière d'économie sociale, que lorsque l'initiative privée, individuelle ou collective est impuissante » (1).

Telle est la conviction qui relie les diverses parties de son livre et

---

1 Ce sont les mêmes conclusions que l'auteur de ce compte-rendu a formulées dans la communication qu'il a faite à la Société d'économie politique le 5 février 1894 sur *les lois ouvrières au point de vue de l'intervention de l'Etat*. (Voir le *Journal des Economistes*, 15 février 1894.)

qui en fait la forte unité. Partout, après avoir accordé sa part légitime, mais restreinte, à l'intervention de l'Etat, il repousse ses contraintes, ses vastes organisations obligatoires pour faire énergiquement appel à l'initiative privée, à l'association libre, au patronage et au devoir social.

Les premières questions qu'il rencontre, parce qu'elles sont inscrites en tête des revendications ouvrières, c'est la journée de huit heures et le minimum de salaire. Elles occupent, précisément à l'heure actuelle, le conseil supérieur du travail en France et en Belgique; elles s'agitent dans tous les congrès ouvriers, et elles ont leur retentissement journalier dans les grèves, comme celle des mécaniciens anglais, qui dure depuis plus de deux mois et fait chômer 40 à 50.000 ouvriers. On sait que la journée de huit heures, en particulier, a été donnée comme mot d'ordre à la manifestation internationale du 1er mai par le congrès tenu à Bruxelles en 1891. Quant au minimum de salaire, il est appliqué en Australie et l'on nous disait même il y a peu de temps ses détestables effets sur la situatiou des ouvriers médiocres ou âgés[1]; il est réclamé ailleurs, au moins pour les travaux de l'Etat, des départements et des communes, et essayé sous cette forme, en Angleterre et en Belgique. C'est une question d'une extrême actualité, que les socialistes poussent avec beaucoup d'ardeur, comme ils frapperaient sur un coin pour entamer l'édifice.

M. Béchaux n'a pas de peine à démontrer les dangers économiques et sociaux de ces diverses mesures : s'il permet à la loi d'intervenir pour sauvegarder l'hygiène, la sécurité du travail, pour protéger les femmes et les enfants, enfin pour conjurer des abus, tels que ceux du *truck-system*, il s'en remet pour tout le reste aux bonnes coutumes sociales qui assurent la stabilité et l'harmonie dans les ateliers, et que conseille au patron le sentiment de son devoir, comme celui de son intérêt bien entendu.

Il étudie ensuite ce bruyant projet de législation internationale du travail, qui réunit parmi ses partisans les socialistes révolutionnaires, les démocrates chrétiens de la Suisse et Guillaume II. On se souvient que, pour le début de son règne, le jeune souverain, ambitionnant le titre « d'empereur des ouvriers », et secouant les lisières pesantes de Bismarck, convoqua en 1890 la fameuse conférence de Berlin, en vue d'arriver à une entente internationale sur la législation du travail. On avait multiplié jusque-là les conventions concernant les postes, les télégraphes, les chemins de fer, les marques de fabrique, la police sanitaire. Comment, disait-on, n'en pourrait-on pas conclure

(1) Voir l'article de *l'Argus* de Melbourne du 25 mai 1897, reproduit par le *Journal des Economistes*, du 25 août 1897, p. 226.

d'analogues pour des intérêts sociaux d'une bien autre importance? S'emparant de l'observation faite plus haute sur l'identité des questions qui agitent à la fois les peuples et les parlements, M. Decurtins affirmait que « partout la législation ouvrière coïncidait dans ses principes fondamentaux. » — « La production, les marchés, ajoute-t-il, ont pris un caractère international; la vie économique des peuples n'est pas un fait isolé. C'est là que gît la justification puissante et intime d'une réglementation internationale de la condition des ouvriers et de l'impuissance d'une législation nationale à corriger seule les graves maladies sociales de l'industrialisme. »

M. Béchaux nous raconte en détail les origines industrielles de la question, l'initiative prise en 1881 par la Suisse et l'avortement de la conférence de Berlin; il explique les causes de cet échec et conclut à l'impossibilité actuelle d'un tel projet, qui se heurte à d'insurmontables difficultés de race, de climat, d'outillage, de capital, de productivité, de régime et qui, s'il venait par aventure à être voté, resterait inappliqué, à moins de soumettre les divers pays à d'intolérables rigueurs et d'aboutir forcément à leur asservissement ou à la guerre pour secouer un tel joug.

Cette démonstration vient d'être refaite par le Congrès de législation internationale du travail, qui se tenait ces jours-ci à Bruxelles, et il en dépit des efforts de ses promoteurs et après de brillants débats, « s'est entendu sur une négation », c'est-à-dire sur l'impossibilité d'assujettir à des règles internationales un métier, avant tout justiciable du génie particulier de chaque peuple.

L'auteur aborde ensuite le problème de l'assurance contre les accidents et celui des retraites ouvrières. Il nous en retrace avec précision l'éclat actuel; il analyse les solutions qu'on lui a déjà données en Allemagne et en Autriche, et celles qu'on discute ailleurs, en particulier dans notre pays. Pour les accidents, il se déclare partisan du *risque professionnel* dans le cas de cause inconnue, fortuite ou de force majeure, mais il laisse la *faute lourde* sous le régime du droit commun [1].

En ce qui concerne les retraites ouvrières, après avoir décrit la loi allemande du 22 juin 1889, il en fait toucher du doigt la lourdeur, les frais excessifs, les illusions et les dangers. Il s'effraye à bon droit des conséquences analogues qu'aurait chez nous l'introduction de projets

[1] Cette question de la faute lourde est très complexe; nous venons de la traiter au Congrès de Bruxelles, en concluant dans un sens opposé à celui de MM. Béchaux,Dejace et d'autres économistes, avec lesquels nous sommes d'ailleurs heureux de constater notre accord sur tous les autres points.

inspirés d'un tel précédent et qui seraient aussi funestes à nos finances qu'à notre énergie morale et à la paix de nos ateliers.

Un des traits les plus significatifs de l'organisation actuelle des forces ouvrières, c'est le syndicat professionnel. M. Béchaux ne pouvait manquer de traiter ce sujet, brûlant d'actualité. Il est partisan de la liberté syndicale où il voit une liberté nécessaire, mais il s'élève avec force contre le syndicat obligatoire, qui dégénérerait vite en une intolérable oppression et contre la tyrannie que les meneurs exercent sur les dissidents. La loi de 1884, à laquelle ont applaudi tous les esprits libéraux, se compromettrait auprès d'eux, si le syndicat devait porter atteinte à la liberté du travail et dégénérer en persécution contre les ouvriers paisibles, qui, même quand il plait à leurs camarades de chômer, veulent continuer à travailler [1]. M. Béchaux étudie le réveil légal des corporations obligatoires pour la petite industrie en Autriche et en constate l'échec; il oppose à cette tentative, condamnée d'avance à l'avortement, l'essor des *trades'Unions* anglaises et celui de nos syndicats agricoles; là, comme partout, il retrouve la supériorité des forces morales et des initiatives spontanées sur les organisations artificielles, qui émanent de l'Etat et qui s'appuient sur l'obligation.

Dans d'autres chapitres, il passe en revue les diverses solutions adoptées en France et à l'étranger pour les caisses d'épargne et les banques populaires. De cette comparaison, il conclut à la supériorité du régime de décentralisation et de libre emploi qui est partout appliqué aux caisses d'épargne et il condamne celui de l'adduction forcée dans les caisses publiques, qui est spécial à notre pays et dont les dangers ne sont plus à démontrer. Quant au crédit coopératif, M. Béchaux définit et recommande les deux types des caisses Schultze-Delitsch et Raffeisen, avec ou sans responsabilité illimitée, suivant les milieux et l'état des esprits.

Enfin, il termine l'examen des revendications des ouvriers par celles qui ont trait à leur représentation politique et que le congrès de Zurich a ainsi formulées : « Pour assurer plus complètement la réalisation de la souveraineté du peuple, le Congrès se prononce en faveur du *droit d'initiative*, du *referendum populaire* et de la *représentation proportionnelle* ». Il montre que si, dans un pays comme la Suisse et ses cantons, le droit d'initiative et le referendum peuvent fonctionner

---

[1] Le congrès des *trade Unions* de Bukingham qui vient de se traiter au mois de septembre 1897, a adopté une résolution présentée par un membre du Parlement M. Wilson, et demandant la modification de la disposition de la *Conspiracy law* de 1875, qui punit le *Picketing*, c'est-à-dire la molestation des ouvriers dissidents.

utilement, il existe, pour un grand pays comme le nôtre, un moyen plus sage et plus pratique d'associer majorités et minorités à la direction des affaires publiques ; c'est « la représentation proportionnelle des partis et des intérêts », qui fait des assemblées élues une image fidèle et réduite du corps électoral.

Nous ne pouvons, dans l'espace très succinct qui nous est réservé, pousser plus avant l'analyse de cet ouvrage, dont la première édition n'a pu épuiser le succès. Du moins notre but serait atteint si nous avions pu inspirer à nos lecteurs le désir de l'étudier par eux-mêmes. Nous sommes sûrs d'avance qu'ils nous sauront gré de leur avoir procuré un guide si prudent et si expérimenté pour les diriger au milieu des fondrières et des escarpements que présente le terrain des revendications ouvrières.

E. Cheysson.

L'Antisémitisme, par Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. Paris, Calmann-Lévy.

L'Antisémitisme de M. A. Leroy-Beaulieu est la reproduction sténographiée d'une conférence faite par lui à l'Institut catholique de Paris, sur ou plutôt contre l'antisémitisme. Ce n'est pas seulement une œuvre de haute justice et d'entière vérité, sous une forme littéraire fort remarquable, c'est encore une œuvre de réel courage. Car durant toute cette conférence, si modérée cependant de pensée et d'expression, M. Leroy-Beaulieu a dû lutter contre des interruptions et des dénégations sans cesse répétées, comme très déplacées. Voilà où nous en sommes à la fin de ce siècle, après avoir réclamé, depuis son origine, pour ne pas remonter plus haut, la liberté des croyances, l'égalité des droits, le respect des différents cultes. Nous le devons avant tout, il faut bien le dire, à une presse de violence et de mensonge, de grossière effronterie et de vile spéculation. Je ne pouvais réellement m'empêcher, en lisant M. Leroy-Beaulieu, de me reporter au temps de la Ligue, l'un des plus honteux et des plus coupables de notre histoire, que je venais de repasser dans le plus bel ouvrage, à mon avis, d'Augustin Thierry, bien qu'il y reproduise l'opinion si fâcheuse de toute son époque sur les bienfaits de l'absolutisme administratif et législatif de notre ancienne monarchie, de Richelieu à Louis XVI. M. Leroy-Beaulieu a d'autant plus de mérite à combattre les antisémites, ces nouveaux et prétendus disciples du christianisme, ces nouveaux et prétendus soldats de l'Eglise, qu'il est, je crois, très profondément catholique. Mais tous les catholiques ne confondent pas heureusement

leur religion avec les convoitises, non plus que la prédication chrétienne avec l'appel à la révolte, au pillage, à l'expulsion, sinon à pis encore. Un évêque, qui aurait certainement applaudi M. Leroy-Beaulieu, s'il avait pu l'entendre, interdisait, il y a deux ans, à son clergé la lecture du moniteur attitré de l'antisémitisme.

Ce n'est pas, Dieu merci, dans ce *journal*, que j'aurais besoin de m'appesantir sur ces pensées, ni que je pourrais longuement analyser la conférence de M. Leroy-Beaulieu. Je m'en tiendrai à dire qu'il envisage la lutte suscitée en ce moment contre les Juifs, soit sous le rapport religieux, soit sous le rapport national, soit sous le rapport économique ou social. Il n'a pas de peine à montrer, eu égard à la religion, que le christianisme vient en entier du judaïsme, que c'est du sang sémite qui circulait dans les veines du Christ, ainsi que dans celles de sa mère, et que l'Evangile est, du commencement à la fin, l'opposé des haineuses, des cupides et des criminelles doctrines que l'on s'efforce depuis quelques années de propager en son nom.

Qui ne le sait? Un congrès des religions vient de se tenir en Europe, après celui de Chicago de l'an dernier. Des prêtres de tous les cultes, des savants de toutes les opinions s'y sont rencontrés, et chacun y a librement exposé sa croyance ou son système, sans jamais y être grossièrement où irrespectueusement combattu. Il n'est pas jusqu'aux disciples de MM. Réville et Darmesteter, ces purs élèves de Strauss et de Renan, qui n'y aient vu reconnaître, honorer leur savoir et leur sincérité. C'est la seconde fois qu'un pareil fait a lieu, je le redis, et c'est assurément un fait d'une singulière importance. L'on peut au moins l'opposer aux insultes et aux menaces dont je parlais à l'instant. Son inévitable répétition ne saurait manquer d'entraîner les plus graves et les plus heureuses conséquences.

Quant au reproche fait aux Juifs de ne s'assimiler à aucun peuple, de dénationaliser même ceux chez lesquels ils se trouvent, il y a là une évidente exagération. Parmi nous notamment, c'est une opinion absolument fausse. Il suffit de regarder autour de soi pour en être persuadé. La *Thora* et le *Talmud*, assure-t-on, recommandent et entretiennent cette séparation ; mais M. Leroy-Beaulieu fait très justement remarquer qu'où cette séparation s'est manifestée ou se manifeste encore, elle résulte surtout des lois portées contre les croyants à la *Thora* et au *Talmud*. Quel mélange leur était donc ou leur est toujours possible avec le Ghetto, l'exclusion des industries ordinaires, de toute vie commune? Rome priait une fois par an pour les Juifs, tout en les appelant perfides, *pro perfidis judaïs* [1]; mais, ce jour même, quelle

[1] Vendredi saint, office du matin.

assimilation, quelle union leur était permise avec le reste de la population? Ne les accusons pas au moins d'avoir obéi aux odieuses prescriptions que nous leur avons imposées.

C'est encore par une semblable observation qu'il est légitime de répondre au reproche fait aux Juifs, sous le rapport économique ou social, de s'adonner surtout ou seulement au négoce et à la banque, qu'il plaît d'appeler des professions intermédiaires, parasites. Comme si elles l'étaient plus que les autres et que ce ne fussent pas les seules qui leur aient longtemps été concédées, ou qui, dans plus d'un pays, leur soient jusqu'à présent encore permises! Soumis, eux aussi, au *struggle for life*, il leur a bien fallu recourir aux occupations qui ne leur étaient pas interdites. Ce dont on les accuse, en réalité, c'est du succès qu'ils ont obtenu dans ces occupations, grâce aux services qu'ils y ont rendus. On les avait relégués dans les métiers les moins relevés ou les plus méprisés, et partout où on les a chassés plus tard de ces métiers, en les expulsant le plus souvent des pays où ils les exerçaient, ainsi que récemment en Russie, quel vide ils ont laissé, quelles misères s'en sont suivies! Quelques-uns ont fait de grandes fortunes; mais qui n'en a profité? Et c'est avant tout pour cela qu'on parle de pillage; car la chaumière du Saint-Just tente nos hauts moralistes. Les plus grandes fortunes ne sont plus d'ailleurs entre leurs mains; M. Leroy-Beaulieu leur oppose avec raison les nouveaux milliardaires américains, en rappelant que le goût des affaires était étranger aux anciens Hébreux. Si jamais on leur reproche de nouveau leurs manières abaissées, presque rampantes, que l'on pense aussi aux lois et aux mœurs qui leur ont été imposées.

M. Leroy-Beaulieu a encore raison de remarquer que l'antisémitisme mène au socialisme; il y mène comme toute injustice et toute tyrannie. Sa conférence sera lue par tous avec grand profit, autant qu'avec grand plaisir, tant elle est, je le répète, remarquablement écrite.

GUSTAVE DU PUYNODE.

LA MONNAIE DE PARIS EN 1897. MONNAIES ET MÉDAILLES, par EMILE CHEVALIER, député, professeur d'économie politique. Paris, Rousseau.

« Chargé par la commission du budget de la Chambre des députés de l'examen du budget des « monnaies et médailles », pour l'exercice 1897, je me suis trouvé conduit, dit M. Chevalier dans sa préface, tant par l'intérêt de la question même que par l'attrait qu'offre la visite minutieuse de notre usine monétaire, à étudier dans les plus

petits détails et à décrire sous ses aspects les plus variés la production de la Monnaie de Paris ; je me suis même laissé quelque peu détourner de l'objet spécial de ce rapport et du cadre étroit où il devait rester enfermé ; c'est précisément à cette circonstance qu'en est due la publication. »

L'on trouvera, en effet, dans le petit livre de M. Chevalier, bien des observations ou des souvenirs assez étrangers au budget des monnaies et des médailles. Il rappelle dès ses premières pages, par exemple, que l'Etat a longtemps délégué à des entrepreneurs, travaillant sous son contrôle et dans des établissements lui appartenant, le droit de battre la monnaie, tandis que c'est un pur fonctionnaire qui les remplace maintenant et agit en tout pour le compte de l'Etat. Ce fonctionnaire, on le sait, est en ce moment M. de Foville, dont M. Chevalier signale très justement le grand savoir et les notables services. De même, si nous n'avons plus qu'un hôtel des monnaies en France, nous en avons eu jusqu'à vingt-quatre autrefois, et l'hôtel des monnaies de Paris ne frappe pas uniquement les monnaies françaises, il frappe aussi nos monnaies coloniales, ainsi que plusieurs monnaies étrangères. Le Portugal, la Grèce, le Guatemala, le Venezuela, la Suisse, le Chili, Haïti, y ont eu recours dernièrement.

Beaucoup de détails techniques se trouvent dans le travail de M. Chevalier, qui n'intéressent en rien l'économie politique. A peine les mots d'alliage, et de frai même, y sont-ils prononcés, et c'est surtout à l'occasion de nos pièces d'or de 10 francs qu'il y est parlé du frai, considérable en effet pour ces pièces, alors qu'il est presque nul pour celles de 50 et de 100 francs, si rares d'ailleurs. M. Chevalier propose, à cause de cela, de prendre l'argent pour seul appoint des pièces de 20 francs, ce qui serait, à mon avis, une détestable mesure. Je lui sais grand gré, du reste, de n'avoir pas repris l'interminable, quoique inutile discussion du monométallisme et du bimétallisme. S'il faut le dire, j'en ai même été surpris. C'est d'autant plus heureux, que commissions et chambres parlementaires sont toujours favorables, parmi nous du moins, à l'emploi des deux métaux, surtout du métal le plus déprécié, dont elles attendent fermement la hausse des prix ! Ces dernières semaines, le chancelier de l'Echiquier prévenait, on le sait, le gouverneur de la Banque d'Angleterre que les gouvernements des Etats-Unis et de la France (!) l'invitaient à remplacer par de l'argent le cinquième de sa réserve en or, et l'on n'a pas oublié la réponse que lui a faite ce gouverneur de la Banque, vrai chef-d'œuvre d'*humour* et charmante leçon de bon sens.

Quant aux médailles frappées à Paris, je n'en pourrais signaler que la perfection, vraiment remarquable.

GUSTAVE DU PUYNODE

ALMANACH DE LA PAIX POUR 1898.

L'Association de la Paix par le Droit vient de publier, pour la dixième fois, l'almanach que chaque année elle présente au public.

Inutile de dire que nous souhaitons bon succès à cet intéressant petit volume. Nous lui avons fourni nous-même quelques pages, et nous en pourrions signaler bon nombre de vraiment remarquables.

Les réflexions de M. Ruyssen sur la guerre Greco-Turque, un peu sérieuses peut-être pour une partie du public auquel s'adressent ces almanachs, mais aussi élevées que judicieuses, sont dignes de la plus grande attention.

Un missionnaire, M. Vienot, y expose, au nom de son expérience, et dans le plus noble langage, les procédés de ce qu'il appelle l'*expansion pacifique*, et semble répondre, sans l'avoir su peut-être, à un brillant article de M. Charles Gide, sur la *colonisation militaire*. C'est la thèse et l'anti-thèse. Nous avouons que nous préférons singulièrement la politique du missionnaire à celle du professeur.

Mais nous ne pouvons ici ni discuter, ni tout citer. Nous nous bornons à mentionner la belle préface, par laquelle M. Anatole Leroy-Beaulieu fait au véritable patriotisme sa juste place, entre le chauvinisme, qui en est la caricature ou la contrefaçon, et l'indifférentisme, qui, sous prétexte d'humanitarisme, va jusqu'à renier la patrie.

FRÉDÉRIC PASSY.

SOURCES DE LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS, par C. ELLIS STEVENS.
1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, Paris.

M. Ellis Stevens professe le droit constitutionnel à l'Université de Pensylvanie. Son livre, dont M. Louis Vossion nous présente une bonne traduction, a donc cet attrait de nous faire connaître ce qu'un savant docteur américain enseigne sur les origines de la constitution américaine.

Dans sa préface, M. Ellis Stevens dit que son livre est le premier qui ait été consacré à l'exposé historique des origines de la constitution. A plusieurs reprises, il constate non sans étonnement cette lacune.

M. Ellis Stevens cite avec à propos cette pensée de M. Gladstone : « La constitution anglaise est l'organisme le plus subtil qui soit sorti « par degrés, des faits historiques, la constitution américaine est « l'œuvre la plus admirable qui ait été créée à une heure donnée, par « le génie et la volonté de l'homme. »

Ne retenons dans ce jugement que ce qui concerne l'Amérique.

Cette opinion très nette du grand homme d'état anglais est en conformité avec ce qu'ont pensé et écrit un grand nombre de juristes et d'historiens ; elle résume une manière de voir presque générale.

C'est contre cette appréciation, que M. Ellis déclare fausse presqu'absolument, que notre auteur dresse les quatre cents pages de son livre, bourrées de faits précis, d'analyses et de rapprochements de textes.

L'illustre Sumner Maine avait déjà ouvert la brèche. M. Ellis, qui se proclame son disciple, établit un siège en règle.

Étudiant l'histoire des constitutions coloniales parallèlement à celle des institutions de l'Amérique du Nord, avant et après l'émancipation, les rapprochant des éléments essentiels de l'organisation constitutionnelle anglaise, il a, ce nous semble, donné une base solide à une thèse que nous résumons ainsi : la constitution américaine est une adaptation à des circonstances particulières, de la constitution anglaise

Mais qu'on veuille bien remarquer ceci tout d'abord, que la constitution anglaise, dont la physionomie se retrouve aux États-Unis, n'est pas celle qui a régi la Grande-Bretagne au XIXe siècle et la régira encore au XXe probablemeut.

La convention qui se réunit à Philadelphie en 1787 ne pouvait prendre pour modèle des institutions qui ne devaient prendre forme, grâce à des circonstances spéciales, qu'au siècle suivant.

Le publiciste anglais, M. Bagehot, a caractérisé son gouvernement en l'appelant un gouvernement de cabinet. Appuyés sur la toute puissante Chambre des communes, les ministères administrent et gouvernent. Aux États-Unis au contraire nous trouvons le gouvernement présidentiel. Ce sont là deux gouvernements de type différent.

Mais avant 1787 la constitution en vigueur en Angleterre différait sensiblement de celle que nous voyons de nos jours. C'est la première qui a servi de modèle : le Sénat remplace la Chambre des Lords, le pouvoir présidentiel a son modèle dans le pouvoir royal.

M. Sumner Maine a formellement affirmé la thèse que soutient aujourd'hui M. Ellis Stevens. Il a écrit : La constitution des États-Unis est une version modifiée de la constitution anglaise en vigueur entre 1760 et 1787[1].

Il est dès lors facile de comprendre l'intérêt du livre de M. Ellis Stevens et sa portée.

Nous y trouverons autre chose qu'un aliment à notre curiosité historique. Il ne peut être que très suggestif pour nous de bien voir la

---

[1] Gouvernement populaire, 249, 253.

véritable physionomie des pouvoirs chez un peuple profondément républicain qui prospère à l'abri de ses vivaces institutions.

Présentement deux grands peuples sont en République : les États-Unis et la France. Tous les deux ont au moment décisif de l'établissement de leur constitution regardé du côté de l'Angleterre, mais ils n'ont pas regardé au même moment de son histoire. La France a-t-elle fait le meilleur choix?

Question embarrassante, certes? Mais en l'examinant il ne faut pas oublier que ce qui gène, obstrue, dénature les pouvoirs en France, ce sont les pratiques et les mœurs de la centralisation. Dominant une centralisation à la française, le gouvernement présidentiel américain aurait bien vite changé de caractère.

Léon Roquet.

A History of Money and prices. Enquête sur les relations de la monnaie et des prix depuis le xiii[e] siècle jusqu'à nos jours. Par M. Schoenhof. (New-York et Londres, G. P. Putnam's Sons, 1896.)

M. Schoenhof pense que les prix sont d'une nature très complexe et que les quantités d'or et d'argent en circulation ont peu d'influence sur leur hausse ou sur leur baisse. Il avait déjà exposé cette théorie en 1885, mais la phase aiguë dans laquelle est entrée la question monétaire l'a poussé à étudier les prix de la période antérieure à la découverte des mines d'argent américaines, et à les comparer avec ceux du temps présent, pour voir s'ils ont augmenté en même temps que le stock monétaire du monde.

Certains prétendent que la baisse des prix qui s'est produite depuis la suspension de la frappe libre de l'argent-métal par les pays de l'Union latine ainsi que la reprise des paiements en espèces par les Etats-Unis est due à l'appréciation de l'or causée par la démonétisation de l'argent métal. M. Schoenhof, avant de réfuter cette erreur, fait justice en passant de la méthode des Index Numbers.

Ces Index Numbers ne prouvent rien du tout, car ils traitent, comme une masse homogène, différentes espèces de marchandises, qui sont d'une utilité plus ou moins grande et qui jamais ne haussent et ne baissent à la même époque ou dans la même proportion.

Un tableau donnant la variation des prix et les totaux approximatifs des Index Numbers pour 26 produits en 1845-50, 1879-1884, et 1888 fait ressortir à peu près les mêmes totaux 2200, 2202, 2221, et 2320 et en même temps chaque produit a subi pendant les quatre périodes comparées des variations considérables. Or, c'est sur des

preuves de ce genre qu'on base l'affirmation que les prix ont haussé ou baissé pendant une certaine période.

Du reste, quand bien même une baisse des prix aurait commencé en même temps que la dépréciation de l'argent-métal, il faudrait démontrer que le dernier de ces faits est la cause du premier.

Les bi-métallistes ont choisi la période de 1866 à 1875, pendant laquelle on constate le maintien du pair bi-métallique à des prix élevés pour l'opposer à la période de 1870 à 1885 pendant laquelle la valeur de l'argent-métal et les prix ont simultanément baissé. Cependant, la première décade a été marquée non-seulement en Angleterre par la spéculation due à la guerre de Sécession, mais encore en France et en Allemagne, par l'activité industrielle et commerciale qui a suivi la guerre de 1870.

Le taux des salaires est plus élevé aujourd'hui qu'au XVI[e] siècle et au XVII[e] siècle, alors que les prix étaient beaucoup plus élevés. Il dépasse certainement de 50 p. 100, le niveau qu'il avait en Allemagne, en France et en Angleterre, pendant la période des bas prix de 1850, et de 100 p. 100 le niveau qu'il avait aux Etats-Unis pendant la même période.

Si la dépréciation de l'argent-métal était la cause de la baisse des prix, le taux des salaires aurait aussi été affecté.

La hausse des salaires est la preuve absolue que la baisse des prix est due aux inventions de la science et à l'application beaucoup plus énergique de l'homme à produire. Le travail est devenu si productif qu'il peut se faire payer davantage et en même temps produire à meilleur marché.

Les prix du coton étaient à peu près les mêmes en 1889 et en 1894; mais le coton manufacturé a, d'une époque à l'autre, remarquablement baissé. Le yard d'un tissu de coton ordinaire est tombé d'un peu plus de six sous en 1854 à un peu plus de quatre sous et demi en 1889. Si la dépréciation de l'argent-métal était la cause de la baisse des prix, le prix du coton brut aurait dû baisser, or il n'a pas varié.

Quant à la baisse des prix du coton brut, qui s'est produite depuis 1889, elle est due aux récoltes phénoménales de 1890-1891.

Si les théories sur lesquelles on se base pour agiter la question du bi-métallisme étaient vraies, les prix du coton manufacturé aurait dû hausser, puisque les salaires journaliers payés aux ouvriers fileurs, tisseurs et imprimeurs sont de 50 p. 100 plus élevés qu'au début de la deuxième moitié de ce siècle.

Ces arguments sont déjà assez convaincants. En voici d'autres.

Il résulte d'une enquête minutieuse, faite par Arthur Young, en 1811, que du XV[e] siècle à l'année 1810, la hausse des prix n'a pas dépassé la

proportion de un à trois et probablement de un à deux, si l'on tient compte de l'influence exercée par les guerres.

Or, pendant ce temps, le stock des métaux précieux s'était élevé dans la proportion de un à onze.

D'autre part, la dépréciation de l'argent-métal lui-même n'a pas grand chose à voir dans la diminution de la production de l'or depuis 1875 relativement à celle de l'argent-métal. Au début de ce siècle, il y avait dans le monde, d'après les gens compétents, 33 tonnes d'argent-métal, contre 1 tonne d'or.

Par conséquent, le pair bi-métallique aurait dû se tenir dans les environs de 33 à 1 au lieu de 15 1/2 à 1.

La valeur relative des deux métaux était à peu près la même au commencement du XVIIe siècle et à la fin du XVe siècle.

Cependant, la production de l'argent-métal s'était élevée de 8 à 5,6 par rapport à l'unité représentant la production de l'or. Pendant les quarante-cinq dernières années, 166 p. 100 ont été ajoutés au stock d'or produit au bout de 357 ans, et seulement 50 p. 100 ont été ajoutés au stock d'argent-métal produit pendant la même période. Si les quantités relatives des deux métaux déterminaient leur valeur relative, l'argent-métal devrait valoir le double de ce qu'il valait en 1850.

On a démonétisé l'argent parce que l'abondance de l'or, apportée sur le marché depuis 1848, semble répondre aux besoins des échanges, d'autant plus que l'usage de la monnaie métallique perd de plus en plus de l'importance avec les progrès de la civilisation et l'amélioration des relations internationales. Le coût production de l'argent-métal a considérablement diminué par suite des perfectionnements techniques apportés à son exploitation et malgré la baisse de son prix. Aussi, la production de ce métal a-t-elle augmenté, malgré la suspension de la frappe libre en Europe, en Amérique et aux Indes. On peut penser à l'accroissement qui se produirait encore, si une entente internationale venait lui donner un stimulant. Une plus grande baisse des prix ne tarderait pas à succéder à une hausse artificielle.

M. Schoenhof en conclut que la carrière monétaire de l'argent-métal doit être considérée comme terminée.

Il observe que, pour comparer des prix à des périodes différentes, il faut prendre en considération :

1° La situation économique de chaque période ;

2° La nature de la monnaie qui sert à noter les prix et les falsifications dont elle a été plusieurs fois l'objet ;

3° Les relations différentes des marchandises à différentes périodes, en ce qui concerne leurs variations de prix réciproques et les changements apportés à ces relations pendant les périodes de progrès.

Il étudie ensuite l'histoire des prix depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours. Il montre que la hausse des prix et l'expansion commerciale, en Allemagne, ont précédé l'afflux d'argent-métal venant d'Amérique.

Il examine l'histoire des prix en Angleterre depuis 1261, jusqu'à 1894 et en France de 1201 à 1890 et, enfin, les résultats d'une enquête faite sur les prix de 1350 à 1838 dans la ville de Xanten, située sur le Rhin.

Sauf le grain, tous les produits ont baissé de prix, malgré l'accroissement constant de la monnaie en circulation.

Cette enquête démontre que le prix des marchandises varie suivant des causes indépendantes des quantités de monnaie en circulation.

Une augmentation de prix, provoquée par une émission de circulation dépréciée ou par des motifs analogues, a toujours porté préjudice aux classes laborieuses.

La hausse qui s'est produite dans les prix du grain à partir du milieu du XVIe siècle dans les trois pays étudiés n'a pas eu pour conséquence une augmentation correspondante dans les salaires. Ce fait indéniable a certainement empiré la situation des ouvriers.

Celle-ci n'a commencé à s'améliorer qu'avec les progrès techniques et scientifiques de notre époque, car le bien-être des classes pauvres a une étroite relation avec le bon marché des produits. Cette vérité est encore démontrée par la comparaison que l'auteur a établie, dans un appendice entre les prix et les salaires journaliers d'un charpentier ou d'un maçon, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1882.

La troisième partie du travail de M. Schoenhof est consacrée à l'étude des véritables facteurs qui déterminent les prix.

Nous nous bornerons à résumer ses démonstrations les plus intéressantes.

Un des principaux c'est le coût du travail, qu'il ne faut pas confondre avec le montant des salaires. Une hausse persistante des salaires s'est produite avec une baisse correspondante du coût du travail, et on peut démontrer que c'est dans les pays où les salaires sont le plus bas que le coût de production est le plus élevé, et vice versa. Le taux des salaires est une chose, le paiement d'une certaine quantité de travail est une autre chose. Cependant ceux qui emploient des ouvriers ne peuvent encore s'affranchir de cette idée préconçue qu'un taux élevé des salaires implique nécessairement un coût élevé de production.

En même temps, il n'y a pas une parcelle de vérité dans la doctrine de la loi d'airain des salaires. Généralement, ils s'élèvent d'autant plus que les profits sont plus élevés. Les uns et les autres sont gouvernés par la demande du produit du travail et les salaires s'élèvent en proportion directe avec la hausse qui a lieu dans la productivité du tra-

vail, quelle que soit la cause qui a pu augmenter cette condition indispensable de toute richesse, de tout profit et de tout salaire. M. Schoenhof s'attache à le démontrer en prenant des exemples dans l'industrie textile. Il s'appuie sur ses propres recherches et sur les remarquables travaux de M. Schultze Gaevernitz, professeur d'économie politique à l'Université de Leipzig.

Il en profite pour réduire à ses véritables proportions l'épouvantail de la concurrence hindoue et japonaise. Il constate que, seules, les qualités inférieures des filés de coton peuvent être fabriquées avec succès dans les Indes parce que les matières premières entrent dans le coût de production de ces qualités pour une proportion plus forte que la main-d'œuvre. Toutes les fois que la part de la main-d'œuvre dans le coût de production s'élève, les Anglais battent les Hindous, les Russes et les Japonais.

Il se livre ensuite à une étude comparative sur les quantités d'une marchandise déterminée produites dans un temps donné par des ouvriers de diverses nationalités, travaillant pour des salaires très différents.

La métallurgie montre aussi que, toutes choses égales d'ailleurs, les Anglais produisent le fer à meilleur marché que les Allemands, bien que les salaires de leurs ouvriers soient plus élevés. De même, on produit le minerai, le charbon et le coke à meilleur compte en Amérique qu'en Angleterre, bien que les salaires journaliers y soient plus élevés. Tous ces faits sont la conséquence des perfectionnements qui ont pour but d'économiser la main-d'œuvre, et qui ne sont pas appliqués dans les pays où les salaires sont faibles.

En résumé, le véritable élément qui bouleverse les prix, c'est le progrès de la science. L'auteur le prouve par des exemples significatifs ; il a bien soin de ne pas négliger la révolution apportée dans le système des transports, et si l'on compare le présent au passé, la suppression des corporations de métiers et d'un grand nombre de monopoles et de privilèges.

Louis Vigouroux.

Fiat Money Inflation in France, by A. D. White, late président and professor of History at Cornell University. Appleton et Co, New-York, 1896.

La crise monétaire aux Etats-Unis a fait évoquer le spectre des assignats de la Révolution française, comme on s'appuie sur les leçons de l'expérience pour éviter le retour à des folies notoires.

M. A. D.White avait réuni un nombre considérable de documents relatifs à l'histoire de la Révolution, qui lui ont servi pour ses cour de l'Université, et dont il s'est inspiré dans quelques discours sur le papier-monnaie. Il a écrit une histoire des assignats, qui a eu plusieurs éditions; le sujet est assez connu de nos lecteurs pour que nous puissions nous borner à résumer les conclusions de l'auteur.

M. White constate que ce fut la tentative la plus habile, la plus énergique, la plus persévérante de substituer aux lois naturelles la volonté d'une assemblée législative et à un étalon de valeur, universellement reconnu, un étalon national imaginé par des théoriciens. Toute tentative analogue a fini de même; toutes montrent l'existence de lois financières aussi actives et efficaces que les lois physiques.

Les premières émissions de papier-monnaie à un cours forcé eurent pour conséquence une reprise temporaire des affaires, à laquelle succéda bien vite la demande de plus de papier. Au début, on émet avec difficulté, avec circonspection, puis une fois la digue rompue, c'est un torrent qui se répand, qui enfle. Spéculateurs à la hausse, théoriciens, débiteurs, tout un monde pousse à créer davantage encore de signes monétaires. L'impulsion que le commerce et l'industrie ont reçue au commencement disparait vite; les gens avisés ont acheté des terres, des marchandises. Les classes qui vivent de leur salaire ou de revenus fixes sentent bien vite diminuer le pouvoir d'achat de la monnaie. Tout hausse de prix; les marchands augmentent le prix de vente pour se protéger contre la dépréciation des marchandises, pour se couvrir contre les risques des fluctuations. La ruine générale suit très vite. Ce n'est qu'après le collapse définitif, après le retour à la véritable monnaie, que la guérison se fait. Et au point de vue moral, les effets sont désastreux; le ressort de l'épargne est brisé. Le jeu, l'agiotage ont tout envahi. M. White insiste sur ce qu'il appelle la loi d'accélération des émissions et de la dépréciation. Il est facile d'éviter la première émission, très difficile d'échapper à la seconde, impossible d'éviter la troisième. On comprend que Napoléon, même dans les moments les plus difficiles, n'ait pas voulu recourir au papier-monnaie. M. White cite un passage de Macaulay sur les effets de la mauvaise monnaie qui fait ressortir l'importance vitale d'une monnaie saine pour le bien du pays.

R.

FORMULAIRE DE L'ÉLECTRICIEN, par E. HOSPITALIER. Masson et Cie, 1897.

C'est aussi peu que possible le titre d'une publication économique, mais les sciences, les sciences appliquées surtout, ont trop de points

de contact avec les questions économiques, trop d'influence sur le développement général d'une nation, pour que le formulaire en question ne soit pas bon à signaler. Cela d'autant plus qu'il n'est pas rédigé pour les théoriciens, mais pour les praticiens, et qu'on peut y trouver des renseignements d'application courante, aujourd'hui que l'électricité entre partout. L'auteur est à la fois un publiciste distingué, un praticien et un professeur, et son petit livre, qui est une sorte de carnet annuel et tenu à jour, se ressent de cette triple personnalité.

Il est facile à consulter parce qu'il possède, non seulement une table analytique, mais encore, chose trop rare par suite de la paresse des auteurs, une table alphabétique complète.

La première partie comprend une foule de renseignements pratiques généraux, et nous insistons sur le mot *pratiques*, car il est amplement justifié : c'est ainsi qu'au début on y trouve une table donnant le carré, le cube, la racine carée, la racine cubique, etc., etc., des mille premiers nombres; puis une série de formules géométriques, algébriques ou autres qui seront d'un service courant dans maintes circonstances. Après cette partie pleine d'indications d'une portée très générale, voici une deuxième section réservée à l'électrotechnique, et où les règles diverses sont exposées d'une façon très résumée, mais fort précise, par un professeur habile. Dans la troisième partie, nous rencontrerons l'exposé complet, sous une forme pourtant très concise, des questions multiples de production, de transformation, de canalisation, de distribution de l'énergie électrique. A ceux qui veulent bien suivre les *mouvements scientifiques* que nous publions ici, nous nous permettrons de recommander ce petit livre, qui leur fournira souvent des renseignements explicatifs sur des points où il nous est impossible d'insister. Un excellent chapitre est celui des moteurs, de leur puissance et de leur rendement. Enfin la quatrième partie est celle qui contient les applications de l'énergie électrique : thermiques, mécaniques ou électrochimiques.

Cette dernière partie donne un bon résumé de la situation actuelle, et l'on y peut trouver, passées en revue très rapidement, les variétés des procédés employés pour l'éclairage électrique par arc à incandescence, en même temps que des comparaisons instructives avec les autres modes d'éclairage. L'auteur traite ensuite de la transmission de l'énergie à distance, de l'application de cette force précieuse aux moyens de locomotion; enfin de la télégraphie, la téléphonie, ou encore l'électrolyse sous ses formes diverses, etc.

Le Formulaire est heureusement complété par un vocabulaire technique français, anglais, allemand qui est dû à M. Levylier, et qui est bien fait, à part quelques petites incorrections typographiques.

DANIEL BELLET.

Une mission française en Abyssinie, par S. Vignéras, 1 vol. illustré de 60 gravures d'après des photographies de l'auteur. A. Colin et Cie. Paris, 1897.

Les victoires remportées par les guerriers abyssins sur des troupes européennes et la magnanimité dont le Négus a fait preuve envers les vaincus ont attiré l'attention sur ce petit peuple presque ignoré que l'on était, en général, bien plus disposé à ranger au nombre des peuplades à demi sauvages de l'Afrique qu'à celui des nations un tant soit peu civilisées.

« Rien n'a autant de succès que le succès » dit un proverbe anglais dont Ménélick et ses sujets ont pu vérifier la parfaite justesse, car depuis les échecs infligés à ceux qui voulaient leur imposer une sorte de protectorat injustifiable, c'est à qui, parmi les gouvernements européens, devancera les autres pour s'assurer les bonnes grâces du vainqueur. Missions française, anglaise et russe se sont succédé cherchant à obtenir, pour leurs gouvernements et leurs compatriotes le plus d'avantages possibles. Quant à présent, il ne semble pas qu'il y ait grand chose à faire sinon d'entretenir de bons rapports ; c'est du moins ce qui ressort du journal de route publié par M. Sylvain Vignéras, rédacteur au ministère des Colonies, adjoint comme secrétaire à la mission — envoyée à la fin de 1896 par le gouvernement français — dirigée par M. Lagarde.

Quoique beaucoup plus chasseur qu'économiste, M. Vignéras n'a pourtant pas négligé, dans son récit — trop consciencieux, ce qui le rend parfois un peu bien oiseux — des menus faits de route et des occupations quotidiennes, de faire une petite place aux renseignements sérieux. Voici ce qu'il nous dit de l'état industriel et commercial de l'Abyssinie : Le manque de routes régulièrement tracées et entretenues et de moyens rapides de transport a conduit le commerce à ne se porter que sur quelques articles ayant une assez grande valeur sous le moindre volume : or, civette, ivoire, café, cire. La gomme et l'indigo, qui étaient autrefois l'objet d'un commerce assez considérable, sont maintenant presque complètement abandonnés. Le trafic des peaux, pratiqué avant les dernières épizooties par les provinces rapprochées de la côte, a énormément diminué, mais le pays commence à se repeupler de bœufs et de moutons.

Les articles qui fournissent matière à l'exportation sont donc en nombre restreint; de plus, en dehors du café (de bonne qualité et poussant à l'état naturel dans les forêts du Kaffa où on le ramasse peu encore) qui est appelé à donner, dans l'avenir, des produits abondants, on ne les trouve qu'en petites quantités sur les marchés du Choa. (Les

marchés, ainsi que les foires, sont très nombreux en Abyssinie et se tiennent régulièrement, comme en Europe). Les relations commerciales avec la côte se trouvent par suite très réduites, et elles sont, en grande partie, accaparées par les trafiquants indigènes. Ceux-ci, très entendus en affaires et se livrant au commerce avec passion, deviennent très jaloux des Européens qui leur ont montré l'exemple. Nos compatriotes établis dans la capitale y trouvent tout juste leur compte.

Quant à l'industrie, elle ne comporte guère que les métiers d'orfèvre, de sellier, de forgeron, de charpentier, de maçon, de tisserand, de peaussier, de brodeur, et ne s'exerce, à part de rares exceptions, qu'au profit de l'Empereur et des grands qui entretiennent auprès d'eux les plus habiles ouvriers.

Sous le rapport de la culture, le tef — sorte de millet, — l'orge, le blé, le dourah, le maïs, le piment et un peu la pomme de terre — récemment introduite dans le pays — sont à peu près les seuls produits du sol qu'on trouve dans le Choa. Les arbres fruitiers y sont très rares. En général la contrée est fort découverte, parce qu'on s'y livre à des déboisements continus.

Au point de vue du régime des terres, l'Ethiopie est partagée, en principe, en terres du roi, terres d'église et propriétés privées. Les biens d'église sont les plus recherchés à cause des exemptions de service militaire que leur possession entraîne. Le *goult*, sorte de fief privé héréditaire, est la forme de propriété qui ressemble le plus à la nôtre.

Outre ces divisions, il existe des fiefs de mouvance qui servent de traitement aux fonctionnaires de tout rang ainsi qu'à l'alimentation des soldats. Ces fiefs sont répartis de la façon suivante : les Ras, qui en ont de très grands, les divisent en fiefs secondaires entre leurs Dedjazmatch et leurs officiers principaux qui, à leur tour, les partagent en sous-fiefs qu'ils donnent à leurs inférieurs et à leurs soldats. Ils ne sont pas héréditaires, mais il est d'usage courant de les conserver aux fils.

La condition du paysan est assez semblable à celle de nos anciens serfs, avec cette différence fondamentale qu'il n'est pas attaché à la glèbe.

L'esclavage n'existe pas en Abyssinie et la traite y est punie très sévèrement.

Sur les terres, l'impôt est, le plus souvent, le dixième du produit du sol. Les fiefs goult, qui sont les seuls véritablement héréditaires, le paient en chamma (toges) ou en miel, et il est perçu par les maires des villages ou par des percepteurs. Les biens d'église le remettent directement au clergé. En dehors de l'impôt les propriétaires doivent, en cas de néces-

sité, trois jours de corvée par semaine pour le service de l'empereur ou des possesseurs de fiefs.

Quant au régime des successions, les règles d'hérédité directe ressemblent beaucoup aux nôtres; mais, en Ethiopie, les branches collatérales n'héritent pas et les biens restant sans héritiers directs font retour à l'empereur.

Par ce que nous en avons extrait, on jugera qu'il y a tout de même à glaner dans ce volume. Ceux de nos lecteurs qui désireraient aussi avoir de brefs renseignements sur l'histoire, le clergé, l'administration du pays, le fonctionnement de la justice, l'instruction — si rudimentaire qu'elle soit, — les charges de la cour, l'organisation et la marche de l'armée en campagne, pourront aller les y puiser.

Les nombreuses gravures qui ornent l'ouvrage, aideraient sans nul doute à apprécier le charme quelque peu sauvage et barbare des scènes et du pays décrits, si les sujets étaient visibles à l'œil nu. Malheureusement ils ne le sont point, et on n'a pas toujours sa loupe sous la main.

M. LR.

LECTURES HISTORIQUES : *Histoire contemporaine*, par H. SALOMON, professeur agrégé d'histoire au lycée Janson-de-Sailly. 1 volume. F. Alcan, Paris, 1897.

Devant la diversité de sujets que comportent des lectures sur l'histoire politique, littéraire et économique contemporaine, l'auteur n'avait que l'embarras du choix. Mais ce devait être un embarras réel! En effet, dans un espace mesuré comme l'est forcément un livre de classe, une période aussi touffue, aussi dépourvue d'esprit de suite et d'unité, aussi féconde en bouleversements politiques et en transformations économiques, aussi variée enfin que celle qui s'étend entre 1789 et 1889 ne pouvait être parcourue en tous sens. De plus, l'obligation de se conformer aux programmes officiels ne laissait guère de liberté à l'auteur. Il n'est donc pas surprenant que les jugements portés (dans les notices qui précèdent les extraits insérés) sur certains hommes ou sur certains régimes disparus ne soient pas d'une impartialité absolue et que bien des points saillants de notre histoire aient été laissés dans l'ombre, tandis que des traits secondaires occupent une place peu en rapport avec leur valeur. On n'accusera certes pas ce recueil d'induire aux idées subversives les élèves des classes de philosophie et de première, auxquels il est destiné!

Mais ne nous laissons pas dominer par l'esprit critique; si dans cet

ouvrage les idées qui régnent dans les sphères gouvernementales et les préjugés courants sont trop manifestes en divers choix ou en maintes appréciations, l'ensemble n'est nullement dénué d'intérêt.

Dans ses vingt-un chapitres, M. Salomon cite tour à tour les auteurs qui, à ses yeux, ont décrit de la façon la plus frappante quelques-unes des étapes parcourues en France, depuis 1789, dans le domaine politique, militaire, religieux, littéraire, intellectuel et scientifique. Le côté économique est peut-être un peu plus négligé que les autres; toutefois, s'il n'est même pas fait allusion aux traités de commerce de 1860, l'histoire des efforts de Cobden pour l'adoption du libre-échange en Angleterre, de son rôle ainsi que de celui de Sir Robert Peel et de John Bright dans l'abolition des lois céréales, ayant trouvé place dans le chapitre sur les transformations de l'industrie et du commerce, nous aurons garde de nous plaindre.

Il va de soi que dans un tel ouvrage la part du lion est faite à la France; cependant quelques pages sont consacrées à l'état des monarchies européennes vers 1789, à la sainte-alliance, aux héros de la guerre de l'indépendance grecque, au Parlement de Francfort, aux institutions parlementaires de l'Angleterre, au gouvernement de la Banque d'Angleterre, à Bolivar, au président Lincoln, à l'abolition de l'esclavage, au socialisme et à l'expansion coloniale.

On voit par la quantité des sujets abordés que M. Salomon a fourni ample matière aux réflexions des jeunes gens pour lesquels il a rédigé ce volume. Nombre de passages ont assez d'attrait pour donner aux plus intelligents, aux plus sérieux, le désir de pousser à fond l'étude du sujet, ce qui est, à n'en pas douter, le but de l'ouvrage.

M. L. R.

Traité des inventaires et des bilans, au point de vue comptable, économique, social et juridique, par Eugène Léautey. — 1 volume in-8°. Librairie comptable et administrative, Paris, 2e édition.

Sous ce titre, M. Léautey donne un nouveau traité de comptabilité visant plus spécialement la régularité des inventaires et des bilans. Il insiste, avec raison, sur la nécessité pour les tiers intéressés et pour le commerçant lui-même, d'une situation chiffrée claire et nette. L'ordre, dans les opérations commerciales, est une condition indispensable, comme il est indispensable partout. Nous ne pouvons donc qu'approuver les efforts de M. Léautey pour faire prévaloir des habitudes de comptabilité régulière et d'une exactitude absolue.

M. Léautey est un savant en la matière. Ce livre n'est pas le premier

qu'il publie sur le sujet, et sa réputation est faite. Je me suis demandé, en lisant celui-ci, si la forme *scientifique* qu'il lui a donnée, en faciliterait à tous la compréhension, et si, par conséquent, il produirait les résultats attendus. Pour nous, qui sommes habitués à ces choses, nous comprenons parfaitement — en y réfléchissant un peu — les « propriétés qu'ont les comptes de recevoir et d'exprimer l'effet actif et passif résultant de l'inscription digraphique des mouvements intérieurs imprimés aux choses par le comptable d'origine qui en dispose », et autres expressions de ce genre. C'est affaire d'initiation, je le sais, et M. Léautey voudrait précisément que tout le monde fût initié. Il y a pour cela des moyens : l'enseignement scientifique de la comptabilité, la création d'une Université des sciences techniques et comptables, l'adjonction, à l'Académie des sciences morales et politiques, d'une section de comptabilité à celle de statistique, etc.

Quelque grincheux trouvera peut-être que c'est dépasser la mesure. Et pourquoi? Ce n'est pas trop demander si la comptabilité est la science compliquée qu'en veut faire M. Léautey, s'il faut connaître l'unigraphie et la digraphie, le comptable d'origine, les mouvements intérieurs et extérieurs, les inventaires intra-comptables et extra-comptables, la balance analytique et la balance synthétique, les conjonctions du travail et du capital, etc. Et nous avons, pour chaque chapitre, nombre d'axiomes, avec leurs conséquences, une vraie philosophie auprès de laquelle la scolastique la plus subtile est un enfantillage. Certes, ainsi comprise, la comptabilité a droit à une Université, elle peut donner lieu à la création de bacheliers, de licenciés et de docteurs. Je me demande seulement si ces gradés d'une nouvelle espèce feraient des additions et des balances, tiendraient des comptes-courants, etc., avec la même exactitude que tous les petits suisses que je vois dans les banques, les maisons de commerce, et qui, sans tant d'histoires, ne font qu'une bouchée de leur travail.

On a, jusqu'ici, avec les méthodes connues, tenu des comptabilités fort exactes. Celles qui ne le sont pas, c'est qu'elles ne veulent pas l'être. Il y a aussi, dans les grosses entreprises, qui comportent des écritures nombreuses, des détails qui peuvent échapper. Ce sont choses inhérentes à l'imperfection humaine qui se mêle en toutes choses. La complication scientifique, trop scientifique, de M. Léautey, ne l'empêchera pas de jouer son rôle. Je n'aime pas aussi, je l'avoue, cette tendance à vouloir couler toutes choses dans un même moule. Nous croyons, et sans arrière-pensée, M. Léautey un fort bon comptable dans la pratique comme dans la théorie, sauf la forme qu'il donne à celle-ci; mais, quand il demande en ces choses l'uniformité, je ne puis m'empêcher de songer que c'est une étrange liberté que celle qui obli-

gerait un commerçant à inscrire ses chiffres sur un papier réglé de telle façon, et non de telle autre façon. Il suffit, pour nous, que les comptes soient clairs, nets, exacts. Qu'ils soient tenus de quelque manière que ce soit, les chercheurs de petites bêtes, et souvent de grosses bêtes, en trouveront, quand ils voudront, là où il n'y en a pas, comme ils n'en trouveront pas, s'il leur convient, là où elles leur sautent aux yeux.

Le sentiment qui guide M. Léautey est fort compréhensible et fort humain. Humain, car, depuis les longues années qu'il cultive la matière, il s'est entiché de son saint. Le plus grand, disent les moines, est toujours celui que l'on fête. M. Léautey fête le sien tous les jours. Compréhensible, puisque, dans sa carrière, il a pu constater — ici nous sommes d'accord avec lui — que nombre de bilans qui passent sous nos yeux, ne sont rien moins que l'expression exacte d'une situation. Mais la faute en est-elle à la comptabilité? Si le médecin tuait volontairement son malade, la faute en serait-elle à la médecine?

Notre comptabilité en partie double, usitée partout où elle peut l'être, — la digraphie, je crois, dans la technique de M. Léautey — me semble répondre à tous les besoins et donner des résultats exacts, au moins comme balances. J'aurais été heureux de trouver dans son livre — et cela eût été plus utile que ses longues dissertations contre des moulins à vent — le moyen d'éviter les répétitions de chiffres qu'entraînent les erreurs, corrigeables seulement par des contre-passations d'écritures, et les comptes d'ordre qui ne donnent pas des chiffres d'affaires proprement dites. Si la balance, en définitive, reste exacte, le mouvement, par ces répétitions de chiffres, se trouve faussé.

Je ne veux pas examiner ici jusqu'à quel point la comptabilité peut être dite une science dans le sens propre du mot. Elle me semble plutôt une application de l'arithmétique aux choses du commerce, comme, par exemple l'arpentage est une application de la géométrie à la mesure des champs. Les procédés employés constituent tout au plus un art spécial qui a ses virtuoses comme la musique a les siens. En tout cas, toutes choses doivent être mises à leur place, on doit donner à chacune l'importance, ni plus ni moins, qu'elle comporte et à laquelle elle a droit. La mesure est une des conditions indispensables de la science.

MAURICE ZABLET.

La Belgique et ses grandes villes au xix[e] siècle, par Maurice Heins. — 1 vol. in-8°, Ad. Hoste, Gand, 1897

Dans cette étude l'auteur s'est proposé, dit-il, « d'essayer de dégager et d'indiquer, d'après l'expérience, quelques unes des lois naturelles auxquelles la population actuelle de la Belgique et de ses quatre grandes villes est soumise en ce qui concerne les trois actes fondamentaux de l'existence animale : la naissance, la reproduction, la mort. » C'est, en un mot, la question de la population qu'il veut traiter, en ce qui concerne plus spécialement la Belgique. Il s'appuie sur les statistiques et fait les comparaisons utiles avec les peuples voisins.

Il ne semble pas, toutefois, que les lois naturelles dont parle M. Maurice Heins puissent encore être déterminées bien facilement et avec quelque exactitude. Il l'avoue et ne se fait aucune illusion à cet égard : les circonstances sont multiples et compliquées qui influent sur la diminution ou l'accroissement des populations. Le travail que nous venons de lire peut contribuer à la solution du problème.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les détails de sa statistique comparée. Voici seulement quelques chiffres intéressants.

L'accroissement de la population a été, en quatre-vingt-quinze ans :

Pour la Belgique, de 3 à 6 millions, ou 100 0/0 ;
Pour Bruxelles, de 66000 à 187000, ou 183 0/0 ;
Pour Anvers, de 53000 à 256000, ou 383 0/0 ;
Pour Gand, de 55000 à 155000, ou 181 0/0 ;
Pour Liège, de 46000 à 160000, ou 248 0/0.

Les populations des villes ont donc, les unes triplé et les autres quadruplé, tandis que celle du pays tout entier n'a fait que doubler. On s'accumule dans les grands centres.

Dans le même espace à peu près (depuis 90 ans) la France a passé de 27 millions à 38 millions d'habitants, soit une augmentation de 30 0/0 ; la Hollande, passant de 2 millions d'habitants à 4,8 millions, progresse de 140 0/0 ; l'Angleterre de 137 0/0 avec 38 millions d'habibitants au lieu de 16 ; et l'Allemagne de 113 0/0, avec 49 millions au lieu de 23.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Maurice Heins examine la question sous toutes ses faces et dans toutes les conditions où se trouve la race humaine relativement à la perpétuation de l'espèce, conditions physiques et matérielles, conditions sociales et morales. On trouvera, dans son livre, de observations fort judicieuses. Nous ne nous arrêterons que sur un point, celui qui nous intéresse le plus. On vient de voir que la France, depuis un siècle, au milieu du développement considérable des populations voisines, reste fort en arrière

comme proportion signalée. Nous savons encore que depuis un certain nombre d'années, la natalité chez nous diminue constamment, que la population non-seulement n'y augmente plus, mais décroît. M. Maurice Heins attribue ce fait, non sans raison à notre avis, aux conditions de la vie matérielle en France, conditions qui sont une conséquence des impôts, des dettes, du service militaire, etc... Les craintes ressenties proviennent surtout du sentiment patriotique. On veut des soldats, beaucoup de soldats, et le régime militaire, avec toutes les charges qu'il impose, empêche la production de soldats.

Le travail est rare et peu productif. Les enfants coûtent cher à élever, et la caserne n'est pas sans entraver la carrière de beaucoup. Je sais que l'aisance n'est pas toujours une raison d'augmentation de la population. Les classes bourgeoises pratiquent une prévoyance, d'ailleurs fort naturelle et fort sage, commandée par la fortune, par les ressources dont on dispose. Mais on peut compter sur le peuple, sur tous ceux qui pensent, selon le mot d'une grande dame du XVIIIe siècle, que les enfants font bien plaisir neuf mois avant leur naissance. Ils n'ont pas besoin de songer qu'ils fabriquent de la chair à canon. Je me demande toutefois si les pommes de terre que l'on nous promet pour remplacer le pain trop cher sont le stimulant le plus actif, le plus efficace, des facultés reproductrices.

MAURICE ZABLET.

LE SOCIALISME EN ANGLETERRE, par ALBERT METIN. — 1 vol. in-12, Félix Alcan, 1897.

L'éditeur a placé avec raison ce livre dans la collection qu'il publie sous le nom de « Bibliothèque d'histoire contemporaine ». C'est, en effet, de l'histoire, de l'histoire documentaire, non des discussions de théories, que donne M. Albert Metin. Il décrit avec beaucoup de clarté les origines du socialisme en Angleterre, les formes diverses qu'il y revêt, ses tendances spéciales, son caractère, les conditions qui lui sont faites par les mœurs, les coutumes, la religion, les aptitudes propres et la nature d'esprit de nos voisins. Il analyse les doctrines de toutes les sectes, depuis l'apparition des premiers socialistes, Robert Owen et les Chartistes, jusqu'à ceux d'aujourd'hui qui se partagent en groupes assez nombreux, mais avec un programme qui, sur les points principaux de doctrine, ne diffère guère. L'influence de Henry George semble avoir été prépondérante en Angleterre : presque toutes les écoles demandent avec lui la nationalisation du sol; quelques-unes y ajoutent, bien entendu, celle des capitaux mobiliers. Il n'y a pas lieu de s'arrêter en si bonne route. Le Landlordisme a favorisé ici, il faut le dire, les

théories du socialiste américain. Quant aux différences de vues qui peuvent exister entre les sectes, elles ne vont pas jusqu'à les mettre en guerre, comme on le voit ailleurs, les unes contre les autres. La *Fédération socialiste démocratique*, qui professe les doctrines de Marx, qui rallie ce que nous appelons les collectivistes, est la plus intransigeante. Nous ne parlons pas, bien entendu, des anarchistes.

On lira, non sans intérêt, tous les détails que contient le volume sur les sociétés socialistes, celles déjà citées, et toutes les autres, l'*Union sociale chrétienne*, les *Églises de la Fraternité et du Travail*, la *Société Fabienne* (qui comprend les possibilistes[1], les *Trades'Unions*, etc. Des détails biographiques sur les promoteurs, les chefs, les *leaders*, ne sont pas sans relever encore l'agrément du livre. La propagande en roulotte est un de ces traits qui peignent bien l'esprit à la fois pratique et un peu original de l'anglais. Au même point de vue, le chapitre concernant les rapports de la littérature et de l'art avec le socialisme sera lu avec plaisir.

J'ai dit que M. Albert Metin fait de l'histoire documentaire, et j'ajoute purement et exclusivement documentaire. Il décrit et expose les faits. Il n'apprécie pas. Après avoir lu son livre — et je l'ai lu attentivement et avec intérêt — il me serait impossible de dire ce qu'il pense du socialisme. Ce qu'il en pense, il le conserve pour lui, il ne l'a pas fait imprimer. J'aime assez, en ce qui me concerne, à connaître les opinions d'un auteur. Mais je n'ai ici ni à louer, ni à blâmer. Chacun, en écrivant, a son point de vue. Celui de l'auteur n'était pas de nous dire son sentiment, mais de cataloguer des faits. Il s'est tiré de cette tâche ardue non sans mérite. Et c'est un beau tour de force d'écrire trois cents pages sans rien laisser percer de ses sympathies ou de ses antipathies pour les questions traitées.

L'ouvrage a une conclusion cependant, c'est qu' « il est douteux que l'Angleterre devienne un centre de socialisme révolutionnaire ». On s'agite et l'on s'agite beaucoup. On crée des groupes. L'esprit d'association en facilite la formation. On publie des journaux et des *tracts* que l'on répand à profusion. Mais il semble bien qu'au fond les Anglais, gens pratiques, demandent le plus pour avoir le moins. L'usage de la liberté, à laquelle ils sont habitués, y maintient toutes les manifestations dans les limites justes et utiles, et ils finissent par obtenir peu à peu les réformes légitimes dont notre socialisme, à nous, nous éloigne.

C'est la leçon — leçon de liberté — qu'on peut retenir de la lecture du livre.

Maurice Zablet.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'évaluation de la récolte. Ce que coûtent aux consommateurs les droits sur les blés. A qui ils profitent. — La faillite agricole du bimétallisme. — Les protectionnistes et les socialistes d'accord pour transformer le gouvernement en marchand de grains. — Le *trust* des filateurs de coton. — Statistique du fonctionnarisme — Le droit de conquête en Nouvelle-Calédonie, — en Algérie. — L'arrangement avec l'Angleterre, concernant la Tunisie. — Les voyages des fonctionnaires coloniaux. — La sécurité des chemins de fer de l'Etat en Allemagne. — La statistique des valeurs mobilières en Europe. — Le Congrès international et la législation du travail.

D'après les évaluations officielles, la récolte du froment ne serait cette année que de 88.556.890 hectolitres, tandis qu'elle s'élevait l'année dernière à 119.742.416 (entre parenthèses, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la merveilleuse précision de ces chiffres. C'est le prodige de la statistique officielle!) L'estimation du *Bulletin des halles* est inférieure d'environ 6 millions d'hectolitres (82.787.700 hectol.) à celle des bureaux du ministère; mais le *Bulletin des halles* ayant négligé les unités et même les dizaines dans son compte total, nous devons naturellement donner la préférence à la statistique des bureaux.

C'est donc un déficit de 31.185.526 hectolitres (chiffres plus que jamais officiels) auquel l'importation devra pourvoir. Ce déficit a fait monter les prix d'environ 40 p. 100, et fait jouer pleinement le droit de 7 francs, ce qu'atteste au surplus la cote comparée des prix en Angleterre et en France (21 fr. contre 28 fr.) Nous avions porté à environ un demi-milliard l'impôt prélevé de ce chef sur les consommateurs, au profit de la grande et moyenne propriété foncière. Dans le *Siècle*, notre savant collaborateur, M. Yves Guyot, l'évalue, en déduisant 28 p. 100 pour la population agricole qui n'achète pas son blé, à 413 millions. Ce n'en est pas moins un beau chiffre, et il semblait que la première mesure à prendre eût dû être de supprimer ce lourd impôt perçu au profit des propriétaires

généralement à leur aise. Mais les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles se sont levés sur tous les points de la France pour défendre cette grosse subvention, à défaut de laquelle la terre de France serait laissée en friche. On pourrait leur faire remarquer d'abord que la terre de France passe pour être au moins aussi fertile que celle d'Angleterre, ensuite qu'en faisant hausser artificiellement le fermage, c'est-à-dire le prix de location de la machine à fabriquer le blé, — et tel est le résultat final des droits —, on protége les propriétaires de cette machine, gens pour la plupart étrangers à l'agriculture, et non les agriculteurs qui la mettent en œuvre. Ceux-ci, sont au contraire, intéressés non seulement à titre de consommateurs, mais à titre de producteurs à se procurer cet instrument de travail au meilleur marché possible. Leur intérêt ne diffère en rien à cet égard de celui des industriels qui emploient des machines. Que les détendeurs de l'instrument-terre s'efforcent de le louer à haut prix, — et grâce à l'augmentation progressive de la demande, ce prix a plus que doublé depuis un siècle —, cela se conçoit, mais qu'ils confondent leur intérêt avec celui de l'agriculture, cela ne devrait pas leur être permis. En Angleterre, le bon sens public a fini par faire justice de ce sophisme, et bien que l'agriculture ait souffert dans ces dernières années, de l'avilissement temporaire du prix, elle a cessé de réclamer une protection spéciale pour l'instrument-terre. Dernièrement encore, le président de la commission d'enquête agricole, Lord Cobham, protestait contre l'idée de taxer les mangeurs de pain au profit des mangeurs de rentes et il déclarait que « si l'on sait apporter de la discrétion et de l'intelligence dans le choix d'une ferme et quelque capital aussi, la carrière de l'agriculture offre encore en Angleterre à celui qui songe à l'embrasser des perspectives raisonnables de bénéfices à réaliser, une situation d'indépendance personnelle, d'occupations variées et salubres qu'on trouverait difficilement réunies au même degré dans d'autres directions [1] ». Les agriculteurs français seraient-ils moins capables de se tirer d'affaire que les anglais ? Et ne gagneraient-ils pas, comme eux, à se débarrasser d'un système qui renchérit, avec l'instrument dont ils se servent pour produire, tous les articles qu'ils consomment en ne leur procurant, en échange, que l'illusion de la production ?

---

[1] Correspondance de Londres de l'*Économiste français*, numéro du 25 septembre.

*
* *

A l'illusion du protectionnisme s'est ajoutée celle du bi-métallisme. C'était l'appréciation, autrement dit la hausse de l'or, qui causait la baisse du blé, au dire des bi-métallistes. Nous ignorons si l'or s'est apprécié ou non, mais ce qui n'est que trop avéré, c'est que le blé a haussé, et que le bi-métallisme est bien malade.

*
* *

Les socialistes se sont bien gardés de réclamer avec les économistes la suppression du droit qui ajoute à la hausse naturelle du blé une hausse artificielle de 25 p. 100. Ce serait trop simple! Ils ont leur remède à eux, qui n'a rien de commun avec celui des économistes, et qui consiste à charger la commune ou l'Etat — de préférence la commune —, d'acheter du blé et de fabriquer du pain. Voici le texte des résolutions qui ont été votées à cette intention par « les citoyens de Paris réunis au nombre de 8.000 à l'appel de la *Petite République* dans la salle du Tivoli Vauxhall. »

En premier lieu, ils protestent contre les manœuvres des spéculateurs favorisés par un gouvernement qui, dans tous ses actes, sert exclusivement les intérêts des exploiteurs capitalistes et de la réaction cléricale.

En second lieu, ils sont convaincus que les douloureux effets constatés ne disparaîtront que par la socialisation des instruments de travail;

Qu'en attendant et comme mesure d'attente, il convient de réclamer :

1° L'achat direct, par les communes ou l'Etat, du blé produit par nos populations rurales ou importé en France:

2° La création, à titre municipal, de minoteries et de boulangeries fournissant le pain à prix de revient.

3° L'abrogation de toute loi ou disposition quelconque s'opposant à l'édification de greniers, minoteries et boulangeries par les communes;

4° L'entente entre toutes les communes de France pour arracher au pouvoir le droit d'assurer l'alimentation de leurs habitants et empêcher la spéculation sur le blé, cette denrée de première nécessité.

*
* *

Chose curieuse! protectionnistes et socialistes, réunis par une commune horreur de la liberté, ne sont pas loin de s'entendre

pour confier au gouvernement le soin de pourvoir à la subsistance des populations, ou tout au moins de régler le prix du blé.

Dans la *Réforme économique*, un *alter ego*, d'ailleurs très intelligent, mais que nous ne croyions pas si avancé, de M. Méline, M. Jules Domergue, a invité le gouvernement à empêcher, le cas échéant, le prix du blé de dépasser certaines limites, en employant le procédé suivant :

« Le Gouvernement n'aurait qu'à acheter ferme à l'étranger et à importer, en franchise de droits, une certaine quantité de blé. Ce blé, il le mettrait en vente sur le marché de Paris, et, du coup, il arrêterait net la hausse. Ce qui provoque celle-ci, c'est l'offre rare en face de la demande abondante. Cette offre, l'intervention du Gouvernement la proportionnerait aux besoins du marché ; et, automatiquement, pour ainsi dire, les cours pourraient être ramenés ou maintenus à un niveau raisonnable.

« En même temps qu'on modérerait la poussée des cours sur le marché de Paris, on modérerait indirectement l'allure du marché universel. Cette allure en effet, se règle uniquement aujourd'hui sur celle de notre marché. Les mouvements de hausse et de baisse qui se produisent sur le marché américain sont en concordance absolue avec les mouvements du marché parisien.

« L'opération, d'une correction absolue, serait d'ailleurs si facile à contrôler, que le gouvernement ne courrait aucun risque à l'exécuter. »

Ce procédé, M. Jaurès en a revendiqué avec raison la priorité, sinon l'invention. Seulement l'éloquent député socialiste avait réclamé d'une manière permanente l'intervention du gouvernement dans le commerce des subsistances, et le monopole de l'importation des blés, tandis que M. Domergue ne propose qu'une intervention momentanée et exceptionnelle, et n'interdit pas la concurrence du commerce.

Mais, comme le remarque judicieusement M. Jaurès ; en fait, ces différences prétendues s'évanouissent à l'examen. Mesure exceptionnelle, dit M. Domergue. Mais quand il aura été reconnu que l'Etat seul, par l'importation directe et la vente directe du blé étranger, peut régler les cours du marché intérieur, c'est toujours vers l'Etat qu'on se tournera, soit quand il y aura une crise de hausse, soit quand il y aura une crise de baisse.

Et cette intervention directe deviendra habituelle d'abord et bientôt continue. Et comment pourrait-on soutenir que l'Etat ne sera pas

seul à importer ? Comme il importera en franchise de droits et que les autres importateurs devront payer les droits, ceux-ci écrasés d'avance par la concurrence de l'Etat, s'abstiendront de toute opération. L'Etat aura donc assumé seul la charge de l'importation des blés étrangers, et la demi-mesure où s'arrête M. Domergue aboutira nécessairement à la proposition ferme, décidée, conséquente, que le parti socialiste a formulée.

Cela est si vrai que si la crise persiste ou s'aggrave et si le Parlement est ainsi conduit à s'occuper de la question, nous proposerons d'abord, comme nous l'avons fait il y a quatre ans, le monopole de l'importation par l'Etat ; et si notre solution est repoussée, nous demanderons ce que demande M. Domergue. Sa proposition aura des effets excellents. Elle abaissera immédiatement, sans résistance possible de la spéculation, le prix du pain, et elle soulagera les ouvriers sans retirer pour l'avenir, aux producteurs paysans, la protection qu'ils réclament. De plus, elle ouvrira à l'esprit socialiste notre législation.

On ne saurait mieux dire. Nous nous bornerons à faire au sujet du système de M. Domergue élargi et perfectionné par M. Jaurès une simple observation, c'est que ce système n'est pas neuf et qu'il a été appliqué notamment par M. Necker au début de la révolution. En six mois, à partir de l'automne de 1788, il ne dépensa pas moins de 45.533.697 livres, en achats de grains, afin de ramener les cours à un taux raisonnable, pour nous servir de l'expression de M. Domergue. Voici d'après Arthur Young quel fut l'effet de cette grosse dépense qui ne suffit qu'à l'approvisionnement de trois jours, tout en mettant le trésor à sec :

« Lorsque M. Necker, dit-il, fit venir en France pour trois jours de provisions de pain, dans un moment où il était revêtu de tout l'appareil de l'autorité, le prix haussa à ma connaissance, dans les marchés, de 25 p. 100. Quelle pouvait être l'importance de trois jours de subsistances ajoutées à celles du pays, en comparaison de la misère et de la famine que ces mesures occasionnèrent ? N'aurait-il pas été infiniment plus sage de n'avoir jamais mis d'entraves au commerce des grains ? De n'avoir jamais témoigné aucune inquiétude ? De n'avoir jamais fait aucune démarche publique, mais d'avoir tranquillement souffert que les besoins et les secours se rencontrassent sans bruit et sans ostentation ? Par cette conduite, M. Necker aurait épargné 45 millions à l'État, et prévenu la mort de plusieurs millions d'hommes, que la hausse du blé fit périr quoiqu'il n'existât réellement pas de disette, car je suis persuadé que si l'on n'avait pris aucune mesure publique,

le prix du blé n'aurait été, en 1789, à 30 livres dans aucune partie de la France, au lieu qu'il s'éleva à jusqu'à 50 et 57 livres (1).

Allons-nous recommencer cette désastreuse expérience? Ce serait, il faut l'avouer, payer un peu cher l'alliance du protectionnisme et du socialisme.

*
* *

Nous remarquions dernièrement à propos du tarif Dingley (voir notre article sur *la guerre à coup de tarif*) que chaque fois que le tarif américain a été relevé, le mouvement imprimé à la production ne s'est pas arrêté aux limites du supplément de débouché qui lui avait été ouvert aux dépens de l'industrie étrangère. Il y a alors, disions-nous, une surproduction, suivie d'une crise et d'une série de faillites et de chômages jusqu'à ce que l'offre se fût remise en équilibre avec la demande.

Le tarif Méline a produit exactement les mêmes effets sur les industries qui ont obtenu un surcroit de protection et, en particulier, sur l'industrie cotonnière. C'est pourquoi les fabricants de la Normandie, imités ensuite par ceux des Vosges, ont avisé aux moyens de limiter leur production. Dans une réunion tenue au Lloyd-Rouennais, ils ont pris la résolution suivante :

1° De restreindre la production des filatures et de s'entendre, à cet égard, avec les régions de Basse-Normandie, du Nord, de l'Aisne et des Vosges;

2° De proposer dans ce but un arrêt général le lundi de chaque semaine; le travail devant continuer les autres jours dans les conditions normales et ordinaires de l'usine;

3° De limiter à trois mois, à partir de l'époque de l'entente, l'engagement de cet arrêt;

4° D'appliquer l'arrêt aux industriels possédant filature et tissage, aussi bien qu'aux filateurs seuls.

La réunion a nommé une Commission composée de MM. R. Waddington, Philippe Leverdier, Berger, Gresland, Guillemin, chargée de se mettre en rapport avec les industriels des autres rayons et d'arriver à une entente commune. Cette Commission, aussitôt l'accord intervenu avec les délégués des autres centres cotonniers, soumettra à une nouvelle réunion l'arrangement définitif.

---

[1] *Arthur Young, Voyage en France*, br. 18. *De la police des grains en France.*

Autrement dit, les fabricants rouennais ont pris la résolution de constituer un *trust*, comme il en existe aujourd'hui aux Etats-Unis où le *Standard oil trust*, le *Wiskey trust*, le *Sugar trust* etc., font merveille en limitant la production de manière à maintenir les prix au niveau de ceux des produits concurrents de l'étranger, augmentés du montant des droits protecteurs. Les consommateurs qui paient ainsi aux trusts des impôts dont le montant s'élève actuellement en moyenne à 54 p. 100 de la valeur des produits n'ont pas manqué de pousser les hauts cris. En conséquence, une loi fédérale du 2 juillet 1890 et une série d'autres lois édictées par les États particuliers ont édicté des peines sévères contre les organisateurs de ces coalitions destinées à élever les prix au-dessus du taux naturel de la concurrence, Les *trusts* n'en ont pas moins continué à se bien porter et à se multiplier. On peut prédire à coup sûr qu'il en sera de même en France, jusqu'au jour où les consommateurs seront assez avisés et assez influents pour obtenir la suppression des barrières qui abritent les trusts contre le niveau régulateur de la concurrence. Mais ce sera long et en attendant ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous résigner à payer un impôt de plus : l'impôt du trust du coton.

*
* *

M. Turquan a communiqué au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, une statistique du fonctionnarisme, en France, dont nous empruntons le résumé au *Siècle* :

Combien y a-t-il de fonctionnaires en France ? M. Turquan a cherché à résoudre ce problème et, dans une communication qu'il a faite au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, il a donné les chiffres suivants dont nous lui laissons toute la responsabilité, qui probablement ne sont pas complètement exacts, mais qui peuvent servir d'indications utiles.

Voici la progression qu'il a trouvée depuis 1846 :

En 1846...........	188.000	fonctionnaires
1858...........	217.000	—
1873...........	285.000	—
1886...........	330.008	—
1896...........	400.000	—

Il faut y ajouter 8.000 fonctionnaires départementaux, 122.000 fonctionnaires communaux, soit 130.000 fonctionnaires locaux, ce qui fait un total de 130.000.

Les appointements des fonctionnaires ont suivi la progression suivante ;

En 1846...........	245 millions.
1858...........	270 —
1873...........	400 —
1876...........	450 —
1894...........	545 —
1896...........	616 —

Si on ajoute les retraites, on trouve une dette viagère de 70 millions par an dont 25 millions sont fournis par les retenues et 45 millions par les ressources générales du budget.

En additionnant les 45 millions, aux 616 millions des traitements, nous avons une charge annuelle de 661 millions.

Le chiffre des salaires divisé par le nombre des fonctionnaires donne 1.490 francs par tête. C'est un chiffre modeste.

Sur les 400.000 fonctionnaires, 136.000 touchent moins de 1.000 francs par an.

Quant à ce qu'on appelle les gros traitements, ils ne sont répartis qu'entre une minorité qui représente 1.846 personnes.

600	personnes	touchent	de 10 à 12.000	francs
400	—	—	de 12 à 15.000	—
163	—	—	de 15 à 16.000	—
362	—	—	de 16 à 20.000	—
321	—	—	plus de 20.000	—

Les ministères comptent respectivement les fonctionnaires suivants :

Aux Finances.............	80.833	fonctionnaires.
Justice....................	15.000	—
Affaires étrangères........	1.239	—
Intérieur.................	17.221	—
Travaux publics..........	10.000	—
Instruction publique......	125.000	—
Agriculture...............	2.640	—
Forêts......................	4.000	—
Commerce................	1.644	—
Colonies..................	4.389	—
Beaux-Arts...............	963	—
Cultes....................	42.956	—
Postes....................	69.000	—
Guerre....................	7.589	(civils)
Marine....................	21.000	(civils)

Les ministères qui absorbent le plus grand nombre de fonctionnaires sont l'instruction publique, les finances et les postes.

Bref, le nombre des fonctionnaires a plus que doublé en France depuis un demi-siècle. La France se trouve donc deux fois plus gouvernée et administrée. L'est-elle mieux ?

*
* *

Dans la Nouvelle-Calédonie, des tribus entières de Canaques ont été expulsées,sans indemnité,des territoires qu'elles avaient mis en culture. Cette confiscation a paru abusive aux colons eux-mêmes, quoiqu'ils ne se montrent pas d'habitude fort tendres à l'égard des indigènes. Le gouverneur a entrepris de la justifier en invoquant le droit de conquête. « Quels sont nos droits sur des terres canaques, a-t-il dit ? Je réponds sans hésiter les droits de la conquête, mais j'ajoute, d'une conquête française, c'est-à-dire humaine, libérale et généreuse. »

Des conquérants qui ne seraient ni humains, ni libéraux, ni généreux, pourraient-ils faire quelque chose de pis que de dépouiller les peuples conquis ? Sans doute, ils pourraient les massacrer, et c'est pourquoi apparemment M. le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie est d'avis qu'il a fait un usage modéré, voire même philanthropique du « droit de conquête. »

*
* *

Ce n'est pas seulement chez les Canaques que sévit le droit de conquête. Voici, d'après M. Louis Pauliat, comment il a été appliqué en Algérie :

Lorsqu'en 1891 M. Cambon fut appelé au gouvernement général de l'Algérie, la situation de notre colonie avait été en partie mise à nu, au Sénat, dans une interpellation retentissante, et ce que les orateurs n'avaient pas voulu dire à la tribune avait été révélé dans le sein de la commission sénatoriale élue à la suite de l'interpellation.

Les honorables sénateurs avaient, à leur stupéfaction, appris ceci : c'est que, sous le couvert du drapeau tricolore, l'Algérie était revenue aux temps antérieurs à la conquête. Sous le nom de maires, d'adjoints au maire, de conseillers généraux, il s'était intronisé, dans presque toutes les communes algériennes, des beys au petit pied, dont les pratiques n'auraient pas été désavouées par les Turcs. Pour eux, il n'existait ni lois, ni droits, ni équité. Ils agissaient à leur guise, comme en pays conquis, pillant les fonds communaux ou départementaux, exploitant les indigènes, allant jusqu'à molester outrageusement les électeurs français qu'ils savaient ne pas voter comme eux.

Comme séides serviles de leurs volontés, ils avaient les bureaux du gouverneur général, par conséquent celui-ci, les préfets, les sous-

préfets, les chefs de service, autrement dit tous ceux qui, à un titre quelconque, accordent ou refusent les faveurs, les autorisations, ce qu'on appelle les avis favorables.

Quant aux tribunaux : juges de paix, tribunaux de première instance, cours d'appel, ils prononçaient toutes les sentences que ces beys au petit pied désiraient.

Un fonctionnaire, je ne dis pas qui aurait fait de la résistance, mais qui aurait montré la moindre hésitation, aurait été regardé entre les deux yeux, et quinze jours après il était sûr d'être révoqué ou envoyé en disgrâce dans un poste du Sud.

Qu'il s'agît de prétendus désastres causés par les sauterelles, de fonds vicinaux, d'adjudications, de travaux publics, de crédits de colonisation, de fonds de secours, d'exploitation de forêts, de terrains domaniaux, etc., c'étaient des exactions révoltantes, des concussions odieuses, des vols manifestes, tout cela accompli sous l'œil souriant de l'administration.

Le malheur est que de pareilles mœurs avaient à la longue fini par être acceptées d'une grande partie de la population.

Mais ce n'était pas là le seul mal.

En Algérie, à côté d'environ 300.000 Français et 280.000 étrangers, Italiens, Espagnols, Maltais ou Allemands, il subsiste quatre millions d'indigènes.

Ces indigènes, sous prétexte qu'ayant été conquis ils doivent le tribut, étaient soumis à un régime fiscal tel qu'il leur prenait jusqu'à 60 p. 100 de ce que leurs chétives cultures pouvaient donner.

Arrivait-il qu'ils possédassent des terres susceptibles d'être avantageusement cultivées par des colons ? On les expropriait sur l'heure, sans leur verser la moindre indemnité. Et au moyen d'une usure dépassant tout ce que l'on peut concevoir, ou avec des procédures savantes et compliquées, des douars entiers étaient à tout instant expulsés du sol où ils vivaient depuis des siècles.

Chaque année, des milliers d'indigènes, de propriétaires qu'ils avaient toujours été, étaient rejetés à l'état de vagabonds ou de journaliers à la recherche d'un misérable salaire. Les quartiers arabes de toutes nos villes algériennes et les campagnes des trois provinces regorgent de malheureux ainsi dépouillés, n'ayant plus pour conseillers que la faim ou le souvenir des injustices cruelles dont ils ont été victimes.

M. Cambon vient d'être remplacé par M. Lépine, le très intelligent et très habile préfet de police, que la société d'économie a l'honneur de compter au nombre de ses membres. Espérons que M. Lépine comprendra autrement que son collègue néo-calédo-

nien, le droit de conquête, et qu'il réussira mieux que son prédecesseur à nettoyer les écuries d'Augias de l'administration algérienne.

*
* *

En vertu d'un arrangement conclu le 18 septembre dernier, l'Angleterre a renoncé au traité perpétuel conclu le 19 juillet 1875 avec la Tunisie et en vertu duquel elle avait obtenu le régime de la nation la plus favorisée. Cet arrangement nous donne toute liberté de régler nos relations commerciales avec la Tunisie. La Tunisie prendra seulement l'engagement de ne pas frapper jusqu'en 1913 les cotonnades anglaises d'un droit supérieur à 5 p. 100 de leur valeur. Il est fâcheux que la liberté qui nous est laissée ne doive servir, selon toute apparence, qu'à nous permettre d'introduire en Tunisie la lèpre du protectionnisme.

*
* *

Le droit de conquête ne permet pas seulement aux fonctionnaires coloniaux de confisquer les terres des indigènes, il leur permet encore de voyager indéfiniment aux frais des colonies et à leur défaut, de la métropole. Les fonctionnaires les plus modestes et jusqu'aux gardiens des cimetières jouissent de ce bienfait du droit de conquête, ainsi que nous l'apprend le *Journal des Débats*.

Il y a grand intérêt à parcourir la liste des « déplacements » que les journaux spéciaux, notamment la *Politique coloniale*, publient plusieurs fois par semaine. On y suit de près, voyage par voyage, cet étonnant va-et-vient de fonctionnaires coloniaux que nous avons signalé maintes fois; on remarque qu'il n'en est aucun même des plus humbles, qui ne vienne en France passer un congé de trois à six mois lequel est souvent prolongé : agents de postes, ouvriers d'imprimerie, garde magasinier, préposés aux douanes, employés de travaux publics, etc., on voit défiler là l'incroyable armée de la bureaucratie qui dévore nos budgets et fait, au demeurant, de médiocre besogne, puisqu'il n'y a guère de colonie où la situation économique et financière soit reconnue satisfaisante.

Mais, dans ces listes de villégiatures lointaines ainsi mises sous nos yeux, nous n'avons jamais relevé, jusqu'ici, une mention qui mieux que la suivante dépeignît le mal dont souffre notre administration coloniale : Doit regagner prochainement son poste, M. X..., *gardien du cimetière d'Hanoï!...* »

Ainsi, il y a un gardien de cimetière à Hanoï! Nous n'y contredisons pas ; c'est tout naturel ; mais ce gardien n'est ni un homme de couleur,

ni un colon pris sur place ; c'est un fonctionnaire envoyé de France sans doute ! Songe-t-on aux démarches qu'il a dû faire pour obtenir cette place, aux protections qu'il a mises en mouvement, à toute la paperasserie à laquelle sa nomination a donné lieu ? Et, maintenant, le voilà qui voyage, puisqu'on nous affirme qu'il « rejoindra son poste » ! Il a donc quitté Hanoï en congé, et ce gros personnage, M. le gardien du cimetière, a voyagé aux frais de l'Etat, pour rétablir sa santé ! Pourquoi pas, après tout, puisque c'est l'habitude ?

*
* *

La reprise des chemins de fer par l'Etat est un des premiers articles des programmes socialistes et étatistes. En Allemagne, l'Etat a trouvé fort à son gré cet article qui lui a permis de mettre la main sur les tarifs de transport et d'en faire un *instrumentum regni*. Il a donc accaparé les chemins de fer, en faisant d'ailleurs au public voyageur les promesses les plus séduisantes, et notamment en lui garantissant un fort accroissement de sécurité. Voici comment cette promesse a été tenue :

Au point de vue des accidents, les chemins de fer de l'empire allemand, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, — le réseau bavarois excepté, — jouent de malheur depuis quelque temps. La *Gazette de Cologne* constate que, rien que dans le courant du mois de juillet, on a signalé 226 accidents à la suite desquels 60 personnes (agents ou voyageurs) ont été tuées et 154 blessées. D'après ce même journal, la statistique du mois d'août serait plus élevée encore.

Ces chiffres sont-ils exagérés ou atténués ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que le nombre des accidents doit être très considérable, puisque le gouvernement lui-même a fini par s'émouvoir. En dehors des instructions particulières qu'il a dû transmettre à ses agents, le ministre des Travaux publics a nommé une commission spéciale. Cette commission a pour but de s'enquérir si les prescriptions réglementaires ont été observées et de vérifier le fonctionnement des appareils en usage pour la sécurité des voyageurs. En outre, la commission devra s'assurer si les agents sont en nombre suffisant et s'ils ont tous les connaissances et les capacités requises. Enfin, cette commission devra soumettre à une nouvelle revision les règlements généraux édictés pour assurer la sécurité de l'exploitation.

Avant de se prononcer sur l'état de choses actuel, il convient donc d'attendre les résultats de l'enquête. Mais d'ores et déjà un fait ressort avec évidence, c'est que l'organisation des chemins de fer de l'Etat laisse singulièrement à désirer. Quand le gouvernement a racheté les

chemins de fer, il a promis monts et merveilles. Il se vantait, entre autres choses, d'assurer aux voyageurs une sécurité plus grande par la raison que, n'étant pas tenu, comme les Compagnies, à servir des dividendes aux actionnaires, il pourrait consacrer une partie de ses bénéfices à l'amélioration de la voie, des signaux et du matériel roulant. On voit comment ces belles promesses ont été tenues. Décidément tout n'est pas pour le mieux dans l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, et le public a quelques bonnes raisons de regretter l'ancien état de choses. Il faut espérer que la leçon ne sera pas perdue.

*
* *

Dans la session de l'*Institut international de statistique*, tenue à Saint-Pétersbourg au commencement de septembre, M. Alfred Neymarck, a présenté un rapport des plus intéressants sur le montant des valeurs mobilières existant actuellement en Europe. Ces valeurs formeraient, sauf des doubles emplois inévitables, un total formidable de 450 milliards. En voici le détail, d'après le résumé que M. Neymarck a publié dans le *Rentier* :

En ce qui concerne le montant des valeurs mobilières en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Roumanie, en Norvège, en Danemark, en Suisse, il est possible, dès maintenant, d'indiquer que ces valeurs mobilières diverses se répartissent comme suit, dans les divers pays européens :

			Milliards.
Angleterre.....	7.246.902.736 liv. st.	soit en fr.	182,6
Pays-Bas.......	6.486.480.000 florins	—	13,6
Belgique.......	6.193.419.000 francs	—	6,1
Allemagne.....	73.641.000.000 marcs (1)	—	92,0
Autriche......	11.680.800.000 florins (2)	—	24,5
Italie..........	17.500.000.000 lires	—	17,5
Roumanie.....	1.214.048.000 les	—	1,2
Norvège.......	5 à 600 millions de cour.	—	0.7
Danemark.....	2.054.679.000 couronnes	—	2,7

[1] La première évaluation de M. Christians était exactement de 27.263.389.000 marcs. Dans sa seconde évaluation, l'honorable M. Christians arrive à une évaluation de 73.641.000.000 de marcs, mais il comprend l'or et autres métaux précieux, puis divers éléments qui ne sont pas des valeurs mobilières négociables.

[2] Le florin est décompté à 2,10. En le décomptant au pair nominal de 2,50, le total serait de 29,2.

France........	80.000.000.000 francs [1]	—	80,0
Russie....... ..	25.439.000.000 francs [2]	—	25,4

En évaluant les livres sterling au change de 25 fr. 20, les florins hollandais à 2.10, les marcs à 1.25, les florins d'Autriche à 2.10, les couronnes à 1.39, on obtiendrait un total de 421 milliards en chiffres ronds.

Ajoutant à ces chiffres le montant des valeurs mobilières de la Russie, représentées par des rentes, actions et obligations qui, d'après un travail paru dans le *Bulletin russe de statistique et de législation* de juin 1895, travail très complet, dont la reproduction est interdite — ce que nous regrettons dans l'intérêt de la science et de la statistique — s'élèveraient à 25 milliards 439.111.439, d'après les cours cotés au 31 décembre 1895, le total des valeurs mobilières désignées sur cette statistique pourrait être évalué au chiffre global de 446 milliards.

Ces 446 milliards, je me hâte de le dire, n'indiquent pas et ne peuvent indiquer la *fortune mobilière* représentée par des valeurs de Bourse appartenant en propre à ces pays: dans des matières aussi délicates, il faut se garder de totaliser pour éviter des erreurs. Des valeurs internationales, cotées à Paris, peuvent l'être à la fois à Londres, à Berlin, à Bruxelles, etc., sur plusieurs ou sur toutes ces places et, conséquemment, il y aurait là des doubles emplois. Il en serait de même si l'on cherchait à chiffrer séparément, pour les additionner ensuite, la richesse mobilière et immobilière d'un pays. On confondrait, entre eux, des éléments communs.

Ce que l'on peut dire, en décomposant cette statistique générale, c'est que les valeurs cotées ou négociables sur les diverses places européennes, soit en fonds d'Etats, actions ou obligations diverses et appartenant en totalité ou en partie aux pays indiqués, forment un bloc en chiffres ronds de 450 milliards. C'est déjà un grand résultat d'avoir obtenu de divers grands pays des chiffres d'ensemble qui pourront, à l'avenir, en suivant certaines règles faciles à déterminer, être décomposés.

*
* *

Le congrès international de législation du travail s'est réuni à Bruxelles du 27 au 30 septembre. Il nous paraît inutile d'en ren-

---

[1] D'après les travaux de M. Alfred Neymarck, ce chiffre de 80 milliards indique le montant des fonds d'Etat et valeurs mobilières appartenant à la France et non pas le montant des titres cotés en Bourse ou hors Bourse.

[2] Évaluation du *Bulletin russe de statistique*.

dre un compte détaillé. Bornons nous à dire que MM. Yves Guyot, A. Raffalovich, J. Fleury, Louis Strauss, Devergnies y ont vaillamment défendu contre les Etatistes qui pullulent en Allemagne et en Belgique la cause de la liberté du travail, et avec elle, les intérêts bien entendus des travailleurs. Car la réglementation, la protection et l'inspection de l'industrie se traduisent partout et toujours par une augmentation des frais de la production, et par conséquent une diminution du débouché du travail, et un abaissement des salaires. Ce sont les travailleurs qui payent, en définitive, les frais de la tutelle gouvernementale, et il est permis de douter qu'elle vaille ce qu'elle coûte.

Paris, 14 octobre 1897

G. de M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vincent de Gournay, par G. Schelle. 1 vol. in-18 de 300 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

La Banque de France, par Albert Delettre, avec une préface de Claudius Nourry. Br. in-8° de 58 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Rôle social de l'armée française, par E. de Boyve. Br. in-18 de 60 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

L'Économie sociale de la France sous Henri IV, 1589-1610, par Gustave Fagniez. 1 vol. in-8° de 426 p. — Paris, Hachette et Cie.

Administration des Monnaies et Médailles. Rapport au ministre des Finances. Deuxième année, 1897. 1 vol. in-8° de 304 p. cart. — Paris, Imprimerie Nationale.

Le Congrès de l'humanité. Articles groupés et annotés par Amo et Marius Decrespe. 1 vol. in-18 de 375 p. — Paris, Chamuel.

Les corporations d'artisans sous la République romaine, par René Gounard. Br. in-8° de 24 p. — Paris, Fontemoing.

Rapport de la Commission supérieure de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse au Président de la République, année 1896. 1 vol. in-4° de 132 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Almanach de la Paix, 1898. 1 vol. in-16° de 78 p. — Paris, Plon.

La fortune de la Belgique à l'étranger, par Aristide Dupont. Br. in-8° de 15 p. — Louvain. Institut supérieur de philosophie.

Les caractères généraux du socialisme scientifique, d'après le manifeste communiste, par CYR. VAN OVERBERGH. Br. in-8° de 110 p. — Louvain, Institut supérieur de Philosophie.

L'Assurance maternelle, par LOUIS FRANK, Dr KEIFFER ET LOUIS MAINGIE. 1 vol. in-8° de 108 p. — Bruxelles, Lamertin. Paris, Carré et Naud.

Annali del credito e della previdenza anno 1897. Atti del consiglio della previdenza. Sessione del 1897. 1 vol. in-8° de 427 p. — Roma, Tipog. Nazionale.

La triplice alleanza e la politica dell' Italia, par EDOARDO GIRETTI. Br. in-8° de 22 p. — Bologna, Tip. Alfonso Garagnani.

Fourth annual Report on changes in wages and hours of labour in the united Kingdom, 1896. 1 vol. in-8° de 273 p. — London, Eyre and Spottswoode.

Transactions of the Manchester statistical society. Session 1896-1897. 1 vol. in-8° de 194 p. — London, John Heywood.

Uber die Idee der einzigen Steuer Dr von ROGER DOLLFUS. 1 vol. in-8° de 164 p. — Basel, Benno Schwabe.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA CENTRALISATION

A Monsieur de Molinari,
Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*.

Vous me croyez peut-être encore contraire à la centralisation, parce que je l'étais autrefois ; mais je me suis bien corrigé et vous en allez voir des marques. Une opinion engage si peu ! La centralisation me paraissait faire de la France comme une caserne ou un couvent, avec son général, ses officiers, ses sous officiers et ses soldats, ou avec son supérieur, ses prieurs, ses profès, ses convers et ses novices. Les récitations de la *théorie*, près de la salle de police, ne me séduisaient pas plus pour toute une nation que les exercices d'une règle conventuelle, toujours les mêmes, sans un changement possible, et où l'habitude a peut-être bientôt autant de part que la volonté. C'est ce qu'avaient autrefois souhaité Richelieu et Louis XIV, et ce qu'ont à peu près depuis réalisé la convention, aidée du comité de salut public et de l'échafaud, Napoléon, dont vous avez certainement lu les lettres, dernièrement publiées, et tous les gouvernements qui lui ont succédé, en invoquant d'ordinaire la liberté. Car ce mot plaît toujours. Formée d'ancien régime, de jacobinisme, d'impérialisme, de contradictions absolues, notre centralisation ne me semblait qu'un joug écrasant sous un masque mensonger. J'allais jusqu'à penser qu'au sein du monde moderne, qui vit seulement de travail, impossible sans franchises, elle était surtout propre, par ce qu'elle impose, par les abus qu'elle entraîne et les répulsions ou les dépenses qu'elle engendre, à préparer des révolutions, dont nous ne sortons pas en effet.

Mais j'ai pris goût au repos, et suis en d'autres sentiments. Un ordre en haut, des agents pour le transmettre à tous les degrés, des sujets pour y obéir, il n'y a vraiment rien de tel. Quelle régularité ! Quelle absence de souci ! L'on n'a plus même à penser : l'*ac cadaver* est la meilleure image du bonheur. Que parle-t-on d'indépendance, d'initiative, d énergie, de responsabilité, de dignité personnelle, de jugement individuel, d'associations volontaires ? Une manœuvre exécutée au commandement voulu, une oraison en chaque cellule, au moment indiqué, voilà ce qu'il y a de mieux, et ce que je ne cesse maintenant de louer. Le *the souls joy lies in doing* de Shakspeare se peut mettre à côté du *self help* et du *go ahead* de toute la race saxonne. Pourquoi n'est-on pas parvenu à ne se plus sentir exister ? La centralisation, aussi propice qu'il se peut à cet inappréciable résultat, n'oblige pas même, vous le remarquerez, les chefs ou leurs préposés à de fatigantes recherches ni à de pénibles labeurs. Ceux-ci, certains de ne pouvoir être suffisamment surveillés ou contrôlés, font ce qui leur convient, et ceux-là, dans l'impossibilité aussi d'être passablement renseignés et de tout décider, s'en remettent aux antiques réglements de Colbert ou de Sully, sans les avoir lus, et portent de superbes costumes.

Ah ! qu'il est doux de ne rien faire !

Combien ce vers est-il préférable à celui de Perse, si favorablement élevé pourtant, comme à l'ombre du cloître, entre sa pieuse mère, sa tendre tante et ses sœurs :

O curvæ in terras animæ et celestium inanes !

Le commencement seul de ce vers peut-être approuvé. Que n'a-t-il laissé le reste à dire aux astrologues de profession !

J'admire, Monsieur, le dernier ambassadeur des États-Unis, M. Eustis, de s'être étonné, en nous quittant il y a peu de mois, de la constante intervention de l'État dans nos affaires. Il y voit le principe de nos coutumes serviles, de notre impuissance à nous diriger et de nos budgets démesurés. Mais c'est un Américain. Lui aussi, l'on s'en aperçoit du reste, est de race saxonne. Qu'il en appelle aux libertés et aux droits personnels, à la souveraine autorité de chacun sur ses actes ou ses pensées, en tous les champs ouverts à son activité, cela le regarde ! S'il ne comprend pas surtout l alliance de notre république et de notre sujétion, sous le prétexte que le citoyen d'un État libre est l'opposé d'un client en servage, qu'il s'en accuse ! Il n'appréciera jamais à sa valeur cette belle conception de l'antiquité qui faisait de l'État, en son entière

prédominance, comme un être indépendant de la société même, qu'il régissait à son caprice. Vous le savez, Monsieur, le socialisme, dont nous ne médisons guère que pour nous y mieux conformer, tenant tout homme pour un numéro dans un nombre, un rouage dans une machine, découle de cette conception. Il est le plus naturel résultat de la centralisation, hors de laquelle l'on ne saurait l'admettre.

Seulement, à la cellule du moine il ajoute la cour de haras et promet aux étables qu'il organise — dans le fouriérisme par exemple, puisque chaque secte socialiste a son système — sept repas par jour, en assurant qu'aucun plat n'y manquera lorsque personne n'aura d'intérêt à en fournir. Il ne lui reste plus qu'à découvrir la manivelle qui d'elle-même fera mouvoir la machine; car ce serait la perfection, dernier progrès sur la centralisation. C'est alors surtout que le repos serait assuré, qu'il n'y aurait plus de luttes, d'efforts, de changements répétés, de perfectionnements possibles. Que veut dire Herbert Spencer, ce disciple trop fameux de Mill, quand il écrit : « Le progrès vers un type social supérieur est indiqué par la diminution des attributions de l'État. » Il ferait croire que la successive diminution de ces attributions a partout marqué la marche de la civilisation, ainsi que commencent à l'enseigner les historiens. D'autant qu'il réclame sans cesse « la vraie liberté », la nécessaire « virilité » du peuple. Quel rêveur ! chaque peuple, comme l'Henriette de Molière,

...Fait ici-bas la figure qu'il peut.

Puisque je viens de prononcer le mot de socialisme, je vous ferai remarquer qu'en remettant tout à l'État, représenté par ses fonctionnaires, le socialisme ne manque cependant nulle occasion de l'accuser d'incapacité, d'ignorance, de gaspillage, d'abaissement, de cupidité. C'est original. Il semble réellement espérer d'attirer à ses enseignements, à force de les décrier.

Dans ma ferveur de néophyte, je vous confesserai, Monsieur, que la nomination, vers la fin de l'année dernière, d'une commission de décentralisation par le gouvernement, quoiqu'il en eût choisi les membres, m'avait inquiété. Allions-nous donc perdre en un jour le fruit de deux siècles de réglementation, de perpétuelle tutelle, de l'heureuse *apathie* d'Épicure ? Que deviendraient nos fils, nos filles, nos frères, nos neveux, placés ou à placer, s'ils étaient contraints, après avoir longtemps déjà sollicité et mendié, de renoncer à toucher un traitement pour des fonctions inutiles ? N'y aurait-il plus de surnuméraires, d'attachés, de secrétaires, d'em-

ployés, de sous-chefs ni de chefs, de receveurs particuliers ou généraux, de sous-préfets et de forestiers officiels, d'inspecteurs de toute classe, de directeurs de tout ordre? Je n'en revenais pas. Et les cafés *de la ville* ou *de la promenade*, où se rencontrent seulement les titulaires de nos bureaux quand on leur veut parler, n'y pensait-on point? Je me disais comme Pascal au père des *Provinciales* lui expliquant doctement les péchés réservés: « Toutes les commodités de la vie seraient-elles donc perdues? » Si le Conseil général de la Seine a supprimé les deux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, qui se sont pourtant tant développés depuis, ce n'est pas une raison pour l'imiter. Qu'importe que nos communications soient partout devenues très faciles et très rapides, et que des fonctionnaires qui ne servent à rien semblent à beaucoup trop chers?

Combien nos ministres et nos Chambres ont-ils plus sagement agi, monsieur, en augmentant de 500 millions les redevances budgétaires de notre administration civile, sans parler des pensions et d'autres profits, depuis que nous avons deux provinces de moins! Qu'on engage à l'économie, en face de notre dette de 33 milliards et de notre budget d'environ 6 milliards [1]; ce qui ne s'est encore vu dans aucun pays, à la bonne heure! Mais que l'on s'en garde! Rien ne vaut les traditions; notre dette et notre budget nous font honneur. Heureusement, la commission de décentralisation s'est elle-même chargée de me rassurer : elle n'a rien fait. Conservant son sérieux, elle a bien publié qu'elle serait d'avis de réduire quelque peu les innombrables voyages de nos dossiers des départements à Paris, de Paris aux départements et d'un bureau à à l'autre, jusqu'à ce qu'on les perde ou qu'il n'y ait plus à s'en occuper; mais c'est sans importance. Nos directeurs, nos sous-préfets, nos commis d'ordre et autres, qu'elle a tous maintenus, seule chose importante, les reprendront aisément, si cela leur plaît. Peut-être, à la vérité, avait-elle aussi des fils à caser ou des filles à doter aux frais du Trésor. C'est si commode! Demandez-le aux intrigants, aux incapables, aux politiciens, ces fils gâtés de la centralisation.

---

[1] Le budget voté par les Chambres atteint presque 4 milliards; mais il ne comprend ni les octrois, ni les intérêts des emprunts locaux, ni les dettes à échéance durant l'année à laquelle il est appliqué, etc. Il existe, en outre, des dépenses hors budget. Il y en a cette année pour 86.700.000 francs concernant les canaux, les rivières, les ports, les subventions aux chemins de fer d'intérêt local ou aux tramways. Des pensions militaires ou civiles non encore fixées ne s'y trouvent pas non plus.

A propos de mes craintes, bien passées, vous le voyez, Monsieur, je vous rappellerai que M. Doumer, avant sa subite et irrésistible vocation pour le Tonkin, à 100 mille francs par an, sans compter le reste, — on aurait plus d'une vocation à moins — avait imaginé un impôt progressif sur le revenu. Déclarations, inquisitions, bon plaisir des percepteurs, des contrôleurs, des répartiteurs, rien n'y manquait. Comme s'il nous restait encore des revenus à taxer! Mais ce n'est pas là qu'était le mal; d'autant que M. Doumer s'était sagement gardé de réclamer le moindre prélèvement sur les traitements officiels. C'était contraire, sans doute, à ce que fait *l'income tax* en Angleterre, quoiqu'il déclarât se régler en tout sur cette contribution, laquelle n'atteint, en outre, que des revenus non déjà grevés, tandis que les nôtres le sont tous à l'excès. Mais qu'importent ces différences? Seulement, le croiriez-vous? Il avait en même temps supprimé, d'un trait de plume, nos receveurs particuliers! Quel oubli et quel exemple! Comment s'y serait-on attendu?

Son unique excuse était sa jeunesse, comme sa profession d'avocat, je crois; il n'avait pas encore pu s'occuper de finances. avant d'en devenir ministre. Il a bien, au surplus, montré qu'il se pressait toujours trop et ne réfléchissait pas assez. Son impôt sur le revenu ne devait, à son avis, frapper que les riches et c'étaient de petits capitalistes, de petits propriétaires et surtout les ouvriers qui l'auraient payé.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Nous sommes en effet un pays de fortunes mobilières et foncières très divisées, et ce que le fisc prend au capital ou à l'épargne ne s'emploie plus évidemment en salaires. Mais M. Doumer est parti si précipitamment pour le Tonkin, qu'il n'a pu revenir, entre tant de méprises, que sur le renvoi des receveurs particuliers, dont personne ne s'était pourtant aperçu tant ils sont inutiles. Il ne lui a pas même été possible de les replacer tous. C'est M. Cochery, son successeur au ministère, qui s'en est chargé. Certains députés, sollicités par leur dévouement à leur famille ou à leurs électeurs, n'entendant pas perdre leur vote, n'ont probablement point permis un plus long ajournement. Quoiqu'il s'en défende aussi bien, M. Cochery a pareillement pris à son compte le projet de M. Doumer touchant l'impôt sur le revenu.

Toujours est-il que le corps de nos fonctionnaires n'a pas été diminué. Il l'a si peu été qu'il ne s'est guère passé de jours, depuis comme avant la commission de décentralisation, sans qu'il n'aug-

mentât. La réglementation du travail, préliminaire ou copie du socialisme, est en ce moment à la mode, et l'on en a largement profité. Mon effroi à la nomination de cette commission était absolument déraisonnable. Aussi voyons-nous sans cesse plus nombreuses ces bandes de fonctionnaires qui vont du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, non moins indifférents aux populations et aux milieux qu'ils quittent qu'à ceux qu'ils rejoignent. Ils s'en tiennent à leurs ordres, à leurs tableaux de service, et forment partout entre eux une *colonie*, selon leur très juste expression. Que les contribuables se plaignent, ce n'est pas la question ; ils y sont habitués. Que les économistes attribuent en grande partie notre déchéance industrielle, commerciale, agricole, depuis surtout une quinzaine d'années, comparativement aux autres grands Etats, à nos impôts écrasants, le mieux est de ne leur pas répondre.

A-t-on répondu l'an dernier, je vous le demande, Monsieur, à M. Pelletan, membre de la Commission du budget, lorsqu'il disait à la tribune de la Chambre, que cette commission avait cherché à connaître la somme de nos déficits, et qu'elle n'avait pu y parvenir? Il y a longtemps que l'on ne s'occupe plus des réclamations de la Cour des comptes, parce que les dossiers qu'on lui envoie sont incomplets et trop tardifs. Car nous en sommes revenus aux rapports des anciennes Chambres des Comptes et, je le crois, au *livre rouge*.

M. Cabart-Danneville était aussi réellement plaisant, quand il s'indignait, aux dernières séances du Sénat, qu'on logeât illégalement et gratuitement des milliers de personnes dans les palais nationaux, avec leurs parents, leurs domestiques, leurs amis en visite, ou leurs invités aux jours de réception. Devrait-on, par hasard, ne distribuer que des traitements, si profitables qu'ils soient, et des pensions, passées de 50 à 70 millions entre 1885 et 1897, en attendant qu'elles s'élèvent, selon ce que l'on calcule, en 1920, à 520 millions, pourvu qu'on ne les augmente pas. Quel ministre n'a des protégés à pourvoir, quelques obligeances à récompenser? Dieu merci, l'Etat ne lésine pas de la sorte. Il se charge lui-même de tapisser et de meubler les appartements qu'il offre, et les peint au besoin. M. Cabart-Danneville en sera pour sa naïve indignation, qu'il renouvellera, s'il lui convient, l'an prochain.

Je lui sais gré, toutefois, de m'avoir rappelé une non moins singulière récrimination, adressée à M. de Freycinet, ingénieur des mines, quand il était ministre de la guerre. Son nouvel amour de l'armée l'avait entraîné à créer, sans crédit préalable ni vote non plus, trois ou quatre stations de poulains, destinés, après plu-

sieurs années d'entretien, à notre cavalerie. On l'en accusait, certifiant, d'après les faits constatés, qu'à leur réception dans les régiments, ces poulains étaient inférieurs aux chevaux achetés par la remonte et revenaient plus cher. L'on allait jusqu'à prétendre qu'ils mangeaient rarement l'avoine que l'on payait, et qu'ils servaient principalement à des manœuvres de reconnaissance ou d'élection, tant l'on est enclin à médire. M. de Freycinet aurait alors, aussi lui, dû se souvenir du vers de Boileau sur la manie de parler, ou de l'ancienne règle de la Sorbonne qui mesurait si sagement, au *sable*, le temps de chaque discussion. quoiqu'elle ait fait écrire à Pascal encore : « O l'honnête prétexte pour ceux qui n'ont rien de bon à dire ! » Cette règle était excellente ; chacun la regrette depuis quelle a disparu, notamment durant nos sessions parlementaires. Mais toujours courtois, prévenant, d'accord avec tout le monde, M. de Freycinet s'est aussitôt engagé à renoncer à ses stations de poulains, avec toute la gravité, bien entendu, que commande l'imposante majesté de nos élus. Seulement, au lieu de deux ou trois stations pour la France entière, il s'en trouve maintenant autant dans chaque département. Voilà ce que c'est de les avoir condamnées ! Il paraît qu'il en provient un précieux encouragement pour l'agriculture, qui n'existait peut-être pas auparavant. Mon département en possède deux : l'une a été concédée à un homme politique resté homme politique ; l'autre l'a été à un ancien secrétaire général de M. Brisson, devenu un très haut conseiller. L'on ne pouvait mieux choisir, vous en conviendrez, Monsieur, parmi les agriculteurs. Et comme les officiers, sous-officiers et soldats attachés à ces stations s'y préparent bien aux attaques d'ensemble où à la défense des places fortifiées ! Qui penserait que la loi militaire, en enlevant les jeunes générations aux champs, aux familles, à l'industrie, au négoce, ne les avait pas prévues ? M. Brisson n'oublie jamais d'ailleurs ses concitoyens du Berry ; le diocèse de Gap lui devait, dit-on, son dernier évêque, l'un d'entre eux.

Eh bien, Monsieur, il y a mieux que la France pour la centralisation, les fonctionnaires, le bon plaisir, les perceptions et le socialisme, choses qui se tiennent si intimement. Il y a ses colonies. L'administration centrale des colonies anglaises, qui couvrent la cinquième partie du globe, ne coûte, grâce à leurs pleines franchises, que 60 millions, alors que celle des nôtres fort restreintes en comparaison, en coûte 72. Mais ce n'est pas ce que je tiens surtout à vous signaler, non plus que l'attachement, l'extrême union de celles-là à leur mère-patrie, se glorifiant toutes de constituer l'empire britannique, comme elles l'ont montré à

l'inoubliable jubilé de la reine Victoria, en opposition des plaintes incessantes, des misères et des regrets de celles-ci. Ce que je veux vous dire, c'est qu'à Paris uniquement se règlent nos affaires coloniales, par des gens qui n'ont jamais dépassé les fortifications. Et, puisque je vous ai déjà nommé le Tonkin, j'ajouterai qu'il possède, contre trente ou quarante colons, 11.000 fonctionnaires. Qu'ils sont heureux, au reste, s'ils ont les goûts de la chasse et de la pêche! L'un d'eux, en congé de six mois, aller et retour non compris et aux frais du Trésor, ne se lassait pas, presque dès l'arrivée de M. Doumer, qu'il nommait déjà une providence, de se féliciter de son sort. Il s'en louait tant qu'il désirait emmener avec lui ses frères et ses cousins; car il y a toujours des places à donner au Tonkin. « Nous partons chaque semaine, racontait-il un soir près de moi, pour quatre ou cinq jours de pêche ou de chasse, avec chacun notre annamite et notre cheval, dépendant du gouvernement, sans oublier un cuisinier pour tous. C'est une vie de Cocagne! Nos plaines sont giboyeuses et nos rivières ont de succulents poissons. » Or, à cette occasion, admirez avec moi, Monsieur, notre manière de coloniser, par le fonctionnarisme et le militarisme, celle après tout de l'Espagne et du Portugal autrefois, auxquels pourtant elle a peu réussi, malgré la ligne de démarcation tracée, à leur profit, par Alexandre VI, sur sa sphère. J'ajoute, mais pour vous seul, que nos règlements sur la composition des équipages de nos bâtiments de commerce au long cours, sont tels, qu'aucun de ces bâtiments n'aborde dans les ports du Tonkin, ni de toute l'Indo-Chine. Ceux que l'on y rencontre sont tous Anglais, Allemands, Danois, Hollandais ou Suédois. Cela s'accorde bien, avec l'obligation où nous sommes, pour nous renseigner sur le négoce et les relations de nos colonies, de demander, à Londres, le livre où se publient chaque année les rapports officiels des consuls anglais.

Le point est de l'avoir.

Néanmoins s'il est bon que l'Etat intervienne en toute chose, que chacun soit casé, dirigé, étiqueté par lui, il sied d'y mettre quelque habileté. Et c'est ce que n'a point fait M. Barthou dernièrement. Après nous avoir recommandé pour nous-mêmes l'économie, en faveur du fisc probablement, il a déclaré dans son dernier discours de banquet, que l'Etat doit maintenant se mêler à tout degré de la bienfaisance, et y satisfaire largement. Mais quelles finances, fussent-elles en meilleure condition que les nôtres, y résisteraient? L'expérience de la charité publique ou légale est faite; nul peuple n'a pu la supporter encore. J'engage M. Barthou

à s'en informer, à présent qu'il a prononcé son discours. Les rapports officiels de M. de Watteville le renseigneront aisément pour la France, et il retrouvera, dans les documents anglais, ce refrain qui se chantait à la porte de chaque *Workhouse* avant la radicale et indispensable réforme (en 1834) de la *poor law* d'Elisabeth :

hang sorrow, cast away care!
The parish is bound to find us [1].

Tout n'est pas dit, parce que l'on se montre généreux envers les pauvres aux dépens de l'impôt. L'on ne joue pas sur le damier européen avec un bon cœur, écrivait Chamfort, je le rappelais il y a peu de temps ; l'on ne joue pas davantage avec un bon cœur sur le damier de la misère. Je crains toujours que l'on n'effraie les contribuables, si dénués dès à présent. Lorsque je demandais au directeur de la *colonie agricole* de Veenhuysen, en Hollande, quelle cause principale lui valait ses assistés? — L'eau-de-vie, me répondait-il. — Et à ma seconde question. « Quelques-uns de vos pauvres reviennent-ils à la vie libre et au travail? Aucun à peu près, me répondait-il encore; leurs enfants eux-mêmes encombrent nos maisons. » Toutes les statistiques, tous les faits donnent raison aux vers du poète qui commencent par celui-ci, — excusez ma manie de citations :

Cras ingens iterabimus æquor.

Mais M. Barthou avait sans doute pensé que la charité publique permettrait de nommer de nouveaux et de nombreux fonctionnaires, en sus même de nouveaux huissiers et vendeurs à la criée, et il avait raison. Elle aurait aussi besoin de directeurs, d'inspecteurs, de surveillants et de sous-surveillants et on les ajouterait bientôt à nos professeurs de ballet ou de théologie ou de philosophie.

GUSTAVE DU PUYNODE.

---

[1] Plus de peine! arrière tout soin! la paroisse est obligée de nous nourrir.

LE COURS FORCÉ

ET LA

REPRISE DES PAIEMENTS AU CHILI[1]

L'histoire du papier-monnaie est toujours instructive. Elle montre que les principes économiques ont partout leur application et que les fautes commises sur le terrain monétaire ont une sanction efficace.

La loi du 9 janvier 1851 a établi au Chili la frappe libre et illimitée de l'or et de l'argent; la monnaie d'or comprenant des condors, doblons et escudos, celle d'argent des pesos, des pièces de 50, 20, 10 et 5 cents. De 1859 à 1873, il fut apporté à la Monnaie 7,873,608 pesos en argent, 13,765.553 pesos en or. Le Chili produit beaucoup plus de métal blanc que de métal jaune, et cependant durant ces quatorze années, il a été frappé deux fois plus d'or que d'argent. La proportion va singulièrement se modifier de 1874 à 1878 : 8,444,766 pesos en argent, 398,228 en or. La frappe de l'or cesse en quelque sorte, celle de l'argent augmente démesurément. La raison en est bien simple : la loi de 1851 avait établi le rapport de 16.39 à 1 entre les deux métaux, et cela à une époque où le rapport commercial était de 15.46 à 1; l'argent avait été estimé trop cher et il avait une tendance irrésistible à émigrer, l'or évalué trop bas le chassant de la circulation. En 1860, il fallut autoriser la frappe de pièces d'un peso en or. Avec les progrès de la dépréciation de l'argent, à partir de 1874, le peso or en arriva à valoir plus que le peso en argent, il devint la monnaie d'exportation et il ne se présenta plus à la monnaie, en 1872, que 2,458,998 pesos, en 1875, 85,445. Dans un très remarquable rapport, le directeur de la Monnaie, M. Sotomayor, constate en 1876

[1] Voir le rapport adressé au secrétaire d'Etat par M. Strobel, ministre des Etats-Unis au Chili. Washington, 1896.

l'afflux grandissant du métal blanc, au fur et à mesure que le prix marchand en diminue; l'administration chilienne est obligée de prendre des mesures pour se défendre, et M. Sotomayor arrive à la conclusion que l'or finira par devenir la base monétaire de la plupart des nations. Ce jugement est à l'honneur de sa clairvoyance.

En 1878 il constate que l'or, qui fait de 4 à 10 0/0 de prime, est recherché pour l'exportation : ainsi, bien que le système monétaire du Chili fût, théoriquement, le double étalon, le système véritablement en vigueur était le mono-métallisme, l'instrument d'échange étant le moins précieux de deux métaux. Aussi longtemps que le prix de l'argent était supérieur au rapport de 16.39, c'était lui qui disparaissait; lorsque la proportion se modifie, c'est l'or qui émigre et le Chili se trouve sous le régime de l'étalon d'argent. Nous n'allons pas tarder à voir de même le métal blanc disparaître, chassé par le papier.

La loi du 23 juillet 1860 autorisa la création de banques d'émission. Les banques purent émettre des billets remboursables à vue et au porteur (appoint de 20, 50 et 100 pesos) en or ou en argent, jusqu'à concurrence d'un montant égal à une fois et demie de leur capital versé. Aucune disposition n'était prise en vue de constituer un fonds de réserve ni même le montant de l'encaisse métallique. Les billets de banque n'entrèrent véritablement en circulation qu'en 1865 au moment de la guerre contre l'Espagne; jusque-là le pays avait été sauvegardé contre le papier par la disposition interdisant d'émettre de petites coupures. Les difficultés budgétaires résultant de la guerre avec l'Espagne amenèrent le gouvernement à se servir de l'intermédiaire des banques pour émettre du papier-monnaie.

En échange d'avances s'élevant à 4,539,000 pesos, le gouvernement autorisa les banques à émettre des billets ayant cours forcé; l'émission entière devait être retirée six mois après la fin de la guerre, ou, au plus tard, le 20 juin 1867. Par extraordinaire, cet engagement fut tenu et même à une date plus rapprochée, puisque dès le 1er septembre 1866, les banques commencèrent à rembourser le papier qu'elles avaient émis.

La situation générale du pays était bonne, en 1865 le peso valut près de 46 pences et 46.32 en 1866.

La promptitude avec laquelle le retrait des billets avait été effectué avait laissé une bonne impression et les coupures dont la création avait été décrétée en 1865 étaient devenues populaires à la place de l'argent plus encombrant. Peu à peu le papier déplaça l'argent.

En 1874 la circulation fiduciaire s'élevait à environ 7 millions; en 1878 le gouvernement, ayant besoin de fonds pour couvrir le déficit, émit des bons du Trésor rapportant 9 0/0 et à échéance d'une année; il fit un contrat avec les banquiers et les établissements de crédit par lequel il s'engageait à recevoir dans ses caisses leurs billets pour un montant quatre fois supérieur au total avancé par eux, c'est-à-dire que contre dépôt d'une somme en bons du Trésor, les banquiers et les banques pouvaient émettre quatre fois plus de billets. L'avance s'éleva à 2,525,000 pesos et l'émission autorisée à 10,100,000.

Le change, qui était encore de 44 pences en 1875, tombe en 1876 à 40 1/2, il ne se réglait plus sur le peso or mais sur le peso argent. Le contrat de 1878, donnant force libératoire aux billets dans les paiements à l'Etat, chassa définitivement même le métal blanc.

Les banques qui avaient fait d'excellentes affaires et dont quelques-unes distribuaient de 20 à 25 0/0 de dividende par an, se trouvèrent un beau jour dans une situation passablement critique. Au milieu de 1878, leur encaisse métallique ne dépassait guère 2 millions pesos, contre une circulation de 7 millions et des dépôts s'élevant à près de 22 millions. La Banque du Chili était la plus engagée, elle n'avait pas un million en caisse, alors qu'elle était responsable de 2 millions 1/2 de billets et de 15 millions de dépôts. Son capital versé couvrait seulement le quart des engagements et l'encaisse métallique ne représentait pas cinq pour cent. Une partie seulement du capital des banques chiliennes avait été versée et l'on commença à craindre un appel de fonds.

Le gouvernement était débiteur de 3 millions à la banque du Chili et continuait à faire traite sur elle; il fut informé qu'à moins de lui venir en aide il verrait la banque obligée de suspendre ses paiements. Le 22 juillet 1878 les Chambres chiliennes furent convoquées en grande hâte et, après une séance de nuit des plus orageuses, une loi établissant le cours forcé des billets fut votée à quatre heures du matin et promulguée à dix heures le jour suivant. Le montant de l'émission que l'Etat fut tenu de recevoir dans ses caisses était fixé à 10,100,000 pesos; ces billets devaient être couverts par le dépôt d'obligations du Trésor et d'obligations foncières. Les banques auraient à payer un intérêt de 4 0/0 l'an sur le montant moyen de leur émission.

En échange, l'État garantissait le remboursement des billets en espèces à la date du 31 août 1879. Le 6 septembre 1878 le montant que les banques pouvaient émettre fut porté à 15 millions et

réparti entre 11 banques et banquiers [1] ; les billets devaient être enregistrés à la Monnaie et porter l'inscription « garantis et inconvertibles par la loi ».

Les banques d'émission étaient obligées de garder en réserve des espèces, des lingots, des obligations du Trésor ou des lettres de gage des banques foncières. Le retrait des billets à cours forcé devait commencer le 30 juin 1879 à raison de 5 p. 100 par mois, et la couverture métallique prendre la place des obligations à raison de 4 p. 100 par mois. Le gouvernement garantissait la reprise des paiements en espèces par les banques le 1er mai 1880; l'émission fiduciaire pouvait être d'une fois et demie le capital nominal des banques. Ainsi, au 30 juin 1878, ce capital étant de 19 millions, les banques pouvaient émettre près de 29 millions, sur lesquels 15 millions étaient des billets à cours forcé. La guerre avec le Pérou et la Bolivie vint, une fois de plus, réduire à néant les engagements pris par le gouvernement de faire reprendre les paiements métalliques à partir du 1er mai 1880. Bien au contraire, afin d'augmenter encore la confusion, le gouvernement jeta dans la circulation des billets d'Etat. La guerre fut déclarée le 5 avril 1879 et, dès le 10, le Président fut autorisé à émettre directement ou par l'intermédiaire des banques jusqu'à 6 millions de pesos en billets. Faute de s'entendre avec les banques, il fut décidé que le gouvernement procéderait lui-même à l'émission du papier-monnaie. Le 26 août une émission nouvelle de 6 millions de billets du Trésor fut autorisée; faute de pouvoir fabriquer assez promptement des billets, les bons du Trésor à cinq ans d'échéance et d'une valeur nominale, chacun, de 1.000 pesos, reçurent provisoirement force libératoire. Cet accroissement de la circulation fiduciaire et la crise commerciale résultant des hostilités précipitèrent le change au point de faire craindre la disparition de la monnaie divisionnaire d'argent, et le titre de celle-ci, qui était de 0.900 de fin, fut réduit à 0.500.

En octobre 1879, le change tombe à 24 1/2 pence, c'est-à-dire à un taux qui fit craindre l'exportation même de la monnaie d'argent de bas aloi et le gouvernement commanda aux Etats-Unis

---

[1] Voici les chiffres principaux :

Banque nationale	4 400.000	pesos
— Valparaiso	4.000.000	—
A. Edwards et Co	2.160.000	—
Consolidated	1.000.000	—
D. Matte et Co	800.000	—

des billets de 20 et de 50 cents afin de former une monnaie divisionnaire de papier, mais les succès remportés par les armées chiliennes firent remonter le change et dispensèrent d'émettre ces petits billets.

Les émissions successives de billets du Trésor avaient eu lieu en 1880, si bien que le 19 août 1880, les sommes émises par le gouvernement s'élevaient à 28 millions qui furent retirés de la circulation et remplacés par des billets fabriqués aux Etats-Unis. Cette opération d'échange dura quatre ans.

Pendant les années qui suivirent, le gouvernement parvint à retirer environ 7 millions de son papier-monnaie, mais la guerre civile qui éclata entre le Président Balmaceda et le Congrès arrêta et entrava les anciens efforts. Le public retira ses dépôts et les banques furent de nouveau menacées. Les trois principales institutions de crédit sollicitèrent l'aide du gouvernement, elles demandaient qu'on cessât de retirer les billets et que l'Etat leur fît une avance de 15 millions, en même temps qu'il émettrait 12 millions de billets. Peu à peu l'émission atteignit 20.750,358 pesos. Après avoir épuisé le stock des billets d'Etat, le Président ordonna de se servir des billets de banque non encore signés et d'y apposer le sceau de l'Etat et la signature de ses fonctionnaires.

La junte révolutionnaire déclara le 9 mars 1891 illégale l'émission de papier par le gouvernement de Balmaceda et, durant la guerre civile, elle fit observer cette disposition dans tout le territoire occupé par elle. Après la défaite du Président, au mois d'août 1891, il y avait en circulation 67 millions 1/2 ainsi répartis :

	pesos
Papier-monnaie gouvernemental.........	21 087 915
Billets de banque...	20 370 431
Papier monnaie de Balmaceda...........	20 750 358 50
Monnaie divisionnaire au titre de 0.500...	4 609 286 30
— — — 0.200...	777 353 50
	67 592 344 30

La lutte terminée, la junte annula le 9 septembre son décret du 9 mars 1891 et prescrivit que les billets émis par M. Balmacéda seraient reçus dans les caisses gouvernementales. Le 2 février 1892, le Congrès autorisa l'émission d'un emprunt de 21 millions pesos en bons du Trésor destinés à retirer les émissions faites par le Président vaincu ; cependant, par suite de la crainte d'une

contraction monétaire, on détruisit seulement 1,087,000 pesos de billets dans les mains du gouvernement et 9,500,000 pesos que les banques donnèrent en échange de bons du Trésor, la moitié seule du papier-monnaie émis pendant la révolution fut détruite.

Les fluctuations du change de 1865 à 1875 ont été :

1865.....	45.92 pence	1871.....	45.94 pence
1866	46.32 —	1872.....	46.58 —
1867.....	45.80 —	1873.....	44.89 —
1868. ...	46.14 —	1874	45.50 —
1869.....	46.63 —	1875.....	43.81 —
1870.. ..	45.09 —		

La valeur du peso or en 1873 était d'environ 45 pence. La dépréciation de l'argent chassa l'or du pays, puis l'argent lui-même fut expulsé par le papier-monnaie. Pendant quelques années, le pays fut au régime de l'étalon blanc, auquel succéda ensuite le papier-monnaie avec cours forcé. Les fluctuations du change donnaient le caractère aléatoire aux transactions les plus simples de la vie journalière.

En 1876 et en 1877 le change suit exactement la valeur du peso d'argent. Au mois de janvier 1876 le change et la pièce sont tous deux à 43 pence. Le 18 juin le peso d'argent est tombé à 38 pence 1/2 et le change à 34 pence. En 1878 il existe encore un certain parallélisme entre les deux ; mais à dater de l'introduction du cours forcé, il y a divorce entre la pièce de monnaie et le change. Pendant la guerre de Bolivie (1879) le change est à 37 pence puis à 33, au mois d'octobre, il tombe à 24, pour remonter, en 1879, à 37. En 1880 il tombe en août à 25 pence, remonte en octobre à 30, descend à 27 pence en avril 1881, pour regagner progressivement 36 1/2 en décembre 1882, le point le plus élevé qui ait été atteint depuis lors. En 1884, nous retombons à 29 1/2, descendons à 22 1/4 en août 1885 et après avoir touché 27 pence à la fin de 1885, nous sommes à 21 en août 1886, à 30 en novembre 1888, à 22 en décembre 1890. La guerre civile de 1891 précipite le change à 15 1/4 en mars, on remonte à 17 1/4 en mai et à 23 3/4 en août. Le rétablissement de la paix, la perspective d'un retour de prospérité et la ferme détermination du nouveau gouvernement de s'occuper de la reprise des paiements en espèces pouvaient légitimer une croyance à des plus values sur le change. Contrairement à ces espérances, c'est la baisse qui se produit ; en mai 1892, 16 pence, 19 en octobre et en novembre, en mai 1893, 14 pence, en septembre 1893 15 pence 7/8, en juin

1894, 11 1/2; c'est le point le plus bas, de même que 36 1/2 avait été le point le plus haut en 1882. Au commencement de 1895 on est à 14. La perspective d'un retour aux paiements métalliques sur le pied de 18 pence fait remonter le change, si bien qu'au 1er juin 1895, il est à 17 pence 1/2.

La valeur intrinsèque de l'ancien peso or était de 45 pence, le papier-monnaie argentin a donc perdu les 2/3 de sa valeur. La force des choses avait voulu qu'au moment de la suspension des paiements en espèces le métal qui eût pu être l'étalon monétaire du pays était la monnaie d'argent. En 1878 celle-ci va être encore 40 pence. Les émissions excessives qui ont jeté dans la circulation 50 millions de pesos, dont 30 millions de billets de gouvernement et 20 millions de billets de banque, et cela pour une population de 3 millions, ont eu leur effet.

M. Strobel constate, en examinant les statistiques commerciales du Chili, que dans les années où il y a eu un excès d'exportation, le change était favorable, qu'au contraire, lorsque l'écart était en faveur de l'importation, le change était mauvais. La dépréciation du papier-monnaie est due, probablement, à des causes multiples, notamment à l'absence de confiance non pas dans la capacité, mais dans les intentions du gouvernement de retirer le papier-monnaie.

Le Congrès fut maladroit en 1892 et 1893 lorsqu'il voulut reprendre les paiements métalliques. Les soubresauts du change chilien ont été, en partie, l'œuvre de la spéculation. Il ne faut pas oublier que l'exportation du nitrate, qui est de 40 millions de pesos environ, et qui se trouve entre les mains d'un petit nombre de maisons, donne une force toute particulière à ceux qui veulent manipuler le marché.

Quelle a été l'influence de la dépréciation du papier-monnaie sur les salaires? Les statistiques de cette espèce sont toujours très difficiles à faire. D'après les témoignages recueillis, il semble que la dépréciation du signe monétaire a amené peu à peu une hausse de la main d'œuvre qui a été plus favorable aux journaliers qu'aux employés; toutefois la hausse des salaires n'a pas correspondu mathématiquement à la dépréciation monétaire. Les conséquences d'une mauvaise monnaie ont été ressenties douloureusement par les classes les moins aptes à supporter des pertes.

La question de la reprise des paiements n'occupa point les hommes d'Etat chiliens à une époque où la réforme eût été facile à exécuter, c'est-à-dire durant les années qui ont suivi la guerre avec le Pérou et la Bolivie. Les recettes du Trésor avaient été

grossies considérablement par la taxe sur le nitrate exporté, le papier-monnaie n'était pas beaucoup au-dessous du pair. Il semble que le gouvernement ait manqué d'initiative : en 1885 et en 1887 des crédit de 600.000 pesos chacun furent votés pour retirer du papier-monnaie, mais il n'en fut point fait usage. La loi du 14 mars 1887 était destinée à préparer les voies : elle avait pour objet de réduire la circulation du papier-monnaie et d'accumuler un fonds métallique (argent) destiné à retirer du papier-monnaie gouvernemental. A partir du 1er janvier 1887, cent mille pesos par mois devaient être retirés et brûlés de manière à ramener l'émission à 18 millions.

En 1887 et 1888, 1.200.000 pesos, et dans les années qui suivirent 1.500.000 pesos furent consacrés à acheter de l'argent qui était déposé à la Monnaie comme garantie des billets de l'État et qui ne pouvait être employé que pour retirer du papier.

Le 31 décembre 1890, la circulation des billets gouvernementaux était réduite à 21 millions, et il y avait en dépôt à la monnaie 3.242.000 pesos en lingots d'argent. La guerre civile eut pour conséquence d'entraver l'exécution de la loi. M. Balmaceda prit près de 1.500.000 pesos dont une partie servit à fabriquer de la monnaie divisionnaire à 0.200 de fin et le reste à acheter un bateau de guerre à Buenos-Ayres. Le successeur de Balmaceda, M Montt remit en vigueur la loi de mars 1887 pour la destruction du papier et les achats d'argent ; mais cette loi ne prescrivait pas de termes et les achats d'argent n'avaient pas de raison d'être, étant donnée la dépréciation croissante du métal blanc.

Avant de procéder à la réforme monétaire, il était nécessaire de déblayer le terrain et de consolider la dette flottante. Le Congrès autorisa le 8 août 1892, l'émission d'un emprunt de 1.800.000 livres, qui fut contracté avec la maison Rothschild de Londres. Un emprunt 5 p. 100 émis à 95 donna net 1.647.000 livres, dont le produit servit à rembourser les dettes du Trésor dans les diverses banques du pays ainsi que les bons du Trésor émis en février 1892. Le gouvernement, désireux de rétablir l'ordre dans la monnaie, se rendait compte des difficultés, de l'opposition qu'il allait rencontrer.

Il est intéressant de relever, et l'on nous pardonnera d'insister sur ce fait, c'est que bien que le Chili soit une contrée productrice d'argent, durant toute la discussion sur la réforme monétaire qui a duré de 1892 à 1895, il n'a été proposé ni loi, ni amendement tendant au rétablissement du double étalon, ni aucune proposition d'adopter l'étalon d'argent. On ne discuta même pas les

avantages et les inconvénients du double étalon ou de l'introduction de l'étalon d'argent. Un seul député, M. Errazuriz, toucha la question des rapports de l'or et de l'argent, pour dire que le bi-métallisme était un système condamné par l'expérience et qui avait donné de détestables résultats au Chili : seule la monnaie la moins précieuse reste dans la circulation des pays à double étalon. En dépit des mines d'argent exploitées au Chili, et bien qu'entouré de pays également producteurs d'argent, il ne fallait pas songer à revenir au métal blanc : ce que l'on cherchait, c'était la stabilité, la fixité de valeur de la monnaie, l'or seul semble les posséder, alors que l'argent et le papier en sont privés, M. Errazuriz conclut en faveur de l'adoption de l'étalon d'or.

M. Rodriguez, professeur d'économie politique à l'Université du Chili et surintendant des douanes, déclara dans un article qui eut un grand retentissement à l'époque que le seul système monétaire possible pour le Chili était celui qui prendrait pour base l'étalon d'or unique, en limitant la force libératoire du métal blanc à 20 ou 25 pesos.

La loi du 10 septembre 1892 autorisa les contrats stipulant les paiements en or ou en argent : on voulait donner au public la faculté de choisir une mesure stable de valeur pour ses engagements futurs. Le Congrès avait été unanime relativement à la nécessité d'adopter l'étalon d'or ; on décida également que la liquidation finale des obligations du gouvernement se ferait sur le pied de la valeur en or du peso argent de 25 grammes. Sous le système de la frappe libre, le Chili avait eu deux unités monétaires : le peso or de 1 52/53 grammes et le peso argent de 25 grammes ; le gouvernement avait le droit de rembourser son papier dans l'un ou l'autre métal, il choisit naturellement le métal le meilleur marché qui était tombé de 47 à 17 pence ; on décida une reprise finale des paiements en or sur le pied de l'équivalence de 25 grammes d'argent et une reprise anticipée dans des conditions moins favorables pour tous ceux qui voudraient échanger le papier-monnaie à une date plus rapprochée. Tout le monde fut d'accord sur la nécessité de retirer le papier-monnaie de la circulation et de détruire les billets immédiatement. L'exemple des Etats-Unis, qui ont laissé subsister les greenbacks et qui leur permettent de rentrer en circulation, ne fut pas suivi. On se rendait parfaitement compte du mal que les Américains du Nord s'étaient fait à eux-mêmes.

La loi du 26 novembre 1892 autorisait l'émission d'obligations gouvernementales 6 p. 100 pour un montant de 1.200.000 livres

sterling. Le produit de l'emprunt devait servir à retirer et à détruire 10 millions pesos de papier-monnaie et à acheter de l'or ou de l'argent. Dans les six premiers mois de 1894, 3 millions de pesos devaient être brûlés, et l'on émettrait une quantité égale de monnaie métallique si, pendant six mois, le change s'était maintenu à 23 1/2 pence. Dans les mêmes conditions 5 millions de pesos seraient retirés dans le second semestre de 1894 et la monnaie de métal mise en circulation. A partir du 31 décembre 1895, le papier-monnaie serait payé en espèces, c'est-à-dire en pesos d'argent de 25 grammes, ou de son équivalent en or. A dater du 1er janvier 1896, le papier-monnaie gouvernemental n'aurait plus cours forcé. En 1893, 1894 et 1895, une partie des droits de douane serait payée en traites sur Londres ou en or, la circulation fiduciaire des banques serait limitée à 24 millions. A partir du 1er juillet 1895, elles seraient obligées d'avoir en caisse 25 p. 100 de leur circulation fiduciaire en or. La force libératoire de l'argent serait limitée à 20 pesos, toutefois les caisses du gouvernement accepteraient l'argent sans limitation, pendant cinq ans, le gouvernement prendrait à sa charge les frais de la frappe de l'or. L'effet ne répondit pas à ce que l'on avait attendu.

L'article 2 de la loi avait ordonné de vendre les obligations gouvernementales par adjudication publique à raison de 50.000 livres sterling par mois; le 6 janvier 1893, la vente de 50.000 livres produisait 621.423 pesos, celle de 50.000 livres en février, 683.325 pesos, celle de 49.000 livres en mars 668.164 pesos. Le papier-monnaie résultant des deux premières ventes fut brûlé, mais en même temps le change continuait à descendre. A la fin d'avril 1893, il tomba à 14 1/2 pence. Le caractère conditionnel de certaines dispositions de la loi qui prescrivait le rachat du papier-monnaie, à condition que le change ne tombât pas au-dessous d'un certain point, n'inspirait pas confiance, de même l'exigence d'une partie des droits de douane en or. Mais les plus sérieux défauts de la loi étaient le retrait et la destruction de billets gouvernementaux, sans émission correspondante de monnaie métallique. Il en résultait un resserrement monétaire, et à la suite de conférences entre le gouvernement et les Directeurs des banques on décida de suspendre la destruction du papier-monnaie jusqu'à ce que le Congrès ait pu être consulté.

Le Congrès approuva l'arrêt dans l'émission des obligations et le retrait de la contre-valeur de 5.000 livres par mois, il modifia dans quelques parties la loi du 26 novembre 1892, tout en maintenant le peso or de 24 pence comme unité monétaire. La reprise

anticipée des paiements était reportée au 1er juin 1896 et la reprise définitive au 31 décembre 1899; le papier-monnaie cessait d'avoir cours forcé à partir du 1er janvier 1897. Cette loi valait déjà mieux que l'autre, puisqu'elle écartait la reprise graduelle des paiements en espèces, mais elle trahissait encore un certain manque de confiance de la part de ses auteurs et elle fit baisser le change de 15 7/8 pence en septembre à 11 1/2 pence en juillet 1894. Toutefois la perspective qu'on sortirait de la situation incertaine amena une amélioration.

On a vu qu'avant d'avoir du papier-monnaie gouvernemental le Chili avait proclamé le cours forcé pour les billets des banques et que de là datait l'expulsion de la monnaie métallique.

Sous le régime du papier-monnaie les banques n'avaient pas pris en considération la probabilité d'un recours aux paiements en espèces de la part du gouvernement, elles s'étaient montrées libérales dans leurs avances, avaient fait des placements à longue échéance, payé de gros dividendes, mais elles ne s'étaient pas inquiétées de pourvoir à une réserve métallique en vue du remboursement de leurs propres billets; elles avaient en circulation environ 19 millions de pesos. Avec la reprise des paiements, les billets de l État allaient obtenir plus de valeur que les billets des banques, on cacherait le papier du gouvernement et les déposants s'efforceraient de retirer leurs dépôts des banques sous forme de billets du gouvernement.

Cette négligence de la part du législateur, qui n'avait pas pourvu au remboursement des billets des banques, eut des conséquences fâcheuses et contribua à augmenter l'intensité de la crise. Le Chili eut alors à souffrir des revendications des partisans de la monnaie dépréciée, toutefois l'inflationnisme n'eut pour lui aucun homme marquant. L'opinion publique était divisée non pas sur le but final, mais sur les moyens d'y arriver. Il ne manquait pas de gens qui demandaient qu'on fixât la date de la reprise des paiements, afin de sortir d'un état de choses qui amenait des retraits de capitaux, qui empêchait l'afflux de capitaux étrangers dans le pays, qui transformait les opérations ordinaires du commerce dans des spéculations et des aventures, qui enlevait toute stabilité et toute sécurité, qui, s'il favorisait certaines classes de capitalistes, pesait lourdement sur les ouvriers, sur la masse du peuple. Des billets à cours forcé, disait-on, c'était un emprunt forcé, qui pouvait se justifier par les circonstances critiques au milieu desquelles on avait dû y recourir, mais il convenait d'en sortir dès que le pays redevenait prospère : différer la reprise des

paiements, c'était encourager la suspicion, le discrédit. Le président de la République était de l'avis de ceux qui voulaient une solution prompte, et il exerçait son influence dans le sens de la fixation d'une date rapprochée.

Une autre classe de personnes s'était prononcée en faveur d'une prompte reprise des paiements, mais elle était opposée à la fixation du terme. La dépréciation du papier-monnaie ne provenait pas d'un manque de confiance dans le retrait final des billets de l'État, mais de causes d'ordre économique. Reprendre les paiements à une date fixée par la loi, ce serait une opération artificielle, tant qu'elle ne se ferait pas naturellement. La dépréciation du papier-monnaie avait été la conséquence de la pauvreté non du gouvernement, mais du pays. Il fallait développer les ressources du pays, améliorer les conditions générales d'une façon permanente, autrement l'or s'enfuirait dès qu'il serait mis en circulation. Ceux qui, pour des motifs d'intérêt, auraient souhaité l'ajournement indéfini de la réforme, — au lieu de déclarer leurs vues ouvertement — se rangèrent derrière ceux qui prétendaient écarter la reprise à date fixe et qui demandaient qu'on attendît le moment vraiment opportun. Un ancien ministre des finances d'Autriche a qualifié cette attitude du nom de « *währungsfatalismus.* »

L'échec des lois de 1892 et de 1893 avait affaibli la position des partisans d'une prompte réforme monétaire. Le parti du président Balmaceda reparut, après les élections de 1894, sous le nom de « démocrate libéral » et il se posa en adversaire des lois monétaires.

Le Congrès se réunit le 1er juin 1894 et les chances de la réforme semblaient si mauvaises que le change tomba à 11 1/2 pence ; la valeur du peso fixée par les lois de 1892 et de 1893 avait été de 24 pence. Le message présidentiel déclara que le gouvernement était disposé à accepter des modifications, des amendements de ces deux lois, mais que tout amendement qui aurait signifié la renonciation à la reprise des paiements, au retrait du papier-monnaie, serait funeste au crédit de l'État ; ce serait notamment le cas de toute mesure touchant à la date de la reprise ou à l'accumulation du métal. La question ne fut discutée que dans la session extraordinaire qui se réunit le 16 octobre. Les *Balmacedistes* présentèrent un projet de loi abrogeant les lois votées en 1892 et 1893. La majorité du congrès était opposée à la reprise des paiements sur le pied de 24 pence ; si l'on voulait aboutir à une réforme, un compromis devenait nécessaire. A la

suite de négociations laborieuses, on arriva au résultat que voici : on fut unanime pour adopter l'or comme étalon monétaire avec l'argent comme monnaie divisionnaire : on décida de hâter la date de la reprise des paiements, d'autant plus que le gouvernement était en possession des ressources nécessaires et qu'un délai encouragerait la spéculation. La reprise provisoire fut fixée au 1er juin 1895, la reprise finale au 31 décembre 1897. Afin d'éviter la faute commise antérieurement, on résolut de donner au billet de banque toute la garantie possible, afin de le maintenir en circulation à côté de la monnaie métallique. L'émission demeurerait fixée à 24 millions pesos et serait couverte par des titres et des valeurs inspirant toute confiance. Les billets seraient reçus dans les caisses de l'État en paiement des impôts et dans le cas d'une faillite, le gouvernement aurait l'obligation de réaliser le gage des billets et d'en assurer le remboursement. Le point sur lequel la discussion fut la plus vive, fut le taux auquel la reprise des paiements devait se faire. Les lois de 1892 et de 1893 avaient fixé l'équivalence de 24 pence par peso or. Dans l'intervalle le change était descendu à 11 1/2 pence. Vouloir revenir à 24 pence, c'était jeter la perturbation dans la situation économique, doubler la valeur des titres existants, imposer double charge au débiteur. D'autre part, il fallait tenir compte aussi de l'influence exercée par les promesses contenues dans les lois antérieures, qui avaient laissé entrevoir le cours de 24 pence. Le ministre des Finances et les membres influents du congrès tombèrent d'accord pour présenter à celui-ci deux taux, celui de 16 et celui de 18, et de lui laisser le choix. Il faut rappeler que la base de la reprise des paiements au Chili était le peso d'argent de 35 grammes. On calcula que si l'on reprenait les paiements à la fin de 1897, sur cette base, le peso d'argent valant 21 pence et déduisant deux ans d'intérêt, on arrivait au-dessous du taux de 10 pence. Une faible majorité adopta 18 pence au lieu de 16 pence, la loi fut votée le 7 février et promulguée le 11 février 1895.

ARTICLE 1er. — A partir du 31 décembre 1895, l'État retirera de la circulation la monnaie créée conformément à la présente loi, et la remplacera par un nombre égal de piastres d'argent de 25 grammes à 9/10 de fin, ou par l'équivalent en or, à condition que le taux moyen du change se soit maintenu pendant les six mois qui précéderont la date précitée à un penny au-dessous de la valeur commerciale de la piastre d'argent de 25 grammes à 9/10 de fin, et à condition aussi que la valeur de cette piastre d'argent soit supérieure à 18 pence.

Si les conditions spécifiées dans le paragraphe précédent ne se réa-

lisent pas, l'échange des monnaies aura lieu dans le semestre qui suivra celui pendant lequel ces conditions se seront réalisées. En ce cas, le Président de la République fixera la date précise à laquelle commencera la conversion.

2. — A partir du 1er juin 1895, l'Etat remboursera ses billets à ceux qui en feront la demande, avec la monnaie métallique créée conformément à la présente loi. Ces billets seront incinérés chaque mois.

3. — Le Président est autorisé, pour un terme de trois ans, à faire frapper des monnaies d'argent jusqu'à concurrence de 10 millions de piastres, conformément aux stipulations de la présente loi, et à acheter l'argent nécessaire à cet effet.

4. — La totalité du produit de la vente des propriétés contenant des nitrates sera exclusivement affectée à l'achat et à la frappe de la monnaie métallique.

5. — Le Président de la République est autorisé à faire escompter ou à négocier à l'étranger des acomptes sur la quotité non payée du prix de vente desdites propriétés.

6. — Les banques garantiront la valeur totale de leurs émissions, en déposant au Trésor de l'or, des billets du Gouvernement, des obligations de l'Etat, des obligations de banques exclusivement hypothécaires. Ces valeurs seront estimées mensuellement au taux déterminé par le Président de la République. La garantie sera effectuée de la manière suivante : 70 p. 100 dans les trois mois qui suivront la publication de la présente loi, et les 30 p. 100 restants pendant les six mois suivants, à raison de 5 p. 100 par mois. En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, celui-ci sera exigé par une ordonnance d'exécution. En cas de faillite d'une banque, l'État réalisera la garantie, qui sera considérée comme un gage, et remboursera les billets. Les billets de banque constitueront au profit du porteur une créance privilégiée prenant rang avant toutes les autres, sauf les frais judiciaires et les honoraires du curateur.

7. — Les billets de banque garantis de la manière prescrite par l'article précédent seront acceptés par les caisses publiques en payement des taxes et des dettes de services publics, jusqu'à ce que les conditions stipulées à l'article premier soient réalisées.

8. — Jusqu'à l'époque mentionnée dans l'article précédent, l'émission totale des billets de banque sera limitée à 24 millions de piastres, répartis d'après l'importance du capital versé des diverses banques.

9. — Les banques seront autorisées à émettre des billets de 20, 50, 100, 500 et 1.000 piastres. Les billets d'une valeur inférieure, actuellement en circulation, ne seront plus admis dans les établissements publics, et n'auront plus cours un an après la promulgation de la présente loi.

10. — Il y aura trois monnaies d'or à 11/12 de fin : le colon, le doublon et l'écu.

11. — Le colon pèsera 11.98307 grammes, le doublon 5.99103 grammes, et l'écu 2.99151 grammes.

12. — La valeur du colon sera de 20 piastres, celle du doublon de 10 piastres, et celle de l'écu de 5 piastres.

13. — Il y aura quatre monnaies d'argent, savoir : la pièce de 100 cents, qui sera appelée *piastre*, la pièce de 20 cents,la pièce de 10 cents et la pièce de 5 cents au titre de 835 millièmes.

14. — La piastre d'argent pèsera 20 grammes, la pièce de 20 cents, 4 grammes, la pièce de 10 cents, 2 grammes, et la pièce de 5 cents, 1 gramme.

15. — L'article 14 concerne le titre de l'argent, et l'article 16 détermine la forme des monnaies.

16. — L'unité monétaire sera la vingtième partie d'un colon, ou la dixième partie d'un doublon, ou la cinquième partie d'un écu. Elle sera dénommée piastre.Elle pourra servir à éteindre toutes obligations, sauf dans les cas prévus par la loi du 10 septembre 1892, et par l'article 1er de la présente loi.

17. — L'Hôtel des monnaies échangera contre de l'or les dollars d'argent qui lui seront présentés à cet effet. Les agences du Trésor accepteront en payement les monnaies d'argent, quelle que soit la valeur de l'obligation qu'on désire éteindre avec cette monnaie.

18. — L'Etat recevra, recueillera et refrappera, sans frais pour le dernier porteur, les monnaies qui auraient perdu totalement ou partiellement leur effigie, ou qui auraient perdu de leur poids par suite du frai. Les pièces défigurées intentionnellement cesseront d'avoir cours légal.

19. — Les frais du monnayage de l'or seront à la charge de l'Etat.

20. — Les souverains anglais et australiens seront monnaie légale au Chili pendant deux ans, à partir du 1er janvier 1895. Leur valeur sera de 13 piastres 1/3.

21. — L'Etat procédera au monnayage des lingots d'or qu'il peut avoir à sa disposition, et qu'il pourra acquérir à l'avenir, conformément à la présente loi.

22. — Les lois du 26 novembre 1892 et du 31 mai 1893 sont abrogées à l'exception de l'article 9 de la loi de 1892, et des articles 5, 6 et 8 de la loi du 31 mai 1893.

Les banques s'empressèrent de se conformer à la loi en déposant au Trésor les garanties exigées ; le gouvernement, voulant supprimer toute distinction entre ses billets et les billets des banques, résolut de contracter un emprunt, afin de se procurer les ressources nécessaires au remboursement de dettes municipales, assumées par l'Etat et à l'échange des billets des banques contre de l'or, aux guichets de l'Etat. Le Congrès approuva l'émission d'un emprunt de 2.000.000 livres dont le produit devait servir à rembourser en or jusqu'au 31 décembre 1897 les billets des banques, dont la circulation s'élevait à près de 20 millions pesos. Le gouvernement assumait la responsabilité de l'échange vis-à-vis

du public, les banques en remboursant la valeur reprendraient mensuellement au Trésor les billets retirés. S'ils n'étaient pas remboursés, ils étaient incinérés et la banque qui les avait émis était obligée de signer l'engagement de les retirer dans un délai donné par fractions, et en payant 6 p. 100 d'intérêt par an et 3 p. 100 par mois d'amortissement. Jusqu'au 31 décembre 1897, la circulation fiduciaire des banques ne devrait pas dépasser le montant fixé par la loi du 11 février 1897.

Le 1er juin 1895, la loi entra en vigueur; le gouvernement remboursa en or ses propres billets et ceux des banques. Du 1er juin 1895 au 15 janvier 1896, il fut échangé :

Contre des certificats au Trésor.........	8.721.528 pesos 58
» billets du gouvernement......	19.837.347 » 50
» » des banques...........	31.441 561 » »
	60.000.437 pesos 08

Les banques elles-mêmes avaient remboursé 24.910.386 pesos, qu'il convient de déduire de ces 60 millions, si bien que l'opération du Trésor a porté durant cette période sur 35 millions. Le change du 1er juin au 31 décembre 1895 a oscillé entre 17 et 17 5/8 en juin, 16 3/8 et 17 1/4 en juillet, 17 3/16 et 17 9/16 dans les mois qui suivent jusqu'à la fin de l'année. Au fur et à mesure que la reprise des paiements s'effectue, le change devient plus stable. Le 1er janvier 1896, on le cote à 17 5/8, et depuis cette époque il n'est jamais tombé au-dessous de 17 1/2, c'est-à-dire que le papier n'a plus subi une perte supérieure à 3 0/0.

Pendant les six derniers mois de 1895, il a été exporté du Chili 163.450 livres sterling à destination de l'Angleterre et 2.333.735 pesos en or chilien à destination de l'Angleterre, de la France et de l'Uruguay.

Si l'on compare la situation des cinq principales banques, on trouve au 31 décembre :

	1894	1895
	—	—
Encaisse........................	29.046.012	20.172.551
Emission........................	15.753.067	16.555.375
Dépôts..........................	105.485.432	88.091.394
Avances et escomptes..........	119.871.543	105 612.173
Fonds et titres.................	101.575.309	103.700.862
Dépôts du gouvernement.......	6.169.000	11.024.596

Depuis la reprise des paiements, deux nouvelles banques sont venues s'établir au Chili.

La dette intérieure du Chili au 31 décembre 1894 s'élevait à 65.974.463 pesos, dont 38 millions étaient la dette flottante représentée par 29.459.000 de billets de l'Etat et 8.901.000 de bons du Trésor, et 5.252.000 la dette des municipalités assumée par l'Etat. Le service exigeait 1.625.720 pesos par an.

La dette extérieure, en presque totalité du 4 1/2 p. 100, s'élevait à 11.626.300 livres sterling, exigeant 625.305 livres par an. En 1895, il est venu s'y ajouter une avance de 1.364.00 livres faite par les Rothschild de Londres, à compte de ventes de nitrate, et 2.000.000 livres 4 1/2 émis à Londres, soit ensemble 3.364.000. La dette extérieure au 31 décembre 1896 était de 17.700.000 livres (exigeant 950.155 livres), mais par contre la dette intérieure a été réduite à 33 millions, soit une diminution de plus de moitié.

On a vu que la dette flottante s'élevait à 8.898.728 pesos en bons du Trésor à 29.601.242 en billets.

Au 1er juin, les fonds accumulés s'élevaient :

Solde des lingots d'argent, achetés en vertu de la loi de 1887.	2.054 637
» » » » en 1891 et 1892...........	1 151.160
Soit à raison de 16 gr. 70 par peso......	4.319.228 86

Il faut y ajouter le produit en or de 25 p. 100 des droits de douane en 1883, 1894 et 1895, soit 12.236 558 pesos, le produit des ventes de nitrate 6.369.050 pesos, la contre-valeur de 1.350.000 livres sterling payables sur le produit des ventes de nitrate, soit 16.917.300 pesos, ensemble 39.842.118 pesos.

Un rapport présenté en janvier 1897 par le ministre des Finances au Congrès donne les indications suivantes :

1er juin 1895, papier-monnaie en circulation ...	29.459.364
31 décembre 1895, papier-monnaie retiré........	25 529 068
Reste................	3.930 296

Le gouvernement estime que de ce solde 1.500.000 dollars ne seront jamais représentés, ce qui réduit le montant à 2.500.000

---

[1] 0	pesos	50......	45.863
1	»	»	4.263 850
2	»	»	2.513.254
5	»	»	9.214.285
10	»	»	7.912.660
20	»	»	257.180
50	»	»	107 350
100	»	»	3.246 500
500	»	»	9.500
1.000	»	»	2.000.000

dollars. Le délai de conversion expire le 31 décembre 1897, et à cette date le papier non présenté sera démonétisé.

Les billets des banques, au début de la conversion, s'élevaient à 21.338.753 dollars, il a été échangé contre de l'or 10.131.360, il restait 11.207.393, sur lesquels une partie a pu disparaître. A partir du 31 décembre 1897, la totalité des billets des banques sera payable en or à vue.

Le total des billets à échanger était donc au 31 décembre 1806 :

Billets de l'Etat....	3.930.29?
» du Trésor	60.500
» des Banques....................	11 207.393

Pour rembourser ces 15.196.189 pesos, le gouvernement possédait en or 16.904.337 pesos, ainsi répartis :

A la Monnaie..............	8.101.413
Au Trésor.................	799 921
Dans les banques..........	8.000.000

En 1896, il avait eu à sa disposition pour la conversion :

La réserve métallique du Trésor...............	4.219 226
Les 25 0/0 en or des droits de douanes 1893-1895.	12 236.052
Le produit net des ventes de propriétés nitratières.	22 912.154

Soit ensemble un peu plus de 39 millions pesos de dollars, à l'aide desquels il a été racheté environ 34 millions de papier-monnaie. Il restait un solde de 5.500.000 pesos, pour faire face aux billets en circulation. Il ne sera pas nécessaire de distraire du revenu ordinaire 8 millions pesos, pris sur les recettes douanières et qui, éventuellement devaient fournir une ressource métallique supplémentaire.

L'emprunt de 2.000.000 livres contracté à Londres a produit 24 millions 1/2 de pesos, qui ont servi à rembourser 11 millions 1/2 de billets de banque et de dettes municipales, laissant un solde disponible de 13 millions suffisant au remboursement du reste des billets en circulation.

Au 25 août 1896, après avoir fonctionné pendant quatorze mois et demi, la réforme avait donné comme résultat :

	Papier retiré.	Papier en circulation.	Total.
Bons du Trésor.........	8.801.528 50	97.200	8.898.728
Billets de l'Etat..........	24.052.730 50	5.548.511	29.601.242
» des banques.....	93.969.000 »	11.596.430	20 993.330
	42.251.159 00	17.242.141	59.483.300

Le Trésor avait mis en circulation :

Or anglais............	8.277.978
Or chilien.............	29.907.124
Argent chilien.........	7.429.851
	45.614.9 3

Il avait été exporté (d'après les statistiques des douanes de Valparaiso) 6.960.878, et peut-être 10 à 15 p. 100 non enregistrés, mais contre lesquels on peut inscrire les entrées non connues de la douane. Le ministre des Finances estimait qu'il restait dans le pays 38.616.075 pesos (de 17 1/2 pence) pour remplacer 42.251.159 pesos en papier, qui ne valaient en décembre 1895 que 13 1/2 pence.

M. Strobel, dont le rapport a été mis copieusement à contribution par nous, constatait en janvier 1896 que les prédictions pessimistes des adversaires de la réforme ne s'étaient pas accomplies, que le change avait monté et était devenu plus stable, que la quantité d'or exportée n'était pas assez considérable pour créer des inquiétudes : « A moins de complications internationales, écrivait-il, l'intelligence et la détermination dont a fait preuve le Chili pour résoudre un problème monétaire fort difficile seront récompensées par une reprise des affaires et une période de prospérité. » Quoi qu'il en soit, le capital étranger qui avait fui le Chili pendant les troubles monétaires, à tendance à y revenir, comme le montre la fondation de deux banques étrangères nouvelles. Il faut que le Chili mérite la confiance de l'Europe par une bonne administration financière, qu'il s'abstienne de retomber dans des errements anciens qui lui ont coûté fort cher.

Cette histoire du papier-monnaie dans un Etat de l'Amérique du Sud qui a trouvé le moyen de sortir d'un régime nuisible aux véritables intérêts de l'Etat et des particuliers est instructive. Elle montre que les Chiliens ont considéré que l'objet de leurs efforts devait être l'étalon d'or; l'expérience leur avait montré tout le danger du double étalon, qui laissait dans le pays la monnaie la moins précieuse.

Un fait à retenir, c'est que lorsqu'un pays veut sortir du cours forcé, on ne saurait tenir compte des fluctuations ni passées ni futures : on doit considérer le présent[1]. Ni des moyennes s'appliquant au passé ni des calculs de probabilités pour l'avenir ne doivent servir à établir la proportion dans laquelle la transition doit se faire; le moment auquel cette transition se fait est le seul déterminant. C'est pour avoir manqué à cette règle de conduite que le taux choisi en 1892 et 1893 (24 pence) n'a pu devenir une réalité au Chili.

A. Raffalovich.

---

[1] Voir Louis Bamberger, *Le métal argent à la fin du XIX siècle*, traduction R. Georges Lévy, pages 165 et suivantes.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

SOMMAIRE : Le rôle que jouent les matières humiques dans la *fertilité des sols*. Etudes de M. Armand Gautier. — *La récolte de* 1897 ; les déficits et les prix élevés du blé. — *La hausse du pain* et le libre jeu des lois économiques. - La diminution des exportations de beurre normand et la *vente directe du lait de Normandie en Angleterre*. — La mise en *culture de Madagascar* et l'œuvre du général Gallieni.

Une note insérée dans un des derniers numéros des Comptes-Rendus éclaire le rôle que jouent les matières humiques dans la fertilisation des sols et, en particulier, dans l'assimilation de l'azote, rôle qui ne paraît pas, à cette heure, avoir été bien compris encore. Dans un long travail publié en collaboration avec M. E. Drouin, M. Armand Gautier a établi déjà en 1888, que l'humus et même l'acide humique préparé chimiquement avec le sucre et les acides confère aux sols naturels, ou composés artificiellement, de silice, calcaire et kaolin, ensemencés ou non de végétaux, la propriété de s'enrichir en azote assimilable. Les sols nus pourvus de matières organiques, et ceux-là seulement qui en sont pourvus, fixent l'azote libre ou ammoniacal de l'atmosphère, et la matière humique est une condition nécessaire de cette fixation [1].

Il vient de montrer aussi que, dans les sols ensemencés, la végétation constitue un mode de fixation de l'azote qui s'ajoute au précédent si ces sols sont munis de matière organique, et qui, jusqu'à un certain point, peut suppléer à celle-ci dans les sols qui n'en contiennent pas initialement. Avant que personne eût songé au rôle des algues dans la fertilisation des terres, il a montré que les algues monocellulaires, et certainement d'autres êtres aérobies jouent un rôle dans la fertilisation du sol par fixation d'azote et

[1] Comptes-Rendus t. CVI, p. 751, 863, 911, 1098, 1174, 1232 et 1605; t. CXIII, p. 128.

que, quelle que soit l'origine de cet élément, celui-ci passe à l'état d'azote assimilable dans le sol pourvu d'algues et d'humus, et devient dès lors définitivement utilisable par les végétaux supérieurs [1].

Cette fixation de l'azote par le sol lorsqu'il est muni à sa surface d'organismes monocellulaires et qu'il contient les microbes fixateurs de l'azote libre conformément aux découvertes de Berthelot,— et plus encore le rôle secondaire, mais nécessaire cependant, que jouent dans ce phénomène les matières humiques — s'expliqueraient par un mécanisme très simple.

Les algues, aussi bien que les microbes fixateurs d'azote, trouvent dans l'humus du sol et en général dans les substances organiques des fumures, un aliment qui permet leur efficacité sensible.

Dans un sol dépourvu de toute matière organique, mais qui contient cependant les organismes fixateurs de l'azote, ceux-ci ne peuvent arriver à se développer suffisamment et par conséquent ne peuvent enrichir continuellement le sol en azote. De là — même en dehors des phénomènes d'oxydation, de nitrification et d'excitation des autres actions chimiques, — ce rôle de la matière humique, reconnu depuis longtemps comme favorable par la plupart des agronomes, sinon des chimistes, mais dont l'absolue nécessité, aussi bien que le mode d'action indirect, sont restés douteux ou méconnus jusqu'ici.

Il ne semble donc pas que ce soit grâce surtout à l'absorption directe par les végétaux des matières organiques, ternaires ou quaternaires de l'humus, que les sols doivent leur fertilité. Ce n'est point là le mécanisme principal par lequel les matières humiques des terres et du fumier fertilisent le sol arable.

Et pourtant il demeure impossible de nier *à priori* que quelques-unes des matières humiques du sol ne puissent être directement assimilées par les plantes.

* * *

L'année dernière, à pareille époque, nos cultivateurs se plaignaient amèrement de la baisse croissante des prix du blé; ils annonçaient, sans plus de façon, à qui voulait les entendre, que leur dernière heure était venue. La récolte 1897 ayant été hors de France surtout, une des moins bonnes et des moins considérables qu'on ait vues depuis nombre d'années, les prix viennent

[1] *Ibid.*, t. CVI, 166 et 1253: t. CXIII, p. 120. *Ibid.*, t. CVI, p. 1098 et 1174.

de monter vigoureusement par le simple effet de l'offre et de la demande; hausse opportune s'il en fût, venue juste à temps pour démontrer à nos agriculteurs qu'ils pouvaient encore faire bon vivre et travailler aux champs, même en notre très vieux pays. Nous avons eu en effet la chance exceptionnelle, cette année, de récolter, malgré les mauvaises conditions climatériques, une quantité totale de froment encore assez belle en comparaison des années passées : tandis que le déficit est, dans les pays étrangers de grande production, surtout l'Australie et la Russie, considérable tant par la faiblesse des rendements que par le défaut de qualité du grain. La rareté relative du premier de tous les produits alimentaires a donc amené à nouveau un renchérissement considérable dont le consommateur s'est effrayé tout autant et tout aussi vite que s'en est réjoui le producteur. La spéculation ne paraît pas avoir exercé, d'ailleurs, en ce qui concerne la dernière récolte, une influence marquée sur les cours, et c'est aux simples lois économiques méconnues trop souvent de nos protectionnistes campagnards que ceux-ci se trouvent obligés, une fois de plus, de reconnaître qu'ils doivent cette fois le bénéfice de la hausse [1].

La récolte du blé dans le monde ne se serait élevée, d'après les dernières et les plus récentes évaluations, qu'au chiffre total de 750 à 760 millions d'hectolitres, alors qu'elle avait été de 840 millions 1/2 l'année dernière. Le stock de 100 millions d'hectolitres existant au début de l'année est tombé à environ 55 millions. Les stocks et récoltes donnent à peu près les chiffres suivants : pour 1897, 810 millions d'hectolitres ; pour 1896, 940 millions 1/2 d'hectolitres. La consommation de 1897-1898 pouvant être éva-

---

[1] A la diminution des récoltes de grains, dans le monde, il faudrait ajouter pour tenir compte des diverses causes de la hausse du blé et de la farine, l'abondance des fourrages naturels et leur prix peu élevé. Un quintal de blé fournit environ 70 kilogrammes de farine panifiable et 30 kilogrammes de son et issues qui sont exclusivement consommés par le bétail. Le prix que la meunerie obtient des sons et issues influe nécessairement sur celui de la farine destinée à la confection du pain. Or, si l'on consulte les mercuriales, on constate l'invariabilité presque absolue du prix du son, malgré la hausse de 33 p. 100 environ qu'a subie le blé dans ces derniers temps. L'abondance et la qualité des fourrages verts sont sans aucun doute l'explication de cette anomalie bizarre, au premier abord, de la constance du prix du tiers d'un produit naturel dont les deux autres tiers ont si notablement et si rapidement augmenté de valeur.

luée à 890 millions d'hectolitres, on voit que le déficit sera d'environ 80 millions d'hectolitres [1].

[1] Pour le blé, dont la production est jugée inférieure de 8 p. 100 à celle de l'année dernière, voici, d'après l'une des meilleures statistiques, celle du ministère de l'Agriculture de Hongrie, quelle en est la récolte par pays :

Pays importateurs.

	Production de 1897.	Besoin annuel.	Déficit pour 1897.
	(En millions d'hectolitres.)		
Angleterre	18.50	86 00	67.50
France	95.00	125.00	30.00
Allemagne	38.00	55.00	17.00
Autriche	11 50	32.00	20.50
Italie	36.00	53.00	17.00
Hollande	2.20	8 00	5 80
Suisse	1.45	8.50	7.05
Belgique	7.50	20.00	12.50
Danemark	1.44	2.20	0.76
Suède et Norvège	1.85	4 00	2.15
Espagne	35.50	36.50	1.00
Portugal	2.50	5.00	2 50
Turquie d'Europe	10.00	13.50	3.50
Grèce	0.85	3.00	2.15
Egypte	4.00	5.00	1.00
Algérie	4.50	5.00	0.50
Tripoli	1.10	1.50	0.40
Tunisie	1.70	2.00	0.30
Australie	8.60	9.00	0.40
Total	282.19	474.20	192.01

Pays exportateurs.

	Production de 1897.	Besoin annuel.	Excédent pour 1897.
	(En millions d'hectolitres).		
Russie	111.40	100.00	11.40
Hongrie	34.60	30.00	4.60
Roumanie	15.50	8.00	7.50
Bulgarie	10.50	8.00	2.50
Serbie	2.50	2.00	0.50
Turquie d'Asie	25.00	23 00	2.00
Indes	63.50	62.00	1.50
Etats-Unis	173.50	118.00	55.50
Canada	18.00	10.00	8 00
République argentine	13.00	10.00	3.00
Chili	5.35	4.50	0.85
Total	472.85	375.50	97 35

En même temps que la production du blé s'est trouvée presque partout souffrir des intempéries, on a réduit la surface même cultivée annuellement en froment. Aux Indes, dans la République argentine, en Russie, en Roumanie, en Bulgarie, en Turquie, en Grèce, en Italie, en France même, les terres plantées en blé ont diminué dans une proportion générale de 10 p. 100 environ, par rapport à l'année dernière. Quant aux Etats-Unis, d'après les derniers renseignements du département fédéral de l'agriculture, l'aire des cultures en blé serait restée stationnaire à peu près ; la récolte de 1897 y est évaluée actuellement comme un peu supérieure à celle de 1896, mais comme inférieure à celle des deux années précédentes [1].

De plus, à côté du blé, les autres céréales qui lui peuvent servir de succédanés ou d'accessoires, ont également peu donné. La récolte du seigle a été partout assez minime, sauf en Amérique, et l'on peut évaluer la production totale à 409-414 millions d'hectolitres, contre 474 millions d'hectolitres l'année dernière. Pour l'orge et l'avoine, le déficit n'est pas moins considérable et comme les stocks sont à peu près épuisés, on peut présumer que les demandes seront abondantes pendant toute l'année et qu'on consommera jusqu'à la dernière tonne des provisions [2].

En résumé, la fermeté, qui se manifeste encore à l'heure actuelle sur tous les marchés semble parfaitement justifiée par les faits, d'autant que depuis le décret de 1896 sur l'admission

---

BALANCE

Pays importateurs	282 19	474 20	192.01
— exportateurs	472.85	375.50	97.35
Total	755.04	849.70	— 94.66
Stock approximatif de 1896	55 00		
Récoltes et stocks	810.04		

[1] Nous avons donné avec plus de détail la série des extensions et réductions successives des récoltes du blé dans l'Amérique du Nord, depuis l'époque des grandes mises en culture, dans le *Journal des Economistes*, du 15 février 1897, t. XXIX, p. 195.

[2] Voici le tableau de la production presque certaine de ces céréales :

	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
	(En millions d'hectolitres)			
1896	479	342	1.030	998
1897	410	304	972	939
Déficit de 1897	69	38	58	59

temporaire des blés, le fonctionnement du régime douanier offre un peu plus de sincérité : l'équilibre s'est du moins rétabli à un niveau moins différent entre les marchés français et les marchés étrangers.

En France, d'ailleurs, si l'on a bien vendu ce qu'on a récolté, on a, comme partout, récolté un peu moins que l'an passé. Les emblavures de 1897 ont été chez nous inférieures de 375.492 hectares à celles de 1896, et la récolte du blé est en déficit sur la précédente de 25.145.643 quintaux [1] ; et tandis qu'en 1896, le rendement moyen à l'hectare avait atteint 13 quintaux 48 dépassant de 3 quintaux environ celui des deux autres années, progrès économique réel, le rendement de la présente récolte n'accuse que 10 quintaux 38. C'est, on le voit, un produit brut à l'hectare moyen de 290 francs environ.

En 1896, le rendement étant de 13 quintaux 48, le blé d'autre part ne valait guère que 17 francs l'hectolitre, et le produit brut de l'hectare moyen n'était que de 229 francs. On peut estimer en définitive à 60 francs environ la plus-value que la hausse des prix de blé procure en moyenne cette année à l'agriculture française, par hectare cultivé. Mais s'il y a eu un quart ou un cinquième de récolte en moins sur l'année dernière, le prix total qu'elle réalisera sera-t-il supérieur à celui qu'elle a obtenu en 1896 ?

*
* *

Quant au prix du pain, il n'a guère suivi, depuis quelques années, le prix de vente du blé. Le pain de première qualité valait en 1867 et 1868.0 fr. 45 avec du blé à 34 francs le quintal; en 1879, 0 fr. 43 avec du blé à 33 francs; en 1880, 0 fr. 41 pour du blé à 30 francs, en 1881, 0 fr. 39 pour du blé à 28 fr. 82. Il a été depuis le mois de septembre dernier, à Paris, à 0 fr. 42 et 0 fr. 45 pour du blé à 28 et 29 francs. Or, d'après même la taxe officieuse qui

---

[1] Surfaces ensemencées et récoltes de ces deux dernières campagnes en France d'après l'état de la récolte préparé le mois dernier par le ministère de l'Agriculture (avec la comparaison à l'année 1891) :

Blé

	Surfaces ensemencées (hectares).	Récolte de grains (quintaux)
	—	—
1891......	5.751.844	58.792.693
1896......	6.870.352	92.606.743
1897......	6.494.860	67.461.100

porte à 12 fr. les frais de cuisson, alors que la préfecture ne l'estime qu'à 10 francs, on n'arrive encore qu'au prix de 0,39.

Le renchérissement a donc cette fois encore porté directement comme il arrive toujours sur le consommateur. Tandis que l'agriculteur profite du bénéfice que lui vaut la cherté du pain, l'ouvrier ne comprend guère qu'on lui revende, pour la consommation, proportionnellement *encore plus* cher une denrée de première nécessité, à mesure que le producteur trouve de cette denrée un prix plus rémunérateur sur les marchés de production grâce non-seulement à la hausse générale, mais toujours à des droits de douane fort élevés qui fonctionnent brutalement et aveuglément, quels que soient les prix extérieurs.

L'appellation de « gouvernement du pain cher » aura-t-il été cette fois, un titre à la sympathie publique? Oui et non, selon qu'il s'agit de producteurs *plus* producteurs que consommateurs, ou de consommateurs *plus* producteurs que consommateurs... Voilà un partage d'intérêts qui rendrait les questions d'économie publique singulièrement difficiles à résoudre, si l'on ne savait que c'est toujours, en somme, une mauvaise politique que de protéger une classe d'individus au détriment des autres. « Habiller Pierre en déshabillant Paul » : il est temps de trouver autre chose que cet expédient vieilli, expression toujours exacte du fonctionnement pratique des théories de « protection ».

*
* *

On déplore, en Normandie, la réduction constante des exportations de beurre vers l'Angleterre. Autrefois ce commerce était l'un des premiers débouchés de la production laitière à laquelle se prêtent si bien les magnifiques pâturages de nos côtes Nord-Ouest[1].

Aujourd'hui, — des statistiques significatives à cet égard ont déjà été publiées ici même, — la margarine altératrice a, peu à peu, rendu dans l'opinion anglaise le terme de « french Butter » synonyme de produit sophistiqué. Au lieu d'afficher comme réclame aux devantures du « Normandy Butter », nous avons cons-

---

[1] A ceux qui après avoir été charmés par les riants aspects des pays de Normandie, voudraient se rendre compte des causes agronomiques de leur richesse, — qu'il faudrait encore bien des progrès insoupçonnés par l'apathie normande pour mettre complètement en valeur. — nous ne saurions recommander de meilleure étude que celle des articles de M. Henri Hitier sur le Pays d'Auge, dans le *Journal d'Agriculture pratique* n[os] 35 du 2 septembre et suivants.

taté bien des fois en ces dernières années, que les marchands de Londres, Brighton, Southampton, Bristol, etc., prenaient soin maintenant pour se conserver leur clientèle de lui garantir au contraire qu'il n'entre plus chez eux une once de beurre normand : « No Normandy butter sold here », voilà ce qu'on voit aujourd'hui à toutes les boutiques.

Sans doute Messieurs les acheteurs-exportateurs établis à Valognes, Isigny, Carentan, — on pourrait les nommer, il n'y en a que quatre ou cinq, que tout le monde connaît dans la région, — ont pu réaliser une rapide fortune en écoulant subitement à la faveur de la réputation certes bien méritée du vrai « beurre d'Isigny » le mélange hétéroclite obtenu du malaxage d'un peu de petit lait avec beaucoup de graisses inférieures. Mais ces gens ont, du même coup qu'ils faisaient fortune, ruiné le marché; inutile d'essayer d'introduire aujourd'hui quelques kilos de bon beurre français à Southampton ou à Weymouth, ils seraient moins cotés qu'aux Halles de Paris.

Je remarquais, il y a deux mois, en traversant le pittoresque Val de Saire, de la pointe de la Hougue à Cherbourg, de nombreux avis, signés d'un nom connu d'armateurs de cette ville, informant les cultivateurs que cette maison achèterait et récolterait dans tout le nord de la Manche, à partir du présent mois de novembre, le *lait* pur non écrémé, « pour l'exportation directe en Angleterre ». L'initiative d'une pareille entreprise est des plus intéressantes au moment où périclite l'industrie du beurre d'exportation. Pour que sa réussite assure un débouché durable à la production laitière, tout dépend assurément de l'habileté commerciale, de l'honnêteté et de la régularité avec lesquelles sera conduit et exploité le nouveau service.

J'ai appris à Cherbourg qu'il serait assuré par trois steamers neufs, à passagers et marchandises, à marche rapide, entre ce port et Weymouth. Cette traversée n'altère point le lait qui, pasteurisé avant son embarquement, placé dans des bidons bien préparés, se conserve frais deux jours environ en été, quatre à cinq jours en hiver, gardant toutes ses qualités de saveur tant prisées par nos voisins d'outre-Manche.

Ceux-ci font, on le sait, une consommation de lait considérable, le prenant soit pur, soit mélangé avec leur thé et leur café. Pour un grand nombre, il est la boisson exclusive.

Le chiffre minimum de lait devant être fourni quotidiennement à l'Angleterre à partir du 1er novembre, est de 50.000 litres. Au 1er mars 1898, il atteindra 112.000 litres et l'on compte que ce

chiffre élevé sera dépassé. Le lait doit être vendu directement sur les marchés de Londres comme « lait à consommer ».

La création, qui paraît bien comprise, de ce débouché nouveau, ne saurait être d'autre part une source de richesse pour les cultivateurs et les éleveurs, que s'ils apportent à la livraison du lait un soin, une régularité et une... conscience sur lesquelles il est toujours difficile de compter entièrement. Quoiqu'il en soit, la Société commerciale passera avec les producteurs des contrats d'une durée de cinq ans, stipulant un minimum de livraison pour chaque saison, et obligeant le fournisseur à ne vendre ni lait ni beurre à des tiers ; l'engagement pouvant être résilié d'ailleurs à toute époque, et sans indemnité, par la société seulement.

Le lait doit être doux, frais, absolument pur, fourni « loyalement dans les meilleures conditions ». Il sera pris tous les jours pendant l'hiver et deux fois par jour pendant l'été à un certain nombre d'endroits fixés où il aura dû être apporté par le vendeur, sur le passage des voitures de la société, lequel aura lieu à des heures bien déterminées, rapportant des bidons vides en remplacement des pleins qu'elles en sortiront.

On doit souhaiter le succès, n'est-il point vrai, aux trop rares tentatives faites, comme celle-ci, pour ouvrir un débouché nouveau — il y en aurait tant si seulement nous les voulions chercher quelque peu — à la richesse et à l'activité de notre pays ?

*
* *

Le général Galliéni, gouverneur général de Madagascar, à qui la France doit la pacification relative de la grande île africaine, s'applique dès à présent, avec le génie pratique, l'énergie et la persévérance dont il a donné plus d'une preuve, à la mise en valeur du sol immense dont nous sommes aujourd'hui maîtres ou à peu près.

Madagascar est-elle colonisable utilement et économiquement ? La culture et l'élevage y peuvent-ils rendre, dans un avenir assez prochain, l'intérêt du capital et du travail que notre race y pourra dépenser ? Le général Galliéni croit que les richesses renfermées dans le sous-sol et les produits des forêts, essences précieuses, caoutchouc, cire, gomme, seront de longtemps encore, l'objet des affaires les plus importantes, et pourront alimenter même quelques industries locales. Mais, dans un certain nombre de régions, l'agriculture semble devoir assurer la mise en valeur complète du pays : les résultats donnés par les plantations existantes, la réussite des essais tentés pour certaines cultures, permettent d'affirmer, après

avoir lu le Rapport du gouverneur général, que les entreprises agricoles peuvent être la source de sérieux bénéfices.

Sur les côtes, et notamment sur la côte orientale, qui a toujours été préférée par les colons, le sol est d'une réelle fertilité et propre à la culture des riches produits tropicaux. La côte occidentale est moins favorisée ; elle manque d'eau, mais il serait facile d'utiliser les nombreuses rivières qui traversent les immenses plaines de ces régions, propres à l'élevage des bestiaux, pour y cultiver la canne à sucre, le café, le coton, etc. Le café, le cacao, le girofle viennent fort bien dans les vallées de la province de Fort-Dauphin. Ces côtes sont toutefois, l'une et l'autre, peu salubres et la température élevée ne permet pas aux colons le travail manuel ; ils doivent se borner à surveiller les ouvriers, et s'ils s'astreignent aux mesures hygiéniques élémentaires qu'il y a lieu d'observer dans tous les pays chauds, leur santé courra peu de risques. Ils doivent surtout s'installer confortablement et construire leurs habitations à l'abri de l'humidité et des exhalaisons malsaines.

Mais les Européens — c'est là le grand point, dit le gouverneur général, — s'ils n'y peuvent travailler manuellement, peuvent fort bien y *vivre*, à condition d'y construire des abris salubres et d'y mener l'existence saine essentielle aux pays chauds. Les logis doivent, autant que possible, être bâtis sur une petite élévation de terrain et éloignés des marécages. Judicieusement orientés, bien aérés, protégés contre les rayons du soleil par de vastes vérandas ; ils offriront ainsi toutes les conditions d'hygiène désirables.

On peut évaluer à une somme variant de 3 à 4.000 francs, selon que la famille est plus ou moins nombreuse, et en y comprenant les dépendances, une maison construite dans ces conditions. Il y a lieu de remarquer que les installations confortables sont surtout nécessaires à la santé des enfants, qu'il faut protéger contre l'anémie. La culture maraîchère, autour de la maison coloniale peut, avec des soins, fournir au colon, pendant toute l'année, les légumes verts qui ont une influence si salutaire. Puis viendront à croître, par le travail des noirs sous l'œil du maître européen, les plantes tropicales qui peuvent seules assurer au colon de la côte, après plusieurs années d'efforts persévérants, de sérieux bénéfices. Il ne pourra jamais d'ailleurs tenter cette culture que s'il dispose d'un capital lui permettant de s'installer convenablement, d'organiser ses plantations et de satisfaire à tous ses besoins, en attendant les premiers résultats, c'est-à-dire au moins cinq ou six ans.

Quant aux régions diverses de la grande île, on sait que les plus fertiles sont les provinces de Vohemar, Tamatave, Mananjary et Fort-Dauphin, qui paraissent propres à tous les genres de plantations des pays chauds. Dans l'Emyrne, les régions centrales jouissent d'un climat tempéré et le colon peut se livrer à des travaux matériels, mais le sol n'a pas la même fertilité et un labeur assidu assurera seul le succès. De l'aveu du général Galliéni, il y a lieu d'attendre le résultat des expériences en cours avant d'encourager l'établissement de grandes entreprises agricoles sur les hauts plateaux. La culture du café, du coton, de la vigne et du blé dans le jardin d'essai de Tananarive a sans doute donné de bons résultats, mais ce ne sont que des essais, et l'absence ou le mauvais état des voies de communication rendra pendant quelque temps encore, dans les régions centrales, bien que les plus saines, l'installation des émigrants très coûteuse ; ils doivent, par conséquent posséder pour s'établir là plus qu'ailleurs encore, des ressources suffisantes pour qu'au début de leur établissement ils ne se trouvent pas aux prises avec des difficultés de tout genre dont leur moral se ressentirait fatalement.

L'élevage des bestiaux est, sur les plateaux, l'industrie principale des Malgaches. Avant la conquête, ils exportaient annuellement plus de 15.000 bœufs à Maurice, à la Réunion, sur la côte du Mozambique et au Transvaal. La constitution d'un troupeau peut être faite à peu de frais : les génisses coûtent de 30 à 40 francs ; les jeunes bœufs 20 francs ; les veaux, de 5 à 10 francs, et les taureaux de 50 à 60 francs. Les régions les plus propices à l'élevage des bœufs sont celles de Diégo-Suarez, Vohemar, Fénérife, Foulpointe, Tamatave, Vatomandry, Mananjary et Fort-Dauphin. Les éleveurs trouveront également des terrains propices de Morondava au cap Sainte-Marie, sur la côte occidentale.

L'élevage des porcs est bien développé dans la région centrale, notamment en Imérina et dans le Betsileo ; le maïs, les patates, le manioc assurent, à peu de frais, la nourriture de ces animaux. Les chèvres sont peu nombreuses ; on n'en trouve guère chez les Sakalaves, mais elles vivent fort bien sur les hauts plateaux.

Le mouton de Madagascar, très abondant aux environs de Tananarive, ne donne pas de laine, et sa viande est médiocre ; il vaut en moyenne 4 francs, et les peaux de 20 à 35 francs le cent.

L'élevage des chevaux, ânes et mulets, a fait l'objet d'une étude spéciale du chef du service vétérinaire du corps d'occupation ; les exemples qu'il a eus sous les yeux témoignent amplement de la vitalité de l'espèce chevaline et de son aptitude à s'acclimater sur

les hauts plateaux. La « race de Tarbes » conviendrait particulièrement en se limitant à des tailles de 1 m. 48 à 1 m. 49, de façon à pouvoir utiliser l'élément indigène et à réaliser un type uniforme de cheval de service.

Le cheval a été importé à Madagascar au commencement de ce siècle. Le recensement qui a été fait au mois de mars dernier accuse 367 têtes seulement. Les sujets à importer aujourd'hui devront avoir de bons pieds, des membres solides, des aplombs réguliers, un garrot dégagé et plus haut que l'arrière-main, c'est-à-dire une conformation de cheval de selle, qui peut se prêter à n'importe quelle utilisation, tandis que l'inverse n'est pas exact. Les robes foncées, même gris très foncé, sont préférables, avec le moins de balzanes et de blanc possible. Il va sans dire qu'il ne faut pas importer le plus petit vice constitutionnel ou rédhibitoire.

Les pâturages sont à créer entièrement avec des plantes d'origine française ou exotique ; l'orge et l'avoine réussiraient sur les hauts plateaux au même titre que le blé ; leur culture doit être encouragée. L'éleveur devra choisir un terrain moitié vallée, moitié coteau, qui bénéficie soit du voisinage d'un cours d'eau, soit des irrigations, et qui, lors des submersions pluviales, se prête à un refuge, à un déplacement des animaux vers les hauteurs.

Sur les côtes, la production chevaline a, par contre, peu de chances d'aboutir. Il faut se borner jusqu'à présent, pour ces régions, à l'énumération des cultures fort nombreuses mais encore peu expérimentées qui peuvent, climatériquement parlant, y réussir.

La canne à sucre, le café, la cacaoyer, le giroflier, le poivrier, la badiane, le cocotier, le maïs, le manioc, le thé, le vanillier, les plantes oléagineuses, le pavot, le tabac, la ramie, le chanvre, l'indigo, le coton, l'aloès, la vigne, les plantes maraîchères, les pommes de terre, les pois du Cap, le mûrier, l'oranger, le blé et le riz, parmi les principales plantes des pays chauds, trouvent dans les diverses régions de l'île de Madagascar la température et le sol qui leur conviennent. Un jardin d'essai a été créé par le général Galliéni à Nanisana, dans le but de renseigner les colons et les indigènes sur toutes les questions intéressant l'agriculture à un titre quelconque, mais cette création est encore de date trop récente pour avoir donné des résultats appréciables. Le gouverneur général espère cependant, au moyen des expériences poursuivies à Nanisana par les habiles ingénieurs agronomes auxquels

la station d'essai a été confiée, parvenir avec le temps à résoudre le « problème agricole malgache » qui comprend trois points principaux, les suivants.

Il s'agit, en effet, de trouver d'abord un ou plusieurs systèmes de culture fournissant à la colonie les produits les plus indispensables, pain et vin.

Puis il faudra rechercher et essayer les cultures dont les produits auront un débouché local assez important pour permettre la mise en valeur d'une grande partie des terres d'Émyrne.

Enfin, parmi les produits agricoles que l'Europe demande à ses colonies, il reste à dégager ceux qui, après avoir été grevés des frais de transport jusqu'à la côte, pourront, aujourd'hui ou plus tard, supporter sans désavantage la concurrence étrangère.

LOUIS DE TOURVILLE.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes :* Concurrence et chômage. Nos rivaux, nos charges, notre routine. L'enseignement de l'agriculture. Qui exploitera la Chine ? La hausse du blé et la baisse de l'argent, la mort du bimétallisme. — *Le Correspondant :* La future surpopulation du globe. — L'alcoolisme, ses causes et ses remèdes. Les caisses d'épargne scolaires et le crédit agricole. La crise agricole, la condition passée et présente des paysans. — *Nouvelle Revue :* L'instruction publique contribue-t-elle au progrès ? Contre l'annualité des budgets. — *Revue britannique :* Les végétariens des États Unis. — *Revue de Paris :* Les syndicats agricoles. — *La Réforme sociale :* Les chrétiens français contre l'alcoolisme. — *L'Association catholique :* Les dogmes sociaux. — *Journal de la société de statistique de Paris :* Les bénéfices comparés du travail et du capital. — *Revue d'Économie politique :* Définition de la participation aux bénéfices. — *Revue socialiste :* La cité socialiste. — *Le Devenir social :* Les conditions économiques de la santé. — *L'Humanité nouvelle :* La conception matérialiste de l'histoire. La question religieuse. — *La Revue philanthropique :* Le mot et la chose, faut-il faire des enfants ?

La grande industrie paraît donner tant de profits aux peuples qui s'y sont livrés jusqu'à ce jour, que tout le monde veut se lancer dans cette voie. Ce ne sont plus seulement les nations civilisées de l'Europe, qui luttent à qui dominera, c'est-à-dire à qui exportera le plus et importera le moins. La concurrence se généralise : les peuples nouveaux ou rajeunis entrent en scène et, non seulement ils entendent se passer des produits européens et se suffire à eux-mêmes, mais ils prétendent nous battre dans nos propres foyers, nous inonder de leurs exportations sans rien recevoir en échange. M. Paul d'Estournelles de Constant considère cet état de choses comme un grand péril pour la vieille Europe, et se demande sérieusement, que dis-je ? anxieusement si ladite Europe est capable de résister à ce péril de la concur-

rence (*Revue des Deux Mondes* du 15 juillet). A cette occasion, le savant député émet des aphorismes qui ne paraissent pas dénoter une profonde connaissance des lois économiques.

« Il est clair, dit-il, que la machine devient avec la chimie l'agent d'une surproduction inquiétante. » Inquiétante, en effet, si les produits n'étaient pas faits pour être consommés, si tous les besoins étaient satisfaits et si l'imagination humaine était impuissante à en inventer de nouveaux ; mais les particuliers n'en sont pas là et les gouvernements encore moins, et, tant qu'on n'y sera pas arrivé, la surproduction n'aura rien d'inquiétant.

« La concurrence, continue M. d'Estournelles, a servi l'Europe aussi longtemps que les contrées lointaines se sont bornées à nous envoyer de l'argent et de l'or, à nous vendre des produits exotiques en échange de nos marchandises ; mais la concurrence va ruiner l'Europe à présent que ces mêmes contrées lointaines vendent en masse et à vil prix tout ce que notre agriculture et notre industrie produisent à grands frais. Nous ne pourrons pas soutenir la concurrence contre nos jeunes rivaux, aujourd'hui qu'ils sont outillés, pas plus que ces jeunes rivaux n'ont pu soutenir la nôtre auparavant. »

Remarquez la contradiction : nos jeunes rivaux n'ont pu soutenir notre concurrence. Comment donc sont-ils parvenus à s'émanciper et à rivaliser avec nous ? Évidemment, notre concurrence leur était au moins aussi profitable qu'à nous, et il en sera de même de la leur à notre égard. En effet, ou ils nous vendront leurs produits à vil prix, mais, toujours est-il qu'ils prendront des nôtres en échange ; ou ils nous les donneront, et l'on ne voit pas ce qu'une pareille concurrence aurait de redoutable.

Ce que dit M. d'Estournelles de *nos charges*, *notre routine*, vaut mieux que ce qui se rapporte à *nos rivaux*. Nos dettes (État, départements et communes) montent à environ 36 milliards. Notre budget s'élève à près de 3 milliards 1/2. « Nos dépenses (publiques) ont doublé alors que notre population n'augmente pas ; elles pèsent donc d'autant plus lourdement sur chaque contribuable imposé pour deux. » Ne serait-ce pas là la vraie source de notre décadence économique ? Ou ces charges tournent au profit des contribuables, et alors il n'y a qu'à s'en louer ; ou elles tournent à leur détriment, dans ce cas, elles s'ajoutent à leurs frais de production, et voilà pourquoi nos rivaux trouvent préférable de fabriquer eux-mêmes les articles qu'ils nous achetaient autrefois, que de nous payer leur valeur courante majorée

de nos impôts. M. d'Estournelles nous promet une étude subséquente traitant des remèdes propres à nous relever de notre situation présente; nous l'engageons à creuser cette question : nos impôts, c'est-à-dire les attributions de l'État auxquelles ils sont destinés à faire face, retombent-ils en pluie fertilisante sur les contribuables ? Sinon, que faire ?

— « Durant de longues années, l'agriculture fut prospère en France. Il était inutile de l'enseigner : on la savait. Ce qu'il nous plaît aujourd'hui, grands savants que nous sommes, d'appeler la « routine, » était un art discret né de pratiques séculaires et enrichi des fruits de l'expérience. » M. Alphonse de Calonne, de qui nous copions ces lignes, constate (*Revue des Deux Mondes* du 15 août), que les choses sont bien changées : l'agriculture végète misérablement. « L'agriculture souffre de causes diverses : de la concurrence étrangère, des 25 p. 100 d'impôts qu'elle paie au Trésor, de l'insuffisance des capitaux, etc. » Pour y remédier, l'État, dans son inépuisable sollicitude, a organisé l'enseignement de l'agriculture, et M. de Calonne nous trace une esquisse de l'état actuel de cet enseignement.

En outre des écoles nationales à tous les degrés : Institut agronomique, écoles régionales, écoles pratiques, fermes-écoles, etc., l'État a créé 5 chaires de chimie agricole adjointes aux cours des Facultés des sciences; 90 chaires départementales; 70 chaires spéciales d'arrondissement; 1 cours d'agriculture dans chacune des écoles normales primaires; 101 cours dans les lycées, collèges, écoles primaires supérieures. Il a encore fondé des stations agronomiques et ouvert des champs d'expériences dans presque tous les départements.

Si tant de science soulageait les agriculteurs des impôts qui les écrasent et leur procurait les capitaux dont ils sont dépourvus, l'agriculture ne tarderait pas à redevenir prospère ; si non, à quoi tout cet appareil sert-il ?

L'Institut agronomique, qui exerce l'agriculture théoriquement en plein Paris, ne possède pour ses trois années de cours que 200 élèves. Les 6 écoles nationales et régionales réunissent 595 élèves : total, environ 800; pendant que l'étude du droit absorbe 8.776 étudiants ; la médecine, 7.728 ; la pharmacie, 2.653, et la candidature aux licences de lettres et de sciences, 5.032 ; en tout 24.194, chiffres de l'année 1893.

Ce chiffre minime d'étudiants en agriculture est encore trop élevé, puisque les charges sont excessives, les capitaux manquent, cette industrie « ne paie pas », comme diraient les améri-

cains. La preuve, c'est que la plupart des élèves sortants deviennent fonctionnaires et non agriculteurs : ingénieurs des forêts, officiers des haras, professeurs à tous les degrés.

M. de Calonne estime, en présence des résultats obtenus, que l'État est incapable d'organiser un enseignement agricole sérieux; c'est de l'initiative privée, ajoute-t-il, qu'il faut solliciter ce bienfait. L'auteur nous expose ensuite les efforts déjà faits et les résultats obtenus par l'initiative privée, laquelle se personnifie dans diverses congrégations religieuses : frères de la doctrine chrétienne, frères de Lamennais. Car les laïques se gardent bien de rien entreprendre en ce domaine comme dans les autres; ils attendent tout de leur Provideuce : l'État; ils sont plus cléricaux en leur genre que tous les autres cléricaux réunis.

— Depuis quelques années on nous menace de l'invasion chinoise. La Chine, sortie enfin de son sommeil séculaire, va entrer dans le concert économique et inonder l'Europe de ses produits, voire même de ses hommes. M. René Pinon ne croit pas à ce danger (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre). Les Chinois. dit-il, sont tous, ou de petits propriétaires, ou de petits commerçants, ou des ouvriers accomplissant, avec une inlassable patience, les plus humbles besognes. Or, l'histoire n'offre pas d'exemple d'une invasion faite par un peuple de petits propriétaires et de petits commerçants. Le danger n'est donc pas là, et il s'agit au contraire de savoir « qui exploitera la Chine. »

L'Angleterre ne demanderait pas mieux, mais la fière Albion n'a jamais été sympathique aux Célestes et elle l'est de moins en moins. La Russie porte aussi ses vues de ce côté : là est la principale raison d'être du transsibérien auquel elle travaille si activement. Mais M. Pinon est d'avis que ce n'est pas encore l'empire des tzars qui exploitera la Chine. « C'est en Asie même, dit-il, que la Russie a rencontré son adversaire le plus dangereux, le Japon. » Les Japonais doivent aux Chinois leur civilisation ; ils ont avec eux de grandes affinités ; mais ils sont plus entreprenants; or, la fortune sourit volontiers aux audacieux. Déjà les Japonais sont plus d'à moitié européanisés et ils le seront tout à fait avant que les chemins de fer russes pénètrent en Chine.

« La mise en valeur de la Chine par les Japonais sera un fait accompli à l'heure où, dans cinq ans, les wagons russes pénétreront jusqu'à Hemkow... Les Japonais joueront en Chine le rôle des Anglais dans l'Inde ; répandus dans tout le pays, ils seront partout maîtres et directeurs ; avec la main d'œuvre chinoise, ils exploiteront les capitaux chinois; ils feront du pays tout entier

un centre de production intense. Mais s'ils modifient la physionomie du sol, ils ne changeront pas le caractère des habitants ; les Célestes assisteront, intéressés, mais apathiques à la transformation de leur antique patrie. » Qui vivra verra.

M. Pinon assure que cette solution sera très profitable à la France : « La mise en valeur de la Chine par les Japonais peut être pour nos colonies d'Indo-Chine un élément sérieux de prospérité : nous pouvons prendre par le Sud, comme la Russie par le Nord, notre part dans l'exploitation du Céleste-Empire. »

— Les bimétallistes soutiennent qu'il y a relation intime entre la baisse des prix, notamment du blé, et la baisse de l'argent, et, conséquemment, que le remède fondamental à la crise agricole consisterait dans le retour à leur système monétaire. La hausse récente du blé, pendant que l'argent continue de baisser, a démontré expérimentalement, ce que la raison et même le simple bon sens enseignaient déjà, qu'il n'y a aucun rapport nécessaire entre ces deux phénomènes. M. Raphael-Georges Lévy met ce fait en évidence dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre, et profite de l'occasion pour montrer que la spéculation n'est point ce vautour que l'on suppose, que les spéculateurs travaillent dans l'intérêt du producteur et dans celui du consommateur, en débarrassant l'un des produits surabondants pour les mettre à la portée de l'autre, qui en a besoin.

« Les accusations banales lancées de nouveau contre la spéculation sont le contre-pied exact de la vérité. Non seulement ce n'est pas elle qui a fait monter le prix du blé, mais on peut affirmer que, sans elle, le prix du blé en serait arrivé en quelques semaines à des hauteurs telles que l'émotion du public se fût transformée en panique et aurait contraint le ministère à réduire ou supprimer le droit d'entrée de 7 francs, au grand dommage de l'agriculture. » M. R.-G. Lévy estime que les cours du blé se maintiendront désormais jusqu'à la campagne prochaine, grâce à l'infâme spéculation, et cela indépendamment de tout ce qui se produira sur le marché du métal argent.

On est quelquefois tenté de croire que la roue du progrès tourne sur place. Les mêmes questions reviennent périodiquement en haut, retombent dans le troisième dessous pour remonter encore. C'est ainsi que le problème de la surpopulation du globe vient d'être posé de nouveau par le général Brialmont, dont M. de Nadaillac expose et discute les arguments dans le *Correspondant*. Voici la thèse :

En 1882, la population du globe montait à 1.392 millions d'habitants; en 1890, elle s'élevait à 1.480 millions, soit, en huit ans, une augmentation de 88 millions, ou 6,3 p. 100. Si l'on calcule sur cette base, la population totale s'élèvera à 27 milliards, — double du nombre d'hectares que contient la surface non immergée du globe, — en 2282. La terre suffira-t-elle pour fournir les subsistances à un si grand nombre d'habitants? Le général Brialmont ne le croit pas et il s'inquiète du triste et déplorable état dans lequel se trouveront nos sous-arrière-petits neveux.

M. de Nadaillac convient que, si la population continue à s'accroître dans les proportions que nous voyons, si les conditions actuelles des sociétés humaines se maintiennent, il arrivera fatalement une époque où la terre sera inhabitable pour ceux appelés en trop grand nombre à la peupler. MAIS, ajoute l'auteur, qui peut dire si les conditions actuelles de nos sociétés se maintiendront, qui peut dire si d'autres conditions moins favorables à la progression démographique ne les remplaceront pas, et s'il ne faudra pas profondément modifier les conclusions qui découlent de ce qui est aujourd'hui?

On voit que c'est une question de SI et de MAIS.

M. de Nadaillac observe avec raison que si — toujours — le taux indiqué du progrès de la population était une loi naturelle, comme le suppose M. Brialmont, il y a longtemps que l'effet prédit serait un fait accompli. Il ne s'est pas réalisé dans le passé, pourquoi se réaliserait-il dans l'avenir? Il y a donc des causes diverses qui concourent au progrès plus ou moins rapide et même au recul de la population. L'histoire et la statistique nous présentent une foule de faits qui démentent ces prévisions pessimistes d'un excès de population.

« Dieu, conclut M. de Nadaillac, Dieu n'a pas créé l'homme, il ne l'a pas doué du merveilleux génie qui éclate dans ses œuvres, il ne lui a pas donné l'empire de ce glorieux univers dans lequel nous vivons; il ne lui a pas dit : Croissez et multipliez, pour le condamner soit à une triste stérilité, soit à une si cruelle destruction, que son industrie ne peut vaincre, que son génie ne peut atténuer, — l'anéantissement par la faim. — L'affirmer, c'est nier la Providence elle-même, et ce n'est pas par quelques chiffres, si habilement groupés qu'ils puissent être, que l'on saurait y parvenir... C'est là, il est vrai, une conclusion sentimentale qui ne repose sur aucune base scientifique : mais n'en est-il pas de même des affirmations contraires? Les chiffres de nos adversaires, leurs données, sont exclusivement fondés sur des hypothèses. »

Nous pouvons ajouter que la conclusion sentimentale de M. de Nadaillac est beaucoup plus facile à *scientifiser* que celle de ses adversaires. Les obstacles d'ordre physiologique qui entravent le progrès de la population sont déjà nombreux; les obstacles d'ordre psychologique sont encore plus nombreux et plus influents. L'homme a toujours plus manqué à la terre que la terre à l'homme, et il y a de très fortes raisons pour que cela continue.

— M. Vanlaer termine son étude sur l'alcoolisme dans le *Correspondant* du 10 juillet. On y voit que les remèdes essayés jusqu'à ce jour n'ont pas produit de résultats bien satisfaisants.

Aux États-Unis on a fondé des refuges spéciaux pour les buveurs d'habitude; on y jouit de tout le confort et de tous les agréments possibles, ce qui n'est point à dédaigner, on y mène joyeuse vie sans boire, « c'est un traitement qui n'a rien de sévère..., sauf l'abstinence. » Mais « les pensionnaires ont l'habitude de se procurer autant de whisky que bon leur semble, sans autre peine que celle de descendre aux portes de la ville, située juste en dehors des limites de l'asile. »

En Russie, la loi de 1885 a supprimé tous les cabarets, et n'a autorisé la vente en détail de l'eau-de-vie que dans les établissements où l'on sert à manger, les *traktirs*. « Du jour au lendemain on vit les campagnes se couvrir de *traktirs* nouveaux, établis précisément dans les cabarets de la veille. »

En Norvège aussi la loi a voulu lutter contre l'alcool. « On profite largement de toutes les facilités d'éluder la loi, et si peut-être on boit moins d'eau-de-vie, on avale, en revanche, des quantités énormes d'un soi-disant *portvin*, fabriqué à Hambourg, qu'on paie 0 fr. 60 la bouteille, et qui est un breuvage très alcoolique et très malsain. »

Si la loi n'existait pas, le mal serait peut-être encore plus grand? M. Vanlaer ne le pense pas : « La réforme radicale que les Norvégiens ont entreprise paraissait d'autant moins nécessaire chez eux, que le cabaret y était déjà, pour ainsi dire, moralisé, placé sous la surveillance et sous la direction des sociétés philanthropiques. » Quand nous disons aux *nomolâtres* que la loi paralyse l'initiative privée, ils ne veulent pas nous croire.

Et en France? On a fait peu de chose, mais on parle de revenir au régime d'autorisation des cabarets pour en restreindre le nombre. « L'autorisation, dit M. Vanlaer, veut une puissance, qui non seulement soit assez juste pour la donner à propos, mais encore assez forte pour la refuser quand il faut. Or cette puissance n'existe plus. »

M. Vanlaer ne voit guère de salut que dans les sociétés de tempérance. « On ne peut espérer triompher d'un mal, dit-il, qu'en s'attaquant à sa cause. Or la cause de l'alcoolisme est morale. Si l'homme va chercher dans l'alcool une excitation passagère, un instant d'oubli, c'est qu'il ne connaît pas les effets du poison ou qu'il est trop faible pour s'en détourner. Eclairer son ignorance, fortifier sa faiblesse, c'est l'objet de l'éducation anti-alcoolique, que les sociétés de tempérance ont été presque seules jusqu'ici à entreprendre. »

Ce n'est pas seulement, croyons-nous, des conseils qu'il faut, c'est d'exemple qu'il faut prêcher, et c'est d'en haut que doit venir cet exemple. Tant qu'on verra les grands cafés ouverts toute la nuit pour les riches, il ne faut pas espérer que les pauvres déserteront leurs assommoirs. Et cet exemple d'en haut, ce ne sont pas des lois ou des règlements de police qui peuvent le faire donner, il faut que cela vienne de l'initiative privée. De ce côté, les sociétés de tempérance auraient peut-être quelque chose à faire.

— Les Français sont de grands épargneurs devant le Seigneur. Il y a longtemps qu'on leur reconnaît cette qualité, mais elle n'a jamais été poussée à un si haut degré que de nos jours. En 1874, il n'y avait encore que sept caisses d'épargne scolaires; or, voici, d'après M. Delorme, dans le *Correspondant* du 25 juillet, la progression qu'elles ont suivie :

Au 15 janvier.	Nombre des caisses d'épargne scolaires écoles.	Nombre des écoliers épargnants livrets.	Total des épargnes en dépôt francs.
en 1877....	8.033	176.040	2.984.352
1879....	10.440	224.200	3.602.621
1881....	14.372	302.841	6.403 773
1883....	19.433	395.869	9.074.583
1885....	23.222	488.624	11.285.046
1886....	23.980	491.160	11.934.268

Autrefois, les bons exemples descendaient des parents aux enfants; aujourd'hui c'est l'inverse, « l'extension des caisses d'épargne scolaires a montré aux parents, par l'exemple de leurs enfants, les bienfaits de l'épargne. » Ce sont les rapports du ministère du commerce qui disent cela. Grâce à cette féconde propagande, l'épargne générale a suivi la progression suivante « sans précédent dans nos annales et sans égale dans l'histoire des caisses d'épargne de tous pays ».

	Livrets.	Millions de francs.
1875.....	2.365.567	660
1876.....	2.625.200	769
1877.....	2.628.263	863
1878.....	3.173.721	1.016
1879.....	3.507.711	1.154
1880.....	3.841.104	1.280
1881.....	4.199.228	1.409

M. Delorme considère l'exercice de l'épargne dans l'école comme un apprentissage des vertus d'ordre, de possession de soi, de prévoyance.

Si, comme le croit Aristote, la vertu est un juste milieu entre deux vices opposés ; si, comme le dit Montaigne, toute vertu a ses limites, lesquelles dépassées on se trouve dans le train du vice, il se pourrait bien que nous approchions de cette limite où la vertu de l'épargne cotoierait le vice ; mais n'insistons pas. Disons seulement que l'épargne n'est qu'une demi-vertu. Ce n'est pas tout que d'épargner, l'essentiel est d'utiliser les épargnes ; or, quel usage en faisons nous !... Nous les confions à l'État, et puis, nous sommes tout étonnés que l'agriculture, que l'industrie, que le commerce manquent de capitaux, et nous réclamons du dit État l'organisation du crédit sous toutes ses formes, c'est-à-dire que nous lui demandons de nous rendre de la main gauche ce que nous lui avons mis si généreusement dans la main droite. Et nous avons la naïveté de croire que ce *circulus* peut se faire sans coulage.

— L'époque du renouvellement de la Chambre approche et les députés ne veulent laisser échapper aucune occasion de préparer leur réélection. C'est pour cela, dit-on, qu'ils se sont occupés de la crise agricole et qu'il s'en occuperont encore. Les partis s'accusent réciproquement d'être les auteurs du mal dont souffre l'agriculture et chacun d'eux promet le meilleur remède et au meilleur compte, pourvu qu'on le mette au pouvoir. M. Adolphe Lair envisage la question à un tout autre point de vue, dans le *Correspondant* du 10 septembre. Pour lui, il n'est pas vrai que les paysans et les propriétaires soient si misérables qu'on le dit, et qu'ils n'aient en rien profité des progrès modernes.

L'habitation et le mobilier se sont transformés ; ce n'est pas seulement le bien-être, c'est le luxe qui a pénétré dans les campagnes. La nourriture a changé. Autrefois, on ne mangeait que du pain noir, on ne mange plus que du pain blanc ; la viande de boucherie ne paraissait sur la table qu'aux fêtes carillonnées,

et encore... elle fait maintenant partie de l'ordinaire. L'amélioration n'est pas moins sensible pour le vêtement et le linge de corps et de table. Il faut n'être jamais sorti de Paris, de la Chambre et de ses couloirs pour ignorer cela.

Les paysans n'en sont pas plus forts ni plus vaillants pour cela. Autrefois, le paysan était grand marcheur, c'est la campagne qui fournissait ces troupiers qui gagnaient les batailles avec leurs jambes. « On les chercherait vainement aujourd'hui, dit M. Lair. Nos paysans ne voyagent plus qu'en voiture. Aussi tous les généraux ont-ils constaté sur ce point la déchéance de nos troupes ».

En résumé, depuis un demi-siècle, le cultivateur n'a cessé d'augmenter volontairement ses dépenses, pendant que ses recettes diminuaient avec la même régularité. « Dans beaucoup de familles, la vie simple et patriarcale d'autrefois a fait place à un luxe excessif qui est trop souvent une cause de gène, parfois de ruine, toujours un mauvais exemple ».

La condition des valets de ferme et des journaliers ne s'est pas moins améliorée que celle des maîtres, et les ouvriers ruraux gagnent de meilleures journées que la plèbe intellectuelle qui *socialise* dans les villes.

S'il y a crise agricole, elle est donc moins due à la concurrence étrangère qu'à « la fièvre de la jouissance, au dégoût du travail, à l'aspiration malsaine et à moitié inconsciente à je ne sais quel moyen plus commode de s'enrichir ».

Le principal remède est donc sous notre main : il consisterait à modérer ses désirs, à régler ses dépenses sur ses moyens. M. Lair ne croit pas que cela se puisse sans le retour à la religion, et à la religion catholique. Il suppose ainsi que dans aucune autre religion on n'a jamais pu et l'on ne pourra jamais régler sa vie. L'histoire est là, heureusement, pour infirmer cette hypothèse. Je dis heureusement, car, si le retour à l'Eglise était de nécessité absolue et s'il ne se faisait pas, tout serait désespéré.

Les Académies mettent chaque année de nombreuses questions au concours. M. A. Elbert leur conseille, dans la *Nouvelle Revue* du 1er août, de proposer la suivante : « Déterminer d'une façon précise les progrès opérés parmi les intelligences actives ou passives par le développement de l'instruction publique en France, telle qu'elle est actuellement comprise ». L'opinion de l'auteur est que ces progrès ont été plutôt négatifs que positifs.

Depuis notre entrée dans l'ère nouvelle de spécial éclairage des

esprits, dit-il, la moyenne de la criminalité n'a fait qu'augmenter, et la perversité et l'égoïsme humain ont revêtu des formes dépassant les plus extravagantes hallucinations. Lisez les faits divers des journaux, lisez les comptes rendus des tribunaux, vous trouverez partout une ingéniosité dans le mal qui atteint des limites jusque-là considérées comme invraisemblables.

Notre jeunesse s'élève froide, calculatrice, raisonneuse et sceptique, indifférente à tout, sauf à l'ambition de parvenir le plus vite et le plus haut avec le moins d'effort possible.

Autrefois, on entrait dans l'enseignement par vocation; maintenant, c'est devenu une carrière dans laquelle l'avenir est assuré sans que la responsabilité soit engagée. Autrefois l'instituteur était responsable de son travail envers les parents, aujourd'hui il ne l'est envers personne, malgré la légion d'inspecteurs et de sous-inspecteurs qui est censée le contrôler.

Tout cela a été dit bien souvent, mais il est toujours bon de le redire. M. Elbert émet le vœu que tous ceux qui sont à même de penser et d'écrire librement prennent cette question en mains et mettent en lumière les pitoyables effets de notre système pédagogique.

Il existe une ligue *pour* l'enseignement ; c'est principalement à son influence que nous devons le régime scolaire actuel ; il serait peut-être temps de créer une autre ligue *contre*.

— C'est un grand travail pour nos législateurs que de voter le budget chaque année, surtout maintenant qu'il est arrivé à un chiffre si élevé. M. Victor Tamburini examine, dans la *Nouvelle Revue* du 15 août, si ce principe de l'annualité des budgets est une condition essentielle à la bonne gestion des finances publiques, ou si l'on pourrait concevoir une organisation financière où les impôts ne seraient pas votés chaque année par le législateur.

Sans remonter au moyen-âge, époque où les budgets étaient votés une fois pour... toujours, jusqu'à ce que les gaspillages royaux et les dettes obligeassent à revoter de nouveaux subsides, M. Tamburini observe que les budgets sont encore aujourd'hui votés pour deux ans en Bavière, en Saxe, en Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade ; qu'en Angleterre, une portion notable des recettes et des dépenses n'est pas soumise annuellement au vote du Parlement : les dépenses et les recettes du fonds dit *consolidé*. L'annualité n'est donc pas un principe absolu. Pourquoi la France s'y asservirait-elle ?

La préparation annuelle des budgets cause une grande perte de temps dans les divers ministères, et surtout dans le ministère

des Finances. Le service de la comptabilité de chaque département ministériel entreprend le travail préparatoire du budget environ seize mois avant l'ouverture de l'exercice financier. C'est un vrai travail de Pénélope, toujours en train et jamais terminé. Travail d'ailleurs complètement inutile, car il suffit de jeter les yeux sur une série de budgets pour être frappé de la ressemblance qui existe entre les chiffres de chacun d'eux.

« Si l'on adoptait, dit M. Tamburini, le principe des budgets plurennaux, nous ne réaliserions pas seulement une économie de temps, mais aussi d'argent. Le personnel chargé dans les ministères de préparer tous les ans le budget pourrait être ramené à des proportions plus modestes. En outre, on n'aurait pas besoin d'imprimer et de publier tous les ans ces énormes volumes de 2000 pages qui s'empilent depuis si longtemps, et qui reproduisent à chaque nouveau tirage des chiffres identiques ».

M. Tamburini expose les objections que l'on peut soulever contre la plurennité des budgets et y répond, puis il conclut : « Evaluez-nous les recettes aussi scrupuleusement que vous le pourrez; votez-nous, une fois pour toutes, les dépenses fixes et résignez-vous à voter les dépenses imprévues au fur et à mesure des évènements qui les feront naître et qu'il n'est pas dans la nature humaine de prévoir ».

En attendant l'époque où les socialistes organiseront la « prise au tas » et où chacun pourra faire ce qu'il voudra et se gaver de toutes les meilleures choses que lui fournira à profusion la société future, le végétarisme présente une solution provisoire de la « question du ventre ». Les européens pourront donc s'inspirer des exemples et de l'expérience des américains en ce régime. La *Revue Britannique* de juillet nous apprend que les végétariens sont nombreux aux Etats-Unis et qu'ils se divisent déjà en trois sectes : les *modérés*, qui se nourrissent de poissons, d'œufs, de légumes accommodés au bouillon ou jus de viande, boivent du lait, de la bière, du vin et des liqueurs ; les *avancés*, qui s'interdisent tout ce qui provient directement ou indirectement d'un animal : pas de poissons, d'œufs, de jus de viande, pas même de lait ni de beurre, l'huile d'olive ou de noix remplace le beurre comme assaisonnement ; les *exaltés* qui vivent exclusivement de fruits frais ou secs, s'interdisant même les légumes et n'absorbant aucun liquide. le jus des fruits suffit aux exigences de la nature.

J'ai assisté, dit le correspondant de la *Revue Britannique* à

une conférence faite dans une ville du Sud par M. Mauner, qui, depuis quatre années avait vécu de fruits frais et secs, d'amandes, de noix et d'olives, et n'avait jamais absorbé une goutte de liquide quelconque, ce qui prouve peut-être plus pour un Américain que pour tout autre.

Les *exaltés* prétendent que les *modérés* suivent un régime déplorable pour la santé et que la viande est supérieure aux légumes dans l'alimentation. Aussi conseillent-ils aux néophytes, qui redoutent une transition trop brusque, de se nourrir d'abord de viande et de fruits à l'exclusion des légumes et de renoncer graduellement à la viande, d'abord le soir, pour devenir enfin frugivores. Ils proscrivent le pain aussi bien que tous les farineux; ils prétendent que l'effort de l'estomac pour les transformer en sucre est la cause principale des maladies nerveuses et des santés délicates; de plus, que la grande quantité de chaux que contiennent les céréales tend à activer l'ossification du système, qui est le symptôme précurseur de la mort.

On assure que le travail physique le plus pénible et l'effort le plus soutenu sont possibles pour le végétarien. Ce régime donne aux hommes de lettres des idées plus nettes, et leur permet de travailler plus de temps avec moins de fatigue; les ivrognes, sous l'influence de cette nourriture moins stimulante, perdent peu à peu le désir de boire et se guérissent à leur insu de leur vice.

Conclusion : « C'est vraiment à ne plus écrire et peut-être lire des livres dans lesquels on prouve mathématiquement qu'il faut ingurgiter chaque jour tant de grammes de viande, tant de corps gras et tant de liquides, sous peine de mourir d'inanition, s'il faut se trouver en face de gens qui, depuis deux ou trois ans, ont vécu et vivent encore sans rien manger de tout cela. C'est à déjouer les calculs les plus scientifiques et à croire que l'homme a une ressemblance plus étroite encore avec le singe, celle de pouvoir se nourrir comme lui ».

Les citadins français, nés malins, sont incapables de s'entendre sur leurs véritables intérêts et n'ont su rien tirer — de bon, j'entends — de la loi syndicale de 1884, faite par eux et pour eux; leurs politiciens seuls en ont profité pour se hisser au pouvoir. Les paysans, au contraire, qu'ils considèrent comme des brutes incapables de rien comprendre aux bienfaits que leur réserve le socialisme et pour qui la loi syndicale n'a pas été faite, ont seuls

compris leurs intérêts et tiré bon parti de cette loi. C'est ce qui ressort d'un article de M. Léopold Mabilleau, dans la *Revue de Paris* du 1er juillet, sur le mouvement agraire en France.

Le nombre des syndicats agricoles s'élève à environ 1.700 comprenant 680.000 membres. Grâce à eux, en dix ans, de 1885 à 95, la consommation annuelle des engrais chimiques a doublé de valeur et triplé d'importance, à cause de l'abaissement des prix et de la répression de la fraude. Certains produits ont été centralisés par les syndicats et le nombre des intermédiaires entre producteurs et consommateurs a été diminué. Les avantages de cette centralisation ne sont pas encore très sensibles, mais il y a lieu d'espérer qu'avec l'expérience, les agriculteurs finiront par comprendre qu'il y a des intermédiaires utiles et d'autres inutiles et par se débarrasser des mauvais tout en retenant les bons, au lieu de vouloir systématiquement les supprimer tous.

Bien des obstacles arrêtent encore l'agriculture dans son essor. M. Mabilleau signale, comme nous l'avons fait souvent « la funeste action de la Caisse d'épargne postale qui va chercher, jusque dans la plus petite commune, le capital à peine formé pour le précipiter au gouffre des caisses d'Etat : ainsi se trouvent enlevés tous les fonds qui se porteraient vers les améliorations rurales, et tarie la source directe du crédit. » On peut ajouter que l'Etat draine également le capital travail et le capital talent; la ruine se trouve ainsi complète.

On devine que M. Mabilleau ne croit pas à la nécessité d'organiser un crédit agricole officiel. « L'initiative individuelle et la force de l'association, dit-il, triompheront de la routine, en mettant le capital directement à la disposition des agriculteurs laborieux, au lieu de le faire passer par les coffres du Trésor ou de la Banque de France, d'où il ne peut plus sortir libre. Il n'est pas plus raisonnable de charger l'Etat du crédit rural que de le charger des assurances. L'agriculture n'a nul besoin de son argent : il en a si peu de disponible d'ailleurs ! Les syndicats représentent une puissance financière qu'aucun concours du budget ne saurait égaler : ils n'ont besoin que de liberté. »

M. Mabilleau assigne aux syndicats agricoles un rôle social qui ne nous paraît pas recommandable. Il s'agit de créer des caisses de retraite pour la vieillesse des paysans, c'est-à-dire de plusieurs millions d'hommes. 1° Les caisses de retraite tendent à ruiner l'esprit de famille, la solidarité qui lie les hommes à leurs ascendants aussi bien qu'à leurs descendants; 2° Elles sont un encouragement donné aux systèmes socialistes : L'Etat doit faire ce que

ne peut faire l'initiative privée; l'initiative privée ne suffit pas pour créer des pensions à la vieillesse; donc l'Etat doit assumer ce rôle. Si l'Etat se charge des vieillards, à combien plus forte raison ne devra-t-il pas se charger des enfants, l'espoir de la patrie? 3° Les retraites de vieillesse n'ont pas de raison d'être dans les campagnes: il n'y avait pas de vieillards pauvres non secourus par leurs parents ou par leurs voisins quand l'Etat prélevait une moindre part sur le revenu public; il n'y en aurait pas si ses attributions étaient ramenées à leur ancien état. Il suffit donc de dégouverner, mais il le faut, pour ramener la vie dans tous les organes du corps social. Cette conclusion est d'ailleurs partagée par M. Mabilleau.

« On a, dit-il, beaucoup vanté la décentralisation pendant ces dernières années; mais il ne semble pas qu'on se soit bien rendu compte des changements qu'elle implique. Il ne s'agit pas, pour rendre la vie au pays anémié, de déplacer le siège de quelques organismes administratifs, ni de multiplier les conseils électifs irresponsables. Il faut enlever à l'Etat toutes les fonctions de surcroit qu'il a abusivement centralisées depuis cent ans, le réduire strictement aux fonctions de défense et de contrôle qui lui reviennent, l'écarter résolument de la *besogne sociale* qui est essentiellement l'œuvre des individus et des associations. »

Les *chrétiens français* ont entrepris une campagne contre l'alcoolisme, et leur porte parole, M. Jean Bianquis, pasteur à Rouen, nous expose, dans la *Réforme sociale*, quels sont leurs moyens d'action.

Un premier devoir, dit M. Bianquis, c'est celui de nous instruire, de faire connaître au public les funestes effets de l'alcool. Il faut ensuite combattre le préjugé en faveur du vin; cette boisson, quoique française, n'est pas aussi inoffensive qu'on le croit, et sa prétendue influence sur la qualité de notre intelligence n'est pas démontrée, « un grand nombre des représentants les plus authentiques de l'esprit français ont été de très médiocres buveurs de vin. » Un autre préjugé à combattre, c'est celui du bon alcool, le meilleur ne vaut rien. Enfin, un préjugé encore plus invétéré et que la science, avec ses microbes, ne fait que raffermir, c'est le préjugé contre l'eau. Bien loin que l'eau ne désaltère pas, comme on le prétend, elle est la seule chose au monde qui désaltère, et les autres boissons n'ôtent la soif que par l'eau qu'elles renferment.

Instruire n'est pas le seul devoir, il faut prêcher d'exemple,

et c'est à ceux qui donnent le ton de prendre cette initiative. M. Bianquis ne doute pas du succès et il a raison. « Les exemples bons ou mauvais, dit-il, viennent d'en haut et descendent peu à peu dans les couches inférieures de la société. On a déjà vu des habitudes vicieuses disparaître parmi les gens du monde, puis s'atténuer dans le peuple. » Exemple : l'usage du tabac à priser, qui était général parmi le beau monde, y compris le beau sexe, au commencement du siècle, et qui a presque complètement disparu, de haut en bas. « Je crois de même, ajoute l'auteur, que le petit verre aurait reçu une atteinte sérieuse, le jour où il deviendrait établi, par une de ces conventions tacites qui règlent les usages de la bonne société, que boire des liqueurs après dîner, c'est le fait d'un homme grossier et mal élevé. »

L'instruction et l'exemple doivent surtout être donnés par les sociétés de tempérance. M. Bianquis souhaite que ces sociétés s'inspirent des sentiments religieux, mais non confessionnels. Il demande ensuite diverses réformes des lois, les unes bonnes, les autres..? Que les lois ne favorisent pas le mal, c'est, je crois, tout ce qu'on peut demander. Seigneur, protégez-nous contre nos amis les législateurs; quant à nos ennemis, nous nous en chargeons.

M. Dehon soutient, dans l'*Association catholique* de juillet, une thèse qui mérite d'être soumise à la méditation de nos législateurs Nous allons tâcher de la résumer.

Il n'y a pas de société, dit M. Dehon, sans un dogme social. Prenez le Code civil, il a ses dogmes sur la famille, la propriété, les contrats. Le Code pénal tout entier n'a sa raison d'être que dans un dogme social dont il exige l'acceptation pratique par tous les citoyens. « Les dogmes sociaux de l'État sont comme un *Syllabus* qu'il maintient par sa police et ses tribunaux, comme l'Eglise maintient son *Credo* et son *Syllabus* par son inquisition, son index et ses censures. »

On a mis en tête des nouveaux principes de la Constitution sociale la liberté de conscience et de culte absolue. Mais la liberté de conscience et de culte absolue, c'est la liberté du Mahométisme, c'est-à-dire de la polygamie Comment concilier cette liberté de conscience avec la monogamie imposée par le Code civil ? De quel droit refuserez-vous la liberté au culte de Moloch, qui vous demandera des sacrifices d'enfants? au culte des Mormons qui réclamera la liberté de l'adultère? Comment maintiendrez-vous

le respect de l'Etat si ma conscience adhère à l'anarchie? Comment exigerez-vous de moi le respect de la famille, si je suis partisan de l'union libre? Le respect de la propriété, si je juge que la propriété c'est le vol?

La société moderne se trouve donc en contradiction perpétuelle avec elle-même. Pour en sortir, les étatistes disent : « Les volontés sont pliées par l'éducation. Faisons un code de morale, imposons-le à toutes les maisons d'enseignement et nous retrouverons les dogmes qui nous manquent pour asseoir la société. » M. Dehon trouve cette proposition naïve : les esprits faibles accepteront seuls ce programme de morale autoritaire. Il aurait même pu ajouter qu'une morale imposée n'est pas une morale.

Les socialistes sont-ils en possession d'une meilleure recette? « L'idéal socialiste, disent-ils, ralliera tous les esprits. » On est toujours à son aise quand on parle au futur, surtout si l'on ne détermine pas en quoi consiste cet idéal. M. Dehon constate que l'idéal socialiste n'est jusqu'ici fait que de négations.

« Il faut donc admettre, conclut M. Dehon, que le Créateur, qui ne pouvait pas laisser ses créatures dans cette impasse, a dû leur révéler les principes de la vie morale et de la vie sociale. »

Resterait à savoir si cette révélation est intérieure ou extérieure, si Dieu est en nous ou hors de nous ; et en la supposant extérieure, quelle est la bonne? M. Dehon n'hésite pas sur ce dernier point : pour lui, la bonne, c'est celle du Sinaï et de l'Evangile. Mais tout le monde n'est pas aussi assuré que lui. Il y a, en effet, une foule de peuples qui ont vécu et qui vivent encore en dehors de cette révélation, et qui ne sont pas plus disposés à s'y ranger que les Sinaïstes et les Évangélistes ne le sont à accepter la leur.

M. Dehon le sent si bien qu'il termine en disant qu'il ne s'agit pas de reprendre toute la vie sociale chrétienne du moyen-âge, et qu'il y a avec sa révélation des accommodements. Le dogme clérical est donc obligé, aussi bien que le dogme gouvernemental, de se subordonner aux sujets qu'il prétend régir. Moi qui croyais que l'Église était immuable.

C'est une question importante et qui mérite d'être approfondie que celle des bénéfices comparés du travail et du capital. M.Coste, qui l'avait déjà traitée ces derniers temps à la société de statistique de Paris, y revient dans le journal de la dite société, numéro de juillet.

Dans l'accroissement général des revenus, dit M. Coste, les salaires ont un peu moins progressé que les revenus du capital.

Quoique cette assertion nous paraisse discutable, nous voulons bien l'admettre. Il s'agit de savoir quelles sont les causes de ce phénomène. M. Coste en indique une : l'exagération des placements en fonds étrangers et surtout en fonds d'Etats étrangers et la raréfaction corrélative des placements nationaux, notamment en opérations industrielles et agricoles. M. Coste croit sans doute que les placements en fonds d'Etat français ne produisent pas un effet analogue, puisqu'il n'en fait pas mention. Et pourtant... Mais ne chicanons pas sur ce point, et voyons quelle est la cause de nos placements exagérés en fonds étrangers. M. Coste n'en voit qu'une : l'organisation vicieuse de nos banques. Il reste à indiquer la cause de cette mauvaise organisation de nos banques, ce que M. Coste ne fait pas. Cette organisation n'est pourtant pas un effet sans cause.

Il nous semble que nos placements en fonds étrangers peuvent s'expliquer plus clairement et plus logiquement. Les placements en France, à part les fonds d'Etat, deviennent de plus en plus difficiles pour plusieurs raisons. Les remaniements continuels des tarifs douaniers organisent l'instabilité industrielle et commerciale et découragent l'esprit d'entreprise. Ce même esprit est encore découragé par l'extension continuelle des attributions de l'Etat. On n'est jamais sûr si l'industrie que l'on veut créer aujourd'hui ne sera pas étatisée demain, comme l'ont été les institutions d'enseignement libre, les allumettes, les téléphones etc.

Pour ces raisons, et pour d'autres encore qu'il serait facile de déduire et qui ont d'ailleurs été souvent signalées, les capitaux français ne trouvant pas de placement assuré en France, sont bien obligés d'émigrer ou de ne pas se former. L'orthodoxie et « les harmonies un peu trop préétablies de quelques économistes providentiels » ne sont pour rien dans cette affaire.

La participation aux bénéfices a fait l'objet de bien des définitions, mais aucune n'est satisfaisante et plusieurs, pour ne pas dire toutes, impliquent une ou plusieurs erreurs économiques. Celle de M. Waldeck-Rousseau, par exemple : « la recherche d'une rémunération plus logique, plus équitable, de la main-d'œuvre, par la participation aux résultats qu'elle produit, » donne à entendre que la main-d'œuvre est seule à produire ces résultats et que sa rémunération ordinaire n'est ni logique ni équitable, ce que l'on devrait commencer par démontrer. En voici une autre qui ne vaut pas mieux : « La participation est la

solution naturelle et progressive du salariat, l'antidote des grèves, l'évolution salutaire et réformatrice de la loi d'airain. » Elle suppose que la loi d'airain est une réalité, alors que les socialistes mêmes conviennent qu'elle n'existe pas et qu'elle n'est qu'une arme de combat.

Frappé de ces défauts, M. Vanlaer cherche, dans la *Revue d'Economie politique* une définition plus exacte. A cet effet, il se livre à une analyse un peu subtile sur la nature des bénéfices et des salaires.

Le bénéfice, dit-il, n'est pas la rémunération de tel ou tel capitaliste, de tel ou tel travailleur : il est la rémunération de quiconque consent à être rétribué de ses services en travail ou en capital par le prix de vente et en proportion du prix de vente.

Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu par elles.

Tandis que le bénéfice est indéterminé et indéterminable jusqu'à la fin de l'opération, le salaire est déterminé par avance; tandis que le bénéfice est incertain, le salaire est garanti, tandis que le bénéfice est illimité, le salaire se mesure exactement sur le service rendu.

Il suit de là que l'ouvrier, en plus du salaire convenu, n'a aucun droit à une rétribution supplémentaire consistant dans une part des bénéfices.

La participation aux bénéfices n'est donc pas un droit, mais une munificence, c'est une « modalité du contrat de louage d'ouvrage, en vertu de laquelle le salarié reçoit de l'entrepreneur, en sus de son salaire, une part dans les bénéfices de l'entreprise. »

Tout cela est connu depuis qu'il y a des ouvriers et des patrons. Il a fallu le progrès de nos lumières pour nous faire perdre de vue des notions si élémentaires; mais il est douteux que la démonstration de M. Vanlaer rende la vue aux aveugles qui ne veulent pas voir.

Noyés dans les nuages miroitants des belles promesses électorales, les contours de la cité socialiste ne nous apparaissent que vaguement et les indiscrets seraient bien aises d'avoir quelques indications sur ce que sera cet Eden futur, M. Pierre Deloire se propose de les satisfaire dans la *Revue Socialiste* d'août.

« Dans la cité socialiste, dit-il, les biens sociaux seront bien administrés. » Si vous ne voulez pas croire, allez voir. « Les

socialistes veulent remplacer autant que possible le gouvernement des hommes en société par l'administration sociale des choses ». Pas très nouveau, mais passons.

« Pour bien organiser l'administration des biens, les socialistes veulent socialiser le travail social, c'est-à-dire l'ensemble du travail qui est nécessaire pour que la société continue à vivre. » Mais le travail, c'est précisément l'homme ; vous ne pouvez pas le socialiser sans gouverner l'homme même. Et puis, qu'est-ce que socialiser un travail déjà social ?

La concurrence, continue M. Deloire, sera supprimée, car elle est mauvaise en son principe : « il est mauvais que les hommes travaillent les uns contre les autres. » Si c'était là la vraie concurrence, elle serait mauvaise en effet, mais elle consiste, au contraire, en ce que les hommes travaillent les uns *pour* les autres. Qu'elle soit souvent faussée par les gouvernants et les administrateurs, je suis loin de dire le contraire, mais il ne faut pas confondre l'exception avec la règle.

« La concurrence internationale est cause de la guerre, de la paix armée. » C'est elle, au contraire, qui empêche la paix armée de se transformer en guerre.

Tout en ne voulant qu'administrer les choses, comme si leur administration était séparable de celle des hommes, la cité socialiste socialisera donc le travail social, qui deviendra ainsi bi-social. Mais comment le socialisera-t-elle ? Comment assurera-t-elle la création de tous les produits et services nécessaires, et leur juste rétribution en raison de leur importance et de leur utilité ?

A mesure, dit l'auteur, que le machinisme ira croissant, les métiers se ressembleront de plus en plus et il y aura moins de métiers sacrifiés.

En ce cas, il n'y a pas besoin de renverser l'ordre social actuel, il suffit de laisser le machinisme faire son œuvre.

M. Deloire est pourtant forcé de convenir qu'on sera obligé de faire de certains métiers peu attrayants un « service commandé, obligatoire, universel et personnel. »

Ce service sera-t-il obligatoire pour ceux qui le commanderont ? Quoiqu'il en soit, il y aura donc gouvernement des hommes, comme ou plus que dans la société capitaliste ; il y aura contrainte. « Sans doute, répond M. Deloire, c'est de la contrainte, mais c'est une contrainte juste et officielle. » Toujours comme dans la société actuelle.

M. Deloire a réponse à tout. On lui demande : que ferez-vous des paresseux ? Il nous assure qu'il y en aura beaucoup moins

dans la cité socialiste, — répétons : qui vivra verra — mais qu'au surplus ils seront « entretenus aux frais de la cité. » Et il ajoute : « Que fait la société présente, sinon de les entretenir aussi, et très cher, dans ses asiles, ses hôpitaux, ses prisons, ses colonies de relégation, ou dans ses plus somptueux hôtels, parasites mendiants ou parasites luxueux, ou bien ouvriers de mauvais métiers. »

Il est donc acquis que la société future ne fera que continuer les errements de la société présente. Il n'y aura de changé que le nom et les personnes. Nous n'en avions jamais douté, mais il est bon que les socialistes eux-mêmes le proclament, afin que personne ne puisse dire qu'il a été trompé.

La mortalité est plus considérable chez les pauvres que parmi les riches. Ce fait est généralement admis, du moins pour les villes, car je ne vois guère que les statistiques sur ce point s'appliquent beaucoup aux campagnes, M. Adolfo Zerboglio, qui nous donne, dans le *Devenir social* de juillet, des preuves de cette assertion, pour les villes toujours, ne se borne pas là et cherche à remonter aux causes et à indiquer le remède.

Les causes, on s'en doute un peu, se tirent de ce que les pauvres sont plus mal nourris, plus mal logés, plus mal vêtus que les riches ; mais la cause de cette cause, c'est ce que M. Zerboglio veut nous apprendre, en nous disant quelles sont les bases économiques de la santé d'après les Marxistes.

Aux moyens de production et aux moyens de distribution des richesses, correspondent des conditions diverses de santé. L'économie capitaliste est donc le véritable coupable. Effectivement, c'est sur elle que l'auteur rejette tout le mal. « L'économie capitaliste est également contraire à la santé des exploités et à celle des exploiteurs. » La mortalité devrait donc être égale ?

C'est l'économie capitaliste qui, rendant la lutte pour la vie de plus en plus âpre, est la cause évidente de la névrose ; c'est elle qui impose des mariages d'intérêt plutôt que d'amour, créant ainsi des unions pathologiques et augmentant par conséquent le nombre des dégénérés ; c'est elle qui attire dans les immenses métropoles les populations des campagnes ; les adultérations des substances alimentaires sont inévitables dans la concurrence commerciale et commises par le grand commerce, etc.

Toutes ces imputations vagues courent les rues et M. Zerboglio

n'a pas eu un grand effort d'esprit à faire pour les découvrir; il ne prend pas d'ailleurs la peine de démontrer comment et pourquoi l'économie capitaliste, qui ne tend qu'à faciliter les échanges, rend la lutte pour la vie plus âpre, et ainsi du reste. Il nous semble que tous les maux dont se plaint M. Zerboglio trouveraient mieux leur explication dans l'extension de l'État. C'est parce qu'il faut lui fournir de plus en plus d'impôts que la lutte pour la vie devient plus âpre, que l'intérêt préside plus aux mariages que l'amour, que les campagnes sont désertées pour les villes où se distribue la manne budgétaire, que les commerçants, ne pouvant augmenter leurs prix à chaque surcroît d'impôts, se trouvent dans la nécessité de se tirer d'affaires par des adultérations.

A tous ces maux, quel remède propose M. Zerboglio? C'est seulement, dit-il, de l'évolution qui transformera la société bourgeoise en société socialiste, que l'on peut espérer le desideratum d'un moins grand nombre de morts. La propriété collective, en utilisant toutes les forces sociales dans l'intérêt de tous, mettra fin à l'âpre lutte interhumaine pour vivre, fera cesser l'incertitude du lendemain et mettra un terme aux névroses, au crime, à la folie et à la plupart des maladies.

Il est facile de vaticiner ainsi, mais qui nous prouve que la société socialiste utilisera mieux toutes les forces sociales? même en le supposant, qui nous dit qu'en faisant cesser l'incertitude du lendemain elle n'engendrera pas l'ennui, maladie morale pire que toutes les maladies physiques réunies? les socialistes supposent toujours ce qui est en question. Ils n'ont peut-être pas tort, puisque cela suffit pour gagner les suffrages des certificats d'études que l'Etat nous fabrique.

La Conception matérialiste de l'histoire est une théorie qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté et de la logique. Quoi que l'on en dise, les Marxistes répondent toujours qu'on n'a pas compris le Maître, ce qui prouve qu'eux seuls sont assez intelligents pour s'assimiler une conception si élevée. M. Julian Borchardt entreprend, dans l'*Humanité nouvelle* de juillet, de nous donner le mot de l'énigme. Y réussira-t-il mieux que tant d'autres? C'est plus que douteux.

M. Borchardt commence par nous dire que Marx n'a pas *résolu* la question, mais qu'il l'a seulement *posée dans sa juste forme*. Une question bien posée étant à moitié résolue, Marx aurait, de ce seul fait, bien mérité; mais un peu plus loin l'auteur avoue

que « la conception matérialiste de l'histoire n'est pas une *découverte* comme le disent quelques Marxistes, elle est une *hypothèse*.» C'est donc une simple hypothèse que les Marxistes prétendent nous imposer « pacifiquement ou violemment ». Hypothèse pour hypothèse, autant conserver les anciennes auxquelles nous sommes accoutumés, que de changer peut-être notre cheval borgne pour un aveugle. Au moins convient-il d'examiner ce que vaut cette hypothèse.

M. Borchardt la trouve apte à expliquer « la plupart des phénomènes ». *La plupart*, c'est beaucoup dire, cependant ce n'est pas assez. Mais, parmi les phénomènes sociaux, il y en a de fondamentaux ; comment la conception marxiste les explique-t-elle? Exemple : « Le capitalisme a donné une grande extension aux forces productives. » C'est déjà un bon point à son actif : on se plaignait autrefois de l'insuffisance de la production, cette source de misère n'existe plus, ou du moins est considérablement diminuée.

Vous n'y êtes point, répond M. Borchardt d'accord avec les Marxistes : la consommation et par conséquent la production se trouvent entravées par la forme même de production capitaliste, qui engendre surproduction ou sous-consommation.

« Le défaut de la production capitaliste se montre en ce que la répartition est mauvaise. Les produits ne peuvent pas être consommés parce qu'ils ne sont pas bien répartis. Et aussi longtemps que les produits existants ne sont pas consommés, on ne peut pas continuer à produire, et encore moins peut-on continuer à augmenter les forces productives. Le point sur lequel il faut commencer le renouvellement est donc la répartition. Actuellement la grande majorité travaille au profit d'une petite minorité ; il faut que la grande majorité travaille au profit de tous. C'est-à-dire qu'il faut remplacer la production capitaliste par la production communiste. »

Il faudrait un nouveau Bastiat pour réfuter les nouveaux sophismes économiques qui éclosent chaque jour ; malheureusement, il n'y en a plus, ils se tiennent ou on les tient à l'écart. A leur défaut, essayons d'élever quelques objections contre ces conceptions matérialistes, aussi mystérieuses pour le moins que leur sœur aînée l'Immaculée.

D'abord, comment ne voit-on pas que, si c'est la forme de production capitaliste qui entrave la consommation, et par suite le progrès de la production, elle aurait produit cet effet dès son début;

or, on convient que « le capitalisme a été, dans son temps, un progrès plus grand que tout progrès antérieur. »

« La répartition est mauvaise. » Je le crois, mais à qui la faute? « La grande majorité travaille au profit d'une petite minorité. » On sait que par majorité les socialistes entendent les travailleurs manuels, et par minorité, les patrons. Conçoit-on, même matérialistement, que les patrons et les capitalistes, se concurrençant entre eux, puissent subjuguer les travailleurs et les obliger à ne travailler qu'à leur profit? Evidemment non, et les faits historiques et actuels prouvent qu'il n'en est rien. Grâce à la production capitaliste, les profits du capital et du talent sont descendus plus bas qu'ils ne l'ont jamais été.

Si la répartition est vicieuse, ce n'est donc point sur les capitalistes qu'il faut en rejeter la faute. Sur qui donc? Je m'étonne que M. Borchardt, qui est probablement anarchiste, puisqu'il écrit dans une *revue* de cette couleur, ne se soit pas demandé si ce n'est pas l'Etat qui fausse la répartition, qui engendre la surproduction et la sous-consommation, etc. Nous l'engageons à diriger ses recherches dans cet ordre d'idées, et nous espérons qu'il découvrira que la production n'est déjà que trop communiste.

— Dans la même *Revue*, août-septembre, Mme Clémence Royer se livre à une charge à fond contre les religions en général et contre la catholique en particulier. « Jamais, dit-elle, la famine ou la peste n'ont tant contribué à limiter la population humaine du globe que les luttes religieuses. » L'islamisme et le protestantisme seuls sont un peu ménagés. Le premier est la forme la moins absurde de toutes les formes religieuses. Le second a favorisé ou du moins n'a pas empêché le progrès.

« Toutes les grandes nations actuelles, toutes celles qui ont progressé depuis la réforme, sont celles qui se sont affranchies alors de la papauté. Toutes les autres, la France y compris et même au premier rang, n'ont fait que déchoir au milieu de troubles civils permanents ou de guerres étrangères suscitées par l'église romaine ou dans ses intérêts. »

C'est aussi le catholicisme qui a fait avorter la Révolution française. Dans une France protestante depuis 200 ans, la Révolution n'eût pas eu à lutter contre son pire adversaire, le clergé. Bonaparte avait espéré conquérir l'appui du clergé et l'attacher à sa fortune en lui rendant, par le concordat, le rôle d'église d'Etat. A peine lui avait-il rendu ses honneurs et les subsides budgétaires que le clergé en usa pour travailler à la restauration des Bourbons. On le vit aussi, sous Louis XVIII et Charles X plus puis-

sant, plus tyrannique et plus provocateur que sous l'ancienne monarchie, et d'autant plus habile, en ses manœuvres sournoises, que l'expérience lui avait appris les côtés faibles de ses adversaires et qu'il savait comment les vaincre, s'il n'espérait plus les soumettre. »

La Révolution de 1830 fut une défaite du clergé. Non seulement le clergé est l'auteur des révolutions, mais aussi de l'anarchie. « La preuve que l'anarchisme est bien un produit catholique, c'est qu'on ne le trouve que chez les peuples catholiques, en Espagne, en Italie, comme en France. Il n'existe ni en Allemagne, ni en Angleterre, et aux Etats-Unis il est évidemment sorti de l'élément catholique irlandais. »

Si le clergé français se proclame enfin républicain, c'est pour asservir et non pour servir la République. « S'emparer de la République en la flattant, tel est en effet le mot d'ordre donné aujourd'hui par le pape au clergé et à tout le parti catholique.

« Voilà pourquoi, conclut Mme Royer, la question religieuse, au lieu d'être devenue négligeable, se pose avec plus d'importance que jamais devant les vrais républicains pour lesquels une monarchie libérale et anti-cléricale serait encore préférable à une théocratie, ayant le pape pour monarque. Si nos pères ont renversé le trône, c'est en réalité, pour se délivrer de l'autel; prenons garde qu'on nous impose l'autel sans le trône; il n'en serait que plus lourd pour nos épaules. »

Voilà la thèse; les revues catholiques sont assez nombreuses et puissantes pour faire l'antithèse. Observons seulement que, si les cléricaux flattent la République pour l'exploiter, autant en font les républicains; si les cléricaux veulent nous imposer leurs dogmes, les radicaux le veulent aussi, laïquement, gratuitement et obligatoirement. Donc entre les deux, notre cœur... ne balance même pas.

Faut-il faire des enfants? Hippocrate (le Dr Richet) dit oui, Galienne (Séverine) dit non, dans la *Revue philanthropique* de juillet et d'août. On ne peut pas demander à Mme Séverine d'être au courant de toutes les questions qu'elle traite ou qu'elle tranche: il n'est pas humainement possible de tant écrire et encore de lire et de penser, la journée de 24 heures n'y suffirait pas, et l'on demande celle de 8. D'ailleurs, cela n'est pas nécessaire pour contenter les lecteurs de journaux. Voici donc la thèse de Galienne:

« Si l'enfant à naître a des chances de joie, conviez-le à la vie, faites-lui place et part à votre bonheur, offrez-vous ce luxe divin. Si l'enfant à naître doit rencontrer la faim, le froid, la misère, l'indifférence, tous les deuils et tous les supplices, laissez-le, par charité, dans la douceur du néant ! » Comme, riches ou pauvres, personne n'est sûr du lendemain, il s'ensuit qu'il n'est guère prudent de faire des enfants et que le plus sûr est de s'abstenir, puisque le bonheur suprême consiste à n'avoir jamais ni froid ni faim.

C'est bien ainsi que M. Ch. Richet, populationniste à outrance, a compris *le Mot et la Chose* de Mme Séverine ; aussi s'est-il empressé d'y répondre.

Hippocrate doit être au courant de la question, il y a assez longtemps qu'il s'en occupe et qu'il y convie les autres ; mais il ne paraît pas très ferré en économie politique, si l'on en juge par le moyen qu'il propose pour favoriser l'accroissement de la population.

M. Richet nous enseigne que, si la population était plus nombreuse, — supposez 100 millions de Français — les impôts qui nous écrasent seraient moins lourds.

Rien ne l'indique : depuis un siècle, nous voyons les impôts progresser vertigineusement, pendant que la population reste stationnaire ; il y a donc tout lieu de croire que, si la population augmentait, le fisc, toujours sur les talons des contribuables, agrandirait ses coffres dans une plus grande proportion encore, et voilà tout.

Le « moyen d'action » proposé par M. Richet pour activer le progrès de la population, consiste à diminuer les impôts qui pèsent si lourdement sur les familles nombreuses. Si M. Richet demandait la réduction des impôts d'une façon générale, nous serions d'accord, car c'est là le principal obstacle à l'équilibre de la population et des subsistances ; mais ceux des familles nombreuses seulement, c'est une impossibilité économique ; et, même en supposant cette mesure réalisable, il ne faut rien connaître à l'incidence des impôts et à ce que coûte un enfant à élever, pour croire que ce « moyen d'action » aurait quelque efficacité.

ROUXEL.

LA QUESTION MONÉTAIRE EN 1897

LA MISSION WOLCOTT.

Le gouvernement des Etats-Unis, à la suite d'une loi votée par le Congrès, a envoyé MM. Wolcott, Ch. Paine et Stevenson en Europe, avec la mission de sonder le terrain, de connaître les vues des différents gouvernements, avant de procéder à la convocation d'une conférence monétaire internationale. Les trois délégués commencèrent par la France; ils arrivèrent à une entente complète et satisfaisante avec le gouvernement français et se rendirent ensuite à Londres, où l'ambassadeur de France fut chargé de les soutenir et de les appuyer.

Dans deux réunions qui eurent lieu au Foreign Office, en présence de Lord Salisbury, premier ministre, de Lord G. Hamilton, de M. Arthur Balfour, de Sir N. Hicks Beach, c'est-à-dire des ministres des Affaires Etrangères, de l'Inde, des Finances et du leader de la Chambre des communes, M. Wolcott exposa ce qui était demandé de l'Angleterre : tout d'abord la réouverture des ateliers monétaires de l'Angleterre à l'argent comme sa part contributive au rétablissement du bimétallisme international. Il ajouta que la France était disposée à ouvrir ses monnaies à la frappe libre et illimitée de l'argent sur le pied de 15 1/2.

M. Wolcott, au nom de ses collègues, présenta la liste des concessions que l'Angleterre pourrait faire dans l'éventualité d'une entente internationale : 1° Réouverture des monnaies de l'Inde. Annulation de la loi qui fait du *sovereign* l'étalon légal dans l'Inde; 2° Emploi en argent d'un cinquième de l'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre (Issue Department; a 3°) élever la limite libératoire de l'argent à 10 livres, b) émettre des billets de 20 shellings, couverts par de l'argent; c) retrait graduel ou autre des pièces d'or de 10 shellings et leur remplacement par du papier à contre partie d'argent; 4° arrangement pour la frappe annuelle de livres sterling en argent; 5° Ouverture des monnaies anglaises à la frappe des roupies et du dollar anglais qui sera

monnaie légale dans les colonies à étalon d'argent, et jusqu'à la limite de 10 livres en Angleterre; 6° Coopération des colonies et frappe de l'argent en Egypte; 7° quelque chose rentrant dans le plan d'Huskisson. Cet exposé fut fait dans la première réunion. Dans la seconde, l'ambassadeur de France, fit un petit cours de bimétallisme dogmatique dans lequel il représenta le rapport de 15 1/2 : 1 entre les métaux précieux comme quelque chose de normal, de naturel, de résultant de l'usage universel, dans lequel il parla de la crise du change, des souffrances de l'agriculture, des plaintes des populations agricoles françaises sur l'insuffisance des ressources en monnaie; la fermeture des ateliers monétaires à la frappe libre de l'argent a été un palliatif temporaire; la France ne pourrait songer à rouvrir ses monnaies toute seule, sous peine d'être submergée. Mais le dérangement actuel est un mal transitoire, guérissable ; il suffira de quelques mesures temporaires, communes pour attendre le moment où le change normal se sera rétabli. La production du métal blanc ne saurait être assez considérable pour changer définitivement le rapport normal, entre les deux métaux, si on rend à l'argent son débouché monétaire. La réouverture des monnaies de toutes les nations commerciales à la frappe libre illimitée sur le pied de 15 1/2 est le remède efficace, tout indiqué, c'est le désidératum du gouvernement français, la condition primordiale pour le succès d'une entente commune. A défaut de la réouverture des monnaies anglaises, si le gouvernement anglais rouvre celles de l'Inde, que donnera-t-il encore, a demandé le Baron de Courcel, car il faut autre chose à la France, qui ne se contentera pas de la réouverture des monnaies de l'Inde pour marcher de l'avant. L'Angleterre pourrait acheter une certaine quantité de métal blanc tous les ans, 10 millions de livres sterling (valeur nominale).

Lord Salisbury demande si le gouvernement français refusera d'ouvrir ses monnaies, à moins que l'Angleterre n'en fasse autant. M. de Courcel veut discuter sur cette base, mais toutefois il n'écarte pas la possibilité d'un accord, abstraction faite de l'ouverture des monnaies anglaises, à condition que d'autres concessions compensent. Le Chancelier de l'Echiquier intervient alors et déclare solennellement que le gouvernement anglais ne consentira pas à ouvrir les Hôtels de monnaie de l'Angleterre; le cabinet, bien qu'il compte des bimétallistes parmi ses membres est d'accord là-dessus.

Les propositions américaines et françaises sont transmises le 5 août au gouvernement de l'Inde. Le 16 septembre, par une délibération, prise à l'unanimité, fortement motivée, le Vice-Roi (Lord Elgin) et les membres de son conseil demandent au gouvernement anglais de refuser la réouverture des monnaies de l'Inde. La dépêche du Vice-Roi

est très intéressante, elle contient l'exposé des raisons qui dictent au gouvernement indien sa détermination de ne pas interrompre la réforme monétaire entreprise en 1893, de ne pas vouloir courir le risque d'une aventure bimétallique avec les Etats-Unis et la France, sans l'Angleterre. Enfin, déclare le Vice-Roi, jamais le gouvernement indien n'aurait consenti à accepter le retour au 15 1/2; la hausse soudaine de la roupie de 16 à 23 pence eût été une source de ruines et de perturbations effroyables.

Le 19 octobre 1897, Lord Salisbury a informé les ambassadeurs de France et des Etats-Unis que l'avis unanime du Vice-Roi et de ses conseillers était contraire à la réouverture des monnaies de l'Inde ; le gouvernement Anglais ne saurait prendre sur lui d'aller à l'encontre d'une opinion aussi catégoriquement exprimée et il considère comme son devoir de déclarer que la première proposition des délégués américains est une de celles qu'il est impossible pour lui d'accepter. Une formule de courtoisie termine cette lettre [1].

Le 29 octobre, le journal qui s'est fait l'organe le plus actif, le plus énergique du bimétallisme en France, a examiné la situation qui résulte de cette communication négative du gouvernement anglais. « Les faits sont des faits, il serait puéril d'en dissimuler la portée ; la formule du bimétallisme international telle que nous la concevons en France, est devenue aujourd'hui impraticable ».

Personne n'ira constester l'avis d'un organe aussi compétent en la matière et dont tout le monde voudra honorer la clairvoyance et la franchise. A. R.

---

[1] Il paraît que les bimétallistes anglais ont induit en erreur les gouvernements des Etats-Unis et de France, en leur représentant l'Anglerre comme mûre. On a pris des politesses pour des promesses, suivant la formule académique. L'attitude prise par M. Arendt, l'un des leaders du bimétallisme en Allemagne, contraste avec la résignation correcte de l'organe français. M. Arendt couvre d'injures M. Balfour et ses collègues, il s'étonne de leur voir conserver le pouvoir, il reproche à M. Balfour une attitude qui n'est pas *gentleman-like*. Il est vrai que M. Arendt avait imprimé le 7 mars 1895 : « La nouvelle Chambre des communes verra une majorité résolument bimétalliste, à la tête de laquelle M. Balfour mènera à bonne fin la grande et indispensable réforme monétaire ». La collection de la revue de M. Arendt est bien amusante à lire aujourd'hui... pas pour M. Arendt, mais pour ceux qui ne partagent pas ses idées.

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

AUX ÉTATS-UNIS

Les lecteurs du *Journal des Économistes* ont certainement lu avec beaucoup d'intérêt, dans le numéro de septembre dernier, un compte rendu signé des initiales d'un de nos collaborateurs qu'on lit toujours avec le plus grand plaisir, M. LR. Il ne s'agissait en réalité que de l'analyse de rapports d'une société de bienfaisance américaine; mais l'auteur du compte rendu avait su faire une monographie caractéristique et fort intéressante de la *New-York Association for improving the condition of the poor*. Cette association charitable, on s'en souvient sans doute, s'est imposé de ne secourir que le pauvre qui garde sa dignité et veut reconquérir son indépendance par le travail. Aussi, parmi ses créations, la société devait-elle forcément comprendre une institution d'assistance par le travail.

Elle vient, il y a peu de temps, d'inaugurer un nouveau département qu'on désigne sons le nom un peu étrange au premier abord de *City lot farm*, et que nous allons expliquer en empruntant des détails à l'excellent journal américain *Harper's Weekly*; nous compléterons ainsi ce qu'a dit déjà notre confrère M. LR.

Au sens étymologique strict, le *City lot farm*, ce serait le fermage sur les lots urbains, sur les terrains de l'intérieur des villes; et c'est bien cela dont il s'agit. Cette pratique originale a pris naissance à Détroit, et l'on en attribue l'idée au maire Pingree : dans le courant de l'été 1894 il avait dû songer aux moyens de venir en aide au nombre considérable de gens qui se trouveraient sans travail pendant l'hiver suivant, et il avait pensé que l'on pourrait leur donner à cultiver les terrains inoccupés dans l'intérieur ou dans la banlieue de la ville, pour qu'ils en pussent tirer leur subsistance. Un comité fut nommé : il fit labourer, herser, puis jalonner et diviser 8.760 parcelles représentant une superficie de 174 hectares, qu'on répartit en lots de 10 à 20 ares. Ces lots furent distribués à 945 familles, le comité fournit des semences et des outils, et les travaux de semailles ou de plan-

tation commencèrent sous la surveillance bénévole d'un membre du comité. Il paraît que de la sorte, grâce seulement à la récolte de pommes de terre, les 945 familles purent vivre, et cette généreuse entreprise philanthropique ne coûta guère que 28 à 29 francs à chaque membre du comité. C'était de la bienfaisance habilement entendue, car on demandait un effort, et un effort prolongé à l'assisté ; de plus, on pouvait le diriger vers les travaux des champs, et enfin on lui inculquait le goût de la propriété laborieusement acquise, ce qui est une excellente forme de moralisation.

La tentative ayant pleinement réussi, on lui a donné suite à Détroit. Un capitaine de l'armée américaine, M. Gardener (nom prédestiné d'ailleurs !), qui se trouvait en congé et avait acquis une certaine pratique en dirigeant l'établissement de jardins pour les troupes, prit en main les fermes urbaines de Détroit pendant toute la durée de son congé. Nous pouvons lire son rapport sur la deuxième année du fonctionnement des fermes, nous y trouverons l'expression d'une satisfaction complète. « L'année a été excellente, dit-il, nous avons labouré, hersé 1.546 parcelles de terre, nous avons fourni de la semence aux 1.546 chefs de familles qui les ont reçues ; cet ensemble de parcelles représentait une surface totale de 184 hectares divisée en lots de 10 à 13 ares. Or, rien qu'en pommes de terre, et sans compter les autres produits, nous avons pu récolter plus de 60.000 boisseaux (de 36 litres) ce qui fait en moyenne 40 boisseaux par famille. L'ensemble des récoltes a été estimé valoir 150.000 francs au moins, alors qu'il n'avait fallu, pour les obtenir, que faire une première dépense de 25.000 fr. destinée à la mise en état préalable des terrains et employer 24.500 fr. pour les frais de culture proprement dits. » Il faut dire que, pour l'année dont nous donnons ainsi les résultats financiers, le comité charitable avait obtenu l'allocation gratuite des terrains vacants, mis en culture, de ce que nous appelons à Paris des terrains vagues. Il peut être intéressant de posséder en détail le budget de cette entreprise de bienfaisance, d'autant qu'elle sert de prototype pour l'Association générale que nous avons nommée en commençant ; nous établissons ce budget en dollars, la balance se faisant tout aussi facilement qu'après conversion.

Dépenses

	Dollars.
Labourage	1.530
Semences (pommes de terre) 253.905 livres anglaises	1.712
Autres semences	252
Main-d'œuvre, charrois, jalonnages, etc.	714
Salaires d'un employé, frais d'impression, peinture, frais de bureau, etc.	695
Total	4.903

MONTANT ET VALEUR DES RÉCOLTES

Désignation.	Total en boisseaux.	Estimation [1].
Pommes de terre........	61.840	40.196 dollars.
Haricots...............	1.000	2.000 —
Navets.................	3.000	1.000 —
Betteraves.............	1.000	400 —
Maïs...................	400	180 —
Choux..................	—	250 —
Pois, etc..............	—	30 —
Total [2]............	—	44.056 —

Bien entendu, si l'on n'avait pas mangé les produits au fur et à mesure de la récolte, qu'on les eût emmagasinés et vendus plus tard aux cours des mercuriales, la somme totale eût été moindre.

Assurément nous ne nous faisons pas illusion et nous n'imaginons pas que ces *city lot farms* soient de véritables écoles d'enseignement professionnel : l'agriculture réclame un apprentissage et une éducation technique comme toute autre industrie. Mais nous sommes assez de l'avis de M. F. B. Dickerson quand, se félicitant de cette charité bien entendue qui donne aux pauvres le moyen de se suffire, il ajoute qu'il y a peut-être là un moyen indirect de lutter contre la dépopulation des campagnes et l'émigration dans les centres urbains. « Les pauvres gens habitués à peiner dur dans les villes, s'aperçoivent qu'il suffit d'un petit champ d'un demi-acre pour produire la moitié de ce qui est nécessaire à leur existence, et cela leur donne à penser. Si je puis presque gagner ma vie sur un demi-acre, je pourrais aisément m'assurer une existence confortable sur une étendue de quelques acres. Et les voilà qui se mettent à faire des projets et ils songent aux moyens de s'en aller à la campagne et de devenir cultivateurs. » En somme les *city lot farms* s'inspirent un peu du même principe que certaines colonies agricoles ; mais elles ont, entre autres supériorités, celle de s'offrir au travailleur inoccupé dans les centres mêmes où il se trouve dans la gêne.

Enfin on peut croire ce que dit M. Dickerson à propos de la tendance qu'ont les assistés, après une année de culture en ville, à aller faire de la vraie culture à la campagne, et il y revient en ces termes :

---

[1] Faite sur les prix de mars à août, époque où la plus grande partie en a été consommée

[2] Les données ne sont pas tout à fait complètes, mais la valeur suffit pour rendre compte des résultats effectifs.

« En réponse à une question qu'on m'avait posée au sujet de l'émigration des assistés aux champs, j'avais affirmé de prime abord que cent familles au moins parmi celles auxquelles on avait confié des *city lot farms*, avaient, comme suite de l'expérience acquise, cherché et trouvé à s'établir à la campagne. Eh bien! je me trompais, mais en restant bien au-dessous de la vérité. En effet un honorable habitant de Waltz, petit village du Michigan, m'écrit ce qui suit : « J'ai lu dans les journaux ce que vous avez dit à propos du « city farming », et je crois que vous avez amplement raison, car rien que dans les environs il est venu s'établir vingt-cinq de ces familles dont vous parliez. »

Nous avons insisté un peu longuement sur les origines du système adopté par la *New-York Association for improving the condition of the poor* : c'est que les résultats de cette méthode ont été bien mis en lumière par les expériences que nous venons de résumer.

Aussi l'Association en question a-t-elle donné à un comité issu d'elle et ayant pour président M. R. F. Cutting, la mission de diriger un département dont l'organisation et le fonctionnement sont tels que nous les avons décrits pour Détroit. Le rapport dudit comité a déjà établi qu'il existe à New-York 17.329 lots de terrains inoccupés, représentant une surface de 560 hectares, plus bas que la 145e rue ouest et que la Rivière Harlem ; et l'on a pu constater d'autre part que les pauvres gens inoccupés s'empressent d'accepter et d'utiliser ces terrains quand ils ne se trouvent pas à plus de 5 kilomètres de leur domicile. Si le sol est mauvais par lui-même, il peut être aisément fertilisé par le dépôt des terres qui proviennent des excavations faites en ville et surtout par les ordures ménagères qu'il est si facile de se procurer [1].

Il ne faut pas croire que Détroit et New-York soient les seules villes où l'on pratique ce mode d'assistance : dernièrement en effet M. Leghait, ministre de Belgique aux Etats-Unis, disait, au cours d'une tournée faite dans les Etats de l'Ouest : « Je dois signaler ici une idée qui me semble nouvelle et fort pratique. Dans nombre de grands centres, la municipalité oblige les propriétaires de terrains vagues (terrains à bâtir), soit dans la ville même, soit dans son voisinage immédiat, à les mettre à la disposition provisoire d'un comité qui en distribue la jouissance (gratuite et limitée jusqu'au temps où le propriétaire en dispose définitivement) aux indigents ou aux ouvriers sans travail, pour la culture maraîchère, des fleurs ou autre. Le comité leur fournit le logement et leur loue les ustensiles nécessaires. De nombreuses

---

[1] A New York, pour une dépense de 5.000 dollars, la récolte a produit 9.000 dollars.

familles trouvent ainsi à récolter en ville de quoi subsister et même de quoi faire quelques profits. C'est surtout la pomme de terre qui est ainsi cultivée. »

A notre connaissance, Buffalo, dans l'Etat de New-York, Omaha dans le Nebraska et Seattle, sur la côte du Pacifique, sont à citer parmi les villes qui ont mis en pratique le système des lots de terrains vagues à cultiver, et qui ont rencontré un plein succès, les pauvres honnêtes paraissant apprécier très vivement les généreux efforts faits pour les aider.

Tous ceux qui ont prêté la main à cette œuvre si généreuse et tout à la fois si habilement conçue, semblent particulièrement satisfaits, non pas seulement de réussir au sens général du mot, mais surtout de constater qu'ils rencontrent une véritable gratitude chez ceux qu'ils aident et à qui ils fournissent une occasion de se sortir de peine *par leurs efforts personnels*. Car là est le nœud de la question et le secret de la charité bien entendue, de l'aide mutuelle qui ne doit pas être l'aumône démoralisante! donner aux pauvres la faculté de gagner leur vie, et les empêcher de tomber au rang du mendiant professionnel, chez qui disparaît toute dignité.

D. B.

ANTONIO ROSMINI

ET

L'ECONOMIE POLITIQUE [1]

Le 24 mars de cette année, l'Italie a célébré le centenaire de la naissance d'Antoine Rosmini. A cette occasion, les nombreux admirateurs de ce bienfaiteur de l'humanité ont publié deux forts volumes de mémoires concernant l'homme et le philosophe, le saint et le savant, de manière à présenter un tableau aussi fidèle que possible de la vie, du caractère et de la doctrine une et multiforme de l'auteur du *système de la Vérité*.

On a dit que ces deux volumes étaient un véritable monument élevé à la mémoire du savant de Stresa. Ayant apporté ma petite pierre à l'édifice, il ne m'appartient pas de confirmer ce jugement, ni de dire la part que j'ai prise à cette œuvre nationale ; je bornerai ma tâche à appeler l'attention du public sur un ouvrage extrait lui-même des deux volumes en question, et dans lequel A. Rosmini est considéré comme économiste.

L'auteur de ce travail est M. Zoppi, de Vérone, grand admirateur de Dante et de Rosmini, dont les publications sur la *théorie de la peine* et sur *l'idée de la lumière* dans la *Divine Comédie*, sur la *philosophie de la grammaire* et sur la *parole et la pensée* méritent bien plus d'être connues que celles de certains esprits antiphilosophiques qui s'attribuent le monopole de la renommée. Je suis convaincu que les pages qu'a écrites M. Zoppi sur *Antoine Rosmini et l'économie politique* rendront un grand service non seulement à la cause rosminienne, — en tant qu'un des côtés de l'esprit du grand Roveretain y est mis en lumière, — mais aussi à la cause de l'économie politique, dont les principes, — honnis avec tant d'assurance par certains esprits superficiels — se montrent en harmonie avec ce qu'il y a de plus juste et de plus humain.

[1] Antonio Rosmini e l'economia politica, per G. B. Zoppi, Milano, tip. Ed. L. F. Cogliati, 1897.

Rosmini n'était pas économiste de profession; mais son esprit lucide et philosophique, son caractère moral et intellectuel, qui le portaient à chercher en tout ce qu'il y a de plus substantiel, de plus universel, lui ont fait découvrir et formuler les principes de la statistique [1] et de l'économie dans leur ordre, dans leur hiérarchie logique, et rejeter les sophismes que n'ont pas toujours évités quelques économistes de profession moins doués d'esprit philosophique. Les motifs mêmes qui sont porté Rosmini à s'occuper d'économie politique lui ont fait considérer et reconnaître son harmonie avec la morale.

Dans sa noble tâche de réformateur de la philosophie, Rosmini dut se rencontrer avec un esprit érudit, mais vain et superficiel, M. Gioja. Quoique celui-ci fût infiniment inférieur, il crut devoir se mesurer avec lui et le combattre, pour l'honneur national et par amour de la jeunesse, qu'il convenait d'orienter vers des doctrines plus pures et plus élevées.

Ce sont les mémoires contre le luxe considéré sous le rapport de la richesse et des mœurs [2] qui nous révèlent Rosmini économiste. Aux sophismes de Gioja, il oppose des vues plus scientifiques, conformes à celles déjà exposées par J. B. Say, qu'il avait en haute estime, et aussi par A. Smith, dont il possède l'esprit économique, quoiqu'il ne soit pas toujours d'accord avec lui en philosophie morale.

Rosmini condamne le luxe au nom de la morale, ce qui, indirectement, le condamne aussi au nom de l'économie; il pousse l'analyse plus loin : dans son *Essai sur la définition de la richesse*, (Milan 1828), il distingue très nettement la question morale et la question économique. Le luxe est-il un bien ou un mal? La mode est-elle un bien ou un mal? C'est à la morale de résoudre ces questions. Le luxe et la mode sont-ils utiles ou nuisibles à la conservation et à la production de la richesse? Dans quel sens et dans quelles circonstances? Ceci est du domaine de l'économie. Il montre très bien le sophisme de la définition de Gioja qui, dans le but de justifier le luxe et la mode, avait défini la richesse « la somme des sensations agréables dont jouit la population », et avait confondu le moyen de satisfaire un besoin avec le plaisir qui en est le but. M. Zoppi observe que Rosmini est d'accord avec l'immortel Bastiat, lorsqu'il dit que le luxe n'est d'ordinaire que le signe qu'il y a de la richesse et qu'elle s'en va.

Un autre concours de circonstances qui a conduit Rosmini à l'étude de l'économie, c'est le progrès du socialisme. Avec son ami Gustave de

---

[1] *Saggio sulla statistica*. Milano, 1841 et *Filosofia della politica*, Milano 1858. E. Morpurgo appelle Rosmini « l'apologiste le plus complet de la statistique ».

[2] *Esame delle opinione di Melchior Gioja interno alla moda*, Modène 1824.

Cavour, il fut un des premiers en Italie à signaler les dangers des doctrines socialistes. L'Italie, alors, avait peine à conquérir les libertés publiques et Rosmini s'efforçait de mettre les gens de bon sens sur leurs gardes, afin que les réformes libérales ne fussent pas un prétexte pour ouvrir la porte aux utopies socialistes, qu'il appelait « le tombeau de tout vrai libéralisme et de tout progrès désirable. ».

La réfutation du système ou plutôt des systèmes communistes que nous a donnée Rosmini est, encore aujourd'hui, ce qu'il y a de plus profond et de plus radical contre le socialisme, parce qu'elle montre clairement que le socialisme est la négation de toute liberté, et par conséquent de la personnalité humaine. C'est ce que M. Zoppi a très heureusement mis en relief.

Dans sa *Philosophie du droit*, Rosmini avait donné une théorie du droit de propriété qui répond à toutes les exigences du problème, parce qu'il remonte jusqu'aux derniers éléments : l'*occupation*, FAIT psychique et *le respect* de la personne, LOI morale. La propriété n'étant, pour le socialisme soi-disant scientifique, qu'un pur fait économique, devait être défendue avant tout sur le terrain du droit; mais il ne faut pas croire que Rosmini ait négligé le côté économique de la question : il a fait ressortir ce qu'il y a d'utile et surtout de nécessaire dans le fait de la propriété ; il a démontré l'impossibilité de réaliser les réformes communistes, soit qu'on veuille procéder à la répartition des richesses selon le nombre, ou selon le travail, ou selon les besoins; il appelle surtout l'attention des lecteurs sur les abus auxquels donnerait inévitablement lieu l'administration de la richesse commune dans l'Etat collectiviste.

Lorsque le gouvernement est dépositaire et dispensateur de toute la richesse et partout maître de toutes les personnes, régulateur suprême et unique de toutes les activités, il est évident que les abus d'un pouvoir ainsi illimité ne pourraient être écartés que par un degré de vertu qui ne se rencontre dans aucun mortel, à plus forte raison dans une assemblée, où la responsabilité divisée devient nulle.

Un autre obstacle très embarrassant s'opposerait encore, selon Rosmini, à la mise en pratique du système socialiste : c'est la loi de Malthus sur la population. L'abolition de la propriété privée entraînerait logiquement la négation de la liberté des mariages, c'est-à-dire la négation de la famille et de toute dignité humaine.

Pour conclure, disons que Rosmini, un des plus grands idéalistes et des plus sincères chrétiens, le fondateur de l'*Institut de la Charité*, a posé comme règle fondamentale d'économie et de justice sociale la concurrence, et qu'il a trouvé dans le plus profond de la pensée philosophique les raisons dernières et essentielles de la liberté.

L. MICHELANGE BILLIA.

UN BON DISCOURS

Il y a fagots et fagots. Il y a aussi mutualité et mutualité, assurance et assurance, solidarité et solidarité. Il y a la bonne, et il y a la mauvaise, la vraie et la menteuse ; celle qui est imposée d'en haut par la loi et aux frais du public, tuant en nous toute prévoyance digne de ce nom, et nous enlevant le mérite de l'effort et de la responsabilité ; et celle qui naît spontanément de notre réflexion, de notre volonté, qui est à la fois le fruit et la source de notre prévoyance et de notre moralité, et qui développe de jour en jour en nous, avec notre valeur personnelle, le sentiment de l'union et de la fraternité.

C'est à cette dernière que se rattachent les sociétés de secours mutuels, et c'est pourquoi elles sont dignes, lorsqu'elles restent fidèles à leur origine, lorsqu'elles sont des œuvres de liberté, de tous nos encouragements et de toute notre gratitude.

Ainsi l'a pensé ce marin éprouvé, ce vrai patriote, cet ami de la paix sociale, comme de la paix internationale, qui honore sa retraite par une activité intellectuelle si remarquable, en signant aujourd'hui de son nom les belles pages qu'il ne pouvait signer autrefois que du pseudonyme de Paul Branda, l'amiral Réveillère.

Nous trouvons dans un des journaux de Brest la reproduction d'une allocution qu'il prononçait, dernièrement, à l'assemblée trimestrielle de l'Union des travailleurs de cette ville. Et, vraiment, il nous semble que ce serait dommage que ces excellents conseils, ces généreuses paroles, ces appels si sincères et si francs aux meilleurs sentiments de l'âme humaine ne fussent entendus que dans le cercle restreint pour lequel ils ont été prononcés. Voici, dans toute sa simplicité, le discours de l'amiral :

« Monsieur le président, messieurs,

« Permettez-moi d'abord de vous remercier de m'avoir invité à cette séance d'une œuvre digne de la sympathie de quiconque réfléchit et se préoccupe des tendances et des besoins de notre temps.

« Trop de gens n'ont pas compris l'importance de vos débuts modestes, mais qu'y a-t-il de grand qui n'ait commencé par un

embryon ? Vous êtes au nombre de ces semeurs de petites graines qui deviennent de grands arbres, dans lesquels les oiseaux du ciel font leurs nids.

« Tous ceux qui rapprochent les hommes, afin de leur donner plus de puissance dans leur lutte contre les fatalités de l'inexorable nature, font œuvre parfois humble en apparence, toujours grande en réalité. Pour cette lutte, ce n'est pas trop du concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies, de toutes les forces humaines. Aussi, de tous côtés, germent des associations fraternelles, préparant les moissons de l'avenir.

« Parmi ces associations fraternelles, une des plus belles et des plus utiles est la vôtre, assurément, dont le but est de porter un secours immédiat, tout à fait immédiat, au malheureux frappé par un de ces accidents inévitables dans l'exercice des professions dangereuses.

« Loin de moi la pensée de critiquer ceux qui rêvent l'accomplissement, par des moyens pacifiques, d'une rénovation entière de l'ordre actuel ; et tant qu'ils ne recourent pas à la force, ils usent d'un droit incontestable ; mais qu'ils me pardonnent mes préférences pour les fondateurs d'institutions pratiques qui s'efforcent, par des moyens positifs, de combattre des maux déterminés. Chacun a son tempérament. Messieurs, il est du mien de préférer un but net et précis à des formules vagues. Quand je lis votre compte rendu de l'année, j'ai sous les yeux le tableau d'infortunes soulagées, et cela me dit plus que des phrases.

« Quel est le premier bien, le bien le plus ambitionné en ce monde ? C'est la sécurité. Depuis nos plus lointaines origines, c'est contre l'incertitude du lendemain que lutte l'espèce humaine. Elle est le but constant de nos efforts, depuis les premiers hommes, qui furent de simples ramasseurs, ramasseurs de fruits ou de racines, de coquillages ou d'œufs d'oiseaux, cherchant au jour le jour leur nourriture ; et trop souvent en vain. Car tel est le sort naturel de l'homme ; hors de cet état misérable, tout est le fruit de la civilisation.

« L'insécurité naturelle, là est le mal... et parmi les soucis qui en résultent et dont la civilisation n'a encore soulagé que le petit nombre, l'un des plus cruels assurément est la réponse à cette question redoutable : Si, dans l'exercice de ma profession, un accident me prive à la fois de mon travail et m'oblige à des dépenses imprévues, que vais-je devenir, moi et ceux qui me sont chers ?

« Vous avez cherché le remède où le chercheront toujours les hommes d'énergie et de courage, dans l'association qui est la prévoyance organisée.

« L'accident du travail est l'imprévu par excellence ; le besoin de

secours pour l'ouvrier frappé est urgent ; il lui faut de l'aide sans formalité ni retard. Notre œuvre s'est donné pour but d'y pourvoir.

« Ce n'est pas tout. Non seulement vous accomplissez une œuvre de fraternité, mais encore une œuvre de haute morale. En effet, notre institution est fondamentalement une œuvre de prévoyance, elle est la prévoyance organisée.

« Or, sans parler d'un avenir inconnu, et j'ose dire inconnaissable, dans la société où nous vivons et où nous mourrons, les jeunes comme les vieux, le meilleur remède à ce fléau, l'insécurité, est la prévoyance — la prévoyance organisée en association et la prévoyance individuelle — dont la première condition est la sobriété.

« Notre institution est donc la pratique des sentiments les plus élevés de la nature humaine, la prévoyance et la fraternité. La prévoyance est le signe de l'empire de l'homme sur lui-même, elle est toujours un acte d'énergie. La prévoyance est la haute vertu de l'homme arrivé à cet état supérieur de dignité où il se gouverne et se commande à lui-même.

« Avec la pratique de l'association, vient le contact des réalités, et bien des illusions s'évanouissent, bien des nécessités apparaissent. Parmi ces nécessités figure en première ligne la moralisation. Notre président, l'éminent directeur de la société coopérative des tonneliers de Morlaix, M. Chiron, m'ont tous exprimé combien la moralisation les préoccupait et tenait de place dans leurs œuvres. Le besoin de moralité naît mutuellement de l'association comme une fleur de sa tige. Par le fait du contact, les associés sentent le besoin de discipline et se surveillent mutuellement, pour le grand bien de tous, chacun tenant à gagner l'estime de ses collègues. Tel acceptera fort bien de ses camarades, des membres du bureau ou de son président une observation ou un conseil, qu'il prendrait fort mal venant d'ailleurs.

« Vous devez donc non seulement vous secourir matériellement quand un accident vous frappe, vous devez encore vous secourir moralement dans la conduite de la vie. Par la force des choses, pour diriger notre œuvre, vous mettez à votre tête les plus dignes ; honorés de votre confiance, ils prennent naturellement sur vous, dans votre intérêt, une influence légitime.

« Les hommes ne peuvent se réunir sans désir de mutuelle estime. Notre œuvre de fraternité est donc nécessairement une œuvre de moralisation.

« C'est donc un devoir, pour tous les citoyens qui le peuvent, de venir en aide aux sociétés fraternelles et moralisatrices comme la nôtre. C'est un devoir, c'est aussi l'intérêt de tous. La mutualité est un terrain de conciliation sur lequel, en dépit de leurs divergences, peuvent s'entendre tous les gens de cœur. »

Dans la correspondance que nous avons échangée à l'occasion de ce discours, l'amiral Réveillère me disait qu'il avait été frappé de la bonne tenue, de l'ordre, de la discipline qui régnaient dans l'assemblée à laquelle il l'avait adressé. Assurément, me disait-il, il y avait dans cette assemblée bien des hommes dont les idées en matière politique, sociale, économique, sont différentes des nôtres ; de ceux que l'on qualifie volontiers de socialistes, peut-être de révolutionnaires. Et cependant, quelle excellente tenue, quelle attention, quel sérieux, quel désir évident de comprendre et de bien faire ! Nous sommes en face des éléments d'un monde nouveau à l'état de formation.

Oui, sans doute. Et c'est ce que méconnaissent trop ceux qui, en combattant des doctrines qu'ils jugent avec raison fausses et dangereuses, oublient les ménagements dûs aux personnes, et ne se souviennent pas assez que c'est pour gagner les hommes en les éclairant, non pour les anéantir ou les humilier, qu'il faut les réfuter quand on les croit dans leur tort.

Si tous les hommes qui possèdent la science, l'influence, l'autorité personnelle, allaient à ceux qui en sont encore dépourvus, la bienveillance dans les yeux et la vérité sur les lèvres, combien de malentendus disparaîtraient, combien de sympathies s'éveilleraient ; combien de bonnes volontés seraient mises en œuvre, et avec quelle joie nous pourrions assister à l'éclosion de ce monde nouveau : monde de travail, de justice, de respect mutuel et de liberté, dont l'enfantement, faute des secours nécessaires, est si douloureux, si hasardeux même !

On a parlé de la politique de la main ouverte. La voilà, la vraie politique de la main ouverte : c'est celle qui porte devant elle la lumière qui éclaire, non la torche qui incendie.

FRÉDÉRIC PASSY.

—

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Octobre* 1897.)

3. — **Rapport** suivi d'un décret portant réorganisation du service de la justice au Congo français (page 5547).

5. — **Décret** portant règlement sur le fonctionnement du service des douanes au Dahomey (page 5578).

8. — **Rapport** suivi d'un décret ayant pour objet de désaffecter certains territoires de la Nouvelle-Calédonie attribués à la transportation (page 5617).

— suivi d'un décret portant organisation du service des douanes et régies en Indo-Chine (page 5671).

9. — **Circulaire** adressée par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes aux préfets, relativement à l'application du décret du 4 juin 1888 concernant l'accès des sociétés d'ouvriers français aux adjudications publiques (page 5634).

12. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre des Affaires Étrangères sur la situation de la Tunisie en 1895 (page 5679).

15. — **Décret** rendant exécutoire en Algérie la loi du 31 mars 1896 relative à la vente des objets abandonnés (page 5753).

17. — portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 décembre 1895 concernant les caisses de retraite (page 5775).

18. — **Arrêté** portant nomination des membres des comités d'admission de l'Exposition universelle de 1900 (page 5791).

— **Rapport** suivi d'un décret portant approbation d'une convention passée entre le ministre des Colonies et la compagnie française de Madagascar pour la construction et l'exploitation d'une voie navigable sur la côte est de Madagascar (page 5819).

19. — **Décret** complétant l'article 1er du décret du 13 mai 1891 relatif aux dénaturations de sucre (page 5839).

20. — **Décret** portant promulgation de l'acte additionnel et de la déclaration du 4 mai 1896, modifiant la convention internationale de Berne du 9 septembre 1886 pour la protection de la propriété littéraire et artistique (page 5855).

21. — **Rapport** suivi d'un décret fixant à la Guyane la part maximum des communes sur les produits du budget de la colonie et en déterminant la répartition (page 5889).

25. — **Rapport** du Gouverneur Général de Madagascar sur l'agriculture dans cette colonie (page 5963).

27. — **Notification** au gouvernement de la République française, par le Conseil fédéral suisse, de l'adhésion du gouvernement allemand, en ce qui concerne le territoire allemand de l'Afrique du Sud-Ouest, à l'arrangement international conclu à Vienne, le 4 juillet 1891, relativement à l'échange des mandats-poste (page 5999).

— **Rapport** suivi d'un décret rendant exécutoire un vote du conseil général de la Guadeloupe exonérant du droit d'octroi de mer les produits chimiques destinés à l'agriculture comme engrais (page 6000).

28. — **Décret** rendant applicables aux écoles d'enseignement supérieur d'Alger les dispositions du décret du 21 juillet 1897 relatives aux affaires contentieuses et disciplinaires de l'enseignement supérieur (page 6011).

30. — **Circulaire** notifiant un arrêté relatif à la réglementation des secours à accorder aux ouvriers des entrepreneurs de la marine, victimes d'accidents (page 6068).

31. — **Note** relative à la prise de possession des îles Juan-de-Nova, Europa et Bassas-da-India (page 6090).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1897

Cinquantième anniversaire de l'entrée dans la Société de MM. Natalis Rondot, Buffet, Du Puynode, G. de Molinari.
Discussion : De l'emploi de la méthode historique en économie politique.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. On remarque dans l'assistance, invités par divers membres de la Société, MM. Goury du Roslan, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, attaché à l'Office du travail, le colonel Moulin, attaché militaire près l'Ambassade de France en Russie, Thurnauer, administrateur délégué de la Société d'électricité Thomson Houston, Apostol.

M. le président ouvre la séance par l'allocution suivante :

« La Société d'économie politique a célébré solennellement il y a quelques années, sous la présidence du regretté Léon Say, le cinquantenaire de sa fondation. Nous avons le bonheur de conserver encore parmi nous quatre des membres de la première période de l'histoire de notre société, celle qui a précédé la Révolution de 1848 et pendant laquelle elle a énergiquement soutenu les droits et les avantages de la liberté du travail contre le régime protectionniste. Votre bureau, se faisant l'interprète de votre sentiment unanime, a voulu célébrer en famille, sans pompe, dans un de nos dîners mensuels, le cinquantenaire de ces quatre survivants, qui sont au nombre de ceux qui l'ont le mieux servie et qui l'honorent encore.

» Deux d'entre eux ont été empêchés par leur éloignement ou par leur santé de se rendre à notre invitation ; deux sont aujourd'hui à notre table et c'est à eux que j'adresserai le toast de cordiale confraternité et de respectueuse sympathie que nous portons en commun à tous les quatre.

» M. Natalis Rondot est, je crois, le plus ancien des quatre ; vous

pouvez vous en assurer en consultant notre Annuaire. M. Lavollée, qui est présent ici, l'a vu faire ses premières armes en Chine en 1843 où il était délégué de l'industrie de la laine ; son *Étude pratique des tissus de laine convenables pour la Chine, le Japon*, etc., a été alors traduit en plusieurs langues. C'est à l'industrie de la soie qu'il s'est attaché surtout dans la suite; il ne m'appartient pas de donner ce soir une notice biographique ni bibliographique sur nos collègues; mais je puis citer le grand ouvrage de M. Natalis Rondot sur la soie.

» Il est depuis bien longtemps membre de la Commission des valeurs de douane et président d'une des sections. Les rapports annuels de cette commission constituent un ensemble de documents très importants pour l'histoire des prix et de l'industrie nationale. Je m'en sers souvent pour mes travaux personnels et je puis témoigner de l'intérêt qu'offrent à l'économiste cette collection et particulièrement les rapports de M. Natalis Rondot.

» M. G. du Puynode est un des vétérans des luttes de la liberté du travail; l'âge n'a pas attiédi son ardeur, quoique le premier volume qu'il a publié, *Études sur la propriété territoriale*, date de 1843, mais il est devenu très rare parmi nous parce qu'il s'est fixé loin de Paris. Je relisais, avant de venir ici, un de ses principaux ouvrages : *Des lois du travail et de la population*, qu'il a publié en 1860 et dans lequel il a résumé une partie de ses travaux antérieurs. Fidèle disciple de Smith et de Say, de Rossi et de Mill, il proclame que l'économie politique repose tout entière sur deux vérités, la liberté du travail et le droit de propriété et il espère que les sociétés civilisées pourront se constituer un jour sur le double principe du libre travail et de la volontaire prévoyance. J'ai reçu de lui hier une lettre dans laquelle il exprime le regret de ne pouvoir être ce soir avec nous et dont je vous lirai la première partie, mais non la seconde dans laquelle il parle trop élogieusement de Frédéric Passy et de moi. « Mon cher président, j'avais toujours espéré pouvoir assister à la réunion du cinquantenaire de la Société d'économie politique, presque jusqu'à hier encore, malgré l'affreuse bronchite dont je souffre depuis quelques jours. Mais je suis forcé de renoncer aujourd'hui à cet espoir. C'est, je vous l'assure un vrai chagrin pour moi. Veuillez, je vous prie, en être persuadé et le dire à nos collègues qui se souviennent encore de moi, bien peu nombreux, hélas ! maintenant. Que Charles-Quint avait raison ! La fortune n'aime que les jeunes gens et je suis bien vieux.

» Je craindrais de blesser la modestie de nos deux collègues

présents si je parlais d'eux comme je viens de faire des absents. Je ne puis pas cependant taire que M. Buffet, qui est assis à ma droite, et M. de Molinari étaient tous deux sur la brèche en 1848, défendant les principes fondamentaux de la civilisation contre les attaques du socialisme, comme nous avons à les défendre aujourd'hui.

» En 1848, M. Buffet, jeune homme d'une trentaine d'années alors, était ministre de l'Agriculture et du Commerce. Il a eu, comme tel, à préparer la dernière Exposition nationale des produits de l'industrie, et si son sentiment avait pu entraîner celui des manufacturiers français, elle serait devenue la première exposition universelle. Il est remarquable de voir à cinquante ans de distance le même orateur faire front au Sénat contre le socialisme marchant à découvert ou par mines souterraines contre nos institutions, comme il le faisait à l'Assemblée constituante.

« M. de Molinari était en 1848 un journaliste militant, comme Bastiat, Baudrillart, Garnier que nous avons perdus. Nous avons perdu la plupart des autres champions de la liberté commerciale, Hippolyte Passy, Wolowski, Michel Chevalier, Renouard, Léon Faucher, dont plusieurs ont été mes maîtres et mes amis. M. de Molinari avait écrit dès 1844 une étude sur *les Moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses* et c'est en 1849, au milieu des luttes du socialisme et du libéralisme, qu'il a publié son livre bien connu des *Soirées de la rue Saint-Lazare; entretiens économiques et défense de la propriété*. Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, il est resté toujours, malgré les ans, le même par l'activité et par la foi dans la puissance organisatrice de la liberté. Dans l'auteur de la *Morale économique* et du *Précis d'économie politique et de morale* de 1888 et de 1893, on retrouve les sentiments qui inspiraient le cours d'économie politique professé à Bruxelles en 1855.

» Je lève mon verre en l'honneur du cinquantenaire de MM. Buffet et de Molinari ici présents et de MM. Natalis Rondot et du Puynode, et je salue respectueusement nos quatre doyens au nom de tous leurs collègues de la Société d'économie politique. »

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il communique aussi une dépêche de M. Combes de Lestrade qui, de Catane, s'associe de « tout cœur à la célébration du cinquantenaire de ses illustres collègues. »

M. **G. de Molinari** demande la parole pour répondre au toast de M. le Président.

M. G. de Molinari. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis touché de ce témoignage de sympathie que vous avez bien voulu donner à vos aînés. Je vous en remercie de tout cœur au nom de mes collègues, comme au mien ; c'est pour nous, la plus précieuse des récompenses. J'ajoute que c'est une récompense de surcroît, car la science rétribue amplement ceux qui la servent. Je ne connais pas pour ma part de joie plus vive que celle que procurent la recherche et la propagation de la vérité, et la conviction qu'elle peut contribuer à l'amélioration de la condition de nos semblables. L'empreinte de ce sentiment se trouve à toutes les pages des écrits de nos ancêtres les économistes du XVIIIe siècle, les Quesnay, les Turgot, les Dupont de Nemours, les Gournay. Quoique un de vos aînés, je ne remonte pas jusqu'à eux, mais j'ai vécu avec leurs successeurs qui ont été mes maîtres et mes amis : Charles Dunoyer, dont on n'étudie pas assez le beau livre *de la liberté du travail*, Horace Say qui portait dignement un nom illustre, auquel son fils, notre Léon Say que nous avons tous connu et aimé, devait donner un nouvel éclat, Frédéric Bastiat, le modeste juge de paix des Landes, l'auteur des *Sophismes* et des *Harmonies économiques*, devenu un maître de la science, Blanqui, l'auteur de l'*Histoire de l'économie politique*, qui plaidait avec sa verve méridionale la cause de liberté du commerce dans ses leçons du conservatoire des arts et métiers, Léon Faucher, dont on n'a pas oublié les remarquables *Études sur l'Angleterre* et le projet d'*Union du midi*, association douanière entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Espagne, Wolowski, le promoteur du Crédit foncier, Charles Coquelin l'auteur d'un livre sur le *Crédit et les banques* qui mériterait de devenir classique et le Directeur avec Guillaumin du premier *Dictionnaire de l'Economie politique*, Guillaumin, un éditeur modèle, qui ne se bornait pas à éditer nos livres, mais qui les lisait, Fonteyraud, le jeune traducteur de Ricardo, enlevé trop tôt à la science, Michel Chevalier, le principal artisan des traités de commerce de 1860, Louis Reybaud, qui a sinon inventé, du moins lancé dans la circulation le mot socialisme, Henri Baudrillart, l'auteur érudit de l'histoire du luxe, qui ne séparait point l'économie politique de la morale, mon cher et excellent ami Joseph Garnier, notre secrétaire perpétuel, dont beaucoup d'entre vous ont pu apprécier les aimables qualités et la spirituelle bonhommie. J'en oublie qui mériteraient de n'être pas oubliés. Tous, comme leurs devanciers, étaient animés de l'amour du bien public et du désir de remédier aux misères du grand nombre.

C'est l'impression que j'ai reçue et qui est restée dans ma mémoire, le premier jour où j'ai eu la bonne fortune d'assister à une séance de la Société d'Économie politique, à titre d'invité. C'était le 14 août 1846. La Société donnait un banquet en l'honneur de Richard Cobden, l'illustre promoteur de l'abolition des lois céréales en Angleterre. L'assemblée était nombreuse, mais je crois bien que notre vénérable collègue, M. Natalis Rondot, dont nous regrettons aujourd'hui l'absence, et moi, nous en sommes les seuls survivants. Parmi les convives se trouvaient des notabilités du commerce et de l'industrie parisienne, des journalistes, Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*, James Fazy de Genève. Le banquet était présidé par M. le duc d'Harcourt président de l'association, pour la liberté des échanges, assisté de M. Horace Say, vice président de la Société d'Économie politique. A côté de Cobden siégeait Bastiat, qui nous avait fait connaître l'existence du mouvement libre-échangiste en Angleterre par son livre *Cobden et la Ligue*, et qui nous avait proposé de l'imiter. Il revenait de Bordeaux où il avait constitué une première association avec le concours actif du maire, M. Duffour Dubergier, il venait de fonder l'association parisienne, avec les principaux membres de la Société d'Économie politique ; l'exemple de Bordeaux et de Paris était suivi à Marseille, à Lyon et au Hâvre. En quelques semaines, on avait réuni une somme de 200.000 francs, et obtenu l'autorisation du gouvernement, avec une promesse de concours, que le ministre de l'Intérieur M. Duchatel avait formulée en ces termes encourageants, quoique peu compromettants : soyez forts et nous vous soutiendrons ! Bastiat nous avait fait partager son enthousiasme et ses espérances ; on en trouve l'expression chaleureuse dans les discours du banquet offert à Richard Cobden. Ces discours, je les relisais ces jours-ci dans les *Annales* dont nous sommes redevables au zèle persévérant de notre secrétaire perpétuel et de notre ami Courtois, et je voudrais vous en citer quelques courts extraits pour montrer de quel esprit étaient animés ces économistes bourgeois que leurs adversaires accusent d'être sans entrailles pour les misères du peuple.

« Cobden, disait M. Horace Say, en portant la santé de l'hôte illustre de la Société, Cobden, c'est l'émancipation des travailleurs qui trouveront dans la liberté de l'échange le complément du droit sacré de propriété sur le fruit de leurs œuvres. »

En répondant à ce toast, Cobden résumait le devoir de l'État, en citant ces paroles de Turgot, qui n'ont rien perdu hélas ! de leur opportunité :

« Ce que l'Etat doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gêneraient dans leur industrie ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en seraient la récompense. »

M. le duc d'Harcourt signalait ensuite le but à la fois économique et moral que poursuivait l'association.

« Nous pouvons nous féliciter, disait-il, que notre association soit toute pure, toute désintéressée, uniquement occupée du bien public, et du bien-être de toutes les classes, mais surtout de celles qui sont les plus nombreuses et les moins favorisées de la fortune.

« Nous venons vous apporter, ajoutait-il, plus de bien-être. Ce que nous demandons, c'est que les besoins de la vie, les éléments de votre travail, vous ayez le droit de les prendre partout où vous les trouverez plus facilement et à meilleur compte, afin d'économiser par là sur les moments de votre travail et de pouvoir en réserver quelques-uns pour la culture de l'intelligence. »

Enfin, le respectable M. Anisson Duperon, l'un des vices-présidents de l'Association, portait un dernier toast « au bien-être des classes ouvrières par la liberté des échanges. Buvons, disait-il, au bien-être physique et à l'amélioration morale de cette nombreuse classe de nos frères. »

Tel était l'esprit qui animait les promoteurs de l'association pour la liberté des échanges. C'était un esprit essentiellement démocratique dans le meilleur sens du mot.

Cependant, l'association eut à lutter, dès ses débuts, non seulement contre les protectionnistes, mais contre les radicaux et les socialistes, ce qui était d'ailleurs assez naturel, car le socialisme n'est, à le bien considérer, qu'une extension du protectionnisme. Le *Moniteur industriel* et l'*Atelier* étaient d'accord pour nous accuser de livrer la France à l'Angleterre, et le *National* rendait compte de notre première réunion publique à la salle Montesquieu en la qualifiant de meeting de *Montesquiou's hall*. L'association rencontra en revanche de vives sympathies et un concours plus actif que celui de M. Duchatel chez les hommes qui ne séparaient point la liberté économique, la liberté du travail et de l'échange des autres branches de la liberté humaine ; parmi ces recrues d'élite je citerai M. de Lamartine qui prononça dans une de nos réunions, à Marseille, un de ses plus éloquents discours.

Bref, l'association faisait une propagande active et elle commençait à agir sur l'opinion lorsque la révolution de février 1848 vint mettre un terme à ses travaux. Quelques-uns d'entre nous,

Bastiat entre autres, nourrissaient au début de cette révolution, des illusions qui furent malheureusement très vite dissipées. C'est sous l'empire de ces illusions naïves que nous eûmes l'idée d'aller demander au gouvernement provisoire l'abolition des droits sur les matières premières, comme une atténuation sinon comme un remède à la crise qui faisait fermer les ateliers privés et ouvrir les ateliers nationaux. Nous avions, il faut le dire, assez mal choisi notre moment. C'était le jour de la manifestation populaire, provoquée par les bonnets à poil de la garde nationale, le 16 mars ; la place de l'Hôtel-de-Ville était couverte d'une foule compacte. Nous réussîmes non sans peine, sous la conduite de notre vice-président, M. Horace Say, à gagner l'escalier, qui était gardé par des montagnards rébarbatifs, ornés de ceintures rouges, et à pénétrer dans une salle, où plusieurs députations attendaient leur tour. La nôtre était précédée d'une députation des blanchisseuses qui venaient offrir leurs services au gouvernement provisoire. Et comme on nous fit passer avant elles, ce qui était injuste, j'en conviens, elles se mirent à crier : à la queue, les *aristos* ! M. Armand Marrast, qui était chargé de recevoir les députations, nous accueillit de la manière la plus aimable. Il nous dit que nous poursuivions un bel idéal, mais que le moment n'était pas opportun pour le réaliser. Vous voyez que l'opportunisme était déjà inventé en ce temps-là. Nous abandonnâmes alors la lutte contre le protectionnisme, pour faire face à un péril plus menaçant. Notre éminent collègue, M. Buffet, défendit à l'Assemblée nationale les principes sur lesquels repose l'existence des sociétés dans son premier et vigoureux discours, que je me souviens d'avoir entendu et qui fit une impression profonde sur l'Assemblée : Michel Chevalier publia ses remarquables *Lettres sur l'organisation du travail* dans le *Journal des Débats*, et Bastiat ses admirables *Petits pamphlets*. Pendant les années troublées, qui suivirent, il ne fut plus guère question du libre-échange. Mais notre propagande n'avait pas été inutile. Si elle n'avait pas eu le temps d'agir en France, elle avait trouvé des échos au dehors. Lorsque je retournai en Belgique après le coup d'Etat, je fus agréablement surpris d'y trouver un groupe de libre-échangistes militants, qui m'encouragèrent à continuer la propagande que la révolution avait interrompue en France. Je pus entreprendre la publication d'un journal, l'*Economiste Belge*, et avec un rare et excellent esprit, M. Charles Lehardy de Beaulieu, professeur d'économie politique à Mons et mon collaborateur désintéressé et dévoué, je fondai une société d'économie politique qui existe

encore. Et de même que votre société avait donné naissance à l'association pour la liberté des échanges, la Société belge suscita la création d'une association analogue, qui trouva dans un des foyers de l'industrie manufacturière, à Verviers, ses apôtres et ses commanditaires. Pendant plusieurs années cette association a pu faire en Belgique une propagande active, qu'aucune révolution n'est venue interrompre. Comme en France, nous eûmes à lutter à la fois contre les protectionnistes et les socialistes qui s'accordaient pour nous accuser d'être vendus aux Anglais. A Gand, par exemple, foyer de l'industrie cotonnière et citadelle du protectionnisme, les ouvriers, excités par nos adversaires, envahissaient la salle et culbutaient le bureau, au cri de : à l'eau, les Anglais! Heureusement, c'était en plein hiver, la rivière était gelée. Cette propagande accidentée n'en a pas moins porté ses fruits, et lorsque la réaction protectionniste est survenue plus tard, la Belgique a été un des rares pays qui y ont résisté. Malgré les efforts des agrariens, les droits sur les blés n'ont pas été rétablis, et les agriculteurs ont réalisé, sous le stimulant énergique de la concurrence, des progrès qui les protègent plus sûrement qu'aucun tarif protecteur ou même prohibitif.

Si la France n'a pas résisté, comme l'Angleterre et la Belgique, à la réaction protectionniste, si la politique relativement libérale inaugurée en 1860 a été abandonnée, cela tient à ce que la réforme a été accomplie d'autorité, sans que l'opinion publique y eût été convertie. Le libre-échange est entré dans les lois, mais le protectionnisme est resté dans les esprits. Si donc on veut qu'une réforme soit solide et durable, il faut avant tout la faire accepter par l'opinion. Je conviens que c'est là une œuvre difficile et lente, mais c'est une œuvre nécessaire. J'ajoute qu'aujourd'hui plus encore qu'il y a cinquante ans, c'est une œuvre urgente. Car nous ne devons pas nous dissimuler que les fausses doctrines que nous combattons, le protectionnisme d'une part, le socialisme de l'autre, ont gagné du terrain et sont même devenues plus nuisibles et plus dangereuses qu'elles ne l'étaient alors. Les perturbations et les maux qu'il est dans la nature du protectionnisme de causer se sont naturellement aggravés à mesure que les relations internationales se sont développées. Le commerce extérieur des principales nations civilisées a doublé et même triplé depuis un demi-siècle ; ce qui signifie qu'il y a dans chaque pays deux ou trois fois plus d'entrepreneurs, de capitalistes et d'ouvriers qui tirent leurs moyens d'existence du débouché étranger. Chaque fois donc que ce débouché vient à se rétrécir sous l'influence d'un relève-

ment de tarif, le nombre des existences qui se trouvent atteintes, et par conséquent la somme des souffrances qu'elles ont à supporter est double ou triple de ce qu'ils étaient avant que le progrès extraordinaire des moyens de communication eût multiplié les échanges internationaux. Les maux que peut causer le protectionnisme se sont accrus au moins dans la proportion du simple au double. Quant au socialisme, il ne faut pas se dissimuler non plus que l'extension du droit de suffrage, le suffrage universel, lui a donné un point d'appui et des moyens d'action qu'il ne possédait pas à ses débuts. Les socialistes étaient, de mon temps, de simples rêveurs ; ils ont passé aujourd'hui à l'état de politiciens. Le socialisme est entré dans les parlements, il constitue une force politique avec laquelle les gouvernements se croient obligés de compter. Nous les voyons maintenant tous les jours faire des concessions au socialisme. Ce qu'ils repousseraient en bloc, ils l'accordent en détail. L'exemple de l'Allemagne et même celui de la France attestent cependant que ces concessions ne désarment pas les socialistes, au contraire ! Et quel en est le résultat ? C'est une diminution progressive de liberté et une augmentation non moins progressive des charges publiques. On aggrave ainsi les maux que l'on prétend soulager, et on accélère peut-être les catastrophes qu'il s'agit d'éviter.

Messieurs, les économistes de ma génération ont passé leur vie à combattre les fausses doctrines du protectionnisme et du socialisme. Ils ont fait leur devoir, vous ferez le vôtre. Sans doute, vous aurez à lutter longtemps encore pour défendre la liberté et la propriété. Mais la lutte, c'est la vie, et quand on a pour soi la vérité, on ne doit jamais désespérer de la victoire.

Encore une fois, Messieurs et chers collègues, je vous remercie.

M. **Louis Strauss**, vice-président du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce en Belgique, a été jadis l'élève de M. G. de Molinari à l'Institut supérieur de commerce de Bruxelles. Il tient à témoigner de l'influence qu'a eue M. de Molinari pour le développement des doctrines libérales dans son pays. Bien qu'il y ait en Belgique un parti agrarien, le Gouvernement s'y déclare nettement libéral au point de vue économique, quoique réactionnaire et clérical en politique. M. L. Strauss est heureux de s'associer à l'hommage rendu au savant qui, par sa propagande, il y a bientôt un demi-siècle, a tant fait pour poser ces bases solides de la liberté.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte

comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. É. Levasseur :

DE L'EMPLOI DE LA MÉTHODE HISTORIQUE EN ÉCONOMIE POLITIQUE.

M. Levasseur prend la parole pour développer la question.

Il y a quelques mois, dit-il, lorsqu'après avoir terminé mon travail sur l'*Ouvrier américain*, je venais d'écrire et de lire à l'Académie la préface dans laquelle j'ai été amené à parler de la méthode historique en économie politique, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de faire de cette question le sujet d'un de nos entretiens.

Le Bureau l'a réservée pour la séance dans laquelle nous devions célébrer le cinquantenaire des quatre plus anciens membres de la Société d'économie politique. C'est vous dire que votre choix n'a pas été déterminé par la solennité récente du 15 octobre dans laquelle un éminent professeur, M. Schmoller, élu recteur de l'Université de Berlin, a traité une question analogue dans son discours d'inauguration.

La question a déjà été soulevée ici il y a plus de vingt ans; je me rappelle encore la discussion à laquelle ont pris part, dans des sens différents, MM. Wolowski et Courcelle-Seneuil.

Je commence par rappeler que par ma doctrine j'appartiens à l'école libérale, qu'en second lieu, dans mon enseignement, j'use très souvent de la méthode dogmatique (laquelle, je le dis entre parenthèses, n'a rien de métaphysique puisqu'elle procède d'observations généralisées), qu'en troisième lieu une grande partie de mes travaux relèvent de la méthode historique. En effet le premier ouvrage que j'ai publié en 1854, à une époque où ce genre d'études était encore peu pratiqué, particulièrement dans l'Université, porte sur l'histoire financière : *Recherches historiques sur le système de Law*. C'est de 1857 que date la publication en deux volumes de mon *Histoire des classes ouvrières en France jusqu'en 1789* et c'est de 1868 que date la seconde partie, en deux volumes aussi, de la même histoire *depuis 1789*. Mon ouvrage sur *La population française*, qui a paru il y a peu d'années, et l'*Ouvrier américain*, qui paraîtra avant la fin de l'année, sont aussi du genre descriptif. D'autre part, c'est le désir de faire connaître et comprendre les relations naturelles qui existent entre le sol, l'homme et la production de la richesse qui m'a incité à introduire dans l'enseignement secondaire en France la géographie économique et à entreprendre des travaux qui m'ont occupé une vingtaine d'années. Je suis donc autorisé à affirmer qu'entre une doc-

trine libérale, celle qu'à tort suivant moi on qualifie de classique ou d'orthodoxe, voire même d'anglaise ou de manchestérienne, une exposition dogmatique et l'emploi de la méthode historique il n'y a pas incompatibilité radicale.

C'est pourquoi je veux essayer ce soir de vous montrer que l'une et l'autre méthode, méthode dogmatique et méthode historique, ont leur place dans le domaine économique, et quelle place, suivant mon sentiment, l'une et l'autre peuvent légitimement occuper. Pour abréger ce que j'ai à vous dire, j'ai fait remettre à chacun de vous un extrait de la préface de *l'Ouvrier américain*, dans lequel j'aborde la question, sans avoir à la traiter à fond, et d'où le lecteur peut conclure que je ne suis pas au nombre « des esprits faits d'une pièce qui se portent tout d'un côté ». C'est là une affaire de tempérament personnel qui tient peut-être à la diversité de mes études et sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister. Ce qui est intéressant pour la science, c'est de chercher le rôle des deux méthodes; ce qui serait désirable pour l'harmonie entre savants, c'est que chacun n'eût pas la présomption de s'imaginer que toute la science est de son côté et ne crût pas, par amour-propre d'école, devoir condamner tout ce qui vient de l'autre côté.



La méthode historique a divers modes d'application. Voici les quatre principaux :

L'histoire des doctrines économiques;

L'histoire des faits économiques ;

L'illustration des doctrines économiques par l'histoire ;

L'évolution historique des phénomènes économiques substituée aux principes dogmatiques de l'économie politique.

L'utilité du premier mode n'est niée, je crois, par personne : chercher comment les maîtres originaux et les écoles ont successivement exploré le domaine de la science économique, quelles erreurs d'investigation ils ont pu commettre et quelles vérités partielles ou générales ils y ont découvertes est une histoire qu'il importe d'écrire, est un désir naturel à ceux qui peuvent approfondir l'économie politique et avoir des notions précises et des idées larges sur la formation des théories. Les sciences de l'homme en ont une beaucoup plus complexe que les sciences de la nature qui avancent pour ainsi dire en ligne droite, chaque découverte s'ajoutant à la somme des découvertes antérieures, tandis que les théories sur les sciences morales sont beaucoup plus subjectives et plus influencées par la portée d'esprit de l'observateur et par le milieu dans lequel il observe.

L'utilité du second mode était moins reconnue il y a trente ans;

elle me paraît l'être davantage aujourd'hui. Étudier les faits économiques, soit un groupe particulier de faits à l'aide des documents historiques et statistiques, et dégager les effets et les causes, soit tout un côté de l'économie sociale d'une nation ou de plusieurs nations comparées dans la suite des temps, soit l'ensemble de l'histoire économique d'une nation, c'est encore une manière de se faire des idées larges et personnelles non sur les systèmes des écoles, mais sur les choses mêmes qui sont la matière de ces systèmes, d'apercevoir et de suivre les phénomènes économiques dans le milieu social où ils se sont produits et de juger les résultats du mode d'activité ou du genre d'institutions étudié. C'est en quelque sorte l'économie politique en action; c'est la leçon de l'expérience. L'application de ce mode n'est pas plus nouveau dans l'enseignement en France que le précédent. Ainsi sous le second Empire M. Baudrillart a été chargé d'enseigner au Collège de France l'histoire des doctrines économiques. C'est sous le ministère de M. Duruy, en 1868, et par l'initiative spontanée du ministre, qu'a été créé le cours que j'y professe, qui a pour titre : *Géographie, histoire et statistique économiques*, et dont l'étude des faits économiques est le fonds.

Le troisième mode, l'illustration des doctrines économiques par l'histoire, consiste soit à faire suivre un exposé dogmatique de l'économie politique d'exemples tirés de l'histoire, afin de faire mieux comprendre de quelle manière et dans quelle mesure les lois et préceptes de la science se sont réalisés dans la pratique, soit à choisir, rassembler et décrire des groupes de faits pour s'en servir comme de prémisses à une conclusion dogmatique. Roscher est un des économistes qui sont le plus connus pour avoir employé cette méthode, surtout de la première manière. M. Wolowski, en traduisant ses *Principes d'économie politique* les a fait précéder d'une introduction sur la méthode historique. Beaucoup d'autres économistes l'ont employée et l'emploient chaque jour : Adam Smith tout d'abord, dont l'ouvrage est nourri d'exemples et qui s'est beaucoup servi des faits, surtout de la seconde manière, c'est-à-dire pour aboutir à une proposition générale.

Je suis convaincu que ces trois modes d'emploi de la méthode historique sont légitimes, fructueux, je dirai même nécessaires pour l'exploration intégrale du domaine de la science économique. Je crois même que cette opinion rencontrerait aujourd'hui peu de contradicteurs sérieux. Voici comment, dans la préface de *L'Ouvrier américain*, j'indique le rôle de la méthode historique :

« Dans un champ aussi vaste que celui que la science économique cultive, le savant peut se placer sur bien des points divers sans cesser de faire des études fructueuses. L'économie politique est une science physico-sociale, a-t-on dit; j'ajoute plus sociale et morale que physique parce que, tout en ayant pour objet la richesse qui est matière, elle traite surtout des rapports entre les hommes à propos de l'échange des services et des biens. Ayant un objet déterminé et possédant sur cet objet un certain nombre de principes solidement établis, elle me paraît plus avancée que la plupart des autres sciences de l'ordre moral.

» L'école théorique l'expose et l'enseigne dans son ensemble ou dans une de ses parties par un enchaînement méthodique de propositions et parvient, par la méthode déductive, à des conclusions logiques et simples.

» L'école expérimentale, qui, tout en s'appuyant sur l'histoire, a néanmoins aussi une doctrine dogmatique, la présente d'une manière plus concrète, en s'efforçant de fonder ses démonstrations sur des preuves positives. L'observation préserve cette école du danger de perdre le sentiment de la réalité et la féconde; elle lui permet de contrôler les théorèmes rationnels, de pénétrer dans les replis de la vie des nations et de juger ainsi de la diversité des phénomènes dans un même temps et de leur variation dans la suite des temps, d'étendre ses recherches et la portée de ses doctrines à mesure que s'étendent et se déplacent les intérêts matériels des sociétés, de montrer la relation intime qui unit à toute époque les choses de l'ordre économique à l'ensemble social. »

Le quatrième mode d'emploi de la méthode historique est plus récent et, suivant mon sentiment, il est très contestable : c'est celui qui substitue l'évolution historique aux principes dogmatiques de l'économie politique.

L'économie politique est une science d'observation : ce n'est pas douteux, pour moi du moins qui la professe depuis trente ans. Mais elle n'est pas pour cela un catalogue de faits ni une simple description des faits. Son but est de donner la loi des phénomènes, elle la cherche; elle a, par l'analyse et par la comparaison, découvert des lois de ce genre, les unes générales, d'autres particulières à certains états sociaux : c'est par là qu'elle est véritablement une science. Elle a beaucoup à chercher encore; elle aura toujours à étudier et à découvrir, parce que le mouvement de la civilisation amène des conditions nouvelles de la

richesse et des relations nouvelles des hommes en matière économique.

Mais l'observation ne procède pas toujours de la même façon et la somme des observations nécessaires pour établir une loi n'est pas la même dans tous les cas. Certaines lois physiques sont établies à l'aide d'un nombre restreint d'observations simples et au besoin simplifiées par l'élimination des causes accidentelles : ainsi la loi de la chute d'un corps dans le vide. Une fois cette loi connue, il devient relativement facile, par de nouvelles observations, de déterminer la chute d'un corps dans des milieux résistants, quoique le problème soit déjà plus compliqué. Au contraire, il faut une masse considérable d'observations pour établir la loi de la distribution de la chaleur sur le globe ; encore n'y arrive-t-on que d'une manière imparfaite par les courbes approximatives d'égale température, estivale et hivernale. Il en est de même en économie politique. Il suffit d'un nombre relativement restreint d'observations pour faire une bonne analyse des éléments de la production ou pour montrer la différence essentielle qui existe entre le salaire et le profit ; de telles observations n'ont pas besoin d'être tirées de l'histoire, les faits vulgaires de la vie journalière les fournissent. Un économiste ayant le sens droit et l'esprit pratique des affaires se tirera mieux de cette besogne qu'un érudit qui ne serait qu'un érudit ou qu'un rêveur systématique. Au contraire, si l'on veut chercher les causes et les effets, très complexes, des crises commerciales, il faut d'abord, par un effort d'érudition, rassembler et comparer un très grand nombre de faits puisés à des sources et dans des pays divers.

Une école s'est formée, qui n'a commencé à faire quelque bruit dans le monde scientifiqne qu'en 1872 au Congrès d'Eisenach, qui a grandi en Allemagne où elle a pris possession de plusieurs grandes chaires universitaires et qui se propage aujourd'hui en France, qui veut non seulement substituer la méthode historique à la méthode dogmatique dans la recherche des lois et souvent dans l'exposé didactique, mais aussi substituer l'évolution, c'est-à-dire la mobilité continue et pour ainsi dire fatale à la précision des lois fixes.

Quelques-uns de ses maîtres lui donnent le nom d'école expérimentale réaliste. En réalité, elle ne repose pas plus que la plupart des autres doctrines économiques sur l'expérience et sur la réalité. Ce qui la caractérise surtout, c'est d'être l'école de l'évolution.

Le grand courant d'idées d'évolution, qui exerce une si puis-

sante influence sur les sciences naturelles, a sans doute contribué à former ce courant particulier dans l'économie politique. Le progrès des recherches historiques, le désir incessant d'innover, et les sentiments que la haute situation actuelle conquise dans la politique et dans la science par l'Allemagne a inspirés aux novateurs, ont aussi contribué à donner naissance à cette école.

L'école dogmatique connaît aussi bien que cette école la complexité et la variabilité des mobiles économiques et des faits économiques; mais elle diffère de cette école en ce qu'elle s'applique à dégager les phénomènes des éléments variables et complexes pour les observer par abstraction dans leur simplicité. Quand elle part de l'hypothèse d'une concurrence sans limite, elle fait comme le physicien dont je parlais, quand il observe la chute d'un plomb et d'une plume dans le vide.

Que des économistes, comme Ricardo, aient poussé l'abstraction à l'excès, c'est ce qui me paraît incontestable. Mais il faut les placer dans leur temps, ouvrant des voies non frayées que leurs successeurs ont pu élargir. Une école qui se dit historique devrait, moins que toute autre, l'oublier quand elle les juge. Elle ne devrait pas, d'autre part, puisqu'elle parle d'évolution, attribuer à l'école libérale de 1897 les insuffisances qu'on peut signaler dans les premiers maîtres. Le très instructif *Traité théorique et pratique d'économie politique* de M. Paul Leroy-Beaulieu, qui, outre les qualités de son esprit et l'étendue de ses connaissances, a sur tel professeur, dont l'existence est bornée entre sa bibliothèque et sa chaire, l'avantage d'être mêlé personnellement aux affaires agricoles et commerciales, est très différent des *Principes d'économie politique* de Malthus, quoique celui-ci ait ajouté au titre : *dans leurs rapports avec l'application pratique*.

Cette école semble s'attribuer le monopole de la méthode historique et le réserver aux écrivains allemands. Il est regrettable que des écrivains français le redisent après eux. L'histoire économique a eu en France particulièrement, pour ne pas parler de l'Italie et de l'Angleterre, des représentants, bien avant que cette école n'eût publié ses premiers manifestes, et elle en a encore qui se sont mis à l'œuvre sous d'autres inspirations. Je cite seulement ceux dont les œuvres me viennent à la mémoire : L'histoire des classes rurales a été faite par MM. Dareste de la Chavanne, Bonnemère, Doniol, Baudrillart; l'histoire du commerce, par MM. Pigeonneau, Pierre Clément, Richelot; l'histoire des classes industrielles, par moi, par M. Fagniez, du Cellier, Reybaud, Audiganne; l'histoire financière, par Vignes, Bailly, Clamageran,

Vuitry, Stourm, Joubleau, Neymarck, etc. Je m'arrête, ne voulant pas dresser une liste bibliographique. Je m'empresse d'ajouter que les études historiques de ce genre sont très cultivées en Allemagne, et que la liste complète des travaux allemands serait bien plus longue encore. Les Allemands disent, il est vrai, qu'ils négligent de citer les travaux des Français, parce que ceux-ci ont fait simplement de l'histoire économique, et non la science économique par l'histoire. En quoi j'inclinerai à croire que les Français, ayant été plus réservés dans leurs conclusions, ont eu davantage le sens scientifique.

Cette école historique reproche à l'école dogmatique de prendre pour des lois générales ce qui n'est que des manières d'être de certaines civilisations, par exemple de parler du contrat de salaire comme d'un contrat universel, quoiqu'il y ait eu des sociétés fondées sur l'esclavage. Sans doute il y a eu de telles sociétés, mais le contrat de salaire, pour avoir été plus rare qu'aujourd'hui, même n'eût-il pas existé, cela n'interdit pas à l'économiste la recherche des lois du salaire. C'est la société civilisée telle qu'elle est qu'il a surtout intérêt à connaître, et sur laquelle porte ses analyses. La théorie de la valeur ne perdrait rien de son importance, si un curieux découvrait dans quelque coin du monde une société d'hommes vivant sans pratiquer d'échanges.

Si je veux chercher ce que prétend être cette école, je n'ai pas de témoin plus autorisé à interroger que M. Schmoller, qui en est en Allemagne un des chefs, et de document plus récent à citer que le discours du 15 octobre dont je parlais au début. Je lis dans ce discours (p. 26) que l'économie politique actuelle est devenue la conception historique et ethnique de l'État et de la société en opposition avec le rationalisme et le matérialisme. Définition qui, au premier abord, paraît un peu abstraite pour une école qui veut se nourrir de réalités. Mais l'auteur l'explique immédiatement en ajoutant : « qu'au lieu d'être une économie du marché et de l'échange, une économie d'affaires qui menaçait de devenir une arme en faveur des capitalistes, c'est devenu de nouveau une science morale et politique qui, outre la production, la répartition, la valeur, étudie les institutions économiques et replace l'homme, au lieu de la richesse, comme centre de la science économique ». Je me permettrai de dire que je ne comprends guère qu'un économiste s'étonne que l'économie politique traite d'échanges et d'affaires, puisque c'est là une des matières essentielles de son étude, qu'il oublie — ce qui est cependant de l'histoire — qu'en France les économistes n'étaient rien moins

qu'agréables aux grands capitalistes manufacturiers, de 1819 à 1870. Je comprends mieux qu'il dise que, parmi les successeurs immédiats de A. Smith, il y ait eu une tendance marquée à considérer les choses, capital et richesse, plus que les personnes; la science devait aborder d'abord les théories élémentaires; or, c'est de richesse qu'il s'agit en économie politique, dans la répartition aussi bien que dans la production. Mais depuis longtemps les questions de personnes ont préoccupé les économistes. Faut-il rappeler Dunoyer et sa théorie des produits immatériels? Je ne peux pas faire ici une histoire des doctrines économiques; je me borne à citer les dernières lignes de la première édition d'un précis d'économie politique, daté de 1868, qui est par conséquent antérieur à la formation de l'école dont parle M. Schmoller. Ce traité est de moi; je le cite parce que je l'ai sous la main ; mais je ne suis que *Unus e multis*.

« C'est ainsi que l'œuvre économique sert le développement matériel et moral des sociétés. Dans cette œuvre, comme nous l'avons dit, le travail, l'intelligence, le capital, la direction donnée aux forces de la nature, *tout dans la production part de l'homme*, et *tout*, par la consommation, *retourne à l'homme*. C'est donc, répétons-nous en terminant, sur les hommes que, dans l'intérêt de l'œuvre économique, il convient surtout d'agir en les faisant, autant que faire se peut, *énergiques au travail*, *instruits*, *moraux*, et en les laissant ensuite *libres* de développer, au sein de la sécurité sociale la plus complète, leur activité laborieuse. »

C'est donc une erreur historique que d'attribuer à l'école allemande éclose en 1872 une tendance humanitaire résultant d'un mouvement social beaucoup plus général, qui n'est pas seulement allemand, mais qui est anglais, français, américain, etc.

Si ce n'est pas une erreur, c'est au moins une prétention exagérée de dire que l'école historique ait la première aperçu le développement successif et progressif des sociétés. Vous vous souvenez,entre autres précédents,du discours sur les progrès de l'esprit humain dans lequel Condorcet s'exprime ainsi:«Dans son inégalité variée à l'infini,l'état actuel de l'univers en présentant à la fois sur la terre toutes les nuances de la barbarie et de la noblesse, nous montre en quelque sorte sous le même coup d'œil les mouvements, les vestiges de tous les âges de l'esprit humain, l'image de tous les degrés par lesquels il a passé, l'histoire de tous les âges. »

« ... Tous les âges sont enchaînés par une suite de causes et d'effets qui lient l'état du monde à tous ceux qui l'ont précédé. »

M. Schmoller dit que cette école nouvelle a renoncé aux grandes

théories pour se consacrer aux études de détail. Elle en a publié, en effet, de bien intéressantes, mais je crois que ces études ne forcent pas à renoncer aux théories qui,au contraire, peuvent leur servir de fil conducteur, ni que les médiocrités aient moins accès dans le sanctuaire de la science sous forme de collectionneurs de documents que sous forme de généralisateurs à vide. Toutefois je suis d'accord avec lui quand il dit que la statistique a fourni de notre temps d'abondants et utiles documents à l'étude des problèmes économiques.

Mettre en face l'un de l'autre l'économie politique. libre-échangiste, dérivée d'A. Smith, et le socialisme, les déclarer aussi faux l'un que l'autre comme ne reposant que sur un idéal abstrait et les renvoyer dos à dos pour mettre sur un piédestal sa propre école, n'est assurément pas ce qu'on devait attendre de la perspicacité d'un homme si éclairé, à la fois historien et économiste. On peut critiquer les applications pratiques du système de la liberté des échanges, on ne peut pas le mettre scientifiquement au niveau de la communauté des biens.

Quand je lis que le caractère de la science allemande est de se tenir en contact avec les grandes destinées et les besoins du temps et de s'appuyer toujours sur des vérités établies, que son mérite est d'avoir servi la politique des réformes pratiques et dans la voie que les messages impériaux ont tracée, je ne comprends pas clairement toute la pensée de l'auteur, et je ne vois pas bien comment sa conclusion est contenue dans les prémisses de l'histoire. Je crois voir qu'il s'agit là non de vérités établies, mais de pures contingences, car le système même de l'évolution historique m'avertit que les réformes qui préoccupent aujourd'hui l'Allemagne ne seront pas précisément celles qui occuperont le premier plan dans cinquante ans. L'école allemande actuelle aura fait alors place à d'autres écoles, comme celles dont M. Schmoller parle un peu trop dédaigneusement selon moi. La science allemande, qui est très active, ne le sera sans doute pas moins, mais elle aura mis le cap sur un autre phare. Les inventions de l'industrie ne sont que des perfectionnements. Il en est de même dans la science. Je respecte nos devanciers; tout en réfutant leurs erreurs et en essayant de compléter leurs lacunes, nous devons leur rappeler que nous leur devons énormément.

Je n'ai fait qu'effleurer le sujet, mais je m'arrête pour ne pas longtemps retenir votre atention. J'ai voulu affirmer que la science économique n'a pas à renoncer à la méthode dogmatique d'inves-

tigation et d'exposition et marquer la place que doit occuper et celle que ne doit pas prendre la méthode historique.

Je condense ma pensée en quelques propositions que voici et qui pourront servir de thème à la discussion de la séance :

1° Les lois fondamentales de l'économie politique peuvent être établies et sont établies, en général, par l'observation directe des phénomènes extérieurs et des besoins de l'homme et par les procédés ordinaires du raisonnement inductif ou déductif.

2° La méthode historique pure est impuissante à établir par elle-même la plupart des lois fondamentales de l'économie politique.

3° La méthode historique est précieuse pour *contrôler* les résultats scientifiques de l'observation, vérifier si les conclusions proposées comme des lois sont conformes ou non à la réalité, si elles sont universelles ou générales et si elles sont locales ou temporaires, c'est-à-dire conditionnelles. Elle peut rectifier aussi les erreurs de déduction dogmatique qui peuvent dériver d'un point de départ trop étroit ou trop rigide.

4° La méthode historique est nécessaire pour faire comprendre la relation des phénomènes économiques avec l'ensemble de la vie sociale dont ils ne sont qu'une des manifestations inséparables en réalité, du tout, mais que la science économique, comme toute science, procédant par abstraction et analyse, sépare pour mieux les étudier.

5° La méthode historique rend un service éminent à l'économie politique en faisant connaître la *formation des doctrines économiques*, les controverses et la succession des écoles et le rapport des systèmes avec les milieux sociaux dans lesquels ils sont éclos.

6° Elle rend un service éminent aussi par le fait seul de la *connaissance des choses*. L'histoire générale négligeait autrefois le plus souvent les faits économiques ou en parlait incidemment sans en comprendre toujours le sens et la portée. L'histoire économique commence à devenir une des branches de l'histoire et est un des modes de la connaissance des destinées de l'humanité.

7° On fait un usage abusif de la méthode historique, lorsqu'au lieu de l'employer concurremment avec la méthode d'observation directe et spéciale de chaque ordre de phénomènes, on tente de la substituer entièrement à cette méthode et de procéder exclusivement par des aperçus d'ensemble, car on saisit ainsi la succession des formes extérieures et des résultats contingents, sans

pénétrer jusqu'à l'essence des phénomènes ; la physiologie végétale tire un meilleur profit de l'analyse au microscope de quelques plantes que du spectacle de la poussée et de la chute des feuilles d'une forêt pendant un siècle, quoique l'une et l'autre soient intéressants. On en fait surtout un usage préjudiciable à la science lorsque, des changements qui surviennent dans l'état et dans les relations économiques, on conclut dogmatiquement par voie de déduction que la mobilité est l'essence même des phénomènes économiques, qu'il n'y a par conséquent pas à proprement parler de lois économiques sinon la loi d'évolution et, par voie d'induction, que les bases de la société économique actuelle s'effondreront probablement dans l'avenir.

M. **Yves Guyot** ne prend la parole que pour confirmer ce qu'a dit M. Levasseur. M. G. de Molinari a parlé tout à l'heure de ses maîtres et des contemporains. M. Yves Guyot peut parler aussi de ses maîtres et il a la joie d'en voir ici deux présents : M. G. de Molinari et M. Levasseur. Est-ce que l'un et l'autre sont des économistes abstraits, se sont complus dans le fond de leur cabinet à des déductions économiques ?

L'un et l'autre ont parcouru le monde, ont étudié l'histoire, se sont abondamment pourvus de faits, et M. Yves Guyot n'oublie pas que c'est dans l'*Histoire des classes ouvrières* de M. Levasseur qu'il a pris son ardente conviction de la nécessité de la liberté du travail. La liberté du travail et la propriété individuelle sont la base non seulement de la science économique, mais de toute la civilisation moderne.

Dégagées par les Physiocrates, par Adam Smith, elles font partie des Principes de 89 ; mais que sont les principes de 89, dont il est de bon ton de se moquer ; qu'on a présentés comme des éclosions spontanées dans le cerveau des hommes de l'Assemblée nationale? Ils sont le résultat de l'expérience. C'est parce que de nombreuses générations avaient souffert du sort précaire de la propriété, sous la monarchie absolue, que le principe de la propriété individuelle fut si nettement proclamé. C'est parce que de nombreuses générations avaient été étouffées sous le régime des corporations, qu'un des actes de la Révolution fut de proclamer et d'assurer la liberté du travail.

Est-ce que la célèbre formule : « Laissez faire, laissez passer », qui est restée la caractéristique la plus nette de l'application de la science économique, a été inventée par un songeur, séparé de la réalité des faits ? Qu'on lise le livre si intéressant et si docu-

menté que vient de faire paraître notre confrère M. Schelle, sur *Vincent de Gournay*. Fils de commerçant, engagé à Cadix dans le commerce dès l'âge de 17 ans, ayant pratiqué le commerce international à Hambourg, en Angleterre, quand il revient, il achète la charge d'intendant du commerce et c'est des observations qu'il avait faites comme commerçant et comme administrateur qu'est née la formule qui implique la liberté du travail et la liberté du commerce.

M. Schmoller, tous les autres sociologues et prétendus économistes qui nient les lois de la science économique, sont donc dans l'erreur quand ils prétendent qu'elle n'a été jusqu'à eux qu'une science déductive.

Mais eux, qui sont-ils? De quel droit parlent-ils donc si haut des faits? Comment les ont-ils observés et quelle portée en tirent-ils? Nous le voyons par la législation allemande de socialisme bureaucratique qui n'a abouti qu'à des échecs. Au Congrès de la législation internationale du travail, qui vient de se tenir à Bruxelles, nous avons vu M. Schmoller, qui avait été un des inspirateurs et des collaborateurs de la conférence réunie par l'empereur Guillaume au mois de mars 1890. Les résolutions votées alors n'ont été que des propositions incohérentes, émanant du sentimentalisme le moins scientifique. La France a appliqué deux de ces résolutions dans la loi de 1892 sur le travail des enfants et des femmes. L'enquête s'est faite après; elle n'avait pas été faite auparavant et les résultats ont été si déplorables que le ministère du Commerce a dû ordonner en 1894 de suspendre en partie l'application de la loi.

La science économique est avide de faits, et même des hommes à qui on peut reprocher des généralisations trop hâtives et trop absolues comme Malthus n'ont point dédaigné les faits. Mais est-ce que toute science ne s'est point formée à l'aide d'hypothèses? Seulement, après la conception plus ou moins subjective du savant suit la vérification; et ici intervient la probité scientifique. Il doit se soumettre au contrôle le plus sévère, « se démolir lui-même » selon l'expression de Claude Bernard.

Les généralisations trop hâtives servent même à la science; celle de Ptolémée a servi à Copernic, celle de Ricardo sur la rente a provoqué les observations de Carey sur la manière dont se faisait l'appropriation du sol.

L'école historique allemande est l'école du fatalisme. Du moment qu'une institution a existé, elle est légitime : légitime

l'anthropophagie, légitime l'esclavage! Que ce soient là des faits humains, qu'on étudie de quelle manière, dans quelles conditions, ils se sont manifestés, rien de mieux : mais ce n'est point pour conseiller à l'humanité de s'y résigner : c'est pour l'aider à s'en dégager de plus en plus.

L'école historique allemande recherche, au contraire, dans le passé, des institutions qu'il est plus ou moins difficile de bien connaître et, quand elle conclut, elle engage l'humanité à y revenir. Cette école pédante est l'école du progrès! Il est vrai que ce système est commode, au point de vue des personnes qui le pratiquent. Il les rend accessibles à toutes les opinions, et il ne saurait les gêner dans leurs évolutions et dans leurs complaisances.

Il est précieux pour ceux qui considèrent que leur rôle est de trouver des justifications pour des intérêts contraires à l'intérêt général, et de se mettre au service des hommes d'État qui considèrent que la politique est l'art d'exploiter des préjugés.

Le rôle de la science est de dégager les rapports invariables existant entre des phénomènes déterminés. On les appelle des lois scientifiques,qui deviennent des principes lorsqu'on les invoque comme bases d'un plan de conduite. Les principes peuvent gêner pour la liberté des allures. Il y a une foule de gens qui trouvent aussi que l'arithmétique est gênante quand elle constate qu'ils sont débiteurs. Est-ce une raison pour la nier? Est-ce une raison pour ne pas conclure que deux et deux font quatre?

Faut-il ne pas conclure que l'impôt ne doit être payé que pour des services publics,et que si le protectionnisme établit des impôts pour garantir des revenus ou des bénéfices, il fait servir la loi de l'offre et de la demande à une spoliation qui nous ramène au régime féodal? Mais la loi de l'offre et de la demande n'en existe pas moins, implacable comme la loi de la pesanteur. Elle a existé partout où les êtres humains ont fait des échanges. Elle n'est ni germanique, ni française, ni anglaise : elle ne connaît ni nations, ni langues différentes; elle est universelle, et ceux qui cultivent la science économique en la constatant, n'ont-ils pas, non seulement le droit, mais encore le devoir de conclure que les institutions, qui ont pour objet d'en empêcher le libre jeu, sont mauvaises?

M. **Cheysson** estime que la méthode historique est une branche de la méthode d'observation. On peut, en effet, se mettre de deux façons en contact avec les faits, en les observant soit dans le temps, soit dans l'espace. Le premier mode est l'observation

historique, le second l'observation contemporaine. Ces deux modes diffèrent d'ailleurs beaucoup moins qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord : toutes les nations, n'ayant pas marché de la même allure, se sont échelonnées dans la voie du progrès ; de sorte que celles qui se sont attardées à la période initiale nous présentent à l'heure actuelle des organisations depuis longtemps disparues de notre sol et qu'on ne peut plus y étudier qu'à la lumière de l'histoire.

Du moment où l'économie politique repose sur la méthode d'observation, la méthode historique doit naturellement trouver sa place dans nos études.

Mais cette place doit-elle être exclusive ? L'histoire, comme le voudrait l'école historique, doit-elle envahir, absorber l'économie politique, au lieu de se borner à lui prêter son assistance ?

Pour cette école, le fait, par cela seul qu'il est, prend un caractère de légitimité et de fatalité ; il s'élève à la dignité de loi : ou plutôt, il n'y a plus de lois, il n'y a que des faits. Le fait est ennobli, presque divinisé ; la loi est détrônée ; l'économiste est réduit au rôle de greffier ou d'enregistreur mécanique.

Ce n'est plus là l'usage de la méthode historique, c'en est l'abus et il n'est pas moins critiquable au nom de la morale que de la science. Et, d'abord, la morale n'y saurait souscrire. En effet, tout fait n'est pas légitime : il en est de répréhensibles et de coupables. Ils ont leur explication historique, mais non leur excuse et encore moins leur glorification. La conscience les classe, les juge, approuve les uns, condamne les autres et ne s'incline pas devant l'histoire pour sanctionner comme légitimes, par cela seul qu'elles se sont produites et ont duré des siècles, les cruautés du despotisme ou de la barbarie, les aberrations de l'humanité. L'histoire enregistre, mais ne justifie ni l'esclavage, ni l'anthropophagie, ni les autodafés.

Tout fait n'est pas plus fatal qu'il n'est légitime. Il aurait pu ne pas être ; il y a, dans les actes non seulement des individus, mais encore des sociétés, la part de la liberté. Pour montrer cette part, M. Albert Sorel supposait dernièrement qu'un homme, parvenu à une cime, s'avise d'ébranler un rocher et de le lancer sur les flancs de la montagne. A partir de ce moment, les conséquences de son acte lui échappent et sont fatales. Le rocher roule et dans sa chute va faire des ravages qui ne dépendent plus de la volonté de personne ; voilà la part de la fatalité, mais son acte initial, cet homme en était le maître ; il pouvait le commettre ou non et,

suivant sa libre décision, tous les faits postérieurs se seraient produits dans des sens absolument opposés. Supprimez la dépêche d'Ems : comment auraient tourné les événements de 1870 ?

Il n'est pas vrai non plus que l'homme soit emporté tout entier par le torrent de l'évolution, qu'en lui tout bouge et que rien ne demeure. A l'École polytechnique, on appelle les élèves français des x et les élèves étrangers des *constantes*. L'homme n'est ni une constante, ni une variable. Si l'on osait, pour le définir, employer le langage mathématique, on dirait que son équation est de la forme : $a + bx$. Il se compose d'une partie constante et d'une partie variable.

Partout, en tout temps, dans tous les milieux, sous tous les climats, l'homme présente un fonds permanent, immuable, identique, qui est comme la trame profonde de l'humanité et qui échappe à la prise de l'évolution et de l'histoire. Sous tout homme, il y a l'homme. C'est sur ce fonds que reposent les chefs-d'œuvre classiques ; c'est là ce qui en fait la beauté toujours jeune et qui assure l'immortalité aux œuvres de Sophocle, d'Homère, d'Eschyle, de Virgile et de Racine. Ces œuvres ne vieillissent pas et ne peuvent pas vieillir, parce qu'elles s'adressent à ce qui est éternel dans le cœur humain.

Mais, sur cette trame profonde, chaque siècle, chaque civilisation viennent apporter leurs variations, leur broderie et leur couleur.

Du moment où l'homme comprend ces deux éléments distincts, les principes qui le régissent se divisent en deux grandes catégories : il y a des lois de circonstance, justiciables de l'évolution, et qui s'adaptent aux temps et aux circonstances, mais il y a aussi des lois fondamentales, primordiales, celles que Cicéron appelait *leges legum* et qu'Antigone opposait au tyran Créon : « l'éternelle loi, plus vieille que le monde ». De même, en économie politique, à côté des lois contingentes qui ne sont vraies qu'à leur heure et subissent les transformations du milieu, il existe des lois immuables, vraies toujours, partout, parce qu'elles correspondent à la partie permanente de notre humanité. En niant ces lois, l'école historique pèche gravement contre la science et la vérité. La science vit de la loi : refuser la loi à la science, c'est lui enlever son objet et sa raison d'être ; c'est la ravaler au rang d'un simple procès-verbal de constat ; c'est la plier à toutes les servilités de la politique ; c'est la domestiquer au service de tous les despotismes.

Après avoir nettement repoussé les exagérations de la méthode historique au nom de la science et de la morale, M. Cheysson n'hésite pas à proclamer le secours que, prudemment maniée, elle peut et doit apporter aux études économiques, surtout si l'histoire, prenant conscience de ses devoirs envers l'économie politique, veut bien, — plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici — diriger ses investigations vers les questions sociales, s'occuper de l'artisan, du paysan, de l'ouvrier, du menu peuple. A ce prix, l'Économie politique et l'Histoire se prêteront un mutuel appui et concluront entre elles un pacte fécond.

M. **Raffalovich** croit que M. Levasseur a rendu un véritable service en suggérant la question à l'ordre du jour et en l'exposant magistralement. L'école allemande, qui reproche aux économistes de vivre d'abstraction, s'est forgé de toutes pièces une école libérale spéciale, qui n'existe pas : la véritable école française, qui fait usage de la méthode scientifique, de l'observation dans le présent et le passé, qui est convaincue de l'existence de lois économiques, est bien vivante, quoi qu'en dise l'érudit historiographe qui occupe le rectorat de l'Université de Berlin. On a dit de lui qu'il était idéologue subjectif, alors que l'économie politique est quelque chose d'absolument objectif.

M. Raffalovich cite quelques passages d'un savant allemand pour le talent et le caractère duquel il a le plus grand respect, la plus grande sympathie, quel que soit le désaccord sur certains points déterminés : c'est M. le professeur L. Brentano ; celui-ci au cours d'une polémique contre les *dégénérés* de l'école historique, a écrit une étude sur la crise de la science économique allemande : il montre que la différence est grande entre collectionner des faits exacts, en accumuler des monceaux et savoir s'en servir scientifiquement [1].

L'école historique allemande actuellement est une école d'opportunisme politique. Son influence est fâcheuse en France, en Suisse : il est bon qu'on réagisse comme l'a fait M. Levasseur ce soir et comme l'ont tenté MM. Yves Guyot, Fleury, Strauss à Bruxelles. A côté de l'école historique, qui présente de sérieux inconvénients, quand elle procède comme le font M. Schmoller et ses disciples, il faut se défier aussi de ceux qui opèrent, non pas dans le temps, mais dans l'espace.

M. Raffalovich fait allusion aux abus de la législation comparée,

[1] Voir la *Nation*, de Berlin, nos 48 et 49.

que M. Aucoc a signalés avec tant d'autorité. Il faut savoir ce qui se fait à l'étranger, mais être très très prudent dans l'application.

M. **G. de Molinari**. Pour moi, dit-il, la méthode historique n'existe pas; ce n'est autre chose qu'une branche de la méthode d'observation. Comment procédons-nous! nous observons des faits et si ces faits se comportent toujours de la même manière nous concluons qu'ils obéissent à une loi. Eh bien! que fait l'histoire? Elle nous donne les moyens de prolonger nos observations dans le passé; elle place sous nos yeux une série de milieux plus ou moins différents selon les époques, dans lesquels se produisent les phénomènes économiques; mais les lois qui régissent ces phénomènes sont les mêmes dans tous les temps. La loi de l'offre et de la demande dont parlait tout à l'heure M. Yves Guyot agissait, il y a quatre mille ans, comme elle agit aujourd'hui. Quand l'offre dépassait la demande, le prix baissait et il haussait quand la demande dépassait l'offre. Les circonstances du milieu pouvaient différer; les marchés étaient plus étroits, par suite du défaut de sécurité et de l'imperfection des moyens de transport, qu'ils ne le sont actuellement; il y avait par conséquent un plus grand nombre de monopoles. Quand l'histoire nous apprend que Brutus prêtait à 48 p. 100 dans l'île de Chypre, cela prouve que le marché des capitaux y était limité, qu'il y avait plus d'emprunteurs que de prêteurs; mais la loi qui détermine le prix était la même que sur notre marché. Nier l'existence des lois économiques c'est donc nier la lumière du jour et, en cela, l'école allemande s'éloigne de l'économie politique pour se rapprocher du socialisme, qui se fonde précisément sur la négation des lois économiques.

M. **Frédéric Passy**, n'a plus guère qu'à constater l'accord des divers orateurs qui ont pris successivement la parole. Il se félicite de cet accord et, à son tour, tient à affirmer que l'économie politique est avant tout une science d'observation. C'est la recherche des lois qui président au développement des faits économiques. Pour déduire des lois des faits, il faut étudier ceux-ci : les étudier dans le présent, les étudier dans le passé, les étudier près de soi et les étudier loin de soi, dans le temps et dans l'espace. L'histoire est donc une des bases d'information de la science économique. Mais, pour que l étude des faits serve à quelque chose, pour qu'il soit permis d'en tirer des conclusions, il faut commencer par croire qu'il y a des lois qui gouvernent les faits, et des généralisations qui sont possibles. Toute science,

quel que soit son objet, suppose l'existence de lois dont elle est la recherche; autrement il n'y aurait que des énumérations sans signification.

Que, dans l'observation des faits, comme dans les déductions que l'on en tire, des erreurs soient possibles, inévitables même, cela n'est pas douteux. Il en a été commis; il en est commis encore, en économie politique, comme en physique, en chimie, en astronomie, en médecine, en mécanique et en tout autre ordre de science. On commence par des conjectures, des hypothèses, des à peu près, des mesures imparfaites et des constatations insuffisamment exactes; puis on rectifie, on corrige, on approche davantage de l'exactitude, et, sur certains points au moins, comme le disait tout à l'heure M. Yves Guyot, de la loi de l'offre et de la demande, qui n'est autre chose que la loi de la gravitation en matière économique, on arrive à la certitude : on a des principes, des règles de conduite dans l'application desquels on peut parfois se tromper, mais qui en eux-mêmes sont indiscutables.

Sans cette idée supérieure de lois qui sont, selon le mot de Montesquieu, les rapports des choses, on n'a pas le droit de parler de science : on n'a pas l'esprit scientifique. Et c'est, disait avec grande raison M. Raffalovich, le reproche le plus grave que l'on soit en droit d'adresser à cette école dite historique, au nom de laquelle on propage dans les esprits un indifférentisme et un scepticisme contraires à toute notion de progrès et, par conséquent, d'effort vers le progrès.

C'est cependant au nom de cette prétendue école historique qui aboutit à la justification du fait, quel qu'il soit, comme au nom des écoles fantaisistes qui nient les faits jusqu'à demander, par exemple, la suppression de la loi de l'offre et de la demande, que l'on a osé faire, à l'école économique française, le reproche d'être indifférente aux souffrances de l'humanité et de n'avoir rien fait pour l'amélioration du sort du plus grand nombre.

Qu'il me soit permis, dit M. Passy, de rappeler que, en 1883, comme président de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, prenant pour sujet de mon discours l'histoire de l'économie politique jusqu'à Adam Smith — ce qui n'était pas, je suppose, faire fi des faits — je m'appliquais à établir deux choses : la première, c'est que, si la vérité en elle-même n'a point de patrie, et s'il est absurde, par conséquent, de parler de science française, anglaise ou allemande, elle peut être aperçue, plus ou moins tôt ou plus ou moins complètement, sur tel ou tel point du globe. Et c'est en grande partie par des Français, les Boisguilbert,

les Vauban, les Gournay, les Quesnay, les Turgot qu'ont été posés les premiers fondements de la science économique. La seconde, c'est que, ce qui a poussé ces hommes à entreprendre leurs recherches et à en proclamer, en dépit de toutes les difficultés, les résultats, c'est le sentiment profond des misères et des imperfections de la société au milieu de laquelle ils vivaient, la conviction de la possibilité de diminuer ces maux et l'ardent désir de contribuer à améliorer la condition de leurs semblables. Ils n'ont pas promis, disais-je, de faire disparaître d'un coup de baguette la douleur et l'effort, mais ils ont entrepris, avec une énergie infatigable, la critique du mal sous toutes ses formes, et enseigné, avec une persévérance que rien n'a lassée, les moyens de réduire graduellement ce mal. Ils ont surtout mis en lumière les vices de l'arbitraire et les ressources de la liberté. Et si la reconnaissance de la postérité était juste, elle devrait surtout s'adresser à ces hommes qui, comme le disaient Voltaire et Turgot, n'ont cherché le vrai que pour faire le bien.

La séance est levée à 11 h. 20.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

La lutte contre le mal, par J.-J. CLAMAGERAN. *Paris*, 1897, in-18.

EUGÈNE ROSTAND. *Le concours des caisses d'épargne au crédit agricole. Applications à l'étranger et modes pratiques de réalisation en France, avec des documents pour servir à l'organisation de ce concours.* — *Paris*, 1897, in-8.

Le rôle social de l'ingénieur. Conférence faite devant la Société des Ingénieurs civils, le 20 *mai* 1897, par E. CHEYSSON. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1897, in-8.

Du règlement juridique des conflits internationaux. Discours prononcé par M. l'avocat général MÉRILLON. — *Paris*, 1897, in-8.

L'utopie de la paix. Conférence faite à la Société d'Économie politique de Lyon, le 12 *mars* 1897, par FRÉDÉRIC PASSY. *Paris*, (1897), in-18.

Union syndicale des banquiers de Paris et de la province. Note sur les projets d'élévation des taxes applicables aux valeurs et fonds d'État étrangers. — *Paris*, (S. d.), in-4.

PIETRO SITTA. *Gli scioperi agrari nel Ferrarese.* — *Torino*, 1897, in-8.

L'assurance sur la vie. Ses diverses transformations, par EUGÈNE ROCHETIN. — 1897, P., in-18.

L'homme social et la colonisation, par M. E. Cheysson. — *Paris*, 1897, in-4.

Compagnie des Hauts-Fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. Assemblée générale du 18 octobre 1897. Rapports du Conseil d'administration et des commissaires. — *Saint-Étienne*. 1897, in-4.

Society for the encouragement of arts, manufacture et commerce. International congress on technical education. Report of the proceedings of the fourth meeting held in London, june 1897. — *London*, 1897, in-4.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° gennaio al 30 settembre 1897. — *Roma*, 1897, in-4.

Statistica judiciara din Romania pe anul 1890, 1891. — *Bucuresci*. 1896, 2 vol. in-4.

Charles Roux. *Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1898.* (*Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes* (*service de commerce et de l'industrie*). — *Paris*, 1897, in-4.

Ministère des Travaux publics. Album de statistique graphique de 1895-1896. par M. E. Cheysson. — *Paris*, 1897, in-8.

Annuaire de l'économie politique. 1897. — *Paris*, Guillaumin et Cie, in-18.

Statistica delle opere pie, vol. X. Situazione patrimoniale, entrate et spese nel 1880. — *Roma*, 1897, in-fol.

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, *Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres*, *Annuaire statistique des Pays-Bas*, *Bulletin de l'Office du travail*, *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France*, *Bulletin du ministère de l'agriculture*, *Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres*, *Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Egypte*, *Bulletin trimestriel de l'Institut des actuaires français*, *Droit financier*, *Journal de la Société nationale d'horticulture de France*, *Journal des assurances*, *Musée social*, (circulaires), *Revue des sociétés*, *Revue économique de Bordeaux*, *Journal de la Société de statistique de Paris*.

COMPTES RENDUS

VINCENT DE GOURNAY, par M. G. SCHELLE. — Guillaumin et Cie, 1897.

Je me demande, après avoir lu ce petit volume, si notre collaborateur n'aurait pas dû, dans l'intérêt même de son héros, résister au désir bien naturel de mettre à son étude, pour épigraphe, la fameuse formule qui a le don d'horripiler les adversaires de l'économie politique et que les économistes doivent plus que jamais garder comme principale devise. Je me le demande parce que, si le *Laissez faire, laissez passer* est indissolublement lié au nom de V. de Gournay, il serait injuste de concourir, si peu que ce soit, à accréditer cette opinion que le bagage scientifique de l'éminent précurseur consiste avant tout dans l'invention d'une heureuse formule. Il ne faut pas perdre de vue qu'on a affaire à un novateur glorieux, « le premier qui ait entamé la lutte contre les procédés pédantesques des gouvernants et contre la cupidité particulière des protégés, qui a devancé Quesnay de quelques années, Turgot de près de vingt ans ». En un mot, V. de Gournay est l'un des fondateurs de l'économie politique et spécialement le promoteur du principe fécond de la liberté du travail, à coup sûr l'un des éléments constitutifs de la société moderne et dont l'application a la chance, plus rare qu'on ne pense, de réunir le juste et l'utile. La biographie d'un homme qui a joué un pareil rôle social, — bien qu'il n'ait point occupé une situation en vue ni publié d'autres écrits que deux traductions de petits traités des anglais (Josias Child et Thomas Culpeper, sur l'intérêt de l'argent, et des observations annexées à quelques mémoires économiques d'auteurs français, — est nécessairement fort intéressante et de nature à être goûtée par tous ceux qui veulent connaître l'histoire de l'économie politique en France. Ils liront avec plaisir le compte rendu des efforts incessants auxquels ce véritable bienfaiteur de l'humanité s'est livré, durant toute sa vie malheureusement trop courte (on sait qu'il est mort à l'âge de 47 ans), pour signaler « l'absurdité des lois réglementaires, les abus des corporations et des privilèges industriels, les vices de l'intervention des gouvernants dans des matières qu'ils ignoraient ». Ils verront que

V. de Gournay, s'il n'a laissé que peu de travaux imprimés, a rédigé une centaine de mémoires inédits dont M. Schelle nous donne la liste, après les avoir retrouvés dans les *Registres du bureau du commerce*, où ils sont analysés, dans les *Lettres et mémoires* de l'intendant du commerce (1752-1759), dont copie existe aux Archives nationales ou encore aux archives de la Chambre de commerce de Lyon. Ils sauront que, passionné pour l'étude de l'économie politique, animé de l'amour du bien public, doué d'un esprit judicieux et pénétrant, ancien négociant, ayant beaucoup voyagé en France et à l'étranger, ne négligeant rien pour s'instruire dans ces voyages, où il procédait à une enquête perpétuelle auprès des hommes marquants des pays parcourus, très actif, très laborieux, ne mettant jamais son drapeau dans sa poche et faisant courageusement face aux intérêts privés qu'il s'était donné pour mission de froisser dans l'intérêt de tous, propagandiste infatigable, V. de Gournay était principalement un homme d'action à idées fort élevées. Ils ne trouveront guère que deux défaillances, à coup sûr bien pardonnables, puisqu'elles seraient encore pardonnées par beaucoup à l'époque actuelle : « Nous n'avons trouvé dans les écrits de Gournay, dit M. Schelle, aucune indication au sujet de la Liberté du commerce extérieur. On pourrait même inférer de quelques passages de ces écrits que l'intendant n'avait pas su se débarrasser complètement du système mercantile et qu'il n'était point opposé à ce que la métropole se réservât le commerce de ses colonies ».

L'origine de la célèbre formule est absolument mystérieuse. M. Schelle écrit à ce sujet (p.215) : « En quelle circonstance Gournay s'est-il servi de sa formule ? Nous l'ignorons. Nous ne l'avons trouvée ni dans ses écrits, ni même dans ceux de ses disciples. Turgot a dit simplement dans l'*Encyclopédie* : Laissez-les faire ; dans l'*Eloge* de Gournay, il s'est borné à rééditer le mot de l'industriel Legendre, disant à Colbert : laissez-nous faire. Ce qui caractérise la formule de Gournay, c'est l'addition, non avancée au hasard, du *laissez passer* au *laissez faire*. Fait curieux ! cette addition ne nous a été transmise que par Quesnay et par ses disciples ». Et M. Schelle fait une énumération détaillée des passages auxquels il faut se reporter à cet égard. C'est le marquis de Mirabeau, qui, aux *Ephemérides*, a le premier mis « l'axiome » dans la bouche de Gournay, en l'apostrophant avec son emphase habituelle : « Reçois cet hommage à ton génie créateur et propice, à ton cœur droit et chaud, à ton âme honnête et courageuse ! »

Comme le groupe des économistes n'est point une société d'admiration mutuelle, je voudrais chercher une petite querelle à notre collaborateur. D'une part, il insiste, à plusieurs reprises, sur le fait que, « si tout le monde connaît la formule de Gournay, peu de gens en com-

prennent le sens ». D'autre part, il prétend, également en plusieurs endroits, que celui-ci, en remarquant « que la cupidité individuelle a, dans la concurrence même, un frein naturel, met ainsi en relief l'influence morale de la lutte des intérêts ». M. Schelle n'explique-t-il pas sa première assertion par la seconde? Pour moi, les deux assertions sont fort douteuses. Je n'ai jamais rencontré d'économistes ne comprenant pas la formule en question, parce qu'ils n'en faisaient l'application, je suppose, qu'aux intérêts matériels qui constituent le domaine essentiel de l'économie politique, science de l'utile. Je n'ai jamais entrevu d'adversaires de ladite formule que parmi ceux qui, à l'instar des physiocrates, n'admettaient pas qu'on pût faire de l'économie politique sans y mêler la morale, le droit et même la politique, c'est-à-dire confondaient fâcheusement des branches de l'activité humaine qui sont fondamentalement distinctes; auxquels il répugnait, dès lors et à bien bon droit, d'admettre, par exemple, qu'il suffisait à l'homme de s'abandonner à ses instincts économiques pour donner en même temps satisfaction aux obligations de la morale. Alors, me disait l'un d'eux, vous laissez passer l'assassin et laissez faire le filou; je n'éprouvais aucune peine à convaincre mon interlocuteur de la grave erreur d'interprétation qu'il commettait, mais à la condition de lui faire saisir la nécessité scientifique de séparer l'économie politique (qui, avec sa loi du moindre effort, peut logiquement conduire au vol) de la morale, qui n'aboutit qu'au sacrifice, de par le sentiment de justice que l'homme civilisé doit trouver en lui. Je ne suis pas plus affirmatif parce que je me rappelle le singulier aperçu de la « civilisation canaque » qui se peut lire dans l'avant-dernière livraison (p. 395); le conflit entre le juste et l'utile y est superbement illustré et me remettait en mémoire ce passage du célèbre roman du Renard où Voulpil, se confessant à Grimbert (le blaireau), lui dit, à propos du meurtre de Lampe (le lièvre) : « il faisait mille tours sous mes yeux, il était si grassouillet que je n'y tins plus et mis la question de sentiment de côté ». Pour en revenir à V. de Gournay, je ne suis pas bien convaincu que son sympathique biographe lui prête les sentiments qu'il devait réellement avoir; ne s'agit-il pas d'un homme qui a « indiqué un des premiers que les faits économiques ont d'autres règles que les lois positives, sont soumis à des lois qui sont de même pour tout l'univers », lequel bref reconnaissait l'existence de lois naturelles? Je serais même étonné qu'il n'eût point été d'avis que chaque branche de l'activité humaine est soumise à un régime semblable, ce qui implique l'obligation scientifiquement fondamentale, je le répète, d'une étude spéciale et par suite, pour l'ensemble, d'une conception conduisant non à l'hypothèse d'harmonies désirables à coup sûr, mais à la réalité d'équilibres instables et même incohérents. Fort intransigeant,

je l'avoue, en cette matère, je m'arrête, ne devant pas perdre de vue que ce que le lecteur attend de moi, c'est mon opinion motivée sur l'ouvrage de M. Schelle.

Je vois, au verso de la page de faux titres de ce volume, qu'une société littéraire et artistique (*La Pomme*) ayant mis au concours une étude sur V. de Gournay, notre collaborateur envoya son travail et qu'à l'unanimité, « le jury lui décerna la plus haute récompense dont il pouvait disposer ». Pour m'associer à ce jugement, je ne crois pouvoir mieux faire que d'emprunter la première et la dernière phrase du compte rendu ici même [1] par Courcelle-Seneuil (qui n'était point, on le sait, un Philinte) d'un précédent ouvrage de M. Schelle : « Ce volume est l'œuvre d'un esprit, modeste et solide, qui connaît bien son sujet et le traite avec une rare compétence. C'est un bon, un excellent livre. — Ai-je dit tout le bien que je pense de ce livre ? Je n'en suis pas sûr. Il me faudrait en dire beaucoup pour reconnaître convenablement tout le plaisir que sa lecture m'a donné ». Je ne crois pas trop m'avancer en supposant que, si M. Schelle eût encore eu l'avantage d'avoir notre maître pour Aristarque, la conclusion de Courcelle-Seneuil pour l'étude sur V. de Gournay aurait été la même que pour l'étude sur Du Pont (de Nemours) ; les deux études, par les mêmes raisons, méritent les mêmes éloges. M. Schelle se meut avec une merveilleuse aisance au milieu de tous ces économistes du XVIIIe siècle, comme on devait s'y attendre de la part de l'auteur des excellents articles biographiques dont il a enrichi le nouveau *Dictionnaire de l'Economie politique*, pour la plupart des hommes de cette pléïade. La parfaite connaissance qu'il possède de la littérature économique du siècle dernier et dont il donnait ici même [2] une preuve, en expliquant « pourquoi les *Réflexions* de Turgot sur la formation et la distribution des richesses ne sont pas exactement connues », lui a permis de placer exactement V. de Gournay dans son véritable cadre, en rappelant l'état des mœurs industrielles et commerciales, au moment où le vaillant penseur entreprenait de le modifier dans l'intérêt général. Il ne fallait point, ainsi que je le disais en commençant, commettre l'injustice de reléguer un homme de cette trempe dans la catégorie de ceux dont on se borne à citer le nom à propos d'une expression saississante, quelque importante qu'elle soit au fond. L'étude de M. Schelle répare cette injustice.

E. Lamé Fleury.

---

[1] Avril 1888. *Du Pont (de Nemours) et l'Ecole physiocratique.*

[2] Juillet 1888, p. 3.

Le mariage, sa genèse, son évolution, par L. Tillier. — Paris, Société d'éditions scientifiques.

Ce livre est le résultat de sérieuses études, de beaucoup d'observations, de recherches, de voyages, et j'ai cependant éprouvé, dès la première page de sa préface, une fort triste désillusion. Son titre *le Mariage* m'avait fait croire qu'il traitait surtout de l'union de l'homme et de la femme dans l'antiquité grecque et romaine, au moyen-âge et dans le monde moderne, selon ses diverses formes historiques ou juridiques suffisamment connues, ainsi que des appréciations littéraires, des poëmes, du théâtre et des romans, de ces différentes époques. Je supposais même qu'il s'y était mêlé quelques vues nouvelles sur le courant féministe si suggestif de cette fin de siècle. Quel attrayant et beau livre serait à faire en effet sur le mariage envisagé de la sorte! Malheureusement, je n'ai pu continuer mon rêve, en lisant que M. Tillier s'était proposé de rechercher et d'expliquer « nettement » l'union des deux sexes par « l'instinct existant chez l'homme primitif et dont il a hérité de ses ancêtres animaux. » « Nous avons essayé, continue-t-il, de démontrer qu'il était possible d'arriver à des conclusions positives, en prenant comme point de départ l'étude du mariage dans la série zoologique. » Adieu donc tout rêve! Cette confiance de M. Tillier en « des conclusions positives, » aurait même, il me semble, dû l'engager à commencer son travail par le chapitre qu'il intitule : *De l'association sexuelle chez les mammifères, herbivores, carnivores, primates*, au lieu de ne le placer qu'au milieu. J'étais loin, on le voit, de mes souvenirs classiques, d'Aristophane et d'Horace, de Catulle et d'Anacréon, des églogues de Virgile, que, malgré leurs singularités morales, l'on nous a fait tant admirer et de son quatrième livre, qu'on se garde de nous faire expliquer, comme des romans de Chevalerie, y compris Don Quichotte, et des vers du *Lac* aboutissant à la prose de l'*Assommoir*.

Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans M. Tillier, aussi bien du roman peut-être grâce à ses prétendues *démonstrations*, tout en croyant, sous le patronage de Darwin, s'en remettre seulement à la méthode scientifique, que devient cette méthode, lorsqu'on traite des temps préhistoriques, de transformations que rien ne permet de justifier? Alors aussi il ne s'agit que de suppositions plus ou moins ingénieuses ou exactes ; ce n'est pas à de telles expositions que Comte entendait appliquer les enseignements de la Science. Je ne veux pas dire toutefois que des ouvrages sur les époques les plus lointaines soient inutiles et sans portée; mais il siéra toujours de ne pas confondre l'histoire véritable, dont chaque fait se peut contrôler et prouver, avec ce qui

l'a précédée. Certainement M. Tillier a toute raison de louer et d'avoir pris pour guides les beaux travaux de Bachofen, de Starcke, de Letourneau, de Lubbock, d'Herbert Spencer, sur les populations, les unions, les familles primitives; mais que de doutes subsistent encore après eux! Et je suis forcé de dire qu'il n'a rien ajouté à leurs travaux, ni détruit aucun de ces doutes. Je ne vois même guère que les voyageurs qui puissent maintenant surpasser les savants illustres que je viens de nommer. Seuls ils peuvent décrire avec autorité les peuplades sauvages ou barbares qu'ils rencontrent, et grâce à elles tous les degrés des premières associations humaines, de leurs lointains usages, de leurs mœurs primitives. Jusqu'à l'an dernier encore nous les croyions toutes livrées dès l'origine à la plus entière communauté, ce terme obligé de tout le socialisme ancien et moderne, dont le suprême progrès ne serait que l'état sauvage à son principe. Herbert Spencer a lui-même écrit par rapport à l'union sexuelle primitive : « Dans les groupes sociaux inférieurs, le mariage proprement dit n'existe pas. Les unions entre les sexes sont entièrement incohérentes : les groupes familiaux composés des mères et du petit nombre d'enfants qui peuvent être élevés sans l'assistance constante du père, sont nécessairement peu nombreux et se dissolvent bientôt. » Et ailleurs : « Parmi les sauvages les moins avancés les relations entre les sexes diffèrent peu de celles qui existent entre les animaux. » Eh bien! le dernier et célèbre voyageur qui a visité les tribus sauvages des déserts du Brésil, demeurées, il le dit, à l'âge de pierre, les décrit comme laissant à chacun, quoique pour le reste communistes, sa femme, ses enfants, son arc, les fruits qu'il cueille, la tente qu'il porte. Partout, aussi bien, c'est là la plus grande loi de l'histoire et de toute la civilisation à mesure qu'il a été possible et utile que la propriété privée s'étendît, elle s'est étendue, de même que toute individualité humaine; jamais il n'en a été différemment. Souvenons-nous, dans les temps relativement rapprochés, des communaux des *portions ménagères* des biens domaniaux; comparons même de nos jours la propriété musulmane à la nôtre. Chaque progrès socialiste ne serait qu'un recul pour l'humanité. Si M. Tillier avait lu le voyage au Brésil que je viens de rappeler, il n'aurait pas probablement affirmé d'une façon aussi positive que partout « primitivement les relations familiales ne sont guère plus développées que les relations politiques; qu'ici et là tout est incohérent, indéfini. »

A la promiscuité des sexes, que Lubbock dit, mais sans long examen, avoir été rencontrée dans plusieurs tribus australiennes, « où les hommes luttent entre eux pour la possession des femmes absolument comme les cerfs, » et à laquelle il rattache le prêt des

femmes, dont l'usage n'était inconnu, on le sait, ni de Caton ni de Plutarque, et que pratiquent, assure-t-on encore, les Esquimaux, si obligeants pour leurs hôtes, M. Tillier fait succéder la polygamie, la polyandrie et toutes les formes d'union qui peuvent en provenir. Mais « la polygamie est de toute évidence, écrit-il, la forme la plus générale de l'union, et si l'on n'envisage pas les divers groupes ethniques d'après leur degré de civilisation, mais bien uniquement d'après leur nombre, l'idée qu'il est logique et permis d'avoir plusieurs épouses est de beaucoup la plus répandue. On peut donc considérer l'homme comme étant encore de nos jours décidément polygame ». Sous tous les climats, sur tous les territoires, dit de son côté Herbert Spencer, « toutes les races pratiquent la polygamie... Si l'on compte tous les peuples sauvages et civilisés, présents et passés, il paraît que les nations polygames sont les plus nombreuses sans comparaison. » Mahomet ne s'était donc pas trompé en faveur de sa religion, et la polygamie a cela de commun avec la servitude de la femme qu'elle repose sur l'idée de la supériorité de l'homme, générale jusqu'à nous, sinon dans l'ancienne Égypte, selon M. Tillier, qui n'en fournit pourtant aucune preuve. Le nombre des femmes que l'on possède se mesure partout encore sur la richesse ou la dignité dont l'on dispose.

A la servitude de la femme, l'on peut aisément aussi et l'on doit peut-être rattacher la prostitution, dont M. Tillier est bien près de faire l'un des stades de la civilisation, ainsi que l'usage des concubines au sein du mariage. Et je n'ai pas besoin de rappeler ici que le concubinat était légalisé à Rome sans être regardé comme une faute morale, ou que l'Iliade et l'Odyssée attribuent sans scandale aux héros grecs ou troyens d'autres femmes que leurs femmes légitimes. Que de courtisanes, à commencer par Aspasie, restées célèbres ! Bancroft certifie qu'il y en avait, de même un grand nombre surtout près de chaque noble, au Mexique. Le concubinat a d'ailleurs pris pareillement les formes les plus diverses. D'où vient, par exemple, le *jus primæ noctis* du seigneur au moyen âge, ce temps, prétend-on, de pure chevalerie et de si touchante piété ? C'est que pour le mariage et la famille, dût-on moins croire à une première et pleine promiscuité que M. Tillier, ce n'est pas non plus dans le passé qu'on les peut surtout admirer. Comment ne tenir compte au surplus, jusqu'au sein du foyer, de l'état des sociétés, et je dirais volontiers de l'état des consciences ? Comment imaginer que des sociétés basées sur la servitude et organisées pour la conquête, seront semblables en cela aussi à celles fondées sur la liberté et le travail ? Et combien se distingue la conscience du barbare et celle du civilisé ; et entre civilisés qu'elle change encore à mesure qu'ils s'instruisent et s'élèvent ! J'entendais raconter il y a deux ans, à un mis-

sionnaire de l'Oubang qu'il avait souvent été invité par quelque chef de tribu à manger avec lui un esclave soigneusement engraissé et qu'il promettait de faire cuire à point, sans pouvoir parvenir à faire comprendre que pareil régal ne le tentait pas. Les livres sacrés des Juifs ne laissaient-ils pas la répudiation de la femme au simple caprice du mari? Que l'on compare même les conceptions morales et les usages familiaux entre les classes différentes à notre époque et parmi nous.

Il me serait inutile d'ajouter que la durée du mariage varie selon ses diverses formes, et je reprocherai à M. Tillier de n'avoir pas considéré cette durée, plus ou moins prolongée, avec une suffisante attention. Elle est de la plus haute importance. Quelle idée se fait donc du mariage le Cafre qui prend son épouse à la nuit, ou le Ceylandais qui la prend pour quinze jours? Les peuples mêmes qui admettent le divorce n'ont ni sur le mariage ni sur la famille des opinions absolument semblables à ceux qui le repoussent. Mais M. Tillier n'envisage jamais que le fait qu'il expose : ses antécédents, ses conséquences, ses entours, si j'osais employer cette expression, sont entièrement méconnus ou oubliés par lui. Chez Starcke, chez Lubbock, chez Herbert Spencer, il aurait dû s'en convaincre, les évolutions des associations sexuelles ne sont pas traitées de façon aussi spéciale ou font partie de bien autres études. M. Tillier parle sans doute en un chapitre, des usages, des contrats de mariage, de l'héritage ; mais à peine les indique-t-il. On dirait qu'il n'a jamais lu que les auteurs que je citais au commencement de ce compte-rendu, et qu'il n'en a lu que les pages consacrées à son sujet, dans les limites qu'il lui donne.

Il termine enfin les évolutions du mariage par la monogamie. Lorsqu'il s'occupe pour la première fois de la monogamie, il en paraît peu enthousiaste. « La forme monogamique du mariage, étant celle qu'ont adoptée, s'en tient-il à dire, les nations civilisées est, de toutes les formes que nous avons étudiées jusqu'ici, la plus familière à notre esprit. Comme nous vivons dans un milieu où l'union s'accomplit toujours entre un seul homme et une seule femme, nous sommes habitués, dès l'enfance, à cette conception particulière du mariage, et nous avons quelque peine à nous figurer qu'une société puisse s'établir et subsister sur d'autres bases ; la forte empreinte que l'éducation, et peut-être l'hérédité, impriment en nous à cet égard, nous amène à admettre, pour ainsi dire sans discussion, que la monogamie est le stade définitif de l'institution du mariage »

Mais dans son dernier chapitre intitulé : *Des formes futures du mariage*, M. Tillier conclut tout en déclarant « impossible pourtant pour l'Asie d'arriver à une conclusion certaine », à la monogamie dans l'avenir. Et chose singulière, il rappelle en plus d'une page de ce

chapitre qu'il sied de compter pour les temps qui succéderont au nôtre avec les théories et les enseignements socialistes, qu'il admet avec sérieux comme des perfectionnements possibles à notre présent état social. Il en est même si persuadé ou les ignore à tel point qu'il ne remarque pas qu'ils sont tout contraires à ses propres conclusions, fort rassurantes quant à elles. Ce n'est pas seulement en effet la monogamie qu'il prédit, pour nos descendants; c'est aussi la fidélité des femmes comme des hommes, la virginité des jeunes filles et des mariages d'amour au lieu des mariages d'intérêt ou de convenance. Il va jusqu'à penser que la virginité des jeunes gens deviendra une réelle considération pour leur mariage, et que les divorces diminueront beaucoup s'ils ne disparaissent pas tout-à-fait. « Au point de vue des relations des sexes, écrit-il en se résumant, l'humanité semble marcher vers un stade dans lequel les relations seront les suivantes : les individus mâles et femelles ne s'accoupleront plus en dehors du mariage : celui-ci sera monogame, se conclura à l'âge où la puberté sera complète entre les êtres déjà unis par l'amour et durera autant que la vie des époux ». Combien l'on a raison de reporter l'âge d'or à l'avenir plutôt que de l'attribuer au passé, et que nos petits-fils auront le droit de mépriser notre théâtre, notre littérature, nos arts, nos écoles et nous-mêmes peut-être! Ce n'est pas là précisément, par malheur, la transformation que prévoyait Renan pour la famille future peu avant sa mort.

Gustave du Puynode.

M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel, par M. Henri Doniol, *de l'Institut*, 1 vol. Armand Colin.

M. Doniol a eu à sa disposition un grand nombre de documents inédits, et des plus importants, cela lui a permis de faire sur la libération du territoire un livre extrêmement attachant, qui jette un jour nouveau sur quelques-uns des épisodes essentiels de ce grand évènement.

M. Doniol apporte cette opinion que le principal des négociations s'est à ce moment agité entre M. Thiers, assisté de M. de Rémusat d'une part et d'autre part, le général de Manteuffel, commandant le corps d'occupation, M. le comte de Saint-Vallier était mêlé aux négociations, à titre de ministre plénipotentiaire accrédité spécialement auprès du général de Manteuffel.

Selon M. Doniol, l'ambassade de Berlin ne joua jamais qu'un rôle secondaire. Ce qu'il faut lire, ce sont donc les entretiens et les correspondances intimes de ces trois personnages, Thiers, Manteuffel,

Saint-Vallier, il a été donné à M. Doniol de puiser à ces sources. De là la physionomie de son livre dont nous nous bornons à constater la facture remarquable et l'importance.

LEON ROQUET.

La France d'après les cahiers de 1789, par Edme Champion. Un vol. in-8° Paris, Armand Colin.

Au début de son livre M. Champion rappelle l'opinion exprimée sous le premier empire par un conventionnel dont il ne dit pas le nom. Cette opinion qui pourrait servir d'épigraphe au livre de M. Champion, le voici : Les cahiers de 1789 dédaignés, oubliés peut-être par la génération présente, seront interrogés dans l'avenir et respectés comme le monument historique le plus instructif, le plus honorable pour les Français.

M. Champion pense que pour quelques dizaines de mille francs on pourrait faire les recherches et les publications nécessaires et avoir la collection complète des cahiers

Nous nous joignons à notre auteur pour exprimer le vœu que cette publication ait lieu. Il a raison de dire qu'il est d'autant plus important d'être éclairé sur ce point que l'opinion que chacun de nous se fait de la Révolution a une incalculable influence sur nos idées les plus profondes, sur notre action politique et même privée.

M. Champion a fait une savante excursion à travers les cahiers.

Il a groupé et résumé le résultat de ses recherches dans 15 chapitres, dont chacun est consacré à un ordre de matière : finances, droits féodaux, industrie, commerce, etc. L'ensemble constitue un livre instructif et intéressant.

L'importance des études de ce genre n'est pas niable. Elle est très considérable. Mais pourtant, nous faut-il regarder de ce seul côté pour y chercher les remèdes aux maux du présent et préparer l'avenir. L'histoire nous fait connaître les doléances des gens d'autrefois, nous intéresse à leurs joies et à leurs misères, mais elle ne nous dit pas toujours avec clarté ce qu'il eût fallu faire pour que toutes choses eussent été pour le mieux.

Il en est de la politique comme de la médecine. Au chevet des malades on prend l'ardent désir de guérir. Mais la thérapeutique intelligente, la chirurgie savante ont dû leurs progrès moins à la contemplation exclusive des maladies qu'aux apports que leur ont fournis les progrès des autres sciences.

Des adoucissements et des guérisons nous sont venus à la suite de

quelques secrets arrachés aux mystères de la nature des choses. La découverte de Lister sur les pansements antiseptiques a amené des progrès que n'auraient pu produire les doléances des milliards de blessés et de souffrants, que leurs plaintes eussent été exhalées librement à l'air ou qu'elles eussent été formulées dans des cahiers.

M. Champion cite cette parole de Mirabeau : « il n'est personne qui « n'avoue que la nation a été préparée à la révolution par le sentiment « de ses maux bien plus que par le progrès des lumières », et cela confirme notre dire. Les cahiers, expression du sentiment de la nation contiennent des doléances sincères, justifiées, bien plus qu'un programme précis, non contradictoire, indiscutable de réformes tel qu'il eut pu surgir du progrès des lumières.

Peut-être bien que les sociétés de l'avenir différeront des sociétés présentes autant que les moyens de locomotion actuels, locomobiles vélocipèdes, etc., diffèrent des anciens : dos de chameaux, dos d'hommes. Ce n'est pas la contemplation du passé qui amènera ce progrès.

Tout ceci est dit, non pour diminuer le mérite des études comme celles de M. Champion, mais en prévision de conclusions exagérées.

Les cahiers serviront à expliquer des évènements d'importance majeure : ils comportent plus d'une leçon, soit. Mais qu'on ne nous les présente jamais comme des évangiles.

Léon Roquet.

Le Suicide, par Émile Durkheim. — 1 vol. in-8°
Paris, Félix Alcan.

M. Émile Durkheim, professeur de sociologie à la faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, a consacré au suicide une étude étendue qui mérite qu'on s'y arrête. Ce travail remplit un volume compact de 460 pages, lequel fait partie de la bibliothèque de philosophie contemporaine.

M. Émile Durkheim a étudié, analysé, résumé un très grand nombre de statistiques et d'autres documents, et il a tourné et retourné la question sous tous ses aspects.

M. Durkheim distingue trois espèces de suicides dont il résume ainsi les traits essentiels : le suicide égoïste qui vient de ce que les hommes n'aperçoivent plus de raison d'être à la vie ; le suicide altruiste, qui vient de ce que cette raison leur paraît être en dehors de la vie ellemême, le suicide anomique, qui vient de ce que l'activité des hommes est déréglée et qu'ils en souffrent.

Cette division a servi de cadre à une savante étude de sociologie. Successivement, M. Émile Durkeim a passé en revue les différentes causes qui peuvent avoir effet sur le nombre des suicides, et il a recherché l'influence des facteurs suivants : l'état mental, la race, l'hérédité, le climat, la température, la contagion, les diverses religions, le mariage, le célibat, le veuvage, le divorce, la paternité, la mortalité des proches, l'état militaire, les crises économiques, les désastres financiers, etc.

Toujours ses longues dissertations, méthodiquement conduites, ont été fortifiées par des statistiques suggestives, par des analyses et des rapprochements intéressants.

Désormais nul ne pourra écrire avec compétence sur ce gros problème du suicide, s'il n'a pas lu le livre de M. Durkheim, et tourné et retourné avec lui la question sous ses diverses faces.

Le livre de M Durkheim pourrait être intitulé les suicides aussi bien que le suicide. L'auteur en effet soutient cette thèse fort certaine que les divers suicidés ont eu pour désirer la mort des motifs très différents.

Les suicides s'expliquent donc par des motifs fort variés.

Au-dessus des motifs spéciaux, y a-t-il une cause générale ? Pour préciser nous dirons : Un certain état social ne produit-il pas quelque chose comme un état morbide général favorable à l'éclosion et au développement des impulsions anormales, ne crée-t-il pas une sorte de milieu malsain, d'ambiance délétère, où les mauvais germes acquièrent une virulence supérieure ?

On peut toujours répondre : oui. Le difficile après sera de s'entendre pour classer les états sociaux en bons, mauvais, ou pires. Plus difficile encore sera de s'entendre sur les causes qui font les mauvais états sociaux.

M. Durkheim, dans son chapitre de conclusion dit ceci : Les progrès anormaux du suicide et le malaise général dont sont atteintes les sociétés contemporaines dérivent des mêmes causes.

Ce premier point appelle la controverse : Est-il vrai que les sociétés contemporaines soient atteintes d'un malaise général ? Chaque jour donne naissance à une nouvelle découverte. Le monde se transforme. Les nations contemporaines nous paraissent débordantes de vitalité. Jamais, sur la terre, pareille intensité de travail, d'efforts et de réussite ne s'était vue

Là-dessus, vous me montrez du doigt de terribles graphiques. Ces courbes qui montent sur la droite du tableau nous disent l'accroissement des infanticides, des suicides, des divorces, de la criminalité, de la folie, etc.

Eh bien ! oui la société donne des déchets, tout comme la machine à vapeur fait des cendres, et l'usine des scories.

Plus l'usine marche, plus s'amoncellent les scories, sans que pour cela le minerai soit inférieur de qualité. Qui sait s'il n'en va pas de même des sociétés ?

Cela veut-il dire que tout soit pour le mieux. Nul ne le pense ici où dans notre champ de tir nous visons chaque jour, sans être découragés par nos insuccès, toute une catégorie spéciale de fautes graves ou d'abus : les erreurs économiques de nos gouvernants, les exagérations de dépenses, les colonies de fonctionnaires, l'infâme centralisation.

Tout n'est pas pour le mieux dans le monde, mais le monde n'est pas mourant pour cela.

La vérité est que peut-être nous vivons trop et trop vite. Si nous cherchions des remèdes, nous songerions d'abord aux vices de l'éducation, qui nous donnent des gens insuffisamment trempés pour la lutte, des hommes n'ayant pas suffisamment de santé de corps et de santé d'esprit, fort peu surtout de cette santé de l'âme, que donne la modération des désirs, l'absence d'envie et de vanité, et qui rend les hommes supérieurs à la fortune.

M. Durkheim a regardé d'un autre côté. Il voit un grand désordre dans la société, et pense que le salut viendra du groupement professionnel. Il espère en la corporation devenue une institution définie, une personnalité collective, ayant ses mœurs et ses traditions, ses droits et ses devoirs, son unité, sa personnalité morale. — Si M. Durkheim développe quelque jour les conclusions qu'il n'a fait qu'esquisser en quelques lignes, ce sera le moment de les apprécier.

A rester pendant de longs mois penché sur un sujet aussi sombre que celui du suicide, l'esprit de M. Durkheim s'est laissé légèrement gagner par le pessimisme. S'il se met à la recherche d'une bonne organisation industrielle, nul doute que le spectacle d'un monde très agité mais très vivant, ne lui fasse perdre la hantise de ce malaise général, de cette malaria dont il croit les sociétés atteintes. Et il fera sur les corporations un savant livre que nous lirons avec grand intérêt, comme nous avons fait pour son livre sur le suicide.

Léon Roquet.

L'industrie minière au Transvaal et la question des réformes. 1 brochure in-8°, Guillaumin et Cie, 1897.

Nous distinguerons dans cet opuscule deux parties mêlées l'une à l'autre : la critique et le remède. De la première, comme, du reste, de

la manière sobre, claire et nette dont le sujet est traité, nous n'avons que du bien à dire. Les observations de l'auteur sur le régime économique du Transvaal, les abus provenant des monopoles, du prix des transports, des tarifs douaniers, et par suite la cherté des charbons et de toutes choses, sont frappantes de vérité. Sans être allé au Transvaal, nous avons eu l'occasion, depuis le temps que l'on s'occupe de ce pays, de recueillir bien des données qui concordent parfaitement avec ce que nous lisons aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons dit souvent que l'industrie des mines d'or, en général, ne pouvait devenir prospère que par de grandes économies d'exploitation. Mais comment faire ? La caisse de Dynamite qui vaudrait 50 francs sur un marché libre, coûte aux Compagnies, grâce au monopole, 106 fr. 25. La houille, qui est en abondance et à proximité, qui vaut 10 francs sur le carreau de la mine, leur revient à 22 francs par la cherté exorbitante des transports (0 fr. 30 par mille et par tonne, sans compter les droits supplémentaires pour le point d'arrêt, pour le déchargement, pour la durée de ce déchargement, le refus de transporter le charbon autrement qu'en sacs, etc.) Et puis la vie est chère au Transvaal. La pension dans un très modeste hôtel n'est pas moindre de 10 à 12 francs par jour, boisson non comprise. Et la boisson, bière ou vin, est très chère. Il faut ajouter aussi les vêtements, le blanchissage, etc. Cette cherté résulte d'abord du prix des transports qui s'applique non seulement au charbon, mais à toutes choses, et ensuite des tarifs douaniers qui sont excessivement élevés. M. Méline, au Transvaal, serait un libéral. Exemples : les liqueurs fortes paient 5 fr. 50 par litre, les vins 2 fr. 75, la bière 0 fr. 82, les œufs 0 fr. 62 la douzaine, le beurre 13 fr. 90 les 100 kilog., le blé et la farine 20 francs, le fromage 13 fr. 90, les légumes frais, les pommes de terre 69 francs, le porc, le lard, le jambon, les saucisses, 250 francs etc., à quoi il faut ajouter encore le droit initial de 7 1/2 p. 100 *ad valorem*, avec majoration de 20 p. 100.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'ouvrier nègre des mines coûte cher de nourriture aux Compagnies, outre les 85 francs par mois qu'on lui donne ; que le blanc soit payé en moyenne 625 francs, sans qu'il puisse pour cela faire de grosses économies.

Nous nous bornons à ces quelques détails. Ils suffisent. Et ici se présente la question du remède. Il est simple, si toutefois c'est jamais chose simple que de réformer des abus. On peut, dit l'auteur, faire une économie de 40 p. 100 sur la dynamite, de 31 p. 100 sur les charbons, sur les transports de 15 p. 100, de 50 p. 100 sur la main-d'œuvre noire et de 37 1/2 p. 100 sur la main-d'œuvre blanche, de sorte que les frais par tonne de minerai broyé seraient ramenés de 36 fr. 25, prix actuel moyen en prenant pour exemple les mines de la partie

centrale du Rand, à 25.24. Beaucoup de mines qui périclitent pourraient alors devenir bonnes.

On ne parle ici, bien entendu, que du côté purement industriel et non des combinaisons financières et boursières qui s'y mêlent.

Toutes les critiques de l'auteur sont fort justes. Où nous nous séparerons un peu de lui, c'est quand il préconise, pour l'application des réformes, le rôle actif du gouvernement, le rachat par lui des chemins de fer, l'absorption et l'exploitation des monopoles. Pour nous l'Etat n'a jamais à jouer que le rôle de policier, de *chien de garde*, comme disait Taine. Qu'il supprime les privilèges onéreux à l'industrie minière, qu'il homologue les tarifs des transports, qu'il abolisse ou du moins adoucisse les droits douaniers, qu'il considère un peu moins les étrangers comme taillables à merci, cela est de son domaine. Il vaut mieux laisser le reste aux soins de l'initiative privée.

Sous cette simple réserve de liberté, nous ne pouvons que louer l'auteur — nous ne savons pas son nom, il a voulu garder l'anonyme — de son utile et intéressant travail.

MAURICE ZABLET.

DE LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CHOSES INANIMÉES, par LOUIS JOSSERAND. 1 vol. in-8, Paris, Arthur Rousseau, 1897.

« Notre responsabilité extra-contractuelle, dit M. Josserand, peut être engagée :

1° Par notre propre fait (art. 1382 et 1383) ;

2° Par le fait des personnes dont nous devons répondre (art. 1384) ;

3° Par le fait des animaux dont nous sommes propriétaires ou dont nous nous servons (art. 1385) ;

4° Par le fait des choses inanimées qui sont placées sous notre garde (art. 1384, 1° et 1386). »

Il ne s'agit ici que de la dernière source de responsabilité. On est assez d'accord, paraît-il, parmi les auteurs et dans les tribunaux, sur les difficultés que peuvent présenter les autres. Tant mieux, s'il en est ainsi. En tous cas nous n'avons à parler que du point visé et traité par l'auteur. Eh ! bien, M. Josserand nous apprend que sur ce point — et je suis disposé à le croire avec lui sur tous ceux qu'il voudra — on n'a jamais compris le Code civil. Quand il y a dommage du fait des choses inanimées, les tribunaux ont toujours recherché la solution du litige ou dans le contrat qui pouvait exister entre le propriétaire de la chose et la victime, ou bien dans la faute qu'avait pu commettre le propriétaire, visant, s'il y avait lieu, les deux conditions et appliquant

des articles du Code qui n'ont rien à voir, selon M. Josserand, à la question, puisqu'il y en a un, l'art. 1384, 1°, qui y répond directement. Cet article déclare, en effet, qu'on est responsable du dommage *causé par le fait des choses que l'on a sous sa garde*, sans prononcer le mot de faute, et rattachant ainsi l'obligation au seul fait de l'objet, animé ou non, qui a causé le préjudice.

Disons — et sans vouloir ramener la question à un point de vue spécial, en lui laissant toute la généralité qu'elle comporte — que le développement moderne de l'industrie, avec son machinisme compliqué et souvent dangereux, donne une grande importance au problème.

M. Josserand le résout donc par ce qu'il appelle le *système objectif*, ou *système de la responsabilité du seul fait des choses*, ou encore *théorie du risque créé*. C'est-à-dire qu'il écarte toutes conditions de faute contractuelle et délictuelle. Le propriétaire en prenant ce mot dans le sens de celui qui se sert de la chose, qui l'*a sous sa garde*, selon les termes du Code, est responsable du dommage causé par cette chose, même inanimée, qui lui appartient, par la simple relation de cause à effet.

M. Josserand a traité son sujet d'une façon magistrale. Il a fait assurément un livre d'une haute valeur et qui révèle un profond penseur. Maintenant a-t-il tort? a-t-il raison? Le point de vue juridique où il s'est placé nous oblige à rester sur la réserve. Nous avons trop de scepticisme au sujet de cette science qu'on appelle le Droit pour croire qu'elle puisse donner une solution à n'importe quoi de ce qui nous intéresse.

Le livre lui-même, et d'autant plus qu'il est d'un grand mérite, confirmera notre sentiment. Voici un des maitres de la science qui nous apprend que, depuis bientôt cent ans, tout un siècle, les tribunaux appliquent la loi de travers, visant, pour des cas identiques, tantôt tel article et tantôt tel autre, laissant de côté le seul qui, selon M. Josserand, eût dû être considéré. Ce fait n'est à l'honneur ni de la clarté du Code, ni de la sagacité des jurisconsultes, ni de la clairvoyance des magistrats. Si c'était là une exception, nous n'insisterions pas. Malheureusement toutes nos lois sont sujettes à cette interprétation dont les conclusions varient, et nos intérêts sont ainsi livrés non plus à la loi, mais à l'opinion qu'ont du sens de la loi les magistrats composant les tribunaux. Les juridictions supérieures ne sont pas exemptes de la critique. La Cour de cassation a varié, aussi bien que les Cours d'appel et les tribunaux inférieurs — M. Josserand nous l'apprend — dans la question qui l'occupe. Cela ne nous étonne pas. La jurisprudence n'est que la science des variations des tribunaux de tout ordre. Quand quelques décisions sur le même point concordent,

on appelle cela un *courant de jurisprudence*, et ce courant remplace la loi, au moins pour un temps, fût-il contraire à son esprit et à son texte; et il faut bien qu'il y soit contraire, à un moment ou à un autre, puisque l'on change d'avis.

C'est que, nous répondra M. Josserand « il n'est pas de notion juridique immuable et que la loi de l'évolution régit souverainement le monde juridique comme le monde matériel : car — je continue à citer ce très intéressant passage — la théorie objective consacre un curieux retour aux idées du passé. C'est une vérité supérieure à toute controverse depuis la lumineuse démonstration d'Ihering [1], que les législations primitives se font de l'injustice et de la responsabilité une conception purement objective : le mal y est en lui-même un acte contraire au droit sans qu'on se préoccupe de remonter jusqu'à celui dont il émane pour en apprécier l'origine et la signification morale. »

Ici nous touchons à un problème philosophique de la plus haute gravité. Il n'appartient pas aux hommes, en effet, de déclarer, dans quelque ordre d'idées que ce soit, qu'il y a faute de la part d'un autre homme. Il n'y a pas de coupables pour la société, qui ne peut pénétrer dans les consciences, et dont le seul droit — ce qui n'enlève rien à son devoir — est de se protéger et de se défendre. Büchner appuie cette doctrine sur les idées matérialistes qu'il professe. Je la conçois pour des motifs tout différents. Les hommes, en droit privé aussi bien qu'en droit criminel, n'ont à apprécier que le fait matériel. C'est dans ce sens seulement que la notion juridique peut n'être pas immuable, et non si elle comporte, comme aujourd'hui, l'idée de justice qui ne change pas, qui ne varie pas, qui est éternelle. J'ajouterai que, d'ailleurs, l'évolution n'est pas la variation.

« Bientôt, ajoute M. Josserand continuant son exposé de l'évolution des idées, les notions juridiques et morales se développent, les consciences s'affinent; l'élément subjectif envahit le droit et la responsabilité devient inséparable de l'idée de faute. Le système de la responsabilité objective apparaît comme une conception grossière et celui de la responsabilité subjective comme un progrès immense, une victoire définitive de la pensée et de la justice sur le matérialisme et la brutalité des premiers âges. »

Pour nous, cette confusion de la morale et du droit humain, la recherche en toutes choses de la faute intime, de la culpabilité, fut, non pas une victoire, mais la défaite, dont les circonstances pèsent encore lourdement, de la pensée et de la justice. Nous ne disons pas,

---

[1] De la faute en droit privé.

certes, que le droit ne doit pas être moral. Nous disons qu'il ne doit pas se substituer à la morale, et que la confusion signalée est ce qui rend le droit immoral en ajoutant à la responsabilité matérielle la responsabilité, devant la société, des consciences. Cela n'est pas du domaine du droit, de la compétence des hommes. Mais nous n'oserions, d'autre part, donner notre adhésion au système objectif de M. Josserand, qui nous semble agir trop mécaniquement, trop brutalement, sans tenir compte des conditions dans lesquelles se meut l'humanité. Et notre scepticisme se trouve ainsi justifié par l'impossibilité de trouver, dans l'ordre juridique, une solution qu'il est impuissant à donner.

C'est ailleurs qu'il faut la chercher.

MAURICE ZABLET.

RAPPORT DU GÉNÉRAL PORFIRIO DIAZ, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS, A SES COMPATRIOTES, SUR LES ACTES DE SON ADMINISTRATION... AVEC UNE BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL DIAZ ET UNE NOTICE SUR LE MEXIQUE, par AUGUSTE GÉNIN. — 1 vol. in-8°, Paris, journal le *Nouveau Monde*, 1897.

Le général Porfirio Diaz fut élu président de la République Mexicaine pour la première fois en 1877. Il fut réélu successivement en 1884, 1888, 1892 et enfin en 1896. Cette magistrature, qui contraste singulièrement par sa durée avec celles des autres pays démocratiques, n'aura pas été aussi sans profit pour le Mexique. Il suffit, pour s'en convaincre de songer à la situation précaire et troublée où se trouvait le pays quand le général Diaz parvint au pouvoir et à l'état de prospérité, qui ne demande plus qu'à s'affermir et à se développer, où il l'a conduit.

Né en 1830, dans un village près d'Oaxaca, M. Porfirio Diaz fit ses études au séminaire de cette ville, et entreprit ensuite d'apprendre le droit. Ses parents le destinaient à la magistrature. Mais en 1847, lors de l'invasion Nord-Américaine, ses instincts militaires, jusqu'alors comprimés, se firent jour. Il s'engagea, et bientôt fut nommé sous-lieutenant. En 1852, il était capitaine d'artillerie. Il prit parti pour Juarez contre le dictateur don Antonio Lopez de Santa-Anna. On connaît le triomphe, après une guerre sanglante, de la révolution d'Ayutla. La conduite de M. Porfirio Diaz, pendant la période de luttes intestines qui s'écoule de 1852 à 1861, achève de le mettre en lumière. Colonel en 1861, il est élu député au congrès national par l'Etat d'Oaxaca. Puis la guerre civile éclate de nouveau. Il détermine par sa bravoure la défaite complète du général Marquez, et conquiert lui-même le grade de général. Dans l'impopulaire et lamentable intervention des Français

au Mexique, il combat héroïquement pour l'indépendance de son pays. Des dissentiments avec Juarez le retinrent dans la vie privée jusqu'à la mort de celui-ci en 1872. Il vient alors occuper son siège à l'Assemblée nationale, combat le gouvernement du successeur de Juarez, Lerdo de Tejeda, et lui succéda, comme nous l'avons dit, en 1877.

Nous donnons ces notes biographiques parce qu'elles sont en elles-mêmes intéressantes, mais aussi parce qu'elles suggèrent l'idée de la situation où se trouvait le Mexique après une aussi longue période de luttes intestines, de guerres, de rivalités, de désordre administratif et gouvernemental.

Le document qui indique les progrès réalisés est, comme le dit notre titre, un rapport de M. Porfirio Diaz à ses compatriotes sur les actes de son administration. Et c'est chose à noter que ce souci d'un chef d'Etat tenant à expliquer sa conduite : « Si je croyais, dit-il, que les obligations d'un homme public soient circonscrites dans les limites de la loi écrite; si je professais qu'au-delà de ce qu'elle prescrit, le devoir n'existe pas, je m'en serais tenu aux rapports présentés personnellement aux Chambres et aux mémoires des secrétariats d'Etat, documents légalement suffisants pour rendre compte à la nation de mes actes de gouvernant. Mais, loin de croire que je n'ai que des devoirs légaux à remplir, je crois aussi à mes devoirs moraux, et je les remplis avec une égale rigueur... » Sans doute, si telles étaient partout les mœurs et les habitudes, rien ne serait plus facile que de tels comptes rendus où l'on peut toujours un peu arranger les choses, les présenter sous le point de vue le plus favorable, et même passer sous silence ce qui gêne. Celui de M. Porfirio Diaz paraît offrir toutes garanties d'une absolue sincérité.

La situation financière peut, à cet égard, servir de pierre de touche. Donnons donc quelques chiffres.

Au 30 juin 1894, la dette publique se résumait ainsi :

	Argent	Or.
Dette extérieure...		$ 103 438 300
Dette intérieure...	$ 58.462.425	
Dette flottante....	$ 24.688.198.96	
Total......	$ 83.150.623.96	$ 103 438 300

Le budget pour 1895-96 s'élève en recettes à $ 45.240.000 et en dépenses à $ 46.069.413.76.

Les recettes ayant atteint, dans cet exercice 1895-96, 50 millions de piastres et des économies ayant été faites sur les dépenses, le gouvernement a pu disposer, au 1er juillet 1896, d'un excédent de 4 1/2 mil-

lions de piastres, lequel s'est élevé depuis à 6 millions déposés à la Banque nationale du Mexique.

Ce résultat — il est bon de le noter — n'est pas acquis par des charges exorbitantes sur les contribuables, puisque les habitants ne paient par tête que $ 5.63 (5 piastres 63 centavos), tandis qu'ils paient, à Cuba : $ 16 ; en France, 15.45 ; en Allemagne, 14.07 ; en Italie, 11.82 ; en Belgique, 10.65 ; en Portugal, 8.30 ; au Pérou, 6.30. On voit que nous sommes toujours privilégiés, dès qu'il s'agit de payer. Ajoutons que les Mexicains ne connaissent plus les octrois qui ont été abolis sur tout le territoire de la République. Les voies de communication se développent ; la sécurité pour les voyageurs règne à peu près partout.

Tous ces progrès ont été réalisés malgré les années consécutives de sécheresse et de disette 1891, 1892 et 1893, crise économique précédée, accompagnée et suivie de la crise financière amenée par la dépréciation du métal argent.

Nous sommes forcé de nous arrêter. Le lecteur saura compléter cette analyse écourtée en lisant le rapport lui-même du général Porfirio Diaz, ainsi que sa biographie et l'intéressante notice dont M. Auguste Génin l'a fait précéder.

Les Français, industriels et commerçants, ont pris leur part au développement économique dans la république Mexicaine. On peut citer les noms de MM. J. Tron, J. Olivier, L. Signoret, Ebrard, J, Dachary, Lambert, Ernest Pugibet, etc. On compte 5000 de nos compatriotes au Mexique, dont 3000 à Mexico. Ils y ont un cercle, une société philharmonique, une société de bienfaisance, une maison de santé gratuite et payante, et un collége de premier ordre fondé par souscriptions. Deux journaux français se publient à Mexico : l'*Echo du Mexique* et le *Courrier du Mexique*. Ce nous est une raison de plus d'applaudir à l'excellente administration de M. Porfirio Diaz.

MAURICE ZABLET.

LE NOUVEAU PACTE DE FAMINE, par URBAIN GOHIER. — 1 vol.in-12°. Paris, Chamuel, 1897.

Le régime protectionniste, relevé en 1892, avait promis monts et merveilles à tout le monde. A en croire ses promoteurs, il allait rendre la vie à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ; il devait améliorer considérablement la condition des ouvriers en faisant monter les salaires sans élever le prix des denrées etc. etc.

Quoique l'expérience ne date que de quelques années, les résultats produits parlent tout seuls. Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur ce

point. Beaucoup d'entre eux avaient prévu et prédit les conséquences du système. Mais le commun du peuple n'est pas aussi bien renseigné : il y a tant de gens intéressés, ou plutôt se croyant intéressés à lui cacher la vérité.

Nous devons donc remercier M. Urbain Gohier d'avoir résumé les effets du protectionnisme. Nous le félicitons surtout de l'avoir fait avec tant de verve et d'entrain, sans phrases superflues, sans même un mot de préambule.

A part quelques légères inexactitudes dans les chiffres, notamment dans le prix du sucre en Angleterre, la thèse, ou plutôt le réquisitoire de M. Gohier, nous paraît irréprochable. La protection a produit des effets diamétralement opposés à ses promesses. L'agriculture a été dupée, elle périclite plus que jamais ; l'industrie, qui a pourtant eu la meilleure part, continue de languir ; le commerce agonise ; la marine marchande française se meurt pendant que la marine allemande prend sa place ; les souffrances des ouvriers sont augmentées directement par le renchérissement des subsistances et indirectement par le chômage, qui est la conséquence forcée du marasme des transactions et de la concurrence que leur font, même sur notre marché, les ouvriers étrangers. Car, on le sait, si les patrons français sont protégés contre les patrons étrangers, les ouvriers français ne le sont pas contre leurs collègues du dehors.

Tels sont, sommairement résumés, les principaux résultats du retour au protectionnisme. Nous n'entrerons pas dans le détail des conséquences politiques, financières, etc., du système, on ne peut tout dire. Passons plutôt à la quintessence de l'étude de M. Gohier, à son opinion sur les motifs et les intentions des promoteurs et organisateurs du protectionnisme.

Comme l'indique déjà le titre de son ouvrage, M. Gohier suppose que la restauration de ce régime a été un *nouveau pacte de famine* conclu entre les exploiteurs du peuple. « L'œuvre de 1892, dit-il, n'est pas une œuvre économique, mais un complot politique en même temps qu'un crime social. » D'après lui, il y aurait, semble-t-il, préméditation de la part des législsteurs, d'affamer le peuple.

Il ne faudrait pas prendre cette accusation au pied de la lettre et nous aimons à croire que la plume de M. Gohier a dépassé sa pensée. En effet, à quoi bon attribuer à la malice des hommes ce que leur ignorance et leur présomption expliquent suffisamment. Que peut-on espérer de législateurs qui ont été séquestrés du monde depuis leur enfance jusqu'au jour de leur élection, pour apprendre le grec, le latin et autres choses *mortes*, qui n'ont aucun rapport avec la *vie* sociale ? Ce qui prouve qu'ils ne sont pas les seuls coupables ou, pour mieux dire,

fautifs dans cette affaire, c'est que le peuple, l'électeur, n'est pas moins amateur de protection que ses élus, et que plus la démocratie progresse, plus le protectionnisme s'étend. Il faudrait donc accuser aussi le peuple de comploter contre lui-même lorsqu'il élit et réélit les législateurs qui organisent la protection.

M. Gohier croit aussi que la protection, qui nuit au travail, — tout le monde en convient — profite au capital et au capital seul.

S'il en était ainsi, il serait bien difficile de mettre un terme à ce régime ; mais heureusement, il n'en est rien : le protectionnisme nuit à tous, même et surtout aux protégés.

Il est évident qu'une taxe ou surtaxe augmente momentanément les profits d'une industrie ; mais ce n'est qu'au détriment d'autres industries non protégées. Pour le capital, en tant que capital, il n'y a là aucun profit. Pour les industriels il n'y en a pas davantage ; la protection augmente du même coup la concurrence en attirant les têtes, les bras et les capitaux dans l'industrie protégée. Il en résulte bientôt surproduction et baisse du prix des produits, de sorte que les profits ne tardent pas à se changer en pertes. L'industrie protégée souffre alors plus que devant et c'est ce qui explique pourquoi les protectionnistes ne sont jamais rassasiés et ne peuvent l'être.

Pour que les profits de la protection fussent assurés à une industrie, il faudrait, ou que la dite industrie fut monopolisée, ou que les surtaxes sortissent à jet continu de la marmite aux lois. Cela arrive quelquefois, mais ne peut pas durer indéfiniment. La protection ne profite donc pas même aux protégés, du moins durablement. C'est ce qui nous fait espérer qu'on finira par y renoncer.

Avec beaucoup de raison, M. Gohier soutient que le protectionnisme conduit au socialisme dont il est l'une des formes, même pas la plus excusable. Aussi les socialistes, qui se disent les amis du peuple et les ennemis du capital, n'ont-ils presque pas combattu le protectionnisme jusqu'à ce jour ; leurs députés ont voté, tout comme les bourgeois, les droits protecteurs de 1892, et pourtant ils croient, comme M. Gohier, que la protection profite au capital et nuit au travail. Cela donne la mesure de leur science ou de leur dévouement aux intérêts de la classe ouvrière.

Nous devons aussi appeler l'attention sur le chapitre IX : *La vraie richesse et la vraie destinée de la France* où M. Gohier montre que, lors même que tous les autres peuples deviendraient protectionnistes, il serait encore de l'intérêt de la France d'être toujours libre-échangiste, et que ce ne sont pas les noirs ni les jaunes qui peuvent consommer les articles de luxe que nous excellons à produire, mais bien les blancs qui sont plus à même de les apprécier.

Au lieu de nous épuiser en efforts coloniaux à peu près stériles, laissons donc, dit M. Gohier, les Anglais, les Allemands etc., inonder de pacotille les tribus noires et les peuplades jaunes ; ensuite, nous leur reprendrons l'argent qu'ils auront ainsi gagné, en leur fournissant les objets de luxe et les jouissances dont leur fortune éprouve aussitôt l'impérieux besoin.

Malgré les quelques critiques que nous avons soulevées, le *nouveau pacte de famine* est un excellent petit livre et nous faisons des vœux pour qu'il soit lu et médité par tous les intéressés, riches et pauvres, et pour que les enseignements qui en ressortent soient mis à profit.

H. Bouet.

La réglementation du travail du dimanche en Suisse. — Rapport a M. le Ministre de l'Industrie et du Travail sur une mission d'études faites en août 1895, par Emile Waxweiler.— Brochure *in*-8°, Bruxelles J. Lebègue et Cie 1896.

Une *loi fédérale* de 1877, sur *le travail dans les fabriques*, a réglementé le travail du dimanche en Suisse. L'expérience, datant d'une vingtaine d'années, le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique a pensé qu'elle pouvait être probante et a chargé M. Waxweiler d'aller en étudier sur place les résultats qui sont renfermés dans le présent rapport.

D'une façon générale, un rapport officiel peut-il être impartial ? N'y a-t-il pas nécessairement quelque idée préconçue qui l'inspire ? Nous laissons à d'autres le soin de résoudre cette question. Ce que nous pouvons dire, c'est que, s'il y a partialité dans le travail que nous examinons, la faute ne paraît pas devoir être rejetée sur l'auteur : on sent, à la lecture, qu'il s'est acquitté consciencieusement de sa tâche, et qu'il a fait son possible pour se bien renseigner et pour renseigner son ministre. M. Waxweiler commence, dans une introduction, par exposer la situation de l'industrie suisse avant la promulgation de la loi. Il importe, en effet, dit-il, de connaître, le milieu auquel la réglementation a dû s'adapter si l'on veut établir dans quelle mesure elle a répondu à son objet.

Une première section est ensuite consacrée à l'étude de la réglementation pour les ouvrières, les jeunes ouvriers et les ouvriers adultes.

Une deuxième section comprend une étude du *mouvement d'opinion* pour étendre l'observation du repos dominical à la petite industrie, au commerce et aux transports.

Il ressort de l'Introduction : 1° Que le travail du dimanche était la règle dans un certain nombre d'industries énumérées par l'auteur et que, dans l'ensemble des autres, il formait au contraire l'exception. « Pour celles-ci, il ne s'agissait le plus souvent que de réparations ou de nettoyages, il arrivait aussi que les ouvriers fussent occupés à la production normale, par exemple, en vue de hâter l'achèvement d'une commande pressante. »

2° Que d'ailleurs, le travail du dimanche, dans les fabriques qui s'y livraient, était compensé par le repos du « lundi bleu », et que, par conséquent, la raison d'être de la réglementation paraît plutôt religieuse qu'hygiénique.

3° Effectivement, les réglements cantonaux et *a fortiori* le réglement fédéral qui les a suivis n'étaient en rien inspirés par des considérations particulières d'ordre moral, économique ou hygiénique. « Elles étaient bien plutôt l'affirmation presque platonique de l'adhésion générale au repos dominical et à la sanctification du dimanche. » Il paraît même que l'article 14 de la loi sur les fabriques, qui impose le repos du dimanche, n'a été introduit dans cette loi que pour attirer les votes des catholiques. « La loi de 1877, disait un député à M. Waxweiler, doit dans une certaine mesure son existence à l'article 14, car les cantons catholiques l'ont en grande partie adoptée parce qu'elle décrétait l'obligation du repos dominical. »

En supposant donc, ce qui est à prouver, que le repos obligatoire du dimanche soit une bonne chose, et que le reste de la loi en soit une mauvaise, il n'y aurait pas à se louer de l'avoir établi.

Passons aux résultats produits. Nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de citer textuellement M. Waxweiler. « La coutume du *lundi bleu* a presque complétement disparu de la grande industrie, tout au moins dans la Suisse allemande ; elle n'existe plus guère que dans les industries où l'on paye de hauts salaires tout en employant de jeunes ouvriers. Mais les nombreuses personnes que nous avons consultées s'accordent, sans exception, à faire remonter cette transformation à de tout autres causes qu'à l'action de la loi : notamment à l'élévation du niveau moral des ouvriers, à leur organisation professionnelle et à la sévérité des patrons, qui ont cherché dans la suppression du chômage du lundi une compensation à la réduction légale de la journée de travail. » Et plus loin : *La vigilance du public*, tel a été le facteur essentiel... Les abus se sont faits de plus en plus rares, moins par la force de la loi que par la force des choses, l'esprit public est tel que tout le monde coopère, sciemment ou non, à réduire le travail du dimanche au plus strict minimum... C'est, au fond, cette action permanente de l'opinion qui a eu raison du seul véritable obs-

tacle qu'ait rencontré l'exécution de la loi, celui qu'un fonctionnaire du département fédéral appelait : l'*esprit de routine de beaucoup de fabricants*.

Un fonctionnaire qui accuse de routine les fabricants! N'est-ce pas un comble?

Ne semble-t-il pas ressortir de tout cela que la loi a joué à peu près dans cette affaire le rôle de la mouche du coche? Il n'y aurait pas grand mal à cela si les lois inutiles ne favorisaient pas l'esprit de routine qui n'a déjà que trop de tendance à croire que rien ne peut se faire sans l'intervention du législateur, et qui se croise les bras en l'attendant.

M. Waxweiler a complété son enquête en y ajoutant un appendice sur la réglementation du travail du dimanche dans le commerce et dans les entreprises de transports, et plusieurs annexes contenant les articles de loi et les arrêtés du Conseil fédéral sur le travail du dimanche dans diverses fabriques.

En somme, au point de vue expérimental, la question de réglementation du travail du dimanche reste en suspens. Nous souhaitons que l'intervention du gouvernement ne paralyse pas celle de l'initiative privée, comme il est arrivé assez souvent dans des cas analogues.

H. Bouet.

Le travail des femmes aux xve et xvie siècle, par H. Hauser, br. in-8o Paris, V. Giard et E. Brière 1897.

Electorat et Eligibilité des femmes aux conseils des Prud'hommes, par Mme Vincent, br. in-8°, Ecole Professionnelle d'imprimerie. Paris, 1897.

I. De nos jours où le mouvement féministe occupe à bon droit le monde pensant, il ne semble pas inutile de jeter un coup d'œil sur la situation qu'occupait la femme dans l'industrie des siècles passés.

Comme le fait remarquer M. Hauser dans l'étude que nous allons examiner, c'est une opinion généralement répandue que l'emploi des femmes dans l'industrie est une innovation des temps modernes. On se figure volontiers que les siècles passés ont laissé exclusivement la femme à son rôle d'épouse et de mère. Le *Livre des Métiers* est là pour nous prouver que c'est une erreur. Il nous apprend que, dès le XIIIe siècle, la femme apparaît déjà dans l'industrie. A cette époque, certains métiers lui sont exclusivement réservés, d'autres sont communs aux deux sexes. Elle exerce seule ceux dont la matière première est la soie ou le fil d'or.

L'organisation intérieure des corporations féminimes est calquée sur celle des hommes. A leur tête se trouvent des prudes-femmes probablement élues par les maîtresses, comme les prud'hommes l'étaient par les maîtres. Cependant l'analogie n'était pas complète, A côté des prudes-femmes on plaçait une sorte de conseil judiciaire dont les membres étaient désignés par l'autorité et exerçaient un droit de tutelle sur les dites prudes-femmes.

Le plus important parmi les métiers réservés aux femmes était celui des lingères. Elles occupaient aux halles de Paris à peu près l'emplacement actuel de la rue de la Lingerie.

Cette corporation était fermée à toute personne d'une réputation douteuse. Celles qui, une fois admises, laissaient à désirer au point de vue de la conduite, étaient impitoyablement chassées et ne pouvaient plus exercer leur profession qu'en dehors de la halle. Cette sévérité s'explique quand on se rappelle que les meilleures familles de Paris plaçaient là leurs filles, autant pour leur éducation morale que pour leur instruction professionnelle. Aussi les lingères semblent-elles plus particulièrement jalouses de la bonne renommée de leur corporation. « C'était, dit le *Livre des Métiers*, un métier notable et auquel pour apprendre honnête maintien, l'œuvre de couture, état de marchandise et éviter oisiveté, les gens notables de justice, bourgeois, marchands et autres notables personnes de notre ville de Paris mettent leurs filles ».

Lorsque l'industrie de la soie, qui avait d'abord été réservée aux femmes, prit le caractère d'une industrie mécanique, les hommes y furent employés et les femmes ne firent plus que la partie accessoire : le dévidage et le doublage des soies. Il est difficile de savoir ce que devint alors leur situation au point de vue corporatif.

Presque toutes les professions admettaient les femmes à la fin du XIII[e] siècle. On compte à cette époque environ 80 métiers mixtes où elles étaient reçues sous certaines conditions qui différaient plus ou moins dans chaque industrie.

La veuve d'un maître avait généralement le droit de continuer à tenir l'ouvroir de son mari pendant qu'elle restait veuve, mais du moment où elle épousait un homme d'un autre métier, elle perdait tous ses droits. Si, lorsqu'elle devenait veuve, elle avait un ouvrier capable, on l'autorisait à garder les apprentis de son mari, mais non à en prendre de nouveaux.

En l'obligeant à continuer le métier avec les seuls ouvriers payés, on la mettait hors d'état de supporter la concurrence de ses confrères.

Les savetiers de Toulouse ne l'autorisaient à exercer que pendant un an après la mort du mari. Elle était déchue de ses droits si elle se con-

duisait mal avec ses compagnons ou autres. Comme on le voit, dans les métiers organisés, l'égalité n'était pas complète entre les hommes et les femmes. Il n'en était pas ainsi dans les industries libres où elles étaient en concurrence avec les hommes, et ces industries étaient encore en majorité dans notre pays jusqu'à la fin du XVIe siècle.

En 1475, la corporation des tissutiers de Paris avait proclamé le principe de l'égalité des sexes au point de vue économique. Cependant la situation de la femme était, là aussi, moins stable que celle de l'homme, puisqu'elle pouvait perdre sa situation par le mariage. En outre, elle pouvait être privée de ses droits pour cause d'immoralité de son mari.

Dans les métiers mixtes, il n'est pas probable que les femmes aient eu des droits corporatifs égaux à ceux des hommes puisque, dans la plupart des communautés exclusivement féminines, elles étaient assistées par un conseil de prud'hommes. Il ne semble pas qu'il y ait eu des *jurées* à la tête de ces métiers. Les textes laissent dans le doute quant à la question de savoir si les femmes étaient électrices et éligibles.

Sur la question du salaire des femmes, nous ne savons rien de bien précis non plus. Son rapport avec celui des hommes qui est actuellement des 3/5 était des 3/4 à la fin du XIVe siècle. Au XVe il est seulement de 1/2. Au XVIe il baisse encore. Mais ce rapport était très variable selon les lieux et les industries.

II. Après avoir relevé les points importants de l'intéressant travail de M. Hauser sur le travail des femmes du XIIIe au XVIe siècle, voyons ce que nous dit sur le même sujet une autre brochure que nous avons sous les yeux et qui réclame, comme son titre l'indique, l'électorat et l'éligibilité des femmes aux conseils des prud'hommes.

Ce projet de réforme, adopté par tous les divers congrès depuis 1889, a été soumis au Congrès de Bruxelles où Mme Vincent représentait les sociétés féministes et différentes associations ouvrières.

Puisant aux mêmes sources que M. Hauser, c'est-à-dire au *livre des métiers*, l'auteur rappelle, à l'appui de sa thèse, le rôle important joué par la femme dans les anciennes corporations.

Lorsque Napoléon réorganisa en partie l'ancienne juridiction corporative qui avait été supprimée en 1791, les hommes seuls eurent accès aux fonctions de la prud'homie, quoique les femmes eussent le même intérêt à faire partie de ces conseils. Comme c'est encore la loi de 1806 qui régit la prud'homie, les femmes continuent à être privées de leurs anciens droits.

L'auteur du rapport recourt à l'éloquence des chiffres pour nous convaincre que les revendications qu'il est appelé à faire valoir sont bien fondées. En l'année 1896, nous dit Mme Vincent, sur 4319 affaires au

conseil des tissus, 1861 concernaient les femmes. Le conseil des produits chimiques en a jugé 924 sur 6650. Celui des métaux en compte 120 sur 3963. Nous arrivons ainsi au chiffre total de 2905 affaires concernant les femmes dans les trois conseils.

Mme Vincent ne doute pas que les prud'hommes ne soient animés du désir de bien faire, mais ils n'ont pas toujours le pouvoir ni la compétence requise. « Un cordonnier, par exemple, est-il apte à reconnaître la malfaçon d'un chapeau, d'un corset ou d'un objet de lingerie ? »

C'est en conséquence de ces considérations que l'auteur du rapport demande l'électorat et l'éligibilité des femmes aux conseils des prud'hommes.

H. Bouet.

Comment se fera le désarmement — Mémoire adressé au VIIIe Congrès de la Paix, sur la proposition de transformation des armées guerrières-destructives en armées pacifiques-productives, d'après la théorie de Charles Fourier.

On fait parfois de bonne et sérieuse besogne dans les Congrès, n'en déplaise à ceux qui professent à l'égard de ces réunions un traditionnel mépris. Et ceux-là mêmes qui y prennent la part la plus active, et s'appliquent le plus consciencieusement à en suivre les débats, ne savent pas toujours combien de travaux dignes d'attention sont accomplis à l'occasion de ces rencontres de quelques jours.

J'ai voté, au Congrès de Hambourg, comme la grande majorité de mes collègues, contre la proposition dont je viens de donner le titre. Je l'ai fait avec le vif regret de ne pourvoir donner satisfaction à l'auteur de cette proposition, la respectable Mme Griess-Traut, mais avec une conviction très ferme, et dès longtemps arrêtée, des inconvénients et des dangers de cette proposition.

Je n'avais pas lu — et je m'en accuse ; mais qui peut tout lire au milieu des incessantes occupations des séances et de leur préparation ? — le Mémoire par lequel le rapporteur, M. Gaston Moch, avait conclu au rejet.

Je viens, en essayant de classer quelques-uns des documents que j'ai rapportés de Hambourg, de prendre connaissance de ce travail, qui n'est rien moins qu'un Mémoire de 36 pages in-8° ; et je crois, qu'en dehors du milieu pour lequel il avait été composé, il mérite à tous égards d'être signalé. Il est digne surtout de l'attention des économistes.

M. Moch est un ancien officier d'artillerie, connu comme militaire par de très importantes et très savantes études techniques. Il examine donc d'abord la question au point de vue militaire, et, à ce point de vue, il n'hésite pas à condamner le système proposé par Mme Griess-Traut.

C'est un libéral. Et, au nom de la liberté, il ne le condamne pas moins. Si la nécessité de la défense du pays nous commande le sacrifice plus ou moins complet et plus ou moins prolongé de notre liberté, nous pouvons, dit-il, accepter ce sacrifice comme nous acceptons au besoin celui de notre vie elle-même. Mais s'il ne s'agit plus de cet intérêt suprême, si l'armée, en tant qu'armée, c'est-à-dire en tant qu'instrument de résistance à d'autres armées, n'est plus considérée comme indispensable, nous ne nous résignerons jamais à une servitude qui ne paraîtra plus justifiée; et nous ne consentirons pas, sous le prétexte menteur de contribuer à une meilleure exécution d'entreprises qu'accomplirait bien mieux l'initiative privée, à nous laisser soumettre au régime des travaux forcés.

M. Moch, enfin, se défend modestement d'être économiste. Et c'est au point de vue économique que sa réfutation des généreuses illusions de Mme Griess-Traut et de quelques-uns de ses collègues est particulièrement remarquable et digne d'attention.

On sait quelles sont les craintes habituellement exprimées par un certain nombre des plus ardents ennemis de la guerre et du militarisme, quant aux conséquences d'un désarmement plus ou moins complet. Que deviendront, disent-ils, ces milliers et ces milliers d'hommes qui, aujourd'hui, sont entretenus par l'Etat, et qui, demain, devront se suffire à eux-mêmes? Où trouveront-ils du travail et des moyens d'existence? Quel sera, d'autre part, l'effet de la concurrence qu'ils feront au reste de la nation; et comment, quand il y a déjà tant de bras inoccupés, sera-t-il possible de trouver de l'occupation pour ces bras nouveaux?

Préoccupations contradictoires, M. Moch n'a pas de peine à le démontrer. Si les hommes tenus sous les armes sont nourris par l'Etat, c'est-à-dire par les contribuables, le jour où l'Etat cessera de les nourrir, il fera remise aux contribuables des ressources qu'il consacre aujourd'hui à cette tâche, et, du même coup, il laissera libres, pour payer le travail, autant de salaires qu'il licenciera de bras pour l'accomplir. Toute la différence sera, qu'au lieu d'accomplir un travail inutile, (dans l'hypothèse de l'inutilité de l'armée), ces bras accompliront un travail utile, productif pour eux-mêmes, et productif pour l'ensemble de la Société.

Poursuivant son argumentation, allant jusqu'au fond du sophisme,

et s'écriant, en souvenir d'un mot célèbre : « O Protection ! que d'erreurs on commet en ton nom ! cet argument, dit-il, est peut-être le moins fondé de ceux qu'on présente en faveur du projet. »

« Quand on constate que tant d'hommes cherchent en vain aujourd'hui un travail rénumérateur, ou même, hélas ! un travail quelconque, on a coutume de dire que le travail fait défaut, et qu'il y a surproduction générale. Il est impossible d'émettre une proposition plus complétement inexacte. »

« Certes non, l'ouvrage ne manque pas sur terre aux hommes de bonne volonté, et il n'y a aucune surproduction industrielle. Ce qui existe, au contraire, c'est une *sous production* générale, et une sous production énorme, navrante ; car on ne saurait assurément citer un seul objet qui soit produit en quantité suffisante pour qu'il soit possible d'en donner à chaque homme la part qu'il en pourrait consommer. La vérité est que, sauf des exceptions, si peu nombreuses qu'elles disparaissent dans la masse, l'humanité est plongée dans la misère »... ..

« Si, sur certains points, il y a une apparence de surproduction, c'est tout simplement parce qu'il y a simultanément insuffisance de pouvoir d'achat, de la part de ceux qui désireraient acquérir l'objet en question, et impossibilité, pour ceux qui le détiennent, de le transporter aussitôt quelque part où il puisse se vendre ».....

« Quand on constate sur un point quelconque l'existence d'une marchandise que ses producteurs ne parviennent pas à écouler, il ne faut donc pas crier à la surproduction, puisqu'il existe certainement des millions de gens à qui cette marchandise fait défaut. Il faut dire, au contraire, qu'il manque en ce même endroit d'autres marchandises permettant d'acquérir celle qui s'immobilise entre les mains de ses producteurs ».....

« *Toute surproduction d'un certain objet n'est, en réalité, que l'indice de la pénurie locale ou générale d'autres objets qui puissent être échangés contre celui-là* »......

« Le remède à tout cela ? La liberté, dans tous les sens du mot. C'est-à-dire la liberté de se rendre au point où l'on peut utiliser le mieux ses facultés, et la liberté de transporter une marchandise au point où elle fait défaut. Et, comme moyen de réalisation, pour faire passer ce principe dans la pratique :

Egalité de traitement des étrangers avec les nationaux, au point de vue civil, c'est-à-dire en tout ce qui ne concerne pas les droits politiques ;

« Libre échange ;

« Développement intensif des moyens de communication, permet-

tant de renseigner chacun, à tout moment, sur les offres et demandes existant sur tous les points du globe, et de transporter, le plus rapidement et au minimum de frais possible, les hommes et les marchandises aux points où ils trouveront leur emploi.

« Dans ces conditions — et dans ces conditions seulement — on n'entendra plus parler de surproduction, bien que la production ne puisse manquer de devenir centuple de ce qu'elle est aujourd'hui. Et l'on ne s'inquiètera pas de voir l'Europe rendre au travail les quatre millions d'hommes qu'elle n'aurait pas dû lui enlever ! »

Et un peu plus loin, après avoir rappelé l'insuccès de diverses tentatives d'application de l'armée au travail, des fermes militaires du général Bugeaud, entre autres :

« Il faut bien s'en souvenir, ajoute M. Moch : *ex nihilo, nihil*. Toute protection donnée à Pierre, ne peut s'obtenir que par la spoliation de Paul. Et ce dernier, une fois qu'on a ainsi restreint sa puissance d'achat, est un moins bon client pour Pierre, qui finit donc par perdre également à ce jeu où il croyait gagner. »

Ceci dit, et ces constatations faites — sur lesquelles j'ai tenu à insister — quelle est cependant la conclusion de M. Moch sur la question principale ? Faut-il, parce que la transformation des armées en ateliers nationaux serait une opération dangereuse et ruineuse, renoncer à tout espoir de voir réduire les charges que les armements actuels font peser sur le monde ? Faut-il, d'autre part, puisque le marché du travail ne serait point bouleversé comme on le croit par la réduction même considérable des effectifs militaires, procéder du jour au lendemain au licenciement en grand des armées actuelles ? Peut-on demander, soit à un Congrès des principales Puissances, de décider la réduction proportionnelle et simultanée de leurs forces; soit à l'une d'elles de prendre hardiment l'initiative en licenciant la moitié ou les trois quarts de ses troupes ?

Ni l'un ni l'autre, malheureusement, pense notre auteur. Mettre les principales Puissances Européennes en face l'une de l'autre pour discuter le plus ou moins d'utilité de leur état militaire, et s'en imposer mutuellement la diminution, ce serait s'exposer à susciter entre elles des prétentions et des rivalités qui conduiraient peut-être à tout autre chose qu'à la consolidation de la paix. Faire prendre par l'une d'elles, au milieu de l'armement universel, l'héroïque parti de se dépouiller de toutes ses ressources défensives, se serait lui faire jouer un jeu hasardeux, et encourager peut-être des cupidités et des convoitises qui sommeillent et n'osent s'avouer à elles-mêmes. Le désarmement n'est pas un moyen ; c'est un but. Et ce n'est pas en un jour et de plein saut qu'il est possible d'y arriver. Le moyen — M. Moch veut bien

rappeler que c'est moi qui ai employé cette expression — c'est la diffusion de l'esprit de désarmement.

Ce qui maintient les diverses nations — lesquelles, au fond, à part un certain nombre de professionnels, sont profondément attachées à la paix — sur le pied d'armement à outrance que l'on appelle la paix armée, c'est la défiance qu'elles ont les unes des autres; c'est la pensée, — fondée à des époques antérieures, beaucoup moins fondée aujourd'hui — que, sans la crainte de trouver à qui parler, leurs voisines ne manqueraient pas de se jeter sur elles. Ce qui leur permettra de réduire peu à peu cette exagération de précautions coûteuses, ce sera la pensée — qui commence à se faire jour — que ce sont des précautions désormais inutiles, voire même dangereuses. Dans certains pays infestés de brigands, on ne marche que chargé de poignards et de révolvers, bien que cet attirail ne soit pas toujours commode à porter. L'épée, le casque et la cuirasse, disait Cobden, ne sont pas précisément le costume qu'il faut pour danser ou pour commercer. Mais quand on ne peut ni danser ni commercer avec quelque sécurité sans en être revêtu, bon gré mal gré, on s'en affuble. Lorsque la mer, sous toutes les latitudes, ou peu s'en faut, était livrée aux corsaires, les navires marchands étaient munis de canons, et se faisaient convoyer par des navires de guerre. Lorsque, pour un oui ou pour un non, pour avoir tourné la tête au passage d'un compatriote, ou pour avoir un nez ou une barbe qui lui déplaisait, on était exposé à le voir dégainer, il fallait bien être en état de tomber en garde. L'habitude de ces aimables passetemps s'est perdue. On peut, dans la plupart des pays policés, aller et venir sans crainte d'être assommé ou assassiné. Et nul, dans la vie civile, ne marche plus le pistolet au poing et le glaive au côté. Il y a même des pays, comme l'Angleterre, où les soldats, en dehors du service, n'ont pas le droit d'être armés.

Le désarmement collectif ou national s'opèrera peu à peu de la même façon. Le jour où, après quinze, vingt, ou vingt-cinq ans de paix non interrompue, une nation, convaincue de la loyauté de ses voisines, croira pouvoir compter assez sur leurs intentions pour ne pas redouter une légère diminution de ses armements, elle fera sans bruit un pas dans cette voie. Comme l'ancien chevalier s'est peu à peu dépouillé des diverses parties de son vêtement de fer, elle renverra dans leur foyer quelques milliers d'hommes, ou, pour mieux dire, elle en appellera sous les drapeaux quelques milliers de moins; elle diminuera de quelques mois le temps de présence sous les drapeaux. Et, soulageant d'autant les contribuables, privant de leur soutien un moins grand nombre de familles, donnant au travail productif plus d'activité et d'essor, elle stimulera, sans avoir besoin de les y inviter, par l'exemple

du bien qu'elle en recueillera, les autres à faire de même. Si bien que, sans secousse, sans convention formelle et sans aucun de ces traités qui pèsent comme des chaînes, et que trop souvent l'on n'aspire qu'à rompre, le désarmement se fera par l'effet naturel de l'apaisement. Et l'apaisement s'affermira par une conséquence naturelle du désarmement.

Je laisse de côté — parce que je ne puis refaire le travail de M. Moch — les divers développements dans lesquels il entre, pour montrer comment, en fait, pourra se réaliser ce désirable soulagement; et quelles mesures de transition devraient être prises pour assurer, aux cadres des effectifs successivement réduits, les garanties d'existence sur lesquelles, en faisant de l'état militaire leur carrière, ils ont été en droit de compter.

J'en ai dit assez — j'espère n'en pas avoir trop dit — pour montrer quel est le puissant intérêt de cette belle étude, et pour valoir tout particulièrement à l'auteur les sympathies des économistes et des vrais libéraux.

FRÉDÉRIC PASSY.

P.-S. Les exemplaires restants du mémoire de M. Moch, ainsi que des autres mémoires présentés au Congrès par le même auteur sur *La clause arbitrale considérée comme fondement des traités d'alliance défensive*, et *La question de la langue internationale*, sont à la disposition des personnes qui en feront la demande au *Bureau international de la paix*, à Berne, ou au *Bureau français de la paix*, 6 rue Favart, à Paris.

F. P.

LIBERO SCAMBIO, ESAME CRITICO DEGLI ARGOMENTI PRO E CONTRE, per ARNALDO AGNELLI, in-8°. Ulrico Hoepli Milano. 1897.

La liberté est de droit naturel, par conséquent supérieure à tout droit artificiel. Elle n'a donc pas besoin d'être justifiée ; ce sont, au contraire, les réglementations humaines, restrictives par essence de la liberté, qui devraient présenter leurs passeports parfaitement en règle. Il aurait donc été plus convenable, semble-t-il, d'intituler ce livre : *La protection*, que *Le libre-échange* ; c'est du moins la méthode que personnellement j'ai suivie pour me faire une opinion sur cette matière. Mais les deux chemins peuvent conduire au même but ; nous ne blâmerons donc pas le titre, d'autant que les conclusions auxquelles arrive l'auteur ne diffèrent pas considérablement des nôtres.

M. Agnelli commence par une introduction théorique sur le commerce international, dans laquelle il démontre qu'il y a tendance naturelle à l'équilibre universel des exportations et des importations ; que les statistiques commerciales, dont les mercantilistes et les protectionnistes font tant de cas, n'ont qu'une valeur à peu près insignifiante, et qu'elles ne doivent jamais prévaloir contre les principes. « Le commerce international n'est en somme qu'une compensation, une *clearing-house*, et l'important pour une nation n'est pas que les exportations surpassent les importations, mais que les crédits envers l'étranger surpassent les dettes. L'équation entre les débits et les crédits est la position d'équilibre vers laquelle tend le commerce national de chaque pays. »

Les arguments en faveur du libre-échange sont divisés en : juridico-moraux, économiques et politico-sociaux. En ce temps de désarroi moral que nous traversons, les arguments moraux, qui sont les plus négligés, méritent une attention particulière ; il convient donc de s'y arrêter un moment. Ce qui est *pour* le libre-échange est nécessairement *contre* la protection.

Le système protecteur, dit M. Agnelli, est peu respectueux de la liberté du domicile ; il donne lieu à des perquisitions minutieuses et vexatoires souvent injustifiables.

Ce n'est pas seulement pour le domicile qu'il manque de respect, c'est pour la personne. Malheureusement, ses promoteurs ne songent guère à la dépression qu'ils impriment ainsi sur les caractères : l'habitude de subir des manques de respect fait que l'on ne se respecte plus soi-même ; quand on ne se respecte pas, comment respecterait-on les autres ? Et qu'est-ce qu'un peuple où personne n'a le sentiment de la dignité humaine ?

La douane provoque nécessairement une nouvelle forme de criminalité, la contrebande. Elle la provoque par la double raison de l'intérêt qu'elle excite et de la dépression du respect de soi qu'elle engendre et qui se retourne contre elle.

Les socialistes et même les philanthropes se plaignent des falsifications des produits de toute sorte, et ils s'imaginent que des inspecteurs, c'est-à-dire des protecteurs de la santé publique peuvent y remédier. Si le protectionnisme et le fiscalisme sont les véritables sources de ces abus, on comprendra que le remède n'est bon qu'à aggraver le mal ; or, c'est là l'opinion de Ferrara, d'Agnelli, et aussi de tous ceux qui comprennent que les marchands ne peuvent pas élever le prix de leurs denrées à chaque surtaxe qui augmente leurs prix de revient et qu'ils n'ont, par conséquent, d'autre moyen d'équilibrer leur caisse que d'abaisser la qualité de leurs marchandises. Une fois dans cette

voie on peut aller très loin, mais à qui la faute, sinon à ceux qui mettent le commerce dans la nécessité d'y entrer ?

Les protectionnistes sont de fervents champions de la propriété : ils sont orfèvres, c'est-à-dire propriétaires. Pourtant leur système est une violation perpétuelle du droit de propriété ; ils ouvrent ainsi la carrière au socialisme, qui les effraie tant, de même qu'en provoquant la contrebande ils préparent et légitiment l'anarchisme. En effet, si la protection est une violation de la propriété, la contrebande est une légitime réaction, le contrebandier est un défenseur des droits naturels de l'homme. Le véritable anarchiste est celui qui prend l'initiative d'attaquer la propriété, et non celui qui résiste à cette invasion.

Nous avons commencé ce compte-rendu par une petite critique de méthode ; voici un argument qui prouve que cette critique n'était pas dénuée de fondement. « Pour Stuart Mill, dit M. Agnelli, il n'y a pas de raison juridique de condamner les restrictions à la liberté du commerce, et la question ne se résout qu'*a posteriori*. » Ce n'est pas la liberté du commerce, qui a besoin de preuves *a posteriori*, puisque la liberté *est* antérieurement à tout, mais bien la restriction. Or, les preuves *a posteriori* ne paraissent guère plaider en faveur des restrictions commerciales.

Les autres arguments en faveur du libre-échange sont présentés par M. Agnelli, avec toute la clarté et l'impartialité désirables. Il en est de même des arguments contre, qui se retournent quelquefois contre le protectionnisme lui-même, exemple : « La richesse totale du pays n'est pas amoindrie par le protectionnisme, puisque ce qui est perdu par les consommateurs est gagné par les producteurs ». Si elle n'est pas diminuée, elle est du moins déplacée, ce qui est à considérer ; mais le libre-échange non plus ne diminue pas la somme de la richesse ; dans ce système, ce que perdent les producteurs, — supposé qu'ils perdent, — serait gagné par les consommateurs, et ce, sans déplacement de richesse, c'est-à-dire sans spoliation des travailleurs au profit des parasites.

Après avoir passé à l'épreuve de la critique tous les arguments pour et contre, M. Agnelli conclut en faveur de la liberté commerciale. « Il nous semble, dit-il, qu'à elle conduisent les doctrines économiques les plus correctes et que la période protectionniste, que nous traversons actuellement, représente un retour atavique de préjugés et d'exclusivisme qui n'ont plus de raison d'être ». Parmi ces préjugés qui maintiennent le système protecteur, l'auteur indique les jalousies nationales, l'ignorance des questions économiques de la part des élus aussi bien que des électeurs, etc. Le libre-échange ne pourra donc être

introduit que lorsque ces préjugés seront dissipés ; mais l'avenir est à lui.

« Une telle politique, qui répand et assure la paix, qui développe la civilisation, qui abaisse le prix des consommations, qui encourage l'épargne, qui, surtout, ferme l'ère des privilèges, pourra contribuer à cette élévation des classes ouvrières, à cette union du travail et du capital, qui est la seule solution relative de la question la plus grave de notre temps ».

Le travail de M. Agnelli a obtenu un prix au concours Cossa d'économie politique ; il est fait consciencieusement, écrit posément, sans esprit de combativité ; il n'apprend pas grand'chose aux économistes, mais ce n'est pas sa prétention. L'essentiel est que les protectionnistes le lisent et le méditent. Ce sont les inconvertis qui ont besoin d'être prêchés ; or, l'*examen critique* de M. Agnelli, sans être un sermon est une bonne instruction familière.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le vote de la loi sur les accidents du travail. — Les résultats de l'assurance contre les accidents en Autriche-Hongrie. — L'accroissement des dépenses publiques et les droits sur les valeurs mobilières. — Le rapport de M. Charles Roux. La comparaison des progrès de notre commerce avec ceux du commerce de l'Angleterre. La décadence de notre marine marchande. Les projets de loi protectionnistes. — Les progrès de la production du sucre dans le monde et l'arrêt de la consommation en France. — La maladie des grèves et ses causes. — Un discours libre-échangiste de Lord Rosebery. — Le record du protectionnisme. — Mort de M. Henry George.

La Chambre des députés a débuté, à sa rentrée, par voter à l'unanimité moins 13 voix, la loi sur les accidents de travail, qui met le risque professionnel à la charge de l'entrepreneur dans un certain nombre d'industries (bâtiments, usines, manufactures, chantiers, transports par terre et par eau, magasins publics, mines et carrières, exploitations en général, où il est fait usage de machines et de machines explosibles). Comme s'est plu à le constater M. Léon Bourgeois, c'est une loi inspirée par le socialisme le plus pur. « Reconnaissons, a-t-il dit non sans ironie, qu'il en est fait des questions où nous sommes tous ici peu ou prou socialistes ». Le nombre de ces questions va s'augmentant tous les jours, et cela se conçoit, car le socialisme donne satisfaction au besoin qu'éprouvent les gouvernements d'augmenter leurs attributions et le nombre de leurs fonctionnaires, et à cet autre besoin des politiciens de s'assurer la fidélité de leurs électeurs, en leur donnant une part dans le gâteau du budget. Quant aux effets utiles ou nuisibles des lois qu'ils votent, ils ne s'en préoccupent guère. Ils mettent à la charge de l'entrepreneur le risque professionnel, mais ils ne s'inquiètent pas de savoir si la prime nécessaire pour couvrir ce risque, grossie des frais du mécanisme passablement compliqué de l'assurance que la loi constitue, ne sera pas payée en dernière analyse par l'ouvrier. C'est bien là le der-

nier de leurs soucis, et c'est pourtant la question essentielle qu'il aurait fallu examiner et vider avant de voter cette loi imposée par « le bon socialisme ».

*
* *

Nous recommandons aux députés « peu ou prou socialistes » qui ont voté la loi sur les accidents de travail, cet aperçu des résultats de l'assurance contre les accidents en Autriche-Hongrie, pendant l'année 1895, que le *Journal des Débats* emprunte aux statistiques du *Bulletin de l'office du travail* :

La première chose qui frappe dans ces statistiques, c'est la progression du nombre des accidents, dans le premier groupe qui comprend seulement l'industrie proprement dite. En 1890, la proportion des accidents était de 17.48 par 1.000 assurés ; en 1891, nous relevons le chiffre de 21.70, et, en 1895, la proportion s'élève à 38.92. Comme en Allemagne, la progression a porté sur les accidents légers et principalement sur les cas d'incapacité de travail permanente et partielle. Dans le second groupe (agriculture et forêts), la moyenne est restée à peu près stationnaire : de 1.26 pour 1,000 qu'elle était en 1890, elle a passé à 1.60 en 1895. Cette proportion si faible s'explique parce que le nombre des ouvriers auxquels on rapporte les nombres d'accidents ne sont assurés que pour quelques heures par an.

Les documents officiels sont assez sobres de détails en ce qui concerne la partie financière de l'organisation actuelle. Néanmoins, il résulte des tableaux publiés que les établissements d'assurances (régionaux et corporatifs) ont encaissé 7.561.762 florins de recettes totales et ils ont dépensé 8.429.214 florins en indemnités, capitaux de pensions et frais divers de gestion. L'année se solde, par conséquent, par un déficit de 867.452 florins. Et encore le déficit eût été plus grand si on n'avait pris la précaution de surélever le montant des primes qui ont été notablement plus fortes en 1895 qu'en 1894. D'ailleurs, le déficit est devenu chronique ; car, tous les ans, les dépenses dépassent régulièrement les prévisions et le montant des cotisations. Nous nous permettons de signaler ces résultats à l'attention des personnes qui s'obstinent à citer comme un modèle et un exemple la législation sur les accidents en Allemagne et en Autriche.

*
* *

Le « bon socialisme » que pratique le gouvernement, en augmentant continuellement ses attributions, se répercute naturellement dans le budget, par un accroissement non moins continu des dépenses. D'après le rapport de M. Kranz, le chiffre des dé-

penses prévues s'éléverait en 1898 à 3.408.954.530 francs, et le chiffre des recettes à 3.409.017.073 francs. C'est une augmentation de 28 millions 1/2 sur le budget de 1897 sans compter l'imprévu. D'un autre côté, les prévisions de recettes se trouvent diminuées de 26 millions environ par suite du dégrèvement imprudent et intempestif de l'impôt foncier. C'est un trou qu'on se propose de boucher par une augmentation des droits sur les valeurs mobilières et en particulier sur les valeurs étrangères. Des protestations très justement motivées se sont élevées contre ce surcroît de charges, qu'il s'agit d'imposer à des valeurs déjà trop lourdement taxées ; mais il est douteux que ces protestations aient la vertu d'arrêter le gouvernement sur la pente où le fait glisser le bon socialisme.

*
* *

Dans son excellent rapport sur le budget de l'exercice 1898 (ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes), M. Charles Roux fait une comparaison suggestive entre les progrès de notre commerce extérieur sous le régime de la protection, et ceux du commerce de l'Angleterre sous le régime du libre-échange.

En 1896, les résultats de notre commerce spécial avec l'étranger se résument ainsi :

Importations et exportations réunies........	7.200	millions
Les chiffres de 1885 étaient de..............	7.094	—
Différence en plus pour 1896...............	106	—

Remarquons que dans l'ensemble de notre commerce extérieur, les échanges entre les colonies, les pays de protectorat et la métropole n'excèdent pas, au commerce général 8 p. 100 à l'importation et 9 p. 100 à l'exportation, et au commerce spécial 10 p. 100 à l'importation comme à l'exportation.

Dans les mêmes années le commerce de l'Angleterre a présenté les résultats suivants :

	Importations	Exportations
1895......Fr.	10.418.240.450	7.145.810.175
1896.........	11.045.222.600	7.409.480 350

Importations et exportations réunies.

1895.........Fr.	17.564.050.625
1896........ ...	18.454.702.950

Ainsi donc ; augmentation des importations.......Fr.	626.982.150
— ... exportations..........	263.670.175
Augmentation totale en 1896..........................	890.652.325

La comparaison de ces chiffres montre avec un clarté suffisante la différence de la puissance d'expansion du commerce sous les deux régimes.

*
* *

Dans le même rapport, M. Charles Roux insiste de nouveau sur la décadence de notre marine marchande en dépit des primes, ou pour mieux dire, à cause des primes qui lui sont allouées. Ces primes s'élèveront en 1898 à 11 millions 575.000 francs, soit :
1° primes à la construction des navires. . . . . . Fr. 3.000.000
2° primes à la navigation au long cours et au cabotage 8.575.000
En outre, les subventions allouées aux compagnies postales de navigation s'élèvent à plus de 25 millions.

Le premier résultat de ce système a été d'encourager les armateurs à conserver indéfiniment leur vieux matériel naval, de même que la protection accordée à l'industrie manufacturière a eu pour effet d'encourager la conservation de ses vieilles machines. C'est ainsi que 70.4 p. 100 de nos navires à voiles et 61 p. 100 de nos navires à vapeur sont âgés de dix à quarante ans.

Comment ces vieux sabots primés et protégés résisteraient-ils à la concurrence de l'outillage maritime continuellement renouvelé et amélioré d'un pays tel que l'Angleterre, ou ce stimulant nécessaire n'est affaibli par aucun subside alloué à la paresse et à l'incurie nationales. Aussi ne doit-on pas s'étonner si notre marine ne prend qu'une part inférieure à celle de la marine étrangère dans notre mouvement commercial.

D'après le résumé analytique du tableau de la navigation publié par la Direction générale des douanes, le total des cargaisons ayant alimenté notre commerce extérieur, pendant l'année 1896, a atteint 34.654.955 tonnes de 1.000 kilogrammes, dont 25.017 214 à l'importation et 9.637.741 à l'exportation.

La proportion pour cent du tonnage d'entrée à été de 29.9 pour les navires français et de 70.1 pour les navires étrangers et celui du tonnage de sortie de 41 p. 100 et de 58,9 p. 100. A l'entrée, le pavillon britannique a couvert 45,8 p. 100 et à la sortie 35,7 p. 100 des transports.

Il n'en est pas moins infiniment probable qu'au lieu de mettre fin au système qui produit ces merveilleux résultats, on proposera de l'étendre encore et de le renforcer.

*
* *

Nous trouvons, en effet, dans le même rapport le tableau édi-

fiant des projets et des propositions de loi, tendant à des majorations de droits de douane, qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre. Nous le reproduisons comme un spécimen curieux de la violence des appétits protectionnistes :

1° Proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 171 du tarif des douanes concernant les vins;

2° proposition de loi tendant à modifier l'article 84 du tableau des douanes concernant les moults de raisins et les vins de liqueurs ;

3° Proposition de loi relative à l'établissement d'un droit de 20 francs par 100 kilogrammes à l'entrée des suifs et matières premières concrètes venant de l'étranger ;

4° Proposition de loi ayant pour but de modifier le taux des droits de douane visés au tableau A (1re section), articles 12, 13 et 16 paragraphe 2, article 17 paragraphe 1er, articles 17 *bis* et 30, paragraphe 2, portant sur les porcs et cochons de lait, viandes fraîches et viandes salées de porc, la charcuterie fabriquée et les saindoux, etc. ;

5° Proposition de loi tendant à modifier le tarif des douanes, tableau A, article 17, relatif aux viandes salées de porc pour la Corse et l'Algérie ;

6° Proposition de loi tendant à inscrire au tarif général des douanes des droits à l'entrée des cocons et des soies, et à attribuer une prime à l'exportation des tissus ou autres objets de soie pure ou mélangée ;

7° Proposition de loi ayant pour objet de modifier le taux des droits de douane visés au tableau A, 2e section, articles 36 et 37, et portant sur la margarine et le beurre ;

8° Proposition de loi tendant à modifier le tableau annexé à la loi du 16 août 1895 sur les tissus de soierie pure ;

9° Proposition de loi tendant à porter à 80 francs le droit de douane établi sur les graines de betteraves étrangères à leur entrée en France ;

10° Proposition de loi tendant à modifier la loi du tarif général des douanes et à établir un droit sur les graines oléagineuses ;

11° Proposition de loi tendant à modifier le n° 141 du tarif général des douanes (coton en feuilles cardées ou gommées) ;

12° Proposition de loi tendant à modifier les articles 12, 16, 17 *bis*, 19 et 20 du tarif général des douanes tableau A (viandes fraîches, viandes salées, charcuterie, conserves de viande, extraits de viande) ;

13° Proposition de loi tendant a l'augmentation des droits de douane sur les houilles et cokes ;

14° Proposition de loi tendant à modifier l'article 84 du tarif général des douanes (fruits forcés) ;

15° Enfin proposition tendant à supprimer les entrepôts et l'admission temporaire sur les blés.

*
* *

Le *Bulletin de Statistique* a publié dans sa livraison de septembre des renseignements intéressants sur l'accroissement énorme de la production du sucre. En 1886-87, cette production n'était encore dans le monde entier que de 4.948.000 tonnes. En 1896-97 elle s'est élevée à 7.204.000 tonnes. Le sucre de canne figure dans ce chiffre pour 2.432.000 tonnes, et le sucre de betteraves pour 4.772.000. L'Allemagne à elle seule, en a produit 1.835.000 tonnes. La consommation a suivi la même progression, sauf en France, où l'excès de la fiscalité l'a arrêtée net. L'impôt, a été porté à 64 francs soit à plus du double de la valeur du produit afin de fournir à l'industrie sucrière des primes qui lui permettent de vendre aux consommateurs anglais et autres du sucre à bon marché. C'est, en fait, une subvention, qui leur est allouée aux dépens des contribuables français. Nous sommes volontiers anglophiles en notre qualité de libre-échangistes, mais nous ne pousserions pas la générosité jusqu'à faire aux Anglais ce cadeau dont ils sont redevables aux protectionnistes anglophobes.

*
* *

Les grèves sont devenues une maladie endémique de l'industrie. En Angleterre, la grève des mécaniciens menace en ce moment de faire passer en Allemagne une partie de la clientèle des constructeurs de machines. A Paris, la grève des ouvriers des abattoirs a fait hausser immédiatement le prix de la viande. Nous n'avons point à prendre parti pour les patrons ou pour les ouvriers. Nous nous bornons à condamner les atteintes à la liberté du travail, de quelque part qu'elles viennent. Mais ce mal est-il donc sans remède? A notre avis, il est causé uniquement par l'absence ou l'insuffisance des intermédiaires, dans le « Commerce du travail », et cette lacune de l'organisation naturelle de l'industrie eût certainement déjà été comblée si les socialistes, par les préjugés qu'ils ont propagés contre les intermédiaires, et les gouvernements, par le régime arbitraire auquel ils les ont soumis, n'y avaient fait obstacle. Il faudra, selon toute apparence, que le mal devienne intolérable pour qu'on avise enfin aux moyens d'y porter remède.

*
* *

délivrer aux fonctionnaires des factures régulières et certifiant l'origine nationale des objets par eux vendus. »

*
* *

L'auteur de *Progrès et pauvreté*, *Protection et libre-échange*, M. Henry George, vient de mourir à New-York. Quoique son projet de nationalisation du sol, inspiré par une étude un peu trop sommaire des doctrines des physiocrates, l'ait rangé parmi les socialistes, le principe du libre-échange qu'il leur avait emprunté aussi et dont il a été le propagateur persévérant et éloquent aux État-Unis, le rapprochait des économistes. C'était un *self made man* et ceux-là mêmes qui ne partageaint point toutes ses opinions rendaient hommage à ses rares qualités d'intelligence et de caractère. Il est mort, à l'âge de 58 ans, d'un coup d'apoplexie causé par le surmenage de la campagne qu'il avait entreprise pour la conquête de la mairie de New-York.

G. DE M.

Paris, 14 novembre 1897.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire de l'Economie politique et de la statistique. Fondé par MM. GUILLAUMIN et JOSEPH GARNIER continué depuis 1856 par MAURICE BLOCK. Membre de l'Institut. - 54e année 1897. 1 vol. in-32 de 1052 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

L'Algérie et la Tunisie, par PAUL LEROY-BEAULIEU, Membre de l'Institut. Deuxième édition remaniée et augmentée. 1 vol. in-8° de 620 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Le Concours des caisses d'épargne au crédit agricole. Application à l'étranger, et modes pratiques de réalisation en France. Avec des documents pour servir à l'organisation de ce concours par EUGÈNE ROSTAND. 1 vol. in-8° de 278 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

La Science de la comptabilité et son système scientifique. Essai de classification de la science de la comptabilité. Eléments de la comptabilité par LÉO GOMBERG, Professeur de comptabilité 1 vol. in-8° de 110 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

La Statistique internationale des valeurs mobilières. Rapport présenté, au nom du Comité spécial élu par l'Institut international dans sa Session de Berne, en 1895 par M. A. NEYMARCK. Br. in-4 de 51 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les Travaux Publics, par YVES GUYOT. 1 vol. in-18 de 256 p. — Paris, Ernest Flammarion.

La Comédie socialiste, par le MÊME 1 vol. in-18° de 502 p. — Paris, Eugène Fasquelle.

Morts et vivants, par A. MÉZIÈRES de l'Académie française 1 vol. in-18 de 370 p. — Paris, Hachette et Cie.

Onze mois au Mexique et au Centre-Amérique, par LAMBERT DE SAINTE-CROIX. 1 vol. in-18 de 292 p. -- Paris, Librairie Plon.

Orient et Madagascar. Lettre ouverte d'un travailleur à M. CLÉMENCEAU par LOUIS GUÉTANT. Br. in-18 de 64 p. — Paris, P.-V. Stock.

La question cubaine et les intérêts français, par ALBERT SAVINE. Br. in-8° de 16 p. — Paris, Librairie de l'Art Social.

L'Utopie de la paix, conférence faite à la Société d'Economie politique de Lyon par FRÉDÉRIC PASSY, Membre de l'Institut. Br. in-18 de 34 p. — Paris, 10, rue Pasquier.

Les syndicats professionnels et le régime général des associations modernes par Eugène Baudoux et Henry Lambert. Br. in-8° de 30 p. — Bruxelles, Imp. J. Janssens.

Ce qu'on peut faire en Tunisie, par M. Levasseur, Membre de l'Institut. Conférence faite à l'Union Coloniale. Br. in-8° de 32 p. — Tunis. Imprimerie Louis Nicolas et Cie.

Discours envoyé au Congrès législatif de Saint-Paul le 7 avril 1897, par M. le Dr Campos Salles, Président de l'Etat. Br. in-8° de 30 p. São Paulo 1897.

Il tratado di commercio colla francia e gli interessi agrarii sardi. Studio économico par le dott. Marcello Vinelli. Br. in-18 de 40 p. — Milano 1897.

Annuaire statistique de la Ville de Buenos-Ayres, année 1896. 1 vol. grand in-8 de 620 p. — Buenos-Ayres, Imprimerie G. Kraft.

Le dottrine économiche de F. Quesnay, par Arturo Labriola. 1 vol. in-8° de 198 p. — Napoli, Ettore Croce.

Geschichte des Rumanischen Steuerwesens, in der Epoche der Fanarioten (1711-1821). von Dr Leonida Colescu. Br. in-8° de 80 p. — München 1897.

Conservatoire national des Arts et Métiers. Cours publics et gratuits de sciences appliquées aux arts, *année* 1897-1898.

Géométrie appliquée aux arts : les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. A. Laussedat, professeur, M. P. Haag, professeur suppléant. — *Géométrie descriptive* : les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. E. Rouché, professeur. — *Mécanique appliquée aux arts* : les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. J. Hirsch, professeur. — *Constructions civiles*, les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. Pillet, professeur. — *Physique appliquée aux arts* : les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. J. Violle, professeur. — *Électricité industrielle* : les mercredis et samedis, à sept heures trois quarts du soir. M. Marcel Deprez, professeur. — *Chimie générale dans ses rapports avec l'industrie* : les mercredis et samedis à neuf heures du soir. M. E Jungfleisch, professeur. — *Chimie industrielle* : les mardis et vendredis à neuf heures du soir, M. Aimé Girard, professeur. En cas d'empêchement, M. Aimé Girard sera remplacé par M. E. Fleurent. — *Métallurgie et travail des métaux* : les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. U. Le Verrier, professeur. — *Chimie appliquée aux industries de la teinture de la céramique et de la verrerie* : les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. V. de Luynes, professeur. — *Chimie agricole et analyse chimique* : les mercredis et samedis, à neuf heures du soir. M. Th. Schlœsing, professeur, M. Th. Schlœsing fils professeur suppléant. — *Agriculture* : les mardis et vendredis à neuf heures du soir.

M. L. Grandeau, professeur. — *Filature et tissage* : les mardis et vendredis à sept heures trois quarts du soir. M. J. Imbs, professeur.

Économie politique et législation industrielle : les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. E. Levasseur, professeur.

Répartition de la richesse. — Le salariat, étude du salaire en France et à l'étranger. — La grève et les syndicats. — Intérêt et profit. — Les théories socialistes sur la répartition.

Économie industrielle et statistique : les mardis et vendredis, à neuf heures du soir. M. André Liesse, professeur.

Circulation des richesses. — *L'échange et ses moyens économiques.* — *Les prix* : Prix de revient et ses éléments; prix de vente. — La monnaie; historique; les métaux précieux : production, usages; systèmes monétaires des principaux pays. — La situation actuelle. — Le change. — *La banque et le crédit.* — Le crédit et ses modes divers. — Classification des banques. — Banques de commerce : descriptions de leurs opérations ; services qu'elles rendent au commerce et à l'industrie : leur évolution en France et en Angleterre. — Banques d'émission en France et à l'étranger. — Banques de spéculation. — Banques populaires. — Banques foncières. — Rôle des différentes catégories de banques dans la société économique.

Droit commercial : les mercredis, à neuf heures du soir. M. E. Alglave, chargé de cours.

La lettre de change. — Son historique. — Sa théorie, son fonctionnement actuel. — Les payements commerciaux. — La lettre de change comme monnaie et comme moyen de crédit.

Économie sociale : les samedis, à neuf heures du soir. M. P. Beauregard, chargé de cours.

L'Etat et l'assurance. — Retraites. — Caisses de retraites. — Assurances obligatoires. — *L'assistance* : Assistance légale. — Assistance publique. — Assistance privée. — Sociétés de bienfaisance.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

NOUVELLES LETTRES INÉDITES

DE J.-B. SAY

C'est à la Bibliothèque de l'University College de Londres, dans les Papiers Bentham qui forment un amas vénérable de plus de 160 paquets, que j'ai eu le plaisir de découvrir ces six lettres inédites de Jean-Baptiste Say, adressées à Jeremy Bentham. Avec celles publiées déjà à cette même place et qui se trouvent au British Museum, je crois qu'elles forment toute la correspondance de l'éminent économiste français avec le grand jurisconsulte anglais qui tenait Say en si grande estime et pour qui, de son côté, ce dernier n'a cessé de professer le plus grand respect et le plus profond attachement.

LEON PACHALIAN.

JEREMY BENTHAM Esq.
Queen Square Place, Westminster,
London.

Digne ami,

Après un assez long retard, j'ai reçu vos deux brochures en faveur de la liberté des Espagnols, des Portugais, et du monde. J'ai remis à notre vertueux Lafayette celles qui étaient pour lui. Il m'a beaucoup parlé d'une demoiselle d'un grand mérite que vous lui avez recommandée, qui a passé quelque temps à sa maison de campagne de La Grange, et dont il a été excessivement content. On traduit en ce moment en français les lettres de cette demoiselle sur les Etats-Unis [1].

Notre digne représentant d'Argenson (qui pour le dire en pas-

[1] Voici, à titre de document, la lettre de Lafayette à Bentham concernant

sant ne fait aucun cas de son antiquated title of marquis) n'est pas encore revenu de ses terres. J'ai remis les brochures à Mme d'Argenson.

En remettant à M. Jullien celles que vous lui adressez, je lui ai donné de l'une et de l'autre des notices propres à être insérées dans son journal, et qu'il a promis de placer dans le premier cahier qui paraîtra ; mais je crains que la terreur que lui inspire le gouvernement ne lui fasse supprimer quelques traits un peu prononcés de ces notices, où j'ai tâché pourtant de me tenir dans les termes les plus généraux. Mais vous savez que sous les mauvais gouvernemens, les vrais principes exposés sont des traits de satire.

---

le même sujet et qui se trouve aussi à la Bibliothèque de l'University College,

La Grange, 14 septembre 1821.

Monsieur.

Je profite avec un sensible plaisir de l'occasion des amis de Miss Wright pour vous exprimer ma reconnaissance de l'envoi dont vous m'avez honoré et dont je sens tout le prix, ainsi que pour vous dire que je serai toujours heureux et fier de votre intérêt et de votre approbation. La cause de la liberté sur laquelle vous avez porté tant d'affection et jeté tant de lumière se trouve aujourd'hui dans une crise générale dont le mouvement, plus puissamment contrarié que jamais, mais soutenu par l'union sympathique des patriotes de plusieurs nations, ne peut manquer d'avoir un heureux résultat. Il existe d'ailleurs aux Etats un modèle de véritable ordre social qui répond aux vieux argumens et aux illusions actuelles du despotisme et de toutes les aristocraties. Je regarde la publication des *vues* américaines de votre aimable amie, Miss Wright, dont j'ose déjà me nommer aussi l'ami, comme une des plus utiles leçons que la population européenne de cette époque puisse recevoir. Vous devriez donner une suite à votre lettre espagnole. Ces nouveaux ouvrages seraient lus dans une famille de campagne pénétrée de vénération pour vous, et au milieu de laquelle les deux excellentes sœurs auront la bonté de venir passer quelque temps.

Recevez, Monsieur, l'expression de la haute considération et du reconnaissant attachement que j'ai l'honneur de vous offrir de tout mon cœur.

LAFAYETTE.

P. S. Ma lettre était écrite lorsque par une heureuse rencontre je reçois celle de M. Bowring datée de Marseille, 3 septembre, au moment où il s'embarque pour l'Espagne; il a bien voulu m'adresser aussi quelques publications de vous ; je vous en remercie de tout mon cœur, et désire beaucoup la continuation de cette bonté dignement appréciée par moi. J'ai vu avec grand plaisir par un article de la lettre que vous partagiez mon opinion sur l'utilité de répandre par tous les moyens l'ouvrage américain de notre amie si distinguée sous tous les rapports.

J'ai enfin trouvé une occasion pour faire parvenir à Genève les exemplaires que vous avez destinés pour M. Rossi, rédacteur des *Annales de Législation*. Ainsi vous pouvez regarder toutes vos commissions comme faites.

On ne peut trop admirer, mon digne ami, le courage avec lequel vous signalez les vampires qui dévorent la pauvre Europe. Nous gagnons, quoique lentement, du terrain dans l'opinion, et l'opinion, quand elle aura acquis plus de consistance, résistera aux vampires; car je ne connais pas d'armée, si nombreuse qu'elle soit, qui puisse faire obéir des nations qui ne veulent pas obéir. En France, l'opinion royaliste fait beaucoup de bruit parce qu'elle a seule la parole ; mais je vous assure qu'elle perd du terrain tous les jours ; et du moment qu'elle essuiera quelque échec, elle se trouvera abandonnée des imbéciles et des timides. Notre grand malheur vient de ce que, par suite des institutions de Bonaparte, il n'est pas un seul homme en France qui soit indépendant de l'administration, pas un à qui sa bienveillance ne soit utile et sa haine nuisible.

Je ne sais si vous aurez eu des détails sur la cacade de l'Evêque Glory et de sa troupe de prêtres dans la république d'Haïti. Ce drôle est un ferblantier de Toulouse, protestant renégat, qui s'est fait prêtre catholique du moment qu'il a vu que les prêtres étaient protégés, qui, pour obtenir l'épiscopat, a promis au Pape de remettre les colonies sous l'autorité de Rome ; qui,pour gagner de l'argent, a promis à notre gouvernement d'exciter des troubles religieux à Saint-Domingue; mais quand il a été connu de ces bons haïtiens, on l'a rembarqué avec sa troupe, et l'île s'est trouvée débarrassée de la cohorte infernale.

Agréez, mon digne ami, les nouvelles assurances de mon invincible attachement.

J.-B. SAY.

Paris, 16 novembre 1821.

Si Richard Doane est encore auprès de vous, veuillez lui faire mes amitiés; ma famille se souvient toujours avec plaisir de son air ouvert et confiant.

Cher et digne Maître,

M. Storch avait fait à Pétersbourg, en faveur des grands ducs de Russie, un cours d'Économie politique presque entièrement composé de morceaux pris à Adam Smith, à Sismondi et à moi. Ce cours a été imprimé, avant d'être lu, à l'Imprimerie Impériale, aux frais d'Alexandre qui n'est pas le grand ; mais, ô malheur ! à

peine a-t-il été en lumière, qu'on s'est aperçu qu'il était entaché de libéralisme ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, ce défaut a fait son succès en Russie et en Allemagne. On en a défendu la réimpression comme de raison ; mais les libraires de Paris viennent d'en donner une seconde édition où ils m'ont beaucoup sollicité d'ajouter un commentaire, qui malheureusement n'a rien diminué du grand vice qu'on a reproché à cet ouvrage, mais où j'ai été assez heureux pour pouvoir en plusieurs endroits exprimer l'admiration et l'attachement que je vous ai voués.

J'en ai remis un exemplaire à Bossange, libraire à Paris, pour qu'il vous le fît passer de ma part et par l'entremise de sa maison de librairie à Londres, Great Marlborough Street. J'ai cru devoir vous en prévenir pour qu'au cas où Bossange mettrait quelque négligence à s'acquitter de sa promesse, vous puissiez faire réclamer cet exemplaire à Londres, ce à quoi je vous autorise au besoin, vous priant de recevoir ce bien médiocre hommage avec votre bienveillance accoutumée.

Je ne puis pas vous dire tout ce que je pense, ou plutôt tout ce que je sens ; mais vous qui êtes en terre franche, n'auriez-vous point de consolations à me donner ? C'en serait toujours une bien grande pour moi, que de vous savoir en bonne santé ; car il faut que vous voyiez des jours meilleurs : c'est une récompense qui vous est due.

Agréez, mon digne maître, l'assurance de mon respectueux et tendre attachement.

J.-B. Say.

Paris, 27 avril 1823.

Je n'ai point non plus de nouvelles de M. Mill, autre ouvrier recommandable de la vigne du Seigneur. Je vous supplie de me rappeler à son souvenir.

Mon cher et digne maître.

Votre neveu m'a remis votre longue et bien aimable lettre, ainsi que le volume qui l'accompagnait. Suivant votre intention, j'ai communiqué la lettre à Lastéyrie, et nous aurons soin de vous disculper au besoin (si coulpe il y a) de l'*analysis of the influence of the natural religion on the temporal happyness of mankind* ; vous ne serez pas compromis de notre côté. Au reste, je ne blâme pas moins que vous le titre que l'éditeur de cet ouvrage a jugé à propos de lui donner. Le premier (the Usefulness of religion examined) était net, et beaucoup plus propre à fixer l'attention des lecteurs.

On nous fournit en ce moment de beaux exemples de l'utilité de la religion. Elle sert à dépraver le sens naturellement droit de la jeunesse française. Tout établissement d'instruction est prohibé en ce pays, hors ceux qu'autorise le gouvernement; et le ministère de l'Instruction est entre les mains des jésuites qui rendent tous nos enfants imbéciles ou hypocrites. En Espagne, c'est au nom de la religion que les moines font pendre par une canaille fanatisée les amis les plus vertueux de leur pays. Certes, si nous avions besoins d'être justifiés, on fait ce qu'il faut pour cela.

Agréez tous mes remerciements de l'ouvrage de M. Gamaliel Smith, *Not Paul but Jesus*. Beaucoup de gens seront d'avis qu'on aurait pu substituer la conjonction *nor* à *but*. En attendant, je vous prie de ne pas oublier la promesse que vous me faites, de me procurer les premières et les dernières feuilles de cet ouvrage, quand elles seront imprimées. Je tâcherai d'en dire un mot dans quelqu'une de nos publications périodiques, soit la *Revue encyclopédique*, soit les tablettes universelles, pourvu que cela ne contrarie pas M. Gamaliel Smith.

J'attends de bien bons effets des *Leading principles*, *etc.*, et surtout du *Constitutionnal Code*, quand il sera terminé. Nos malheurs doivent faire sentir aux plus ignares la nécessité des garanties effectives. Faute de cela, je voudrais que vous vissiez quelle est en France l'inutilité de la Charte contre les volontés du gouvernement. Les administrateurs, les juges, les gendarmes vous riraient au nez si vous leur disiez que la Charte vous confère tel ou tel droit. *Marchez et ne raisonnez pas*, est leur unique argument. La Charte est comme le mot *Libertas* inscrit sur les prisons de Gênes.

Adieu, mon digne ami, conservez vos jours et votre repos; mais préparez des projectiles pour être lancés quand vous serez à l'abri des plus sûrs de tous les remparts; et pour continuer la figure, munissez-vous d'un bon artilleur qui dirige bien vos pièces et ne fasse pas long-feu.

J.-B. Say.

Faubourg Saint-Martin, n° 92.
Ce 20 août 1823.

Cher maître et cher ami,

Je vous recommande de la manière la plus pressante mon gendre et mon intime ami, M. Comte, avocat, qui depuis trois ans s'était réfugié en Suisse et qui remplissait avec un succès croissant une chaire de droit naturel, où il avait été appelé par le gouvernement du canton de Vaud. C'est là que ces mangeurs d'hommes,

au nom de Dieu, qui s'intitulent *Sainte alliance*, l'ont relancé. J'espère que l'Angleterre lui offrira un refuge assuré. C'est un de vos élèves, mon digne Maître; couvrez-le de vos ailes; soulevez en sa faveur vos précieux amis. La liberté vous sourira du haut des cieux, et je vous élèverai un autel dans mon cœur.

Comte est l'ami particulier du brave Lafayette, qui l'a tenu caché plusieurs mois dans son château de la Grange; il est l'ami particulier de Daunou, de Dargenson et de tout ce que nous avons de vertueux patriotes; et par-dessus cela, c'est un de nos plus éminents publicistes, de nos meilleurs écrivains; que de titres auprès d'un grand homme!

Je ne vous dis rien de plus quant à présent: Comte vous expliquera lui-même ses projets et sollicitera vos conseils.

Croyez toujours, mon respectable ami, à ma sincère et respectueuse affection.

J.-B. Say.

Paris, 13 octobre 1823.

Mon cher maître,

I have but half an hour's warning pour vous accuser réception des livres que j'ai reçus par M. Del Barrio et que je dois à votre amitié. J'ai reçu la lettre il y a plus d'un mois, et les livres seulement avant-hier. Ils ont été retenus avec les effets du porteur, et son frère a été dangereusement malade; voilà ses excuses. Je n'ai pu encore le rencontrer chez lui, ni lui chez moi. J'ai à peine ouvert the Law of Libel. Si c'est Francis Place qui a fait cela, il y a été fortement épaulé.

As to the Introduction to the principles of Moral and legislation, I already perused it but am very glad and very proud to have the book entièrement à moi et de votre main.

J'ai voulu envoyer sous bande par la poste les imprimés que vous m'avez envoyés pour sir Samuel Bentham. La poste n'a pas voulu les recevoir sous prétexte que c'était imprimé dans l'étranger. Vous voyez comme on favorise chez nous la circulation des lumières. J'ai en conséquence mis ces brochures en un paquet, et je les ai confiées à un Languedocien, M. Chabaud-Latour, qui a souvent des occasions pour le Midi. Avec le tems, j'espère qu'elles seront parvenues.

Je n'ai que le temps de vous assurer de mon respect et de vous prier de me rappeler au souvenir de James Mill, dont je fais tout le cas possible.

Tout à vous, mon cher Maître.

J.-B. Say.

Ce 2 février 1824.

Joseph Hume me mande que l'on va fonder une chaire d'Économie politique à Londres. Bravo ! Que l'on enseigne où sont les véritables intérêts nationaux, et ceux qui leur opposent les intérêts particuliers n'auront pas beau jeu.

Mon digne ami.

Je dois réponse à votre lettre du 7 septembre qui a pour objet la conservation à l'usage d'un instrument précieux pour le monde et pour vous ; je veux dire de vos yeux. J'ai fait exécuter par l'intermédiaire de M. Clément, dans notre grande manufacture de glaces St-Gobain, un morceau de cristal de 6 pouces sur 4 d'étendue, et d'un pouce d'épaisseur ; mais comme le pied français est un peu plus grand que le vôtre, l'épaisseur doit approcher de 13 lignes anglaises. Les fabricants n'ont pas voulu se charger d'exécuter un morceau plus épais, de peur qu'il ne présentât quelque soufflure. Il était bon de le polir pour s'assurer qu'il était sain. Cet objet est actuellement entre mes mains ; mais je ne sais point encore ce qu'il a coûté.

L'embarras est maintenant de vous le faire parvenir. Si ce n'étaient vos douanes, je le remettrais tout simplement aux voitures publiques ; mais il serait confisqué à l'entrée. Si d'ici à quelque temps, je ne trouve point d'occasion d'ami qui veuille se charger d'un objet assez lourd et de contrebande, je consulterai des négociants. En attendant si vous connaissez quelque moyen de vous l'envoyer, mandez-le moi.

Je souhaite que vous puissiez faire façonner cette loupe d'une manière qui facilite les travaux de cabinet auxquels vous vous livrez avec un zèle si louable et si infatigable. J'ai beaucoup de peine à comprendre l'usage que vous en voulez faire. Je n'entends pas surtout comment vous attendez un grossissement quelconque de verres concaves (soit cylindriques soit sphériques). Le grossissement me semble ne pouvoir être obtenu que par des verres convexes. L'effet de ces derniers peut avoir lieu de deux manières : soit par une convexité à la façon des lentilles, c'est-à-dire par un renflement dans le centre, en faisant user le verre dans une portion de sphère creuse ; soit en le faisant user dans un cylindre creux, mais de façon que les deux surfaces soient usées dans une position telle que l'axe du cylindre qui use une surface coupe à angle droit l'axe du cylindre qui use l'autre surface. J'ai vu des besicles faites d'après ce dernier principe, mais n'en ayant pas fait usage habituellement, je ne peux décider si elles sont préférables. Il est

possible que cette dernière forme produise moins d'iris ou de couleurs.

Je ne pense pas que des verres, quelque grands qu'il soient, puissent vous faire voir, avec le grossissement que vous exigez, une page toute entière sans déformer les lettres, si ce n'est au milieu; car ce n'est, à proprement parler, que ce qu'on voit à à travers le centre d'une forte lentille qui n'est pas déformé.

Comme j'ai de mauvais yeux et qu'ils ont beaucoup empiré depuis deux ans, voici le moyen auquel j'ai recours pour lire les menus caractères et qui me réussit fort bien. Je porte sur le nez des besicles dont le foyer est d'un pied français ; et en même temps je tiens à la main, par son manche, une loupe, ou grosse lentille, de 3 pouces français de diamètre, dont le foyer est de 7 1/2 pouces (about 8 english inches). J'ai éprouvé que deux grossissements réunis déforment moins les lettres qu'un seul grossissement trop fort, vous pourriez tenter le même procédé en essayant divers foyers, suivant ce qui conviendrait à votre vue et en faisant porter la loupe sur un pied, si vous vous trouviez fatigué de la tenir à la main. Je pense aussi que le morceau de verre que je dois vous envoyer serait très propre à faire une de ces grosses loupes, en adoptant le procédé de la faire user dans des cylindres creux au lieu de sphères creuses, pour en faire une loupe convexe.

J'ai reçu il y a quelques jours par la petite poste une lettre de M. J. S. Buckingham qui en contenait une de vous, l'une et l'autre énonçant le désir que je fisse un article dans la Revue encyclopédique sur deux ouvrages relatifs à l'Inde anglaise. Cette lettre a probablement été confiée à un ami qui l'aura mise à la petite poste en arrivant à Paris. Je n'ai point reçu les deux ouvrages sur l'Inde (l'un d'eux intitulé : Letters to Sir Charles Forbes). En supposant que le même ami fût chargé de me les rendre, je ne peux les réclamer, car il ne m'a fait connaître ni son nom, ni son adresse. Veuillez communiquer ces faits à M. Buckingham. Je suis fort disposé à faire ce qu'il désire ; mais il est nécessaire que j'aie les livres.

J'ai vu un quart d'heure M. Stanhope lors de son passage à Paris, et après l'éloge que vous m'en faites, je regrette beaucoup qu'il ne s'y soit pas arrêté. Il m'a laissé vos *Leading principles*, morceau précieux et compact qui sera d'un grand secours pour tous ceux qui s'occuperont, dans de bonnes vues, de la constitution des états. J'étudie en ce moment vos *Preuves judiciaires*, par Dumont.

Agréez de nouveau, mon digne ami, l'expression de mon bien

sincère dévouement. Depuis que ma fille, Mrs Comte, est allée rejoindre son mari en Angleterre, je me flatte que nous ne mourrons pas sans que je sois allé encore une fois mettre mon hommage à vos pieds et vous demander votre sainte bénédiction. Si vous étiez assez sage pour ne pas travailler toujours, je vous exciterais à traverser St-James-park et Hyde-park, pour voir mes enfants et mes petits enfants dans leur retraite de Bayswater. Toujours entièrement à vous.

J.-B. SAY.

Paris, 7 octobre 1824.

Quelque jaloux que je sois de posséder de votre écriture, vous me feriez bien plaisir de me faire recopier vos lettres par votre secrétaire, bien plus habile que moi à la déchiffrer. C'est la crainte de perdre quelques mots de ce que vous me dites, qui me fait hazarder cette prière.

LES MARCHÉS A TERME

Conversation du comte Mollien avec le Premier Consul

La librairie Guillaumin mettra prochainement en vente la seconde édition des *Mémoires du comte Mollien* (la première n'ayant pas été dans le commerce, l'ouvrage est presque inédit). Au moment où la question des marchés à terme est de nouveau à l'ordre du jour, nos lecteurs nous sauront gré de reproduire une conversation des plus intéressantes de l'auteur avec le Premier Consul, sur cette question. Ils y trouveront une réfutation merveilleusement claire des préjugés et des sophismes dont le Premier Consul, fort ignorant en ces matières, se faisait l'écho, et que nos socialistes et nos agrariens répètent après lui, sans pouvoir invoquer les mêmes excuses pour leur ignorance.

Le Premier Consul, que je n'avais jamais approché, m'appela pour la première fois près de lui ; il avait chargé un de ses collègues (le consul Lebrun) de me conduire à la Malmaison. J'en avais reçu l'avis avec une sorte d'émotion ; elle me quitta (je ne sais par quel sentiment qui ne provenait pas de plus de confiance en moi-même) lorsque je fus en présence de cet homme imposant, et jamais je ne m'étais trouvé plus calme.

Cette entrevue fera connaître que celui qui savait si bien employer le temps savait, quelquefois aussi, très bien le perdre ; le Premier Consul commença par me regarder attentivement, puis il ouvrit le dialogue qu'on va lire, tel que ma mémoire me le retraça, à mon retour chez moi, dans la soirée du même jour. Il dura plus de deux heures, en présence des deux consuls Cambacérès et Lebrun, témoins silencieux. Je demande pardon de ne pas faire parler mieux qu'un autre, sur des marchés de dette publique et sur des manœuvres de Bourse un homme si supérieur aux autres. Je transcris le dialogue :

Le Premier Consul me dit d'abord « que son intention, en établissant un caisse d'amortissement, avait été d'en faire l'arbitre du cours des effets publics ».

Je lui répondis : « Général, si les rentes en 5 p. 100, qui étaient il y a environ vingt mois à 10 francs, se balancent aujourd'hui entre 40 et 50 francs, ce n'est sûrement pas à la caisse d'amortissement que cette amélioration est due.

— « Mais depuis quinze mois, les circonstances ne sont-elles pas assez heureusement changées pour que l'espérance d'une amélioration progressive soit devenue un sentiment général? Cette progression n'est-elle pas dans l'intérêt de tout bon Français ?

— « Général, tout spéculateur, à la Bourse comme ailleurs, me semble suivre son instinct naturel en achetant aux plus bas prix, quand il est acheteur, et, quand il est vendeur, en cherchant à obtenir le plus haut prix possible.

— « Mais n'est-il pas évident que ceux qui jouent constamment à la baisse annoncent peu de confiance dans le gouvernement?

— « Permettez-moi, général, de demander s'il est possible d'être constamment joueur à la baisse, et si, au contraire, l'inévitable condition de tout spéculateur étant d'être alternativement acheteur et vendeur, il n'est pas nécessairement joueur à la baisse quand il achète et joueur à la hausse quand il vend ?

— « Mais, sous un gouvernement qui ne veut que la gloire et la prospérité du pays, la hausse des effets publics devant être naturellement progressive, il ne devrait plus y avoir de spéculation à la baisse ?

— « Je pense que, dans l'hypothèse d'une hausse constamment progressive, il y aurait nécessairement, dans la progression, des degrés que les spéculateurs se disputeraient, et la lutte resterait la même... Mais je vous demande pardon, général, d'occuper, par des définitions aussi minutieuses, les moments que vous m'accordez.

— « Puisque c'est moi qui vous les demande, vous n'avez pas à vous excuser, je ne crains pas de m'occuper de détails ; je demande si l'on ne doit pas regarder comme des malveillants ceux qui, pour avilir les effets publics, offrent d'en livrer dans un délai convenu des quantités considérables à un cours plus bas que celui du jour?

« On dit que les principales affaires de la Bourse se font entre des hommes qui vendent des effets publics qu'ils n'ont pas, ou qui ne pourraient pas payer complètement le prix de ceux qu'ils achètent.

— « Il y a, général, dans les comptes qui vous ont été rendus, des faits vrais et des conséquences fausses ; on fait aux spécu-

lateurs de la Bourse les honneurs d'une influence à laquelle ils ne prétendent pas sur le crédit public ; ce n'est pas là leur affaire ; la Bourse, comme tous les autres marchés publics, est fréquentée par des gens qui y cherchent des profits : et puisque les engagements contractés sur ce marché se remplissent aussi exactement que ceux qui sont pris sur tout autre, il faut bien que, dans le délai fixé, il soit virtuellement possible aux vendeurs de se procurer les effets publics qu'ils doivent livrer, et aux acheteurs de solder ceux qu'ils ont acquis. Il arrive sans doute aussi quelquefois à la Bourse qu'on manque à sa parole ; mais ce scandale y est plus rare et moins toléré qu'ailleurs.

— « Vous ne répondez pas à mon objection ; je demande si l'homme qui offre de livrer dans un mois à 38 francs des rentes en 5 p. 100, par exemple, qui se vendent aujourd'hui au cours de 40 francs, ne proclame pas et ne prépare pas le discrédit ; s'il n'annonce pas, au moins, que, personnellement, il n'a pas confiance dans le gouvernement, et si le gouvernement ne doit pas regarder comme son ennemi celui qui se déclare tel lui-même ?

— « Sans doute celui qui fait un pareil calcul peut être soupçonné d'augurer mal d'une mesure administrative ou d'un évènement politique ; mais l'influence réelle que cet évènement ou cette mesure peut effectivement avoir sur le crédit public n'en reste pas moins très indépendante de son calcul ; s'il s'est trompé, il est puni par une forte amende ; car, au moment de la livraison, il achètera peut-être au-dessus du cours de 40 francs ce qu'il n'aura vendu qu'au cours de 38 francs, et si (ce qui n'est pas impossible) il lui arrivait de deviner juste, de devancer l'opinion publique, cette espèce de conseiller indirect pourrait bien en valoir un autre pour le gouvernement lui-même. Si vous me permettez, général, de donner quelques développements à mes idées sur la Bourse, je la comparerais à une grande maison de jeu dans laquelle se trouvent aussi des gens qui ne sont pas en état de faire les fonds des parties, et qui se bornent à parier pour ou contre tel joueur : je demande si l'on pourrait justement attribuer à ces paris quelque influence sur l'évènement des parties ? Assurément, non : sans doute plusieurs de ceux qui fréquentent la Bourse y font des paris pour la baisse : mais ce n'est pas parce qu'ils ont ainsi parié que la baisse arrive ; elle aurait également eu lieu, et par des causes indépendantes de leur intervention.

— « Vous supposez donc qu'il n'y a rien à faire de la part d'un

gouvernement pour soutenir le crédit des effets publics, et conséquemment que l'établissement que vous dirigez est inutile ?

— « Il est sans doute toujours honorable pour un gouvernement de racheter sa propre dette, comme pour un négociant d'escompter ses propres effets avant l'échéance ; mais, pour que cette anticipation de paiement donne au négociant de nouveaux moyens de crédit, il faut qu'il ne favorise pas quelques-uns de ses créanciers aux dépens des autres ; il faut qu'il ait fait preuve de solvabilité envers tous, pour avoir droit d'en rembourser d'avance quelques-uns.

— « Je vois bien où tend votre comparaison ; mais vous en auriez une autre à faire, celle de l'état dans lequel j'ai trouvé les finances et de leur état actuel. Tous les maux ne sont pas encore réparés ; mais ils le seront d'autant plus promptement que le gouvernement rencontrera moins de censeurs et moins de contradicteurs. Or, je sais ce qui se passe à la Bourse de Paris ; je juge les hommes par leurs actes, par les motifs et les conséquences de ces actes ; je ne dis pas qu'on y prêche la révolte, mais souvent on y donne une fausse direction à l'opinion publique, sinon par esprit de parti, au moins par un intérêt moins relevé, et qui n'est pas moins dangereux. Pour que l'opinion soit bien dirigée, il faut que le gouvernement lui donne l'impulsion, et que cette impulsion soit partout la même. Croyez-vous, par exemple, que lorsque tant de petits intérêts conspiraient contre le crédit de ces nouveaux effets, qui sont aujourd'hui notre principale ressource, les obligations des receveurs-généraux, l'intervention de la caisse d'amortissement ait été inutile ? Valait-il mieux les laisser déshonorés par un escompte de plus de 1 p. 100 par mois, sous prétexte de ne pas gêner les transactions[1] ? A l'égard de ces marchés à terme sur les 5 p. 100, je ne croyais pas que nous dussions être plus indifférents que la loi qui les réprouve.

— « Il est vrai, général, que ces marchés ont été proscrits avant la révolution par un arrêt du conseil ; mais, lorsqu'on voit qu'ils n'ont jamais été plus multipliés que depuis cette époque, on pourrait se demander si c'est la loi ou les marchés à terme qu'il faut accuser : quand on considère ensuite la marche de toutes les transactions civiles, on voit que presque tout se résout en marchés à terme ; c'est par eux que les villes sont approvi-

[1] Le trésor public faisait souvent alors entrer dans ses paiements, et avant leur échéance, ces obligations, qui s'élevaient à plus de trois cents millions, et dont le tiers avait plus de douze mois de terme.

sionnées, que les armées s'entretiennent; c'est sur eux que reposent toutes les grandes combinaisons du commerce; on applaudit à l'habileté du négociant qui achète des denrées pour une somme décuple de ses capitaux, parce qu'il a tellement calculé les besoins de la consommation, que la vente est assurée pour lui avant l'échéance des termes qu'il a pris pour les paiements. Pourquoi ce qui est en usage et en honneur sur toutes les places de l'Europe ne serait-il pas légitime dans le lieu qu'on appelle la Bourse? Pourquoi n'y tolérerait-on pas que celui qui voudrait disposer dans deux mois de la valeur d'un effet public, traitât d'avance avec l'acheteur qui lui en promettrait le prix qu'il en veut avoir? que celui qui attendrait un remboursement à terme fixe en assurât l'emploi par l'achat d'un effet public livrable à la même époque? que le commerçant qui aurait des capitaux libres préférât, pour leur placement temporaire, les fonds publics, et trouvât l'intérêt de ce placement dans la différence de son prix d'achat à son prix de vente? Objectera-t-on qu'à la Bourse les marchés à terme n'ont pas de pareils motifs? Eh! faudra-t-il donc renoncer aux lettres de change parce que de mauvais commerçants en abusent? Il existe, à la vérité, une différence entre la Bourse et les autres marchés publics. C'est le gouvernement qui fabrique la matière qu'on y met en vente, qui règle le tarif auquel il la livre, et qui est conséquemment fort intéressé à ce que l'avilissement de son prix n'en altère pas la valeur, n'en discrédite pas la consommation. Mais s'il a pris toutes les mesures qui sont toujours en son pouvoir pour qu'elle retrouve auprès de lui, dans un gage certain, le prix qu'il lui a assigné, s'il n'en rend pas la consommation forcée, en la faisant admettre par ceux à qui il avait fait d'autres promesses, le taux vénal de cette matière ne doit-il pas alors être maintenu dans sa proportion naturelle, et protégé contre toute espèce d'écart comme celui de tout autre objet par le seul intérêt de ceux à qui le gouvernement en a transmis la propriété? Est-ce parce qu'il plaît à quelques hommes de parier que ce prix variera dans un temps donné, qu'il peut et doit éprouver des variations? Et s'il en éprouve en effet, n'est-ce pas évidemment par d'autres causes bien ou mal observées par eux, mais qui leur sont étrangères?

— « Une telle théorie tendrait à faire le procès à tous les gouvernements du monde.

— « Elle tendrait, au contraire, général, à prouver qu'une grande reconnaissance est due à un gouvernement nouveau, qui, s'établissant au milieu de tous les désordres, dans la confusion

de tous les principes sociaux, sur les ruines de toutes les propriétés, a vu, sous ses auspices, quadrupler de valeur, en peu de mois, cette espèce de propriété qui est plus accessible que toute autre à l'influence de l'opinion.

— « C'est surtout un gouvernement nouveau qui doit chercher à maîtriser les écarts, même passagers, de l'opinion... Puisque vous convenez qu'il importe à sa considération au dedans et au dehors que le cours de sa dette se maintienne en état progressif, la conséquence naturelle de votre aveu est son droit de police et de surveillance sur ceux qui, ne spéculant que sur la variation de ce cours, ont souvent intérêt de lui imprimer un mouvement rétrograde. Eh ! quels sont maintenant les arbitres du cours de la dette publique ? des hommes sans état, sans capitaux, sans patrie, qui vendent et achètent chaque jour dix fois plus de rentes en 5 p. 100 qu'il ne s'en trouve au marché ; ils ne dépendent d'aucuns tribunaux ; ils n'offrent au public aucune garantie ; ils ont souvent leurs complices parmi ceux qui remplissent à la Bourse l'office public d'agent de change, surtout depuis qu'il suffit de payer une simple patente pour exercer cet office. Il semble que le négoce des rentes soit, à Paris, l'affaire de tout le monde, excepté celle des propriétaires réels ; et, comme les soi-disant acheteurs et vendeurs ne font en effet que parier les uns sur les autres, que tel sera, à telle époque, l'état du cours, chacun d'eux, pour gagner son pari, prétend diriger la politique de toute l'Europe vers le but qu'il veut atteindre ; chacun invente, commente, dénature les faits, pénètre dans le conseil, dans les cabinets des ministres, dans le secret des cours, fait parler les ambassadeurs, dispose de la paix et de la guerre, agite et égare l'opinion, toujours tellement avide de nouveautés et d'erreurs, surtout en France, que plus on la trompe, plus on a d'empire sur elle : et cette scandaleuse influence n'est pas seulement exercée par cette foule d'aventuriers qu'on appelle les *agioteurs* ; les agents de change eux-mêmes, auxquels leur état interdit toute spéculation personnelle, abusent de leur position, et font des marchés pour leur propre compte ; souvent ils deviennent ainsi les adversaires de ceux mêmes qu'ils nomment leurs clients. L'intérêt seul de la morale publique exige la répression de cet abus, et d'autres motifs s'y joignent encore. Les droits de la liberté cessent où ses abus commencent. Sans doute, tous les agents de change ne méritent pas ce reproche ; mais ceux-là seuls doivent conserver leurs fonctions qui sont fidèles à leurs institutions. La juste mesure de leur nombre est dans celle des services qu'ils

peuvent rendre au public et des opérations régulières qu'ils peuvent faire. Il est absurde que le gouvernement livre à tout venant, moyennant une taxe modique, sous le nom de patente, le privilège d'abuser impunément de la foi publique. Il faut, malgré les nouvelles théories contre les corporations, rappeler les agents de change à l'esprit et à la discipline de corps ; ils y étaient soumis avant 1789 ; ils subissaient des épreuves ; au lieu de payer un prix de *location* annuelle pour leur fonction, ils commençaient par déposer une finance ; c'était un premier gage pour l'État et le public, et encore ne suffisait-il pas qu'ils pussent remplir cette condition. Avant que l'admission fût définitive, la moralité, la capacité des candidats devaient être jugées par une espèce de jury composé des principaux agents de change ; ainsi, c'était le corps entier qui répondait en quelque sorte de chacun de ses membres. Je ne crains pas de chercher des exemples et des règles dans les temps passés ; en conservant tout ce que la révolution a pu produire de nouveautés utiles, je ne renonce pas aux bonnes institutions qu'elle a eu le tort de détruire. Les principes d'un gouvernement révolutionnaire ne peuvent pas être ceux d'un gouvernement qui doit tendre à la sociabilité par la régularité. Le grand ordre qui régit le monde tout entier doit gouverner chaque partie du monde ; le gouvernement est au centre des sociétés comme le soleil : les diverses institutions doivent parcourir autour de lui leur orbite, sans s'écarter jamais. Il faut donc que le gouvernement règle les combinaisons de chacune d'elles de manière qu'elles concourent toutes au maintien de l'harmonie générale. Dans le système du monde, rien n'est abandonné au hasard : dans le système des sociétés, rien ne doit dépendre des caprices des individus. Je ne veux gêner l'industrie de personne : mais, comme chef du gouvernement actuel de la France, je ne dois pas tolérer une industrie pour qui rien n'est sacré, dont le moyen habituel est la fraude et le mensonge, dont le but est un profit plus immoral encore que celui qu'on cherche dans les jeux de hasard, et qui, pour le plus médiocre profit de ce genre, vendrait le secret et l'honneur du gouvernement lui-même, si elle pouvait en disposer. J'observe, depuis quinze jours, l'esprit de la Bourse de Paris ; rien de pareil à ce qui s'y passe ne me paraît avoir lieu à la Bourse d'Amsterdam ni à celle de Londres : ce n'est certainement pas au hasard que l'Angleterre et la Hollande doivent ce meilleur état de choses.

— « La situation de l'Angleterre et de la Hollande, général, exclut relativement aux affaires de bourse toute comparaison

entre elles et la France. Les Bourses de Londres et d'Amsterdam sont ouvertes à d'immenses opérations commerciales concurremment avec les achats et ventes des fonds publics. Elles sont chaque jour le rendez-vous, le centre de réunion des plus honorables commerçants, tandis qu'au contraire les banquiers et négociants français du même ordre ne se montrent jamais à la Bourse de Paris; ceux-ci doivent, en effet, éviter le contact des aventuriers et des désœuvrés qui y sont conduits par le désir d'une fortune meilleure, par le plaisir qu'on trouve à deviner l'avenir et à dominer le hasard, par l'attrait des profits prompts et faciles. On y recontre aussi beaucoup d'hommes qu'un intérêt bien différent avait amenés à Paris, et qui, après avoir perdu leur temps, épuisé leurs faibles ressources en demandes de places, en sollicitations, en poursuites de liquidations, de successions, de procès, vont chercher à la Bourse des distractions et croient y trouver des indemnités; c'est principalement à ces deux classes qu'appartiennent ces spéculations aléatoires qui jettent une si grande défaveur sur les marchés à terme; mais si ces spéculations sont plus nombreuses, elles sont aussi les moins considérables. Les plus importants marchés sont faits au nom des capitalistes qui ne paraissent pas à la Bourse, qui veulent s'assurer des moyens de placement ou de remboursement, ou même d'emprunt plus favorable, remboursable à époque fixe, et qui sont acheteurs et vendeurs de rentes réelles : et je dois ajouter que ce n'est pas d'après l'exemple des Bourses de Londres et d'Amsterdam qu'on pourrait censurer les marchés à terme. Ils y sont bien plus multipliés qu'à Paris ; et cette forme de convention est en effet la seule que puissent admettre des transactions de commerce, qui embrassent l'approvisionnement de l'Europe, indépendamment des spéculations dont peut être l'objet la dette publique des deux pays, si supérieure en volume à celle de la France. Ce qui distingue notre dette, c'est que son cours est susceptible de plus d'écarts; souvent les causes les plus légères le font varier en un seul jour de 2 et 3 p. 100, tandis qu'une variation d'un quart ou d'un demi pour cent dans le cours de la dette anglaise ou hollandaise est une sorte de révolution dans ces deux pays. Cette mobilité, dans le cours de nos fonds publics, est sans doute un puissant attrait pour l'essaim de petits spéculateurs, dont le savoir-faire se borne à parier sur les *différences* ; mais c'est d'une plus haute influence que dépendent les variations dans lesquelles ils trouvent des profits ou des pertes. Les gouvernements antérieurs au vôtre, général, n'ont-ils pas révélé la cause de ces fluctuations dans les

souvenirs et les traces que laissent encore leurs expédients en finances ? Je ne citerai pas toutes les fautes, je ne remonterai pas aux plus anciennes ; chaque faute pourrait être le titre d'un grand chapitre ; les expropriations, la violation de la foi des contrats, le faux-monnayage des assignats étendu à toutes les valeurs données en paiement au lieu de la monnaie réelle promise, les atermoiements indéfinis, des immeubles supérieurs en valeur à toutes les dettes de l'État et dont la vente a laissé l'État débiteur de sommes encore plus fortes ; la propriété partout incertaine, soit sur les sacrifices qu'exigerait d'elle l'impôt, soit sur la nature et l'époque du remboursement de ses avances ; l'instabilité dans les plans des finances et dans les modes de paiements introduisant une instabilité semblable dans tous les marchés, dans le prix de toutes choses ; c'est, je crois, à ces désordres qu'on doit attribuer quelques symptômes d'inquiétude et de défiance qui leur survivent encore, et à la manifestation desquels la liberté d'un marché public tel que la Bourse est peut-être plus favorable. Mais si l'opinion s'y dévoile plus qu'ailleurs, elle y indique peut-être mieux aussi qu'ailleurs les moyens de la satisfaire.

— « Je vois que vous avez longtemps vécu éloigné des affaires publiques : dans la retraite on se crée des systèmes de perfections idéales ; on ne calcule aucune des difficultés qui naissent des hommes, des lieux et des temps : il n'y a ni esprit national ni ordre public, surtout dans ces temps modernes, là où chaque homme croit pouvoir ne prendre conseil que de son intérêt propre : tout homme, en société, a besoin d'une règle pour discerner ce qu'il doit aux autres hommes, ce qu'il peut se permettre, et ce dont il doit s'abstenir à leur égard ; rien ne s'obtient dans le monde sans condition. Il est des professions qu'il ne faut pas laisser accessibles à tout caprice ; celle des agents de change est de ce genre. Répondez aux questions que je vous faisais sur les moyens de rappeler à une meilleure discipline les agents de change de Paris. A quelle règle cette profession est-elle soumise à Amsterdam et à Londres ? Il est toujours plus sûr d'imiter que d'inventer. En un mot, que reste-t-il à faire pour que les agents de change remplissent mieux leur devoir envers le gouvernement et le public ?

— « Général, parmi tous les mandataires, il n'en est pas dont la fonction soit plus éminemment discrétionnaire que celle d'un agent de change ; il est une espèce de *notaire oral* ; il lui suffit de déclarer qu'il a acheté ou vendu des effets publics à tel prix, ou bien qu'il n'a trouvé ni acheteurs ni vendeurs au prix qui lui

avait été désigné; sa seule déclaration a force de loi, et devient obligatoire pour son commettant; sans doute, pour conserver dans toute sa pureté le caractère d'impartialité et de désintéressement nécessaire à cette profession, le premier devoir d'un agent de change est de s'abstenir de faire aucun achat, aucune vente d'effets publics pour son propre compte, concurremment avec les marchés de ce genre qu'il contracte pour le compte des autres. Aussi n'était-il pas autrefois sans exemple qu'un agent de change, qui voulait devenir ou cesser d'être propriétaire d'effets publics, et qui avait d'autres ordres à exécuter dans la même Bourse, empruntât le ministère d'un de ses confrères pour son affaire personnelle. Je puis ajouter, pour l'honneur de ceux qui exercent cette profession avec la délicatesse qu'elle exige, que, dans le petit nombre d'agents de change que j'emploie depuis quinze mois, il s'en est trouvé qui ne se chargeaient d'aucune opération particulière pour leurs autres commettants, lorsque je leur confiais, pour le compte du gouvernement, quelque opération dont l'influence pouvait changer notablement l'état du cours.

« ... Quant aux marchés à terme, qui se font à la Bourse, et auxquels on oppose et la législation et la morale, je crois avoir prouvé que la morale ne s'y opposait pas, et j'oppose à la législation qui les proscrit, et qui se réduit à un arrêt de circonstance rendu en 1786, que cet arrêt n'a jamais été exécutable : pour comdamner la vente et l'achat des effets publics qui s'opèrent sous cette forme, il faut oublier, je le redis encore, que les plus nécessaires transactions sociales consistent en pareils marchés. Si des abus se sont introduits dans les transactions de Bourse, qui reposent sur des marchés à terme, on doit surtout en accuser la jurisprudence qui les place hors du domaine de la loi : s'ils violent la foi publique, les tribunaux doivent d'autant moins se refuser à en prendre connaissance ; leur devoir est de rechercher et de punir cette violation. Quand un homme libre a pris des engagements téméraires, c'est dans leur exécution qu'il doit trouver la peine de son imprudence ou de sa mauvaise foi ; l'efficacité de la peine est dans l'exemple qu'elle laisse ; et, certes, ce n'était pas un bon exemple donné par la jurisprudence de 1786 que l'annulation du corps du délit au profit du plus coupable. Les marchés de Bourse ont ce caractère particulier, c'est que les deux contractants, qui souvent ne se connaissent pas, s'obligent l'un envers l'autre par la médiation d'un agent de change, qui est l'homme de la loi ; il est responsable devant la loi de tous ses actes ; il n'en est donc aucun qu'elle doive refuser de juger.

L'objection commune contre les marchés à terme faits à la Bourse, et qui est fondée sur ce qu on ne peut pas vendre ce qu'on ne possède pas, et que la loi ne peut pas reconnaître un marché qui n'aurait pas dû être fait, n'est au fond qu'une pétition de principe; il me semble que la loi ne doit pas défendre ce qu'elle ne peut pas punir, et bien moins encore ce qu'elle est réduite à tolérer ; elle ne doit pas interdire à la Bourse de Paris un mode de transaction accrédité par un long usage à Londres, à Amsterdam, etc., et qui s'est plus particulièrement introduit dans nos habitudes d'après les changements survenus dans le régime de notre dette publique. Cette dernière considération affaiblit encore l'influence que pourrait conserver l'arrêt du conseil de 1786 ; et il l'avait lui-même déjà perdue avant que ces changements eussent lieu. Je ne prétends pas conclure de ce que les marchés à terme ne peuvent pas être interdits qu'ils sont exempts d'abus; c'est pour qu'ils soient réprimés dans leurs abus que je demande que les contractants soient jugés selon la loi commune des contrats; c'est pour que les abus soient plus rares que je ne me permets aucune objection contre le projet de circonscrire la compagnie des agents de change dans un moindre nombre, de constituer leur responsabilité, d'introduire surtout parmi eux la discipline de corps, qui prévient plus sûrement les fautes que la responsabilité ne les répare. »

———

QUELQUES APERÇUS

SUR

LES EFFETS DE LA TUTELLE DES COMMUNES

Dans un article publié par le *Journal des Economistes* du 15 octobre 1896 [1] nous nous sommes efforcés de prouver qu'il est impossible de trouver dans l'*historique* des Recettes municipales un argument en faveur de la tutelle des communes. Nous avons vu, au contraire, que dans la préparation des textes législatifs concernant la comptabilité communale, les intérêts des municipalités, toujours et aveuglément sacrifiés à ceux de l'État, n'ont pour ainsi dire jamais rencontré de défenseurs, sauf dans la dernière et infructueuse tentative faite, en 1883, pour resserrer encore les liens de cette tutelle. Nous avons vu que les seules *explications historiques* qu'il soit possible de relever pour justifier l'action de l'État sont soit le désir de celui-ci de mettre la main sur les deniers communaux, comme en 1811, soit sa volonté bien arrêtée d'effacer les derniers vestiges des libertés communales — ce qui pouvait être en quelque sorte une nécessité sous un gouvernement despotique, mais n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

Le but du présent article est de montrer que la tutelle de l'Etat, en matière de comptabilité communale, ne peut pas trouver de justification *dans la pratique*.

Mais que le lecteur se rassure. Nous n'avons pas l'intention de faire ici un cours de comptabilité. Nous nous bornerons à exposer des faits, tout en conviant les personnes qui voudraient les vérifier ou les approfondir à nous adresser leurs questions.

Pour justifier l'ingérence de l'Administration dans la compta-

[1] Les recettes municipales. Comment on peut trouver dans leur historique un argument en faveur de la décentralisation.

bilité municipale et l'obligation où sont les communes rurales de prendre comme trésorier le percepteur des contributions directes, les deux grands arguments sont les garanties offertes par la surveillance de l'État, et les difficultés que rencontreraient les petites communes à se procurer des caissiers.

§ I. — Surveillance des intérêts des communes par l'administration.

Laissant de côté pour l'instant les innombrables inconvénients qui résultent de cette surveillance, demandons-nous d'abord si elle est bien réelle.

On conçoit une piètre idée de la machine administrative quand on voit que, malgré la double surveillance exercée sur les titres de recettes et leur perception par la Trésorerie Générale et la Préfecture, un comptable a pu maintenir ses écritures en parfaite concordance avec celles de ses chefs, et que néanmoins il lui a été possible de recouvrer, pendant plusieurs années, dans une commune, *une taxe pour laquelle aucun titre n'avait été établi*; et, dans une autre, *le montant d'un bail périmé qui subsistait de fait* [1]. Les communes et lui s'entendaient, d'ailleurs, et n'avaient d'autre but que d'éviter des complications d'écritures.

Ainsi, à quoi servaient là les fameux « Bordereaux détaillés » du comptable, l'apurement de ses comptes de gestion par le Conseil de Préfecture, les vérifications du Trésorier général, et de ces redoutables et omnipotents fonctionnaires appelés les inspecteurs des Finances ?

Etait-elle aussi bien efficace, cette surveillance, dans le cas de ce comptable infidèle qui put passer victorieusement par les épreuves de vérifications multiples tout en volant les communes et dont les écritures, au bout de trois ans, étaient devenues incompréhensibles ? Elles étaient bien surveillées, ces écritures !

Nous pourrions multiplier les exemples : c'est inutile.

Un journal financier, il y a quelques années, a reçu communication d'un article où un comptable énumérait les méthodes aussi variées qu'intéressantes grâce auxquelles un percepteur receveur-municipal peut voler impunément si cela lui convient. La liste était longue; inutile de dire que, tout en déplorant un tel état de choses, le journal se refusa énergiquement à la publier.

Enfin qu'il nous soit permis d'enregistrer la réponse faite par

---

[1] Bien entendu, il n'est aucun des faits avancés par nous que nous ne puissions prouver.

un fondé de pouvoirs de Trésorerie, un homme d'une grande expérience, à un aspirant Receveur particulier : « Mon cher « monsieur, il est bien difficile d'empêcher un percepteur de voler, « si tel est son bon plaisir. »

Il est légitime de tirer de ce qui précède la conclusion que, s'il n'y a pas plus de malversations, c'est que les comptables sont en général d'honnêtes gens ; cela ne tient pas à la surveillance de l'administration.

Si l'on va au fond des choses, il n'y a rien qui puisse nous étonner dans une telle situation. Qu'est-ce, en effet, par exemple, que cette *vérification à domicile* qui passe pour le moyen d'action le plus efficace de l'administration des Finances ? C'est une opération bien simple quand il s'agit du service des contributions ou des amendes. Mais elle se complique singulièrement lorsqu'elle porte sur le service municipal. Là, elle ne peut être que superficielle. Il est incontestable, en effet, que, étant donnée l'extrême diversité des produits communaux et des modes de confection ou de recouvrement des titres, un Receveur des Finances qui n'a pas géré une perception chargée en produits communaux n'est guère en état de se livrer à un examen sérieux du service communal. Il pourra relever des erreurs d'émargement ou d'imputation sur les registres : c'est à peu près tout.

Lorsqu'il faut à un percepteur nouvellement installé près d'un mois de travail journalier pour arriver à se reconnaître au milieu des baux d'allotissements, des transferts, des locations de toutes espèces qui forment les titres des communes, comment veut-on qu'un Receveur des Finances, si versé qu'il soit dans le service municipal, puisse, lorsqu'il vient passer deux ou trois heures dans le bureau d'un comptable, se rendre compte de l'état dans lequel se trouve exactement la perception qu'il est en train de vérifier ? S'il voulait approfondir son examen, savoir si l'on réclame bien à chaque redevable ce qui est dû par lui, rechercher s'il n'a pas été opéré de virements de fonds d'une commune dans une autre pour dissimuler provisoirement un excédent de recettes illégitime, ou pour combler un vide par trop apparent, il lui faudrait non pas des heures, mais des journées.

Aussi qu'arrive-t-il dans la pratique ? C'est que la vérification du service communal est rapidement expédiée — à moins que le comptable n'ait été dénoncé, ou bien qu'il ait fait quelque grosse maladresse.

Nous en appelons aux fonctionnaires de bonne foi : qui pourrait nier que le plus souvent les choses se passent ainsi ? Qui

pourrait aussi prouver que c'est là une organisation intelligente et logique ?

D'accord, dira-t-on : cette surveillance n'est peut-être pas très efficace, mais elle vaut mieux que rien.

La réponse est facile. Comment peut-on prétendre que si les municipalités étaient livrées à elles-mêmes il n'y aurait plus aucun contrôle des finances communales ? Les administrateurs municipaux sont-ils donc, *ex officio*, incapables de veiller sur la gestion des affaires de la communauté ? Les communes sont-elles, par nature, et, irrémédiablement, des mineures ? des mineures pour lesquelles il n'existe pas d'émancipation ?

Certains apôtres de la centralisation, il est vrai, croient tourner la difficulté en déclarant qu'il n'est pas nécessaire de défendre cette tutelle, par la raison qu'elle n'existe pas.

« Il y a une manière convenue de s'exprimer sur cette question, a « dit M. Thiers : on parle toujours de la tutelle du Gouvernement et « de la minorité des communes. Le Gouvernement n'est pas le tuteur « des communes et les communes ne sont pas mineures. Si la dépen- « dance dans laquelle on les place tenait à leur incapacité supposée ; « s'il était vrai de dire qu'un jour elles seront plus éclairées et que, ce « jour venu, il faudra leur rendre la liberté, alors il serait juste de « dire qu'elles sont mineures. La position des communes vis-à-vis de « l'Etat n'est autre chose que la dépendance naturelle de tous les « citoyens à l'égard de la loi : c'est une hiérarchie.... »[1].

S'il faut se placer dans cet ordre d'idées, ce n'est pas hiérarchie, mais esclavage qu'il faut dire, quand on refuse aux municipalités ce que Malesherbes appelait le droit de la raison : celui de voir clair dans leurs propres affaires et de choisir leurs caissiers ; quand on place d'office dans les caisses de l'Etat les fonds libres des communes, sans s'inquiéter de leurs besoins, et parfois sans leur servir d'intérêts !

N'en déplaise à M. Thiers, on ne saurait expliquer autrement que par l'idée de protection, c'est-à-dire de tutelle, l'intervention de l'Etat dans les détails les plus infimes de la vie communale, comme le choix d'une source d'eau potable, l'achat de balais pour l'école et le nettoyage des vitres de la mairie. Nous aurions beau jeu, on le comprend sans peine, à suivre M. Thiers sur le terrain où il s'est placé ! Il est préférable de rendre des points à nos adversaires et de discuter sur des bases sérieuses, non sur

[1] Séance de la Chambre des Députés du 6 mai 1833.

des mots. Il nous faut considérer que le système... protecteur employé par l'Etat à l'égard des communes est dû, en grande partie, à l'idée qu'on se faisait au début du siècle — idée propagée à dessein par la politique impériale — de la faiblesse et de l'inexpérience de ces communes ; et que c'est l'expression d'une sollicitude qui nous fait actuellement l'effet de celle de la poule à laquelle on a donné à couver des canetons. Chose étrange ! M. Thiers lui-même, après avoir nié la tutelle, déclare que si le Ministère des Travaux Publics n'examinait pas avec le plus grand soin les projets de travaux communaux, les mairies, les écoles, les églises ne tiendraient pas debout, les ponts s'abîmeraient dans les flots, etc. : il nous laisse entendre que ce serait la désolation des désolations, la fin du monde par l'effondrement universel. Si, ici, ce n'est pas une idée de « protection » qui l'inspire, qu'est-ce donc ?

La plupart des hommes politiques qui ont parlé ou écrit sur la matière admettent d'ailleurs l'idée de tutelle. On peut s'en convaincre en lisant les comptes rendus des séances de la Chambre des 13 février et 29 juin 1883, et aussi le Rapport sur le projet de loi concernant l'organisation municipale (1883).

Enfin, la meilleure preuve en est que cette même loi tient compte des progrès accomplis dans l'éducation des municipalités, et augmente les franchises communales.

En somme, de tout ce qui précède, il est permis de conclure que les partisans de la centralisation ne s'entendent même pas sur la nature du principe qui sert de base à toutes les lois sur les attributions municipales et sur la comptabilité des communes. La loi de 1837, en grande partie l'œuvre de Thiers, s'appuie sur l'idée de hiérarchie, de dépendance des communes envers le pouvoir central. Celle de 1884 semble n'avoir en vue que la tutelle. Elle a au moins le mérite de la franchise. Mais une tutelle suppose un incapable ; voyons donc sur quels faits on se base, dans la pratique, pour justifier cette tutelle.

On est vraiment étonné de la faiblesse des arguments auxquels les partisans de la centralisation à outrance sont forcés de se raccrocher quand ils veulent donner des exemples de l'extravagance, de l'incapacité des magistrats municipaux. Vous vous imaginez peut-être qu'ils vont accumuler devant vous des chiffres éloquents, des faits graves concernant des dépenses exagérées ou des entreprises inutiles et coûteuses, toutes choses auxquelles on serait en droit de s'attendre de la part de municipalités ignorantes, prodigues et dévergondées. Mais non. Dans les trente et

quelques mille communes de France, les adversaires les plus acharnés de la décentralisation ne peuvent relever que des enfantillages ou des actes à côté de la question.

Quelles sont donc ces tendances qu'on a détaillées à la tribune du Parlement, et qui forment par conséquent les points d'appui des adversaires des communes ?

Le fait le plus grave est un arrêté qui semble rétablir en sous-main les corporations de portefaix. A cela on peut répondre — et on l'a répondu [1] que la tutelle administrative ne saurait trouver là de justification. C'est une question du ressort des tribunaux. Il y a lieu d'insister sur ce point, laissé trop souvent de côté dans les discussions sur les empiétements possibles des communes. *Toutes les fois qu'un acte administratif, contraire à la loi, lèse des intérêts privés, les intéressés n'ont qu'à s'adresser aux tribunaux.* C'est là une barrière que les excentricités municipales ne peuvent pas franchir.

Une autre tendance inquiétante est celle manifestée par le maire d'une des plus grandes villes de France interdisant, dit M. Thiers, à tout habitant de la localité d'élever des volailles dans sa maison ou son jardin. Tyrannie ! s'écrie l'illustre homme d'Etat. — Il est permis d'y voir une disposition sanitaire dont M. Thiers eût été le premier à se réjouir, s'il y avait eu une basse-cour dans le voisinage de son hôtel.

Un arrêté scandaleux aussi, et dénoncé à la réprobation des Chambres, fut celui qui obligeait dans une commune les laveurs de boyaux à loger dans les bâtiments de l'abattoir !

Et voilà les faits sur lesquels on a osé étayer *officiellement* la tutelle des communes.

Cela se passe de commentaires.

On répète à satiété : si les communes sont laissées libres, elles se ruineront. M. Thiers lui-même a employé ce vieil argument. Toutefois, quoique grand historien, il semble avoir oublié un fait qui a pourtant son importance dans l'histoire : c'est que les rares communes qui jouissaient de franchises étendues sous l'ancien régime avaient parfois un crédit tel que le gouvernement y recourait dans les moments de crise [2].

D'autre part, la surveillance administrative a-t-elle jamais empêché, et empêchera-t-elle jamais certaines communes rurales,

---

[1] Odilon Barrot. Chambre des Députés, 6 mai 1833.

[2] L'institution des rentes inscrites sur l'Hôtel-de-Ville de Paris en est un exemple frappant.

non seulement de s'endetter, mais d'aller jusqu'à suspendre leurs paiements pendant des mois — ce qui ressemble, à s'y méprendre, à la faillite — tout cela parce qu'elles entreprennent des travaux hors de proportion avec leurs ressources?

Bien plus, on peut citer des cas où ce déplorable état de choses est dû précisément à *l'ingérence de l'Etat dans les affaires municipales*. Par exemple, cette ville qui se trouva criblée de dettes à la suite : 1° de l'érection d'une statue de Louis XIV, *décidée sous l'influence de la pression préfectorale*; 2° de l'édification d'un théâtre, *imposée par le ministère de l'Intérieur* et du coût de 5 millions ; 3° de la construction d'un grenier à sel *dont les devis furent estimés par le Conseil des bâtiments civils à* 500.000 *francs*, mais dont la dépense s'éleva finalement à 1.400.000 francs.

A la séance de la Chambre du 14 mars 1882, un député, M. Lelièvre, fit ressortir qu'une commune, riche en bois, avait perdu de 1833 à 1874, par suite des remaniements d'aménagements faits à tort et à travers par l'Administration forestière, près de 200.000 francs...

Que l'on songe que ce sont là les actes de ce même Etat-Providence qui, par l'intermédiaire des conseils de Préfecture, poursuit de ses injonctions indignées un comptable pour avoir omis de faire accompagner une dépense de 10 fr. 50 de frais de bureau, d'un mémoire détaillé.

Avons-nous besoin d'insister sur la scandaleuse affaire des chemins vicinaux parallèles imposés par l'Etat à certaines communes ; sur le *placement obligatoire* — et sans intérêt — des fonds des communes provenant d'emprunts contractés par elles auprès du Crédit Foncier ou de la caisse des écoles, alors que les municipalités attendent ces fonds avec impatience pour faire face à des dépenses urgentes?

Il est vrai que, d'un autre côté, un mandat de paiement de 12 fr. 75 est retourné au comptable municipal parce que « les « fournitures de charbon ont été faites par un négociant qualifié « ailleurs de libraire ».

O infaillible perspicacité, touchante sollicitude de cet incomparable tuteur! Il voit tout — il voit même double, quelquefois — et ne craint pas, dans sa vigilance infatigable, de descendre dans les plus petits détails. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il s'y noie parfois, comme à Dieu-le-Fit, dans la Drôme, où il a contraint les habitants à boire, pendant deux ans et trois mois, de l'eau reconnue malsaine, par suite des lenteurs, des complications de toutes sortes causées par le conseil d'Hygiène de France, celui

des Bâtiments, celui des Ponts et Chaussées, le Crédit Foncier et un nombre respectable de fonctionnaires inférieurs.

Etrange tuteur, en vérité, qui place dans ses propres caisses et applique à ses besoins les fonds de son pupille, l'entraîne à des dépenses extravagantes et l'oblige à boire de l'eau sale par dessus le marché !

Moins heureuse en cela que l'incapable ordinaire, la commune est privée du droit d'appel contre les agissements de son tuteur.

Odilon Barrot, parlant de cet ordre de choses anormal, inique, a dit avec raison : «... Je me sens saisi pour le ministre d'une « véritable commisération ; je ne puis, sans en éprouver un sen- « timent pénible, penser qu'il s'occupe des budgets, des bâtisses, « des procès, des gardes champêtres de ses communes, enfin de « tous ces mille et mille détails qui ne se trouvent, je dois le dire, « *dans aucune constitution, libre ou despotique*, de l'Europe civi- « lisée. Il ne faut pas que vous vous dissimuliez que la centrali- « sation dont nous ont dotés successivement le comité de Salut « Public et l'Empire est *une anomalie dans le monde civilisé...* »

Les adversaires de la décentralisation se sont battu les flancs pour trouver quelques exemples de l'incapacité des municipalités : on a vu quels sont ces exemples. C'est par centaines, d'autre part, que l'on peut citer des cas où la tutelle administrative est contraire à l'intérêt des communes.

Entrons pour un instant dans le détail et examinons brièvement les plus importantes opérations de la comptabilité communale.

I. *Adjudication.* — Que penseriez-vous d'un médecin qui appliquerait la même dose d'élixir parégorique à un homme de 30 ans et à un enfant au maillot ? C'est exactement ce que fait l'Etat avec sa panacée universelle, l'adjudication publique, appliquée aux communes. Et ceci nous amène à considérer un autre aspect de la tutelle administrative : c'est qu'elle est une, inexorable, inflexible dans le sens propre du mot. Elle est de ces choses qui ne plient pas ; elle est faite pour tous, est la même pour tous et ne comporte pas de degrés. C'est cette immuabilité qui cause, pour ainsi dire, tout le mal. Elastique, la tutelle des communes serait presque compréhensible. Telle qu'elle est, elle est une monstruosité, car il n'y a rien d'absolu dans ce bas monde.

Assimiler Lyon où Bordeaux à une commune comme Morteau (Haute-Marne) qui comptait en 1880 12 habitants — y compris la population flottante —; soumettre aux mêmes formalités l'amodiation de coupes de bois et la vente de briques cassées pro-

venant des... latrines de l'école, c'est évidemment admirable au point de vue de l'uniformité. Il est malheureux que cela ne soit pas pratique.

On se demanderait vraiment comment les Chambres ont pu laisser passer de telles énormités, si elles n'avaient fait leurs preuves sur bien d'autres terrains ! Quant au législateur lui-même, il est évident qu'il n'a jamais eu devant les yeux que les municipalités des villes : supposer le contraire serait faire injure à l'intelligence des hommes distingués qui ont mis la main à la confection des lois municipales.

La connaissance la plus élémentaire de la vie rurale montre que dans les petits villages, où le choix qui peut être exercé par la municipalité est nécessairement très limité, les soumissionnaires, les adjudicataires se syndiquent de manière à offrir les conditions les plus désavantageuses pour la commune ; et on assiste alors à cette étrange comédie : la commune obligée, de par la volonté de l'Etat, d'en passer par où le désirent les membres du syndicat. Certains maires se révoltent contre cette nécessité, et tournent la difficulté par des moyens plus ou moins réguliers. Ils se voient contraints, pour sauvegarder les intérêts de leurs administrés, d'employer des procédés dont l'Etat leur ferait un crime, s'il venait à en avoir connaissance. Un exemple : dans une petite commune de Bourgogne, quelques lots d'affouage n'ayant pas été retirés par leurs propriétaires, devaient être vendus aux enchères. Un syndicat se forme immédiatement dans le but de faire tomber ces lots à un prix dérisoire le jour de l'adjudication, car on est bien sûr que nul étranger ne prendra la peine de venir y assister. Nous avons montré, en détail, dans le *Journal des Economistes* de mars 1892, comment un maire rusé s'est tiré de ce mauvais pas ; comment il vendit lui-même, de la main à la main, les lots de bois et en retira 30 francs la pièce, c'est-à-dire le double de ce qu'eût produit l'adjudication. Ce maire, en faisant acte de gestion occulte, avait mieux servi les intérêts de sa commune que l'Administration avec toute sa kyrielle de règlements protecteurs.

Ce qui ne veut pas dire toutefois que l'adjudication ne soit pas quelquefois, même dans les petites communes,le meilleur procédé à employer. Les municipalités le savent fort bien et, qu'on en soit bien convaincu, elles n'hésiteraient jamais à s'en servir, même si elles n'y étaient pas obligées. Seulement il est évident que c'est un instrument qui demande à être manié avec intelligence, ou tout au moins avec sens commun, choses qu'on ne saurait attendre

d'un rouage administratif. Dans les cas où l'adjudication est de nature à être favorable à la commune, cette dernière, grâce à l'intervention de l'Etat, est en général privée de son auxiliaire le plus précieux, son trésorier.

Le même percepteur étant receveur de 8, 12, parfois 20 villages, comment ferait-il pour assister à toutes les adjudications, qui ne peuvent avoir lieu, en général, que le dimanche, et tombent fréquemment le même jour : il y a force majeure, car on ne peut pas contraindre les communes à prendre leur tour et à attendre des mois que le percepteur soit libre. On se passe donc de lui. Qu'arrive-t-il alors? Que par suite de l'absence du fonctionnaire en quelque sorte le plus intéressé dans la question, les municipalités se laissent aller peu à peu à glisser légèrement sur les formalités de l'adjudication. On voit se produire des faits étonnants. Dans certains villages le cautionnement devient une véritable profession, exercée par des individus plus ou moins tarés qui, n'ayant rien à perdre, vendent volontiers leur signature pour une « tournée » au cabaret. Ailleurs, c'est un amodiataire qui, accepté sous la condition qu'il se procurera *ultérieurement* une caution, circule de porte en porte à la recherche d'une signature quelconque : pure affaire de forme! Nous avons déjà, dans cette Revue, cité une adjudication où l'amodiataire se présente avec une caution qu'il ne connait pas même de nom — la municipalité non plus — et qui d'ailleurs est dans un tel état d'ébriété qu'elle ne peut se nommer : inutile de dire qu'elle est acceptée et qu'on laisse au secrétaire de mairie le soin de découvrir l'état civil de ladite caution.

On voit là un des résultats pratiques de la façon dont s'exerce la tutelle des communes. Privées, par la force des choses, du concours et des lumières de leur comptable, n'ayant avec lui que des rapports éloignés, les municipalités ne sont pas tenues au courant des difficultés de recouvrement, s'en rapportent à l'Etat-Providence du soin de tout arranger à la fin du compte et laissent se rouiller entre leurs mains les armes qu'on leur a données pour défendre leurs intérêts, mais dont on ne leur apprend pas à se servir.

II. *Rentrées et Poursuites.*— Un des premiers devoirs du gérant ou du trésorier d'une exploitation quelconque est évidemment de surveiller les débiteurs de celle-ci, et de se tenir au courant de leur solvabilité, afin d'agir en temps utile. Il n'est pas un homme d'affaires qui ne sache ce que cette fonction exige d'attention, de tact, de flair, de connaissance individuelle des débiteurs ainsi que de leur situation sur le marché.

Comment veut-on que le percepteur soit tenu journellement au courant de la situation financière de tous les redevables de ses communes ?

Souvent il n'habite même pas le chef-lieu de son arrondissement de perception ; et lorsqu'il réside dans une de ses communes, il peut très bien savoir ce qui s'y passe, mais il reste à peu près étranger aux évènements qui ont lieu dans les autres. Ce qui importe au receveur municipal rural, c'est de pouvoir agir pendant le laps de temps très court où les mauvais payeurs ont des ressources.

C'est quand le débiteur de la commune a vendu son colza ou son blé, qu'il a livré son vin ou conduit ses betteraves à la raffinerie, qu'il faut le faire venir, se rendre au besoin chez lui et lui arracher le montant de sa dette.

Pour les journaliers, les manœuvres, c'est autre chose : il faut s'informer des endroits où ils travaillent, et s'arranger avec leurs patrons de façon à éviter les frais de saisie-arrêt. Tout cela est impraticable dans les communes que le percepteur n'habite pas. Si par hasard il apprend qu'un de ses redevables a touché de l'argent quelque part, il est trop tard, neuf fois sur dix, pour qu'il puisse agir : l'argent est déjà utilisé ou gaspillé. Un débiteur communal vient-il à faire de mauvaises affaires, à être saisi et vendu, le percepteur n'en est pas averti et le plus souvent il ne peut même pas *produire à l'ordre* pour le compte de la commune. Grâce au système de tutelle qui les régit, les communes se trouvent donc parfois *dans une situation d'infériorité notoire en face des créanciers de droit commun* [1].

Mais, dira-t-on, un receveur vraiment zélé ne peut-il pas aller de temps à autre faire un tour dans ses communes et s'informer ? Il ne faut pas perdre de vue, que le comptable est souvent à une

---

[1] On ne peut pas raisonner par analogie de ce qui a lieu pour les contributions directes : les conditions ne sont plus du tout les mêmes. D'abord les sommes dues à l'Etat sont en général, quoiqu'un peu lourdes, mieux proportionnées aux facultés de chacun que celles qui sont dues aux communes en vertu de baux d'adjudications ou de vente, et qui par suite sont plutôt des dettes commerciales que de véritables taxes. Les poursuites, d'autre part, sont toujours, en matière de contributions, très faciles à faire, rapides et le plus souvent couronnées de succès, grâce au privilège du Trésor. Enfin les redevances communales sont d'ordinaire exigibles à une autre époque que les contributions et la situation des redevables peut aisément changer dans l'intervalle.

journée de marche de certaines de ses communes, et qu'il voyage à ses frais : sans compter qu'il a, à diverses époques de l'année, trop d'ouvrage à son bureau pour circuler sur la grand'route à la recherche de renseignements problématiques ; irait-il dans ses villages qu'il aurait de grandes chances de ne pas rencontrer les personnes susceptibles de l'éclairer.

Il est à remarquer que les produits communaux sont exigibles le plus souvent, vers la fin de l'année ; or, à cette époque, les percepteurs ont déjà fort avancé leurs recouvrements sur contributions : ils ont lancé les avertissements sans frais, fait des tournées supplémentaires, commencé les poursuites : il leur faut recommencer toutes ces opérations pour les redevances communales proprement dites. Un comptable doit être bien amoureux de son métier pour déployer dans cette deuxième période la même activité que dans la première, surtout quand il voit autour de lui ceux de ses collègues qui n'ont pas le souci des produits communaux — tout en étant souvent mieux payés que lui — continuer tranquillement leur besogne ordinaire et même se mettre en avance en préparant les comptes qu'ils doivent fournir le 31 mars suivant. Il y a plus ; quand l'argent est « rare », que les rentrées se font difficilement, ce n'est que dans les trois premiers mois de l'année suivante qu'expirent les délais accordés par les maires aux mauvais payeurs. C'est au moment où le percepteur a le plus d'ouvrage pour le service des contributions[1], qu'il lui faut (ou lui *faudrait* !...) courir chez les notaires et les huissiers pour recueillir les sommes qui peuvent être dues aux communes, entamer des négociations sans fin avec les municipalités pour obtenir des autorisations de poursuites, amener à composition, à force de ruse et de patience, les gens trop pauvres... ou trop riches... pour pouvoir être poursuivis.

Quand on est chargé de besognes si multiples, on ne peut pas les mener toutes à bien. Entre son service de l'Etat, qui est *le seul* dont ses chefs lui tiennent compte, et les intérêts des communes, le receveur hésitera-t-il ? Lecteur, hésiteriez-vous, vous-même ?

C'est toujours et éternellement la même chanson ; le percepteur, débordé, laisse de côté « provisoirement » les produits communaux ; les maires ne sont que trop heureux de se retran-

[1] Montage des livres, rattachements des rôles divers, groupement et expédition des avertissements, rédaction des états de cotes irrécouvrables, travail des mutations foncières, rédaction des comptes du service vicinal, dernières poursuites sur contributions, travail des comptes de gestion, etc.

cher derrière l'inertie du comptable et de voir sommeiller ces épineuses questions ; les débiteurs s'enfoncent de plus en plus dans l'insolvabilité ; des années entières de redevances s'accumulent, et tout cela finit par des admissions générales en non valeurs. Et la situation est regardée comme bonne, s'il n'y a pas de frais restant à la charge de la commune !

III. *Paiement des dépenses communales.* — A-t-on jamais vu, dans le monde des affaires, le caissier d'un établissement avoir son bureau à 8, 10 ou 20 kilomètres de ce dernier ? La tutelle des communes a réalisé ce tour de force. Qu'on n'objecte pas que les percepteurs sont tenus de se rendre au moins une fois par mois dans les communes de leur réunion.

Il est certaines régions de la France, assez déshéritées de la nature, qui se trouvent pendant de longs mois d'hiver, pour ainsi dire sans communications suivies avec le reste du monde. Ils sont nombreux ces villages des Alpes, du Jura, des Vosges, du Plateau Central où il est matériellement impossible au percepteur de se rendre en tournée d'une façon régulière. Sans aller chercher des exemples si loin, il est facile de trouver, presque dans chaque département, des villages de médiocre importance qui ne sont visités par le comptable qu'une ou deux fois l'an. C'est là un fait contre lequel il est impossible de rien formuler : il en a toujours été ainsi, et cela durera toujours, nonobstant les circulaires ministérielles et les injonctions des Receveurs des Finances. Que cela dépende des intempéries ou du bon plaisir du percepteur, il n'en est pas moins certain que les habitants des petites communes rurales sont bien plus mal traités que ceux des villes au point de vue du paiement des mandats. Il y a là une injustice criante.

Loin de chercher à favoriser les déplacements des comptables, l'Administration semble prendre à tâche de les dégoûter des tournées. Nous pourrions citer une Recette particulière qui a imposé à un percepteur, comme jour de versement aux bureaux de la Recette, un jour qu'elle avait préalablement fixé comme jour de tournée dans une commune, *et qui n'a pas voulu revenir sur sa décision* — malgré les objections du comptable — sacrifiant ainsi sans vergogne les moyens d'action de son agent et les intérêts de la commune plutôt que de faire un changement de date sur son tableau des versements. On a vu d'autre part des Receveurs particuliers se rendre en vérification chez les percepteurs de leur ressort aux jours de tournées réglementaires et les empêcher ainsi de s'acquitter de leur mandat.

Dira-t-on que le percepteur réside dans une localité où les habitants de ses diverses communes ont à se rendre de temps à autre pour leurs affaires, et qu'ils peuvent alors toucher leurs mandats sans inconvénient ? D'abord, les chefs-lieux de perception n'ont pas du tout été choisis sur cette base. L'Administration — et ceci montre bien avec quelle insouciance ou quelle ignorance tous ces détails ont été réglés — l'Administration s'est bornée à désigner comme chef-lieu la commune la plus centrale de chaque réunion. Tant pis si la désignation tombe sur le village le moins important, le plus en dehors des communications régulières : c'est le centre d'après la carte, cela suffit pour mettre en repos la conscience des bureaucrates. Si, par suite d'efforts individuels, les comptables sont arrivés souvent à résider dans des endroits plus pratiquement centraux que leurs chefs-lieux, ce n'est que par une tolérance de l'Administration, tolérance qui est essentiellement révocable. Mais en mettant les choses au mieux, en supposant, ce qui n'est pas, que tous les porteurs de mandats aient à faire dans la résidence du percepteur, on n'en peut pas moins affirmer que, dans un très grand nombre de cas, ils sont dans l'impossibilité de se faire payer.

Voici par exemple un homme qui a fait des travaux pour le compte de sa commune. Lors de la tournée mensuelle du percepteur, son mandat n'était pas prêt. Il le reçoit deux jours après cette tournée : il lui faudrait donc attendre un mois pour toucher son argent; mais il se trouve qu'il a à faire des achats au chef-lieu de canton, habité par le comptable. Il se rend donc au bureau de ce dernier avec son mandat. Va-t-il rencontrer le percepteur ? Cela n'est pas du tout sûr. Ce serait beaucoup trop simple, si le caissier de la commune attendait toujours ses clients au bureau. Le comptable peut être en tournée dans une autre commune, ou en versement, ou en tournées de mutations, ou à quelque vente de débiteur de l'État.

L'entrepreneur remporte son mandat. Quelques jours après, pressé par ses propres ouvriers qui attendent leur paye, dans l'impossibilité de faire le voyage lui-même, il envoie son mandat au percepteur par un tiers. Le comptable refuse le paiement : les fonds libres de la commune ne sont pas suffisants. Comment pourrait-il savoir qu'un mandat de cette importance a été délivré ? Il ignore ce qui se passe dans la commune ; le maire aurait dû le prévenir.

« Comment ! répond le maire aux récriminations de l'entrepre-
« neur, j'ai vu sur le Bordereau détaillé du trimestre que nous

« avions plus de fonds de libres qu'il n'est nécessaire pour solder « cette dépense ! » — C'est possible, répond le percepteur aux observations étonnées du magistrat municipal. « Mais je n'ai pas « envie de m'attirer un rappel. Vos fonds excédant 100 francs, « j'ai dû les placer au Trésor. »

Le percepteur, après une foule de formalités variées, retire les fonds le jour de son versement à la Recette des Finances. L'entrepreneur réexpédie son mandat. Sera-t-il payé ? Attendez, ce serait encore trop simple.

Cette fois-ci, c'est le secrétaire de mairie qui a oublié une pièce. Le mandat retourne donc, impayé, à son point de départ.

Et ainsi de suite.

Il est inutile d'insister. Cinquante pages de plus sur la matière — et il serait aisé de les remplir — ne prouveraient pas plus que ce simple fait divers de la vie communale.

Ajoutons seulement qu'en fin d'exercice, on voit apparaître un autre inconvénient du manque d'accord entre l'ordonnateur et l'agent chargé du paiement. Le percepteur se trouve toujours embarrassé lorsqu'il s'agit d'annuler ou de reporter à l'exercice suivant les crédits non utilisés ou non épuisés au 31 mars de la seconde année. Il y a d'habitude, à cette époque, entre le maire et lui, un échange de notes généralement peu explicites, à la suite desquelles le comptable conserve des crédits inutiles, alors qu'il en annule d'autres qui auraient dû être reportés.

* * *

Nous pourrions prolonger cet examen, montrer, avec détails, les inconvénients résultant des lenteurs de transmission des titres par les Recettes des Finances, les minuties ridicules dans lesquelles entrent les juges des comptes de gestion ; nous pourrions faire ressortir le rôle abusif joué par la Préfecture dans des poursuites qui ne la regardent pas, et l'invasion de la politique dans le domaine de la comptabilité communale. Il serait aisé de prouver que non seulement le système actuel empêche les communes rurales d'avoir un comptable de leur choix, mais encore qu'il les oblige à en conserver de mauvais qui sont, parfois, il faut le dire, soutenus par l'Administration pour des motifs qu'on ne peut que passer sous silence. Il serait facile de montrer les entrepreneurs de travaux communaux rebutés par le nombre de pièces qu'il leur faut fournir et la difficulté toujours, l'impossibilité souvent, où ils sont de se faire payer en temps utile.

On pourrait voir que même quand l'Etat se montre généreux et

désintéressé envers les communes, il agit trop fréquemment à contre temps et gâte par des subventions inopportunes les municipalités qui voient dans ce procédé une excuse pour se lancer dans des entreprises au-dessus de leurs moyens..... A quoi bon ?

Ces faits sont connus pour la plupart.

C'est tous les jours que les agents des communes se lamentent, en vain, sur cet état de choses ; tous les jours aussi, ce qui est plus triste, que l'exaspérante exigence des juges des comptes de gestion pousse les municipalités dans la voie de la dissimulation, de subterfuges indignes d'elles, et les entraîne à jouer la pitoyable comédie des mandats fictifs.

Rappellerons-nous, en terminant, que cette tutelle aveugle et étroite a été parfois une cause de désaffection des communes envers l'Etat, cet Etat qui, à des époques critiques, a trouvé le moyen d'étouffer dans les engrenages de sa paperasserie routinière les symptômes d'attachement aux institutions de la France, manifestés par des municipalités jusque-là hésitantes? Rappellerons-nous ces dépenses de la Fête nationale rejetées par le Conseil de Préfecture parce qu'il y avait une erreur de calcul dans le nombre des lampions, et que le mémoire portait un détail de boissons qui n'était pas assez administratif ? Nous avons vu de près cette commune et constaté l'effet produit. Nous avons vu la réponse du maire aux injonctions du juge du compte. L'Administration en a-t-elle fait son profit ? C'est au moins douteux.

Un soldat a dit un jour, dans un style tout militaire :

> Le monde croûlerait... que l'horrible routine,
> Survivrait au désastre, immobile et crétine...

Espérons toutefois que le monstre n'est pas aussi vivace qu'il le paraît[1].

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

---

[1] Nous nous proposons d'examiner ultérieurement la question du recrutement des comptables municipaux ruraux et de terminer ainsi notre étude de la comptabilité des communes.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

L'Exposition universelle de 1900 et un enseignement de choses ; les travaux et les constructions préparatoires. Le problème des fondations sous toutes ses formes : l'emploi des pilotis aux Palais des Champs-Élysées ; la consolidation du sol par le procédé Dulac ; la « carotte » métallique et le forage rapide des puits, leur remplissage à coups de mouton ; nouvelle méthode bon marché. L'emploi de l'air comprimé pour le travail sous l'eau : la cloche à plongeur et les caissons métalliques du pont Alexandre III. Application du même système à l'établissement des piles du nouveau grand pont de l'East River; le caisson mobile du port de Marseille. — Un nouveau progrès des voitures électriques : les fiacres électriques de New-York et ceux de Londres ; avantages des nouveaux véhicules. La voiture Krieger. — Le machinisme en agriculture ; routine et progrès. Les presses à fourrage, types simples et types perfectionnés ; transport facile du foin et de la paille. — Poussières, époussetage et lavage des habitations. Briques de verre et murs de verre ; la maison en verre de Yokohama. Les déchets de verre dévitrifiés et utilisés : le céramo-cristal et ses applications. — La nouvelle chaudière de Laval.

Bien que la nouvelle exposition internationale et universelle qui doit se tenir à Paris en 1900 soit dès maintenant un fait absolument acquis, puisque les travaux en sont complètement en train, je n'en continue pas moins de trouver que pareil concours ne présente guère d'utilité pour le peuple qui le prépare et en couvre les frais ; et cela surtout quand ce peuple s'efforce d'autre part, de toutes les façons possibles, de supprimer ses relations commerciales avec les diverses nations, et considère l'étranger, non pas comme un client avec lequel des échanges se traduisent toujours par un profit mutuel, mais comme un ennemi, dont il importe au plus haut point de se passer. Un peuple enfoncé profondément dans le protectionnisme qui fait une exposition internationale, satisfait surtout un sentiment de vanité, en montrant à ses voisins qu'il peut dépenser largement.

Mais si un pareil effort n'a guère de résultat au point de vue commercial, à moins qu'il n'arrive à démontrer la nécessité et le profit

des relations internationales, il offre cependant un intérêt à ceux qui savent regarder : non seulement parce qu'ils auront sous les yeux toutes les créations et les inventions de la science, mais parce que, dans la préparation de l'Exposition, dans la construction des Palais qui l'abriteront, on met encore en œuvre les procédés les plus perfectionnés du progrès moderne. Cela est particulièrement vrai pour l'Exposition de 1900, qui est l'occasion de constructions non point provisoires, mais définitives, où l'on est forcé de recourir aux méthodes les plus importantes de l'art de l'ingénieur.

Pour l'instant, si l'on veut suivre les travaux qui s'exécutent sur les deux rives de la Seine, on y verra employer les systèmes les plus divers de fondations : et je n'ai certes pas besoin de rappeler l'importance que présente toujours une pareille question, puisque de sa solution dépend l'existence de tout ce qu'on édifie. C'est du reste sur ce problème que s'est exercée et que s'exerce encore toute l'ingéniosité des inventeurs, afin de répondre aux difficultés innombrables et si variées en face desquelles on peut se trouver.

Chaque fois que, en creusant plus ou moins profondément la terre, on atteint une roche dure, compacte, où ne filtrent pas d'eaux dangereusement abondantes, le travail est enfantin, car il n'y a qu'à maçonner dans une tranchée ; quand on se trouve au milieu de gravier incompressible (c'est-à-dire qui ne s'affaissera pas sous le poids des fondations et des bâtiments), mais perméable, comme il serait impossible d'épuiser l'eau qui envahirait la fouille avec une très grande rapidité, on a la ressource d'y couler du béton. Grâce à la chaux hydraulique, on verse dans la fouille une sorte de mortier contenant des petits cailloux, du béton, qui *prend* et durcit au milieu de l'eau même. Si le terrain est compressible, par exemple quand il est constitué d'argile tendre et qu'il ne forme guère qu'une pâte molle où s'enfoncerait une construction d'un poids même très faible, alors on recourt aux pilotis. Ces pilotis ne sont pas autre chose que des pieux énormes, souvent des arbres presque entiers, longs de 8, 10 mètres, et dont l'extrémité inférieure est garnie d'une pointe de fer, d'un *sabot*, comme on dit; on les enfonce verticalement dans le sol sous les coups répétés d'un *mouton*, qu'on élève au moyen d'un appareil à vapeur, la *sonnette*, et qu'on laisse retomber brusquement de haut sur la tête du pilotis. C'est précisément ce que l'on voit pratiquer en ce moment sur les chantiers de l'Exposition, aux Champs-Élysées, là où doit s'élever le nouveau Grand

Palais qui remplacera le Palais de l'Industrie ; comme il n'arrive que trop souvent en ces matières, on n'avait pas suffisamment exploré le sol où l'on voulait édifier cette lourde masse de pierre, et il s'est trouvé que le fond des tranchées ouvertes était trop meuble pour supporter les fondations. On est donc en train, suivant l'expression consacrée, de *battre* d'innombrables pilotis au fond de ces fouilles, ce qui aura l'inconvénient de majorer les frais de construction du Palais, mais ce qui du moins lui assurera une base solide : c'est qu'en effet ces pieux sont battus *à refus*, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils refusent de s'enfoncer ou au moins ne s'enfoncent plus que d'une manière presque inappréciable sous les volées du mouton. Cela se produit soit parce que leur pointe atteint le sol ferme, soit parce qu'ils sont serrés les uns contre les autres, et que la terre exerce sur eux une pression latérale assez puissante pour les empêcher de s'enfoncer.

On peut dire que ce procédé a fait brillamment ses preuves, car les Hollandais notamment, en battant il est vrai de véritables forêts de pilotis, sont parvenus à fonder, dans leur sol à demi fluide, au milieu des vases même, des constructions énormes, ponts, gares de chemins de fer, à établir des voies ferrées qui ne présentent pas le moindre signe d'affaissement.

Il ne faut pas croire que ce système ne revienne pas cher, tout au contraire, et par suite du prix du bois et par suite de la main-d'œuvre qu'il nécessite. Mais un ingénieur de talent qui vient de mourir, M. Dulac, et dont les fils continuent l'œuvre, a récemment imaginé une méthode beaucoup moins dispendieuse pour la « consolidation du sol ». Expérimentée d'abord à Montreuil, puis à Paris même et à Levallois, elle a été aussi employée sur les chantiers de l'Exposition de 1900.

L'appareil principal consiste dans une sonnette à vapeur qui laisse tomber périodiquement en un point donné du sol, non plus la masse rectangulaire du mouton frappant la tête d'un pieu, mais une sorte de cône, une immense « carotte » métallique qui perce un trou dans la terre. En réalité on perfore donc le terrain d'une espèce de puits, et il suffit de quelques heures pour donner à ce puits une profondeur d'une dizaine de mètres : déjà ce forage, repoussant le sol latéralement et de tous les côtés, commence de le comprimer autour de l'excavation. Mais il ne faut pas qu'il puisse revenir sur lui-même en occupant à nouveau l'excavation ; on doit dans ce but remplir le puits avec des matériaux incompressibles. Si l'on y établissait de la maçonnerie véritable, procédé qu'on emploie souvent pour consolider le sol, cela coûterait fort

cher ; l'originalité du système de M. Dulac consiste en ce que le remplissage et le bourrage se font mécaniquement. En effet, on jette dans le trou des briques, du mâchefer, des vieux pavés et d'autres débris, en formant des couches successives qu'on arrose de lait de chaux hydraulique, de ciment, (on peut aussi employer du béton) ; puis on recourt alors à un mouton ogival, dont l'aspect rappelle celui d'un obus, et dont les chutes répétées massent, bourrent, serrent ces matériaux, leur donnent une compacité considérable, les chassent même sur les côtés du puits, en les injectant pour ainsi dire à travers le terrain à consolider. On peut ainsi, grâce à ces véritables « pieux de maçonnerie », atteindre le terrain solide sous-jacent ; mais il est loisible de s'arrêter plus tôt, car, en rapprochant suffisamment les puits, on arrive à ce que les pieux de maçonnerie, comme nous disions tout à l'heure, avec leurs expansions latérales, consolident le terrain dans son ensemble, le transformant en un bloc parfaitement incompressible.

Ce procédé a été appliqué, rappelons-le, à la construction d'un bâtiment provisoire de l'Exposition : c'est du reste une méthode toute nouvelle. Pour le fameux pont, dit pont Alexandre III, on ne fait qu'employer un système courant, mais qui n'en est pas moins intéressant à étudier, étant donné qu'il est peu connu de ceux qu'on peut appeler des profanes, et qu'il est pratiqué sur une échelle tout exceptionnelle.

C'est de l'air comprimé qu'il s'agit. Il y a bien des lieux et des circonstances où des fondations doivent être effectuées au milieu même de l'eau, et sous une profondeur liquide relativement considérable, soit par exemple qu'on veuille établir les piles d'un pont au milieu même du lit d'un fleuve profond, plus simplement bâtir ses culées le long même de la rive, mais en les descendant très bas au-dessous du niveau de l'eau, soit enfin qu'on ait à construire des murs de quais dans un port, des jetées, des digues, des bassins de carénage, à un endroit qu'occupe la mer d'une façon continue. Dans tous ces cas, il faut que les ouvriers descendent sous l'eau et y puissent respirer, travailler, creuser le sol, maçonner librement sans que l'eau envahisse l'espace où ils se trouvent : grâce à l'air comprimé on arrive à pareil résultat.

Il a été employé pour la première fois dans ce qu'on nomme la cloche à plongeur. Cette cloche, sorte de calotte métallique immergée verticalement, produit le même effet que le verre qu'on montre à un enfant, et que l'on plonge dans l'eau : celle-ci n'y

peut monter que jusqu'à une très faible hauteur, arrêtée qu'elle est par l'air qui occupe le verre. Il en est de même dans la cloche, et l'on en chasse encore bien mieux le liquide en y comprimant fortement de l'air, d'autant plus fortement que la cloche est descendue plus profondément et qu'il y a une colonne d'eau plus haute contre laquelle on doit lutter. Dans ces conditions, si un homme descend dans la cloche par un large tube muni d'une écluse à air, tout analogue en principe à une écluse à eau, et qui permet son passage en empêchant l'air comprimé de s'échapper, il s'y trouvera à sec et pourra y vivre, puisqu'on lui fournira constamment de l'air pur, celui qu'il a déjà respiré s'échappant en bouillonnant dans l'eau par-dessous les parois inférieures de la cloche. Notre homme, sans être réellement incommodé si la profondeur à laquelle il travaille et la compression nécessaire ne sont pas trop grandes, pourra piocher le terrain du fond de l'eau, chercher le roc solide, la cloche s'abaissant au fur et à mesure qu'il excave le sol et que les matériaux de déblais sont enlevés par un passage spécial ménagé dans le plafond de la cloche et muni lui aussi d'une écluse à air. Quand il sera parvenu au roc solide, on lui descendra pierres et mortier, et il maçonnera la base de la pile, de la jetée ou du quai : il s'élèvera peu à peu cette fois, et avec lui la cloche remontera, la pression de l air qu'on y envoie devant être réduite, puisque l'eau qui voudrait envahir la cloche pèse de moins en moins par suite de sa diminution d'épaisseur. Il en est ainsi jusqu'au moment où la maçonnerie dépasse la surface de l'eau ; alors on peut enlever la cloche, le caisson, et finir le travail à l air libre.

Ce procédé, dont nous n'avons donné qu'une description synthétique, est couramment usité, avec des améliorations de détail successives ; mais on emploie aussi, et plus généralement même, un dispositif qui est justement celui que l'on a mis en œuvre au pont Alexandre III, pour l'établissement des deux culées en maçonnerie ; celles-ci supporteront les deux extrémités de l'arc métallique, et elles sont construites moitié dans le lit de la Seine, moitié dans la berge immédiatement avoisinante, c'est-à-dire en plein dans l'eau, et à une profondeur assez considérable au-dessous du niveau de cette eau.

Ici, aux chantiers du pont, comme dans tous les travaux menés suivant cette seconde méthode, le caisson n'est pas destiné, après avoir descendu jusqu'au sol ferme, à remonter au fur et à mesure de l'exécution des maçonneries : tout au contraire il restera définitivement au point le plus bas qu'il a pu atteindre, englobé à

jamais dans la maçonnerie même. Ce caisson est comme une grande boîte métallique sans couvercle, immergée le fond en haut, et dont les côtés consolidés soigneusement se terminent inférieurement par un véritable couteau métallique qui facilitera son enfoncement dans le sol. Pour faire descendre ce caisson, on charge son toit de gueuses de fonte, de pierres, et le plus souvent on y établit la maçonnerie formant la base de la pile, de la culée, qui s'élèvera plus tard tout entière sur le caisson complètement enfoncé. Voici le caisson immergé et reposant sur le fond de la rivière,par exemple: son intérieur constitue la chambre de travail, c'est-à-dire l'enceinte d'où l'on chasse l'eau par injection d'air comprimé, et où les ouvriers descendent par des écluses à air pour effectuer les terrassements. Pendant qu'ils creusent en-dessous, des maçons continuent la maçonnerie au-dessus du toit du caisson ; ces derniers sont du reste abrités de l'envahissement de l'eau qui les environne par des *hausses*, cloisons métalliques étanches qu'on élève au-dessus et en prolongement des parois latérales du caisson. Il arrive un moment où les travailleurs d'en-dessous ont enlevé tout le terrain meuble, où ils atteignent la roche compacte, dans laquelle les couteaux du caisson et le caisson lui-même ne peuvent plus s'enfoncer. Il ne reste plus alors qu'à remplir complètement la chambre de travail avec du béton soigneusement comprimé et à achever la maçonnerie extérieure; celle-ci reposera solidement sur le monolithe que forme le caisson avec son bourrage de béton.

Tel est en somme le système qu'on suit pour les fondations des culées du grand pont de l'Exposition, à cela près que le caisson ne s'enfonce pas à proprement parler dans l'eau, mais mi-partie dans le sol de la berge et mi-partie dans le lit de la rivière. Celui de la rive droite, aujourd'hui achevé de *foncer*, tout comme son frère de la rive gauche, qui va commencer à s'immerger à son tour, a de très grandes dimensions, 46 mètres de long sur 40 de large. Pour ceux qui ont vu le fonçage de ce premier caisson ou qui auront occasion de suivre les travaux du second chantier, nous dirons que les tubes terminés à leur partie supérieure par un large renflement qui s'élèvent au-dessus de la boîte métallique du caisson, ce sont les écluses à air. pour le passage soit des ouvriers, soit des matériaux. Ils débouchent au-dessus d'un grand plancher silonné de voies ferrées, sur lesquelles roulent des wagonnets recevant les déblais qui sont enlevés du fond de la chambre de travail: ces déblais montent jusqu'en haut des écluses au moyen de bennes, et se déversent ensuite dans les wagons.

Puisque nous en sommes à cette question de l'établissement des fondations sous l'eau au moyen de l'air comprimé, nous ne pouvons passer sous silence deux ouvrages de ce genre, dont l'un se poursuit actuellement aux Etats-Unis, et dont l'autre va être entrepris à Marseille.

A New-York, on prépare les maçonneries des culées du nouveau grand pont d'East River, et l'on a, dans ce but, immergé un caisson de 23 mètres de long sur 18 de large; le principe essentiel en est exactement le même qu'au pont Alexandre III, mais les parois, au lieu d'être en métal, sont en bois. Nous n'avons pas besoin de dire que les bois qui composent ces parois sont des poutres de fort équarrissage, formant deux séries entre-croisées; et cela d'autant qu'on compte descendre jusqu'à 17 mètres au-dessous du niveau de l'eau, tandis qu'à Paris on n'atteint même pas 12 mètres. Comme toujours aux Etats-Unis, l'installation mécanique de ces travaux est très complète et permet d'activer la besogne.

Quant à l'ouvrage intéressant Marseille, il s'agit d'une extension assez nécessaire du port par la création du Bassin de la Pinède, et un ingénieur bien connu, M. Zschokke, se prépare à construire des murs en maçonnerie descendant à 12 m. 50 au-dessous des basses-mers; pour cela il va employer des caissons à air comprimé, mais du type mobile dont nous avons dit quelques mots, qui ne reste pas au fond noyé dans la maçonnerie et qui s'élève au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci. Là encore l'air comprimé va rendre des services inappréciables.

***

Nous avons, il y a déjà quelque temps, parlé des voitures électriques, et tout en exposant les difficultés que présente la réalisation d'un pareil type de véhicule, nous insistions sur les avantages qu'il offrirait : en dépit en effet du succès qui accueille les automobiles à vapeur ou à pétrole, l'odeur qu'elles laissent derrière elles, le bruit qu'elles font, la complication relative de leur fonctionnement, ne permettent réellement point de les employer comme voitures de promenade ou comme voitures devant assurer un service de fiacres dans une grande agglomération urbaine. On avait pourtant brusquement annoncé, un jour, que Paris allait se voir doter de 500 fiacres automobiles; mais cette nouvelle n'avait aucun fondement, et, malgré son humeur par trop accommodante en fait de moyens de transport, le Parisien n'aurait pu vraiment se contenter des fiacres mécaniques qu'il était possible de mettre à sa disposition.

Mais voici que, par un progrès qui nous semble bien un peu rapide, le fiacre électrique fait son apparition et se trouve mis en service dans deux des grandes cités du monde, à New-York et à Londres.

A New-York, ces voitures électriques, qui se trouvent en plein fonctionnement, sont une combinaison entre le fiacre français fermé et le *hansom-cab*, ce que le Parisien appelle *un cab*, (bien que *cab* tout court signifie simplement « fiacre ») et dont la caractéristique est le siège du cocher derrière la caisse. Il y a donc quatre roues dans ces véhicules électriques, mais le cocher mécanicien est assis en haut et en arrière : il a devant lui le manipulateur commandant la marche ou l'arrêt, un levier dirigeant la voiture, et enfin, sous ses pieds, un bouton qui met en action une sonnerie d'avertissement. Derrière la caisse où s'assied le voyageur, et au-dessus des roues d'arrière, est une boîte contenant les accumulateurs, qui pèsent de 400 à 450 kilogrammes ; il ne faut donc pas s'étonner si la voiture entière pèse 1.250 kilogrammes, ce qui est beaucoup et demande une puissance motrice assez considérable. Bien entendu on ne peut pas encore juger des résultats que donneront ces fiacres, mais dès maintenant on est en droit de craindre que leur consommation d'électricité, l'usure assez rapide des accumulateurs, n'entraînent de fortes dépenses.

A Londres, la patrie pourtant du *hansom cab*, de cette voiture si légère, qui tourne facilement, n'occupe que peu de place, et est essentiellement pratique pour la circulation dans des rues encombrées, le type adopté pour les nouveaux fiacres électriques diffère absolument du *hansom* : c'est à peu près notre coupé parisien, mais grandement alourdi en ce que les accumulateurs se placent en-dessous de la caisse. Une Société s'est fondée à Londres, la « London electrical cab company », et a mis en service 15 de ces fiacres : remarquons ce chiffre minime, qui montre qu'il ne s'agit que d'un essai. La batterie,qui est disposée, comme nous l'avons dit, sous la caisse, comprend 40 accumulateurs : ils pèsent ensemble 711 kilogrammes, et nous voyons par là encore que toujours en la matière, on se trouve en présence d'un alourdissement considérable du véhicule; celui-ci, avec ses voyageurs, représente 1.524 kilogs. Il est vrai que, tel qu'il est, ce type de fiacre électrique est bien compris. Le moteur, placé dans un coffre à l'arrière, peut donner les trois vitesses successives de 5, 11 et 14 kilomètres et demi à l'heure, le départ ne se faisant même, pour plus de précautions et afin d'empêcher les secousses, qu'à l'allure de 1 kilomètre et demi. Le mécanicien assis sur le

siège n'a, pour assurer le départ, l'arrêt ou le recul du véhicule, qu'à pousser en avant le levier de mise en marche, ou à le retirer jusqu'à un premier cran, ou enfin à le renverser complètement; le système est assez simple pour qu'on puisse songer à le confier à nos cochers de fiacres parisiens, pourtant si maladroits. Le mécanicien n'a, en outre, qu'à s'occuper d'un volant qui assure la direction.

Au point de vue du renouvellement de la provision d'électricité, c'est-à-dire, pour employer l'expression technique, du rechargement des accumulateurs, ce qui est une question de première importance quand il s'agit de véhicules électriques, les nouveaux fiacres de Londres peuvent parcourir une distance de 80 kilomètres sans procéder au rechargement; c'est là une distance très suffisante pour ne pas exiger des voitures un retour trop fréquent au dépôt. C'est à peine si, dans ces conditions, la perte de temps qui en résulte est équivalente à celle qu'entraîne le « relayage » pour les fiacres à chevaux. Enfin, quant à la dépense, au coût de l'électricité consommée, il n'y a rien d'excessif, puisque la charge des accumulateurs pour un parcours de 80 kilomètres, ne dépasse point 2 fr. 50; il est vrai que, pour obtenir cette économie, la compagnie des fiacres électriques de Londres n'a pas mis en pratique la façon de faire de la municipalité parisienne; elle n'a pas cru utile de créer sa propre usine électrique, et, trouvant son bénéfice à recourir à un intermédiaire, elle achète son électricité à la « London Electric Supply Corporation », qui vend d'autant meilleur marché qu'elle a une clientèle plus étendue.

Attendons qu'une expérience un peu prolongée montre si les bandages pneumatiques de ces voitures atténuent suffisamment les secousses du roulement pour que les accumulateurs ne s'en ressentent pas trop et ne demandent pas souvent un coûteux remplacement.

D'ailleurs, en France même, voici qu'un constructeur aussi ingénieux que persévérant, M. Krieger, vient de mettre la dernière main à un fiacre électrique dont il espère beaucoup. Ici encore la charge des accumulateurs permettra de franchir une distance de 80 kilomètres environ, et ces accumulateurs ne pèsent, ce qui nous étonne un peu, que 350 kilogs ; grâce à cette légèreté extrême, le poids total de la voiture en ordre de marche et portant 4 personnes, ne serait que de 1.100 kilogs. Elle peut atteindre, d'une façon normale, une allure maxima de 16 kilomètres à l'heure et même arriver à donner, paraît-il, jusqu'à 32 kilomètres; elle monte facilement les côtes, enfin on compte qu'elle serait à même

d'assurer un excellent service sur le pavage pourtant si dur et si mal compris des rues de Paris.

A vrai dire, on peut assez bien augurer de l'emploi de l'électricité comme force motrice pour le service spécial des voitures de place, car alors le véhicule ne s'éloigne jamais des stations où il peut puiser pour son rechargement; puis le silence et l'absence de fumée sont particulièrement à désirer dans nos grandes villes déjà si bruyantes et plongées dans les nuages que déversent les tuyaux d'usines, et cet avantage mériterait même une légère augmentation dans les dépenses de traction des fiacres. Aussi doit-on suivre avec le plus grand intérêt les entreprises que nous venons de signaler.

*
* *

Quoi qu'en disent les gens de parti-pris et ceux qui ne réfléchissent point au fond des choses, le développement du machinisme est profitable à tous, et dans l'industrie agricole comme dans les autres; c'est une vérité qu'on ne peut trop répéter en France où l'agriculteur implore une protection pour sa faiblesse, s'avoue incapable de lutter contre la concurrence et l'initiative étrangères, et tient à s'endormir dans sa routine et son apathie, espérant une fortune plus facile dans la distribution d'aumônes officielles.

Et cependant le machinisme peut se présenter en agriculture sous des formes aussi diverses qu'utiles, sans qu'il soit même question des énormes installations américaines, qui ne sont facilement praticables que sur des fermes de dimensions exceptionnelles comme on en rencontre aux Etats-Unis. Nous ne voulons pas parler de la machine à battre, de la faucheuse, de la semeuse, qui sont bien connues, sinon encore très usitées; citons seulement quelques appareils à sécher ou à presser les fourrages.

Il est, je crois, inutile d'insister sur les difficultés que présente fort souvent le séchage des foins, et, l'importance qu'il y a pourtant à ce que cette opération soit heureusement effectuée en son temps : si le fourrage reste longtemps exposé à la pluie, il pourrit ou prend tout au moins un mauvais goût qui le fait refuser par les animaux; s'il est rentré humide, on doit craindre qu'il ne se produise des fermentations et des combustions spontanées.

On ne paraît guère jusqu'ici, en France, s'être occupé de chercher un moyen artificiel d'assurer le séchage; il est vrai que jusqu'à ces dernières années la saison de la fenaison n'était généralement pas très pluvieuse. Mais le climat semble se modifier si

nettement que la question s'impose, et il faut étudier ce qui se fait à l'étranger, notamment en Angleterre, où l'on s'efforce depuis longtemps de créer des appareils de dessication des fourrages, assez économiques de main-d'œuvre et assez simples pour que le paysan puisse, sinon les acheter, du moins les louer.

Notre confrère anglais *Engineer* en signale un qui semble bien compris. Il se compose essentiellement d'un cylindre en tôle de 2 m. 10 à 2 m. 40 de diamètre et de 9 mètres de long ; à une extrémité, ce cylindre porte une couronne dentée engrenant avec un pignon, et comme il est muni extérieurement de galets de roulement, si une force motrice entraîne la rotation du pignon, cela fera tourner le cylindre sur lui-même à la façon (que l'on nous passe la comparaison) d'un brûloir à café. L'appareil est en effet accouplé à une locomobile, qui assure ce mouvement et qui, en outre, joue un autre rôle : son foyer non seulement produit la vapeur motrice, mais surtout chauffe un serpentin où arrive constamment de l'air extérieur froid ; au fur et à mesure qu'il se chauffe, cet air est pris par un ventilateur qui lui fait traverser le cylindre et la masse de foin que celui-ci contient et brasse. Comme l'intérieur du cylindre est garni de longues dents recourbées et disposées dans leur ensemble suivant une hélice, le foin vient en contact de l'air chaud dans toutes ses parties et se trouve entraîné peu à peu vers la sortie de l'appareil, qu'il atteint parfaitement sec, tandis que, par l'autre extrémite, on charge constamment du fourrage humide.

La consommation en coke (qu'on emploie comme combustible) est très faible, et le débit du séchoir est de 10 à 15 tonnes par jour, suivant, bien entendu, l'état d'humidité du foin ; tout l'appareil est monté sur roues et peut aisément se déplacer de ferme en ferme comme les machines à battre.

Pour le pressage des fourrages et de la paille, les systèmes sont nombreux en Allemagne, en Angleterre, et ils sont précieux au point de vue de la facilité du transport, de la diminution des frais et par suite de l'augmentation du débit possible. C'est qu'en effet, bien qu'on en puisse penser en voyant maints trains de marchandises qui portent du foin sous son volume naturel, pour utiliser logiquement un wagon au point de vue du transport, il faut le charger à raison de 350 kilogrammes par mètre cube de capacité, et le foin même fortement foulé, ne pèse que 75 kilogrammes environ au mètre cube. Au surplus, on comprend quelle commodité cela offre quand les foins se présentent, non plus sous la forme de tiges entremêlées dont la fourche ne prend qu'une

assez faible quantité, mais en balles plus ou moins grosses, homogènes, qu'on manipule sans déchets.

En Allemagne, on recourt parfois à un appareil assez primitif, comprenant une base constituée par des solives, sur laquelle on empile le foin fraîchement coupé : celui-ci est serré au moyen de leviers latéraux agissant sur des madriers qu'on dispose au-dessus du tas de foin. La compression obtenue n'est qu'assez faible et de plus elle ne donne pas de balles.

Une machine très simple, formée d'un socle métallique qui supporte quatre colonnes reliées par des traverses en croix, et d'un plateau supérieur qu'abaissent des vis, donne des ballots de 1 mètre de long sur 0 m., 50 de large et 0 m., 60 de haut, et qui pèsent 50 kilogrammes ; cette compression n'est pas encore l'idéal, mais il faut songer qu'elle s'exerce à bras et sans l'intermédiaire même d'engrenages. On arrive déjà à un meilleur résultat en actionnant le plateau de pression par un volant et des engrenages, l'appareil devenant aisément transportable quand on le place sur chariot.

Dès qu'on recourt à un moteur mécanique, on comprend que les choses se passent autrement vite et que surtout la compression est effective ; de plus, l'opération est presque continue, en ce sens que le piston de compression porte deux plateaux opposés, et que quand il recule après avoir comprimé une première balle placée à droite, il presse le foin qui a été disposé dans un second compartiment. Avec une machine de ce genre, il suffit de 4 ouvriers pour préparer en une journée 100 balles de 50 ou de 100 kilogrammes, et pour lesquelles le poids du mètre cube atteint 300 kilogrammes.

En somme, aujourd'hui, les appareils sont nombreux et fonctionnent bien, et, parmi les plus récents, nous signalerons celui de MM. J. et F. Howard de Bedford : il a l'avantage particulier de supprimer tout risque d'accident pour le travailleur qui fournit le fourrage à comprimer. En effet l'ouvrier n'a qu'à pousser celui-ci sur une table horizontale, où un bras dépendant de la machine le prend, l'introduit et le bourre dans le compartiment de compression. Indiquons aussi la presse Pilter qui donne des balles cylindriques qu'on peut faire rouler comme des futailles, et qui pèsent jusqu'à 400 kilogrammes au mètre cube.

Il y a évidemment peu de cultivateurs qui, pour leur propre compte, puissent consacrer 2.000 à 3.000 francs à l'acquisition d'une de ces presses ; mais ce serait un champ d'application fort heureux pour l'association, la coopération, comme on voudra l'appeler,

que l'achat en commun d'un de ces appareils dont chaque associé ne ferait usage que pendant un temps très court, étant donné le grand débit de la machine.

*
* *

Plus l'on va et plus il est visible qu'une des parties les plus importantes de l'hygiène c'est la propreté, la propreté bien comprise s'entend, non pas celle qui, sous prétexte d'époussetage, rejette périodiquement dans l'air les poussières qui se sont déposées un peu partout, et, sous prétexte de battage de tapis, lance dans les rues, dans les cours étroites de nos maisons parisiennes, tous les germes qui s'accumulent sur les planchers. Il est évident que l'idéal serait le lavage partout et toujours, méthode qui s'accommoderait assez mal avec nos habitudes de luxe, l'usage et l'abus que nous faisons des tentures et des capitonnages. Du moins pourrait-on adopter la méthode pour certaines parties de nos habitations, murs extérieurs notamment, et murailles internes, plafonds etc., comme on le fait déjà dans certains hôpitaux.

Pour cela, bien entendu, le mieux est que toutes les parois présentent des surfaces le plus unies et le plus résistantes possible, des surfaces vitrifiées : aussi, en même temps que de la porcelaine, essaye-t-on du verre.

Ce n'est pas d'aujourd'hui du reste qu'on a commencé à trouver à cette substance une utilisation dans la construction. Elle offre en effet des qualités précieuses, et présente une très grande résistance (à preuve les bouteilles de champagne) sous une épaisseur assez faible ; elle se coule et se moule facilement en toutes formes, gardant sa transparence qui lui donne dans bien des circonstances un intérêt tout spécial. On en fait couramment des planchers lumineux, et l'on a voulu en édifier des murailles. Pour cela on a imaginé la brique en verre : tout d'abord on s'est heurté à des insuccès, mais maintenant la fabrication en est courante en Angleterre, en Suisse et aux Etats-Unis. A Chicago, il existe un groupe de 17 maisons faites en briques de verre, ce qui assure l'arrivée de la lumière en abondance : or, on sait que la lumière est le meilleur de tous les microbicides. Ces briques de verre sont un isolant parfait, protégeant du froid bien mieux que des murailles ordinaires, surtout quand on y ménage, comme dans le système d'un architecte français, M. Falconnier, un vide intérieur plein d'air.

Elles se mettent en œuvre tout aussi facilement que les autres, et, pour le corps des murs, elles présentent des dessins, des em-

preintes qui empêchent qu'on ne puisse voir de l'extérieur à l'intérieur des maisons; souvent aussi, on les recouvre de plaques de verre colorié diversement, qui contribuent très heureusement à la décoration interne ou externe.

Au Japon, d'où nous vient maintenant la lumière, on veut faire mieux encore, ou du moins davantage, dans l'emploi du verre pour la construction des maisons, et un médecin (Hollandais du reste) a fait construire, dans l'enceinte de l'hôpital de Yokohama, une maison complètement en verre réunissant tous les progrès de l'hygiène moderne, protégeant ses habitants des changements de température, des poussières et des germes morbides. Les murs en sont formés de plaques de verre épaisses de 13 millimètres, montées sur une charpente métallique, et constituant une double paroi ; entre les plaques, l'espace libre est comme une espèce de boîte étanche pleine d'une solution d'un sel de soude, qui complète l'isolement, diffuse la lumière et qu'on peut même colorer suivant les désirs. Pour perfectionner son œuvre, le Dr Van Heyden a établi un système de ventilation fort ingénieux qui arrête toutes les poussières extérieures au passage; quant à celles qui se forment intérieurement, le lavage peut en avoir facilement raison sur les planchers couverts de linoléum, sur les cloisons unies comme glace, etc.

Voici maintenant qu'un inventeur français, M. Garchey, a trouvé un moyen de fabriquer à très bas prix une véritable pierre de verre, qu'il nomme *céramo-cristal*, qui se moule à volonté sous toutes les formes, dans toutes les dimensions, et qui sera d'un emploi précieux par son impénétrabilité et sa facilité de nettoyage.

Ce qui explique aisément le bon marché du produit, c'est la matière première qui sert à le fabriquer : il s'agit tout simplement des tessons de bouteilles et débris de verre de toute sorte qu'on dévitrifie, c'est-à-dire auxquels on fait perdre la transparence caractéristique du verre en les transformant en une substance assez analogue à de la poterie ou à de la porcelaine. Pour obtenir cette dévitrification, on n'a qu'à faire passer lentement le verre de l'état liquide à l'état solide, ou à le réchauffer longuement à une température voisine du point de fusion. Les verres qui se dévitrifient le plus facilement sont ceux qui contiennent en excès de la chaux, de l'albumine, de la magnésie, et comme les verres à bouteille sont dans ce cas, on a en abondance la matière première. On les pulvérise, puis on dispose la poudre dans un moule en fonte qu'on fait séjourner une heure dans un four : toutes les molécules pulvérulentes sont rapidement dévitrifiées et réduites

bientôt en une pâte consistante, qu'on introduit dans un moule et que l'on passe dans un four à 1.250°; un coup de presse hydraulique sur cette masse plastique, et l'on obtient modelée, estampée et déjà refroidie une pièce de céramo-cristal ayant exactement la forme voulue pour l'emploi auquel on la réserve.

Le céramo-cristal imitera à volonté, et suivant la finesse de son grain, la pierre ordinaire, le ciment ou le marbre; il fera des revêtements de murailles inaltérables, inattaquables aux acides; il sera loisible d'en composer des décorations et des mosaïques, en employant des plaques de couleurs et de formes variées. Enfin, plus résistante au choc que la pierre de taille, cette matière se combinera plus heureusement encore que le verre et la faïence avec le métal pour donner une architecture nouvelle.

*
* *

Nous avons signalé autrefois un petit moteur merveilleux de puissance et de simplicité qu'on appelle la turbine à vapeur de Laval. Un des avantages de ce système, c'est qu'il peut travailler avec de la vapeur aux pressions les plus élevées, ce qui réduit la consommation du combustible dans une énorme proportion. Précisément cet inventeur vient d'imaginer et de faire fonctionner à l'exposition de Stockholm une chaudière fournissant de la vapeur à 220 atmosphères! Bien plus, dans cette chaudière extraordinaire, l'alimentation en charbon, en eau, en air, le réglage de la production de la vapeur et de sa pression, sont assurés automatiquement. Tout y est compris le mieux du monde pour obtenir un fonctionnement particulièrement économique, non seulement en tirant du combustible toute la chaleur qu'il peut donner, mais en réduisant au minimum la surveillance du mécanicien.

Il serait malaisé, sans figure, de faire une description complète de ce générateur; mais on peut dire, d'une façon résumée, que chaque kilogramme de houille brûlé donne jusqu'à 8 kilos de vapeur, que par suite, avec une sécurité qu'on est en droit de considérer comme absolue, la nouvelle chaudière fournit sous un faible volume une puissance considérable, et qu'elle forme, unie à la turbine à vapeur du même inventeur, une installation mécanique de premier ordre.

Daniel Bellet.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 1er août au 15 novembre 1897)

SOMMAIRE : Les conflits de devoirs en matière de patriotisme. — Le recensement de la Russie. — M. Nasse et le socialisme de la Chaire. — L'assistance médicale obligatoire. L'admission des femmes au barreau. Les élections en Autriche et en Hongrie. — Travaux divers. — L'emploi de la méthode historique en économie politique. — L'enseignement intégral. — Décès,

M. Louis Legrand, correspondant de l'Académie, a lu un mémoire sur *les conflits de devoirs en matière de patriotisme*.

On a soutenu que l'importance des devoirs est en raison de l'étendue des groupes auxquels ils s'appliquent et qu'on doit préférer le bien des groupes les plus étendus à celui des groupes plus restreints. Ce système est attrayant par son aspect symétrique ; il a l'air d'être conforme à la justice, parce qu'il conseille de placer l'intérêt général avant l'intérêt personnel. Dans beaucoup de circonstances, il peut fournir une règle de conduite satisfaisante. L'avantage d'une agglomération plus nombreuse a grande chance d'être d'un ordre plus relevé que celui d'une individualité ou d'une coterie. On peut se demander pourtant si la force numérique d'un groupe, est un motif déterminant qui doit toujours faire pencher la balance en sa faveur. Si c'était la loi du nombre qui devrait l'emporter toujours et quand même, à quel titre pourrait se défendre un peuple contre qui l'univers se coaliserait ? Et pourtant ce droit, il l'aurait incontestablement à l'encontre du

monde entier, conjuré contre lui. L'humanité ne peut réclamer de personne le sacrifice de sa patrie, ce sacrifice dût-il être fructueux pour le bien général. Le choix d'une patrie correspond à des préférences exclusives; interdire de la préférer à la totalité de nos semblables, c'est lui retirer ce qui fait sa force d'être. Si l'humanité ne doit pas forcément l'emporter sur la patrie, il est, au contraire, des cas où celle-ci peut demander à la famille de s'immoler pour elle. Un père, à qui l'on prend ses fils pour la défense du pays, ne peut pas les refuser, parce que la patrie, étant reconnue une société nécessaire, peut exiger de ses membres tous les sacrifices indispensables à sa conservation, qui représente pour eux le premier des avantages et le premier des commandements. La famille qui profite de l'aide de l'Etat doit aider, de son côté, à le maintenir. Mais si l'Etat peut, en cas de péril, commander ce grand sacrifice, cela ne veut pas dire qu'il ait tous pouvoirs sur la famille. Celle-ci a son domaine propre et peut avoir ses préoccupations régulières. Si ce domaine était violé, si ces préoccupations étaient foulées aux pieds, si l'on se trouvait en présence d'un irréductible parti-pris d'injustice et d'oppression, alors s'ouvrirait même le droit extrême de changer de patrie.

Il ne faut donc pas croire tout à fait irrépréhensible dans sa généralité le principe que l'intérêt des groupes les plus étendus prime l'intérêt des groupes plus restreints. Il est difficile de dicter une règle absolue, et le plus sûr est pour chacun de remplir les devoirs immédiats de sa condition, les devoirs qui découlent directement de son rôle social, du poste qu'il détient. Père de famille, on doit la priorité au bien de sa famille ; soldat, on n'a qu'à suivre le drapeau ; citoyen et surtout investi d'une haute fonction, on a à envisager par dessus tout le bien de l'Etat, sans jamais perdre de vue cependant les préceptes supérieurs de la justice. En somme un classement inflexible est impraticable, il n'y a pas d'autre direction systématique à adopter que de consulter chaque fois la loi morale et de rechercher ce qu'elle ordonne dans les circonstances où l'on est placé.

Il peut s'en présenter de telles que l'embarras soit réellement possible et légitime. Mais ce n'est qu'à titre exceptionnel. Au sein de la nation il peut y avoir opposition entre les intérêts de divers groupes intermédiaires et celui de l'Etat. La commune est « la petite patrie », elle suscite des affections et des affections dignes de respect ; mais cet attachement, si vif qu'il puisse être, doit demeurer subordonné à l'amour de la vraie patrie. On en peut

dire tout autant des subdivisions administratives qui s'interposent entre l'Etat et la commune; ces centres locaux ne sauraient empiéter sur la vie nationale; la cause du pays ne saurait être sacrifiée à des convenances locales. Ces deux genres d'intérêts, les uns provinciaux, les autres municipaux, peuvent, eux aussi, être quelquefois en contradiction entre eux. Le groupe le plus étendu doit habituellement primer tous les autres, mais à la condition qu'il soit tenu compte des besoins locaux. Pareillement les partis politiques et religieux doivent placer la patrie dans une sphère supérieure à leurs querelles.

En réalité, tous les conflits prétendus sont ordinairement d'une solution aisée. Dans la réalité pratique, les différents devoirs non seulement se concilient avec ceux du patriotisme, mais rencontrent en lui leur achèvement. Le droit individuel, l'amour de la famille, de la ville natale, de la province, de la patrie, de l'humanité, les devoirs qu'on a envers son parti et envers sa religion, toutes ces affections s'emboîtent en quelque sorte les unes dans les autres, elles trouvent leur synthèse et leur formule même dans le patriotisme bien compris.

M. Levasseur a lu une notice sur les opérations du *recensement de la Russie* exécuté le 9 février 1897. C'est la plus grande opération de ce genre qui ait été faite jusqu'ici dans le monde civilisé au XIXe siècle.

La population totale de l'Empire de Russie est de 129.211.113 habitants, savoir : dans les 50 gouvernements de la Russie d'Europe (comprenant une partie du territoire au-delà de l'Oural) 94.188.750; dans les 10 gouvernements de la Pologne, 9.442.590; dans les 11 gouvernements et provinces du Caucase, 9.723.553; dans les 8 gouvernements et provinces de la Sibérie, avec l'île de Sakhaline, 5.731.732; dans les 5 provinces des Steppes, 3.415.174; dans les 3 provinces du Turkestan, avec la Transcaspienne, l'arrondissement de l'Amou-Daria et le Pamir, 4.175.101; avec les sujets russes dans le Khiva et le Boukhara, soit 6.412 et la population du grand duché de Finlande, c'est-à-dire 2.527.801, on arrive au chiffre de 129.211.113 habitants. La population de la Russie était évaluée en 1851 à 67.380.645 habitants, en 1858 à 74.556.450, en 1885 à 108.819.332.

La superficie de l'Empire étant de 20.244.143 kilomètres carrés (18.990.734 verstes carrés) la densité moyenne est de 6, 3 habitants par kilomètre carré. Cette densité est très diverse, suivant les régions, depuis 130,7 habitants par verste dans le département de Pétrokow (Pologne) jusqu'à 0,1 dans le gouvernement

de Yakoutsk. Le nombre des femmes a été trouvé presque égal à celui des hommes, ou du moins inférieur d'une très minime fraction. Les trois villes les plus peuplées sont : Saint-Pétersbourg qui compte 1.267.023 habitants ; Moscou avec 988.610 habitants et Varsovie avec 614.752. Il y a 16 autres villes de plus de 100.000 habitants.

M. Maurice Block a lu une *Notice sur M. Erwin Nasse*, correspondant de l'Académie pour la section d'économie politique, décédé en 1890.

Ce fut l'un des savants qui provoquèrent le mouvement du *Socialisme de la Chaire* ou, selon ses partisans, de *Social politik* (politique sociale) La définition de ce mot *Social politik* n'est pas généralement admise ; mais on peut qualifier ce système en disant que « c'est une tentative de combattre et de neutraliser certains effets de la nature des choses en matière économique » ; le plus souvent cette tentative se traduit par la pensée que la plupart des hommes et surtout les ouvriers ne sont pas assez forts ou assez adroits pour se défendre eux-mêmes et qu'on doit les mettre sous la protection de la puissance publique, d'où l'expression : *Socialisme d'Etat*. Seulement si M. Nasse est entré dans le mouvement, s'il a même pu se laisser entraîner un peu loin, il faut reconnaître qu'il a cherché à le circonscrire : il peut être présenté comme un des plus modérés, des plus réfléchis et des plus libéraux des socialistes de la chaire ou des socialistes d'Etat. Peut-être même aurait-il accepté la qualification de « socialiste chrétien » ; il y a lieu toutefois de noter que chez M. Nasse l'intelligence n'était pas complètement inféodée au sentiment, qu'il voulait faire la part de l'une et de l'autre.

A l'occasion d'un ouvrage de M. H. Monod, M. Théophile Roussel a fait une communication sur l'application de la loi du 15 juillet 1893 concernant l'*Assistance médicale obligatoire en France*.

En 1895 il a été soigné 120.564 malades pauvres (dont 107.569 à domicile et 12.995 à l'hôpital) qui ne l'eussent pas été sans la loi. Ce chiffre a son importance. Mais d'autre part, il a suscité des appréhensions, l'on a redouté les conséquences financières de la réforme introduite par le législateur de 1893. A en croire les chiffres officiels, les prévisions de dépenses iront en s'atténuant proportionnellement à la population desservie. Les prévisions des dépenses d'exécution de la loi qui, dans l'exposé primitif du projet de loi en 1890, avaient été de 7.961.500 francs et avaient été portées à 12.000.000 par la Commission des finances du Sénat

ont été ramenées, par une nouvelle évaluation de l'administration en 1893, à 7.707.000 francs et ces prévisions méritent d'être rappelées, en présence des premiers résultats de l'application de la loi, qui ont été les suivants : en 1895, pour 70 départements contenant une population de 29.062.000 habitants, les budgets départementaux ont inscrit à leur budget des dépenses une somme de 6.358.765 francs. En 1896 et 1897, 81 départements, pour une population totale de 32.790.000 habitants, ont prévu une dépense de 7.696.000 francs et en 1897 pour 85 départements et pour une population de 34.857.000 habitants les prévisions sont réduites à 7.536.000 francs.

M. Lyon-Caen a pris texte d'un ouvrage de M. Frank pour indiquer l'état actuel de la question de *l'admission des femmes au barreau*. Sauf en Belgique et en Italie le problème a été résolu en faveur des femmes, partout où il a été posé, notamment dans plusieurs cantons de la Suisse, dans les pays scandinaves, en Finlande, dans les Indes Anglaises, en Andalousie, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique. Ce qui se passe aux Etats-Unis est à retenir. Les femmes sont admises au barreau dans 32 Etats et territoires de l'Union, dans le district de Colombie et à la Cour suprême des Etats-Unis. Quant aux Etats qui n'ont pas encore reçu de femmes à leurs barreaux, le fait est dû non pas à une exclusion légale, mais à la circonstance qu'aucune femme n'y a jusqu'ici réclamé son admission. On compte pour tout le territoire 275 femmes avocats. La Cour suprême des Etats-Unis a reçu le serment de 13 femmes admises à y plaider en vertu d'une loi spéciale de 1889. A en croire le Chief Justice, la loi qui a ouvert aux femmes le barreau de la Cour suprême n'a amené ni abus, ni inconvénient et n'a jamais provoqué aucune plainte, ni de la part du public, ni de celle des membres du barreau. D'un autre côté selon l'Attorney Général, le nombre des femmes avocats est encore trop restreint pour former un criterium sérieux de l'aptitude des femmes à l'exercice de la profession d'avocat ; la présence des femmes à la barre reste, dans certaines contrées, un sujet de curiosité ; d'après un sentiment assez général, on ne considère pas la carrière juridique comme une profession qui convienne aux femmes ; il est à noter qu'un très petit nombre d'entre elles ont une clientèle de quelque importance.

Continuant ses intéressantes études sur le régime électoral dans les pays étrangers, M. Lefèvre-Pontalis a communiqué un mémoire sur *les élections en Autriche et en Hongrie*.

En Autriche, les élections se font dans le calme ; mais les partis

n'en sont ni moins nombreux, ni moins ardents. Le parti socialiste a levé nettement son drapeau ; pour la première fois il a conquis 18 sièges ; mais s'il a obtenu son entrée au Parlement, il est loin d'être le maître, il n'a pas même eu le quart des sièges attribués au suffrage universel. Le parti socialiste a trouvé en face de lui, principalement à Vienne, le parti antisémite recruté surtout dans les classes populaires trop exploitées par les juifs, qu'elles accusent de s'être enrichis à leurs dépens et dont elles redoutent la domination financière. Mais ses principaux chefs ont compris qu'un parti ne vit pas avec un cri de haine pour programme, ils ont fait donner à celui qu'ils dirigent la dénomination de parti chrétien social, chrétien, mettant dès lors la foi religieuse au service des réformes démocratiques. Entre ces deux nouveaux partis, le parti socialiste et le parti chrétien social, l'ancien parti libéral allemand, tel qu'il s'intitule, n'a fait que décroître en perdant près des deux tiers de ses membres. Son programme, qui est à la fois la défense du libre-échange, mais en même temps la défiance des réformes politiques, ainsi que la résistance à ce qu'il appelle le cléricalisme, contre lequel il revendique la laïcisation au moins relative de l'enseignement public, n'a plus grande faveur. Dans la situation présente, la question de gouvernement ne se pose ni entre le parti socialiste et le parti chrétien social, ni entre les partis qu'on voudrait désigner sous le nom de conservateurs, de libéraux et de radicaux. Pour le moment une transformation est en voie de s'opérer parce que c'est avec les nationalistes qu'il faut plus que jamais compter. L'Autriche est une mosaïque de provinces divisées surtout par la multiplicité des langues ou des idiomes ; la tendance est au fédéralisme. Il y a dans le Parlement autrichien un parti allemand qui, malgré ses divergences politiques, n'entend pas se laisser enlever la prépondérance ; il considère que l'hégémonie allemande est la condition d'existence de l'Autriche ; les dernières élections l'ont mis en échec et il rencontre en face de lui tous les partis nationaux, non seulement les roumains, les italiens, les slovènes, mais surtout le parti polonais et le parti tchèque.

En Hongrie, l'on rencontre d'abord le parti catholique qui s'appelle maintenant le parti du peuple et qui peut devenir le parti de l'avenir s'il sait se résigner aux faits accomplis en matière de législation et se garder de toute apparence d'intolérance ; en second lieu, vient le parti national qui est également un parti d'opposition, qui cherche sa popularité dans ses revendications d'une part plus large faite aux droits de la Hongrie et qui lutte

contre tout abus de pouvoir ; un groupe puissant est le parti radical demandant plus ou moins ouvertement non pas seulement la réforme, mais la suppression du compromis en ne voulant admettre entre l'Autriche et la Hongrie que le régime d'une union dynastique personnelle. Mais tous ces partis sont aisément tenus en échec par le parti ministériel qui s'intitule le parti radical, ayant pour lui l'influence considérable des Israélites représentant environ un million d'habitants, qui possèdent la moitié du sol et détiennent en qualité de fermiers les deux tiers des immenses domaines de l'Etat. Les élections sont, en général, très pacifiques en Autriche ; en Hongrie il en est autrement, l'excitation est à jet continu ; d'autre part, il est courant de voir faire appel à la violence ou à l'argent ; en réalité, la liberté électorale n'existe pas.

M. Georges Picot a lu un travail rédigé à l'occasion d'une étude de M. Benoist sur *la crise de l'Etat moderne* et une *notice sur Jean Chouet*. M. Raffalovich, correspondant de l'Académie a communiqué un mémoire sur *La Mantchourie*.

M. Maurice Block a lu des notices sur trois correspondants décédés, *MM. de Czœrnig, Lorenz von Steen et Roscher* ; M. Levasseur a parlé de la vie et des travaux de *M. A. Walker* et M. Fouillée a entretenu ses confrères de *M. Sécrétan*. M. Ch. Waddington a présenté un fragment sur *Aristote moraliste*.

M. Arthur Desjardins a lu une notice sur l'*Institut de droit international*. Après avoir exposé les origines et le programme de cet Institut, décrit son organisation et le mécanisme de ses travaux, M. Desjardins a mis en lumière les services que cette Compagnie a rendu en élaborant des projets tant pour le règlement de la procédure arbitrale internationale, l'organisation d'un tribunal international des prises, un manuel des lois de la guerre sur terre, l'extradition, que pour l'uniformité des dispositions concernant les lettres de change et les billets à ordre, la cessation des conflits en matière de mariage et de divorce, la réglementation de la navigation des fleuves internationaux, le droit d'expulsion des étrangers, les immunités diplomatiques et consulaires. Cette savante société aura rendu un très grand service lorsqu'elle aura achevé l'élaboration d'un projet de règlement sur la capacité des personnes morales publiques étrangères, sur l'émigration au point de vue juridique international, sur le régime légal des navires et de leurs équipages dans les ports étrangers en temps de paix.

II

Après avoir achevé la lecture du magistral rapport sur *la condition des ouvriers aux Etats-Unis* rédigé à la suite de la mission qui lui avait été confiée en 1893 par l'Académie des sciences Morales et Politiques, M. Levasseur a soumis à ses confrères la préface destinée à être mise en tête de cet ouvrage. L'éminent économiste, si bien qualifié pour traiter ce sujet, y a formulé au sujet de l'*emploi de la méthode historique en économie politique* des remarques qui ont leur place ici.

Il y a dans l'ordre économique, comme en mainte autre matière des esprits faits d'une pièce, qui se portent tout d'un côté. Les uns, partant de ce principe que les sociétés humaines sont dans une évolution continue et que les faits ne sont que des accidents liés aux circonstances, racontent sans même conclure et sans essayer de pénétrer à travers les phénomènes jusqu'à la loi économique à l'existence de laquelle ils ne croient pas : ce sont des annalistes, ce ne sont pas véritablement des historiens de l'économie politique, pas plus que ceux qui se servent des faits comme d'une arme de guerre. D'autres déclarent que l'économie politique est une science qui n'a besoin que d'un nombre très limité d'observations pour établir ses lois fondamentales sur des bases solides. Ils sont convaincus que l'essence des phénomènes étant toujours le même, la multiplicité des détails de l'histoire n'y ajoute rien et qu'elle a même l'inconvénient de troubler la limpidité de la déduction scientifique, précisément parce qu'elle ne présente de différences que par des conditions accidentelles. Ces économistes sont de purs théoriciens qui envisagent l'économie politique comme une science toute rationnelle et déductive.

Il existe indubitablement un ordre de faits d'une nature spéciale qu'on nomme économiques et qui, sans être l'unique centre vers lequel gravitent tous les intérêts, toutes les idées et toutes les passions de l'humanité, est cependant un des pivots du mouvement social. Cet ordre de faits est intimement mêlé aux autres ordres de faits sociaux ; on ne peut bien le comprendre que si, tout en l'isolant pour les besoins de l'analyse scientifique, on l'envisage dans sa relation avec l'ensemble du mouvement social propre à chaque nation et à chaque temps. Il peut être l'objet d'études spéciales ; il doit l'être et il est précisément la matière de la science économique. On peut contester que cette science soit entièrement faite aujourd'hui parce que des jugements contradictoires, inconciliables se produisent dans l'interprétation de

ces faits et parce que les sciences sociales, quelles qu'elles soient, sont, à l'image de la société elle-même qu'elles étudient, dans un devenir perpétuel ; mais on ne peut douter qu'il y ait là matière à une science.

Les économistes de la première partie du XIXe siècle ont été principalement les théoriciens. Ricardo et Rossi appartiennent à cette seconde catégorie. Dans la seconde moitié du siècle, la recherche historique, l'observation des phénomènes, le souci de la condition des personnes ont pris plus d'importance et en élargissant l'horizon ont, d'autre part, confirmé certaines lois et, d'autre part, ébranlé la foi qu'on avait eue d'abord dans l'universalité de certaines autres ; Roscher est un des maîtres qui ont frayé cette nouvelle voie. C'est sur ses traces qu'il y a une quarantaine d'années M. Levasseur est entré par la porte de l'histoire dans le domaine de la science économique en écrivant les *Recherches historiques sur le système de Law*, puis l'*Histoire des classes ouvrières en France*.

L'économie politique est une science physico-sociale, a-t-on dit ; elle est plus sociale et morale que physique parce que, tout en ayant pour objet la richesse qui est matière, elle traite surtout des rapports entre les hommes à propos de l'échange des services et des biens. Ayant un objet déterminé et possédant sur cet objet un certain nombre de principes solidement établis, elle est plus avancée que la plupart des autres sciences de l'ordre moral.

L'école théorique l'expose et l'enseigne dans son ensemble ou dans une de ses parties par un enchaînement méthodique de propositions et parvient, par la méthode déductive, à des conclusions logiques et simples. L'école expérimentale qui, tout en s'appuyant sur l'histoire, a néanmoins aussi une doctrine dogmatique, la présente d'une manière plus concrète en s'efforçant de fonder ses observations sur des preuves positives. L'observation préserve cette école du danger de perdre le sentiment de la réalité et la féconde ; elle lui permet de contrôler les théorèmes rationnels, de pénétrer dans les replis de la vie des nations et de juger ainsi de la diversité des phénomènes dans un même temps et de leur variation dans là suite des temps, d'étendre ses recherches et la portée de ses doctrines à mesure que s'étendent et se déplacent les intérêts matériels des sociétés, de montrer la relation intime qui unit à toute époque les choses de l'ordre économique à l'ensemble social.

Comme toutes les sciences morales, l'économie politique donne naissance à des écoles diverses qui se succèdent ou qui se croisent

en même temps dans son domaine. L'histoire économique a sa place marquée dans ce concert. Sans doute, l'économiste n'a pas besoin d'elle pour établir certaines notions simples, par exemple que la production est le résultat de la coopération de trois facteurs ou que la valeur est un rapport de quantité entre deux marchandises qui se fixe au moment de l'échange par l'échange même (quoique ces deux notions elles-mêmes ne se soient, ainsi que les autres, dégagées et formulées que peu à peu dans les œuvres des maîtres). Mais l'histoire et l'analyse minutieuse d'un grand nombre de faits sont nécessaires pour préciser soit la diversité des rôles de chacun des trois facteurs dans les combinaisons passées et présentes de l'industrie humaine, soit la relation des modes d'échange avec l'ensemble de l'économie sociale des peuples.

L'esprit a une tendance naturelle à simplifier et à généraliser. Les économistes obéissent à cette tendance quand ils cherchent à fixer la loi des phénomènes dans une cause unique et à condenser l'expression de cette loi dans une formule brève. Toutefois les phénomènes économiques, comme tous ceux de la vie sociale, sont souvent la résultante d'impulsions multiples, diverses et même contraires, qui ne se prêtent pas à cette réduction. Telle paraît être la loi de la population.

III

M. A. Bertrand a été autorisé à faire une communication sur *l'enseignement intégral.*

L'expression d'enseignement intégral est discréditée ; pourtant elle ne manque pas de justesse et de profondeur ; elle sert à désigner la réalisation des conceptions de Descartes et d'Auguste Comte. On a parfois interprété ce mot intégral comme le synonime de total, d'encyclopédique ; c'est ainsi que Jules Simon affectait de voir dans l'enseignement intégral « la possession de toutes les sciences humaines distribuées entre tous les hommes et les femmes sans exception »; en 1848 on rêvait une sélection systématique de toutes les intelligences, un drainage des capitaux intellectuels au profit d'une élite de savants et d'administrateurs. Tout cela est de l'utopie, mais de l'utopie funeste en résultats en ce qu'elle a pour conséquence fatale d'anémier la nature, de découronner le peuple de son élite naturelle et nécessaire, de multiplier sans raison les états moyens aux dépens de l'armée des travailleurs.

L'enseignement intégral n'est et ne doit être que la culture

méthodique de la totalité des facultés de l'intelligence par le moyen de l'universalité des sciences. Son but doit être la formation d'hommes complets, et non de machines plus ou moins bien construites.

Descartes a rédigé un plan complet d'enseignement à l'usage des « artisans de Paris »; la mort prématurée de l'illustre philosophe en empêcha la réalisation. Ce plan reposait sur deux principes essentiels : l'unité de l'intelligence, l'unité de la science ; il aboutissait à l'organisation de cours essentiellement pratiques. La même conception a été reprise par Auguste Comte mais avec plus d'ampleur, avec une notion plus complète de l'ordre des différentes sciences. Le plan d'éducation populaire tracé par le chef de l'école positiviste mérite, à très peu de chose près, d'être approuvé et réalisé : 360 leçons réparties en sept années de treize à vingt ans et portant successivement sur les sept sciences de la hiérarchie : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie, morale. Nul n'ignore que tous les efforts de ceux qui s'occupent de l'instruction du peuple tendent actuellement à organiser l'enseignement post-scolaire. Par malheur, nos cours d'adultes, nos conférences, malgré le zèle de tous ceux qui s'y consacrent, ne sont point dominés par cette idée philosophique, une conception d'ensemble et vraiment directrice ; cette idée seule peut en assurer l'efficacité didactique ; en utilisant et en orientant toutes les bonnes volontés, sans dépenses nouvelles, sans création d'écoles, on réaliserait un progrès qui serait une véritable révolution. La France dispose d'hommes et d'organisations fragmentaires, ces ressources sont suffisantes pour que, dès demain, une expérimentation partielle de l'enseignement intégral puisse fonctionner.

MM. Louis Ménard, Guibal, Petit Dutaillis, Alaux, Huit, Budé ont lu des travaux sur *L'éducation d'un Dauphin, les origines du mouvement fédéraliste à Marseille en 1793, les classes ouvrières en Angleterre au* XIVe *siècle, la question algérienne, Descartes et Platon, le professeur Chenet, propagateur de la méthode cartésienne au* XVIIIe *siècle.*

IV

L'Académie a perdu un de ses associés étrangers les plus distingués, M. le Chevalier d'Arneth, élu le 23 décembre 1876, correspondant pour la section d'histoire en remplacement de M. le comte Stanhope; il avait succédé, le 14 janvier 1893 à M. de Hubner, comme associé étranger.

J. LEFORT.

LA QUESTION DE L'EXCÉDENT

ET

LE REGIME LEGAL

APPLIQUÉ AUX COMPAGNIES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES SUR LA VIE

I

Je ne sais plus quel philosophe disait aux adeptes de ses doctrines : « Mes amis, dédaignez avant tout les systèmes et ne relevez que de votre propre raison. Faites-vous juge du pour et du contre en toute controverse engagée, et prononcez-vous ensuite en connaissance de cause. Les systèmes peuvent se contredire, votre raison ne vous trompera jamais, si elle s'éclaire au flambeau de la vérité. »

Ces paroles, d'une si haute sagesse, nous sont revenues à l'esprit à propos des appréciations contradictoires qui ont été émises dans la presse, lorsqu'il s'est agi d'expliquer en quoi consistent les excédents d'actif réalisés par les compagnies d'assurances sur la vie.

Il va de soi que les compagnies plaidaient elles-mêmes leur cause. Les unes produisaient des chiffres savamment déduits et recommandaient leur système ; les autres vantaient leur méthode à leur tour et présentaient des résultats identiques, sinon supérieurs. La vérité restait toujours incertaine. Personne n'y voyait clair dans les états de situation exposés. On s'escrimait de part et d'autre avec la plus absolue bonne foi, on se battait à coup d'arguments, mais le public n'était pas plus avancé pour cela ; il ne savait comment se former une conviction,

C'est là, on peut le dire, le résultat inévitable des polémiques engagées dans la presse. Le débat, au lieu de prendre une certaine ampleur et d'accuser de la netteté, se circonscrit sur le terrain des équivoques et embrouille finalement les questions plutôt qu'elle ne les résout.

Et pourtant, la vérité est quelquefois dans les chiffres, elle perce

souvent dans les affirmations les plus contradictoires; l'essentiel est de la dépouiller de ses voiles, de la dégager de l'obscurité des exposés trop optimistes et de la faire apparaître resplendissante et lumineuse aux yeux des lecteurs enfin convaincus.

Qu'entend-on par les excédents d'actif dans une compagnie d'assurance sur la vie ? Ces excédents accusent-ils un véritable état de prospérité ou ne sont-ils, au fond, qu'une sorte de mirage de nature à abuser les crédules assurés ?

Certes, la question mérite examen. Il est évident qu'une société établit son crédit sur des résultats acquis indiscutables, et que les excédents d'actif ne sont pas les moins importants à mettre en ligne, surtout lorsqu'on y ajoute les bénéfices produits par les intérêts accumulés de sommes qui, quelquefois, s'élèvent, dans certaines compagnies, à plusieurs millions de francs.Mais il y a excédents et excédents comme il y a fagots et fagots.

Donc, il s'agit de connaître ces excédents. Quels sont-ils ? Faut-il porter en compte ceux réalisés au moyen des capitaux provenant des versements opérés par les assurés et laissés dans la caisse sociale pour leur être distribués à chaque fin de période du contrat avec les arrérages y afférents, ou bien faut-il les considérer simplement comme des dépôts appartenant aux assurés eux-mêmes et auxquels la compagnie ne peut toucher ?

Toute la question est là.

Dans les compagnies d'assurance américaines, notamment, — car on sait que leurs combinaisons sont des plus ingénieuses et reposent sur l'emploi des capitaux accumulés — on fait souscrire ordinairement des contrats dits *polices de distribution* ayant une durée de dix,quinze ou vingt ans. Ces contrats vous assurent une répartition de bénéfices annuels quelquefois assez considérables, bénéfices qui ne sont distribués, nous le répétons, qu'au bout de chaque période. Au lieu donc de les toucher annuellement, les titulaires de polices les laissent entre les mains de la compagnie, qui les fait fructifier au mieux des intérêts sociaux. Celle-ci constitue une sorte de fonds spécial restant tout à fait étranger à ce qu'on désigne sous le nom de *valeurs* d'actif, et elle appelle ce fonds l'*excédent*, tout court. L'excédent, pris dans son sens précis, limitatif, comme on voit, n'est point en conséquence un boni, un surcroît de bénéfices à ajouter aux valeurs d'actif proprement dites ; il est tout uniment un fonds qui reste la propriété des assurés ayant tenu leurs engagements jusqu'au bout, et qu'ils peuvent se partager, au prorata des sommes garanties et des primes versées, à l'expiration des périodes successives.

Faire figurer ce fonds dans l'exposé des états de situation des com-

pagnies comme une *valeur d'actif*, c'est abuser le public et l'induire dans la plus complète des erreurs ; c'est lui présenter comme un complément de garantie ce qui, en définitive, lui appartient en propre, ce qu'il peut considérer comme déjà acquis, ce qu'il est certain de toucher à un moment donné.

Et ces sommes, ainsi accumulées, revêtent si bien le caractère d'un dépôt, qu'une compagnie véritablement sérieuse a toujours envisagé l'*excédent* comme une *dette*, comme une valeur dont elle reste comptable vis-à-vis des assurés. Cette valeur doit être détachée expressément du chapitre composant l'actif ; elle ne doit y figurer simplement que pour mémoire. Une semblable valeur ne constitue même aucun élément sérieux d'appréciation pour juger de la puissance financière d'un établissement d'assurance, pas plus que de l'ensemble de ses ressources, puisqu'elle ne représente qu'une partie des bénéfices réalisés, lesquels sont distribués annuellement dans certaines compagnies.

Ainsi que l'a fait remarquer d'ailleurs excellemment notre confrère des *Débats*, cet excédent soi-disant d'actif ne saurait donner la vraie mesure des avantages réservés aux assurés, car il est un *effet* et non une *cause*. Une compagnie peut avoir un excédent ou montant de bénéfices laissés en dépôt plus élevé que dans une autre société, si elle a adopté plus tôt le système d'accumulation ou de distribution de dividendes. La compagnie qui a un excédent inférieur n'en donnera pas moins à ses assurés des bénéfices supérieurs sur chaque police, si elle a, proportionnellement au nombre et à l'ancienneté de ses polices de distribution différée, un chiffre de produits réservés plus fort, c'est-à-dire un excédent plus considérable.

Et notre confrère des *Débats* complète sa démonstration en citant quelques chiffres. Il s'en réfère aux résultats obtenus par les trois plus importantes compagnies étrangères opérant en France.

Voici comment peuvent se mesurer les bénéfices attribués aux assurés dans les trois compagnies en question :

Compagnies	Excédent laissé en dépôt	Bénéfices en espèces	Total des profits pour les assurés.
Mutual Life....	154.059.661,66	482.699.940,51	636.759.602,17
Equitable......	218.154.763,01	254.827.590,67	472.982.353,68
New-York......	138.248.689,01	257.060.922,28	395.309.611,29

En jetant un coup d'œil sur ce tableau, il est facile en effet de se former une idée assez exacte des produits réalisés par chacune des compagnies, car on ne peut se baser, pour arriver à une estimation réelle, ni sur le chiffre des bénéfices répartis en espèces, ni sur le chiffre des bénéfices accumulés formant l'excédent, *considérés isolément*. Il faut de toute façon faire masse des uns et des autres. Il est

évident, par exemple, qu'on risquerait de commettre une erreur d'appréciation si l'on comparait l'excédent de l'*Equitable*, qui a commencé à accumuler ses produits en 1868, à celui de la *Mutual Life*, qui n'a adopté son système de distribution différée qu'en 1886.

Les chiffres ci-dessus ont été extraits des rapports officiels adressés à la Législature de l'Etat de New-York par le surintendant des assurances de cet Etat, et par conséquent on ne saurait mettre en doute leur authenticité.

Nous avons essayé de nous livrer au même calcul en ce qui concerne les principales compagnies d'assurance sur la vie françaises. Malheureusement, ces compagnies ne font souscrire aucun contrat de distribution différée des bénéfices, ce qui réduit un peu le champ des évaluations, pour ne pas dire beaucoup, et met ces sociétés en état d'infériorité. Cependant nous avons pu extraire des comptes rendus des quatre compagnies du comité, qui sont les plus importantes, les bénéfices obtenus par elles : bénéfices distribués et bénéfices mis en réserve :

Compagnies	Bénéfices distribués	Bénéfices mis en réserve	Total des bénéfices réalisés.
Générale........	87.493.786	1.800.000	89.293.786
Nationale.......	63.339.835	9.297.845	72.637.680
Phénix.........	38.509.579	1.476.955	39.986.534
Union..........	15.725.299	636.000	16.361.299

Ces résultats ne sauraient être mis en parallèle avec ceux des compagnies américaines. On sait d'ailleurs que le système pratiqué par les compagnies françaises fait deux parts des bénéfices réalisés : l'une qui va aux actionnaires, et c'est la plus importante ; l'autre qui va aux assurés, et c'est la plus faible.

Le système américain distribue la totalité de ses bénéfices aux porteurs de ses contrats.

II

Ces explications données au sujet de l'excédent des compagnies, qui a soulevé dans la presse, comme nous le disions en commençant, un si intéressant débat, qu'il nous soit permis de répondre aux doléances exprimées par quelques-uns de nos confrères touchant les soi-disant prérogatives exceptionnelles dont jouissent en France les compagnies étrangères, au détriment des nôtres.

On a été jusqu'à parler d'immunité scandaleuse, de mirage de tarifs, de péril couru par nos nationaux, de trafic immoral, etc. Qu'y a-t-il de fondé dans ces articulations ?

C'est ce qu'il s'agit de rechercher.

Nous n'avons à prendre parti ni pour les uns ni pour les autres de

ces compagnies, bien entendu. A cet égard, notre ligne de conduite n'a jamais varié. Nous sommes avant tout pour la vérité. Mais enfin, il faut bien que nous constations les progrès réalisés dans ce vaste domaine de l'assurance, où les systèmes se trouvent continuellement en lutte; il faut bien que nous signalions l'esprit de routine auquel semblent rester fidèles certaines compagnies; que nous mettions en évidence les perfectionnements apportés par d'autres, qu'elles soient françaises ou étrangères, et que nous cherchions ainsi à éclairer le public. Nous sommes persuadé qu'en agissant de la sorte, nous rendons service non seulement à la masse des intéressés, mais aux compagnies elles-mêmes, puisque nous tâchons de les mettre au courant des tentatives heureuses faites par leurs concurrentes, et que nous leur indiquons les améliorations qu'elles sont libres, à leur tour, d'introduire dans leur propre système. C'est ainsi que nous avons applaudi jadis à l'intelligente initiative prise par l'*Urbaine*, et que nous sommes prêt à signaler celle que des compagnies aussi bien inspirées pourraient prendre de leur côté. Vous vous plaignez de la concurrence que vous font les sociétés étrangères ? Que ne les imitez-vous ? Le public saura bien se prononcer sur la valeur des combinaisons qu'on lui offre. Il ira toujours où l'appellent ses intérêts.

On a donc fait remarquer qu'il existe une loi dont la stricte observation est imposée aux compagnies françaises et aux prescriptions de laquelle les compagnies étrangères ne sont pas assujetties. « Cette loi a pour objet de donner aux assurés des garanties pour la sauvegarde de leurs dépôts. Elle dit, notamment, que les associations de la nature des tontines et des assurances sur la vie, mutuelles ou à primes, restent soumises à l'autorisation et à la *surveillance* du gouvernement. » Pourquoi les compagnies étrangères se trouveraient-elles affranchies de cette *surveillance* et se passeraient-elles de cette autorisation? Voilà le thème.

C'est ici qu'apparaît cette légèreté d'appréciation, cette méconnaissance même de nos lois, ou plutôt de leur esprit, que d'aucuns nous reprochent si amèrement à l'étranger, et qui nous fait accuser souvent de parti pris ou de simple ignorance.

Dussions-nous enlever une illusion à ceux qui, bénévolement, invoquent les prescriptions de cette loi française et en demandent l'application aux établissements d'assurance étrangers, nous allons leur démontrer que cette loi n'existe pas, en tant que loi de surveillance, ou du moins que, si elle existe, elle n'a pas du tout la portée qu'on veut bien lui attribuer.

Que dit la loi de 1867, la loi Ollivier? Elle dit, en effet, que les associations de la nature des tontines et des assurances sur la vie, mutuelles

ou à primes (les mutuelles sont aussi des sociétés à primes, mais passons), restent soumises à l'autorisation et à la surveillance du gouvernement. Or, l'autorisation, c'est un décret qui l'accorde, le Conseil d'Etat entendu; quant à la *surveillance*, si le mot se trouve dans la loi, en fait, il ne reçoit aucune application : *il n'y a pas de surveillance exercée*. Et il n'y en a pas, d'abord parce qu'on n'a pas eu à légiférer à cet égard; ensuite parce que les compagnies elles-mêmes se sont toujours refusées à subir le moindre contrôle. Lorsque naguère le gouvernement a voulu user de son droit de surveillance et tenté de voir clair dans les opérations des compagnies françaises, celles-ci ont formé devant le Conseil d'Etat un pourvoi contre la décision du ministre, coupable, à leurs yeux, d'avoir commis un excès de pouvoir en voulant intervenir dans leurs opérations. Voilà les effets de cette fameuse loi de surveillance dont on demande l'application aux sociétés étrangères!

Non, la loi de surveillance n'existe pas; et ce n'est pas seulement nous qui le disons, c'est aussi M. Chauchat, ancien conseiller d'Etat, ce sont tous les professionnels de l'assurance, à commencer par M. de Courcy. L'ancien administrateur de la *Générale* déclarait, dans un de ses opuscules, qu'il se refuserait toujours, pour sa part, à accepter un contrôle quelconque. Il le considérait comme dangereux pour l'Etat, « qui assumerait des responsabilités dont il ne pourrait mesurer l'étendue; dangereux pour le public, qui croirait avoir un abri et qui n'aurait absolument rien. » Que de fois M. de Courcy nous a dévoilé toute sa pensée à cet égard, car c'était un homme expérimenté et de relations charmantes. Il y a bien eu jadis un projet de règlement promis par la loi de 1867 et le décret de 1868, mais il reste encore à exécuter.

A quoi se réduit donc cette stricte surveillance dont il est tant parlé? A peu de chose. Nos compagnies sont tenues de déposer annuellement, au ministère du Commerce, un état de leur situation active et passive. Les fonctionnaires commis au soin d'examiner ces états les lisent d'un œil distrait, sachant que leur examen ne tire pas à conséquence, et ils s'absorbent en d'autres besognes. Ils n'ont aucun calcul à faire. Ils s'assurent simplement si la compagnie s'est conformée aux clauses de ses statuts; si elle a opéré ses placements en rentes sur l'Etat ou en obligations de chemins de fer, actions de la Banque, etc. Ils n'ont pas plus à s'inquiéter des procédés techniques d'application de la compagnie que de son administration intérieure; et si nous avions un exemple à citer de l'inanité de cette surveillance, nous n'aurions qu'à rappeler ce qui s'est passé lors de la déconfiture du *Crédit Viager*. Mais n'insistons pas. On ne se préoccupe, au ministère, ni de la façon pont la réserve mathématique est calculée pour chaque contrat, comme

cela se pratique en Amérique,ni de la manière dont la compagnie procède à ses rachats de polices, lorsqu'on lui en fait la demande. Tout cela est laissé à l'estimation de la compagnie; tandis qu'aux Etats-Unis, la législation a tout codifié et tout prévu.

En effet, les prescriptions de la loi y sont autrement rigoureuses qu'en France, et même que partout ailleurs. La surveillance y est incessante, étroite, inflexible. Qu'une compagnie s'écarte tant soit peu des règles imposées, et elle est immédiatement frappée d'amende ou de suspension, quand on ne l'oblige pas à liquider. Dans ce cas, les contrats en vigueur sont repassés à d'autres compagnies plus solides. C'est que l'Etat est intéressé à ce que les établissements d'assurance aient une gestion régulière. Les compagnies représentent un élément financier des plus importants. Il y a en ce moment, aux Etats-Unis, prés de 75 milliards de capitaux assurés. Un seul arrêt dans cette puissante machine en mouvement, une seule fissure d'où puisse s'échapper la force qui la fait mouvoir, et le crédit de l'Etat lui-même en est ébranlé. Ce sont les intérêts du pays qui sont en jeu. Aussi le gouvernement a-t-il institué une sorte de ministère des assurances, où se concentrent tous les renseignements intéressant les compagnies et où tout le monde peut puiser. Dans chaque Etat, il y a ce qu'on appelle un surintendant des assurances chargé d'exercer une surveillance active sur toutes les compagnies. Comme le disait récemment un de nos confrères, qui a étudié, lui aussi, le mécanisme des opérations des sociétés américaines et la législation qui leur est appliquée, on ne se fait aucune idée chez nous des prescriptions imposées par la loi américaine aux compagnies incorporées dans chaque Etat. L'ensemble de ces prescriptions forme tout un petit volume. En France, qui serait capable de faire une loi pareille? Il n'y a ni précédents à invoquer, ni connaissance approfondie des systèmes, ni rien qui régisse la matière. Il y a bien un institut des « actuaires », mais ces calculateurs sont presque tous au service des compagnies. Ils seraient juges et partie dans leur propre cause. Et d'ailleurs, un actuaire peut être un excellent mathématicien et être un très mauvais assureur. Les attributions de ces auxiliaires sont parfaitement définies, bien qu'en somme, avec les tables déjà construites et les nombreux documents que les compagnies ont entre les mains, leur rôle se réduise à peu de chose, excepté lorsqu'il s'agit de cas spéciaux.

En Amérique, presque tout le monde s'assure; en France, c'est à peine s'il y a un assuré par 350 habitants, alors qu'aux Etats-Unis on en trouve un sur 18. Nous arrivons au dernier rang en Europe comme chiffre annuel de production. La Hollande elle-même nous dépasse.

III

Pour revenir à la loi américaine, ce ne sont pas seulement les procédés administratifs qu'elle autorise et sanctionne, ce sont encore les conditions mêmes des polices. Ces conditions, elle les détermine, elle les définit. Il y a là-bas, en matière de tarification, ce qu'on appelle le *standard*, c'est-à-dire un taux régulateur que les compagnies doivent admettre, sous peine de ne pas être incorporées. En outre, toute compagnie est obligée de constituer une *réserve légale* pour chaque police qu'elle fait souscrire. M. Wright, un spécialiste en ces questions et qui jouit en Amérique d'une réputation d'assureur méritée, n'a pas caché qu'une pareille loi sur les assurances était d'une utilité de premier ordre. « A cet égard, a-t-il écrit dans ses *Politics and Mysteries of Life Insurance*, on peut dire que la législation américaine diffère de celle de tous les autres pays. » En effet, en aucun pays vous ne trouverez, dans la législation applicable aux assurances,un article imposant la constitution d'une réserve mathématique *légale*. On laisse le soin de la fixer aux « actuaires », qui l'établissent comme ils l'entendent, scientifiquement, c'est possible, mais arbitrairement, c'est certain; tandis que la législation américaine impose une vérification sérieuse et absolue des risques, oblige à un calcul rigoureux des prévisions et détermine aussi bien la valeur de rachat du contrat que le montant de la réserve qui lui est afférente, réserve qui reste la propriété intangible de l'assuré. M. Burdeau, que la question des assurances passionnait jadis, s'est suffisamment expliqué à cet égard, dans un de ses articles du *Globe*. En France, si vous exigez le rachat de votre contrat, on ne vous rembourse que 35 à 40 p. 100 environ des primes. Vous êtes à la discrétion de la compagnie.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les avantages que les assurés ont retirés de l'application de la loi américaine, qui a eu surtout pour but de protéger leurs intérêts. D'ailleurs, depuis trente-huit ans que le contrôle existe aux Etats-Unis (loi du 11 avril 1859), pas une société mutuelle régulière d'assurance sur la vie n'a fait faillite dans l'Etat de New-York, et toutes ont rempli strictement leurs obligations, ce qui prouve que le contrôle exercé chez elles est permanent et véritablement efficace.

Et l'on vient nous parler du contrôle et de la surveillance des compagnies françaises, de la loi française, des prescriptions qu'elle édicte, des obligations qu'on cherche à éluder ! Cela n'est pas sérieux. On veut soumettre les compagnies étrangères à cette loi qui n'existe pas, en admettant qu'on leur impute à crime de nous initier à des pratiques sages et à des règles tutélaires. Elles ne demandent pas mieux que de

se plier à toutes les prescriptions qu'on tentera de leur imposer. La pénitence comme on dit leur sera douce.

Nous nous sommes pris à sourire lorsque nous avons lu, dans un journal qui passe cependant pour se documenter sérieusement, que la scandaleuse immunité dont jouissent en France les compagnies étrangères étonne tout le monde. De quelles immunités a voulu parler notre confrère ? Nous croyons que nos compagnies, si elles établissaient des succursales dans les villes de l'Union, par exemple, et si elles devaient renoncer au bénéfice de la réciprocité, auraient grand peine à se conformer à leur tour à la loi qui leur serait appliquée. Nous défions même les compagnies d'accepter en France une loi dans le genre de la loi américaine.

« Pourquoi, se demande notre confrère, épargne-t-on aux sociétés étrangères une surveillance qu'on impose aux nôtres dans l'intérêt du public ? Celui-ci, en réalité, ne se doute nullement de ce qui se passe à cet égard. Il s'assure aux compagnies étrangères parce qu'il est séduit par le mirage de tarifs apparemment plus réduits, et n'est pas averti du péril auquel il s'expose. » De quel péril s'agit-il ?

Enfin, il suppose que les compagnies ont dû prendre des précautions en vue d'une expulsion probable, étant admis qu'elles sont dans l'impossibilité absolue de satisfaire aux exigences de la loi française, qu'elles ont dû demander des garanties. « Ces garanties, qui les leur a données ? s'écrie-t-il. Quelle en est la valeur et la nature ? Y a-t-il eu quelque contrat passé ? Si oui, qu'on le dise ! Nous supposons qu'on peut justifier ce traitement de faveur ; autrement il y aurait des responsabilités à rechercher et à atteindre. »

Que voilà bien des phrases inutiles.

Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude.

Qui leur a donné des garanties ? Mais la loi française elle-même, tout simplement ; non pas celle de 1867, amendée en 1868, mais celle du 30 mai 1857.

Cette loi, qui se compose de deux articles, dit expressément ceci :

Article 1er. Les sociétés anonymes et les autres associations commerciales industrielles et financières qui sont soumises à l'autorisation du gouvernement belge et qui l'ont obtenue peuvent exercer tous leurs droits et ester en justice en France en se conformant aux lois de l'Empire.

Art. 2. Un décret rendu en Conseil d'Etat peut appliquer *à tous les autres pays* le bénéfice de l'article premier.

Cette loi a été promulguée pour que nos sociétés établies en Belgique jouissent du régime de la réciprocité, ce qui a eu lieu, effectivement.

Par la suite, on a étendu le bénéfice du décret à toutes les sociétés

étrangères munies d'une autorisation en règle dans leur pays d'origine.

La loi de 1857 a donc eu un effet général. et cette loi est restée en vigueur jusqu'à nos jours.

Le Conseil d'Etat a examiné les demandes des compagnies étrangères, les décrets autorisant ces compagnies à pratiquer des opérations en France ont été rendus en la forme prescrite, et ces établissements se trouvent en conséquence parfaitement en règle.

Non seulement les décrets d'autorisation leur ont donné le droit d'ester en justice, mais ils leur ont garanti, en outre, l'exercice de tous les autres droits et privilèges dont les compagnies peuvent être investies sur leur propre territoire, à la condition, bien entendu, que ce libre exercice n'aura rien de contraire aux lois de la République. Le droit d'ester en justice est le plus important des droits, puisqu'il confère la personnalité civile. Or, si ce privilège a été concédé aux compagnies étrangères opérant en France, c'est qu'elles ont été reconnues irréprochablement constituées dans leur pays d'origine. On peut regretter qu'il en soit ainsi, que certaines réserves n'aient pas été faites lors de l'élaboration de la loi de 1857, mais aujourd'hui il n'y a plus à y revenir.

Les droits en question sont-ils de nature à se concilier avec notre législation? Assurément.

La conséquence se déduit d'elle-même,

De quelles responsabilités veut donc parler notre confrère? Nous y insistons. Qu'il veuille bien s'expliquer à son tour et apporter un peu de lumière dans la discussion. Nous conclurons ensuite.

EUGÈNE ROCHETIN.

LA PROTECTION DU TRAVAIL NATIONAL AU BRÉSIL

Le système protectionniste, qui fleurit au Brésil comme dans beaucoup d'autres contrées, y produit aussi ses effets accoutumés : le renchérissement de la vie, la ruine du travail national qu'il prétend favoriser, en un mot, la misère universelle, physique et morale. Pour remédier à ces conséquences néfastes de la protection industrielle, le gouvernement brésilien se propose d'organiser ce régime sur une plus grande échelle encore, et notamment de protéger le travail.

Le travail, dit en substance M. Bernardino de Campos, ministre des Finances, le travail est la principale source de la richesse nationale, c'est lui qui alimente la vie publique et la vie particulière; il est donc indispensable que les pouvoirs publics le protègent et lui prêtent un juste et légitime secours, aussi bien qu'au capital et à la terre. Le travail ne pourra réaliser ses hautes destinées sans une législation appropriée à ses nécessités.

Le rapport du ministre sur ce projet de protection a provoqué une série de lettres adressées par un anonyme à la *Gazeta de Noticias*, journal de Rio de Janeiro, dont nous croyons à propos de présenter à nos lecteurs une analyse abrégée, et quelquefois développée, quand il y aura lieu.

L'auteur de ces lettres commence par rendre hommage aux bonnes intentions de son ministre; mais il trouve aussitôt que ces intentions sont antagoniques.

Le Gouvernement veut protéger le capital, le travail et la terre. Rien n'y manque, et nous nous trouvons en présence de trois nécessiteux, de trois moribonds dont la prospérité, la vie même, dépend de leur protection mutuelle qui, du même coup, engendrera la prospérité nationale. Ce serait admirable, si c'était possible, mais on ne voit pas comment cette merveille pourrait se réaliser.

D'abord, nous n'avons ni capital ni travail en quantité suffisante. Nous tirons le premier de Londres, de Bruxelles, de Paris, de New-

York, et le second d'Italie, d'Allemagne, de Chine, même. Bien loin d'avoir du capital et du travail à protéger, c'est au contraire nous qui avons besoin de leur protection.

Quant à protéger la terre, les agents naturels n'y avaient pas encore songé; loin d'être protégée, la terre est victime du régime douanier, tout ce qu'elle produit est exempt des droits de douane, et c'est sur elle que pèsent toutes les autres protections [1].

Pour décider si la protection peut être profitable en quelque façon, il faut remonter à des principes certains, et non marcher au hasard.

La protection d'une industrie doit concourir à ce que, dans la vente de ses produits, elle reçoive la plus grande quantité possible d'autres produits qui lui sont nécessaires, afin de réduire au minimum ses frais de production.

Or, le régime protectionniste produit précisément l'effet contraire; il force à acheter 150 ce qui ne vaut que 100; ce surcroît de dépenses nécessite un surcroît de recettes, c'est-à-dire une élévation réelle du prix des produits et nominale des salaires. Ce mouvement se communiquant de proche en proche à toutes les valeurs, les maux que cause la protection décrivent un cercle, et retombent finalement sur l'industrie protégée. Voilà comment, loin de profiter au travail, la protection enchérit le travail et le capital, et augmente les frais de production; elle met ainsi l'industrie nationale dans un état d'infériorité.

Pour rétablir l'équilibre, on propose d'augmenter la protection.

Si je produis pour 50.000 francs par an, et si j'en dépense 60.000, ce n'est pas en empruntant 10.000 francs pour les dépenser, que j'améliorerai ma situation, c'est en réduisant ma dépense, c'est-à-dire mes frais de production. Le seul secours que puisse me donner le gouvernement, c'et de réduire le prix des denrées et des matières premières qui me sont nécessaires. Or, pour obtenir cette réduction générale des prix, il s'agit de supprimer les causes de leur majoration qui sont au

[1] L'auteur cite en exemple une industrie dans laquelle, sans protection, on faisait de rapides et grandes fortunes. On ne l'a pas moins protégée largement. Pourquoi? Parce que, dit-on, une compagnie particulière luttait avec peine contre la concurrence étrangère. L'infériorité ne dépendait évidemment que de sa mauvaise administration, et non de la concurrence étrangère, puisque d'autres compagnies réalisaient de grands bénéfices. La protection n'a donc eu pour effet que de faciliter encore l'enrichissement des compagnies bien administrées, et d'encourager les gaspillages des autres, le tout aux dépens des consommateurs. Une autre industrie était exercée par un grand nombre de petits patrons. On l'a érigée en monopole au profit d'un seul individu. La protection n'est ainsi qu'une véritable spoliation.

nombre de trois : le protectionnisme, l'excès des dépenses publiques, et la spéculation effrénée [1].

On produira alors beaucoup et à bon marché, les importations seront balancées par les exportations, le change remontera au pair, etc.

De ces trois causes de l'infériorité nationale, la plus influente, la première et la plus facile — relativement — à supprimer est le protectionnisme ; c'est donc à lui qu'il faut tout d'abord s'attaquer.

Michel Chevalier et bien d'autres économistes ont démontré que le protectionnisme est contraire à la liberté, à la morale, à la justice, à la dignité des citoyens; qu'il n'est pas motivé par la solidarité sociale, qu'il est un obstacle à l'augmentation des capitaux et de la richesse, qu'il est plus nuisible que profitable à l'industrie, qu'il ne développe aucunement le travail national, qu'il est surtout contraire aux intérêts des ouvriers, qu'il prend pour objectif une chimère : un pays qui se suffise à lui-même, comme si la terre était trop grande pour l'homme.

La libre concurrence, au contraire, a la mission providentielle de régler nos efforts : elle est le stimulant du faible et le frein du fort, elle est *la loi naturelle du salut public*.

En effet, le coût des *utilités* industrielles est égal à la valeur des *nécessités*, c'est-à-dire que les industries consomment une valeur égale à leurs frais de production. Grâce à la concurrence, les inégalités qui se manifestent entre le coût et la valeur des produits tendent toujours à l'équilibre.

Si une industrie produit trop chèrement, c'est-à-dire si la valeur de ses utilités est inférieure à celle de ses nécessités, si elle consomme plus qu'elle ne produit, elle est fatalement appelée à disparaître. Dans ce cas, la concurrence est le seul stimulant qui puisse l'obliger à diminuer ses nécessités ou à augmenter ses utilités.

Si une autre industrie jouit d'une prospérité excessive, elle ne s'y maintiendra pas longtemps, car les capitaux et les bras s'y porteront — à moins qu'ils n'en soient légalement empêchés — et les profits seront bientôt ramenés à leur taux normal. Dans ce cas, la concurrence devient le frein des forts.

La liberté est donc la forme naturelle et providentielle de toute

[1] Il ne faut pas oublier que la spéculation est naturellement bienfaisante; elle a pour effet de sauvegarder à la fois les intérêts des producteurs et des consommateurs. Pour cela, il suffit, mais il faut qu'elle soit libre. Quand elle opère derrière les lois et règlements, c'est alors qu'elle devient effrénée et malfaisante.

industrie, et la protection, quelque bien intentionnée qu'elle soit, est une source de désordre, de désharmonie sociale.

L'auteur des lettres dont nous venons de donner l'analyse reconnaît qu'il est difficile de supprimer la protection, parce que de trop nombreux intérêts y sont engagés et que cette suppression serait la ruine d'un grand nombre d'industries. Mais, dit-il, il est clair que la protection est en réalité une spoliation, le protégé est le spoliateur et le public est la victime. Pourquoi donc respecterait-on les droits du spoliateur plus que ceux des spoliés? Il concède cependant qu'il convient de préparer la transition, de suaviser (adoucir) les chocs et les frottements; il faut, dit-il, procéder graduellement, mais incessamment. Et tout d'abord, commencer par ne plus établir de nouveaux droits protecteurs, puisqu'il est démontré qu'ils nuisent à tous, sans en excepter les protégés, et puisqu'il est si difficile de les supprimer une fois établis.

Si l'on veut avoir mon avis, en terminant, sur la marche à suivre dans la déprotection, je dirai que la protection étant un obstacle aux échanges au même titre que l'absence de voies de communication, sa suppression ne fera pas plus de tort à l'industrie que ne lui en fait la construction d'un nouveau chemin de fer.

D'ailleurs, il est bien démontré que la protection ne profite pas, nuit même aux protégés — sous l'influence de la concurrence intérieure; — la déprotection ne leur ferait donc aucun tort, et il n'y aurait par conséquent aucun ménagement à observer, aucune indemnité à accorder. Ce que les déprotégés perdraient comme producteurs, ils le gagneraient comme consommateurs. Quoi que l'on fasse, les utilités et les nécessités s'équilibreront comme devant et même mieux.

ROUXEL.

LA VIE MILITAIRE A L'ETRANGER

Notes d'un engagé volontaire au 11 th United States Cavalry. JOURNAL DU CAVALIER ROBIN, par GEORGES TRICOCHE, ancien officier d'artillerie. 1 vol., orné de trois croquis dans le texte. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1897.

M. Georges Tricoche est trop avantageusement connu de nos lecteurs, pour que nous nous attardions à nous répandre en éloges sur cette esquisse de la vie militaire aux Etats-Unis; nous entrons tout de suite dans le vif du sujet, cela vaut mieux. Il va sans dire que notre incompétence en matière militaire nous interdit de traiter autre chose que la condition matérielle ou morale de l'engagé au service des Etats-Unis. C'est par là, du reste, que son sort se distingue le plus fortement de celui des soldats du continent européen, car ni la routine administrative, ni les abus individuels ne manquent dans l'organisation régimentaire. Cependant, ils sont tellement moindres dans nos pays, qu'on pourrait presque les passer sous silence.

L'armée régulière des Etats-Unis compte aujourd'hui 25.000 hommes, nous dit M. Tricoche. Elle est incroyablement peu connue dans le pays où l'on serait plutôt porté à déconsidérer le métier des armes. Elle se recrute par voie d'engagements volontaires. Il n'y a pas, comme en Angleterre, de sergents recruteurs, faisant les cent pas dans les carrefours, en coquet uniforme, pour « amorcer » la recrue. On traite le recrutement comme une « affaire » qui s'annonce dans les journaux et se règle au bureau — désigné par l'expression française de « Rendez-vous ». Les gens qui s'engagent peuvent être rangés, en général, dans trois catégories : 1° Des étrangers qui n'ont pas assez d'attaches et de connaissances aux Etats-Unis pour y trouver de l'occupation; 2° Des individus qui se sentent incapables d'arriver à une position rémunératrice dans la vie civile; 3° des vagabonds, ceux-ci formant la pépinière des déserteurs. Peu d'entre ces engagés sont ce qu'on peut appeler des « dégourdis ». Toutefois, il y a des exceptions brillantes, et certains jeunes gens s'engagent vraiment par amour du métier.

Plus d'un cinquième de l'effectif est enrôlé chaque année. Certains officiers sont excessivement sévères pour l'admission des recrues et rejettent plus des trois quarts des postulants. En 1890, il s'en présenta

26.174, et il n'en fut accepté que 6.647, dont 4.711 américains, et 1.936 étrangers.

Les engagements reçus dans les « rendez-vous » n'étant pas toujours suffisants, on a recours à un autre moyen pour se procurer des recrues; on organise des *recruiting parties* qui opèrent ainsi : De temps à autre, on détache un petit peloton d'hommes, choisis parmi les plus fins et les mieux tenus, sous le commandement d'un officier, pour parcourir les villages et *settlements* dans un certain rayon autour du poste occupé par le corps. On voyage par étapes, tout doucement, campant sur les places publiques ou dans quelque autre endroit bien en vue; faisant la cuisine en plein air; donnant, en un mot, aux populations une petite représentation des côtés agréables de la vie militaire. Dans ces occasions, les sergents sont souriants, les officiers aimables, et les hommes si heureux, que les recrues s'enrôlent en masse. En quelques semaines, les *recruiting parties* de l'Ouest reçurent 1.582 engagements. Les individus que l'on se procure ainsi n'appartiennent pas à la couche sociale qui fournit les recrues ordinaires; ce sont des garçons de ferme, des gardiens de bétail (cowboys), de petits *clerks* de boutiques villageoises. En général, ils ne s'engagent pas par besoin; ils sont littéralement éblouis par les boutons bien astiqués et le bagoût des commis-voyageurs en recrutement. L'armée y gagne, elle en a besoin, d'ailleurs, car les journaux lui font beaucoup de mal en la décriant comme une école de correction. En somme, elle est tout ce qu'elle peut être aux Etats-Unis, et le général Hancock dépeignait parfaitement la situation, en écrivant au secrétaire de la guerre : « Le patriotisme ne peut pas fournir des recrues pour l'armée régulière. *Au contraire, il pousse les citoyens, en temps de paix, dans la voie des affaires pour la prospérité générale, et en cas de guerre, les fait s'élancer dans les rangs des volontaires.* Il n'existe pas de courant, de *sentiment* public sur lequel on puisse compter pour remplir les rangs d'une armée permanente, et c'est pourquoi les bureaux de recrutement peuvent spéculer sur les désirs, les goûts et les besoins des *individualités*. Dans ces circonstances, tout ce qu'on peut attendre de ces bureaux, est de nous fournir des hommes dont les qualités mentales, morales et physiques soient suffisamment développées pour qu'ils puissent être *transformés* en soldats par des règles appropriées de discipline et d'instruction. »

Dans la crainte d'encombrer les corps, tout le long de l'année, d'hommes inexercés (ce qui enlèverait aux troupes — particulièrement à la cavalerie — l'extrême mobilité dont elles ont besoin dans les postes isolés de l'Ouest et du Sud-Ouest), on dégrossit les « bleus » dans les *dépôts* avant de les affecter aux régiments. La vie au dépôt

n'est pas rose : les instructeurs qui sont appelés à perdre de vue leurs élèves à bref délai, ne leur témoignent qu'un mince intérêt; de plus, ils s'endurcissent à la besogne et parfois deviennent hargneux. Quant aux recrues, elles ont hâte de rejoindre leurs régiments et ne cherchent pas à faire des amitiés qui seraient brisées après quelques semaines. C'est le point faible de l'instruction dans les dépôts, aussi les désertions y sont-elles fréquentes.

Les désertions ! c'est là la plaie des armées recrutées par voie d'engagements volontaires, et cela, parce que l'engagé volontaire est imbu de cette idée qu'il a passé un contrat avec l'Etat — contrat fait sur des bases asssez vagues, entre parenthèses – ; les mauvais côtés du métier, que le Gouvernement n'a pas eu la simplicité de faire afficher dans les bureaux de recrutement, le surprennent et lui semblent autant d'actes de mauvaise foi auxquels il n'y a moyen de se soustraire qu'en désertant. (La proportion des désertions est de 11,6 p. 100 dans l'artillerie ; 9,3 p. 100 dans l'infanterie, et 7,7 p. 100 dans la cavalerie. Aux Etats-Unis, un soldat est considéré comme déserteur après une absence illégale de plus de neuf jours ou même avant l'expiration du neuvième jour s'il a été rencontré sans permission en habits bourgeois). C'est surtout dans cette idée, que le Gouvernement n'agit pas loyalement envers lui, plutôt que dans les défauts de la couche sociale à laquelle appartient généralement l'engagé volontaire qu'il faut voir la cause des désertions aux dépôts. En ce qui concerne spécialement les régiments, l'ennui, les fatigues, la rigueur du climat et quelquefois le mal du pays peuvent être rangés parmi les causes secondaires qu'un peu plus de sollicitude de la part des officiers pourrait facilement faire disparaître. Car c'est un fait reconnu qu'un bon capitaine n'a guère par an que deux ou trois désertions au maximum dans son escadron, tandis que le chiffre s'est parfois élevé à vingt sur un effectif de soixante hommes dans les « troops » mal commandés.

Un des remèdes les plus étranges qu'on ait mis en avant pour prévenir la désertion consiste dans le marquage des hommes au moyen d'un tatouage spécial. Parmi les propositions accessoires il faut citer : un choix plus judicieux des sous-officiers; plus d'uniformité dans les peines disciplinaires, et enfin une augmentation de la prime accordée aux personnes qui livrent les déserteurs à la justice. (Cette prime est de 30 dollars). La question est complexe et la disparition des désertions paraît subordonnée à la suppression d'un certain nombre d'abus, au premier rang desquels on peut placer l'obligation où se trouve la recrue de solder de ses deniers nombre d'achats ou de réparations imprévues. Peut-être aussi la durée du service est-elle trop considérable pour les éléments dont l'armée est composée. En tout cas, il

paraît aujourd'hui démontré que ce n'est pas la perspective d'une meilleure et plus lucrative position qui amène en général les hommes à quitter le régiment. Une surveillance particulière exercée constamment sur les dépôts de recrues amènerait certainement d'excellents résultats sous ce rapport. En 1889 on constata que pendant la période de douze mois se terminant au 1er juin il s'était produit 2.842 désertions sur un effectif total de 22.000 hommes environ. Le préjudice causé au Trésor s'élevait de ce chef à 600.000 dollars. Le plus grand nombre provenait de l'un des dépôts. Pour avoir le mot de l'énigme un journaliste contracta un engagement et put ainsi faire une minutieuse enquête, dont il publia les résultats. Il mit au jour non seulement les basses tracasseries des sous-officiers vis-à-vis des recrues et l'incurie incroyable des officiers, mais encore des actes d'une cruauté révoltante tels que la suspension par les pouces d'hommes punis de la salle de police et notamment d'un malheureux ayant perdu la raison, que nul ne songea à envoyer à l'asile des aliénés de Washington. Ce n'était pas tout, certains sous-officiers se livraient vis-à-vis de leurs hommes à un véritable chantage : punissant ceux qui refusaient de jouer avec eux pour de l'argent; diminuant les portions des recrues pour augmenter les leurs et allant jusqu'à priver leurs subordonnés de sucre pour le thé. La viande n'était *jamais* examinée par les officiers et l'ordinaire était si mauvais qu'on voyait des hommes faire trois milles à pied pour se rendre dans un village des environs trouver un repas convenable. L'enquête officielle qui suivit l'enquête privée reconnut l'exactitude des faits dévoilés et l'on agit en conséquence. Mais n'est-il pas surprenant que les abus aient passé si longtemps inaperçus alors que le dépôt est sous la surveillance continuelle du service de l'inspection de l'armée, et cela ne donne-t-il pas des doutes sur la valeur des inspections générales aux Etats-Unis ?

En dehors de ces abus, particuliers aux dépôts mal surveillés, il semble que les réglements aient pourvu dans la mesure du possible à l'hygiène et au confort du soldat. La description du logement, des lavabos et salles de bain, des salles d'instruction, de récréation ou de réunion destinées aux hommes, dans les points de garnison, que donne M. Tricoche en est une preuve convaincante. Quant à la nourriture, voici ce qu'il en dit : L'alimentation actuelle des troupes fédérales est supérieure à celle de toute autre armée, en qualité et surtout en quantité. La ration journalière se compose de : 1° *Viande* : 12 onces (340 grammes) de porc ou de bœuf conservé, *ou* 1 livre et 4 onces (566 grammes) de bœuf frais, *ou* 22 onces de bœuf salé. 2° *Pain* : 18 onces de pain blanc, *ou* 16 onces de pain dur, *ou* 1 livre et 4 onces de farine de maïs. A ces deux denrées il faut ajouter, pour 100 hommes :

1° 15 livres de haricots ou pois, *ou* 10 livres de riz ou d'*hominy*. — 2° 10 livres de café vert ou 2 de thé. 3° 15 livres de sucre ; sel, poivre, vinaigre en proportion. Grâce aux substitutions — mouton en guise de bœuf, poisson au lieu de viande, mélasse liquide en place de sucre, pommes de terre, oignons, tomates, citrouilles des Antilles, etc. remplaçant les haricots — et par suite des achats faits sur le boni de l'escadron, on arrive à varier considérablement l'ordinaire du soldat. La commutation de rations s'effectue au taux de 75 *cents* ou 3 fr. 75 par jour. Bien entendu, certains corps sont mieux nourris que d'autres avec les mêmes allocations et pour le même prix. En 1892, dans l'un des « Forts » l'ordinaire était si mauvais qu'on peut dire que, pendant un mois, les six cents hommes de la garnison se couchèrent chaque soir l'estomac vide, laissant leur souper sur la table ; non contente de nourrir les soldats exclusivement de porc et de pain sec, l'administration militaire infligea quinze jours de salle de police et une amende de 10 dollars à un israélite qui s'obstinait à jeûner en alléguant que sa religion lui interdisait de toucher à la seule espèce de viande en usage au régiment. Une révolte éclata finalement et après enquête tout fut remis en ordre. Il est juste de dire que de tels faits sont rares; en général l'ordinaire est excellent; des *Manuels pour cuisiniers militaires* sont mis libéralement à la disposition des compagnies et les cuisines, étroitement surveillées.

Quant à la rétribution des services de l'engagé, on peut s'en faire une idée par la liste, que donne l'auteur, de la solde *mensuelle* dans un régiment de cavalerie : le *soldat* reçoit les deux premières années 13 dollars ; la troisième, 14 dollars ; la quatrième, 15 dollars, et la cinquième, 16 dollars. Le *caporal* a, les deux premières années, 15 dollars, la troisième, 16 dollars, la quatrième, 17 dollars, et la cinquième, 18 dollars. Pour le *sergent*, le montant est de 17 dollars les deux premières années, 18 dollars la troisième, 19 dollars la quatrième, et 20 dollars la cinquième. L'allocation du *premier sergent* est de 22 dollars les deux premières années, 23, 24, 25 dollars, respectivement, les suivantes. Le *chef musicien* reçoit 60 dollars de la première à la dernière de ses cinq années d'engagement. Le *sergent-major de régiment* a 23 dollars les deux premières années, puis 24, 25 et 26 dollars les suivantes. Le *quartier-maître sergent* reçoit 36 dollars les deux premières années, et ensuite 37, 38 et 39 dollars. Au cours actuel du dollar, la solde mensuelle du simple soldat est donc de 66 francs 95, d'où il n'y a à déduire que 13 sous pour l'entretien du « Soldier's Home », les Invalides des Etats-Unis. Le blanchissage, toutefois, est à la charge de l'homme, qui a de ce chef à payer de 1 dollar à 1 et 1/2 dollar par mois. Mais il peut laver son linge lui-même, et dans ce cas, l'Etat lui fournit le savon, qui autrement est remis à la blanchisseuse.

Les désertions étant fréquentes durant la première année de service, le gouvernement retient d'office aux hommes 3 dollars pendant chacun des douze premiers mois et ne les leur remet qu'à l'expiration du premier congé. La solde du rengagé est celle de la cinquième année de service ; en outre, il a droit à une prime de 2 dollars par mois dont une partie est retenue par l'Etat jusqu'au jour de la libération. Chaque rengagement ultérieur amène une augmentation de prime mensuelle de 1 dollar.

Le logement, l'alimentation et la solde paraissent, à nos yeux de continentaux européens, ne rien laisser à désirer dans l'organisation militaire aux Etats-Unis ; l'habillement, pas davantage. La comptabilité nécessitée par la délivrance aux hommes des effets d'habillement et d'équipement est peu compliquée. Un simple soldat dans la cavalerie, par exemple, a droit à un certain nombre de vêtements durant les cinq années de son service : tant pour les premiers six mois, tant pour le second semestre, tant pour les quatre années suivantes. D'autre part, l'Etat verse à sa masse, à chacune de ces époques, une allocation correspondant à la valeur des distributions. (Ainsi, 54 dollars 60 pour le premier semestre, 11 dollars 50 pour le second, et 35 dollars 77 — 47 doll., 08 — 35 doll. 77 — 21 doll. 01, respectivement pour chacune des autres années). L'allocation pécuniaire est fixe, tandis que la distribution est subordonnée au plus ou moins de soin que le soldat a pris de ses effets, de sorte que ce dernier bénéficie de la valeur des objets d'habillement ou autres qu'il laisse en magasin. Le règlement du compte de chaque homme avec le magasin est fait tous les six mois, et lorsque, par suite de sa négligence, il reste débiteur envers l'Etat, on lui fait une retenue sur l'état de paye de juin ou de décembre, suivant le cas. (Une somme de 5 dollars est accordée en plus au soldat à son arrivée au corps, pour subvenir aux dépenses de *mise en état* de ses effets. Mais bien souvent cette somme est insuffisante par suite du peu de variété des pointures et de la maladresse des tailleurs des dépôts de recrues). Sur les 221 doll. 73 (1.141 fr. 90) qui forment la masse totale d'habillement du cavalier, plusieurs hommes peuvent épargner 75 ou 80 dollars durant leur premier congé. On cite quelques rengagés qui ont touché jusqu'à 100 dollars à l'expiration de leur cinquième année. Les allocations sont, il faut le reconnaître, assez largement calculées pour permettre de réaliser des bénéfices sans trop de difficulté sur nombre de petits articles. Ainsi, l'on reçoit, pour cinq ans, 20 paires de chaussettes de laine et 30 de coton ; 15 tricots de dessous, 15 caleçons et, dans l'infanterie, 40 paires de gants blancs. Les seules réclamations que les grognards fassent sur cette matière sont avec l'insuffisance des gantelets, celle des blouses ou vareuses,

lesquelles ont grand peine à arriver au bout de leur année, des couvertures de laine dont il faudrait avoir plus de deux en cinq ans et, ce qui est plus grave, l'obligation où sont les hommes de solder de leurs deniers l'achat de certains articles parfois fort coûteux, comme le bonnet de fourrure, etc. (On recueille les mêmes doléances, d'ailleurs, dans les casernes anglaises). Il est assurément permis de déplorer que les soldats aient à se pourvoir à leurs frais de la plupart des effets en fourrure lorsqu'on les envoie faire des étapes après un blizzard par un vent glacial et 35 degrés centigrades au-dessous de zéro. Aussi nombre de recrues se plaignent-elles que le gouvernement ne leur fasse pas connaître, avant l'engagement, les dépenses qui leur incombent une fois au dépôt, car dès le premier moment, elles ont été désagréablement surprises d'être obligées, à l'arrivée, de verser 3 dollars au cantinier pour acheter un peigne, des brosses, du tripoli, une patience, une peau de chamois, etc. Quelques hommes prétendent avoir apporté certains de ces objets dont on ne leur a pas tenu compte; et cependant il n'est pas possible de trouver un article du règlement prescrivant le versement des trois dollars. Ceci est à ranger dans la catégorie des abus réformables.

Considérés dans leur ensemble, les escadrons d'engagés présentent à peu près les qualités, les défauts et la moyenne — très élevée — d'intelligence que l'on rencontre dans une compagnie de *régiment étranger* en France. Les soldats peuvent se marier à peu près *ad libitum*, mais en pratique, surtout dans la cavalerie, les officiers ne favorisent pas les unions parce que souvent les moyens matériels d'installer les familles font défaut dans les « Posts ».

La distance qui sépare les échelons inférieurs de la hiérarchie n'est pas aussi prononcée aux Etats-Unis que partout ailleurs. Le sous-officier tient plus du contre-maître, du chef d'équipe ou d'atelier que du *gradé* des armées européennes. Si on lui donne une chambre spéciale, c'est plutôt dans le but d'augmenter son bien-être que pour sauvegarder sa dignité. Il mange avec ses hommes et partage leurs récréations. Il n'a pas le droit de les punir, il ne peut que formuler une plainte à ses supérieurs. S'il est nécessaire d'enfermer un soldat au corps de garde, cela ne peut être effectué que sur l'ordre d'un officier qui doit mentionner le fait sur le registre du poste. En pratique, les sergents envoient souvent les hommes à la salle de police, quitte à en référer après coup à l'officier de jour.

Il va sans dire que si le sort de l'engagé américain est, en somme, agréable, celui de l'officier l'est beaucoup plus: solde élevée — incomparativement plus élevée que celle de ses collègues français ou allemands, — logis agréable ne lui font pas défaut. Les officiers usent très modérément des

hommes pour leurs besoins personnels et ne les commandent pas officiellement pour les corvées « privées ». On est simplement *prié* d'aider la bonne ou l'ordonnance et on est libre de refuser... mais ce n'est pas de bonne politique ! Il est impossible ajoute M. Tricoche, de faire un séjour, si court qu'il soit, dans un « Fort » sans être frappé de la galanterie, de l'amabilité, de la modestie des officiers de l'armée des Etats-Unis.

On conçoit que les postes militaires américains, placés, comme ils le sont presque tous, en dehors des limites de la civilisation, n'aient aucun rapport avec les garnisons françaises. Ils n'en n'ont même pas avec les stations avancées de l'Algérie ou du Tonkin. Les « Posts » quoique désignés sous le nom de *Forts* ne possèdent ni remparts, ni canons autres que la paisible bouche à feu qui tonne au lever et au coucher du soleil. Généralement ils se composent de baraquements disposés autour d'une sorte de champ de mars appelé *Parade*. D'après le tableau, même avec ses ombres, que M. Tricoche en trace, la vie qu'on mène ordinairement dans les Forts n'a rien de déplaisant et il nous paraît évident que si on offrait aux conscrits du continent européen d'échanger leur sort avec celui de leurs camarades américains, les casernes se videraient comme par enchantement. Mais les Etats-Unis repousseraient probablement une pareille avalanche de recrues dont ils n'auraient que faire !

M. LR.

PAIN ET LIBERTÉ

« La raison est l'esprit d'examen. La science est la constatation des faits. La vertu est l'effort ayant pour but d'être utile. La vertu ne sait se diriger si la raison manque. La raison manque si la science n'existe pas. »

« Travailleurs, étudiez pour prendre sagement part à la direction générale. La liberté va devenir pour vous un fléau si vous n'acquérez promptement, par la science morale et par la science économique, l'esprit gouvernemental. Sauf exception pour un bien petit nombre, vous vous exagérez la fortune publique, vous en ignorez les sources; par suite, vous vous exagérez votre droit à la répartition et votre droit au repos ».....

Je lis ce qui précède dans un opuscule intitulé : *Pain et Liberté*, que je retrouve - il date d'une quinzaine d'années ;— parmi de vieilles brochures dont je ne me rappelle pas l'origine : celle-ci ne porte pas de nom.

Ces lignes honnêtes me frappent. Je lis les premières pages, et je vois que l'auteur, adressant son travail à son fils en même temps qu'au public, recommande « l'application raisonnée de l'esprit de fraternité et les efforts énergiques, fructueux pour tous ». Il déclare que « les hommes qui font au bien général une part de leur vie méritent seuls le respect »; et que, « lorsque l'heure du repos est venue, seuls ils sont dignes de voir venir la mort, le sourire aux lèvres, la mansuétude et l'espoir au cœur, en présence d'amis, disant, les mains tendues : au revoir! »

Je me dis — et tout le monde se dirait comme moi — voilà un brave homme. Et j'ajoute — voyant que ce brave homme parle si bien de la nécessité d'étudier et de raisonner ses sentiments et ses actes, à commencer par la fraternité, qu'on ne raisonne guère en général — voilà un homme de bon sens, qui ne doit donner que de sages conseils, répudier toutes les utopies, écarter avec les prétentions irréalisables, les plans onéreux et chimériques d'organisation sociale artificielle, et ne demander l'abondance du pain et le développement du travail qui la procure qu'au libre exercice de l'activité individuelle sous toutes ses formes : *pain et liberté*.

Et je trouve, en effet, çà et là, des réflexions vives, et parfois

piquantes, à l'endroit de nos préjugés, de nos travers, de nos ridicules et de nos vices, tant privés que publics.

Ici, l'auteur s'en prend à « ces désœuvrés aux profusions folles qui améliorent les races en faisant éreinter dans des courses insensées des hommes et des chevaux enlevés au travail; nourrissent, au détriment des infirmes affamés, des valets et des meutes, auxiliaires féroces de leurs chasses cruelles et destructrices, et font aller le commerce en prodiguant tous les luxes à des femmes éhontées. »

Là, ce sont « tous nos dirigeants — et le nombre en est grand — qui ne peuvent, par suite des usages officiels religieusement conservés, visiter le pays sans être instantanément entourés de mâts de cocagne, de parades militaires, avec accompagnement de poudre à canon, de banquets, de musique, de lampions, aux dépens des spectateurs effarés, qui quittent le travail et s'écrasent pour jouir du spectacle. »

Ailleurs. c'est cette déclaration : que « la révolution sociale — l'auteur veut dire l'amélioration ou la régénération sociale — ne peut surgir des barricades; entre le sifflement des balles, le bruit du canon et les cris des mourants. Elle ne peut non plus sortir tout à coup de l'urne électorale. Elle viendra vers nous au fur et à mesure de la transformation de nos idées et de nos mœurs... Souvenons-nous des révolutions précédentes. Rappelons-nous qu'après la destruction, la foule s'égare dans les ruines qu'elle a faites », etc., etc.

A la bonne heure! Mais, à côté et après ces lignes honnêtes et sensées, je trouve les déclamations habituelles contre « l'importation, qui nous ruine, en nous dépouillant de notre argent »; contre la désorganisation de l'industrie, privée de la direction salutaire des maîtrises, qui, « sans les abus de l'égoïsme et de la routine, auraient heureusement proportionné la production aux besoins »; contre « les expositions, par lesquelles nous livrons à l'étranger — qui apparemment n'en fait pas autant — les secrets de « notre supériorité »; et contre l'application du crédit et de l'association aux grandes entreprises dont les actions et obligations sont qualifiées de « papier-monnaie et de valeurs en l'air ». J'apprends que la France, lorsque « ses travailleurs d'une simplicité et d'une sobriété excessives mettaient en valeur les ressources nationales, se suffisait à elle-même »; que « les populations ouvrières, habituées à la frugalité, vivaient dans une aisance relative »; que « les misères, alors humbles et résignées, étaient rares et faciles à soulager »; et que l'on ne s'était pas mis, « par l'accroissement des besoins, dans la dépendance de l'étranger ».

Je lis, enfin, qu'au lieu « d'immobiliser des capitaux en constructions chères et souvent inutiles — ce qui peut bien être vrai parfois — on ferait mieux de faire bâtir chaque année un certain nombre de

maisons modestes, qu'un vote local donnerait aux travailleurs les plus dignes ».

Et, pour conclure, comme remèdes à la désertion des campagnes et à l'abandon des cultures (dont le mal, s'il est réel, n'a pas assurément les proportions qui lui sont attribuées ici) je rencontre un projet d'achat — par qui? Par l'Etat — des cinq millions d'hectares cultivables qui, selon l'auteur, ne sont pas cultivés; et la répartition de ces terres (qui appellent l'homme pour lui donner le bien-être qui lui manque) en cinq mille propriétés créées de toutes pièces, lesquelles immédiatement, grâce à la baguette magique dont dispose tout adorateur suffisamment fervent du Dieu-Etat, se peupleront d'heureux possesseurs et deviendront sous leurs mains plus productives que coûteuses. Trois pages de chiffres démontreraient au besoin aux incrédules l'excellence de l'opération.

Hélas! hélas! plus ça change, comme disait Alphonse Karr, et plus c'est la même chose. Chacun jette la pierre à son voisin, en lui reprochant de ne point savoir ce dont il parle, et de parler de ce qu'il ne sait pas. Chacun recommande le sens pratique, l'étude, l'observation, au lieu de l'imagination et de la fantaisie; et, pour donner l'exemple, chacun apporte son petit ou son grand projet de réorganisation sociale, tiré tout entier de son cerveau, sans connaissance des faits, sans examen des difficultés et sans souci des moyens.

Médecins, guérissez-vous vous-mêmes. Réformateurs sociaux et économiques, commencez, selon le conseil que donnait si bien, et que suivait si mal, l'honnête anonyme qui me suggère ces réflexions, par étudier et par réfléchir. Vous reconnaîtrez peut-être alors que ce n'est pas toujours le nombre des médecins et la multitude des remèdes qui garantissent la santé du corps social, et que la bonté des intentions, comme disait Bastiat, ne fait pas la bonté des potions.

Oui, *pain et liberté*, c'est-à-dire confiance dans l'initiative individuelle, qui, seule, est féconde; dans la concurrence, qui, seule, stimule l'activité et corrige les erreurs; dans la responsabilité, en un mot, en dehors de laquelle il n'y a qu'arbitraire, injustice et déception. Les gouvernements ne font point le pain, comme l'a bien dit M. de Molinari, et ils ne doivent pas se mêler de le faire faire : ils sont chargés seulement d'empêcher de le voler. Mais ils peuvent, malheureusement, quand ils ne se bornent pas à cette tâche, empêcher de le produire ou empêcher de l'apporter, ce qui revient au même. Et nous en connaissons qui n'y manquent pas.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Novembre* 1897.)

4. — **Loi** ayant pour objet d'autoriser l'établissement de surtaxes locales temporaires s'ajoutant, s'il y a lieu, aux frais de gare et applicables aux marchandises et aux voyageurs en provenance ou à destination d'une gare ou halte de chemin de fer (page 6131).

5. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission chargée de réviser les affectations des immeubles de l'Etat et nommant les membres de cette commission (page 6132).

6. — **Décret** portant que la convention du 14 octobre 1890, sur le transport des marchandises par chemin de fer, et les protocole et arrangement additionnel y relatifs recevront leur pleine et entière exécution en ce qui concerne les relations de la France et du Danemark (page 6163).

7. — **Rapport** suivi d'un décret portant réorganisation du conseil privé de la Guyane française (page 6182).

— suivi d'un décret portant application aux colonies de divers actes relatifs aux douanes (page 6183).

8. — **Liste** des récompenses décernées aux exposants français à l'exposition internationale de Bruxelles (page 6193).

9. — **Rapport** sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1895 (page 6239).

11. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 16 avril 1897 concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (page 6288).

13. — **Loi** relative : 1° à la reconstruction du palais de la cour des comptes ; 2° à l'affectation du pavillon de Marsan à la société de l'Union centrale des arts décoratifs ; 3° à l'aliénation d'un immeuble domanial (page 6343).

— portant approbation d'une convention entre l'Etat et la compagnie d'Orléans pour la cession à cette compagnie de divers immeubles

domaniaux nécessaires à la construction d'une nouvelle gare (page 6344).

14. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission chargée de rechercher les moyens d'assurer une surveillance plus étroite des vagabonds et gens sans aveu (page 6371).

15. — **Rapport** du gouverneur général de Madagascar sur le commerce et l'industrie dans cette colonie (page 6390).

16. — **Décret** portant promulgation de la convention signée, le 21 août 1895, entre la France et le Guatemala pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique (page 6419).

— portant promulgation de la convention signée, le 12 novembre 1895, entre la France et le Guatemala pour la protection réciproque des marques de fabrique et de commerce (page 6422).

17. — fixant le mode de liquidation et de comptabilité des frais prévus par l'article 5 de la loi du 16 février 1897 sur la propriété foncière en Algérie (page 6439).

19. — **Rapport** suivi d'un décret portant interdiction de vente d'armes et munitions aux indigènes de la Nouvelle-Calédonie (page 6477).

20. — **Rapport** suivi d'un décret fixant les conditions d'abonnement et la taxe des conversations locales dans les réseaux téléphoniques établis dans les villes de moins de 60.000 habitants (page 6499).

— suivi d'un décret fixant les conditions d'abonnement dans les groupes de réseaux téléphoniques (page 6500).

21. — **Décret** portant règlement général de la pêche fluviale (page 6516).

24. — **Notification** au gouvernement de la République, par le Conseil fédéral suisse, de l'adhésion de l'Etat libre d'Orange à la convention principale de l'union postale universelle, signée à Vienne le 4 juillet 1891 (page 6571).

— **Rapport** suivi d'un décret rapportant l'arrêté des consuls du 16 thermidor an VIII, relatif à la publicité des contraintes (page 6571).

25. — **Loi** modifiant l'article 18 du décret du 27 vendémiaire an II (Vente des navires) (page 6587).

30. — **Décret** fixant la quantité d'huile d'olive et de grignon, de provenance et d'origine tunisienne, qui pourra être admise à l'entrée en France, du 1er décembre 1897 au 30 novembre 1898, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890 (page 6683).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 DÉCEMBRE 1897

COMMUNICATION. — Admission de nouveaux membres.
DISCUSSION. — De l'influence de la Conférence de Berlin, de 1890, sur la législation du travail (Congrès international de Bruxelles en 1897).
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Levasseur, de l'Institut, premier président.

M. le Président fait connaître à la réunion les noms des nouveaux membres admis par le bureau dans sa séance du 6 novembre dernier. Voici ces noms :

Membres titulaires : MM. Louis Goury du Roslan, ingénieur des Ponts et Chaussées ; — Marcel Peschaud, auditeur au Conseil d'Etat ; — Emmanuel Vidal, publiciste, directeur de la *Cote de la Bourse et de la Banque*.

Membres correspondants : MM. Follin (Henri), publiciste ; — Hecht, conseiller intime, directeur de la Banque hypothécaire de Mannheim ; — Hédin (Adolf) député, à Stockholm ; — Simon Zadocks, banquier ; Turquan (Victor), ancien membre titulaire.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, présente ensuite les publications reçues par la Société depuis la précédente séance. On en trouvera la liste ci-après.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante :

DE L'INFLUENCE DE LA CONFÉRENCE DE BERLIN, DE 1890, SUR LA LÉGISLATION DU TRAVAIL (CONGRÈS INTERNATIONAL DE BRUXELLES EN 1897).

M. **Raffalovich** expose ce qui s'est passé à Bruxelles, au Congrès de 1897.

D'abord, dit-il, l'idée d'une législation internationale du travail, d'une réglementation uniforme et universelle du travail dans les usines, les manufactures, les ateliers, jusque dans le domicile de l'ouvrier, pourrait figurer en bonne place dans un musée d'erreurs économiques. On comprend qu'elle ait pu séduire des théoriciens

imbus de la notion de la toute puissance du législateur et qu'elle ait été saisie par un souverain tel que l'Empereur Guillaume II. Mais dès qu'elle est soumise au contact des faits, elle ne résiste pas, elle s'effondre.

Il semble que cette conception se rencontre pour la première fois dans une pétition adressée en 1841 à la Chambre des Pairs par un industriel alsacien, M. Legrand. Elle fut reprise quarante ans plus tard par M. Adler, professeur à l'Université de Fribourg et fortement entaché de socialisme. Le Gouvernement helvétique se l'appropria officiellement. Le 15 mars 1889, il adressait une circulaire conviant les Gouvernements à une conférence ayant pour objet d'examiner, d'une part, une certaine réglementation de la protection industrielle et de l'autre, l'amélioration des conditions de la vie de l'ouvrier. La circulaire ajoutait que pour beaucoup de gens les traités internationaux paraissaient être le moyen le plus efficace pour restreindre la production qui aujourd'hui s'étend bien au-delà des besoins. Le 12 juillet 1889, le Conseil fédéral proposa l'ajournement de la réunion au printemps de 1890 ; le 28 janvier 1890, il envoyait un programme de discussion pour la Conférence internationale, qui devait se réunir le 5 mai à Berne. Dans l'intervalle un groupe de députés boulangistes et socialistes déposaient une proposition de loi relative à une législation protectrice du travail qui deviendrait l'objet de lois et de traités internationaux. Mais l'idée de la conférence allait être confisquée par l'Empereur d'Allemagne : il avait éprouvé une très vive impression lors des grandes grèves qui avaient sévi dans les bassins houillers de l'Allemagne et menacé l'industrie dans une de ses matières premières les plus indispensables. Le 4 février 1890, il manifestait ses intentions dans un rescrit qui commençait par ces mots:

« Je suis résolu à prêter les mains à l'amélioration du sort des ouvriers allemands dans les limites qui sont fixées à ma sollicitude par les nécessités de maintenir l'industrie allemande dans un état tel qu'elle puisse soutenir la concurrence sur le marché international... Les difficultés qui s'opposent à l'amélioration du sort de nos ouvriers et qui proviennent de la concurrence internationale, ne peuvent être, sinon surmontées du moins diminuées, que par l'entente internationale des pays qui dominent le marché international. » Le rescrit se terminait par ces mots : « Je veux que, pour commencer, nos représentants officiels en France, en Angleterre, en Belgique et en Suisse, posent officiellement la question de savoir si les gouvernements sont disposés à entrer en

négociation avec nous, dans le but d'amener une entente internationale sur la possibilité de donner une satisfaction aux besoins et aux désirs des ouvriers qui se sont manifestés au cours des grèves des dernières années et dans d'autres circonstances. »[1]

Les gouvernements invités envoyèrent des délégués à la Conférence, et l'on sait quel éclat la présence de M. Jules Simon donna à la délégation française. Les travaux de la Conférence durèrent du 15 au 20 mars ; ils aboutirent à un protocole assez anodin, à une sorte de programme des desiderata législatifs dans l'ordre économique. Le paragraphe 6 du protocole final se terminait ainsi : « Il est désirable que les délibérations des États participants se renouvellent, afin que ceux-ci se communiquent réciproquement les observations que les suites données aux délibérations de la présente conférence auront suggérées et afin d'examiner l'opportunité de les modifier ou de les compléter ». Quatorze nations, parmi lesquelles le Portugal et non point la Russie, avaient participé à la Conférence. Aucune d'entre elles n'a songé depuis le 29 mars 1890 à reprendre la continuation des travaux de Berlin. Mais si les gouvernements responsables se taisaient, si ni l'Allemagne ni aucun autre gouvernement ne manifestait le désir de convoquer une nouvelle réunion, les professeurs veillaient. Il s'engagea une correspondance entre M. Mahaim, qui a succédé à M. de Laveleye dans sa chaire de l'École des Mines, M. Brentano et deux ou trois professeurs français, en vue de provoquer la tenue d'un congrès ouvert qui s'occuperait des matières soumises à la Conférence de Berlin et qui constaterait les progrès réalisés dans le sens de la réglementation du travail. L'Exposition de Bruxelles en 1897 avec son cortège de Congrès de toutes sortes, offrit une occasion favorable, et c'est ainsi que sous les auspices du Gouvernement royal de Belgique, sous la présidence d'honneur de M. le duc d'Ursel, nous avons eu le Congrès International de la législation du travail.

Le Congrès a duré du 27 au 30 septembre. Le programme élaboré par la Commission d'organisation comprenait tout d'abord le bilan législatif de 1890 à 1897 ; il s'agissait d'établir l'influence

---

[1] Dans la lettre adressée par la Chancellerie impériale aux ambassadeurs d'Allemagne, les questions suivantes étaient indiquées : le repos du dimanche, la réduction du travail des femmes et des enfants, une limite de la journée de travail.

exercée par la Conférence de Berlin dans les différents pays; il ne semble pas qu'elle ait donné des résultats bien tangibles. En second lieu, le Congrès s'est occupé de la réglementation du travail des hommes adultes, de la limitation des heures du travail, de la protection internationale des travailleurs, de la réglementation des conditions du travail dans la petite industrie et dans l'industrie à domicile, des industries dangereuses, de l'exécution des lois, enfin de l'organisatisn internationale de la Statistique du travail.

A Bruxelles, la France était représentée par M. Linder, vice-président du Conseil des Mines, ancien délégué de la France à la Conférence de Berlin et le survivant des cinq délégués de 1890, la Belgique par M. Émile Harze, directeur général des Mines, ancien délégué à Berlin, et par M. Charles Mauriceau, directeur général de l'Office du travail, la Hongrie et la Suède avaient envoyé leurs anciens délégués à Berlin. Parmi les adhérents, on rencontrait M. Yves Guyot, ancien Ministre des Travaux publics en 1890, M. le Baron de Berlepsch, ancien Ministre du Commerce, qui présidait la Conférence de Berlin, M. Hubert-Valleroux, président de la Société d'Économie sociale, Jules Fleury, professeur à l'École libre des Sciences politiques, Strauss, président du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie de Belgique, puis MM. Brentano, Schmoller, von Mayr, Herkner, Lombart, c'est-à-dire ce que les universités allemandes comptent de plus brillant, le R. P. Castelein, professeur de théologie, Brandts, professeur à l'Université catholique de Louvain, de grands industriels belges, quelques ecclésiastiques, deux inspectrices anglaises du travail et un fort contingent de fonctionnaires belges.

Ce qui a fait l'intérêt principal du Congrès, c'est l'ardeur de la controverse entre les partisans de la réglementation législative et les défenseurs de la liberté du contrat. Il est vraisemblable que les socialistes d'État ne comptaient point trouver à Bruxelles une résistance aussi ferme à leur doctrine de la part d'un petit nombre d'hommes convaincus et dévoués aux idées libérales, qui ont été infatigables à montrer l'abîme qui sépare l'élaboration des mesures législatives de leur application. Il ne suffit pas de légiférer, a-t-on dit à diverses reprises, il faut faire des lois qui soient applicables et qui soient appliquées, à moins de tomber dans l'arbitraire et de discréditer l'œuvre du législateur ; à ceux qui sont venus parler au nom de la protection des faibles, au nom de considérations sentimentales, en gens qui veulent empêcher la dégénérescence physique et morale de la

classe ouvrière, il a été répondu qu'ils eussent à se préoccuper davantage de la répercussion économique et morale des lois sur la réglementation du travail. MM. Yves Guyot, Hubert-Valleroux, Fleury ont été particulièrement heureux dans le choix des arguments de faits puisés dans l'expérience; ils ont pu montrer que certaines lois prétendues protectrices et restrictives de la liberté économique avaient été dictées par le désir de se débarrasser de la concurrence des femmes; que les dispositions en vue de l'assainissement des ateliers étaient tellement coûteuses qu'en Suisse, par exemple, des chefs d'industrie ont avisé leurs ouvriers qu'ils ne pourraient continuer l'exploitation et devant cette menace, la loi est restée inappliquée. C'est le sort qui a atteint des dispositions législatives en France. M. Yves Guyot a dit : « Qu'est-ce que nous voyons dans toutes ces lois sur la « réglementation du travail ? Des déclarations de principes, des « formules plus ou moins vagues ; on laisse l'application à des « règlements, à des ordonnances. Le Parlement abdique devant « eux ; ayant voulu se dégager des difficultés d'application, il laisse « le soin de mettre la loi en vigueur, de l'étendre ou de la restrein- « dre aux bureaux ou à des inspecteurs. Au lieu de la législation, « œuvre du Parlement, on a une législation arbitraire en dehors « de lui ; c'est une œuvre de police. Vous aboutissez à une exten- « sion des attributions de la police intervenant dans chacune des « actions humaines pour prohiber ou autoriser, et quels actes ? non « pas des actes pouvant être nuisibles à d'autres, mais des actes « que les administrateurs dans leur sagesse jugent préjudiciables « à ceux qui les accomplissent, ou bien qu'ils défendent afin « d'assurer le monopole de certains travaux à certaines catégories « de personnes. »

Si peu croyable que cela puisse paraître, le zèle des interventionnistes a atteint des limites que l'on aurait volontiers crues inaccessibles. Au nombre des rapports distribués au Congrès, il en figure un, qui porte le titre de : « La répression du travail en chambre ». Sous prétexte d'humanité, les théoriciens veulent assimiler l'atelier familial, la chambre où coud l'ouvrière, où la femme travaille pour augmenter de sa contribution le gain du ménage, à l'atelier de fabrique. Mais ici des protestations sont parties de différents côtés. M. de Berlepsch est venu déclarer que jamais le gouvernement Allemand n'avait eu l'intention d'aller jusque-là. MM. Yves Guyot et Hubert-Valleroux ont défendu la cause de la liberté avec chaleur et conviction ; M. Pic a parlé avec compétence de l'industrie lyonnaise et l'un des membres du

Congrès a pu dire que si le nombre des inspecteurs de fabrique était considéré souvent comme insuffisant pour les grands ateliers, ce serait probablement aux sergents de ville qu'il faudrait avoir recours pour inspecter l'atelier familial, la chambre du travailleur isolé. Nous avons entendu un professeur allemand demander la réglementation restrictive du petit atelier, afin de hâter le progrès économique, qu'il entrevoit par l'extension de la grande industrie, plus facile à surveiller. On a attaqué et défendu l'œuvre des inspecteurs de fabrique; dans certains pays, où les habitudes de discipline sont plus grandes, leur influence est acceptée plus aisément que dans d'autres. Le recrutement est très difficile, car comme l'a fait remarquer le baron de Berlepsch, il leur faut unir à des connaissances techniques, beaucoup de tact, de bienveillance et de patience; ils doivent faire respecter la loi et en même temps, être des instruments d'apaisement et de conciliation. Au nombre des desiderata soumis au Congrès figurait l'étude d'une coordination des lois réglementant l'emploi des matières dangereuses dans l'industrie (phosphore, plomb). Les difficultés semblent insurmontables même dans cet ordre d'idées, M. Yves Guyot a rappelé que l'Etat en France continuait à employer le phosphore blanc et que, tandis que le commerce acceptait couramment la céruse mélangée à l'huile, l'administration de la marine l'exigeait en poudre.

On n'a rencontré personne à Bruxelles pour défendre l'idée qui avait fait le fond de la conférence de 1890, celle d'une protection internationale des travailleurs. On a senti toutes les difficultés résultant des différences de climat, de tempérament, de mœurs, de fertilité du sol, de régime économique, fiscal et douanier, l'impossibilité d'un contrôle et d'une sanction efficace. On a été si bien d'avis que la législation internationale est impossible, que M. Raffalovich a pu à Bruxelles constater que cette fois l'accord s'était établi, mais qu'il portait sur une négation.

On n'a pas réussi à jeter les bases de l'organisation d'un bureau international et officiel de statistique du travail, comme le réclamait Hector Denis. Les partisans de l'intervention de l'État ont formé entre eux un groupement, afin de réunir des documents statistiques. On peut leur recommander d'organiser une section de la répercussion des lois économiques : celle-ci est d'une importance capitale, elle est différente de ce que les législateurs et les promoteurs des lois dites ouvrières en attendent. MM. Guyot Hubert-Valleroux, Henry ont cité à cet égard des faits d'une gravité déconcertante.

M. **Yves Guyot** se bornera à ajouter quelques considérations à celles qui viennent d'être présentées.

La première question se rapportait à l'influence qu'avait pu avoir sur la législation industrielle dans les divers pays la Conférence de Berlin. Or M. Weber, rapporteur pour l'Allemagne, constatait que les « résolutions de la Conférence n'étaient aucunement propres à donner un point d'appui au gouvernement pour introduire des mesures plus énergiques et plus avancées (tout est relatif) que celles auxquelles le Reichstag s'est arrêté. »

En France, elle a eu une certaine influence, non pas qu'elle ait contribué à faire voter la loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants qui était en discussion depuis de longues années, mais parce qu'elle y a fait introduire des dispositions conformes à une de ses résolutions : travail des femmes limité à 11 heures, travail des enfants à 10 heures. On connaît le résultat : protestations énergiques, grèves, si bien que par une circulaire du 3 mars 1894, le ministre du Commerce a prescrit de ne pas appliquer cette disposition de la loi et de laisser les enfants travailler le même nombre d'heures que les femmes !

On voit que l'influence de la conférence de Berlin n'a pas eu un résultat heureux au point de vue français. Il faut dire que les délégués français à Berlin avaient demandé 11 heures de travail pour les enfants, et s'étaient opposés de même à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes adultes. Cependant la Chambre des députés français avait voté dès 1887 cette interdiction. Elle existe dans la loi. Il suffit de lire les rapports de l'inspection du travail, et vous verrez combien cette interdiction soulève de protestations, et par quels moyens on arrive à l'éluder en partie.

Sous prétexte de protéger les femmes on leur enlève certains travaux. Ce but n'est même pas dissimulé. Les ouvriers typographes ont toujours voulu refouler les femmes. Qu'on se rappelle la grève de l'imprimerie Paul Dupont en 1862 ; et en 1868, au moment ou les réunions politiques purent commencer, quelle fut la première question posée. L'interdiction du travail des femmes.

Si la loi ne tolère pas que les femmes typographes travaillent la nuit, on le permet aux plieuses de journaux à qui les hommes ne font pas concurrence ; mais de par la loi elles ne devraient pas travailler le jour. Il faut qu'elles changent d'imprimerie et se dissimulent pour avoir le droit de plier un journal du soir et un journal du matin ! Demandez-leur si elles sont satisfaites de la protection que leur impose la loi !

Cependant l'on a entendu au Congrès de Bruxelles tous les

interventionnistes, tous les hommes imbus de ce que Buckle appelait l'esprit protecteur, réclamer la réglementation du travail pour les hommes adultes. Ils jugeaient que ces ouvriers, aujourd'hui électeurs et éligibles, qui ont le droit, par leur vote, d'agir sur les affaires générales de leur pays, n'ont pas une capacité suffisante pour traiter leurs propres affaires. Alors que Sumner Maine a prouvé que le progrès consiste dans la substitution des contrats aux arrangements d'autorité, ils veulent, au point de vue du travail, remplacer les contrats par des arrangements d'autorité. Quand ils se prétendent « avancés ! », ils prouvent qu'ils ne sont que des régressifs.

Mais la question qui était en jeu au Congrès de Bruxelles était celle-ci : « Une protection internationale des travailleurs est-elle passible et désirable ? » Alors, on a entendu les plus fougueux interventionnistes reconnaître, non sans regret, que cette législation n'était pas possible. C'était constater la faillite de la Conférence de Berlin. M. Raffalovich a résumé les travaux du Congrès de Bruxelles avec autant de concision que de précision, quand il a terminé la discussion de cette question en disant : « Je constate que nous sommes tous d'accord, mais sur une négation. » Rien ! Voilà le résultat de ces essais de législation internationale du travail.

Ce congrès de Bruxelles, n'aurait-il produit que ce résultat négatif, a été fort instructif. Il nous a montré des professeurs autrichiens réclamant la répression du travail en chambre, des professeurs allemands affirmant que le législateur avait le devoir de détruire la petite industrie, tous professant le plus profond mépris pour la liberté individuelle et le respect du domicile : l'un d'eux, M. Sembert Lombart, assimilant le travail au typhus ; tous traitant de théoriciens ceux qui, comme MM. Strauss, Devergnies, Raffalovich, Hubert-Valleroux, Fleury, Aygueperse, opposaient à ces affirmations méprisantes pour la liberté du travail leur expérience quotidienne de la pratique de la vie ! Rien de plus drôle que ce déplacement des rôles !

M. **Limousin** se plaint d'abord de ce que M. Raffalovich, en commençant son exposé, ait usé d'un artifice oratoire destiné à jeter *à priori* le discrédit sur les idées qu'il allait critiquer. Il a parlé des hommes qui croient à la toute-puissance du législateur. Je ne sais, dit M. Limousin, si les promoteurs de la Conférence de Berlin et du Congrès de Bruxelles sont des croyants à cette omnipotence, mais comme M. Raffalovich a généralisé et que je suis

au nombre de ceux qui croient à l'efficacité d'une législation sur le travail, je juge nécessaire de relever le propos.

Être d'avis que des lois réglant les rapports de travail sont possibles et peuvent être efficaces, n'implique pas que l'on croie à l'omnipotence du législateur. En ce qui me concerne, dit l'orateur, je connais l'existence des lois naturelles, physiologiques, psychologiques et économiques qui régissent l'humanité; je sais que ces lois sont au-dessus de nous et que nous ne pouvons rien contre elles. Pour cette raison, je suis d'avis que les lois humaines relatives aux phénomènes économiques, comme celles relatives à tous les autres phénomènes sociaux, doivent être conformes aux lois de la nature et non contraires. Je sais, d'autre part, qu'il en est des lois de la nature comme de celles des hommes, que leur lettre tue, tandis que l'esprit vivifie. Dans cette assemblée et ailleurs, j'ai entendu, maintes fois, dire qu'en ce qui concerne les phénomènes sociaux, il fallait laisser agir la nature inintelligente et brutale, mais personne n'a jamais apporté d'arguments à l'appui de cette assertion, qui est restée à l'état de postulat. J'affirme, en ce qui me concerne, qu'il est possible de faire des lois d'ordre social sans se mettre en opposition avec les lois naturelles, — au contraire, en mettant celles-ci en œuvre.

M. Limousin reproche encore à M. Raffalovich d'avoir usé du même procédé en parlant des projets de lois rédigés vers 1890 par les députés boulangistes et socialistes pour la protection des ouvriers. On ne voit pas ce que vient faire le boulangisme en cette affaire. Les députés de ce parti trouvèrent habile de rédiger des propositions de lois en faveur des ouvriers. Ce fut là l'emploi d'une vieille tactique qu'ils n'avaient pas inventée, et dont bien d'autres partis politiques ont usé, usent et useront. C'est la tactique démagogique. C'est donc un artifice qu'a employé M. Raffalovich pour discréditer à l'avance l'idée. Quant aux députés socialistes, ils n'ont fait que se conformer au mandat qu'ils avaient reçu de leurs électeurs. Que ces propositions de lois des députés socialistes ne fussent pas toujours conformes aux lois économiques de la nature, l'orateur en convient volontiers. Ces députés, comme l'immense majorité des socialistes ont, en effet, la croyance que M. Raffalovich a critiquée sur l'omnipotence des législateurs humains. Ce sont des hommes de croyance et non de connaissance, de foi et non de science. Ils se sont dit *à priori* : Il est possible de transformer la société par l'action de l'Autorité; puis ils ont combiné, avec leur faculté inventive non contrôlée par la science économique, les moyens qui leur paraissaient propres à la réalisation de

leur idéal. C'est pour cela que M. Limousin a cru devoir renoncer à ce titre de socialiste qu'il avait si souvent revendiqué ici même, bien que ses opinions n'aient pas varié, afin de ne pas supporter plus longtemps la solidarité avec les novateurs utopistes. Il se déclare maintenant *socionomiste*.

Les projets non scientifiques, non conformes aux lois de l'économie politique, qui sont aussi celles de la Socionomie ou art social, ne prouvent donc rien contre le principe de l'intervention de l'autorité sociale dans les phénomènes économiques, et ça été encore une tactique de la part de M. Raffalovich de les faire intervenir pour discréditer le principe dont ils ont pu être une mauvaise application.

M. Raffalovich a établi un lien entre la Conférence de Berlin réunie sous l'initiative de l'empereur Guillaume II et le congrès tenu à Bruxelles cette année, bien que le rapport ne soit pas des plus évidents. L'empereur Guillaume, au début de son règne, pénétré, lui aussi, de la puissance de l'Omnipotence et de l'Autorité et animé d'excellentes intentions, a convoqué une réunion officielle qui ne devait pas aboutir. Elle ne pouvait pas aboutir parce que la théorie socionomique n'est pas encore assez développée. Toute autre était la condition des savants de divers pays qui se sont réunis à Bruxelles : ils venaient, eux, du moins la plupart d'entre eux, pour élaborer cette théorie socionomique et non pour rédiger le canevas de lois à faire.

M. Raffalovich ayant essayé de discréditer à l'avance le principe même d'une action législative, M. Limousin se croit le droit de lui faire remarquer que M. Jules Simon, qui fut un des plus éminents d'entre nous, accepta d'être l'un des représentants du gouvernement français à la Conférence de Berlin. Il croyait donc, lui, à la possibilité de faire quelque chose.

M. Raffalovich, continuant son système d'*à priori* péjoratifs, a parlé avec un certain dédain des professeurs qui avaient repris la suite des projets de l'empereur Guillaume au milieu du silence des gouvernements. Cette déférence pour les gouvernements paraît étrange de la part d'un orateur qui considère leur impuissance comme un dogme. Quant aux professeurs, M. Limousin ne comprend pas que l'on ait pour eux du dédain. Parmi eux, il en est un, M. Charles Gide, qui est notre confrère; les deux autres, M. Hector Denis et Brentano, ont une réputation de savants économistes dans leur pays. Sans prétendre conférer l'omniscience aux professeurs, pas plus qu'aux journalistes et aux ingénieurs, on peut

se souvenir qu'il en est parmi nous d'assez éminents pour que la qualité de professeur ne soit pas un motif de discrédit.

A ce sujet, l'orateur relève un passage du discours de M. Yves Guyot. Il a paru mécontent de la qualification de *théoricien* qui lui a été appliquée ainsi qu'aux membres du Congrès qui soutenaient la thèse de la non intervention. M. Limousin ne s'offense pas, pour son compte, de la qualification de *théoricien*; au contraire, il la revendique. Les « hommes pratiques » qui méritent le plus souvent, eux, le qualificatif d'*empiriques*, n'ayant pas idée de ce que peut être la théorie, confondent celle-ci avec le mysticisme, ils croient que les théories sont des conceptions *à priori*, sans base réelle. La théorie est au contraire déduite de la pratique, c'est l'ensemble, la philosophie des lois déduites de l'observation.

Quant au Congrès de Bruxelles, il est probable que s'il y avait été présent, M. Limousin, après s'être séparé de MM. Raffalovich, Yves Guyot et Fleury sur la question de principe, aurait été d'accord avec eux le plus souvent quant aux questions d'espèces.

M. Limousin a lu, dans la *Revue d'économie politique*, organe des professeurs, le travail de M. Schwiedland sur l'interdiction du travail en chambre. S'il avait été présent, il en aurait combattu les conclusions comme tyranniques, mais en faisant observer que le « travail en chambre » est condamné par la loi de l'évolution économique. Il doit disparaître. M. Limousin aurait ensuite soutenu le principe de la législation sur le travail des usines. La théorie de la liberté des contrats est une dérision appliquée à la grande industrie. Pour que deux parties puissent contracter librement, il faut qu'elles soient dans des conditions sinon égales, du moins sensiblement analogues. Entre un gros industriel et un ouvrier, il n'y a pas égalité : l'un fait les conditions, l'autre les subit. Où donc est le libre contrat ?

M. Yves Guyot, qui accepte le régime de la protection des ouvriers pour un pays de paternalisme comme la Russie, le repousse dans les pays de suffrage universel, parce que là l'ouvrier est citoyen, électeur. Mais c'est justement l'ouvrier qui, en sa qualité d'électeur, demande à ses élus de faire des lois pour le protéger. Il se sent impuissant individiduellement et même en asssociation. Donc, l'argument de M. Yves Guyot se retourne contre sa thèse. Il y a des problèmes pour la solution desquels l'action privée est impuissante et où il faut que l'action sociale se manifeste.

M. Yves Guyot a critiqué les théories de statisticien de M. Hector Denis. L'orateur ne comprend pas cette critique. La statistique

est la « fournisseuse » de l'économie politique et de la socionomie. Elle doit être associée à la monographie, qui détermine les unités afin qu'on puisse les classer, les associer ou les séparer. La statistique donne ensuite les nombres des unités rangées dans les diverses classes. Puis vient la philosophie, qui recherche les lois des phénomènes que la monographie et la statistique ont signalés.

C'est la connaissance de ces lois qui permet ensuite au législateur qui ne croit pas à son omnipotence, de prendre les mesures nécessaires à la protection légitime des ouvriers, lorsqu'il s'agit d'ouvriers. Ces lois doivent-elles être nécessairement oppressives? Non, certes! elles doivent être au contraire protectrices de la liberté. Un homme dont le nom n'a pas autorité dans cette assemblée, mais qui n'en eut pas moins une grande valeur, Louis Blanc, donna un jour à M. Limousin cette explication : « Il n'y a pas que la loi qui puisse porter atteinte à la liberté des personnes; les personnes aussi peuvent porter atteinte à leur liberté réciproque. La fonction de la loi est de faire que la liberté des uns n'empiète pas sur la liberté des autres. » Cette définition me semble, dit l'orateur, excellente; c'est d'elle que les socionomistes doivent s'inspirer dans la loi sur l'organisation du travail.

M. **Jules Fleury** présente seulement quelques très courtes observations. Par exemple, dit-il, une erreur des « interventionnistes », c'est de se figurer que l'Etat doit faire le bonheur des gens. Nous autres économistes, au contraire, nous pensons que l'individu doit user de sa liberté au mieux de ses intérêts, en respectant, il est vrai, la liberté des autres, mais sans invoquer toujours la tutelle de l'autorité. M. Fleury se méfie des moyennes, que l'on prétend établir et invoquer en toutes choses; par exemple, la moyenne de force, de capacité de production d'un ouvrier. Méfions-nous de la « tyrannie des moyennes », qui pèsera sur les forts, les énergiques, pour les empêcher de travailler jusqu'à la limite raisonnable de leurs facultés.

Enfin, il se moque de cette manie de créer des inspecteurs, toujours et partout. Ne faudrait-il pas encore, ainsi qu'on l'a même proposé à Bruxelles, des inspecteurs pour contrôler le travail domestique, le travailleur en chambre?

M. **Frédéric Passy** n'a pas, après les observations de M. Jules Fleury, grand'chose à ajouter. Il avait demandé la parole en entendant M. Limousin dire qu'il faut bien édicter des lois pour appliquer les lois naturelles. Ce serait plutôt, dit M. Passy, pour les

faire respecter, en empêchant de les enfreindre. Et la première de ces lois naturelles, c'est le respect des contrats librement consentis.

La liberté, dit-on, n'est point égale entre l'employeur, représenté comme un maître tout puissant — on dit volontiers un tyran — et les employés. Cela a pû être vrai alors que les lois, se rangeant du côté du patron, prohibaient, non seulement les coalitions violentes, mais toutes les tentatives d'entente entre les ouvriers pour faire modifier le salaire ou les conditions de leur travail. Cela n'est plus guère vrai — si cela peut être vrai encore quelquefois — depuis que, grâce à la liberté d'association et de réunion, les employés sont devenus légion. Et, de fait, s'ils ne formulaient jamais que des prétentions raisonnables, et ne demandaient que ce que permet l'état de l'industrie et du marché, ils auraient presque toujours le pouvoir de se faire écouter. Mais l'autorité publique, l'administration, la loi, en se faisant, sous prétexte de mettre un frein à la tyrannie patronale, les tutrices des salariés de tous degrés, ne deviennent-elles pas elles-mêmes tyranniques, et n'imposent-elles pas, à la liberté de ceux qu'elles prétendent protéger, un arbitraire bien pire ?

On cite des abus. Eh ! sans doute, il y en a ; et ils doivent être réprimés. Un enfant est l'objet de sévices ; le père ou le patron lui imposent des charges au-dessus de ses forces ; le travail dans un atelier se fait dans des conditions manifestement dangereuses et délétères. Que, sur la plainte dont ils sont saisis, ou d'office, les représentants de l'autorité publique interviennent ; soit ! Mais que, par mesure générale et uniforme, on mette tout le monde au même régime ; que, sans tenir compte des différences de force, de santé, d'aptitude, de la diversité des lieux ou des saisons, des exigences plus ou moins dissemblables des industries, on soumette tout le monde à la même règle — excessive pour les uns, insuffisante pour les autres — et qu'on enlève aux hommes le droit et l'habitude de discuter et de débattre eux-mêmes leurs intérêts, c'est le plus mauvais service qu'on puisse leur rendre en même temps que la plus criante des injustices, et la moins pratique des prétentions. La liberté doit rester le droit commun. L'intervention de l'État n'est admissible qu'à titre exceptionnel, et pour maintenir, non pour confisquer, la liberté. S'il fallait résumer mon opinion en une formule, conclut M. Passy, je dirais volontiers : la liberté, tempérée ou plutôt préservée, par la répression.

M. **Raffalovich** ajoute encore quelques faits à ceux qu'il a

déjà signalés. Il rappelle la monstrueuse organisation de l'inscription maritime, telle encore que l'établit Colbert, et qui a pour effet de maintenir presque toute sa vie en tutelle, comme un enfant, le matelot du commerce.

Il cite encore un fait mentionné par M. Hubert-Valleroux, observé en Suisse. Dans certaines régions, des propriétaires, des patrons, employaient à de faciles travaux de malheureux *crétins*, bien heureux de gagner ainsi au moins un maigre salaire. Survient la loi sur l'assurance obligatoire : les patrons s'empressent de congédier les crétins, pour lesquels ils ne se soucient plus d'endosser une responsabilité quelconque, eu égard aux services qu'ils en peuvent tirer.

M. **A. Coste** n'est pas partisan d'une législation internationale du travail, et cela, parce qu'il la croit inapplicable.

Tout en approuvant M. Frédéric Passy lorsqu'il parle de la liberté comme véritable garantie du travail, il pense cependant que cette liberté des contrats, dont on fait si grand cas, est plus souvent une apparence qu'une réalité. Le suffrage universel lui-même n'offre pas à cet égard une complète garantie, car, dans bien des engagements, il y a des contractants obligés d'opiner du bonnet.

Sur un seul point, dit M. Coste, l'État peut intervenir avec une véritable légitimité : c'est quand il s'agit de la salubrité des ateliers. Et là, non seulement il le pourrait, mais il le devrait, car les intéressés eux-mêmes montrent souvent, en pareille matière, la plus déplorable méconnaissance des besoins vrais de la nature. Il cite, à cet égard, une corporation intelligente, instruite, syndiquée, c'est-à-dire puissante et à même de faire valoir ses revendications, celle des typographes. Les ateliers de composition sont ordinairement des plus malsains, et nul ne réclame. M. Coste a vu mourir, à leur même poste, plusieurs metteurs en pages successivement, atteints du même mal, la phtisie pulmonaire.

L'état intervenant dans ces cas-là serait parfaitement dans son rôle.

M. **A. Sabatier** constate sa perplexité entre les deux systèmes soutenus de part et d'autre. La liberté absolue a ses ardents partisans, qui considèrent peut-être à tort l'intervention de l'Etat comme une idée nouvelle et imprévue. En réalité, les partisans de l'intervention ne lui paraissent pas s'écarter de l'esprit général de nos lois, où l'individu est à chaque ligne protégé contre ses erreurs possibles.

L'on dit communément que la convention est la loi des parties, mais la plupart des articles du Code comportent des exceptions à ce principe.

Ainsi le père n'a pas le pouvoir de diriger à son gré la fortune de ses enfants mineurs ; il est astreint au contraire à une série de règles qui limitent son initiative et le droit de famille. Le parquet est chargé de veiller à l'observation de ces précautions. Pourquoi admettre cette intervention de l'État pour la conservation des biens de mineurs et la répudier pour la protection de la personne des mêmes mineurs.

La loi, dans un intérêt de famille, n'a-t-elle pas limité la faculté de disposer des biens à titre gratuit? 'Na-t-elle pas établi une présomption légale contre les libéralités consenties au médecin et au ministre du culte dans certaines circonstances ?

La loi, dans un intérêt d'hygiène, n'impose-t-elle pas l'obligation au propriétaire de faire balayer la portion de rue correspondant à la façade de son immeuble ?

Pourquoi, dès lors, le législateur n'interviendrait-il pas lorsqu'un atelier est organisé dans des conditions dangereuses ? l'ouvrier par habitude du danger devient insouciant et le patron recule devant une modification de son agencement qui sera souvent onéreuse et ne correspondra pas à une plus value dans le rendement de l'usine. Le législateur n'est-il pas recevable à forcer la main du patron pour assurer la sécurité des ouvriers ?

La loi marque la limite entre la liberté et l'abus, cette limite est indécise ; aucune sanction n'est possible.

M. Fleury s'est enfin élevé contre quelques moyennes, mais il va de soi que si les moyennes ne peuvent échapper aux critiques — elles sont cependant une nécessité lorsqu'il s'agit de mesures générales et cette nécessité apparaît presque à chaque article de nos codes. La loi punit le détournement de la mineure quand elle est âgée de moins de 16 ans ; elle ne reconnaît sa capacité de disposer qu'au majeur de 21 ans, elle exige pour l'homme qui veut contracter mariage contre le consentement de ses parents une majorité spéciale de 25 ans. Toutes ces fixations résultent des moyennes; mais dans l'application, ces moyennes sont souvent au-dessus ou au-dessous de la vérité. Cependant comment ferait-on la loi si l'on ne recourait à ces déterminations précises et quasi forfaitaires ?

En résumé, la vérité économique est une question de mesure, et s'il fallait opter entre les vues si opposées de MM. Raffalovich, Guyot et Fleury et les théories de M. Limousin, l'orateur demeurerait dans un embarras sans issue.

M. **E. Levasseur**, président, ne résumera pas, dit-il, le débat; il est trop tard. Pendant que les orateurs parlaient, il les écoutait avec attention, et il se souvenait d'une maxime de Joubert : « Ayons le cœur et l'esprit hospitaliers ». Ayons l'esprit hospitalier, c'est-à-dire sachons, tout en ayant des principes solidement arrêtés, avoir aussi assez de largeur d'esprit pour accueillir et comprendre les idées d'autrui. C'est qu'en effet, ce soir, deux tendances diverses ont été manifestées, d'un côté, par MM Raffalovich, Yves Guyot, Fleury et Frédéric Passy, et d'autre part, par MM. Limousin, Coste et Sabatier, les uns défendant la liberté individuelle contre tout empiètement de l'Etat, les autres, déclarant qu'il n'y a pas de société politique sans intervention gouvernementale. Les uns et les autres partent de principes qui paraissent incontestables: 1° l'Etat est non seulement nécessaire, mais il est un des facteurs de la civilisation; il a des devoirs et des droits qui varient suivant les temps; la sécurité est sa première fonction, mais n'est pas la seule; 2° l'homme est libre et le premier devoir de l'Etat est de faire respecter et de respecter lui-même la liberté individuelle; car cette liberté est un droit, et de plus, elle assure le meilleur emploi des forces productives, non seulement au profit de l'industrie, mais au profit de la société tout entière, dont la richesse n'est que le résultat des efforts individuels.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le débat existe entre l'industrie et l'Etat. Nier les droits de l'un ou ceux de l'autre est de l'utopie. Mais chercher la limite des droits de l'un et de l'autre est œuvre pratique, très utile, surtout aujourd'hui, dans les pays où les législateurs ont une tendance à exagérer la tutelle de l'Etat. Cette limite peut se déplacer suivant les circonstances. Le président, par exemple, admet l'enseignement obligatoire, la surveillance des ateliers insalubres et n'approuve pas la réglementation du travail des femmes. C'est une question de mesure. J. Stuart Mill a bien posé le principe de cette mesure lorsqu'il a dit que la liberté individuelle est le droit et que chaque fois que l'Etat veut lui imposer une limite à son action, c'est à lui de prouver que cette limitation est nécessaire.

La séance est levée a 11 h. 15.

Le rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

M. BRY. *Mémoire sur le droit d'association* — *Paris*, 1897, in-8.

ERNEST BRELAY. *Vincent de Gournay*. — *Paris*, 1897, in-8.

E. Brelay. *Le logement et l'alimentation populaire.* — *Paris*, in-.8

L'histoire et les travaux d'économie sociale de la Société des ingénieurs civils de France. Conférence par M. le marquis de Chasseloup-Laubat. — *Paris*, 1897, in-8.

N.-Ch. Bunge. *Esquisses de littérature politico-économique. Trad. du russe.* — *Bâle et Genève.* — *Paris*, F. Alcan, 1898, in-8.

Ministère des travaux publics. Statistique des chemins de fer français, 2e partie. — *Chemins de fer de l'Europe* (1896). — *Paris*, 1897, in-4.

Natalis Rondot. *L'ancien régime du travail de Lyon, du* xiv*e au* xvii*e siècle.* — *Lyon*, 1897, in-4.

Ministero delle finanze. Statistica del commercio. — *Roma*, 1897, in-4.

Jean-Paul Laffitte. — *La réforme électorale. La représentation proportionnelle. Avant-propos, par J. Domergue.* — *Paris*, 1897, in-12.

The London School economics and political science, 1897-98. — *Oxford*, in-18.

A. Pierre Menusier. *Réforme des tribunaux de commerce. Création d'un ministère public.* — 1897, in-8.

Gaston Moch. *Comment se fera le désarmement, Mémoire adressé au VIIIe Congrès de la paix.* — *Berne*, 1897, in-8.

Léon Salefranque. *Le régime fiscal des contrats de transport en France.* — *Paris*, 1897. — in-8.

L. Guérin-Pelissier. *De la méthode à suivre pour la fondation d'une caisse rurale en France.* — *Arras et Paris*, 1897, in-8.

PÉRIODIQUES

Annales de l'École libre des sciences politiques, *Annals of the American Academy of political and social science*, *Bulletin de la Société de géographie commerciale*, *Bulletin de la Société de législation comparée*, *Bulletin de l'Office du travail*, *Comité de patronage des étudiants étrangers*, *Notice to Mariners*, *Maandcijfers en andere periodicke opgaven*, *Office central lillois des institutions sociales et charitables*, *Société de géographie commerciale du Hâvre*, *Société de géographie de Tours*, *Sound currency*, *Union nationale*, *Droit financier*, *Journal de la Société nationale d'horticulture de France*, *Journal des assurances*, *Musée social* (*Circulaires*), *Revue des sociétés*, *Revue économique de Bordeaux*, *Journal de la Société de statistique de Paris*, *Revue géographique internationale*.

COMPTES RENDUS

La Comédie socialiste, par M. Yves Guyot, Paris, Fasquelle, 1897.

L'économie politique n'a pas en ce moment de plus dévoué ni de plus utile disciple que M. Yves Guyot. Il ne publie pas seulement de savantes études économiques, comme celle qu'il donnait dernièrement dans ce journal, sur les diverses phases de notre commerce extérieur, en le comparant, durant les mêmes périodes, à celui des autres grands Etats industriels, et d'où résultaient, avec évidence les bienfaits du libre échange et les extrêmes dommages de la protection. Ce qui ne nous empêchera probablement pas d'accroître encore les difficultés et les frais de nos transactions avec l'étranger. Il est aussi l'un des écrivains et peut-être l'écrivain qui soutient avec le plus d'ardeur et d'efficacité la lutte contre le socialisme. Journaliste, publiciste, orateur, il repousse presque chaque jour les faussetés, les calomnies sans cesse répétées contre la science à laquelle il s'est voué, et contre lui-même. Comme il cingle de ses verges les chefs socialistes, et met en pleine lumière leurs tristes calculs, leurs odieuses spéculations, leurs basses convoitises, leurs promesses effrontées et irréalisables ! Promesses qu'ils changent, d'ailleurs, suivant les milieux où ils se trouvent, et les auditeurs qu'ils rencontrent ; car ils en ont pour les campagnes et pour les villes, pour les clubs ou les Bourses du travail et pour les parlements. O! les honnêtes gens !

J'engage surtout à lire, dans la *Comédie socialiste*, les chapitres consacrés aux « transformations de M. Guesde », aux « variations de M. Jaurès », à MM. Faberot, Deville, Millerand, et, après eux aux radicaux qu'ils tiennent en laisse, MM. Goblet, Bourgeois, Pelletan, Cavaignac. C'est la course de Lucrèce, où le fouet remplace la bague, et où nul n'échappe au rappel de ses antécédents, de ses écrits, de ses faux engagements, de ses tristes procédés. Je suis, en vérité, peu surpris, que ce livre en soit au deuxième mille de son tirage. Combien l'on se trompe, d'ailleurs, lorsqu'on imagine que la France devient socialiste ! Elle ne le sera jamais, grâce à son esprit de clarté et de probité. Que l'on compte donc les ouvriers syndiqués, livrés au socialisme ou plutôt exploités par lui, et les autres. Mais les efforts consacrés à maintenir et à propager la vérité économique au sein des populations, qu'elle

peut seule assister et ennoblir, n'en sont pas moins méritoires. C'est à eux que nous devons le respect de cette vérité, comme l'échec de ces odieuses ignorances.

La *Comédie socialiste* n'a rien d'un livre de doctrine, j'ai à peine besoin de le remarquer après ce que je viens de dire. M. Yves Guyot ne démontre ni la nécessité du droit de propriété, ni celle de la liberté du travail, ces deux bases de l'économie politique. Il se tait de même sur le capital, le salaire, l'échange, la production, la consommation, considérés scientifiquement. Mais il attaque et renverse sans pitié chacune des sottises journellement débitées au public, en dépeignant justement leurs auteurs. Et c'est pour cela que son livre est surtout lu, et qu'il rendra le plus de services. Nous sommes à la veille des élections parlementaires; il importe de s'en souvenir. M. Yves Guyot néglige, pour aujourd'hui, les enseignements de la science, tous puisés dans la plus juste, la plus sûre observation des faits; mais il n'oublie, j'aime à le rappeler, aucune des contradictions volontaires ou non, aucun des aphorismes insensés, aucune des obligeantes habiletés ou des affirmations irréalisables des statistiques erronées de ses adversaires. Quel dédain! Quelle impitoyable et vengeresse poursuite! Même après les discours les plus récents de MM. Deschanel et Méline, qui l'un et l'autre, du reste, font tant de concessions au socialisme, au nom de la charité ou du protectionnisme, il faut lire M. Yves Guyot, qui, lui, sait trop ce qu'est, pour la société, la science économique, et ce qu'entraîne chaque aveu de l'erreur ou chaque abandon de la vérité et de l'intérêt public, pour la jamais déserter. Si je voulais, quoique à grand tort, modérer mes éloges à M. Yves Guyot, je ne pourrais le faire qu'en montrant ce qu'est devenu le socialisme avec les Guesde, les Jaurès, les Millerand, les Faberot, les Deville après Saint-Simon, Louis Blanc, Proudhon, comme ce qu'il est devenu avec ceux-ci après Platon, plusieurs pères de l'église, Morus, Campanella et Rousseau. Car c'est un escalier où l'on descend toujours. L'infériorité, la pauvreté des socialistes qu'il combat, lui a rendu sa tâche plus facile. Nous sommes, je le crois toutefois, à la dernière marche de cet escalier.

Jusqu'à présent, il existait du moins des systèmes socialistes, si faux qu'ils fussent, et il n'y en a plus. M. Guesde déclare qu'il « faut être fou, pour demander ce qui arrivera à l'avènement du socialisme. » M. Millerand, le plus habile de tous, je ne dis pas le plus convaincu, vient d'assurer qu'il ne peut plus frayer avec ses amis; M. Jaurès en est réduit, descendant de la chaise de cabaret où il chantait si bruyamment la *Carmagnole* pour oublier sans doute les huées de Carmaux et les désastres d'Albi, à faire d'interminables conférences parlemen-

taires sur la crise agricole ! Le malheur, c'est qu'il les fait maintenant malgré l'éloquence qu'il se reconnaît, devant des banquettes vides. Aussi bien, puisqu'il a lu Horace et Molière, il devrait se souvenir d'un vers de ce poète et d'une scène de cet auteur, sans attendre que tous sachent, ce qui ne tardera pas, ainsi qu'on le sait à Carmaux, à Roubaix, à Saint-Etienne, à Alby, à quelle misère et à quelle tyrannie préparent ses promesses et ses excitations. Lui aussi, entendra peut-être bientôt les foules dénuées et détrompées lui crier, comme Jean Ferré à M. Guesde : « Pour acquérir notre confiance, tu nous avais trompés..., tu nous as trompés pour nous séduire, les ouvriers n'ont-ils pas le droit de se demander si tu ne les trompes pas également pour les séduire ? »

M. Yves Guyot, je le répète, ne s'en tient pas à flageller sans merci les socialistes avoués, quand il traite de même façon leurs complaisants, les radicaux, ces casuistes de la nouvelle école, préparés à tous les mépris et à tous les sévices, pourvu qu'on leur fasse espérer les fonctions qu'ils ambitionnent, les ministères surtout, les meilleures de toutes. Ils ont raison de le dire ; ils pratiquent à droite et à gauche la politique de la « main tendue ».

En recevant toute injure des socialistes, ils vont jusqu'à garantir, en leur faveur, que « l'évolution économique signalée par les collectivistes ne doit nullement nous conduire à la socialisation généralisée ». Ils s'en font les garants. Ils n'accusent que les concurrents qu'ils redoutent, les modérés, les ralliés à la république, les détenteurs du pouvoir, aimant tant les fonds du Trésor que leurs principaux chefs ne s'opposent point au vote des fonds secrets. Ils les soutiendraient au besoin. Pourquoi la *Petite République* et les clubs leur reprochent-ils leurs convoitises, parlent-ils même de trahison ? ils sont encore prêts à promettre toutes les réformes, toutes les « grandes réformes ! » M. Yves Guyot ne s'arrête pas même aux pontifes du radicalisme. En quittant MM. Goblet et Bourgeois, il s'en prend à M. Clémenceau, à M. Maret, à M. Cavaignac, « Je voudrais bien voir M. Clémenceau, dit M. Yves Guyot, condamné à l'immobilité régulière dans la société conventuelle, qu'il oppose à la « mêlée sociale. » Je suis, je l'avoue, moins curieux, et ce n'est pas cette société non plus, l'on en peut être sûr, que recherchera jamais M. Clémenceau. Comme tout bon radical ou tout bon socialiste, il se garde soigneusement de ce qu'il recommande aux autres. Quant à M. Pelletan, M. Yves Guyot aurait pu s'en rapporter à M. Clémenceau, son plus grand ennemi, quoique marchant sous le même drapeau, pour le faire connaître.

Si M. Yves Guyot avait écrit sur les chefs ou les fonctionnaires socialistes et les meneurs de syndicats, ce qu'il en a dit depuis que les ouvriers

d'Albi ont eux-mêmes publié comment ils sont traités et payés par leurs *maîtres*, il ne les aurait assurément pas dépeints autrement qu'il ne l'a fait : « des fonctionnaires de guerre sociale, qui commencent par mettre la main sur l'atelier, la manufacture ou l'usine, et dont la tyrannie qu'ils exercent moins encore à l'égard des patrons qu'à l'égard des ouvriers, sera sans bornes. » Mais je ne veux plus citer que les derniers alinéas de la *Comédie socialiste*, qui en sont le meilleur résumé :

« Quand on voit en action la troupe socialiste, quand on lit ses programmes, quand on voit ses équivoques, ses mensonges grossiers, ses subtilités hypocrites, tous ses procédés perfides ou violents, quand on voit ses personnages à l'œuvre, il est évident que la force du socialisme ne vient ni de la puissance de ses idées, ni de l'autorité, ni du caractère, ni du talent de ses chefs : elle provient de la faiblesse de la résistance que lui opposent des hommes dont toute l'existence est liée à la propriété individuelle.

« Nous sommes le nombre, la force, la richesse, car nous représentons les 8.500.000 propriétaires de France, tous les porteurs d'actions et d'obligations, tous les industriels et tous les commerçants, petits et grands; nous avons pour nous le droit, l'expérience des siècles, les résultats acquis par l'évolution humaine, la science; — par notre apathie la France risque-t-elle donc de devenir la proie d'une bande de farceurs, de fous, de rhéteurs, d'hypocrites, de dupeurs et de dupes, qui n'ont pour programme qu'un recul vers les formes embryonnaires de l'humanité; pour moyen d'action, que le mensonge et la violence, pour idéal, que la rapine et la tyrannie? »

Ce n'est pas malheureusement que notre apathie qu'il sied de blâmer, c'est aussi notre ignorance économique que le pouvoir et le parlement se plaisent trop, sans s'en douter, il est vrai le plus souvent, à entretenir, et que chaque jour M. Yves Guyot s'applique si bien à détruire, montrant ce que sont ses plus attitrés professeurs.

GUSTAVE DU PUYNODE.

L'organisation de la Liberté, conférence faite au cercle Voltaire de Bordeaux, le 12 juin 1897, par Yves Guyot, br. in-16. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1897.

Le cercle Voltaire, de Bordeaux, a été fondé pour propager les idées républicaines. A cet effet, il organise chaque année une série de conférences très suivies, et, en vue des élections prochaines, il ne pouvait manquer cette année de montrer encore plus de zèle. C'est ainsi que M. Yves Guyot, qu'on sait infatigable quand il s'agit de servir par la parole comme par la plume la cause de la liberté, a été mis à contribution.

Cette conférence est plutôt un programme politique qu'une œuvre scientifique proprement dite. La question capitale se pose entre libéralisme et socialisme. « Deux politiques bien nettes sont en présence : d'un côté, la politique de concentration socialiste ; d'un autre côté, la politique libérale constitutionnelle. Il faut choisir sans équivoque ; il faut ou adopter la politique de concession, dupe ou complice de la politique de mendicité et de servitude, de spoliation et d'oppression, ou adopter la politique de défense de la propriété et de la liberté ! »

A cette question générale se rapportent beaucoup d'autres sujets que le conférencier effleure, et auxquelles il indique les solutions qui lui paraissent désirables.

La Constitution aurait besoin d'être modifiée, car le pouvoir judiciaire est trop faible en France ; la magistrature manque d'autorité et d'indépendance ; il faudrait, comme aux États-Unis, une Cour suprême ; il suffirait pour cela d'ajouter très peu de chose aux lois organiques qui constituent notre Cour de cassation ; malheureusement ceux qui réclament la révision de la Constitution ont pour but, « non de l'améliorer, mais de la détruire », on ne peut donc songer à s'unir à eux.

La presse, qui dirige l'opinion publique, ne se dirige pas très noblement elle-même. Le chantage, la diffamation et la calomnie y sont en honneur, et la loi de 1881 rend sa responsabilité illusoire. La Chambre future pourrait réformer cette loi, puisqu'une Chambre précédente l'a faite, cependant cela ne suffit pas. « Il faut non seulement que la juridiction change, mais que nos mœurs changent aussi. » Là est le difficile.

La liberté du travail est loin d'être aussi réelle qu'on le croit. Les ouvriers ne devraient pas se mettre en grève sans donner leurs huit jours au patron et réciproquement. Les syndicats forment une institution aussi irresponsable et funeste que la presse. Il y a lieu d'y pourvoir. Le droit de s'associer doit avoir pour sanction la publicité. A cette condition, M. Yves Guyot admet la liberté complète d'association, même pour ses ennemis et ceux de la République, le clergé. « Si nous

voulons fonder un gouvernement libéral en France; si nous voulons avoir des institutions dignes d'un gouvernement de discussion, il ne faut ni craindre ni favoriser nos adversaires : il faut leur donner le droit commun. »

La nouvelle loi sur les sociétés de secours mutuels est aussi l'objet de justes critiques. « Elle augmente la liberté de leurs placements, mais en même temps elle garantit 4 1/2 p. 100 de revenu aux fonds qu'elles placent sur l'Etat. » Le choix n'est pas embarrassant; les fonds iront s'engloutir dans les caisses du Trésor, et les contribuables en payeront l'intérêt. Les sociétés de secours mutuels deviennent ainsi des sociétés de mendicité ; une telle prévoyance n'est en réalité qu'imprévoyance. Les sociétés coopératives sont un peu dans le même cas; on les subventionne, aux dépens du public toujours, et on les exempte de patente, ce qui n'est pas très égalitaire.

On voit que la Chambre future ne manquera pas de besogne si elle veut mettre ordre à tout cela, et à d'autres choses encore que nous passons sous silence.

Pour nous résumer, il nous semble que l'organisation de la liberté, selon M. Yves Guyot, consiste principalement dans la limitation des attributions de l'Etat au strict nécessaire. « Le gouvernement, dit-il, ne doit faire que le nécessaire, mais le bien faire. Il doit garantir la liberté d'action et la sécurité de l'individu. Nous avons pour idéal : le citoyen libre dans le gouvernement fort. » Et surtout, ajonterons-nous, l'Etat ne doit rien faire de ce qui peut diminuer l'initiative et la responsabilité individuelles.

H. BOUET.

INTRODUCTION TO THE STUDY OF ECONOMICS, BY CHARLES JESSE BULLOCK Ph. D. in-8° New-York Silver, Burdett and Co, 1897.

Quoique ce livre ne porte que le titre modeste d'*Introduction à l'étude de l'économique*, il n'en traite pas moins, avec sobriété mais avec profondeur, toutes les principales questions qui sont du domaine de cette science. Les trois premiers chapitres sont un résumé de l'histoire économique des Etats-Unis. Cet *epitome* n'est pas seulement historique, l'auteur s'efforce de rattacher les faits aux principes. Il traite ensuite de la consommation de la richesse, de sa production, de l'échange, de la monnaie, du crédit, des monopoles, du commerce international, de la distribution de la richesse, des fonctions économiques du gouvernement.

Les chapitres sont suivis d'un index bibliographique sur le sujet traité. On pourrait reprocher à ces références d'être trop exclusive-

ment américaines, mais il faut se rappeler que l'auteur écrit pour son pays et pour des jeunes gens qui peuvent ne pas connaître les langues étrangères.

Toutes ces questions sont traitées avec beaucoup d'impartialité. L'auteur expose le pour et le contre dans chaque cas ; lorsque l'évidence s'impose, il formule ses conclusions ; mais il y a bien des points importants de l'économique qui sont douteux ; alors M. Jesse Bullock expose de bonne foi l'état de la question, les arguments invoqués par les divers partis et laisse aux étudiants le soin de chercher eux-mêmes la solution définitive Tout au plus leur indique-t-il la plus probable, croyant avec raison que là doit se borner la tâche d'un *manuel*.

Dans la partie historique, M. Bullock nous expose les progrès de la population et de l'industrie aux Etats-Unis.

En 1790, le nombre des villes ayant 8.000 habitants et au-dessus n'était que de six. En 1890, il était de 448. En 1790, la population des villes montait seulement à 131.472 habitants; en 1840, elle ne s'élève encore qu'à 1.453.994 ; en 1890, elle arrive à 18.284.385.

Ce rapide accroissement des villes et des industries qui s'y exercent est-il un bien pour la nation américaine ? Il y a là une question grave qui mériterait d'être creusée. Il est certain que le protectionnisme y a beaucoup contribué. Or, que vaut le protectionnisme ? Question fondamentale en économique, car le socialisme. qui veut protéger les prolétaires, n'en est que la conséquence logique.

M. Bullock examine cette question du protectionnisme avec toute l'impartialité qui le caractérise. La protection a pour objet de détourner une partie des capitaux et du travail de leur emploi actuel pour favoriser ou créer des industries particulières.

L'établissement de droits protecteurs n'ajoute rien,dit l'auteur,à l'industrie totale du pays, Il a, au contraire, pour effet de développer des industries moins productives à la place d'autres plus productives. Il en résulte donc une diminution de productivité du capital national.

Cependant, ajoute M. Bullock, il peut arriver que l'inexpérience ou d'autres difficultés initiales empêchent les capitalistes d'un pays d'y introduire une industrie qui deviendrait rapidement profitable, et que quelques années de protection suffisent pour les aider à surmonter ces obstacles et à fournir ces produits à leurs compatriotes à aussi bas prix que les étrangers. Dans ce cas, il serait avantageux de protéger une telle industrie pendant quelques années pour hâter son établissement ; ensuite on supprimerait la protection et le pays se trouverait gratifié d'une nouvelle industrie lucrative qui compenserait largement les sacrifices faits.

Mais il convient d'observer que cette accélération du progrès indus-

triel n'est qu'apparente et présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Si la dite industrie est véritablement profitable au pays, c'est-à-dire si les conditions naturelles permettent de l'exercer à aussi bon compte que l'étranger, on peut compter sur les capitalistes pour l'établir. L'expérience ne leur manque pas longtemps pour cela si, d'autre part, il n'y a pas d'empêchements légaux, et, dans ce dernier cas, il suffirait de les supprimer. Une nation ne peut donc être longtemps privée d'une industrie à laquelle elle est apte à se livrer.

Voulez-vous hâter son établissement par la protection ? Voici ce qui arrivera : un trop grand nombre de capitalistes voudront profiter des avantages de cette protection ; les prix des produits protégés descendront, non-seulement au niveau, mais au-dessous des frais de production et, bien loin de pouvoir supprimer jamais les droits protecteurs, il faudra au contraire les élever de plus en plus, la raison qui les a fait établir existant toujours. Voilà pourquoi une industrie qui naît de la protection a toujours besoin d'être protégée.

M. Bullock constate que le danger de protéger les industries dans leur enfance, c'est que les enfants consentent difficilement à se passer de protection y étant habitués. Ajoutons que, s'ils n'y consentent pas, c'est qu'effectivement ils en ont de plus en plus besoin : leurs profits, comme ceux des industries non-protégées, sont réduits aux minimum et même au dessous par la raison susdite : que la protection provoque une concurrence excessive. Si vous supprimez la protection à cette industrie déjà en perte, vous aggravez sa situation. Le système protecteur fait un cercle vicieux et, si nous nous sommes étendu un peu longuement sur cette question, c'est qu'elle est capitale.

Nous aurions encore beaucoup à dire au sujet des monopoles, de l'usure etc. Mais nous préférons effleurer la question de la part du capital, du travail et de l'Etat dans la distribution de la richesse.

M. Bullock trouve que la liberté du contrat de travail est plutôt nominale que réelle. Quand, par exemple, de pauvres femmes ou des enfants traitent individuellement avec l'administrateur d'immenses capitaux, la partie n'est pas égale et le faible est la proie du fort. L'expérience a prouvé, dit-il, qu'il n'y a pas de plus grande inégalité qu'un traité entre inégaux. La liberté de contrat, entre patrons et ouvriers, qui a succédé à l'abrogation des anciens réglements restrictifs de l'industrie a causé, selon lui, les maux les plus terribles.

Il nous semble voir une certaine dose d'erreur dans cette thèse 1° Est-il bien sûr que le fort fasse ordinairement sa proie du faible ? Ne prend-on pas ici la rare exception pour la règle ? 2° Les enfants, les femmes et même les hommes qui traitent individuellement avec le

patron d'une grande ou petite industrie ne sont-ils pas admis sur le même pied que les autres ouvriers, c'est-à-dire en raison de leur capacité de travail ? 3° Les anciens réglements protégeaient-ils aussi bien qu'on le croit les ouvriers contre les patrons? Il ne serait pas difficile de prouver le contraire.

4° La liberté des contrats a causé, dit-on, des maux terribles. Ces maux peuvent s'expliquer très naturellement dans la mesure où ils sont réels. D'abord la liberté, succédant à la réglementation, donne nécessairement lieu à des abus, de même qu'un torrent qui rompt sa digue cause des dégâts ; mais peu à peu l'équilibre s'établit et c'est ce qui est arrivé en grande partie malgré et non à cause des réglements d'Etat qui ne viennent et ne peuvent venir qu'après coup.

Les maux causés par la liberté n'ont d'ailleurs pas été aussi considérables qu'on le prétend. Après la réglementation, qui entravait tout progrès industriel, est naturellement arrivé un grand mouvement dans les inventions. La grande industrie s'organisait: ce qui est en voie d'organisation n'est pas à l'état de perfection puisqu'il y tend.

Les ouvriers d'industrie, dit-on, étaient mal payés, mal nourris, mal logés, excédés de travail. Leur situation était la faute du temps plus que celle des industriels. Si les ouvriers n'avaient pas trouvé leur avantage dans les usines et manufactures, ils seraient restés aux champs. Leur condition était donc au moins aussi bonne en somme que celle des ouvriers ruraux de la même époque. Elle ne pouvait s'améliorer que par les progrès de la richesse et c'est effectivement ce qui est arrivé. L'amélioration du sort des travailleurs a été le résultat, non pas des réglements officiels, non pas même des grèves, puisque les professions qui n'ont jamais fait grève, les domestiques des villes et des campagnes, par exemple, ont vu leurs salaires monter encore plus que ceux des ouvriers de l'industrie qui ne sont pourtant plus isolés et qui représentent, par leurs syndicats, une force au moins égale à celle de leurs patrons, mais du progrès de la richesse.

Que les ouvriers s'organisent, se soutiennent, s'aident librement, c'est leur droit ; mais qu'ils invoquent l'intervention en leur faveur des pouvoirs publics, c'est ce qui n'est ni admissible ni désirable, même et surtout dans leurs propres intérêts.

Sans doute, M. Bullock ne préconise pas le socialisme, loin de là; mais le principe qu'il admet: la non-liberté du contrat de travail y conduit, il est essentiel de le retenir.

Sur la question de l'intervention du gouvernement et sa conséquence, la part de l'Etat dans la fortune publique, M. Bullock expose, toujours avec sincérité, les diverses opinions, puis il se range à la moyenne : l'Etat ne doit pas faire ce que peuvent faire les individus, formule si élastique qu'elle est invoquée par tout le monde.

Après la critique devrait maintenant venir l'éloge, mais cela nous mènerait trop loin. D'ailleurs on peut s'en rapporter au jugement des lecteurs pour découvrir les bons principes qui ne manquent pas dans cet ouvrage, tandis qu'on ne voit pas toujours aussi facilement à première lecture — qui est souvent unique — les petites erreurs qui se glissent sous la plume des meilleurs esprits.

Au point de vue de la doctrine, l'*Introduction à l'étude de l'Economique* ne nous présente donc pas grand'chose de nouveau. Mais il faut tenir compte de ce que le but d'un ouvrage de ce genre n'est pas d'ouvrir de nouveaux horizons, mais de donner une idée claire, exacte, précise, de l'état actuel des diverses questions économiques. Or, à ce point de vue, l'ouvrage de M. Jesse Bullock est un modèle d'ordre, de clarté, de sincérité.

H. Bouet.

THE EXTINCTION OF WAR, POVERTY AND INFECTIOUS DISEASES, BY A DOCTOR OF MEDICINE, in-12° London, E. Truelove, 1897.

Les sociétés humaines sont en proie à trois maux principaux, entre plusieurs autres qui les assaillent : la guerre, la misère et les maladies contagieuses. Celui qui en découvrira les remèdes sera un homme trois fois grand, un nouveau Trismégiste. Il est, en tout cas, louable de chercher la solution de ces graves problèmes, et nous devons savoir gré au « Doctor of Medicine » qui publie ce compacte petit volume du zèle et de la bonne volonté avec lesquels il a traité ces questions.

La cause première des guerres consiste, d'après notre auteur, dans l'anarchie internationale, c'est-à-dire dans l'absence de lois qui régissent les rapports des Etats entre eux, comme il y en a qui règlent ceux des citoyens d'un même État.

Les lois et les gouvernements, dit-il, sont les plus grands biens dont les hommes puissent jouir; sans eux, les hommes seraient en guerr perpétuelle entre eux. *Homo homini lupus*, a dit Hobbes. Grâce aux institutions gouvernementales, la vie civile devient à peu près supportable dans la nation; mais l'état de nature, état de guerre par son essence, continue de subsister entre les nations. C'est l'anarchie ou « l'état de nature » existant entre les nations qui a rempli de guerres toute l'histoire du passé.

Il n'y a donc qu'un moyen de mettre un terme à la guerre, c'est de supprimer l'anarchie, c'est-à-dire d'établir des lois internationales, comme il y en a de nationales, et, pour faire observer ces lois, d'instituer un pouvoir souverain assez fort pour tenir ou faire rentrer dan

la légalité les Etats récalcitrants. « Si nous examinons attentivement la matière, nous trouverons que, ce qui manque pour constituer un vrai système légal entre les nations, est une autorité suprême avec une puissance exécutive adéquate. »

Le désarmement partiel, il n'y faut pas songer, dit notre auteur, car les nations assez naïves pour opérer cette réforme seraient bientôt la proie de leurs féroces voisines. Il faut donc que le désarmement soit général; or, il ne peut être généralisé que par un pouvoir suprême et irrésistible assez fort pour contraindre les nations à se conformer, dans leurs différends entre elles, à la « loi des nations », c'est-à-dire à des règles positives de conduite appliquées par une cour de justice, renforcée par une autorité compétente.

Tel est le moyen de mettre fin à la guerre. Ce système se réduit en dernière analyse à organiser un gouvernement des gouvernements et à lui confier une force armée suffisante pour contenir dans l'obéissance à ses décrets tous les gouvernements particuliers.

A voir les difficultés que rencontrent déjà les gouvernements nationaux à gérer leurs peuples, il est permis de se demander s'il ne faudrait pas des êtres surhumains pour gouverner ces gouvernements, c'est-à-dire pour légiférer et administrer tout le genre humain. L'humanité future verra peut-être cette merveille, mais pour le moment...

Le *Doctor of Medicine* sent bien que son rêve n'est pas près d'aboutir, et il indique des moyens termes pour arriver graduellement à la fédération universelle : autonomie, mais non sécession de l'Irlande, fédération de la France et de l'Angleterre, celle des autres peuples de l'Europe et même de toute la terre viendrait ensuite, peu à peu.

Ce sont là de généreux projets, mais il nous semble que l'auteur s'illusionne étrangement s'il croit que des lois, des tribunaux, des gendarmes pourront opérer cette transformation de l'humanité. Nous ne considérons pas la paix entre les hommes de bonne volonté comme une utopie absolue, mais nous croyons qu'elle ne s'établira que par le progrès des idées, de l'opinion publique, c'est-à-dire bien lentement, et que les lois et l'autorité sont plus propres à retarder cette transformation qu'à l'accélérer.

Si la guerre, suivant toute apparence, arrose encore longtemps nos sillons, sans excepter ceux des peuples *inférieurs* — chez lesquels nous la portons sous prétexte de les civiliser, — la misère, du moins, sera-t-elle bientôt détruite ou atténuée?

Le *Docteur en Médecine* qui nous propos ici les moyens de l'éteindre n'est point un inconnu ni un novice dans la matière. Il a publié des *Eléments de science sociale* qui en sont à leur 31e édition et qui

ont été traduits dans la plupart des langues; nous avons sous les yeux la 21e édition anglaise datée de 1882 et la 4e édition française de 1885. Un pareil succès de librairie par le temps qui court est bien de nature à griser un auteur et à le confirmer dans ses principes.

Effectivement le mystérieux docteur est encore, en 1897, ce qu'il était en 1882 au sujet du problème de la misère. Il la rattache toujours à la même cause, il indique les mêmes remèdes et il ne paraît guère avoir tenu compte des travaux qui ont été publiés depuis ses *Eléments* et des objections qu'on a faites à l'application des remèdes qu'il propose. Dans les *Eléments de science sociale*, la cause première de la misère est la surpopulation, et le remède souverain consiste dans la limitation, non pas des mariages, — l'auteur dit au contraire de très bonnes choses au sujet du célibat, de la prostitution etc, — mais du nombre des enfants dans chaque ménage et ce, non pas en faisant appel à la conscience, à l'intérêt bien entendu des hommes, mais l'intervention de la loi.

C'est encore, ni plus ni moins, la thèse soutenue dans le présen volume.

La surpopulation, dit en substance l'auteur, est la cause première et unique de la misère. Les familles nombreuses sont la cause réelle des bas salaires et de la cherté des aliments dans les pays civilisés. Les enfants trop nombreux sont une source de difficultés et d'anxiétés parmi les riches aussi bien que parmi les pauvres.

Le seul remède possible à la misère consiste donc à diminuer la demande des aliments, c'est-à-dire le nombre des hommes. Et, pour qu'une réforme si étendue et si difficile puisse être effectuée, l'intérêt particulier, la conscience, le concours de l'opinion publique, la coopération de toute la société sont des moyens insuffisants. La loi seule, fermement sanctionnée par le gouvernement, peut opérer ce prodige.

On voit que, d'après l'auteur, la nature est une marâtre qui n'a pas pourvu à la subsistance de l'homme ou qui lui a mesuré beaucoup trop parcimonieusement la terre et ses produits. Les moyens de subsistance sont et ont toujours été insuffisants.

On disait déjà cela au commencement du siècle pour l'Angleterre. La population a doublé depuis et sa richesse a suivi une progression encore plus rapide. L'auteur le dit aujourd'hui de la France; pourtant sa population est restée à peu près stationnaire, quoique sa richesse ait considérablement augmenté. Si les subsistances manquaient en France il y a cinquante ans, elles ne doivent plus manquer aujourd hui qu'elles sont doublées pour la même population, ou bien que faut-il donc aux français? Des repas pantagruéliques? En seraient-ils plus heureux?

Le *Docteur en Médecine* suppose aussi, outre l'avarice de la nature, la paresse ou l'incapacité des hommes à multiplier ses produits. Il raisonne toujours comme si les subsistances étaient une quantité une fois donnée par la nature et comme si le travail de l'homme n'influait en rien sur leur quantité et leur qualité. Quand il dit que les grandes familles sont source de misère, il suppose que la population mange et ne travaille pas ou que la production de l'homme n'égale pas sa consommation. Qui ne voit que, s'il en était ainsi, il n'y aurait jamais eu de lois — que l'auteur aime tant — ni de gouvernements, ni d'impôts, ni de parasites d'aucune sorte dans les sociétés humaines. Chacun aurait été forcé de travailler pour son propre compte ou de mourir.

En disant que les enfants nombreux sont une source d'anxiété même pour les riches, il est plus près de la vérité, s'il entend que les riches et leurs enfants vivent dans l'oisiveté, ce qui n'arrive que trop souvent; mais il oublie qu'il peut en être autrement; il oublie aussi que la médaille de la famille a deux faces; comme toute chose en ce monde, la famille a ses plaisirs et ses déplaisirs. Sans parler des profits qu'ils peuvent donner, les enfants, s'ils sont bien élevés, sont la source de joies les plus douces plutôt que de peines.

Quand notre Docteur dit encore que le seul remède à la misère est de diminuer la demande d'aliments, c'est-à-dire le nombre des hommes, il oublie toujours que la demande et l'offre sont corrélatives, que l'homme est à la fois producteur et consommateur et que, diminuer le nombre des hommes, c'est diminuer l'offre d'aliments autant et plus que la demande, donc c'est augmenter la misère.

Le remède proposé par l'auteur irait donc contre son but : en réduisant la population, on ne diminue pas seulement le nombre des bouches, mais aussi le nombre des bras. Or, tant que les neuf dixièmes des terres de la surface du globe seront incultes ou mal cultivées, tant que d'immenses capitaux seront en quête de placements, on ne pourra pas dire qu'il y a surpopulation et, s'il y a misère, ce n'est pas une question de nombre mais d'emploi des hommes.

L'auteur se doute bien encore que son remède à la misère n'est pas plus près d'être appliqué que celui qu'il propose pour mettre fin à la guerre, et il demande, accessoirement et en attendant, la règlementation des salaires et des heures de travail.

Ici encore il considère l'intervention de la loi comme absolument nécessaire. Chacun sait pourtant, et il le reconnaît parfois lui-même, que l'initiative privée a toujours devancé la loi en ce sens jusqu'à ce jour, et que c'est à elle que nous devons tous les progrès accomplis. Cela étant, n'est-il pas plus logique et plus sage de continuer à marcher dans la même voie que de se lancer dans l'inconnu?

Nous n'insisterons pas sur cette partie de l'ouvrage, d'autant plus que l'auteur reconnaît que la règlementation du travail serait sans influence sur le bien-être des ouvriers si la population n'était pas restreinte. Nous croyons que, même restreinte, la solution du problème de la misère n'en serait pas plus avancée, par la raison déjà dite que les hommes sont à la fois producteurs et consommateurs et qu'en diminuant le nombre des uns, on diminue du même coup celui des autres.

Quant aux moyens proposés par l'auteur pour l'extinction des maladies infectieuses, ils consistent dans la généralisation des désinfections, l'hospitalisation des malades de tous rangs, les vaccinations, en un mot, c'est la pastorisation à outrance. Nous ne discuterons pas la valeur de ces mesures prophylactiques et thérapeutiques. Nous sommes si accoutumés à voir des méthodes « infaillibles » vivre ce que vivent les roses et être remplacées par d'autres encore plus infaillibles et qui le sont presque aussi longtemps, que nous ne serions pas étonné que, dès le commencement du XXe siècle, la méthode Pasteur ne fût déjà de l'histoire ancienne.

Ce que nous dirons seulement, c'est que notre auteur, ici comme partout, fait appel au législateur, on a dû le deviner. C'est au nom de la loi et par l'intervention de la force que les personnes atteintes de maladies infectieuses dont le Docteur donne la liste, que riches comme pauvres seront séparés de leur famille, que leur entourage sera mis en quarantaine, que les locaux qu'ils occupent seront désinfectés ainsi que leurs linges et vêtements et que chacun devra subir les vaccins de ces diverses maladies. C'est la règlementation poussée jusqu'à la manie.

Le livre dont nous venons de donner une faible et incolore analyse est écrit avec feu, avec âme, on sent que l'auteur est plein de son sujet, mais on regrette qu'il emploie tant de talent et depuis si longtemps à soutenir des idées dont plusieurs, les principales, nous paraissent manifestement erronées. Nous reconnaissons cependant que, dans le détail, il exprime des idées très justes, mais dans le détail seulement. Ce sont d'ailleurs celles qui produisent le plus d'impression sur la majorité des lecteurs, et c'est ce qui explique le succès des *Eléments de science sociale* et celui qu'obtiendra probablement aussi *l'Extinction de la guerre, de la misère et des maladies contagieuses.*

H. Bouet.

Les annuaires parisiens de Montaigne a Didot, 1500 à 1900, par Alfred B. Bénard, br. in-8. Havre, Lemale et Cie, 1897.

Les annuaires sont nombreux aujourd'hui ; ils rendent sans doute d'importants services, ils subissent des perfectionnements continuels, mais ils ne répondent pas encore à tous les *desiderata* du genre. M. Bénard a des idées sur les réformes qu'il conviendrait d'y introduire et, en même temps qu'il les expose, il nous présente une histoire des almanachs et des annuaires du plus grand intérêt, par la double raison que peu de personnes sont au courant des différentes transformations qu'a subies ce genre de publications, et que l'auteur a la plume alerte, et parsème sa narration d'anecdotes souvent amusantes, toujours instructives.

Avec beaucoup de bonne volonté, on pourrait faire remonter les annuaires au XIe siècle, et en trouver l'embryon dans le *Dictionnaire* du grammairien Garlande, avec ses relevés des travailleurs sous Philippe Ier, en 1080, et Louis le Gros, 1120, « taut pour les choses de la paix comme culture du sol, nourriture, vêtements, meubles et outils, que pour les choses de la guerre, tels qu'instruments de combat, armes et armures ».

Mais le véritable et authentique père de l'Almanach paraît être le savant moine breton Gainklan qui créa, vers 1250, les *Diagonon al manach*, en français les *Prophéties du moine*.

L'Almanach commença donc par être un livre de prédictions et autres renseignements qui seraient aujourd'hui d'une utilité très secondaire. C'est encore dans le même esprit qu'ont été composés, en 1530, l'*Almanach* de Rabelais, et en 1540, le *Livre de l'Etat*. Ce dernier prédisait pour les années 1789 et 1814 de graves perturbations politiques et sociales. « En mil-sept-cent-octante-neuf et oultre vingt-cinq ans après, de grandes altérations en cetui universel monde, mêmement quant aux sectes (cultes) et aux loyx... »

Le moment approchait, cependant, où l'almanach allait prendre une forme utilitaire. En 1550, Eyquem de Montaigne, le père de l'auteur des *Essais*, eut l'idée d'un *moyen de nous entr'avertir au profit du commerce public*, mais cette idée ne fut mise à exécution qu'en 1608, par Laffémas qui publia les *adresses utiles*, puis par Renaudot, en 1630, dans l'*Inventaire-d'adresses*. Ce dernier, médecin de Louis XIII, et commissaire royal des pauvres valides et invalides, demeurait rue de la Calandre, près du Palais de Justice. « Il installa son Inventaire d'adresses à consulter sur place, pour trois sols les riches, et pour rien les pauvres. »

Dans les *Arts et Métiers*, par un citoyen (1750), nous trouvons des statistiques qui méritent peut-être d'être reproduites, sans garantir

leur exactitude. « Paris, qui renfermait, en 1720, près de 750.000 personnes, dont 150.000 étaient domestiques, compte maintenant (1750), prés d'un million de têtes. » Notre *citoyen* loge son million d'individus en 23.000 maisons, 1.050 rues et 2.000 boutiques. Aujourd'hui, nous comptons 75.000 maisons, 3.000 voies et 6.000 magasins environ.

L'almanach des Arts et Métiers nous informe que, parmi les métiers existant de son temps à Paris, on comptait dix professions principales ainsi réparties :

Imprimeurs, 50; emballeurs, 175; faienciers, 250; fruitières, 330; gantiers, 315; horlogers, 350; restaurants, 425; lingères, 800; couturières, 1.500; tailleurs, 1.800.

Chiffres qui correspondraient aux nombres de 225, 350, 300, 2.800, 340, 1.800, 4.800, 1.400, 5.000, 3.000.

En 1770, Chantoiseau introduit de nouveaux perfectionnements. L'almanach royal n'indiquait que les noms et demeures des officiers de cour, des magistrats et des militaires, Chantoiseau entreprit de faire un pareil « annuaire indicatif des fabricants et marchands, courtiers et artistes du royaume, en recouvrant même les domiciles de ceux qui seraient transplantés d'un lieu à un autre ». Il va même jusqu'à donner leurs prénoms, surnoms, enseignes et anecdotes, le tout pour 3 fr. 15 sols.

Bottin n'avait plus qu'à venir, et il vint après beaucoup d'autres. Son *Almanach du Commerce*, continuation de celui de La Tynna, date de 1820. M. Bénard raconte les difficultés qu'il rencontra, les luttes qu'il soutint contre ses concurrents ou contrefacteurs, et la fusion qu'il fit de son *almanach* avec l'*annuaire* Didot en 1857.

Depuis lors, bien des almanachs et annuaires ont vu le jour. Quelle est la profession, quelle est la société littéraire ou scientifique qui n'a pas le sien?

Mais l'*Almanach du Commerce*, le corpulent Bottin ne répond plus aux besoins du jour. Il est d'abord devenu trop volumineux. Il faudrait un fort de la halle pour le remuer; or, un tel livre devrait pouvoir être déplacé par tout le monde, même par les enfants; ensuite, il n'est qu'un assemblage d'adresses, sans autre ordre que l'alphabétique.

Il y a donc lieu de publier un *Répertoire* par profession, et de faire de chaque profession un petit volume facilement maniable. Cette réforme rendrait de grands services au commerce intérieur, et surtout extérieur, c'est pourquoi M. Bénard intitule son projet *Répertoire consulaire*. Ce répertoire serait divisé en huit cahiers, correspondant aux huit grandes divisions professionnelles, subdivisées en classes et

groupes, sections et spécialités. Pour donner une idée plus claire de on plan, l'auteur présente le tableau du cinquième cahier, classe des métaux.

Ce n'est pas tout, M. Bénard est féministe, et il propose que les difficultés des classements une fois vaincues, on abandonne le labeur matériel du répertoire aux femmes. Et comme on ne peut y employer toutes les déshéritées, on donnerait la préférence aux veuves et orphelines de militaires, et aux compagnes et enfants de facteurs, non moins dignes d'intérêt. Au xxe siècle incombera la tâche de réaliser ce projet.

H. Bouet.

La crise de l'Etat moderne. De l'organisation du suffrage universel, par M. Ch. Benoist. Firmin-Didot édit.

M. Benoîst est un écrivain adroit, souple et brillant qui excelle à faire de la critique de belle apparence. Je doute cependant que ceux qui espèrent une amélioration à nos régimes électoraux en recherchant le meilleur mode de représentation des minorités ou une solution acceptable de la représentation proportionnelle, acceptent son jugement.

Si tout récemment à Lausanne on a tenté un essai de représentation proportionnelle, ce n'est pas simplement pour le plaisir de faire de la bonne arithmétique, mais dans un but de concorde et de bonne administration.

On espère qu'une représentation sincère, qu'une participation plus sérieuse de tous aux gestions publiques, aménera une plus grande somme d'éducation et de solidarité, une meilleure sélection et une plus grande indépendance des élus, une orientation différente des luttes préparatoires et par suite une moindre division et un moindre désarroi dans le pays et encore comme conséquence une meilleure discipline dans les assemblées, et par suite des assises sérieuses pour n'importe quel gouvernement local ou général.

Pour bien juger en cette affaire il n'est pas nécessaire de savoir aligner et numéroter des arguments, d'être habile à projeter sur eux des mots substils ou pittoresques, il faut avoir le sens des réalités, l'expérience des choses.

Un habitant de Lausanne, mêlé depuis longtemps aux luttes locales de son pays, ayant été tour à tour vainqueur et vaincu, ayant conservé l'amour de son pays et de ses concitoyens, et un grand désir de concorde et de bonne administration a pour juger cette question, des

raisons, qu'il ne saurait peut-être pas bien dire, mais qui sont de plus de portée que les imaginations d'un brillant polémiste de Paris.

M. Ch. Benoist qui est un littérateur de talent ne connaît probablement qu'imparfaitement la matière électorale avec laquelle il veut construire un édifice nouveau en la remaniant suivant une formule neuve.

Il propose un amendement à la loi électorale de la chambre et un amendement à la loi électorale du sénat.

Tous les auteurs d'amendements s'exagèrent la portion de leur œuvre. M. Benoist suit la règle. Les critiques qu'il adresse à ce qui est connu, à ce qui a été proposé avant lui sont présentés sous cette rubrique : la crise de l'état moderne. Dans son ardeur d'inventeur il a oublié de remarquer que son titre annonçait une étude beaucoup plus complexe et plus étendue que celle qu'il présente.

Le remède, c'est-à-dire les dispositions qu'il propose constituent seules selon leur auteur, une organisation du suffrage universel.

Dans un pays de suffrage universel, toute constitution est une organisation du suffrage universel, toute loi électorale est une partie essentielle de cette organisation.

Tous ceux qui ont cherché à améliorer la constitution ou le régime électoral ont par cela seul travaillé à l'organisation du suffrage universel.

Mais un inventeur est volontiers imprudent au point de proclamer inorganique tout ce qui existe, et de réserver le titre d'organique pour des solutions personnelles fussent-elles, pour les yeux les moins prévenus, peu viables et sans grande portée.

Que propose M. Ch. Benoist? Aujourd'hui le charron est inscrit sur la même liste électorale que le voiturier son voisin de droite et l'épicier son voisin d'en face. Ils se rencontrent autour de la même urne avec leur propriétaire qui est rentier, avec les cultivateurs leurs clients, avec leur médecin, avec leur maître d'école.

Nous l'ignorions : Ce mode était inorganique et la Chambre actuelle ne représentait qu'un être abstrait irréel, inexistant (sic, page 277), M. Ch. Benoist veut que nos sept personnages soient inscrits sur 7 listes électorales différentes, votent dans 7 urnes séparées pour 7 candidats distincts.

Les 7 électeurs dénommés appartiennent en effet, à des catégories distinctes (système Benoist).

Et puis après. Et puis c'est tout. C'est là le suffrage universel organisé, organique, côté Chambre tout au moins. Côté Sénat nous trouverons une autre conception.

Examinons de plus près ce projet, puisqu'après tout, c'est notre rôle en ce moment. Qui sait d'ailleurs s'il n'est pas symptomatique.

M. Ch. Benoist propose sept groupes professionnels très larges, susceptibles de servir de cadres au suffrage universel organisé : 1. agriculture ; 2. industrie ; 3. transports, postes et télégraphes ; 4. commerce ; 5. administration publique ; 6. professions libérales ; 7. rentiers.

Chaque département a droit à un nombre de députés en rapport avec sa population. Mais dans chaque département les électeurs sont répartis en catégories professionnelles. Chaque catégorie nomme un nombre de députés proportionné à son importance numérique.

Le Nord a été choisi comme premier exemple. C'est le département le plus peuplé après la Seine. Le jeu des catégories y sera relativement aisé. Le Nord aura 19 députés ainsi répartis : cinq nommés *par et parmi* le groupe de l'agriculture, neuf nommés par et parmi le groupe de l'industrie, un nommé par et parmi le groupe des transports ; trois par et parmi le groupe du commerce ; un seul pour l'administration publique, les professions libérales, les rentiers, la force publique.

Dans ce premier exemple trois des catégories s'évanouissent et se fondent en une, et ce ne sont pas des moindres, et cela dans un département qui a le chiffre exceptionnel de 19 députés.

On peut imaginer ce qui se passera dans les autres.

Si bien qu'à la fin il avoue qu'il faudra peut-être faire voter par région et que son grand travail de répartition par département est peut-être inutile.

Page 275, M. Benoist suppose son rêve réalisé et nous présente la Chambre du suffrage organisé : agriculture 225 représentants ; industrie 164 ; commerce 48 ; transports 17 ; administration publique 8 ; professions libérales 13 ; rentiers 25 ; total 500.

Les professions libérales seront mises à la portion congrue, mais le syndicat des employés de chemins de fer trouvera à se caser tout entier dans les 17 sièges des transports. Les candidats ouvriers pourront faire l'assaut à 164 sièges. Les 225 agriculteurs seront là pour donner à la Chambre la douce physionomie d'un comice agricole. Peut-être, se glissera-t-il quelques députés partisans du socialisme agraire dont ce système favoriserait l'élection.

Pourquoi sur le même type n'organiserait-t-on pas les ministères. Leur importance totale étant représentée par 500. Le ministère de l'Agriculture aurait une importance de 225 qu'on devrait lui assurer. Par contre la Guerre, la Marine, les Affaires étrangères, l'Instruction publique, les Colonies, l'Intérieur, les Cultes, la Justice auront à se partager le chiffre modeste de 8, comme importance ce serait peu. Telle Chambre, tel gouvernement. Ce serait un couronnement du système Benoist.

Par cette dernière critique nous voulons marquer que tout réformateur du régime représentatif doit avoir les yeux fixés sur les nécessités, les attributs du gouvernement et orienter son esprit tout autrement que n'a fait notre auteur.

M. Benoist n'a nulle part défendu la nécessité de restreindre l'éligibilité, mais son intention ressort de ses phrases : dans le Nord cinq députés nommés *par et parmi* le groupe de l'agriculture.

L'intention d'éloigner des affaires la classe éclairée, les professions libérales, est manifeste; on croit apercevoir que l'auteur trouve au contraire très à leur place, très décoratifs dans les assemblées, ces grands propriétaires, dont les prototyses sont ces lords anglais, grands chasseurs de renard et consommateurs de fortes liqueurs, au dire de Macaulay qui en parle avec irrévérence.

M. Benoist est si loin des réalités qu'il ne s'est pas aperçu que bonnes ou mauvaises ses intentions seraient vaines.

La Société d'agriculture de mon département mit à jour au concours la question du métayage et cette réunion d'agriculteurs choisit pour rapporteur du concours un avocat. Cet avocat parla du métayage parce qu'en sa qualité de propriétaire rural il le pratiquait depuis longtemps.

Les agriculteurs qui l'avaient choisi comme rapporteur auraient fait un choix judicieux en le choisissant comme député.

En réalité avocats, magistrats, médecins, pharmaciens, vétérinaires sont assez généralement propriétaires ; quand ils ne le sont pas au début de leur carrière, ils le deviennent à la suite de leurs premières économies, ou plus souvent encore par mariage. Ils pourront faire valoir par métayers et participer activement à l'industrie agricole, et se retrouver nombreux parmi les électeurs et les éligibles de la catégorie agricole.

Mais on peut pousser plus loin. M. Benoist entend-il séparer le capital agricole, la propriété, du salariat et mettre les propriétaires du sol hors de sa catégorie agricole. Le propriétaire fournit la terre, paie l'impôt foncier, fournit également les bâtiments d'exploitation, et il fait les grosses réparations, fournit une partie du cheptel bétail, il a tous les droits à être classé dans la grande catégorie agricole. Si ce point est admis une grande partie des rentiers, administrateurs, etc., feront partie de la grande catégorie agricole, sans avoir à pratiquer le métayage.

Passons à la catégorie industrielle. Les ingénieurs, administrateurs en feront-ils partie ? les actionnaires, c'est-à-dire les propriétaires du capital industriel en seront-ils exclus ? Quant aux aubergistes qui ont passé par les hauts fourneaux et les mines, ceux-là en seront sans conteste.

La catégorie du commerce est-elle mieux circonscrite ?

Sera-t-il bien difficile aux politiciens de payer patente ?

Présentement le médecin d'un village exclusivement agricole ou industriel est souvent élu maire, parce qu'il est instruit et populaire, puis il passe conseiller général et le voilà en passe de devenir député. Il en sera de même avec le système Benoist, seulement le bon docteur devra assurer sa naturalisation dans l'industrie ou le commerce ou l'agriculture.

Si ce n'est pas le bon docteur qui arrive, ce sera peut-être M. Homais le pharmacien. Lui, aura des chances plus variées. Son diplôme le classe dans les professions libérales ; il paie patente, il est commerçant, s'il fabrique une spécialité et a une petite usine, il est industriel. Capitaliste, il peut être propriétaire agricole, il peut administrer quelque entreprise de camionnage et être dans les transports, il surveille peut-être quelque pupille de l'assistance, ce qui le classe dans l'administration publique, riche il peut être rentier. Les sept catégories lui sont ouvertes.

Étudié dans son application, dans ses voies et moyens, le système de M. Benoist ne tient pas debout. Son inutilité est profonde, et il a un caractère de fantaisie.

Par contre son principe est franchement détestable.

Fort sagement la loi des français met au nom des intérêts généraux, les citoyens sur un pied d'égalité en face de l'urne électorale. Son intention est qu'ils oublient qu'ils sont les uns commerçants, les autres industriels et agriculteurs, ceux-ci propriétaires, ceux-là prolétaires, pour ne se souvenir que de la grande solidarité qui les unit tous dans la paix comme dans la guerre. Au-dessus de la vie nationale et de ses diversités sont placés les grands services publics : relations étrangères, défense nationale, justice travaux généraux finances et impôts.., etc. Au regard de cette organisation nos devoirs à tous sont semblables.

Pour chercher les pensées de derrière la tête de notre auteur, nous l'avons suivi dans le voyage qu'il a fait a travers les constitutions d'Europe, et ses points d'admiration nous ont révélé l'ornementation de son esprit : il déclare généralement institutions organiques, les dispositions archaïques qu'il rencontre, tels les droits de vote dévolus à des métiers, à des corporations, à certaines familles, etc..., etc.

Il a essayé d'importer ces formes vieillies, ces survivances du passé et de les rajeunir en y adaptant le suffrage universel. Autant eut valu acheter un fonds de vieilles diligences pour les transformer en Sleeping-cars !

M. Benoist déclare page 332 que l'organisation de la Chambre autrichienne peut-être retenue en exemple (le moment est bien choisi).

Prenons l'exemple, expérimentons sur lui le système de M. Benoist, voyons ce qu'il advient de cette adaptation.

Les 353 sièges de la Chambre autrichienne se répartissent en quatre classes.

1° Grande propriété :	85 ; soit 1	député par	63	électeurs.
2° Villes et marchés etc.,	118 ; — 1	—	5402	—
3° Chambres de commerce et d'industrie...............	21 ; — 1	—	27	—
4° Communes rurales......	129 ; — 1	—	10756	—

L'inégalité apparaît plus grande si on substitue le chiffre de la population à celui des électeurs (il s'agit de chiffres moyens) dans la 2e catégorie on a 1 député pour 44854 âmes et dans la seconde 1 député pour 142.754 habitants.

Depuis Servius Tullius et probablement avant, le principe de ce système est connu. Les électeurs ont plus ou moins d'importance et d'influence dans les affaires publiques suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Appliquez le système de M. Benoist. En chaque catégorie les électeurs auront droit par exemple à un député par 500 inscrits. Dans la deuxième catégorie, même nombre. Dans la quatrième, nombre doublé. Dans la première et la troisième rien du tout. Que reste-t-il des catégories ?

La catégorie, c'est le support du vote privilégié ou ce n'est rien, pis que rien.

Mais vous n'allez pas jusqu'au vote privilégié, vous n'êtes pas le tenant d'institutions archaïques. Alors à quoi bon ?

M. Benoist ne nous paraît pas avoir été plus heureux dans sa réforme électorale du Sénat.

Mais est-il urgent de toucher au Sénat français, c'est un des corps les mieux composés qu'il y ait en Europe ; toute tentative pour le rendre dissemblable de la Chambre basse nous engage dans une voie au bout de laquelle il y a sa suppression.

M. Benoist veut également donner un rôle législatif à un Conseil d'Etat, peut-être un jour dans un autre livre, retrouverons-nous cette idée plus approfondie et dégagée de ces variations sur l'organique qui par leurs répétitions sont agaçantes et ne sauraient tenir lieu de raisons. Nous la discuterons alors.

En résumé l'œuvre considérable de M. Ch. Benoist, magnifiquement éditée par la maison Firmin-Didot ne tient pas les promesses de son titre. Le mécanisme des états est plus complet que ne semble le sup-

poser notre auteur. Les améliorations dont ils sont susceptibles engagent un assez grand nombre de questions en dehors des législations électorales et quant aux solutions que propose l'auteur, elles n'ont rien de spécialement organique, elles ne sont point empreintes de sens pratique et dans leurs intentions elles ne nous paraissent pas recommandables.

Ce n'est pas dans le sens de ces propositions que peut se faire une refonte de nos institutions.

LÉON ROQUET.

LE CONGRÈS DE L'HUMANITÉ, par MARIUS DECRESPE. Chament édit.

L'exposition universelle de Chicago en 1893 a vu naître une œuvre hardie et de grande portée dont la manifestation importante fut le congrès des religions. Personnellement nous sommes mal renseigné sur ce qui a été fait postérieurement pour continuer l'action engagée en 1893.

Pour l'exposition de la fin du siècle quelques généreux esprits rêvent d'organiser un congrès de l'humanité qui serait la synthèse, le couronnement de tous les autres congrès.

L'affaire est en bonne voie dit M. Decrespe dans son livre, un ancien polytechnicien qui a passé par l'armée, est grand industriel et qui signe : Amo, s'est fait le missionnaire de cette œuvre, il a prêché la fraternité et l'amour des hommes et a lancé l'idée pratique d'un congrès.

Le livre a été en grande partie composé avec les articles de M. Amo écrits sur ce sujet et avec des extraits de correspondants sympathiques.

M. Amo et M. Decrespe doivent avoir quelque part leur place dans ce que l'on a appelé les petites religions de Paris. Ce qu'ils nous présentent ce sont des développements sur des thèmes peu variés. Ce sont des prédications bien intentionnées mais peu démonstratives.

Mais que fera ce futur congrès de l'humanité ?

Les congrès internationaux, les réunions d'amis de la paix sont bien d'une certaine façon, des ébauches de congrès de l'humanité. On peut y rencontrer des hommes de toutes couleurs venus de toutes les latitudes et de toutes les longitudes. Mais un de leurs caractères est d'avoir un but précis. Les sciences et leurs progrès forment un champ d'action parfaitement visible. La paix générale n'est peut-être en cette fin de siècle qu'une noble chimère, mais c'est un objectif clair. Le congrès des religions tirait sa signification, avant tout peut-être, de la présence de hauts dignitaires de cette église catholique autrefois partout si

intolérante, et de nos jours encore, dans bien des pays, si jalouse de sa primauté; il était une grande manifestation de tolérance et une tentative pour élever au-dessus des différences confessionnelles, des croyances supérieures et quasi presqu'universelles : l'âme immortelle, Dieu, la nécessité de la prière... etc.

D'autre part, lorsque des hommes de tous pays s'assemblent pour parler cosmographie ou anthropologie ou pour faire progresser le droit des gens, ils prouvent bien en se réunissant qu'ils se considèrent comme étant de la même humanité et ils complètent la démonstration en travaillant ensemble, car ils manifestent alors que leur esprit et leur cœur ont les mêmes préoccupations.

Que nous dira de plus le congrès de l'humanité?

Il ne faut décourager aucun bon vouloir. On nous promet d'élaborer un programme. Les promoteurs de l'idée vont allumer leur lanterne. Attendons.

D'ailleurs dans la voie où ils marchent avec les nobles sentiments qui les animent, peut-être ne feront-ils pas grand chose! ce qu'ils feront sera toujours bon.

LÉON ROQUET.

THE THEORY OF INTERNATIONAL TRADE WITH SOME OF ITS APPLICATIONS TO ECONOMIC POLICY by C. J. BASTABLE, professor of political economy in the University of Dublin. Londres, Macmillan C°, 1 vol, 1897.

Lors de la première édition de ce petit volume, l'auteur avait déclaré dans sa préface qu'il considère la théorie du commerce international comme un des produits de l'ancienne école anglaise qu'il importe le plus de conserver et de transmettre aux générations nouvelles. Ce serait pourtant une erreur de s'imaginer que M. Bastable s'est contenté de compiler ses prédécesseurs de l'école libérale. Son raisonnement net et serré et sa méthode rigoureusement scientifique sont bien à lui : tous ses arguments sont présentés à leur place, rien n'a été abandonné au hasard. Aussi a-t-il obtenu d'un de ses compatriotes l'éloge parfaitement mérité d'avoir écrit le meilleur manuel que nous possédions sur la branche la plus épineuse de la science économique.

M. Bastable passe successivement en revue les traits saillants du commerce international, établit la théorie des valeurs internationales et retrace le rôle que joue la monnaie dans ce commerce ; il expose ensuite la théorie de l'équation des dettes et des créances, l'opération des changes, l'influence du commerce étranger sur la distribution de la richesse au sein de chaque nation et les effets de l'impôt

sur le commerce lui-même. Arrivé à ce point, il déduit de sa théorie du commerce international la justification de la liberté commerciale et après avoir réfuté les principaux arguments émis en faveur de la protection, il conclut qu'en cette matière, les gouvernements devraient prendre pour règle de conduite la maxime tant décriée de nos jours, *Laissez faire*, rappelant que sa conclusion est fondée non pas sur une théorie de droit abstrait ou sur un vague sentimentalisme cosmopolite, mais sur le fait vérifié que c'est de la sorte qu'on sauvegarde le mieux les intérêts nationaux. En ne craignant pas de laisser gagner autrui, on s'assure à soi-même de riches récompenses.

E. Castelot.

Onze mois au Mexique et au Centre-Amérique par Lambert de Sainte-Croix. 1 vol. accompagné de gravures et d'une carte, E. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris, 1897.

Excédé par la lecture répétée de récits de voyage par trop insignifiants, peu s'en est fallu que nous rejetions ce volume dès les premiers chapitres. Mal nous en aurait pris, car nous aurions perdu quantité de détails intéressants. En effet, après une centaine de pages dont le livre aurait pu, sans y perdre, être allégé, l'auteur nous donne une foule de renseignements curieux. Le récit le plus pittoresque est certainement celui de la tuerie de chèvres à laquelle il a assisté. Le passage est un peu long, mais en l'abrégeant autant que possible nous supposons que ni directeur, ni lecteurs ne se plaindront de ce que nous l'ayons reproduit.

C'est non loin de Puebla que se trouve l'hacienda où fut donné à M. Lambert de Sainte-Croix le spectacle qui, malgré son intérêt, le dégoûta si fort. Les paturages de cette propriété sont immenses et s'étendent jusqu'au Pacifique, mesurant plus de soixante lieues de large et contenant les fermes affectées à l'élevage de 400.000 chèvres. Les bêtes ne sont tuées qu'à trois ans. Toutes sont blanches, celles de couleur étant sacrifiées dès leur naissance.

A un an les chèvres sont réparties par troupeaux de mille têtes et confiées à des bergers nomades qui en sont responsables et partent avec elles pour un voyage de deux années à travers les montagnes, les faisant paître, emmenant avec eux femmes, enfants, etc., couchant à la belle étoile, vivant de ce qu'ils trouvent, mais ayant cependant le droit de tuer un certain nombre de chèvres pour leur alimentation. Au bout de deux ans, les bergers doivent se rendre, à date indiquée quelques jours avant par un émissaire envoyé à leur rencontre, sur un point fixé de l'exploitation.

A l'arrivée, les bêtes sont parquées dans une enceinte close de murs élevés où des flaques de sang souillent le sol noirâtre qu'elles reniflent avec terreur; elles y sont pressées d'une façon horrible, elles étouffent, affolées, bêlant d'une manière désespérée. A trois heures du matin commence le massacre qui se poursuit sans interruption jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Dans le corral une cinquantaine d'Indiens attendent, le coutelas large et affilé à la main; de place en place, sur le mur, sont fixées d'énormes torches à résine et à pétrole. A un signal donné, une nuée d'autres Indiens entrent dans l'enceinte où sont les animaux et en ressortent l'un après l'autre, chacun à cheval sur une chèvre qu'il tient par les deux cornes et conduit de force devant un des sacrificateurs. Par un brusque mouvement en tirant sur les cornes, l'Indien conducteur met la chèvre debout sur ses pattes de derrière, offrant sa poitrine au tueur qui lui enfonce le coutelas d'un seul coup jusqu'à la garde. Le coup est donné avec tant d'habileté que le cœur est toujours atteint par la pointe à peu près à la même place. Le cavalier lâche sa monture qui fait environ cinq ou six pas, le sang sortant à bouillons de sa blessure, et tombe sans vie sur le sol. Déjà un autre cavalier arrive et ainsi de suite. Cette opération qui est faite avec une rapidité extrême se répète sur tous les points du corral. Chaque tueur a cinq ou six pourvoyeurs; il est payé en raison de la quantité de têtes abattues.

A trois heures et demie du matin, le sol est jonché de cadavres; on s'occupe alors de les compter, pour cela on les aligne par dix. Sur un signal les portes s'ouvrent laissant passage à la cohue des femmes, enfants, parents des égorgeurs qui viennent prendre possession des lots qui leur appartiennent, chargent les bêtes sur leur dos et vont les déposer aux places assignées à chaque famille le long des murs, sous un auvent en tuiles, dans l'immense cour intérieure de l'hacienda. Dès que chacune d'elles a son lot de dix ou vingt têtes, le dépeçage commence; à dix heures et demie du matin ce travail est terminé. A onze heures, les tas sont faits : d'un côté sont les dix têtes enfilées dans un long bâton, de l'autre le suif, puis les os bien rangés, les entrailles, les rognons, les cœurs, les épaules, les carcasses, les viandes soigneusement découpées. Au sifflet de la machine à vapeur, on voit tous les Indiens ramasser le suif, le mettre dans des paniers, le charger sur le dos, s'acheminer vers l'usine à suif, au fond de la cour, et verser le contenu dans de grandes chaudières. (Le lendemain les pains de suif seront prêts, déjà empaquetés dans des caisses clouées et expédiées par charrettes au chemin de fer). Vient ensuite le tour de la viande dont une partie est transportée aux immenses marmites des cuisines

où elle va être cuite puis refroidie et mise en sacs, l'autre partie, exposée au soleil sur des séchoirs où elle sera salée et transformée en longues lanières de viande sèche dont les Indiens de l'intérieur font leur nourriture préférée. Les os, les boyaux, les cœurs, les entrailles et quelques têtes sont distribués aux Indiens en sus de la paye. Les peaux sont confiées aux plus habiles qui, avec le même couteau de la tuerie qu'ils ne lâchent jamais, les grattent, les râclent, les nettoient; on les étale ensuite au soleil, poil en-dessous et on leur donne une couche d'un mélange de chaux et d'eau. Au bout de trois jours, on les entasse en ballots et on les expédie dans toutes les parties du monde, surtout à New-York où elles font prime. Les têtes sont amoncelées dans un puits en briques dans lequel plonge un gros tuyau en cuivre où circule un courant de vapeur d'eau. Les têtes se sèchent et se cuisent; elles se vendent alors six centavos pièce à des marchands de l'intérieur qui en emplissent des charrettes.

A deux heures et demie, tout est fini, le patio nettoyé; les femmes et les enfants sont partis avec leur affreuse marchandise qu'ils vont aller étaler au soleil au-dessus de leurs huttes. On a eu bien soin à la sortie de vérifier si sur elles ou dans leurs paniers les femmes n'emportent que ce qui est permis. Les hommes repartent en chantant rangés par quatre comme à leur arrivée; ils sont libres jusqu'au lendemain matin. Quarante jours de travail suffisent pour tuer environ 100.000 chèvres. Le propriétaire encaisse un revenu invraisemblable, la vie matérielle est assurée à près de quinze cents Indiens pour l'année et le commerce du pays en profite.

Pendant la durée du travail qui est de quarante à cinquante jours, l'escouade d'Indiens est réunie dans un village. Au-dessus de la centaine de huttes qui le composent se dressent trois à quatre cents poutres en bois qui les dépassent de trois mètres environ. Ces grands pieux sont reliés entre eux par d'autres madriers grossiers qui constituent des sortes de plates-formes aériennes sur lesquelles sont tendues des cordes auxquelles pendent des objets indescriptibles dont la couleur va du rouge vif au violet et au noir carbonisé. Ce sont les détritus des chèvres, abandonnés aux travailleurs après la tuerie, qui sèchent au soleil. Les jeunes filles et les enfants sont chargés de les retourner de temps à autre afin de bien en exposer toutes les parties au soleil. Ces débris dont les Indiens sont très friands leur servent de nourriture pendant toute l'année lorsqu'ils sont retournés dans leurs demeures du Pacifique.

Au bout de ce village sont d'autres cabanes qui abritent des marchands de provisions, de liquides: etc., où tous les paiements des achats des Indiens se font avec les viandes séchées : une *vara* (95 centi-

mètres environ) de cotonnade est donnée en échange de deux têtes de chèvres carbonisées par l'usine; une tête, trois boyaux et deux intestins, pour un litre de pulque, et ainsi de suite. Les échanges sont la seule monnaie courante, les Indiens ne touchant d'argent qu'à la fin de la tuerie. Plus loin sont deux ou trois tailleurs avec des machines à coudre pour faire des pantalons que les Indiens emportent au départ.

M. Lambert de Sainte-Croix ne s'est pas borné à visiter le Mexique; quand on est en déplacement si lointain on veut voir le plus de pays possible, n'est-il pas vrai ? aussi les diverses républiques de l'Amérique centrale ont-elles également été l'objet de ses investigations. Voici comment il résume ses impressions sur ces contrés : « Le Salvador est un pays superbe. ainsi que le Guatémala et le Nicaragua; mais je donne la palme, sans hésiter, au Costa Rica qui est le plus fertile et le plus riche de tous. Renfermant à peine trois cent mille habitants, il est prodigieusement cultivé et tout y pousse avec une abondance qui rappelle la terre promise des anciens; l'agriculture y donnerait encore plus, s'il y avait plus de population. » Avis à ceux qui — pourvus de quelques capitaux — pensent à émigrer.

M. LR.

Le Concours des Caisses d'épargne au crédit agricole, par M. Eugène Rostand, 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1897.

Ce volume est assurément un livre de grande valeur, et l'éloge que je me plais à en faire ici serait complet, sans restrictions, si je partageais l'optimisme de M. Eugène Rostand sur les bienfaits de la coopération. J'avoue que pour de moins sceptiques à ce sujet que je ne le suis, cet ouvrage peut être considéré comme magistral dans la question. La forme en est concise, claire et nette; la pensée ne s'y déguise pas sous des formules vagues; et l'argumentation aussi serrée que documentée laisse peu de prise aux objections.

Le rôle de l'épargne dans la distribution du Crédit agricole, tels sont les termes par lesquels l'auteur définit son sujet, et il passe en revue les besoins ou occasions qui donnent lieu à la petite propriété et à la petite exploitation rurales de rechercher le crédit, et les conditions où elles sont actuellement à cet égard; puis s'appuyant sur les exemples donnés par l'Allemagne, l'Autriche, l'Australie, la Belgique, l'Italie, la Suisse, il examine le concours que les Caisses d'épargne, par la liberté d'emploi de leurs fonds, pourraient apporter au crédit agricole, organisé par des associations locales, reposant sur le principe de la mutualité, Il s'ensuit naturellement l'indication des chan-

gements qu'il faudrait, pour satisfaire les désirs de M. Rostand, introduire dans le régime actuel des Caisses d'épargne.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les questions posées sont résolues dans le sens favorable à la thèse de l'auteur. On verra, par notre courte et rapide analyse, que le sujet est non-seulement bien délimité, mais encore absolument complet, qu'il renferme toutes les données du problème.

M. Rostand demande donc que les Caisses d'Epargne puissent employer sinon tous leurs fonds, du moins une partie de ces fonds, à commanditer les institutions locales et coopératives de Crédit agricole. Ce n'est pas que je sois grand partisan du régime d'adduction des dépôts dans les caisses de l'Etat et de leur mutation, à un moment donné, en rentes. Je me demande si, malgré tout, les institutions agricoles présentent une sécurité suffisante. Il ne faut pas oublier que les caisses d'épargne ont un caractère tout spécial ; elles sont, comme dit le mot, des réservoirs pour les petites économies, et il ne faut pas que dans ces réservoirs il y ait des trous. Il ne faut pas même qu'on en puisse soupçonner,

Je suis grand partisan de crédit, pas n'est besoin de le dire, je pense, car il est la condition indispensable de tout travail productif, du développement des affaires, des échanges, du mouvement, de la vie ; mais j'aime surtout le crédit personnel. Qui dit crédit dit confiance, et le crédit qui repose sur un gage, une garantie matérielle n'est pas le crédit. M. Rostand est de notre avis : « Le crédit sur gages, dit-il en citant M. Léon Say, n'a jamais été que l'enfance du crédit... Le crédit agricole est encore dans l'enfance justement parce qu'il n'est pas personnel... Le crédit personnel, là est le but. » Ici je me demande encore si ce crédit personnel est compatible avec la mutualité, la coopération. Ce n'est qu'aux dépens de la liberté qu'on peut, dans la conception de M. Eugène Rostand, obtenir ce crédit, puisqu'il faut faire d'abord partie des associations coopératives, se soumettre à leurs règles, à leurs statuts, à des investigations du contrôle administratif, à des déclarations et des explications qui peuvent ne pas être du goût de tout le monde. J'admets fort bien que l'on ne prête pas d'argent sans savoir ce que l'on fait. Aussi n'est-ce pas ce point que vise mon observation, mais bien celui-ci : le crédit, dans ces conditions, peut-il être dit personnel ? Je ne le crois pas, comme je ne crois pas au crédit agricole, comme je ne crois pas au crédit commercial qui existe à peine chez nous, comme je ne crois à aucun crédit avec épithète. Et il vaudrait mieux à mon sens, chercher la solution du problème dans la réforme d'une législation surannée, en effacer les prescriptions qui spécialisent les engagements, qui interdisent sans rime ni raison aux

uns ce qui est permis aux autres. On pourrait alors avoir le véritable crédit personnel qui s'appliquerait à l'agriculture aussi bien qu'au commerce sans qu'il soit besoin d'organisations sur les bienfaits desquelles je reste sceptique, et qui ont d'ailleurs le grand tort, pour moi, de ne pas précisément favoriser la liberté individuelle.

J'ai eu déjà l'occasion d'exprimer les mêmes idées dans cette *Revue*. On m'a reproché de ne pas me montrer favorable au mouvement qui semble entraîner l'opinion, sous l'influence d'esprits dont je reconnais d'ailleurs tout le mérite et dont j'apprécie la loyauté et la conscience. Je suis désolé, assurément, de n'être pas de leur avis, non que je ne désire pas comme eux le crédit aux agriculteurs (je le désire pour tous), mais parce que les moyens préconisés pour le leur donner me paraissent manquer d'efficacité, et ont, d'ailleurs, à certains points de vue, des inconvénients. L'un de ceux que l'on pourrait citer encore c'est, par la création de ces institutions spéciales au peuple, aux ouvriers, aux peu fortunés, la division des classes. On creuse davantage le fossé qui sépare les riches des pauvres, et je ne sais trop, par ce temps de socialisme, les fruits que l'on en pourra retirer. Si vous saviez comme on les blesse, les ouvriers, les paysans, les paysans surtout, dans leur amour-propre, par ces airs d'une bienfaisance plus ou moins bien dissimulée ! Mais il en est qui ne vont à la Caisse d'épargne qu'en se cachant. Ils veulent aller là où va le riche, parfois à leur grand dommage, mais c'est leur orgueil. Aussi bien y a-t-il encore là du socialisme mêlé de protectionnisme. Les deux choses s'arrangent assez bien. Socialisme, par les atteintes portées à la liberté individuelle ; protectionnisme, puisque le résultat le plus clair de ces associations serait drenfor ce le rôle joué chez nous à ce point de vue par les syndicats agricoles, sans aucun profit pour l'agriculture elle-même, trompée par un mot et par les illusions dont on la berce.

MAURICE ZABLET

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON. Année 1896, 1 vol. in-4, imprimerie du *Salut public*, 1897.

Ce volume démontre tout le zèle de la Chambre de commerce de Lyon à remplir sa tâche. Il est divisé en trois parties principales : la première contient l'exposé de la situation industrielle et commerciale de la Ville de Lyon pendant l'exercice 1896 ; la seconde relate les questions industrielles, commerciales et économiques dont s'est occupée la Chambre ; la troisième a trait aux Établissements relevant de son administration. Ce que l'on ira surtout y chercher, c'est ce qui

a rapport au marché des soies. A ce point de vue, plus encore qu'aux autres, c'est un document important.

La Condition des soies de Lyon a enregistré, pendant l'année 1896, 92.693 balles pesant 6.086.587 kilogrammes. Elle avait enregistré, en 1895, 102.167 balles pesant 6.825.546 kilogrammes; Le dernier exercice a donc accusé sur le précédent une diminution de 738.959 kilogrammes ou 10,82 p. 100.

Ces chiffres se décomposent ainsi :

	1895 — Kilogr.	1896 — Kilogr.	Différences — Kilogr.
Organsins.........	1.227.104	1.104.052	— 123.052
Trames...........	977.296	861.281	— 116.015
Grèges,...........	4.576.485	4.084.816	— 491.669
Soies diverses.....	38.217	27.664	— 10.553
Bobines..........	6.444	8.774	+ 2.330
Totaux.......	6.825.546	6.086.587	— 738.959

Mais il est bon de faire remarquer que, s'il y a resserrement des affaires, l'année 1895 avait été particulièrement favorisée, et les chiffres de 1896 sont encore supérieurs de 579.981 kilogrammes ou 10,53 p. 100 à la moyenne décennale de 1886-1895, qui n'a été que de 5.506.606 kilogrammes. Dans la comparaison avec les autres Conditions, on verrait que celle de Lyon n'est pas la moins bonne : les Conditions françaises, en effet, dans leur ensemble, présentent une diminution de 11,50 p. 100, et les Conditions étrangères de 12,39 p. 100. Seulement, si l'on considère Milan, pris à part, on constate qu'il n'a perdu que 9,42 p. 100 et que son marché continue à primer celui de Lyon.

On sera peut-être curieux de comparer les chiffres des deux marchés. Les voici :

	1895 — Kilogr.	1896 — Kilogr.
LYON		
Grèges..........	4 576.485	4.084.816
Ouvrées.........	2.249.061	2.001.771
Totaux.......	6.825.546	6.086.587
MILAN		
Grèges..........	4.455.535	3.864.325
Ouvrées........	2.460.430	2.399.690
Totaux......	6.915.965	6.264.015

« L'importance acquise par le marché de Milan dans ces dernières années, dit le document dont nous parlons, doit être attribuée à plusieurs causes, telles que l'accroissement des récoltes dans la Péninsule et surtout le régime économique inauguré en 1888 avec l'Italie et aggravé en 1892, en ce qui concerne l'importation des soies ouvrées. L'Italie, ne pouvant plus nous envoyer en franchise des soies ouvrées, Lyon a cessé d'être, ce qu'il était autrefois, un grand marché des ouvrées italiennes et asiatiques, des organsins et trames de Chine spécialement. En même temps, les importations de grèges de Chine, qui arrivaient à Lyon par Marseille pour être réexpédiées en Italie, sont dirigées très souvent en droiture sur Milan par Gênes, afin d'éviter ce détour coûteux. Enfin le tunnel de Saint-Gothard a mis en communication directe Milan avec les grandes places de consommation de l'Europe centrale. Plusieurs de nos maisons d'importation ont, en présence de cet état de choses, installé des comptoirs à Milan, qui est devenu ainsi une grande place de vente pour les grèges en même temps que pour les ouvrées asiatiques. »

Le ralentissement des transactions de la France est indiqué par les chiffres suivants empruntés au mouvement du commerce spécial :

Importations en France.

	1896	1895	1894
	—	—	—
Soies grèges.... .	4.614.487	6.206.679	5.262.899
Soies ouvrées.....	36.693	44.051	61.098

Exportations de France.

Soies grèges......	1 929.210	2.859.686	2.330.645
Soies ouvrées.....	434.218	477.788	195.810

On attribue cette diminution des affaires aux causes suivantes :

Après la brillante campagne de 1895, alors que l'activité de la production de l'étoffe, favorisée par un retour de la mode aux étoffes de soie pure, était très grande, quand de gros achats de matières premières avaient été faits et que tout faisait espérer la continuation de la prospérité, survinrent la crise des mines d'or, celle plus générale de toutes les valeurs à la suite des incidents de la politique orientale, la hausse du change en Italie et la faiblesse de ceux des pays asiatiques, et enfin le conflit anglo-américain qui troubla profondément le marché de New-York. Ces événements, pour être étrangers à l'industrie de la soie, n'en compromirent pas moins les brillantes perspectives de l'avenir qu'on s'était plu à espérer.

Nous avons voulu extraire du volume ces quelques détails qui ne peuvent manquer d'intéresser et que l'on trouvera seulement trop sommaires. Mais notre but était surtout de signaler les travaux de la

Chambre de commerce de Lyon, qui, en outre de ce qui concerne plus spécialement cette ville, ne s'est pas occupée, en 1896, de moins de cent questions diverses. S'il n'est, comme nous le croyons, rien échappé à notre attention dans la lecture de ce gros volume de 480 pages in-4, nous ajouterons que la Chambre de commerce de Lyon se distingue entre toutes par la largeur des vues avec lesquelles elle envisage les questions. Elle combat pour la liberté commerciale, pour la liberté du travail, pour la liberté économique.

C'est, à notre époque, aussi beau que rare.

MAURICE ZABLET.

LE MINIMUM DES SALAIRES EN BELGIQUE, par LUCIEN LE FOYER. Br. in-12, V. GIARD et E. BRIÈRE, 1897.

Y a-t-il lieu d'imposer aux entrepreneurs, dans les adjudications publiques, un minimum de salaire pour les ouvriers qu'ils emploient? Telle est la question que traite dans cette brochure M.Lucien Le Foyer, en s'appuyant sur le système existant dans certaines provinces de la Belgique, Flandre occidentale, Hainaut, Liège et Flandre orientale. Et, quoique avec beaucoup de précautions oratoires, de restrictions, de districtions, d'arguments pour, d'arguments contre, il admet ce minimum qui, dit-il, « comme nous le concevons, cherchant à empêcher un prix de revient fictif d'entraîner dans sa dépression les prix de vente, vise plus à protéger la civilisation que tels ouvriers. »

Je ne trouve pas mauvais, en ce qui me concerne, que les ouvriers soient protégés quand ils ont besoin de l'être, comme nous avons tous le droit d'être protégés par l'Etat que nous payons, pour cela, assez cher, et qui ne s'acquitte pas toujours fort bien de sa charge. Je ne pense pas que, par je ne sais quel sentiment, M. Lucien Le Foyer ait voulu dénier ses sympathies aux classes laborieuses. Il a plutôt voulu synthétiser sa pensée, s'élever d'une question pratique de travail à la notion philosophique qu'elle comporte. Son expression, toutefois, est malheureuse. Il n'y a rien de contradictoire entre la protection bien entendue des ouvriers et la civilisation.

Mais est-ce le minimum dont on parle qui les protège? De l'aveu même de l'auteur, l'expérience tentée en Belgique n'indique jusqu'ici rien de concluant. On en est encore, de part et d'autre, aux arguments de doctrine : à ce point de vue, *adhuc sub judice lis est*. Nous avouons ne pas bien comprendre cette situation d'un entrepreneur, travaillant à ses risques et périls, avec un minimum de salaire à lui imposé pour ses ouvriers. Pourquoi alors ne pas prendre pour entre-

preneur un employé quelconque de l'Etat, du Département, de la Municipalité? Ou mieux, puisqu'il faut certaines connaissances spéciales, pourquoi ne pas changer les entrepreneurs en simples employés? C'est la conséquence naturelle et forcée de ce minimum des salaires. D'autre part, nous ne voyons pas ce que les ouvriers ont à gagner à un système qui, en définitive, a pour conséquence, souvent de maintenir le salaire à un taux inférieur, et de l'empêcher de s'élever, à un moment donné, au-dessus de ce que les entrepreneurs, de concert avec les donneurs de concessions, offriront par contrat. En l'absence de résultats plus précis que ceux donnés par M. Lucien Le Foyer (page 32 et suivantes) et sans qu'il soit besoin d'entrer dans le détail des opinions relatées par lui, nous pensons pouvoir maintenir la nôtre qui répond aux deux faces du problème.

Et voyez comme les esprits différent! Adversaire du salaire minimum et dans les adjudications et en tout, je n'oserais cependant émettre une assertion comme celle-ci de notre auteur : « La vie assurée à tous est un idéal, non un droit présent (page 15) ». Je crois, pour ma part, que tout homme a droit à la vie, non certes par l'intervention directe de l'Etat, mais par la liberté du travail — je ne dis pas le droit au travail — par l'exercice sans entraves de l'activité de chacun. Ce droit à la vie est, malheureusement, comme tous les droits que nous possédons : il est des cas où il ne peut s'exercer dans toute sa plénitude. Il ne faut pas pour cela le nier, et tout ce que l'on peut demander à la Société, c'est de laisser à tous la liberté nécessaire, de faire en sorte que notre activité puisse s'exercer dans les conditions les plus favorables. Mais, encore une fois, nous nous refusons à nier le droit naturel à la vie, parce que les circonstances, le malheur des temps, les misères de l'humanité, ou d'autres causes y portent parfois des atteintes. Je puis aussi être volé : j'ai cependant un droit naturel à ma propriété. Je reconnais volontiers que le minimum de salaire et autres billevesées socialistes ne sont pas faites pour mieux garantir et assurer le droit à la vie.

J'ai été un peu effrayé, en ouvrant ce livre, en voyant le style tourmenté des premières pages, l'évocation d'Hegel, de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse, la position de la question du droit à la vie.

Heureusement, et nous l'en félicitons, M. Lucien Le Foyer n'a pas soutenu son vol à ces hauteurs .. Tout ce début grandiose était-il bien nécessaire pour tomber dans la discussion vulgaire des opinions socialistes de nos voisins les Belges et ne contraste-t-il pas un peu trop étrangement avec le point de vue tout pratique et terre à terre où s'est enfin restreint l'auteur ?

MAURICE ZABLET.

Religion de l'humanité. Lettre a M. Léon Tolstoï, par Juan-Henrique Lagarrigue, br. in-16°, Santiago de Chili, impr. Ercilla, 1897.

On connaît la doctrine sociologique du comte Tolstoï : Tous les maux de la société viennent de ce que l'Eglise chrétienne, soi-disant immuable, a renversé du tout au tout les principes sociaux de son fondateur. Jésus était pacifique; les prétendus dépositaires de sa doctrine sont inféodés à des gouvernements qui tiennent continuellement leurs peuples sous les armes, en temps de paix comme en temps de guerre. Jésus prescrivait de ne pas opposer la force à la force, de ne pas résister au mal par la violence; la force est plus que jamais l'*ultima ratio*, elle qui n'est en réalité que la *nulla ratio*, la négation de la raison.

Pour remettre la société dans la bonne voie, il s'agit donc de revenir à la doctrine chrétienne de la première heure. C'est la vérité seule et non la violence qui peut supprimer le mal. Gouvernants, démontrez, si vous pouvez, mais n'imposez pas vos systèmes sociaux. Gouvernés, réfutez les organisations sociales en vigueur, mais ne les renversez pas, n'opposez pas la violence à la force, ce serait multiplier le mal en multipliant les rancunes. Peuples, la volonté est ce que l'homme a de plus précieux; ne soumettez donc pas votre volonté à celle d'un autre, n'obéissez pas à l'autorité, mais à la vérité.

Les gens insatiables de progrès objectent que c'est là une utopie infirmée par les faits; que, si l'on attendait que les violents, gouvernants ou autres, renoncent à la violence, on pourrait attendre éternellement. On leur répond : C'est pourtant ce qu'a fait Socrate en buvant la ciguë et sa gloire a traversé les siècles; c'est aussi ce qu'a fait Jésus en subissant la croix; c'est encore ce qu'ont fait ses premiers disciples et ça été leur plus puissant moyen de propagande; c'est enfin, pour ne pas citer d'autres exemples, ce qu'ont fait les Juifs pendant des siècles, et pourtant leur nationalité s'est maintenue plus intacte que celle de tous leurs persécuteurs. Ne voyez-vous pas, d'ailleurs, les choses les plus étonnantes, les plus difficiles en apparence, les changements de modes, par exemple, se faire pacifiquement. Essayez de la violence en pareille matière, vous ne réussirez pas mieux que vos prédécesseurs.

M. Lagarrigue, positiviste convaincu, ne croit pas à l'efficacité du système de Tolstoï; il lui objecte que non seulement le christianisme est mort et ne peut être ressuscité, « il n'est plus capable de présider à l'évolution humaine », mais que toutes les religions théologiques sont dans le même cas. La notion de divinité est enfantine et sans fondement; il faut l'abandonner et la remplacer par la notion de l'*Huma-*

nité. La religion de l'Humanité, inventée par Auguste Comte, voilà la vraie religion de l'avenir.

« Au milieu de l'effondrement de toutes les anciennes croyances, qui laisse le champ libre aux ravages de l'anarchie, Comte a trouvé, pour remédier à la situation et assurer l'avenir, la foi altruiste. » Cette nouvelle foi « qui nous montre dans le service de nos semblables, le but normal de la vie, et nous fait trouver notre vrai bonheur dans le bonheur d'autrui », est seule capable de rétablir l'harmonie morale.

On a proposé récemment la science et le travail, d'autres indiquent l'amour, comme boussole de l'humanité. C'est en combinant ces deux manières de voir que l'on arrive à la vraie solution, et c'est ce qu'a fait le positivisme. « Aimer, penser et agir, » sont les trois grandes fonctions de la vie, et la devise des positivistes.

Que devons-nous penser de la religion positiviste comme norme sociale ?

Il est vrai que la notion de divinité est une idée abstraite, mais la notion d'humanité ne l'est pas moins, et l'on ne voit pas plus de raison de sacrifier à l'une qu'à l'autre.

L'altruisme n'a de neuf que le nom, chacun sait cela : Les chrétiens, les païens, tous les hommes l'ont connu et pratiqué plus ou moins ; on pourrait même soutenir que les hommes pèchent plus par excès que par défaut, c'est ce qui a donné lieu au proverbe : l'enfer est pavé de bonnes intentions.

La devise « aimer, penser, agir », n'est pas plus nouvelle que la notion d'humanité et d'altruisme ; elle correspond tout simplement aux trois premiers chœurs des anges, qui la symbolisent et que Saint-Denis l'aréopagiste a puisés dans les mystères de l'antiquité.

A ces égards la religion positiviste ne paraît donc pas supérieure aux autres. Ne leur serait-elle pas inférieure à d'autres égards ?

On sait qu'elle nie l'immortalité de l'âme et, d'autre part, elle enseigne que « le culte des morts est l'essence de la religion », ce qui revient à dire que le culte de rien est l'essence de la religion. Sentant bien cependant, combien il est absurde de limiter nos espérances, nos aspirations à cette courte vie terrestre, tout en nous conseillant de renoncer à « l'aspiration vers une éternité individuelle dans un autre monde », il nous donne « l'espérance de vivre dans la mémoire des hommes afin de les aider de plus en plus dans leur mission sociale », ce qui revient à dire que nous vivrons sans exister.

Autre question : Le positivisme proclame « la formation d'une seule église, dirigée par un chef suprême, le Grand-Prêtre de l'humanité. » Une pareille organisation ne tendrait-elle pas à un despotisme plus absolu qu'on n'en a jamais vu ? L'altruisme, dira-t-on peut-être, pré-

viendra les abus, le Grand-Prêtre de l'humanité n'usera de son pouvoir que pour le bien de ses ouailles. C'est ainsi qu'on l'a toujours entendu. C'est pour sauver les âmes que l'inquisition fut établie. Ce que l'on faisait hier pour les âmes, n'est-il pas à craindre qu'on le fasse demain pour les corps ?

La religion de l'humanité ne nous paraît donc être qu'un changement de nom, et nous inclinons à croire, avec Tolstoï, que le *salut est en nous*, et non dans une puissance extérieure, fût-elle positiviste.

ROUXEL.

LOS ORIGENES DE LA VIDA ECONOMICA, por PEDRO ESTASÉN, in-8° Madrid, impr. Vidal Hermanos, 1896.

Pour bien vivre et pour découvrir les moyens de vivre mieux encore, il est nécessaire de connaître les conditions et les lois de la vie en général. Il est impossible de connaître l'essence des phénomènes économiques sans une étude préalable des besoins de la vie organique et de la vie sociale et des conditions sous lesquelles ces besoins se satisfont. Il faut donc étudier la vie économique entière depuis ses origines, il faut chercher les primitives et les plus rudimentaires manifestations de la vie économique à la source, *ab origo*, afin d'en comprendre les éléments fondamentaux. En économie politique, on doit commencer par l'étude des phénomènes les plus simples, dans les sociétés les plus rudimentaires. A cet effet, il convient d'étudier toutes les sociétés animales et toutes les sociétés humaines, d'analyser les manifestations de leur vie économique, les états ou situations de cette vie, les types et les caractères, de la même manière qu'un naturaliste le fait pour les plantes et les autres êtres vivants. Si l'on ne commence par là, c'est temps perdu que d'écrire sur la sociologie. Il est impossible de trouver la solution du problème social sans connaître d'abord l'organisme social, car la solution d'un problème quelconque n'est possible que quand il est bien posé, avec tous les antécédents qui entrent en jeu.

Telles sont les raisons qui ont guidé l'auteur des *origines de la vie économique* dans la composition du travail qu'il nous présente après vingt ans d'études. Ce n'est donc pas ici une production de jeune homme à peine sorti de l'école et qui, par camaraderie, arrive à se faire imprimer. Effectivement, le livre de M. Estasen est le fruit de recherches patientes et d'études approfondies sur les diverses sciences qui fournissent leurs contributions à la sociologie.

Procédant des manifestations les plus simples des formes de la vie pour arriver jusqu'aux plus élevées, l'auteur divise son sujet en trois

grandes parties : 1° la vie *prééconomique*, dans laquelle chacun se suffit à peu près, par le moyen des industries les plus rudimentaires ; la chasse, la pêche, l'utilisation et la domestication des animaux, l'agriculture et les industries les plus simples ; 2° la vie *économique*, caractérisée par l'échange, la division du travail, le transport et le commerce ; 3° la vie *superéconomique*, comprenant l'art et la science.

La première partie est peut-être la plus intéressante. L'auteur y décrit la vie et les mœurs des peuplades de chasseurs, de pêcheurs, de pasteurs, d'agriculteurs, d'après les ouvrages les plus récents et les mieux informés sur les peuples sauvages et barbares, et il tire des faits recueillis des considérations souvent instructives.

Les chasseurs, par exemple, flottant toujours entre le nécessaire et le superflu, souvent talonnés par la nécessité, deviennent plus courageux et plus intelligents que les pêcheurs, parce qu'il est plus difficile de s'emparer du gibier que du poisson. Le chasseur est nécessairement nomade : il est obligé de suivre le gibier, il se trouve ainsi plus souvent en contact avec les peuplades voisines, avec lesquelles il entre souvent en guerre, ce qui le rend belliqueux,

Le pêcheur trouve à sa portée une nourriture plus abondante, il obtient un plus grand résultat avec un moindre effort, il jouit ainsi de plus d'aisance que le chasseur et mène une vie plus sédentaire ; le poisson est plus facile à conserver et à transporter que le gros gibier. Le pêcheur, plus sédentaire, sera plus pacifique ; les aliments étant plus abondants, la population pêcheuse pourra être plus dense que la chasseresse.

Ce sont des considérations de ce genre sur les diverses formes soales qui peuvent nous conduire à la découverte des véritables lois économiques et à la solution intégrale du problème social. Ces *lois économiques* font l'objet du quatrième et dernier livre des *origines de la vie économique*. Ici l'auteur adresse aux économistes une critique ui nous amène naturellement à discuter l'ensemble de son système.

Les économistes, dit M. Estasen, se sont occupés des phénomènes fragmentairement ; ils n'ont pas commencé, comme ils l'auraient du, par établir leurs assertions sur des conclusions tirées de la botanique, de la zoologie, de la chimie organique, de l'histologie, de l'histochimie, de la morphologie, de l'anatomie et de la physiologie comparées. Les lois de la production, de la circulation et de la consommation doivent reposer sur des bases fixes et, l'économie politique étant une extension des lois biologiques, doit avoir son point d'appui dans les vérités acquises par ces sciences.

Il est vrai que la sociologie est une extension de la biologie — même lus grande que ne le croient la plupart des biologues et des sociologues

— il est encore vrai qu'il faut connaître le mieux possible les lois du monde organique et même inorganique pour formuler les lois du monde social; mais il est inexact de dire que les économistes, les premiers surtout, les physiocrates n'ont pas mis à contribution les connaissances acquises de leur temps dans les autres sciences. Si de nouvelles découvertes sont venues modifier certaines de leurs assertions, la même chose est arrivée pour les autres sciences, et elle arrivera toujours tant que l'humanité ne sera pas cristallisée. Il n'est donc pas juste de reprocher aux économistes d'avoir ignoré ce que tout le monde ignorait de leur temps, cela est d'autant moins juste qu'ils ont découvert beaucoup d'autres choses qui étaient inconnues des plus savants de l'époque et qui le sont encore après un siècle et demi.

Je dis plus : la méthode suivie par les économistes était préférable à celle que suivent les sociologues modernes. Certainement, une sociologie parfaite devrait nous donner toutes les lois de la vie sociale, depuis les formes les plus rudimentaires (prééconomiques) jusqu'aux plus élevées (superéconomiques); mais quelle est la bonne voie pour parvenir à cette connaissance ?

Nous ne nous connaissons que très peu nous-mêmes et cependant c'est ce que nous connaissons le mieux; nos semblables, nous ne les connaissons que par analogie avec nous; à plus forte raison connaissons-nous encore moins les animaux, les végétaux. Que savons-nous de ce qui se passe dans les abeilles, dans les fourmis, qu'on nous présente comme modèle de socialité ? Nous ne connaissons que l'extérieur de leur vie, de leurs sociétés, nous ignorons complètement les motifs, les causes qui les impulsent; que pouvons-nous donc conclure de leurs actes qui puisse être appliqué aux nôtres ? Voilà pourtant par où nos sociologues veulent nous faire commencer l'étude de la sociologie.

Nous connaissons un peu mieux les sauvages, mais nous sommes très loin de pouvoir « nous mettre dans leur peau », nous n'y songeons même pas, nous les jugeons d'après nos préjugés et nos hypothèses ; nous supposons qu'ils sont primitifs, quoique nous n'en ayons aucune preuve et qu'il serait même très facile de soutenir l'hypothèse contraire.

Que l'étude des organismes inférieurs, naturels et sociaux, soit utile, nécessaire même, ne fût-ce que pour contrôler nos études sur nous-mêmes, c'est ce qu'on ne peut contester; mais qu'il faille en faire la base de la sociologie et se poser pour idéal l'imitation de ce qui est en bas, c'est ce qu'on ne peut admettre. C'est donc du dedans au dehors, de l'homme aux choses, et non l'inverse, que nous devons procéder dans nos recherches sociologiques, comme dans toutes les autres; c'est la méthode qu'ont suivie les anciens économistes et à laquelle il serait très désirable de revenir.

Ce défaut de méthode, qui égare beaucoup de sociologues, n'a pourtant pas empêché M. Estasen d'arriver à des conclusions très libérales. Les progrès matériels, dit-il, ont été immenses, mais il reste encore beaucoup à faire pour utiliser toutes les forces perdues et pour mettre en valeur tout le globe qui nous a été donné en partage. Pour ce faire, l'économie politique fondée sur les lois naturelles, démontre qu'il n'est pas nécessaire de détruire la société ni de l'organiser artificiellement, puisqu'elle s'organise naturellement. La révolution sociale n'a pas de raison d'être. C'est assurément à cette conclusion qu'aboutiront ceux qui liront attentivement et qui méditeront consciencieusement *les origines de la vie économique*.

ROUXEL.

BUREAU GÉNÉRAL DE STATISTIQUE DE LA PROVINCE DE BUENOS-AIRES. L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DANS LA PROVINCE EN 1895. Mémoire publié sous la direction de CARLOS P. SALAS, directeur général de la statistique, in fo. La Plata, publication du Musée, 1897.

Quand on considère que, depuis tant de siècles, l'homme travaille à peupler et remplir la terre et qu'il est encore si peu avancé dans cette besogne, ne peut-on pas se demander s'il en viendra jamais à bout, et n'y a-t-il pas lieu de sourire de la précocité des frayeurs de ceux qui regardent la surpopulation comme imminente ? Cette pensée nous vient souvent à l'esprit en lisant les relations des voyageurs dans les pays neufs, et encore plus dans les pays vieux, — qui ont été jadis très peuplés et qui sont aujourd'hui déserts, — et elle s'y présente encore à l'occasion de ce mémoire.

La province de Buenos-Aires possède une étendue de frontières terrestres de 3212 kilomètres, et une superficie de 305.121 kilomètres carrés. Elle a une étendue de côtes de 0 k. 60 par 100 kilomètres carrés de superficie, rapport très avantageux si on le compare à celui de l'Amérique du Sud qui n'est que de 0,14 ; de l'Amérique du Nord de 0,26 ; et de l'Europe de 0.34.

Les communications y sont faciles à établir : étant donnée l'étendue côtière de la Province, les distances aux ports d'embarquement sont en général relativement courtes, circonstance des plus favorables au commerce, puisqu'elle diminue les frais de transport, pour l'exportation et l'importation des marchandises. La région où la culture des céréales atteint son maximum de rendement se trouve précisément à proximité de ses côtes. Ces conditions géographiques expliquent suffisamment comment cette province peut exporter des céréales en Europe

avec des frets inférieurs à ceux des Etats-Unis, malgré la distance triple qui l'en sépare.

Pour tirer parti de tous ces avantages et de beaucoup d'autres que le Mémoire expose, mais que nous ne pouvons énumérer, la population de la province de Buenos-Aires ne s'élève qu'à 922.155 habitants pour 1895, en augmentation de 20,9 p. 100 sur 1890. La densité de la population est donc de 3 habitants par kilomètre. Ce coefficient varie avec les différentes régions : tandis qu'il atteint 9,2 pour la région du Nord, il n'est que de 2 pour le Centre, de 1,4 pour le Sud et de 0,9 pour la région Patagonienne.

On voit que, si les enfants de l'Europe sont trop nombreux, comme quelques uns le disent et le croient peut-être, il reste encore de la place pour eux sur notre petite planète, et que nous n'en sommes pas réduits à user de l'expédient imaginé par Cyrano de Bergerac, ou de tout autre, pour émigrer dans d'autres orbes.

Le climat de la province de Buenos-Aires est d'ailleurs très bien approprié à la race européenne. Cette province se trouve entièrement située dans la zone tempérée, qui est la plus favorable au développement de l'espèce humaine, dans cette zone où ont prospéré et prospèrent encore la plupart des nations qui marchent à la tête de la civilisation. Elle jouit d'un climat doux, à la salubrité duquel contribue son sol sans accidents topographiques qui permet la libre circulation des vents, une côte étendue soumise à l'influence du grand courant équatorial et un système hydrographique intérieur qui adoucit les rigueurs des saisons, bien définies cependant.

Les terres les meilleures et les plus fertiles de la République Argentine se trouvent dans la province de Buenos-Aires. Les céréales y viennent à merveille. Il y a à peine vingt ans que l'exportation du blé a commencé ; elle se bornait, en 1876 à 20.868 kilogrammes de blé, 352.441 de farine, 249.748 de son ; elle monte, 1894 à 1.608.279.000 de blé, 40.758.000 de farine, 20.975.000 de son, et en 1895 aux chiffres correspondants de 1.010.269.000 ; 53.935.000 et 29.668.000. La République occupe déjà le troisième rang parmi les nations exportatrices, après la Russie et les Etats-Unis. Son exportation représente actuellement la moitié de sa production.

La production de la viande n'y est pas moins remarquable. Après les États-Unis d'Amérique, qui possèdent plus de 50 millions de représentants de l'espèce bovine, et la Russie qui en compte 30 millions, la nation la plus favorisée sous ce rapport est la République Argentine, dont le gros bétail est apprécié à environ 25 millions de têtes. L'espèce ovine est encore mieux représentée : l'Australie seule possède un plus grand nombre d'animaux de cette espèce. Le nombre des porcs et

chèvres est estimé à 45 millions, ce qui représente presque la moitié du nombre total d'animaux de cette espèce répandue actuellement dans le monde entier.

On exporte aujourd'hui une grande quantité de viande de mouton congelée : 41.882 tonnes en 1895, et l'on pourrait en exporter bien davantage si toutes les nations de l'Europe consentaient à la recevoir en échange d'autres produits ; mais la plupart d'entre elles préfèrent manger de la vache enragée nationale que de se mettre « sous la dépendance » de l'étranger, comme si la dépendance commerciale n'était pas réciproque et, par conséquent indépendante.

La viande salée fait aussi l'objet d'un important commerce. Les *saladeros* (saleurs) ont abattu en 1891, 844.600 bêtes ; 759.400 en 1892 ; 745.400 en 1893 ; 641.100 en 1894 ; 736.500 en 1895. Le poids de l'exportation pour 1895 s'élève à 55.089 tonnes.

L'industrie proprement dite n'est pas encore très avancée dans la province de Buenos-Aires, mais elle est en voie de progrès, 8640 établissements industriels emploient 41.505 individus des deux sexes, et possèdent 933 machines développant une force égale à 21.079 chevaux vapeur. Le capital employé est de 138.523.391 pesos.

Si les européens s'obstinent à refuser les produits naturels de l'Argentine et à lui offrir des produits industriels dont les prix de revient sont majorés par le haut prix des denrées d'origine européenne, il est facile de prévoir que l'Amérique du Sud suivra l'exemple de l'Amérique du Nord, se mettra en mesure de fabriquer elle-même ses produits industriels et ne demandera plus rien à l'Europe, qui conservera alors toute l'indépendance nécessaire pour « cuire dans son jus ».

Nous ne dirons rien, car il faut se limiter, de l'état du commerce, des sciences, des lettres et des arts etc., dans la province de Buenos-Aires. Nous en avons dit assez pour suggérer d'utiles réflexions à nos lecteurs qui, au surplus pourront remonter à la source s'ils ont besoin de renseignements plus détaillés.

Le Mémoire sur la province de Buenos-Aires n'avait été tiré qu'à 1000 exemplaires. Ils ont été si rapidement enlevés, qu'il a fallu en faire une seconde édition de 1000 exemplaires en français. M. Carlos P. Salas, directeur général de la statistique, a fait tout son possible pour recueillir les renseigements les plus exacts sur toutes les parties de son ouvrage et pour faire exécuter les nombreux travaux cartographiques qui accompagnent et ornent son Mémoire.

ROUXEL.

I. Sul capitale, la sua origine e i suoi effecti economici. II. Capitale e Lavoro. III. Socialismo, per il conte Guglielmo de Cambray-Digny, br. in-8° tipog. di M. Ricci-Firenza, 1895-1896.

I. — Les socialistes représentent le capital comme un vampire qui absorbe la plus grande partie des produits du travail et s'engraisse de la substance des travailleurs. Pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point, M. de Cambray-Digny analyse le capital dans son origine et dans ses effets économiques.

De quoi se compose le capital? Des matières premières, des provisions et des instruments de travail, toutes choses qui sont les fruits naturels du travail. Cette définition, à elle seule, renverse l'affirmation de Marx : que le capital n'a paru dans la société humaine qu'où le commerce a pris une certaine extension et que son origine ne remonte qu'au XVIe siècle. Ce qui revient à dire observe M. de Cambray-Digny, que l'origine du feu date de l'invention des cheminées.

Loin d'être en antagonisme avec le travail, c'est le capital qui lui donne la plus-value. Sans instruments, sans provisions, sans matières premières appropriées, que peut produire le travail seul? On objecte que cette plus-value est mal répartie, que le capital prend la part du du lion. Erreur profonde. La libre concurrence pourvoit à ce que la répartition se fasse le plus justement possible; s'il y a inégalité, c'est que la concurrence n'est pas libre, c'est que des lois humaines empêchent cette loi naturelle de produire son effet. C'est donc la loi humaine et non la loi naturelle qu'il faut accuser de ce mal quand il existe.

Si la libre concurrence répartit proportionnellement les produits de l'union du capital et du travail, la loi d'airain n'est donc qu'un mythe? Pas tout à fait. La loi d'airain produit son effet en l'absence du capital: alors, le travailleur ne produit que juste ce qu'il faut pour l'entretien de sa vie, et encore n'y arrive-t-il pas toujours. Mais à mesure que le capital devient abondant et par conséquent l'intérêt minime, la loi d'airain perd son influence, elle n'a jamais été moins sentie que de nos jours, et c'est dans les pays où le capital est le plus considérable et où l'intérêt est le plus bas, comme l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, qu'elle se fait moins sentir.

En résumé, la raison et l'expérience démontrent que le développement du capital produit : la diminution de l'intérêt, l'augmentation des salaires, l'acroissement de la production et par conséquent la réduction au minimum du prix des denrées, l'extension de la consommation, l'extinction de la misère matérielle. Il importe donc aux classes ouvrières autant et plus qu'aux autres, que le capital se multiplie.

Les socialistes objectent: puisque la diminution de l'intérêt du capital produit de si bons effets, sa suppression complète par la loi serait la perfection. Si le capital nous tombait des nues, ce raisonnement aurait quelque valeur, mais le capital est une plante dont l'intérêt est le fruit. Si vous mangez toute votre récolte de blé sans en garder pour semence, il y a tout lieu de croire que l'année prochaine vous n'en récolterez point. Il en est de même du capital, c'est l'intérêt, qui le produit, qui l'entretient, qui le multiplie.

II. — Le précédent *Mémoire sur le capital, son origine et ses effets économiques*, a été lu à l'Académie des Georgophiles et a soulevé des objections auxquelles l'auteur répond dans celui-ci : *capital et travail*. Le professeur de Johannis reproche à M. de Cambray-Digny d'avoir enfoncé une porte ouverte, de n'avoir dit que des choses connues de tout le monde; de n'avoir formulé, comme dirait feu de Laveleye, que des axiomes de cuisinières; autant valait démontrer dit-il, que l'eau qui tombe des nues sur la terre est attirée par la force de gravitation.

M. de Cambray-Digny reconnaît qu'il n'a rien dit de bien transcendant et qu'il n'en a pas eu la prétention; il convient qu'il est inutile de proclamer que l'eau tombe du ciel en vertu de la loi naturelle de la gravité. Cependant, si une nouvelle école d'ingénieurs prétendait construire un système plus ou moins vaste de travaux hydrauliques, sans tenir compte de cette loi naturelle, ou même en la niant, on serait bien obligé de la leur exposer et de leur démontrer que leur œuvre ne serait pas durable. Ces ingénieurs sont les socialistes.

Les maux sociaux dont on se plaint sont le résultat de la violation des lois naturelles économiques; la société a progressé plus ou moins jusqu'à ce jour; elle a donc en elle son principe et ses éléments de progrès, il est inutile de les chercher dans l'imagination humaine comme le font les socialistes. Et ce principe de progrès c'est précisément le capital; c'est lui qui donne la plus-production, la plus-value.

M. de Johannis soutient que dans l'organisation politique et sociale actuelle, les conditions de la lutte entre capital et travail ne sont pas égales. Ces inégalités, répond M. de Cambray-Digny, ne sont pas l'effet des lois naturelles, mais des lois humaines. Ces inégalités légales, les restrictions à la liberté de l'ouvrier notamment, peuvent être supprimées; on a déjà supprimé le livret, donné une liberté relative des grèves et des associations; pour continuer il n'y a nulle nécessité de renverser la société de fond en comble.

III. *Socialisme* est la continuation de la polémique engagée dans *capital et travail*. La discussion roule sur les lois naturelles économiques et les lois humaines. M. de Cambray-Digny montre que les erreurs des économistes n'empêchent pas l'existence des lois natu-

relles ; certains ont pu se tromper et prendre pour lois des faits qui n'en avaient pas le caractère, mais autant en ont fait les astronomes. Copernic et Galilée n'ont pas créé les lois de l'astronomie, ils n'ont fait que les découvrir et quoiqu'elles fussent contraires au système de Ptolémée, elles n'en existaient pas moins, la terre n'avait pas attendu l'ordre de Copernic pour tourner autour du soleil.

L'auteur revient sur ses démonstrations : que, sans capital, il n'y aurait pas de *plus-production* ni par conséquent de progrès ; que plus il y a de capital, plus les salaires montent et plus le bien-être augmente, en dépit des obstacles qui s'y opposent, tels, par exemple, que le monopole de la terre et la loi des pauvres en Angleterre. Il conclut à la création d'un parti conservateur à opposer au parti socialiste, non pas un parti simplement conservateur de résistance, avec un programme négatif, mais avec un programme positif, un programme de réformes économiques, juridiques, administratives et sociales.

ROUXEL.

RÉGÉNÉRACIÓN ECÓNOMICA, croquis de un libro para el pueblo, por JESUS PANDO Y VALLE, in-16. Madrid, imprenta de Ricardo Rojas, 1897.

Nous avons été jadis, jeunes, vaillants et hardis, disaient les vieillards de Sparte. L'Espagne peut en dire autant : elle a eu son époque de puissance et de gloire, mais elle est bien déchue de son ancienne splendeur ; ses dernières colonies sont en passe de s'émanciper, ses finances sont en désordre ; sans parler de l'anarchisme qui y fait de rapides progrès, il paraît que les lois ne sont pas toujours respectées même par les bons citoyens. Il est donc grand temps de songer aux moyens de régénération. C'est ce qu'à pensé M. Jesus Pando y Valle en publiant ce *croquis d'un livre pour le peuple*.

La première chose à faire pour remédier à un mal, c'est d'en connaître les causes. L'auteur les cherche avec raison, dans l'organisation économique du pays. Les problèmes économiques, dit-il, sont la clé de la paix sociale aujourd'hui plus que jamais. La principale cause de tous les maux sociaux réside dans les mauvaises finances. Les impôts sont hors de proportion avec la richesse du pays, d'où l'impossibilité de les payer et toutes les conséquences qui s'ensuivent de cet antagonisme entre le percepteur et le contribuable. Les vices les plus désastreux, les plus grands maux dont nous souffrons, proviennent de la mauvaise organisation des finances.

Pour ramener l'ordre dans les finances, il s'agit, pour l'auteur, non

de réduire les dépenses de l'Etat, mais de « fomenter la production », de manière à mettre le contribuable en mesure de s'acquitter. Quant aux moyens d'accroître la production, il y en a plusieurs en vue : la prohibition, il n'y faut pas songer, elle est empreinte d'un égoïsme trop exagéré, contraire à la haute morale humaine, au patriotisme bien entendu et elle conduit les nations à la ruine. Le libre-échange ne vaut pas mieux : il est entaché d'un faux cosmopolitisme ; il n'a pas d'autre aspiration que le bien matériel et d'autre loi que d'appliquer tous les efforts à un chimérique progrès politique et économique; il veut faire table rase des frontières et convertir toute la terre en marché, afin que le plus fort et le plus riche écrasent le plus faible et le plus pauvre.

M. Pando y Valle se fait, comme on voit, une singulière idée du libre-échange ; mais nous avons réfuté si souvent ces paradoxes que nous ne nous y arrêterons pas. Qu'est-ce donc qui relèvera la production et la mettra au niveau des exigences du fisc ? C'est le protectionnisme « rationnel ». La Providence, dit l'auteur, a mis des obstacles naturels et permanents : mers, montagnes, déserts, fleuves, à la fusion des nations ; c'est une preuve qu'elle veut que les hommes se groupent en peuples séparés. Cette raison serait plus valable encore pour le prohibitionnisme que pour le protectionnisme. Mais M. Pando y Yalle, qui ne veut pas de la prohibition, est obligé d'en donner une autre qui, d'ailleurs, ne vaut pas mieux.

A la rigueur, M. Pando y Valle ne répugnerait peut-être pas trop au libre-échange ; mais il considère l'échange comme une lutte, et il estime qu'avant d'entrer dans l'arène, il convient de s'armer de pied en cap, c'est-à-dire qu'il faut commencer par s'enrichir — car l'arme, dans cette lutte, c'est la richesse — de manière à être en mesure d'écraser ses adversaires, ses concurrents, au lieu d'en être écrasé.

Voilà en quoi consiste le protectionnisme rationnel : n'ouvrir ses portes aux produits étrangers qu'après s'être enrichi et solidement armé contre leur concurrence. L'auteur cite, à l'appui de sa théorie, l'exemple de l'Angleterre — et même de Venise — qui n'a embrassé le libre-échange qu'après avoir mis son commerce au-dessus des autres.

Il est facile de voir que M. Pando y Valle prend l'effet pour la cause, et que son système forme cercle vicieux : pour s'enrichir, il faut être riche. La vérité est que l'Angleterre est restée aussi pauvre que les autres nations, tant qu'elle est restée protectionniste ; il en a été, il en est et il en sera de même de toutes les nations, puisque les échanges sont profitables aux deux échangistes.

Contre cet axiome que nous venons d'énoncer, M. Pando y Valle

cite la conduite des civilisés envers les sauvages. Nous sommes loin d'approuver de tous points la conduite de nos colonisateurs; mais s'ils pèchent, ce n'est pas en tant qu'échangistes. Les européens donnent aux sauvages des produits qui n'ont, pour nous, qu'une valeur minime, et en reçoivent d'autres produits qui, toujours à notre point de vue, ont un bien plus grand prix. Si ces trocs sont libres, ils sont très légitimes; pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que la valeur des choses est affaire d'opinion et que nos produits, dont nous faisons peu de cas parce que nous les avons en surabondance, sont infiniment plus précieux pour les sauvages, qui en sont dépourvus, que ceux qu'ils nous donnent en échange, qu'ils ont à profusion et qui se perdent sur place. L'échange est donc, ici comme toujours et partout, profitable aux deux parties,et le plus fort enrichit le plus faible en s'enrichissant lui-même.

Le protectionnisme rationnel ne nous paraît donc pas un bon moyen de régénération pour l'Espagne. Nous croyons, au contraire, que, si elle n'avait pas été si protectionniste depuis trois siècles, elle ne serait pas si embarrassée pour faire rentrer ses impôts et équilibrer ses budgets.

Mais M. Pando y Valle indique plusieurs autres réformes, moins essentielles mais encore importantes, qui seront plus efficaces : la vulgarisation des connaissances économiques; l'amélioration de la presse, qui a rendu de grands services, mais qui pourrait en rendre davantage; une plus patriotique organisation des partis politiques; des finances mieux organisées et mieux gérées. En somme, M. Pando y Valle est rempli de bonnes intentions; il ne prétend pas, d'ailleurs, avoir découvert la pierre philosophale en sociologie et il fait appel à tous les hommes de bonne volonté pour exposer, en toute franchise et sincérité, leurs opinions sur le problème qu'il a soulevé; son livre est écrit avec âme, ce qui fait qu'on le lit sans effort et qu'à ce point de vue il convient bien au peuple, à qui il est destiné.

Rouxel.

Nel pease delle Amazoni, per il prof. Dott. Vincenzo Grossi, in-16. Roma, tip. de l'Unione coopérative éditrice, 1897.

Ce livre est divisé en trois parties : la première et la plus importante a pour titre : Les Etats de Para et des Amazones, au point de vue de la navigation et du commerce italiens; la seconde : Les forêts vierges de l'Amazone; la troisième : Mythes et chansons des indigènes du Brésil. Dans la première partie, l'auteur donne la description physique, bota-

nique, zoologique, politique et économique du pays des Amazones. Quoique M. Grossi ait écrit particulièrement pour ses compatriotes, beaucoup d'autres peuples pourront tirer profit des renseignements qu'il fournit.

Les agrariens, par exemple, qui trouvent que la terre est trop rare, trop stérile et trop chère en Europe, n'ont qu'à traverser l'Océan pour trouver là-bas des étendues immenses de terres inexploitées, d'une fertilité miraculeuse et d'un bon marché extrême.

Sur les bords du fleuve des Amazones, on ne trouve, en moyenne, qu'un village par 240 kilomètres jusqu'à Manàos, et par 175 kilomètres de Manàos à la mer. Dans toute l'Amazonie, il n'y a guère plus de 16 cités, et encore ne sont-elles, pour la plupart, que des agglomérations irrégulières de maisons peu élégantes, souvent même de cabanes. Para, Santárem et Manàos sont les seules qui méritent vraiment le nom de villes.

On a ses coudées franches dans un tel pays, et les gens timorés, qui craignent que la terre ne manque aux hommes,peuvent se rassurer pour quelque temps. D'autant plus que le sol de l'Amazonie nourrit facilement ses habitants : même sans culture, ce qui fera les délices des partisans du droit à la paresse, il fournit une grande abondance de produits très divers, on n'a que la peine de les prendre. La vente des terres domaniales s'effectue au prix de 20 francs l'hectare, pour les terres de culture et de pâturage distantes de plus de 2 kilomètres des fleuves navigables et des voies ferrées, et de 25 francs pour les terrains situés dans le voisinage des fleuves et des chemins de fer.

M. Grossi donne d'intéressants détails sur les produits naturels, agricoles et industriels, et sur le commerce du pays.

D'ordinaire, on ne fait que recueillir les fruits du cacao d'une façon tout à fait primitive ; malgré cela, l'exportation de ce produit, pour les Etats de Para et des Amazones, a été : en 1888, de 7.539,096 ; en 1889, 4 432.103 ; en 1890, 3.016.800 ; en 1891, 6.079.469. M. Grossi observe qu'il serait préférable — et d'ailleurs très facile — d'établir des fabriques de chocolat sur place, et que l'on obtiendrait des produits infiniment supérieurs et à meilleur marché. Avis aux capitaux et aux bras en quête d'emploi.

La vanille est encore un produit de grande valeur ; sa culture et sa récolte, faites par des immigrants intelligents, seraient très lucratives, la majeure partie du travail peut être faite par les femmes et les enfants.

Les bois de construction et d'ébénisterie sont aussi beaux, bons et abondants dans le pays des Amazones. On n'a même pas la peine d'abattre les palissandres, les cèdres, etc., le courant des fleuves se

charge de ce soin, il n'y a qu'à les pêcher, comme d'énormes poissons. Des scieries mécaniques établies dans ce pays seraient donc d'une grande utilité et d'un grand rendement.

Les Italiens cherchent à exploiter ce riche pays. M. Gustavo Gavotti a établi une ligne de navigation entre Gênes et ses principaux ports. M. Grossi se réjouit de ce que le pays des Amazones se trouve ainsi relié avec Gènes, plutôt qu'avec Marseille ou Barcelone, et il engage vivement ses compatriotes négociants à en profiter. Il est certain que ce mode de colonisation est plus sûr et moins trompeur que celui de l'Abyssinie.

On n'est pas bien sûr de l'indigénat des chants populaires brésiliens recueillis par quelques *Folk-loristes*; quoiqu'il en soit, M. Grossi trouve qu'ils offrent une idée morale et un caractère d'idéalisme qui étonnent les lecteurs. Les quelques échantillons qu'il en donne ne contredisent pas son appréciation.

Rouxel.

I. Les assurances ouvrières en Allemagne. Résultats et réformes, par Charles Brouilhet, br. in-8°, Lyon, impr. Alexandre Rey, 1896.

II. La loi de substitution et son rôle en économie politique, par Charles Brouilhet, br. in-8° Paris, Arthur Rousseau, 1897.

I. L'institution des assurances a été envisagée comme un moyen d'arrêter le progrès des doctrines socialistes. Le moyen n'a guère réussi et le socialisme, en tant que partie politique, sinon en tant que doctrine, a continué de faire son chemin. Aujourd'hui l'institution des assurances est regardée comme un devoir plus que comme un moyen; le mot « œuvre de paix » revient sans cesse dans les documents officiels. La pacification en résultera-t-elle? C'est ce que l'avenir nous apprendra; en attendant, M. Brouilhet, envoyé en Allemagne comme membre d'une mission du Musée Social, nous expose ici les résultats obtenus et les réformes qu'il est question d'introduire dans la législation des assurances ouvrières.

L'assurance contre la maladie ne paraît soulever aucune controverse en Allemagne; elle est d'ailleurs efficacement décentralisée et elle peut conserver indéfiniment ce caractère si avantageux et si difficile à sauvegarder pour les autres assurances.

L'assurance contre les accidents est plus discutée; cependant elle est bien vue des intéressés, l'opinion publique lui est favorable dans le monde industriel, mais il n'en est pas de même dans le monde agricole; les quelques rares manifestations de particularisme que

l'on peut encore remarquer en Allemagne s'appuient volontiers sur l'hostilité que peut rencontrer l'assurance impériale.

L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse produit, d'après M. Brouilhet, deux bons résultats : les charges de l'assistance sont diminuées et l'on a des retraités là où bien souvent on aurait des assistés. « C'est là un double gain pécuniaire et surtout social. »

Cependant tout ne va pas encore dans la perfection et des projets de réorganisation administrative et financière sont à l'étude. Pour le moment, voici le résumé des conclusions de M. Brouilhet.

« La production nationale a des frais généraux à elle propres. Les assurances de toute nature en font partie Au point de vue de la production globale l'assurance constitue une perte sans compensation ; elle ne répare rien. L'assurance n'indemnise que l'individu ; encore faut-il qu'elle demande au groupe assuré plus qu'elle ne restituera à ses membres et qu'elle traîne après elle un inévitable cortège de fraudes, de procès, de négligences.

« Elle constitue, en définitive, pour le producteur, une charge qui peut être écrasante si le pays abuse des assurances de toute nature. C'est là une éventualité qu'il ne sera plus désormais permis d'ignorer ». Admettons, ce qui est invraisemblable, que les frais d'administration des assurances se réduisent à rien et que l'on ne demande aux groupes assurés que tout juste ce que l'on restituera à leurs membres, l'assurance obligatoire présentera encore un inconvénient très grave dont personne ne tient compte : elle contribuera à relâcher, encore plus qu'ils ne le sont, les liens de famille, qui sont faits de petites peines autant que de petites joies, joies et peines qui se noieront dans l'océan administratif. Les partisans de ces assurances se croient pourtant des défenseurs de la famille.

II. — La loi de substitution peut se résumer dans les deux formules suivantes : 1° les besoins et les désirs des hommes peuvent se substituer entre eux ; 2° les moyens de satisfaction de nos désirs ou de nos besoins peuvent également se substituer les uns aux autres. C'est en vertu de cette loi que la *cyclomanie* a fait subir des pertes non-seulement à l'industrie chevaline, à la carrosserie, à la sellerie, mais encore à celle de la *pianoterie*. Aux Etats-Unis, les fabricants de pianos ont vu leur chiffre d'affaires baisser, de ce fait, de 13 millions 1/2 de dollars. « Parmi les industries les plus gravement éprouvées figurent encore celle du cigare, de la bijouterie, des liqueurs, des théâtres pour chacune desquelles le déficit varie de 7 à 9 millions. Le désir de se promener à bicyclette s'est victorieusement substitué à celui de jouer du piano et de paraître au théâtre. »

La loi de substitution exerce une influence bien plus étendue qu'on

ne se le figure ordinairement et pourrait même en exercer davantage encore. M. Brouilhet nous montre qu'elle empêche la loi de l'offre et de la demande de produire mathématiquement ses effets; d'où il résulte qu'au point de vue purement scientifique, elle enlève à l'économie politique toute prétention à revêtir un aspect mathématique, et la conduit d'autre part à des conclusions encourageantes.

« Les efforts les plus consciencieux ont été faits, les ouvrages les plus considérables ont été écrits en vue de réduire l'économie politique à l'état de science mathématique. Ces tentatives n'ont pas abouti. Tout le travail dépensé ainsi eût été épargné, si les économistes qui l'ont entrepris avaient discerné l'effet de la loi de substitution dans les phénomènes économiques ».

Quant aux « conclusions encourageantes », elles consistent dans l'influence de la substitution sur les prix des choses, sur la circulation de la monnaie métallique et fiduciaire, et surtout sur les lois protectionnistes qu'elle *inanise*.

« La loi de substitution enseigne que la concurrence est incompressible et qu'il est aussi téméraire que désavantageux de vouloir arrêter à une forme déterminée l'évolution économique... Les praticiens du protectionnisme se sont d'ailleurs parfaitement rendu compte des effets de cette loi. Sitôt un produit nouveau signalé, qui peut faire concurrence à un produit protégé ou désirant l'être, des mesures sont prises ou demandées contre le nouveau venu. »

Elle est également un obstacle aux tendances monopolisatrices qui se manifestent dans l'industrie et le commerce sous divers noms, et que M. Brouilhet réunit sous le nom d' « ententes »; elle s'oppose aussi à la perpétuité des inégalités fiscales, etc., etc.

« La loi de substitution, conclut l'auteur, nous apparaît donc comme enlevant à l'économie politique ce caractère de science à la fois rigide et décevante qui lui a si souvent été reproché. Elle impose d'autre part aux individus ou aux groupes avancés, de tendances monopolisatrices, le respect d'une concurrence invisible et illimitée et rend impossible tout arrêt volontaire dans l'évolution économique ». Bref, c'est une loi tutélaire, qui montre « que l'économie politique est une science de mouvement et de vie », et que l'harmonie économique n'est point un vain rêve.

ROUXEL.

PENSIERO E LAVORO. RICORDO DEL PRIMO DECENNIO (1886-1896) DELL' UNIONE COOPERATIVA DI MILANO, in-8°. Milano, E. Trevisini, 1897.

Les anniversaires se fêtent ordinairement par des banquets et des toasts, dont bientôt il ne reste plus que de vagues et individuels sou-

venirs. L'Union coopérative de Milan a voulu faire quelque chose de plus utile et de plus durable : à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, elle a fait appel aux poètes, aux littérateurs, aux savants, aux économistes, autant que possible partisans de la coopération, elle a chargé M. Achille Lanzi de réunir en ce volume les opuscules qui lui ont été adressés. L'Union coopérative a voulu en même temps rappeler les harmonies intimes qui existent entre la pensée et le travail. On trouve donc de tout dans *Pensée et Travail* : des études économiques, comme la *Révolution silencieuse*, par Edoardo Giretti, d'après les travaux de M. G. de Molinari; des essais historiques, comme *Vieux arts vénitiens*, par Pampeo Molmenti; des études de mœurs : *Autres temps, autres coutumes*, par A. Centelli; des essais littéraires, des poésies et jusqu'à des autographes musicaux; le tout décoré d'illustrations très soignées.

La première de ces études : *Dix années de travail*, par C. Pelligari, est l'historique de l'Union coopérative de Milan. La société est forte, dit l'auteur, sa puissance est reconnue dans toute l'Italie et aussi à l'étranger, comme l'attestent les « honorificences » obtenues à toutes les Expositions dans lesquelles elle a concouru : Paris, Edimbourg, Anvers, Palerme, Bordeaux, etc., et comme l'attestent encore plus les chiffres suivants : Encaisse en 1895 : 3.678.000 livres sterling; associés au 1er février 1896, n° 4.292; épargnes de l'année, 249.200 livres sterling; restant dans les magasins, 1.419.000 livres sterling.

Plusieurs articles sur le féminisme et ses Congrès sont à signaler : Dans la *Signora nubile*, Mme Anna Vertua Gentile expose quel est le sort de la femme sans mari, autrement dit de la coiffeuse de Sainte-Catherine. Il n'est pas très brillant. A la mort des parents, les enfants se dispersent; la fille non mariée ne peut pas rester à la charge et sous la dépendance des frères ou des sœurs mariés, elle doit faire « casa da se ». Ce sera une maison bien déserte : aucun ami ne doit lui tenir compagnie, sinon, elle sera persécutée par les mauvaises langues du voisinage ; or, la réputation est un bien essentiel et, tant dans la vie intime que dans la vie extérieure de l'individu, l'opinion publique exerce une grande influence. Rechercbera-t-elle la société de ses compagnes de destinée, d'autres vieilles filles? Ce serait ajouter mélancolie à mélancolie, amertume à amertume. Si la *Signora nubile* a quelque fortune, elle sera le point de mire d'intrigants de toutes sortes ; si elle est pauvre, sa position sera encore plus lamentable. Le remède? Mme Anna Vertua Gentile ne l'indique point. Pour mon compte, je n'en vois que deux ; 1° supprimer les obstacles au mariage, ce qui favorisera l'union des vieilles filles avec les vieux garçons et les empêchera même d'attendre la vieillesse ; 2° s'il y a plus de filles que de garçons, permettre la polygamie.

Si les Congrès féministes sont l'objet de quelques légères critiques dans les *Super-femmes* par Bladinus et dans la *Gouttière éternelle*, ou mieux perpétuelle — puisqu'elle a eu un commencement, — par Maëma, Maëma a plus de confiance en elle-même que dans les Congrès pour obtenir l'émancipation des femmes. « Je crois, dit-elle, que nous autres femmes, gagnerons notre cause, beaucoup mieux que par les Congrès, avec cette force que l'homme nous envie et à laquelle il cède toujours, employer dans les grandes questions : la douceur. » A la bonne heure ! Maëma connaît mieux les hommes qu'ils ne se connaissent eux-mêmes.

Le vin dans les beaux arts, dans le monde, dans l'industrie et dans l'hygiène, par G., J. Armandi ne manque pas non plus d'intérêt, mais beaucoup d'autres articles de ce recueil sont dans le même cas et nous sommes obligé de renvoyer nos lecteurs à la source, s'ils veulent en savoir plus long.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'économie dite politique et les sciences morales, par ADRIEN NAVILLE, br.-8° Genève Georg et Cie, 1897. — L'économique est-elle une science morale. Non, répond M. Naville. « L'économique est la science des lois de l'enrichissement et de l'appauvrissement. Elle doit chercher les lois effectives et non idéales, selon lesquelles se produisent ces deux phénomènes. » Mais aussitôt après cette affirmation l'auteur ajoute : Comme toutes les sciences de lois, l'économique à deux usages : le premier est de servir à l'explication des évènements passés; le second est de fournir une base solide à la théorie des moyens pour l'activité future. L'activité future n'est-elle pas idéale ? Pour prouver que la morale et l'utilité ne sont pas toujours d'accord, M. Naville cite, avec M. Gide, l'exemple de certains marchands qui vendent plus cher aux étrangers qu'à leurs compatriotes. Ce procédé n'est pas plus d'accord avec l'utilité qu'avec la morale, puisqu'il éloigne les étrangers au détriment de ces marchands. Il faudra chercher un autre exemple.

Les forêts du Canada, par M. A. MÉLARD, br.-8° Paris, imprimerie Nationale, 1897. — L'Europe se déboise depuis longtemps, mais sur-

tout depuis que le bois est employé à faire du papier. Trouvera-t-elle toujours en Amérique les bois de construction notamment, qui lui sont nécessaires? Pour répondre à cette question, M. Mélard étudie la situation forestière en Amérique et principalement au Canada. Il évalue à 323 millions d'hectares la surface des terrains forestiers. C'est quelque chose, mais la consommation locale et l'exportation sont considérables. La consommation locale de bois est estimée, pour l'année 1891, à 40.534.000 mètres cubes. L'exportation annuelle représente 17.372.000 mètres cubes. La production ne va pas du même train : les défrichements, les incendies de forêts s'ajoutant à la consommation utile, il est à prévoir qu'un temps viendra où le Canada sera aussi dépouillé de son vêtement ligneux que l'Europe. Il est donc temps de songer à reboiser l'Europe, car la nature met 150 ans pour faire un beau chêne ou un beau sapin.

Del contratto di lavore nella legislazione civile, per RICARDO DALLA VOLTA, br.-8° Torino, Roux Frassati e C°, 1897. — Comment se fait-il que le législateur, qui a réglé tant de contrats, tels que ceux de mariage, de vente, de location des choses, de sociétés, ait presque complètement négligé celui de prestation de travail dans l'industrie? C'est que, répond M. Riccardo Dalla Volta, la grande industrie ne faisait que commencer à se développer lorsque le Code civil a été mis en vigueur. Il y a donc là une lacune à combler et, effectivement, dans presque tous des Etats modernes se manifeste la tendance à une législation du travail; or les Etats sont infaillibles; ils l'ont été dans leur réglementation des autres contrats, ils le seront encore dans celle du contrat de travail. Telle est la thèse soutenue dans cette brochure. La foi dans le législateur remplace de plus en plus la foi en Dieu.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Les méfaits de l'antisémitisme. — L'abaissement du taux légal de l'intérêt. — L'augmentation de la monnaie divisionnaire de l'Union latine. — Les effets du protectionnisme sur la consommation de la viande. — La suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. — La situation financière de l'Italie. — Le fonctionnarisme dans l'Amérique du Sud. — Les dépenses des flottes de guerre. — Le socialisme municipal aux Etats-Unis. — Un nouveau *trust* engendré par le tarif Dingley. — Un vœu de la Chambre de commerce de Verviers en faveur de la suppression des douanes. — Notre opinion sur le régime de l'association. — Procédés civilisateurs de l'Allemagne en Chine et a Haïti. — Une coquille opportuniste.

Raviver une haine de race qui semblait éteinte, rouvrir l'ère des persécutions séculaires dont les juifs ont été victimes, tel est le but que se proposent les apôtres de l'antisémitisme. Seulement, est-il bien certain que les Juifs soient seuls à souffrir de cette passion malfaisante que les antisémites s'efforcent de déchainer? En Russie, l'exclusion des intermédiaires juifs, en détruisant le rouage indispensable du commerce des grains, a eu pour effet d'engendrer une famine qui a fait des milliers de victimes chrétiennes[1]. En Autriche, les excitations contre le « capital juif » sont-elles bien rassurantes pour le capital chrétien? Après avoir pillé les magasins des Israélites et saccagé leurs comptoirs, la foule antisémitique et non moins socialiste s'arrêtera-t-elle en si beau chemin? Distinguera-t-elle toujours « l'exploiteur » catholique ou protestant de l'exploiteur juif? En France, l'antisémitisme a respecté jusqu'à présent les magasins et les comptoirs, mais il est en train aujourd'hui de causer à la nation un dommage moral plus difficile à réparer qu'aucun dommage matériel, en obscurcissant dans les âmes la notion de la justice. Il y a trois ans, un conseil de guerre jugeait et condamnait à huis-clos, un officier

[1] Voir *les conséquences de l'antisémitisme en Russie* par M. Chmerkine 1 vol. Guillaumin et Cie.

israélite accusé de trahison. Des doutes, que nous n'avons, en ce qui nous concerne, jamais cessé de partager, s'étaient élevés sur la culpabilité de ce malheureux. Un homme occupant une haute situation, dont la probité et l'impartialité ne pouvaient être suspectées, a cru avoir acquis la preuve de son innocence et il a demandé la révision du procès. Aussitôt les feuilles antisémitiques se sont déchainées avec une rage furieuse contre cette tentative de réparation d'une erreur judiciaire possible. Ce qui aurait été considéré comme une action louable et généreuse s'il s'était agi d'un chrétien a été flétri comme une « odieuse manœuvre » et l'on a vu des étudiants en droit, au sortir d'un cours d'économie politique, dont ils écoutaient bien mal les leçons, conspuer l'homme qui s'était avisé de mettre en doute la culpabilité d'un juif. En présence de ce spectacle honteux dont nous sommes les témoins attristés, n'est-il pas permis de se demander si cette oblitération des consciences ne cause pas à la France chrétienne un mal bien autrement grave que celui qu'il est au pouvoir de l'antisémitisme d'infliger à la « France juive ».

*
* *

La Chambre des députés vient de voter sans discussion une loi qui abaisse à 3 p. 100 en matière civile et à 4 p. 100 en matière commerciale le taux légal de l'intérêt.

Comme le remarque le *Journal des Débats*, il ne s'agit que des intérêts qui courent de plein droit, et non pas de l'intérêt stipulé par les contrats. Ce dernier intérêt est déterminé par les parties; elles sont libres de le fixer à leur gré en matière commerciale, depuis la loi de 1886; en matière civile, elles restent sous le régime de la loi de 1807, qui impose un maximum de 5 p. 100. La proposition que vient de voter la Chambre ne modifie pas, sous ce rapport, la situation actuelle.

*
* *

La convention qui a donné naissance à l'Union latine en 1865 autorisait chacune des parties contractantes à frapper 6 francs de monnaie divisionnaire par habitant. Ce contingent a été augmenté deux fois, en 1878 et 1885. Il vient de l'être de nouveau par une convention passée à Paris, le 29 octobre dernier et dont voici les articles essentiels :

Article premier. — Les contingents de monnaies divisionnaires d'argent déterminés par l'article 9 de la convention du 6 novembre 1885 et par l'article 3 de l'acte additionnel du 12 décembre de la même année sont augmentés :

Pour la Belgique............. de	6 millions de francs.	
Pour la France, l'Algérie et les colonies....................	130	—
Pour l'Italie..................	30	—
Pour la Suisse...............	3	—

Art. 2 Les hautes parties contractantes s'engagent à employer exclusivement des écus de 5 francs d'argent aux effigies respectives pour la fabrication des nouvelles pièces divisionnaires. Toutefois, chacune d'elles pourra imputer, sur les sommes stipulées à l'article 1er, une frappe de lingots jusqu'à concurrence de trois millions de francs, à la condition de constituer, avec le bénéfice pouvant résulter de cette opération, un fonds de réserve destiné à l'entretien de sa circulation monétaire d'or et d'argent.

Art. 3. Les hautes parties contractantes s'engagent à ne faire frapper les contingents déterminés à l'article 1er ci-dessus, que jusqu'à concurrence d'un maximum de deux cinquièmes la première année, et d'un cinquième les années suivantes. Les annuités non utilisées pourront profiter aux exercices subséquents.

Les quantités que chacun des pays de l'Union pourra émettre en vertu de cette convention sont les suivantes;

France et colonies 394 millions, Italie 232.4, Belgique 46,8, Suisse 28, Grèce 15. Total 716,2, soit 282,2 de plus que le chiffre originaire de 429 millions fixé en 1865. Cette frappe supplémentaire procurera un certain bénéfice, les pièces divisionnaires ne contenant, comme on sait, que 835 millièmes de fin au lieu de 900. Ce bénéfice aurait été beaucoup plus considérable si les nouvelles pièces avaient été frappées avec de l'argent en lingots, mais, à part les bimétallistes incorrigibles, personne ne blâmera les gouvernements de l'Union de s'être débarrassés ainsi d'une partie de leur stock encombrant de pièces de 5 francs.

*
* *

Après avoir signé cette convention, qui donne un fort accroc au bimétallisme, M. Méline n'en a pas moins déclaré, dans la discussion sur la crise agricole que sa foi bimétallique demeure entière. Mais il s'est gardé d'expliquer pourquoi le blé a haussé dans les pays à étalon d'or. « L'appréciation » de l'or serait-elle donc un mythe?

Ce qui n'est malheureusement pas un mythe, c'est la hausse progressive du prix de la viande et la diminution non moins progressive de la consommation, depuis le rétablissement du

régime protectionniste. D'après M. Armand Gautier, membre de l'Académie des sciences, la consommation des aliments d'origine animale (viande de boucherie, viandes salées, charcuterie, volaille, gibier et poisson) est tombée à Paris de 102 kil. 300 gr. par tête en 1887 à 93 kil. 400 gr. en 1896, à Lyon de 66.800 gr. à 57.900, à Marseille de 65 kil. 900 gr., à 55 kil. et à Bordeaux de 88.400 à 79.300. Cela diminue à la vérité, le « tribut » que nous payons à l'étranger et les protectionnistes ne peuvent manquer de s'en féliciter.

*
* *

La Chambre des députés a voté par 513 voix contre 4, un projet de loi, autorisant les communes à supprimer les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, à partir du 31 décembre de l'année au cours de laquelle la loi sera promulguée, mais ce projet ayant dû être renvoyé au Sénat, nous nous réservons de l'examiner quand il sera autre chose qu'une promesse, plus ou moins électorale, de réforme.

*
* *

Une étude sur les finances italiennes de M. le professeur Fiamingo nous montre ce que coûte à un peuple l'ambition de devenir une grande puissance militaire. Avant la guerre de 1859, les budgets de l'ensemble des Etats de l'Italie ne s'élevaient pas à 500 millions ; actuellement, le budget de l'Italie unifiée a atteint 1.600 millions, auxquels il faut ajouter 700 millions pour les dépenses locales. D'après M. Fiamingo, la valeur moyenne de la production nationale ne dépassant pas 5 milliards, environ la moitié du revenu des contribuables serait absorbée par les frais de leur gouvernement central et de leur administration provinciale et communale. A lui seul le service de la Dette, laquelle a passé de 3 milliards en 1862 à 12 milliards en 1897, exige 800 millions, et il faut remarquer que son accroissement progressif est dû presque tout entier aux dépenses militaires. Le budget de la guerre et de la marine s'élevant de son côté à 350 millions, c'est une somme annuelle de 1.150 millions, soit les deux tiers de la totalité des dépenses de l'Etat, que coûte aux contribuables italiens la gloire de figurer au nombre des grandes puissances. C'est cher.

*
* *

Nous avons reproduit dernièrement (voir notre chronique d'octobre) une statistique de fonctionnarisme en France, dressée par M. Turquan. En cinquante ans, de 1846 à 1896, le nombre des

fonctionnaires [de l'Etat s'est élevé de 188.000 à 400.000, sans qu'on puisse constater une progression analogue dans la valeur des services administratifs. Le *Journal des Débats* remarque cependant que nous ne tenons pas le record de cette sorte de progrès :

C'est ainsi qu'au Brésil le nombre des fonctionnaires a passé, de 1890 à 1897, c'est-à-dire en l'espace de sept ans, de 42.368 à 58.325, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100. Les dépenses correspondantes se sont naturellement aussi beaucoup développées. Le chiffre total des traitements s'est élevé, dans la même période, de 39.383.014 milreis à 107.719.305 milreis, ce qui donne un accroissement de dépenses de 170 p. 100.

L'Amérique du Sud nous fournit un autre exemple de ce développement démesuré du fonctionnarisme. A la République argentine, l'administration qui ne comptait que 12.353 employés en 1864, en avait 43.952 en 1896 et la somme affectée aux traitements de ces employés passait de 2.961.456 piastres, en 1864, à 39.800.095 en 1896. La population de ce pays n'étant que de 3.954.770 habitants d'après le recensement de 1895, la proportion des fonctionnaires par rapport à la population totale y est donc plus forte encore qu'au Brésil, où la population est de 16.3000.000 habitants. D'une façon générale, le fonctionnarisme se développe dans tous les pays.

Les socialistes n'en sont pas moins d'avis que ce progrès est trop lent. Leur idéal, c'est, comme nul ne l'ignore, le fonctionnarisme universel. Mais quand la production tout entière sera fonctionnarisée, quand les ouvriers et leurs patrons passés à l'état confortable de fonctionnaires, pouront en prendre à leur aise, où trouvera-t-on les fonds nécessaires pour payer leurs appointements ? Ne pourraient-ils pas être hélas! sensiblement désappointés?

*
* *

Grâce à l'établissement du service militaire universalisé, les budgets de la guerre ont atteint, à peu près partout, leur maximum. Les budgets de la marine sont demeurés en retard, mais d'après le *Times* qui vient de publier une statistique intéressante des flottes de guerre, ils ne tarderont pas à se mettre au niveau de leurs émules :

Les dépenses des flottes de guerre s'élèvent, d'après le *Times*, à une somme effrayante. Le Royaume-Uni, à lui seul, y engouffre plus de 550 millions de francs; nous venons ensuite avec une charge

de 300 millions; puis arrivent les États-Unis avec 150 millions; le Japon prend le quatrième rang avec une somme voisine de celle que dépensent les Américains du Nord, ce qui n'est pas pour être agréable à nos voisins d'outre-Manche. L'Allemagne a le cinquième rang avec un budget de 110 millions de francs; l'Italie, le sixième avec 102 millions. Bref, en faisant le total des dépenses des marines de guerre, on arrive à 1.900 millions de francs en nombre rond. Et cela pour des outils de combat, essentiellement périssables, qu'il faut renouveler ou refondre tous les dix ans et dont la valeur militaire peut disparaître du jour au lendemain par le fait qu'une invention nouvelle viendrait bouleverser toutes les combinaisons des ingénieurs et des marins. Mais le monde entier est pris dans l'engrenage, comment en sortira-t-il?

C'est la nécessité de protéger le commerce maritime et les flottes marchandes qui sert de prétexte à cette augmentation extraordinaire des flottes de guerre. La Suisse ne possède pas de flotte de guerre et cependant on ne remarque pas que son commerce avec les pays transocéaniques souffre de l'absence d'une marine militaire ni même d'une marine marchande.

*
* *

Le socialisme municipal a fait de nombreux prosélytes parmi les politiciens des Etats-Unis, et plusieurs villes, entre autres Philadelphie, se sont chargées de la fourniture du gaz. Nous lisons dans le *Journal of Commerce* de New-York que cette expérience n'a tourné ni à l'avantage des contribuables et des consommateurs, ni à celui de la moralité politique. A Philadelphie, la ville aurait été en perte si elle n'avait pas acheté la plus grande partie de son gaz à une société particulière au prix de 37 cents pour le revendre à 1 dollar. D'après le directeur des travaux publics, le nombre des employés à la fourniture du gaz s'élève à plus de 1.700 avec des salaires montant à 900.000 dollars, et qui devront être portés à 1.200.000 par suite de l'adoption de la journée de huit heures, tandis qu'à Boston, les compagnies n'emploient qu'un personnel de 300 personnes. En tenant compte de la différence des quantités fournies dans les deux villes, on estime que le personnel employé à Philadelphie pourrait être réduit de plus de moitié. Mais la fourniture du gaz y est devenue une machine électorale aux mains des politiciens, et c'est pourquoi ils se gardent bien de s'en dessaisir.

Les socialistes municipaux prétendent à la vérité que l'accaparement du gaz, des tramways, etc., par les villes a admirablement réussi en Europe, mais ils négligent de dire dans quelles villes.

C'est un renseignement qu'ils devraient bien avoir l'obligeance de nous donner.

*
* *

Le tarif Dingley n'a pas tardé à engendrer de nouveaux *trusts*, c'est-à-dire des coalitions de producteurs destinées à supprimer la concurrence intérieure. Nous lisons encore dans le *Journal of Commerce*, que l'exhaussement du tarif de la verrerie devant avoir pour effet probable d'abaisser de 3 millions de dollars les importations anglaises et belges, un *trust* est en train de se constituer à Pittsburgh pour accaparer ces dépouilles enlevées à l'étranger, tout en élevant le prix de la verrerie du montant du droit protecteur. Les consommateurs paieront plus cher leurs verres et leurs carafes, mais les protectionnistes se chargeront de les consoler en leur démontrant qu'ils ont cessé d'être tributaires de l'étranger.

*
* *

A l'occasion du projet de loi sur les unions professionnelles soumis à la chambre des représentants de Belgique, les auteurs très distingués d'un travail sur les *syndicats et le régime général des Associations modernes*, MM. Eugène Baudoux et Henri Lambert, nous ont demandé notre opinion sur cette question. La voici :

« A mon avis, la liberté de s'associer doit être entière comme la liberté de travailler et de disposer du fruit de son travail. L'Etat doit se borner à la garantir, et il ne lui appartient pas de prescrire les formes sous lesquelles il plaît aux individus de constituer leurs associations, pas plus que d'en spécifier les conditions et d'en limiter la durée. Sans doute, l'association comme l'individu lui-même a besoin de sécurité. Elle est obligée, par conséquent, de s'adresser à l'Etat, producteur de sécurité, pour s'assurer contre le vol, garantir l'exécution de ses contrats etc. Et l'Etat, de son côté, a le droit de subordonner sa garantie à certaines conditions, de la refuser aux associations qui auraient pour objet le vol et le brigandage, ou dont les statuts renfermeraient des stipulations contraires au droit commun, mais il ne peut rien exiger de plus. Je ne vois donc pas la nécessité d'une loi quelconque sur les associations.

« Quant à la main-morte qui pouvait avoir ses dangers sous un régime de monopole, elle n'est plus à mes yeux qu'un croquemitaine politique. »

*
* *

Fidèle à ses convictions libre-échangistes, en dépit de la réaction protectionniste, à la vérité moins sensible en Belgique qu'ailleurs, la Chambre de Commerce de Verviers, principal foyer de l'industrie lainière, à émis son vœu habituel en faveur de la suppression des douanes.

Nous continuons à préconiser, lisons-nous dans son dernier rapport :

La suppression des douanes dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, a charge par le gouvernement, comme il l'a fait pour l'abolition des octrois et des barrières, de chercher à couvrir le produit net de la douane par des diminutions de dépenses ou des impôts mieux répartis.

Et en attendant nous réclamons :

La suppression des droits d'entrée sur les fontes, les fers, les machines et en général sur toutes les matières premières servant à l'industrie.

La suppression des droits de douane sur les denrées alimentaires **et notamment ceux sur le bétail et les viandes, contre l'établissement desquels nous n'avons cessé et ne cesserons de protester énergiquement**.

Voilà une protestation qui devrait bien trouver un écho chez les consommateurs parisiens, lyonnais, marseillais et autres que le protectionnisme est en train de conduire au végétarisme.

*
* *

Nous n'avons jamais entendu dire que les gouvernements civilisés aient réclamé des indemnités pour leurs nationaux volés ou même assassinés, dans un pays appartenant à la race blanche. Ils se montrent, en revanche, toujours prêts à exiger des réparations pour les sévices plus ou moins avérés dont les susdits nationaux ont pu avoir à souffrir dans un pays noir ou jaune. Quand nous avons visité Haïti, où par parenthèse, les résidents européens n'appartiennent pas au dessus du panier de la race blanche, le « jeu des indemnités » était considéré comme la plus lucrative des industries. Lorsqu'un blanc se prétendait lésé d'une manière quelconque, il adressait une demande d'indemnité à son cousul. Le consul envoyait une note comminatoire au gouvernement haïtien et s'il n'obtenait pas immédiatement satisfaction, il faisait avancer un stationnaire avec de gros canons. Le gouvernement comprenait alors que :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

et il ne tardait pas à s'exécuter.

C'est ce procédé efficace sinon honnête, que le Gouvernement allemand vient de mettre en œuvre pour faire allouer 50.000 dollars à un de ses sujets, et c'est ainsi que le jeu des indemnités continu à faire florès au dépens des bons nègres d'Haïti.

En Chine, l'affaire est plus sérieuse. Des missionnaires allemands ayant jugé à propos d'aller s'établir auprès d'un sanctuaire dédié à Confucius, ont été victimes du fanatisme de la population. On pourrait se demander si des missionnaires chinois qui auraient la fantaisie de faire de la propagande boudhiste auprès de Notre-Dame d'Einsideln ou de tout autre sanctuaire sacré, seraient mieux traités, et si le Gouvernement chinois serait bien venu à réclamer des indemnités en faveur de leurs familles. Le Gouvernement allemand, lui, ne s'est pas contenté de si peu : il a saisi une portion du territoire chinois, et il paraît même très disposé à le garder.

Si la chose se passait en Europe, ce serait de la barbarie, en Chine, c'est de la civilisation.

*
* *

Nous lisons dans le *Figaro*.

On a pu voir, sur les murs de Paris comme à la porte de toutes les mairies de France, une affiche gigantesque publiant le dernier discours prononcé par le président du Conseil ministre de l'Agriculture, dans les séances des 13-20 novembre dernier.

Ce discours relate, au milieu des ripostes des membres de l'opposition, les débats qui viennent d'avoir lieu à la Chambre des députés sur les améliorations prochaines de la situation des agriculteurs qui produisent du blé. Or il est question de mesures qui « feront baisser le prix du blé » ! Mystère ! Nos agriculteurs se plaignent déjà suffisamment de ne point vendre leur blé assez cher.

Or la même affiche, placardée dans les campagnes, parle de mesures destinées à faire « hausser le prix du blé ».

C'est l'imprimerie de la Chambre des députés qui est fautive. On s'est aperçu de la « coquille » au milieu du tirage de l'affiche. Un ordre venu du ministère a décidé, pour ne pas grever le budget par un nouveau tirage, que les affiches portant « baisser le prix du blé » seraient placardées dans les villes, car on ne les lit pas ; les affiches sans faute ont été réservées aux campagnes, où elles sont commentées avec le plus vif intérêt par les cultivateurs.

En commettant cette coquille qui a fait à la fois le bonheur des producteurs de blé et la joie des mangeurs de pain, l'imprimeur

de la Chambre ne se serait-il pas souvenu, par hasard, de la chauve-souris du bonhomme :

> **Je suis oiseau voyez mes ailes ;**
> **Je suis souris ; vivent les rats !**
> **Jupiter confonde les chats !**

Paris 11 décembre 1897.

G. de M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

TARIF DES DOUANES EN FRANCE :

***Notes explicatives du tableau des droits*, 2 vol. in-8° de 1896. p.** — *Tableau des droits d'entrée et de sortie* applicables d'après **le tarif général** et le tarif minimum, 1 vol. **in-8° de 243 p.— *Observations pré*-**
liminaires. Règles générales. 1 vol. in-8° **de 521 p. — Paris, Imprimerie** Nationale.

Note sur le minimum de salaires dans les travaux publics en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, **aux Etats-Unis et en France.** 1 vol. in-4° de 128 p. Publié par l'office du Travail. — Paris, Imprimerie Nationale.

Le concours entre les syndicats agricoles au Musée social. 1 vol. in-4° de 120 p. — Paris, Calmann Lévy.

Un fleau social. L'alcoolisme et ses remèdes par MAURICE VANLAER. 1 vol. in-18 de 168 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Le problème de la dépopulation, par le Dr JACQUES BERTILLON. 1 vol. in-16 de 82 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Les fonctions sociales des caisses d'épargne et la loi du 20 juillet 1895, par CHARLES BROUILHET. Br. in-8° de 45 p. – Paris, Arthur Rousseau.

Etude critique des différentes théories de la valeur par EUGÈNE PETIT, docteur en droit. 1 vol. de 320 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Esquisses de littérature politico-économique, par N. CH. BUNGE, ancien professeur à l'Université de Kiew. Traduit du russe, avec un portrait de l'auteur. 1 vol. in-8° de 556 p. — Paris, Félix Alcan.

Essai sur la protection du salaire. Economie politique et législation comparée par MAURICE LAMBERT, docteur en droit. Avec préface de M. CHARLES GIDE. 1 vol. in-8° de 372 p. — Paris, Larose.

De l'enseignement obligatoire en Allemagne par HENRI ET KERCHOVE D'EXAERDE, avocat. 1 vol. in-8° de 173 p. — Gand, Engeleke.

***Les phosphates tunisiens*, leur port de sortie et la défense nationale par EUGÈNE VASSEL. 1 vol. in-18 de 211 p. — Paris, Challamel.**

Wagner à Munich, Francfort, Nice par le COMTE DE CHAMBRUN. 1 vol. in-8° de 135 p. — Paris, Calmann-Lévy.

Almanach des copérateurs belges, 1898, Br. in-16 de 62 p. — Bruxelles, 1897.

La crise financière au Brésil. Le change et l'affermage des chemins de fer brésiliens, par ALBERTO DE CARVALHO. Br. in-8° de 16 p. — Lisbonne, 1897.

L'Assicurazione in generale del prof. UISSE GOBBI. 1 vol. in-16 cart. de 307 p. — Milano Ulrico Hoëpli.

La questione dei negri. Nella storia e nella societa Nord-Americana, par le DOTT. GENNARO MONDAINI, con prefazione del prof. Surico Morselli. 1 vol. in-12 de 490 p. — Torino, Fratelli, Bocca.

Antonio Rosmini e l'economia politica par G. B. ZOPPI Br. in-4° de 46 p. — Milano, Tipograpia Cogliati.

Die Zahl im Kriege. Statistiche daten aus der neuen kriegsgeschichte in graphischer darstellung von OTTO BERNDT. 1 vol. in-8° cart. de 174 p. — Wien, Verlag von G. G. Freytag et Berndt.

A Discours concerning the currencies of the British plantations in America, etc., by WILLIAM DOUGLASS. 1 vol. in-8° Published for the American Economic association by The Macmillan à New-York.

Memoria del Ministerio de haciendo presentada à la honorable assemblea général comprende el ejercicio économico de 1894-95. 1 vol. in-4° de 287 p. — Montevideo, 1897.

La nouvelle édition complète du Tarif des Douanes vient d'être mise en vente à l'Imprimerie nationale.

Sommaire du n° 8 de la *Revue philanthropique*.

L'assistance publique de Paris, par Paul Strauss. — Cruelles énigmes, par Séverine. — Les crèches, par Alfred Breuillé. — L'assistance et l'éducation des jeunes servantes à Paris et à Londres, par Mme Jeanne Schmahl. — Du vagabondage, de la mendicité et de la prostitution des enfants de moins de seize ans, par Loys Bruyère. — Les sourds-muets et l'assistance : Historique de l'enseignement des sourds-muets par la parole, par Maurice Dupont. — La protection de l'enfance au Congrès de Rouen, par A. Cambillard. — Le sanatorium d'Angicourt et la curabilité de la tuberculose pulmonaire, par le Dr A.-F. Plicque. — Enfants ouvriers, par F. Martin-Ginouvier. — Assistance pàr le travail, par Jean Voirien. — *Variétés.* — *Chronique étrangère.* — *Informations.* — *Echos.* — *Revues et publications françaises.* — *Bibliographie.* — *Bulletin*, par Paul Strauss.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

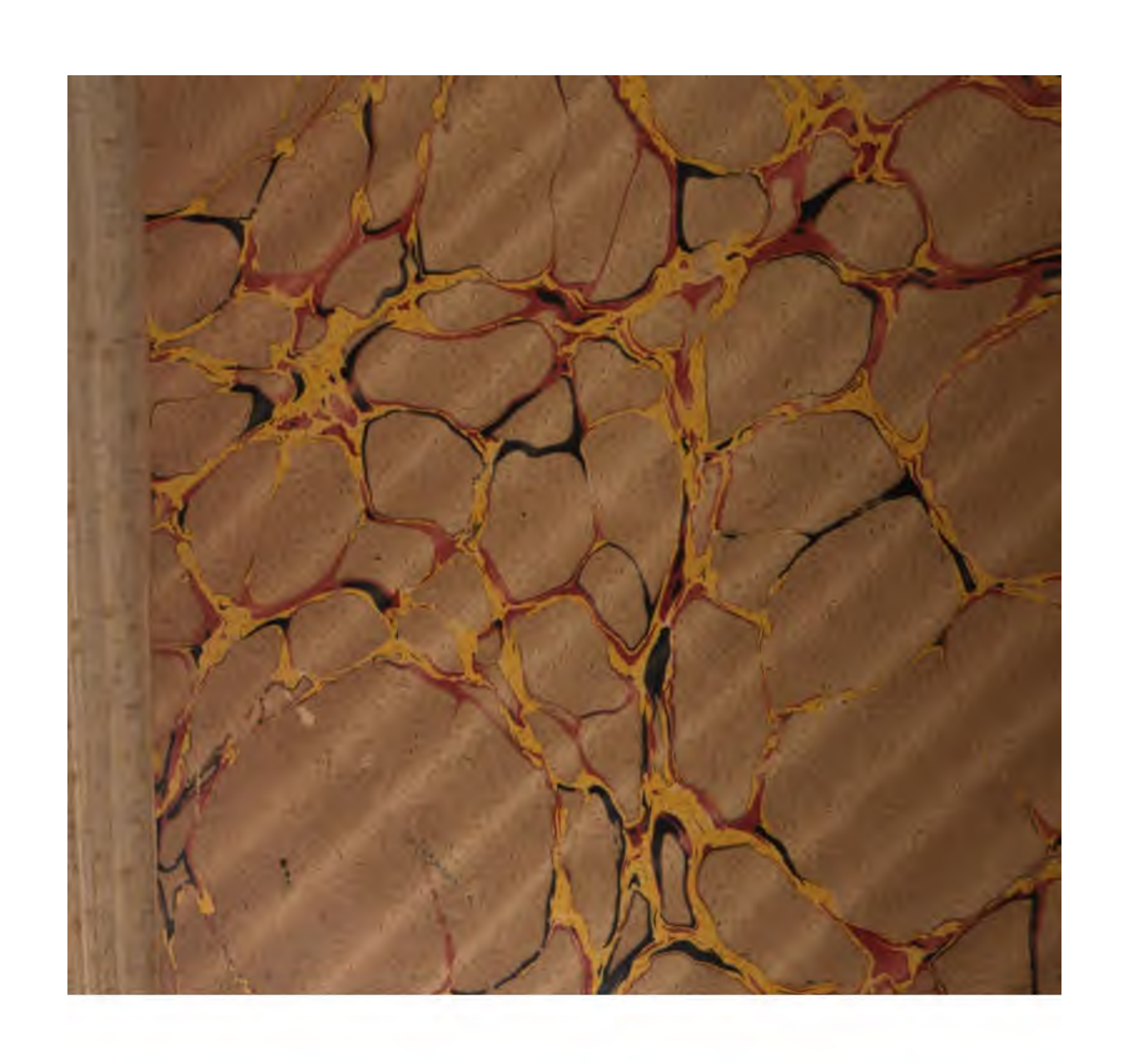
TABLE

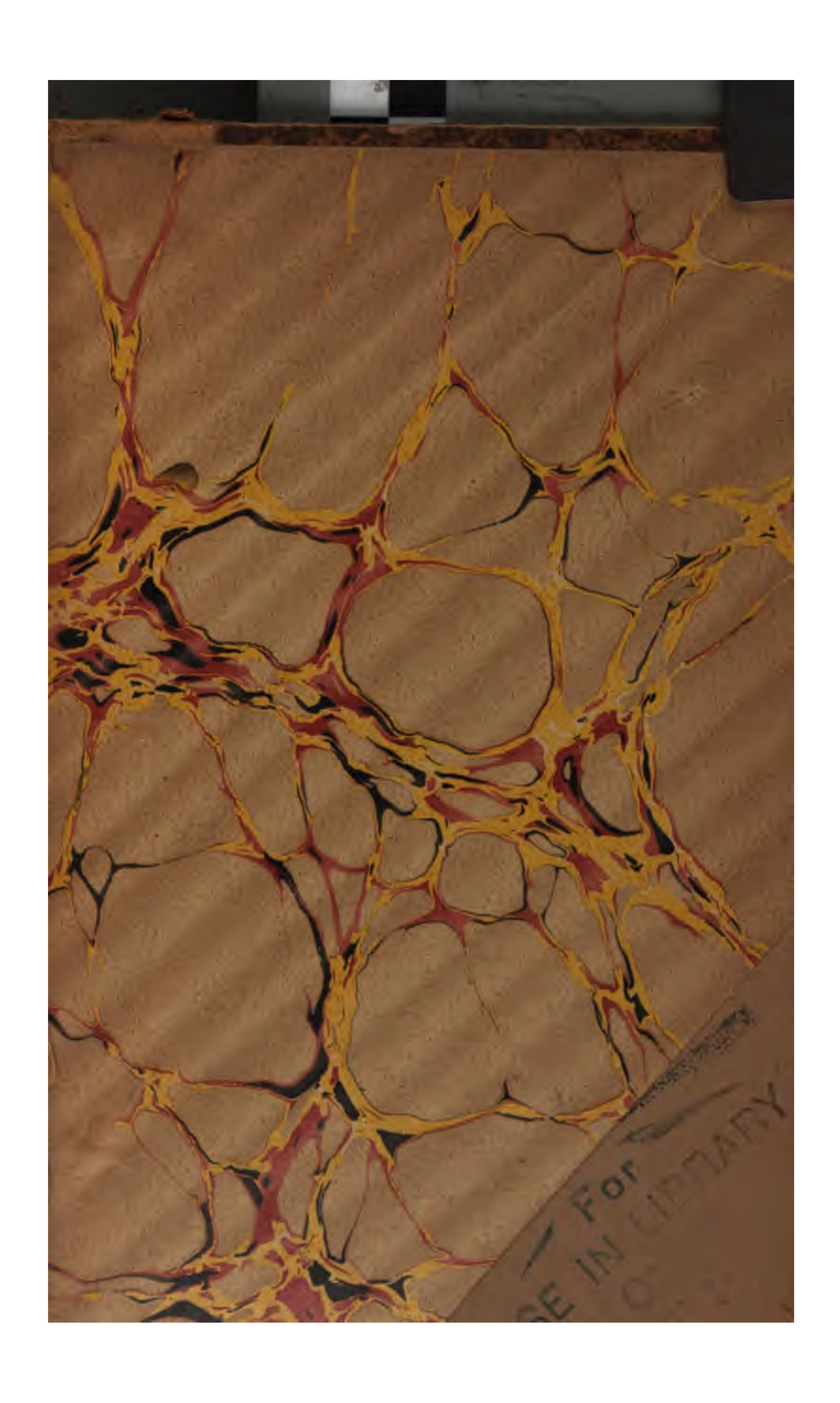
DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-DEUXIÈME

N° 1. — *Octobre* 1897.

N° 2. — *Novembre* 1897.

N° 3. — *Décembre* 1897.




For
IN LIBRARY

